J.L. TAILLEFER
MARCHAND
MONTEBELLO
PROV-DE QUEBEC

# REVUE CANADIENNE.

# REVUE

# CANADIENNE

PHILOSOPHIE, HISTOIRE, DROIT, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE SOCIALE, SCIENCES, ESTHÉTIQUE, APOLOGÉTIQUE CHRÉTIENNE, RELIGION.

TORONTO LIBRARY UNIVERSITY OF

## TOME CINQUIÈME

In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas.

ST. AUGUSTIN.

206126
4.10.26

MONTREAL
IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR E. SENÉCAL
Nos 6, 8 et 10, Rue Saint Vincent.

1868.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

AP
21
R34
v. 5

REVUE

CANADIENNE

Philosophie, Histoire, Droit, Littérature, Economie sociale, Sciences, Esthétique, Apologétique Chrétienne.

# LE RITUALISME EN ANGLETERRE.

DEUXIÈME ARTICLE. [1]

Depuis le premier article publié par la *Revue*, sur la question du ritualisme, la situation s'est compliquée d'une commission royale, pour examiner la nouvelle liturgie qui faisait invasion dans l'église anglicane, d'un rapport volumineux qui ne conclut à rien, si ce n'est à donner aux paroissiens le droit de mettre leur ministre d'accord avec son rituel ; d'un soi-disant synode pan-anglican mort sous les coups du ridicule, et sur la tombe duquel on s'est livré à une guerre d'escarmouches littéraires fort amusantes si elles ne révélaient un état religieux tout-à-fait déplorable.

1 Voir livraison de juin 1867.

Le ritualisme occupe depuis longtemps l'opinion en Angleterre. On l'examine en tous sens et les appréciations sont plus ou moins bienveillantes, selon le point de vue où l'on se place. Les écrivains étrangers se sont occupés de ce mouvement religieux ; une revue anglaise et catholique (le *Month*) a remarqué que plusieurs de ces écrivains ont conçu de trop belles espérances en lisant le livre du Dr. Pusey. L'*Irenicon*, paraît-il, n'est pas un livre facile à comprendre, au moins dans ses conclusions. Il est certain qu'à mesure que l'on s'éloigne du jour où ce livre a paru, les appréciations lui deviennent moins favorables. " En général, dit le *Month*, les actions *récentes* du parti qui prétend succéder aux " *Tractarians* " ont meilleure apparence vues de loin que de proche..... Par exemple, le mouvement ritualiste et le désir souvent exprimé de la réunion de la chrétienté en un seul corps, ont leur beau côté, lequel peut avoir beaucoup de charmes pour ceux qui ne connaissent pas l'unité de mauvais aloi et l'invalidité des ordres, que les chefs de ces écoles religieuses se proposaient de promouvoir ou de défendre ; les écrivains étrangers, tout naturellement, aperçoivent moins ces choses que ne le font les catholiques anglais, il ne faut pas s'étonner si les belles apparences qui frappent leurs yeux, leur causent tant de joie : ajoutons.... qu'il peut réellement y avoir lieu d'espérer beaucoup de cette controverse religieuse, quoique le résultat menace de n'être que très-peu satisfaisant pour ceux qui l'ont commencé. Les esprits ont été dirigés vers une voie où ils marcheront peut-être trop vite au gré de ceux qui leur ont donné l'impulsion."..... Ces dernières paroles expriment l'expoir que nous concevions nous-mêmes à la fin de l'article publié par la *Revue* du mois de juin. Quant aux remarques générales de la revue anglaise, le livre de M. Jules Gondon en avait été l'occasion. [1] Cet estimable auteur jugeait peut-être la situation avec les impressions favorables qu'il a gardées de ses rapports avec les "*Tractarians*" d'autrefois, les Ward, les Newman, les Oakeley, les Manning, aujourd'hui entrés dans la pleine lumière de la vérité catholique. Depuis les premiers jours du mouvement d'Oxford, les choses ont marché : pour apprécier les écrits et les actions du puséisme, lequel a engendré le ritualisme, il convient de tenir compte des circonstances nouvelles et aussi, d'intentions nouvelles. La revue anglaise que nous citions paraît croire que M. Gondon et d'autres avec lui, ont conçu des espérances trop vives à la vue de ce mouvement dont la tendance semble si opposée au protestantisme.

L'erreur, si erreur il y a, était certes bien facile. La violente

1 De la réunion de l'Eglise d'Angleterre protestante à l'Eglise catholique.

opposition que les puséistes, et plus particulièrement les ritualistes, ont à rencontrer de la part des autres protestants, donnerait naturellement à supposer que leurs principes, aussi bien que leurs pratiques, en fait de culte extérieur, conduisent à Rome. Un membre du Parlement assistait un jour à l'office dans une église ritualiste, c'était à vêpres : il y eut encens au *Magnificat*, procession avec encens, etc. Ces nuages d'encens affectèrent péniblement l'odorat de l'honorable gentleman, et le lendemain il écrivait au ministre prévaricateur cet avertissement solennel : — " Monsieur, vous conduisez les gens à Rome par le nez." Avec la sagacité du législateur théologien, l'immense majorité des anglicans (sans parler des dissidents) croient flairer dans cet encens, ces fleurs, ces cérémonies, une forte odeur de papisme, *inde iræ*. Les évêques anglicans eux-mêmes, si tolérants d'ordinaire, n'ont pas épargné les ritualistes. D'un autre côté, les catholiques anglais ne leur sont guère favorables. Quelles conclusions est-il donc convenable de tirer de ces appréciations diverses ? Assez récemment, un libraire de Londres mit en vente une brochure, contre laquelle les anglicans ont ourdi la conspiration tentée en France contre certain des livres de M. Louis Veuillot, la conspiration du silence. L'auteur inconnu jusqu'à présent, écrit sous le pseudonyme de l'*Archidiacre Chasuble*. Il a intitulé son petit livre : " La comédie de la convocation dans l'église d'Angleterre." Plusieurs ecclésiastiques anglicans sont représentés s'assemblant pour discuter ces deux questions : " 1° Serait-ce une hérésie dans l'église anglicane que de nier l'existence de Dieu ? 2° Les ordres anglicans sont-ils surnaturels ? " La discussion amène une conclusion négative aux deux questions, avec ces deux corollaires inévitables : 1° Dans l'église d'Angleterre, il n'y a aucune autorité en matière de religion ; 2° il n'y a point de ministère surnaturel. Donc, rationalisme et naturalisme, voilà la synthèse de la religion nationale du peuple le plus religieux du monde, selon l'auteur des *Moines d'Occident*.

A la fin de cette brochure, écrite d'un bout à l'autre d'une main savante, déliée et maniant le fouet de l'ironie avec une puissance qui a fait penser au Dr. Newman, l'archidiacre Joyeux, un des membres du quasi-synode imaginaire, lit devant la docte assemblée un assez long écrit où il présente une série de portraits littéraires représentant les différentes nuances de " *clergyman* " que l'on rencontre dans l'église établie par la loi.

Il y a le ministre *haut et sec*, le ministre bon et facile, le ministre amoureux, le ministre calviniste, le ministre évangélique, le ministre à sensation, le ministre ritualiste et autres types diffé-

rents les uns des autres, par des caractères profondément contradictoires, mais vivant comme les membres d'une heureuse famille, dans les limites élastiques d'une même *Eglise !* Or, parmi ces portraits, aux couleurs si variées, il en est un qui nous doit intéresser tout spécialement ; c'est celui du ministre ritualiste. L'archidiacre paraît l'avoir tracé au naturel, et ce portrait donne l'idée la plus complète et la plus vraie du ritualisme qui nous occupe. Il nous servira de point de départ pour compléter l'étude du ritualisme, et surtout pour en apprécier la valeur théologique, afin par là d'en mieux connaître les tendances et le but final où l'on peut espérer de voir aboutir ce mouvement religieux.

M. Joyeux dit donc : " Le ministre ritualiste est une plante encore " jeune dans notre église, mais elle est bientôt parvenue à sa " maturité. Sera t-elle d'une nature vigoureuse.....? C'est ce " qu'on verra dans peu de temps. En attendant, il est facile d'ex- " pliquer son apparition dans le monde....."

Ici l'auteur décrit la sécheresse désolante du culte anglican et fait voir que le ritualisme, au moyen de cérémonies, de chant, de musique, etc., empruntés à l'église catholique, rend le *service* établi par la loi, beaucoup plus agréable et attrayant. " C'est au " point, dit l'auteur, que dans les églises qui sont ainsi desservies, " le dimanche anglais est devenu presque tolérable !" C'est bien là le premier caractère du ritualisme, tel que décrit dans la *Revue* du mois de juin ; c'est-à-dire, réaction contre la froideur et l'ennui d'un culte inspiré par l'esprit calviniste.

L'auteur continue : " Si les ritualistes s'étaient contentés de ce " succès paisible, ils auraient été reçus, au moins par les classes " instruites, comme des bienfaiteurs, vraiment dignes de ce nom. " En effet, ce n'était pas un mince triomphe que d'avoir rendu le " dimanche anglais presque tolérable. Mais bientôt on s'aperçut " qu'ils visaient plus haut et plus loin. On ne se contentait plus " d'un surplis d'une blancheur immaculée ; il fallut par dessus un " *ornement* bien connu dans les églises catholiques, mais complète- " ment étranger dans la nôtre. La façon et la couleur en variaient " suivant la fête, symbolisant, pour les initiés, le saint, la vierge " ou le martyr du jour. Et puis, il ne fut pas permis d'approcher " de l'*autel* sans faire des génuflexions.....à cause des " mystères " terribles " et de " l'auguste sacrifice." Les encensoirs d'or et " d'argent s'ajoutèrent aux ornements du culte, et remplissaient de " leurs nuages d'encens, le chœur et la nef qui, depuis trois cents " ans, avaient été parfumés par des odeurs moins nobles. Et le " dogme s'avançait d'un pas égal avec le rituel, et même le " devançait. Le peuple entendit prêcher que la *présence réelle* est

BUREAU
DE LA
REVUE CANADIENNE
6, 8 et 10, Rue St. Vincent
MONTREAL.

# (CIRCULAIRE.)

MONTRÉAL, 25 JANVIER 1868.

La *Revue Canadienne* commence, avec la livraison qui accompagne cette circulaire, la cinquième année de son existence et le cinquième volume de sa collection. Pendant l'espace de temps qui s'est écoulé depuis sa fondation, ses directeurs n'ont jamais cessé de travailler à remplir consciencieusement le programme élevé qu'ils annonçaient ainsi dans le prospectus de ce recueil :

" Notre but est d'ouvrir une carrière à la littérature, de créer des spécialités, de travailler par des études et des travaux à l'alliance des lettres et de la religion, et de propager et défendre les principes fondamentaux qui, suivant l'enseignement infaillible de l'Eglise catholique, forment les assisses de tout ordre social.

" Sur le terrain des principes où la rédaction veut exclusivement se placer, la *Revue Canadienne* ne pourra être l'organe que d'idées saines en littérature et en philosophie. Sa ligne de conduite se résume dans ces paroles d'un grand génie, de St. Augustin : " *In necessariüs unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas.*"

" On s'attachera de préférence aux études spéciales d'économie politique, de droit, d'apologétique chrétienne, d'histoire et de littérature française et américaine :

" En fait de systèmes particuliers ou d'opinions économiques, la *Revue Canadienne* croit devoir n'en adopter aucun, pour le moment : en Canada, où tout, en fait de sciences, est encore à créer, la discussion sérieuse de diverses opinions ne peut qu'éclaircir davantage le public ; dans ce cas, les auteurs seront seuls responsables de leurs écrits.

" Par un choix varié de feuilletons, d'articles bibliographiques, et d'extraits ou de traductions en tous genres, le journal sera mis à la portée de tous les goûts, et rien ne sera épargné pour le rendre utile et agréable.

" Le but de la *Revue* est moral, littéraire et national ; nous ne négligerons aucun moyen de l'atteindre, et c'est pour nous aider, c'est pour réaliser ce dessein avec nous, que nous demandons le concours et l'encouragement de tous les Canadiens, sans distinctions de partis, de localité ou d'opinions. La tâche que nous entreprenons est ingrate, difficile et pleine d'écueils, plusieurs ne la com-

prendront pas; mais elle nous sera rendu possible par de sages conseils et par une coopération active."

L'appel important que les Directeurs faisaient ainsi au commencement de l'année 1864, ils croient devoir le renouveller aujourd'hui, avec une confiance que leur donne la conscience des efforts incessants qu'ils ont fait, pour remplir les promesses données au public dès l'origine. Pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, rien n'a été épargné pour placer la *Revue Canadienne* à la hauteur de son but; sacrifices de temps et d'argent, les Directeurs et l'Editeur n'ont pas hésité à les accomplir pour mettre leur recueil au premier rang parmi les publications de ce genre en Canada. Grâce aux travaux de ses nombreux et distingués collaborateurs, aucun sujet d'apropos n'a été négligé; tous ceux vers lesquels étaient poussée l'attention publique ont été traités, et souvent, nous devons l'avouer, d'une manière très-remarquable, qui a attiré l'attention et les applaudissements, même, de quelques uns des plus illustres écrivains de la France. Il suffira de rappeler ici les nombreux et intéressants travaux de MM. les abbés Raymond, Ouellet, Lamarche, Nantel, de Mgr. Desautels, de MM. F. X. Garneau, de Nap. Bourassa, Geo. de Boucherville, J. M. LeMoine, A. Garneau, L. P. Lemay, Faucher de St. Maurice, etc., etc., qui offrent une grande variété et un véritable mérite littéraire, pour montrer au public que la *Revue Canadienne* s'est conquise une place importante dans les œuvres littéraires du Canada.

Quoiqu'il nous soit permis de citer le jugement qu'a porté sur cette publication un écrivain anglais d'une haute autorité :

" Previous to the establishment of this useful and valuable pe-
" riodical, the French Canadian portion of the population had no
" work of the kind worthy of the name. It is true that two other
" french canadian magazines were published at Quebec, but they
" did not combine the same amount of varied and useful matter,
" which is exhibited in the pages of the *Revue*, nor had they on
" their respective *corps* of editors and contributors the names of so
" many writers of a varied and diversified talent and character."

[Morgan, Bibliotheca Canadensis.]

C'est confiant dans notre passé, qui donne un caractère assuré à la *Revue*, et dans les éléments de succès littéraires que nous possédons, que nous faisons aujourd'hui un appel au public éclairé, aux amis du pays, aux amis des lettres, à tous ceux qui veulent favoriser la création et le développement d'une littérature nationale.

La *Revue Canadienne* fait rarement en effet des reproductions; elle publie presqu'invariablement des travaux originaux dus à des écrivains canadiens, et c'est là le cachet particulier qui la distingue des autres recueils périodiques publiés en Canada.

Pour augmenter la circulation déjà très-considérable de notre recueil, et en faciliter l'abonnement à ceux qui désirent encourager

la *Revue Canadienne* en la recevant, la présente livraison est adressée à un très-grand nombre de personnes, dont les unes ont déjà été abonnées à ce recueil, mais ont cessé de le recevoir pour une raison ou pour une autre, dont les autres par leur profession, par leurs lumières, par leur esprit éclairé et leur position élevée, semblent appelées à favoriser le développement de la littérature nationale, et dont toutes peuvent et doivent s'abonner.

En gardant la livraison qui leur est aujourd'hui adressée, ces personnes seront considérées comme abonnées à la *Revue Canadienne*, et leurs noms seront transportés dans nos listes régulières d'abonnés.

L'abonnement, comme l'on sait, est de $2 par année, payable $1 chaque semestre. Au bout des six mois, les nouveaux abonnés, et les anciens, reçoivent le compte de l'abonnement dû, qu'ils sont priés de transmettre à M. l'Editeur, à Montréal. Les personnes qui demeurent dans les localités où il y a des agents autorisés de la *Revue Canadienne*, peuvent payer entre les mains de ces derniers.

Ceux qui ne jugeraient pas à propos de conserver cette livraison, et par là même de s'abonner, sont priés de la renvoyer immédiatement, par la poste, à M. l'Editeur, en ayant bien soin d'écrire lisiblement sur le couvert de la livraison leur nom, leur adresse et le mot *renvoyé*. Cette mesure est dans le but de faire connaître à l'Editeur la personne qui renvoye le numéro, afin qu'il soit en état de rayer son nom de la liste des abonnés.

Nous sommes heureux d'annoncer en terminant que les Directeurs ont conclu des arrangements avec M. Faucher de St. Maurice, qui doit leur fournir, dans le cours de cette année, trois nouvelles intitulées : " *A propos de ma pipe*, " " *Scènes de la vie intime au régiment*," " *Les souffrances d'un chercheur de places*."

La publication de ces nouvelles commencera en mars prochain.

Les personnes qui désireraient avoir la collection complète de la *Revue Canadienne*, quatre magnifiques volumes grands in-8o royal, peuvent se la procurer en s'adressant à l'Editeur. Prix $8, broché, ou $10.40 relié.

Les manuscrits, lettres concernant la rédaction de la *Revue*, etc., doivent être adressés au Directeur-Gérant soussigné. Toutes communications au sujet de l'administration doivent être envoyées à M. l'Editeur.

E. Lef. de Bellefeuille,
Directeur-Gérant.

Eusèbe Senécal,
Editeur-Imprimeur,
Rue St. Vincent, Nos. 6, 8 et 10.

" le point central de la dévotion chrétienne, et le sacrifice la plus " haute expression du culte de la nouvelle loi. La confession " sacramentelle fut donnée comme le remède contre le péché en " ce monde, et le plus sûr garant de pardon....."

Second caractère du ritualisme : affirmation des dogmes chrétiens, surnaturels ; admission de l'élément mystérieux dans la religion ; croyance au système sacramentel ; protestation contre l'esprit anti-dogmatique du protestantisme, lequel aboutit naturellement à la négation du surnaturel. [1]

Ce n'est pas tout. Le ritualiste brûle ce qu'il a adoré, il renonce au protestantisme. " Le protestantisme, dit le ministre ritualiste, " est une abomination et la nation anglaise a *certainement* toujours " été catholique sans le savoir La Réforme a été un petit incident " d'un intérêt historique, mais qui n'a presqu'aucune importance " réelle ; et la meilleure chose à faire, c'est de l'oublier. L'Eglise, " par sa nature, ne peut se tromper, mais comme elle s'était mal- " heureusement trouvée sous un nuage pendant plusieurs centaines " d'années, quelques ecclésiastiques anglais s'étaient chargés de " remplir ses fonctions jusqu'à nouvel ordre. Tels sont, ajouta " l'archidiacre Joyeux, les principaux chapitres du nouveau caté " chisme ritualiste."

Sous une forme badine et quelque peu empreinte d'ironie, on nous donne l'énoncé des doctrines dont les cérémonies, les processions, les décors du culte ritualiste ne sont que l'expression. Le ritualiste réclame pour lui et pour l'église anglicane, dont il se dit le ministre dévoué, un vrai système de sacrements, tels qu'admis de tout temps dans l'Eglise ; un vrai sacrifice fondé sur un sacerdoce légitime et la succession apostolique ; et enfin, le caractère essentiel à une société enseignante divinement instituée, c'est-à-dire l'autorité.

Après avoir lu, non sans attention, les formulaires de foi de l'église anglicane, on demeure convaincu qu'il faut au ritualiste un courage à toute épreuve, pour soutenir que la doctrine catholique sur les sacrements ne diffère en aucun point essentiel de ce qu'enseigne l'établissement anglais. Le XXV article de foi anglicane dit : " Il y a deux sacrements que Jésus-Christ a insti- " tués dans l'Evangile, savoir : le baptême et la cène du Seigneur.

" Ces cinq sacrements, comme on les nomme communément, " savoir : la confirmation, la pénitence, les ordres, le mariage et " l'extrême-onction, ne doivent pas être tenus pour *sacrements de* " *l'Evangile ;* les uns étant nés d'une imitation corrompue des

1 Voir l'article du mois de juin.

" apôtres, les autres étant des conditions de vie approuvée dans " les Ecritures, mais qui n'ont pas pourtant la nature des sacre- " ments, comme le baptême et la cêne du Seigneur ; puisqu'ils " n'ont aucun signe visible ni cérémonial que Dieu ait ordonné."

Les ritualistes s'efforcent de concilier cette doctrine avec celle de l'Eglise universelle, en disant que les cinq sacrements rejetés par l'établissement, ne le sont que dans le sens où on les voudrait supposer égaux aux deux autres, en nécessité ou en dignité ou en institution *immédiate* par Notre Seigneur : mais jamais ils n'échapperont à la doctrine si précise de l'Eglise. " Si quelqu'un ose dire " que les sacrements de la loi nouvelle n'ont pas *tous* été institués " par Notre-Seigneur Jésus-Christ ; ou qu'ils sont plus ou moins " que sept..... ou qu'aucun de ces sept n'est pas vraiment et propre- " ment un sacrement, qu'il soit anathème." [1]

L'église anglicane permet à ses ministres de donner l'absolution *aux malades*, tout en ne reconnaissant pas la pénitence comme sacrement, dans le sens catholique du mot. Elle n'y voit, cependant, aucune nécessité : l'église épiscopalienne des Etats-Unis, en communion avec les anglicains, a retranché du rituel ce qui regarde l'absolution. Elle s'est permis plusieurs autres réformes, dans les articles qui gênaient la liberté de ses fiers enfants républicains. Pourtant, nous l'avons vue naguère en pleine communion avec les évêques anglicans.

En Angleterre même, on n'a jamais, depuis Elizabeth, cru avoir le droit de donner réellement l'absolution. Quelques rares et timides affirmations, disséminées sur le cours des trois siècles qu'a vécu l'hérésie anglicane, ne suffisent pas à former sur la matière qui nous occupe un corps de doctrine. Depuis une trentaine d'années, les puséistes, surtout les ritualistes, entendent des confessions, mais sans y être autorisés par leurs supérieurs. Ils font une chose tolérée par une église qui tolère à peu près tout ; mais ils ne la font pas au nom de cette église. On peut donc dire que, sur ce point, ils sont rebelles à ceux qu'ils reconnaissent pour supérieurs ecclésiastiques, et qu'agissant de leur chef, ils *pratiquent, en protestants*, une doctrine catholique.

Dans l'examen que nous nous proposons de faire, la doctrine eucharistique est sans contredit la plus importante. Sur ce point, les ritualistes sont-ils dans le vrai ? Leurs moyens d'arriver au vrai qu'ils peuvent posséder sont-ils logiques ? D'abord, quelles sont les doctrines de leur église sur le sacrement par excellence ?

L'article XXVIII, de la cêne du Seigneur, dit : " La cêne du

1 Conc. Trid., Sess. VII, Can. I.

" Seigneur n'est pas seulement un signe de charité..... mais c'est
" plutôt un sacrement de notre rédemption par la mort de Jésus-
" Christ ; tellement qu'à ceux qui le reçoivent convenablement,
" dignement et avec foi, le *pain* que nous rompons est une parti-
" cipation au saint corps de Jésus-Christ, et la coupe de béné-
" diction est tout de même une participation au sang de Jésus-
" Christ.

" Le corps de Jésus-Christ est donné, pris et mangé en la cêne seulement d'une manière *céleste* et *spirituelle*. Et le *moyen* par lequel le corps de Jésus-Christ est reçu en la cêne, c'est la *foi*."

On a souvent dit que les auteurs de ces articles, voulant tout concilier et cherchant à attirer dans le giron de la religion d'état, toutes les classes de la nation anglaise, se sont surtout efforcés de n'être pas explicites. Les meilleurs amis de l'établissement disent de leur église qu'elle est *compréhensive*, c'est-à-dire élastique et que toutes les croyances s'y trouvent à l'aise. L'article XXVIII, que nous avons reproduit, est un exemple de cette merveilleuse souplesse du *credo* anglican. Depuis la présence purement symbolique de Calvin, jusqu'à la *présence réelle* voulue par les ritualistes, toutes les interprétations des hérétiques Français, Allemands et Anglais se prétendent autorisées par cet article. On y parle de la manducation par la foi pour plaire aux calvinistes, de la *participation* au corps de Notre Seigneur pour ne pas éloigner les luthériens. Les ritualistes s'emparent de cette participation, pour en tirer la *présence réelle*, telle qu'enseignée, disent-ils, par la tradition catholique. Pour eux, Notre Seigneur est réellement dans la sainte eucharistie. C'est le Dr. Pusey qui leur a enseigné cela ; à leur tour, ils répandent cette croyance parmi leurs *paroissiens*, et déjà, bon nombre d'anglicans croient adorer Notre Seigneur, réellement et substantiellement présent dans le tabernacle. Nous avons dit ailleurs [1] les espérances que cet enseignement et ces pratiques pourraient donner à l'Eglise Catholique.

Mais le résultat principal en sera-t-il plus consolant ? nombre de personnes éprouvent un immense désir de la communion à Jésus présent au tabernacle sacré. L'eucharistie est le dogme générateur de la piété chrétienne, et ces personnes y croient de toutes les forces de l'esprit. Voilà l'aimant divin qui les attirait vers Rome, pour s'y reposer après avoir trouvé celui que leur âme aimait. Si elles croient trouver dans leur propre religion l'objet de leurs désirs, elles ne se croiront pas obligées d'aller ailleurs ; elles resteront loin du centre de vérité, prosternées devant une " présence

1 Voir la livraison de juin.

imaginaire" de leur Dieu Incarné. N'y a-t-il donc pas raison de croire que le ritualisme, loin de favoriser la réunion à l'Eglise Catholique, est un des moyens subtilement efficaces pour l'empêcher, en persuadant aux membres de l'église anglicane qu'ils trouvent dans leur propre religion toute la doctrine catholique et chrétienne? Mgr. Manning semble éprouver cette appréhension, quand il met le ritualisme au nombre des obstacles suscités à l'œuvre de la religion catholique en Angleterre. [1]

Ceci nous amène à insister sur l'anomalie qui caractérise la position des ritualistes ; l'anomalie, pour nous tenir dans les bornes de la stricte politesse à l'égard de ces messieurs respectables, voilà bien ce que l'on rencontre toujours et partout quand on examine leurs opinions.

Comme on a pu le voir déjà, ils sont en contradiction évidente avec leur église au nom de laquelle ils prétendent parler : ils lui prêtent une beauté dont elle n'est pas soucieuse : mais ils ne la font si belle qu'afin de ne pas la voir abandonnée pour une autre, qui a la vraie beauté toujours ancienne et toujours nouvelle. Sont-ils de bonne foi ? Ceux qui les connaissent personnellement l'affirment. Un publiciste distingué disait naguère : " Plus nous étudions " l'esprit humain, plus nous croyons à la possibilité d'allier ensem- " ble la sincérité et l'illusion à un dégré incalculable." [2] Le charitable écrivain réussissait ainsi à se convaincre, que le Dr. Pusey était de bonne foi en composant son Irenicon, et rien n'empêche que l'on n'applique la même règle aux ritualistes.

Cependant le Doyen Critiqueur [3] ne paraît pas tout-à-fait du même avis que le P. Ramière, du moins il a des doutes. Il ne s'explique pas les procédés logiques de ses amis ; il dit donc :

" L'archidiacre Chasuble et ses amis (les ritualistes) prétendent au pouvoir de consacrer l'hostie. Il se permettra de leur faire une question sérieuse. Soutiendront-ils, à la face de l'histoire et en présence du témoignage unanime de tout le peuple de ces îles, qu'il y a dans l'église d'Angleterre aucuns préparatifs quelconques pour la réception d'un aussi auguste visiteur ? Où est le tabernacle ? Il est brisé, comme l'autel où il était placé. Où est le rituel prescrivant avec une scrupuleuse exactitude, comment ce mystère doit être célébré ? Le rituel ne dit rien à ce sujet, si ce n'est qu'il nie que le Christ puisse être présent en deux endroits à la fois ; " laissant une vaine ombre au " prêtre" et au

1 England and Christendom. Introduction.

2 Le P. Ramière, Revue du monde catholique, 25 Fév. 1866.

3 Un des membres de la Comédie de la convocation anglicane déjà citée.

peuple et défendant avec rigueur que la "réalité" soit élevée et *adorée.*"

" Si ses amis de la haute église, lesquels lui paraissent vraiment ne croire rien moins que les dogmes même qu'ils prétendent respecter si profondément, mais dont ils voient tous les jours si tranquillement la profanation dans leur église ; si ses amis voulaient considérer dans quelles conditions se serait célébrée la Cène depuis trois cents ans, (si leur doctrine est vraie), il lui semble que jamais ils n'oseraient attribuer à l'église d'Angleterre aucune croyance à la présence réelle. Ce serait l'outrager gratuitement."

Il montre ensuite qu'on n'y prend aucune précaution pour empêcher les accidents, les profanations, les sacriléges. Il fait allusion à la manière tout-à-fait burlesque dont la Cène est souvent célébrée, et il en conclut que l'Eglise d'Angleterre ne *croit* pas à la présence réelle.

" De grandes quantités de pain *consacré*...sont laissés au sacristain " qui les emporte chez lui, les jette au cimetière, ou les met à " d'autres usages, selon son caprice. Le rituel, les évêques, les " ministres. tolèrent tout cela".....

" Supposons, continue-t-il, qu'il y ait, en Angleterre, dix mille " églises et que la Cène y ait été célébrée quatre fois par an, pen- " dant trois cents ans. Il s'en suivrait, d'après la théorie des hom- " mes de la haute église, qu'un énorme sacrilège a été commis en " Angleterre, depuis la Réforme, au moins douze millions de fois, " et que les pires ignominies de la passion y ont été renouvelées, " sans peur et sans remords, chaque jour de *communion.* Quant à " lui, il abandonnerait cette église, à l'instant même, s'il croyait " aux opinions de l'Archidiacre Chasuble. Mais il se hâtait d'ajou- " ter que rien dans ce qu'il venait de dire, ne devait alarmer les " consciences les plus timides. Les scènes effrayantes qu'il avait " imaginées, n'avaient réellement jamais eu lieu. L'église d'An- " gleterre n'avait, en réalité, jamais cru à ces mystères terribles, et " conséquemment n'avait pas eu à faire des rubriques pour en " empêcher la profanation. Il se permettrait même d'ajouter qu'il " était évident que ses amis de la haute église n'y croyaient pas " plus que lui même ; car, s'ils croyaient à la présence réelle, ils " ne pourraient pas rester une heure de plus dans l'église établie."

L'église anglicane ne veut donc pas accepter le *Credo* que les ritualistes lui offrent. Ces messieurs n'en affirment que plus positivement la *catholicité* de leurs doctrines, qu'ils disent être aussi celles de leur église. Or, c'est là précisément un des malheurs de cette école. Elle aura pour résultat, et c'est chez elle un but avoué, de retenir dans la communion anglicane bon nombre de personnes

convaincues que Jésus a promis d'être substantiellement présent à son église. Persuadé qu'ils ont trouvé chez eux le sacrement d'amour, ces hommes sentiront moins le besoin de diriger leurs pas fatigués vers l'Eglise qui a vraiment reçu ce précieux dépôt et l'a gardé fidèlement.

On ne doit donc pas être surpris si les ritualistes ne rencontrent pas, de la part des catholiques anglais, autant de sympathie qu'ils en attendaient peut-être, puisqu'ils privent ceux-ci du bonheur d'embrasser tous les jours de nouveaux frères convertis, à la vérité catholique par le désir immense de communier à Jésus, dans le sacrement de son amour sur la terre.

Au reste, on se tromperait si on acceptait comme catholiques et orthodoxes les doctrines eucharistiques, que les néo-anglicans mettent sur le compte de leur église protestante, et qu'ils s'efforcent de faire prévaloir. Très certainement, nous sommes heureux de le constater, une distance considérable les sépare de leurs co-religionnaires de l'établissement. Depuis plus d'un quart de siècle, le Dr. Pusey travaille à rétablir la croyance à la présence réelle de Notre Seigneur dans la sainte eucharistie. Ses *sermons* firent grand bruit dans le temps, et l'écho n'en est point encore affaibli. Mais si les ritualistes sont en progrès quand on les compare à la masse des anglicans, ils sont encore loin, bien loin, de la pleine lumière de la vérité eucharistique : et, comme plusieurs s'imaginent que ces messieurs croient tous les dogmes catholiques, excepté la suprématie du pape, un rapide examen de leur doctrine pourra servir à préciser d'avantage le terrain qu'ils occupent dans les vastes champs de la révélation.

Ils viennent, eux-mêmes, de nous en fournir l'occasion. Accusés d'infidélité à leur église, ils se sont défendus contre cette imputation. Non, disent-ils, nous ne sommes point rebelles : la preuve, c'est notre doctrine sur l'eucharistie qu'on incrimine surtout. La situation était difficile. Placés entre l'eglise anglicane avec ses évêques, ses cours ecclésiastiques et l'opinion, d'un côté ; et de l'autre, leurs écrits antérieurs et l'Eglise universelle, dont ils prétendent reproduire les enseignements ; il fallait être un Ulysse en théologie pour traverser en sûreté ce passage bordé d'abimes. Voyons comment ils se sont tirés de ce mauvais pas. Le document auquel nous avons recours est une lettre adressée à l'archevêque de Cantorbéry. On y dit :

" Attendu que de nos jours on fait circuler des accusations de déloyauté envers l'église d'Angleterre, au désavantage de ceux qui défendent et enseignent depuis longtemps les doctrines de la *présence réelle objective*, du sacrifice eucharistique et de l'adoration du

Christ dans le Saint Sacrement ; et attendu que, par ces imputations, les esprits de plusieurs sont dans l'anxiété ; nous, les soussignés, remplissant les fonctions du sacerdoce dans l'église d'Angleterre, demandons respectueusement à Votre Grâce.....de dire ce que nous croyons être l'enseignement de Notre Seigneur, touchant les dites doctrines, telles qu'inspirées dans les Saintes Ecritures et *reçues* par l'église d'Angleterre, en conformité avec l'enseignement de l'Eglise catholique dans ces siècles, dont l'église d'Angleterre nous dit qu'ils furent très-purs et exempts de corruption."

Quelles sont ces doctrines admises par l'église d'Angleterre et enseignées par l'Eglise catholique ? Il faut prouver qu'on n'est pas papiste, sans pourtant mécontenter les disciples qui se croient pieusement catholiques, et ont besoin qu'on le leur répète souvent pour rester dans l'établissement national.

1. " Nous rejetons la doctrine d'une présence corporelle de la " chair et du sang naturels du Christ, c'est-à-dire, la doctrine de la " présence de son corps et de son sang, *tels* qu'ils sont dans le ciel ; " nous rejetons aussi cette manière *d'être présent* qui implique un " changement physique des substances naturelles du pain et du " vin, communément appelé transubstantiation."

" Nous croyons que dans la Sainte Eucharistie, en vertu de la " consécration, par le pouvoir du St. Esprit, le corps et le sang du " Christ Sauveur, la partie intérieure ou chose signifiée, sont pré- " sents, réellement et en vérité, mais spirituellement et d'une " manière ineffable, sous le signe ou la partie extérieure visible, " ou la forme du pain et du vin."

Mais vraiment, dirait-on, les signataires de cet article ont-ils prétendu renoncer à leur dogme favori de la présence réelle ? Ils ne pourraient guère le rejeter en termes plus explicites. Ils reproduisent, presque textuellement, une note explicative, de la rubrique anglicane, qui prescrit de recevoir la communion à genoux. " Cependant, dit la note, de peur que cette génuflexion ne soit mal interprétée,..... on déclare que par là on n'a pas l'intention de déférer aucune adoration au pain ou au vin du sacrement, qui sont là reçus corporellement, ou à *aucune* présence *corporelle* de la chair naturelle ou du sang de Jésus-Christ..... le corps naturel et sang de Jésus-Christ Notre Sauveur, sont au ciel et non ici, puisque c'est une chose contraire à la vérité du corps naturel de Jésus-Christ, que d'être en plus d'un lieu à la fois."

Rien de plus explicite pour nier la présence réelle : et voilà les termes enployés presque textuellement par les ritualistes. Ils s'adressent à leurs coréligionnaires, et ils pouvaient être certains

qu'on les entendrait dans un sens calviniste et protestant, contraire au dogme catholique. Les anglicans ont donc lieu d'être satisfaits.

Et les catholiques? Ils le seront, s'ils le veulent. Il est vrai que ces messieurs ne se servent pas de la phraséologie nette, explicite de l'Eglise catholique. Ils n'ont pas l'habitude de déclarations positives dans le genre de celle-ci, par exemple : " Si quelqu'un ose nier que dans le sacrement de la Très-Sainte Eucharistie sont contenus vraiment, réellement et substantiellement, le corps et le sang, avec l'âme et la divinité de N. S. J. C., et par conséquent le Christ tout entier ; mais ose avancer qu'il n'y est que comme dans un signe, ou en figure ou par sa vertu ; qu'il soit anathème."[1]

Mais avec de la bonne volonté, on peut découvrir qu'ils ne réjettent pas cette doctrine. Ils rejettent la présence *réelle*, non pas du corps de Jésus-Christ, *qui* est dans le ciel, mais de ce *corps tel* qu'il est au ciel. Or, la théologie catholique soutient bien, sans doute, l'identité du corps de Jésus-Christ, au St. Sacrement et au ciel : mais elle explique que le *mode* d'existence est différent, puisque dans le sacrement, le corps de Notre Seigneur n'a pas, comme il l'a au ciel, l'étendue actuelle : il est sous les espèces, à la manière des substances, sans étendue actuelle ; et cette manière d'exister est au-dessus de la nature, n'est pas la présence corporelle, dans le sens qu'on l'entend ordinairement. On le voit, les théologiens ritualistes ont mis à profit les excursions qu'ils ont pu faire, à temps perdu, dans les champs de la scolastique, et évitent de froisser les convictions de ceux qui sont initiés à leurs finesses de pensées et de langage. Mais, tout en admettant la probabilité de leur orthodoxie sur ce point, on ne peut complétement les exonérer d'une certaine duplicité, au moins dans leur langage, puisqu'ils emploient des mots qui, soit à cause des habitudes de ceux à qui ils s'adressent, soit à cause de leur juxta-position, doivent presqu'inévitablement conduire la foule des lecteurs à ne voir dans cette réclamation ritualiste qu'une admission de la doctrine contenue dans les 39 articles, entendue dans le sens calviniste.

Ce qu'ils disent de la transubstantiation ne saurait être équivoque, ils la nient formellement. " Nous rejetons..... un change-" ment physique des substances naturelles du pain et du vin, " communément appelé transsubstantiation." Or, voici ce que l'on appelle *communément* transsubstantiation : " Par la consécration " du pain et du vin, il se fait un changement (*conversionem*) de " toute la substance du pain en la substance du corps de N. S. Jésus-

1 Conc. Trid. Sess. XIII, Can. I.

" Christ, et de toute la substance du vin en la substance du sang."[1] Voyez aussi le canon 2 de la même session, où le dogme est encore plus développé.

Voilà la doctrine catholique. Présence du corps et du sang de Jésus-Christ, mais sans le pain et le vin, lesquels ont été changés au corps et au sang, ne laissant que les espèces ou apparences.

Il y a deux autres manières d'admettre la présence réelle; d'abord par l'*impanation;* c'est-à-dire par une union hypostatique du Christ avec le pain ; à peu près comme le Verbe s'est uni à la nature humaine. Il y a eu des protestants *assez protestants* pour dire cela.

Ensuite par la *consubstantiation ;* c'est-à-dire par la présence simultanée, quoiqu'indépendante l'une de l'autre, des deux substances, du corps de Notre Seigneur et des éléments du pain et du vin. C'est la doctrine des luthériens. Or, les chefs ritualistes nient la transubstantiation, et sont forcés d'avoir recours à la *consubstantiation*, c'est-à-dire à une doctrine inconnue de l'antiquité chrétienne et rejetée par l'église universelle. Loin d'être catholiques, ils sont donc hérétiques et luthériens.

Le Dr. Pusey n'admet pas l'alternative et prétend que ce qu'il nie dans la transubstantiation, n'est pas admis où enseigné par l'Eglise catholique. On n'a jamais pu recevoir de lui de plus amples explications. Pour notre part, il nous faut les témoignages de ceux qui le connaissent bien, pour nous empêcher de voir dans sa méthode autre chose que des subterfuges indignes de l'auteur de l'Irénicon.

On le voit : même sur les points particuliers de doctrine, les chefs ritualistes ne sont pas aussi catholiques qu'on les croit communément, et qu'ils se croient eux mêmes. En ce qui regarde l'adorable sacrifice de l'Autel, ils sont peut-être encore moins orthodoxes. Examinons le deuxième article de leur lettre. " Nous répudions " l'idée d'un sacrifice nouveau (*fresh sacrifice*), ou tout ce qui " tendrait à faire envisager l'oblation sacrificatoire de l'eucharistie, " comme une chose à part (*apart*) du sacrifice seul suffisant, et de " l'oblation de la croix, lequel seul est la rédemption parfaite, la " propitiation et la satisfaction pour tous les péchés du monde, " originel et actuels, étant seul méritoire.

" Nous croyons que, comme dans le ciel, le Christ, notre grand " prêtre, s'offre sans cesse devant son Père Eternel, faisant valoir " par sa présence, le sacrifice de lui-même offert sur la croix : ainsi " sur la terre, dans la sainte Eucharistie, ce même corps, offert

1 Conc. Trente, Sess. XIII, Chap. IV.

" une fois *pour toutes* en notre faveur (et ce même sang), sont offerts " et mis en intercession devant le Père par le prêtre, ainsi que " Notre-Seigneur a ordonné qu'il fût fait en mémoire de lui, etc."

Evidemment, ici encore, on aperçoit deux intentions et un double but : vouloir mériter le nom de catholiques, mais rester anglicans. La partie négative de l'article peut, à la rigueur, s'entendre dans un sens orthodoxe ; on a pu avoir l'intention de rejeter seulement ce que l'Eglise catholique répudie. Les catholiques, en effet, ne considèrent point le sacrifice de l'autel, comme une institution indépendante de l'acte réparateur accompli sur la croix, et, si les signataires n'ont voulu proclamer que leur foi en la liaison intime qui existe entre l'autel et la croix, on ne peut que les féliciter d'avoir su maintenir un dogme si fondamental, mais que la génération à laquelle ils s'adressent ne reconnait plus et rejette même expressément. Et c'est précisément cette attitude négative toujours, quand elle n'est pas hostile, de la masse des anglicans, au sujet du sacrifice de la loi nouvelle, qui donne à la déclaration des ritualistes un caractère tout-à-fait insidieux, malgré la bonne foi qu'on s'efforce de leur reconnaître. Car enfin, il est évident, et les signataires ne pouvaient se faire illusion, que les protestants devaient interpréter cet article dans un sens opposé à la doctrine catholique : cette interprétation protestante résulte, 1° des paroles employées ; on ne se contente pas d'affirmer la liaison intime entre la messe et la passion, mais on répudie " *tout* ce qui tendrait à faire envisager " l'oblation sacrificatoire de l'eucharistie comme une chose à *part* " du sacrifice de la croix." Adressée à des protestants, cette phraséologie est insidieuse, d'autant plus qu'en réalité il y a *quelque chose* de distinctif, comme nous le verrons tout à l'heure. Cette interprétation résulte, 2° du but qu'ils se proposent ostensiblement ; ils désirent établir leur fidélité à l'église anglicane, et ils font même usage de ses paroles pour exprimer leurs croyances : plusieurs des expressions de cette profession de foi sont empruntées à l'article XXXI, qui nie expressément le sacrifice eucharistique.

Leur idée du sacrifice ne nous parait pas complète, ni exacte. Dire simplement que tout se borne à une " *offrande* qui tient du sacrifice (*sacrifical offering*)," ce n'est pas s'exprimer comme l'Eglise, qui a défini en termes très-explicites l'acte suprême du culte chrétien. Voici ses paroles : " Le saint synode enseigne que ce sacrifice est " vraiment propitiatoire..... C'est la même et unique victime ; " celui qui s'offre maintenant par le ministère des prêtres, est le " même que celui qui s'offrit sur la croix, avec la seule différence " du mode d'oblation."

Cette différence d'oblation consiste en ce que le sacrifice de l'autel est non sanglant tandis que celui de la croix fut sanglant ; mais il y a vraiment l'immolation nécessaire à l'idée même du sacrifice : *Incruente immolatur, qui in ara crucis semel seipsum cruente obtulit.* [1] Donc, il y a hérésie à soutenir que dans la messe, on n'offre pas à Dieu un sa- crifice dans le sens vrai et propre de ce mot.....*Si quis dixerit, in Missâ non offerri Deo verum et proprium sacrificium.....anathema sit.* [2] Or pour les signataires de la déclaration, il n'y a point l'*action* du sacrifice, l'immolation ; il n'y a que l'oblation ; l'*offrande* au Père Eternel de Jésus-Christ présent sur l'autel. Si maintenant on veut bien remarquer, 1° que les auteurs de la lettre répudient expressément *toute notion* de cette *offrande*, qui la rendrait *distincte* de celle de la croix, 2° qu'ils em ploient des expressions empruntées aux Articles, et entendues très-certainement dans un sens contraire au sacrifice ; on arrivera presqu'inévitablement à la conclusion, que les chefs ritualistes ne sont pas exempts d'erreurs assez graves, relativement au dogme fondamental du sacrifice. Peut-être pourrait-on admettre qu'ils ne rejettent pas explicitement le fond de la doctrine catholique : mais ils en atténuent, ils en altèrent le sens ; ils inclinent vers l'hérésie radicale de tout le protestantisme moderne.

Nous ne dirons qu'un mot du troisième article, relatif au culte dû à Notre Seigneur, dans le Saint Sacrement. Cet article est une conséquence du premier. On y déclare qu'il ne faut pas " adorer le pain et le vin sacrementels ;" ce qui est insignifiant ou implique *hérésie.* Insignifiant, puisque personne ne prétend qu'il soit permis d'adorer le pain et le vin : implique *hérésie*, car c'est une négation implicite, et même assez explicite, du dogme de la transubstantiation, puisqu'on suppose que le pain demeure après la consécration.

En terminant l'examen de cette déclaration de foi, nous nous abstiendrons de commentaires. On peut supposer que les auteurs de cette lettre, ont réussi à rassurer l'opinion anglicane sur le compte de leur fidélité à l'établissement national. Quant à persuader aux lecteurs réfléchis que leur église est catholique dans ses enseignements, c'est ce à quoi ils n'ont pu que difficilement prétendre. Dans tous les cas, s'ils sont de bonne foi, jamais théologiens ne furent plus faciles à se laisser induire en erreur, et l'on est forcé de dire avec un publiciste anglais : " De même qu'ils se " trompent en croyant qu'ils ont chez eux un vrai sacerdoce, ils se

1 Conc. Trente. Session XXII. c. 2.

2 Can. 1. Sess. XXII.

" trompent, aussi quand ils pensent maintenir les doctrines catho-
" liques sur la présence réelle et le sacrifice eucharistique."

Le document d'où sont extraits les trois articles en question est signé par le Dr. Pusey, l'archidiacre Denison et dix-neuf autres, parmi lesquels nous reconnaissons plusieurs de ceux, qui se sont le plus signalés par leur zèle en fait de cérémonies religieuses. On en cite qui ne le cèdent point en cette matière à Mgr. de Conny lui-même ou à M. l'Abbé Falise, quoique le succès ne couronne pas toujours leurs efforts, vu que le peuple anglais, sans respect pour la congrégation des Rites, se permet souvent des écarts antirubricaux, tout à fait propres à dérouter l'habilité d'un Gavantus lui-même.

Au-dessus de tous ces noms, inconnus pour la plupart dans le monde théologique, celui du Dr. Pusey brille d'un éclat incontesté, mais compromettant pour sa gloire. On ne peut se défendre d'un sentiment de profonde tristesse à l'aspect de ce vieillard respectable par ses vertus, illustre par sa science, et dont le nom sert à désigner un des plus beaux mouvements intellectuels et religieux que notre siècle ait vus. Du sein de sa docte retraite d'Oxford, il contribua, pour sa large part, à l'organisation d'un mouvement de retour vers les traditions de l'antiquité chrétienne. Entouré d'amis jeunes alors comme lui, il travaillait avec ardeur et avec le profond sentiment d'une grande mission à remplir. Il était convaincu que Dieu l'appelait à réveiller l'église d'Angleterre de la léthargie mortelle où il la voyait plongée. Ses amis, les Keble, les Froude, les Newman, les Ward, et une foule d'autres esprits d'élite, pensaient comme lui. Méditant nuit et jour les livres inspirés et les volumes des antiques maîtres de la science chrétienne, ils se convainquaient que l'épouse du Christ devait être plus belle, plus vivante et plus féconde. Leurs voix ardentes et convaincues eurent un immense retentissement. L'Europe entière crut qu'ils arrivaient, les jours prévus par les Bossuet et les De Maistre. On sentait que ces hommes sincères, qui cherchaient dans la tradition les traits caractéristiques de la vraie Eglise de Jésus-Christ, ne seraient guère longtemps à comprendre l'impossibilité absolue de les faire accorder avec cette institution inerte et formaliste qu'ils voulaient vivifier. Leur tâche était trop ingrate. Ils tentaient de galvaniser un cadavre ; la sève manquait à cette branche détachée du tronc. Après un quart de siècle, que sont devenus les hommes illustres qui inaugurèrent ce mouvement ? Les uns, convaincus de l'inutilité de leurs efforts et n'ayant pas le courage d'aller plus loin, sont retombés dans la routine de l'église anglicane ; les autres sont partis pour le grand voyage sans avoir ostensiblement salué l'astre qui pouvait éclairer

leur route. Un très-grand nombre jouissent maintenant de la pure lumière catholique : ils sont assis au banquet eucharistique ; ils offrent le vrai sacrifice de la loi nouvelle ; ils adorent en esprit et vérité l'Emmanuel qu'ils n'avaient pu trouver dans l'église nationale. Et le Dr. Pusey, celui qui a donné son nom à cette brillante école, reste presque seul en arrière. Les amis de sa jeunesse et de son âge mûr, les compagnons de ses travaux et de ses luttes, l'ont abandonné, vaincus, entraînés par les charmes de la vérité. Lui, obstiné dans les théories dont il s'enveloppe, il pleure sur ce qu'il appelle leurs défections, mais il se réjouit d'un bien imaginaire qu'il voit s'opérer dans son église. Nous avons sous les yeux le spectacle de deux nobles et belles intelligences retenues loin de la vérité, malgré des efforts incessants pour y arriver. Pusey, Guizot ! tristes exemples, où l'on peut se convaincre que le talent, le génie même, ne suffisent pas pour arriver au sommet de la montagne où Jésus-Christ a établi sa cité ; mais qu'il faut se faire petit, renoncer à l'orgueilleux espoir d'être chef d'école, et ne pas préférer être le premier dans une misérable bicoque battue par tous les vents, plutôt que d'être second dans la majestueuse cité où la vérité a établi sa demeure et d'où elle répand ses bienfaits sur tout l'univers. Qui plus que ces hommes fut jamais en contact avec la vérité ? Le Dr. Pusey a passé sa vie à étudier les Pères de l'Eglise ; il a été en rapport fréquent avec les catholiques de France ; M. Guizot a toujours été l'ami de tout ce que la France catholique a renfermé de saint et d'illustre, et, cependant, tous deux parviennent à la vieillesse sans avoir fait un acte de foi catholique !

Tous deux contemplent d'un œil effrayé les ravages de l'incrédulité et du rationalisme ; ils ont employé leurs plus fortes années à combattre ces plaies de notre société ; ils ne leur est guère possible de ne pas se convaincre que leur système religieux ne leur fournit point les armes nécessaires pour ce combat à outrance : malgré cela, ils sont encore protestants ! Il y a vraiment dans l'esprit humain d'étranges contradictions. Peut-être aussi faudrait-il chercher dans le cœur, dans la volonté, l'explication du phénomène que tous les catholiques déplorent, et qu'ils prient Dieu de faire cesser, pour sa plus grande gloire et pour celle de l'Eglise à laquelle ces deux hommes illustres ont déjà préparé tant de conversions.

## II

Ainsi, on a pu s'en convaincre ; malgré la science incontestable et les qualités personnelles des docteurs, la valeur théologique des

croyances ritualistes a été exagérée. Ils sont positivement hérétiques sur plusieurs points ; incomplets ou nuageux sur d'autres, et ils se trompent du tout au tout, en insérant ce qu'ils possèdent de vérité catholique dans le symbole de l'église établie par la loi.

Nous avons borné nos remarques aux documents anthentiques qui émanent des docteurs de cette école. Parmi les disciples, il s'en trouve un certain nombre, peut-être, qui, incapables de faire ou de comprendre les distinctions subtiles de leurs chefs, admettent simplement toute la doctrine catholique sur les sacrements. Mais la chose importe peu, comme on va le voir.

La question de l'eucharistie, du sacrifice et de l'absolution est dominée par celle des *ordres sacrés.* En effet, quand même l'église anglicane tout entière croirait ces dogmes, à quoi bon cette croyance s'il n'y a point de prêtres pour consacrer et absoudre, point d'évêques pour ordonner et conférer la juridiction ? Cette croyance, ne devient-elle pas le plus grand des malheurs, pour un très-grand nombre de personnes, qu'elle endort dans une trop fatale sécurité sur les moyens de salut ?

Il est évident qu'avec leurs doctrines sur la présence réelle et le sacrifice, quelque défectueuses qu'elles soient, les ritualistes doivent nécessairement revendiquer pour eux-mêmes et pour l'église, dont ils sont les ministres, le caractère et les pouvoirs du prêtre, ainsi que la succession apostolique pour leurs évêques. Aussi n'y manquent-ils pas. Le Dr. Pusey, qui est très-certainement le docteur par excellenee dans cette école, revient très-souvent sur cette affirmation des prérogatives sacerdotales inhérentes au ministère et aux ordres anglicans. " Il n'y a absolument *aucun doute* " que notre succession épiscopale ne soit valide, que nos évêques " ne soient les successeurs de ceux par lesquels Dieu a planté chez " nous l'Evangile ; de sorte que notre église est pour nous le canal " des dons de Dieu et l'instrument de notre salut.....

Ailleurs : " On peut soutenir, comme un fait indubitable, d'abord, " que nous avons la succession, c'est-à-dire, qu'il n'y a d'autre succession de l'ancienne église en Angleterre, que la nôtre, car " personne ne la revendique."

Ce que le dit le chef, les disciples le répètent. Puséistes proprement dits, unionistes, ritualistes, tous proclament bien haut leurs sublimes prérogatives. N'entendant personne leur adresser la salutation respectueuse : *Tu es sacerdos secundum ordinem Melchisedech ;* ils se la font eux-mêmes. " Nos évêques sont les successeurs des Apôtres; ils nous ont ordonnés prêtres; nous nous appelons prêtres catholiques; il faut que nous soyions cela ou des imposteurs ridicules..... Nous réclamons le pouvoir des clefs.....

Nous pouvons consacrer l'hostie....." Et ils crient cela si fort qu'on serait tenté de supposer qu'ils craignent de se tromper, et qu'ils ne font tant de bruit que pour se rassurer au milieu des ombres dont cette question est enveloppée.

Mais c'est en vain. Leur église, qu'ils décorent du beau titre d'apostolique ; leur église, qu'ils voudraient doter du caractère surnaturel propre au sacerdoce ; cette église oppose à leurs offres bienveillantes le refus le plus formel, dans l'article XXV de son *Credo*, où elle s'exprime ainsi : " Ces cinq sacrements, savoir, la " confirmation, la pénitence, l'*ordre*, le Mariage et l'extrême-" onction, ne doivent pas être tenus pour sacrements de l'Evan-" gile ; les uns étant nés d'une *institution corrompue ;* les autres " étant des conditions de vie approuvées dans les Ecritures, mais " qui n'ont pas pourtant la nature des sacrements.".....

" Des institutions corrompues," " des conditions de vie simplement approuvées ", sans être des sacrements, ne peuvent pas conférer une grâce surnaturelle, un pouvoir et un caractère divins. D'ailleurs, l'article XXXI nie positivement le sacrifice de l'autel. Or, qu'est-ce qu'un prêtre, qu'est-ce qu'un évêque, s'il n'a pas le pouvoir de *sacrifier? Sacerdos a sacrificando.* Les limites d'un simple article de revue ne permettent pas de traiter à fond ce sujet important. Nous ne pouvons pas ici entreprendre de prouver longuement, que les *ordres* de l'église anglicane ne confèrent aucun caractère sacerdotal ou épiscopal ; que, par conséquent, les ritualistes s'arrogent à tort une succession apostolique. Nous indiquerons seulement les principales raisons, qui rendent invraisemblables les prétentions que nous avons entrepris de faire connaître et apprécier à leur juste valeur.

1. Tous les évêques anglicans doivent, pour revendiquer leur caractère et leurs pouvoirs, remonter jusqu'à l'archevêque Parker, dont ils fixent l'ordination à l'an 1559. Or, il est étrange que l'on n'ait osé publier le régistre de Lambeth, qui, seul, peut faire foi de cet acte important, que cinquante années plus tard. Cette circonstance, ainsi que plusieurs autres, rend très-invraisemblable le *fait* même dont il est question : et pourtant, c'est de ce *fait* que l'on doit partir avant d'avoir même un commencement de preuve relativement à la validité des ordres anglicans !

2. Le *fait* admis, on n'est pas plus avancé. Barlow, le consécrateur, n'était probablement pas plus évêque que la reine Elizabeth, laquelle crut un jour faire acte de politique prudente, en suppléant, de son plein pouvoir, à tout ce qui pourrait être défectueux ou invalide dans l'ordination faite par le *Révérend Père en Dieu Guillaume Barlow.*

3. Le caractère épiscopal de Barlow reconnu, rien n'est prouvé. Le rite suivi dans la consécration de Parker, si toutefois elle a eu lieu, était invalide. On n'y trouve ni la matière, ni la forme nécessaire pour constituer un sacrement. Au reste, il est assez avéré que ni le consécrateur ni ses assistants, les évêques Scorey et Coverdale, n'avaient pour les rites sacrés le respect nécessaire pour inspirer une bien grande confiance. Il paraît que c'étaient des malheureux, qui changeaient de religion selon le caprice du souverain, et ne croyaient aucunement à la nécessité de l'ordination, pas plus que le pontife Elizabeth, alors régnant glorieusement sur l'église anglicane et qui disait à ses évêques : " *I made you a bishop and by G... I will unfrock you !* "

4. La question est ainsi résumée dans l'écrit déjà cité : " Il faudrait d'abord prouver que Parker a été réellement consacré ; que Barlow avait la *volonté* et le *pouvoir* de le consacrer ; puis expliquer pourquoi toute l'Angleterre regardait cette affaire comme une pure moquerie (*sham*), que le décret d'Elizabeth avouait en cherchant à la réparer ; expliquer ensuite pourquoi les évêques étaient de la même opinion. Ensuite, il s'agirait de donner la raison pour laquelle tous les réformateurs et leurs successeurs immédiats n'ont jamais aimé *cette succession* apostolique, montrant bien par là qu'ils ne croyaient pas la posséder. Comment accorder leur haine profonde pour la doctrine *du sacrifice*, avec l'ordination sacerdotale, dont la première fonction est d'offrir le sacrifice ? "[1]

5. " Après avoir résolu toutes ces difficultés préliminaires, il faudra réfuter les raisons vraiment irréfutables que l'on a de croire, qu'un très-grand nombre d'évêques et de ministres anglicans ont dû vivre et mourir sans être *baptisés*,[2] incapables par conséquent d'être ou les sujets ou les ministres d'aucun sacrement, excepté le baptême."

6. " On pourrait ensuite se demander quel but la Providence a dû se proposer, en créant des générations entières de " prêtres " qui ne veulent point être prêtres, ne croient point l'être et n'ont jamais, à leur connaissance, fait un seul acte qui soit proprement l'acte d'un prêtre ? "

La nécessité de la régénération baptismale est un de ces points de doctrine, sur laquelle un très-grand nombre d'anglicans entretiennent des opinions hérétiques : le procès de M. Gorham, il y a bientôt vingt ans, a révélé un triste état de choses.

Il n'est pas étonnant que l'administration du baptême se fasse

1 Comedy of Convocation.

2 Il est *avéré* qu'un archevêque anglican de Cantorbery est mort sans baptême.

d'une manière à en rendre la validité douteuse dans presque tous les cas, et plus que douteuse dans les autres.

7. Ajoutons que les ordres anglicans ne sont reconnus ni par l'église orientale,[1] ni par l'église latine. Qu'un évêque ou un prêtre anglican se convertisse ; il sera d'abord considéré comme laïc, ainsi que la chose arriva pour Gordon, en la Grande-Bretagne, et pour M. Ives, aux Etats-Unis. On le baptisera conditionellement, on le confirmera absolument : s'il désire entrer dans les ordres sacrés, on commencera par la tonsure pour monter ensuite jusqu'au sommet du sacerdoce. N'est-ce pas, au moins, une raison *de douter*, quand on voit ces *ordres* rejetés de tout le monde ? Rejetés par la masse des anglicans, par les sectes hérétiques et schismatiques d'orient et d'occident, rejetés par les catholiques ; les ritualistes sont absolument isolés dans leurs prétentions.

Conçoit-on comment un homme comme le Dr. Pusey a pu dire : " Il n'y a absolument aucun doute sur la validité de nos ordres et de notre succession apostolique ! "

De tout ce qui précède, il est facile d'établir la position qu'occupent les ritualistes sur la carte religieuse de notre époque, si bien marquée de situations extraordinaires.

1. Ils n'ont point de prêtres parmi eux. Donc ils ne peuvent pas consacrer le corps et le sang de N. S. Jésus-Christ, ni donner l'absolution. 2. Il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, qu'ils n'aient pas au moins quelques doutes sur la validité de leur ordination. Que le Dr. Pusey nie qu'il doive exister aucun doute, cela peut convenir à un chef d'école ; mais que dans un moment de silencieuse réflexion, l'anxieté ne s'empare pas de ceux qui, malgré les nombreux témoins qui déposent contre eux, osent encore monter à l'autel, c'est une chose qui nous paraît impossible.

Et, alors, quelles angoisses d'esprit ne doivent-ils pas éprouver, si vraiment ils ont à cœur la gloire de Dieu, le salut des âmes et leur propre salut, chaque fois qu'ils ont à remplir quelque fonction de l'ordre qu'ils prétendent posséder ! Le Doyen Franc Parleur[2] dit à ce sujet qu'un de ses amis, qu'il estimait beaucoup, et qui était en même temps une des illustrations du parti puséiste, l'avait assuré ..... " que pendant plusieurs années, chaque fois qu'il était devant

1 L'église orientale peut signifier deux choses, ou bien l'Eglise Catholique en Orient ; ou la communion schismatique de l'Orient qui a suivi Photius et plus tard Michel Cérulaire, dans leur révolte contre Rome : c'est ce qu'on appelle aussi le schisme Grec, répandu dans la Turquie d'Europe, l'Asie mineure, la Russie, etc. Quoique séparés de Rome, ils ont toujours conservé la validité de leurs ordinations. Ils ont constamment repoussé les offres que leur faisaient les protestants.

2 The Comedy of convocation, p. 88.

l'autel, il avait coutume de demander pardon à Dieu, s'il n'était pas vraiment prêtre catholique." Quant au Doyen, il avait de bonnes raisons de croire que le même cas "se reproduisait *communément*, au moins parmi les membres les plus sérieux et les plus consciencieux de ce parti."

L'habitude d'esprit qui exclurait le doute ne saurait être, chez les ritualistes, une foi inébranlable ; ce serait plutôt un aveuglement produit par les préjugés ou par la détermination prise d'avance, d'en arriver aux conclusions auxquelles ils s'attachent avec tant de tenacité.

Quand, du milieu de tout un peuple adonné à des habitudes de vie toute matérielles, plongé dans une hérésie qui ne retient plus que le nom et les formes extérieures d'une religion surnaturelle, on voit une classe d'hommes estimables se lever avec courage et proclamer un système de doctrines et de pratiques plus nobles, plus sublimes et plus vraies, on ne peut qu'éprouver de la sympathie pour eux et admirer leur courage. On doit, d'ailleurs, toujours se réjouir des opérations de l'Esprit Saint, et celles dont nous venons de parler peuvent avoir été un effet de la grâce montrant aux ritualistes et à ceux qui partagent leurs doctrines, sans les manifester par des pratiques extérieures, le chemin qui peut les conduire au port où ils seront à l'abri des orages du doute, et assurés du repos de leur esprit et de leur cœur.

Mais aussi quand on voit ces mêmes hommes s'arrêter à mi-chemin, et frustrer les desseins de l'esprit de vérité, les sentiments de sympathie se changent forcément en douleur et en expressions de regret.

Les ritualistes doivent nécessairement faire violence à toutes les lois de la logique et de la théologie, pour rester dans la position qu'ils ont prise. Rien de plus inconséquent. Rejetés par les catholiques, par les schismatiques et par les hérétiques ; obligés de douter sur tous les points les plus importants ; réclamant le titre de catholiques sans cesser d'être anglicans ; voilà leur position ! Ils ont contre eux ce "*terrarum orbis*", dont la voix solennelle, évoquée par le cardinal Wiseman, porta naguère le coup décisif à l'édifice religieux que le Dr Newman s'était construit, et le força de se réfugier enfin dans la barque de Pierre, pour échapper aux flots du rationalisme qui l'auraient englouti, comme ils ont déjà englouti un si grand nombre de ceux qui commencèrent avec lui à *catholiciser*, par leurs *efforts individuels*, l'église de Henri VIII. Malgré ce témoignage universel qui devrait, ce semble, les arrêter, ils persistent de leur *propre autorité* et malgré la défense de ceux qu'ils reconnaissent pour leurs supérieurs spirituels, à exercer un minis-

tère qui implique un pouvoir divin. N'y a-t-il pas là une hardiesse ou plutôt une témérité inexcusable ?

Les conséquences ne s'arrêtent point aux chefs de l'école puséiste ; ils entraînent à leur suite un grand nombre de personnes qui les croient *prêtres*, adorent le pain et le vin, se confessent à eux et vivent ainsi dans une sécurité complète. Très-certainement, la conversion d'un bon nombre est retardée ; et s'il est convenable de remercier Dieu du bien relatif que font les ritualistes, on ne peut s'empêcher de constater que leur position anormale et sans précédents, donne lieu à des faits d'une gravité non douteuse et dont les conséquences ne peuvent qu'être déplorables.

En Angleterre, les catholiques combattent vigoureusement les doctrines néo-anglicanes. Ils sont d'accord avec les anglicans proprement dits, pour dénoncer cette audace téméraire et sacrilége,qui porte des hommes sans mission aucune, à s'arroger des pouvoirs d'un caractère divin et à les exercer par tout un système d'actes extérieurs, que l'on a comparés aux jeux innocents de l'enfance qui s'amuse à " dire la messe "

Malgré les reproches qu'on leur fait, on s'accorde assez généralement à leur reconnaître une certaine bonne foi, qui n'est pas à la vérité suffisante pour les excuser, mais qui peut jusqu'à un certain point se trouver à côté du doute. L'esprit anglais n'aime point à pousser les choses à leurs dernières conséquences ; il l'a bien montré depuis trois cents ans. Il se repose dans les compromis, les juste-milieu. Puis viennent une foule de circonstances d'éducation, d'habitude et de préjugés, qui rendent très-difficile la tâche ardue de remonter jusqu'au sommet où demeure la vérité, quand on a pris naissance dansles bas fonds de l'erreur. Pour nous, catholiques, il peut sembler incroyable que des hommes, dont les croyances religieuses se rapprochent par tant de côtés de la foi catholique, ne tirent pas les conclusions des prémisses qu'ils ont eux-mêmes posées. Pour cela, il faudrait abandonner la *communion* qui les repousse et dit anathême aux doctrines reconnues par eux comme nécessaires au salut ; il faudrait demander admission, par un acte de soumission complète, dans l'Eglise qui seule a enseigné ces vérités salutaires et en a conservé fidèlement le dépot. Ils ne le font pas. Ces contradictions peuvent étonner ceux qui n'ont point connu, par leur expérience personnelle, le laborieux enfantement de la vérité. Les catholiques ne comprendront jamais quels nuages de préjugés, les rayons de la vérité pure doivent percer avant de pénétrer au fond de l'esprit et surtout du cœur, que l'hérésie a nourris et à qui elle a donné ses habitudes si peu en harmonie avec les lois de la logique et de la saine raison.

Les hérétiques, et parmi eux les ritualistes anglicans, n'ont point saisi l'idée véritable de l'Eglise ; ils travaillent à construire un édifice en façonnant chacune des pièces indépendemment des autres et sans plan arrêté. De là, les angoisses de l'esprit et du cœur ; de là, les inconséquences de leur théologie. C'est par l'examen, non plus des doctrines, mais du principe même ; de leur *règle de foi*, que nous terminerons.

III

Pour s'expliquer l'étrange inconséquence des ritualistes et, en général, de tout le parti néo-anglican ou anglo-catholique, il faut s'engager sur un terrain beaucoup plus vaste et plus accidenté, que celui où nous n'avions qu'à rencontrer des dogmes particuliers avec les pratiques extérieures, qui en sont l'expression religieuse et publique. Dans cette question s'en trouve renfermée une autre plus difficile, plus fondamentale encore ; celle de l'existence et de la nature de l'Eglise fondée par Notre Seigneur Jésus-Christ. Les notions erronées que les néo-anglicans se sont faites de l'Eglise, expliquent, pour une large part, leur inconséquence en restant dans une communion, dont les membres et les chefs *vivants* ont rejetté et rejettent encore ces fameuses vérités catholiques, si nécessaires, selon eux.

L'examen auquel on s'est livré a pu faire voir que parmi les ritualistes " il y a un bon nombre de personnes mues par un véritable esprit de piété " ; et on peut admettre avec Mgr. Manning " qu'en autant que cette acceptation de la doctrine et du rituel catholiques a pour but de réparer les ruines causées par la réforme, elle rencontre la sympathie des catholiques. " Quelles que soient les réserves et les ambiguités dont les maîtres aiment à s'entourer, il y a dans l'école une somme de vérités catholiques, qui rapprochent *matériellement* les ritualistes des membres de la vraie eglise.

Nous disons " matériellement " car, formellement, ils ne sont pas plus catholiques que les méthodistes ou les presbytériens les plus tranchés. " Ce n'est point la croyance en des doctrines " isolées.....qui rend les hommes chrétiens catholiques ", dit encore " Mgr. Manning ; " mais c'est la *foi divine*, reposant sur le motif " final, la véracité de Dieu parlant par la *voix vivante* de l'Eglise."

Or, les ritualistes, ainsi que les autres néo-anglicans, sont entrés dans un ordre d'idées, qui leur permet d'adopter les croyances des catholiques, sans accepter les raisons, les motifs de ces croyances.

Ce qui nous paraît inconséquence, est chez eux systématique : du moins, ils le disent et paraissent le croire.

Le lecteur sera plus à même de connaître cette ingénieuse méthode, s'il nous permet d'abord de faire la généalogie spirituelle du ritualisme.

Qu'on le remarque bien, le ritualisme ne diffère pas essentiellement du puséisme : il n'en est que la manisfestation ; ou plutôt, il est une des *phases* parcourues par l'esprit néo-anglican, dans le voyage qu'il entreprit en 1830 pour retrouver le catholicisme, afin d'en administrer une dose convenable à la religion de Henri VIII, déjà vieillie et s'en allant tristement vers la froide et triste demeure des hérésies mortes avant elle.

Nous n'avons aucun doute que le lecteur nous saura gré de faire parler à notre place l'illustre archevêque de Westminster.

Les paroles que nous reproduisons de lui sont extraites de l'introduction au livre intitulé : *England and Christendom.*

Après avoir décrit les ravages de l'esprit rationaliste dans l'église anglicane, jusqu'en 1830, il en commence l'histoire critique depuis cette époque jusqu'à nos jours.

En 1830 fut déclarée l'émancipation des catholiques. Cette mesure mit l'Eglise catholique face-à-face avec l'anglicanisme, et lui donna à réfléchir. Il craignit les progrès du catholicisme ; mais aussi le spectacle de l'église des temps anciens, reparaissant pleine de jeunesse et de vigueur, lui fit faire un examen de conscience sérieux.

" Immédiatement, dit Mgr. Manning, on opposa à l'église catholique, deux tendances contraires l'une à l'autre, l'anglicanisme hiérarchique du 17e siècle, et le protestantisme rationaliste du 18ème."

Nous n'avons pas à nous occuper de ce dernier, quoiqu'il pût être le sujet d'une étude fort intéressante. Qui n'a pas entendu parler d'Exeter Hall, où pendant plusieurs années on répandit sur la tête des catholiques toutes les colères renfermées dans les coupes de l'apocalypse !

Mgr. Manning (p. XXXIII, 4) nous parle de la première "tendance" qui n'est pas autre chose que le mouvement d'Oxford, régularisé plus tard et organisé en école dite puséiste, d'où descendent les manifestations ritualistes et unionistes.

" Ce mouvement vigoureux entraîna les intelligences et les volon-
" tés d'un grand nombre de membres de l'église anglicane. Le clergé
" et les laïcs de cette église apprirent à connaître la succession
" apostolique, l'institution divine, l'ordre et la perpétuité de l'église,
" *l'autorité* et la *tradition* universelles, le caractère sacerdotal, le pou-
" voir du sacrifice et des clefs de l'Eglise militante, souffrante,

" triomphante, la loi de l'unité, les *droits* de l'*autorité*. Puis, ils s'a-
" vancèrent par degrés vers un système plus élevé, s'approchant
" ainsi de l'église catholique, sans *éprouver même* le désir d'y entrer.
" Chez d'autres, ces vérités brillèrent si soudainement et avec tant
" d'intensité, qu'elles produisaient la conviction de l'unité *indisso-*
" *luble* et de l'*infaillibilité perpétuelle* de la seule véritable église.
" Ceux-ci se soumirent individuellement, les uns après les autres,
" à l'*Eglise Une*, dont leurs ancêtres les avaient séparés comme
" Adam nous a séparés de Dieu."

Telle est en quelques mots l'histoire du mouvement d'Oxford, tracée par l'illustre successeur du cardinal Wiseman. Lui-même prit part à ce mouvement. Avec Newman, Ward, Oakeley, et une multitude d'esprits distingués, il vit que l'Eglise catholique *Romaine* pouvait *seule* revendiquer les caractères augustes d'épouse du Christ, que de profondes études bibliques et patriotiques leur avaient appris à connaître. On remarquera que la conviction de l'unité indissoluble et de l'infaillibilité perpétuelle de l'Eglise fut le dernier coup porté à leur anglicanisme. Du moment qu'ils eurent reconnu qua ces deux caractères devaient nécessairement se rencontrer dans le vraie Eglise, ils ne purent pas hésiter ; car l'Eglise anglicane portait trop sur sa figure les traces des outrages humiliants que lui avaient fait subir le schisme et l'hérésie.

Nous ne résistons pas au désir de reproduire ici ce que dit Mgr. Manning des opérations de l'Esprit Saint sur ces illustres convertis, de qui il pourrit dire à bon droit : *quorum pars magna fui.*

Ils se soumirent donc à l'Eglise de leurs ancêtres, à l'Eglise catholique. " Et cependant ce ne fut point par la prédication, ni
" par l'action immédiate et directe de l'Eglise catholique, que
" ces convictions se produisirent en eux. Ils n'avaient jamais
" mis le pied dans une église catholique, ils n'avaient jamais con-
" templé la face d'un prêtre catholique. Mais cette conviction
" venait à eux dans leurs pensées et dans leurs prières, comme
" l'oreille attend et sent d'avance les notes qui suivent dans une
" mélodie celles qui déjà se sont emparées des sens. Quoiqu'il en
" soit, un par un, ils trouvèrent le chemin qui les conduisit dans
" la pleine lumière du midi, jusque dans le Cénacle, où les flam-
" beaux de la Pentecôte brûlent encore d'un éclat inaltérable. Ce
" qui pour eux était naguère un *acte de raison* devint habitude de
" de la Foi ; l'argument de l'intelligence se changea en conviction
" intime de l'âme. Quand on leur demandait, Comment cela s'est-
" il fait? tout ce qu'ils pouvaient dire, c'est que " j'étais aveugle et
" maintenant je vois " Et quand des amis leur adressaient des
" reproches, attribuant leur Foi aux mystérieuses opérations d'un

" esprit mauvais, ils ne pouvaient que dire : " Il est merveilleux " que vous ne sachiez pas d'où il vient et que cependant il m'ait " ouvert les yeux." [1] La conscience qu'ils avaient la même Foi " que l'Eglise universelle, les consolait dans leur isolement. L'unité " et l'universalité du christianisme auxquelles ils participaient, les " dédommageaient de la solitude apparente de la foi qu'ils avaient " embrassée."

Mais tous ne suivirent pas les inspirations de cette voix qui les appelaient vers l'unité de l'Eglise infaillible. Un grand nombre continuèrent dans l'Eglise anglicane le travail commencé ; il fallait à tout prix rendre catholique l'Eglise nationale, et l'empêcher de se dissoudre et de s'écrouler sous les coups que lui portaient le ratio nalisme d'un côté et le *romanisme* de l'autre.

Le savant auteur nous montre ces hommes énergiques à l'œuvre et s'emparant " du sentiment religieux " développé par le méthodisme, pour l'appliquer au système hiérarchique et dogmatique de la haute église, jusque-là engourdie dans un *formalisme* d'une désespérante froideur. Le foyer du feu nouveau est à Oxford, mais de là il rayonne sur toute l'Angleterre protestante et y fait germer un esprit et des œuvres, qui, certes, purent un instant faire croire à une résurrection spirituelle de cet immense cadavre que la nouvelle école voulait si charitablement galvaniser.

" Enfin, dit Mgr. Manning, une conviction intime s'est produite " chez un grand nombre. C'est que le protestantisme ne saurait " être la nature de l'Eglise d'Angleterre, mais qu'il est un accident " *passager*, quoique résultant nécessairement de certaines circons- " tances. Aujourd'hui, les hommes réfléchis et vertueux recon- " naissent que l'église d'Angleterre n'est rien, si elle n'est pas " catholique, et qu'à moins d'être d'accord (*substantial agreement*) " avec le monde chrétien, elle ne saurait être catholique. Voilà, " ajoute-t-il, les idées qui ont pénétré dans les esprits d'élite parmi " le clergé anglican".

Jusque là, rien que de légitime. Ces messieurs veulent réformer leur église : comme elle en a grandement besoin, on ne peut que les louer : " ils ont droit à la sympathie des catholiques, dit Mgr. " Maning, tant qu'ils ne s'approprieront pas illégitimement les " doctrines romaines et qu'ils n'adopteront pas, sans autorisations " convenables, le rituel romain.

Mais, précisément, il ne faut pas oublier que ce mouvement réformateur est aussi dirigé, d'une manière plus ou moins connue et avouée par la conscience de ses auteurs, contre les progrès, en

1 St. Jean. IX.

Angleterre, de la religion catholique reconnaissant pour chef le Pontife Romain. Il importe donc de l'étudier aussi à ce dernier point de vue, autrement on n'en connaîtrait pas le caractère intime, le but final et les résultats probables.

C'est ce que fait Mgr. Manning. "Tout Eirènicon écrit contre "l'Eglise catholique est un renfort pour le camp du rationalisme "en Angleterre. Ce livre fut écrit pour *justifier* l'église d'An-"gleterre et empêcher les conversions à l'Eglise catholique."

Etudié à ce point de vue, le puséisme a passé par quatre périodes que l'archevêque signale à notre attention.

Depuis 1830 à 1840 "les doctrines catholiques étaient rejetées "comme fausses, vu qu'elles contredisent l'écriture et les Pères..... "On s'aperçut bientôt que la position n'était pas tenable..... on "proclama que les églises romaine et anglicane sont toutes deux "catholiques, mais que l'église d'Angleterre est plus pure et plus "primitive : Rome s'est trompée et l'Angleterre attend qu'elle se "*réforme* pour rétablir la communion."

Le cardinal Wiseman, dans la *Dublin Review*, et certains écrits publiés à Oxford [1], mirent bientôt cette théorie à néant.

Une troisième théorie remplaça les deux premières. En 1844, "on admit que Rome n'avait pas erré ; que l'Angleterre avait erré ; "toutefois que les formulaires anglicans pouvaient supporter "une interprétation catholique et être mis d'accord avec le concile "de Trente. Cet édifice parut solide pendant quelques jours, mais "bientôt les maîtres maçons l'abattirent et s'en allèrent."

Ce "maître maçon," c'est le Dr. Newman dans le traité 90. Peu de temps après, il abjura l'hérésie et fit sa soumission à l'Eglise catholique, laissant derrière lui le Dr. Pusey, qui en est encore au même point, travaillant d'une main courageuse quoique débile à construire l'édifice.

Le quatrième plan n'est qu'un développement du troisième. Le voici. "On peut croire toute la doctrine romaine ; on peut intro-"duire tout le rituel romain, dans l'église anglicane. Pour ex-"clure Rome, il faut que l'église d'Angleterre lui devienne con-"forme par *imitation*, c'est-à-dire par la grand'messe et la basse "messe, par la confession et l'extrême-onction, par les chasubles "et les encensoirs ; par les crosses, la barette et le collet romain ; "en un mot, par l'unionisme et le ritualisme."

On le voit, il faut tout accepter, excepté Rome elle-même. Il faut insister sur ce point ; la question en est rendue là.

Un écrivain français, protestant ou libre-penseur, énonce ainsi

1 Tract for the times.

la synthèse puséiste.[1] " En résumé, la théorie anglo-catholique " répudie complètement le protestantisme et ses variations. A " l'en croire, l'Angleterre et son clergé ont constamment été " fidèles à la foi catholique ; c'est là un point douteux peut-être, " mais pour eux essentiel. Cette doctrine reproduit tous les dogmes " admis au Ve siècle et formulés dans les trois principaux symboles. " Ne reconnaissant au-dessus d'elle-même que la grande église " catholique visible, œuvre du Christ, l'église anglo-catholique pro- " clame que Rome est une *sœur* et non pas une *souveraine* ; le pape, " aux yeux des évêques tractariens, n'est qu'un *évêque* comme *eux*, " mais il emprunte à l'antiquité et à l'importance de sa métropole, " la primatie en occident et la présidence du concile œcumé- " nique.

....." Sans doute l'église d'Angleterre reconnait que l'unité " est d'essence primordiale, mais pour elle cette unité existe dans " l'unité mystique qui fait un même corps et un grand tout des " unités catholiques particulières ; de plus, enfin, cette unité n'a " qu'une seule expression sur la terre, le concile général....."

L'écrivain protestant est un peu coulant sur les dogmes catholiques. Nous avons vu ce qu'il faut penser de cette admission " de " tous les dogmes admis au Ve siècle et formulés dans les trois " principaux symboles." Mais ce n'est là qu'un détail.

Voilà donc le système destiné à remplacer l'Eglise catholique et à rassurer les consciences ritualistes. A ceux qni seraient tentés de s'alarmer, on pourra dire : Pourquoi ces craintes vous inclineraient-elles à abandonner votre Eglise pour entrer dans une autre ? N'avons-nous point " tous les biens " que possède l'Eglise romaine ? Les sacrements, le sacerdoce, la succession apostolique sont à nous, comme à notre sœur de Rome. Nous croyons ce qu'elle croit. Etes-vous effrayés de notre isolement au milieu du monde chrétien ? Rassurez-vous, cet isolement n'est point réel. Nous sommes en communion avec Rome dans tout ce qu'il y a d'essentiel pour constituer l'unité de l'Eglise. Nous ne nous soumettons pas au pontife romain, comme le font les catholiques de son obéissance. Mais nous sommes prêts à lui accorder tout le respect dû à l'antiquité de son siége, et à l'espèce de préséance que les droits ecclésiastiques lui reconnaissent: " *Primus inter pares.*" Mais par l'institution divine, il n'a pas plus de droit à la soumission de notre esprit et à l'allégeance de notre volonté, que les évêques de notre sainte communion anglicane. Prions, cependant, pour que les distinctions *accidentelles* qui nous séparent

1 *Revue des Deux-Mondes.* L'Anglo-catholicisme, par Gilbert Thierry.

puissent un jour s'effacer. Prions; rendons-nous dignes du bonheur que nous aurons peut-être un jour d'embrasser notre sœur de Rome, à qui nous reconnaissons de si belles qualités, malheureusement un peu obscurcies par des exigences incompatibles avec nos droits, et par quelques pratiques contre lesquelles ses enfants ne se gardent pas assez. En attendant, vous le voyez, rien ne doit nous inquiéter dans notre situation religieuse.

Nous n'avons pas à dire si ce système permet la bonne foi chez ses auteurs. Leurs amis, et Mgr. Manning lui-même paraît être de cet avis, pensent que oui. Il nous importe surtout de montrer combien cette théorie, une fois admise, est de nature à tranquilliser ceux qui en sont les malheureuses victimes. L'archevêque de Westminister dit de ce système : " En tant qu'il est destiné à supplanter " l'Eglise et à tromper les âmes, il mérite notre réprobation."

Heureusement, les espérances que le ritualisme fait concevoir aux adversaires les plus déterminés de la vraie religion, ne paraissent pas devoir se réaliser pleinement. " Par sa haine ouvertement déclarée contre tout *mouvement catholique* parmi nous, disait un évêque anglican, l'Eglise romaine laisse bien deviner quelle force nous trouverions contre la perversion papale, en faisant un usage suffisant des cérémonies du culte."

Les docteurs de l'école ritualiste ont évidemment espéré ce résultat: ils y ont employé tout leur savoir faire. On dit qu'ils font promettre à leurs pénitents de ne point s'adresser à des prêtres catholiques pour éclaircir leurs doutes.

Mgr. Manning ne croit pas que cette théorie produise autant de résultats pratiques que ses auteurs en attendent. Sans doute, à côté du bien relatif qu'elle a pu faire, il en résultera beaucoup d'infidélités à la grâce. Mais, dit le savant archevêque, " Nul ritua- " lisme.....ne retiendra une âme qui croit que l'Eglise catholique " est suprême et infaillible. Et Rome repousse tous ceux qui " nient ces vérités divines...Ils connaissent peu l'action de l'Eglise " catholique en Angleterre, ceux qui s'imaginent que l'unionisme " ou le ritualisme empêche l'expansion perpétuelle qui de jour en " jour s'avance de tous côtés.....Ailleurs il affirme que pour une " âme qui est retenue loin de l'Eglise, il lui en vient trois autres."

Remarquons, cependant, que ces conversions sont des protestations pratiques contre le système lui-même, dont une des tendances est d'empêcher cet abandon de l'anglicanisme.

Il ne reste plus qu'à déterminer la place que doit occuper le ritualisme dans l'histoire des doctrines du dix-neuvième siècle. Ce que l'on dira du ritualisme doit s'entendre de toute la théorie des néo-anglicans, comme on l'a déjà remarqué.

Les hommes d'Oxford répudient le protestantisme et proclament bien haut les droits de *l'autorité* en matières doctrinales. N'est-il pas étonnant que les écrivains les plus autorisés leur contestent formellement le droit d'afficher des prétentions honorables, sans doute, mais incompatibles avec leur manière de parler et surtout d'agir ? Serait-il possible que cet enfant chéri de l'université d'Oxford n'ait pas eu le bonheur d'échapper au péché originel de sa conception protestante ?

Telle est pourtant l'accusation lancée contre lui. Il est protestant dans son principe ; protestant dans ses procédés, et il aboutit au rationalisme.

Mgr. Manning est un de ceux qui ont fait ressortir ce caractère rationaliste de la nouvelle école. Mais il n'est pas le seul : nombre d'écrivains catholiques anglais ont fait la même remarque.

" Le jugement privé du protestant ordinaire est limité et modeste, " à côté de cet exercice sans bornes de l'esprit privé. Si un homme " croyait toute la théologie catholique et les décrets des dix-huit " conciles généraux, d'après le principe de l'Eirénicon, il ne serait " pas un catholique, il serait aussi vraiment protestant que Luther " et Calvin." [1]

Et ailleurs : " Le ritualisme n'est que le *jugement privé* revêtu de " riches ornements d'église, travaillés de diverses couleurs.... " chaque frange d'une magnifique chape portée sans autorisation, " n'est qu'un nouvel acte de *jugement privé*."

Presque tout le livre de Mgr. Manning est une démonstration de cette thèse, que le rationalisme est au fond de toutes les théories diverses qui se débattent à l'aise dans l'établissement national. Nous n'avons plus qu'un mot à ajouter, pour mettre en évidence cette assertion du savant archevêque.

1° Les néo-anglicans (puséistes, ritualistes, etc.) affirment qu'ils reconnaissent *l'autorité enseignante* de l'Eglise universelle. Mais ils ne s'expliquent guère là-dessus. L'article XXI de la confession anglicane affirme que les conciles généraux " peuvent errer et ont quelquefois erré."

Les néo-anglicans disent la même chose.

Donc, selon eux, l'Eglise universelle n'est pas *perpétuellement infaillible*. Qui donc nous dira si l'Eglise *hic et nunc* enseigne la vérité ? Si l'Eglise assemblée en concile s'est trompée, sans doute l'église d'Angleterre est susceptible d'erreur ? Qui donc sera le juge ? Qui aura l'autorité ?

L'Eglise universelle, répondent-ils toujours. Mais quand saurons-

1 P. LXXXII.

nous si elle se trompe ? Leur réponse, si réponse il y a, nous sera envoyée tout à l'heure.

2° Au moins faut-il que cette autorité soit de droit divin. Or, l'école nouvelle ne reconnaît au Pape aucune autorité sur l'Eglise universelle, qui lui appartienne autrement que par l'institution ecclésiastique. Qui donc assemblera les conciles ? Qui les présidera ? Qui les confirmera ? Et puis les conciles ne peuvent siéger en permanence. Où, à qui, aurons-nous recours dans les controverses sur les matières de foi ?

3° Il est donc évident, comme le répète si souvent Mgr. Manning, que ces messieurs rejettent l'autorité de Jésus-Christ s'exprimant par la *voix vivante* de l'Eglise. Comme le protestant, comme le catholique, ils reconnaissent la parole de Dieu dans la Bible ; contre le protestant vulgaire, ils entendent cette même parole dans la tradition ; et ils s'imaginent entendre avec le catholique, une interprétation de la parole divine, dans la voix de l'Eglise universelle parlant par les conciles. Mais ils se contredisent, puisqu'ils avouent que ces conciles peuvent se tromper. Où est donc la *voix vivante* qui fera autorité pour eux ?

4. Quel est le principe fondamental du protestantisme ? N'est-ce pas le droit d'interprétation privée de la Bible ?

Or, que fait la nouvelle école ? Reconnaissant la Bible et la tradition pour autorités divines, il s'agit de savoir ce qu'elles enseignent. Ils ne demanderont pas à l'*Eglise vivante* ce qu'il faut croire là-dessus. Non ; mais ils interrogeront la Bible elle-même ; ils consulteront la tradition, ils étudieront les Pères, pour trouver à ces diverses sources les dogmes catholiques, dont la *voix vivante* de l'Eglise n'est pas l'interprête infaillible. Vraiment, ces messieurs sont cartésiens en religion, et leur méthode n'est qu'une introduction au rationalisme en matière de religion. C'est la critique rationnelle qui leur sert de flambeau, dans la longue et pénible recherche à laquelle il leur faut se livrer, pour amasser les matériaux de l'édifice religieux. Ils professent un grand respect pour les papes, les conciles, etc. ; mais ils les contrôlent.

Quelle différence les sépare donc des autres sectes protestantes ? Est-ce parcequ'ils ont réussi, par leur *examen critique* de la Bible et de l'histoire, à saisir un plus grand nombre de vérités ? Mais ce n'est là qu'un accident, et, dans l'espèce, qu'une circonstance purement matérielle. On n'y peut pas distinguer une différence formelle entre eux et les autres chrétiens, qui ne font pas partie de la religion catholique. Ils ne peuvent pas accepter ces vérités logiquement, sur l'*autorité* d'une Eglise qui, à leurs yeux, n'est pas perpétuellement infaillible. Ils ne croient donc que ce qu'ils ont trouvé

eux-mêmes, par l'exercice de leur jugement privé, dans l'Ecriture et la tradition, comme les autres protestants croient ce qu'ils ont trouvé seulement dans la Bible. C'est le même rationalisme dans les deux cas; seulement les ritualistes exercent leur jugement privé sur un champ plus vaste que les autres; ils sont arrivés à des résultats plus considérables; mais aussi, ils sont plus largement protestants. Ils ont saisi une grande partie de la doctrine catholique; mais ils l'ont atteinte, ils la croient et ils la retiennent par un principe protestant.

Ainsi, pour nous servir des expressions du spirituel écrivain, souvent cité dans cet article,[1] le "moi," voilà le pontife suprême à Oxford : " Les Pères interprétés par l'Eglise, cela veut dire : mon " *opinion* au *sujet des Pères* interprétée par mon opinion au sujet " de l'Eglise.

" Le fait est que le puséisme.....n'est que l'ultra-protestantisme, " *plus* deux fois ses prétentions..... Le *moi* est le seul pontife, dans " la haute comme dans la basse église; mais il prend des dimensions " plus gigantesques dans la première.....Affirmer le principe " d'autorité et en répudier chaque fois la pratique; réclamer le " titre de *catholique* et n'être en communion avec personne... voilà " le privilége des *gentlemen*... qui ont toujours réussi à protester en " même temps contre l'Eglise romaine, contre leur propre église " et contre toute autre église. A la vérité, pour n'être pas seuls " dans le monde, ils affectent de transférer leur allégeance à un " église *primitive*, purement imaginaire..... Cette soumission à " une église, qui a cessé d'exister depuis bien des siècles, est la " plus ingénieuse des inventions protestantes, pour ne se soumettre " à rien et à personne.

" Le Puséiste dit: " L'Eglise, c'est moi... Obéissez-moi, dit-il à " à ses disciples... Quant à moi, je n'obéis à personne, je n'écoute " que mon interprétation des Pères, du moins de ceux que j'ap- " prouve : car mon Eglise n'est pas encore suffisamment catholique " pour mériter mon obéissance. Un jour viendra où elle aura été " assez instruite par moi; alors elle cessera d'être protestante sans " être romaine, et je pourrai lui obéir..... Alors il ne sera plus " nécessaire pour moi, comme c'est malheureusement le cas au- " jourd'hui, de cumuler en ma personne les fonctions du Pape, des " Saints, des Pères, des conciles généraux et de Dieu Tout-Puis- " sant."

La forme épigrammatique et quelque peu exagérée ne détruit pas la justesse de cette appréciation.

1 Comedy of convocation.

Mgr. Manning, après avoir fait voir le rationalisme au fond de toutes ces théories, le rationalisme au bout de tous ces systêmes; cite les paroles d'un écrivain de talent, pour indiquer la direction que l'esprit de la nation anglaise tend tous les jours à prendre de plus en plus. Le fils de Lord Russell, cité par le vénérable auteur, est ici l'expression de la " jeune Angleterre." Il met au grand jour les idées depuis longtemps entretenues par beaucoup de personnes, et qui se généralisent de plus en plus. " Le christianisme n'entre " point dans l'essence de l'Eglise nationale, quelqu'utile ou même " indispensable qu'il puisse être pour sa prospérité."

Le fameux Swift ne voulait pas qu'on abolît le christianisme, par acte du Parlement, pour la raison que la *sécurité* de l'église établie pourrait peut-être en souffrir un peu.

Il dit encore : " Nul homme bien instruit n'est supposé croire " aux trente-neuf articles. L'église d'Angleterre est tout simple- " ment la création de l'état. .... La *variété* plutôt que l'unité " devrait être le but où elle tend....."

" Voici, ajoute Mgr. Manning, les fruits légitimes de la Réforme... " c'est une prophétie qui dévoile ce que sera l'avenir... Mais avant " ces événements, tout ce qu'il y a de logique et de persévérant " dans l'école anglo-catholique, unioniste et ritualiste, aura enfin " trouvé le repos et la patrie dans la vraie foi et l'unique bercail."

Et ailleurs : " Tous ceux qui, dans l'église nationale, soupirent " après des choses meilleures et plus élevées, après le dogme, l'au- " torité et l'unité, doivent se garder d'attaquer le seul immuable, " la seule autorité, la seule unité sur la terre. Il est dangereux de " se donner le plaisir d'avoir à ce prix des théories insulaires.....

" S'ils désirent la réunion de leur église avec Rome, le seul " moyen de le prouver, c'est de témoigner de l'amour envers " l'Eglise catholique. Nous ne devrions plus entendre parler de " nouveaux " Eirénicons " lancés contre l'amour que nous portons " à la Mère de Dieu, et contre le vicaire de son Divin Fils."

La répulsion pour le culte de Marie et l'autorité du St. Siége, voilà un des traits caractéristiques de cette école, au moins telle que personnifiée dans ses écrivains les plus autorisés. L'ennemi de l'Eglise et de Jésus-Christ y trouve son compte. L'antiquité chrétienne disait déjà de Marie : *Cunctas hœreses sola interemisti in universo mundo.* Notre Seigneur disait à Pierre : " J'ai prié pour toi afin " que ta foi ne défaille pas, et, après ta conversion, confirme tes " frères." Or, dit St. Thomas d'Aquin, Notre Seigneur a dit cela parcequ'il faut que la foi de l'Eglise soit *une* " et qu'il n'en pour- " rait pas être ainsi, si les questions de foi n'étaient pas détermi- " nées par Celui qui préside à toute l'Eglise, de telle sorte que sa

" décision soit gardée fermement par toute l'Eglise ; d'où il résulte " qu'il n'appartient qu'à la seule autorité du Souverain-Pontife " (successeur de Pierre) de donner les nouvelles formules de foi, " de même que toutes les autres choses qui ont rapport à toute " l'Eglise, comme, par exemple, d'assembler le concile général, etc." [1]

Il est temps de terminer cet examen, déjà trop prolongé, d'une école religieuse intéressante à bien des titres. Nous croyons avoir rendu justice aux bonnes intentions des docteurs et des disciples, il nous semble que leurs tendances nobles et chrétiennes ont été appréciées, ainsi que le bien réel qui a été produit. Que s'ils sont restés en deça de la vérité, s'ils n'ont pu la saisir dans tout son ensemble ; si l'on doit même déplorer des intention matériellement mauvaises, il faut s'en prendre à la nature du protestantisme qui exige comme conditions de son existence, l'opposition à l'autorité *vivante*, *perpétuelle et une* de l'Eglise catholique.

Et après avoir suivi avec intérêt ces esprits d'élite dans leurs recherches ; après avoir applaudi à leurs succès, déploré leurs défaillances, souri quelquefois de leurs puérilités ; on sort de cette étude plus reconnaissant envers l'Eglise catholique et son chef visible, dont la voix douce et forte nous met en garde contre les tristes prétentions du rationalisme protestant ou philosophique, tout en nous laissant une liberté glorieuse et féconde, la liberté des enfants de Dieu.

R. Ouellet, Ptre.

1 2. 2. 10. Q. A.

---

# ETUDE SUR LE MOYEN-AGE.

(SUITE ET FIN.)

## ÉTAT MORAL DU MOYEN-AGE.

L'état politique, littéraire et matériel du moyen-age a été décrit. Mais est-ce là tout ce qu'il y a à connaître d'une société ? Non, il faut savoir aussi quelle était sa vie intime, ses sentiments intérieurs, sa force morale, et, par suite de tout cela, son bonheur ou son malheur réel. C'est ce qui me reste à exposer.

Un seul principe me paraît devoir expliquer le moyen-âge sous le point de vue que je vous signale : ce principe, c'est la foi. Oui, le sentiment religieux profondément enraciné dans le cœur des peuples, une conviction qui, dans toutes les circonstances de la vie, rappelait fortement les dogmes et les enseignements du christianisme, voilà ce qui rend raison des phénomènes moraux dont cette époque étonne nos regards. Dans la foi dont il était pénétré, le moyen-âge trouva un adoucissement à ses malheurs, une grande force morale, et une source féconde de douces et pures jouissances.

La religion dominait tout alors, sans rien étouffer. " Elle n'était pas reléguée, dit M. de Montalembert, dans un coin de la société, murée dans l'enceinte de ses temples ou de la conscience individuelle. On la conviait au contraire à tout animer, à tout éclairer, à tout pénétrer de l'esprit de vie, et, après avoir assis les fondations

de l'édifice sur une base inébranlable, sa main maternelle venait encore en couronner le sommet de sa lumière et de sa beauté. Nul n'était trop haut placé pour lui obéir, et nul ne tombait si bas qu'il pût échapper à ses consolations et à sa protection. Depuis le roi jusqu'à l'ermite, tous subissaient à certains moments l'empire de ses pures et généreuses inspirations. Le souvenir de la Rédemption, de la dette contractée envers Dieu par l'homme racheté sur le Calvaire, se mêlait à tout, se retrouvait dans toutes les institutions, dans tous les moments, et, à certains moments, dans toutes les âmes. La victoire de la charité sur l'égoïsme, de l'humilité sur l'orgueil, de l'esprit sur la matière, de tout ce qu'il y a d'élevé dans notre nature sur tout ce qu'elle renferme d'ignoble, d'impur, était aussi fréquente que le comporte la faiblesse humaine. Jamais cette victoire n'a été complète ici-bas ; mais, on peut l'affirmer sans crainte, jamais on n'en a approché de si près."

Sans doute de grands maux pesèrent sur les générations du moyen-âge.—La guerre, les dissensions civiles, l'oppression du fort sur le faible, ces tristes éléments de la vie de l'humanité à toutes ses époques, ne manquèrent pas à celle-ci. Les peuples se ressentirent longtemps des vices de leur état primitif. La barbarie originelle ne put voir sitôt ses flots refoulés, et elle se gonfla quelque fois au point de produire d'horribles désastres. Mais hélas ! quel âge n'a pas sa page sanglante !

Nous frémissons des horreurs des jours passés et que n'a-t-on pas vu depuis un siècle ? Les fureurs de la convention, cinq millions d'hommes emportés par les guerres si sanglantes de l'empire, les atrocités de la guerre civile en Espagne..... Mais qu'ai-je besoin de rappeler ce qui s'est passé hier ? Regardez ces Etats du sud de la confédération américaine : ils sont encore rougis du sang d'un million de frères qui se sont égorgés : là, existent des ruines semblables à celles qu'ont faites les Huns et les Vendales dans l'empire romain. Et l'on entend chez les vainqueurs, dont la haine n'est pas assouvie, des cris de proscription, qu'on dirait proférés par les sauvages, habitant jadis ces contrées..... Et dans un autre continent, écoutez les plaintes déchirantes de l'Irlande affamée, et surtout ces gémissements de la Pologne, offrant au monde le spectacle de la plus cruelle oppression que jamais nation ait eue à subir. Tout récemment, un cri d'horreur s'élevait avec la plus grande justice, contre un misérable qui avait tenté d'assassiner le czar ; le nom de cet homme n'est prononcé qu'avec exécration. Et, cependant, l'on a fêté en même temps, au milieu des plus solennelles réjouissances, un homme incomparablement plus coupable, je veux dire ce souverain même qui a échappé au fer

du meurtrier, et qui, lui, est l'assassin d'un grand peuple, dans le sein encore palpitant duquel il tourne et retourne son arme cruelle, pour arracher ce qui lui reste de vie nationale et surtout de vie catholique. Le meurtre de la Pologne, auquel l'Europe assiste sans qu'il trouble en rien ses fêtes et ses amusements, quelle ignominie pour notre siècle !

Mais pardonnez la déplorable récrimination que je viens de faire. Pour l'honneur de l'humanité, jetons le voile sur ces excès trop souvent sanglants, et ne reprochons pas plus à nos pères leurs tristes erreurs, que nous n'aimons à entendre rappeler les nôtres. Oh ! dans l'intérêt de quelque cause que ce soit, ne nous plaisons à exagérer le mal, à le redire même tout entier. Versons une larme sur les malheurs et les égarements des hommes, et détournons nos regards de ce lamentable tableau, pour les porter et les reposer sur toutes les scènes qui montrent des sentiments nobles et généreux dans l'humanité.

Je l'ai dit, le moyen-âge a eu sa triste part de crimes et de malheurs : la guerre y fut fréquente et l'injustice s'y montra avec audace. Mais une digue puissante était opposée à toutes les sortes de violence. C'était la foi chrétienne qui animait la société. Pour ne rappeler que quelques faits, qui prouvent l'ascendant de la religion dans ces âges, voyez cette *Trève de Dieu*, qui interdisait les armes et la violence du mercredi soir au lundi matin, et qui, par là même, se changeait souvent en paix ; voyez cette intervention de l'autorité ecclésiastique, pacifiant tant de différends, et, quelque fois, ces interdits solennels qui, par la frayeur religieuse qu'ils produisaient, mettaient fin bientôt aux désordres et aux injustices qui les avaient provoqués... Jamais l'ascendant de la persuasion sur la force brutale des passions humaines ne parut plus grand, que lorsqu'on voyait ces religieux de l'ordre de St. Dominique et de St. François parcourir les campagnes, et prêcher la paix et la concorde. Voici un fait entre mille autres. Je tressaille d'émotion en le racontant... L'Italie était déchirée par les dissensions civiles les plus acharnées. Le Pape donne ordre au dominicain Jean de Vicence d'aller les apaiser. Celui-ci annonce qu'il prêchera la concorde aux villes ennemies dans les plaines de Vérone. Deux cent mille hommes suspendent leurs haines, déposent leurs armes et viennent se presser autour de l'orateur de la paix publique. Il prend pour texte ces paroles de l'Evangile : "Je vous donne la paix, je vous laisse la paix." Il n'avait pas achevé de les développer, qu'une explosion de sanglots et de larmes lui montre que tous les cœurs sont touchés ; et les chefs des maisons rivales d'Est de Romano donnent, en s'em-

brassant, le signal de la réconciliation universelle. Puis le prédicateur dicte un traité de paix auquel tous souscrivent.

C'est ainsi que le mal était vigoureusement combattu, qu'une immortelle lutte se livrait chaque jour au nom de la justice et de la charité contre la violence et la discorde. Rien ne se dérobait à cette influence universelle qui agitait les paysans épars dans la campagne, remuait souvent les villes entières comme un seul homme, et allait chercher jusqu'aux rois sur leurs trônes. Des faits nombreux, attestant l'influence de la religion sur les puissants et les despotes, ont déja été cités dans cette discussion.

L'esprit de foi qui animait le moyen-âge mit un soulagement et un terme à bien des malheurs ; mais il y fut aussi le principe d'une grande force morale, d'une haute vertu ; c'est ce qui fait la gloire spéciale de cette époque. Après tout, la vertu, c'est-à-dire, cette énergie qui fait sacrifier les mauvais penchants aux devoirs, cet amour du bien qui l'emporte sur l'intérêt et le plaisir ; la vertu, c'est-à-dire, en un mot, la grandeur du cœur ; n'est-ce pas ce qu'il y a de plus beau, de plus glorieux sur la terre ? Quel a été l'état moral du moyen-âge ? Voyons.

L'histoire telle que l'ont écrite les conspirateurs contre la vérité, suivant l'expression de M. De Maistre, l'histoire chez nombre d'écrivains, nous présente cette période comme livrée à la plus profonde démoralisation. Et l'on dit que les traits les plus forts contre les mœurs du moyen-âge, se trouvent dans les discours et les écrits des hommes les plus religieux du temps, dans les arrêts des conciles, aussi bien que dans les chroniqueurs et les poètes.

Cette considération semble avoir de la force, et elle a été présentée par M. de Chateaubriand dans ses *Etudes historiques*. Mais je regrette que l'illustre auteur n'ait pas fait l'observation d'un écrivain alors protestant, M. Hurter. De tout temps, dit celui-ci, les hommes les plus vertueux ont fait un tableau peut-être chargé des vices de leur siècle ; les imprécations contre la société sont destinées à produire de l'effet plutôt qu'à tracer un tableau véritable. La vie du monde est en général encore si éloignée de l'idéal de la perfection évangélique, que l'Eglise dans tous les siècles a parlé en termes énergiques contre la société. Les écrivains religieux du moyen-âge n'ont pas parlé plus fortement des vices de leur temps, que Bourdaloue et surtout Massillon de la conduite morale du siècle de Louis XIV. D'une autre part, dit toujours M. Hurter, les défauts du clergé ont été remarqués, par ce qu'on s'aperçoit plus promptement de ce qui contraste avec une position quelconque, que de ce qui s'accorde avec elle. Il est difficile aux écrivains, et aux poètes surtout, de retenir le trait d'esprit qui se-

présente à leur plume : de là beaucoup de traits railleurs contre les clercs et les moines.

Je crois que ces observations de l'écrivain que je cite seraient trouvées judicieuses par ceux qui ne voudraient pas que la postérité jugeât notre époque, par les invectives de certains écrivains contemporains. Et pour ne citer qu'un seul de ceux-ci, M. de Lamennais, dans les *Amshaspands*, a fait de la société actuelle un portrait propre à la rendre l'exécration de la postérité. Ces observations posées, je reviens au moyen-âge.

Distinguons les temps et les lieux : sans doute à certaines époques où la société, ayant à se défendre contre les invasions des Normands au nord, et celle des Sarrasins au midi, ne songeait qu'à pourvoir à sa conservation matérielle ; où, en même temps, des guerres intestines, souvent renouvelées, mettaient les armes à la main de tous, et empêchaient la diffusion de l'instruction et l'action de la surveillance pontificale ; sans doute, alors, de grands désordres régnèrent dans quelques contrées, en Allemagne, par exemple, et en Italie, au dixième siècle. Le midi de la France, quand l'épouvantable secte des Albigeois l'infecta, offrit aussi un triste spectacle moral.

Mais dans d'autres siècles ou en d'autres lieux, s'il se rencontra comme partout, et toujours, de grands crimes et des vices déplorables, ils ne signalèrent pas l'état général de la société. Celle-ci présenta à l'époque de la plus haute domination de l'esprit religieux, au treizième siècle, le spectacle des plus hautes vertus, et des mœurs inspirées par le Christianisme. Après tout, généralement, on conforme sa conduite à ses principes. Qui peut dire que les doctrines n'influent pas essentiellement sur les mœurs ? Quand l'esprit chrétien pénétra si avant dans toutes les parties de la société, il dût nécessairement y produire son fruit. Et l'histoire nous l'y fait voir en effet. Qui pourrait croire à la démoralisation de ces siècles si féconds en personnages remarquables par la sainteté, dans toutes les conditions, dans tous les ordres de la société, depuis le trône jusqu'à la chaumière, dans le clergé, le cloître et les diverses classes du peuple ; de ces siècles qui virent s'élever et se consolider près de quarante ordres religieux, dont les uns comptaient jusqu'à cent cinquante mille membres, et qui embrassaient une si grande partie du monde laïc, dans ses vastes affiliations connues sous le nom de tiers-ordre ; de ces siècles où le dévouement, l'esprit de charité, la foi énergique qui fit opérer de si grandes merveilles, montrent que les plus nobles sentiments étaient au cœur des peuples.

Il faut le dire, jamais l'homme moral ne parut si grand

qu'à cette époque. On avait la connaissance de ses devoirs et on se sentait la force de les suivre, en même temps que l'on appréciait la dignité de l'homme et la valeur de ses droits. L'esprit religieux, le penchant à la bienveillance, la généreuse hospitalité, l'honnêteté dans les rapports sociaux, la bonne foi, la confiance réciproque, les mœurs chastes, si bien caractérisées par le respect porté aux femmes à un si haut degré ; voilà les qualités qui distinguent ces générations. Je ne puis que les indiquer : mais les traits nombreux et variés s'en trouvent surtout dans le précieux ouvrage d'un savant anglais, M. Digby, dont le livre intitulé : *Les âges de foi*, est rempli des plus charmants détails. C'est une des plus attachantes lectures que je connaisse.—Et pour ne citer qu'un trait du caractère moral des beaux siècles du moyen-âge, c'est chez eux que l'on trouve porté au plus haut degré ce sublime sentiment, l'honneur, mot qui dit noble franchise, généreux dévouement, force de cœur. Oh ! quand ce sentiment domine une époque, on peut dire qu'il y a chez elle une grande puissance morale.—On disait, tout-à-l'heure, que les facultés de l'esprit s'exercent simultanément ; cela est bien plus vrai de celles de l'âme. Il y a une telle liaison entre les fibres du cœur, que l'une ne peut vibrer sans que les autres ne rendent une palpitation analogue. C'est une lyre dont les diverses cordes sont dans une harmonie essentielle ; quand vous avez tiré de l'une un son mélodieux, soyez sûr que les autres ne formeront jamais une dissonance. L'honneur, cet ensemble des facultés morales, était pour ainsi dire personnifié dans la chevalerie. Je regrette de ne pouvoir parler plus au long de cette création du moyen-âge. Mais j'ai prononcé son nom pour réveiller les plus nobles souvenirs.

De hautes vertus, des sentiments d'honneur, un esprit religieux profond, régnaient dans les beaux siècles du moyen-âge. Je suis en droit de conclure qu'il y avait dans cette société beaucoup plus de félicité qu'on ne l'a dit. En quoi consiste le bonheur de l'homme ? D'abord dans l'exemption des habitudes vicieuses, source des plus grandes infortunes morales et physiques. Or, maîtrisées par le frein de la religion, ces habitudes, aux siècles dont nous parlons, n'exercèrent point, généralement du moins, sur les individus les funestes effets des passions violentes qui grondent de nos jours, dans les pays que la foi a désertés, et que les hommes d'état alarmés ne savent plus comment contenir. Le bonheur humain, c'est encore, non pas les jouissances du luxe et la satisfaction de besoins ajoutés à ceux que la nature nous donne ; mais c'est, pour le plus grand nombre, l'état fixe et paisible d'une certaine aisance exempte d'avidité et de crainte de perturbation. La

tranquillité intérieure de la société, la conservation des mêmes principes d'ordre civil et d'économie sociale donnaient, sous ce rapport, aux familles, des assurances que les bouleversements politiques, les fluctuations de l'industrie et la cupidité générale de notre époque ne peuvent promettre. Pour les classes pauvres, le bonheur c'est le soulagement à leurs malheurs ; soulagement du corps par le pain offert à la faim et le remède donné à la maladie ; soulagement de l'âme par les consolations, les encouragements et la sympathie. Sous ce rapport, surtout, nul parallèle à établir entre les siècles du moyen-âge et le nôtre, qui ne sait pas faire l'aumône à l'âme du pauvre. Après tout, les besoins matériels ne sont pas les seuls que l'homme éprouve. Il y a aussi des jouissances pour le cœur et l'esprit. Et c'est dans ces jouissances qu'est tout le bonheur. Eh bien, alors, l'esprit savait ce qu'il devait croire. Tous les devoirs étaient connus ; on n'était pas dans une discussion continuelle sur les principes les plus fondamentaux de l'ordre religieux et social ; l'agitation du doute ne déchirait pas les intelligences.

Et le cœur, que ne trouvait-il pas dans les liens de familles si resserrés alors, dans la naïveté et la simplicité des mœurs chrétiennes, dans tous les sentiments si profonds et si énergiques que la foi sait inspirer. Quant à l'imagination, elle vivait d'une vie de charmes, inconnue, incompréhensible aujourd'hui. Elle avait pour se satisfaire la source immense que les convictions religieuses lui présentaient. Rien n'était plus propre à l'exciter que ces dévotions populaires, qui consistaient en de certaines croyances et certains rites pratiqués par la foule. C'étaient souvent de touchantes harmonies entre la nature et la religion. Chaque fontaine coulant an milieu des bois, chaque croix dans un chemin, chaque soupir du vent de la nuit, apportait à l'homme de ces temps un sentiment mystérieux et souvent plein d'enchantements. La nature était pour lui une constante merveille. Tout lui rappelait quelque chose de surnaturel ; ses pas n'étaient jamais solitaires ; les anges du ciel, les saints qu'il affectionnait le plus veillaient sur lui, et le défendaient contre les esprits méchants. Quand de la terre ses regards se portaient vers le ciel, là, au lieu de voir dans les constellations, ces signes insipides que la science sans intelligence des temps modernes a empruntés à la mythologie, il y trouvait des figures, ou du moins des dénominations, qui lui rappelaient les dogmes de sa foi, ou des scènes de la terre et du monde en harmonie avec les sentiments de son cœur. Ses yeux, ainsi, lisaient le ciel, et c'était un livre plein de charmes et d'instruction. Et puis, il avait pour contenter son avide curiosité, pour consoler ses ennuis, souvent pour enflammer son courage, il avait la légende,

appelée la bible des pauvres, la légende aux milles récits merveilleux qu'on aimait tant à ouïr et à raconter, et qui laissaient dans l'imagination des traces si frappantes, et dans le cœur de si fortes émotions. Naïves croyances à un ordre de choses surnaturel retrouvé partout, pompes solennelles du culte chrétien, merveilleuses histoires, racontées à l'heure des ombres dans les réunions de parents et d'amis, vagues et délicieuses rêveries d'âmes que ne fatiguaient pas l'inquiétude et le doute, combien vous avez consolé de cœurs, inspiré de nobles sentiments et fait goûter de charmes ! Combien vous avez enrichi l'existence des générations d'autrefois ! Qui pourrait, dit M. de Montalembert, qui pourrait calculer combien la vie s'est appauvrie depuis lors ! Qui songe aujourd'hui à l'imagination du pauvre, au cœur des ignorants !

Oui, je vous le demande maintenant, croyez-vous qu'il y ait plus de vertu, d'honnêteté, d'amour du bien, dans les classes inférieures de la société d'aujourd'hui, que chez le peuple du moyen-âge ? Je citais tout à l'heure le fils des croisés ; écoutons maintenant le fils de Voltaire : je crains, dit M. Michelet, qu'en prenant un si juste sentiment de ses droits, l'homme n'ait oublié quelque chose du sentiment de ses devoirs. Le cœur se serre quand on voit, que dans ce progrès de toutes choses, la force morale n'a point augmenté.

Encore un trait. Le malheur tenait alors la terre dans sa cruelle étreinte comme aujourd'hui. Mais il ne se présentait pas à l'homme de ces temps, comme une terrible fatalité à laquelle il n'y avait à opposer que la fureur du désespoir. Non, il en souffrait, mais il en comprenait la raison, il savait en adoucir la rigueur et il en espérait la fin tôt ou tard. Et si la terre ne lui souriait jamais, il lui restait toujours le ciel. Alors on n'avait intercepté aucune des voies qui conduisaient de la prison de son corps à la patrie de son âme, et dans cette communication il trouvait le soulagement, la consolation et l'espérance.

## CONCLUSION.

Messieurs, permettez-moi une supposition en finissant. Elle sera le résumé de toute cette discussion.

Si l'un de ces hommes des siècles que nous avons décrits, qui, prêtant serment de fidélité à son roi, exigeait le sien en disant : sinon, non ; qui, au cri lointain de l'oppression, quittait soudainement famille et patrie pour secourir ses frères ; qui, après avoir passé les années de sa jeunesse dans de savantes universités, en-

tendait à Paris Albert-le-Grand et Thomas d'Aquin traiter les plus profondes questions de la science, et se plaisait à répéter les accords des poètes qui chantaient la religion et la patrie ;

Si l'un de ces hommes dont la main généreuse ou habile contribua à élever les cathédrales d'Amiens ou de Strasbourg, et ces magnifiques hospices, asyles, je dis mal, palais de toutes les infortunes ; qui jouissant des avantages d'une vie matérielle que les richesses et les arts embellissaient, éprouvait aussi le bonheur que donne à l'âme chrétienne une religion pleine de consolation et d'espérance ; qui sentant en lui cette force morale, cette énergie de caractère puisée dans des principes sacrés et des convictions inviolables, portait l'honneur inscrit sur son front en traits que rien ne pouvait altérer ;

Si, dis-je, l'un de ces hommes soulevant tout à coup la poussière des siècles qui le couvrent, apparaissait au milieu de notre société..... Le voyez-vous ?..... Il regarde..... il écoute..... il entend partout le cri de liberté, parce qu'il voit presque partout le joug du despotisme sous des formes plus ou moins déguisées. Il frémit, aux plaintes de trois ou quatre nations qu'on assassine ou qu'on infame, et il voit d'autres peuples, ou du moins leurs gouvernements, détourner l'oreille et passer en se moquant de ce vain bruit. Il entre aux lycées ; il y voit élever sur les points fondamentaux de la religion et de la société, des doutes qu'il avait entendu résoudre six cents ans plus tôt.—Il demande où sont les monuments bâtis par un siècle où il y a tant de luxe et de moyens matériels ? On lui montre quelques rares édifices, sans originalité, sans expression, pâle copie des monuments d'une sociéte morte il y a deux mille ans.—Du moins, s'écrie-t il, il n'y a plus de pauvres, je ne vois guère de mendiants dans les rues. Maintenant tout le monde travaille, lui est-il répondu, et on le conduit dans des prisons, quelques-unes creusées sous terre, froides, sans air, qu'on nomme ateliers ou maisons de travail : là, fourmillent dans une atmosphère fétide, des êtres humains entassés, depuis l'âge le plus tendre jusqu'à la vieillesse : ils y vivent sans liens de famille, sans impressions morales.—A moitié étouffé, il se hâte de sortir, il parcourt les rues et les places des cités ; il y voit une foule qui s'agite animée d'une fièvre de richesses et de plaisirs ; elle marche courbée vers la terre, elle n'arrête pas aux temples, elle ne lève pas les yeux au ciel. Il monte aux sommets des rangs sociaux, il y découvre à peine quelques hommes d'un haut caractère moral, et sur le front des autres il cherche en vain la trace d'honneur : il n'y voit que les restes mêlés de dix à douze serments opposés que la conscience a prêtés. A ce spectacle, épouvanté il s'écrie : le monde s'en va,

les derniers jours approchent, et pour ne pas voir les horreurs de la fin des temps, il se recouche dans sa tombe au fond de son église.

Messieurs, j'entends vos murmures et je m'y associe. Ce revenant d'un vieux monde a tort ; il n'a vu que le mauvais côté du siècle, il l'a vu d'une manière superficielle ; il n'a point pris le temps de connaître les progrès de la civilisation moderne. Vous le condamnez. Eh bien, messieurs, ne condamnez pas un autre âge, après avoir seulement jeté un regard sur ses malheurs et sur ses fautes. Apprenez aussi ce qu'il a fait de bien ; ne le jugez qu'après avoir, par une étude approfondie, pénétré dans son intérieur et connu sa vie intime.

Fiers de nos progrès, de nos améliorations, de notre science, ne méprisons pas des âges qui nous ont ouvert la voie de la civilisation. Leurs efforts pour sortir de la barbarie méritent notre admiration : leurs travaux ont préparé nos succès : à nous qui jouissons du fruit de leurs investigations, il va mal de les déprécier, parce qu'ils n'ont pas fait ce qui ne peut être que l'œuvre du temps.

Le cultivateur qui, héritant du champ paternel, l'a amélioré par son industrie, et jouit de plus de richesses que son père, ne laisse pas de bénir celui-ci pour les sueurs qu'il a versées en défrichant une terre inculte. Loin d'insulter à sa mémoire, il se plait à rappeler son courage et son travail ; il accueille toujours ce souvenir avec un respect religieux ; il ne jette pas sa cendre aux vents, mais sa main reconnaissante décore sa tombe et la couvre de fleurs.

J. S. Raymond, Pire.

---

# SCENES

DE LA

# GUERRE DE L'INDEPENDANCE DU MEXIQUE.

---

## DEUXIÈME PARTIE.

### LE FALOT DU PONT D'HORNOS.

---

### CHAPITRE IV.

#### OU DON CORNELIO CROIT AVOIR PERDU SA TÊTE.

*(Suite.)*

Si l'on a bien voulu suivre avec quelque intérêt la périlleuse odyssée du capitaine don Cornelio Lantejas, il est deux choses que l'on doit se demander : d'abord, si c'est bien lui dont la tête se trouvait, au dire de Gaspacho, suspendue à la porte de l'hacienda del Valle ; puis, si ce n'est que celle d'un homonyme, ce qu'il est devenu depuis son départ du camp de Morelos devant Huajapam.

Ce que nous allons dire répondra promptement à ces deux questions.

Si nous n'avons pas signalé sa présence sur les bords de l'Ostuta avec celle de don Rafael, de don Mariano et de sa fille, c'est par la raison que, parti quelques heures après les personnages en question, il ne pouvait avoir fait le même chemin qu'eux en moins de temps.

L'après-midi de cette même journée qu'a remplie le récit des

aventures du colonel, à peu près à l'heure où ce dernier venait de se réfugier dans les bambous, l'ex-étudiant en théologie, accompagné de Costal et de Clara, arrivait par une route différente et faisait halte à peu de distance de l'hacienda del Valle.

Pendant que leurs chevaux dessellés broutaient l'herbe, Costal s'était éloigné pour quelques instants, afin de se rendre compte de ce qui se passait dans les alentours. Clara, de son côté, faisait rôtir, sur des charbons, des épis de maïs encore verts et quelques tronçons de viande séchée au soleil, tirés de ses *alforjas*[1] de voyage.

Le capitaine était en train de faire au nègre une recommandation à laquelle il semblait attacher une grande importance.

— Ecoutez, Clara, disait-il, nous sommes chargés d'une mission qui exige toute la prudence possible ; je ne parle pas de la commission assez dangereuse d'aller porter au capitaine Arroyo les menaces du général ; je ne fais allusion qu'à celle de pénétrer dans la ville de Oajaca. Là, les Espagnols ne font pas plus de cas de la tête d'un insurgé que d'un des épis que vous faites griller. Perdez donc, je vous prie, cette fâcheuse habitude de m'appeler du nom de Lantejas, qui ne m'a jusqu'ici que trop porté malheur. C'est sous le nom de Lantejas que je suis proscrit, et je ne dois plus désormais être pour vous, comme pour Costal, que don Lucas Alacuesta ; ce dernier nom est celui de ma mère, et il en vaut bien un autre.

— Suffit, capitaine, répondit Clara ; je n'oublierai plus vos ordres, même quand j'aurais la tête sous la hache du bourreau.

— J'y compte ; maintenant, en attendant le retour de Costal, vous pouvez me servir quelques morceaux de grillades qui me paraissent à point, car je meurs de faim.

— Et moi aussi, ajouta le nègre.

Clara étendit comme une nappe devant le capitaine la *coraza*[2] de sa selle, et y déposa, enveloppés dans les feuilles des épis de maïs, les tronçons de *cecina*[3] qui devaient faire le dîner de don Cornelio.

Cela fait, le nègre s'assit les jambes croisées à côté des braises à moitié consumées, au milieu desquelles, avec un empressement qui devait être fatal à la portion de Costal, il se mit à piquer de son couteau le restant de viande qui s'y trouvait.

— Mais, si vous continuez de ce train-là, dit le capitaine, votre camarade Costal va demeurer à jeun.

1. Bissac.

2. Couverture piquée qui se met sous la selle.

3. Viande séchée au soleil.

— Costal ne mangera pas d'ici à demain, répondit gravement Clara.

— Je le crois sans peine : il ne trouvera plus rien, reprit don Cornelio.

— Vous n'y êtes pas, seigneur capitaine ; c'est aujourd'hui le troisième jour après le solstice d'été, et la lune doit se lever pleine ce soir. Voilà pourquoi Costal ne mangera pas, pour se préparer par l'abstinence à parler avec ses dieux.

— Malheureux fou, qui croit aux fables du paganisme de Costal ! s'écria Lantejas.

— J'ai appris à y croire, répliqua le nègre. Le Dieu des chrétiens habite le ciel, et ceux de Costal le lac d'Ostuta. Tlaloc, le dieu des montagnes, réside au sommet du Manapostiac, et Matlacuezc, sa femme, la déesse des eaux, se baigne dans le lac qui entoure la montagne enchantée. La pleine lune après la solstice d'été est la période lunaire pendant laquelle ils apparaissent tous deux à celui des descendants des caciques de Tehuantepec qui a dépassé la cinquantaine ; et ce soir Costal et moi nous irons les évoquer.

Comme le capitaine allait ouvrir la bouche pour essayer de ramener le nègre à des idées plus raisonnables, l'Indien zapotèque arrivait près de lui.

— Et bien ! Costal, demanda-t-il, nos renseignements sont-ils exacts, et Arroyo est-il réellement campé sur les bords de l'Ostuta ?

— C'est la vérité, répondit l'Indien ; un *peon* de ma connaisance et de ma caste m'a dit que Bocardo et lui interceptaient la gué du fleuve. Ainsi, ce soir, vous pourrez leur transmettre votre message ; puis ensuite vous nous donnerez la permission, à Clara et à moi, d'aller passer la nuit sur les bords du lac sacré.

— Hum ! ils sont si près ? dit le capitaine avec un certain malaise qui lui fit brusquement cesser son diner.

— Plus altérés que jamais, l'un de sang, l'autre de pillage, reprit Costal d'un ton peu propre à rassurer don Cornelio.

— Au diable la mission ! se dit-il au fond de son cœur ; puis il reprit tout haut : C'est donc vers le gué de l'Ostuta que nous devons marcher ?

— Quand il plaira à Votre Seigneurie.

— Nous avons le temps ; je désire me reposer quelques heures ici. Et votre ancien maître, don Mariano Silva, qu'en avez-vous appris ?

— Depuis longtemps déjà il a quitté l'hacienda de las Palmas pour se retirer à Oajaca. Quant à celle del Valle, une garnison espagnole l'occupe toujours.

— Ainsi, de tous côtés, nous sommes entourés d'ennemis ! s'écria le capitaine.

— Arroyo et Bocardo ne sauraient être des ennemis pour un officier porteur de dépêches du grand Morelos, reprit Costal ; puis Votre Seigneurie, Clara et moi, sommes de ces gens que les bandits n'intimident pas.

— J'en conviens..... certainement..... Cependant, j'aimerais mieux.....Ah ! quel est ce cavalier qui galope de notre côté la carabine à la main ?

— Si l'on juge du maître par le serviteur, et que ce cavalier soit au service de quelqu'un, ce quelqu'un doit être l'un des plus grands coquins que je sache.

En disant ces mots, Costal allongeait la main vers la vieille carabine qu'on lui connaît, et qui ne faisait long feu qu'une fois sur cinq.

Le cavalier qui laissait si mal juger de son maître n'était autre, en effet, que le Gaspacho, celui qu'on a vu apporter à Arroyo des nouvelles de l'hacienda del Valle.

Le drôle s'avançait comme en pays conquis, et, s'adressant au capitaine, qui, en sa qualité de blanc, lui paraissait le seul homme considérable des trois :

— Dites donc, l'ami ! lui dit-il, sans daigner porter la main à son chapeau-

— L'ami ! s'écria Costal, à qui la physionomie du Gaspacho eut soudain le don de déplaire plus encore que son abord sans façon, un capitaine de l'armée du général Morelos n'est pas l'ami d'un homme tel que vous.

— Que dit cette brute d'Indien ? repartit le Gaspacho d'un air de profond dédain.

Les yeux de Costal, enflammés de colère, promettaient au Gaspacho un châtiment terrible, quand don Cornelio s'interposa vivement entre eux.

— Que voulez-vous ? demanda-t-il au soldat d'Arroyo.

— Savoir, répondit le cavalier, pour rendre service à mon ami Perico, qui bat la plaine de tous côtés, si vous n'avez pas vu quelque part ce coquin de Juan el Zapote, accompagné de son compère Gaspar.

— Je n'ai vu ni le Zapote, ni son compère.

— Alors Perico, qui les a laissés passer au lieu de les arrêter, passera lui-même un mauvais quart d'heure quand il va comparaître devant le capitaine Arroyo.

— Ah ! vous êtes à son service ?

— J'ai cet honneur.

— Vous me direz alors, je vous prie, où je le trouverai, demanda don Cornelio.

— *Quin Sabe*[1] ? sur les bords du gué de l'Ostuta, à moins qu'il ne soit ailleurs, à l'hacienda de San Carlos, par exemple.

— Cette hacienda n'appartient-elle pas aux Espagnols ? objecta le capitaine.

— Alors je me trompe peut-être, répondit ironiquement le Gaspacho ; en tous cas, si vous voulez voir le capitaine, ce qui m'étonne, vous devez toujours passer le gué, quitte à ce qui peut advenir. Tiens ! vous avez là un fort beau dolman brodé, ma foi ! Il est un peu large pour vous, et il irait justement à ma taille.

En disant ces mots, le bandit piqua des deux et reprit le galop, laissant le capitaine sous l'impression fâcheuse de ses réponses ambiguës et de son admiration pour son dolman.

— J'ai idée que nous sommes mal tombés par ici, mon cher Costal, dit-il ; vous voyez quel cas ce drôle semble faire d'un officier de Morelos, et son maître en fera sans doute moins encore. Puis, pour gagner le gué, nous devons forcément passer en vue de l'hacienda del Valle. Soyons prudents, et attendons la nuit pour nous mettre en route.

— La prudence n'est jamais un mauvais guide pour le courage, répondit sentencieusement Costal ; nous ferons ce que vous désirez, et nous n'avancerons qu'avec précaution pour ne tomber ni entre les mains des Espagnols, ce qui me ferait perdre un jour unique dans toute ma vie, ni entre celles de ces maraudeurs d'Arroyo, sans pouvoir peut-être arriver jusqu'à lui. Fiez-vous-en à moi pour vous conduire ; vous savez que je ne vous laisse jamais longtemps dans les mauvais pas.

— Vous êtes ma providence ! s'écria le capitaine avec expansion ; je me plairai toujours à le reconnaître.

— C'est bien ! c'est bien ! Ce que j'ai fait pour vous ne vaut guère la peine d'en parler. En attendant, nous agirons sagement en faisant un somme jusqu'à la nuit, Clara et moi du moins ; car nous ne fermerons pas l'œil, lui et moi, une fois le soir venu.

— Je suis de votre avis, ajouta Clara.

Comme le soleil était encore fort chaud, l'Indien et le nègre s'étendirent à quelques pas d'un ruisseau voisin, sous le maigre parasol d'un bouquet de palmiers, et, avec l'indifférence du danger que donne la vie d'aventures, tous deux ne tardèrent pas à s'endormir d'un profond sommeil, pendant lequel Clara réussit à pren-

1. Qui sait ?

dre en songe la Sirène aux cheveux tordus, qui lui révélait l'emplacement d'inépuisables placers de perles.

Quant au capitaine don Cornelio Lantejas, l'inquiétude de l'avenir le tint longtemps éveillé ; cependant il réussit à imiter l'exemple de ses deux compagnons de route, quoique ce ne fût pas sans peine.

Comme nous n'avons que faire d'eux jusqu'au moment où ils se remetteront en route, nous les laisserons se préparer par le sommeil aux terribles événements de la nuit prochaine, pour revenir à don Mariano et à sa fille.

Ce n'était pas sans de longs et violents combats entre son amour et son orgueil, ce n'était pas sans des efforts désespérés pour arracher de son cœur une passion qui y régnait en souveraine, que Gertrudis s'était résolue à envoyer à don Rafael le message auquel il avait juré d'obéir sans hésiter, dût-il avoir le bras levé pour frapper son plus mortel ennemi.

On a vu que son départ de Oajaca avec don Mariano avait suivi de près celui de son messager.

Quand elle avait cédé au vœu le plus ardent qu'elle formât, celui de revoir une fois encore don Rafael, ne fût-ce que pour apprendre de lui qu'elle n'était plus aimée, elle était toutefois bien loin de craindre d'entendre un pareil aveu sortir de la bouche de son amant ; son premier mouvement fut donc un mouvement de joie profonde. Il lui semblait renaître à la vie ; elle s'étonnait d'avoir si longuement lutté contre elle-même, et, pleine de confiance, elle ne doutait pas que don Rafael n'éprouvât autant de bonheur à recevoir son message qu'elle en éprouvait elle-même à le lui envoyer. C'est pourquoi elle avait fait espérer à Gaspar, pour s'assurer de sa fidélité, que le colonel Tres-Villas le récompenserait magnifiquement. Dans les circonstances critiques où se trouva le messager, il fut heureux qu'elle eût fait briller à ses yeux l'espoir d'une forte récompense ; car, si ce message arrivait enfin à sa destination, ce ne devait être que grâce à ce puissant motif.

La joie de Gertrudis, toutefois, fut de courte durée ; bientôt le doute et la défiance remplacèrent chez elle la certitude. Il y avait indubitablement entre elle et don Rafael plus qu'un malentendu né de circonstances impérieuses. Elle n'était plus aimée ; ces preuves lointaines de souvenir n'étaient qu'un jeu de hasard, et, si le colonel l'avait bannie de son cœur, c'est qu'il en aimait une autre.

C'est accablée de ces douloureuses pensées et le cœur dévoré de la plus noire jalousie, que la jeune créole se mit en route. Les dangers de toute sorte qu'avait à courir son messager à travers un

pays déchiré par la guerre civile, et l'incertitude de son retour, augmentaient encore ses tourments. Le chagrin la consumait; son cœur se flétrissait, et ses yeux éteints, ses joues pâles, annonçaient combien étaient horribles les tortures qu'elle endurait.

Don Mariano voyait avec une douleur extrême la vie graduellement s'éteindre chez sa fille. Reconnaissant l'inutilité des efforts qu'il avait faits, jusque-là, pour détruire son amour, en lui représentant don Rafael comme aussi déloyal envers sa maîtresse qu'envers son pays, il cherchait maintenant à atténuer ce qu'il avait dit, et, de sévère accusateur qu'il était naguère, il était devenu le bienveillant défenseur du colonel. La noblesse et la franchise de son caractère devaient éloigner de lui tout soupçon de perfidie, et son silence s'expliquait naturellement par le concours de diverses circonstances indépendantes de sa volonté, et par des empêchements que les évènements politiques avaient rendus insurmontables.

Gertrudis souriait mélancoliquement aux paroles de son père, et son cœur n'en restait pas moins ulcéré.

Ce fut ainsi que se passèrent les trois premiers jours du voyage de Oajaca jusque sur les bords de l'Ostuta, sans aventures, il est vrai, mais non sans que les bruits alarmants, recueillis en route, sur les rapines et les meurtres du sanguinaire Arroyo, fussent venus jeter de l'inquiétude dans l'esprit des voyageurs.

La troisième journée de marche s'était terminé le soir à l'endroit où nous les avons laissés campés dans le bois, non loin du gué de l'Ostuta.

Pendant la nuit, don Mariano, inquiet de certaines rumeurs confuses qu'il entendait dans la forêt, et pressentant quelques dangers au passage du fleuve, avait dépêché un de ses gens, sur l'expérience et le courage duquel il comptait, pour explorer les bords de l'Ostuta.

Deux heures après, le domestique était revenu apporter la nouvelle que d'un des côtés du gué brillaient des feux nombreux. C'étaient, ainsi qu'ils en avaient été vaguement informés pendant le trajet, les feux du camp d'Arroyo et de ses bandits.

Le domestique ajoutait qu'il croyait qu'en revenant il avait été suivi par quelqu'un. C'est d'après ce rapport qu'on s'était hâté d'éteindre les feux qu'on avait allumés et qu'on avait disposé précipitamment à se mettre en marche, ainsi que nous l'avons dit.

En redescendant le fleuve et en tournant le lac qu'il formait, le domestique de don Mariano se faisait fort de trouver au-delà de ce même lac un autre gué qu'ils passeraient pour se rendre à l'hacienda de San Carlos par un chemin différent. Bien qu'avec les

détours qu'il fallait faire ce fut une journée de marche de plus, il y avait tout à gagner à ne pas tomber entre les mains des bandits d'Arroyo.

Ce fut donc vers le lac d'Ostuta que les voyageurs se dirigèrent. La journée fut longue et pénible. La faiblesse de Gertrudis, les précautions à prendre par suite du mauvais état du chemin, où les mules de la litière pouvaient à peine se tenir avec leur charge, tout contribua à retarder la marche des fugitifs.

Il était environ dix henres du soir quand les voyageurs parvinrent enfin à un endroit où le lac étala à leurs yeux sa nappe d'eau sombre et lugubre.

Entre tous les lieux redoutés ou vénérés auxquels l'Indien rendait jadis un culte, il n'en est pas qui aient été l'objet de plus de traditions anciennes que le lac d'Ostuta et la montagne qui s'élève au milieu de ses eaux. C'est le Monapostiac ou la colline enchantée (*cerro encantabo*), dont le lugubre et singulier aspect frappe le spectateur d'un étonnement dont il ne saurait se défendre.

Le moment n'est pas venu de décrire en détail ce lieu bizarre, vers lequel la nécessité et le salut de don Mariano Silva et de sa fille les avaient conduits. Nous nous bornerons à dire que les bois dont le lac était entouré présentèrent aux voyageurs un asile impénétrable, d'où il ne fallait pas songer à partir avant le point du jour, qui permettrait de trouver le gué dont le domestique avait signalé l'existence.

De là, nous reviendrons vers l'endroit où le capitaine don Cornelio, Costal et le nègre achèvent leur sieste, à peu près au coucher du soleil.

Le court crépuscule des tropiques régnait encore, lorsque les trois compagnons de route se remirent en selle pour gagner le gué du fleuve ; mais le plus difficile était de passer devant l'hacienda del Valle sans être aperçus des sentinelles.

— Si nous nous présentions de nuit, dit Costal, nous exciterions plus de soupçons que de jour. Clara ira en avant ; s'il est arrêté il demandera pour un marchand et son domestique la permission de passer outre ; s'il n'aperçoit personne nous continuerons notre chemin sans plus de cérémonie.

Cet avis fut goûté du capitaine, et lorsque, un quart d'heure après, la route les eût conduit devant la longue et droite allée de frênes et de *suchiles* à l'extrémité de laquelle s'élevait l'hacienda, Costal et don Cornelio s'arrêtèrent, bien qu'à la rigueur ils eussent pu s'en dispenser, car elle était complètement déserte.

Cependant, pour éviter toute surprise, et surtout pour écarter le moindre soupçon, le noir entra dans l'allée.

Tout y etait silencieux désert en apparence, ainsi que dans le bâtiment, comme le jour où don Rafael allait y trouver, deux ans plus tôt, la désolation et la mort. Mais à peine le nègre eut-il fait une centaine de pas que, derrière les crénaux d'un mur d'enceinte, un soldat se montra. Clara marcha droit vers la porte.

La distance empêchait de saisir les paroles, mais don Cornelio et Costal purent voir le soldat montrer au nègre un objet que l'éloignement leur rendait invisible.

Cet objet, toutefois, semblait exciter au suprême dégré l'hilarité de Clara, et le soldat avait disparu après avoir sans doute accordé la permission sollicitée, que le noir continuait à se livrer à son extravagante gaieté. Cela parut du plus heureux augure au capitaine; néanmoins il hésitait à s'avancer quand le nègre fit signe de venir le rejoindre.

Les deux compagnons s'empressèrent de se rendre à l'invitation de Clara, qui, au milieu de son rire inextinguible, leur montrait du doigt l'objet qui l'excitait à un si haut degré.

Le capitaine ne tarda pas à l'apercevoir et crut s'être grossiérement trompé.

En effet, le spectacle qui venait de frapper ses yeux n'était guère de nature à justifier les joyeux éclats de rire du noir.

Au lieu des têtes de loups ou d'autres animaux nuisibles qu'on accroche parfois aux portes des haciendas, c'étaient trois têtes humaines, non pas desséchées, mais qui semblaient coupées tout fraichement. Don Cornelio, pensant que le noir ne les avait sans doute pas aperçues, les lui montra avec un geste d'horreur.

Clara ne fit que rire de plus belle.

— Misérable! s'écria don Cornelio, ce spectacle est-il donc fait pour exciter la gaieté?

— Parbleu! répondit celui-ci sans se déconcerter, on rirait à moins.

Puis il ajouta tout bas, de façon à ne pas être entendu de la sentinelle espagnole:

— Cette tête est la votre.

— Ma tête! répliqua l'ex-étudiant en pâlissant.

Mais comme, à tout prendre, il la sentait encore sur ses épaules, il crut que le nègre extravaguait.

— On vient de me le dire, du moins, repartit Clara avec une gambade. Voyez, si vons savez lire.

Le capitaine put lire, en effet, malgré l'obscurité croissante, une inscription grossière tracée autour d'une des têtes: *Esta es la caheza del insurgenté Lantejas* (ceci est la tête de l'insurgé Lantejas).

On se rappelle que le Gaspacho avait annoncé à Arroyo qu'un

de ses lieutenants, du même nom que le capitaine, avait été tué, et que sa tête était exposée à la vue des passants.

Don Cornelio détourna les yeux du hideux spectacle de la tête de son homonyme, et, maudissant de nouveau son nom malencontreux de Lantejas, s'empressa de s'éloigner. A mesure, cependant, que la distance entre lui et l'hacienda augmentait, sa terreur diminuait, et il finit par sourire mélancoliquement de cette triste homonymie, tandis que Clara continuait à trouver que rien n'était plus plaisant.

La nuit était venue, et le silence profond au milieu duquel les voyageurs cheminaient, joint à la perspective de se trouver dans moins d'une heure face à face avec le sanguinaire Arroyo, frappait l'esprit du capitaine de noirs pressentiments.

Sans la crainte de laisser soupçonner à Costal les terreurs qui l'agitaient, il eût volontiers remis au lendemain son entrevue avec le guerillero tant redouté. Mais l'Indien et le nègre gardaient en s'avançant une contenance si indifférente, qu'il eut honte de paraître moins brave que ses deux compagnons d'aventures.

Les événements devaient du reste faire bientôt cesser son hésitation. A l'extrémité d'un sentier qu'ils suivaient, le fleuve apparut bientôt aux yeux des trois cavaliers.

Autant, le matin même, le gué de l'Ostuta offrait un spectacle bruyant, autant il était silencieux et désert ce soir-là.

Il n'y restait plus de trace du campement d'Arroyo que les débris de ballots qui jonchaient le sol labouré par les pieds des chevaux, sur le côté du fleuve où don Cornelio se trouvait avec ses deux compagnons.

— Si j'ai bien su démêler la vérité dans les paroles du coquin qui trouvait votre dolman à son goût, dit Costal, nous sommes sur le chemin qui doit conduire vers l'homme que nous cherchons, et il doit être avec sa bande dans l'hacienda de San Carlos, quoique le drôle en question eût l'air de chercher à en faire un mystère.

— Et si l'hacienda de San Carlos se trouve être occupée par une garnison espagnole ? objecta le capitaine.

— Passons d'abord le gué ; puis, tandis que vous m'attendrez avec Clara, j'irai pousser une reconnaissance plus loin.

Cette proposition de Costal fut agréée. Les trois cavaliers traversèrent le fleuve, et l'Indien se disposa à s'éloigner.

— Soyez prudent, Costal, dit le capitaine ; le danger nous entoure de tous côtés !

— Costal et moi, je ne dis pas ; mais le capitaine n'a plus rien à craindre, maintenant qu'on lui a coupé la tête, ajouta le nègre.

Costal partit au grand trot, et le capitaine et Clara restèrent seuls.

Des pas de chevaux dans l'eau du fleuve ne tardèrent pas à se faire entendre derrière eux, et deux cavaliers les eurent bientôt rejoint. L'un deux portait un volumineux paquet dans de grandes *alforjas* en toile attachées sur la croupe de son cheval. Une brève salutation fut échangée avec les cavaliers, qui passèrent outre, quand le capitaine, se ravisant dans l'espoir d'obtenir d'eux quelque renseignements :

— L'hacienda de San Carlos est-elle loin d'ici ?... leur cria-t-il.

— A un quart de lieue, répondit une voix.

— Y serons-nous bien reçus ?

— C'est selon, répliqua l'autre cavalier d'un ton dont l'éloignement n'empêcha pas le capitaine de remarquer l'ironie. En même temps il jeta d'une voix forte, au silence de la nuit, quatre mots dont Lantejas n'entendit que les derniers :... *Mejico è indepencia.*

— Il a dit avant : *Viva !* n'est-ce pas ? dît le capitaine.

— Il a dit : *Muera !* (à bas !) répliqua le nègre.

— Vous vous trompez.

— Je soutiens qu'il a dit : *Muera !*

Et, faute d'avoir osé demander péremptoirement si San Carlos appartenait ou non aux espagnols, le capitaine resta plus indécis que jamais à ce sujet.

Le temps se passait néanmoins, et Costal ne revenait pas.

— Je vais faire un temps de galop pour voir si je le rencontre, dit le nègre.

Le capitaine était inquiet de l'absence prolongée de Costal, et il laissa Clara s'éloigner, avec ordre de revenir au plus vite, si dans un quart d'heure il n'avait pas retrouvé le Zapotèque, sur l'adresse et le courage éprouvé duquel il comptait pour pouvoir se tirer lui-même d'affaire en cas de besoin.

Don Cornelio commença à compter les minutes, depuis le moment où il entendit le dernier bruit des fers du cheval de Clara mourir dans l'éloignement. Le quart d'heure était amplement passé, et, le noir ne revenant pas, le capitaine s'inquiéta de la solitude où il était resté. Pour abréger le temps du retour de son second émissaire, il se mit à marcher lentement dans la direction qu'il avait suivie.

Un second quart d'heure s'ajouta au premier, et, plus sérieusement alarmé cette fois, le capitaine allait s'arrêter, quand il lui sembla voir aller et venir des lumières à travers le sommet de grands arbres dont, au détour de la route, il venait tout à coup de découvrir les silhouettes noires.

Le terrain s'élevait à quelques pas devant don Cornelio, et, parvenu à cette élévation, il distingua dans le fond d'un vallon un

vaste bâtiment dont les croisées étaient si vivement éclairées, que l'intérieur en paraissait livré aux flammes.

Sur l'*azotea*, ou toit plat, du bâtiment, des torches et des flambeaux s'agitaient en tous sens, et c'était la clarté qu'ils répandaient qui avait frappé le capitaine de loin, et qui, de la hauteur où elle brillait, atteignait la cime des arbres plantés au bas de la route, près de l'hacienda.

Il y avait quelque chose de si extraordinaire dans ces lumières qu'on voyait s'agiter, pour ainsi dire, dans l'air ; à l'intérieur, les flammes ardentes et de diverses couleurs qu'on apercevait à travers les vitres, et qui, passant du rouge le plus foncé au bleu pâle ou au violet livide, changeaient de nuance à chaque instant, tout cet ensemble offrait un si étrange aspect, que don Cornelio n'osa plus avancer d'un pas.

Les superstitions dont l'Indien l'avait entretenu pendant tout le voyage lui revinrent tout à coup à l'esprit, et il n'y eut pas jusqu'aux anathèmes fulminés par l'évêque de Oajaca contre les insurgés, que son fameux mandement convertissait en esprits de ténèbres, qui ne reprissent créance dans son imagination troublée. L'effroi du capitaine changeait tout à coup de nature.

Les volutes de flammes si bizarrement coloriées qu'il voyait alternativement s'abaisser ou grandir derrière le vitrage, sans qu'elles s'ouvrissent une issue au dehors comme l'aurait fait un incendie ordinaire, lui firent craindre un instant d'être tombé dans un lieu maudit.

Le silence qui régnait au milieu de cette scène lointaine confirmait encore les suppositions de don Cornelio, lorsqu'à travers les troncs des arbres il vit fuir dans la plaine une espèce de fantôme blanc qui disparut presqne aussitôt.

Le capitaine se signa à tout hasard et resta immobile sur sa selle, incertain s'il devait fuir et regagner les bords de l'Ostuta.

## CHAPITRE V.

### LE COLONEL DES COLONELS.

La journée n'avait pas été heureuse pour Arroyo. Il semblait que le retour subit de son plus implacable ennemi, le colonel Tres-Villas, eût été le signal de la série de désappointements successifs qu'il avait éprouvés ce jour-là.

Dix hommes de sa bande avaient péri, par suite de la sortie des assiégés del Valle ; don Rafael en avait tué deux autres, et il avait

échappé à toutes les poursuites. Gaspar et le Zapote n'avaient pu être repris, malgré ses ordres.

L'humeur sanguinaire du guerillero s'accrut de ces contre-temps, et, pour donner quelque soulagement à sa colère, il avait résolu de s'emparer, sans plus tarder, de l'hacienda de San Carlos. Outre que les conseils de Bocardo avaient germé dans son esprit et y avaient fait naître des désirs qu'il était pressé de satisfaire, l'hacienda pouvait devenir pour lui, en la fortifiant quelque peu, un repaire imprenable.

Arroyo ignorait la résistance qu'il pourrait y trouver, et bien résolu, quand il s'en serait emparé, à livrer avec toutes ses forces réunies un assaut furieux à l'hacienda del Valle, il en avait rappelé le détachement qui la bloquait, et, à la tête de toute sa guerilla, forte d'environ cent trente hommes, il avait marché contre San Carlos.

Ceci explique comment le capitaine Lantejas avait pu, sans tomber entre les mains des bandits d'Arroyo, s'approcher de del Valle et gagner le gué abandonné momentanément par leur chef.

Quelque nombreux que fussent les domestiques de don Fernando Lacarra, il n'avait pas songé à opposer la moindre résistance à la sommation qui lui fut faite d'ouvrir les portes de son domaine.

Ayant vécu jusqu'alors dans une neutralité parfaite, étant connu dans le pays pour ses sentiments sympathiques à l'insurrection, le jeune Espagnol espérait en être quitte pour une forte rançon en vivres et en argent. Cependant, quoiqu'il ignorât les dispositions d'Arroyo envers dona Marianita, pour la soustraire à la vue des bandits, il avait jugé prudent de la cacher dans une des pièces les plus reculées de l'hacienda, où personne n'aurait pu la trouver, à moins que toute la maison ne fût mise au pillage.

A cette précaution, il ajouta celle de dire au capitaine qu'elle était absente.

Malheureusement pour lui, les choses avaient tourné autrement, et il se trouva pris entre les exigences des deux associés : l'un qui voulait sa femme, l'autre, non pas une rançon, mais sa maison et tout ce qu'elle contenait de richesses, que la renommée avait grossies comme cela arrive d'habitude.

C'était à ce même moment, où le jeune Espagnol essayait en vain de soustraire sa femme et son argent à la double convoitise des deux bandits, que l'aspect de ces flammes étranges, dont s'illuminaient les vitres de l'hacienda, remplissait l'âme de don Cornelio d'une terreur superstitieuse.

Comme il se demandait encore ce que pouvait être ces lueurs

sinistres et ce blanc fantôme qui venait de se montrer un instant à ses yeux, les torches disparaissaient de la terrasse de l'hacienda.

En même temps, quatre au cinq cavaliers sortaient au galop par la porte qui s'ouvrait. Ces cavaliers poussaient des cris sauvages, et l'un d'eux aperçut sans doute le capitaine, car un éclair brilla dans ses mains, une détonation suivit l'éclair, et don Cornelio entendit une balle siffler près de sa tête.

Incertain jusqu'alors s'il devait fuir ou attendre, à tous risques, le retour de ses compagnons, le capitaine, dès ce moment, n'hésita plus.

Depuis ses mésaventures par suite des économies paternelles, don Cornelio avait pris en horreur les montures mêmes médiocres ; il s'était donc pourvu, en partant, d'un excellent cheval, et, sachant qu'il était bon coureur, il piqua des deux, à peu près dans la direction qu'il plut à l'animal de choisir, mais toutefois en sens inverse des cavaliers, qui, de leur côté, se mirent à sa poursuite avec de grands cris.

Oubliant Costal et Clara, le capitaine fuyait comme le vent, et, monté comme il l'était, il eût sans doute déjoué la poursuite des cavaliers, si son cheval ne se fût abattu en heurtant dans l'obscurité les racines saillantes d'un gros arbre.

La chute fut si brusque et si violente, que don Cornelio fut lancé par-dessus la tête de l'animal, et que la mollesse du terrain sur lequel il tomba l'empêcha seule de se briser les os. Malheureusement il ne put se relever assez promptement pour qu'un des cavaliers qui le suivaient n'eût le temps de lui jeter son lazo autour du corps.

De qui le capitaine était-il prisonnier ? Voilà ce qu'il ignorait, dans l'incertitude où il se trouvait relativement aux possesseurs de l'hacienda de San Carlos. Quand il put se remettre sur ses jambes, il entendit une voix lui addresser cette embarrassante question : Espagne ou indépendance ?

Pendant le moment de silence que don Cornelio gardait avant de répondre catégoriquement, l'homme qui lui avait lié les bras et le corps fut rejoint par trois autres bandits, tandis que le cinquième s'occupait à rattrapper le cheval fugitif du capitaine.

Un cercle menaçant se forma autour de don Cornelio.

Quant à la mine de ceux qui le formaient, elle était des moins douteuses et paraissait des plus sinistres.

— Espagne ou indépendance ? répéta l'un deux.

Si brusquement sommé de montrer son drapeau, le capitaine, ignorant quel parti suivaient ces inconnus, ne répondit rien encore à cette nouvelle question.

— Bon ! dit l'un des agresseurs, celui-ci est sans doute le camarade des deux autres ; emmenons-le à l'hacienda comme eux.

A ces mots, don Cornelio fut poussé sans cérémonie dans les bras d'un autre, car ses liens l'empêchaient de marcher.

— Tiens ! s'écria celui-ci en reconnaissant la couleur de sa peau, celui-ci est blanc !

— Blanc, noir et rouge ; il ne manque plus qu'un métis à la collection, ajouta un troisième.

Ce fut ainsi que le capitaine apprit que ses deux compagnons étaient tombés dans quelque embuscade et prisonniers comme lui.

Il ignorait encore cependant s'il avait affaire à des royalistes ou à des insurgés, et il résolut de s'en assurer.

— Que veut-on de moi ? demanda-t-il d'une voix pleine d'émotion.

— Peu de chose, répondit un cavalier : clouer ta tête à la place de celle de Lantejas.

— *Caramba !* s'écria don Cornelio, c'est moi qui suis l'insurgé Lantejas, envoyé par Morelos à Oajaca.

Des éclats de rire sauvage accueillirent cette déclaration.

— *Demonio !* dit le cinquième cavalier en rejoignant ses camarades à son tour, ce n'est pas sans difficulté que j'ai rattrapé ce maudit cheval ; heureusement qu'il en vaut la peine.

Le son de cette voix n'était pas inconnu au capitaine, et il espéra un instant une chance favorable ; mais il dut presque aussitôt renoncer à cet espoir.

— *Alabado sea Dios*[1] ! s'écria le chevalier, voici mon dolman.

Don Cornelio ne put méconnaître le drôle qui, le matin, avait trouvé sa veste brodée si fort à son goût, le Gaspacho, en un mot.

— Cuelle ou heureuse rencontre ! Ce dolman est trop grand pour vous, l'ami, reprit le bandit.

En parlant ainsi, le Gaspacho ôtait sa veste usée, et ce geste était assez significatif pour que le capitaine ne s'y méprit point.

— Tel qu'il est, je m'en contente, se hâta de dire le capitaine.

— Ta ! ta ! riposta le bandit.

Et, sans que don Cornelio osât trop s'y opposer, le Gaspacho lui enleva prestement son dolman de dessus les épaules.

— Au fait, quand on n'a plus de tête, un chapeau est fort inutile, dit un autre.

Le chapeau du capitaine suivit son dolman, et, quand ces deux objets eurent passé sur la tête et les épaules des bandits, comme il n'avait plus rien qui pût tenter leur cupidité, il fut débarrassé du lazo et reçut l'ordre de suivre ses spoliateurs ; ce qu'il fit docilement

1 Dieu soit loué.

en pensant que la présence du Gaspacho parmi eux annonçait qu'ils étaient de la bande d'Arroyo.

— Verrai-je le capitaine ? demanda t-il.

— Quel capitaine ?

— Arroyo !

— Ah ! mais vous y tenez donc ? répliqua le Gaspacho. C'est étonnant ! Eh oui ! vous ne le verrez que trop.

Les bandits se remirent en marche vers l'hacienda, avec le capitaine au milieu d'eux, par un chemin différent de celui qu'il avait suivi la première fois.

En approchant du bâtiment, don Cornelio vit encore flamboyer derrière les vitres les lueurs étranges dont il n'avait pu s'expliquer la nature.

Elles étaient étranges en effet ; car un incendie intérieur eût depuis longtemps fait éclater les vitrages et consumé l'hacienda.

Un quart d'heure de marche suffit pour les y conduire

La porte s'était de nouveau fermée, et l'un des hommes qui escortaient le capitaine frappa du pommeau de son sabre, tout en glissant par la serrure un mot d'ordre que don Cornelio ne comprit pas.

Il comprit seulement que le moment était venu où, bon gré mal gré, il allait s'acquitter de sa mission envers Arroyo ; et, comme il arrive souvent que le danger en perspective est plus effrayant que le danger présent, il se sentit débarrassé d'une partie de ses appréhensions.

La porte roula sur ses gonds massifs pour donner passage à la troupe des cavaliers, au milieu desquels don Cornelio pénétra sous un vestibule sombre, puis dans une vaste cour.

Des feux disséminés comme ceux des bivouacs brillaient dans cette cour, et, autour de ces feux, des hommes à figures hideuses étaient étendus au nombre d'une centaine environ.

Le long des murs, des chevaux harnachés complétement, à l'exception de la bride suspendue à l'arçon des selles, broyaient leur ration de maïs dans des auges de bois.

Partout les lueurs vives ou mourantes des nombreux foyers éclairaient des faisceaux de carabines, de lances ou d'épées, et don Cornelio ne put s'empêcher de frémir à l'aspect de ces bandits de sac et de corde dans leur pitoresque et terrible accoutrement.

La plupart d'entre eux ne daignèrent pas s'émouvoir de l'arrivée d'un prisonnier de plus ; seulement, l'un des hommes, se soulevant nonchalamment sur son coude, demanda au Gaspacho dans quel but on venait de l'envoyer battre la plaine à cette heure de la nuit.

— On prétendait, répondit le Gaspacho, que la maîtresse de céans,

que son mari dit être absente, venait de s'échapper par la fenêtre ; nous avons cherché et nous reviendrions les mains vides, si nous n'avions rencontré, pour son bonheur, cet espion du vice-roi, qui veut se faire passer pour notre camarade Lantejas.

— Comment, pour son bonheur ?

— Parbleu ! puisqu'on va l'envoyer en paradis prier pour le capitaine et sa femme.

— Ah ! en effet, c'est fort drôle.

Et l'homme se recoucha.

L. DE B.

(*A continuer*).

---

# DU DEVELOPPEMENT DU GOUT

## DANS LES ARTS EN CANADA.

---

### I

Les voies ouvertes à l'art, sur ce continent, ne sont pas ce qu'elles furent en Europe, au moyen-age. Sa marche progressive doit avoir un autre caractère, son développement est exposé à plus de dangers, quoiqu'il paraisse plus facile. En Europe, l'art suivit le mouvement naturel de la civilisation, l'épanouissement des idées. Après les invasions des barbares, il vint un temps où les langues se confondirent, les traditions disparurent sous les ruines des monuments et dans les tombeaux ; il ne resta plus qu'une chose fortement organisée, la religion chrétienne. Principe fondamental de toutes les sociétés, l'idée de Dieu, revêtue d'une nouvelle forme, fit germer une nouvelle famille humaine.

De tout temps, l'art avait été associé au culte ; il fut une des premières floraisons du christianisme. Comme le dogme qui lui donnait la vie et la forme, il grandit toujours pendant plusieurs siècles. Il n'était que l'œuvre de ces génies créateurs qui naissent de temps en temps, comme des lumières, pour éclairer la marche du monde ; il fallait une grande vocation, alors, pour être artiste, c'était un sacerdoce ; un goût, un caprice ne suffisait pas pour vouer une vie tout entière à l'art, chacun lui ajoutait une qualité propre. Mais, comme cet art n'existait que pour servir de forme à

une doctrine, d'expression à l'abstrait, ce fut un langage, où l'on chercha, avant tout, la clarté de la doctrine, la figure intelligente et sainte des mystères de la foi et des personnes divines.

L'art subit aussi les révolutions profondes qui atteignirent la religion. Il déchut avec les mœurs et la foi ; il entra souvent au sanctuaire avec le caractère que lui avait donné le monde ; car il lui arriva de n'être plus seulement le serviteur de l'église, et, en perdant le rôle d'interprète d'une grande doctrine, il prit différentes physionomies, il s'abaissa à divers usages qui le ravalèrent souvent beaucoup. Comme il avait eu différentes phases de progrès, il a eu de même plusieurs genres de décadence. Et, c'est après ces révolutions variées que nous l'appelons à venir concourir à notre civilisation.

Pour nous, nous ne sortons pas de la barbarie ; nous nous sommes tout simplement éloignés de la civilisation. Aventuriers, nous sommes venus chercher fortune et fonder de nouvelles sociétés avec les éléments primitifs de celles d'où nous sommes sortis. A mesure que notre vie devient meilleure, nous demandons au berceau de notre sang et de nos croyances, ses raffinements intellectuels, ses corruptions avec ses splendeurs. Nous n'avons pas le choix de créer une nouvelle civilisation, nous pouvons, tout au plus, espérer de donner une physionomie un peu différente à celle que nous avons reçue. Notre art et notre devoir, c'est l'électisme ; la recherche du meilleur. Tant pis si nous choisissons mal. Nous y sommes bien exposés. Au lieu d'être un progrès sur la civilisation mère, nous pouvons facilement n'être qu'une décadence.

Dans cette multitude de produits variées que nous offre l'art européen, il faut beaucoup de goût et de discernement pour choisir ; il est nécessaire encore d'avoir la connaissance de l'estétique et de l'histoire. Il faut aux corps puissants, qui ont la mission de diriger le progrès moral de la nation, tout un système fondé sur l'expérience du passé et les sciences que je viens d'indiquer.

Aujourd'hui, on n'est guère inspiré dans l'achat que l'on fait des tableaux que par l'impression du moment. On subit le charme du trompe-l'œil ; on est frappé par les qualités purement matérielles d'une peinture par ses accessoires vulgaires. Combien d'entre nous ne peuvent pas élever leur regard au-dessus de *la sandale du héros du tableau*, comme ce fameux cordonnier de l'antique. On importe des toiles un peu comme les fruits exotiques, comme les marchandises de mode ; quand les fruits arrivent, beaucoup sont gâtés, la plupart ne sont pas mûrs, les modes sont très-souvent, mais

très-souvent ridicules ; eh bien, de même, les tableaux ne valent pas grand chose.

On veut avoir un tableau d'église, par exemple ; on demande une copie en Europe ou l'on apporte une gravure à un artiste du pays : mais on n'a pas l'air de se douter, le moins du monde, que dans la peinture religieuse, à côté des époques du Beato Angelico, du Pérugin, de Raphaël, de Lesueur, du Poussin, il y a eu l'école de Mignard, l'école de Boucher, l'école de Vanloo, l'école du Barocci, l'école de Giordano ; puis, chez les Allemands, celle de Rembrandt, de Jordans, et d'une multitude d'autres fantasques, dévergondés, matérialistes, réalistes, païens, tous gens qui ont bien fait des tableaux d'église, mais pas un tableau religieux.

On veut un saint, cela suffit ; on a trouvé une estampe d'une composition de M. Lahire, ou de M. Boucher, au bas de laquelle est écrit le nom de son saint ; on ne s'arrête pas à considérer que le bon apôtre fait des contorsions de lunatique, qu'il n'a pas la première idée des convenances ; qu'il semble avoir appris son savoir-vivre dans les chars à fumer de nos voisins ; qu'il n'est pas permis à un homme sérieux de gambader ainsi sur les nuages ; peu importe, ce personnage porte le nom de St. Jérôme, de St. Antoine, de St. Ignace .. on en veut une copie.

On m'a présenté un jour un choix de sujets pour servir à la décoration d'un plafond ; véritablement, il m'aurait été difficile, avec des efforts, de réunir un plus grand nombre de figures maniérées et bouffonnes, d'anges ingambes, ginguets et godelureaux. Tout cela, aurait formé le paradis le plus sans façon, le plus extravagant qui puisse s'imaginer. Dieu n'a pas voulu qu'il fût représenté dans son temple.

Un abbé spirituel autant que bienveillant me disait à ce propos, dans son langage pittoresque : " Il est singulier que des gens qui ont toujours les yeux baissés et les genoux inséparables, ne devinent pas tout ce qu'il y a de mal élevé dans ces peintures."

Ce serait une tâche herculéenne de vouloir faire en quelques jours l'éducation artistique de toute une population, sans modèles, sans types classés de tous les genres et de toutes les époques principales de l'art. Comme je ne me sens pas cette force, je vais, aujourd'hui, étudier ce qu'il y aurait à faire de mieux, dans ce moment, pour développer le goût du beau ; pour diriger sûrement les sacrifices que les personnes et les sociétés sont disposés à entreprendre dans ce but.

## II

Il existe, ici, comme ailleurs, deux sources d'influences qui peuvent travailler avec succès au développement du sens éclectique de la population, et faciliter la création des œuvres d'art. La première vient des individus riches, la seconde des corporations civiles et religieuses.

Je désigne particulièrement sous cette dernière dénomination les ordres réunis par une règle et un droit de propriété communs, les corps de fabriques, les associations régulièrement constituées, les municipalités et le gouvernement. L'influence de la corporation doit être d'autant plus efficace et nécessaire qu'elle est continue ; celle de l'individu a moins de durée ici qu'elle n'en avait en Europe, où la substitution des biens de famille aux aînés, constituait des traditions de goût et de magnificence, et implantait au foyer un esprit conservateur bien favorable aux collections d'objets précieux. Dans notre société, où l'action individuelle a tant de liberté et de puissance, elle n'a pas de durée ; toute l'œuvre d'un homme est souvent détruite avant la décomposition des organes qui servirent ses facultés ; on ne fonde plus une famille, avec des apanages et un héritage d'intelligence et de devoirs patrimoniaux. Un homme remarquable meurt, ses enfants vendent sa maison, sa bibliothèque, son musée, ses manuscrits, ses joyaux, pour hériter mieux. On retrouve tout cela dans cinquante familles, qui les passeront à d'autres jusqu'à ce que le tout soit usé ; tout passe en commerce, l'argent seul constitue un héritage. Il ne reste rien, que ce que l'on veut mettre dans le domaine des corporations ou de l'état.

Je ne discute pas un système d'hérédité inhérent au principe monarchique du moyen-âge ; il a eu ses vices, il a produit d'énormes abus ; je constate seulement un de ses bons effets, et j'en conclus que la corporation ou l'association, a, parmi nous, plus d'importance encore parce qu'elle a, seule, des avantages et une influence que la famille a perdus. Je répète ce que j'ai déjà dit ailleurs, la corporation ne craint pas la mort ; ce qu'elle entreprend aujourd'hui, elle a la certitude de le continuer demain, ou plus tard ; elle peut attendre le jour le plus favorable, des moyens plus abondants, l'ouvrier le plus habile. Ses besoins et ses intérêts sont les mêmes durant des siècles, et, généralement, ses ressources, quand elle a force de vie, vont en se développant ; plus elle a vécu, plus elle a raison de vivre. Si, donc, son travail et ses œuvres sont d'une

plus grande importance et destinés à une longue durée, ils doivent être commencés et dirigés avec plus d'intelligence, et porter en eux ce caractère d'immortalité attaché à toute inspiration noble de la pensée.

Je ne veux pas étudier, ici, la tâche accomplie par nos corporations religieuses et civiles ; cette tâche a été immense dans le bien et l'utile ; mais, dans la sphère du beau, elle s'est bornée à suivre le développement naturel de la population. Nos corporations, ayant trouvé la Renaissance accomplie, ne se sont pas mises en frais de la recommencer en Canada ; elles avaient d'ailleurs, je l'avoue, autre chose à faire. Je parle, surtout ici, des corps civils ; quant aux sociétés religieuses, nous devons remarquer que les quelques bonnes toiles qui nous sont venues dans le pays, sont arrivées sous leurs auspices ; mais, je ne vois pas que, sous ces auspices, il se soit formé un seul maître, quoique la nature ait été assez prodigue de sujets bien doués, et qu'il y ait eu souvent des désirs louables de favoriser leurs efforts ; la fleur mal fécondée n'a produit que des fruits noirs. Oh ! je n'en fais un crime à personne : je constate une lacune dans notre éducation sociale. Les institutions naissantes ne peuvent pas toujours contrôler les tendances imprévues du caractère d'une nation nouvelle. Autre temps, autre ciel, autre mœurs. Nos corporations religieuses n'avaient pas été faites les dépositaires uniques des chefs-d'œuvre d'une autre époque, comme il arriva dans le moyen-âge ; leur esprit ne s'était pas ouvert à toutes les lumières d'une civilisation lointaine, bien avant les populations aux milieu desquelles elles se sont développées. Mais, nées sur cette terre, parmi un peuple où l'intelligence et l'éducation se trouvaient bien mieux réparties qu'elles ne l'étaient au début de la Renaissance, nos corps religieux n'ont pas pu posséder ce patronage éclairé dans les beaux arts, que les circonstances donnèrent exclusivement, pendant près de quatre siècles aux moines de l'Europe. Nos églises se sont élevées comme nos maisons, sans grande architecture ; on tenait surtout aux gros murs et à dorer quelques zigzags jetés en travers de la voute. Un peintre d'enseignes transcendant, après avoir peint la voiture, la maison, le portrait du curé du village, faisait aussi dans ses loisirs quelques saints pour le sanctuaire.

Aujourd'hui, il est survenu des architectes plus habiles, et il est apparu quelques peintres amoureux de l'art ; grâce aux conseils de nos évêques, on a profité de la reconstruction des églises, et peut-être de la mort des anciens curés, pour interdire l'entrée des nouveaux temples aux saints grotesques. Mais, il faut l'avouer, trop souvent encore, il arrive qu'un marguillier influent passe un

doigt implacable sur la meilleure partie du plan de l'architecte ; c'est un arrêt ; l'église future se change en colombier. M. le Curé dicte aussi quelquefois, au peintre, tout le sujet de son tableau ; l'artiste tient le pinceau, la composition se fait au presbytère, dans deux pages de lettres ; ajoutons que la fabrique se croyant déjà trop heureuse de faire à l'artiste tant d'honneur, ne lui prépare que peu d'honoraires.

Les municipalités n'ont pas un tableau, rien qui rappelle les illustres fondateurs de Québec ou de Montréal ; le gouvernement, pour récompenser les efforts d'un artiste estimable, lui a donné la tâche de peindre les portraits de tous les présidents des deux chambres. L'artiste a vécu de cette entreprise, il a eu l'occasion de faire d'excellents portraits et de conserver à la postérité plusieurs figures historiques. Nous nous réjouissons trop de tout le bien qui peut arriver à notre premier maître, à notre bon confrère, à notre meilleur ami, pour ne pas trouver la pensée de notre Parlement *super excellente ;* mais, nous croyons que l'art n'en a pas plus fait de progrès ; l'artiste peut vivre de portraits, l'art ne vit que d'idées. Notre parlement a encore fondé une superbe bibliothèque, et, sous la direction d'un comité éclairé, l'esthétique, les ouvrages de théorie et d'histoire de l'art, les reproductions gravées des chefs-d'œuvre de toute sorte, y sont entrés en grand nombre ; mais la bibliothèque est à Ottawa !..... Et puis, comme ces livres sont plus précieux, comme on peut plus difficilement les prendre à domicile, on dit que certains députés amateurs se servent des grands ciseaux que leur donne l'administration pour tailler, dans les pages illustrées, les images qu'ils veulent envoyer à ceux de leurs enfants qui s'ennuient trop de leurs pères. C'est ainsi qu'ils entendent propager la connaissance et le goût du beau dans la génération qui pousse..... Le respect de la propriété publique viendra plus tard.

Mais soyons de bon compte ; tout considéré, il est impossible de ne pas s'apercevoir qu'il se fait, en ce moment, un travail actif dans notre société qui développera des éléments de progrès dans l'art. On sent que les premières nécessités de notre vie nationale sont pourvues, que notre existence politique s'agrandit ; il y a partout une véritable émulation de faire de grandes choses, dans les corps civils, dans les sociétés religieuses ; partout, des monuments importants s'élèvent, et, malgré que la hâte de la construction et le goût du faux-brillant de certains architectes aient eu quelques résultats déplorables, on aperçoit, cependant, dans ces édifices neufs, une connaissance des différentes époques de l'architecture, de ses types principaux et de leurs formes de transition.

C'est le moment où les corporations importantes doivent prendre une initiative intelligente, car, la physionomie de notre temps restera, elle fera juger de nous, elle sera un exemple pour la génération qui va nous suivre ; un exemple bon ou mauvais...

Je le répète, pour qu'on ne l'oublie pas, l'action de la communauté est toujours préférable à l'autre, parcequ'elle réunit des moyens et des intérêts plus considérables, parcequ'elle ouvre au génie un champ plus vaste, une carrière plus digne. Les grandes corporations ont, seules, fait produire ces œuvres glorieuses qui embellissent le culte et l'histoire d'un peuple, et qui deviennent à leur tour une gloire nationale.

C'est donc là, la seule source de progrès vraiment féconde et dont nous puissions attendre de grands résultats. Si on laissait le progrès artistique à la direction unique du goût individuel, ils n'arriverait jamais bien loin ; il se bornerait à servir les inclinations plus ou moins délicates des amateurs de caniches et de bambochades ; il dépasserait rarement les scènes bourgeoises de Wilby, les caricatures de Hogarth, et les intéressants tête à tête des bêtes de Landseer. Je ne veux pas, cependant, mépriser les efforts individuels, dirigés par une belle intelligence, et accomplis dans le but d'être utile et agréable au public ; ils peuvent atteindre des proportions importantes, là où le sentiment national est puissant et vivace dans tous les cœurs. C'est ainsi que les Médicis, les D'Est, les Borghèse, les Farnèse, les Doria, les Colonna, les Corsini et tant d'autres Mécènes, dont l'existence avait été intimement liée aux événements glorieux de l'histoire de leurs pays, ont pu reprendre autour d'eux une influence si productive.

Ici, le travail isolé des individus ne peut pas être encore très efficace ; il faudrait, pour cela, que les fortunes privées fussent plus considérables, mieux assises et qu'elles fussent possédées par des hommes éminemment sensibles aux belles choses. Cependant, quelques considérations suffiront pour démontrer que, avec des efforts un peu mieux dirigés, une application plus intelligente de nos dépenses superflues, nous pourrons encore obtenir des résultats très-appréciables.

## III

Nous avons, en général, ici, le goût du luxe ; c'est là même une de nos faiblesse. Eh bien, si au lieu de diriger ce goût vers la possession d'objets qui ne disent que ceci : " Je suis riche," on voulait

en posséder qui disent : "Je suis riche et intelligent,"[1] on se mettrait, tout d'abord, sur une excellente voie pour arriver à notre but.

C'est un usage très-répandu, et quelquefois très-embarrassant, que d'entasser dans nos maisons, qui ne sont déjà pas trop grandes, une multitude d'objets ; meubles de toutes les formes et de toutes les espèces, fantaisies pour tous les goûts, fatras pour satisfaire tous les raffinements de la nonchalence ; tout cela produit à l'œil l'effet de ces bazars parisiens où l'art de l'étalage est le plus grand mérite. Il faut se mettre en quatre pour franchir, sans encombre, une de ces expositions privées ; et si l'on est un peu distrait ou un peu gauche, l'on doit s'attendre à trébucher trois fois avant de présenter ses hommages à la dame de la maison. Les murs ne manquent pas de cadres, il y en a même beaucoup et de très-gros, mais c'est pour enrichir toute une série de figures enluminées, qui étalent prétentieusement leurs charmes avec ce sourire niais venu du siècle mignard. Au dessous de chacune de ces sylphides inventées au bal Mabile, on lit des titres dans le genre de ceux-ci, pour désigner la qualité dominante du sujet : *Rose de l'aurore*, *Belle de nuit*, *Reine des prés*, *Saison des fruits*, *Mystère du bocage*, *Pois d'Odeur*, *etc.*...Tout cela, je veux bien le croire, est moins là pour témoigner du goût du propriétaire, que pour donner raison aux cadres d'exister ; puis qu'en général, ceux-ci coûtent beaucoup plus cher que ce qu'ils renferment.

En faisant l'inventaire de tout ce qui pourrait convenablement se retrancher de ce pompeux étalage, dans l'unique but de rendre la circulation un peu plus libre, il sera facile, je crois, d'additionner une somme de £200. Cette somme appliquée à l'achat de quelques objets de beaux-arts, pourra payer deux ou trois jolis petits tableaux qui remplaceront parfaitement les gros cadres.—On pourrait faire une réserve assez sérieuse, rien que sur le volume de ceux-ci.—Je ne parle de tableaux que pour spécifier quelque chose, car je ne songe pas entièrement à la peinture. Un beau volume, un livre immortel, illustré par un burin célèbre, des gravures dignes des maîtres dont elles reproduisent les grandes œuvres ; des bronzes qui nous transmettent les traits des bienfaiteurs de l'humanité, tout cela vaut mieux, pour moi, que cette multitude de bagatelles qui n'amusent et ne flattent que la vanité et les yeux de leur possesseur, sans jamais arrêter la pensée.

Notre inventaire fait, si nous supposons que le mobilier se renouvelle tous les quinze ans,—je crois que cela se pratique assez fréquemment en Amérique—cela pourra occasionner, en moyenne,

1 Ici, il faut remarquer que le mot *intelligent*, signifie intelligent en matière d'art, dans le sens esthétique.

deux encans par chaque existence *fashionable* ; en mettant toujours de côté la même somme de £200, et en lui donnant la même application ; en élevant ensuite à 200, le nombre des familles qui peuvent se permettre de pareilles dépenses, il nous est aisé d'analyser le nombre de tableaux que la ville posséderait dans l'espace de quinze ans, si notre calcul était réalisé à la lettre.

Je dois remarquer, en outre, qu'il y aurait encore un avantage à disposer une fois pour toutes de cette somme, résultat de la double vente des meubles, pour acquérir des objets d'art. On serait immédiatement dispensé *du double encan.* M. Devany y perdrait peut-être quelque chose ; mais le repos des familles y gagnerait un peu, et le bon goût, beaucoup. On se fatigue bien moins vite de la vue des meubles, quand l'œil trouve sur les murs une distraction intelligente ; et les regards des étrangers s'arrêtent bien peu sur les tables et les chaises, en face de huit ou dix jolies toiles de maîtres.—On laisserait donc vieillir en paix, sous nos toits, tous ces bons mobiliers, qui ne méritent pas tant d'indifférence après les services qu'ils nous rendent. Ils emporteraient au-delà de notre vie le souvenir de nos mœurs et de notre caractère. Ils seraient, comme tout ce qu'il en reste dans les vieilles demeures d'autrefois, la relique des temps passés. Et si nos petits enfants étaient dans la nécessité, pour réparer des revers de fortune, de mettre ces respectables défroqués à l'enchère, ils trouveraient que l'âge, chez un peuple intelligent, déprécie peu les œuvres de la main, et qu'il centuple la valeur des œuvres de l'esprit, et que, de plus, ce que nous aurions économisé sur les premières, pour ajouter aux dernières, aurait fait naître pour eux une source nouvelle de fortune.

Si les Corsini, les Borghèse, les Doria, et mille autres familles qui ont des galeries de peintures, voulaient en mettre seulement une partie à l'enchère, ils réaliseraient aujourd'hui des sommes immenses, cent fois plus élevées que celles qu'ils ont dépensées pour accumuler toutes ces œuvres d'art.

Voilà donc ce que nous pourrions faire pour les beaux arts, seulement, en appliquant avec un peu plus de goût une somme légère que nous mettons sur des superfluités embarrassantes. Mais, il y a parmi nous beaucoup de personnes qui peuvent ajouter encore des valeurs sérieuses à ce petit fonds de réserve. Nous en avons même vu plusieurs qui ont fait quelques tentatives de se former des galeries de peintures. Quoiqu'il faille leur savoir gré de leur bonne intention, il faut pourtant avouer que la plupart, sauf trois ou quatre exceptions, ont été malheureux, faute d'un goût sûr et surtout des connaissances suffisantes de l'art.

Que dirait-on d'un homme qui, sachant à peine lire, irait acheter

tous les livres qui lui plairaient par leur reliure ; ou qui les choisirait d'après leur format, pour pouvoir les disposer symétriquement sur les rayons de sa bibliothèque ? Il ne faut pas se faire illusion et croire qu'il suffit d'ouvrir les yeux devant un tableau, pour le juger pertinemment. Toute œuvre d'art, comme tout ouvrage de littérature, demande, chez celui qui l'apprécie, un esprit juste, la connaissance des critiques, une étude comparée des œuvres des grands artistes. Pour connaître la valeur d'un discours, il faut avoir étudié et entendu beaucoup d'orateurs : avant tout, pour devenir un vrai connaisseur, il faut posséder la justesse de l'œil.

Le sens de la vue, sur lequel on fonde si aveuglément ses jugements, existe chez chaque individu dans un degré d'imperfection plus ou moins manifeste : il faut souvent au dessinateur pour le rectifier ou le développer, un travail de plusieurs années. Et, cependant, c'est de tous les sens celui pour lequel les hommes ont plus de déférence.

Vous qui, du consentement unanime de vos contemporains, possédez un tympan sainement constitué, vous avez souvent remarqué des personnes qui chantaient faux, toujours faux, sans s'en apercevoir ; souvent, ce sont celles-là qui aiment le plus à se faire entendre. J'ai connu un ecclésiastique qui, pendant ses trois ou quatre ans de séminaire, malgré un travail constant, n'avait pu réussir à solfier son " *Ite missa est* " des dimanches ordinaires, de façon à faire connaître ce qu'il voulait chanter. Je l'ai rencontré douze ans plus tard, il n'était pas plus avancé. Sa paroisse aurait oublié cet air connu, si quelques voisins, plus musiciens, n'étaient venu quelque fois le leur rappeler. Ce malheureux chanteur, excellent curé, du reste, s'imaginait (car il fallait qu'il y mit de l'imagination), qu'il suffisait d'enfler la voix pour changer de ton, de sorte que toute chanson chez lui consistait dans un *crescendo* ou un *diminuendo* désespéré, auquel il mettait des paroles au hasard. La voix ébauchait quelque fois les demi-tons voisins, mais c'était quand l'effort était considérable. Nous lui conseillions d'éviter les gammes ascendantes, de crainte qu'il se fit une rupture ou un démembrement de mâchoire.

Il est bien convenu que cet ancien *confrère* n'avait pas *d'oreille ;* il entendait, cependant, mais toute combinaison harmonique de sons n'était pour lui que du bruit. S'il eût voulu juger d'une symphonie, nous aurions appelé Midas pour lui présenter un successeur à ses oreilles.

Eh bien ! pourquoi le sens de la vue serait-il plus universellement parfait ?...

Il y a des messieurs qui ne voient pas loin, d'autres qui ne voient

pas près, il leur faut prendre une seconde vue chez un opticien ; or, les verres ne sont pas toujours parfaits ; pour voir une miniature, il y a des gens qui ont besoin de distance ; d'autres, pour étudier une grande toile, sont obligés de se traîner dessus tout le long, aurait-elle l'étendue de la Smala de Vernet. Toutes ces personnes sont dans des conditions impropres à bien apprécier les œuvres d'un peintre.

Parmi ceux qui ont longueur de vue raisonnable, plusieurs voient bleu, quelques uns rouge, et d'autres jaune ; un petit nombre n'ont jamais connu une des couleurs essentielles du prisme ; par conséquent, toute teinte où cette couleur entre comme composante se trouve aussi altérée pour leur œil. Cette insensibilité partielle du nerf optique est appréciable chez presque tout le monde.

Supposez soixante élèves, tous également bien doués ; disposez-les autour d'un objet qu'ils devront étudier ; l'étude étant finie, vous aurez cinquante esquisses différentes, au moins ; chacun aura interprèté le modèle, non-seulement avec un esprit original, mais encore avec une gamme de couleur particulière, dont le ton dominant sera le bleu, le rouge ou le jaune. L'influence de l'école modifie, chez les organisations les plus perfectibles, cette prédisposition naturelle, mais ne la change pas complètement : le ton des peintures de Van-Dick n'est pas celui des tableaux de son maître Rubens ; le pinceau de Paul Véronèse est gris, là ou celui du Titien est doré.

Chez quelques natures, la sensation visuelle d'un objet est plus forte que chez d'autres, j'ai connu quelqu'un qui prenait la migraine seulement à regarder du rouge ; —et cette sensation n'avait rien à faire avec notre politique.—Parmi le grand nombre des amateurs, les uns n'apprécient ou ne comprennent que le coloris, les autres que la forme ou le dessin. Cette double disposition se traduit tous les jours dans les appréciations contradictoires, que l'on fait des œuvres et des figures en réputation. La discussion sur les ressemblances, et le problème de ce qui constitue la beauté, se répètent partout ; et voit-on jamais trois personnes s'accorder là dessus.

Je pourrais parler longuement sur ces détails de physiologie ; mais j'en ai assez dit pour mettre les connaisseurs en garde contre les jugements de leur prunelle, et leur prouver qu'il ne suffit pas de dire, avec le plus d'humilité possible : " Je ne suis pas artiste, j'ai peu vu, mais je m'y entends un peu," *pour s'y entendre beaucoup...*

Le colonel de Beaumont n'était pas un artiste ; mais il n'était pas un sauvage non plus ; il avait beaucoup vu, et jugez

comme il s'y entendait. Il entre un jour chez Gérard qui venait de terminer son fameux Bélisaire. Tout Paris allait accourir pour admirer ce chef-d'œuvre.

Les jouissances artistiques à cette époque étaient une nouveauté : les grandes guerres de la République avaient occupé tous les yeux du spectacle des triomphateurs.

Le général de Justinien apparaît dans ce tableau, aveugle et mendiant, tel que l'a représenté une tradition fabuleuse. Il porte sur ses épaules le jeune homme qui lui a servi de guide et qu'un serpent venimeux vient de tuer ; le serpent est encore enroulé sur la jambe du pauvre adolescent. Il n'y a que ces deux figures ; derrière ce groupe admirable finit un beau jour qui jette au front du héros ses derniers rayons. Il est difficile d'échapper à l'impression de pitié que produit cette scène. Or notre colonel après un moment de contemplation, se met à s'écrier : " Vieux coquin ! Vieux coquin ! " Et il montrait sa canne à Bélisaire. Gérard ne comprenait guère l'impression étrange que produisait sa toile, il fut curieux de s'en enquérir.

Or voici ce que le colonel y voyait : il prenait le dernier général de l'empire romain pour un ravisseur ; son guide était la jeune fille enlevée, le serpent, une corde qui avait servit à l'attacher..... Une seule chose lui paraissait invraisemblable ; il trouvait que pour une fille ravie et liée, elle faisait un peu trop la dormeuse ; l'enlèvement manquait de naturel.

Après de pareils exemples, il est difficile de ne pas être amusé, en voyant des personnes parcourir les galeries et les boutiques de l'Europe, une mesure à la main, achetant des toiles pour remplir tels cadres qu'ils ont choisis à l'avance, ou pour couvrir tel espace de leur mur, ne suivant d'autres guides dans ce choix, qu'une première et rapide impression. Véritablement ces personnes montreraient beaucoup plus de goût en achetant des papiers tapisserie—il y en a de très-jolis.

Parmi ces amateurs improvisés et rapides, les unes préfèrent les copies, les autres ne veulent que des *originaux*. Les premiers ont, sans doute, plus de sens que ceux-ci, vu que les originaux dignes d'être achetés et qui peuvent encore se trouver sur le marché valent des prix fabuleux. Mais là où commence leur tort, c'est quand ils s'adressent à un copiste, et qu'ils lui disent : Copiez-moi ce Raphaël, ce Titien, ce Rubens, ce Beato-Angélico, ce Rembrandt, ce Perugin, etc.... Or savez-vous ce qui arrive à ces amateurs que je choisis d'ailleurs parmi les mieux intentionnés ; ils n'obtiennent qu'un gâchis, où tous ces grands maîtres mutilés dans leurs belles

formes ou barbouillés dans leurs vives couleurs deviennent méconnaissables pour ceux qui ont étudié leur vrai caractère.

De même que les grands maîtres ont un style, une manière, une touche dans le dessin ou le coloris qui leur sont propres, de même les copistes ont des aptitudes diverses pour les interpréter ; je n'ai pas vu un copiste, un seul, qui pût rendre également bien deux de ces peintres que je viens de nommer ; quoiqu'il y en ait quelques uns qui soient en état de traduire d'une manière satisfaisante les œuvres d'une école particulière.

Topffer ne veut pas admettre qu'une copie soit une œuvre d'art, une bonne chose : il parle en Européen, il a raison au point de vue de sa théorie ; mais dans les pays où rien de semblable n'existe, le reflet de la pensée d'un grand maître vaudra toujours mieux que rien.

Comme ce serait donc une chose avantageuse que d'avoir ici quelques bonnes copies des grands maîtres, je serais fâché de décourager ceux qui sont en état de se les procurer. Je me permettrai donc de leur donner le petit conseil suivant, sans qu'ils me le demandent.

D'abord, s'ils n'ont pas fait une longue étude comparative des produits de l'art, ils doivent se faire aider dans leur choix par un peintre sérieux ou par un connaisseur émérite. Et je puis leur suggérer maintenant comme règle générale de sûreté, de ne pas songer à se procurer des copies des peintres que l'on nomme coloristes. A moins que ces copies soient faites par un coloriste déjà habile lui-même, dans le but d'étudier la manière du maître, ils n'auront peut-être pas encore une copie bien fidèle, mais ils auront toujours un bon tableau.

Les copistes de profession sont tous plus ou moins rouillés à l'endroit de la couleur ; à force de vouloir toucher à toutes les manières, ils perdent peu à peu cette sensibilité de l'œil et cette délicatesse de touche propres aux coloristes, et il ne leur reste plus qu'une maniere machinale et expéditive qui sent l'industrie et le commerce. En dehors de cette classe de peintres, il est possible d'obtenir des copies satisfaisantes de la main des artistes en réputation, qui s'appliquent spécialement à ce genre. Mais je dois ajouter qu'il ne faut pas songer à se procurer ces copies pour quelques francs. Une bonne copie est un travail sérieux qui doit être rémunéré. J'ai vu un monsieur qui me montrait triomphalement une série de faces grimaçantes et verdâtres, qui se sentaient du foyer domestique du malheureux qui les avait commises ; et il me disait : " Savez-vous que les habitants de Toronto vont ouvrir les yeux devant cela."

—Je n'en doute pas, monsieur, lui dis-je, mais je crains fort, que la municipalité n'oblige tout ce pauvre monde à faire quarantaine, de crainte qu'il ne communique, la peste ou le choléra à la ville.

Allons, il ne faut pas qu'un homme estimable comme l'était celui-là, pour éblouir quelques ignorants fasse douter de son bon sens, par les gens d'esprit, et laisse le sourire aux lèvres du valet de place qui l'a conduit et du pauvre diable qui l'a servi. Encore une fois, mieux vaut le papier peint ; la bonne prose l'emportera toujours sur les mauvais vers. D'ailleurs, quand on ne peut pas songer à se procurer de bonnes copies, on peut encore montrer beaucoup de sens et de goût en recourant à la gravure. Il y a des estampes qui sont préférables aux tableaux qu'elles représentent, et la plupart valent mieux que des copies. Rien n'est plus facile que de s'en procurer, et il serait heureux que ceux qui ont quelques espaces à orner, adoptassent ce genre de décoration instructive ; l'esprit des enfants y trouverait une nourriture agréable et facile, et tout le monde un amusement salutaire et de bon goût.

N. Bourassa.

(*A continuer.*)

J-L-TAILLEFER
MARCHAND
MONTREAL
PROV.QUEBEC

# SCENES

DE LA

# GUERRE DE L'INDEPENDANCE DU MEXIQUE.

## DEUXIÈME PARTIE.

### LE FALOT DU PONT D'HORNOS.

## CHAPITRE V.

### LE COLONEL DES COLONELS.

(*Suite.*)

Les compagnons du Gaspacho s'étaient réunis aux soldats étendus dans la cour, et don Cornelio monta seul avec lui les marches d'un large escalier de pierre.

Arrivés à une porte derrière laquelle se faisait entendre un grand tumulte, accompagné de cris de douleur, le bandit ouvrit cette porte et poussa don Cornelio sans cérémonie au milieu d'une immense salle dont l'atmosphère embrasée faillit le suffoquer.

Deux ou trois torchères de fer, fixées à la muraille et garnies de torches de résine, ne jetaient qu'une lumière terne ; car la lueur rougeâtre qu'elles lançaient pâlissait devant les flammes éblouissantes d'un baril d'eau-de-vie qui brûlait tout entier. La chaleur, l'odeur de sang et les effluves de l'alcool, dont la flamme produisait au dehors les clartés singulières qui brillaient derrière les vîtres, se mélangeaient dans cette salle d'une horrible façon. Ce ne

fut pas là, cependant, ce qui frappa le plus le capitaine, lorsque ses yeux se furent un peu accoutumés à l'éclat de l'eau-de-vie en combustion.

A travers une haie de spectateurs, qui semblaient prendre le plus vif plaisir à la scène qui se passait sous leurs yeux, le capitaine distingua un malheureux, dépouillé de ses vêtements et attaché à une échelle appuyée contre la muraille ; un homme dont l'aspect féroce, et dont les lueurs violâtres de l'eau-de-vie teignaient la figure enflammée, frappait à coups redoublés d'un fouet de peau de bœuf à plusieurs branches sur le dos du patient, et de temps à autre, il essuyait contre le mur le sang qui jaillissait jusqu'à ses mains. Aux marques sans nombre qui souillaient la muraille, on pouvait croire que ce cruel supplice durait depuis longtemps ou avait été infligé à plusieurs victimes. A côté de cet homme, que Lantéjas prit pour un bourreau de profession, une femme, d'un aspect plus odieux encore que ce misérable, semblait l'exciter par ses cris à redoubler de cruauté, et cependant, Dieu sait si le flagellateur avait besoin d'encouragements !

Le Gaspacho, voyant qu'on ne faisait pas attention à lui, s'écria au bout de quelques instants :

— Seigneur capitaine, je vous amène le compagnon du nègre et de l'Indien.

A la grande surprise de don Cornelio, ce fut celui qu'il prenait pour un bourreau de profession qui répondit à ce titre de capitaine.

— C'est bon ! tout à l'heure, je suis à lui, quand ce *coyote* aura confessé où sont ses trésors et sa femme.

Le fouet siffla de nouveau contre la chair du patient, sans que celui-ci fît entendre autre chose que de sourds gémissements.

On a deviné sans peine aux paroles d'Arroyo que la victime de sa barbarie n'était autre que le gendre de don Mariano Silva, don Fernando Lacarra.

C'était le pauvre jeune homme, en effet, qui se laissait tuer sous le fouet plutôt que de faire connaître le lieu où il avait déposé sa femme et son trésor, non pas qu'il attachât à ce dernier autant de prix qu'à sa compagne, mais parce que le même endroit recélait l'un et l'autre.

Insensible à cet affreux spectacle, le Gaspacho, après avoir averti le capitaine de l'arrivée de don Cornelio, était sorti de la salle pour aller rejoindre ses compagnons qui bivouaquaient dans la cour.

Quant au capitaine, il était saisi d'horreur, et ses jambes tremblantes refusaient presque de le soutenir debout.

Indépendamment de la compassion profonde que lui inspirait le sort épouvantable de don Fernando, il pensa que Costal, son intré-

pide défenseur, était mort sans doute, ainsi que Clara, et que son tour n'allait pas tarder à venir aussi.

Tandis qu'il roulait dans son âme un flot de tristes pensées, un homme que les yeux troublés de don Cornelio n'avaient pas encore aperçu, un homme au regard oblique et cruel comme celui du chacal, s'avança vers lui avec les allures tortueuses de cet animal farouche.

Quoique son aspect ne fût pas rassurant, il paraissait cependant moins féroce que ses féroces compagnons, et don Cornelio le vit venir presque avec joie.

Cette joie n'allait être que de courte durée, cependant.

Quand le personnage à l'œil louche fut près du capitaine :

— Mon bon ami, lui dit-il d'un ton patelin, votre costume est bien léger, ce me semble, pour vous présenter devant des gens de distinction.

Lantejas, en effet, grâce aux bons soins des bandits, n'avait conservé que sa chemise et ses calzoneras assez maltraitées par leur brutalité. Bien que l'accent hypocrite de cet homme commençât à lui inspirer presque autant de terreur que l'aspect révoltant de l'autre chef, il sentit que le temps était trop précieux pour trembler plus longtemps sans s'expliquer.

— Seigneur capitaine ! s'écria-t-il.

Mais le chef à figure de chacal l'interrompit :

— Appelez-moi seigneur colonel des colonels, c'est un titre auquel j'ai d'autant plus de droits, que, me l'étant conféré de mon autorité privée, personne n'a le pouvoir de me l'ôter.

— Seigneur colonel des colonels, si vos gens n'avaient eu le soin de me dépouiller d'un fort beau dolman brodé et d'un chapeau de vigogne à galons d'or, vous m'eussiez trouvé moins légèrement vêtu ; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ; j'ai d'autres griefs plus sérieux à exposer.

— Diable ! mon bon ami, un dolman brodé et un chapeau de vigogne à galons d'or, c'est important et cela doit se retrouver ; ce sont deux objets dont je manque précisément...

— J'ai à me plaindre d'une violence sans excuse. Je me nomme Lantejas, je sers la junte de Zittacuaro sous les ordres de l'illustre Morelos, et je suis capitaine, ainsi que le prouve ma commission.

Une pensée subite et terrible interrompit don Cornelio. Il venait pour la première fois de se rappeler que sa commission, ses dépêches, ses lettres de créance, tout en un mot se trouvait dans la doublure de sa veste, si lestement enlevée.

— Vous vous nommez Lantejas, mon bon ami ! s'écria le colonel des colonels avec ravissement. C'est une bonne fortune... Le capi-

taine respira plus à l'aise.... C'est une bonne fortune... pour nous, et vous allez vous en convaincre.

Ce dialogue avait lieu près d'une table recouverte d'un zarape de laine que le chef de bandits enleva, et don Cornelio frémit à l'aspect de trois têtes déposées sur cette table.

— Tenez, mon bon ami, voici la tête de notre ami Lantejas qu'on vient de décrocher avec les deux autres du portail de l'hacienda del Valle ; concevez-vous combien il est heureux... pour nous de pouvoir, à la place de la tête de l'insurgé Lantejas, y mettre celle de Lantejas le royaliste ?

— Mais c'est un malentendu ? s'écria le capitaine en essuyant du revers de sa main la sueur froide qui découlait de son front. J'ai l'honneur de servir la cause de l'indépendance.

— Bah ! tout le monde en dit autant, mon bon ami, et à moins de preuves évidentes...

— Ces preuves sont dans la doublure du dolman dont on m'a dépouillé.

— Qui a pris ce dolman ? demanda le chef.

— El Gaspacho, répondit le capitaine, instruit du nom de celui qui l'avait amené.

— C'est un guignon terrible ! s'écria le colonel des colonels ! El Gaspacho vient de recevoir l'ordre de partir en toute hâte pour les Cruces ; qui sait s'il reviendra d'ici à huit jours ? Vous en serez quitte pour votre tête et moi pour le dolman qui m'aurait si bien convenu, car nous sommes de la même taille. Allez ! j'y perds plus que vous, mon bon ami !

Un cri terrible retentit dans la vaste salle ; c'était le dernier cri du malheureux qu'on flagellait ; il s'avoua vaincu et s'évanouit. Au même moment le baril d'eau-de-vie embrasé jeta une dernière et aveuglante clarté ; la flamme s'éteignit. A la lueur rougeâtre des torches qui continuaient à brûler, le capitaine ne vit plus que des ombres indécises, semblables à celles d'autant de démons qu'il y avait d'assistants. Au milieu d'une atmosphère chauffée par l'alcool, et parmi ces ombres, il entrevit celle du féroce capitaine qui s'avançait de son côté, comme un jaguar qui lèche ses lèvres sanglantes, et une voix rauque se fit entendre.

— Qu'on amène l'espion, dit-elle, en attendant que l'autre se ranime.

— Le voici, *companero*, répondit Bocardo ; et ils s'avancèrent l'un vers l'autre en s'appelant par leur nom.

— Allons, mon bon ami, c'est à votre tour. Tout naturellement le fouet vous fera confesser que vous êtes un espion du vice-roi ;

ensuite de quoi, tout naturellement encore, on vous débarrassera de votre tête. Je vous conseille donc d'avouer tout d'abord.

Pendant que Bocardo tenait cet effrayant langage, Arroyo, la figure enflammée par l'horrible plaisir qu'il venait de se donner, considérait Lantejas avec des yeux étincelants.

— Avouez tout de suite. lui dit-il, et que cela finisse ; je suis fatigué.

— Seigneur Arroyo, s'écria don Cornelio, je suis capitaine et envoyé par Morelos pour vous transmettre.....

Le capitaine n'osait exécuter la partie de sa mission relative aux avertissements sévères qu'il était chargé de porter à ces deux chefs sanguinaires.

— Les preuves ? dit Arroyo.

— On m'a volé mes papiers.

— Tant pis pour vous. Holà ! femme, continua le chef, viens ici ; ce sera toi qui sera chargée de faire avouer par le fouet à cet espion les coupables desseins qui l'amènent parmi nous.

— Tout à l'heure, répondit la virago que don Cornelio avait aperçue en entrant, et qui était la femme d'Arroyo ; le coyote se ranime et confesse.

— Qu'on l'amène ici, reprit le guerillero.

On s'empressa d'exécuter cet ordre, et l'on détacha le patient, qu'on fut obligé d'apporter ; car il ne pouvait se soutenir. C'était un jeune homme de trente ans environ, dont une cruelle douleur défigurait le noble visage.

— Où sont tes trésors ? demanda le virago.

— Où est ta femme ? s'écria le mari.

A cette question, sa hideuse compagne lui lança un regard de haine jalouse auquel il répondit :

— La femme me vaudra de son père une riche rançon, et c'est pour cela que je la veux.

Le jeune espagnol indiqua d'une voix à peine articulée une chambre retirée de l'hacienda. Cette chambre avait échappé aux recherches des porteurs de torches qui exploraient la terrasse et les corridors. On cessa de s'occuper du capitaine pour courir à la chambre indiquée, et, quelques instants après, Bocardo fut de retour. Il annonça la trouvaille d'un baril de piastres ; mais la femme avait disparu.

A cette nouvelle, un éclair de joie profonde, quoique contenue, se laissa voir sur la figure crispée du pauvre jeune homme, à qui ses trésors semblaient peu importer, pourvu que sa femme échappât aux outrages des bandits. L'émotion qu'il venait d'éprouver le fit évanouir de nouveau. Quant à don Cornelio, il se rappela le

blanc fantôme qu'il avait vu fuir à travers les arbres, et il ne douta pas que ce ne fût la proie qu'on cherchait en vain. Cependant, depuis quelques instants, il se sentait tout autre. Les vapeurs violentes de l'alcool qui remplissaient la salle, l'odeur âcre des torches de résine lui montaient-elles au cerveau, lui qui de sa vie n'avait jamais goûté de liqueurs fortes ? Nous ne savons ; mais il se sentait animé d'une étincelle de ce feu que lui communiquaient les yeux de flammes de Galeana, quand il combattait à côté de lui sous l'égide de sa terrible lance.

— Seigneur Arroyo ! s'écria don Cornelio d'une voix dont le timbre l'étonna lui-même, et vous qui vous faites appeler le colonel des colonels, vous respecterez l'envoyé de Morelos, qui est chargé de vous dire que, si vous continuez à déshonorer par d'inutiles cruautés la cause sainte pour laquelle nous combattons en chrétiens sans peur et non en brigands, il vous fera couper en quatre quartiers qui seront exposés aux quatre points cardinaux.

A cette terrible et insultante menace, les yeux d'Arroyo brillèrent de colère et de rage. Quant à Bocardo, il se troubla et pâlit au nom de Morelos, et le capitaine, effrayé de sa propre audace, mais voulant en profiter avant qu'elle ne s'évanouit, continua :

— Qu'on fasse venir ici le nègre et l'Indien, prisonniers comme moi, et, s'ils ne reconnaissent pas que je suis don Cornelio Lantejas, je consens.....

Arroyo bondit vers le capitaine, et d'une voix sourde :

— Malheur à vous si votre langue a menti ! lui dit-il ; je l'arracherai pour en souffleter les joues d'un imposteur.

Le capitaine se trouvait lancé à des hauteurs inconnues, et il ne répondit à cette horrible menace que par un superbe sourire.

Une minute après, Clara faisait son entrée dans la salle.

— Qui est cet homme, chien de noir ? gronda le féroce Arroyo.

Le négre sourit de l'intelligence qu'il allait déployer, et montra ses dents blanches sur sa face noire d'un air satisfait.

— C'est le seigneur don Lucas Alacuesta, parbleu ! répondit-il.

Arroyo laissa échapper un rugissement de joie, lorsque Clara, pour cette fois trop ponctuel à suivre les ordres du capitaine, eut jeté le nom par lequel il avait remplacé le nom toujours fatal de Lantejas.

— J'en porte encore un autre, reprit-il sans rien perdre de la fierté de sa contenance.

— Don Cornelio Lantejas, ajouta Clara.

— Les preuves ! les preuves ! s'écria le guerillero en se promenant comme fait le tigre dans sa cage à l'aspect des spectateurs qu'il ne peut dévorer ; je les veux tout de suite.

Un violent tumulte se fit entendre derrière la porte, et, parmi des cris confus, retentissait la voix tonnante de Costal; un homme fut ouvrir, et l'Indien zapotèque s'élança au milieu de la salle un couteau ensanglanté à la main, tandis qu'il portait, roulé au bras gauche comme une espèce de bouclier, un vêtement dont on ne pouvait distinguer la forme. Costal se retourna pour faire face à ses agresseurs ; mais ceux ci se tinrent immobiles devant leur chef, et l'un d'eux s'écria que cet Indien venait de poignarder un des leurs.

— Je l'ai fait pour reprendre mon bien, répondit Costal, ou pour mieux dire celui du capitaine Lantejas, et le voici.

En disant ces mots, le Zapotèque déroulait de son bras le dolman dont la perte anéantissait les assertions de don Cornelio, qui reçut, avec une joie que l'on concevra sans peine, cette faveur inespérée du sort.

— Voici mes preuves ! s'écria-t-il, et il s'empressa de retirer ses dépêches par une large ouverture que le poignard de Costal avait faite dans le dolman avant d'arriver au corps du Gaspacho. Le poignard les avait traversées d'outre en outre, et elles étaient tout fraîchement mouillées du sang du ravisseur; mais elles portaient avec elles trop de preuves de l'identité du capitaine et de la vérité de ses assertions pour qu'on pût les méconnaître.

Les noms de Galeana et de Morelos furent pour lui, au milieu de ce repaire de bandits, comme le souffle de Dieu pour Daniel dans la fosse aux lions.

Les deux féroces guerilleros s'inclinèrent devant ces noms craints et respectés.

— Allez-vous-en, dit Arroyo; mais, croyez-moi, ne vous vantez jamais devant personne de m'avoir tenu l'arrogant langage que votre bouche a proféré. Quant au seigneur Morelos, dites-lui que chacun combat suivant sa nature, et que, malgré ses menaces, je ne saurais changer la mienne.

— Vous ne pourrez rien faire de ce dolman, ajouta Bocardo, et moi je trouverai moyen de le faire raccommoder.

Arroyo lança un regard de mépris à son associé, et après ces adieux, qui révélaient le caractère des deux bandits, le premier donna l'ordre de rendre aux trois prisonniers les armes et les chevaux qu'on leur avait pris, puis il ajouta :

— Que six cavaliers se mettent en selle pour ramener la fugitive ; qu'on bride mon cheval, car j'irai avec eux, et vous aussi, Bocardo, vous nous accompagnerez.

Bocardo ne répliqua rien ; mais il n'en fut pas de même de la femme d'Arroyo.

— Qu'avez-vous affaire de cette coureuse ? dit elle d'un ton aigre ; n'avez-vous pas le baril de piastres ?

— Je vous ai dit que je la voulais, reprit-il l'œil enflammé de colère, afin de tirer une rançon de son père ; vous resterez ici pour veiller au trésor. J'irai, ajouta-t-il avec un blasphème, et vous le trouverez bon, sinon.....

Le bandit tira son poignard avec un geste si menaçant, que la femme n'osa plus s'opposer aux volontés de son mari.

Pendant ce temps, don Cornelio et ses deux compagnons s'empressaient de quitter l'hacienda pour gagner le lac d'Ostuta ; car il était dix heures du soir, et la lune devait se lever à minuit.

Quant au malheureux don Fernando, personne ne pensait à lui prodiguer les soins que son horrible état réclamait.

Toutefois, avant d'accompagner don Cornelio au lac mystérieux et à la montague enchantée, nous devons revenir vers Gaspar, le messager de Gertrudis, le Zapote son compère et le colonel Tres-Villas, que nous avons laissé dans les fourrés de bambous du fleuve.

## CHAPITRE VI.

### OU JUAN EL ZAPOTE SENT SA VERTU CHANCELER.

Nous avons dit que Caldelas et don Rafael avaient fortifié l'hacienda del Valle de façon à la rendre capable de résister à toutes les forces de l'insurrection dans la province. Indépendamment de trois pièces de campagne fournies par le gouverneur d'Oajaca, don Rafael avait obtenu que le gouvernement espagnol se chargeât de la paye des hommes de la garnison, au nombre d'une centaine environ, en lui laissant le commandement en chef.

Cette charge, peu onéreuse du reste au trésor du vice-roi, eût excédé les moyens du colonel ; sa fortune, quoique assez considérable, n'eût pas suffi, comme on le pense bien, à l'entretien et à l'équipement de ses soldats pendant près de deux ans.

La solde était par elle-même fort modique ; mais les droits de péage payés par tout le commerce qui se faisait entre Puebla et Oajaca, et que prélevait le commandant de l'hacienda, le doublaient et au delà, d'où il résultait que la garnison ne songeait nullement à se plaindre de la longueur ni des fatigues d'un service aussi bien rétribué.

Le lieutenant Veraegui, homme brave, entreprenant et actif, chargé du commandement en l'absence du colonel, s'était contenté

depuis longtemps de se tenir sur la défensive, jusqu'au moment où il avait appris et fait savoir à don Rafael que la guerilla d'Arroyo était de retour dans la province. Il avait résolu alors d'en finir avec elle, s'il était possible.

Cependant, comme il était assez intéressé et fort peu scrupuleux, tout brave qu'il fût, il ne s'était pas pressé de mettre ses projets à exécution. Il était bien aise de laisser Arroyo s'enrichir et s'engraisser de pillage, pour tirer à la fois honneur et profit de la déroute du guerillero. En sa qualité d'Espagnol, peu lui importait que les créoles fussent rançonnés, si le fruit des rapines d'Arroyo devait grossir ses prises. Ses soldats partageaient complètement sa manière de voir, et ceci servira à expliquer comment il s'était borné jusqu'alors à la sortie dans laquelle il avait tué ou pris et fait prendre une dizaine de bandits.

Le lieutenant Veraegui se trouvait dans ces dispositions de neutralité philosophique, lorsque, le matin de ce même jour où don Rafael tâchait de se dérober à la poursuite des hommes d'Arroyo, un message du gouverneur d'Oajaca lui était parvenu.

Ce message lui intimait l'ordre d'avoir à en finir le plus tôt possible avec les brigands qui infestaient la province, et lui annonçait l'arrivée d'un renfort d'une soixantaine d'hommes des milices provinciales pour le soir même.

Le Catalan maugréa quelque peu à la réception de cet ordre, qui le forçait à diminuer ses bénéfices en hâtant l'exécution de ses projets ; mais il ne songea pas un instant à y désobéir. Seulement, son humeur, naturellement peu endurante à l'égard des insurgés, ne s'adoucit pas de ce contre-temps, et ne présageait rien de bon pour ceux qui auraient le malheur de tomber entre ses mains.

Si l'on ajoute à cela que le message basait cette injonction d'en finir au plus vite avec la bande d'Arroyo, sur la nouvelle de la marche prochaine de Morelos sur Oajaca, de la levée du siége de Huajapam et de la déroute complète des assiégeants, on concevra combien le lieutenant catalan se reprocha la mansuétude dont il avait usé envers les quatre bandits qu'il avait fait pendre par le cou, au lieu de les faire pendre par les pieds, comme leurs trois compagnons.

Une heure environ après le passage du capitaine Lantejas devant l'hacienda del Valle, et quelques minutes seulement après que, grâce aux ombres de la nuit, les têtes suspendues à la porte purent être enlevées par ordre d'Arroyo, deux individus s'approchèrent des murs crénélés du manoir de don Rafael.

Ces deux hommes étaient le messager Gaspar et son compère Juan el Zapote, qui avaient attendu l'obscurité pour se glisser jus-

qu'à l'hacienda, de crainte de tomber le jour entre les mains des guerilleros qui la bloquaient.

Tous deux s'étaient tenus cachés jusqu'au delà du coucher du soleil, et ils avaient d'autant moins couru de risque de se faire prendre par les gens d'Arroyo, qu'on sait que celui-ci les avait rappelés pour concentrer toutes ses forces sur San Carlos.

— Je ne vois personne autour de nous, ma foi ! tout est désert par ici, dit le Zapote quand tous deux furent parvenus à l'entrée de longue allée de frênes qui précédait l'hacienda. Selon toute probabilité, mes ex-compagnons ont levé le siége. Pourquoi ?

— Peu nous importe, répondit Gaspar ; l'essentiel est que nous voici en sûreté sous ces arbres, et que dans une minute nous serons dans l'hacienda.

— C'est égal ; j'aime à me rendre compte des choses de ce monde.

— Bah ! avançons toujours, dit Gaspar.

— Doucement, *compadre ;* il est des précautions à prendre. Si la vertu est lucrative, encore faut-il la pratiquer avec intelligence, et ma tournure...toute militaire pourrait paraître suspecte aux sentinelles : un coup de fusil est si vite lâché !

— Il est de fait, mon cher Zapote, que tu as une diable de physionomie dont tu devrais tâcher de te défaire.

— C'est la mauvaise compagnie qui a déteint sur moi ; j'ai eu tant de malheurs !

— Eh bien ! je vais m'avancer seul et me faire reconnaître de la sentinelle ; puis je t'introduirai comme un homme dévoué à don Rafael Tres-Villas, et qui s'offre pour le délivrer.

— Justement, pourvu que le colonel vive encore.

— Qui va là ? cria la voix retentissante d'une sentinelle.

— *Gente de paz* [1] ! repartit Gaspar en s'avançant seul, tandis que son compagnon, par une défiance exagérée de sa physionomie martiale, puisqu'il faisait nuit, se mettait instinctivement à l'abri derrière le tronc d'un gros frêne.

— Passez au large ! reprit la sentinelle.

— J'apporte des nouvelles importantes du colonel Tres-Villas, dit Gaspar.

— Et nous voulons les communiquer au lieutenant Veraegui, ajouta le Zapote sans se montrer.

— Ah ! et combien êtes-vous ?

— Deux, répondit Gaspar à la sentinelle.

— Avancez sans craindre alors.

Les deux hommes franchirent l'allée de frênes, après quoi la porte

1 Ami.

s'ouvrit devant eux, et, seul parmi ses anciens compagnons d'armes qui bloquaient naguère l'hacienda, le Zapote put voir l'intérieur de la forteresse.

Des sacs de terre, empilés derrière les murs d'enceinte, formaient un rempart d'une dizaine de pieds de largeur, jusqu'à une hauteur suffisante pour que les soldats, debout sur ce contre-fort, pussent combattre à l'abri du feu des assiégeants. Des *almenas* ou créneaux, qui n'étaient que le prolongement des pilastres de la muraille d'enceinte, achevaient de donner un aspect de place forte à l'hacienda del Valle.

Une seule pièce de canon avait été hissée sur le rempart intérieur, et les deux autres, chargées jusqu'à la gueule, reposaient sur leurs affûts derrière la porte massive, au cas où l'on fût parvenu à l'enfoncer du dehors, ou bien encore en ouvrant tout à coup les ventaux, pour vomir un double flot de mitraille dans toute la longueur de l'allée d'arbres.

En outre, des meurtrières avaient été pratiquées près de cette porte pour en défendre l'approche, et il en avait été ouvert également dans toute la longueur des quatre murs d'enceinte.

Le lieutenant Veraegui était occupé à jouer aux cartes dans sa chambre, située au rez-de-chaussée, avec un jeune alferez. A côté de lui, sur la table, se dressait une bouteille de l'eau-de-vie formidable de Barcelone, pays de l'officier, blanche et forte comme l'alcool, escortée de deux verres et d'une pile de cigares de la Havane.

Juan el Zapote ne put s'empêcher d'éprouver un moment de malaise quand, des yeux du lieutenant enchâssés sous d'épais sourcils grisonnants comme ses longues moustaches, un regard inquisiteur jaillit et l'enveloppa tout entier.

Le Catalan était un soldat de fortune, rude et grossier comme à son début, trapu, taillé pour porter l'armure plutôt que l'uniforme de drap.

De l'examen du Zapote, les yeux gris du lieutenant passèrent à celui de Gaspar, dont il se rappela tout de suite la figure.

— Ah ! c'est vous ? dit-il en s'adressant au dernier ; vous avez vu le colonel et vous m'apportez de ses nouvelles ? Est-il, grâce à Dieu, de ceux qui ont échappé au désastre de Huajapam ?

— Je ne sais de quelle affaire vous voulez me parler. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il y a quelques heures il était traqué dans le bois, entre la route de Huajapam et l'Ostuta, par les bandits d'Arroyo.

— Et ce n'est qu'à présent, au bout de plusieurs heures, quand il n'en faut pas plus d'une pour venir de là-bas ici, que vous venez

m'avertir des dangers que court mon colonel ! s'écria le vieux lieutenant avec défiance et colère.

— Moi-même j'étais poursuivi comme lui par les bandits avec mon compère que voici, et nous n'avons pu nous échapper plus tôt.

— Ah ! je vous demande pardon, ainsi qu'à votre compère, que j'aurais plutôt pris pour un ami d'Arroyo que pour son ennemi. Où diable ai-je vu votre figure, mon brave ?

— J'ai beaucoup voyagé, répondit le Zapote, et il n'est pas étonnant...

— Et le colonel vous a prié de venir vers moi ? Interrompit Veraegui.

— Je l'ai rencontré sans le connaître ; je n'ai su que plus tard que c'était lui.

— Voici qui devient incompréhensible, reprit le Catalan, dont l'œil s'arma encore de plus de défiance.

Gaspar raconta au lieutenant comment, au moment où il fuyait lui-même avec son compère, le colonel avait sauté d'un arbre devant eux, et comment ils s'étaient séparés sans le connaître. Jusque-là tout allait bien, mais le narrateur s'était fourvoyé dans une route dangereuse pour le Zapote ; il lui restait à expliquer comment celui-ci avait appris par ses anciens camarades que le fugitif qu'ils venaient de voir était don Rafael lui-même.

Gaspar hésitait, et les regards défiants du lieutenant allaient de l'un à l'autre des deux compagnons. Le Zapote vint résolûment en aide à son compère.

— Mon *compadre*, fit-il, n'ose pas déclarer toute la vérité par précaution pour moi, et je la dirai à sa place, voici le fait : en sortant d'ici pour aller rejoindre le seigneur don Rafael devant Huajapam, mon compère a été pris par les batteurs d'estrade d'Arroyo, amené à son camp, et en grand risque de perdre la vie si... par égard pour notre *compadrazgo* et par amitié pour lui, je n'eusse consenti à le sauver au péril de mes jours.

— Vous étiez donc dans le camp d'Arroyo ? s'écria le lieutenant.

— On voit parfois un agneau parmi des loups, répondit le Zapote d'un ton de componction.

— Oui, quand l'agneau ressemble au loup à s'y méprendre.

— A tout péché miséricorde ; j'étais un agneau fourvoyé, et voilà tout.

— Hum ! un agneau hurlant, avec griffes et dents acérées. Enfin, continuez.

— J'ai toujours aimé la vertu, reprit le Zapote, et, en ma qualité

d'homme vertueux, j'étais fort dépaysé parmi tout ces bandits, quand mon compère vint m'offrir l'occasion de fuir vertueusement.

Le grand mot de *vertu*, que le Zapote faisait si pompeusement passer par les formes du substantif, de l'adjectif et de l'adverbe, semblait si malsonnant dans sa bouche, que le Catalan s'écria :

— Corbleu ! cet acte de vertu devait vous être bien lucratif !

— Rien n'est lucratif comme l'honnêteté, c'est mon axiome ; toujours est-il que, si je n'avais pas servi sous Arroyo, les anciens compagnons que j'ai rencontrés dans le bois ne m'eussent pas appris que ce fugitif, que nous ne connaissons pas, n'était autre que don Rafael ; je ne serais pas venu vous avertir du danger qu'il court, et mon *compadre* eût été pendu ou fusillé.

— C'est vrai comme l'Evangile, dit Gaspar.

— De plus, ajouta le Zapote, si le colonel est parvenu à se sauver, comme je l'espère, ce sera grâce à l'avis que je lui ai donné, de chercher un refuge dans les bambous de l'Ostua.

— En quel endroit ? demanda Veraegui.

Le Zapote lui décrivit minutieusement l'endroit indiqué ; puis il ajouta en finissant :

— Du reste, j'aurai l'honneur de vous y conduire moi-même.

— C'est-à-dire que vous et votre compère vous resterez en otage jusqu'au retour du colonel ; je me défie par tempérament des agneaux qui ont habité trop longtemps avec des loups. Si le colonel vit, vous vivrez tous deux ; s'il est mort... Qu'on emmène ces deux hommes et qu'on les garde à vue, dit le lieutenant sans achever sa phrase.

— Quoi ! moi aussi ? s'écria l'honnête Gaspar avec un étonnement peu flatteur pour son compère.

— Tant pis pour vous ! il fallait vous rappeler le proverbe : *Mas vale ir solo que no mal acompanado*[1].

Les soldats emmenèrent Gaspar et le Zapote, assez déconcerté, malgré son axiome, de voir son premier acte de vertu si mal récompensé.

Le lieutenant avala une rasade de son *refino*[2] de Catalogne.

— Mille tonnerres ! s'écria-t-il, j'en finirai cette nuit avec les bandits d'Arroyo, et je donnerai au chacals et aux vautours une curée qui les gorgera quinze jours durant.

Sur son ordre, l'alferez jeta ses cartes et courut faire préparer un détachement de trente hommes pour aller à bride abattue au secours du colonel et battre les bords du fleuve.

1 Mieux vaut aller seul qu'en mauvaise compagnie.

2 Eau-de-vie très-forte.

En ce moment, le corps de milices provinciales échangeait le mot d'ordre et de reconnaissance avec les sentinelles du rempart. Le gouverneur tenait sa parole.

Ce nouvel incident retarda le départ du détachement, et, pendant que le lieutenant Veraegui prend ses dispositions pour une attaque générale, en ne laissant que le nombre d'hommes rigoureusement nécessaire à la garde de l'hacienda, nous dirons en aussi peu de mots que possible ce qui était advenu à don Rafael.

Du milieu des fourrés où le colonel avait trouvé asile, il avait pu voir, à travers les tiges de bambous, tous les mouvements du camp d'Arroyo, puis lever ce même camp, et les gueilleros abandonner les abords du fleuve.

Alors, quand la nuit fut tout à fait close et que les plus tardives étoiles brillèrent au haut du ciel, le colonel sortit de son refuge et regarda attentivement autour de lui. Tout faisait silence le long du fleuve; mais bientôt ce silence fut troublé par trois hommes qui traversaient le gué, puis par deux autres cavaliers suivant le même chemin: c'étaient d'abord le capitaine Lantejas avec ces deux acolytes, et les deux bandits qui rapportaient au capitaine les têtes de ses trois soldats.

Le premier soin du colonel, quand il se vit seul enfin, fut de retourner à l'endroit du bois où il avait attaché le Roncador en dernier lieu.

Comme son maître, le cheval avait échappé aux recherches des hommes d'Arroyo; mais le pauvre animal était si exténué de fatigue et de soif surtout, que le colonel dut regagner les bords du fleuve pour le désaltérer.

La prudence le conseillait également, car l'Ostuta se trouvait désert; don Rafael le savait, et il ignorait si les abords de l'hacienda del Valle étaient toujours gardés.

Pendant que le cheval, débridé, trouvait un ample pâture dans les herbes vertes des bords du fleuve, don Rafael, de nouveau tapi derrière les roseaux, aperçut un homme qui se disposait à traverser à pied le gué du fleuve pour venir de son côté.

L'homme était seul, et, quel qu'il pût être, don Rafael se promit de ne pas le laisser passer sans l'interroger. Quand le piéton prit pied sur la rive, le colonel, le sabre à la main, courut vers lui en lui donnant l'ordre de l'attendre, l'assurant qu'il n'aurait rien à craindre.

L'homme parut néanmoins fort effrayé de cette sommation et de la présence soudaine du colonel, dont, il faut l'avouer, la longue lame et les habits déchirés et fangeux n'avaient rien de fort rassurant.

— Seigneur Dieu ! s'écria celui-ci, laissez passer un serviteur qui va chercher du secours pour ses maîtres.

— Quels sont vont maîtres ? demanda le colonel avec douceur.

— Ceux de l'hacienda de San Carlos.

— Don Fernando Lacarra et dona Mariana Silva[1]

— Vous les connaissez ?

— Sont-ils en danger ?

— Hélas ! reprit le serviteur, leur maison est pillée, et j'ai entendu les gémissements de mon malheureux maître sous le fouet d'Arroyo.....

— Quoi, encore ce misérable ! interrompit don Rafael avec violence.

— C'est toujours lui quand il y a quelque crime à commettre.

— Et votre maîtresse dona Marianita ?

— C'était pour lui arracher la révélation de l'endroit où elle était cachée que le brigand infligeait la torture du fouet à mon maître ; heureusement j'ai pu la soustraire à sa brutalité en l'aidant à fuir par la fenêtre de la chambre où elle était cachée ; puis j'ai fui après elle, et je vais demander secours à l'hacienda del Valle, dont les généreux défendeurs ne permettront pas qu'on viole impunément les lois de la guerre.

— Les abords en sont donc libres ? demanda le colonel.

— Sans doute ; toute la troupe des bandits est concentrée dans San Carlos.

— Eh bien, venez avec moi ! s'écria don Rafael, et je vous promets une vengeance aussi prompte que sanglante !

Sans expliquer davantage, le colonel brida son cheval, le monta sans selle (on se souviendra qu'il l'avait abandonnée dans le bois), et aida le domestique à se mette en croupe derrière lui ; puis tous deux s'éloignèrent au grand trot.

— Et dans quel endroit se sera refugiée votre maîtresse ? demanda don Rafael au bout de quelques instants de silence.

— Dans le trouble où j'étais, je n'ai pas pensé à lui indiquer l'hacienda où nous allons ; je l'ai engagée à chercher un refuge dans les bois voisins de San Carlos : mais l'important est qu'elle ait pu échapper aux griffes d'Arroyo. Pauvre jeune femme ! elle était si heureuse ce matin ! reprit le domestique avec un soupir ; elle attendait, dans le courant de cette journée fatale, son père et sa sœur, qu'elle n'avait pas vus depuis près d'un an.

1 Au Mexique, la femme mariée garde le nom de son père, contrairement à l'usage de France, où elle ne porte plus que celui de son mari.

Le colonel ne put s'empêcher de frémir des pieds à la tête.

— Etes-vous sûr que don Mariano et dona Gertudis dussent venir ? s'écria-t-il avec angoisse.

— Une lettre annonçait leur arrivée pour aujourd'hui du moins. Pourvu qu'ils ne tombent pas au milieu de ces hommes de sang ! Et dire que cet Arroyo est un ancien serviteur du père de ma pauvre maîtresse.

— Espérons ! dit le colonel avec effort.

— Peut-être aussi la faiblesse de dona Gertrudis aura-t-elle été cause d'un retard de deux ou trois jours dans son voyage ; c'est ce qu'il y aurait de plus heureux.

— Que dites-vous ? dona Gertrudis serait donc malade ?

— Eh quoi ! répondit le serviteur de don Fernando, vous qui semblez la connaître, ignorez-vous donc qu'elle n'est plus que l'ombre d'elle même, et qu'un chagrin secret la mine et la dévore. ...Mais qu'avez-vous à trembler ainsi ? reprit-il en sentant, sous son bras passé autour du colonel, les secousses nerveuses qui l'agitaient.

— Ce n'est rien, répliqua précipitamment don Rafael ; et dites-moi...connait-on la cause...de ce chagrin profond ?

— Qui ne le connait ? Dona Gertrudis aimait un jeune officier au point que, dit-on, elle n'avait pas hésité à faire vœu de couper sa chevelure si celui qu'elle aimait échappait à un grand danger. Le sacrifice a été consommé, et cependant celui qui devait peut-être la vie à ses prières l'a oubliée.

— Eh bien ? reprit don Rafael d'une voix entrecoupée.

— Eh bien ! la pauvre jeune fille meurt lentement de cet oubli... et voilà tout...Ah ! seigneur cavalier, vous êtes malade, vous dis-je, continua le domestique ; je sens votre cœur bondir sous mon bras comme s'il voulait s'échapper de votre poitrine ; ralentissez l'allure de votre cheval.

— C'est vrai ; j'étouffe, répondit péniblement don Rafael ; je suis sujet à des palpitations...à des...

Le colonel chancelait sur son cheval, et son compagnon fut obligé de le soutenir pour qu'il ne tombât pas.

— Merci, mon ami, merci ! reprit enfin d'une voix faible le colonel, dont la vigueur herculéenne ployait sous le poids de son émotion ; je me sens mieux...continuez cette histoire...elle m'intéresse ...Cet homme avait-il donc dit à...dona Gertrudis qu'il ne l'aimait plus ? En aimait-il une autre ?

— Je ne sais ?

— Ne pouvait-elle lui faire savoir...par un message convenu...

qu'il devait revenir vers elle, fût-il au bout du monde ? Peut-être alors...

Don Rafael n'osait achever, car un espoir longtemps comprimé commençait à envahir son cœur avec trop de force pour qu'il ne craignit pas de le voir détruire tout à coup.

— Vous m'en demandez plus que je n'en sais, en vérité, répondit le domestique ; je vous ai dit tout ce que j'ai appris à ce sujet.

Le colonel étouffa un soupir et n'insista plus : seulement, sous la pression nerveuse de ses jambes , le Roncador, malgré le double poids qu'il portait, s'élançait au galop vers l'hacienda del Valle.

— Connaissez-vous le nom de cet officier qu'aimait dona Gertrudis ? reprit-il après quelques minutes de cette course rapide.

— Je l'ignore aussi, répondit le domestique ; mais, à sa place, je ne laisserais pas ainsi mourir d'amour une jeune fille aussi belle qu'on le prétend, car je ne l'ai jamais vue.

Ce furent les derniers propos qu'échangèrent les deux cavaliers à ce sujet ; peu d'instants après, ils arrivaient à l'entrée de l'allée de frênes, ou la voix des sentinelles les arrêta.

— Dites au lieutenant Veraegui, s'il vit encore, que c'est le colonel Tres-Villas ! s'écria don Rafael.

Le son des clairons ne tarda pas à retentir dans l'intérieur de l'hacienda en signe d'allégresse du retour du commandant en chef, tandis que le domestique de don Fernando se laissait glisser à terre avec force excuses d'avoir méconnu le grade de son compagnon de cheval.

— C'est peut-être moi qui serait votre obligé, répondit le colonel, car j'aurai à vous charger d'un message...important.

Le domestique s'inclina, et, tandis que le lieutenant Veraegui s'avançait avec deux alferez et des soldats porteurs de torches à la rencontre du chef de la garnison, il prenait respectueusement la bride de son cheval.

En entrant dans l'hacienda, don Rafael ne se doutait par des vœux ardents que faisaient pour son salut le messager de dona Gertudis et son compagnon, à qui sa vertu de fraîche date paraissait devoir être si peu profitable.

## CHAPITRE VII.

### LE RÉVÉREND CAPITAINE.

C'était une singulière époque que celle de la guerre de l'Indépendance mexicaine, où, de part et d'autre, on combattait au nom

de la religion menacée, sans qu'il y eût cependant de dissidence religieuse d'aucun côté ; où chaque parti reconnaissait la Vierge comme généralissime, et où des prêtres se faisaient généraux de division sous ses ordres.

Dans plusieurs villes on avait déjà formé, soit en faveur de l'insurrection, soit contre elle, des régiments de moines de toutes couleurs, et à Oajaca l'évêque Bergosa ne manqua pas de suivre cet exemple. Pour suppléer au petit nombre de troupes qui gardaient la capitale de la province, il avait levé un corps de milice ecclésiastique composé d'abord exclusivement de prêtres ; mais le gouverneur Bonavia, celui qu'on a vu échouer au siége de Huajapam, accordant peu de confiance à cette milice de soutane, avait obtenu de l'évêque la permission de la renforcer de quelques bataillons d'ouvriers militairement organisés, à la condition toutefois que les officiers seraient choisis parmi les moines et les curés.

C'était un détachement de cette milice que Bonavia envoyait ce soir-là au lieutenant Veraegui. La troupe était rangée dans la cour au moment où don Rafael y pénétra, escorté de son lieutenant, de ses alferez et des soldats portant des torches à la main.

Le colonel, quoique excellent catholique, mais militaire avant tout, partageait le dédain du général Bonavia pour ces prêtres soldats, et il eut besoin de faire un effort sur lui-même pour accueillir convenablement le chef du bataillon provincial qui s'avançait à sa rencontre.

C'était un dominicain grand et maigre, au froc mi-parti de noir et de blanc, surmonté de deux épaulettes à graine d'épinards et sanglé d'un ceinturon qui soutenait son sabre et deux pistolets.

Ce qui frappa le plus désagréablement le colonel, accoutumé déjà à ces bizarreries, fut un singulier ornement servant de cocarde au vaste *sombrero* noir du dominicain.

— Quelle diable de cocarde portez-vous là, révérend capitaine ? lui demanda don Rafael un peu brusquement, lorsque le moine lui eut été présenté.

— Ceci ? reprit fray Tomas de la Cruz (c'était le nom du dominicain) en ôtant son chapeau pour mieux faire voir à la lueur des torches les ornements dont son feutre était rehaussé ; ce sont tout simplement les oreilles d'un coquin d'Indien à qui j'ai daigné faire la chasse le long de la route.

— Et c'est ainsi que vous croyez convertir ces malheureux à votre parti ?

— Celui-ci du moins, reprit le moine avec un agréable sourire, aura prêté ses oreilles à la bonne cause.

Un éclair de colère méprisante brilla dans les yeux de don Ra-

fael, mais il en contint l'explosion et se contenta de dire d'un ton sévère au dominicain :

— Vous êtes prêt à marcher, sans doute ?

— Tels sont les ordres du gouverneur, reprit le moine d'un ton gourmé.

— Tels sont les miens, révérend capitaine, et je vous prie de vous souvenir qu'ici c'est aux miens seuls que vous devez obéir, répliqua le colonel.

Le dominicain, sentant qu'il n'était pas le plus fort, s'inclina sans répondre.

— Nous allions précisément nous mettre en marche à la poursuite des bandits d'Arroyo, dit le Catalan.

— Et vous savez où ils sont ?

— La trace d'Arroyo est toujours facile à trouver.

— Je le sais, moi, reprit le colonel ; ce brave serviteur, qui tient la bride de mon cheval, venait implorer votre aide pour venger ses maîtres odieusement traités par les brigands que nous allons surprendre à l'hacienda de San Carlos. Lieutenant Veraegui, munissez-vous d'autant de cordes qu'on en pourra trouver ; qu'on démonte de ses affûts une des pièces de canon et qu'on la charge à dos de mulet ; nous en aurons besoin pour enfoncer la porte.

— Et que ferons-nous des cordes ? dit le lieutenant avec un sourire d'intelligence.

— Nous pendrons ces brigands jusqu'au dernier, mon cher Veraegui.

— Par les pieds cette fois ; car vraiment, quand je pense à mon absurde indulgence...

— Vous en avez donc épargné quelques-uns ? interrompit le colonel.

— J'ai été trop bon envers quatre d'entre eux que j'ai pris hier ; je les ai pendus par le cou, et, à ce propos, mon colonel, il y a ici deux drôles qui disent avoir à vous parler.

— Je les écouterai plus tard, à mon retour, répondit don Rafael, bien loin de soupçonner qu'il refusât d'entendre celui qui lui apportait le bonheur ; je n'ai que trop perdu de temps quand les malheureux propriétaires de l'hacienda de San Carlos comptent les minutes avec angoisses. Je ne changerai même pas de costume ; qu'on mette à mon cheval la première selle venue, et en route !

— Sonnez le boute-selle ! s'écria le lieutenant.

Les clairons retentirent de nouveau dans l'hacienda, et, pendant qu'on exécutait les ordres du colonel, celui-ci s'éloigna en prétextant qu'il voulait être seul un instant, et, gagnant le jardin, il se

dirigea vers l'endroit où, deux ans plus tôt, il avait déposé le corps de son père.

L'âme encore agitée des révélations du serviteur de don Fernando, le colonel avait besoin d'un instant de prière et de recueillement. La mort de son père avait été pour lui un malheur doublement fatal ; avec le temps, la première amertume de sa douleur s'était apaisée ; mais ni les mois ni l'ardente activité de sa vie n'étaient parvenus à éteindre l'amour sans espoir qu'il portait partout avec lui. Gertrudis partageait encore cet amour, elle en mourait, lui avait-on dit, et, dans la joie douloureuse qu'il en ressentait, il allait oublier que son père n'était pas encore vengé, comme il l'avait juré ; l'un de ses meurtriers ne se trouvait séparé de lui que par une faible distance, et cependant il n'éprouvait qu'un désir insensé, irrésistible, celui de courir d'abord sur la route de Oajaca et de joindre Gertrudis pour lui dire que lui non plus ne pouvait vivre sans elle.

Voilà pourquoi don Rafael allait chercher sur la tombe de son père la force nécessaire pour ne pas trahir le serment qu'il avait prononcé sur sa tête.

Laissons-le un instant à l'accomplisement de ce pieux devoir.

Gaspar et son compère Juan el Zapote avaient été jetés sans cérémonie dans une chambre au fond de l'hacienda, enfermés à clef, et une sentinelle, le fusil à la main, se promenait devant leur porte pour les garder.

Il est probable que, malgré le dénoûment si triste et surtout si imprévu de leurs espérences, leur mélancolie se fût évanouie, s'ils avaient pu naturellement se contempler et voir l'étonnement candide empreint sur chacune de leurs figures ; mais l'obscurité profonde dans laquelle ils se trouvaient plongés leur ôtait cette dernière consolation.

Aussi tous deux gardèrent-ils longtemps un sombre silence ; plus philosophe que son compère, ce fut le Zapote qui le rompit le premier.

— *Compadre* du diable ! s'écria-t-il à la fin, es-tu convaincu maintenant qu'il en cuit autant de trop parler que de trop se gratter ?

— Est-ce ma faute, à moi, répondit Garpar exaspéré, si ta physionomie...militaire, comme tu l'appelles, a produit son effet habituel ? Je t'avais bien dit de tâcher de la laisser à la porte de l'hacienda.

— Ne pouvais-tu éviter de te lancer dans des histoires sans fin, qui ont donné l'éveil à ce damné Catalan ?

— Ta figure y est bien pour quelque chose, de par tous les diables !

— J'ai l'air militaire, je ne le dissimule pas, et ta sottise a fait le reste. Tu as vu le colonel et tu l'as reconnu sans le connaître. Qu'avais-tu besoin de ce fatras ? ne pouvais-tu conter autrement la chose et dire tout simplement que le colonel courait le plus grand danger, que nous avions tué je ne sais combien d'homme pour l'y soustraire, et qu'enfin il nous envoyait chercher du secours au plus vite ? On nous aurait fêtés, régalés et ta niaiserie est cause que nous sommes à jeun depuis vingt-quatre heures, enfermés sans lumière, et que, si le colonel est mort, je perds non-seulement la récompense de ma vertu, mais j'ai encore la corde en perspective.

— Et moi donc ?

— Toi ! cela ne me regarde pas, et je ne sais qui me retient de te donner autant de gourmades que tu as dit de paroles de trop.

— Je persiste à dire que ta physionomie.....

Le son du clairon, qui annonçait l'arrivée du corps de milice provinciale commandé par le révérend fray Tomas de la Cruz, interrompit Gaspar et vint faire une heureuse diversion au courroux du Zapote, sans quoi il est probable que, pour adoucir leur position, les deux compères se fussent gourmés à outrance.

— Qu'est ceci, mon ami ? cria Juan par le trou de la serrure à la sentinelle, dont il entendait les pas mesurés dans le corridor.

— C'est l'arrivée d'un bataillon de milice, répondit le soldat.

— Ah ! j'espérais que c'était celle du colonel. Vous savez que, s'il arrive, on nous relâche tout de suite.

— Je le sais.

Les deux associés gardaient depuis longtemps le silence, l'interrompant toutefois de temps en temps par des reproches, lorsque les clairons retentirent de nouveau avec plus de force.

Le Zapote retourna à la serrure.

— Ah ! maintenant c'est notre bien-aimé colonel, j'en suis sûr, mon cœur me le dit, cria-t-il d'une voix pleine de tendresse ; n'est-ce pas, mon brave ?

— Je n'en sais rien, reprit la sentinelle ; mais vous commencez à m'importuner furieusement. Si c'est lui, je vous le dirai.

Le mouvement qui s'opérait dans l'hacienda gagna bientôt le corridor, et le Zapote entendit le factionnaire échanger quelques mots avec ses camarades tout en continuant à se promener.

— Mon cœur m'a bien dit, n'est-ce pas ? souffla de nouveau le Zapote par le trou de la serrure.

— C'est le colonel, répondit le gardien.

— Ah ! mon cœur ne me trompe jamais. Gaspar, entends-tu ? c'est le brave colonel. Nous allons être délivrés, comblés de caresses

et de quadruples. Ah ! cher *compadre*, que la vertu est une belle chose ! c'est mon axiome.

Pendant quelques instants, le Zapote se livra aux élans d'une joie folle ; puis cette joie se calma et devit plus grave ; puis il s'impatienta ; l'incertitude succéda à l'impatience et fut remplacée à son tour par le doute et le découragement, car le temps s'écoulait et personne ne venait les délivrer.

— Eh ! l'ami, puisque c'est le colonel, ouvrez-nous donc, dit le Zapote d'une voix suppliante.

— Patience ! répondit le fonctionnaire ; je n'ai pas d'ordre.

Mais, loin de prendre patience, le mélancolique Zapote la perdait complétement, et il remplit l'air de ses gémissements à tel point que la sentinelle, essayant vainement de le consoler, finit par lui promettre, de guerre lasse, que si comme il paraissait probable, le colonel s'éloignait sans le voir, puisque, après tout, il était sain et sauf, il prendrait sur lui de leur donner la clef des champs.

— Et la fortune, reprit le Zapote consolé.

Le moment n'était pas éloigné où, d'après la promesse du soldat, les deux aventuriers allaient être libres ; car tout était pret pour le départ de la troupe, le colonel à sa tête.

Une mule portait l'affût démonté de l'une des petites pièces de campagne, dont le canon était attaché en travers sur le bât d'une seconde bête de somme. Quarante hommes, choisis parmi les plus braves des soldats del Valle, formaient, avec les soixante du bataillon provincial, une troupe de cent combattants, dont la moitié environ se composait d'infanterie.

Toutefois, pour rattraper le temps perdu, chaque cavalier portait un fantassin en croupe.

Au signal donné, les deux battants de la porte crièrent sur leurs gonds, et l'on se mit en marche au grand trot et en silence.

Une dizaine d'éclaireurs précédaient le gros des cavaliers ; puis, à leur tête, s'avançaient le colonel et le lieutenant Veraegui, et, chemin faisant, le Catalan rendait brièvement compte à son commandant de ce qui s'était passé pendant son absence. Absorbé dans ses pensées, don Rafael ne lui prêtait qu'une attention distraite, et, quand le lieutenant eut fini, il écouta à son tour les ordres du colonel.

Ce fut ainsi qu'on parvint jusqu'au gué de l'Ostuta, qui fut franchi rapidement. Quelques pas au delà du fleuve, on fit halte pour donner à l'arrière-garde le temps de rejoindre la tête de la colonne.

De ce moment, la marche fut reprise avec plus de précaution, et don Rafael donna l'ordre qu'on lui amenât le domestique de don

Fernando. Quand le cavalier qui le portait en croupe se fut approché du colonel :

— Vous qui connaissez les lieux mieux que personne, dit don Rafael, pouvez-vous nous mener par quelque chemin détourné, et, s'il en existe un, est-il praticable au canon que nous apportons? vous sentez que c'est important.

Le domestique assura qu'il se faisait fort de conduire, par une route de traverse, toute la troupe jusque près de l'hacienda sans qu'on pût soupçonner son approche ; mais que la pièce d'artillerie ne pouvait y rouler facilement sur son affût.

— Prenez donc les devants avec les éclaireurs, continua le colonel ; autant que possible, il faut tâcher de surprendre les bandits ; nous monterons le canon quand vous nous le direz.

Le domestique obéit et se mit en tête ; le chemin qu'il fit suivre tournait la base des hauteurs au sommet desquelles, peu d'heures auparavant, le capitaine Lantejas avait aperçu l'hacienda et les flammes qui brillaient derrière les vitres.

Le silence était profond, et aucun indice ne signala que l'approche de la troupe fût entendue, lorsque le guide quitta son poste à l'avant-garde pour revenir vers don Rafael.

— Ici, dit-il, il n'y a plus d'obstacle pour le canon.

On fit halte, et la pièce fut replacée sur son affût ; après quoi la marche silencieuse fut reprise, mais en trois détachements différents ; car on était dans la plaine au milieu de laquelle s'élevait l'hacienda de San Carlos. Le colonel se réserva le commandement du premier, qui devait se diriger en droite ligne vers la porte d'entrée ; Veraegui et fray Thomas de la Cruz prirent les deux autres pour entourer l'hacienda de droite et de gauche.

Chacun de ces deux derniers détachements était muni de grenades pour les jeter au besoin par-dessus les murs ou dans chacun des endroits de l'hacienda où les bandits pourraient essayer de se retrancher quand le canon aurait enfoncé la porte d'entrée.

La pièce de campagne, par conséquent, accompagnait le détachement du colonel, qui s'était gardé, dans sa haine mortelle pour Arroyo, le poste d'attaque et l'honneur d'entrer le premier les armes à la main.

Ces dispositions dans lesquelles les trois détachements s'avançaient d'un pas égal, échappèrent aux sentinelles postées sur la terrasse de l'hacienda pendant tout le temps que l'obscurité, l'éloignement et les arbres de la plaine leur dissimulaient l'approche de l'ennemi ; mais bientôt les royalistes entendirent les cris d'alarme qui appelaient la garnison à la défense commune.

Ils dédaignèrent d'y répondre, et, tandis que les sentinelles déchargeaient les armes contre eux, ils continuèrent d'avancer rapidement, jusqu'au moment où le détachement commandé par don Rafael s'ouvrit tout à coup en démasquant la pièce de canon, dont un boulet jeta bas un des battants de la porte d'entrée.

En même temps, les grenades allumées brillèrent dans les ténèbres et tombèrent dans la cour, où les insurgés se formaient confusément en rang.

Quelques-unes des grenades purent être éteintes; mais la plupart éclatèrent avec fracas entre les jambes des chevaux, qui, saisis de terreur, échappèrent à leurs cavaliers en les foulant aux pieds, et redoublèrent le désordre au milieu duquel les cris des blessés et les imprécations de fureur des bandits se mêlaient aux détonations répétées de nouveaux projectiles qui pleuvaient par-dessus les murs.

Une explosion plus terrible précéda un second boulet de canon, qui pénétra par l'ouverture de la porte et traça dans les rangs pressés des insurgés une épouvantable trouée.

— Encore! encore! cria la voix de don Rafael; qu'on jette bas le second ventail de la porte!

Deux cavaliers se détachèrent de ses côtés et furent porter l'ordre à fray Tomas et au lieutenant Veraegui de s'étendre sur le devant de l'hacienda en demi-cercle, dont chaque extrémité devait le rejoindre. Telle fut la rapidité avec laquelle les artilleurs rechargèrent leur pièce, que les deux cavaliers avaient à peine eu le temps de s'éloigner, qu'une troisième explosion gronda, et que le dernier battant de la porte tombait arraché de ses gonds.

De nouvelles grenades éclataient en cet instant au milieu de la cour, où les insurgés, privés de leurs deux chefs, ne savaient à quel parti se résoudre.

On se souvient qu'en effet Arroyo, accompagné de Bocardo, devait monter à cheval pour se mettre à la poursuite de la jeune maîtresse de l'hacienda de San Carlos, ce qui avait été exécuté.

Sans ordres précis qui les dirigeassent, les insurgés hésitaient sur le choix des moyens de défense. Les chefs subalternes, troublés de la responsabilité dont ils étaient chargés, donnèrent des commandements contradictoires. Les uns, ce fut le plus grand nombre, cédant à une terreur invincible, ignorant à combien d'ennemis ils avaient affaire, et pour échapper aux grenades et aux boulets, se réfugièrent dans les étages supérieurs.

Les plus braves, résolus à vendre chèrement leur vie et à se frayer un passage pour aller rejoindre leurs chefs, s'élancèrent par-dessus les débris de la porte. Mais devant eux s'ouvrit un demi-

cercle de baïonnettes, de lances et de carabines, qui se resserra pour les écraser.

— Où est ce chien d'Arroyo ? s'écriait le colonel en chargeant, l'épée haute, les insurgés qui cherchaient vainement à entamer le cercle qui les étreignait ; et, sans attendre la réponse, il fendait le crâne à l'un ou jetait l'autre sans vie à ses pieds d'un coup de pointe de sa longue épée de dragon. "Pas un de ces bandits ne répondra ! poursuivait le colonel en continant sa terrible besogne ; ni prisonniers ni merci, mes braves ! Tue ! tue !

— Je ne pendrai que par les pieds ceux qui se rendront, dit le Catalan à haute voix.

En dépit de cette miséricordieuse perspective, aucun des insurgés ne se rendait, et bientôt il n'y eut plus devant la porte et dans la cour de l'hacienda qu'un monceau de cadavres insensibles à la clémence de Veraegui.

Cependant ni Arroyo ni Bocardo ne se trouvaient parmi les morts, que les vainqueurs visitaient consciencieusement.

— Mais où est donc le révérend capitaine fray Tomas de la Cruz ? demanda le vieux lieutenant en s'approchant du colonel, qui surveillait lui-même ces recherches faites par ses ordres parmi tous les morts entassés ou disséminés dans la cour.

— Avec votre permission, je crois que le voici, mon colonel, dit un des soldats en approchant sa torche d'un corps enveloppé d'une longue robe noire et blanche.

C'était en effet le malheureux dominicain, dont, par un juste retour des choses d'ici-bas, une balle de mousquet avait enlevé l'oreille ; ce dont il ne fût pas mort sans doute, si une partie du crâne ne l'eût suivie.

— Que Dieu ait son âme ! dit le lieutenant catalan, quoique, pour lui emprunter une de ses dernières facéties, il soit mort en prêtant l'oreille à la mauvaise cause.

Après avoir fait en peu de mots l'oraison funèbre du dominicain, Veraegui jeta un coup d'œil mélancolique sur les cadavres étendus devant lui, et parmi lesquels il était constant que ne se trouvaient ni Arroyo ni son associé.

Les royalistes pensèrent donc que les deux chefs s'étaient réfugiées dans les bâtiments de l'hacienda, où il devenait plus dangereux de les poursuivre.

— Allons ! s'écria don Rafael en secouant par le bras le Catalan toujours absorbé dans sa contemplation, il faut en finir avec tous ces brigands, et surtout avec leurs chefs ; ce n'est pas le moment de s'apitoyer.

— Hélas ! reprit Veraegui avec un soupir de regret, je pense que notre provision de cordes neuves ne nous servira de rien ; car ceux-ci sont bien morts, et, quant aux autres, il va nous falloir les brûler dans leur repaire ; c'est affligeant.

— N'en faites rien, seigneur colonel, dit le domestique de don Fernando d'un ton suppliant ; mon pauvre maître n'est-il pas au pouvoir de ces bandits, et, s'il est vivant encore, faut-il qu'il soit brûlé comme eux ? Tous ses gens, en outre, ne sont-ils pas prisonniers comme lui ?

— Au fait, répondit don Rafael ému de pitié, nous ne pouvons songer à envelopper dans un sort commun les victimes et les bourreaux, ni à faire grâce à ces misérables ; forcer ces vipères dans leur nid, c'est nous exposer à perdre bien du monde.

— C'est embarrassant, en effet, dit le lieutenant ; je ne vois qu'un moyen pour obtenir d'eux qu'ils nous rendent leurs prisonniers, c'est de leur proposer l'amnistie ; je veux dire par là leur offrir de les pendre par la tête : les coquins y gagneront encore.

— Il est douteux toutefois que votre offre les séduise, mon cher lieutenant, reprit don Rafael.

— Cependant....

— Si j'osais donner un avis, interrompit le domestique, je proposerais un moyen terme qu'ils accepteraient peut-être.

— Parlez, mon ami, dit le colonel.

— Voyons donc votre moyen terme, qui vaut mieux que le marché que je propose, ajouta Veraegui d'un ton de susceptibilité dédaigneuse

— La femme d'Arroyo est parmi ces misérables, reprit le fidèle serviteur de don Fernando, et, quoiqu'elle ne vaille guère mieux que le plus coquin d'entre eux, c'est une femme, après tout. On pourrait lui offrir sa grâce en cette qualité, si elle consent à nous amener mon pauvre maître.

— C'est un pauvre moyen qui ne vaut pas le mien, s'écria le Catalan ; et, pour chacun de vos compagnons, faudra-t-il amnistier un bandit ?

Le moyen terme proposé était inacceptable en réalité ; car les gens de don Fernando, prisonniers comme lui, étaient assez nombreux pour que ce qui restait de la bande, que le gouverneur avait donné ordre d'anéantir, se trouvât ainsi épargné presque en totalité. Le domestique ne put rien répondre à cette objection.

Pour concilier l'humanité avec son désir d'épargner le sang de ses soldats, un seul parti se présentait à l'imagination de don Rafael ; c'était de prendre les assiégés par la famine. Il était évident que les insurgés, hermétiquement bloqués dans l'hacienda,

devraient ou se résoudre à faire une sortie désespérée ou renvoyer les bouches inutiles. Dans l'un comme dans l'autre cas, il y avait des chances pour que don Fernando et les siens sortissent sains et saufs des mains des assiégés.

Jusqu'au lever du soleil, il n'y avait nul inconvénient à adopter ce parti, et don Rafael donna ses ordres de blocus en conséquence. Quand toutes les mesures furent prises pour que nul ne pût s'échapper pendant l'obscurité, il se souvint que la sœur de Gertrudis errait sans doute dans les environs, sans guide et sans protecteur; et il résolut de se mettre lui-même à sa recherche avec une demi-douzaine de ses cavaliers les mieux montés.

Le lieutenant catalan resta chargé du commandement.

Il y avait à peine une demi-heure que le colonel s'était éloigné, quand les sentinelles royalistes signalèrent deux hommes qui accouraient à perdre haleine.

— Que voulez-vous ? leur demanda le lieutenant, devant lequel on les conduisit. Eh ! mais ce sont mes deux drôles de cette nuit, ajouta-t-il en les reconnaissant. Qui donc les a mis en liberté ?

— Notre gardien, répondit Juan el Zapote, qui, touché de notre profond dévouement pour le colonel Tres-Villas, nous a permis de le joindre, car nous allons pouvoir lui parler à la fin.

En disant ces mots, el Zapote, peut-être pour dissimuler sa physionomie, peut-être aussi parce qu'il était en nage, s'essuyait continuellement la figure avec son mouchoir.

— Le colonel est parti, dit Veraegui.

— Parti ! Caramba! c'est donc un sort ! s'écria le Zapote stupéfait ; et où est-il ?

— A une demi-lieue d'ici à peu près et dans cette direction.

Le lieutenant, après leur avoir montré du doigt le côté de la campagne plongé dans de profondes ténèbres vers lequel don Rafael s'était dirigé, tourna le dos aux deux messagers désappointés. Ceux-ci, trop heureux d'échapper au redoutable Catalan, n'eurent pas besoin de se consulter longtemps pour reprendre à toutes jambes leur poursuite après le colonel, qu'un hasard obstiné semblait toujours dérober à leur tendresse.

## CHAPITRE VIII.

### LA COLLINE ENCHANTÉE.

Nous touchons au dénoûment de ce drame, et le moment est venu de tirer le rideau de devant le dernier tableau que nous ferons passer sous les yeux du lecteur.

Les constellations marquent environ dix heures, et un ciel étoilé couvre une vaste étendue de terrain, tour à tour boisé, découvert et fangeux, ou sillonné de mornes pelés semblables à des dunes ; un lac, ou plutôt un étang immense, en occupe à peu près la centre ; c'est le lac d'Ostuta.

La lagune a cette apparence morne et désolée, que, au dire des voyageurs, présente la mer Morte, depuis que la colère de Dieu l'a maudite.

Ses eaux, épaises et noires, ne réfléchissent aucune étoile ; elles battent tristement, sous le souffle du vent qui semble se plaindre, une plage marécageuse couverte de roseaux aux tiges grêles et aux panaches flétris.

Au nord, des collines prolongées à perte de vue ; au sud, un bois touffu marquant de deux côtés l'enceinte de l'étang ; à l'est, la plaine qui se déroule et sous laquelle filtrent les eaux dont le lac s'alimente ; et enfin, à l'ouest, un épais rideau de cèdres au feuillage sombre, cachant leurs cimes dans l'épaisseur de la brume.

Au milieu de ce lac s'élève une colline dont la masse, d'un noir verdâtre, ressemble plutôt à un écueil immense qu'à une île,

D'épaisses vapeurs, qui se dégagent de l'eau et que la fraîcheur de la nuit condense, forment un voile de nuages autour de son sommet. Aux innombrables fissures qui sillonnent ses flancs, on dirait que ce n'est qu'un amas confus de décombres et de débris de lave, vomi jadis par quelque volcan. Pendant la nuit, les rayons de la lune, frappant obliquement les couches superposées dont se compose cette colline, leur donnent une vague ressemblance avec les écailles qui couvrent la hideuse carapace de l'alligator. En même temps, sur la rive déserte, on entend le monstreux reptile se vautrer dans le limon fangeux du lac, et les roseaux craquer sous le poids de son corps.

L'aspect lugubre du lac, le ton terne et livide du paysage qui l'entourent presque de tous côtés, le silence éternel qui règne alentour, tout dans ces lieux inspire un sentiment pénible ei justifie amplement le choix qu'en avaient fait les anciens sacrificateurs indiens pour y fixer la demeure de leurs dieux sanguinaires ; et telle est la puissance de la tradition, que de nos jours le lac d'Ostuta et le Monapostiac [1] conservent encore leur ancien prestige et sont pour la population ignorante de la contrée un objet de crainte vague et superstitieuse.

Sûr de trouver dans cette solitude une retraite à l'abri de tout danger, le domestique de don Mariano, qui lui servait de guide, y

1 Mot indien signifiant en français : la colline enchantée.

avait fait faire halte pendant la nuit, et les voyageurs s'étaient arrêtés sur la lisière du bois qui borde le lac au sud.

Pour écarter de l'esprit de sa jeune fille les idées sombres qui l'accablaient, l'hacendero voulut qu'elle fût placée dans l'endroit le plus riant de la forêt. Il se chargea lui-même d'en faire choix, et ce fut avec une sollicitude que n'aurait pu dépasser celle de don Rafael lui-même.

Au milieu d'un groupe épais d'arbres de toute espèce était une étroite clairière, boudoir délicieux formé par la main de la nature ; une mousse odorante et flexible en était le tapis ; mille et mille lianes, qui serpentaient jusqu'à la cime des plus hauts palmiers et dont les feuilles et les fleurs s'enroulaient sur elles-mêmes en gracieux contours, en formaient les tentures. Un magnifique plafond se déployait somptueusement au-dessus : c'était un pan du ciel parsemé d'innombrables étoiles, qui se montrait à travers le vide de clairière.

C'est là qu'avait été déposée Gertrudis, et, au moment où nous la retrouvons, elle dormait d'un court et léger sommeil sous la toile de sa litière, dont les rideaux entr'ouverts laissaient voir son pâle et doux visage sur les dentelles de ses oreillers.

La nature avait déjà presque réparé l'outrage volontaire fait à sa chevelure, mais la vie semblait s'être épuisée dans son sein. Gertrudis, dans son sommeil, était l'image d'une des blanches fleurs de la *Passion* qui s'épanouissaient autour d'elle ; mais ce n'était que l'image de la fleur arrachée à la tige où naguère elle puisait sa vie et sa fraîcheur.

Don Mariano jetait sur elle des regards pleins de tendresse et faisait de vains efforts pour repousser cette ressemblance qui lui déchirait l'âme ; car il ne pouvait se dissimuler que la fleur, dès qu'elle est cueillie, est irrévocablement destinée à mourir.

A quelque distance du père et de la fille, plus près du lac, trois des domestiques de don Mariano, assis et faisant le guet, essayaient en causant de tromper la longueur d'une nuit sans sommeil.

Le quatrième domestique s'était éloigné pour chercher le gué qu'il avait promis de trouver ; ses compagnons attendaient son retour.

A travers les derniers arbres de la lisière du bois, la colline enchantée laissait voir sa sombre et morne silhouette.

Dans quelque pays que ce soit, tout ce qui semble échapper aux lois ordinaires de la nature ne manque pas d'agir puissamment sur l'imagination du vulgaire ; les gens de don Mariano étaient loin de faire exception à cette règle.

— J'ai cependant entendu affirmer, dit l'un d'eux, que les eaux épaisses et fangeuses de ce lac étaient jadis, il y a bien longtemps de cela, d'une limpidité merveilleuse, et que ce n'est que depuis qu'il a été consacré au démon qu'elles ont changé de nature.

— Au démon ! interrompit un autre ; alors pourquoi Castrillo a-t-il choisi cet endroit maudit pour un lieu de halte ?

— Parce que les bandits d'Arroyo n'oseraient pas s'aventurer par ici, sans doute, répliqua le troisième.

— C'est cela même, reprit le premier, qui semblait en savoir plus long que ses camarades, on dit qu'il s'est passé de terribles choses sur cette montagne verdâtre, et que c'est pour voiler aux yeux celles qui s'y passent encore, que le Dieu des anciens Indiens, qui n'est que Satan lui-même, a étendu ce voile de brouillard à son sommet.

— Mais alors, si on ne court pas de risques ici de la part des hommes, n'y a-t-il pas d'autres dangers dont un chrétien doive s'effrayer ? Que s'est-il donc passé au sommet de cette montagne, dont la forme et la couleur ne ressemblent à aucune de celles que j'ai vues ?

— D'abord, répondit le narrateur, à certains jours de l'année, les prêtres indiens y sacrifiaient en si grand nombre des victimes humaines, auxquelles ils arrachaient le cœur, que le sang coulait parfois le long des fissures du roc, comme l'eau de la pluie après une averse. Puis ensuite on raconte que l'un de ces malheureux, à qui on avait enlevé le cœur... Mais à quoi bon vous effrayer... et m'effrayer aussi, ma foi ! par le récit que j'ai ouï faire ?

— Dites toujours ! s'écrièrent les deux compagnons du domestique, tout en frémissant malgré eux, car au même instant un son étrange venait de sortir des roseaux ; avez-vous entendu ce bruit ?

— Oui ; c'est un caïman qui fait claquer ses mâchoires contre l'autre. Eh bien ! puisque vous le désirez, continua le conteur, il paraît qu'un jour on venait d'ouvrir la poitrine de l'un de ces malheureux, et, au moment où le sacrificateur en arrachait le cœur, il le saisit vivement lui-même dans la main du prêtre stupéfait, se dressa sur ces jambes et essaya de le replacer dans sa poitrine. mais sa main tremblait, son cœur lui échappa et roula dans le lac. La victime poussa un cri terrible et s'élança dans l'eau pour le rattraper. Un pareil homme ne devait pas mourir, ainsi que vous le pensez bien, et, depuis près de cinq cents ans, l'Indien erre sur ces bords desolés, la poitrine ouverte et cherchant vainement le cœur qu'il veut y renfermer de nouveau. Il n'y a pas plus d'un an qu'on l'a vu plongeant dans le lac, à ce qu'on m'a dit.

Le domestique se tut, et ses auditeurs effrayés jetèrent un regard

involontaire et mal assuré sur la colline que le sang humain n'avait que trop réellement rougie jadis, et au-dessus de laquelle se balançait son chapiteau de brouillards.

— C'est peut-être sous cet amas de vapeurs que se cache l'Indien qui cherche son cœur, reprit-il ; car on ne m'a pas dit ce qui s'y passe.

— Il est plus probable, cependant, qu'au lieu de se blottir là-haut la nuit, il doit continuer ses recherches...Pourvu toutefois que nous ne le voyions pas ! Ah ! du diable soit de Castrillo, qui nous a conduits ici !

— Ne parlez pas du diable dans sa maison, ajouta le second des auditeurs à voix basse.

Un craquement soudain dans les brousailles arracha un geste d'effroi simultané au trois domestiques ; mais il ne fut que de courte durée. C'était Castrillo qui revenait de son excursion.

Castrillo ne paraissait pas rassuré lui-même.

— Eh bien ! qu'avez-vous vu ? lui demandèrent ses compagnons.

— J'ai été presque jusqu'à San Carlos, dit-il ; les abords en paraissent libres, et il n'y a plus de feu sur les rives du fleuve ; je me serais hasardé à pénétrer dans la maison, mais j'ai vu des lueurs si étranges briller derrière les carreaux des fenêtres, que, ma foi ! le cœur m'a manqué.

— Qu'était-ce donc ?

— Des lueurs rouges, violettes et bleues, comme doivent être les flammes qui ne s'éteignent jamais, reprit Castrillo d'un ton solennel ; et cependant j'hésitais encore, car enfin don Fernando Lacarra est bon chrétien ; mais, comme je me consultais, j'ai vu un fantôme blanc se glisser sous les arbres, et j'ai pris un galop jusqu'ici, remettant au jour de demain à m'expliquer ces mystères des ténèbres.

Le rapport de l'éclaireur n'était pas de nature à dissiper les craintes superstitieuses de ceux qu'il venait de rejoindre.

— Et, par ici, vous n'avez rien vu de capable de vous alarmer ?

— Non, tout est désert, et à l'exception d'un Indien qui cherche.

— Son cœur ? s'écria l'un des domestiques.

— Son cœur ? vous êtes fou ! non, son âne. A l'exception de cet homme, je n'ai rien vu, continua Castrillo.

— Caramba ! vous nous aviez fait peur avec votre Indien, depuis que Zefirino nous a raconté l'histoire de celui qui plonge dans ce lac depuis cinq cents ans, dit l'un des auditeurs du conte si effrayant de l'homme sans cœur.

— Cela ne veut pas dire que nous ne le verrons pas, reprit

l'autre, et j'avoue que ces flammes et ce fantôme ne me paraissent rien présager de bon.

Castrillo laissa ses camarades former à loisir leurs conjectures sur l'étrange conte qu'ils venaient de lui faire, et fut rapporter à son maître ce qu'il avait vu.

Don Mariano, en l'entendant s'approcher, laissa retomber les rideaux de la litière de Gertrudis pour la dérober à tout regard indiscret.

— Parlez doucement, dit-il ; ma fille dort.

Le domestique commença son récit à voix basse, et allait l'achever, quand don Mariano l'interrompit.

— La peur vous a troublé le jugement, s'écria-t-il ; ces flammes n'existaient probablement que dans vos yeux.

— Oh ! seigneur maître ! elles n'étaient que trop réelles, et si vous les aviez vues comme moi grandir, se rapetisser et changer à chaque instant de couleurs, vous n'auriez pu douter ni de vos yeux, ni de votre jugement. Plaise à Dieu, du reste, que je me sois trompé !

Il y en avait tant de conviction dans l'accent de son domestique, que don Mariano ne put s'empêcher de se sentir troublé, non pas par une superstitieuse terreur, mais par un secret pressentiment de quelque grand malheur, que sa raison combattait en vain et que Castrillo venait de réveiller en lui.

— Et vous dites que les abords du gué sont libres à présent ? reprit-il.

— Les abords du fleuve sont déserts, et cependant je n'oserai conseiller à Votre Seigneurie de se mettre en marche avant le jour.

— J'y penserai, répondit don Mariano en congédiant son domestique.

Et il resta seul, livré à d'affligeantes pensées, près de sa fille endormie, et ne repoussant qu'à peine l'idée qu'un terrible danger menaçait, loin de lui, la sœur de Gertrudis.

Les rideaux de la litière s'ouvrirent tout à coup et interrompirent pour un moment ses douloureuses réflexions.

— Le sommeil m'a soulagée, dit sa fille en s'accoudant sur son oreiller ; ne pourrions-nous nous remettre en marche ? Le jour va bientôt venir, sans doute ?

— Il n'est pas minuit, répondit don Mariano ; le jour est loin encore.

— Alors pourquoi ne dormez-vous pas, mon père ? Nous sommes en sûreté, ce me semble, ici ?

— J'en conviens ; mais je n'ai pas sommeil, je ne veux dormir

que sous le toit où vous serez réunies toutes deux, Marianita et toi.

— Elle est bien heureuse, Marianita ; la vie n'a été pour elle jusqu'ici que comme l'un de ces sentiers fleuris que nous avons traversés dans les bois, ajouta Gertrudis en souriant à l'idée du bonheur de sa sœur.

Don Mariano soupira et répondit :

— Le bonheur viendra aussi pour toi, Gertrudis. Tu ne tarderas pas à voir don Rafael arriver en toute hâte.

— Oui, parce qu'il a juré sur son honneur qu'il reviendrait à l'appel convenu ; mais voilà tout, répliqua Gertrudis avec un douloureux sourire.

— Il n'a pas cessé de t'aimer, mon enfant ! s'écria don Mariano en affichant une conviction qu'il n'avait pas ; il n'y a entre vous qu'un malentendu.

— Un malentendu dont on meurt, mon père !

Et Gertrudis essaya de cacher ses pleurs en laissant retomber sa tête alourdie sur ses oreillers.

Il y eut un moment de silence.

Puis tout à coup, par une de ces réactions soudaines d'une âme malade, Gertrudis parut accueillir quelque espoir.

— Pensez-vous que le messager ait eu le temps de trouver don Rafael ? demanda-t-elle.

— Il faut trois jours pour aller de Oajaca à l'hacienda del Valle ; il y en a bientôt quatre qu'il est parti. Si, comme on nous l'a dit, don Rafael se trouvait devant Huajapam, c'est là que notre messager le joindra demain, sans doute. Dans trois jours, quatre au plus, le colonel pourra être à San Carlos, où il sait que nous nous rendons.

— Quatre jours, c'est bien long !

Gertrudis n'osa pas dire qu'à peine ses forces dureraient ce laps de temps. Elle reprit après un instant de silence :

— Et cependant, quand, la rougeur sur le front et les yeux baissés, j'entendrai la voix de don Rafael qui me dira : Vous m'avez appelé, Gertrudis, me voici ; que lui répondrai-je ? Je mourrai de honte et de douleur, car lui ne m'aime plus ; en me voyant si défaite, en ne retrouvant que l'ombre de celle qu'il a laissée brillante de santé et de fraîcheur, peut-être, par générosité, condescendra-t-il à feindre un amour qu'il n'éprouvera plus, et moi je ne pourrai le croire : quelle preuve me donnera-t-il qu'il ne ment pas par compassion pour moi ?

— Qui sait ? répondit don Mariano ; peut-être te donnera-t il une preuve de sincérité que tu ne pourras révoquer en doute.

— Ne le désirez pas, si vous m'aimez ! s'écria Gertrudis ; car, si

cette preuve était de celles qu'on ne saurait récuser, j'en mourrais de bonheur ! Pauvre père ! ajouta-t-elle avec un sanglot et en jetant ses bras autour du cou de don Mariano ; pauvre père ! qui, de toute façon, ne vas bientôt avoir qu'un seul enfant.

A cette douloureuse exclamation, don Mariano sentit son cœur se briser, et il ne put que méler de sourds gémissements et d'abondantes larmes à celles de sa fille. Non loin d'eux, le *centzotlé* [1] répétait leurs sanglots d'une voix mélancolique.

En ce moment, la lune, dégagée du voile de nuages qui la couvrait, se montrait pleine et radieuse, et tout semblait se ranimer sous le flot de lumière blanche qu'elle lançait sur la solitude. La forêt devenait moins sombre ; des flancs aigus du Monapostïac s'échappaient des lueurs transparentes et verdâtres comme les vagues d'une mer agitée. La surface du lac se colorait de teintes blafardes ; des formes noires et hideuses, semblables à celles des *alligators* [2], s'allongeaient dans les roseaux, puis une rumeur sourde et vague se fit entendre dans les fourrés voisins.

Un frison de terreur passa sur le corps des quatre domestiques, immobiles et les yeux fixés devant eux sur le lac.

— N'avez-vous rien entendu ? dit Zefirino à voix basse.

Tous écoutèrent en pâlissant. On eût dit, en effet, qu'une voix humaine, quoique indistincte, s'élevait du fond des roseaux en bizarres et lointaines cadences.

Mais la voix se tût assez tôt pour que chacun crût s'être trompé et avoir pris pour la voix de l'homme les rumeurs vagues du bois.

— C'est égal, dit l'un des domestiques, je voudrais bien que cette nuit fut achevée ; mais il y a encore au moins cinq heures d'ici au jour.

— D'autant plus, reprit le second, que trop de signes annoncent qu'elle ne se passera pas sans qu'il arrive quelque malheur. Je ne parle pas des flammes et du fantôme qu'a vus Castrillo ; je ne songe qu'aux sanglots que nous avons entendu notre pauvre jeune maîtresse pousser tout à l'heure.

— Il ne manquerait plus à tous ces présages que d'entendre maintenant le cri d'une chouette sur le sommet de l'un de ces arbres, à notre gauche ; alors on pourrait prier pour l'âme de dona Gertrudis.

Castrillo et Zefirino, qui, sans être plus esprits forts que leurs camarades, semblaient moins accessibles qu'eux à la crainte des

1 L'oiseau moqueur.

2 Caïman

présages, partageaient cependant leurs appréhensions au sujet de leur jeune maîtresse. Sa faiblesse leur paraissait avoir doublé depuis le jour du départ de Oajaca. Tous deux gardaient le silence en pensant que, en effet, ce n'était point une nuit ordinaire que celle-là, dans le voisinage d'un endroit redouté que Castrillo lui-même s'étonnait d'avoir choisi, et avec ces étranges apparitions de flammes qu'il venait de voir à l'hacienda de San Carlos.

— Dona Gertrudis repose maintenant, dit Zefirino ; car je n'entends plus rien. Nous ne ferions peut-être pas mal de dormir aussi une couple d'heures, et deux par deux, à tour de rôle.

— Nous pourrions dormir à peu près trois heures chacun, ajouta Castrillo ; j'adopte cet avis. Quels sont ceux qui veilleront les premiers ?

— Le sort en décidera, dit Zéfirino.

— Si Ambrosio n'a pas plus envie de dormir que moi, reprit le troisième domestique, vous pouvez commencer, tous les deux, nous ferons le guet pendant votre sommeil.

— Va pour veiller, répondit Ambrosio.

Castrillo et Zefirino s'étendirent tous deux sur l'herbe en s'enveloppant de leurs manteaux, et bientôt il ne resta plus d'éveillé dans ce bois, en apparence du moins, que les deux sentinelles et don Mariano, dont l'inquiétude banissait le sommeil de ses yeux.

Quant à Gertrudis, outre qu'elle était à l'âge où la jeunesse a encore, comme l'enfance, le privilège de s'endormir en pleurant, son état de faiblesse avait eu raison des chagrins de son cœur.

Le silence de la nuit était profond, et les deux veilleurs, les yeux fixés sur le sommet nuageux de la colline enchantée, se demandaient quels mystères pouvait cacher ce dais de brouillard qui, au dire de Zefirino, le couvrait sans cesse, quand tout à coup ils furent glacés d'effroi par une voix humaine qui fit entendre, dans la direction du lac, les mêmes cadences bizarres qu'ils avaient cru déjà distinguer.

Seulement il était impossible de comprendre ce que chantait la voix. C'était un laugage inconnu, comme celui que, trois siècles auparavant, les prêtres indiens devaient parler à leurs divinités.

Tous deux se signèrent en échangeant un regard effrayé.

— C'est peut-être l'Indien qui cherche son cœur, dit Ambrosio d'une voix à peine articulée.

Son compagnon ne put faire qu'un signe de tête pour exprimer que telle était aussi sa pensée.

Puis un instant plus tard, il secoua l'un des dormeurs d'un bras convulsif.

— Qu'est-ce ? demanda Zefirino en s'éveillant en sursaut.

Le domestique ne répondit pas, mais il montrait du doigt, en tremblant, un objet étrange qui battait les roseaux du lac.

Zefirino ne tarda pas à se rendre compte de ce qui effrayait si fort son camarade, et lui expliqua ce qui se passait sous leurs yeux.

C'était un homme dont les rayons de la lune éclairaient la peau rouge comme du cuivre, car il était complètement nu.

L'Indien, qu'on ne pouvait méconnaître à sa couleur, semblait chercher quelque chose dans les roseaux, qu'il frappait de ses mains tout autour de lui.

Les deux domestiques le virent bientôt se mettre à la nage, fendre les eaux épaisses du lac et disparaître sous peu dans l'ombre que projetait la colline enchantée, du côté opposé à la lune.

— Dieu du ciel ! dit Zefirino à voix basse, on n'en saurait douter : c'est l'Indien qui cherche son cœur.

L. DE B.

(*A continuer*)

---

# DE LA PERSECUTION RELIGIEUSE EN POLOGNE.

Notre Saint-Père le Pape vient d'ordonner un triduum de prières à l'intention de l'Italie et de la Pologne ; et, à l'heure qu'il est, tout l'univers catholique adresse des vœux au Tout-Puissant pour le salut de ces deux nations, affligées d'une détresse égale quoique provenant de causes essentiellement différentes. Dans les deux pays, les lois fondamentales de l'ordre public et de la propriété ont été violées ; mais si, en Italie, cette violation a été l'effet des passions effrénées des démagogues et des impies, en Pologne, elle a été l'œuvre d'un gouvernement autocratique. Deux causes si diamétralement opposées ont produit un même résultat ; et le Saint-Père, en associant dans ses prières les victimes de la révolution et celles du despotisme, a voulu prouver par là que l'un et l'autre sont également contraires à l'esprit de l'Eglise. Et comme ce tendre intérêt de Pie IX, pour ses enfants persécutés, a jeté un nouvel éclat sur les infortunes de la Pologne, nous en retracerons ici un aperçu rétrospectif accompagné de réflexions qui éclaireront le lecteur sur le véritable caractère de cet acharnement, qui pousse les czars à exterminer jusqu'au nom de catholique, dans les provinces polonaises soumises à leur domination.

Une étude historique sur l'oppression des catholiques en Pologne est un des plus fertiles enseignements que puisse faire le publiciste contemporain ; elle nous montre, d'un même coup d'œil, en présence et en action, dans un drame continu et saisissant, les grands intérêts qui agitent tous les esprits : deux nationalités, deux cultes, deux politiques : le pays de Sobieski et de Pierre le Grand, la religion catholique et l'église gréco-russe, les protestations franches et héroïques de la nation polonaise, et l'astucieuse politique inaugurée par Catherine II et fidèlement suivie par ses successeurs.

Le gouvernement russe a tellement identifié de tout temps sa religion avec sa politique, qu'on ne peut s'empêcher de stigmatiser la politique des bourreaux en traitant des intérêts religieux des victimes. Dès les premières années de l'oppression moscovite, la persécution religieuse a toujours marché de pair avec la persécution politique ; et il en est encore de même aujourd'hui. Chaque escadron de Cosaques, envoyé en Pologne pour servir d'appui à l'autorité temporelle du czar, était escorté d'une bande de popes fanatiques chargés de faire reconnaître son autorité spirituelle. Ce n'est pas que les autocrates fussent animés d'un zèle religieux pour l'extension d'un culte, qu'un oukaze de l'empereur Nicolas a qualifié d'orthodoxe ; leur politique est trop égoïste et trop froidement calculée pour être capable d'un enthousiasme quelconque, même pour une cause mauvaise en son principe. Ce qu'il leur faut, c'est une unité politique, religieuse, nationale, qui mette en leur pouvoir, non-seulement les corps et les biens, mais même les consciences des individus. Cette unité si désirable, qui fait qu'en Russie soixante millions d'hommes se meuvent comme une machine bien ordonnée et obéissent comme des automates au moindre mouvement du mécanicien en chef, l'empereur, n'était nullement praticable en Pologne où le sentiment de la dignité personnelle, inné à chaque citoyen, était corroboré par un attachement séculaire à la religion catholique. Que fallait-il faire en face de cette résistance ? Une pareille question aurait embarrassé tout autre qu'un autocrate de toutes les Russies ; mais, quand on a cinq cent mille bayonnettes à ses ordres, on ne se met pas en peine pour si peu de choses. Les Polonais résisteront ? Eh bien, on les égorgera, on les exilera, on les transportera par milliers en Sibérie ; qu'importe le sang répandu, le désespoir des femmes et des mères, le deuil de toute une nation, pourvu que la volonté de l'empereur soit accomplie. Et si l'Europe s'avise d'intervenir et de protester, on lui dira que les Polonais sont des révolutionnaires, des ennemis de tout ordre social ; et, comme un tel axiome pourra être au besoin appuyé et prouvé à coups de canon, aucun diplomate étranger ne s'avisera d'en douter, chacun de ces dignes personnages aiment mieux abandonner à son sort une nation infortunée plutôt que de compromettre ses propres intérêts. Abandonnée à elle-même, la Pologne a engagé une lutte à mort avec le despotisme moscovite, lutte qui dure depuis plus d'un demi-siècle et dont l'issue est encore douteuse ; car, ni la force brutale, ni de perfides suggestions n'ont pu jusqu'à présent triompher de l'union des sentiments patriotiques et religieux.

Ce qui caractérise particulièrement le schisme gréco-russe, et ce

qui le rend digne du mépris de tout homme de cœur, c'est la profonde et l'abjecte servilité de son clergé à l'égard du gouvernement. Tandis que, dans les pays catholiques de l'occident, le bras séculier a toujours été au service de l'église dans les jours de danger et de trouble ; en Russie, c'est l'autorité spirituelle du clergé qui est subordonnée en tout point aux vues et aux desseins du pouvoir temporel. Il n'en a pas toujours été ainsi ; et il y a deux ou trois siècles, l'église grecque n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire un amas de vils courtisans dans les grades élevés, et de misérables agents moitié religieux, moitié politiques dans le bas clergé. Tant qu'elle fut indépendante des czars et qu'elle ne reconnut d'autre autorité que celle des patriarches de Moscou, elle produisit de pieux cénobites, de savants théologiens, des apôtres zélés qui prêchèrent aux peuplades barbares de l'Asie les lumières de l'Evangile Mais une fois que la suprématie spirituelle tomba entre les mains des empereurs, l'église gréco-russe eut le sort de tous les cultes qui relèvent d'un prince séculier ; les siéges épiscopaux devinrent la proie du favoritisme, et le bas clergé, afin d'obtenir les bonnes grâces d'un gouvernement absolu, oublia toute dignité pour se mettre, corps et âme, à son service. Cette servilité fut poussée si loin que dans plusieurs circonstances les synodes ont admis la décision de l'empereur comme infaillible sur les points les plus abstraits et les plus obscurs de leur théologie.

L'assujétissement de l'église gréco-russe à l'empereur a été accompli par Pierre le Grand ; ce prince s'attribua, en l'année 1718, le titre de chef suprême du schisme oriental, dans les circonstances suivantes. Le patriarche de Moscou étant venu à mourir, les évêques craignant de mécontenter le redoutable empereur en agissant sans son consentement, vinrent en corps lui demander de nommer lui-même un successeur au patriarche. " Voici votre patriarche, voici votre pontife," leur dit Pierre en se frappant le front de la main ; " dès aujourd'hui, vous n'aurez point de chef spirituel autre que moi."

Devant une déclaration si nette, toute résistance devenait inutile ; d'ailleurs, le czar Pierre, à force de couper les têtes des récalcitrants, [1] avait déjà réussi à dresser ses sujets à cette obéissance muette et absolue qui fait maintenant la puissance et l'opprobre de

1 Pierre Ier, surnommé le Grand, avait des instincts de la plus brutale cruauté, malgré un génie incontestable et une volonté d'une persistance sans exemple dans l'histoire. Pour dompter les Russes à son joug de fer, il punissait de mort la moindre désobéissance ; d'ordinaire, il décapitait lui-même les victimes pour s'exercer le bras ; et les chroniques du temps constatent que le maximum de ses exécutions était de 28 têtes par jour. C'est là un fait historique d'une authenticité incontestable, malgré les dénégations de Voltaire, dans son histoire de Pierre le Grand.

la Russie. Le fondateur de la puissance moscovite avait mesuré de son regard de vautour les avantages qu'une suprématie religieuse sur tous les schismatiques donnerait à son ambition ou à celle de ses successeurs. Aussi, recommande-t-il, dans son fameux testament politique [1] cette suprématie dans les termes suivants :

" Art. VII.—S'attacher et réunir autour de soi tous les Grecs unis et désunis ou schismatiques qui, sont répandus soit dans la Hongrie, soit dans la Turquie, soit dans le midi de la Pologne ; se faire leur centre, leur appui, et fonder d'avance une suprématie universelle par une sorte de royauté ou de domination sacerdotale. Les gréco-slaves seront autant d'amis qu'on aura chez ses ennemis."

Dans ce seul paragraphe est compris en peu de mots le caractère et les tendances de la persécution religieuse des grecs-unis ; il explique les motifs de la persistance des successeurs de Pierre Ier à poursuivre l'unification religieuse de leur empire ; il trace une

1 Il ne sera peut-être pas sans intérêt, pour nos lecteurs, de voir par ce curieux document jusqu'où s'étendent les vues ambitieuses de la Russie. Nous le citons ici textuellement et en entier :

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité : Nous, Pierre Ier, empereur et autocrate de toutes les Russies etc., à tous nos descendants et successeurs au trône et gouvernement de la nation russe.

Le grand Dieu, de qui nous tenons notre existence et notre couronne, nous ayant constamment éclairé de ses lumières et soutenu de son divin appui, nous permet de regarder le peuple russe comme appelé par l'avenir à la domination générale de l'Europe. Je fonde cette pensée sur ce que les nations européennes sont arrivées pour la plupart à un état de vieillesse voisin de la caducité ou qu'elles y marchent à grands pas ; il s'en suit donc qu'elles doivent être facilement et indubitablement conquises par un peuple jeune et neuf, quand ce dernier aura atteint toute sa force et toute sa croissance. Je regarde l'invasion future des pays de l'occident et de l'orient par le nord comme un mouvement périodique arrêté dans les desseins de la Providence, qui a ainsi régénéré le peuple romain par l'invasion des barbares. Ces émigrations des hommes polaires sont comme le flux du Nil, qui à certaines époques, vient engraisser de son limon les terres amaigries de l'Egypte. J'ai trouvé la Russie rivière, je la laisse fleuve ; mes successeurs en feront une grande mer destinée à fertiliser l'Europe appauvrie ; et ses flots déborderont malgré toutes les digues que des mains affaiblies pourront leur opposer, si mes descendants savent en diriger le cours. C'est pourquoi je leur laisse les enseignements suivants ; je les recommande à leur attention et à leur observation constante, de même que Moïse avait recommandé les tables de la loi au peuple juif.

1. Entretenir la nation russe dans un état de guerre perpétuelle pour former le soldat et le tenir toujours en haleine ; ne le laisser reposer que pour améliorer les finances de l'état ; refaire les armées et choisir les moments opportuns pour l'attaque. Faire ainsi servir la paix à la guerre et la guerre à la paix, dans l'intérêt de l'agrandissement de la Russie.

2. Appeler par tous les moyens possibles de chez les peuples instruits de l'Europe des capitaines pendant la guerre, et des savants pendant la paix, pour faire profiter la nation russe des avantages des autres pays sans lui faire rien perdre des siens propres.

3. Diviser la Pologne en y fomentant le trouble et la discorde civile ; gagner la haute noblesse à prix d'or, influencer les diètes, les corrompre, afin d'avoir action sur les élections des rois ; y faire nommer ses partisans, les protéger ; y faire entrer et séjourner les troupes moscovites jusqu'à l'occasion de s'y établir définitivement. Si les puissances voisines opposaient quelques difficultés, les appaiser momentané-

ligne à suivre pour leur politique ; et cette politique a été suivie et largement développée par Catherine II.

L'impératrice Catherine avait parfaitement compris les vues politiques de Pierre le Grand, et toute sa vie fut employée à les réaliser. Cette femme, aussi habile que perverse, réunissait en elle tous les vices et quelques-unes des qualités qui caractérisent la seconde moitié du dix-huitième siècle ; elle accordait sa protection aux philosophes et aux artistes ; aussi Voltaire lui a-t-il prodigué toutes les flatteries que pouvait lui suggérer sa rare habileté dans cette branche du métier de courtisan ; en revanche, le peuple polonais lui donne, dans ses chansons, le surnom d'*infernale Catherine*. On sait que pour donner un prétexte à l'envahissement de la Pologne et au premier partage qui s'en suivit, elle déclara que c'était pour protéger les protestants persécutés qu'elle se voyait dans la nécessité d'intervenir à main armée. Or, c'était là une insigne fourberie, car la liberté religieuse avait de tout temps existé en Pologne ; mais cette intervention fut accueillie par les acclamations unanimes des philosophes et surtout de Voltaire qui, à cette

ment en morcelant le pays, jusqu'à ce qu'on puisse reprendre en détail tout ce qui aura été donné.

3. Prendre toujours les épouses des princes russes parmi les princesses d'Allemagne pour multiplier les alliances de famille, rapprocher les intérêts et unir d'elle-même l'Allemagne à notre cause en y propageant nos principes.

4. Rechercher l'alliance commerciale de l'Angleterre ; cette puissance ayant plus que tout autre besoin de nous pour sa marine et pouvant être la plus utile au développement de la nôtre. Echanger nos bois et nos matières premières contre son or, établir entre ses marchands, ses matelots et les nôtres des rapports continuels qui formeront les flottes russes à la navigation et au commerce.

5. S'étendre sans relâche vers le nord le long de la Baltique ainsi que vers le sud le long de la mer Noire.

6. Approcher le plus possible de Constantinople et des Indes ; celui qui y régnera sera le vrai souverain du monde. En conséquence, susciter des guerres continuelles tantôt aux Turcs, tantôt à la Perse ; s'emparer de la mer Noire et s'avancer peu à peu dans l'orient jusqu'aux Indes qui sont l'entrepôt du monde.

7. S'attacher et réunir autour de soi tous les grecs-unis et désunis ou schismatiques, qui sont répandus soit dans la Hongrie, soit dans la Turquie, soit dans le midi de la Pologne ; se faire leur centre, leur appui, et fonder d'avance une suprématie universelle par une sorte de royauté ou de domination sacerdotale ; les gréco-slaves seront autant d'amis que l'on aura chez ses ennemis.

8. La Suède démembrée, la Perse vaincue, la Pologne subjuguée, la Turquie conquise, nos armées réunies, la mer Noire et la Baltique gardée par nos vaisseaux, il faudra proposer séparément et très-discrètement, d'abord à la cour de Versailles, puis à celle de Vienne, de partager avec elle l'empire de l'univers. Si l'une des deux accepte, ce qui ne peut manquer pour peu que l'on flatte leur orgueil et leur ambition, se servir d'elle pour écraser l'autre ; puis écraser à son tour celle qui survivra, en engageant avec elle une lutte à mort dont l'issue ne saurait être douteuse, la Russie possédant déjà en propre tout l'orient et une grande partie de l'Europe.

Ainsi peut et doit être subjugué l'Europe !

PIERRE Ier, autocrate de toutes les Russies.

Ce testament est déposé dans les archives du palais de Peterhoff, près de St-Petersbourg.

époque, dirigeait à son gré l'opinion publique. Une fois lancée dans cette voie libérale, l'impératrice Catherine, après avoir prêché la tolérance pour tout le monde, prêcha le schisme comme le meilleur antidote contre le catholicisme et en même temps les velléités d'insurrection à son pouvoir. Comme Pierre Ier, elle aimait à employer les grands moyens, savoir : le knout et la Sibérie ; mais ces longues années de sang et d'oppression, qu'elle fit peser sur la Pologne, appartiennent à l'histoire et ne rentrent pas dans le cadre plus moderne que nous nous sommes tracés.

Les empereurs Paul et Alexandre Ier se distinguèrent par leur tolérance, et sous leur règne, la Pologne put reprendre des forces nouvelles, forces qui lui furent plus que nécessaires pour survivre à l'effroyable persécution religieuse et nationale de Nicolas.

L'empereur Nicolas est le type le plus complet de l'autocrate russe, la personnification la plus parfaite de la tyrannie. Son rêve fut celui de tous les despotes qui ont conscience de leur propre force et qui acceptent sans hésiter et jusqu'au bout la fatalité de leur rôle. Réaliser la triple unité politique, religieuse et nationale ; dans un empire immense où tous les cultes, toutes les formes de gouvernement, tous les climats étaient représentés, établir à tout prix une unité contre nature, analogue à celle qui règne entre les soldats d'une armée moscovite, composée de vingt peuples divers, parlant cent dialectes, mais revêtus du même uniforme et tremblant sous le même bâton ; pour y parvenir, tendre tous les ressorts d'une centralisation à outrance, qui ne recule jamais devant l'emploi de la force ni de la ruse, qu'aucun effort ne lasse, qu'aucun échec ne décourage : tel fut le but suprême de Nicolas, pendant les trente années que la Providence laissa dans ses mains le sceptre de fer qu'il semblait avoir reçu directement de Pierre le Grand. Le plus grand obstacle à ses desseins était l'Eglise catholique, la seule qui ait jamais contrarié tous les despotismes, en tout temps et par tous pays, quel que fut leur nom ou leur coutume ; la seule qui ait le don de les lasser et la gloire de leur survivre.

La devise de Nicolas était : autocratie, orthodoxie, nationalité russe, voilà les trois idées qui doivent servir de base à l'édifice social de l'empire. Pour les mettre en vigueur il déploya toutes les ressources de son pouvoir sans bornes : il eut beau jeu en Russie, mais la Pologne résista. Il fallait la dompter, l'écraser ; elle le fut, et l'histoire ne donne pas d'exemple d'une énergie si sauvage, d'une persistance aussi acharnée que celle déployée par Nicolas en cette occasion. S'il l'eut osé, il aurait anéanti cette nation rebelle ; mais par crainte de l'Europe, il dut modérer sa soif de vengeance et garder quelques ménagements au moins exté-

rieurement. L'opinion publique de l'Europe, c'est là le cauchemar des empereurs de Russie ; depuis Pierre le Grand, ils sont dominés par la nécessité de ne pas se brouiller avec l'Europe pour cause de barbarie. Tout ce qu'il y a de bon en Russie n'a été fait que pour l'Europe : témoin la réponse de Catherine II au prince Mentshikoff, gouverneur de Moscou, quand il se plaignait que les universités russes étaient vides : " Mon cher prince, ne vous effrayez pas si nos Russes n'ont aucun désir de s'instruire, et si l'ordre d'ériger des écoles dans mon empire n'est pas fait pour nous, mais pour l'Europe, et pour soutenir près des étrangers la bonne opinion qu'on a de nous; car dès le moment où le peuple russe aura vraiment commencé à s'instruire, je ne resterai pas impératrice et vous gouverneur." Cette réponse, qui peint si bien la perversité et en même temps la perspicacité de Catherine II, est la clef de la politique russe à l'égard des puissances de l'occident. Quoiqu'on fasse et quoiqu'on se propose, il faut toujours avoir l'œil sur l'opinion de l'Europe, endormir ou tromper la vigilance du souverain pontife à l'égard des catholiques polonais, par quelques semblants de concessions longtemps espérées, tardivement promises, plus lentement accomplies; et, à la faveur de ces temporisations savantes, de ce machiavélisme transcendant, préparer mystérieusement, mais sûrement, l'extirpation du catholicisme et la formidable unité politique et religieuse.

Comme la génération vivante qui avait connu des jours meilleurs, était difficile à façonner à ce joug, on entreprit d'affaiblir systématiquement la foi et l'attachement à la religion catholique de la génération future. C'est à la jeunesse qu'on s'attaqua désormais ; et pour cela le meilleur moyen était de faùsser les principes de l'éducation primaire et de la faire servir aux buts du gouvernement. Avant l'insurrection de 1831, la Pologne était couverte de colléges florissants dirigés par la congrégation des *Patres scholarum piarum ;* l'enfance y recevait des enseignements religieux et littéraires, la jeunesse y était nourrie des fortes maximes d'un patriotisme élevé. Nicolas fut heureux de trouver une occasion pour abolir ces colléges où on enseignait que Dieu et la Pologne étaient au-dessus de la puissance du czar ; en même temps, il publia un oukaze par lequel le clergé, tant séculier que régulier, était à tout jamais exclu de l'enseignement. A la place des maisons d'éducation ainsi abolies, on établit dans les villes principales des écoles sous le nom de " gymnases," organisées militairement, où les élèves strictement numérotés, enrégimentés et disciplinés, étaient tenus sur le pied d'un bataillon de soldats en garnison dans une ville ennemie. La philosophie, les belles-lettres et tout ce qui

peut élever l'esprit et le cœur de la jeunesse fut rayé du programme de l'enseignement. Ce n'étaient pas des hommes qu'on voulait former, mais des machines obéissantes ; aussi n'y enseigna-t-on que les mathématiques et un peu d'histoire, où les faits étaient arrangés et représentés conformément à l'esprit de soumission absolue au gouvernement, qui planait sur toute la Pologne. Quant aux notions de liberté politique et de droits du citoyen, elles étaient remplacées par une espèce de catéchisme autocratique [1], qui prêchait que Dieu avait envoyé les empereurs sur la terre pour le remplacer directement, et que leur pouvoir devait être aussi grand et aussi respecté que celui de l'Être Suprême.

Après avoir ainsi organisé la dénationalisation de la jeunesse dès ses plus tendres années, la persécution se tourna du côté du clergé catholique. Plusieurs postes importants, dans l'administration des choses ecclésiastiques, furent confiés sans vergogne à des personnes shismatique et séculières. N'avons-nous pas vu, il y a quelques mois à peine, un prince tartare, Tcherkaskoy, déclaré chef de l'Eglise catholique en Pologne ? Les ordres religieux furent l'objet d'une persécution toute spéciale de la part des empereurs, persécution qui s'est terminé par leur abolissement et par la confiscation de leurs biens, ainsi que nous l'avons vu dans un article précédent. L'extinction progressive du catholicisme fut résolue et poursuivie lentement par le moyen de mille mesures, mille ordonnances diverses, en apparence, mais tendant toutes au même but. Ainsi, quand un évêque polonais venait à mourir, on prolongeait la vacance du siége épiscopal aussi longtemps que possible, afin d'affaiblir le zèle des populations et finalement abolir les diocèses dès que l'occasion s'en présenterait. Pour ne citer qu'un exemple, le siége épiscopal du diocèse de Sandomir étant devenu vacant, par la mort de Mgr. Goldman, en 1846, on ne lui donna point de successeur ; et ce n'est qu'en 1858, sur les réclamations réitérées du Souverain Pontife, que le gouvernement permit de sacrer évêque de Sandomir Mgr. Juszynski.

En Lithuanie, où une partie de la population professe le rit grec-uni, l'empereur, afin de les détacher de la suprématie de Rome, ordonna que chaque fois que les habitants viendraient demander l'autorisation de bâtir une église pour leur culte, on ne la leur accordât qu'à condition d'élever en même temps une église schismatique. L'effet de cet oukaze fut que le nombre des églises grecques-unies diminua, les habitants reculant devant une double

1 Publié à Wilna en 1843 et officiellement enseigné dans les colléges.

dépense et aimant mieux ne point bâtir d'église du tout, plutôt que d'en élever une au schisme.

Les peines les plus sévères furent prononcées contre quiconque travaillerait à la conversion d'un schismatique. Pour en donner une idée à nos lecteurs, nous extrayons ici du code pénal quelques articles de lois promulguées à ce sujet :

Art. 184 et 185.—Pour quiconque, dans un lieu public, en présence d'un nombre plus ou moins grand de personnes, osera, avec intention, blâmer la religion ou l'Eglise gréco-russe, ou injurier l'Ecriture Sainte ou les sacrements, perte de tous les droits et six à huit ans de travaux forcés. Pour le non-révélateur, emprisonnement de six mois à un an.

Art. 187. Pour les mêmes faits commis au moyen d'écrits imprimés, ou manuscrits propagés par quelque moyen que ce soit, perte de tous les droits et déportation du coupable dans les contrées les plus éloignées de la Sibérie. Pour le colporteur ou le propagateur, même peine

Art. 193.—Pour quiconque engagerait une personne de la confession orthodoxe gréco-russe à passer à une autre confession, déportation en Sibérie.

Ce qui effrayait surtout les autocrates c'est la conversion d'un de leurs sujets au catholicisme. L'idée qu'un Russe reconnaissait une autorité spirituelle, autre que celle de son empereur, les remplissait de crainte et de doute quant à son obéissance. Et avec raison ; car un Russe catholique, en niant la compétence du czar dans les affaires spirituelles, niait nécessairement une grande partie de son pouvoir absolu. Aussi, l'envoi aux mines de la Sibérie pour toute la vie était la peine prononcée contre tout schismatique converti, et jamais peine ne fut plus rigoureusement exécutée. Le retour au bercail de l'Eglise d'une brebis égarée, partout ailleurs accompagné de cérémonies touchantes et de réjouissances spirituelles, était en Russie environné du plus grand mystère ; et, aujourd'hui, même cet état de choses n'a pas changé. Honneur donc à ces généreux confesseurs de la foi, qui, semblables aux premiers chrétiens des catacombes, adorent dans le silence et pratiquent fidèlement la religion catholique ; si la colère des czars les atteint dans ce monde, la miséricorde divine ne les oubliera pas dans l'autre. La Russie ne pourra être régénérée que par le catholicisme ; et, constatons-le pour l'honneur de l'humanité, le progrès de la vérité, quoique infiniment lent, existe néanmoins dans ce vaste empire. En attendant, ses apôtres et ses défenseurs y sont impitoyablement poursuivis, comme le prouvera un exemple que nous citons ici de préférence à mille

autres, parceque la personne qui en est l'objet occupe un rang distingué parmi le clergé catholique aux Etats-Unis.

Le comte de Shouletnikoff, issu d'une des premières familles de Russie et neveu de madame Swetchine, avait embrassé de bonne heure la religion catholique ; mais, comme tous ses compatriotes convertis, il dut observer le plus grand mystère pour ne pas encourir la déportation en Sibérie. Cependant, malgré toutes ses précautions, la police eut vent de la chose ; et un soir, en l'année 184..., pendant qu'il était à Varsovie, dans un bal chez le comte Potocki, on vînt l'avertir qu'ordre avait été donné de l'arrêter immédiatement. Il eut à peine le temps de quitter la ville sous un déguisement de paysan ; et, pour se dérober aux poursuites qu'on ne manquerait pas de diriger contre lui, il traversa secrètement la frontière et se réfugia en Prusse. Delà, il se rendit à Paris ; et la persécution n'ayant fait qu'augmenter sa ferveur, il résolut de se consacrer à Dieu d'une manière spéciale. Après avoir fait des études de théologie au séminaire de Nancy, il fut sacré prêtre et partit comme missionnaire pour les Etats-Unis ; aujourd'hui, il est curé de la paroisse St. Louis, à Buffalo, dans l'état de New-York.

Telle est la conduite des czars envers leurs propres sujets quand ils embrassent le catholicisme ; mais si la persécution des adultes n'est pas sans exemples dans l'histoire, en revanche ni les Romains, ni les barbares ne se sont attaqués à l'enfance. Il a été réservé à l'empereur Nicolas d'inaugurer ce nouveau système de persécution, ce nouveau moyen de faire oublier aux enfants polonais leur religion et leur nationalité. C'est impossible, direz-vous, lecteurs canadiens assez fortunés pour vivre sous un gouvernement qui respecte votre religion et votre langue ; oui, c'est impossible à croire, j'en conviens ; mais, cependant, cela est, cela s'est fait et peut-être cela se répètera encore, si on laisse la Russie agir à sa guise. Oui, on a arraché des enfants à leurs mères, on les a enlevés de force à leur famille, pour les conduire au fond de la Russie ; et là, profitant de leur jeune âge, on en a fait des Russes et des schismatiques.

Voici ce qu'on lit dans le journal de Varsovie du 13 avril 1838 :

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

" Le 18 du présent mois, à midi, aura lieu dans la salle ordinaire des séances du conseil, une adjudication publique *a minima*, pour le transport de Varsovie à St. Petersbourg, des fils de nobles polonais et autres enfants, dont les parents ont pris part à la dernière insurrection."

Voilà le châtiment qu'on imposait à ceux qui revendiquaient

leurs droits et la liberté de leur pays. Non content de les emprisonner et de les déporter par milliers, le gouvernement russe, par un raffinement de barbarie, leur enlevait leurs enfants, pour qu'ils eussent la douleur de les voir devenir serviteurs de l'ennemi de la Pologne. Et, si malgré ces témoignages, vous demeurez encore incrédules, étudiez l'histoire de la Pologne depuis 1825 jusqu'à nos jours, et vous y verrez ces mêmes faits mille fois répétés.

Comme on avait violé les droits les plus sacrés de la nature en enlevant les enfants à leurs parents, il ne faut pas s'étonner si le gouvernement se mêla une fois de plus à l'intérieur des familles. Une loi de l'empereur Nicolas statue que les enfants nés de mariages mixtes, devaient invariablement suivre la religion de celui des deux époux qui appartenait au schisme. Heureusement que ces mariages sont bien rares en Pologne ; et un enfant de la Pologne qui s'allie à la race de ses persécuteurs est l'objet de la haine et du mépris de ses compatriotes.

Les persécutions violentes, les conversions au schisme, amenées par le knout et les tortures, ne manquent pas non plus à ce lugubre tableau et complètent sa ressemblance avec les premiers siècles du christianisme. Les czars altérés de sang, les préteurs fanatiques, et les martyrs courageux, tout y est ; et, si le sort des victimes n'a pas eu un égal retentissement, il faut l'attribuer à l'égoïsme profond de notre siècle. La Lithuanie fut particulièrement favorisée sous ce rapport ; à diverses époques, des milliers de cosaques y furent envoyés en qualité de missionnaires ; et les popes, qui les accompagnaient, ne comptaient que comme auxiliaires superflus destinés à faire connaître que le but de ces expéditions était religieux. Ces apôtres, d'un nouveau genre, parcouraient les campagnes prêchant le schisme à coups de fouet et, quand ils rencontraient de la résistance, à coups de sabre. Parmi les paroisses qui ont souffert avec le plus d'héroïsme le martyre pour la foi, il faut citer en première ligne celle de Dziernowitze, tant pour la résistance opiniâtre de ses habitants au schisme, que parceque les dernières persécutions y ont eu lieu sous l'empereur actuel. Depuis l'insurrection de 1863, ces scènes se sont répétées mille et mille fois ; mais jamais la férocité russe n'a été si fortement caractérisée.

La paroisse de Dziernowitze, située en Lithuanie, appartenait au rit grec uni ; mais son seigneur, monsieur C... était catholique romain. C'était encore sous le règne de l'empereur Nicolas, quand on somma pour la première fois les habitants d'embrasser le culte grec-schismatique. Comme de raison, ils refusèrent de prêter l'oreille à de telles sommations ; alors on donna ordre à monsieur C... d'employer toute son influence pour amener les paysans à se rendre

aux volontés de l'empereur; celui-ci, pour éviter toute molestation à ce sujet, quitta le manoir et partit pour Varsovie. Alors furent envoyés à Dziernowitze des popes et des cosaques, avec ordre de presser vigoureusement l'*œuvre de la conversion*, comme était qualifiée, dans le document officiel, cette œuvre d'injustice et d'impiété. Les popes ne se le firent pas dire deux fois ; et comme selon les statuts du schisme, tous ceux qui ont une fois reçu la communion orthodoxe deviennent par ce fait même schismatiques, ils forcèrent les paysans, avec l'assistance des cosaques, à avaler leur communion ; et une fois cette cérémonie accomplie, la paroisse fut inscrite dans le rapport fait au gouvernement comme ayant accédé au schisme volontairement.

Il n'est pas besoin de dire qu'aussitôt les cosaques partis, les villageois redevinrent aussi catholiques que jamais, et continuèrent à pratiquer leur religion paisiblement pendant plusieurs années, grâce au rapport fait sur leur prétendue conversion. Mais quand l'empereur actuel monta sur le trône, malgré ses belles promesses de libéralisme, la persécution, un instant ralentie par la guerre d'Orient, recommença de nouveau. Quelqu'un ayant dénoncé la paroisse de Dziernowitze, comme pratiquant le catholicisme, on y envoya un officier avec des troupes pour y mettre bon ordre ; celui-ci, de prime-abord, se signala par de telles cruautés que le bruit en étant parvenu jusqu'en France, l'empereur Alexandre fut fortement mécontenté de cette publicité, et fit destituer l'officier en question. Cependant, il fallait convertir Dziernowitze à tout prix ; et pour accomplir cette œuvre d'une manière discrète, on choisit le sénateur Stcherbinin. C'est le 13 juillet 1859 qu'il arriva à Dziernowitze ; et espérant pouvoir arranger l'affaire à l'amiable, il rassembla les villageois et leur fit un discours plein de douceur et d'onction. Il les conjura de ne pas persister dans une erreur qui contristait le cœur de leur bon père, l'empereur ; il leur représenta toute l'ingratitude de leur conduite,envers celui qui les avait comblé de bienfaits (sans doute le knout et la Sibérie) ; puis, voyant que malgré ces belles phrases, ses auditeurs restaient impassibles, il termina en disant que l'empereur et Dieu c'était une seule et même chose, et que se déclarer contre la religion régnante, c'était commettre un crime d'état et un sacrilége. Les conséquences sous-entendues d'un tel prineipe étaient faciles à déduire ; mais les villageois ne s'en effrayèrent pas, et continuèrent leur système de muette et passive résistance. Stcherbinin épuisa en paroles tout ce que pouvaient lui suggérer le désappointement, la colère et les menaces, mais en vain ; alors, il eut recours aux moyens violents et chargea ses cosaques de poursuivre l'œuvre de la conversion si

infructueusement commencée par lui. Il s'ensuivit des atrocités, des coups de bâton, des tourments que la plume se refuse à décrire ; imaginez une bande de cosaques, aussi féroces que les Indiens des prairies de l'ouest, auxquels on permet de se livrer à tous les excès, à toutes les cruautés. Mais, disons-le pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur du nom polonais, pendant quinze jours que durèrent ces horreurs, pas un paysan n'abandonna sa foi, et Stcherbinin dut s'en retourner l'oreille basse et honteux d'avoir épuisé tous les moyens de violence, sans atteindre son but. Il avait espéré une décoration en récompense de son zèle, et il ne récolta que le mépris de l'opinion publique.

Plusieurs de nos lecteurs connaissent, sans doute, le récit du martyre des religieuses Basiliennes de la ville de Minsk, en Lithuanie, martyre qui a rempli l'Europe et la chrétienté d'indignation pour les bourreaux, de pitié et d'admiration pour les victimes ; cependant, nous en donnerons ici un court aperçu pour ceux qui n'en ont pas entendu parler. Il avait été résolu, dans le synode schismatique de St. Pétersbourg, qu'on tenterait de faire embrasser le schisme à ces religieuses ; un misérable renégat, l'archevêque Siemaszko, se chargea de cette mission. Il se fit accompagner de plusieurs popes en qualité d'auxiliaires ; mais, malgré toutes ses ruses, tous ses efforts, il fut impossible d'ébranler la constance des Basiliennes. Dès lors, sa rage fut extrême ; et, comme tous les moyens de persécution lui étaient permis par l'empereur, il leur fit souffrir les plus odieuses profanations, les plus atroces cruautés ; elles ont été retracées par une plume plus éloquente[1] que la nôtre, et nous nous bornerons ici à dire, que toutes les religieuses y succombèrent excepté la supérieure la mére Iréna Macréna Mieczysleska. Elle survécut à toutes ses compagnes, probablement par un déeret spécial de la Providence, qui voulait conserver un témoin et une victime de ces horreurs qui, sans cela, resteraient ensevelies dans l'oubli. Réclamée instamment par le Souverain Pontife, elle obtint l'autorisation de se rendre à Rome, où, après avoir fait un récit fidèle du martyre de ses compagnes et de ses propres souffrances, elle finit paisiblement sa vie au milieu des témoignages de sympathie de toute la chrétienté. Un seul épisode suffira pour donner à nos lecteurs une idée du genre de moyens employés par Siemaszko, dans sa mission de Minsk. Il y a quelques années le père Souaillard, l'illustre orateur dominicain, se trouvant à Rome à son

1 Récit de la mère Iréna Macréna Mieczyslaska, publié à Rome et traduit dans toutes les langues.

retour de St. Pétersbourg, rendit visite à la mère Iréna Macréna et lui demanda si elle connaissait Siemaszko :

— Si je le connais, répondit-elle, c'est mon dentiste.

En disant ces mots, elle portait la main à sa bouche et la montrant toute dépouillée, elle rappelait que Siemaszko lui avait brisé lui-même les dents à coups de talon de bottes. Cependant, à l'heure qu'il est, ce misérable fait partie du St. Synode schismatique, est investi de la dignité de métropolitain de la Lithuanie, et compte ses décorations par douzaines ; c'est lui qui est le représentant le plus considérable de l'orthodoxie gréco-russe dans les provinces polonaises.

Quelle était l'attitude du St. Siége en présence de ces horribles attentats ? Elle était ce qu'elle devait être : calme, digne et conciliante au début, sévère et énergique quand toute composition avec le czar aurait été outrageante à la dignité du chef de l'église. Pendant longtemps, Grégoire XVI se laissa abuser par les fausses promesses et les feintes protestations de Nicolas, qui ne cessait de lui représenter les Polonais comme des révolutionnaires, qu'il était urgent de dompter par des moyens violents et cela dans l'intérêt de l'ordre public. On connaît l'aversion de ce pontife pour les innovations de toute sorte ; aussi, en 1831, quand la diète polonaise lui envoya une députation, pour lui demander de bénir l'étendard national, qui venait d'être levé contre la tyrannie de Nicolas, il refusa de sanctionner le mouvement révolutionnaire, le qualifiant de révolte contre un souverain légitime. Hélas ! s'il avait connu toute la cruauté et l'astuce de ce souverain, il n'aurait pas manqué de se prononcer en faveur du peuple infortuné, qui voulait reconquérir ses droits ; mais, sa bonne foi et son désir de conciliation furent dupés par la dissimulation de Nicolas, et ce n'est que douze années plus tard qu'il connut enfin à qui il avait à faire. Néanmoins, aussitôt que la victoire se rangea sous les drapeaux de l'autocrate, le Souverain Pontife intercéda en faveur des vaincus, et sur ses instances, Nicolas, pour ne pas se brouiller avec l'Europe, octroya le *Statut Organique*, qui devait protéger la religion catholique en Pologne. Nous citons ici les articles saillants de ce statut, pour faire voir encore une fois à nos lecteurs, comment le gouvernement russe a coutume d'exécuter ses promesses :

" Art. V.—La liberté du culte est garantie ; chacun est libre de pratiquer sa religion ouvertement sous la protection du gouvernement, et la différence des croyances chrétiennes ne pourra jamais servir de prétexte à la violation des droits et priviléges qui sont accordés à tous les habitants. La religion catholique romaine,

étant celle de la majorité de nos sujets polonais, sera l'objet de la protection spéciale du gouvernement.

"Art. VI.—Les fonds que possède le clergé catholique romain et celui du rit grec-uni, seront considérés comme une propriété commune et inviolable de la hiérarchie de chacune de ces croyances."

Certes, les persécutions sanglantes de la Lithuanie, le martyre des Basiliennes de Minsk, les violences employées contre les paysans de Dziernouvitze, et, tout récemment, l'abolition des ordres religieux et la confiscation de leurs biens, sont des commentaires assez éloquents à ces deux articles du statut organique; et nous contentant de citer les faits, nous laissons à chacun le soin d'en déduire les conséquences.

Cependant, le Souverain Pontife, auquel ces stipulations furent soumises avec empressement par l'ambassadeur russe à Rome, crut pouvoir se fier à la loyauté de l'empereur relativement à leur exécution; et, comme tous les rapports du clergé polonais, sur la persécution religieuse, étaient soigneusement interceptés par le gouvernement, il vécut pendant longtemps dans la pensée que la liberté religieuse existait réellement en Pologne. Nicolas entretenait avec soin cette illusion; et tandis que d'une part, il se confondait en protestations de dévouement pour le Souverain Pontife, protestations qui firent espérer un instant qu'il rentrerait avec tout son peuple dans le giron de l'Eglise catholique, de l'autre, il ordonnait la prison, le knout et la Sibérie pour ceux qui refusaient de reconnaître en lui leur chef spirituel; et ce double jeu était conduit avec une méchanceté et un astuce qui ont fait s'écrier notre grand poëte national, Mickiewicz [1], dans un accès de sombre désespoir :

Czar, comme Dieu puissant! comme Satan pervers!

Mais cette supercherie ne pouvait se prolonger longtemps; la vérité se fit enfin jour à Rome; et, aussitôt, en apprenant la fourberie de l'empereur Nicolas, le pape le signala au mépris de l'univers. Le 22 juillet 1842, Grégoire XVI publia une allocution au monde catholique, pour protester solennellement contre la mauvaise foi déployée par le gouvernement russe, dans l'exécution des promesses et des garanties octroyées aux catholiques polonais. Mais, si cette protestation vengea l'honneur du St. Siége, elle ne fit qu'augmenter l'acharnement de Nicolas à l'égard de ses victimes; et, comme dès lors, il n'était gêné par aucune considération, il donna libre cours à sa rage; aussi, depuis 1842 jusqu'en 1850, la persécution fut-elle plus active que jamais.

1 Mickiewicz, poëme des *Aïeux*, traduction d'Ostrowski.

Tant que vécut ce czar de sinistre mémoire, tous les efforts du Souverain Pontife actuel furent également vains ; et l'avènement d'Alexandre, quoique donnant de grandes espérances à la Pologne, ne lui amena pourtant que de nouveaux malheurs, des calamités plus profondes que tout ce qui l'avait frappé jusqu'alors. En 1856, le pape profitant de l'assemblée de tous les représentants des nations Européennes au congrès de Paris, voulut en obtenir des garanties sérieuses de protection pour la religion catholique en Pologne. Mais aussitôt que le prince Gortshakoff, alors ambassadeur à Vienne, eut connaissance de cette intention de Pie IX, il expédia au premier ministre russe, comte de Nesselrode, la dépêche suivante :

" Hâtez-vous d'apaiser le pape ; autrement, vous vous exposez à la honte et au danger de voir un des articles du traité garantir en Russie la tolérance du culte catholique."

Encore une fois, la diplomatie russe l'emporta ; et après la clôture des séances, un journal vendu à la Russie, *Le Nord*, annonça que le congrès de Paris, en ne s'occupant pas de la question polonaise, venait de jeter la dernière pelletée de terre sur le cadavre de la Pologne.

Vous êtes dans l'erreur, infaillibles diplomates, qui vous arrogez le droit de disposer des peuples comme d'un troupeau de moutons ! Sept années après cette cynique oraison funèbre formulée par un de vos scribes salariés, la Pologne a relevé l'étendard national ; et dix-huit mois de lutte héroïque ont prouvé au monde que ni vous, ni votre czar, vous n'avez le pouvoir de supprimer une nation. Vous nous avez vaincu matériellement, par vos bayonnettes et vos canons ; mais, moralement, nous avons triomphé, et il n'y a que les victoires morales qui soient de vraies victoires. S'il est un point à l'abri du doute, c'est que le vrai progrès des sociétés modernes c'est l'introduction dans les affaires, de l'idée du droit substituée de plus en plus à la force, c'est l'intervention de plus en plus marquée de la morale dans la politique. Si, d'un côté, les puissances européennes vous ont laissé consommer votre attentat politique, de l'autre, n'avez-vous pas été foudroyés par la parole du noble vieillard, successeur de St. Pierre, quand il ordonna à votre ambassadeur de sortir de sa présence, le 1er janvier 1867. Oh non ! ne triomphez pas encore ; l'homme le plus habile et le politique le plus résolu est toujours vaincu, tôt ou tard, quand il a besoin, pour réussir, de triompher de la nature et de braver la conscience ; et, en définitive, une politique qui méprise les lois de la morale est toujours une politique inepte. Pourquoi ? parce que la raison enseigne qu'un principe vaincu par un fait, est encore plus fort que

le fait sans principe qui triomphe. Le principe vaincu a toujours pour lui Dieu, la raison et la conscience.

* * *

Comme nos lecteurs aimeraient peut-être à savoir quel est actuellement l'état du catholicisme en Pologne, nous reproduisons ici une lettre de Varsovie que nous avons reçue tout récemment d'un compatriote.

" 20 Décembre, 1867.

" La persécution religieuse augmente tous les jours d'intensité ; cela va de mal en pis. Les Russes, encouragés par le silence de l'Europe qui les laisse agir à leur guise, poursuivent l'œuvre de la destruction du catholicisme avec un acharnement qui dépasse toutes les bornes. Deux cents églises viennent d'être fermées par ordre du gouvernement et enlevées au culte, sans que personne ait donné l'ombre d'un prétexte pour commettre un tel attentat. Les prêtres en charge de ces églises ont reçu leur congé sans autre forme de procès, et avec défense expresse d'exercer leur ministère dans d'autres localités. Que deviendront les malheureux paroissiens ainsi privés de leurs pasteurs ? privés de tout secours spirituels, ne sachant ou s'adresser pour obtenir conseil et protection, ils resteront exposés sans défense aux perfides suggestions, voir même aux violences des popes russes, qu'on ne manquera pas de leur envoyer pour tâcher de les faire entrer de gré ou de force sous la loi du schisme.

" De pareilles tentatives viennent d'avoir lieu dans le palatinat de Podlachie ; et, on nous écrit que les paysans, poussés à bout par les persécuteurs, s'insurgèrent en masse et les chassèrent momentanément hors de leurs villages. Mais cela ne fit qu'augmenter leurs maux ; les popes revinrent avec un nombre de cosaques deux fois plus grand qu'auparavant ; les malheureux furent écrasés par des forces supérieures, et, après avoir encouru l'odieux supplice du knout, furent envoyés comme forçats aux mines de la Sibérie.

" Après la violence vient le vol ; en Lithuanie, on a commencé pour tout de bon à confisquer les terres de la noblesse qui est catholique romaine, et qui, par son influence, pourrait gêner les progrès de cette rage d'assimilation religieuse, qui s'exerce principalement sur cette province, comme étant voisine et limitrophe de la Russie. Pour masquer un peu le larcin aux yeux de l'opinion publique (si opinion publique il y a en Russie), on accorde une indemnité d'un dixième de la valeur réelle, sans exagération, et

cela en lettres de change à 4/0. C'est encore pis que ce qui a eu lieu en 1864, à propos des paysans ; car là, au moins, ce n'était qu'une spoliation partielle, et on avait pour consolation la certitude que les terres ainsi distribuées amélioraient la condition du peuple des campagnes. Tandis qu'ici, des familles entières de gentilhommes seront réduites à la misère ; et leurs dépouilles deviendront la proie d'employés russes et d'officiers démissionnaires, qui, en s'établissant dans le pays, deviendront autant d'agents du schisme et de la dénationalisation.

" Quand à l'administration des affaires religieuses, dans les provinces où le catholicisme est encore toléré, elle est entièrement à la merci du gouvernement. Comment pourrait-il en être autrement, quand des évêques, des prélats, des chapîtres entiers, ont été déportés en Sibérie, pour s'être opposés aux réformes que des fonctionnaires russes et schismatiques voulaient introduire dans le domaine ecclésiastique. A l'heure qu'il est, toutes les hautes dignités, tous les postes importants, ont été donnés aux prêtres les moins capables et les moins estimés, et qui, par crainte d'attirer de plus grands malheurs, ne sont que trop dociles aux volontés de l'empereur. D'un autre côté, les hommes de talent et de dévouement, les pasteurs qui ont la confiance de leurs troupeaux, sont relégués à dessein au fond des campagnes dans les paroisses de troisième ordre. Enfin, pour frapper un dernier coup, pour ébranler le respect du peuple à l'égard de leurs pasteurs, ou pour les en séparer à jamais, il a été décidé ces jours-ci par l'autorité, que tous les prêtres seront appelés à prêter serment d'obéissance *absolue* à l'empereur ; et le plus indigne de la chose, c'est que ce serment devra être reçu par le maire de chaque commune. Or, pour comprendre le but véritable de cette dernière clause, il faut savoir que depuis l'insurrection de 1863, les hommes élevés aux fonctions de maires, dans les campagnes, sont de viles créatures du gouvernement, traîtres à leur patrie, en tout point méprisables et méprisés. Les paysans, trop ignorants et trop grossiers pour saisir la distinction entre un acte libre et un acte accompli sous protestation, verront avec stupeur leur curé se mettre à genoux (car ainsi le veut une règle inflexible) devant un fonctionnaire qu'ils méprisent, pour prêter serment d'obéissance à ce même empereur, qui tous les jours envoie des catholiques et des prêtres en Sibérie. Nul doute que le prestige et l'influence du clergé n'en souffre une atteinte fatale ; mais que faire ? Si le prêtre résiste, il sera envoyé en Sibérie ; on ne lui donnera pas de successeur, et ses paroissiens abandonnés n'en deviendront qu'une proie plus facile pour les schismatiques.

" Tels sont les faits qui se passent journellement en Pologne, à

quarante-huit heures de Paris, sans que la France et l'Angleterre s'en occupent davantage que s'il s'agissait des querelles de quelque mandarin chinois ou de quelque taïkoun japonais. Mais, que dis-je, on parle d'envoyer une armée au secours de l'empereur de la Chine, le persécuteur des chrétiens, pour l'aider contre ses rebelles ; et en même temps, on fait mille amitiés au czar, auquel il serait cependant si facile de faire des remontrances polies, mais fermes, sur sa conduite en Pologne. La raison en est toute simple ; la Pologne n'intéresse personne, *pécuniairement* parlant, tandis qu'une révolution en Chine pourrait arrêter le débit des percales et des calicots ; or, il est convenu, entre nos hommes d'état du dix-neuvième siècle, que toutes les idées de religion, de justice et de morale prises ensemble ne valent pas un ballot de marchandises."

On voit donc que rien n'a changé en Pologne depuis cinquante ans sous le rapport de la persécution ; mais, si les puissances de l'Europe conservent la même indifférence et la même apathie en présence de telles injustices, en revanche, le Saint Père proteste en notre faveur ; et, tôt ou tard, la voix de la papauté, cette voix qui ne parle jamais en vain, l'emportera sur l'égoïsme des grands de la terre.

CASIMIR HEMPEL.

---

# NANETTE.

## CONTE A MA PETITE FILLE.

* *
*

### LA FERME-AUX-ROSES.

Il y avait une fois une petite fille qui s'appelait Nanette. A peine âgée de huit ans, elle savait déjà, par son adresse et son bon vouloir, se rendre utile dans la maison, en aidant sa maman dans les soins du ménage : car elles n'avaient point de servante. Une chose seulement paraissait étrange : c'est que leur petite maisonnette, qui était loin, bien loin des autres habitations de cette contrée, s'était élevée comme par enchantement. Un beau matin, les habitants du bourg voisin se rendant à la foire, furent tout étonnés d'apercevoir, à travers son treillage vert, la blanche maisonnette de la fermière. Cette circonstance avait bien un peu jeté l'alarme parmi cette naïve population, mais petit à petit, les craintes avaient disparu, et la fermière et sa fille n'excitaient plus qu'une curiosité presque pardonnable et qui, du reste, allait s'affaiblissant de jour en jour. On appelait cette ferme la " *Ferme-aux-Roses*," à cause de l'immense quantité de rosiers et de lauriers-roses toujours en fleurs qui l'entouraient.

Nanette était une jolie et gentille enfant. Sa petite bouche riait toujours et ses grands yeux intelligents et vifs exprimaient surtout la douceur et la bonté.

Souvent, après avoir donné aux travaux que lui permettait son âge, les heures qu'elle devait y consacrer, on pouvait la voir courir et sauter comme une jeune biche dans les allées du jardin qui se trouvait en arrière de la maisonnette. Légère comme les papillons qu'elle poursuivait, elle folâtrait à travers les bandes fleuries de l'enclos et puis, tout-à-coup, s'arrêtait en regardant tristement la campagne au delà du treillis qui entourait le jardin. Pourquoi donc la jolie et joyeuse Nanette s'attristait-elle ainsi en regardant par delà les barrières qui bornaient leur ferme ?...Sa maman lui avait défendu d'aller s'ébattre plus loin que les limites tracées par la clôture à claire-voie au delà de laquelle Nanette regardait toujours avec chagrin L'herbe lui paraissait, là, plus épaisse et plus verte que celle du jardin de sa maman. Les fleurs qui émaillaient la prairie, lui semblaient plus brillantes que celles qui s'offraient à sa main et qui bordaient les allées qu'elle parcourait. Les papillons avaient sur leurs ailes mille couleurs qu'elle ne découvrait pas chez ceux qui voltigeaient autour de sa charmante tête. Il y en avait un surtout d'une grandeur peu commune qui, presque tous les jours, pendant que la petite Nanette gambadait dans le jardin, se posait sur la fleur la moins élevée d'un laurier-rose, et semblait prendre plaisir à étendre ses ailes et à étaler aux rayons brillants du soleil les paillettes nacrées qui recouvraient les plus belles teintes de bleu, de rouge et d'or qui s'y mêlaient à l'envie. Nanette le connaissait bien. Plus d'une fois, elle avait été tentée de passer par dessus la clôture pour s'emparer du beau papillon et l'emporter chez elle. Mais, jusque là, elle avait résisté à la tentation en songeant au chagrin qu'éprouverait sa pauvre maman si elle désobéissait. Du reste, elle espérait qu'un jour ou l'autre, quelque légère brise forcerait le beau papillon à venir en deçà de la barrière : mais elle attendit en vain. Le papillon, (c'était un papillon comme on n'en voit guères) fidèle à la fleur du laurier, oubliait que l'espace était là et qu'il pouvait y faire en liberté ses capricieuses excursions. Quel charme le retenait ?...

Un jour que, tentée plus que d'ordinaire d'avoir en sa possession le beau papillon du laurier-rose, Nanette avait demandé à sa maman la permission de franchir la palissade, la fermière, pouvant à peine déguiser son émotion, lui avait répondu :

" Mon enfant, aie confiance en moi et crois bien que ce n'est " pas par caprice que je t'interdis la campagne qui se trouve au delà " de la ferme. Bien des dangers que tu ne peux ni prévoir, ni com- " prendre nous menacent en dehors de cette enceinte. Ne songe " donc plus à t'éloigner ; il nous arriverait malheur."

La petite Nanette eut un peu peur ; elle promit d'obéir et, comme d'ordinaire elle était une bonne petite fille, sa maman inquiète dans le premier moment, crut à sa promesse et continua de la laisser courir dans le jardin.

* *
*

BLANC.

Il y avait à la ferme-aux-roses un petit chien, blanc comme la neige, dont les longs poils soyeux et brillants comme des fils d'argent couvraient toute la tête ; ce qui n'enpêchait pas qu'on pût voir, au moindre de ses gracieux mouvements, deux petits yeux qui perçaient ce léger voile et qui avaient l'éclat du diamant. Ce petit chien était bien vraîment le plus charmant petit animal que l'on puisse imaginer. Doué d'une intelligence qui ferait rougir les chiens de nos jours s'ils lisaient cette histoire, Blanc (c'était son nom) arrangeait lui-même tous les soirs sa petite couche près du lit de Nanette. Il retappait avec ses petites pattes la douillette de fin duvet sur laquelle il passait ses nuits, et relevait les petites couvertures qui la recouvraient. Elles étaient cependant d'un tissu bien léger ; car, avec la toilette qu'il tenait de la nature, il n'avait guères besoin de couvertures. Le matin, avant que la fermière et la gentille Nanette eussent laissé leur lit, la petite couche de Blanc était proprement arrangée sans qu'aucun autre que lui y eût mis la patte. Une intelligence aussi rare était, sans doute, un des plus beaux dons que les fées eussent pû faire à Blanc ; mais là ne s'étaient pas bornées leurs largesses : il était aussi bon qu'il était blanc.

C'était le compagnon ordinaire et unique des jeux de Nanette. Il la suivait partout et ne la perdait de vue que lorsque la fermière l'envoyait chercher à l'autre bout de la ferme, les deux vaches qui les nourrissaient de leur lait.

Quand Nanette faisait sa petite toilette des jours de fête, Blanc ne négligeait pas la sienne et, après avoir trempé sa belle robe blanche dans l'eau limpide d'un ruisseau qui coulait non loin de là, il secouait au soleil sa brillante toison et revenait sautiller auprès de sa petite amie. Nanette aussi l'aimait bien, et Blanc avait à table une petite place à côté de la sienne de même que sa couche touchait au lit de l'enfant.

* *
*

LE PAPILLON DU LAURIER-ROSE

Quelques semaines s'étaient écoulées depuis la demande que Nanette avait faite à sa maman au sujet de l'enclos. Celle-ci s'était complétement tranquillisée sur le compte de sa chère Nanette. La petite continuait toujours ses jeux en jetant toutefois des regards d'envie sur le joli papillon qui faisait miroiter au soleil ses ailes diaprées comme pour l'éblouir. Elle n'osait pas trop regarder de peur d'être tentée trop fort et de céder peut-être à cet attrait. Elle se disait pourtant quelquefois :

" Mais pourquoi donc maman, qui est si bonne, me défend-elle " de passer la barrière de l'enclos de la ferme-aux roses ?...Il n'y a " pourtant rien de bien effrayant dans cette belle prairie où je vois " tant et de si jolies choses !..."

Cette idée lui venait souvent à la tête et, au lieu de la repousser comme elle aurait dû le faire, elle se familiarisait avec elle et, peu à peu, sa curiosité la conduisit à penser qu'après tout, une désobéissance n'est pas un si grand mal ; qu'ensuite, sa mère ne saurait pas qu'elle avait violé ses ordres. Il faut le dire à sa louange, elle n'avait pas songé à mentir ; mais elle allait s'y trouver entraînée comme malgré elle.

Un jour donc que le soleil brillait de son plus vif éclat et répandait sur les fleurs et la verdure ses plus vivifiants rayons, Nanette partit avec le petit chien pour faire sa course ordinaire au jardin. Elle était bien joyeuse, mais Blanc paraissait triste et semblait pressentir quelque malheur. Si l'insouciante Nanette se fut retournée, elle eût, sans doute, remarqué l'abattement de Blanc et peut être se serait-elle aperçu que, sous sa blanche crinière, de grosses larmes s'échappaient de ses yeux ; elle n'y fit pas attention. Arrivée près de la palissade, elle s'apprêtait à l'escalader. Cette fois, sa resolution était prise et le papillon du laurier lui donnait le vertige. Elle était au moment de se laisser cheoir de l'autre côté lorsqu'elle se sentit arrêtée par quelque chose. Elle se retourna et vit Blanc qui avai saisi avec ses dents un pan de sa robe et qui, arc-bouté sur ses petites pattes, faisait des efforts impuissants pour la retenir. Elle hésita ; mais ayant jeté un coup-d'œil au papillon du laurier :

— Va-t-en, Blanc, cria Nanette, va-t-en tout de suite et laisse-moi.

Le pauvre Blanc, voyant qu'il ne pouvait opposer aucun obstacle sérieux au dessein de Nanette, reprit piteusement le chemin de la maison.

Nanette, débarrassée de Blanc, sauta lestement dans la belle prairie et, s'approchant du laurier sur lequel était posé l'objet de

sa convoitise, elle tendit sa petite main pour s'en saisir, mais il était déjà loin. Elle le suivit longtemps des yeux, puis il disparut tout-à-fait à sa vue. Il fallait revenir. Nanette, désappointée, passa la barrière comme la première fois. Elle sentit seulement alors que ses jambes étaient déchirées par des épines : ce qui ne l'empêcha pas de se rendre à la maison où elle trouva sa maman pâle et tremblante. Elle n'osa pas s'informer de la cause de cette émotion, tant elle redoutait que sa maman ne connût déjà sa désobéissance.

— As-tu passé la barrière de la ferme-aux-roses, demanda la fermière en faisant un effort pour articuler ces paroles ?

— Non, ma bonne maman, balbutia Nanette en rougissant.

—Pourquoi donc Blanc t'a-t-il quittée sitôt et est-il revenu si triste à la maison ?

—J'imagine qu'il était fatigué de sauter, maman.

Et elle détournait sa vue du petit chien : elle craignait de trouver en lui un accusateur. La fermière aperçut alors quelques gouttes de sang qui tranchaient sur les bas blancs de la petite.

— Comment t'es-tu donc ainsi déchirée mon enfant.

— Je me serai accrochée à quelqu'un des rosiers qui bordent les allées du jardin, répondit Nanette.

Les vices se touchent et l'un entraîne facilement l'autre. C'est presque toujours pour se soustraire au châtiment qu'une faute mérite ou à la honte qu'on en éprouve que l'on se prête au mensonge. Si la première faute avait été évitée, la seconde serait devenue inutile.

La soirée se passa tristement. Chacun se sentait mal à l'aise. Blanc se coucha, ce soir là, de bonne heure et oublia d'arranger ses couvertures. Nanette se retira ensuite et passa la nuit à rêver de son beau papillon qu'elle voyait dans ses songes grandi de moitié et dix fois plus gracieux et plus brillant que dans la réalité. L'avoir en sa possession, pour l'admirer à son aise, était un but auquel il lui paraissait impossible de renoncer.

* *
*

### LA FÉE "VILAINE."

Le lendemain, la fermière devait aller au bourg dont j'ai parlé plus haut pour n'en revenir que le soir. Elle laissa donc la maison à la garde de Blanc et de Nanette, recommandant bien à celle-ci de ne pas même descendre au jardin pendant son absence. Nanette promit et la fermière s'en alla

Aussitôt qu'elle se fût assez éloignée de la ferme-aux-roses, pour ne plus voir ce qui s'y passait, Nanette partit, malgré les cris

plaintifs du petit chien qui gémissait pitoyablement. Le papillon était sur le laurier : elle enjamba hardîment la palissade, tendit vivement la main et s'en saisit. Au même instant un horrible craquement suivi d'un hurlement triste et prolongé se firent entendre. Le papillon s'échappa de ses mains et elle se trouva en présence d'une petite vieille toute laide et toute sale qui lui dit :

" Vois ce qu'ont produit ta désobéissance et ton mensonge, Nanette, gentille Nanette, es-tu contente ?... Pour moi, je suis charmée. Tu m'as délivrée de la tyrannie de la fée " Parfaite" qui prenait soin de toi et qui veillait à ce que tu ne tombasses point dans les piéges que je tendais pour te surprendre. Maintenant je te laisse dans ce beau pays. Tu peux courir après les papillons ; il n'y a plus de barrière qui t'en empêche. Amuse toi bien, chère nigaude, jusqu'au revoir, car je reviendrai ; cela te fera plaisir, n'est-ce-pas ?... Je suis si jolie !... si bonne !. . si gentille !... si proprette !..."

Et en disant ces mots, elle parut se rapetisser, se rapetisser encore et disparut enfin tout-à-fait, laissant la pauvre Nanette seule, éperdue et saisie d'une indicible terreur. Elle regarda autour d'elle. La maisonnette et la ferme-aux-roses avaient disparu. Il n'en restait qu'un amas de décombres déjà noircies comme si ces ruines eussent été là depuis des siècles. Toute la campagne avait changé d'aspect. Les rosiers qui encadraient la maisonnette étaient desséchés, leurs fleurs flétries. La prairie, si belle un instant auparavant, était toute couverte de ronces, d'épines et de broussailles qui entravaient la marche et la rendaient pénible. Le chemin qui conduisait au bourg n'avait laissé aucune trace....

* *
*

### LE PETIT LAPIN BLANC.

Ne pouvant se tenir sur ses jambes que la peur faisait trembler sous elle et que les épines déchiraient en tous sens, Nanette tomba anéantie au pied du laurier sur lequel elle avait si souvent admiré le papillon cause de ses malheurs et pleura, pleura longtemps en songeant à la faute qu'elle avait commise. Elle se rappela les paroles que sa bonne maman ou plutôt la fée " Parfaite" (car c'était bien elle qui avait jusque là veillé sur la petite Nanette) lui avait adressées quand elle lui avait exprimé le désir de franchir la barrière de la ferme-aux-roses et comprit l'émotion qu'elle avait remarquée en elle en les prononçant. Elle vit bien que ce qu'elle avait pris pour un caprice, une vaine frayeur, était bien réellement une crainte fondée. Les bonnes mamans sont un peu comme

les fées sous ce rapport : elles découvrent de bien loin les moindres dangers qui menacent leurs chers petits enfants, et les conseils qu'elles leur donnent sont tous et toujours en vue de leur bien et de leur bonheur.

La pauvre Nanette se désolait donc et pleurait amèrement en pensant à sa bonne maman, comme elle l'appelait, et au chagrin qu'elle éprouverait de la savoir coupable. Ensuite, comment réparer le mal qu'elle avait fait !...

Il commençait à se faire tard ; le soleil baissait rapidement et l'obscurité allait envahir cette triste plaine. La fermière (nous continuerons à lui donner ce nom) n'arrivait pas. Nanette désespérée allait se lever pour essayer de trouver la route qui conduisait au bourg lorsqu'une petite voix dit près d'elle :

—Nanette !

Étonnée elle se retourne et voit à ses côtés un beau petit lapin blanc qui la regardait affectueusement avec ses petits yeux roses.

—Nanette ! repéte la voix.

Nanette regarde en haut, en bas, partout et ne voit que le petit lapin qui la regarde toujours. Elle avait vu un papillon se changer en vieille sorcière, elle ne fut pas après tout trop surprise d'en tendre parler un lapin. Dans son isolement et sa douleur, n'eût-il pas parlé, ce petit être aurait encore été pour elle un grand soulagement.

—Nanette ! reprend pour la troisième fois le lapin, tu as bien du regret d'avoir désobéi et menti à ta maman ; je le sais : c'est pourquoi je vais m'efforcer de te secourir un peu. J'ai quelque pouvoir et, autant que faire se pourra, je te préserverai des pièges et des embûches que te dressera peut-être la fée " Vilaine " que tu as si malencontreusement délivrée de la forme inoffensive sous laquelle la fée " Parfaite " l'avait enchainée. Elle ne devait reprendre sa puissance que lorsqu'ayant désobéi et menti à ta maman tu te serais emparée d'elle. C'est pour cela qu'elle se posait si patiemment sur le laurier-rose et t'éblouissait de l'éclat de ses ailes. Tu vois comme elle t'a remerciée.

Nanette était un peu rassurée :

—Mais qu'est devenue ma bonne maman demanda-t-elle ?

—Tu ne la reverra pas ici maintenant. Plus tard, peut-être si ton repentir est bien sincère et que tu te corriges du vilain défaut qui te l'a fait perdre en te rendant malheureuse, peut-être dis-je retrouveras-tu ta bienfaîtrice et ton fidèle ami Blanc. Maintenant assied-toi sur mon dos et laissons ce triste endroit.

La petite Nanette pensa qu'il lui serait difficile de s'asseoir sur le dos du lapin dont la taille ne dépassait pas six pouces. Mais, à son

grand étonnement elle s'y trouva installée commodément et sans que ses pieds touchassent la terre.

* *
*

LE CHATEAU.

Après avoir cheminé pendant trente-six heures et vingt-quatre minutes et demi à travers des champs toujours aussi désolés que ceux du laurier, ils arrivèrent enfin à l'entrée d'un bosquet d'arbres chargés de fruits de toute espèce et des plus belles fleurs du monde. Le lapin dit à Nanette :

— Maintenant tu peux descendre.

S'asseyant alors à la manière des lapins qui est un peu celle de tout le monde, il agita ses pattes de devant d'une étrange façon. A mesure qu'il gesticulait, Nanette qui n'en pouvait croire ses yeux, voyait s'élever un petit château qui fut bientôt achevé et dont l'entrée atteignait à peine à la hauteur du petit lapin. Quand l'édifice qui ressemblait par ses dimensions à un château de cartes, fut entièrement terminé, le lapin dit à Nanette :

— Tu vas me suivre dans le château ou tu trouveras un abri commode qui te garantira des maléfices de la fée " Vilaine. "

— Vous voulez vous moquer de moi, monsieur le lapin, répondit Nanette et j'ai bien peur que vous ne soyez vous-même la fée " Vilaine " qui voulez encore me punir et qui avez pris cette nouvelle forme pour m'engager à abandonner les environs de la ferme-aux-roses.

Et elle se prit à verser des larmes abondantes.

— Je pourrais bien me fâcher, Nanette, mais je ne le ferai pas continua le lapin, car je veux t'être utile. Tu ne réfléchis pas assez, mon enfant : cela n'est pas bien. A ton âge, on doit déjà se rendre un peu compte de ce qui se passe autour de soi. Ne t'ai-je pas prêté le secours de mon dos pour te rendre jusqu'ici ?... Tes jambes ont-elles été écorchées par les ronces de la prairie ?.... Tes pieds se sont ils meurtris sur le sol dur de la plaine ?... Les broussailles ne se sont elles pas d'elles-mêmes écartées pour te livrer passage ?.... As-tu éprouvé la faim ?... As-tu souffert de la soif ?... Le sommeil a-t-il appesanti tes paupières pendant les longues heures qu'à duré notre voyage pour parcourir deux mille deux deux cent soixante et sept lieues ?... Suis moi donc.

Et le petit lapin entra dans le petit château suivi de Nanette convaicue, mais qui baissa instinctivement la tête de peur de se heurter ou plutôt de tout renverser. Il n'en fut cependant rien. Le seuil franchi, ils traversèrent une foule d'appartements d'une

étendue qu'elle n'aurait jamais soupçonnée dans la modeste maisonnette de la ferme-aux-roses.

* *
*

LA CHAMBRE MYSTÉRIEUSE.

Elle visita ainsi l'édifice qui lui parut splendide, lorsqu'arrivée à une salle dont la porte à deux battants resta close, son étrange compagnon lui dit :

— Tu pourras parcourir toutle château. Toutes les chambres sont à ta disposition, à l'exception de celle-ci. Il ne faudra pas chercher à l'ouvrir, ce que tu pourrais, du reste, faire facilement, car la porte cèderait à la moindre pression. Mais songe que tout est perdu pour toi si tu tentes d'enfreindre mes ordres.

Il la conduisit alors dans la petite chambre qui lui avait été préparée et où il lui dit de se reposer jusqu'au lendemain matin :

— Si tu as besoin de quelque chose, il te suffira de presser le petit bouton de diamant qui est près de ton lit et ton désir sera de suite satisfait et cela, aussi longtemps que tu obéiras ponctuellement à mes injonctions. Ce diamant te servira également de lumière pendant la nuit et éclairera ta chambre d'une lueur douce et blanche comme celle de la lune.—Et le petit lapin disparut laissant Nanette tout étourdie de la suite de merveilles dont elle avait été témoin et dont elle était encore environnée. Elle songea bien à sa bonne maman qui tous les soirs venait préparer sa couche et à son bon petit ami Blanc qui lui tenait compagnie pendant la nuit, mais elle contint ses larmes de peur de chagriner le lapin qui l'avait si bien traitée, et finit par s'endormir. Nanette s'éveilla de bonne heure le lendemain et, toujours tourmentée du repentir de sa faute, elle prit la ferme résolution de ne céder à aucune des tentations qui pourraient s'offrir à elle dans ce milieu enchanté. Tout cela, elle le fesait dans le dessein de réparer le mal qu'elle avait fait, de revoir sa pauvre mère et de retrouver peut-être son cher petit Blanc qu'elle avait cru pendant quelques instants enseveli sous les ruines de la ferme-aux-roses. Le petit lapin qui, elle n'en pouvait douter, était une bonne fée lui avait dit : " peut-être ! ..." et elle espérait tout en se raffermissant dans ses bonnes dispositions. Pendant qu'elle faisait ces réflexions, elle sentit le besoin de prendre quelque nourriture ; c'était la première fois depuis l'aventure du papillon. Ne voyant point son petit lapin elle s'avisa de presser le diamant du lit, ainsi que le lui avait recommandé son protecteur. A peine eut-elle appuyé son doigt sur le

bouton qu'une petite chèvre bondit devant elle, et, sans en renverser une seule goutte, déposa dans ses mains une jatte de lait bien blanc et recouvert d'une crême épaisse.

— Je voudrais bien te caresser, bonne chevrette, dit la petite fille, et la petite chèvre s'approcha de Nanette qui passa et repassa sa main sur la tête et le dos du gentil animal qui paraissait fort aise de se voir ainsi choyé. Quand elle eut fini son repas, la chèvre reprit le vase qu'elle avait apporté, fit de nouveau un bond gracieux devant Nanette et disparut.

Le petit lapin blanc arriva bientôt après et consola comme il put Nanette, qui ne pouvait s'empêcher de verser des larmes, lorsqu'elle pensait à sa pauvre maman.

— N'oublie pas, lui dit-il, la défense que je t'ai faite au sujet de l'appartement dont je t'ai désigné la porte : il y va de ton bonheur. Je suis obligé de m'absenter pour un assez long temps : je te laisse, pour veiller sur toi, la petite chèvre qui t'a servie ce matin. Tu pourras t'amuser dans toute l'étendue du château et de la plaine circulaire qui l'entoure ; mais garde-toi d'entrer dans le bosquet, où je ne pourrais plus te protéger avec la même efficacité. Courage donc et espoir !

Pendant l'absence du lapin, Nanette s'occupa à divers petits ouvrages que sa maman lui avait appris à confectionner, quand elles vivaient ensemble à la *Ferme-aux-Roses*. Avait-elle besoin de fil, de soie, d'étoffe, d'aiguilles, de broches, de crochets, de navette, elle n'avait qu'à effleurer le bouton de diamant, et aussitôt la petite chèvre bondissait comme la première fois devant Nanette, lui apportait ce qu'elle désirait, se laissait donner un bon gros baiser sur le front, bondissait encore, et puis disparaissait. Nanette allait ensuite se promener autour du château qui, sitôt qu'elle en était sortie, lui paraissait n'avoir que les dimensions microscopiques qui l'avaient frappées, lorsque son bon ami le lapin l'avait édifié.

Un jour que par distraction, elle avait fait un pas dans le bosquet, elle se trouva face à face avec la fée " Vilaine " qui, faisant en ricanant, une affreuse grimace, allait la saisir de sa main noire et décharnée ; mais, au même moment, Nanette tombait à la renverse en deçà du cercle qui lui avait été assigné, et échappait ainsi aux nombreux malheurs qui seraient encore sans doute venus l'accabler. C'était bien assez d'éprouver les ennuis de l'isolement et la cruelle incertitude qui la dévorait au sujet de sa pauvre bonne maman.

—Ah ! c'est toi, maudit chevrottin qui vient de m'enlever ma proie, vociféra la fée " Vilaine " en écumant de rage. Que le diable vous torde le cou à toi et à ton monstre de lapin !... Quant à toi, ma

fillette, tu ne perds rien pour attendre. La chèvre ne sera pas toujours là, et comme ta mère est enfermée dans la chambre mystérieuse dont on t'interdit l'entrée, j'aurai ma revanche.

Et elle se rapetissa, rapetissa encore, comme dans la prairie au laurier, et disparut en faisant à Nanette un geste furieux de menace.

C'était bien, en effet, la petite chèvre qui, pour sauver Nanette des griffes de " Vilaine " l'avait brusquement saisie et fait tomber en arrière.

— Je te remercie, ma bonne petite chevrette : toi aussi tu m'as sauvée comme le lapin. Que pourrais-je donc faire pour vous prouver ma reconnaissance ?...

—Courage et espoir ! dit une voix qui paraissait venir des nuages.

Nanette embrassa bien tendrement la chèvre et revint au château encore toute tremblante de la peur qu'elle avait eue.

Rendue dans sa petite chambre, elle se prit à réfléchir à ce qui venait de se passer et se souvint de ces paroles de " Vilaine" :

" Ta mère est enfermée dans la chambre mystérieuse dont on t'interdit l'entrée" et, quoiqu'il ne lui fut pas auparavant venu en pensée de désobéir à son sauveur, le désir de retrouver sa bonne maman la tourmentait cruellement. Elle se disait bien : " C'est la fée " Vilaine" qui a inventé cela, sans doute, pour me faire tomber encore en son pouvoir. Ma pauvre bonne maman, si elle était là, ne me laisserait pas ainsi mourir du chagrin d'être séparée d'elle, et, puisqu'elle est fée, ce qui ne l'empêche sûrement pas d'être ma maman, elle doit bien savoir que je suis assez punie et que mon repentir est sincère. Du reste, le lapin qui m'a sauvé la vie m'a défendu d'ouvrir cette porte. Il m'a déclaré qu'il y allait de mon bonheur, et, bien sûr, j'aime mieux le croire que cette vilaine et sale fée."

Cependant, dans un de ses moments d'ennui, elle s'approcha de la chambre défendue, d'où elle crut entendre sortir ces paroles : " Pauvre Blanc, prenons patience ; si notre chère Nanette est jusqu'au bout fidèle à ses bonnes résolutions, nous pourrons encore la rendre heureuse." Nanette pouvait à peine se soutenir : tous ses petits membres tremblaient ; son cœur battait à lui briser la poitrine : elle avait cru reconnaître la voix de sa maman. La fée " Vilaine" avait donc dit vrai !... Par quel mystérieux enchantement sa maman pouvait-elle se trouver ainsi près d'elle !... Heureusement pour Nanette que le souvenir de ce qu'elle devait au lapin, qui l'avait sauvé de " Vilaine ", se présenta vivement à son esprit. Elle résista ; mais tous les jours elle se rendait près de la chambre

d'où la voix était partie, puis écoutait, écoutait longtemps : aucun bruit ne troublait le silence du château...

Il y avait près de deux ans que le lapin blanc était en course et Dieu sait s'il avait fait du chemin, du train dont il allait ! Nanette avait grandi : elle s'était un peu instruite dans de jolis livres que la chevrette lui avait apportés, et vraîment elle avait été bien bonne pendant ces deux années. Rien n'aurait pû la décider à affliger le bon lapin ou la bonne chèvre à qui elle devait tout. Elle avait presqu'oublié l'aventure de la chambre fermée, croyant que c'était en rêve qu'elle avait entendu la voix de sa maman. Cependant le temps lui paraissait bien long ainsi isolée. Elle n'osait plus sortir du château, de crainte de rencontrer encore l'horrible "Vilaine." Un jour, plus désolée que de coutume, elle se rendit machinalement dans le voisinage de la chambre mystérieuse et crut entendre de nouveau la voix de sa maman parlant à Blanc et prononçant son nom. Elle ne put y tenir, tomba sur ses genoux et s'écria :

—O fée " Parfaite," ayez donc un peu pitié de la pauvre Nanette.

A peine eût-elle fini cette invocation que le château disparut et que la petite Nanette se retrouva dans la blanche maisonnette de la *Ferme-aux-Roses*, dans les bras de sa bonne maman, et recevant les bruyantes caresses de son cher petit chien.

* *
*

### UN DERNIER MOT.

Comment tous ces événements ont pu s'accomplir, c'est ce qu'il ne m'appartient pas d'expliquer. Je ne suis point une fée, encore moins un génie, mais j'ai connu dans ma jeunesse un bon génie qui m'a dit, entre mille bonnes choses :

" Il n'y a de si piètre histoire, de livre si insignifiant, d'où on ne puisse tirer quelqu'instruction."

Ce bon génie disait vrai. Essayons donc de dégager de ce conte ces quelques vérités.

Il y a dans le monde des bonnes fées ; ce sont les mamans. Elles se prêtent à tout pour être agréables à leurs petits enfants et surtout pour les rendre bons. Qu'elles s'appellent fée " Parfaite," " Lapin Blanc," ou de tout autre nom, elles veillent sur eux avec la même sollicitude, et seraient assez disposées à accepter tous les noms et toutes les formes, pour leur épargner des peines et des déboires.

" Vilaine " ne représente-t-elle pas le mal qui, pour s'insinuer dans le cœur, nous apparait comme le papillon du laurier, et qui,

sitôt qu'il s'en est emparé, le torture, comme " Vilaine" aurait voulu torturer la pauvre petite Nanette ?

La protection offerte par le petit lapin blanc et l'adoucissement apporté à l'expiation par la chevrette sont bien, ce me semble, l'encouragement donné au repentir sincère et à la volonté ferme de ne plus succomber.

Enfin, le retour à la *Ferme-aux-Roses* me parait n'être que le retour au bien après l'épreuve, et l'affermissement dans la vertu qui fait retrouver le bonheur perdu.

Et Blanc ?...

C'était un bon ami.

G. P.

---

# LES ZOUAVES CANADIENS.

---

Partez, braves enfants de la Nouvelle-France ;
Vous avez entendu ce long cri de souffrance
Qui retentit au loin !
Votre Père est en lutte avec la noire envie,
Allez le secourir et veiller sur sa vie,
Allez, ne tardez point !

De même qu'un torrent qui, du haut des montagnes,
Précipite avec bruit, dans les riches campagnes,
Son flot dévastateur,
Brise tout dans son cours ; le chêne séculaire,
Pas plus que l'humble arbuste incliné vers la terre,
N'échappe à sa fureur ;

Ainsi Garibaldi, dans la vieille Italie,
Promenant en tous lieux la guerre et l'incendie,
Assouvit son courroux.
Soudain... dans le transport d'une rage insensée
S'adressant à la troupe, à sa suite empressée :
" Demain Rome est à nous."

Et le Pape, voyant la horde italienne,
Implore le secours de l'Europe chrétienne ..
Pour la première fois,
Cette Europe, jadis sensible à sa prière,
Refusant d'écouter la plainte du Saint-Père,
Reste sourde à sa voix !

L'Allemagne, en voyant ces iniques batailles,
L'Allemagne, en ce temps, n'ouvre plus ses entrailles
A la compassion !
Et la France, autrefois si fervente, la France
N'offre au Pape aujourd'hui qu'une lente assistance
En son oppression !

Ils sont disparus les temps de Charlemagne
Qu'un souvenir sacré pour toujours accompagne !
Temps de foi, de ferveur !
Et ces jours de renom et d'immortelle gloire,
Jours heureux de Bayard, chevalier de victoire,
" Sans reproche et sans peur."

La voix du Saint-Pontife était lors vénérée :
Les enfants, l'entendant d'une plainte sacrée
Implorer leur secours,
Accouraient se ranger sous sa noble bannière,
Maintenaient dans ses droits le successeur de Pierre
Et veillaient sur ses jours.

Ces beaux temps ne sont plus... et l'ardeur est éteinte...
Dieu, voyant le flambeau de sa vérité sainte
Sur ses plages mourant,
Dans l'immense douleur que la froideur lui cause,
Vient chercher des héros pour défendre sa cause
Aux bords du Saint-Laurent.

Canada, ma patrie, avec reconnaissance,
Accepte du Seigneur la douce bienveilance !...
Reçois avec bonheur
La sainte mission que ton Dieu te confie :
Que tes fils valeureux, d'une mère bénie,
Volent venger l'honneur !

Partez, braves enfants,
Espoir de la patrie,
Revenez triomphants,
Pleins de gloire et de vie.
Allez, ne craignez rien,
Ni le bruit de la guerre,
Ni le garibaldien,
Ni sa vaine colère.

Au milieu des combats,
Au plus fort des tempêtes,
Dieu, généreux soldats,
Veillera sur vos têtes :

Dieu, par qui l'être humain
Sur la terre respire,
Dieu qui tient en sa main
Le monarque et l'empire !

Ne craignez point du dard
L'atteinte meurtrière ;
Sous le noble étendard
De votre sainte mère,
Elle sait protéger
D'une armée en furie
Ceux qui, pour la venger,
Ont quitté la patrie.

Ne retiens pas ton fils,
O mère canadienne !
A son départ, souris,
Et montre-toi chrétienne !
Ah ! cesse de gémir
Et comprime tes larmes,
Son cœur pourrait faiblir
En voyant tes alarmes !

Eh ! que crains-tu pour lui
Sur la rive étrangère ?
Dieu sera son appui,
Il te le rendra, mère !
Oui, ce Dieu Tout-Puissant,
De ton fils innocent,
Gardera la faiblesse.

Et, réunis un jour,
Au ciel avec les Anges,
Tous deux du Dieu d'amour
Chanterez les louanges....
Pars donc, ô cher enfant,
Espoir de ta patrie,
Mais reviens triomphant,
Plein de gloire et de vie.

Ton orgueil te nourrit d'une vaine espérance,
Garibaldi : non, non, Rome n'est pas à toi !
Vois partir ces enfants de la Nouvelle-France,
Qui vont donner leur sang pour leur père et leur foi.
Canadiens, ils mourront, sur le sol d'Italie,
Comme, un jour, leurs aïeux au champ de Carillon ;
En tombant, ils verront leur mort ensevelie
Dans un linceul de gloire et d'immortel renom.

Heureux, heureux soldats, ceux qui, couverts de gloire,
Reviendront du foyer goûter les doux plaisirs ;
Mais, plus heureux encore, ceux qui, dans la victoire,
Tomberont, en mourant de la mort des martyrs !
Ils iront au séjour de paix et de lumière,
Recevoir du Seigneur la couronne du ciel :
Et leur corps dormira près du trône de Pierre
Jusqu'au jour fortuné du repos éternel.

O fils du Canada, chère et vaillante race,
O dignes descendants de vos nobles aïeux !
Sur le sol étranger, n'oubliez point leur trace,
Comme eux soyez loyaux, intrépides comme eux !
Ils ont versé leur sang pour sauver la patrie
Du pouvoir étranger de la fière Albion ;
Allez, vaillants soldats, et donnez votre vie,
En défendant l'honneur de la Religion !

Entendez-vous leurs voix qui, dans la froide tombe,
Après un long repos s'éveillent aujourd'hui ?
" O nos fils, disent-ils, votre Père succombe ;
" Volez à sa défense et soyez son appui,
" Sous les remparts sacrés de la ville éternelle
" Joignez-vous aux vainqueurs de Monte-Rotundo :
" Et si la pâle mort vous couvre de son aile,
" Tombez comme les preux de Castelfidardo ! "

LOUIS ALPHONSE NOLIN.

Séminaire Ste. Thérèse, 21 février 1868.

---

# LA SITUATION RELIGIEUSE AUX ETATS-UNIS.

---

Jésus-Christ a établi sur la terre, non pas une église pour un seul peuple, mais une église pour tout le genre humain. Le judaïsme n'était obligatoire que pour les Juifs, et pour les gentils, qui consentaient à l'embrasser ; mais la religion du Christ est pour tous les hommes ; *Euntes docete omnes gentes.* Il faut donc que cette religion se répande par tout le monde. Elle est l'unique moyen de salut accordé aux nations ; par conséquent, toutes ces nations doivent pouvoir la connaître et y arriver. Jésus-Christ, en lui imposant sa mission divine, a allumé en elle ce zèle, cette immense charité ; il l'a doué de cette énergie, de cette industrie insatiable qu'exige sa haute destinée. De là, cet esprit missionnaire qui anime sans cesse l'Eglise ; elle travaille continuellement comme son divin époux travaille (Joan. 5, v. 3), pour attirer à elle et sauver les âmes. L'esprit saint et vivificateur, *Spiritum sanctum et vivificantem*, qui habite en elle, lui fait sans doute goûter toutes les douceurs de cette paix, que lui seul peut donner et qui surpasse tout sentiment ; mais, il ne laisse pas, pour cela, de la presser, de la pousser toujours à une activité qu'aucune fatigue, aucun travail ne saurait faire languir. Sans cesse, elle s'écrie avec l'apôtre : *Caritas Dei urget nos.* Toutes les nations, toute la terre appartient à Jésus-Christ. *Postula a me et dabo tibi gentes hæreditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ*, Ps. 2,— et l'épouse du Christ, insatiable d'amour pour tout ce qui touche à son fondateur, cherche sans relâche, par mille moyens, à prouver que ces nations appartiennent au Fils de Dieu, non-seulement de nom et de droit, mais, de plus, qu'elles lui rendent l'hommage volontaire de leur esprit et de leur cœur.

Transportée par l'ardeur de tout conquérir à Jésus-Christ, l'Eglise,

à peine sortie de son berceau, jouissait déjà d'une sorte d'omniprésence. Vous voulez nous exterminer, disait Tertullien, aux premiers jours du christianisme ; mais, si vous persistez dans vos desseins, l'empire ne sera bientôt plus qu'un désert. Nous ne sommes que d'hier, et déjà nous remplissons les villes et les campagnes ; c'est seulement dans vos temples que vous ne trouverez pas de chrétiens. Voilà comment l'Eglise justifiait son beau titre de catholique, titre sublime, titre inaliénable, parce qu'aucune secte, selon le temoignage de St. Augustin, ne pourra jamais se l'arroger avec justice.

Par le temps qui court, il est des sociétés religieuses qui cherchent à partager ce beau nom ; vaine tentative ! Parmi ces sectes, il y en a qui ne sont, hélas ! que trop répandues pour le bien des âmes ; cependant, elles ne peuvent s'étendre qu'en se fractionnant. Et, de fait, ici, c'est l'église basse, là, la haute église, ailleurs, l'église large, d'autre part, l'église ritualiste, pour ne pas parler de l'église purement rationaliste du Dr. Colenso. Que de divisions dans le seul anglicanisme ! Maintenant prenez le protestantisme dans son ensemble : les morcellements croissent presqu'à l'infini. Et ce qui pis est, cette dissolution est très-naturelle. Les choses doivent ressembler à leur origine. La soi-disant réforme est la fille de la révolte la plus déraisonnable qui se soit jamais vue sur la terre. Le produit de la révolte tend à la révolte. N'est-ce pas, en effet, ce qui s'est passé dès le temps même de Luther. Le triste rebelle ne trouva que trop d'imitateurs parmi ses disciples ; du reste, ces enfants ne faisaient que tirer les conséquences des principes posés par leur père.

Pour former une société, les protestants sont forcés de renoncer à la logique. Qu'est-ce qu'une société ? Toute société dit union. Or l'union est-elle possible dans un système dont la loi fondamentale, l'unique règle de toute vérité, est le jugement privé ? Ce principe détruit toute union d'esprits, et, si les esprits sont divisés, comment les volontés peuvent-elles être d'accord ? Donc, il ne peut y avoir, dans le protestantisme, aucune tendance vers un même but, par l'union des intelligences et des cœurs ; mais, c'est là l'essence même d'une société. La devise du protestantisme devrait donc être : *Quot capita, tot sensus.* C'est la conséquence inévitable de son principe vital. L'unité, la stabilité lui sont impossibles. S'il se propage, il faut qu'il se divise et qu'il perde son identité. Ne cherchons pas d'autre preuve de sa fausseté. C'est par ses perpétuelles variations que Bossuet convainquait la réforme d'erreur : " Vous changez, s'écriait victorieusement l'aigle de Meaux, donc vous n'avez pas la vérité pour vous."

Il n'y a que l'église catholique, cette fille du ciel, qui puisse se manifester partout, vivre dans tous les temps, attirer à elle tous les hommes, et rester cependant toujours la même. Elle est aujourd'hui, après dix-huit siècles, aussi vivace, aussi forte dans l'action, aussi féconde dans les résultats, qu'elle l'était le jour de la Pentecôte lorsque, vivifiée par l'Esprit-Saint et pleine de ses dons, elle s'élança à la conquête du monde.

Dans ces temps d'angoisses pour la sainte Eglise, le cœur catholique est heureux de trouver une preuve bien consolante de cette assertion chez notre puissante voisine, la grande république américaine. Cette preuve, nous ne saurions mieux la présenter aux lecteurs de la *Revue*, qu'en mettant à profit une notice sur la situation religieuse aux Etats-Unis, qui a été communiquée au dernier congrès de Malines, dans la séance du 6 septembre 1867, par le Rév. Père Hecker, de New York. La *Revue Générale de Bruxelles* a publié ce travail en français, et nous l'en remercions. L'auteur, le P. Hecker, est le supérieur de la Congrégation des Missionnaires de St. Paul l'Apôtre, congrégation qui a été fondée ces dernières années à New-York, et qui se compose, sinon exclusivement, du moins en grande partie, de convertis du protestantisme. Leur nombre n'est pas encore fort considérable, mais ils y suppléent par le talent, le savoir et le zèle. Ils ont, dans la ville de New York, leur communauté-mère et une église, qui attire toujours la foule à cause de la pompe des cérémonies religieuses, de l'éloquence des prédicateurs, du dévouement et de la direction suave et éclairée des confesseurs. Il va sans dire que ces Révérends Pères jouisssent d'une grande influence auprès de leurs anciens co-religionnaires. Américains, ils connaissent le fort et le faible de leurs compatriotes. Tous convertis, ils possèdent à un haut degré le secret des difficultés qu'éprouvent les protestants à l'égard du catholicisme, et, maintenant qu'ils sont prêtres, ils ont la mission, la vérité et la force du Saint-Esprit pour dissiper les ténèbres de l'erreur et rappeler au bercail les brebis égarées. Missionnaires avant tout, ainsi que leur nom l'indique, aimant tendrement leurs nationaux, ils ne désirent rien tant que de les arracher à l'erreur et de les faire participer aux riches bienfaits de notre religion. Leurs prédicateurs ont déjà livré à l'impression plusieurs volumes de sermons, fruits de leurs labeurs dans la chaire de leur propre église ou dans leurs courses apostoliques. Le public a fait un accueil flatteur à ces sermons. Les Pères Young et Deshon ont aussi prouvé, par d'autres ouvrages littéraires et religieux, leur talent et leur piété. Cependant, c'est sans contredit le P. Hecker qui a assuré à sa nouvelle congrégation la plus large part de la bienveillance publique. Rien

n'a échappé à son ardeur pour la bonne cause. Ouvrages tels que : *Questions of the Soul*, *Aspirations of Nature*, missions, prédications, conférences publiques, revue catholique, société pour la publication des brochures et des livres fondée et dirigée par lui ; il a tout entrepris, il a suffi à tout, il a réussi en tout. Tel est l'auteur de l'étude sur la situation religieuse aux Etats-Unis, dont nous allons entretenir les lecteurs de notre *Revue Canadienne.*

Le P. Hecker entre en matière par cette proposition : le protestantisme ne saurait exister sans l'appui du pouvoir civil. Proposition effrayante de vérité. D'abord, elle est pleinement justifiée par l'histoire. Examinons ce qu'on appelle les Etats protestants. " Qui ne sait. Comment l'Allemagne fut livrée aux chefs protestants qui sortirent vainqueurs de cette longue guerre civile à laquelle, dans le seizième siècle, la révolte religieuse donna lieu ; comment la soumission de la Suisse suivit la ligue de Smalcalde ; comment les nouvelles doctrines furent imposées à la Suède par le roi Luthérien Gustave Vasa, en Danemark par Frédéric Ier, à la Norvège par le roi Christian III, à l'Irlande comme conséquence du changement religieux que subissait le Danemark, dont cette île était une dépendance ; comment l'Ecosse doit son protestantisme bien plus à l'épée de John Knox qu'à la force de ses prédications ; et comment enfin la foi catholique fut écrasée en Angleterre sous le poids des persécutions et des édits promulgués par ses rois et reines apostats. Dans ces pays, le protestantisme n'est un pouvoir religieux qu'à la condition d'être sans cesse supporté et maintenu par les gouvernements. Par sa seule puissance religieuse, le protestantisme n'a jamais su acquérir et conserver l'affection des masses, et se les attacher fortement. Abandonné par le bras séculier, partout il décline et décroit rapidement en nombre : il lui est impossible de combler le vide de ses rangs par des conversions obtenues dans les classes éclairées de la société, et il dégénère enfin en indifférentisme, ou en rationalisme. En France, en Autriche et en Belgique, quoiqu'il puisse librement propager ses doctrines, et que son clergé et ses écoles reçoivent des subsides du gouvernement, cependant il suffit qu'il ne soit pas officiellement reconnu comme religion d'Etat pour qu'il soit frappé d'impuissance."

Ceux qui veulent voir ce sujet développé plus amplement, n'ont qu'à consulter entre autres, le remarquable ouvrage de Marshall intitulé : *Christian Missions.* Dans cette lecture ils se convainqueront de la vérité de tout ce que dit le P. Hecker et de beaucoup plus encore, car ils verront que, même avec l'appui prodigieux que le protestantisme reçoit de l'Etat,—par exemple en Angleterre, il ne peut pas se soutenir. Du reste, c'est l'histoire de toutes les hérésies

L'arianisme, comment s'est-il répandu ? Et il a dû disparaître. Le mahométisme ne survit que parce qu'il flatte toutes les ignominies du cœur humain, et qu'il exclut et défend tout examen de questions religieuses. C'est bien par là que ces prétendues religions trahissent leur origine et démontrent qu'elles ne viennent pas de Dieu.

Quel contraste étrange l'église catholique présente avec cette situation ? " Elle nous apparaît partout et dans tous les siècles, toujours triomphante de l'opposition des puissances de ce monde. La force de la vérité et du sacrifice chrétien, qui lui est inhérente, triompha des grands pouvoirs de Rome et de la Grèce payenne, et gagna même au Christ les nations barbares. Pendant que le protestantisme livré, dans les pays catholiques, à ses propres forces, ne peut rien espérer de mieux que de rester stationnaire, le catholicisme, dans les pays protestants, n'est pas plutôt affranchi, qu'il fait de grands et rapides progrès. Témoins l'Angleterre révivifiant son ancienne foi et ses traditions, avec une énergie toujours croissante, depuis le jour de l'émancipation catholique, et le retour de l'Allemagne à l'Eglise se mesurant sur les efforts des catholiques pour recouvrer leur liberté politique."

Oui, le mot de Tertullien est encore vrai : *Sanguis martyrum semen Christianorum.* Sans doute, notre foi a besoin de moyens humains, mais c'est comme condition, non pas comme une chose intrinsèque et essentielle. Laissez-lui la liberté nécessaire, elle fera des progrès, elle s'emparera des hommes, elle prospérera. C'est là son œuvre, son but, la fin pour laquelle elle a été instituée. Si elle ne faisait pas de conquêtes, Jésus-Christ, l'Esprit-Saint serait stérile, la grâce aurait cessé d'être plus puissante que la chair et le sang. La cupidité, l'orgueil, la violence, le mensonge, le libertinage, l'ignorance, voilà ce qui fonde, alimente et entretient l'erreur. Mais comme ce sont des principes de mort, ils se perdent tôt ou tard dans le néant, la vérité reprend son ascendant, et la raison aidée par la grâce finit par désavouer tous ces trompeurs. Quand même vous n'accorderiez à l'église que le seul privilége de souffrir et de mourir, cela lui assurera des triomphes, car dans la vie comme dans la mort, elle est la puissance de Dieu parmi les hommes. La seule beauté de ses souffrances, le charme ineffable de sa mort lui gagnera tous les cœurs nobles, et les hommes s'en iront du spectacle, comme les Juifs du pied de la croix du Sauveur Jésus, se frappant la poitrine et devenus enfants de l'épouse du Christ. N'est-ce pas ce qui a eu lieu dans toutes les persécutions subies par l'église ? Pourrait-il en être autrement, puisque l'église souffre toujours si bien. Mais la souffrance bien endurée, le vrai sacrifice, n'entraînent-ils pas immanquablement sa récompense ? La sté-

rilité, et l'impuissance du protestantisme sont aussi notoires aux Etats-Unis que partout ailleurs. Il s'y trouve des gens qui se disent bien protestants ; ils ont des églises, des ministres, une hiérarchie ; cependant, grand nombre de ces soi-disant protestants ne fréquente pas leurs églises, ainsi que le *Catholic World* le faisait voir, il y a quelque temps. L'irréligion est bien plus en vogue que la religion parmi cette pauvre population. Quand on leur demande quelle religion ils professent, la réponse est, très-ordinairement, qu'ils appartiennent à celle-ci ou à cette autre, ou bien que leurs parents y appartenaient ou bien plus franchement encore : à aucune. Beaucoup ne s'occupent pas du tout de religion, parce que selon eux c'est trop difficile d'être religieux. Les hommes admettent que la religion est très-bonne pour leurs femmes et leurs enfants ; ils les exhortent à la pratiquer, se vantent de les envoyer à l'église tous les dimanches. C'est là ce à quoi se borne toute la piété de beaucoup d'hommes.

Toutefois, il ne faut pas conclure de ceci que le peuple américain ne s'occupe pas de religion. Au contraire, ils en parlent volontiers. Très-souvent dans les hôtels et autres endroits de ce genre, on entend des chaudes discussions sur ce sujet. Les méthodistes surtout sont très-actifs et ils font une propagande bien soutenue. Cependant, leurs réunions semblent plutôt destinées à exercer leurs poumons qu'à rendre à Dieu un culte religieux. Jamais nous n'avons entendu des hurlements tels que ceux qui sortaient des poitrines méthodistes dans certains Etats du Sud. Ces zélateurs n'épargnent rien pour accaparer les pauvres nègres. Des scènes impayables se passent dans leurs *meetings*. Ils sautent, ils bondissent, ils crient, ils chantent à tue-tête. Souvent au plus sublime de leurs extases, un *whisky-bottle* s'échappe, pour laisser ses ruines odoriférantes au milieu de l'assemblée. Ces néophytes jugent du degré de religion, par le nombre d'hommes qu'il a fallu pour les tenir pendant leurs transports. Celui à qui douze bras vigoureux ont à peine suffi, se pique de beaucoup plus de piété qu'un autre qui a été contenu par huit. C'est là ce qu'on nomme *to get religion*. C'est ainsi que le démon se joue des mortels.

Dans une certaine ville, le ministre méthodiste voulut, un soir, se livrer à la haute éloquence. Son église avait une tribune, et son auditoire était assez varié. La tribune servait de réfuge à une bande de jeunes gens, qui n'étaient pas venus pour pleurer leurs péchés. Cette jeune Amérique garantissait l'auditoire contre le sommeil, en lui donnant de fréquents avertissements sur la tête au moyen de pommes pourries, de pistaches, et d'autres fruits, qui ne provenaient pas du sermon. Soudain, le prédicateur, que nous

avons le privilége de connaître personnellement, crie de tous ses poumons : " Que ceux qui veulent aller au ciel, se lèvent." Et tout le monde de se lever au milieu d'une rosée de pistaches. Un moment se passe, et les fidèles reprennent leurs siéges. " Et maintenant que ceux qui veulent aller en enfer, se lèvent." En bas, pas un ne bougea, mais en revanche toute la tribune fut sur pied, s'encourageant par des hourrahs pour le diable, et régalant leurs inférieurs de fruits nouveaux. Notez qu'il n'y avait pas un nègre dans cette assemblée. Ai-je besoin de dire que le scandale fut grand dans la ville de N. Y.? Plusieurs de ces bons méthodistes nous reportent aux jours des puritains. Nous connaissons une jeune personne qui a été chassée de son église parce que, téméraire, elle avait osé danser aux noces d'une de ses amies. Plusieurs aussi seraient remplis d'une indignation pieuse, si l'on voulait introduire un orgue dans leurs églises. Cet instrument serait à leurs yeux une mondanité, une profanation des plus infâmes. Ces gens s'entendraient à merveille avec ceux qui, l'an passé, ont ferraillé si longtemps parmi nous à propos d'orgues.

Et pourtant, malgré tous les *camp-meetings* et tous les *revivals* des méthodistes, malgré tous les efforts de ministres et de personnages laïques distingués, le protestantisme s'en va aux Etats-Unis. " Les sectes les plus populaires dans ce pays, dit encore le P. Hecker, sont celles qui possèdent le moins d'éléments chrétiens positifs. Tels sont les universalistes, les unitariens, les adeptes du spiritisme. Les états appelés la Nouvelle-Angleterre, fondés par les puritains, ont cessé d'être la forteresse du calvinisme, pour arriver, à travers toutes les transformations de l'unitarisme, à ce qu'on nomme l'unitarisme libéral, lequel, en fait, n'est qu'un pur théisme."

Ecoutons les aveux désolants des protestants eux-mêmes. Les *Memorial Papers*, publiés en 1857, qui renferment sous forme de circulaire, une série de questions posées par la commission épiscopalienne, relativement à la situation présente et à l'avenir de la religion, reconnaissent que l'église épiscopalienne, dans sa constitution actuelle, est incompétente pour la dispensation de la parole évangélique dans tous les rangs de la société, et qu'elle est ainsi insuffisante pour opérer les œuvres de Dieu sur cette terre et dans ce siécle.

Un ministre baptiste écrit également : " La situation actuelle de l'église chrétienne et ses relations avec le monde, présentent des anomalies choquantes et qui sont de nature à scandaliser les croyants, principalement dans nos contrées. Ici, point de persécutions : la parole de Dieu a toute liberté, ses ministres sont plus nombreux que dans les autres pays protestants ; mais qu'en résulte-

t-il? Le nombre des croyants diminue dans toutes les sectes, l'incrédulité se multiplie et se fortifie; l'humanité, loin de rentrer dans l'église, affecte de se placer en dehors. Si cela continue, dans vingt ou trente ans la lumière sera transportée ailleurs. Nos sermons, nos discussions purement abstraites, à moins d'un miracle, ne sauraient convertir personne, et même ils n'ont pas ce but. Si tout ce que nous voyons est tout ce que le christianisme peut faire, c'est une œuvre avortée."

L'érudit docteur Philippe Schaaf, dans un ouvrage intitulé : *Esquisses de la situation politique, sociale et religieuse des Etats-Unis*, avoue que le protestantisme, tel qu'il est, doit périr et faire place à ce qu'il appelle le *catholicisme évangélique*, lequel, comme il est facile de le voir, n'est autre chose qu'un pur rationalisme.

L'auteur de la *Primitive Piété Ravivée* se plaint aussi que, de nos jours, la piété se soit écartée du divin modèle; il gémit de ce que le protestantisme a perdu son influence sur les masses, quand il dit : " Dans notre pays, pris dans son ensemble, la moitié de la population ne fréquente plus le sanctuaire; on écoute un autre évangile."

S. J.

(*A continuer*)

---

# LA SITUATION RELIGIEUSE AUX ETATS-UNIS.

(*Suite.*)

Sans doute, les doctrines protestantes, sous leurs phases multiformes, jouissent encore " d'une sorte de reconnaissance publique et de protection quasi-officielles, qui leur sont encore données dans les assemblées, dans les tribunaux et dans les chambres législatives." Cependant sa décroissance, comme nous venons de le voir, est bien marquée. Quelles en sont les causes? Le P. Hecker en assigne quelques-unes.

D'abord, l'opposition qu'il trouve entre le protestantisme et la constitution politique des Etats Unis : " Le génie des institutions et des mœurs américaines est en antagonisme complet avec les dogmes caractéristiques du protestantisme. Les institutions américaines ont pour base le principe, que l'homme est capable de se gouverner lui-même ; elle suppose l'existence et l'usage de la raison, du libre arbitre et de la force virtuelle qui permet à l'homme de pratiquer la vertu dans l'ordre des lois naturelles.

" Le protestantisme, par son dogme fondamental de l'entière dépravation, est la négation complète de ce principe et de ses conséquences. Il est donc impossible à celui dont les opinions politiques sont conformes au système américain, de demeurer protestant, s'il veut être conséquent avec lui-même. Tôt ou tard, il devra perdre, ou sa foi politique, ou sa foi religieuse, et c'est un fait bien connu de nous tous, que l'on voit de zélés protestants adhérer avec plus de confiance aux vérités objectives, qui sont l'âme de ses institutions politiques, qu'aux dogmes caractéristiques de leur

religion, accoutumés qu'ils sont à recevoir les premières comme indiscutables, tandis qu'ils soumettent les seconds aux interprétations variables et contradictoires du jugement personnel. Leur américanisme doit, dès lors, l'emporter sur leur protestantisme ; et quoiqu'il faille du temps pour opérer cette évolution, les résultats attendus nous sont déjà acquis. L'influence de nos libres institutions est l'élément éliminateur qui repousse de leur esprit les doctrines absolues du protestantisme, ne leur laissant que des bases surnaturelles."

Nous avons, dans ces paroles, le thème de prédilection du P. Hecker, ainsi que du célèbre docteur O. A. Brownson, savoir : la parfaite harmonie entre le catholicisme et la forme de gouvernement qui existe dans leur pays. Ces deux illustres convertis ont maintes fois développé ce sujet dans leurs ouvrages et dans leurs *lectures* au public.

La seconde cause du dépérissement actuel du protestantisme aux Etats-Unis, que signale le P. Hecker, est le dépeuplement de cette partie du pays, où règne presqu'exclusivement la religion réformée. Les détails fournis par le Révérend Père sur cet article sont trop instructifs pour n'être pas cités :

" Le Dr. Nathan Allan, de la ville de Lowell, dans l'Etat de Massachussetts, montre que les familles américaines diminuent rapidement en nombre ; il prouve que la race puritaine primitive de la Nouvelle-Angleterre est au moment de disparaître. Il n'était pas rare autrefois, nous dit-il, que des familles américaines eussent dix enfants, tandis que maintenant il est de mode de n'en avoir que deux ou trois." Il ajoute : " Les relevés statistiques publiés à Boston, pour 1865, indiquent 5,276 naissances, sur lesquelles 3,515 proviennent de parents étrangers, 1,641 de familles américaines, et 60 non classées.

" Les tables de mortalité donnent 4,541 décès, dont 1,398 d'étrangers, et 3,143 américains. Le nombre total des naissances présente donc, dans cette ville, un excédant de 735 sur le nombre des morts, et le chiffre des morts, parmi les Américains, surpasse celui des naissances de 1,502. Si seulement les trois-cinquièmes des enfants américains atteignent l'âge adulte (et le docteur prouve que c'est le cas), cela rend la différence en moins encore bien plus sensible. Il résulte un déficit annuel de plus de deux mille personnes sur l'accroissement naturel de la population.

" Le relevé des naissances de la ville de Boston indique encore que, par rapport au chiffre de la population, les familles étrangères ont eu, en 1865, six fois plus d'enfants que les familles américaines."

Le Révérend Dr. John Todd, membre distingué du clergé protestant, a reproduit les paroles du Dr. Hover dans une brochure qu'il a publiée sur le même sujet, et, entre autres, un passage où il dit : " Aux yeux vigilants des médecins, aux regards non moins clairvoyants des membres du clergé, il est évident que, dans nos contrées, le mouvement de notre population native est arrêté, et que cette population tend même à diminuer. Dans nos familles, la moyenne des naissances ne donne que trois enfants ou au plus trois enfants et une fraction par mariage Ainsi, tandis que les populations formées par les races étrangères renferment des familles nombreuses, nos familles d'origine américaine dépérissent et courent le risque de disparaître entièrement. Les documents statistiques présentés aux chambres législatives renferment à ce sujet des détails effrayants.

" On rapporte, dit ailleurs le même écrivain, que dans un quartier vaste et populeux d'une belle cité de l'Ouest, il n'est pas né un seul enfant anglo-américain pendant trois années ! Ce rapprochement entre les dogmes religieux et cette décroissance alarmante a été signalé dès 1855. Il paraît ainsi, dit le Révérend Dr. Fish, dans le le livre qui a pour titre : *la Primitive pureté ravivée*, que la loi d'accroissement pour les catholiques romains, pendant les dix dernières années, a donné des résultats quatre fois plus considérables que ceux obtenus par les chrétiens évangélistes. La loi d'accroissement des catholiques romains est de 65 par cent plus considerable que celle qui régit l'ensemble de la population aux Etats-Unis ; et si l'on compare à ce résultat les chiffres qui se rapportent aux confessions évangélistes, on trouve pour celles-ci une différence en moins de 11 par cent."

Tout ceci a été confirmé de nouveau par le même Dr. Allan dans une lecture qu'il a donnée à Boston, dans le cours du mois d'octobre dernier. On peut en voir un aperçu dans le *Catholic Telegraph*, du 13 novembre 1867.

Et à quoi faut-il attribuer ce dépérissement de la population ? Le P. Hecker va encore nous révéler le secret.

" La funeste multiplicité des divorces aux Etats-Unis, frappe d'un coup mortel l'institution de la famille ; la complète inhabileté du protestantisme à poser et à faire respecter le frein qu'exige la moralité publique, a donné naissance au mormonisme et aux libres amours, formes d'un paganisme dégradé, qui ne recrutent d'adhérants que parmi les sectes protestantes. En ce qui touche le divorce, je puis produire comme preuve de sa multiplicité les documents statistiques récemment publiés dans un seul Etat, celui de Connecticut où, dès les premiers temps de la colonisation, le

protestantisme a eu toute liberté d'imposer ses règles et ses traditions. Là, sur seize familles on compte un divorce, et le Connecticut n'est pas celui des Etats de l'Union où le plus grand nombre de divorces est annuellement prononcé. On peut lire dans tous les journaux, des annonces d'entrepreneurs de divorces, qui se chargent de le faire obtenir facilement et à bon marché, en garantissant contre toute publicité les noms des parties ou les motifs allégués pour la séparation. Il est naturel qu'une grande diminution de la population soit la conséquence de cet état de choses, et les médecins, aussi bien que les ministres des églises réformées, appellent sur ces faits l'attention du public par les communications qu'ils adressent aux journaux et aux revues, et par la publication de brochures consacrées spécialement au sujet dont il s'agit.

" Les causes qu'allègue le Dr. Allan sont le petit nombre de mariages, la dégénérescence physique des femmes, et la ferme résolution des époux de n'avoir point d'enfants ou de n'en avoir qu'un nombre très-limité."

A ces causes nous pouvons ajouter la pratique si répandue de l'avortement. Jamais dans l'histoire du monde, dit le Dr. Allan, dans sa *Lecture* à Boston, l'avortement n'a été si général qu'il l'est aujourd'hui dans notre pays. N'est-ce pas que Dieu fait payer chèrement aux hommes leur mépris pour sa loi et pour ses sacrements? Il n'y a peut-être pas un des sacrements de l'Eglise auquel on ait fait une guerre plus acharnée qu'à celui du mariage. Luther lui-même a attaqué son unité en permettant la bigamie. Le protestantisme, en général, a nié sa dignité, en ne le considérant que comme un contrat purement naturel. Les gouvernements anticatholiques détruisent l'indissolubilité du mariage par le divorce. Il est clair que par là ils sapent les bases mêmes de la société, car la famille est le fondement de l'édifice social. De là, il suit que les plus grands ennemis de la société sont ceux qui portent atteinte au mariage. La *Revue Canadienne* a bien senti cette vérité ; nous l'en félicitons, et nous sommes heureux de voir qu'elle venge hautement les droits de ce sacrement. Notre mère la Sainte Eglise a toujours combattu vaillamment pour sauvegarder cette source de la vie humaine. Elle n'a pas craint d'affronter toutes les haines et toutes les vengeances de rois lubriques ; plutôt que de consentir à la violation du droit d'une légitime épouse, elle a permis à l'Angleterre de tomber dans le schisme et dans l'hérésie. Les faits sont là pour attester que l'Eglise a bien agi.

Un écrivain cité par le P. Hecker, le Dr. Hover, protestant,

prétend que sa religion ne mène aucunement à l'immoralité que lui et autres de ses co-religionnaires déplorent dans son pays.

" On ne saurait, certes, dit cet écrivain, prétendre que le protestantisme, en tant que religion, encourage ou même tolère les pratiques qui conduisent à ce triste résultat."

Directement et en frondant la logique, passe ; mais il est bien certain que le protestantisme y conduit indirectement ! Le principe, dit l'abbé Rorhbacher, sur lequel ils (les protestants et les incrédules) se fondent pour n'être point catholiques, justifie nécessairement tout ce qu'on peut faire, même de plus criminel. Le catholicisme est incontestablement, dans l'ordre religieux moral, l'autorité la plus grande. Par conséquent, ne point le reconnaître pour règle suprême, c'est implicitement n'y reconnaître aucune autorité, aucune règle. Dès lors, bien, mal, vertu, bonne œuvre, crime, ne sont plus que des mots qui n'ont point de sens. L'hérétique et l'incrédule philosophe vont plus loin ; non seulement ils repoussent l'autorité la plus grande, le catholicisme, mais ils posent en principe que chaque individu est à soi-même sa loi, son autorité, sa règle souveraine. De là, cette inévitable conséquence : tout ce qu'un homme quelconque juge devoir faire, vol ou meurtre, sera bien fait, car le voleur a le même droit d'être voleur, le meurtrier a le même droit d'être meurtrier que l'hérétique d'être hérétique, que l'incrédule d'être incrédule. De part et d'autre, c'est le même principe et la même conséquence ; il n'y a de différent que les objets auxquels on l'applique.

Messieurs, tirez-vous de ce mauvais pas comme vous l'entendez.

La chose est bien différente chez nous, de l'aveu même du Dr. Hover ; car il ajoute : " Il n'y a aucun doute que les prescriptions de l'église romaine, appuyées d'un côté par la confession, et de l'autre par l'excommunication, ont conservé au monde la vie de plusieurs milliers d'enfants."

A toutes ces causes déjà signalées, nous pouvons, d'après des autorités américaines, ajouter la négligence avec laquelle les mariages se font chez les protestants, dans cette contrée. On peut se marier devant tout ministre, chez le maire, chez le juge de paix, sans avoir de témoins, sans donner aucun renseignement sur ses antécédents.

" La conclusion de ces faits n'est que trop évidente. L'église protestante, en tant qu'église, perd chaque jour sa puissance doctrinale et morale sur les masses, et elle est en complète décadence. Ses éternelles divisions, son absence de doctrine, son impuissance morale, la dépopulation parmi les sectateurs, dépopulation produite par la démoralisation sociale, qu'il ne saurait réprimer, enfin

le nombre toujours croissant de ceux qui désertent ses rangs pour se réfugier dans le sein de l'église catholique ou pour tomber dans le naturalisme, tout s'unit pour présager son extinction inévitable."

C'est précisément ce que l'on devait attendre du bon sens pratique des Américains. Comment pouvaient-ils rester attachés à la religion réformée? Elle s'est si bien réformée qu'elle n'a rien conservé pour se recommander ni à l'esprit, ni au cœur. Elle ne se recommande pas à l'esprit, parce qu'elle veut juger d'un fait, de la révélation, tout en rejetant le seul témoin qui puisse constater ce fait, c'est-à-dire l'église catholique. Elle ne se recommande pas au cœur, parce qu'elle est froide, égoïste, orgueilleuse; elle n'a pas l'onction, ni la suavité de l'Esprit-Saint. Est-il donc étonnant qu'on l'abandonne? Plusieurs, sans doute, quittent le protestantisme pour tomber dans le rationalisme, et pour n'avoir plus de croyances religieuses; mais, grâce à Dieu, quel bel horizon s'ouvre devant l'église catholique, dans ce splendide pays des Etats-Unis!

Plusieurs causes sont à l'œuvre pour préparer un magnifique triomphe à notre sainte religion au milieu de ce grand peuple. La première de ces causes, nous osons le dire, c'est l'absence de fanatisme. Ceci se manifeste partout. Nous connaissons personnellement des faits à ce sujet, qui sont assez notables pour que nous les citions ici, en ménageant toutefois les noms des localités et des individus, autant que la prudence le demande.

Par exemple, dans une certaine grande ville, le ministre d'une des églises les plus à la mode, étant à la veille de faire un voyage en Europe, alla prier l'archevêque catholique d'envoyer un prêtre pour desservir son troupeau, pendant l'absence de leur pasteur. Dans un autre Etat, les habitants d'un district assez considérable, firent des instances, bien que tous protestants, pour obtenir un curé, promettant de lui bâtir une église et de pourvoir à tous ses besoins.

Dès que l'on donne une mission quelque part, les protestants y affluent et s'y comportent avec une parfaite décence, et cela tous les jours, pendant des semaines. Souvent, ces bonnes gens invitent les prédicateurs de ces missions à leur table. Les ministres eux-mêmes sont quelque fois aussi diligents à assister aux sermons que leurs ouailles. S'agit-il d'organiser un bazar, un concert, ou autre œuvre semblable, dans un but de charité, les protestants donnent volontiers leur concours. On doit en dire autant de leurs généreuses souscriptions pour bâtir des églises et autres établissements catholiques. L'an dernier, un quaker de Philadelphie laissa $100,000 aux Sœurs de Charité, pour un hôpital. Les meilleurs médecins protestants de Boston accordaient leurs services gratis

aux orphélinats et aux hôpitaux de ces mêmes religieuses. La fière université de Harvard conféra ses plus hauts degrés académiques à Mgr. Fitzpatrick ; et il n'a tenu qu'à ce prélat d'être nommé, par l'Etat du Massachussets, un des visiteurs de cette célèbre demeure des sciences. Le congrès national a voulu entendre la voix de Mgr. Hughes et d'autres orateurs catholiques. Le président lui-même des Etats-Unis assista aux séances publiques du dernier concile tenu à Baltimore. Pendant la dernière guerre, on n'avait pas coutume de dire beaucoup de bien des généraux Banks et Butler. Cependant, le premier se fit le père nourricier, en pays ennemi, des religieuses catholiques, qui,dit-on, ne l'avaient pas reçu avec trop de politesse. Butler se montra, en maintes occasions, plein de bienveillance pour les prêtres et les hospitalières des catholiques, lors même qu'il congédiait sans façon des ministres protestants. Interrogé à Washington sur la question de la guerre, et en particulier sur l'à propos de multiplier les aumôniers de l'armée, il aurait répondu, dit-on, comme un adepte tout frais des bancs de l'école : " Je distingue : les aumôniers protestants, pas du tout ; les aumôniers catholiques, plus vous en aurez, mieux ce sera." C'est au plus fort de la guerre, que la lecture de la Bible protestante cessa d'être obligatoire dans les écoles de Boston. Les discours des orateurs des deux Chambres, à cette occasion, faisaient honneur à la largeur de leurs vues.

Mais c'est surtout dans l'éducation que l'on remarque l'absence de bigoterie. Partout, ils envoient leurs enfants à nos institutions littéraires. Le président actuel, Andrew Johnson, a confié son fils aux Jésuites de *Georgetown College*. Le fameux Horace Greely plaça sa fille, comme pensionnaire, chez les Dames du Sacré-Cœur ; Banks avait sa fille au couvent de Frederick, et les enfants de Butler étaient élevées par les Visitandines de Georgetown. Du reste, les protestants ont, surtout pour ce qui regarde l'éducation des jeunes personnes, une bien plus grande confiance dans nos religieuses que dans leurs instituteurs ou institutrices co-religionnaires. Des dames qui, pour le moment, ne voudraient certainement pas être catholiques, mettent leurs enfants dans des pensionnats de religieuses, pour qu'elles soient en bonnes mains et sûres d'être bien élevées. Mais nous en disons trop sur un chapitre que nous pourrions prolonger indéfiniment.

Un autre moyen dont la Providence se servira pour éclairer le peuple américain, c'est la tendance au ritualisme, ou, pour parler plus généralement, la tendance à imiter l'église catholique. Ce mouvement a pris naissance il y a plusieurs années, comme on peut le voir dans les *Questions of the Soul* du R. P. Hecker. Les

beaux rêveurs de Brook Farm, de Fruitlainds, les Frères de Ste. Croix de la Caroline en sont autant d'exemples frappants. Le *Catholic World* donnait dernièrement des détails intéressants sur le progrès du ritualisme à New-York. On voit qu'il a envahi le desservant de la première des églises épiscopaliennes de cette ville. La soif, le besoin de la vérité, se fait sentir partout. La grande guerre qui vient de finir a été l'occasion de bien des crimes; mais, en revanche, elle a fait du bien. Par l'entremise de nos aumôniers et de nos hospitalières, elle a fait connaître, estimer la religion catholique. On a abandonné ses anciens préjugés; on a vu, de ses propres yeux, que les prêtres n'ont pas de cornes, ni de pieds de boucs, et que les sœurs ne sont pas des ogres privés de tout sentiment humain. Il est incroyable le respect que ces bonnes religieuses inspiraient à toute espèce de personnes. Ceux qui ne faisaient aucune attention aux *nurses* séculières, étaient pleins de respect pour la vierge vouée à Jésus-Christ. Ces altiers Texains, qui ne craignaient ni Dieu ni diable, tremblaient devant la sœur de charité. Permettez-moi une anecdote; la gravité de la *Revue* ne la rejettera pas, je l'espère.

Un pauvre soldat se mourait. Un aumônier catholique l'exhorte à bien profiter des quelques instants de vie qui lui restent, pour éviter l'enfer et s'assurer le ciel. Le mourant le regarde d'un œil étonné, et dit :—Quant à votre ciel et à votre enfer, je n'en sais rien; je ne m'y entends pas; mais je connais un peu les anges. Frappé par la singularité de la remarque, le prêtre demande :—Eh bien! qu'est-ce que vous savez sur les anges? Le malade répond : —S'il y a des anges, *that gal with the big white bonnet is one;* et il indiquait du doigt une fille de St. Vincent de Paul. Je ne sais pas si ce que vous me dites est vrai, continua le fils de Mars; mais si *that gal with the big white bonnet* affirme que c'est vrai, je m'y rendrai. On fait appel à l'hospitalière.—Oui, mon brave, tout ce que l'aumônier vous dit est vrai.—Oh! bien, dans ce cas, je ferai ce que vous voudrez. Et une heure plus tard le pauvre blessé expirait en prédestiné. Combien de soldats dûrent leur salut à ces bonnes sœurs! Une seule de notre connaissance en baptisa plus de cent, dans l'espace d'un mois. Qui donc nous écrira l'histoire des conversions qui eurent lieu pendant cette longue et sanglante guerre? Si l'auteur s'y prenait bien, il ferait un livre des plus intéressants.

Autant le clergé catholique a gagné dans l'estime publique, autant les ministres protestants y ont perdu. Ils sont regardés, dans le midi surtout, comme les vrais instigateurs de la dernière guerre civile. Cette idée est aussi partagée par tous les démocrates des

Etats du Nord. De là, une grande indignation contre ces messieurs. Quoique nous ne soyons pas du nombre de ceux qui prétendent que le clergé n'ait rien à voir en politique, puisque nous soutenons la subordination du temporel au spirituel, de l'Etat à l'Eglise, cependant, ces belles vérités ne peuvent pas être appliquées au protestantisme, car le protestantisme n'est pas la religion du Christ. Ensuite, ces ministres ne se sont pas contentés de donner de sages avis, de mettre la vérité et le bon droit au clair ; ils se sont, de plus, montrés de vraies girouettes politiques, que tous les vents faisaient changer de direction. Ils ont partagé, attisé toutes les haines, tous les acharnements des différents partis qui s'égorgeaient dans l'arène. Et quel fruit ont-ils retiré de cette intervention intempestive ? Nous l'avons déjà dit : le ridicule et le mépris. Ils subissent le sort des deshabitués du vrai ; on ne les croit plus, lors même qu'ils ne sont plus menteurs.

La grande effervescence du *Know-Nothingisme* a abouti à des résultats analogues pour nous. Loin de faire au catholicisme le mal qu'il méditait, il a, au contraire, fait converger vers l'Eglise beaucoup d'esprits distingués. Ces derniers voulurent savoir si tout ce que l'on débitait contre les catholiques était bien fondé. Ils ont lu, étudié, pesé les accusations, et ils ont fini par ouvrir les yeux à la lumière de la foi; ou, du moins, par renoncer à leurs anciens préjugés.

De plus, au dire du P. Hecker, les raisons qui détournent ses compatriotes des doctrines de la réforme, se changent en autant de motifs puissants pour les conduire au catholicisme. Ils s'aperçoivent mieux, de jour en jour, de la parfaite concorde qui règne entre leur constitution gouvernementale et les dogmes de l'église catholique. Ils voient qu'il n'y a aucune hostilité entre eux, que l'église catholique leur prêterait un merveilleux secours, qu'elle sanctionnerait et consoliderait leurs institutions politiques et sociales. Cet état de chose éveille, nécessairement, la sympathie des cœurs généreux et annonce de beaux jours pour l'avenir.

Toutes les causes favorables à la propagation du catholicisme, que nous venons d'énumérer, peuvent être considérées comme négatives ; mais, toutes, elles enlèvent de grands obstacles à la marche de la vérité. Il y a une préparation négative à la foi que l'homme peut et doit faire ; la préparation positive dérive directement de Dieu, bien qu'elle aussi, implique la coopération de l'homme. L'Eglise, cet ambassadeur de Dieu sur la terre, est noblement à l'œuvre aux Etats-Unis. Quel progrès depuis un demi-siècle ! Alors, il y avait, dans ce territoire immense, un seul évêque catholique ; aujourd'hui, il y en a près de cinquante. A la fin du dernier

siècle, le nombre des catholiques de New York, par exemple, s'élevait à cinq mille environ, maintenant, il est de près de cinq cents mille, divisé entre plus de trente paroisses. Il n'y a presqu'aucun des grands ordres religieux de l'Eglise, qui n'ait des maisons florissantes parmi les Américains ; et les vocations religieuses, surtout pour les communautés de femmes, sont nombreuses.

On peut répondre que cette expansion de notre religion est due à l'immigration. C'est vrai ; l'immigration y a beaucoup contribué ; mais, comme le remarque le P. Hecker, nous voyons des conversions au catholicisme dans toutes les classes et dans toute l'étendue de la grande république. Pour vérifier cette assertion, nous n'avons qu'à lire, dans les journaux catholiques, les comptes-rendus qu'ils donnent des retraites ou missions, et de l'administration du sacrement de confirmation. Nous savons, de source certaine, qu'un prêtre de Washington a baptisé quarante convertis en six mois. Un autre, dans une seule ville, en baptisa en douze ans six cents. Il est prêtre maintenant depuis vingt-cinq ans, et il a assuré à celui qui trace ces lignes que, pendant ce temps, il a reçu l'abjuration de quatre mille, dont neuf étaient des ministres protestants. Nous connaissons une église, dans une grande ville, dans laquelle il y a, tous les ans, au moins cent conversions. Nous ne citons que des faits. Dans un collége que nous pourrions nommer, il y a eu, l'an passé, vingt conversions parmi les élèves ; dans un second, il y en eu dix-sept ; dans un troisième onze, et ainsi de suite pour plusieurs autres colléges. Le même résultat se produit, et peut-être avec des proportions plus vastes, dans les pensionnats de filles. Et ne dites pas que ce sont des abjurations forcées, non ; jamais on ne baptise un enfant sans le consentement préalable de ses parents.

Les conversions obtenues dans les missions ou retraites publiques prêchées aux fidèles, ne sont pas moins consolantes. Ces exercices ne durent jamais plus de trois semaines ; cependant, il arrive souvent que les conversions atteignent le chiffre de dix-huit, vingt, trente, quarante, cinquante, et même au-delà de quatre-vingt, pour ne pas parler de ceux, qu'à défaut de temps, on est obligé de laisser sur la voie. Un missionnaire nous racontait que, dans l'espace de trois ans, lui et ses deux ou trois confrères, avaient reçu l'abjuration de deux mille cinq cents personnes. Enfin, l'une des premières autorités ecclésiastiques des Etats-Unis assurait que l'on pouvait évaluer le nombre des conversions à vingt mille par an. Ce chiffre peut, au premier coup-d'œil, paraître excessif ; mais il y a, dans ce vaste pays, au moins deux mille prêtres, dont la grande majorité a charge d'âmes. Or, sur ce nombre, nous croyons qu'il y en a peu qui n'aient continuellement quelques personnes qu'ils

préparent à l'admission dans l'Eglise. Plusieurs, nous le tenons de bonne source, en ont toujours un nombre considérable. Ajoutons à cela, les conversions qui ont lieu dans les colléges et les couvents, dans les retraites, et, tout bien compté, ce chiffre ne semblera pas exorbitant.

Voilà donc, ce nous semble, une situation bien consolante pour tout cœur catholique. Elle doit nous exciter à prier beaucoup pour la conversion de cette grande république. Si elle et notre souveraine, l'Angleterre, rentraient sous la houlette de Pierre, quel bien incalculable pour l'Eglise ! Il y a de la sève, de la vigueur dans ces peuples commerçants ; s'ils étaient bien dirigés, quel renfort ce serait pour la cause de Jésus-Christ ! Rien de plus mâle et, en même temps, de plus soumis, que ces belles natures, quand elles ont été régénérées par les sacrements du Fils de Marie. *Non angli sed angeli forent si essent christiani*, disait ce grand pape qui les aimait si bien. Ils se donnent à l'Eglise corps et âme ; ils sont prêts à tout, dès que la religion leur fait appel. Aussi, voyez un peu ce que font les catholiques des Etats pour l'entretien de leur foi. Quelle générosité inépuisable pour l'orphelin et le pauvre ! Feu le Dr. Ives organisa un grand bazar à New York, pour les enfants qu'il avait recueillis avec une sollicitude et une tendresse maternelle, et le public lui répondit par cent mille piastres. Dans d'autres occasions, un bazar produisit trente-quatre mille piastres pour les Sœurs de Charité et vingt-sept mille pour les Sœurs de la Merci. La quête annuelle pour les enfants orphelins, dans la même ville, n'est jamais, nous le croyons, au-dessous de cinquante mille piastres. Rappelons-nous aussi les sommes princières que les évêques américains firent déposer aux pieds du Souverain Pontife. Il est vraiment étonnant de voir comment ces bons catholiques des Etats peuvent suffire à toutes les demandes. Cependant, à entendre parler certaines gens, il n'y a rien de bon aux Etats. Il est vrai que, chez eux, tout le monde travaille assidûment pour faire de l'argent ; mais aussi, et ceci est digne de remarque, ils savent dépenser cet argent, ils savent être riches. Ils n'ont rien des mesquineries qui s'attachent si souvent à ceux qui font ou qui ont fait leur fortune. S'ils deviennent catholiques, ces Américains, ils ont tout le matériel nécessaire pour faire un grand peuple.

L'attitude actuelle de nos voisins, vis-à-vis de l'Eglise, est donc encourageante à tous égards. Le P. Hecker suggère les moyens qui, selon lui, paraissent les plus propres à entretenir et à accélérer la marche de son pays vers la communion romaine. Ces moyens, sur lesquels, du reste, l'épiscopat américain a fortement insisté dans son mandement général à l'issue du dernier concile de Bal-

timore, ces moyens, disons-nous, sont, d'abord, l'accroissement du clergé. Ce point est, dans les circonstances actuelles d'une urgence extrême : car, dans certaines localités, il ne se trouve qu'un prêtre pour quatre mille âmes. Mais, grâce à Dieu, les aspirants au sacerdoce se multplient. Il nous a été donné de voir souvent jusqu'à cinq, six, sept et même jusqu'à onze prêtres sortir d'un seul collége, à la fin d'une année scolaire. Toutefois, ce n'est pas assez d'avoir des lévites, il faut les bien élever, les former longuement aux vertus sacerdotales. C'est dans ce but que le P. Hecker souhaite que l'on augmente le nombre des grands séminaires. Les évêques font leur possible pour réaliser ce désir, qui est avant tout le leur. Il existe déjà, aux Etats, de grands séminaires qui sont fort beaux et parfaitement organisés. Celui de Troy rivalise, sous plusieurs rapports, avec l'établissement situé sur le flanc du Mont-Royal ; si nous sommes bien informés, le chiffre actuel de ses élèves dépasse la centaine. L'archidiocèse de Baltimore est bien pourvu sous ce rapport ; son grand séminaire est sous l'habile direction de ces maîtres dans l'art de former le prêtre, je veux dire les Messieurs de St. Sulpice. L'évêque de Philadelphie construit en ce moment un séminaire d'une splendeur de palais. Plusieurs autres établissements semblables, dans les différents diocèses, offrent toutes les facilités pour une bonne éducation ecclésiastique.

Enfin " bien d'autres améliorations sont urgentes et sollicitent notre zélée coopération. De ce nombre, sont les sociétés pour la publication et la distribution de bons livres catholiques à bon marché ; les bibliothèques publiques créées dans le même but et propres à répandre l'éducation religieuse et laïque ; les institutions pour la jeunesse abandonnée, tels qu'orphelinats et asiles ; les refuges de miséricorde, sous la direction des Sœurs du Bon Pasteur ; l'augmentation du nombre des Sœurs de la Merci et des Sœurs de Charité ; les hospices et hôpitaux ; les associations d'adultes, ayant pour objet un mutuel perfectionnement intellectuel et religieux : enfin, et surtout, le soutien et l'extension de la Société de St. Vincent de Paul."

Le R. P. Hecker a lui-même réalisé, pour la ville de New York, la société pour la publication et la distribution des bons livres catholiques à bon marché. Cette société mérite d'être grandement encouragée. Il y a tant de plumes et de libraires mercenaires qui nous inondent de toutes parts de livres pernicieux. Ces livres font un mal extrême ; ils empoisonnent les intelligences et les cœurs. N'y aura-t-il donc personne qui se dévouera à la belle mission de s'opposer, autant que faire se peut, à l'influence néfaste de ces des-

tructeurs des âmes ? Oui, il y aura quelqu'un. La société du P. Hecker est fondée pour cette fin, et déjà, elle a fourni des preuves solides du bien immense que nous pouvons en attendre. On peut voir, à la fin de chaque livraison du *Catholic World*, le catalogue toujours croissant des précieux ouvrages que cette société nous a procurés ; elle émet aussi de petites brochures, sur toute espèce de sujets concernant le catholicisme, pour servir d'antidote aux *tracts* disséminés par des gens qui paraissent ne pas savoir comment se défaire de leur peu d'esprit, de leur temps et de leur papier.

Le P. Hecker indique les associations d'adultes, comme moyen très-apte à promouvoir les intérêts de la religion. Il a raison ; voyez comme l'iniquité multiplie et s'entoure de ces sociétés. Quelle plaie affreuse, pour le genre humain, que toutes ces sociétés impies condamnées par l'Eglise. L'épiscopat américain comprend fort bien la puissance de cette arme, quand elle est convenablement maniée ; c'est pourquoi, dans sa dernière assemblée générale, il n'a rien tant recommandé au clergé, que d'établir des congrégations d'hommes et de jeunes gens. Il existait, déjà, plusieurs sociétés de cette nature aux Etats. A St. Louis, on dit qu'il y a une congrégation de messieurs qui compte plus de trois cents membres, d'une ferveur exemplaire. Dans New York, il s'en trouve dans toutes les paroisses. Quelques paroisses en ont même jusqu'à trois, chacune composée de plusieurs centaines d'adultes. Quel ravissant spectacle de les voir, tous ensemble, s'approcher de la sainte table, une fois par mois ; de les voir faire, le dimanche, le catéchisme aux enfants ; allant par la ville à la recherche des enfants qui se négligent, ou même des parents sans sollicitude pour leurs âmes. Parmi ces congréganistes, il y a des commis, des médecins, des avocats, l'espoir des meilleures familles. Et ces jeunes gens se présentent à l'église, le jour de la communion générale, portant sur leur poitrine la médaille de Marie : ils ne craignent pas de pratiquer leur religion, de consacrer leur dimanche au Seigneur. Le qu'en dira-t-on ne les préoccupe pas : il n'est pas nécessaire de les violenter pour les faire assister, tous les dimanches, aux exercices de leur congrégation. Nous en avons connu, de ces jeunes gens, qui possédaient des millions et qui n'auraient jamais manqué de se confesser toutes les semaines. Quel effet ne doivent pas produire de pareils exemples ! La première chose que font ces congréganistes, quand ils passent d'une ville à une autre, c'est de rechercher le directeur de la congrégation de la Ste. Vierge, afin de lui présenter leur diplôme et réclamer leurs priviléges. Voilà comment ces catholiques américains savent allier le temps et l'éternité. Puissions-nous voir multiplier des exemples si beaux !

Voilà donc le tableau que le P. Hecker déroule devant nos yeux. Tel est le consolant spectacle auquel il nous fait assister avec d'autant plus d'agrément que nous savons que les couleurs ne sont point exagérées. Nous ne sommes pas Américains ; mais nous aimons le bien partout où il se rencontre ; nous sympathisons avec tous les catholiques, nous prenons une large part de la joie que les succès de l'Eglise ne manquent jamais d'éveiller dans tous les cœurs catholiques.

Une autre raison, aussi, nous fait contempler, avec une complaisance toute spéciale, cette abondante moisson qui se prépare à nos portes. Cette raison est une raison patriotique, c'est la part que le Canada peut reclamer dans la culture de ce champ du père de famille. Nous y avons envoyé des évêques et des archevêques ; les filles de notre Marguerite Bourgeois, de madame d'Youville, de la Providence et des Saints Noms de Jésus et de Marie, fécondent de leurs sueurs cette terre si fertile. Nos compatriotes y portent leurs pas tous les ans ; espérons que leur arrivée, comme celle des Irlandais et des catholiques Allemands, sera un gage de nouvelles prospérités pour l'Eglise notre mère. Ce sont les frères de vos ancêtres, Canadiens-Français, qui ont planté le bel arbre de notre foi aux Etats-Unis. Les noms des Flaget, des Maréchal, des Brunet et de tant d'autres, y seront bénis à jamais. Dernièrement encore, nous avons vu partir de notre pays des phalanges sacrées, qui allaient se dévouer à la propagation de la foi parmi les Américains. Nous avons aussi élevé, dans nos colléges et dans nos séminaires, bon nombre des membres de leur clergé. Quel bonheur de participer à une œuvre si grandiose et si divine ! La moisson est blanche ; puisse le Seigneur envoyer par milliers de dignes ouvriers pour la cueillir !

S. J.

---

# SCENES

DE LA

# GUERRE DE L'INDEPENDANCE DU MEXIQUE.

---

## DEUXIÈME PARTIE.

### LE FALOT DU PONT D'HORNOS.

### CHAPITRE IX.

#### LA DIVINITÉ DES EAUX.

(*Suite.*)

A peine le capitaine don Cornelio Lantejas fut-il en plein air avec ses deux compagnons et à quelques pas de l'hacienda qui avait manqué de lui devenir si fatale, qu'il se sentit en proie à l'espèce de défaillance nerveuse dont il était toujours atteint après ses accès intermittents d'héroïsme.

Il suivit donc à peu près machinalement l'Indien, qui se dirigeait, en repassant le fleuve, vers le lac d'Ostuta, où, un moment, il avait désespéré de pouvoir se rendre, et qu'il disait ne pas être éloigné d'une lieue.

A mesure, cependant, que don Cornelio s'écartait du repaire d'Arroyo, il reprenait son sang-froid, et il désira savoir comment l'Indien était parvenu à s'échapper et à reconquérir les papiers auxquels ils étaient redevables tous trois de la liberté et de la vie.

Costal le satisfit en quelques mots, car, toutes ses pensées étaient absorbées par le voisinage du lac merveilleux dans lequel il espérait enfin trouver la divinité des eaux, objet de ses vœux les plus ardents.

Sans se douter du moindre danger, il était tombé, ainsi que le nègre après lui, dans un poste de vedettes d'Arroyo, et de là, il avait été conduit à l'hacienda, interrogé et soupçonné d'espionnage ; car le guerillero avait la manie de voir des espions dans tous ceux que le hasard livrait entre ses mains.

Occupé, pour le moment, à faire visiter partout dans l'hacienda et à en torturer le maître pour lui faire déclarer ce qu'il désirait savoir, Arroyo avait remis à un peu plus tard à décider du sort de l'Indien. Préalablement, on l'avait laissé au milieu des soldats qui bivouaquaient dans la cour.

Arrêté au moment même où il croyait voir tous ses vœux comblés, l'Indien, pendant la première heure de sa captivité, avait été en proie à un accès de rage et de désespoir qu'il serait impossible de décrire ; peu à peu, cependant, son calme ordinaire revint, et il en avait employé toutes les ressources pour s'échapper, mais en vain.

Le seul espoir qui lui restât désormais était que, si don Cornelio tombait dans la même embuscade que lui, les lettres de créance, dont il était porteur serviraient non-seulement à la délivrance du capitaine, mais encore à la sienne.

Costal calculait avec angoisse le temps qui s'écoulait, lorsque le Gaspacho, prêt à se mettre en selle pour un point assez éloigné de San Carlos, se mit à raconter de quelle façon il s'était emparé d'un dolman qu'il avait déjà convoité sur les épaules de son possesseur et qui lui venait bien à point pour remplacer sa veste en lambeaux

L'Indien, à ce récit, avait reconnu que le capitaine était prisonnier comme lui, quoiqu'il ne l'eût pas vu entrer. Ses gardiens, loin de soupçonner sa force et son intrépidité, l'avaient laissé libre de ses mouvements ; alors Costal s'était approché du bandit en réclamant le dolman comme appartenant à l'officier qu'il accompagnait. Le Gaspacho refusait tout naturellement de le restituer, et il le remettait sur ses épaules après l'avoir fait admirer à ses compagnons. Il avait déjà passé un bras dans une manche quand, du poignard caché dans sa ceinture, l'Indien frappa le bandit et lui arracha le précieux vêtement.

Dès qu'il l'eut en sa possession, il le roula autour de son bras, se fit du corps de Gaspacho un bouclier encore vivant, et le rejetant avec une vigueur prodigieuse à ses ennemis stupéfaits, il gagna la

salle où il venait d'apprendre qu'on avait amené le capitaine. On sait le reste.

L'Indien et le nègre, délivrés à temps, pouvaient gagner le lac avant le lever de la lune, et, dès qu'elle paraîtrait, commencer leurs incantations aux divinités des eaux et des montagnes, Matlacuezc et Tlaloc. Toutefois, il y avait un point délicat à régler entre le Zapotèque et le capitaine.

Essayer de détourner l'Indien de se livrer à ses absurdes et superstitieuses pratiques eût été peine perdue, et don Cornelio connaissait trop bien Costal pour l'entreprendre ; proposer de l'accompagner n'était guère plus convenable. Les croyants, à quelque religion qu'ils appartiennent, se trouvent gênés dans l'exercice de leur culte par le voisinage des incrédules.

Don Cornelio pensait bien qu'au cas où l'Indien eût admis sa présence, il n'eût pas hésité à n'attribuer qu'à elle seule la cruelle déception à laquelle il ne pouvait échapper.

Il fallait donc que le capitaine restât seul, et c'était ce qui lui souriait le moins, si près encore du repaire des bandits d'Arroyo. Comme il allait, cependant, s'assurer des intentions de Costal, celui-ci le prévint.

" Il est peu probable, dit-il, que Votre Seigneurie puisse rencontrer une cabane encore habitée si près de ce nid de brigands ; la moindre hutte doit être deserte ; mais je présume que, pourvu que vous trouviez un toit pour vous abriter...

— Vous ne désirez donc pas que je sois admis, comme vous, à présenter mes respectueux hommages à Tlaloc ou à sa compagne ? repondit le capitaine.

— J'aimerais autant... beaucoup mieux même, reprit l'Indien en hésitant, car il n'osait avouer que la présence de Lantejas lui était à charge, que Votre Seigneurie...fut ailleurs... qu'auprès de nous ; et puis d'ailleurs, ajouta-t-il vivement, c'est une affaire sérieuse que celle de converser avec les esprits du monde supérieur ; tenez, voilà le brave Clara qui pâlit à cette seule pensée. (Le visage du nègre présentait, en effet, une espèce de teinte gris de fer.) Voyons, Clara, il est encore temps de reculer si vous avez peur.

— C'est la lune qui me rend pâle, parbleu ! s'écria le nègre en s'affermissant sur ses étriers sans penser que la lune ne brillait pas encore. Je ne reculerai pas d'un pouce devant le génie des *placers* d'or."

Le capitaine mit fin à la discussion en disant à l'Indien qu'il concevait sa répugnance à admettre des témoins à ses pratiques superstitieuses, et que, de son côté, il était trop bon chrétien pour vouloir assister à un acte que ses principes religieux réprou-

vaient, et, qu'à défaut d'une cabane habitée ou non, la nuit était assez chaude pour qu'il pût les attendre à la belle étoile.

— Eh bien ! acheva Costal, si d'ici à un quart d'heure, nous ne trouvons pas l'abri que nous cherchons pour vous, nous devrons nous séparer, car déjà le vent qui fraîchit m'annonce le voisinage du lac."

Les voyageurs continuèrent leur route en silence ; mais l'aspect du paysage, qui devenait de plus en plus sauvage, ne laissait que peu d'espoir de rencontrer une habitation, quelque modeste qu'elle fût.

Les trois compagnons ne tardèrent pas à arriver sur la lisière d'une vaste et verte savane. Quelques flaques d'eau, éparses ça et là, y brillaient comme des miroirs, et un bouquet de palmiers entouré d'une végétation touffue en occupait le centre.

— Votre Seigneurie sera là comme dans un fort ; vous serez invisible derrière ces arbres, tout en voyant de loin autour de vous, s'écria Costal.

Don Cornelio accepta cet abri à défaut d'autre, et se sépara pour la seconde fois de ses deux compagnons de route, qu'il suivit de l'œil aussi longtemps que l'éloignement ne les lui cacha pas. Quand ils eurent disparu, il se disposa à gagner le centre de la savane. Malheureusement il arriva ce qu'il aurait dû prévoir, c'est-à-dire, que le sol de la savane était si humide ou plutôt si noyé, que, de quelque côté qu'il se dirigeât, son cheval enfonçait jusqu'aux genoux et refusait d'avancer.

Après bien des tentatives inutiles, don Cornelio fut forcé de renoncer à pénétrer jusqu'au bouquet de palmiers, surtout lorsque la brise lui emporta la fétide odeur de musc qu'exhalaient les caïmans dans leurs fangeuses retraites.

Cependant, pour ne pas s'éloigner davantage de ses deux compagnons, le capitaine s'avança dans la direction qu'ils venaient de suivre, et se mit à la recherche de quelque autre position aussi sûre que celle qu'il venait d'être forcé de quitter.

Don Cornelio craignait avec quelque raison que les bandits subalternes d'Arroyo, désireux de venger la mort du Gaspacho, n'eussent pas pour l'envoyé de Morelos la même considération que leur chef. Il n'avait pas oublié que celui-ci avait ordonné qu'on se mit à la poursuite de la maîtresse de l'hacienda.

Il crut en effet entendre des bruits vagues qui l'inquiétèrent, et il accéléra le pas de son cheval.

Le noir et l'Indien s'étaient engagés dans un massif de grands arbres, et, quand le capitaine l'eut traversé, il entra dans une vaste plaine rase, au milieu de laquelle il se fût trouvé comme le

cerf loin de ses fourrés, à la merci des hommes sanguinaires d'Arroyo.

Une chaîne de montagnes pelées bornait la gauche de ces terrains découverts, et en face de lui, quand il eut marché un quart d'heure de plus, se dessina dans l'éloignement, puis bientôt s'étendit presque à ses pieds, une large nappe d'eau sombre et livide.

A cet aspect lugubre, à la vue d'une colline couronnée de brouillards qui s'élevait au milieu de la nappe d'eau, don Cornelio, sans l'avoir jamais vu, reconnut le lac d'Ostuta.

Le hasard l'avait fait arriver là malgré lui, et sa curiosité, soudainement éveillée, devint si pressante, qu'il résolut de la satisfaire. Sa conscience de chrétien lui reprochait bien un peu cette curiosité ; mais, le capitaine finit par se persuader que, loin de commettre une faute, en assistant pour ainsi dire à une cérémonie païenne, c'était, au contraire, une œuvre méritoire d'assister à la confusion d'un infidèle.

A peu de distance, un bois sombre et touffu, le même que celui où don Mariano était campé et au-dessus duquel il voyait s'élever le sommet de hauts palmiers, lui parut présenter le point d'observation le plus favorable.

Il pouvait, en montant sur l'un des arbres qui formaient la lisière du bois, dominer l'étendue de la nappe d'eau, et un silence profond lui promettait une sécurité conplète.

Il choisit l'arbre au haut duquel il crut pouvoir le plus facilement grimper, attacha son cheval à ses branches basses, et, sa carabine en bandoulière, il grimpa résolûment jusqu'à l'endroit d'où sa vue pouvait s'étendre sans obstacle.

Peu de minutes après, la lune se montrait pleine et radieuse. Où était Costal à cette heure solennelle tant attendue par lui? Voilà ce que se demandait le capitaine lorsqu'il crut s'apercevoir que, à la clarté répandue autour de lui, semblaient s'éveiller tout à coup et à la surface du lac, et la colline dont ses eaux baignaient la base, et le bois sombre au-dessus duquel il dominait.

Des lueurs bizarres paraissaient s'échapper des flancs de la colline et des sons étranges venaient frapper son oreille.

Le système nerveux était facile à ébranler chez l'ancien étudiant en théologie, et il commença, mais trop tard, à se repentir d'être venu dans ce lieu désert, où de singulières choses pouvaient se passer peut-être ; car son aspect sauvage portait, nous croyons l'avoir dit, une terreur involontaire dans l'âme.

Tout à coup, il tressaillit, comme le faisaient au même instant les deux domestiques de don Mariano, à la vue d'un homme, d'un

Indien, qui venait d'apparaître sur les bords du lac. Seulement, sa frayeur fut de plus courte durée ; car, dans l'homme qui battait de ses mains les roseaux du lac, la clarté de la lune lui fit reconnaître Costal.

De la position élevée où il se trouvait, il put voir plus loin ce que les domestiques ne voyaient pas, un autre également nu. C'était le nègre, et ce ne fut pas là le trait le moins bizarre de ce singulier tableau, que celui de ces deux corps athlétiques, l'un rouge comme du bronze florentin, l'autre noir comme un bloc d'ébène. Puis, l'un et l'autre se mirent à la nage et disparurent bientôt à ses yeux, comme à ceux des gens de don Mariano.

Quoiqu'il éprouvât, à peu de chose près, le désappointement d'un spectateur tout à coup frustré du spectacle commencé ; comme la vue de ces deux hommes, qu'il savait lui être dévoués, avait suffi pour dissiper sa frayeur passagère, le capitaine réfléchit qu'il était plus en sûreté pendant leur absence au sommet de son arbre que dans un lieu découvert, et il resta blotti dans son observatoire.

L'intention de don Cornelio était d'y demeurer jusqu'au moment où il apercevrait de nouveau ses deux compagnons d'aventure. Il comptait leur laisser le temps de s'habiller et de remonter sur leurs chevaux ; descendant alors de son arbre et galopant après eux, il se proposait, en les rejoignant, de leur débiter quelque fable, qu'il se réservait d'inventer au moment même.

Mais, le temps s'écoulait, la lune continuait à monter dans le ciel, et Costal, pas plus que le nègre, n'apparaissait à la surface du lac.

Pendant que les gens de don Mariano juraient que l'Indien qui cherchait son cœur depuis cinq cents ans leur était apparu et qu'ils ne devaient plus le revoir, le capitaine, avec plus de raison, s'imaginait que les deux aventuriers avaient pris pied sur la colline jadis consacrée à Tlaloc, le dieu des montagnes.

Bientôt, quelques détonations sourdes et lointaines, que le silence de la nuit permettait d'entendre, vinrent donner un autre cours aux pensées de don Cornelio, quoiqu'il fît de vains efforts pour en deviner la cause ; car il était loin de soupçonner la chaude attaque dirigée par don Rafael, et surtout que la porte de l'hacienda venait de tomber sous le canon dont il entendait au loin le grondement.

Le capitaine ne se tourmenta pas longtemps l'esprit à ce sujet, et, une fois sa première frayeur passée, rassuré par l'idée qu'il était à proximité de ses deux fidèles serviteurs, il ne tarda pas à éprouver, comme cela était arrivé au colonel la nuit précédente, une forte envie de se laisser aller au sommeil ; ses paupières s'alourdissaient à mesure que son imagination devenait plus calme.

Comme le colonel Tres Villas, il compta sur le hasard, dont il était l'hôte pour ainsi dire, et, ainsi que l'avait fait don Rafael, il s'attacha à l'arbre qu'il lui servait d'asile et s'endormit d'un rapide et tranquille sommeil, dont la première heure ne fut pas troublée.

Il n'en devait pas être de même de la seconde, qui lui ménageait un réveil aussi imprévu que terrible.

Don Cornelio n'était pas si profondément endormi qu'un bruit inexplicable au milieu de la solitude ne vînt frapper ses oreilles. Il se réveilla en sursaut, car, il avait cru entendre le son bien distinct d'une cloche traverser l'air et venir jusqu'à lui.

Le capitaine écouta, en souriant d'avoir rêvé sur son arbre du clocher de son village natal ; mais ce n'était pas un rêve. Le même son se reproduisit, et, à sa garnde surprise, il compta jusqu'à douze coups nets et clairs, comme ceux que frappe le marteau d'une horloge à minuit.

Ce pouvait être en effet l'heure que marquait la lune, et don Cornelio ne put se défendre d'un second accès de frayeur ; car, au millieu du muet et sombre paysage qui l'entourait, il ne voyait que le sommet dépouillé des mornes, puis des plaines unies au-dessus desquelles ne s'élevait aucun clocher d'hacienda ou de village.

Les vibrations de la cloche frémissaient encore dans l'air, et c'était bien du sein du lac, des flancs vitreux de la colline enchantée, qu'elles s'étaient élevées.

Ce fut comme un signal auquel on eût dit que les divinités indiennes s'éveillaient de leur sommeil séculaire.

La lune montait toujours, et les flots de lumière qu'elle versait sur le lac pénétraient jusqu'au fond de ses roseaux.

Des rumeurs vagues, que don Cornelio avait cru entendre pendant son court sommeil, ne tardèrent pas à grossir quand il fut éveillé, puis à se convertir en hurlements prolongés, tels que, de sa vie, il n'en avait entendus.

Dans une nuit à peu près pareille à celle-là, les tigres avaient rugi sur sa tête ; mais les hurlements des jaguars, ceux du lion ou les mugissements des plus forts taureaux n'avaient pas la puissance effrayante des sons qui frappaient ses oreilles.

Ils paraissaient sortir de vastes poumons de quelque animal d'une race inconnue et gigantesque.

Cette fois, le capitaine trembla de tous ses membres, et, s'il n'eût été solidement attaché, il serait certainement tombé du haut de son arbre à terre.

Le cheval du capitaine partagea sa terreur; il fit craquer les buissons autour de lui, rompit violemment sa bride, et don Cornelio le vit s'élancer au grand galop hors du bois qui semblait abriter de si terribles hôtes. Il suivit d'un œil effrayé l'animal, qui ne s'arrêta que lorsqu'il fut réuni aux chevaux de l'Indien et du nègre.

Quand à don Cornelio, ces hurlements, ces sons d'horloge dans le désert, commencèrent à ébranler ses croyances, et il y eut un moment où il n'hésita pas à croire qu'il entendait la voix du génie qu'osait évoquer Costal.

Le capitaine Lantejas n'était pas le seul à s'épouvanter. Réunis en groupe serré, à deux portées de carabine de lui et cachés à ses yeux par le feuillage des arbres, les gens de don Mariano avaient compté, avec une égale surprise et une terreur non moins grande, les douze coups que venait de frapper l'horloge invisible.

Leur maître, de son côté, cherchait en vain à s'expliquer tout ce qui se passait autour de lui.

Gertrudis s'éveilla en poussant un cri d'effroi, quand les hurlements épouvantables dont le bois et le lac retentissaient vinrent frapper ses oreilles.

Les Sept Dormants eux-mêmes eussent été éveillés de leur éternel sommeil par cet horrible fracas.

Castrillo apparut tout à coup dans la clairière où étaient don Mariano et sa fille. Le découragement et la terreur se peignaient sur sa figure.

— Quel malheur venez-vous nous annoncer? s'écria don Mariano frappé de la pâleur de son visage.

— Aucun, seigneur don Mariano, aucun, si ce n'est que nous sommes dans un lieu maudit que nous devons fuir au plus vite, répondit Castrillo.

— Apprêtez plutôt vos armes, car des jaguars hurlent près d'ici.

— Jamais tigre n'a hurlé ainsi, dit le domestique en secouant la tête, et, les armes de guerre sont inutiles, quand la voix de l'esprit des ténèbres se fait entendre.....Ecoutez !

Ces hurlements, nous l'avons dit, n'avaient d'analogie avec aucun de ceux que poussent les animaux des bois ou des savanes.

— Trop de signes étranges ont marqué le cours de cette nuit, reprit Castrillo, pour qu'il n'y ait pas folie à rester dans un endroit où toutes les lois de la nature semblent renversées, où les morts sortent du tombeau, où les cloches retentissent loin de toute habitation, où enfin le démon hurle dans les ténèbres. Fuyons, seigneur don Mariano, tandis qu'il en est encore temps.

— Et où fuir? s'écria don Mariano avec angoisse ; cette pauvre enfant est-elle capable de supporter la marche ?

— Pendant que vous prierez Dieu d'écarter le danger qui nous menace, nous chargerons promptement la litière sur les mules, répliqua le domestique ; mais hâtons-nous, il n'y a pas un instant à perdre, car je ne pourrai empêcher mes compagnons de fuir et moi-même.....

—Rester seule ici! interrompit à son tour Gertrudis frémissante ! non, non, fût-ce à pied, je me sens la force de fuir aussi.

— Eh bien donc, qu'il soit fait comme vous le désirez, répondit don Mariano ; nous essayerons de gagner San Carlos.

Castrillo s'empressa d'aller rejoindre ses compagnons ; mais, quand il s'agit d'aller chercher les mules et les chevaux parqués dans un autre endroit du bois, aucun d'entre eux n'osa s'y aventurer.

— Allons-y tous quatre, dit Castrillo.

Et ses compagnons, tout tremblants, le suivirent en se signant avec une rapidité frénétique, comme s'ils eussent voulu conjurer une légion entière de démons.

Ce qu'allaient tenter don Mariano et ses gens, c'est-à-dire la fuite à travers les ténèbres, le capitaine Lantejas n'eût pas ôsé l'entreprendre pour tous les filons d'or de la terre.

Cloué par la frayeur au sommet de son arbre, maudissant de nouveau la folle curiosité à laquelle il avait cédé, il continuait de prêter l'oreille à ce qu'il croyait être un épouvantable dialogue entre la divinité indienne et son intrépide adorateur, quand les hurlements cessèrent brusquement.

A cet horrible fracas succéda tout à coup un morne et effrayant silence ; on eût dit que l'épouvante avait fait taire toutes les voix de la nature.

Mais, peu de temps après, ce silence fut interrompu par des sons vagues et confus, semblables à des voix humaines qu'on entendait au loin, et qui semblaient sortir de derrière la chaîne de petites collines qui bordait le lac du côté du nord.

Don Cornelio ne douta pas que ce ne fussent les voix de Costal et de Clara, qui s'en revenaient après la réussite de leur tentative car les hurlements, qu'il avait entendus, ne pouvaient être que ceux de Tlaloc ou de Matlacuezc vaincus.

Le capitaine ne tarda pas, cependant, à se détromper.

Dans la direction de la route qu'il avait suivie pour venir, il aperçut des lumières qui s'avançaient vers le lac.

A en juger par la rapidité avec laquelle ces lumières changeaient de place, elles devaient être portées par des gens à cheval. Le capi-

taine apercevait distinctement, à une demi-portée de carabine de l'arbre qu'il occupait, le groupe effrayé que formaient les deux chevaux de Costal et de Clara avec le sien ; ce ne pouvait donc être ni l'Indien ni le nègre qui portaient ces lumières.

Il n'y avait donc pas à douter, malheureusement, que ce ne fussent Arroyo et ses terribles bandits.

Peu de temps après, en effet, une troupe de cavaliers, parmi lesquels don Cornelio reconnut Arroyo et son associé Bocardo, apparut sur le bord du lac, des torches à la main.

Les bandits se dirigeaient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et, quand ces allées et venues furent terminées il les vit marcher vers la partie opposée à celle oú se tenaient les trois chevaux et explorer curieusement des yeux la nappe d'eau et les roseaux de la rive.

A un signal donné, les torches s'éteignirent et tout rentra dans une obscurité momentanée aux yeux de don Cornelio, car la lumière de la lune ne semblait que bien terne après l'éclat des torches.

Le capitaine aurait bien voulu pouvoir avertir ses deux compagnons du danger que pouvait leur faire courir la présence des bandits d'Arroyo ; mais, comment la leur faire savoir ?

De leur côté, les gens de don Mariano, à la vue de ces hommes armés, parmi lesquels don Mariano et sa fille reconnurent aussi leurs deux anciens vaqueros, se tenaient immobiles, la litière de Gertrudis était déjà chargée et prête à partir.

Don Cornelio suivait tous les mouvements d'Arroyo d'un regard plein d'inquiétude, et son cœur fut soulagé en le voyant avec ses cavaliers tourner le lac et s'éloigner.

Grâce à la clarté de la lune, la vue du capitaine pouvait presque plonger jusqu'au fond des roseaux. Les bords du lac étaient redevenus déserts, ses eaux étaient silencieuses et tranquilles. Tout à coup don Cornelio crut voir une légère agitation parmi les plantes marécageuses qui croissaient le long des rives.

Au même instant, une ombre vague et indécise apparut au milieu des touffes vertes et des lames aigues des glaïeuls, et cette ombre, en s'élevant insensiblement, prit la forme distincte d'une femme.

Elle était vêtue d'une robe blanche, et de longs cheveux épars et en désordre flottaient sur ses épaules.

Une sueur froide ruissela sur le front de don Cornelio. Fasciné par cette étrange apparition, ses yeux égars restaient fixés sur elle sans pouvoir s'en détacher : c'était, il n'en doutait pas, la compa-

gne de Tlaloc, la terrible Matlacuezc, qui sortie du palais humide qu'elle habite dans les profondeurs du lac d'Ostuta, se rendit aux évocations du descendant des anciens caciques de Tehuantepec.

## CHAPITRE X.

### LE MESSAGE

Depuis le moment où nous avons montré Costal et Clara battant les roseaux de la rive du lac pour en chasser les caïmans, puis s'élançant dans ses eaux fangeuses, emportés tous deux par ce fatalisme aveugle de l'Indien, qui lui faisait braver les alligators avec autant de témérité qu'il avait jadis bravé les requins, le lecteur ignore complètement ce que sont devenus ces deux personnages. Nous allons les ramener sur la scène ; il est d'ailleurs nécessaire que nous les suivions pour quelques instants, afin d'expliquer comment le fantastique a servi de prologue au drame réel dont le dénoûment ne tardera pas à avoir lieu.

Quand les deux aventuriers eurent disparu dans l'ombre que projetait la colline enchantée, ils ne tardèrent pas, comme l'avait pensé le capitaine, à prendre terre sur la colline elle-même.

Le Monapostiac n'est qu'un bloc immense d'obsidienne d'un vert noirâtre disposée en longues couches verticales et irrrégulières, séparées les unes des autres. Telle est la cause des fissures qu'on voit dans ses flancs. Frappée des rayons du soleil ou de la lune, cette matière vitreuse prend une espèce de transparence terne qui, jointe au brouillard épais qui couvre le sommet de la colline, donne à l'ensemble un aspect étrange et mélancolique.

Certaines parties de ce bloc, dont Costal avait une parfaite connaissance, sont d'une sonorité singulière et bizarre, semblable à celle du *Cerro de la Campana* dont nous avons parlé dans un précédent récit. [1]

Tantôt absorbé dans ses méditations, tantôt récitant à voix basse des prières dans la langue de ses pères, le Zapotèque attendait, pour commencer ses incantations, que la lune se montrât au-dessus du rideau de cèdres qui terminait la plaine.

Il serait long et fastidieux de décrire toutes les pratiques bizarres à l'aide desquelles l'Indien évoquait le puissant génie dont l'intervention devait enfin rendre au descendant des caciques de Tehuantepec la splendeur de son antique famille.

1 *Voyages et aventures au Mexique.*

Certes, si la persévérance et le courage eussent dû obtenir des divinités indiennes la faveur qu'il sollicitait, Costal l'eût amplement méritée. Quoique rien, jusqu'à ce moment, n'indiquât que Tlaloc ou Matlacuezc dussent apparaître à leur courageux adorateur, le front de Costal rayonnait de tant d'espoir, que le nègre n'eut pas un instant l'idée qu'il pût échouer dans cette dernière tentative.

Depuis le lever de la lune, si impatiemment attendu, plus d'une heure s'était passée en préparatifs de toute sorte, lorsque Costal rompit enfin le silence imposant qu'il avait gardé jusque-là à l'égard de Clara.

" Clara, dit-il d'une voix grave, quand les dieux de mes pères appelés par le fils des caciques qui a vu cinquante saisons des pluies, vont entendre les sons auxquels ils prêtaient l'oreille depuis plus de trois siècles, ils apparaîtront sans aucun doute.

— Je l'espère bien ainsi, dit Clara.

— Oui ; mais qui sait si ce sera Tlaloc ou sa compagne ?

— Peu m'importe.

— Matlacuezc, reprit l'Indien, est vêtue de blanc aussi pur que celui de la fleur du floripondio ; quand ses cheveux ne sont pas tordus sur sa tête, ils flottent sur sa robe comme la mantille d'une senora de haut parage ; ses yeux sont plus brillants que les étoiles et sa voix est plus douce que celle du moqueur lorsqu'il imite le rossignol : et cependant sa vue est terrible à soutenir.

— Je la soutiendrai, dit le nègre.

— Mais Tlaloc a la taille gigantesque ; des serpents enroulés sifflent dans sa chevelure, son œil est comme l'œil du jaguar, sa voix gronde comme celle de deux taureaux. Réfléchissez-y, tandis qu'il en est temps encore.

— Je vous l'ai dit, je veux de l'or, et peu m'importe que ce soit Tlaloc ou sa compagne qui me le donne ; dé par tous les diables chrétiens ou païens ! je ne suis pas venu jusqu'ici pour reculer.

— Alors, continua Costal, je vais appeler mes dieux.

En disant ces mots, l'Indien ramassa une pierre près de lui, et, s'avançant vers la colline, il en frappa fortement un des angles ; le coup retentit au loin semblable au bruit de l'airain. Onze fois encore il renouvela sa terrible évocation.

Des murmures vagues d'abord semblèrent répondre aux coups de la pierre sur le roches ; puis bientôt, comme si Costal eût en effet possédé le don de faire entendre la voix terrible de Tlaloc, des hurlements affreux éclatèrent au millieu du silence ; c'étaient ceux qui avaient si fort effrayé le capitaine et les gens de don Mariano.

Clara fut en proie à la même terreur; mais ce ne fut que pour un moment, car il s'écria d'une voix ferme :

— Sonez encore, Costal, Tlaloc a répondu.

L'Indien jeta sur Clara un regard scrutateur. La lune laissait voir la teinte grisâtre de son visage ; il était évident que le noir parlait sérieusement.

— Eh quoi ! dit le Zapotèque, êtes-vous donc assez peu familiarisé avec les mystères de nos forêts, pour confondre la voix d'un vil animal avec celle du dieu des montagnes?

— Un animal hurler ainsi !

— Sans doute ; cette voix est effayante, mais elle ne l'est que pour ceux qui ne connaissent pas l'animal qui la fait entendre : c'est un singe[1] que vous tueriez d'un coup de la cravache que vous avez laissée au pommeau de votre selle. Non, non, la voix de Tlaloc est autrement terrible.

— Eh bien ! j'en suis fâché, répondit le nègre.

Bientôt la vue des cavaliers qui exploraient les alentours du lac allait donner un autre cours à leurs idées. Les bandits d'Arroyo venaient à peine de disparaître derrière les roseaux, que, du plus épais des fourrés, on vit surgir la blanche apparition que le capitaine contemplait encore en frémissant.

A l'aspect de cette soudaine vision, l'œil de l'intrépide Costal brilla d'un éclair de triomphe. Il saisit d'une main le bras de son compagnon.

— Les temps sont venus, dit-il, la gloire des caciques de Tehuantepec va renaitre : voyez !

Il montrait de l'autre main la chevelure noire flottant comme une mantille sur la robe couleur de floripondio, que la lune éclirait au millieu des roseaux.

— C'est Matlacuezc, répondit le nègre à voix basse.

Et, quoique son cœur battit à coups redoublés dans sa poitrine, Clara ne laissa pas de deviner la terreur secrète qu'il éprouvait en face de la divinité des eaux qui se montrait enfin à lui.

Tous deux descendirent doucement des flancs du rocher dans l'eau et se mirent à la nage.

A ce moment, la blanche apparition disparut, et les deux aventuriers la perdirent de vue, quoique le capitaine, du haut de l'arbre qu'il occupait, continuât à l'apercevoir tapie derrière la frange verte des glaïeuls du lac.

Mais l'Indien savait où se diriger, et son bras vigoureux fendait

1 Le stentor ursinus.

les eaux si rapidement, que le nègre, quelques efforts qu'il fît, restait à dix nagées derrière lui.

Bientôt, le capitaine Lantejas, tout en frémissant du courage surhumain de Costal, le vit étendre les mains pour saisir la déesse des eaux, quand une voix s'écria :

— Pas au nègre ! au meurtrier du Gaspacho d'abord !

Un coup de fusil sillonna le lac. Don Cornelio perdit de vue le nègre et l'Indien qui venaient de plonger ; mais, à la place qu'abandonnait Costal, il vit les roseaux frémir et s'agiter. Il entendit comme un léger cri d'agonie ; les glaïeuls cessérent de bruire et le cri s'éteignit.

La vision à la robe blanche et aux cheveux flottants avait disparu, le lac demeurait désert, mais ce ne fut que pour un instant. Costal et Clara reparurent à sa surface et ne tardèrent pas à prendre terre sur la rive, à une portée de fusil du capitaine.

Le drame réel se mêlait si étroitement à de fantastiques apparences, que don Cornelio resta un instant l'esprit troublé et l'œil voilé d'un nuage.

La vue du danger que couraient ses deux fidèles compagnons put seule le rappeler à lui et l'avertir que ce qui se passait sous ses yeux n'était pas un rêve.

Subitement sortis de derrière les roseaux, à peu de distance de l'endroit où l'apparition s'était un instant montrée, deux des hommes d'Arroyo poursuivaient le nègre et Costal le sabre à la main. Dès lors le capitaine reprit complétement ses sens, et, appuyant le canon de sa carabine sur l'une des branches de son arbre, il fit feu : un des bandits tomba, et l'autre s'arrêta effrayé de ce coup inattendu.

Ce délai donna le temps aux deux aventuriers d'arriver jusqu'à leurs chevaux et de sauter en selle comme deux fantômes tout ruisselants de l'eau du lac.

De son côté, le capitaine descendit précipitamment à terre en se nommant et en appelant ses deux companons de leur nom.

— Ah ! s'écria Costal, j'avais craint, en reconnaissant votre cheval avec les nôtres, qu'il ne vous fût arrivé malheur.

Pendant ce temps, le bandit resté seul s'enfuyait à son tour vers son cheval, qu'il avait laissé à la garde de ses compagnons derrière les collines. Mais, poursuivi bientôt par l'Indien, qui en quelques bonds l'eut rattrapé, il fut terrassé sous les pieds de son cheval, et le Zapotèque le cloua par terre d'un coup de rapière sans quitter sa selle.

— Vite au lac maintenant ! reprit vivement Costal en s'adres-

sant au nègre. Allez nous attendre dans le bois, seigneur don Cornelio, nous avons besoin d'être seuls.

Comme il mettait pied à terre en prononçant ces mots, un nouvel incident venait de changer la face des choses.

Cinq cavaliers et une litière portée par deux mules apparurent tout à coup sur le bord du lac et presque à l'extrémité du bois : c'était don Mariano à côté de la litière de sa fille, accompagné de ses quatre domestiques.

L'hancendero avait entendu le capitaine Lantejas se nommer en appelant de leur nom Costal et Clara, et, plein d'espoir dans le renfort inattendu que le ciel lui envoyait, il se hâtait de le joindre.

De l'autre côté de l'Ostuta, derrière le rideau de cèdres, déboucha, au même moment, une seconde troupe à cheval, composée d'une demi-douzaine d'hommes poursuivis, selon toute apparence, par un nombre égal de cavaliers qui se montrèrent à leur tour le sabre au poing.

— Qu'est-ce encore, s'écria Costal en jurant comme un païen qu'il était, que ces instrus qui viennent troubler les adorateurs de Tlaloc ?

Le nègre, qui au même instant entendit qu'on l'appelait ainsi que Costal, se frappait la poitrine de désespoir en pensant à l'occasion unique que lui faisait perdre cette invasion subite du lac, si désert jusqu'alors. C'était la voix de don Mariano qu'on venait d'entendre ; il se faisait connaître et appelait aussi par son nom le capitaine Lantejas, tout en ignorant que c'était le même qui portait le prénom de Cornelio, l'ancien hôte de las Palmas.

— C'est bien moi, vive Dieu ! répondit le capitaine, surpris au dernier point de se trouver en pays de connaissance au milieu de cette solitude si morne jusqu'à ce moment.

Au milieu de ces divers incidents, les fuyards qui venaient d'apparaître semblèrent indécis sur la direction qu'il avaient à prendre mais bientôt, n'apercevant peut-être pas le groupe réuni sur la lisière du bois, ils se dirigèrent de ce même côté.

Lantejas et ses deux compagnons, don Mariano et ses gens, n'eurent que le temps de se jeter précipitamment derrière les arbres, pour éviter d'être renversés par le galop impétueux des chevaux, lancés à toute bride par leurs cavaliers, qui passèrent comme un tourbillon devant eux.

Cependant, malgré la rapidité de leur course, l'œil perçant de Costal distingua, parmi ces fuyards, deux hommes qu'il ne pouvait méconnaître, car ils avaient été, comme lui, les serviteurs de don Mariano.

" Nous sommes en pays ennemi, dit-il à voix basse à Clara : voici Arroyo et Bocarda, poursuivis sans doute par les royalistes."

Il achevait à peine, qu'emportés par un galop non moins furieux, les six cavaliers lancés à la poursuite d'Arroyo passèrent à leur tour aussi rapidement que l'éclair.

L'un d'eux, de haute taille, autant qu'on en pouvait juger, précédait ses cinq compagnons ; courbé sur le cou de son cheval, qui semblait plutôt voler que galoper, il ne cessait néanmoins de lui presser les flancs de ses éperons.

Saisissant convulsivement son feutre noir à larges bords, un instant presque enlevé de sa tête dans la rapidité de sa course, il le renfonça tellement, que sa figure, déjà à moitié cachée par la crinière de son cheval, paraissait à peine. Le coursier, en même temps, effrayé soit par la masse sombre de la litière de Gertrudis, soit par la vue d'un autre objet, fit un saut de côté en laissant échapper de ses naseaux un souffle étrange et rauque, auquel répondit un faible cri parti de dessous les rideaux de la litière.

Ce cri passa inaperçu pour le cavalier, qui ne tourna pas la tête.

Gertrudis ne fut pas la seule qui tressaillit en entendant ce souffle si reconnaissable ; don Cornelio se rappela aussi qu'il l'avait ouï résonner d'une manière terrible à ses oreilles, sur le champ de bataille de Huajapam, quelques instants avant qu'il se sentit enlever de sa selle par le bras vigoureux du colonel Tres Villas.

Don Mariano n'avait pu méconnaître non plus cette particularité d'un cheval si longtemps nourri dans ses écuries. Le cavalier avait bien la haute taille de don Rafael ; était-ce toutefois lui qu'on supposait au siége de Huajapam ? Il était permis d'en douter.

Remettant à une heure plus favorable, car la nuit était encore loin de toucher à sa fin, à continuer leurs invocations aux divinités zapotèques, Costal et Clara, pour être prêts à tout événement, s'étaient hâtés d'aller reprendre leurs armes à feu avec leurs vêtements, et don Cornelio resta seul avec l'hacendero et Gertrudis.

Incertains les uns et les autres de ce qu'ils devaient faire, tous attendaient avec une vive anxiété la fin de l'action qui se passait presque sous leurs yeux, mais dont les détails devaient leur échapper dans l'éloignement, malgre les clartés que la lune jetait sur le lac, dont les bords étaient le théâtre où le dénoûment allait avoir lieu.

Don Rafael qui, de proche en proche, depuis le moment où nous l'avons vu quitter l'hacienda de San Carlos, était arrivé près du lac d'Ostuta, continuait toujours sa poursuite acharnée.

De moment en moment, l'espace qui le séparait d'Arroyo se rapetissait, et le bandit, qui, malgré sa bravoure habituelle, sem-

blait frappé d'une folle terreur devant l'ennemi implacable et redouté qu'il fuyait, ne pouvait se dissimuler que son terrible bras allait l'atteindre.

Il eut un moment d'espoir, néanmoins ; car les soldats de la suite du colonel n'étaient pas aussi bien montés que leur chef, qui les précédait de cinq ou six longueurs de cheval. Le bandit pouvait ordonner à sa troupe de faire volte-face et d'envelopper don Rafael, avant que ses cavaliers eussent pu le rejoindre ; mais, le cœur lui fit défaut, et cette dernière chance de salut lui échappa. La force indomptable du colonel et son courage aveugle lui étaient trop connus pour qu'il espérât le terrasser dans le court instant qui suffirait à ses gens pour lui venir en aide.

Arroyo était arrivé à l'extrémité orientale du lac ; à peu de distance s'étendaient devant lui les plaines immenses, dans lesquelles il se flattait de se dérober à la poursuite de son ennemi.

Il continua donc sa course, résolu à n'user qu'à la dernière extrémité de la périlleuse ressource que lui fournissait l'avance du colonel.

Mais don Rafael, en dépit des passions fougueuses qui l'agitaient, suivait, d'un œil attentif, toutes les manœuvres du bandit, et il sembla deviner son intention, car, depuis quelques secondes dejà, il s'écartait de la courbe du lac pour lui couper tout espoir de retraite à sa droite, et lorsque Arroyo, que Bocardo suivait de près, fit un écart brusque en s'éloignant du rivage, il n'était plus temps.

Le cheval au souffle rauque et son cavalier bondissaient en ligne parallèle aux deux bandits, en jetant une ombre formidable jusqu'aux jambes du cheval d'Arroyo. Celui-ci se porta rapidement sur la gauche : c'était ce que voulait don Rafael, qui semblait dans l'intention d'agir avec lui comme on agit avec le cerf, qui, pressé par le chasseur, n'a plus pour dernier moyen de salut que l'étang contre lequel il est acculé.

" Gare à vous ! " s'écria Bocardo à son complice, à l'aspect du colonel qui venait, par un effort soudain, de le dépasser, et qui s'élançait sur lui.

Arroyo déchargea le pistolet qu'il avait à la main, en retenant involontairement la bride de sa monture ; le coup, mal dirigé, n'atteignit pas don Rafael, dont le cheval, heurtant du poitrail le flanc de celui d'Arroyo, le renversa sur le côté.

Bocardo se jeta au travers pour donner à son associé le temps de se relever.

" Arrière, immonde putois ! " s'écria le colonel en lui faisant vider les arçons d'un coup de la poignée de son sabre."

Arroyo, froissé, meurtri, les éperons engagés sous la selle,

essayait vainement de se relever, que déjà, le colonel d'un côté et ses gens de l'autre l'entouraient, le sabre haut, tandis que les quatre cavaliers insurgés continuaient à s'enfuir à toute bride, et que Bocardo, les côtes brisées, gisait immobile sur le sable.

De l'endroit où ils étaient postés, les spectateurs avaient vu de loin cette double chute, mais sans deviner de quel côté demeurait l'avantage.

Pourvu que les bords du lac redevinssent solitaires, peu importait à Costal et à son compagnon d'aventures ; mais il n'en était pas de même de don Mariano.

Frappé de l'idée que l'un des acteurs de cette lutte sanglante pouvait être le colonel Tres Villas, dont la vie lui était si précieuse depuis que celle de sa fille y était pour ainsi dire attachée, il était absorbé dans sa douloureuse incertitude, et, depuis le commencement de la terrible scène qui se passait sous ses yeux, il avait gardé le plus profond silence.

Un vif sentiment de curiosité avait également rendu muets don Cornelio et ses deux compagnons. Don Mariano ignorait donc encore que l'hacienda de San Carlos eût été prise et pillée par la bande d'Arroyo ; de son côté, Gertrudis, dont l'oreille avait avidement saisi au passage le souffle échappé aux naseaux du Roncador, était silencieusement livrée à ses mortelles angoisses sous les rideaux de la litière.

Costal fut le premier à rompre ce long silence, par suite du désir qu'il éprouvait de se retrouver seul avec Clara sur les bords du lac.

" Quoi qu'il en soit, dit-il, la route est libre maintenant, et le seigneur don Mariano peut reprendre son chemin, si c'est à las Palmas qu'il se rend.

— Nous n'allons pas à las Palmas, reprit l'hacendero avec distraction et en s'avançant de quelques pas pour essayer de se rendre compte de ce qui se passait, sans néanmoins que le bruit de voix confuses qu'il entendait à quelque distance pût éclairer ses doutes.

— A votre place, je n'hésiterais pas à poursuivre mon chemin, reprit Costal, les moments sont précieux, et... Par les serpents de la chevelure de Tlaloc ! s'écria-t-il avec une surprise mêlée de colère, il y a encore quelqu'un dans ces bois.

On put entendre, en effet, tout près de là, le craquement des brouissailles et des lianes ; puis ces mots furent distinctement prononcés :

" Par ici, *compadre*, par ici ! J'entends là-bas la voix de l'homme que nous cherchons. Vite, de par tous les diables ! ne le manquons plus cette fois.

Cette voix n'était connue d'aucun de ceux qui venaient de l'entendre. L'homme à qui les paroles s'adressaient n'avaient pas répondu. Le bruit des pas, à travers les halliers, s'affaiblit peu à peu et se perdit dans le lointain.

Costal et Clara échangèrent un regard de désappointement, tandis que l'hacendero, toujours attentif à ce qui se passait autour de lui, faisait de vains efforts pour en trouver la solution.

La lune, qui allait bientôt disparaître derrière les collines, éclairait encore de ses rayons obliques un corps d'hommes et de chevaux dont les ombres s'allongeaient démesurément sur le sable blanc de la plaine. Mais que se passait-il au milieu de ce groupe ? Une scène terrible, sans doute, à en juger par un effroyable cri qui se fit entendre, et dont l'hacendero frémit jusqu'au fond du cœur.

Etait-ce don Rafael vaincu qui le poussait, ou exerçait-il lui-même un acte d'impitoyable justice contre le meurtrier de son pére ?

Au moment où Arroyo se débattait sous le poids de son cheval, le colonel s'était jeté à bas du sien, et, le poignard aux dents, ses deux mains de fer saisirent celles du bandit, dont les muscles brisés s'agitaient en vain sous sa terrible étreinte. Il pesa sur sa poitrine de tout le poids de son genou, lourd comme un bloc de rocher qui serait tombé du Monapostiac. Arroyo, les bras en croix, succombant à la douleur, restait immobile, et la rage et la terreur se peignaient tour à tour sur tous ses traits.

" Qu'on garotte cet homme ! " dit don Rafael.

En un clin d'œil, le lazo de l'un des cavaliers se replia dix fois autour des jambes et des bras du bandit terrassé.

" Bien, dit le colonel, lorsque Arroyo n'eut plus la liberté de faire un mouvement, qu'on l'attache à la queue du Roncador."

Quelque habitués que fussent les soldats espagnols aux terribles actes de vengeance qui suivaient presque toujours la victoire, d'un côté comme de l'autre, ce ne fut qu'au milieu d'un profond silence qu'ils exécutèrent cet ordre.

Lorsque l'extremité du lazo qui liait le bandit fût fortemént attachée à la naissance de la queue du Roncador, qui semblait aussi refuser la sanglante besogne dont on le chargeait, le colonel se mit en selle.

Il jeta par derrière un regard de haîne sur l'assassin de son père, et un sourire dédaigneux répondit aux cris de grâce d'Arroyo.

" A quoi bon ! lui dit-il. Antonio Valdez est mort ainsi ; vous mourrez comme lui, je vous l'ai dit à l'hacienda de las Palmas."

Les éperons du colonel retentirent avec un bruit sinistre contre

les flancs du Roncador effrayé; l'animal se cabra violemment à l'instant où le bandit poussa le cri d'angoisse et de douleur qui venait d'agiter si fortement don Mariano.

Sous un second coup d'éperon le Roncador poussa un hennissement rauque, fit un bond en avant, puis resta immobile et frémissant. Arroyo, enlevé violemment du sol, retomba lourdement.

En ce moment deux hommes accouraient à toutes jambes. La lune éclairait comme en plein jour la figure du colonel.

Arrivé près de lui, un des hommes s'écria :

" Un instant, colonel; au nom de Dieu! ne vous en allez pas encore, nous avons eu trop de mal à vous trouver, mon compère et moi."

L'homme qui parlait ainsi se découvrit et montra la physionomie *militaire* de Juan el Zapote, tandis que l'honnête Gaspar le rejoignait tout essoufflé.

Le colonel ne put méconnaître les deux compagnons de ses dangers, dans les bois des bords du fleuve, ni oublier que l'un d'eux lui avait donné un avis salutaire, en lui indiquant l'endroit où il avait trouvé un refuge.

— Que voulez-vous? leur dit il; ne voyez-vous pas que je ne puis vous écouter ?

— Oui, sans doute, nous sommes indiscrets... Eh ! tiens ! c'est du seigneur Arroyo que vous vous occupez ?... Mais, depuis vingt-quatre heures nous courons après vous et vous nous échappez toujours... J'ai un message de vie ou de mort à vous délivrer.

— Grâce ! grâce ! seigneur colonel, criait Arroyo d'une voix lamentable.

— Chut donc ! vous nous empêchez de causer, fit le Zapote.

— Un message ! s'écria le colonel, dont le cœur tressaillit d'espoir ; un message, et de quelle part ?

— Faites éloigner vos hommes, dit le Zapote, c'est un message confidentiel... un message d'amour, acheva-t-il tout bas.

Sur un geste impérieux du colonel, car la voix lui manqua tout à coup, ses cavaliers s'écartèrent de façon à ne pouvoir rien entendre; cependant, comme si cette précaution ne lui suffisait pas, il inclina la tête vers le messager.

Que lui dit le Zapote, qui, après s'être si adroitement substitué à Gaspar, jouait seul le rôle du messager véritable ? nous pouvons nous dispenser de le traduire. L'attitude seule du colonel révélait assez le sens des paroles qu'il venait d'entendre.

Soutenu d'une main à la longue crinière du Roncador, comme à un point d'appui, dont il avait besoin pour se maintenir en selle, le colonel Tres Villas étouffa un cri de bonheur ; puis il cacha

vivement dans sa poitrine un objet que lui remit le messager, qui, à son tour, sur un mot de don Rafael, fit un saut prodigieux en témoignage de la joie folle qu'il éprouvait.

Alors, le colonel tira son poignard, et ses cavaliers purent l'entendre dire à demi-voix au Zapote :

" Dieu ne voulait donc pas que cet homme mourût, puisque c'est à présent qu'il vous envoie vers moi ? "

Et, oubliant qu'il tenait enfin en sa puissance son plus mortel ennemi et le meurtrier de son père, oubliant son serment de haine pour ne plus se rappeler, au milieu des sensations délicieuses dont son cœur était plein, que le serment de clémence fait à Gertrudis elle-même, don Rafael se pencha sur la croupe de son cheval, et trancha le lien qui attachait le misérable auquel l'arrivée inespérée du Zapote venait de sauver la vie.

Le colonel, dédaignant d'écouter les actions de grâces que lui adressait le bandit immobile sur le sable, se retourua vers le messager.

— Où est celle qui vous envoie ? demanda-t-il.

— Là, répondit le Zapote en montrant du doigt une litière qui se remettait en marche, escortée de cinq cavaliers.

Débarrassé du corps humain qui l'épouvantait, le Roncador ne refusa plus, cette fois, de bondir dans la direction où les rideaux de la litière de Gertrudis ondoyaient aux derniers rayons de la lune.

## CHAPITRE XI.

### LE FANTASTIQUE ET LA RÉALITÉ.

Cependant, comme si les alentours du lac d'Ostuta, si déserts jusqu'alors, fussent tout d'un coup devenus le lieu d'un rendez-vous général, des lumières brillèrent au loin, et, dans une direction différente de celle que suivait la litière de Gertrudis, une autre litière se montra ; mais celle-ci était à bras, et on la portait.

Une demi-douzaine d'Indiens la précédaient, en éclairant sa marche à l'aide de branches enflammées d'*ocote*[1], qu'ils tenaient à la main.

A la voix de don Rafael, l'escorte de Gertrudis avait fait halte, et au même moment le brancard, arrivé au bord du lac, s'arrêta également. Les Indiens qui l'accompagnaient se mirent alors, armés de leurs torches, à fouiller les roseaux.

1 *Pinus pecea.*

Une distance de deux ou trois cents pas séparait les groupes formés autour des deux litières.

Furieux de voir les bords du lac occupés de nouveau, Costal s'était élancé de ce côté, et, arrachant à l'un des Indiens la torche qu'il portait, poussa vivement son cheval vers le brancard.

A la vue d'un cavalier qui arrivait sur eux, la figure enflammée de colère, la bride entre les dents, tenant d'une main une torche et de l'autre une épée encore toute sanglante, les porteurs du brancard, épouvantés, le laissèrent brusquement tomber par terre et s'enfuirent à toutes jambes. Un cri étouffé se fit entendre du fond de la litière, dont le capitaine, qui avait suivi Costal, s'empressa d'écarter les rideaux A la lueur de la torche du Zapotèque, apparut une figure pâle et souillée de sang. Don Cornelio reconnut aussitôt le jeune espagnol, victime de la férocité d'Arroyo et de la cupidité de son lâche associé. Le mourant, en voyant Costal, tressaillit, et d'une voix presque éteinte :

— Oh ! ne me faites pas de mal, dit-il ; j'ai si peu de temps à vivre !

Lantejas fit signe à Costal de s'éloigner, et par des paroles affectueuses calma les craintes du malheureux jeune homme.

" Merci, merci ! " lui dit celui-ci ; puis, touruant vers lui des regards suppliants : " Ne l'avez-vous pas vue ? " ajouta-t-il.

Ces mots furent un trait de lumière pour don Cornelio ; le fantôme fuyant de l'hacienda de San Carlos et la blanche apparition dans les roseaux du lac ne furent plus à ses yeux qu'une seule et même malheureuse créature ; deux fois, il avait vu, vivante encore, celle que l'Espagnol ne devait plus sans doute revoir que morte. L'esprit tout troublé des récents événements de la nuit, craignant d'ailleurs de rendre plus amers les derniers moments du moribond, don Cornelio ne savait que répondre.

" Je ne sais, dit-il en hésitant ; je n'ai vu personne... que des brigands, dont deux sont restés sur le carreau.

— Cherchez la, pour l'amour de Dieu, reprit l'Espagnol ; elle ne doit pas être loin... Je parle de ma femme... nous avons trouvé près d'ici ce mouchoir de soie... plus près encore, ce soulier. Ah ! si je pouvais seulement embrasser Marianita avant de mourir ! "

En parlant ainsi, le jeune homme, plein d'angoisses et d'un air déchirant, montrait les deux objets appartenant à celle que les roseaux du lac allaient probablement lui rendre sans vie.

Le capitaine laissa retomber les rideaux de la litière et rejoignit Costal, qui continuait à exhaler toute le fureur qu'avait excitée chez lui le cruel désappointement qu'il venait d'éprouver.

Don Cornelio voulut lui faire part de ses craintes au sujet de la jeune femme...

— Vous êtes fou ! lui dit l'Indien d'un ton de mauvaise humeur ; la femme que vous avez vue dans les roseaux, c'est Matlacuecz... et j'allais l'enlacer dans mes bras quand cet infâme bandit est venu la faire disparaître ! ajouta-t-il avec rage.

Le fou, c'est vous, malheureux païen ! la pauvre créature qu'a sans doute frappée la balle qui vous était destinée n'est autre que la femme de cet infortuné jeune homme.

Pendant que, les yeux toujours fixés sur la litière, le capitaine cherchait à dissiper les illusions dont se repaissait Costal, les porteurs de torches et ceux du brancard, revenus de leur frayeur, avaient repris leurs recherches sur les bords du lac.

Tout à coup, un d'entre eux jeta un cri horrible.

— Le voilà ! s'écria-t-il ; puis ce cri fut suivi d'un hurlement funèbre à la mode indienne. Ce hurlement apprit à l'Espagnol le malheur qu'on aurait voulu lui cacher.

Le capitaine entendit qu'on l'appelait, et courut vers lui ; il était sur son séant, les yeux égarés, la bouche béante.

— Morte ! morte !..... s'écria-t-il.

— Espérez ; cet homme se trompe peut-être, dit le capitaine...

— Morte ! vous dis-je ; et, après une courte pause, sa figure redevenant calme : " Que puis-je d'ailleurs espérer de mieux ? ajouta-t-il ; elle a échappé aux outrages, et je vais mourir aussi. Allez, mon ami, la mort est pour moi plus douce que la vie ; elle va me réunir à celle que j'aimais plus que moi-même."

Et, comme ces moribonds qui s'arrangent pour mourir, le jeune homme reposa doucement sa tête sur son oreiller et ramena d'une main jusqu'à ses yeux la couverture qui l'enveloppait ; puis son autre main arrangeait avec soin une place à côté de lui, comme s'il eût voulu préparer la couche funèbre de celle qu'il ne devait plus revoir.

Don Cornelio courut rejoindre Costal, et l'entraînant vers le lac :

— Venez ! lui dit-il, et vous verrez !

Tous deux se rendirent à l'endroit d'où était parti le cri.

Une robe blanche, déchirée par les ronces, souillée de sang et d'un limon verdâtre, enveloppait, comme un linceul, le corps inanimé d'une jeune femme, que les Indiens avaient déposé sur un lit de roseaux ; quelques feuilles vertes, qui débordaient sa tête comme une couronne funéraire, composaient sa dernière parure.

— Elle est belle comme la déesse des eaux ! dit Costal. Pauvre

don Mariano, acheva-t-il en reconnaissant la victime, il est là-bas bien loin de penser qu'il n'a plus qu'une fille !

Et il s'éloigna la tête baissée et tout rêveur ; le capitaine le suivit.

— Eh bien ! lui demanda-t-il, croyez-vous toujours avoir vu l'épouse de Tlaloc ?

— Je crois ce que mes pères m'ont enseigné à croire, répondit l'Indien d'un ton découragé. Je crois que le fils des caciques de Tehuantepec mourra sans avoir pu recouvrer l'ancienne splendeur de sa famille. Tlaloc, qui demeure là, ne l'a pas voulu.

On s'expliquera facilement comment, l'esprit troublé jusqu'au vertige par la terreur que lui inspiraient les bandits d'Arroyo, la jeune femme de don Fernando s'était égarée en fuyant.

Arrivée au lac, les épais roseaux qui en garnissaient les bords lui avaient paru un asile sûr où nul ne viendrait la chercher. Elle s'y était réfugiée.

On s'expliquera, tout aussi aisément, la présence d'Arroyo et de sa troupe dans le même endroit. En suivant les traces que la malheureuse créature qu'ils poursuivaient avait laissées derrière elle, ils étaient arrivés à son dernier refuge, laissant à leur tour leurs propres traces que don Rafael devait bientôt retrouver. Un des hommes du guerillero avait aperçu Costal nageant dans le lac et près de saisir celle que sa folle imagination lui représentait comme la divinité des eaux. Brûlant de venger la mort du Gaspacho, le bandit avait tiré sur l'Indien ; mais sa balle, mal dirigée, s'était trompée de but, et avait frappé l'innocente victime qui, cherchant dans le lac fatal un asile contre les outrages qu'on lui préparait, ne devait y trouver que la mort.

La présence subite et inattendue de l'infortuné don Fernando sur les bords de ce même lac paraîtra peut-être d'autant plus inexplicable, que nous avons laissé le malheureux jeune homme captif dans sa maison et presque expirant au milieu des tourments que lui avait fait subir son bourreau. Quelques mots, cependant, suffiront pour donner au lecteur l'explication qu'il attend à ce sujet.

La femme d'Arroyo, que la jalousie rendait clairvoyante, ne s'était pas méprise sur les coupables intentions de son mari à l'égard de dona Marianita.

Pensant que don Fernando, une fois libre, pourrait peut-être trouver quelque moyen de soustraire sa jeune femme à la convoitise du bandit, la virago s'était empressée de lui rendre la liberté ainsi qu'à quelques-uns de ses serviteurs. Elle avait gardé les autres en ôtages. Elle espérait en outre, par ce qu'elle regardait comme un acte de clémence, désarmer le courroux du vainqueur.

Une litière à bras, dans laquelle avait été déposé don Fernando, avait servi à le transporter hors de l'hacienda. Les Indiens qui le précédaient avaient suivi, à l'aide de leurs torches, les traces laissées par la jeune femme dans sa fuite, et ces traces, ainsi que les deux objets qu'ils avaient trouvés, les avaient tout naturellement conduits jusqu'au lac. C'est là que le dernier soupir de don Fernando devait presque se confondre avec celui de la pauvre Marianita, qui ne l'avait précédé que de quelques instants. Ne pleurons pas ceux que la mort réunit ; ne pleurons que ceux qu'elle sépare !

— C'est une brave femme, avait dit le lieutenant catalan en apprenant la délivrance du jeune Espagnol ; aussi la pendrai-je par la tête... ne fût-ce que par décence.

Ajoutons, pour finir toute explication, que le lendemain, au point du jour, le Catalan s'empara de vive force de l'hacienda, et que, à l'exception de la virago, qui fut pendue par le cou, il fit pendre tous les bandits par les pieds, les morts comme les vivants. Le brave et implacable lieutenant avait juré d'utiliser toute sa provision de cordes, et il tint religieusement son serment.

Dieu, sans doute, avait voulu préparer l'âme du père et la fortifier contre le malheur qui allait le frapper dans une de ses filles, en le rendant d'abord témoin du bonheur ineffable de celle qu'il lui conservait pour être son ange de consolation.

Gaspar avait appris, en allant chercher le colonel à San Carlos, le sac de l'hacienda par les bandits, la fuite de Marianita, le cruel supplice infligé à don Fernando, et il eût pu instruire son maître de tous ces événements ; car, arrivé sur les bords du lac, il l'avait parfaitement reconnu au clair de la lune.

Craignant toutefois que, s'il se laissait voir de don Mariano, celui-ci ne rétractât l'ordre de délivrer à don Rafael le message de Gertrudis, ou appréhendant tout au moins un nouveau retard, il avait coupé à travers le bois pour gagner l'endroit où était le colonel, et c'est pourquoi, de peur qu'on ne reconnût sa voix, il n'avait pas voulu répondre à l'appel du Zapote.

Les bords du lac, naguère si bruyants, étaient de nouveau plongés dans un morne silence ; le moment approchait où ils allaient redevenir une profonde solitude.

Don Cornelio et ses deux compagnons avaient disparu.

Le cortége funèbre s'était déjà mis en marche pour l'hacienda de San Carlos. Une mort cruelle venait de réunir les âmes des deux jeunes époux ; un même brancard funèbre devait aussi réunir leurs corps inanimés. Les Indiens qui le portaient marchaient silencieusement.

Don Mariano, accompagné de ses serviteurs auxquels s'étaient joints Gaspar et el Zapote, suivaient le convoi. Derrière eux, à une grande distance, les cavaliers de l'escorte du colonel fermaient la marche.

Le silence solennel de la mort régnait partout.

Rien ne nous empêche maintenant d'opposer au tableau funèbre qui vient de passer sous nos yeux celui de la félicité la plus parfaite qu'il soit donné à l'homme de goûter ici-bas : délicieuses extases d'un amour partagé, souvent précédées de longs et cruels tourments, mais qu'on n'a jamais achetées trop cher !

Seuls, deux personnages à une égale distance de la suite de don Mariano et des cavaliers du colonel, échangeaient à voix basse des paroles que nulle oreille indiscrète ne pouvait entendre.

Absorbés depuis leur réunion dans les idées de bonheur dont leurs cœurs débordaient, ils étaient restés étrangers à tout ce qui s'était passé autour d'eux. Don Mariano, dévorant sa douleur en silence, leur avait laissé ignorer le double malheur qui venait de le frapper. Il connaissait toute la tendresse de Gertrudis pour sa sœur, et aurait craint, dans l'état de faiblesse où elle était, de lui porter un coup mortel en lui apprenant, sans l'y avoir préparée, la triste fin de Marianita.

Don Rafael, à cheval à côté de la litière qui portait Gertrudis, se penchait sur sa selle pour ne pas perdre un seul son de sa voix, et recueillait chacune de ses paroles avec l'avidité du voyageur dévoré de la soif, qui peut enfin s'incliner sur la source qu'il rêvait depuis longtemps et en savourer à longs traits l'eau pure et limpide.

Une clarté vague et confuse, que laissaient à peine entrer dans la litière deux rideaux à moitié fermés, ne permettait à don Rafael que de saisir les contours indécis de la figure de Gertrudis.

Cette demi-obscurité, si favorable à la jeune fille, lui servait à cacher et son bonheur et sa confusion, que trahissait l'incarnat de ses joues si pâles jusqu'alors.

Epuisée par la violence de sa passion, elle lançait des regards furtifs sur son amant, pour s'assurer si les tourments de l'absence avaient aussi laissé leur empreinte sur ses traits.

Mais, disons-le sans détour, l'amour incurable dont il était consumé n'avait depuis longtemps marqué de trace que par une mélancolie profonde répandue sur sa physionnmie, et, dans ce moment, elle rayonnait de bonheur. C'est que don Rafael ne doutait plus de l'amour de Gertrudis ; Gertrudis doutait du sien.

La jeune fille soupirait, et cependant cet amour sans mélange, dont, aux dernières clartés de la lune, elle pouvait encore voir

l'empreinte sur chacun des traits de son amant, aurait dû la rassurer et dissiper jusqu'à son dernier soupçon. Don Rafael s'occupait de cette douce tâche.

— Je ne puis vous croire, Rafael, disait Gertrudis ; mais, quand à la sincérité de mes paroles, vous n'en sauriez douter, n'est-ce pas ? car ce messager vous disait clairement que je ne pouvais..... plus vivre.....loin de vous. Alors vous êtes venu..... Oh ! Rafael ! ajouta-t-elle avec un sanglot de douloureux bonheur qu'elle essaya vainement d'étouffer, que me direz-vous donc pour me convaincre que vous m'aimez toujours ?

— Ce que je vous dirai ? reprit simplement don Rafael ; mais rien, Gertrudis : vous avez reçu de moi le serment que, dussé-je avoir le poignard levé sur mon plus mortel ennemi, ma main resterait suspendue sans frapper, pour suivre votre messager ; je suis venu, et me voici.

—Vous êtes généreux, je le sais, Rafael ; mais....vous l'aviez juré Oh ! mon Dieu ! s'écria Gertrudis avec effroi, qu'entends-je ?

Un horrible cri d'appel venait de retentir dans la plaine jusqu'aux rochers du Monapostiac, avec une intonation si lugubre, que la fille en avait tressailli d'épouvante.

— Ce n'est rien, répondit le colonel, c'est la voix d'Arroyo. Arroyo est l'un des deux meurtriers de mon père, dont la tête, séparée du cadavre et encore toute sanglante, reçut mon serment de poursuivre le monstre à outrance.....Chut ! Gertrudis, ne craignez rien, ajouta-t-il pour répondre à un nouveau geste d'effroi qu'elle venait de faire ; le bandit est garrotté là-bas sur le sable. Tout à l'heure, je tenais en ma puissance l'homme que j'avais vainement poursuivi pendant deux ans, quand votre messager est venu..... Alors j'ai tranché le lien qui attachait l'assassin à la queue de mon cheval.... pour accourir plus vite vers vous.

Gertrudis, presque défaillante, laissa retomber sa tête sur les coussins de sa litière, et comme don Rafael effrayé se penchait vers elle :

— Votre main, Rafael, dit-elle d'une voix mourante, pour le bonheur sans nom que vous me donnez !

Et don Rafael sentit, en frémissant de plaisir, la douce pression des lèvres de Gertrudis sur la main qu'il s'était hâté de lui livrer.

Puis tout aussitôt, honteuse de cet aveu de sa passion, Gertrudis referma vivement les rideaux de sa litière, pour savourer dans l'ombre et sous l'œil de Dieu seul la suprême félicité de se savoir aimée comme elle aimait, félicité qui la suffoquait, il est vrai, mais à laquelle elle sentait qu'elle devait la vie.

De même que ces fantômes, qu'évoque parfois l'imagination ou

que les rêves font passer sous nos yeux, et qu'on voit successivement s'évanouir, les divers personnages que nous venons de voir souffrir, aimer ou combattre, Fernando et Marianita, étendus sur leur brancard funéraire ; Gertrudis, dans sa litière, renaissant à la vie ; don Rafael, don Mariano et sa suite, tous s'éloignaient petit à petit de la scène où nous les avons vus pour la dernière fois. Don Cornelio, Costal et Clara, nous l'avons dit, avaient déjà disparu. Le dernier des cavaliers de l'escorte du colonel qui fermait la marche funèbre se perdait à son tour derrière le rideau de cèdres qui bordait l'Ostuta vers l'ouest.

Sur la rive désertée du lac, deux corps immobiles restaient seuls : l'un mort, c'était Bocardo ; l'autre vivant, c'était Arroyo, destiné, selon que son heure était ou n'était pas venue, à servir de pâture aux vautours, à expier ses crimes sous le poignard d'un royaliste ou à exciter la compassion d'un insurgé.

La lune avait disparu derrière les monticules, et la vitreuse transparence qu'elle avait prêtée comme un simulacre de vie à la colline enchantée s'était éteinte. Ses rayons n'éclairaient plus les eaux du lac. Le Monapostiac et l'Ostuta avaient repris, l'un son aspect sombre et lugubre, l'autre sa triste et morne tranquilité : c'était le calme effrayant de la mort dans la solitude.

## ÉPILOGUE

La double tâche de conteur et d'historien que nous nous étions imposée est près d'être terminée, et il ne nous reste plus que peu de chose à ajouter à notre récit pour le compléter.

Nous devons d'abord parler de la mission du capitaine Lantejas, et, à cet effet, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de nous reporter à l'époque où le bon chanoine de Tepic, don Lucas Alacuesta, voulut bien nous raconter ses aventures. Nous emprunterons à son propre récit ce qui a trait au sujet qui nous occupe.

A mon arrivée à Oajaca, me dit don Lucas, où toutefois je n'avais pu pénétrer qu'après avoir couru de fort grands risques, je me rendis chez mon oncle, qui avait cru prudent, pendant les troubles qui agitaient le pays, de quitter son hacienda de San Salvador et de se retirer dans la capitale de la province. J'avais dans ses diverses conversations une certaine tendance à blâmer les actes du gouvernement, et j'avais cru voir en lui quelque partialité pour l'insurrection. Je me décidai donc, dès les premiers jours, à m'ouvrir à lui, en lui faisant connaître ma situation auprès de Morelos, ainsi que la mission dont j'étais chargé. Mais que je m'étais gros-

sièrement trompé ! A peine avais-je fini de parler, que mon oncle, les yeux enflammés de colère, pouvant à peine se contenir et se signant comme s'il eût déjà vu pousser en moi les cornes et les pieds fourchus prédits par le vénérable évêque de Oajaca, m'ordonna de vider les lieux à l'instant même, ainsi que l'Indien et le nègre qui m'avaient accompagné. " Et estimez-vous heureux, seigneur don Cornelio Lantejas, ajouta-t-il en me poussant par les épaules, que, retenu par l'amitié que je porte à mon frère, je ne livre pas à la vindicte publique son misérable fils, qui déshonore notre maison.

— Mon oncle, lui dis-je, je vous supplie....

— Je n'ai pas de neveu parmi les ennemis du roi d'Espagne, s'écria-t- il avec tant de violence, que je craignis un instant d'éprouver le sort d'Ochoa, qui, demandant grâce à son frère Luciano, à la bataille de Acuicho, reçut de lui le coup mortel, accompagné de ces mots : *Je n'ai pas de frères parmi les insurgés.*

— Tel fut le résultat de ma première tentative d'embauchage, qui m'enseigna à mieux observer à l'avenir les personnes auprès de qui j'aurais à exercer ma mission.

— Peu de temps après, Oajaca se trouvait au pouvoir de Morelos, que cette dernière conquête rendait paisible dominateur d'une immense et riche province, de toute la côte du sud et de presque toute la partie de l'océan Pacifique qui baigne le territoire mexicain.

— La fortune de l'ex-curé de Caracuaro était parvenue à son apogée. Les noms de Morelos et de Galeana, continua le bon chanoine avec un air de mélancolie profonde, avaient eu tout le retentissement que ces deux illustres champions de l'indépendance pouvaient désirer ; mais le moment n'était pas loin où tous deux allaient disparaître de la scène qu'ils avaient si glorieusement remplie. Moins de six mois après[1], la bataille de Pururan devenait le tombeau de la gloire militaire de Morelos, et, quelques mois plus tard[2], j'assistais au dernier combat que livra l'intrépide Galeana.

— Ah ! ce fut un moment sublime que celui où, accablé déjà par la supériorité du nombre, mais brandissant fièrement sa lance et jetant à l'ennemi son terrible cri de guerre : *Aqui esta Galeana*, le mariscal s'élança au galop, et vit deux compagnies s'ouvrir devant le poitrail de son cheval et lui livrer passage. Un instant nous espérâmes la victoire ; mais, emporté par son ardeur, don Hermenegildo, en revenant à la charge, se frappa violemment au front

1. 5 Janvier 1814.

2. 27 Juin 1814.

contre une mère-branche d'arbre, et, des deux chênes qui se heurtaient, le chêne humain succomba. Je vis le mariscal chanceler sur sa selle et vider les arçons : quatorze dragons l'entourèrent, et l'un d'eux déchargea, à bout portant, son mousqueton dans sa robuste poitrine. Tandis que, de ses mains défaillantes, le général cherchait à tirer son épée du fourreau, le dragon mit pied à terre et lui trancha la tête. La bouche du héros ne devait plus proférer son cri de guerre toujours victorieux, et je vis bientôt cette noble tête, pâle et sanglante, élevée au bout d'une lance, comme le plus glorieux trophée que l'ennemi eût à envoyer au vice-roi.

— Il y a quelquefois de singulières coïncidences dans la vie de l'homme, continua don Lucas. Galeana était né à Teipam ; il avait passé une partie de sa vie sur son hacienda del Zanjon ; c'est de cette propiété qu'il avait tiré le canon *el nino* ; c'est de là qu'il était sorti inconnu, et c'est à la bataille de Teipan, près de cette même hacienda del Zanjon, qu'il revenait mourir aussi renommé qu'il était obscur quatre ans auparavant.

— Dieu devait une récompense à celui qui toujours miséricordieux, n'avait jamais fait couler une goutte de sang après la victoire ; aussi lui envoya-t-il une mort glorieuse et presque douce, tant elle fut rapide. Il lui accorda aussi la consolation d'entrevoir, à son dernier moment, le vague contour du lieu qui l'avait vu naître.

— Le même sort n'était pas reservé à Morelos.

— Galeana, dont la lance et l'épée n'avaient jamais frappé que sur les champs de bataille, devait, quand son heure fut venu, y terminer noblement sa vie et mourir de la même mort que celle qu'il avait tant de fois donnée à ses ennemis.

— Morelos, au contraire, qui si souvent avait abusé de la victoire envers ses prisonniers, devait à son tour connaître l'une après l'autre toutes les angoisses et toutes les tortures qu'inflige au vaincu le vainqueur sans pitié.

— Prisonnier lui-même à l'affaire de Tesmaluca[1], il fut traîné de prison en prison, les fers au pieds, jugé par le tribunal de l'inquisition, et condamné, comme prêtre rebelle et dissolu, à être passé par les armes, dégradé enfin des ordres sacrés : il écouta toutefois sa sentence avec calme, et sa bravoure et sa grandeur d'âme ne se démentirent pas un seul instant. Mais sa mort physique, si je puis m'exprimer ainsi, fut plus cruelle que sa mort morale. Atteint d'abord de quatre balles qui le renversèrent, il jeta un cri horrible, se releva pour retomber aussitôt, et ses membres, qui frappaient convulsivement la terre après la seconde décharge, indiquaient

1. 15 novembre 1815.

combien son agonie était affreuse et quelle terrible expiation Dieu lui réservait pour sa dernière heure.

En prononçant ce jugement sévère, mais impartial, ce bon chanoine baissait la tête comme si son cœur eût gémi des aveux que lui arrachait sa conscience en parlant de son général bien-aimé. Mais, se redressant bientôt sur son siège, il s'écria d'une voix ferme :

— S'il a commis d'inutiles cruautés quand la clémence était si facile et ne lui eût rien coûté, s'il a refusé bien souvent la grâce qu'on lui demandait, il a refusé aussi la vie que lui offrait un ami courageux et dévoué, pour ne pas compromettre celle d'un geôlier et enlever à sa famille ses moyens d'existence. Un seul moment de faiblesse de sa part eût mis en danger la tête de plus de mille personnes : tout cela n'est-il pas une compensation, et les taches de sa carrière politique et militaire l'empêcheront-elles d'être le plus grand des chefs de l'insurrection mexicaine ?

L'histoire a confirmé le jugement du chanoine.

Ce dernier, en terminant son récit, m'avait également instruit de ce qui le concernait personnellement.

Après la mort de ses deux chefs, dont il n'avait jamais pu se résoudre à se séparer, il avait quitté le service actif sans toutefois accepter *l'indulto*[1] du gouvernement espagnol. Profitant, sous le nom d'*Alacuesta*, qu'il avait définitivement adopté, de l'asile que lui offraient, tantôt dans une province, tantôt dans une autre, les successeurs armés de Morelos, il avait repris ses études théologiques, abandonnées pendant près de cinq ans.

Après bien des difficultés et des traverses, il était parvenu à se faire conférer les ordres, et il jouissait enfin d'un doux loisir qui s'accordait si bien avec ses goûts pour l'étude et pour la paix.

Costal rêvait toujours l'ancienne splendeur de ses ancêtres ; à d'assez fréquentes excursions près, il n'avait jamais quitté son ancien capitaine, et était devenu l'hôte, le commensal et l'ami du bon chanoine.

Quand à Clara, il n'avait jamais rejoint que plus tard le Zapotèque, son ancien compagnon d'aventures ; ses goûts de vagabondage lui avaient fait refuser l'hospitalité que lui offrait don Lucas, dans l'histoire de qui il avait à peine marqué, et qui lui payait plus que sa dette en fournissant à ses plus urgentes nécessités.

Don Rafael, uni à la femme qu'il avait si longtemps désirée, était au comble de ses vœux. Son serment de combattre sans relâche l'insurrection mexicaine l'obligeait à rester au service. Le

1 Amnistie.

grade de général qu'il avait obtenu, quoique tardivement, était la récompense bien méritée de sa bravoure et de son dévouement à la cause royale. Les hasards de la guerre avaient épargné sa vie, qu'il lui eût été si douloureux de perdre maintenant qu'il pouvait, à de certains intervalles, comme le marin après de longues et périlleuses navigations, aller goûter dans son hacienda del Valle les trop courts instants de félicité que Gertrudis lui tenait en réserve.

Peu de jours avant la dernière défaite de Morelos, Arroyo, qui depuis trop longtemps jouissait de l'impunité de ses crimes, avait été assassiné par un des bandits de sa guerilla.

On croyait l'insurrection anéantie. Délié dès lors de son serment, le général Tres Villas quitta le service.

Mais la tranquillité qu'avait ramenée presque partout le rétablissement de l'autorité royale n'était qu'une trompeuse apparence ; l'insurrection, comprimée pour un moment, devait éclater de nouveau,

Morelos, par ses nombreux succès, avait appris au peuple mexicain à connaître sa force, et c'est sur cette base indestructible que devait plus tard s'appuyer l'émancipation du pays.

Telle cette digue gigantesque[1] que, de nos jours, la main de l'homme a élevée au milieu de l'Océan pour défendre nos flottes contre la fureur des flots de la mers : plus d'une fois, avant de surgir, elle a été renversée ou ébranlée par la tempête ; mais d'énormes blocs de granit, entassés à grand frais pour en former la base, restaient inébranlables : d'habiles et hardis ouvriers reprenaient courageusement leurs travaux après la tourmente ; les flots étaient vaincus.... et, comme si le fonds de l'abîme l'eût vomie, sa digue apparut tout à coup. Bientôt on la vit dresser fièrement la crête au-dessus des eaux, et bravant désormais l'Océan en courroux, se rire de la vague impuissante qui vient rugir et se briser contre ses flancs. Telle cette mémorable révolution, qui, après une lutte acharnée et sanglante, mêlée de succès et de revers, a enfin arraché à jamais la nation mexicaine à la domination de l'Espagne, et affranchi sans retour les peuples qui habitent cette vaste portion du continent de l'Amérique, où, depuis trois siècles, flottait orgueilleusement le drapeau ibérien.

L. DE B.

FIN.

1. La digue de Cherbourg.

# DU DEVELOPPEMENT DU GOUT

## DANS LES ARTS EN CANADA.

---

(SUITE.)

### IV.

Quant à ceux qui veulent posséder des originaux, qui tiennent à nous en montrer, non pas à tout prix, mais à bas prix ; qu'ils ont eu "*par une de ces bonnes fortunes*" nées pour les gens qui n'y entendent rien ; comme ils sont sous l'influence d'une heureuse illusion, il est très-délicat de leur adresser des conseils, et je ne m'y hasarde qu'avec répugnance. Je me contenterai donc de leur dire, que s'ils entendent par *originaux*, des toiles peintes par quelque rapin des vieux maîtres, que les marchands d'antiquaille ont redoublées, taillées, grattées et repeintes cent fois, leur idée peut-être juste ; ce sont des originaux. Mais j'ajouterai que parce qu'une chose est devenue une vieille chose, elle n'en est qu'une vieille mauvaise chose. En prenant de l'âge, on peut acquérir un titre au respect, mais on acquiert rarement un nouveau trait de beauté. S'il en était autrement je connais plusieurs personnes qui trouveraient meilleur de vieillir... Si, au contraire, on comprend par *originaux*, les tableaux des grands maîtres ; oh ! alors, l'illusion où l'on gît est considérable, et, puisque, malgré moi, je suis forcé de le dire, ce que l'on appelle une bonne fortune, le résultat du malheur d'un tel, un bijou longtemps ignoré, n'est qu'une vilaine

rouerie d'un marchand de vieilleries, dont on a été la victime. Ces Israëlites sont d'une éloquence persuasive sans pareille ; ils s'emparent de tous vos sens, seriez-vous même un peu connaisseur, dans votre conscience ; ils ont un jour favorable, une anecdote, un nom célèbre pour chacune de leurs pièces. Vous ne voyez plus bientôt que par leurs yeux, et à un moment imprévu, sans que vous y ayez songé, vous vous trouvez possesseur d'un original, que vous avez eu presque pour rien ; c'est votre conviction. Ajoutez, qu'avec sa marchandise, le brocanteur, comme l'immortel Vert-Vert semble vous avoir transmis "*sa verve et son caquet ;*" il vous a créé amateur pour l'éternité.

Soyons sérieux, les originaux des grands maîtres sont connus, aussi bien que leurs auteurs. On sait où ils sont ; quand un événement les déplace, ils ne sont recueillis que dans les palais des gouvernements, des seigneurs, des riches financiers de l'Europe ; ils ne passent pas dans le commerce de bric-à-brac ; il est donc absurde au dernier degré de prétendre en posséder, surtout de les avoir acquis à vil prix. Il ne faut pas en douter, nous serons les derniers servis de cette marchandise-là.

Il y en a qui sont quelquefois tentés de tirer les peintres par le pan de l'habit, quand ils passent, pour leur dire d'un air convaincu cette phrase, grosse de dangers : " J'ai un tableau !... c'est vieux !.... c'est noir dans les ombres... on n'y voit presque pas ; quelqu'un m'a dit que c'était un Titien, ou un Corrège...." Allez y voir, vous qui avez encore l'illusion facile et qui croyez que les maîtres de cette trempe pouvaient faire dans le noir.

Il y a quelques années, je me laissais naïvement traîner à la suite de tous ces lugubres amateurs d'ombres ; j'allais voir une toile ici, un panneau là, une feuille de cuivre ailleurs : la toile était rapiècée, le panneau troué par les vers, le cuivre rongé de rouille, mais c'était toujours la même noirceur et le même résultat ; vieille croute, homme berné.

Ce métier me devint très-pénible, car il fallait quelquefois, disputer, Dieu sait si j'aime cela ; on me soupçonnait de malveillance à l'égard de l'antiquité ; je laissais toujours derrière moi de cruelle déceptions ; j'avais souvent affaire à des esprits aimables, à des cœurs sensibles ; je jouais un affreux rôle ; je me sentais comme un croque-mort occupé à ensevelir des illusions sous ces déchès de l'art. J'y renonçai, persuadé que la réputation du Titien ou du Corrége n'auront pas à souffrir de ces quelques méprises qui courent ici sur leur compte.

Depuis que j'ai pris cette résolution on m'a fait voir dans une maison où j'étais entré par hasard, *un portrait de Champlain et une*

*figure de St. François Xavier, tous deux peints d'après nature par Michel-Ange....* ! Je n'ai pas même sourcillé devant cette ingénieuse combinaison d'anachronismes.

## V

Ce qui serait digne de l'ambition de quelques-uns de nos hommes fortunés, ce serait l'acquisition d'*originaux plus modernes*, œuvres des peintres contemporains. Il faut être un peu de son temps. Il y a aujourd'hui en Allemagne, en France, en Belgique une multitude d'artistes d'un grand mérite, dans tous les genres. Leurs tableaux, quoique d'un prix élevé, sont pourtant accessibles à nos fortunes du premier ordre. L'enchère a pu en faire monter quelquesuns à des sommes considérables, mais, en général, les artistes ne les avaient pas estimés à des valeurs si exorbitantes. Ainsi tous ces tableaux de Ingres, de Paul Delaroche, de Delacroix, d'Ary Scheffer, qui ont atteint aux ventes publiques des chiffres si élevés, avaient été livrés à l'atelier, pour des prix comparativement minimes. Et je parle là des plus grandes réputations du monde artistique. A côté de ceux-ci, il est d'autres peintres dont les noms ont été moins proclamés, mais qui ont un mérite au moins très-rapproché du leur, et que le temps fera grandir encore. Ce serait donc cette fois, pour ceux qui pourraient en faire l'acquisition, une véritable bonne fortune que de posséder quelques-unes de leurs œuvres; et pour nous qui pourrions peut-être aller les contempler, nous y trouverions une nourriture salutaire. Ceux qui seraient tentés de faire un si noble emploi de leur richesse, doivent être persuadés que personne ici ne leur fera des reproches, moins les peintres que les autres; car, en amants sincères du beau, ils donneront toujours de l'estime à ceux qui leur procureront ainsi des amis, des conseillers et des modèles à étudier. Nous en avons un tel besoin ! Bien plus, j'en connais qui, si la chose était pratiquable, proposeraient volontiers de mettre un impôt de 200 pour cent sur l'importation de ce que l'on est convenu d'appeler des croûtes vieilles ou jeunes, et de donner une prime d'encouragement aux acquéreurs de bons tableaux de maîtres.

Il n'y aurait qu'à charger un peintre à Montréal et à Québec d'établir à la douane la valeur de ces objets ; je suis persuadé qu'ils s'en acquitterait conscieusement. Dans les pays où l'on impose de forts droits d'entrée sur les objets d'art, c est ainsi que la chose se pratique. Vraiment, plus j'y songe, plus il me semble

que l'administration devrait adopter cette mesure. Cela créerait d'ailleurs des situations lucratives aux artistes du pays ; nous sommes peut-être les seuls dans l'ordre des professions libérales pour lesquels notre gouvernement n'a pas encore songé à fonder des emplois et des rentes; en adoptant ma suggestion, il nourrirait ses artistes à peu de frais, des miettes de l'art étranger ; et cela nous permettrait peut-être de produire des chef-d'œuvres. Nous ferions mieux que les abeilles qui s'alimentent de fleurs pour distiller du miel.

## VI

J'ai assez longuement parlé des écoles de beaux-arts et spécialement de dessin, dans d'autres occasions, pour en faire sentir l'utilité générale. Après la tentative que nous avons faite il y a quelques années, nous avons pu juger de ce qu'il faudrait pour mettre une institution de ce genre en voie de produire tout le bien dont elle est capable. Il serait nécessaire avant tout que l'enseignement pût se donner le plus libéralement possible, et puis, qu'il s'adressât surtout aux classes ouvrières ; et que l'institution ne comptât pas sur la rétribution des élèves pour se soutenir. Or, on ne peut atteindre ce but qu'au moyen de dotations genéreuses faites par des riches particuliers, ou en affectant à cet objet le revenu de certains impôts appliqués, par exemple, sur ces jouissances d'un ordre inférieur que le luxe exagéré se permet : la plupart des grands établissements de l'Europe, tels que musées, bibliothèques publiques, universités, écoles et collections de toutes sortes, doivent leur origine à la générosité de quelques citoyens dévoués et intelligents ; on voit rayonner au fronton de tous ces beaux édifices qui ont jeté tant d'éclat sur la terre où ils furent élevés, un ou deux noms que les générations relisent avec respect parmi les noms des souverains : ceux-là ont établi leur trône sur les âges dans le domaine incorruptible de la pensée humaine.

Mais il n'est pas nécessaire de sortir de notre pays pour chercher des exemples de cette générosité et de cette munificence des simples citoyens. Le Canada en est rempli ; et nulle part ailleurs, peut-être, on n'a vu les sacrifices individuels accourir aussi noblement au-devant des besoins de la vie d'un peuple. Toutes les misères humaines ont eu leur asile ; et malgré les terribles résultats de la conquête, malgré l'action d'un gouvernement qui nous était hostile, nous avons pu conserver pendant un siècle la direction de l'instruction supérieure, sauvegardant ainsi tout ce qui nous était le

plus cher, faisant de plus connaître, goûter et accepter notre langue, nos mœurs et nos lois par ceux dont l'unique disposition était de les proscrire. Si nous existons donc avec le caractère et le génie qui nous sont propres, si nous avons trouvé dans nos heures les plus critiques de puissants et habiles défenseurs, nous le devons aux sacrifices bien faits de nos pères.

Les hommes du clergé, à cause du désintéressement dont leur état les rend capables, ont sans doute plus fait que les autres; et tous les cœurs reconnaissants doivent aujourd'hui leur en témoigner plus que jamais de la gratitude, pendant que des élèves sans vergogne croient bien faire en dépréciant leur enseignement et en les insultant avec la langue qu'ils ont reçue d'eux, avec la plume que ces maîtres ont dirigée dans leur main. Oh ! quand on entend des néophytes à peine affranchis de la règle et de la doctrine du berceau de leur éducation, qui ne conservent de bon que ce qu'ils ont reçu là, publier qu'il est temps d'arracher l'enseignement à ces professeurs volontaires de deux siècles, et cela, au moment où tous les éléments étrangers qui composent notre puissance civile viennent de se grouper ensemble, oui, nous devons dire à ces renégats d'un passé respectable, qu'il fut un temps où ces professeurs, qu'ils accusent et qu'ils méprisent, se privaient de manger pour ne pas réduire à la ration les enfants qu'ils voulaient instruire, ceux qui devaient avoir la garde des traditions de notre race, les enfants qui furent nos pères, plus instruits, plus dévoués, et faut-il le dire, mieux élevés que nous. Quand ces grands esprits nous auront montré durant autant d'années, un dévouement pareil, des cœurs aussi purs, des sacrifices aussi généreux, un travail aussi prolongé, des résultats aussi remarquables, nous croirons à leurs paroles et nous embrasserons leur doctrine ; mais en attendant, les hommes sensés et reconnaissants ne s'en attacheront que davantage au corps si respectable de notre enseignement, persuadés que là où il faudra des réformes et des progrès, ces réformes et ces progrès s'accompliront, parceque l'esprit qui a présidé à toutes nos fondations n'a eu pour but que l'utilité générale et le bien dans sa plus large sphère.

Mais si le clergé a pu accomplir et diriger tant d'œuvres nationales, il l'a fait souvent avec l'aide du dévouement laïque. Combien d'hommes ont senti que, si des aptitudes heureuses, des circonstences providentielles et la faveur de leurs compatriotes les avaient mis en lieu d'acquérir de grandes fortunes, il était de leur devoir d'en déverser la surabondance sur la société ! Pour eux le mérite du succès, la rénumération de leur travail, n'a pas suffi à leur satisfaction ; ils ont voulu attacher un souvenir plus durable à ces

fortunes acquises ; ils ont accompli un grand devoir, le devoir du dévouement social. La société et Dieu couronnent d'immortalité de pareils actes, pour apprendre aux riches qu'ils sont établis dans la possession d'une plus grande part de la propriété et de la nourriture de tous, pour l'administrer et la dispenser avec plus d'intelligence et de sagesse.

C'est ce que font, tous les jours, des hommes et des associations dont les noms sont dans la bouche de tout le monde, au point qu'il est moins nécessaire d'exciter l'élan généreux vers les fondations utiles que de le diriger vers des besoins nouveaux de notre société. Un peuple n'a pas seulement besoin d'hospices ; le criminel en défaillance, l'intelligence égarée, le perclus, le crétin, l'idiot, ne sont pas les seuls à qui la patrie doit un asile ; il ne faut pas laisser encore le génie national se traîner misérablement sur la voie ; il ne faut pas qu'il prenne le chemin de l'exil ; il ne faut pas qu'il porte à d'autres des trésors qui nous appartiennent. Le génie, voyez-vous, n'est pas un industriel ; son règne, comme celui de tout ce qui est divin, n'est pas de ce monde, il est dans la vie illimitée et glorieuse des peuples ; il ne naît pas pour vivre un jour, il a une mission particulière. A d'autres, il convient de développer la richesse des nations, de faire or de tout, de perfectionner l'industrie, de découvrir et exploiter toutes les ressources et les forces de la terre, d'étendre les relations et la puissance des peuples ; à d'autres, il a été donné de veiller à la solidité des états. Le génie, lui, cette puissance abstraite de la nature humaine qui semble planer entre le monde organique et la sphère des esprits célestes pour les unir ; ouvrier de la pensée, découvreur des secrets de la création, des vérités métaphysiques et des beautés divines, il a pour rôle, d'éclairer, d'ennoblir, de glorifier, d'immortaliser ces agglomérations d'hommes que l'histoire appelle peuples et qu'elle classe d'après le plus ou moins de pensées et de gloire qu'elles ont léguées à l'humanité. Quoique le génie ait besoin du pain de chaque jour, tout autant que le perclus, pour arriver à sa grande maturité, il ne peut guère, plus que lui, se le préparer ; il appelle si ardemment la vie de l'intelligence qu'il oublie la vie de la nature. Et, cependant, quel est l'homme amoureux de la grandeur de son pays et des choses sublimes de la pensée humaine, qui oserait dire qu'il vaut autant le laisser mourrir improductif ? Si donc, il n'est pas plus permis de le laisser expirer que l'enfant exposé sur le chemin, il est nécessaire de lui donner la main et de l'établir dans ses voies.

Le danger, aujourd'hui, est de voir certains établissements se nuire, à cause de l'uniformité de leur but. L'enseignement de

quelques spécialités utiles, particulièrement de l'art fertile du dessin, ne se fait encore nulle part de manière à offrir quelques résultats satisfaisants. Cet art qui embellit le culte de la divinité, qui glorifie les souvenirs d'une nation, qui fournit à l'industrie tant d'ou vriers habiles, je dirais même tant d'artistes ; qui fait le prix des produits de la tapisserie, des porcelaines, des papiers de tentures, des étoffes de soie et d'or, de l'orfèverie, de la fonderie, des objets de bronze et de terre-cuite, qui sert toutes les sciences, dont l'enseignement se fait avec l'aide de l'expérience et de l'image, qui fait la base de la lithographie, de la peinture sur verre et sur mur ; de tous les genres de gravures, de la sculpture ornementale et de la statuaire, de l'architecture et du modelage en stuc ; cet art, que l'on apprend partout en Europe, qui fait le succès et le mérite des produits de l'industrie française, qui est le plus brillant reflet d'une civilisation élevée, cet art n'a pas ici d'abri.

Je n'appelle pas cours de dessin, ces classes que l'on ouvre dans quelques colléges, où, sous prétexte d'aller estomper la face d'un Curiace ou d'un baudet, une quinzaine de Giotto dégourdis, vont se donner un quart d'heure de sans gêne et chercher l'occasion de se salir un peu plus les doigts et de se noircir réciproquement le nez. Je crois, d'ailleurs, que dans les institutions consacrées à l'enseignement classique, il est bien difficile de trouver place pour une classe sérieuse de dessin, à moins de sacrifier la versification grecque et latine et quelques autres exercices, jugés moins utiles.

J'attire donc particulièrement l'attention des personnes qui ont encore à faire des générosités qui manquent de but, vers cette lacune de notre éducation nationale.

Le dévouement éclairé nous a donné, jusqu'à ce jour, la direction de l'enseignement supérieur ; le génie de notre race a fait de nos pères, en Europe, les maîtres du goût : conservons ici cette maîtrise dans toutes les chaires des sciences, dans toutes les expressions de l'art. Cela ne tient qu'à nous : que les hommes généreux se persuadent qu'une nation ne vit pas seulement de langues mortes..... Si, encore, nous les parlions assez bien pour charmer le long sommeil des peuples qui les ont parlées. Nous avons des avocats, des notaires, des médecins, pour un demi siècle. Donnons un instant de trève à cet enfantement vicieux d'un enseignement prolifique ; la gloire, l'honneur, la santé et le repos de notre corps social n'en seraient pas plus souffrants, je pense, si nous produisions d'autres spécialités.

Quand vous avez ouvert des hospices, généreux bienfaiteurs, vous n'avez pas manqué de mains pieuses pour soulager les

misères qui y sont accourues ; quand vous avez édifié des enceintes pour que la jeunesse reçut les leçons de la sagesse, de la religion et de la science, vous avez vu se présenter les maîtres et les disciples, comme si vos murs nouveaux les eussent engendrés ! Et bientôt, de ces enceintes, sont sortis des essaims qui se sont répandus non-seulement dans les limites de notre pays, mais bien au delà. Une partie de l'Amérique Septentrionale à été évangélisée par nos missionnaires, et les filles de nos couvents, et les élèves de nos colléges, vont faire goûter, aujourd'hui, dans des pays qui ne connaissaient pas notre existence, les charmes de la langue que nous avons conservée avec héroïsme. Eh bien, c'est là le fruit d'un sacrifice bien fait, vous êtes accourus au devant d'un besoin, votre bienfait est tombé comme une rosée sur une semence cachée ; la moisson a été immense. Travaillons à fonder les écoles d'art, et je ne doute nullement des mêmes résultats ; le Canada est aujourd'hui, sur ce continent, le centre catholique d'où rayonne le plus de vie et d'œuvres de la foi.

C'est un grand signe des belles destinées qui sont réservées à notre nationalité que cette expansion d'idées et de dévouement qui part d'un peuple naissant ; c'est le caractère du moyen-âge italien et de presque toute l'existence de la France. Cet apostalat du christianisme n'échet pas seul à un peuple ; il apporte, avec lui, la vertu de percevoir et de produire toutes les beautés qu'il renferme et qu'il inspire. On vit, un jour, sortir des Catacombes, des légions de néophytes qui se répandirent en occident et changèrent la théogonie de tous les peuples anciens ; après leur passage, on ne vit plus qu'une seule foi, qu'un seul culte ; avec eux, il sortit encore une légion d'artistes pieux qui révélèrent dès lors, cette forme et ce caractère que l'art a portés dans tous ses grands monuments à travers dix-huit siècles.

C'est, encore une fois, parce qu'il y a dans cette scène divine qui enfante les apôtres et les martyrs, une fécondité qui fait jaillir tous les fruits inspirés de la pensée ; cette fécondité, elle peut être, elle doit être chez nous.

Voyons maintenant, dans l'œuvre d'une seule famille, les résultats que peuvent produire la magnificence unie à l'intelligence des grandes choses, au milieu d'un peuple ainsi doué.

Les Médicis, avant d'arriver au trône, n'étaient que des commerçants intelligents et heureux, comme il en est parmi nous ; c'étaient des marchands de laine, des propriétaires de terres et de maisons que personne n'avait annoblis. Ils étaient du peuple ; ils le servaient dans tous les emplois de la municipalité et de la haute magistrature ; leurs titres à la considération, ils les devaient à leur

grand caractère, leur souveraineté, il la conquirent d'abord sans efforts par leur munificence éclairée ; ils régnaient déjà depuis longtemps, et personne n'avait songé à les appeler rois, et ce règne le plus brillant de la famille, le règne de Côme l'Ancien et de Laurent le Magnifique, son petit-fils, ne fut qu'une magistrature prolongée, consentie et sanctionnée par tous. Mon expression peut paraître un peu exagérée, puisque Côme fut un instant chassé par les nobles, mais il fut bientôt rappelé, et remarquez qu'il vivait dans un état presque sans constitution, où la faction victorieuse faisait la loi. A ces hommes qui dépensaient toute leur fortune pour la gloire de la patrie, on ne craignait pas de confier la fortune de l'état. Après avoir fondé à Florence des hôpitaux, des bibliothèques de livres rares, des académies, ils ouvrirent dans leurs palais des écoles d'art ; à côté des hommes de la science, des exilés de Byzance, qu'ils hébergeaient et fêtaient dans leurs villas de Carrégi, de Cajano, ils nourissaient les jeunes artistes : Michel-Ange mangeait à la table de celui qui fut Léon X. L'art du moyen-âge assistait dans ces enceintes à la résurection de l'art antique, les lettres et la philosophie grecques y revoyaient le jour au milieu des fêtes ; on faisant grand gala chez Laurent pour la découverte d'un livre de Platon ; on débrouillait les lois romaines après le dessert. Avant que cette petite ville de Florence fût remplie de livres, de savants, de lettrés, d'artistes illustres, les Médicis avaient encore fondé des bibliothèques à Vénise et des écoles à Rome. Voilà ce qui leur a assuré la souveraineté en Italie et les a conduits à tous les trônes de l'Europe. Ils avaient reçu une âme et une main pour régner, ils avaient montré comment on annoblit une fortune et quelle noblesse on en retire pour soi-même. La postérité et l'histoire ont personnifié dans leur nom, l'époque la plus brillante des âges modernes ; ils sont les patrons de la civilisation nouvelle, ils ont fait un siècle, comme Périclès et Auguste.

Je viens d'exposer bien rapidement quelle influence pourrait avoir sur le développement de l'art en Canada, l'action purement individuelle, je parlerai, un autre jour, des résultats que pourrait produire l'action de nos corporations civiles et religieuses.

N. Bourassa.

# LES LARMES DU CHRIST.

## LÉGENDE CATHOLIQUE.

Un soir, — l'époque moderne allait bientôt commencer — un homme, le corps brisé par les fatigues d'une vie de trente-trois années de souffrances et d'apostolat, l'âme meurtrie par la méchanceté et par l'ingratitude des siens, s'était réfugié au fond d'une grotte du Jardin des Oliviers, et là, le front reposant dans la poussière, les mains jointes sur ses genoux, laissait tomber au milieu de la solitude et de l'abandon qui l'enveloppait, des paroles de prières et des sanglots. Dès l'instant où sa tunique blanche avait frôlée les parois de ce réduit, les prophéties d'autrefois allaient bientôt avoir leur dénouement, car il était écrit que l'âme de cet homme serait triste jusqu'à la mort, et cette nuit, qui s'étendait si calme, si belle, si silencieuse sous le ciel de la Judée, ne devait plus être appelée, dans la suite des temps, que la nuit de l'agonie.

*
* *

Quelles pouvaient donc être les sombres et poignantes pensées qui faisaient alors perler des sueurs froides sur le visage du Fils de Dieu ? Pourquoi ce perpétuel voile de tristesse, qu'une main d'en haut était venue poser sur la face du Sauveur, dès sa sortie de la crèche de Bethléem, était-il encore là, planant au-dessus de sa

tête sacrée, maintenant que l'instant suprême approchait? " Les peuples de Galilée l'ont vu pleurer, écrivait Donoso Cortès, la famille de Lazare l'a vu pleurer, Jérusalem l'a vu inondé de ses larmes. Tous, tous ont vu des larmes dans ses yeux : qui a vu le rire sur ses lèvres ? Et que voyaient ces yeux troublés devant qui étaient toutes choses, celles du passé, celles du présent, celles de l'avenir ?

" Voyaient-ils le genre humain naviguant sur une mer calme et heureuse ? Non, non ! Ils voyaient Jérusalem tombant sur Dieu, les Romains tombant sur Jérusalem, le protestantisme tombant sur l'Eglise, les révolutions allaitées par le protestantisme tombant sur les sociétés, les socialistes tombant sur les civilisations, et le Dieu terrible, le Dieu de justice tombant sur tous."

*
* *

Ce soir là donc, où tout s'était donné la main pour le trahir, le renier, le crucifier, l'immense flot de larmes échappé de ses paupières s'était mis à refluer violemment vers sa source, fouetté et refoulé par la main de son Père. Partout où ses yeux rougis voulaient se reposer, ils n'entrevoyaient dans la pénombre de la grotte que cyniques ambitions, haines atroces, dissimulations perfides, amitiés menteuses, crimes incroyables, entassés au milieu de débris de sceptres, de fragments de trésors, de lambeaux de mîtres, de tronçons d'épées. L'horrible vision, soutenue par la main de fer de l'athéisme, du blasphême, de la malhonnêteté, de la débauche, du parjure, de l'amour vendu, allait se déroulant lentement devant ce cœur défaillant, et déjà, un long cri d'angoisse s'était échappé des lèvres du Fils de Dieu, lorsque soudain tout disparut, pour faire place à quelque chose de plus horrible et de plus satanique.

*

Ces hommes qu'il était venu sauver, ces hommes pour qui il venait de commencer à se sacrifier, ces hommes à qui il allait léguer la goutte la plus pure de son sang divin—l'église catholique, apostolique et romaine—se pressaient les uns contre les autres, s'excitaient de la voix, s'encourageaient mutuellement, puis se divisant par groupes, se ruaient, sous le nom de démagogues, de libres penseurs, de révolutionnaires, de socialistes, de tolérants, contre cette dernière trace du Sauveur laissée à la terre pour l'en-

gager à se souvenir du ciel, et essayaient à la faire disparaître, en la foulant sous leurs pieds. L'église militante se mit alors à défiler majestueusement devant l'Agonisant. La poussière de ses autels que l'on martelait sans relâche, se prit à jaillir jusque sur le rebord de sa robe, et les figures de ses ministres, des Papes ses successeurs, pauvres, méprisés, bafoués, errants comme le Maître, vinrent se refléter dans la prunelle de son regard, si morne et pourtant si résigné.

*
* *

C'était Pierre—qui dormait à quelques pas de là—Pierre chassé de Rome par l'empereur Claude, traqué comme une bête fauve, et crucifié la tête en bas.

Derriere lui marchaient Anaclet exilé par Dioclétien, puis Clément I, proscrit par Trajan et mourant privé de tout secours dans la ville déserte de Chersonese : Corneille, enlevé du Saint-Siége par ordre de l'empereur Gallus et martyrisé loin de Rome : Luce I, exilé par Valérien et Gallien : Libère, emprisonné dans la Thrace par l'empereur Constance : Jean I, attiré sous de faux prétextes à Ravenne par le roi Théodoric, pour n'y trouver que la mort au fond d'un cachot : Agapet I, forcé d'aller mourir à Constantinople par le roi Théodore : Silvère refusant de condamner le concile de Chalcédoine, envoyé par l'Empereur Justinien à Patare en Lycie, puis à l'île de Palmaria, pour y périr de faim et de misère : Vigile exilé sept ans par le même empereur et expirant à Syracuse : Martin I, chassé par Constant II, bafoué en route, jeté sur un navire, promené pendant quinze mois de rivages en rivages, d'îles en îles, jusqu'à Constantinople, où il reçoit toutes sortes d'ignominies, puis déporté secrètement dans la Chersonèse Taurique, où la mort vient le chercher au milieu de la plus affreuse des misères : Sergius I, arrêté par Justinien II : Grégoire III, assiégé dans Rome par les Iconoclastes : Etienne III, obligé de se réfugier en France pour ne pas tomber entre les mains du farouche roi lombard, Astolfe : Etienne IV, retenu prisonnier dans la basilique de Saint-Pierre même, par le roi Didier : Léon III, tout sanglant et tout maculé de boue, les yeux crevés et la langue arrachée, au millieu de Rome, le centre de la catholicité.

*
* *

Placée en tête-à-tête avec toutes ces horreurs et ces abominations, la face du Sauveur suait le sang. Une épouvantable terreur comprimait son âme ; il priait, mais pendant que ses lèvres bleuies et

gonflées murmuraient des paroles de pardon pour tous ces crimes, l'implacable vision continuait encore à se dérouler sur les parois de la grotte.

*
* *

C'était Etienne V, fuyant devant une émeute et s'en allant mourir en France, où il était venu chercher un refuge. Puis à sa suite, apparaissaient Jean VIII, couvert des chaînes dont l'avait chargé Carleman ; Adrien III, mourant en France comme Etienne V ; Etienne VII étranglé dans sa prison par les ordres d'Adalbert, marquis de France ; Léon V, rendant l'âme dans un cachot ; Sergius III, chassé de Rome par une faction ; Jean XI, périssant au fond d'une oubliette ; Benoit V, fait prisonnier par Othon, empereur d'Allemagne et terminant sa vie dans l'exil à Hambourg ; Jean XIII, exilé à Capoue ; Benoit VI, fait prisonnier, enfermé au château St. Ange et étranglé par l'anti-pape Boniface VII ; Jean XIV, s'éteignant de faim, en prison, Jean XV, Grégoire V, Sylvestre II, Benoit VIII, Grégoire VI, exilés du Saint Siége ; Clément II, fuyant le cachot qu'on lui préparait et allant mourir en Germanie ; Léon IV, fait prisonnier par les Normands ; Grégoire VII, assiégé dans Rome par Henri VI, empereur d'Allemagne et se réfugiant à Solerne pour s'y coucher dans sa tombe ; Victor III, élu dans l'exil ; Urbain II, y passant une partie de son pontificat ; Pascal II, prisonnier d'Henry V d'Allemagne, trépassant d'épuisement et de douleurs à Bénévent ; Gélase II, pour éviter le même sort, quittant Rome et s'envenant mourir à Cluny ; Innocent II, Eugène III, Alexandre III, Luce III, Innocent III, Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV, Clément IV, Grégoire X, Nicolas III, Martin IV, Honorius IV, Nicholas IV, Célestin V, Benoit XI, Urbain V, Grégoire XI, s'acheminant tristement vers le sol de l'étranger, loin de cette chaire de Pierre qui leur avait été confiée en dépot sacré ; Eugène IV, n'échappant que par la fuite à la fureur des Romains qui l'avaient fait prisonnier ; Pie VII, arraché du Vatican par Napoléon I ; Pie IX, chassé par la Révolution, se réfugiant à Gaëte, puis retournant à Rome pour y lutter bravement contre les ennemis de la Papauté et du Catholicisme.....

*
* *

.....
.....
.....
.....
.....

*
* *

Longtemps, longtemps encore, l'affreux cauchemar passa et repassa devant le Sauveur atterré : son âme ne pouvait encore s'habituer à une semblable ingratitude envers ceux qu'il avait marqué du sceau de son héritage et de son apostolat. L'holocauste lui paraissait impossible ; il élevait les mains vers son Père : il allait le supplier une seconde fois d'éloigner de lui la terrible coupe, lorsqu'un cri de sublime résignation s'échappa de sa poitrine :

— Mon Père ! si ce calice ne peut passer sans que je le boive, que votre volonté soit faite !

*
* *

Le sacrifice était accepté : le monde venait d'être sauvé.

*
* *

Seulement, depuis cette nuit lugubre de l'agonie, les larmes du Christ ont continué à suinter lentement sur les joues de chacun de ses successeurs. En s'asseyant sur le trône de Saint-Pierre, chaque Pape doit aller les puiser au fond du calice amère du Jardin des Oliviers. Dès qu'il l'a porté à ses lèvres, il se fait une sourde rumeur parmi les hommes qui ont aidé à crucifier leur Dieu. Ivres de sang et de vertige, ils se précipitent tous en foule sur les murs du Vatican, pour renverser d'un seul coup le vase de la divine tribulation qui restera toujours là comme un éternel monument de leur déïcide. Mais écrasés aussi par une éternelle malédiction, leur rage restera toujours impuissante, car les larmes du Christ sont là pour protéger les portes de son Eglise, et toujours, elles feront trouver à ceux qui voudront s'élever contre elles, les Gémonies sur les bords du Tibre, la roche Tarpéïenne aux pieds du Capitole.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

---

# LES ZOUAVES PONTIFICAUX DU CANADA.

---

Salut, honneur à la troupe de braves
Qui des saints lieux va garder le rempart !
Salut, triomphe et gloire aux courageux zouaves
Dont nos cœurs palpitants célèbrent le départ !
Le départ ! mais.... c'est déjà la victoire !
Car, pour y parvenir, à ce terrible jour,
N'avez-vous pas, cueillant ici la gloire,
Fils pieux, triomphé du maternel amour ?
Douce comme une lyre,
Dans les fibres de vos cœurs
Sa voix glissait en pleurs :
Tel le tendre zéphyre
Dans le chêne plein de vigueur
A l'aurore soupire
Des accents de douleur :

***

" Hélas ! vous disait-elle, et qu'a donc fait ta mère,
Enfant, pour l'abreuver de cette coupe amère ?
Que te manquait-il donc, mon fils, auprès de nous,
Pour t'en aller ailleurs chercher un sort plus doux ?
Assis, parmi les tiens, au foyer domestique,
N'avais-tu pas assez de ce trésor antique
De foi, d'honneur, d'orgueil et de simplicité,
Et de noble énergie, et de franche gaieté,
Et de tant de vertus, trésors héréditaires
Transmis, avec le sang, à leurs fils par nos pères ?
Ce fleuve, ces forêts, cet air pur, ce beau ciel :
Veux-tu les échanger pour un plus chaud soleil ?
Parle, que te faut-il ? Ebloui par la gloire,
As-tu soif de combats, as-tu soif de victoire ?

Mon fils, attends un peu, bientôt peut-être hélas !
Ton pays pour lui-même invoquera ton bras.
Jusque-là, cher enfant, reste près de ta mère ;
Ferme l'œil et l'oreille à la plage étrangère.
Ah ! toi qui, dès l'enfance, aux soins accoutumé,
Près de nous assidu, sous ce toit embaumé,
Dans la joie as coulé des heures fortunées,
Pourras-tu supporter de si lourdes journées ?
A la dure consigne être toujours soumis,
Sans cesse redouter de traîtres ennemis ?
Après avoir, le jour, manié la carabine,
Passer la nuit à l'air, au pied d'une colline,
Sans avoir d'oreiller que l'humide gazon,
Ni, contre les gros temps, d'abri que l'horizon ;
Enfin, le jour, la nuit, n'avoir repos ni trève,
Ni d'autre point d'arrêt que le tranchant du glaive :
Enfant si délicat, pour ce sublime effort,
Pense-tu, réponds-moi, mon fils, être assez fort ?...."

***

" Mère, regarde-moi, lis dans mes yeux, écoute ;
Un seul mot va suffire à dissiper ton doute :
Je suis fils des Croisés ; ce que Dieu, pour la foi,
Jadis a fait par eux, mère, il le peut par moi !

***

" Viens m'embrasser, mon fils, et pardonne à ta mère
D'avoir osé tenter une vertu si fière.
Pardonne, j'ai voulu, que, dans ta noble ardeur,
De ton hardi projet tu saches la hauteur.
Maintenant, ô mon fils, à la voix qui t'appelle
Puisqu'en brave, en héros tu veux être fidèle,
Puisque, loin de les fuir, tu cherches les labeurs,
Va, part, et ton retour viendra sècher mes pleurs."

***

Je n'ai fait qn'affaiblir, en les rendant publiques,
Les sublimes beautés de scènes domestiques ;
Mais pour vous, pour vous tous, braves qui nous quittez,
Cette mère, elle existe, elle est à vos côtés :
Cette mère, messieurs, ..... soldats ! c'est la patrie,
Qui, d'abord triste et froide, aujourd'hui vous convie,
L'Etendard à la main, d'aller lui faire honneur,
Et commence à mêler sa joie à sa douleur.

Mais, si plus d'une mère, en son deuil magnanime,
De la patrie en pleurs offre un type sublime,
Plus d'un père, souvent, n'a dit que quelques mots,
Du cœur d'un grand prélat énergiques échos ;

" Va, pars, si Dieu t'appelle : Ah ! si j'avais ton âge,
Nul ne me ravirait ton glorieux partage.
Pour son pays, mon fils, il est beau de mourir ;
Pour la cause de Dieu plus beau d'être martyr !

Quand notre père à tous, jette un cri par le monde,
Ne faut-il pas qu'au moins chaque foyer réponde ?
Réponds pour nous, mon fils, réponds, et, fier chrétien,
Va dire au monde entier ce qu'est un canadien."

***

Partez donc, amis, partez !
A l'ombre de vos lauriers
Grandiront vos jeunes frères :
Et, quand vous reviendrez,
Tous vous nous trouverez
Dignes de vous et dignes de vos pères.

ALPH. BELLEMARE.

---

# JOURNAL DE VOYAGE EN EUROPE

9 mai 1867.

La permission pour un voyage d'Europe obtenue, et les préparatifs terminés, je laisse Saint Paul l'Ermite, heureux de pouvoir réaliser le rêve de toute ma vie. Mais les dangers d'un voyage de long cours, l'océan, avec ses écueils et ses tempêtes, m'inquiètent fortement et font sur moi une émotion vive et profonde.

L'éloignement d'une paroisse que j'aime, la magnifique démonstration que les gens font à mon départ, tous les mouchoirs qui s'agitent à chaque maison sur mon passage jusqu'au bout de ma paroisse, tout cela m'impressionne profondément et me fait verser des larmes.

Je fais mes adieux à mes confrères et à mes amis de Montréal, qui tous se réjouissent pour moi, et qui voudraient partager ma bonne fortune.

10 mai.

A six heures du matin, je suis à Québec, et, à l'instant, je commence mes visites d'adieux à la famille et aux amis.

La soirée se passe à l'archevêché, où se trouvent réunis mes compagnons de voyage, qui sont : Monseigneur l'Evêque d'H..., Haut-Canada ; M. N..., son secrétaire ; M. P..., procureur du Collége de Sainte-Anne ; M. D..., curé de Saint-Edouard, et M. D..., vicaire de Saint-Isidore. Ces deux derniers, qui n'avaient ni mes goûts, ni mes dispositions, devaient être, cependant, mes compagnons constants de voyage.

Une seule considération me faisait fermer les yeux sur les conséquences d'un tel amalgame, c'était la circonstance unique de l'exposition de Paris et du dix-huitième anniversaire séculaire du martyre de Saint-Pierre.

11 mai.

Après le déjeuner, les messieurs de l'archévêché, avec une politesse digne d'éloge, mettent des voitures à notre disposition, et deux de ces messieurs viennent nous conduire jusqu'au steamer *Moravian*, choisi pour le voyage.

Plusieurs amis y étaient déjà rendus pour me faire un dernier adieu et me donner une dernière poignée de main.

Il faut convenir que le départ, pour un voyage lointain, a quelque chose de solennel et de saisissant.

En m'éloignant de mon pays et de tant de personnes chéries, qui m'accompagnaient de leurs inquiétudes et de leurs vœux, mon cœur se brisait et je ne pouvais retenir mes larmes.

Il était onze heures; le canon du vaisseau venait de saluer Québec, et déjà cette ville, ma ville natale, s'éloignait avec les souvenirs du pays qui nous jetèrent dans la tristesse et le silence.

Il n'y eut de remarquable, dans le reste de la journée, que la chûte d'un jeune enfant dans un escalier. Ce pauvre petit en est quitte pour un peu de sang.

12 mai.

Monseigneur F... nous donne le beau spectacle d'une messe sur l'océan, et j'ai le bonheur d'y communier. Monseigneur veut bien aussi nous faire une instruction.

Le soir, nous admirons le coucher du soleil qui se plonge dans la mer avec un jeu de lumière admirable.

Nous avons parcouru, depuis hier, trois cent treize milles

13 mai.

Nous avons le bonheur d'assister à la messe, dite par Monseigneur F...

A trois heures de l'après-midi, nous saluons Terreneuve.

La distance parcourue depuis hier est de deux cent soixante-treize milles.

14 mai.

Nous avons le bonheur d'avoir la messe de Monseigneur F...

A neuf heures, nous passons le Cap Rey, et, à plusieurs reprises dans la journée, nous rencontrons des montagnes de glaces qui,

par leurs formes variées, leur blancheur éblouissante et leur majesté, excitent l'admiration de tout l'équipage.

Je commence à sentir le mal de mer.

La distance parcourue depuis hier est de deux cent quarante-trois milles.

15 mai.

Monseigneur dit la Ste. Messe, mais je ne puis y assister, étant malade. Le vent augmente dans la journée et le vaisseau est couvert de vagues à chaque instant.

Nous étions en plein océan, et l'immensité qui se montrait à nos regards produisit, dans mon âme, un saisissement difficile à concevoir. Que l'homme est petit en présence de cet immensité qui nous sépare du vieux monde et qui montre si bien et la grandeur de Dieu et sa puissance ! Le firmament au-dessus de sa tête, la mer sous ses pieds, abîmes également insondables, on sent vivement sa petitesse et son néant, et la pensée se porte, naturellement, vers celui qui, du haut du ciel, maîtrise les éléments.

Depuis hier nous avons parcouru deux cent quatre milles.

17 mai.

Impossibilité de dire la messe, le vaisseau est trop ballotté.

Je suis malade toute la journée.

La distance parcourue depuis hier est de deux cent vingt milles.

17 mai.

Malgré le grand vent qui se continue, Monseigneur peut nous donner la sainte messe.

La messe sur l'océan, a bien quelque chose de poétique, mais elle manque de cet imposant qu'on peut lui donner ailleurs. Une simple table sur laquelle repose une pierre sacrée, recouverte de trois nappes, un crucifix fixé à la cloison par une broquette, deux chandeliers, voilà tous les ornements possibles dans un vaisseau dont l'équipage est protestant. Encore, heureux de pouvoir jouir d'un privilége que bien d'autres vaisseaux refuseraient peut-être.

Deux prêtres soutenaient la table à chaque bout, pour l'empêcher de culbuter, un prêtre tenait le missel, tandis que le pauvre évêque, lui-même, était obligé, quelquefois, de porter les mains au plafond de la cabine, pour conserver l'équilibre. Voilà en deux mots, comment se dit la sainte messe sur l'océan.

Toute la journée les vagues balayent le vaisseau ; la batterie de cuisine et la vaisselle même sont à la nage.

La distance parcourue est de deux cent vingt et un milles.

18 mai.

Malgré le grand vent qui se continue encore, nous avons le bonheur d'avoir la messe.

Dans l'après-midi, nous rencontrons un vaisseau marchand que nous saluons à une grande distance. Nous parcourons deux cent dix-sept milles.

19 mai.

Aujourd'hui, dimanche, Monseigneur F. nous donne la sainte messe à 9 heures et nous fait une instruction assez longue.

Nous sommes un objet de curiosité pour les différentes dénominations religieuses qui nous entourent.

A dix heures et demie, le ministre protestant fait l'office divin, et deux fois, dans l'après-midi, nous sommes témoins de prédications sur le pont du vaisseau. Chaque secte veut se montrer. De ma vie je n'ai rien vu de si ridicule.

Depuis hier nous avons fait deux cent cinquante-six milles.

20 mai.

Nous avons la sainte messe et la journée se passe sans rien de remarquable.

La distance parcourue est de deux cent soixante-quatre milles.

21 mai.

Nous avons la sainte messe malgré un vent impétueux, et toute la journée, ce vent se fait sentir avec un froid glacial.

Dans l'après-midi, nous apercevons un vaisseau à l'horizon.

Nous avons fait, dans la journée, deux cent quarante-et-un milles.

22 mai.

Enfin, à cinq heures du matin, on vient m'annoncer que nous sommes aux côtes d'Irlande. Je m'habille précipitamment et je vais admirer le magnifique panorama qui se déroule aux regards. Monseigneur nous donne la sainte messe, puis le capitaine, par une excessive bonté, et avec une attention digne d'éloge, voulut bien diriger le vaisseau le plus près possible des côtes, afin de nous faire jouir, plus aisément, du beau spectacle de la Chaussée des Géants. En face de cette merveille de la nature, sur le rivage, est un rocher nu, sur lequel on remarque une partie qui prédomine et qui représente un personnage agenouillé. C'est le géant, gardien de la Chaussée. Une partie de la Chaussée a la forme d'une église, du plus beau gothique ; et le reste est un assemblage étonnant de colonnes basaltiques superposées et qui se multiplient à l'infini.

Le spectacle est admirable, et ne saurait être reproduit, sur la toile, avec ses ombres et ses jeux de lumières.

L'Irlande entière, que nous côtoyons une partie de la journée, est formée de montagnes majestueuses, avec des coupes d'une variété étonnante et d'un vert enchanteur.

Nous y avons remarqué quelques fortifications et les ruines d'un fort qui ont fait sur moi une vive sensation.

Toutes les parties que nous avons cotoyées, étaient en pleine culture. A gauche, apparaît l'Ecosse avec ses montagnes élevées et ses sombres rochers entassés les uns sur les autres.

A cinq heures, nous saluons l'Ile Man qui, du côté sud, n'est remarquable que par ses côtes élevées et sauvages, surmontées de trois phares, mais qui, d'un autre côté, s'élève en amphithéâtre, et est parsemée entièrement d'habitations.

Cette île renferme quelques petites villes.

23 Mai.

Nous nous éveillons à Liverpool. Dans la nuit, nous étions entrés dans les docks qui sont, dit-on, les plus vastes et les plus beaux du monde.

Liverpool est la seconde ville d'Angleterre et renferme une population de 300,000 âmes.

Après l'inspection de nos valises, nous nous mettons de suite, à parcourir la ville qui, dans la partie visitée, est d'une grande propreté.

A la jonction de la route de Londres et Pembroke Place, s'élève la statue équestre de Georges III, en granit noir, reposant sur un piédestal de granit gris.

La Halle Saint-Georges est un édifice splendide, formant trois parallélogrammes ayant, chacun, seixe magnifiques colonnes corinthiennes, en granit gris, reposant sur un perron, en granit, qui parcourt toute la façade.

Les intérieurs sont d'une grande richesse. L'une qui sert de salle de concerts et de soirées, a une voûte à fresque, un parquet en marbre, et est d'une grande richesse de décorations. Toutes les portes sont en cuivre doré et ciselées avec un goût à ravir. Huit lustres énormes et magnifiquement travaillés, en cuivre doré, sont suspendus à la voûte qui reçoit la lumière par des jours dérobés. L'effet est imposant. L'autre salle, moins belle, est destinée à la cour criminelle.

Le terrain de la Halle Saint-Georges est entièrement fermé par une palissade en fer. A l'entrée principale, sont quatre énormes

lions, en granit gris, couchés sur des piédestaux, aussi en granit gris.

Dans l'intérieur de la palissade d'un côté est un piédestal, en granit gris, surmonté de la statue équeste du Prince Albert, en bronze ; de l'autre côté est une belle colonne, de granit gris, portant la statue de Wellington, en bronze.

Le monument Nelson, sur la place du même nom, représente le général expirant ; abrité par un drapeau que lui présente la victoire d'une main, et de l'autre, laissant tomber, sur la tête du vainqueur, des couronnes de laurier. Sous un second drapeau, apparait la mort qui attend sa victime. Ces statues sont placées sur un piédestal très-élevé, le tout en granit gris foncé. Puis à chaque angle du piédestal, en granit noir, sont quatre esclaves enchaînés, laissant voir toute l'horreur de leur situation. L'effet est touchant.

La bourse est bâtie avec colonnes glacées en granit. L'intérieur est tout en marbre et des plus imposant.

Nous visitons les marchés qui sont de vraies exhibitions. J'admire surtout des fleurs groupées avec un goût exquis. On y mange de grosses cerises.

A onze heures, nous prenons les chars qui, en six heures, et à travers un pays en pleine culture, nous conduisent à Londres.

Il est impossible de se faire une idée du soin avec lequel on cultive cette partie de l'Angleterre.

Après avoir choisi un hôtel convenable et nous être munis d'un bon dîner, nous allons à l'église française, pauvre et misérable petite chapelle. On y faisait le mois de Marie. Le salut du Saint-Sacrement, le chant des litanies et du cantique " *C'est le mois de Marie* " tout me rappela mon cher Saint-Paul.

Nous allons, un instant, saluer le curé et nous allons de suite visiter le musée de madame Tussaud. Ce musée considérable est d'une grande richesse. Tous les murs sont en glaces, enchâssées dans du cuivre doré, travaillé à l'antique.

La voûte est à caissons dorés, et soutient une quantité innombrables de petits lustres en cuivre doré.

Ce musée renferme toutes les célébrités européennes jusqu'à nos jours, travaillées en cire, avec une perfection et une richesse incroyable. L'effet est magique.

Le musée renferme aussi une grande quantité d'objets qui ont appartenus à ces célébrités.

La salle des horreurs contient les statues et les bustes de toutes les personnes qui se sont illustrées par leurs vices ou leurs mauvaises actions.

La banque d'Angleterre forme un carré ayant façade sur quatre

rues. Le carré intérieur forme une magnifique cour avec portique en granit. Au centre est un piédestal, de granit gris, surmonté d'une statue de la reine Victoria en marbre noir. La façade principale de ce grand et bel édifice forme un portique immense avec huit grandes colonnes en granit. Ces colonnes sont corinthiennes. En face est la statue séquestre du duc de Wellington, en marbre noir, et à l'entrée de la place est une jolie fontaine, en marbre, avec statue en bronze.

Le *London Monument* est une immense colonne surmontée d'une espèce de chardon. Vis-à-vis est une banque, avec colonnes et statues en granit.

La cathédrale de Saint-Paul, le plus beau temple consacré au culte protestant, est une magnifique imitation de Saint-Pierre, mais en visitant les deux, on peut facilement se convaincre qu'il n'y aura jamais qu'un Saint-Pierre de Rome.

La crypte de la cathédrale de Saint-Paul renferme un grand nombre de tombeaux, mais les deux plus importants sont ceux de Nelson et du duc de Wellington. Le tombeau de Nelson est en marbre blanc et en porphyre.

Sur celui de Wellington est le char en bronze, formé avec les canons pris sur l'ennemi, tel qu'il a servi à la translation de ses cendres.

La tour de Londres, de forme irrégulière, est une vraie forteresse. Une partie est destinée aux antiquités et aux armes. On y voit toutes les armures des différents rois d'Angleterre. On y compte plus de six cent mille armes, arrangées en toutes sortes de figures et avec un goût et une dextérité admirable. Cette forteresse est un assemblage de tours, rondes ou carrées, qui ont chacune leur nom et leurs souvenirs. Ce qui m'a frappé davantage c'est la tour du sang, qui rappelle le meurtre indigne des deux enfants d'Edouard IV, assassinés en 1483. Une des tourelles est destinée aux joyaux de la couronne. J'ai pu contempler, à l'aise, la couronne de la reine, son sceptre et ses diamants, ainsi que les sceptres des autres rois d'Angleterre et tous les vases, en or pur, qui ont servi et qui servent encore aux fonctions royales. Chose étonnante, ce trésor inestimable est confié à la garde d'une femme.

Le palais de la reine ou palais de Buckingham est magnifique, ainsi que ses parcs, mais je m'attendais à quelque chose de plus. Les parcs sont immenses et offrent de délicieuses promenades.

L'abbaye de Westminster est d'un gothique parfait. C'est vraiment grand et solennel. Cette église regorge de monuments funèbres et la plupart en marbre blanc. Celui qui m'a frappé comme prêtre, est le tombeau d'Edouard le-Confesseur, Saint-

Edouard. A la grande surprise de tous les protestants qui nous entouraient, nous nous sommes prosternés devant ce tombeau vénérable, nous l'avons embrassé et nous y avons prié pour la conversion de l'Angleterre.

Westminster contient huit chapelles, qui sont fermées et privées d'autels.

Nous avons assisté aux exercices de Westminster qui se font très-bien. Le chant y était admirable.

Les bâtisses du parlement forment un carré immense, à quatre étages, dont les ouvertures en sont séparées que par de gros cordons, qui se terminent, au-dessus de la couverture, par de petites flèches. Deux grosses tours carrées et plusieurs petites flanquent l'édifice, qui est d'une somptuosité extraordinaire et vraiment digne de Londres.

La richesse de l'intérieur correspond parfaitement avec l'extérieur.

Nous y avons vu plaider les lords, avec leurs perruques d'antique tradition. Rien certainement de plus dignement porté et de plus imposant.

Le monument Nelson, sur la belle place de Trafalgar, est une bien belle colonne corinthienne, reposant sur son piédestal et surmontée de la statue de ce général. Aux quatre angles de la base, sur des socles à anneaux, sont quatre énormes lions qui produisent le plus grand effet. La place est entourée de palissades en fer, avec statues et magnifiques fontaines.

25 mai.

A sept heures nous prenons les chars pour Paris où nous arrivons à six heures du soir.

Nous descendons à l'Hôtel du Var, chaussée d'Antin.

26 mai.

Nous allons dire la messe à la Madeleine, monument colossal et majestueux, entouré de nombreuses colonnes corinthiennes.

Un large perron conduit au péristyle où la colonnade supporte un magnifique fronton, représentant le jugement dernier. L'intérieur, éclairé par trois demi-coupoles à grand effet, est richement orné et dans un style qui conviendrait mieux à une salle de bal, qu'à une église.

Marochetti a sculpté, pour le maître-autel de cette église, une Assomption, en marbre blanc, d'une grande beauté, et Ziégler a aussi composé pour elle une peinture occupant une demi-coupole derrière l'autel, qui est singulièrement compliquée.

Au centre est la Madeleine aux pieds du Christ, entouré des apôtres et des évangélistes.

Nous commençons la visite de Paris par Saint-Germain l'Auxerrois qui, avec son portique où on a peint une série de tableaux à presque, parait un peu curieux.

Cette décoration à fond d'or se relie, tant bien que mal, aux sculptures gothiques.

L'intérieur n'a rien de remarquable. En face est le Palais Bourbon qui se distingue par ses dimensions et par sa colonnade.

La Tour Saint-Jacques, en gothique, est bien belle de sculptures.

L'Hôtel-de-Ville est grandiose par ses proportions et ses ornements.

La colonne de Juillet, élevée sur la place de la Bastille, est surmontée d'un ange, se soutenant sur un pied, et tenant une couronne à la main. Elle est haute et bien proportionnée.

Notre-Dame, fondée par Childebert en 365, fut rebâtie ensuite en 1161. Elle a 378 pieds de long, 144 pieds de large et 100 pieds de haut. La hauteur des tours est de 204 pieds. C'est après la cathédrale de Rheims, le plus beau monument de l'art catholique en France. Malheureusement, elle n'a pas assez d'espace pour être appréciée. Le chœur est riche d'architecture, et ses six piédestaux, surmontés d'anges, en bronze, sont d'un grand effet.

Il y a aussi deux candélabres, en porphyre et bronze doré, qui sont bien beaux.

Huit gros lustres, en bronze doré, sont suspendus à la voûte.

Parmi ces tombeaux que renferme Notre-Dame, est celui de Monseigneur Affre. Sur un piédestal en marbre gris, est la statue de l'évêque, en marbre blanc. Il est à demi couché, appuyée sur le coude gauche, ayant sous la main le crucifix, et la main droite élevée, tenant une branche d'olivier.

Les panneaux du piédestal sont blancs et représentent, en relief, Monseigneur Affre sur les barricades. Le fond du monument s'élève, à une quinzaine de pieds, couronné par une palme et une mître, avec panneau de marbre noir ; sur ce panneau, sont gravées, en lettres d'or, ces paroles à jamais mémorables : " Puisse mon sang être le dernier répandu." Ce tableau est sublime.

Le monument de la Vierge, en marbre blanc, avec ces mots : " *Immaculatæ Virgini Deiparæ Galliarum Patronæ* " est bien beau.

Le tombeau du général Darcourt représente le général sortant du cercueil.

Le tombeau de Jean-Baptiste de Budes, maréchal de Quiébriant,

et de Rénée du Bercrépin, son épouse, les représente dans un médaillon, entouré de lauriers avec les armes du maréchal.

L'Hôtel-Dieu est un immense édifice, tenu avec une propreté exquise, par les sœurs de l'ordre de Saint-Augustin, qui peuvent offrir sept cents lits aux malades.

La Sainte Chapelle, bâtie par Saint-Louis, de style ogival, possède de splendides vitreaux. C'est un véritable bijou. Les vitreaux du chœur ne sont séparés que par des pilastres, ce qui produit le plus riche effet possible.

Le toit est surmonté d'un clocher tout à jour et doré.

Le Palais de Justice est immense et d'une belle architecture. Tout l'intérieur est en granit blanc. On y remarque le monument de Louis XVI en marbre blanc. Le bas-relief représente le roi apprenant l'arrêt de sa mort.

Le tribunal de commerce est surmonté d'un magnifique dôme. La conciergerie est flanquée d'énormes tours.

La Cour de Cassation, en granit blanc, est d'une grande beauté et d'une grande richesse d'exécution.

Au milieu du Pont-Neuf est la belle statue équestre de Henri IV, en bronze, reposant sur un piédestal en marbre blanc.

L'Hôtel de la Monnaie, ainsi que l'Institut sont de magnifiques monuments qui rivalisent en beauté et en richesse.

La Fontaine Saint-Michel parait fort bien. Elle est placée entre deux rues, au coin d'un bloc de maisons. La statue de Saint-Michel, écrasant le serpent, le tout en bronze, repose sur un rocher. L'eau s'échappe du rocher, tombe dans quatre bassins. De chaque côté sont deux serpens ailés, en bronze, vomissant l'eau. Le monument est très-élevé, ayant quatre colonnes, en marbre gris, surmontées de statues en bronze.

Les ruines des anciens bains de Jules César, avec sa prison, intéressent singulièrement.

Le musée de Cluny est encombré d'objets antiques qui nous font oublier les heures.

Le Collége de France impose par ses proportions et sa richesse.

La Sorbonne est une église d'une grande simplicité. On y admire le tombeau du cardinal de Richelieu, qui est représenté à demi couché sur un lit de mort, ayant à ses pieds la princesse de Condé, sa mère, représentant la France en pleurs.

A sa tête est la duchesse d'Aiguillon, sa mère, représentant la Religion qui le soutient. Les armes du Cardinal sont soutenues par deux anges. Tout ce groupe est en marbre blanc d'une grande beauté. Ce monument a été exécuté par Girardon Fricassin en 1694.

Deux autres statues représentant le Sauveur à la colonne et Saint

Louis de Gonzague, en plâtre, sont aussi dans cette église et elles sont admirablement belles.

Dans la chapelle à droite est le tombeau du duc de Richelieu, neveu du Cardinal, qui est à demi couché, soutenu, par un bras, par la Religion. Ce monument est en marbre blanc. Le dôme extérieur de l'église est bien beau.

Le Lycée Impérial de Louis-le-Grand est une bâtisse bien simple, mais digne cependant.

Le Panthéon est, à mon goût, un des monuments les plus imposants de Paris. On remarque, au portique, deux groupes, en marbre blanc, représentant Sainte Geneviève et Attila, et Saint Rémy baptisant Clovis. Le dôme est le plus beau de Paris et est vraiment imposant.

La longueur de cette église est de trois cents cinquante pieds ; sa largeur de deux cent cinquante pieds, et la hauteur du dôme de deux cent cinquante pieds.

L'intérieur est riche par ses fresques. L'église possède aussi de magnifiques peintures. Seize lustres, en bronze doré, sont suspendus à la voûte.

L'intérieur, à mon goût, est le plus beau de Paris.

Les autels sont d'un grandiose unique.

On descend à la crypte par une rampe en pierre d'un beau travail.

La crypte est toute en colonnes de granit blanc. Jean Jacques Rousseau et Voltaire y ont leurs tombeaux. Celui de Voltaire est surmonté d'une lyre à demi couchée. Les deux tombeaux sont en marbre blanc, et figurent bien tristement dans une église livrée au culte.

Dans la crypte, il y a un écho admirable, qui jette tous les visiteurs dans l'étonnement. Le conducteur frappe sur un tombeau, fixé à un bout du souterrain, et aussitôt, à l'autre bout, se fait entendre comme la détonation d'un canon de gros calibre. Le conducteur donne un adieu, un bon soir, et à l'instant une voix épouvantable redit l'adieu, le bon soir. Rien de plus surprenant.

L'école de droit est un édifice demi-circulaire avec colonnes.

L'église de Saint-Roch est très-riche à l'intérieur. Ses grosses colonnes sont imposantes et son ambon si riche est d'un effet merveilleux.

Dans la chappelle de la Sainte Vierge, qui est d'un singulier aspect, on remarque un Christ en croix, au milieu de soldats et de rochers en pierre enluminés.

Cette chapelle renferme aussi quatre magnifiques peintures et deux statues d'une grande beauté, l'Espérance et la Charité.

Saint-Roch possède le tombeau de Sainte-Geneviève, patronne

de Paris. Ce tombeau vénérable est en bronze doré et abrité par un mausolée gothique d'un grand effet. Des cierges, entretenus par la piété et la confiance, brûlent constamment sur ce tombeau.

Le Palais du Luxembourg est imposant et se distingue par son architecture avec colonnes annulaires.

Le théâtre impérial de l'Odéon se présente bien avec son fronton à huit colonnes.

Le Palais du Président, qui est beau, est ainsi nommé parce qu'il est entretenu aux frais de l'Empereur Napoléon III, qui veut conserver l'édifice comme souvenir de l'emprisonnement qu'il a subi.

Saint-Sulpice est une grande et imposante église. Elle a quatre cent vingt pieds de long, cent soixante et huit de large et quatre-vingt seize de haut.

L'intérieur est beau mais simple.

L'église est divisée en trois nefs par des piliers en granit et font un riche effet.

Les fresques des chapelles sont bien belles.

L'autel et le tabernacle sont en bronze doré.

Quatre splendides candelabres sont placés dans le chœur.

Dans la chapelle de Saint Vincent de-Paul est la statue de ce saint, en marbre blanc, recevant deux enfants. Le groupe est magnifique.

La chapelle de la Vierge est saisissante de beauté, six colonnes en marbre blanc soutiennent le fronton, et le groupe en marbre, éclairé secrètement, est merveilleux.

On dirait la Sainte Vierge descendant du ciel, au milieu des anges, et venant au devant de nous.

Sept lampes et deux lustres, en bronze doré, soit suspendus à la voûte.

Dans la chapelle de Saint Jean-Baptiste est le tombeau de Monsieur Jean-Baptiste Joseph Languet de Gugy, curé de Saint Sulpice, mort en 1750.

Le tombeau, en marbre gris, est surmonté d'un groupe représentant le saint prêtre agenouillé et les yeux au ciel. Cette statue, en marbre blanc, se détache admirablement bien du fond qui représente une draperie, gris foncé, que soulève un ange, aux ailes déployées, en marbre blanc ; tandis que de l'autre côté, apparait la mort, avec sa faux, en marbre noir. L'effet est magnifique. L'autel et deux candelabres sont en bronze doré.

Seize lustres, en bronze doré, sont suspendus à la voûte de la grande nef.

L'intérieur de l'église est imposant. La façade forme deux entablements superposés, d'ordre dorique et ironique, ayant chacun

douze belles colonnes. Le tout est surmonté de deux belle tours de genres différents.

En face, sur la place, est une belle fontaine, avec statues reposant dans des niches. Aux pieds des statues sont des têtes de lions, jetant l'eau ; et aux quatre angles du monument sont quatre énorme lions vomissant l'eau. Cette fontaine à trois bassins, en pierre grise, et le piédestal du monument est en marbre noir.

Saint Germain des Près, dont la façade n'est qu'une porte qui ressemble à la porte d'une ville, à deux cents pieds de long, soixante trois de large et soixante de haut. La porte est surmontée d'une tour carrée, avec conforts, qui imite une forteresse.

Le pape Alexandre III, réfugié en France, en fit la dédicace le 21 avril 1163.

L'intérieur est à fresques.

La voûte, très-élancée, en bleu ciel, avec cordons d'or et étoiles d'or, est belle et riche.

La chaire, en marbre blanc, avec reliefs, en bronze, est terminée, de chaque côté, par deux statues en bronze et de grandeur naturelle, représentant la Foi et Moyse.

L'autel est en marbre blanc avec ornements de bronze doré.

Le tabernacle et la statue de la Sainte Vierge sont en bronze doré. Le pavé du sanctuaire est en belle mosaïque.

Dans la chapelle de Saint-François-Xavier est le tombeau de Saint Casimir, roi de France. Ce monument, en marbre noir, supporte la statue du roi agenouillé, au milieu d'armures, supportant la couronne et le sceptre d'une main. La statue et les armes sont en marbre blanc.

La fontaine baptismale est en porphyre incrusté de cuivre doré. Les petits autels sont en marbre blanc et gris avec colonnes.

La statue de Sainte Marguerite, en marbre blanc, est très-belle.

Cette chapelle contient le tombeau d'Olivier et Louis de Castellau. Le piédestal, en marbre noir, supporte une urne de marbre blanc avec statues et armures aussi en marbre blanc.

Le petit dôme de cette chapelle est riche par ses fresques.

L'école des Beaux-Arts forme une cour au milieu de laquelle est une colonne corinthienne, en stuc, surmontée d'une statue de la Victoire, en bronze. A la porte figurent les bustes de Pierre Puget et de Nicolas Toussin en stuc. Des statues, en marbre blanc, règnent tout le long de la façade.

Saint Eustache, qui date de 1641, est une des plus curieuses églises de Paris par son style. Rien n'est plus étrange que ses piliers immenses terminés par des chapitaux corinthiens. Cepen-

dant, l'intérieur est un des plus beaux de Paris Il y a cinq nefs et la voûte est d'une élévation surprenante.

Cette église possède vingt huit chapelles à fresques.

Dans une des chapelles, on y remarque le tombeau de Jean Baptiste Colbert, ministre d'état, mort en 1683.

Ce magnifique tombeau, en porphyre, est surmonté de la statue du ministre en marbre blanc. Deux autres statues, aussi en marbre blanc, sont aux pieds du monument.

J'ai pu vénérer, dans cette église, les reliques de Sainte Marie Madeleine qui étaient exposées.

L'église de Notre-Dame des Victoires, appelée assis des Petits Pères, est une église assez ordinaire.

A droite, en entrant, est une belle statue de Saint Pierre, en bronze, assis dans un fauteuil en marbre blanc.

Cette statue, qui à coûté 4,000 francs, est un cadeau de Pie IX, qui à bien voulu y appliquer les mêmes indulgences qu'on peut gagner en embrassant le pied de la statue de Saint Pierre, exposée dans la basilique vaticane.

La chapelle de l'archiconfrérie, dont la statue est en marbre blanc, est d'une grande richesse d'ornements. L'autel est en marbre blanc et renferme le corps de Sainte Aurélie que j'ai pu voir exposé. Cette relique précieuse est aussi un cadeau du pape actuel.

Une des nombreuses lampes qui brûlent devant la statue de la Vierge miraculeuse, a été donnée par l'Impératrice Eugénie. Elle est en argent doré et d'un beau travail.

Dix lustres, en bronze doré, sont suspendus à la voûte de cette église qui est très simple.

L'ensemble de l'église inspire la piété.

Il y a huit chapelles autour de l'église, et toutes d'une piété à ravir. Aussi, il y a foule dans cette église ; et on voit, par le maintien, que c'est la piété seule qui l'y amène.

La chapelle de la Vierge est constamment illuminée et est littéralement couverte de cœurs, en or, en argent et en pierres précieuses, formant, par leur disposition, différentes figures. qui lui donnent la richesse qu'on y remarque. La chapelle voisine est encombrée d'exvoto.

La Place des Victoires forme un circulaire parfait, au milieu duquel est un piédestal, en marbre blanc, avec relief en bronze, surmonté d'une statue équestre représentant Louis XIV.

Le milieu de la place donne vue sur la Banque de France, qui est d'une belle architecture. Le monument de Louis XIV est entouré d'une palissade circulaire en fer.

La bibliothèque est un beau monument d'ancien style à trois côtés et orné de verdure avec un goût exquis.

La Bourse est dans le genre de celui de la Madeleine, et offre de beaux détails et un bel ensemble. Cet édifice, qui a 414 pieds de large, est environné de soixante six colonnes corinthiennes élevées sur un soubassement haut de neuf pieds.

Ce peristyle supporte son entablement et un attique, et forme une galerie à laquelle on arrive par deux perrons à l'est et à l'ouest.

A chaque angle de l'édifice est placée une statue représentant le Commerce, la Justice, l'Agriculture et l'Industrie.

L'opéra comique a une jolie façade avec portique et grosses colonnes.

Le boulevard des Italiens est, sans contredit, avec la rue Rivoli, les rues les plus belles de Paris.

Le boulevard des Italiens est bordé, dans toute sa longueur, de quatre rangées d'arbres qui lui donnent un aspect enchanteur.

La rue Rivoli a une étendue de plus de 10,000 pieds. Bien alignée, cette rue présente de belles arcades, de beaux magasins, des maisons vastes et de larges trottoirs. Elle longe l'Hôtel des Finances, le jardin et le palais des Tuileries, le Louvre, la place du Palais Royal, la place du Louvre, la place de l'Oratoire, la place et l'Hotel-de-Ville.

27 Mai.

Nous allons dire la messe à Notre-Dame des Victoires, puis nous nous occupons d'affaires jusqu'à midi. Alors nous nous transportons au Palais de l'Exposition où nous restons jusqu'au soir.

28 Mai.

Nous nous occupons d'affaires d'argent et nous visitons quelques magasins pour acheter des souvenirs. A midi nous retournons à l'Exposition où nous restons encore jusqu'au soir.

29 Mai.

Nous prenons les chars pour Lyon où nous arrivons à dix heures et demie du soir, après avoir salué Villeneuve Saint Georges; Melun, avec son beau château de Vaux-le-Pescrit; Bois-le-Roi, aux limites de la forêt de fontainebleau que le convoi traverse sur une étendue considérable et dont il effleure les belles futaies; Montereau; Sens, avec sa cathédrale gothique aux deux tours, dont une tronquée; Joigny, avec son pittoresque amphithéâtre; Ancy-le-Franc, avec son somptueux château de Louvoir; Montbard, première ville de la Côte d'or, avec son église sur une montagne de verdure; Darcey, avec ses murailles naturelles; Blaisy-le-Bas, avec son souterrain qui permet à la locomotive de traverser les

gorges de Bourgogne, premières chaines des montagnes de la Côte d'or.

Cet ouvrage d'art important a coûté près de douze millions. La construction a duré six ans, et vingt deux puits, dont quelques uns n'ont pas moins de deux cent cinquante pieds de profondeur, ont servi à l'extraction des matériaux et aérent actuellement le tunnel. Dix minutes suffisent pour franchir, en wagon, ce ténébreux passage, qui a plusieurs milles de longueur, et presqu'aussitôt on aperçoit Dijon, comme un magnifique fond de scène dans une décoration de théâtre ; Châlon-sur-Saône, avec ses trois magnifiques églises et ses contrées vinicoles, les plus belles du monde entier.

A Lyon, nous sommes descendus à l'Hôtel d'Angleterre, grand et bel hôtel situé sur la place Napoléon.

Lyon est une ville de trois cent mille âmes. Elle se présente majestueusement avec de vastes quais bordés de maisons élevées, dominées elles-mêmes par des collines couronnées de forts. Le clocher de Notre-Dame de Fourvières, surmonté d'une statue colossale de la Sainte-Vierge, occupe le point culminant de cette vue remarquable.

La place Napoléon, où est située notre hôtel, est la plus belle place de Lyon. Elle est complantée de magnifiques arbres. Au milieu est la statue équestre de l'Empereur Napoléon I, en bronze, reposant sur un piédestal en marbre blanc, où figurent des reliefs, en bronze, d'une grande beauté. Aux deux extrémités de la place sont deux splendides jets d'eau en gerbes éblouissantes.

30 Mai.

Nous montons à Notre-Dame de Fourvières, où nous avons le bonheur de dire la sainte messe.

La montée qu'il faut faire pour se rendre à ce pieux sanctuaire est bordée de murailles qui en font comme une place forte. La Sainte Chapelle est placée sur le sommet de la montagne, et la statue, en bronze doré, qui domine la tour de l'église, regarde la ville comme pour la protéger. Une foule immense encombrait la route ; les uns, se rendant au religieux sanctuaire ; les autres, en revenant. Nous trouvâmes l'église littéralement remplie d'une foule recueillie, et priant avec une foi vraiment touchante.

Ce sanctuaire, quoique peu riche, est cependant remarquable par le grand nombre d'ex-voto, qui couvrent ses murs, et qui sont plus ou moins resplendissants.

Pendant la messe que j'eus le bonheur d'y célébrer, je communiai près de deux cents personnes ; ce qui prouve la vénération immense qu'ont les Lyonnais pour Notre-Dame de Fourvières. Vraiment, j'eus de la peine à retenir mes larmes, tant j'étais impres-

sionné de ce spectacle. Après la messe, nous parcourons les rues voisines de la chapelle, exclusivement habitées par des marchands d'objets de piété, et nous fîmes amples provisions pour le Canada.

Nous visitons Saint Juste qui n'a rien de remarquable.

Saint Nizier, bâtie au quatorzième siècle, est une église écrasée et sombre qui n'a de curieux que son ancienneté.

Saint Irénée renferme dans sa crypte le tombeau de ce saint, qui a été le second évêque de Lyon. Je prie sur ce tombeau vénérable et je visite ensuite le puits où on précipitait les chrétiens pendant la persécution de l'église.

Nous vénérons aussi une immense niche pratiquée dans le mur, et grillée en fer, où sont amoncelés les ossements de dix-neuf mille martyrs de Lyon.

Nous allons ensuite aux Antiquailles, tenu par les sœurs hospitalières dites de Sainte Marthe, fondé par la sœur Giroux, ancienne religieuse de la Visitation. Cette maison est destinée principalement aux aliénés qui sont au nombre de mille.

Ce monastère est célèbre à cause de sa crypte qui contient les tombeaux de Saint Pothin et de Sainte Blandine. On remarque dans cette crypte la colonne à laquelle fut attachée Sainte Blandine, et l'anneau, fixé au haut de la grotte, où elle fut suspendue par les cheveux.

La colonne est enveloppée de fil de fer, afin que personne ne la puisse détériorer.

Saint Jean ou la cathédrale de Lyon est un beau monument gothique du douzième siècle.

La façade, terminée par deux tours carrés de peu d'élévation, entre lesquelles s'élance un pignon qui les dépasse en hauteur, est en partie formée avec des pierres de Fay et de marbre vert, débris de monuments romains.

La nef est d'une grande beauté. La chapelle Saint Louis est, sans contredit, la plus riche de la cathédrale de Lyon; elle fut crée par le cardinal Charles de Bourbon.

Les vitraux modernes, par lesquels on reçoit le jour, brillent du plus vif éclat.

La fameuse horloge, qui est dans une des dernières chapelles, a été loin d'exciter mon admiration. Il est vrai que le mécanisme est dérangé, mais j'avoue qu'il faut du courage pour supporter une telle affaire dans une église.

L. J. Huot, Ptre.

(*A continuer*).

# UNE AUTRE QUESTION DE MARIAGE.

## DE LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE DES CATHOLIQUES DEVANT UN MINISTRE PROTESTANT.

Pendant bien des années, les habitants de ce pays ont été en possession paisible du vieux droit français ; le Canadien, profondément catholique, a toujours aimé à mêler les solennités de son Eglise à tous les événements les plus importants de sa vie. Il avait contracté les liens sacrés du mariage aux pieds des autels devant le curé de sa paroisse ; il lui avait ensuite joyeusement porté les fruits nombreux d'une union bénie, et, après une existence bien remplie, le vieux curé était encore appelé à prier sur sa tombe et à lui ouvrir les portes du ciel.

Serait-il vrai, comme quelques uns le prétendent, que toutes ces obligations, si douces au cœur du chrétien, ont été effacées de notre droit ; que si elles restent encore un devoir religieux, elles ne sont plus un commandement devant la loi civile ? Serait-il vrai que mes compatriotes peuvent maintenant se marier sans l'intervention du prêtre ? Ces belles paroles de Lamartine seraient-elles aujourd'hui, grâce à ce qu'on appelle les idées libérales, le progrès moderne, une poésie gracieuse, mais tout-à-fait dénuée de réalité :

" Il est un homme, dans chaque paroisse, disait-il, qui n'a point de famille, mais qui est de la famille de tout le monde, qu'on appelle comme témoin, comme conseil ou comme agent dans tous

les actes les plus solennels de la vie civile ; sans lequel on ne peut ni naître ni mourir, qui prend l'homme du sein de sa mère et ne le laisse qu'à la tombe, qui bénit ou consacre le berceau, la couche conjugale, le lit de mort, et le cercueil."

Serait-il vrai qu'il n'y a plus maintenant, dans le mariage, qu'un contrat civil ordinaire, valide pourvu qu'il soit fait publiquement et qu'il n'y ait aucun empêchement dans les personnes, de même que le contrat de vente ou d'échange est valide et lie les parties, quand celles-ci sont habiles à contracter, et que l'existence du contrat lui-même peut être prouvée juridiquement ? Telle est la question. S'il en est ainsi, il faut se mettre au-dessus de la parole de Jésus-Christ, effacer du mariage le caractère de sacrement et s'attendre à voir bientôt le divorce entrer dans nos familles, en briser le lien et en détruire l'affection.

Je veux donc examiner ici quel est, pour les catholiques, le fonctionnaire compétent à célébrer les mariages ; et voir si le Code, comme plusieurs le pensent, a donné ce pouvoir à tous ceux qui sont revêtus du droit de tenir registres de l'état civil, en sorte que les prêtres catholiques puissent indifféremment marier des catholiques ou des protestants, et que les ministres protestants puissent également célébrer les mariages de leurs coréligionnaires et ceux des catholiques.

On peut aborder ce sujet de deux manières, soit en recherchant si les prêtres catholiques ont le droit de marier les protestants, soit en examinant si les ministres protestants peuvent marier les catholiques. La seconde question est la plus pratique pour nous ; c'est celle qui intéresse aussi le plus les individus, les familles, la société, le public auquel je m'adresse. Ces considérations sont suffisantes pour diriger le choix que je dois faire ; du reste, ces deux questions ont plus d'un point de contact, elles se mêlent souvent l'une à l'autre, et la solution de la seconde indiquera la solution de la première. Voici donc comment je pose le sujet de cette étude :

Deux personnes catholiques ont contracté mariage, depuis la promulgation du Code Civil, en présence d'un ministre protestant, en Bas-Canada ; elles sont toutes deux majeures et, du reste, habiles à contracter. Ce mariage est-il valide aux yeux de la loi civile ?

La solution de cette question est d'autant plus difficile que le sujet n'a jamais été porté devant les tribunaux. On ne peut donc, en le traitant, s'appuyer sur la jurisprudence, ni invoquer la lumière des précédents. Il faut se borner à étudier le texte de la loi, et, en recherchant ses origines, s'efforcer de découvrir la véri-

table interprétation qui doit lui être donnée. C'est ce que des circonstances particulières m'ont engagé à faire ; j'ai cru que la publication de cette étude, qui n'avait pas d'abord été destinée à voir le jour, pourrait offrir de l'utilité et de l'à propos dans un temps où plusieurs questions matrimoniales, d'une haute importance, se sont présentées devant les tribunaux.

## I

Avant la promulgation du Code Civil, la question du mariage de deux catholiques devant un ministre protestant offrait assurément moins de difficultés qu'aujourd'hui; un tel mariage devait être considéré comme nul, pour les raisons que je vais indiquer bientôt. Depuis le Code, le sujet parait entouré de plus d'embarras ; cependant, je pense qu'il n'est pas impossible d'arriver à la même conclusion.

Pour parvenir à ce but, il est nécessaire, après avoir indiqué la législation du Bas-Canada avant le Code Civil, d'examiner si cette législation a été changée ou modifiée par le Code.

Antérieurement à la promulgation du Code Civil, et même dès l'établissement de la colonie, le pays, particulièrement quant au mariage, était régi par les anciennes lois françaises. Ces lois exigeaient, entre autres conditions de validité, que le mariage fut célébré devant le propre curé des parties, qui, seul, était le fonctionnaire compétent de cet acte de l'état civil. "Faisons défenses, dit la déclaration de Louis XIII, de 1639, à tous prêtres de marier autres personnes que leurs vrais paroissiens, sans la permission par écrit du curé des parties ou de l'évêque." L'édit du mois de mars 1697, expliquant cette déclaration, frappe de nullité les mariages contractés contrairement à la loi de Louis XIII, et Pothier, commentant ces deux ordonnances, dit : "Il faut pour la validité du mariage, non-seulement qu'il ait été célébré en face de l'église, mais encore que le prêtre qui l'a célébré ait été compétent...Le prêtre compétent pour la célébration des mariages est le curé des parties."

Les tribunaux, en France, ont souvent appliqué ces lois et déclaré nuls des mariages célébrés hors la présence du propre curé. "Sous l'ancien droit français, disait le juge Aylwin, dans la cause de Languedoc et Laviolette, on trouve une foule de cas où les cours ont prononcé la nullité absolue des mariages célébrés devant un autre que le curé des époux."

M. Crémazie, professeur à l'Université Laval, répète cette doc-

trine dans son cours de droit civil: "Non seulement, dit-il, on requiert pour la validité du mariage qu'il soit célébré en face de l'église, mais encore il faut que le prêtre qui l'a célébré ait juridiction à cet effet, dans la paroisse du lieu où le mariage a lieu; il faut que le prêtre soit compétent. Le prêtre compétent est le curé des parties. Le curé des parties est celui du lieu où elles ont leur domicile ordinaire."

Cette législation ne subit aucune modification et demeura invariable en Bas-Canada, jusqu'au moment de la conquête. A cette époque, le pays passa sous la domination britannique, et une nombreuse immigration anglaise vint s'établir sur les bords du St. Laurent. Ces nouveaux habitants, protestants pour la plupart, tout en ayant le droit de se marier dans leur patrie d'adoption, ne purent pas être soumis en tous points à la législation française, destinée à un peuple parmi lequel une seule religion était tolérée, la religion catholique. Par le seul fait de la conquête, l'exercice de la religion de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande fut introduit en Canada; et, en l'absence d'autres lois, les protestants tombèrent sous le contrôle des lois du Canada sur le mariage, considéré uniquement comme contrat civil; car, comme ils ne reconnaissent pas au mariage le caractère sacramentel, ils ne pouvaient être tenus d'observer les formalités prescrites par l'église catholique relativement au mariage considéré comme sacrement. L'acte de Québec ayant levé tous doutes sur l'autorité des lois françaises dans le Bas-Canada, il devint nécessaire pour les protestants de se soumettre aux formalités qu'elles requèrent pour la validité du mariage; et comme les dispositions de l'ordonnance de 1667, tit. 20, concernant les actes de l'état civil, paraissaient ne pas s'appliquer aux ministres de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande et de l'église d'Ecosse, la législature du Bas-Canada fit une loi qui, abrogeant cette partie de l'ordonnance, donna aux ministres de ces églises, et aux ministres des églises en communion avec elles, le pouvoir de tenir les registres de l'état civil.[1] La même loi déclara aussi que "tous les prêtres et ministres régulièrement ordonnés de l'une ou de l'autre de ces églises, ont tous eu et auront tous l'autorité de célébrer validement les mariages dans le Bas-Canada."

Quelques personnes ont pensé que les ministres de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande avaient tous ces droits par le seul fait de la conquête; cette loi a levé la difficulté, tout en conférant en même temps à l'église d'Ecosse des pouvoirs qu'elle n'avait certainement pas auparavant.

1 35 Geo. III, c. 4.

Mais ces lois, toutes spéciales de leur nature, ont-elles changé la législation matrimoniale du Bas-Canada et permis aux Canadiens catholiques de se marier devant les ministres de l'église d'Angleterre ou de celle d'Ecosse ? Evidemment non ; les lois françaises qui règlent ces questions existaient avant ces lois particulières ; celles-ci n'ont pas été faites pour les modifier ; elles ont été faites uniquement pour donner ou pour reconnaître aux ministres des églises nationales d'Angleterre et d'Ecosse et aux membres de ces cultes, des droits, des priviléges et des obligations que possédaient déjà les prêtres catholiques et les Canadiens catholiques, en vertu des lois françaises, qui n'ont jamais cessé d'être en force dans ce pays, ainsi que l'a bien démontré Sir L. H. Lafontaine dans la cause de Wilcox vs. Wilcox,[1] et dont l'existence avait été solennellement proclamée peu d'années auparavant, par l'acte de Québec.

Quant aux ministres dissidents, ils n'avaient le droit de tenir registres de l'état civil et celui de marier, ni en vertu des lois françaises, ni en vertu des lois spéciales faites pour l'église unie d'Angleterre et d'Irlande et pour celle d'Ecosse. Une législation nouvelle et particulière était donc nécessaire pour leur donner ces droits importants ; et il a fallu y recourir chaque fois qu'une nouvelle secte religieuse est venue s'établir dans le pays. Lorsqu'une congrégation protestante se forme en Bas-Canada, il faut qu'elle s'adresse à la législature pour en obtenir le droit de garder registres de l'état civil, d'où découle, pour ses ministres, le droit de marier les membres de leur congrégation. On peut voir dans les Statuts Refondus du Bas-Canada,[2] l'énumération des différentes sectes qui ont déjà obtenu ces priviléges ; et on se rappelle qu'une congrégation, s'appelant l'*église catholique et apostolique*, s'est adressée, pendant la dernière session, à la législature de la province de Québec, pour en obtenir le droit d'avoir des registres de l'état civil. Ce que cette congrégation a fait, toutes les sectes dissidentes ont dû le faire aussi, et, en recevant l'autorisation de garder registres, ils ont en même temps reçu le pouvoir d'accomplir les actes de l'état civil, et particulièrement, comme le dit l'acte 35, Geo III, c. 4,[3] " l'autorité de célébrer validement les mariages dans le Bas-Canada."

C'est ainsi que les ministres dissidents ont reçu de la loi l'autorité de célébrer les mariages ; mais jusqu'où s'étend cette auto-

1 2 *L. C. Jurist.*

2 PP. 141 et suivantes.

3 S. R. B. C., c. 20, s. 16.

rité ? Les statuts qui ont conféré ces pouvoirs aux ministres dissidents ont-ils changé toute la législation matrimoniale du Bas-Canada, donné aux ministres protestants, sur les habitants catholiques du pays, des droits et des pouvoirs qu'ils n'avaient point auparavant, et libéré les catholiques de l'obligation de faire célébrer leurs mariages devant leurs propres curés ? Non ; ils n'ont rien fait de tout cela ; ces statuts ne contiennent que des dispositions spéciales en faveur de certaines congrégations protestantes, qui, venant de s'établir dans le Bas-Canada, demandaient à la législature les priviléges accordés aux autres religions et particulièrement celui de faire constater les mariages, naissances et sépultures de leurs membres par des ministres de leur propre culte. Tous ces statuts démontrent à l'évidence qu'avant leur adoption, les ministres de ces églises n'avaient le pouvoir de marier qui que ce soit, pas même leurs coréligionnaires. Comme je ne puis pas citer tous ces actes, je me contenterai d'en citer deux ; tous les autres leur ressemblent :

Le premier mentionné dans les Statuts Refondus, [1] est l'acte 3 Geo. IV, c. 29, en faveur des Baptistes. " Vu, dit cet acte, que certaines personnes à Montréal, étant le ministre, les syndics et les membres de la congrégation de l'église des Baptistes... ont demandé... que le Rév. John Gilmore, le ministre actuel de la congrégation et la personne qui sera nommée pour lui succéder... soit autorisée... à solenniser le mariage... et à tenir des registres authentiqués en conformité à la loi pour ces fins, et vu qu'il est équitable que ces priviléges soient étendus aux dits ministre, syndics et membres de la dite congrégation... il est par le présent statué... qu'il sera loisible au dit John Gilmore ou à tout ministre pour le temps d'alors... d'obtenir, avoir et tenir... des registres dûment authentiqués... de tous tels mariages. . qui pourront être faits ou avoir lieu sous le ministère de tel ministre."

Le second statut cité au même endroit des Statuts Refondus, est l'acte 4 Guil. IV, c. 19, qui dit : " Vu que certains habitants protestants de la province se dénommant *Membres des Sociétés Congrégationnelle* ont... demandé que leurs ministres actuels et les personnes qui leur succéderaient à l'avenir... soient autorisés à solenniser les mariages... il est par le présent statué... qu'il sera loisible à tout ministre, d'aucune Société Congrégationnelle dans la province, après une ordination régulière, qui aura une congrégation fixe et permanente de chrétiens protestants composant telle société, d'obtenir, d'avoir et tenir... des registres dûment

1 Bas-Canada, p. 141.

authentiqués suivant la loi de tous mariages, baptêmes et sépultures qui pourront être faits, ou avoir lieu sous le ministère de tel ministre."

On voit, à la seule lecture, que ces statuts n'abrogent pas, même implicitement, les lois françaises qui disent que le propre curé est le seul fonctionnaire compétent à célébrer le mariage de ses paroissiens. Ils ne font que donner à certains ministres protestants le droit de tenir des registres de l'état civil. La plupart même se contentent de leur donner ce pouvoir, sans parler du droit de célébrer les mariages ou de faire les autres actes de l'état civil. On en peut donc conclure que l'esprit de la loi est de faire découler, quant à ces ministres protestants, le pouvoir de solenniser les mariages du droit de tenir registres de l'état civil.

Mais quels mariages ces statuts donnent-ils le droit de célébrer? Sont-ce seulement ceux des personnes mentionnées à l'acte même, savoir, par exemple, " certaines personnes, étant le ministre, les syndics et les membres de la congrégation," etc., c'est-à-dire les personnes placées sous le ministère de tel ministre? ou, sont-ce les mariages de tous les citoyens en général? Poser ainsi cette question, c'est la résoudre. Il est évident, en effet, que lorsqu'un corps quelconque dans l'état, une corporation, soit religieuse, soit commerciale, demande pour elle-même l'octroi de certains priviléges, ce n'est pas pour une autre corporation, pour un autre corps dans l'état, qu'elle les demande; et les priviléges qui lui sont accordés, sont accordés à elle et non pas à une corporation voisine, encore moins à la masse des citoyens, si ce n'est en vertu d'une stipulation expresse. Mais rien n'empêche les citoyens d'entrer dans cette corporation et de profiter des priviléges qu'elle possède. Il n'y a, dans les actes qui accordent aux dissidents le pouvoir de tenir registres de l'état civil, aucune expression qui puisse donner à penser que la législature a voulu octroyer aux ministres de ces sectes, le droit de célébrer généralement tous les mariages; au contraire, les termes qu'emploie la loi sont tous particuliers. Ainsi, dans le premier statut, on voit que les membres d'une congrégation protestante demandent que leurs ministres aient le droit de solenniser les mariages et de tenir registres de l'état civil; la loi se rend à leur désir, et donne à ces fonctionnaires le pouvoir d'avoir de tels registres dans lesquels ils entreront le certificat *des mariages qui pourront avoir lieu sous le ministère de tel ministre.* Mais quel est ce ministère et à qui s'étend-il? La loi l'a dit elle-même: c'est le ministère du *ministre de la congrégation de l'église des Baptistes*, et il ne s'étend qu'aux membres de cette congrégation, qui ont

demandé eux-mêmes le privilége d'être mariés par leurs propres ministres. Toutes ces expressions sont évidemment limitatives. On en rencontre de semblables dans les autres actes, et on pourrait résumer le sens de tous ces statuts, en disant que dans tous, on voit des dissidents et leurs ministres s'adresser ensemble à la législature pour lui demander le droit, les premiers, d'être mariés par les seconds, et les seconds de marier les premiers.

En résumé, les prêtres catholiques avaient donc, lors de la conquête, le droit exclusif de marier, en vertu des lois françaises, en force dans la province. Les ministres de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande eurent, par l'acte 35 Geo. III, c. 4, sinon par le fait seul de la conquête, le droit de marier leurs coréligionnaires ; les ministres de l'église d'Ecosse et ceux des différentes sectes protestantes, eurent ce droit par certains actes de la législature, et seulement aussi pour ce qui regardait leurs coréligionnaires. Mais, somme l'on voit, aucune loi n'a abrogé cette obligation imposée par le droit français aux paroissiens de se marier devant leur propre curé. Lui seul était, pour les catholiques, le fonctionnaire compétent à célébrer leurs mariages. Les différentes lois que je viens d'énumérer, n'ont fait que conférer aux protestants, et seulement pour ce qui les concernait, les droits que possédaient déjà les catholiques. Jamais ces lois n'eurent l'intention de permettre à deux catholiques de se marier devant un ministre protestant, parceque jamais elles n'ont donné à ce dernier le pouvoir de les marier.

Je suis heureux de dire qu'un de mes confrères, M. Girouard [1] envisage cette question absolument comme moi :

" *The English dominion brought a great changè in the condition of this country, by causing a great immigration of British subjects having also a right to the protection of their faith. This protection they enjoyed, and amongst other things their marriage used to be celebrated according to the rites of their own church. However, the ministers of the various protestant congregations could not meddle with, nor interfere, in the marriage of two catholics, the latter being subject to the special rules above referred to, not because these rules were those of the roman church, but because they all were embodied in the civil law of the land.*"

Quoique les tribunaux n'aient jamais été appelés à se prononcer sur le sujet qui nous occupe, quelques uns, cependant, ont eu occasion, à différentes reprises, de juger des questions qui ont un rapport direct et immédiat avec celle qui fait l'objet de nos recherches.

1 *Table of alterations introduced by the Civil Code of Lower Canada. Montreal Herald,* 6 octobre 1866.

La Cour du Banc du Roi, en 1848[1] et la Cour Supérieure, en 1866[2], ont reconnu au mariage des catholiques le caractère sacramentel et le pouvoir de l'Eglise sur ce sacrement. Comment, après cela, pourraient-ils permettre à des catholiques de recevoir ce sacrement devant d'autres que les ministres de leur église ? Il semble résulter de ces jugements que tant que des catholiques restent catholiques, ils ne peuvent contracter un mariage qui n'ait pas le caractère de sacrement ; que le mariage civil est, par conséquent, impossible pour eux.

De plus, quelques-uns de nos juges et le tribunal de la Cour Supérieure, ont eu occasion d'exprimer leur opinion sur la com pétence du propre curé pour marier leurs paroissiens catholiques. Sur ce point, je trouve autant d'avis favorables à ma thèse que d'avis qui lui soient contraires. Dans la cause de Langudoc et Laviolette, en même temps que Sir L. H. Lafontaine disait que l'absence du curé n'entraîne pas la nullité du mariage,[3] le juge Aylwin exprimait une opinion tout-à-fait contraire.[4] " Comment cette cause doit-elle être décidée sous la loi du Bas-Canada, se demande l'honorable magistrat ? Les appelants, (c'est-à-dire Languedoc et sa femme) étaient tenus de célébrer leur mariage devant leur propre curé." L'opinion de Sir L. H. Lafontaine, sur le fond de la contestation en cette cause, fut cependant adoptée par le tribunal ; mais cela ne décide pas la question qui nous occupe ici ; car le mariage, dont on examinait la validité dans l'affaire Languedoc et Laviolette, avait été célébré, non-seulement hors la présence du propre curé, mais, de plus, dans un pays étrangêr, aux Etats-Unis, qui ont sur le mariage des lois différentes des nôtres. Les juges, pour prononcer la validité du mariage de Languedoc, se basèrent sur la loi *lex loci contractus*. Ayant trouvé le mariage conforme aux usages du lieu où il avait été célébré, ils le déclarèrent valide, sans s'occuper de la fraude dont il pouvait être entaché. Ce jugement, lors de sa prononciation, fut vivement critiqué, et plusieurs hommes éminents par leur science du droit, le trouvèrent contraire à nos lois. " La Cour d'Appel du Bas-Canada, dans la cause de Languedoc et Laviolette, dit M. Crémazie, dans son cours de droit civil, après avoir parlé du prêtre compétent à célébrer le mariage, a décidé contrairement à ce

1 Lussier *vs* Archambault, 11 *L. C. Jurist*, p. 53.

2 Vaillancourt *vs* Lafontaine, id. p. 305.

3 8 *L. C. Reports*, p. 264.

4 Id. p. 262.

principe, admis presque généralement de tout temps dans notre droit et dans l'ancien droit français."

L'hon. A. A. Dorion, C. R., et M. C. S. Cherrier, C. R., dont on connaît la science et l'autorité comme jurisconsultes, avaient aussi exprimé une opinion contraire au jugement que je viens de citer.

Il résulte donc de ceci que la cause de Languedoc et Laviolette ne forme pas un précédent que l'on puisse invoquer dans la question actuelle, attendu que cette cause repose sur des faits et des principes que l'on ne retrouve pas dans la question qui nous occupe. Cependant, j'ai le droit d'invoquer l'autorité du juge Aylwin, parce qu'il formule une doctrine qui tranche cette question.

Je ne puis omettre ici de citer encore une fois le jugement prononcé à Trois-Rivières, le 23 mars 1866, dans la cause de Vaillancourt *vs* Lafontaine. Dans cette cause, un mariage fut déclaré nul parce que, entre autres raisons, il avait été célébré devant un autre prêtre que le propre curé des parties. N'a-t-on pas le droit de conclure *a fortiori* que ce tribunal aurait déclaré ce mariage nul, s'il eut été solennisé devant un ministre protestant? Cette décision exprime correctement la loi du Bas-Canada, et il n'y a pas de doute qu'avant le Code, les catholiques devaient se marier devant leur propre curé.

Les codificateurs l'ont reconnu dans leur rapport concernant le mariage.[1] J'avoue que leur langage n'est pas clair; mais, enfin, il n'y a pas d'autre manière de l'interpréter que dans un sens favorable à la doctrine que j'expose ici.

Après avoir dit que le mariage doit être célébré *publiquement*, ils expliquent pourquoi ils ont employé ce mot *publiquement*, et quel sens ils lui donnent.

" Le mot *publiquement*, disent-ils, a une certaine élasticité qui l'a fait préférer à tout autre, étant susceptible d'une extension plus ou moins grande, il a été employé afin qu'il pût se prêter à *l'interprétation différente* que les *diverses églises et congrégations religieuses*, dans la province, ont besoin de lui donner d'après *leurs coutumes et usages*, et les règles qui leur sont particulières, *auxquelles l'on ne désire aucunement innover*."

Voici donc, en d'autres termes, l'idée que les codificateurs ont eue en employant cette expression: ils ont cru qu'elle exprimerait suffisamment les usages différents des divers cultes religieux, sans qu'il fut nécessaire d'insérer plusieurs articles pour conserver ces différents usages, que les codificateurs n'ont pas voulu modifier.

1 Second Rapport, p. XLIV.

Ainsi donc, dans leur pensée, le mot *publiquement* veut dire que le mariage des catholiques, sera célébré devant le propre curé ; voilà la publicité essentielle requise par les lois françaises. En effet, les codificateurs ajoutent : " Tout ce qu'on a voulu, c'est d'empêcher les mariages clandestins." Or, chacun sait ce que c'est qu'un mariage clandestin ; c'est celui qui n'est pas contracté en face d'église.[1] De même aussi, pour les protestants appartenant à l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, le mot *publiquement* veut dire publication de bans dans une église ou chapelle autorisée, ou bien, à la place, licence de l'archevêque de Cantorbéry obtenue de l'un des fonctionnaires autorisés à les vendre. Pour les autres sectes protestantes, ce terme *publiquement*, s'applique aux diverses conditions de publicité requises par les règles de ces congrégations. Voilà quelle a été la pensée des codificateurs ; d'après eux, le mot *publiquement* signifie tout cela. Ils le disent eux-mêmes un peu plus loin :[2] " Seront réputés faits *publiquement* ceux qui l'auront été d'une manière ouverte, et dans le lieu où ils se célèbrent ordinairement, *d'après les usages de l'église à laquelle les parties appartiennent.*"

L'interprétation que je donne aux paroles des codificateurs est si bien la véritable et la seule interprétation qu'il faille leur donner, qu'ils remarquent eux-mêmes que " l'un des commissaires (le juge Day) craint que le mot *publiquement* ne soit interprété comme exigeant que la célébration se fasse en face de l'église, comme cela se faisait en France."

Remarquons, en passant, que le juge Day, en s'éloignant de l'opinion de ses confrères, n'avait pas d'objection sérieuse à ce que le mot *publiquement* voulut dire *en face de l'Eglise*, quant aux catholiques ; il craignait seulement qu'on put interpréter cette expression comme exigeant des protestants la même publicité, ce qui aurait été contraire à leurs principes. " Cet article, dit l'honorable juge,[3] exige que le mariage soit toujours célébré *publiquement*, et cette expression, suivant les commentateurs, signifie que le mariage doit se faire en *face de l'église*. Je ne puis admettre une rédaction qui prêterait à une semblable interprétation de l'article dont il s'agit, de manière à établir une règle contraire à l'usage constant et reconnu de toutes les dénominations protestantes, à l'exception de l'église d'Angleterre. A cette exception près, les

1 Pothier, Mariage, no. 347.—Ferrière, Dict. Vo, Mariage Clandestin.

2 Second rapport, p. XLVI.

3 Second rapport, p. CVI.

mariages, chez les protestants, sont rarement célébrés dans leurs églises."

Il résulte de ces dernières considérations, et c'est là que je voulais en venir, que les codificateurs ont inséré dans le Code, comme exprimant la loi du Bas-Canada, un article qui exige que les mariages des catholiques soient célébrés en face d'église, c'est-à-dire devant le propre curé. [1] Ils ont exprimé cette doctrine, non pas en proposant de modifier dans le Code l'ancien droit français et d'y insérer des dispositions nouvelles, mais en redigeant ce qui était, au moment où ils écrivaient, la loi du Bas-Canada. Telle était donc, d'après eux, la loi du pays avant le Code.

Mais cette déclaration si formelle n'est pas la seule que je trouve dans la bouche des codificateurs. Ils expriment ailleurs [2] quelle a été leur intention en rédigeant ces articles 128 et 129, et ils saisissent cette nouvelle occasion de dire quelle était, au moment où ils écrivaient, c'est-à-dire avant le Code, la loi du pays touchant le fonctionnaire compétent du mariage : " Dans la vue, disent-ils, *de conserver à chacun la jouissance de ses usages et pratiques*, suivant lesquels la célébration du mariage est confiée *aux ministres du culte* auquel il appartient," ils insèrent plusieurs articles qui formulent ces usages et ces coutumes. Nous verrons ailleurs comment ils les formulent ; contentons-nous de remarquer ici que les codificateurs reconnaissent et admettent que, d'après les usages du pays, et ces usages équivalent à une loi, la célébration du mariage doit être faite par les ministres du culte auquel appartiennent les parties ; que, par conséquent, le mariage des catholiques avant le Code devait être célébré par leur curé. Telle était donc, d'après ces hautes autorités, la loi du Bas-Canada à l'époque où je la considère actuellement. L'opinion des codificateurs vient ici à l'appui de la doctrine que j'expose.

Cette opinion et les considérations que j'ai invoquées me donnent le droit de conclure que, suivant la rigueur des lois en force dans le Bas-Canada, avant le Code, un mariage contracté par deux catholiques devant un ministre protestant était nul. Le mariage pour être valide devait être célébré devant le propre curé des parties. Telle parait être l'opinion des meilleures autorités canadiennes.

Du reste, les lois françaises sont formelles, de l'aveu même des

1 Ces deux expressions, *en face de l'église*, et, *devant le propre curé*, sont, comme chacun sait, équivalentes l'un à l'autre. Voir Ferrière, Dict. Vo. Mariage Clandestin.

2 Second rapport, p. XL.

adversaires de la doctrine que je soutiens ; or rien n'est venu les changer, sur ce sujet, au moins jusqu'à l'époque du Code. Mais la nouvelle législation a-t-elle modifié ces principes ? La présence du propre curé est-elle encore nécessaire pour la validité du mariage des catholiques ? Voilà la question à l'étude de laquelle me conduit nécessairement la conclusion que je vieus de tirer, et que je veux maintenant traiter.

## II

Je dois dire en commençant l'examen de ce sujet, que quelques jurisconsultes, qui ont eu occasion d'étudier la législation matrimoniale du Code Civil, prétendent que ce Code a changé la nature du mariage devant la loi civile, en a effacé le caractère de sacrement et l'a réduit à la condition de contrat purement civil, comme on l'a fait en France depuis la révolution ; en un mot, pour employer l'expression pittoresque, sinon très-correcte, dont ils se servent, ils disent que le Code a civilisé le mariage. Pour démontrer l'erreur de cette doctrine, il est juste d'examiner auparavant l'esprit qui a animé les codificateurs lorsqu'ils ont rédigé la loi en question, et les intentions qu'ils affirment avoir eues. L'esprit connu du législateur, ou même du rédacteur de la loi, peut quelquefois aider à saisir le sens exact d'un texte obscur, et d'une disposition législative dont la portée parait douteuse. Si les codificateurs disent que leur pensée a été de donner au mariage un caractère purement civil et d'effacer la nature de sacrement, qu'il avait auparavant pour les catholiques, il n'y aura plus de question possible et nous devrons accepter la loi ; s'ils assurent, au contraire, avoir voulu conserver intact le dépôt de la législation française, n'avoir jamais eu intention de changer la nature du mariage, ce sera une forte présomption que la législature, en adoptant leur rédaction et en lui donnant force de loi, n'a pas eu non plus d'autre intention ; que, conséquemment, l'ancienne législation n'a pas été changée, que le mariage a encore le même caractère qu'il avait dans les lois françaises, et qu'il n'est encore valide que lorsqu'on a observé les conditions prescrites par ces lois. Procédons sans tarder davantage à cet examen.

Les articles du Code qui règlent les formalités relatives à la célébration du mariage sont les articles 128 et 129. Ces articles disent :

" Le mariage doit être célébré publiquement devant un fonc-
" tionnaire compétent reconnu par la loi.

" Sont compétents à célébrer les mariages, tous prêtres, curés, " ministres et autres fonctionnaires autorisés par la loi à tenir et " garder registres de l'état civil."

Une chose frappe immédiatement en lisant ces articles, c'est qu'ils ne sont pas donnés par les codificateurs comme exprimant des dispositions nouvelles, mais comme reproduisant intégralement l'ancienne législation du Bas-Canada. On sait que les articles qui formulent du droit nouveau sont contenus entre crochets dans l'édition officielle du Code Civil. Les articles que je viens de citer ne sont pas accompagnés de ces signes distinctifs. Aussi les codificateurs apportent-ils, à l'appui de leur art. 129, l'autorité de Pothier que j'ai citée plus haut, et quelques autres extraits de son *Traité du contrat de mariage.* Auraient-ils invoqué les anciennes lois françaises au soutien d'articles qui auraient exprimé des dispositions contraires à ces lois? Ils citent également, il est vrai, un auteur anglais et certains statuts provinciaux ; mais, en cela, leur seul but a été de référer à la législation spéciale obtenue par les sectes protestantes, comme je l'ai raconté plus haut. C'est cette législation qui, en leur donnant le droit de tenir registres de l'état civil, leur a, par là même, conféré le pouvoir de célébrer les mariages des personnes de leur culte. Pour ces fonctionnaires, leur droit de faire les deux actes découle du même statut. [1]

Cette considération nous donne déjà le droit de croire que l'intention des codificateurs n'a pas été de changer les lois du Bas-Canada, concernant le fonctionnaire compétent à célébrer le mariage. Mais il y a quelque chose de plus formel que cette simple présomption. Je trouve, dans le rapport des codificateurs, des déclarations qui me semblent enlever tous les doutes sur l'intention qui les animait lorsqu'ils ont rédigé les articles 128 et 129. Voici ce qu'ils disent dans leur second rapport. [2] Rappelons-nous qu'ils commentent et qu'ils expliquent ces deux articles :

" La rédaction de ces actes (les actes de mariages dans les registres de l'état civil) est, à la vérité, soumise à des lois générales, mais les formalités de la célébration même n'étant pas déterminées d'une manière spécifique et détaillée, *chaque religion suit celles qui lui sont particulières*, ce qui crée, sur un sujet de cette importance, une variété qui ne devrait pas exister dans une société plus homogène, mais qui est inévitable dans la nôtre.

" En France, avant la révolution, l'uniformité était praticable, vu qu'il n'y avait alors de légalement reconnue qu'une seule

1 35 Geo. III, c. 4.—7 Geo. IV, c. 2, s. 2.

2 Page XI.

religion, dont les ministres étaient exclusivement chargés de ces devoirs. Depuis que toutes les religions y sont reconnues et également protégées, il a fallu, pour conserver cette uniformité dans le système, civiliser le mariage et en confier la célébration, ainsi que la tenue des registres, à des officiers d'un caractère purement civil, sans aucune intervention obligée de l'autorité religieuse.

" Un changement de cette nature *ne paraissant aucunement désirable en ce pays*, il a fallu renoncer à l'idée d'établir ici, sur les formalités du mariage, des règles uniformes et détaillées, et de suivre le Code Napoléon dans le système qu'il a adopté.

" Dans la vue de *conserver à chacun la jouissance de ses usages et pratiques*, suivant lesquels la célébration du mariage est confiée *aux ministres du culte auquel il appartient*, sont insérées dans ce titre plusieurs dispositions qui, quoique nouvelles quant à la forme, ont cependant leur source et leur raison d'être dans l'esprit sinon dans la lettre de notre législation."

Voilà un langage qui n'a pas besoin de longs commentaires pour être bien compris. Chaque religion, disaient les commissaires, en indiquant l'état de la législation, suit les formalités qui lui sont particulières. N'oublions pas qu'il s'agit de la célébration du mariage qui, suivant les lois françaises, doit se faire devant le propre curé des parties, pour les catholiques. Après avoir remarqué que le Code Napoléon a donné un caractère purement civil au mariage, ils ajoutent qu'il ne leur a pas paru désirable d'en faire autant. On a civilisé le mariage en France, semblent-ils dire, nous n'avons pas voulu doter notre pays de cette triste et déplorable invention des temps modernes, le mariage civil. L'intention des commissaires a donc été de laisser au mariage des catholiques le caractère sacramentel qu'il avait dans les lois françaises. Aussi, pour conserver à chacun, disent-ils, la jouissance de ses usages et pratiques, savoir pour les catholiques, la célébration du mariage devant le propre curé ; pour les anglicans, la célébration devant leurs ministres, après publications de bans ou avec une licence de l'archevêque de Cantorbéry, et pour les protestants dissidents, la célébration devant les ministres autorisés à tenir registres de l'état civil par statuts provinciaux, ils insèrent, disent les codificateurs, des dispositions qui semblent nouvelles, mais qui ne le sont pas en réalité, puisque, suivant eux, elles ont leur source et leur raison d'être dans l'esprit sinon dans la lettre de la législation du Bas-Canada. Ainsi donc, suivant les codificateurs eux-mêmes, les dispositions qui se trouvent dans le Code ne sont pas nouvelles au fond ; c'est du vieux droit. La forme seule est changée, en ce sens

qu'on a résumé, en quelques lignes, les dispositions répandues dans les lois françaises et dans plusieurs statuts impériaux et provinciaux.

Cette forme, cette rédaction nouvelle que les codificateurs disent avoir donné à cette partie de la loi, et qu'ils lui ont donné en effet avec un bonheur passablement douteux, est un détail qui ne dépassait pas les limites de leurs pouvoirs. En effet, l'acte du parlement qui leur a donné naissance, a aussi défini leurs devoirs et tracé la ligne de conduite qu'ils auraient à suivre : c'était de rédiger sous une forme claire les lois du Bas-Canada, sans se permettre d'y introduire aucune modification. Cependant, il leur était permis de proposer dans des articles distincts,et sous forme d'amendements, les modifications qu'ils croyaient à propos de suggérer à l'ancienne loi. C'est ce qu'ils ont fait pour plusieurs de nos lois. L'ont-ils fait aussi pour la loi concernant la célébration du mariage? Non ; les articles qu'ils ont insérés dans le projet du Code, ils les ont présentés comme formulant la loi du pays ; et, de crainte qu'il n'y eut quelque doute là-dessus, ils ne se sont pas contentés de l'indication ordinaire qui, dans toutes les autres parties du Code, distingue le nouveau droit de l'ancien ; mais, de plus, ils ont dit et répété, qu'ils croyaient que la législation canadienne sur ce point devait être conservée, que leur intention formelle était de la conserver et de la maintenir ; enfin, ils en ont recommandé la conservation.

Les articles qu'ils ont rédigés en conséquence ne sont pas aussi clairs qu'on aurait pu le désirer ; il y règne une certaine ambiguité extrêmement regrettable. Cela vient de ce qu'ils ont voulu réunir, sous une même disposition, plusieurs lois différentes. Mais quand ils expriment les intentions qui les animaient, on ne peut être plus explicite qu'ils ne le sont, et il est impossible de conserver le moindre doute sur leur pensée.

Ce n'est pas tout ; il y a encore une autre déclaration que je ne puis pas ici passer sous silence. Certains doutes s'étant élevés sur le sens de l'article 127, les codificateurs recommandèrent d'en modifier la rédaction originaire, " pour, disaient-ils, dans leur rapport supplémentaire,[1] lever tous doutes sur l'intention de laisser le sujet dans l'état où il est aujourd'hui, " c'est-à-dire avant le Code. La modification proposée dans ce rapport eut lieu ; elle fut adoptée par la législature, et on la retrouve aujourd'hui dans le Code.

Toutes ces diverses considérations me donnent le droit de con-

1 Page 94.

clure que les codificateurs n'ont pas eu, au moins, l'intention de changer les anciennes lois du Bas-Canada, concernant la célébration du mariage.

III

Cependant, malgré cette intention si formelle, ont-ils, de fait, changé le droit canadien sur ce sujet ? Leur langage, dont je viens de reconnaître l'obscurité et le peu de précision, peut-il se prêter à une interprétation qui tendrait à dépouiller les prêtres de leur droit exclusif de compétence pour la célébration du mariage de leurs paroissiens catholiques ? Voilà un nouveau point de vue qui se présente nécessairement à l'esprit, et il faut l'examiner.

J'ai dit plus haut que la rédaction des articles 128 et 129 était entourée d'une certaine obscurité ; ce n'est pas la première fois que je le dis, et je ne cesserai de regretter que sous un vain prétexte de concision, qu'on n'a pas toujours invoqué ailleurs, on ait ainsi rendu une partie de la loi difficilement intelligible, et donné peut-être ouverture à une interprétation qui changerait profondément les antiques usages de nos pères, toutes nos notions sur la sainteté du mariage, toutes les idées reçues dans le peuple canadien, si profondément attaché à la foi de ses aïeux.

Quoiqu'il en soit, cependant, nous sommes obligés d'accepter ces articles tels qu'ils sont, et mon devoir est d'essayer de découvrir le sens légal et raisonnable qu'ils ont.

Je ne puis pas leur donner une autre interprétation que celle que les codificateurs leur ont donnée eux-mêmes. Je crois donc que ces articles veulent dire que les catholiques doivent faire célébrer leurs mariages devant leur propre curé, qui, seuls, sont fonctionnaires civils compétents pour cette fin ; et que les protestants doivent faire solenniser leurs mariages devant leurs ministres, qui, seuls aussi, sont les fonctionnaires civils compétents pour cette fin ; que le prêtre catholique n'est pas compétent pour célébrer le mariage de deux protestants, de même que le ministre protestant n'est pas compétent à célébrer le mariage de deux catholiques.

Je base d'abord mon opinion sur l'intention si formellement exprimée des codificateurs de ne pas changer la loi du pays, mais de conserver intactes les dispositions de l'ancien droit français. On dit que le texte de leurs articles n'est pas clair ; qu'on peut aussi bien l'interpréter comme voulant dire que les prêtres et les ministres sont également autorisés à célébrer les mariages de leurs

coréligionnaires et ceux des personnes professant un culte différent, que comme voulant dire qu'ils sont autorisés à célébrer uniquement les mariages des membres de leur église. C'est possible; mais en face d'une intention aussi formelle de la part du législateur, peut-on invoquer une simple obscurité dans le texte de la loi pour donner à cette loi l'effet d'abroger une loi antérieure, loi juste, ancienne, conforme aux institutions du pays ? On le sait, une loi ne s'abroge pas par implication, ni par supposition ; elle ne s'abroge que de deux manières, ou par une loi contraire, ou par la désuétude.[1] On ne peut invoquer ni l'un ni l'autre mode d'abrogation dans le cas actuel. La loi française sur le sujet n'a jamais cessé d'être observée, et je ne trouve pas dans le Code de disposition abrogeant formellement les exigences rigoureuses de notre ancien droit. Que les tribunaux, s'ils le veulent, donnent à ces articles, en s'appuyant sur l'obscurité qu'on leur reproche, un sens contraire à l'intention exprimée par le législateur ; ils en ont peut-être le droit. Il peut arriver quelquefois que le langage du législateur ne soit pas conforme à ses intentions exprimées ; il est possible aussi que certaines dispositions ne brillent pas de toute la clarté désirable ; dans ces cas, il appartient aux tribunaux de définir le sens et la portée qu'il faut donner à la loi, car ils sont chargés d'interpréter les lois obscures. Mais, en attendant cet acte de la jurisprudence, un écrivain peut-il, à l'occasion d'une nouvelle rédaction de la loi, et à cause d'une certaine obscurité qui l'entoure, donner à cette loi une interprétation contraire à celle qu'on lui a constamment accordée pendant plus de deux siècles ? Je ne le pense pas.

Je l'ai dit, l'intention des codificateurs n'est pas douteuse, et elle apporte au soutien de notre thèse un premier argument qui a sa valeur. L'examen des articles mêmes que les codificateurs ont rédigés avec une intention si favorable, nous en fournira un second d'une égale importance.

N'oublions pas le texte des articles dont nous cherchons la véritable interprétation.

" Le mariage doit être célébré publiquement devant un fonc-
" tionnaire compétent reconnu par la loi.

" Sont compétents à célébrer les mariages, tous prêtres, curés,
" ministres et autres fonctionnaires autorisés par la loi à tenir et
" garder registres de l'état civil."

Voilà les articles que les commissaires ont rédigé avec l'intention de conserver aux diverses religions l'usage de leurs règles et cou-

1 Belime, Philosophie du Droit, t. I, p. 486.

tumes particulières. Ne perdons jamais de vue cette idée, dans le cours des recherches que nous allons faire.

D'abord, il est incontestable que ces articles sont donnés comme résumant, sous une forme abrégée, les diverses dispositions légales qui existaient avant le Code, et cela sans les changer. En effet, d'où découlent ces articles? Ils découlent, et des lois françaises, et de l'acte 35 Geo. III, c. 4, et des différents statuts cités au chapitre 20 des Statuts Refondus du Bas-Canada, ss. 16 et 17. Voilà les trois origines d'où procèdent ces articles; ici, le doute est impossible, les codificateurs les indiquent eux-mêmes dans leurs rapports. Mais les lois françaises donnent-elles au ministre protestant le droit de marier les catholiques? Non, elles disent seulement que le curé est le fonctionnaire compétent à célébrer les mariages de ses paroissiens. L'acte 35 Geo. III, c. 4, a-t-il revêtu les prêtres catholiques de nouveaux droits, ou a-t-il abrogé les lois qui existaient auparavant sur la célébration du mariage? Non, il ordonne d'abord de tenir des registres de l'état civil dans chaque église paroissiale catholique romaine, et voilà la disposition qui regarde les catholiques. Ce statut ne prétend pas donner aux prêtres catholiques le droit de marier; au contraire, il reconnaît qu'ils ont ce droit, puisqu'il parle des mariages qu'ils *auront faits*. L'acte ordonne ensuite de tenir également dans chaque église ou congrégation protestante, des registres de l'état civil, et il déclare *que tous les prêtres ou ministres régulièrement ordonnés soit de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, soit de l'église d'Ecosse, soit des églises et congrégations en communion avec ces églises, ont tous eu et auront tous l'autorité de célébrer validement les mariages dans le Bas-Canada.* Voilà la loi qui a donné à ces officiers le droit de célébrer les mariages; il n'y a que les ministres de l'église anglicane qui ont pu avoir ce droit par le seul fait de la conquête, et encore, cela semblerait faire l'objet d'un doute, puisque par les mots *ont tous eu*, la loi semble rétroactiver afin de valider les mariages faits avant elle, dans le cas où ceux-ci n'auraient pas été valides. Quant aux autres ministres protestants, ceux qui n'appartiennent pas à l'église d'Angleterre, ils n'ont eu le droit de marier que par le statut que je viens de nommer. Enfin, les différents statuts cités aux sections 16 et 17, c. 20, des Statuts Refondus du Bas-Canada, qu'ont-ils faits? Ils n'ont ni changé la loi française, quant aux catholiques, ni conféré aux ministres de l'église d'Angleterre et d'Irlande des pouvoirs qu'ils n'avaient point auparavant: ils ont seulement donné, comme je l'ai fait voir plus haut, aux pasteurs de sectes dissidentes, nouvelles dans le pays, des droits égaux et semblables à ceux que possédait déjà le clergé des autres dénominations reli-

gieuses établies antérieurement dans le Bas-Canada ; ils leur ont conféré le pouvoir de tenir dans leurs églises des registres de l'état civil, et d'y célébrer les mariages, comme les autres actes de l'état civil, des personnes appartenant à leur culte et relevant de leur ministère.

Puisqu'il en est ainsi, et puisque l'article 129, est tiré des trois différentes sources que je viens d'indiquer, et qu'il en est comme l'expression abrégée, peut-on lui faire dire autre chose que ce que disent les lois d'où il procède ? Cet article n'étant que le résumé de toutes ces lois, peut-on légitimement lui donner un sens qu'on n'a jamais pu trouver dans ces lois elles-mêmes, de l'aveu de mes adversaires ? Le faire, ne serait-ce pas s'écarter des principes du droit et de la logique, et s'éloigner complètement des règles d'interprétation des lois ? Car, enfin, si les codificateurs avaient voulu faire du mariage un contrat purement civil, valide pourvû qu'il eût été contracté devant n'importe lequel des fonctionnaires autorisés à tenir registres de l'état civil, ils l'auraient dit dans leurs rapports. Après avoir exprimé leur intention dans ce sens, ils auraient inséré des articles conformes à ces intentions. Ils n'auraient pas, surtout, en rédigeant un tel article, invoqué des autorités françaises, anglaises et canadiennes précisément contraires au sens de l'article.

Mais on remarque que les codificateurs disent que les ministres des différentes dénominations religieuses sont également officiers civils pour les fins du mariage, et que rien ne semble, dans la loi, limiter l'exercice de leur qualité officielle aux personnes de tel culte, plutôt qu'aux personnes d'un autre culte. Il est vrai que les prêtres catholiques et les ministres protestants sont également officiers de l'état civil, et qu'ils ont, les uns et les autres, l'autorité de célébrer les mariages ; ils l'avaient avant le Code. Ce n'est donc pas le Code qui la leur a donnée ; aussi se contente-t-il de reconnaître et de dire qu'ils ont cette autorité.

Les prêtres et les ministres sont officiers civils du mariage ; oui, sans doute ; mais comment et jusqu'à quel point le sont-ils ? Ils le sont comme ils ont été constitués, tels qu'ils ont été établis et avec les pouvoirs dont ils ont été revêtus. Or, comment ont-ils été constitués, de quelle manière ont-ils été établis et de quels pouvoirs ont-ils été revêtus ? Les prêtres et les ministres ont été constitués officiers de l'état civil, les premiers par les anciennes lois françaises, et les seconds par des statuts impériaux ou provinciaux Ils ont été établis officiers de l'état civil, savoir, les prêtres catholiques pour les paroissiens confiés à leurs soins, et les ministres

protestants chacun pour les membres de la congrégation à laquelle il appartient. Enfin, ils ont été revêtus du droit de marier telles personnes, et non pas d'autres, c'est-à-dire les personnes de leur église, les personnes placées sous leur ministère. Voilà, en deux mots, comment ils ont été constitués, de quelle manière ils ont été établis et de quelle autorité ils ont été revêtus. L'étude attentive des origines de l'article 129 enseigne cela et ne peut enseigner que cela.

Relisons encore cet article : " Sont compétents à célébrer les mariages, tous prêtres, curés, ministres et autres fonctionnaires autorisés par la loi à tenir et garder registres de l'état civil."

J'admets volontiers qu'à première vue cet article paraît dire que toutes les personnes qu'il énumère sont compétentes à célébrer tous les mariages ; mais ce n'est pas ainsi que l'on interprète les lois. Cet article a un sens obscur, on ne le peut nier. Quelques-uns pensent qu'il change les lois fondamentales du pays sur le mariage, et, cependant, il n'est pas donné comme tel ; il est donné comme expression abrégée de l'ancien droit. Dans ce cas, pour découvrir le véritable sens de l'article, il faut recourir aux sources d'où il provient. Ses origines sont faciles à trouver, les codificateurs ont pris la peine de les indiquer eux-mêmes, c'est l'ancien droit français, et ce sont différents statuts impériaux et provinciaux que j'ai indiqués ; on vient de voir ce qu'ils disent. L'article qui en découle ne doit pas dire autre chose.

Pour résumer ces dernières considérations, je crois donc que le Code n'a pas changé les lois du Bas-Canada concernant la célébration du mariage des catholiques, qui, pour être valide, doit encore avoir lieu devant le propre curé des parties.

C'est en vain que l'on cite les noms de quelques personnes qui, soit avant, soit depuis le Code, ont, pendant de longues années et sans être inquiétées, vécu ensemble comme époux, après avoir fait une solennisation de mariage devant un ministre protestant. Aucun acte juridique n'a sanctionné cet état de choses et prononcé la réalité d'un semblable mariage ; il n'y a donc pas là de précédent contre ma thèse, je n'y vois aucune preuve de la validité de cette union. J'avoue bien que cette paisible et longue possession d'état forme une présomption en faveur d'un titre légitime ; mais cette présomption n'est qu'une présomption de droit, elle admet la preuve du contraire.

## IV

Après avoir résumé les arguments et les considérations qui viennent à l'appui de l'opinion que je défends, je veux examiner la valeur des motifs invoqués par les adversaires de cette opinion.

J'ai déjà dit que M. Roy exprime, dans l'ouvrage qu'il vient de publier,[1] une opinion différente; mais j'ai aussi remarqué qu'il ne s'appuie sur aucune considération que l'on puisse apprécier ou discuter. Conséquemment, cette opinion n'a qu'une autorité individuelle, l'autorité dont peut jouir le nom de son auteur. N'étant accompagnée d'aucune raison, elle ne s'impose pas à l'esprit du lecteur par la force d'une démonstration raisonnée.

M. Crémazie, dont j'ai plus haut invoqué l'autorité, exprime aussi dans son cours de droit civil, antérieurement à la promulgation du Code, une opinion contraire, mais sans l'étayer d'aucun motif: ou, plutôt, le motif sur lequel il s'appuie ne me parait pas avoir beaucoup d'importance

"Quant au mariage de deux catholiques, dit-il, devant un ministre d'une autre dénomination, il est sans difficulté que d'après le texte et l'esprit du droit français, ce mariage est radicalement nul, mais en serait-il de même en Bas-Canada ? C'est une question bien grosse de difficultés, et qui n'a pas encore été portée devant les tribunaux du pays. Quant à moi, je pense que si deux catholiques vont se marier devant un ministre protestant, ils font par là même acte de protestantisme, et par conséquent leur mariage est valide."

Comme ce n'est pas là une question de loi, chacun peut apprécier la valeur de la raison sur laquelle M. Cremazie appuie son opinion. Pour ma part, j'ai dit ce que j'en pensais. Ne peut-il pas arriver, en effet, que deux parties affirment n'avoir jamais eu intention d'apostasier la religion catholique, en se faisant marier devant un ministre protestant; et que, de fait, ils n'aient jamais eu cette intention; que vaudrait, dans ce cas, le motif de M. Crémazie ? La renonciation à une religion est un acte de la volonté; de plus, c'est une acte assez important en lui-même pour qu'on n'ait pas le droit de l'imputer à des personnes, lorsqu'elles le nient complètement et lorsqu'en réalité telle n'a pas été leur pensée, ni leur intention. Du reste, nos tribunaux ont déjà décidé que quoiqu'il ne soit pas nécessaire qu'une abjuration, pour avoir un effet légal, soit faite par acte devant notaire, il est cependant essentiel

1 Explication du Code Civil du Bas-Canada t. I. p, 3.

qu'elle soit faite par écrit, d'une manière formelle et susceptible d'être prouvée juridiquement[1].

M. Girouard, dans le travail que j'ai cité plus haut, a exprimé une opinion conforme à celle de M. Roi et de M. Crémazie, tout en l'appuyant sur des considérations qui n'ont pas été invoquées par ces deux auteurs. Mais, pour rendre justice à mon savant confrère, je dois dire qu'après avoir étudié plus attentivement la question, il a modifié son avis, et déclaré dans un écrit remarquable publié récemment par le *Nouveau Monde*, que, dans son opinion, le mariage de deux catholiques célébré devant un ministre protestant, est radicalement nul. Je suis heureux de reconnaître que de nouvelles recherches nous aient, tous deux, conduits aux mêmes conclusions.

Je ne vois donc rien, dans le language des adversaires que je viens de citer, qui puisse m'engager à modifier l'opinion que je me suis formée en étudiant conscientieusement les lois de mon pays. Au contraire, je trouve que les raisons les plus fortes, les considérations les plus importantes, les arguments les plus concluants, les autorités les plus respectées, militent en faveur de cette proposition : que le curé est le seul fonctionnaire compétent à célébrer le mariage des catholiques, et cela sous peine de nullité absolue. Je sais que plusieurs de mes confrères trouveront cette proposition bien hardie ; quelques uns m'accuseront même de languir dans une déplorable erreur. Cependant, tant qu'un tribunal supérieur n'aura pas tranché la question, j'aurai le droit de croire mon opinion aussi bonne que l'opinion contraire.

Du reste, s'il était vrai que le Code n'exige pas des catholiques que leur mariage soit célébré devant leur propre curé, ne devrait-on pas se hâter de faire une loi pour amender une disposition aussi regrettable et remettre dans notre droit l'esprit qui y régnait avant la nouvelle législation ? Il est, en effet, d'une importance incontestable pour la paix de la société, pour l'uniformité de la législation, pour le repos des familles et même pour l'honneur des personnes, qu'un accord parfait existe entre les lois de l'église et celles de l'état, afin que le spectacle immoral d'un homme innocent devant les unes et coupable devant les autres, d'un grand crime, ne se présente plus devant le public canadien. Quoi de plus triste, en effet, pour un père de famille, que ses enfants soient tantôt considérés comme légitimes, tantôt traités de bâtards, suivant que leur état est apprécié devant la loi civile ou devant la loi cano-

1 Gravel *vs* Bruneau, 5 *L. C. Jurist*, p, 27. — Les syndics de la paroisse de Lachine *vs* Fallon, 6 *L. C. Jurist*, p. 258.

nique ? Cette harmonie, si désirable à tous égards, ne peut être amenée d'une manière permanente et équitable qu'en revenant à la rigoureuse sévérité et aux principes immuables de l'église catholique, en qui seule on trouve toujours et partout la paix, la justice, la charité et la protection des mœurs.

Je termine. Le Code est obscur, dites-vous ; pourquoi alors ne pas profiter de cette obscurité pour interpréter la loi dans un sens conforme à la pratique constante du peuple canadien, au lieu d'y trouver un prétexte pour introduire dans notre pays cette déplorable invention des temps modernes, le mariage civil ?

E. Lef. de Bellefeuille.

---

# LES NOCES D'HORACE.

## ESQUISSE DE MOEURS.

---

Ce travail n'aura point, je vous en préviens, lecteurs, l'attrait de ces jolis romans qui expliquent à une bonne et belle moitié de la race humaine, comment il se fait qu'un homme ait eu, un jour, l'idée cocasse d'imprimer une gazette politique et de la faire lire à ses semblables. J'ai laissé faire ma plume au gré de ses caprices, tout entier à des souvenirs qui me sont chers, parcequ'ils font revivre en moi un monde tranquille et simple, assez satisfait de son sort, pour qu'il m'offre encore l'image d'une vie de travail et de contentement, qu'on n'aperçoit pas toujours sous d'aussi riants aspects, à mesure que viennent les ans avec leur cortège d'expérience, de changements et de désillusions.

Je ne me suis pas soucié d'entasser, ici, des péripéties saisissantes, des situations dramatiques, des actions d'éclat, pas plus que d'incendier les âmes par la peinture de violentes passions ou d'héroïques faits d'armes, dont nos braves vieilles campagnes fournissent peu d'exemples aux imaginations exaltées. Le Canadien sait aimer comme le commun des mortels, mais il a pris la sainte et prosaïque habitude de placer ses amours sous le manteau de la religion ; et, à part quelques tragiques événements qui font retentir de temps en temps les cours criminelles et ramènent, sur la scène de notre petit monde, la figure sinistre du bourreau, je ne vois pas ce qu'auraient à glaner sur nos rives les faiseurs de drames de la vieille Europe, dont les œuvres regorgent, jusqu'à la dernière page, de vice, de corruption et d'adultère. Nous ne sommes pas

meilleurs que d'autres, et nous n'avons point le sot orgueil de penser, avec le pharisien, que les pardons du ciel s'égareraient sur nos têtes ; mais, tels que nous sommes, il nous reste encore assez de mœurs, de principes et de foi, pour ne pas reconnaître, Dieu merci, le caractère et les instincts de notre société, dans les immorales productions littéraires écloses au souffle fièvreux et morbifique d'une civilisation perdue de débauches.

De même que le Canadien sait être amoureux, il est brave aussi. Il sait combattre en lion, quand cette dure loi, " vieille comme le monde et la fatalité, " pour employer la belle langue de Musset, l'appelle sur les champs de bataille. Il l'a prouvé maintes fois aux armées ennemies envahissant notre territoire, et, il le prouve encore ; en députant auprès du St. Père ces vaillants fils du sol, qui ont accepté, dans l'entraînement d'un dévouement sans bornes à leurs croyances, le rôle de délégués militants, chargés de porter l'honneur du nom canadien dans les rangs des fidèles soldats du pape, partis de tous les coins de la chrétienté, comme autrefois ces croisés, dont le prestige ne s'éteindra jamais. Puissent-ils nous revenir avec la palme de la victoire, ces chers compatriotes et amis ! et puisse leur noble conduite raffermir, sur une terre ébranlée par les secousses révolutionnaires, l'édifice temporel de la papauté, comme elle raffermit dans nos cœurs les mâles vertus de nos pères, en en chassant les principes de désordre qu'y font germer le relâchement et l'indifférence, fruits gangrenés et maudits du dépérissement moral engendré par les fausses idées, les fausses doctrines et les fausses mœurs des écoles en révolte contre la foi éclairée et confiante.

Le peuple canadien a montré en cette circonstance, comme il l'avait déjà fait efficacement, que la générosité de ses braves le touche jusqu'à l'admiration. Ah ! il serait étrange que la dernière prière dite peut-être sous le ciel de la patrie par ces généreux enfants, qui ont, comme nous, des pères et des mères à chérir, des sœurs à idolâtrer, des frères et des amis à entendre dans les doux épanchements de l'intimité, il serait étrange, oui, mille fois étrange, que cette prière n'éveillât pas, dans nos cœurs, de nobles pensées et de sympathiques échos. Ces défenseurs du Souverain-Pontife, qui sont allés sauvegarder nos plus précieux intérêts et verser leur sang peut-être pour la plus grande des causes ici-bas, méritent bien que nous leur accordions une pensée d'amour et de respect.

Fasse le ciel que la petite esquisse de mœurs champêtres que vous allez lire, intéresse assez tant ceux d'entre vous qui ont connu la campagne et qui aimeront à se rappeler,—que ceux qui ne l'ont vue qu'en passant, et sans l'étudier ;—pour qu'on me pardonne de

ne pas y avoir introduit ces passions violentes, ces scènes tragiques, ces personnages exagérés, qui seuls ont fait le succès de tant de romans contemporains.

## I

François Dupont, né de cultivateurs, avait reçu une éducation élémentaire qui lui permettait de figurer avec honneur parmi les citoyens d'élite de sa paroisse. Grandi dans la pratique journalière de ses devoirs religieux et sociaux, il avait acquis la réputation d'un homme sage, et on l'écoutait respectueusement. Caractère facile et bon, il savait donner, à propos, un conseil judicieux à ceux qui le consultaient,--et les services qu'il avait rendus en plus d'une circonstance, avaient attachés, à son nom, une popularité dont il ne s'énorgueillissait pas, mais qu'il savait utiliser pour le bien public, chaque fois que l'occasion s'en présentait. C'était un de ces braves campagnards, comme nous en avons tous connus,—doués de l'extrême gros bon sens qui supplée, en tant de circonstances à la science que donne l'étude et aux développements intellectuels que donne l'instruction supérieure. Il encouragea l'enseignement primaire dans les écoles de sa paroisse, et il était aimé des modestes professeurs qui se consacrent, pour une maigre pitance, à cette sorte d'apostolat laïque parti de nos excellentes écoles normales et ramifié dans toute l'étendue du pays. Il possédait de plus ce flair politique si utile pour discerner en temps d'élection les candidats honnêtes et capables. Il avait ses idées et ses principes sur la chose publique, mais il savait se préserver de cette exagération de partisannerie qui ôte à l'homme toute clairvoyance et toute domination sur lui-même. Il votait bien, consciencieusement, et restait bon ami de ses voisins qui avaient voté tout différemment.

Ce type n'est point imaginaire ; il existe fréquemment à la campagne, parmi cette armée de rudes travailleurs dont la pensée s'élève vers Dieu, en même temps que le corps se courbe vers la terre pour en extraire ces aliments que nous trouvons tout prêts pour la cuisson chez les fournisseurs de la ville.

Non, la race n'est pas éteinte de ces bons Canadiens qui ont ensemencé, trente ou quarante fois, le patrimoine paternel,contents de leur humble sort ; attachés à leur foi par tous les liens de l'âme et du cœur ; fidèles observateurs de toutes les lois de Dieu, de l'Eglise et de la société ; n'ayant pas plus manqué de jeûner tout le carême, avec une stricte rigidité, que de prendre part, le mardi-gras, à un traditionel banquet de famille, où venait s'asseoir un

clan de joyeux camarades d'enfance, compagnons et appuis dans les traverses et les tribulations de la vie.

J'en ai connu plusieurs, pour ma part, et jamais le souvenir de leur douce gaiété, de leur aimable humeur, de leurs désopilants propos. de leurs promptes saillies si naturelles et si françaises, de leurs chansons fines, railleuses, agaçantes, mais toujours vives, alertes et faites pour le rire, ne s'effacera de ma mémoire.

J'ai assisté à quelques unes de ces fêtes de famille, que toutes les folies d'un carnaval, les attraits d'un bal et les entraînements d'un autre monde ne me feront pas oublier. Je ne me rappelle pas avoir jamais vu plus francs éclats de rire, plus purs et plus pleins divertissements, que ceux qui ont soufflé leur douce haleine sur les jours de mon enfance.

Ils avaient de terribles estomacs, nos vieux grands-pères, et Dieu sait combien étaient nombreux les mets substantiels qui paraissaient et disparaissaient sur la table du festin, aux jours de gala. Mais quels joyeux couplets au dessert, pour chasser la fatigue et les labeurs de la digestion ! Mon Dieu, je sais bien que l'accompagnement manquait à ces petites débauches musicales ; mais qu'eut été faire, en pareille réunion, un artiste accompagnateur ? Rire beaucoup et applaudir de même ? A coup sur. Cadencer quelques gammes en *ut* plus ou moins arrivé à l'âge de majorité ? Jamais, au grand jamais !

Ces voix âpres et fortes avaient appris à chanter au vaste conservatoire des champs, en menant au labour leurs robustes chevaux, et en engrangeant leurs grains. Pour maîtres de solfège, elles avaient eu le rossignol et tout le corps non-bréveté de professeurs ailés fournis par le Créateur aux simples enfants de la nature.

Vous tous qui avez habité la campagne, au moins une année de votre vie, vous souvient-il de l'émotion qui vous gagnait insensiblement, en entendant, par un soir de septembre, des voix sonores disant aux échos de la nuit ces mâles chants de gloire et ces belles romances d'amour que l'on retrouve comme un reflet de poësie dans toutes les chaumières du petit peuple ? Ce sont les garçons de quinze et vingt ans qui reviennent du champ, avec leurs voitures pleines de gerbes, finissant, aux étoiles, une longue journée de travail et de fatigue.

Qu'eussent ajouté les doux accords du piano, avec une douzaine de gentils octaves, aux graves et mélancoliques impressions qui vous restaient au cœur, après que ces chansons éparses avaient cessé d'égayer l'immense repos de l'immense solitude ?

Ces laboureurs, toujours tôt levés, chantent à l'aurore des refrains

qu'ils ont appris de leurs pères et qu'ils transmettent à leurs enfants, comme un appoint de l'héritage de famille, ce qui n'arrive pas souvent aux jolies chanteuses et aux beaux chanteurs dont les noms sont populaires dans nos salons. Nous avons pris, depuis longtemps, la douce habitude de laisser le soleil faire sa toilette sans l'aider de nos remarques et de nos observations, et sans paraître le moindrement préoccupés de la pommade et des parfums dont il s'embaume pour la journée.

Faisons-nous mieux qu'eux ? Certainement, si l'on songe que pour sortir du lit à quatre heures du matin, il faudrait n'y paraître souvent que comme des météores brillants, sans doute, mais aussi passagers que l'hirondelle.

## II

François Dupont avait pour compagne une femme d'une intelligence peu cultivée par l'étude des Belles-Lettres, mais dont le cœur chaud avait fait de sa vie un dévouement continuel à son mari et à ses enfants. Epouse affectionnée, mère tendre, ménagère toujours à son poste, elle n'avait d'autre ambition que de donner à son brave François cette vie calme et facile qui est une si large part du bonheur imparfait que l'homme peut atteindre ici-bas.

Irréprochable dans son humeur, ses habitudes et ses goûts, elle pensait s'acquitter ainsi de la dette solennellement contractée au pied de l'autel, envers celui qui lui avait donné son nom à porter saintement, sous les regards de Dieu et de la société. Elle aimait son prochain, mais non jusqu'à laisser son toit et ses enfants, cinq ou six fois la semaine, pour lui procurer la surprise, toujours agréable, sans doute, d'un entretien amical sur les petits défauts de ses chères connaissances. Elle ne détestait pas la causerie intime au coin de l'âtre flamboyant, mais elle avait tant d'affaires à mener de front, tant de choses à surveiller, tant de hardes à raccomoder et à tenir proprettes, que sa vieille horloge n'avait jamais sonné pour elle l'heure du caquetage.

L'intérieur domestique était son domaine, et elle n'en sortait guère que le soir et le matin pour vaquer aux soins de la laiterie et de la basse-cour. Il lui arrivait bien de mettre son grand chapeau de paille, dont les coiffures d'aujourd'hui nous donnent une si juste idée, et de sortir par une chaleur brûlante du mois d'août, à deux ou trois heures de l'après-midi, mais c'était pour s'en aller aider à l'engerbage du grain, et non pour donner à une amie le coup de langue nécessaire à la béatification d'une

proche ou d'une alliée. Elle n'était jamais plus fière d'elle-même, plus contente de sa vie, plus orgueilleuse de son œuvre, que quand elle voyait se multiplier les jolis faisceaux de blondes javelles, derrière sa petite escouade de blonds moissonneurs, sa progéniture et sa consolation. C'était plaisir de la voir alors trottiner de ci de là, montrant aux plus jeunes à glaner jusqu'au dernier épis, de peur qu'une faible parcelle du don de Dieu ne fut abandonnée à la pourriture de la terre, sur le champ fécondé des sueurs de son époux. Elle paraissait belle et digne, à la tête de sa gentille armée, les bras tout pleins des riches tiges inclinées, tour à tour revenant au lieu du bottelage, et tour à tour repartant pour de nouveaux exploits. Et Dieu me confonde, si à la vue du froment ainsi ramassé de sa main et de la main de ses enfants, elle n'avait pas dans l'âme autant de joies pures et de purs délices que son sexe mieux appris est susceptible d'en ressentir, à l'étalage d'une garde-robe en acajou, meublée de toutes les poësies de la soie, du velours, de la dentelle et du ruban le plus fin de l'univers.

Et, comme elle trônait avec un gracieux abandon, au milieu de sa petite troupe de satellites, quand venait, pour tous, le moment de s'asseoir sur le sol nu et de prendre un peu de repos. Une douce conversation s'engageait alors sur le bal de la veille—pardon, je voulais dire sur le rendement probable de l'avoine ou du blé. On cassait une croûte, et l'on buvait un bol de lait, assaisonné de frais éclats de rire et de joyeuses réparties. Mais, si la voix grave du père élevait son diapason audessus de ce concert de notes vives et tendres, vite on faisait silence ; comme pour entendre la chanson aimée d'un premier ténor ou d'une célèbre virtuose. Le père parlait d'or et prenait plaisir à former par de bons conseils et de sages réflexions, tous ces petits cœurs animés de son amour; et jamais endroit ne lui avait semblé plus propice pour y faire germer les bons sentiments et la bonne semence de la foi, que le grand air et les grands champs, où le souffle du Créateur fait germer ses graines dont ils avaient ensemble récolté les beaux fruits. Il avait maints bons exemples à citer à chacun pour l'encourager dans le travail et la bonne conduite, et si la fatigue ou la lassitude arrachaient aux plus faibles des plaintes ou des murmures, il en prenait occasion de les réprimander paternellement en leur faisant entendre, tout doucettement, que le pain de chaque jour, la santé et le bienfaisant sommeil n'étaient pas payés trop cher au prix de quelque peine et de quelque misère.

Et quand le soleil avait atteint les bords de l'horizon, et que la réconfortante fraîcheur du soir annonçait que les ténèbres allaient

bientôt envelopper la nature, dans un large linceul noir, la mère regagnait son logis où l'appelaient d'autres travaux et préparait finalement le repas abondant destiné à réparer les forces des ouvriers de la terre, puis à les mener au sommeil dans un agréable affaissement. Lorsque chaque ustensile avait été nettoyé, lavé, frotté avec le plus grand soin, et que tout, dans la maison, respirait la propreté, elle s'emparait du tricot et fournissait son appoint à l'entretien général, jusqu'à ce que le moment fut venu de se prosterner, pour rendre à Dieu des hommages de reconnaissance et d'adoration. La prière était dite à haute voix par l'aîné des garçons, et toute la famille, recueillie et pénétrée de respect, élevait sa pensée vers le ciel et faisait sa note onctueuse dans ce doux concert béni de l'église.

Puis, chacun allait retrouver son lit et dormait profondément en toute sécurité, sous la protection de la Providence et la garantie des bonnes mœurs de l'endroit, la plus efficace encore de toutes les polices inventées même en nos jours de perfectionnement. Oh ! n'allez pas croire que je n'apprécie point l'utilité de cette garde municipale si nécessaire dans les villes ; mais, si l'on pouvait s'en passer, cependant.....

Il y avait bien le petit morceau de bois sur la *clanche* de la porte, comme ils disent, mais c'etait tout, et c'était assez, puisqu'il suffisait à empêcher le vent coulis de faire effraction, le seul ennemi qui pût venir troubler leur repos.

Du reste, tous les instruments de la ferme, tous les outils de la maison gisaient au dehors, à portée de la main du passant qui n'y touchait jamais, tant il est vrai que l'habitude de la crainte de Dieu, enracinée dans les cœurs, fait davantage pour détourner du mal, que l'habitude de la crainte de l'agent de police, orné de l'auréole du conseil de ville et du gourdin vengeur.

Tous les enfants avaient bientôt fait de se lever le matin, au signal du père François. Celui-ci était ponctuel comme sa grande horloge et tous les jours, à la même heure, son régiment bien discipliné rentrait en campagne.

## III

Il n'y avait de variante au simple logis que le dimanche. Le lever s'effectuait un peu plus tard, en ce jour, car les aînés des fils n'avaient qu'à mettre en ordre l'étable et l'écurie, puis à se préparer au saint office chanté par le bon curé de la paroisse.

Tout était prêt pour la toilette depuis la veille. La mère et les

grandes sœurs avaient visité le linge des garçons, trop bornés pour y voir eux-mêmes, et chaque tache avait disparu sur le fin tissu réservé pour la circonstance. Les hardes étaient brossées de main de maître et rangées dans un ordre parfait, près du coucher d'un chacun. Les râpures aux coudes ou aux genoux étaient habilement dissimulées par la fée aiguille, et les chaussettes blessées au talon étaient pansées par les chirurgiennes les plus aptes à opérer avec les broches d'ordonnance.

Ce matin-là, le savon se plaignait d'un excès de rigueur, et le grand bol où l'on allait à tour de rôle plonger la tête, remarquait avec aigreur que ses clients prolongeaient leur visite un peu longtemps, et que la famille était nombreuse et n'en finissait plus. Et pourtant, ils n'étaient que quatorze, sans compter le père et la mère.

Le peigne avait bien aussi sa bonne part de la besogne. Il lui arrivait même de laisser quelques dents sur le parquet, mais ces accidents étaient loin de lui causer les désagréments que nous en éprouvons, nous autres qui allons au bal et faisons la cour aux femmes.

On ne chaussait pas, pour aller à l'église, le soulier rouge d'ordinaire, fabriqué à la maison ; chacun possédait sous son lit des bottines à lacets qui, bien que sorties de la boutique du cordonnier de l'endroit, lequel passait pour fort habile, n'en eussent pas moins paru un peu bien raides et légèrement récalcitrantes, au beau jeune homme de ville se parant pour la danse. N'importe, elles étaient fraîches, bien cirées et portaient gaillardement ces pieds de bons croyants aux marches du sanctuaire.

J'oubliais de vous dire que si la raie était régulière à l'endroit où les cheveux se partagent en deux camps sur les têtes civilisées, c'était dû, le plus souvent, au génie de l'une des bonnes sœurs, toujours plus expertes que les frères en ces matières délicates.

Quant au nœud de la cravate, ce magnifique engin de civilisation qui a porté le dernier coup à la barbarie, c'était la charitable et charmante Marguerite qui l'exécutait de ses doigts roses. Si cela peut vous intéresser, je ne vous cacherai point qu'un baiser bien appliqué était souvent la récompense de son œuvre d'artiste. A vous franchement parler, cette récompense a un côté mesquin qui n'échappera à personne ; mais, que voulez-vous, ces braves gens font ce qu'ils peuvent. Les écrins coûtent cher ; et chères aussi pour les petites bourses sont les brillantes parures en imitation réussie.

Si mes lectrices s'attendent à ce que je représente l'alerte cara-

vane partant pour le village, précédée de tous les garçons ornés de chapeaux longs de deux pieds, je suis bien faché qu'il me soit impossible de combler leur attente ; mais la causerie a ses lois comme l'histoire, et je croirais manquer au premier de mes devoirs si je laissais ignorer que tous, jeunes et vieux, ne portaient que des chapeaux de paille, tressés par leur mère, dans les loisirs que lui laissait sa vie de ménagère.

Pour vous, lecteurs, qui voudriez savoir si la crinoline de Marguerite avait été achetée chez Beaudry, ou chez Préfontaine et Perrault, ou, enfin, chez Merrill, je dois vous dire deux choses : d'abord, que ni Beaudry, ni Perrault, ni Merrill, ni Préfontaine n'avaient établi de succursales dans la paroisse du père François ; ensuite, que Marguerite avait des idées fort rétrogrades et des antipathies tout à fait injustifiables à l'endroit de cette puissance, aujourd'hui détrônée par le caprice de la mode, l'idée révolutionnaire et socialiste au royaume de la toilette. Elle avait un goût étrange pour la simplicité en fait d'accoutrement et de parure. Elle ajustait sa robe tout autour de son cou avec un col aussi blanc que la neige ; mais ce col, et c'est là ce qui le dépoëtise entièrement à mes yeux, était aussi uni que celui de la plus laide moitié du genre humain. Ses cheveux, d'un noir de geai, étaient relevés en bandeaux bien lisses au-dessus du front et terminés aux extrémités en tresses qui venaient s'enrouler derrière la tête, où un modeste peigne de corne les retenaient captives. Naïve enfant, a-t-elle fait école ? Je n'ose dire que non, et pourtant..... Mais qu'importe, chaque génération a ses goûts, et comme de goûts et de couleurs on ne discute pas, je garde les miens discrètement sans toucher aux vôtres, mesdames, que je respecte infiniment. En été, elle revêtait la robe d'indienne et la mantille de toile ou le modeste châle, qu'on ne voit pas tous les jours, de notre temps. En hiver, elle portait la robe de laine coupée par elle sur le dos des grasses brebis, filée par elle, tissée par elle, puis embellie au moulin et finalement taillée et cousue à la maison. Que voulez-vous ? ces modistes chargent gros, et si, par instant, elles se montrent prodigues d'étoffe par en bas, elles s'en montrent aussi joliment économes par en haut, et Marguerite n'aimait pas cette criante injustice.

Et puis, que faire pendant la saison des frimas et des givres, quand le vent souffle au dehors, que la neige tourbillonne et que le froid fait craquer les clous sur le toit des maisons ?

— Mais..... patiner, me direz-vous, ou lire Octave Feuillet, ou bien marcher à la raquette.....

Allons, je vois bien qu'il faut vous enlever encore une douce

illusion. Marguerite n'était pas parfaite. Outre le défaut que j'ai signalé tantôt, en passant, sur la crinoline, elle avait trois torts considérables, que rien ne rachète à mes yeux, pas même son immense talent pour la confection des nœuds de cravate : c'était de ne pas patiner, d'éviter la raquette et de ne connaître de Feuillet que ceux de son livre de prières.

C'était une singulière et excentrique créature, pensez-vous tout bas. Mon Dieu, oui ; mais, que voulez-vous ; nous sommes tous nés peccables, et Marguerite commettait ainsi, d'un bout de l'année à l'autre, une série de péchés d'abstention, pas assez mignons pour mériter la bienveillance publique, mais pas assez graves non plus pour attirer sur sa tête les foudres du ciel, qui l'eussent ravagée singulièrement en l'absence de tout corps étranger. Car je ne vous ai point dit qu'elle ne voulait ni résille, ni chignon pour la préserver des coups du sort et quadrupler ses charmes.

Il lui était arrivé d'offrir l'hospitalité à une rose pâle, à côté de ses jolies tresses, mais là se bornait son désir de briller. Elle n'était pas initiée aux combinaisons compliquées dont l'application devait causer une révolution complète dans l'arsenal des traits perfides, fabriqués par la femme, pour dompter les peuplades sauvages de garçons, gens laids et chétifs, mal notés dans les registres secrets des filles à marier, et que l'on fait bien de reléguer aux mansardes et d'accabler, quand ils se montrent, de châles et de sarcasmes, de manteaux et d'ironie, de paquets et de railleries, de parapluies et de reproches.

Je vous disais donc que les distractions agréables manquaient chez François Dupont, quand paraissaient, au dehors, les boues d'automne et les grands vents d'hiver. Il fallait pourtant bien tuer le temps, pour ne pas provoquer ce terrible mal d'ennui qui sévit parfois jusque dans les cités, dont l'éclat est rehaussé par un acte d'incorporation orné de petites taxes. Alors, pendant que les frères, dans la force de l'âge, battaient le grain en grange, tournaient la manivelle du crible ou voituraient, du fond du bois, le combustible bienfaisant, la mère et les filles rapprochaient la table du poële situé dans l'embrâsure de la cloison, servant de mur de séparation entre la cuisine et la salle à manger, et là, assises à l'entour et munies chacune du dé et de l'aiguille, elles confectionnaient, pour la famille, les hardes grossières de tous les jours et les habits de fête des dimanches, tout en causant des mille petits riens dont le répertoire inépuisable est resté le secret des ouvrières de l'aiguille à la campagne.

A l'heure des repas, la nappe blanche remplaçait les morceaux d'étoffe taillés aux ciseaux, puis, quand l'*Angelus* avait été dit à haute

voix par le père, soutenu dans les répons du chœur entier des enfants, on mangeait ce délicieux potage aux pois et au lard qu'on ne retrouve pas souvent sur la carte de nos restaurants de haut ton. Après la soupe, le tour de la viande, de la pomme de terre et du pain cuit au four, le tout arrosé finalement d'abondantes rasades de lait.

Le temps se passait ainsi avec un peu de monotonie, c'est vrai ; mais assez tôt, pourtant, que personne ne se plaignait jamais de l'absence d'émotion.

Comme on n'allait point au bal, il fallait bien se mettre au lit sur les neuf heures, chez le père Dupont, et comme on dormait bien toute la ronde nuit, il ne coûtait guère de se lever le matin. Voilà ce qui explique le curieux phénomène qu'offrait l'intérieur d'une maison où tout l'essaim des travailleurs butinait ça et là, près de la ruche, dès sept heures de l'avant-midi.

## IV

Horace, fils de François, avait annoncé de bonne heure une vive intelligence. Il fut pris en grande amitié par son curé, qu'il aimait à servir à l'autel. Celui-ci avait ses vues sur son petit protégé, et lorsque Horace eut atteint sa douzième année, il s'en ouvrit à son père. Le bon curé voulait, ni plus ni moins, que l'enfant de chœur fût mis au collége diocésain pour y faire un cours complet d'études. Pareil projet devait être du goût de Dupont, qui avait remarqué lui-même, avec un extrême plaisir, les heureuses dispositions de son Horace. Mais qui fournirait les sommes nécessaires pour payer la pension de l'élève et défrayer son entretien, dans ce nouveau milieu ? François était un cultivateur, comme il s'en trouve beaucoup ; il avait une nombreuse famille sur les bras, et possédait pour tout bien une terre épuisée par la culture, et jamais amélioree autrement que par les vulgaires procédés connus de nos pères. Lorsque la récolte était bonne, il mettait assez aisément les deux bouts ensemble ; mais lorsqu'elle était mauvaise, l'opération devenait difficile et d'une exécution pénible. Déjà, en quelques circonstances, il avait dû consentir à laisser partir deux de ses garçons pour les *ventes* où s'exploite sur une grande échelle la coupe du bois en cordes. Impossible de songer à économiser sur un aussi faible avoir les vingt louis réclamés tous les ans, pendant huit ans, pour mener à fin le plan du curé. Mais ce dernier le tira d'embarras, en lui annonçant que le seigneur du canton, homme charitable, excellent catholique, et parrain d'Horace, par-

dessus le marché, consentait à payer la pension du futur élève, et qu'il se chargeait lui-même de l'entretien.

François, touché de tant de générosité, n'eut pas de peine à obtenir le consentement de sa femme ; et à la rentrée des classes, Horace installait dans le dortoir des grands, un gros coffre en bois peint, à côté du *baudet* traditionel de la pension que je retrouvais avec tant de bonheur, quand j'avais découpé des vers latins en tranches classiques, soufflé la zizanie dans une page de l'Illiade, ou fait retentir des milliers de tonnerres et mugir des centaines d'océans,—pour la satisfaction de mes besoins de métaphores jamais assouvis. Ce pauvre *baudet*, je n'ai pu le retrouver tel que je l'aurais souhaité, l'autre jour, dans cet ingrat Bescherelle. Les draps du coucher étaient propres, et le coffre renfermait un trousseau complet et de la bonne faiseuse, Marguerite.

Horace eût des succès aussi brillants qu'il l'avait fait présager. Il fut plusieurs fois le premier de sa classe, et donna même, pendant sa syntaxe, deux *Deo Gratias* à ses compagnons de réfectoire.

Pour faire bien comprendre à tout le monde ce qu'est un *Deo Gratias* au réfectoire, en termes de séminariste, il me faut entrer, ici, dans quelques explications.

D'ordinaire, la communauté mange en silence, et écoute avec une attention distraite une lecture grave faite à la tribune par un des élèves qui s'acquitte de sa tâche le mieux qu'il peut. S'il lui arrive de prononcer Mi*ch*el-Ange, au lieu de Mi*k*el-Ange, on rit en sourdine, puis tout passe avec la prochaine bouchée. Les congés et les dimanches, qui sont jours de gala et de melasse, le maître-président donne lui-même le signal de la conversation retentissante, en proclamant un *Deo Gratias*, que chacun répète, avant de pousser son premier cri. Lorsque la permission de desserrer les lèvres est amenée par l'entêtement d'un élève à rester le premier de sa classe, sept semaines durant, c'est à l'élève que revient l'honneur de tirer le loquet à toutes ces bouches fermées à clef par le règlement. Et je vous ai fait connaître, tantôt, qu'Horace avait eu deux fois cet honneur, pendant sa seconde année de collége.

La troisième et la quatrième ne furent pas moins couronnées de lauriers, mais pendant la vacance qui précéda la cinquième, le seigneur, son bienfaiteur, mourut, et la succession refusa net de continuer les faveurs du défunt au jeune Dupont. Le curé qui n'avait pas assez de ressources personnelles pour soutenir son protégé, ne sachant plus à qui s'adresser pour être secondé, dut laisser son œuvre inachevée.

Au grand regret de François, force fut au lauréat, chargé de

palmes, de sécher ses larmes, de faire taire les gros soupirs de son cœur, pour ne pas trop chagriner sa mère, et de rester au domicile paternel, alors que ses confrères réintégraient le collége.

Horace reprit la besogne journalière de la ferme, car il fallait de nouveaux bras pour fructifier la terre, à cause de l'absence des deux aînés de la famille, partis pour s'établir sur des lots non-défrichés, dans un canton voisin, afin de se mettre en mesure de contracter mariage avec deux de leurs compagnes dont le commerce d'amitié avait fini, comme il arrive souvent, par faire naître un sentiment plus ardent et plus impérieux.

Horace était un garçon plein de cœur dont la religion appuya le courage chancelant tout d'abord Mais il était homme, et comme tel, faible et imparfait, et quoiqu'il fit pour comprimer l'élan de son âme, il ne put détacher son esprit des horizons nouveaux qu'on lui avait fait entrevoir. Il avait pris le goût de l'étude, et il l'aimait éperdument ; son intelligence avait subi des développements qui entraînaient son esprit dans un ordre d'idées dont il ne trouvait guère l'application au milieu qu'il habitait. Le travail qu'il s'imposait constituait un exercice suffisant, pour fatiguer son corps et calmer ses nerfs un peu surexcités par l'agitation de la pensée qui bouillonnait en lui ; mais quelle satisfaction pouvait-il donner à ces aspirations d'un nouveau genre et d'un ordre plus élevé, à sa soif de connaissance et de science qu'il avait puisée au collége ?

Sans le vouloir, ses bienfaiteurs avaient amené, peut-être, la perturbation dans cette organisation d'élite, à laquelle il ne resterait plus que l'étiolement et l'affaissement, dans un atmosphère impropre à sa croissance et qui pesait lourdement sur son existence.

Le curé et François s'apercevaient de l'état de l'âme d'Horace, et ils en souffraient profondément. Mais que faire pour redonner à cette pauvre plante les beaux ombrages et la vivifiante chaleur qui lui faisaient défaut ? Il eut fallu de l'argent, pour renvoyer l'exilé dans les riants bosquets où la vie lui était apparue sous une forme idéale qu'il ne retrouvait plus que dans les aspects séduisants d'un rêve dont la réalisation lui semblait pour toujours impossible.

## V

L'homme vit d'illusions et meurt parfois de désillusions. Mais l'enfant ne mourut point. Grâce toujours au prêtre généreux, il prit le parti de poursuivre le mieux qu'il fut possible ses études

forcément interrompues ; il eut des livres, en petit nombre, mais choisis, et consacra toutes ses soirées au travail de l'esprit, après avoir fatigué le corps à tous les labeurs de la culture. Et comme il est vrai de dire que l'intelligence n'est jamais plus libre d'allures et d'entraves, et que les ressorts de la pensée n'ont jamais plus d'élasticité et de souplesse, que lorsque la chair s'est appesantie à porter le rude poids du jour et de la chaleur, Horace fit des progrès surprenants qui donnèrent à son âme et à son esprit les aliments substantiels et sains qu'ils convoitaient si ardemment.

S'il se maria, cela va sans dire. A la campagne, les jeunes filles n'ont pas toujours le temps de coiffer Ste. Catherine, ce qu'elles aiment peu, du reste, même à la ville. Ce que je sais bien, et ce que je n'ai pas d'intérêt à vous cacher, c'est qu'épris d'une *payse* avantagée de beaux yeux et de belles joues, il mit un jour les bans à l'église où je vous assure qu'il n'ont pas moisi.

Ne lui jetez pas la pierre, prenez garde. Un jour vient dans la vie où Télémaque, les Incas, Paul et Virginie et tous les poëmes de l'antiquité et des âges chrétiens ne suffisent plus à combler tous les vœux.

L'inconsolable Calypso finit par ne nous inspirer qu'un médiocre intérêt, et même par donner sur les nerfs, tant est profond l'indéfinissable malaise causé par le vide creusé au cœur ; tant est grand le besoin de nouvelles émotions.

Ses gémissements nous agacent et nous irritent, et le moment d'après on repousse le livre de ses plaintes, en pensant à part soi : — Quelle scie !

Horace en était arrivé là, et la blonde tête de Marie Geoffroy, qu'il rencontrait tous les dimanches, n'avait pas peu contribué à le brouiller avec Calypso. C'est que, voyez-vous, Marie Geoffroy, qui avait quinze ans faits, était vraiment une belle jeunesse. Elle avait des yeux qui savaient regarder et qui appelaient le regard, je ne sais trop en vertu de quelle autorité. Or, un jour, Horace avait entendu cet appel, et les palpitations de son cœur lui firent bien comprendre qu'il faudrait y répondre un jour ou l'autre. Et faut-il le dire, il se sentait tout réjoui d'avoir su lire couramment sous ces belles paupières. Marie était une bonne enfant de la campagne, et elle avait remarqué tout naïvement, tout prosaïquement, qu'Horace était joli garçon, qu'il avait de la distinction dans la figure, de la grâce dans la pôse ; son petit cœur aidant, elle avait été jusqu'à découvrir que l'étude et la pensée avaient mis sur son front un je ne sais quoi qu'elle ne s'expliquait pas, mais qui lui faisait comme un besoin impérieux de regarder Horace, un peu bien souvent peut-être.

Et comme les jeunes filles qui se sentent heureuses ont le cœur sur les lèvres, et que ce cœur se dilate, un doux sourire venait chanter sur la figure de Marie de bien tendres refrains qui réveillaient des échos bien sympathiques dans l'âme du lauréat. Et j'avoue qu'alors il ne pensait pas du tout aux *Deo Gratias* cueillis sur les bancs de l'école.

Les hommes peuvent faire des vers à pleins tomes, mais il est une poésie qu'ils n'atteindront jamais à un si haut degré que la femme, c'est la poësie du sourire. La femme est faite essentiellement pour le sourire, car elle a pour mission d'assister au réveil du petit bébé rose qui repose tranquillement dans le berceau, qu'elle a orné comme un petit autel.

Mais, malgré notre infériorité, nous cultivons pourtant cette émouvante manière de traduire et de parler les battements du cœur. Le sourire de Marie appelait le sourire d'Horace, comme ses regards appelaient les siens.

Ce furent les commencements du roman de leur amour, roman approuvé par leurs parents et leur pasteur. Horace, agréé comme prétendant, obtint la permission de faire sa cour à Marie, et depuis, il ne se passa pas un dimanche qu'il n'allât reconduire la jeune fille chez elle, après les saints offices. Et alors, c'était entre eux un échange de tendres propos, de douces protestations, d'aimables projets et de respectueux témoignages d'amour.

Les livres en souffrirent ! Pauvres délaissés, s'ils aiment qu'on les feuillette, s'ils sont fiers de nous captiver, ils ont sans doute en grande exécration l'amour et les amoureux. Horace n'apportait plus à ses auteurs de prédilection qu'une attention distraite par le souvenir des belles soirées passées en compagnie de Marie. Et je mentirais si je vous disais qu'il ne lui arrivait pas, le livre en main, d'entrer en pleine rêverie et de se mettre à refaire son entretien du dimanche avec sa blonde fiancée, laissant là les descriptions de Bernardin de St. Pierre, qu'il avait tant admirées, alors qu'il n'avait pas encore songé que la chose la plus admirable, même en littérature, c'étaient le beau sourire et les bons regards de Marie Geoffroy.

## VI

Les choses allèrent ainsi de semaines en semaines, de mois en mois, jusqu'au jour où le petit protégé de M. le curé put obtenir de son évêque la permission de proclamer à la face de tous ses coparoissiens qu'il y avait promesse de mariage entre lui, d'une part, et Marie Geoffroy, d'autre part.

Aucun empêchement n'existant dans l'alliance proposée, les trois bans furent publiés sans encombre et sans susciter aucun obstacle dans le sentier fleuri qui devait mener nos amoureux sous le même toit de roses.

Le mariage se fit le mardi, devant de nombreux parents et amis invités à la noce, que l'on devait commencer chez Dupont et terminer chez Geoffroy.

La noce fut d'une gaieté folle, comme le sont toujours à la campagne les fêtes de cette nature. On mangea, l'on dansa et l'on chanta plus que ne sauraient manger, danser et chanter en huit jours vingt quadrilles de nos jeunes gens, blâsés à vingt-cinq ans, ennuyés à trente.

Je vous assure qu'au milieu des éclats de cette joie retentissante, Horace, dont le regard s'attachait plus obstinément que jamais sur les beaux yeux de Marie, finit par oublier presque complètement qu'il y a des lieux bénis où l'on fabrique des vers grecs et des thêmes latins, voire même des *pensums* au besoin.

Loin de moi l'idée d'insinuer qu'un jour nous cessons de penser à ces bonnes maisons où nous avons laissé une portion de nous-mêmes, pour en sortir plus forts par la pensée, plus actifs par l'intelligence, plus propres enfin à prendre la vie par ses grands côtés, ceux de l'esprit. Dieu merci, le collége qui fut mon toit pendant huit années, m'a mieux appris que cela.

Mais je veux dire qu'Horace était tout entier à son amour pour Marie, cette belle enfant qui venait de se donner à lui, le matin même, pour le reste de ses jours.

Son cœur n'avait d'émotions que pour son amour, car l'amour est égoïste, et on dit que les amoureux le sont aussi.

On dansa et l'on chanta jusqu'au matin, et ce ne fut pas assez, malgré qu'il vous en semble. On recommença chez Geoffroy, le mercredi soir, après un repas tout aussi copieux que celui de la veille, chez Dupont. Et, holà ! le violon ! Holà ! le *reel* à quatre et le *reel* à huit, et la *jigue*, et que sais-je, enfin ? Et tous faisaient merveille.

Et maintenant que les voilà unis, les gazettes vous feront savoir s'il y aura ou non des cartes. Je vous dirai tout simplement d'être sans inquiétude sur leur compte. Le trousseau de Marie ne laisse rien à désirer pour une fille de la campagne. Ses grandes armoires sont pleines de draps, de nappes, de robes, de jupes et de grands bas, tout cela flambant neuf, qui la mettront à même de prendre comme il faut la routine du ménage. Horace travaillera la terre, et l'obligera bien, avec l'aide de la Providence, à pousser la nour-

riture quotidienne de la famille. Et puis, ils s'aiment tant, tant, tant, qu'aucun effort ne leur coûtera, lorsqu'il s'agira de se faire plaisir. Laissez-les tout fiers d'être l'un à l'autre, et vous verrez bien que l'instruction d'Horace ne sera point perdue. Bientôt, il reprendra les livres abandonnés, et sera tout joyeux de faire haut la lecture à sa petite femme, laquelle sera toute réjouie de nouer connaissance avec l'inconsolable Calypso, de sourire aux mignons amours de Paul et Virginie, et de prendre conseil de l'honnête Pénélope qui enseigne aux femmes en peine l'art de défaire le lendemain l'œuvre de la veille.

Horace possède un assez bon roulant de ferme pour commencer; et s'il réussit à prendre un peu le dessus, je vous réponds que le deuxième ou le troisième de ses garçons passera à son tour sur les bancs de l'école, pour y décliner *Dominus*, le seigneur, conjuguer *amare*, aimer, et fouiller les racines grecques que nous a léguées l'antiquité. Car Horace tiendra à l'instruction par tous les souvenirs de ses succès au collége et par tout le bonheur qu'il goûtera à faire la lecture à sa chère Marie, pendant qu'elle tricote des petits bas bien chauds pour les marmots.

Et si ce garçon a du talent, et il en aura sûrement, il fera un avocat brillant qui rétablira la paix dans les familles, réconciliera les voisins avec les voisines, moyennant quelques sous, défendra la veuve et l'épousera même, si elle lui plait, et consolera les petits orphelins en puissance de tuteurs, en leur demandant pour toute récompense leur estime et leur reconnaissance et un cigare de temps en temps.

S'il a du talent comme écrivain, il fera irruption dans les gazettes, éreintera ses confrères, troublera la digestion des hommes publics, et roulera carosse en dix ans, avec les rentes amassées dans le métier d'or et d'argent de journaliste honnête et modéré.

Et enfin, s'il a du goût pour les sacrifices et les privations, il se fera élire député par de libres et indépendants électeurs, ce qui lui permettra de veiller pendant trois mois, jusqu'à passé minuit, et d'expédier *franco*, à ses proches et à ses partisans, des feuilletons parlementaires pleins d'effrayantes péripéties et de descriptions folâtres, à côté de récits dramatiques et lumineux. Et alors, il ne lui manquera plus que de devenir ministre pour être le plus heureux et le plus vilipendé des mortels.

E. Gelinas.

Ottawa, février, 1868.

# AUX CANADIENS FRANÇAIS

## SOLDATS DE PIE IX.

AIDE DIEU ET VA TON CHEMIN.

(Devise du Canada inscrite sur le drapeau des volontaires.)

Allez votre chemin, Français du Nouveau-Monde !
Races de nos aïeux tout à coup ranimés.
Allez, laissant chez nous une trace féconde,
Offrir un noble sang au Dieu que vous aimez.

De nos jeunes croisés vous êtes deux fois frères;
Marchez aux mêmes cris et dans les mêmes rangs,
Faisant dire comme eux par vos œuvres guerrières :
Quand Dieu frappe un grand coup, c'est de la main des Francs.

De l'Océan dompté vous connaissez la route :
Vous ne portez le frein d'aucune injuste loi ;
Venez donc et montrez à l'Europe qui doute,
La jeune liberté servant la vieille foi.

Lorsqu'hier, étonnant et charmant notre ville,
Comme chez des amis, joyeux et familiers,
Vous marchiez, jeunes gens au port mâle et tranquille,
J'ai reconnu le sang de nos preux chevaliers.

C'était leur franc visage, et leur allure franche,
Toute l'antique France en un vivant miroir,
Tout : leur sainte devise et leur bannière blanche,
Et ce noble parler sentant son vieux terroir.

Oui, c'est le même sang et le même génie,
Gardés purs et sauvés de nos récents travers,
La France d'autrefois, alerte et rajeunie,
Par la liberté sainte et la vie aux déserts.

Allez votre chemin, celui de nos ancêtres,
Ce chemin des martyrs, qu'ils ont fait tant de fois;
Gardez Rome éternelle au plus clément des maîtres,
Image de son Dieu trônant sur une croix.

Allez, comme eux, souffrir, mourrir pour la justice.
Notre Europe est livrée aux plus sombres hasards;
Au seuil de l'avenir, il faut que l'on choisisse
Entre le joug du Christ et celui des Césars.

Libres soldats, nourris près d'une république.
Fils d'une terre où l'homme a toute sa fierté,
Vous témoignez, au nom de la jeune Amérique,
A la fois pour le Christ et pour la liberté.

Portez au Roi-Pasteur votre sang et nos larmes;
Nos droits sont dans le sien confondus aujourd'hui.
Vous, qui baisez les pieds de ce vieillard sans armes,
Nul César ne vous voit inclinés devant lui.

Amis, de vos forêts, à travers notre France,
Je ne sais quel parfum se répand sur vos pas;
Une clarté vous suit, une fraiche espérance,
Un sacré souvenir qui ne périra pas.

Vous nous laissez heureux d'avoir revu des frères,
Fiers d'avoir pu serrer votre loyale main.
Dieu vous aime !... il fera tomber les vents contraires;
Français du Nouveau-Monde, allez votre chemin !

VICTOR de LAPRADE,
De l'Académie française.

Lyon, 6 mars, 1868.

---

# LE CURÉ DE CAMPAGNE.

## FANTAISIE.

---

Heureux l'homme chargé d'un divin ministère,
Qui des rites sacrés, pieux conservateur,
Comme un ange de paix, en passant sur la terre,
Bénit la créature au nom du créateur !
De la miséricorde il est l'agent suprême ;
Il vient, en réclamant le juste et le pécheur,
Résoudre du salut l'ineffable problème,
Et préparer la voie où passe le Seigneur.

(Madame Céré-Berbé.)

---

Voici que j'ai trouvé un joyaux précieux au milieu des saletés et des ordures du monde.

(Traduction de Longfellow.)

Courir aux armes pour sa patrie ; pour elle, supporter, sans se plaindre, les privations les plus dures, les fatigues les plus accablantes ; s'exposer aux dangers les plus terribles pour sa défense et pour sa gloire ; être prêt, à chaque instant, à lui faire le généreux sacrifice de sa vie ; telle est la sublime mission du soldat : mission souvent obscure et méconnue, mais qui, en elle-même, n'en est pas moins noble, pas moins glorieuse.

Quant au prêtre, sa vie, c'est la charité en action ; son devoir, la pratique la plus rigoureuse de toutes les vertus ; son ambition, le bonheur de ses semblables et la glorieuse possession du ciel pour tous.

Si l'on disait à la plupart des hommes du monde : " Les plus belles et les plus riantes années de votre jeunesse, vous les consommerez dans des études sévères, ardues et pénibles, afin d'acquérir, par un travail incessant, ces connaissances variées que l'on est convenu de regarder aujourd'hui comme indispensables pour constituer une éducation soignée et complète.

" Puis, lorsque vos talents pourraient vous faire espérer dans le monde, une position sociale aussi brillante qu'avantageuse, et des succès capables de satisfaire les plus hautes aspirations, il vous faudra, repoussant comme un crime toute idée d'éclat et de prédominance, il vous faudra imposer silence aux affections les plus légitimes, quitter vos amis les plus chers, rompre et briser les liens les plus doux et abandonner les lieux vénérés de votre enfance, pour aller au fond d'une compagne user vos forces à faire prévaloir le bien, à prêcher la vertu, à semer le champ du Seigneur, et cela, souvent parmi des ingrats.

" Peut-être qu'un jour, une cruelle disette viendra désoler le pays sans ressources où vous aurez été jeté comme une épave : alors, votre vie frugale et austère devra devenir plus frugale et plus austère encore, et vous vous condamnerez aux privations les plus dures, afin de partager avec les pauvres mourant de faim, un pain bien noir et bien amer, dont vous ne serez pas sûr de ne jamais manquer.

" Ce n'est pas tout. Une épidémie affreuse exercera ses terribles ravages parmi les populations confiées à vos soins : le premier, vous devrez voler auprès des malheureux qu'aura frappé le fléau destructeur. Vous pénêtrerez dans leur misérable taudis ; vous verrez leurs souffrances devenues plus aigues par l'état de dénûment où gisent les pauvres victimes ; vous comprendrez ce déses poir sans nom sous le toit du pauvre ; puis, lorsque votre âme aura été navrée, brisée, à la vue de tant de maux dont vous aurez été le témoin, il vous faudra demander au ciel un courage audessus des forces humaines, pour trouver encore dans votre cœur étouffé par les sanglots ; quelques paroles de consolation, de sympathie, de brûlante charité.

" Ce n'est pas tout encore. La paille infecte et pourrie qui souvent sert de couche aux mourants, vous serez appelé à vous y agenouiller plusieurs fois le jour. Vous serez là, au milieu des gémissements, des angoisses, des sanglots, du désespoir, des convulsions de l'agonie, collant votre visage sur le visage de celui qui va mourir, recueillant son dernier souffle, ses dernières paroles, respirant son dernier râle pestiféré, aspirant la contagion par tous les pores, et luttant face à face avec la mort.

" Voilà ce que vous ferez; ce que vous ferez au milieu des dégouts, des privations, des calomnies, des mépris, des ingratitudes, des moqueries; puis, lorsque tout sera consommé et que vous serez mort à la peine, vous n'aurez encore, après tout, fait que votre devoir ..... rien de plus!"

Si l'on proposait un pareil avenir à la plupart des hommes du monde, combien y en a-t-il qui seraient disposés à l'accepter?

Eh bien! cette carrière d'épreuve et d'abnégation; cette carrière de sacrifice et de sublime dévouement; c'est la carrière du prêtre catholique, c'est la carrière trop peu appréciée de nos modestes curés de campagne.

Cependant, quelque pénible que soit sa mission, le curé de campagne ne laisse pas que de goûter quelquefois des consolations bien douces, des jouissances bien vives.

S'il voit une partie du pays, comme nos cantons de l'Est, par exemple, autrefois incultes et sauvages, se civiliser, pour ainsi dire, par ses soins; le travail et le bien-être, qui en sont la suite, remplacer par ses conseils et son exemple, l'incurie, la paresse, le vice et la misère; la charité chrétienne réunir à sa voix ceux que des haînes invétérées avaient divisés; partout le bien s'opèrer à son exemple; s'il voit sa paroisse aimer à trouver dans son pasteur un homme instruit, un conseiller désintéressé, un ami sûr et un bon père; ce spectacle contient dans sa beauté quelque chose qui soutient et console le curé dans un ministère, dont les obligations, pour celui qui veut les remplir avec fidélité, sont si étendues.

*
* *

Enfants du pays, sortis eux-mêmes de la classe des laboureurs et des artisans, dont, par conséquent, ils comprennent parfaitement tous les besoins, les curés canadiens exercent sur leurs paroisses une influence incroyable; influence dont, du reste, ils ne se servent que pour le bonheur, l'avantage de leurs ouailles.

Aussi, lorsqu'après une carrière toute semée de bonnes œuvres, ils vont rejoindre, dans un monde meilleur, les générations qu'ils conduisirent et gardèrent dans le sentier de la vertu, la paroisse en deuil peut justement faire graver sur l'humble pierre de leur tombe ces mots: " *Ici repose un bon prêtre et un bon citoyen.*"

*
* *

Le curé de campagne se plie à toutes les exigences des terribles devoirs de son sacerdoce.

C'est un homme qui a renoncé aux jouissances de la famille, pour appartenir à la famille de tous.

Sa mission dans la société est une mission que nulle autre ne saurait égaler.

Il maintient l'alliance entre le ciel et la terre ; il réconcilie avec le Créateur la créature égarée.

Les malheureux, il les console ; les pauvres, il les nourrit et les encourage en partageant leur indigence ; le riche, il l'exhorte au bien ; à l'enfant, il apprend à vivre ; au vieillard, il montre à mourir en paix ; la mère, il la soulage au milieu des mille soins de la famille ; enfin, le curé est tout, il est partout, il est père, il est frère, il est ami, conseil désintéressé, sauveur, bienfaiteur ; il est le refuge de toutes les joies, de toutes les peines.

Il est partout, comme Dieu dont il est le représentant.

Vous le voyez dans le palais du potentat ; dans la riche demeure du patricien ; dans la mansarde de l'artisan ; dans la cabane du pauvre ; dans le wigwam du sauvage ; il est partout chez lui, calme, bon, affable et doux, distribuant des consolations, ravivant les tièdes, consolant les malheureux, semant la parole sainte de Dieu et jetant avec profusion dans les âmes, la paix, la tranquillité, l'espérance.

*
* *

Nous avons dit : l'espérance !

L'espérance, c'est la consolation de l'homme, c'est le muscle le plus fort de sa vie spirituelle, c'est le grand mobile dans son passage du berceau à la tombe. Eh bien ! quand cette espérance n'existe plus ; quand l'homme, rendu au dernier degré de la dépravation et de l'abrutissement, n'espère plus ; qu'il aille trouver son pasteur, son curé ; qu'il lui confie ses peines ; qu'il lui dise ses angoisses, ses craintes, ses doutes, son désespoir ; et l'homme de Dieu, versant un baume salutaire sur ses plaies vives, sur ses blessures saignantes, lui rendra ce qu'il a perdu, le plus beau diamant de l'écrin de son cœur.....l'espérance !

Aussi, lorsque le remords, cette voix de Dieu, parle à l'homme, il n'a qu'à verser ses hontes et ses douleurs dans le cœur de son curé, et chose merveilleuse ! son visage rayonne tout à coup de beauté, d'intelligence, de force ; sa poitrine se dilate ; la terre qu'il écrasait de sa marche pesante et triste se dérobe maintenant sous ses pieds ; il s'avance avec confiance au devant de tous les hommes, il les porte dans son cœur comme autant de frères aimés, son âme est

libre ; tous les sentiments doux refleurissent en lui—le mort est ressuscité.

De vos langes à votre linceul, c'est lui qui vous protège de son aile ; comme votre ombre, il ne vous laisse pas. Il vous baptise ; il vous fait chrétien et vous donne un nom ; il vous initie à tous les sublimes mystères de notre sainte croyance ; il vous marie ; il est votre nocher dans la vie ; il vous console et vous fortifie à votre heure dernière ; puis enfin, quand il ne reste de vous sur terre que votre cadavre, il prie Dieu pour votre bonheur éternel et il ne vous quitte, que lorsque l'on vous a déposé dans une fosse obscure, et hélas ! bientôt oubliée.

Partout où il y a une larme, vous le voyez ; partout où il y a un désespoir, un cri d'angoisse, vous le trouvez.

Comme les brillants rayons du soleil, il luit dans la sombre chaumière du prolétaire, de même que sous les lambris dorés de l'opulence ! Aussi vous le verrez jeter l'eau sainte sur le cercueil de bois brut du pauvre, comme vous le verrez jeter l'eau sainte sur le catafalque somptueux du puissant de ce monde.

Oh ! comment ne pas aimer, comment ne pas admirer un tel homme ! Comment ne pas le vénérer, ne pas l'entourer des plus grands égards !

Il est " *tout à tous*," selon l'énergique expression de l'apôtre. Il est notre premier, notre constant, notre dernier ami ; dans l'adversité comme dans le bonheur, il est toujours le même.

Oh ! vous, jeunesse dorée du siècle, philosophes en herbe, prétentieux casuistes, lorsque, dans nos campagnes, vous rencontrez la robe noire, saluez bien bas, soyez bien humbles, bien respectueux ; car c'est un vrai chrétien, un citoyen irréprochable et un honnête patriote qui passe. Laissez couler follement votre vie dans l'indifférence, dans l'oubli du devoir ; mais un jour, en vérité je vous le dis, un jour, le jour suprême de votre adieu à ce monde, vous l'enverrez quérir, et je vous l'assure, vous mourrez dans ses bras avec l'espérance du bonheur éternel.

*
* *

Ecoutez, ceci n'est pas une fable. C'est pendant la nuit ; le vent souffle au dehors par rafales violentes ; la pluie fouette les vitres ; l'éclair fend le ciel en lozanges de feu ; la foudre fait entendre ses grondements solennels ; toute la nature est dans l'effroi ; les bêtes fauves sont cachées au fond de leur tanière. Le curé accablé par les travaux du jour, prend un léger repos dans la modeste

chambre de son presbytère, qui, peut-être, le protège mal contre les rigeurs de la tempête. Il est minuit..... Tout à coup le heurtoir se fait entendre..... on vient chercher le prêtre pour les malades !...

Il lui faut, sans hésiter, s'habiller à la hâte ; il lui faut, le sourire sur les lèvres et la joie au cœur, partir à travers l'orage et la nuit ; faire, peut-être, plusieurs lieues, par des chemins périlleux, pour aller secourir un moribond, envoyer une âme au ciel !

Cet homme, que vous arrachez aux douceurs du repos ; cet homme, qui fait par charité des prodiges de dévouement ; cet homme ne vous demande pas une louange, pas une parole de remerciement, pas un mot de satisfaction ! Non, il trouve tout cela en lui-même—il a fait son devoir, rien de plus ;—il a servi le roi du ciel, en secourant son frère ;—sa récompense, il ne la cherche point ici-bas,—il aime.....il croit.....il espère.....il est heureux.....l'avenir de l'immortalité lui sourit !

*
* *

Oh ! comme ma plume glisse vite en parlant du prêtre de nos campagnes ! Il me semble qu'elle est toute de cœur, et qu'elle suinte l'amour, la charité, l'abnégation, le dévouement, la résignation, le sacrifice, l'espérance, enfin tous les trésors de la vertu.

Nos universités, nos séminaires, nos colléges, nos couvents, nos écoles, à qui les devons-nous, si ce n'est aux curés qui, aux prix de sacrifices de toutes espèces, ont doté ce pays béni de ces belles institutions ?

Si, à l'heure qu'il est, notre belle patrie abonde de jeunes gens de talent, qui, un jour, en feront les ornements, grâce en soit rendu aux curés de campagnes.

Si notre beau Canada a conservé sa langue, ses institutions et ses mœurs, honneur aux curés canadiens.

Archimède disait au roi de Syracuse : " Donnez-moi un point d'appui, et je soulèverai le monde ; "— moi, je dis : donnez-moi un curé canadien, et je ferai jaillir une paroisse au milieu du désert ; paroisse où règneront la paix, la concorde, la foi de nos pères, le respect à l'autorité et l'amour de Dieu !

CHARLES LECLÈRE.

# ANNE SEVERIN.

A LADY GEORGIANA FULLERTON.

Chère lady Georgiana,

Ces pages ont été commencées à l'époque où le cher et long travail de ma vie était suspendu, lorsque j'avais besoin de m'en distraire et en quelque sorte de l'oublier, pour recouvrer la force de le poursuivre et de l'achever.

Ce fut alors que, par vos conseils, je commençai à composer cette histoire, et je veux, aujourd'hui qu'elle est terminée, lui porter bonheur en la mettant sous la protection de votre nom.

Ce nom rappelle un grand nombre d'œuvres charmantes dont le souvenir pourrait bien nuire, il est vrai, à celle qui se produit sous vos auspices. Une pensée, toutefois, leur est commune : celle de concilier le goût de la jeunesse pour les fictions, avec la répulsion pour les mauvais livres qui devrait être de tous les âges.

Dans votre patrie, qui est devenue la mienne, la lecture d'un roman est presque toujours une récréation innocente : elle est même parfois une occupation utile et salutaire. J'en appelle ici aux souvenirs (rangés parmi les meilleurs de ma jeunesse) que réveillent les noms de miss Austin, de miss Edgeworth, de Walter Scott et de tant d'autres qui les ont suivis alors et depuis, parmi lesquels le vôtre brille aujourd'hui d'un doux et pur éclat.

Les œuvres des romanciers français n'ont point ce caractère : la plupart de leurs auteurs seraient fort étonnés eux-mêmes s'ils apprenaient qu'ils ont non-seulement amusé et captivé leurs lecteurs, mais qu'ils leur ont fait du bien ! Cette prétention n'est

point la leur : ceux qui les admirent le plus se bornent à cet égard à affirmer qu'ils ne leur ont pas fait de mal, et ils disent un peu cela comme les gens accoutumés aux liqueurs fortes, disent qu'ils savent boire avec excès, sans s'enivrer.

Toutefois, malgré l'attrait du talent et parfois même l'éclat du génie, à côté du public qui dévore leurs œuvres, il s'en trouve un autre qui accepterait volontiers une nourriture plus simple et plus saine, si l'on en juge par l'empressement avec lequel les romans anglais sont traduits et par le grand nombre de lecteurs qu'ils trouvent en France. Un livre du même genre, qui ne serait pas une traduction, pourrait-il espérer la même fortune ? Je ne sais ; en tout cas, il faudrait, pour cela, une égalité de talent qui manifestement n'existe pas ici. La seule prétention de cet essai est donc celle d'avoir l'utilité du brin de paille soulevé par le vent, et dans la direction qu'il indique, d'être bientôt suivi de manière à être promptement effacé et oublié.

## I

Vers le commencement de ce siècle (trente ans environ avant l'époque où se passe l'action principale de ce récit) un grand nombre d'individus se trouvaient réunis un soir dans une vaste chambre éclairée par une lampe suspendue au plafond, et dont une table ronde chargée de papiers composait à peu près tout l'ameublement.

Cette réunion formait un assez bizarre assemblage dans lequel jeunes et vieux, riches et pauvres, paysans et grands seigneurs, étaient confondus : de loin en loin on remarquait aussi peut-être quelques unes de ces figures suspectes qui s'attachent à toutes les causes lorsque, bonnes ou mauvaises, elles sont obligées de chercher l'ombre. Un seul parmi eux gardait son chapeau et semblait l'objet d'une sorte de déférence, qui ne se trahissait toutefois que chez quelques-uns par cette attitude indéfinissable qui, malgré la plus grande familiarité, n'abandonne jamais les véritables grands seigneurs vis-à-vis d'un prince. Les autres sont presque toujours ou trop obséquieux ou trop à leur aise.

Ce n'était pourtant pas vers ce personnage que les yeux étaient le plus souvent tournés, mais vers un homme de haute taille, caché à demi en ce moment par le rideau d'une fenêtre dans l'embrasure de laquelle il s'était retiré pour lire un papier qu'il tenait à la main.

Depuis quelques minutes, la porte n'avait plus été rouverte ; les derniers venus se chauffaient auprès d'un feu de charbon de terre (car ceci se passait à Londres, et bien qu'on ne fût qu'à la fin d'août, la nuit était froide et pluvieuse), les autres causaient par groupes et leurs voix s'élevaient parfois, mais se baissaient presque aussitôt, avertis par le signe de l'un ou l'autre des assistants ; on n'entendait plus alors que le bruit indistinct de paroles échangées tout bas, accompagnées de regards fréquents dirigés vers la fenêtre.

Vers dix heures et demie, la porte, fermée depuis près d'un quart d'heure, se rouvrit encore une fois, sans bruit, et laissa passer un jeune homme qui se glissa presque inaperçu vers le foyer. Après avoir secoué la pluie qui inondait son chapeau, il se pencha un instant vers le feu dont la lueur éclaira alors des traits si fins, qu'on aurait presque pu les prendre pour ceux d'une femme, si une moustache blonde et l'expression hardie de grands yeux bleus n'eussent donné à cette charmante figure un air singulièrement martial. Après s'être chauffé un instant, le nouvel arrivant leva la tête, et rencontra le regard d'un personnage d'une quarantaine d'années debout près de lui. Ce regard était noble et fier, mais il devint sombre et un éclair de malveillance, presque de haîne, le sillonna lorsque celui qui venait d'entrer lui tendit la main. Le jeune homme ne le remarqua point.

—Il est tard, n'est-ce pas, dit-il à voix basse, près de onze heures je crois.

—Oui, si tard que je ne vous attendais plus. Je n'en étais pas surpris, du reste... M. Guillaume des Aubrys a mieux à faire que de venir à une semblable distance du monde habité, et ce n'est pas d'ordinaire à battre les pavés qu'il passe son temps à pareille heure.

—Vous saviez pourtant, monsieur le marquis, que j'avais été averti, dit le jeune homme d'un air grave. Pour qui me preniez-vous donc ?

— Ne vous fâchez pas ! je n'ai point eu le dessein de vous offenser. Je puis même vous jurer que si j'avais votre âge et si j'étais à votre place j'aurais eu, pour mon compte, grand'peine à me décider à venir ici.

— A ma place ! que voulez-vous dire ? s'écria vivement le jeune homme. Qui plus que moi est obligé d'y être aujourd'hui ? Vous avez donc oublié, ajouta-t-il au bout d'un instant, que Raoul des Aubrys était mon frère.

En disant ces mots, son visage prit une expression qui contrastait avec la douceur de ses traits.

— Pardon, pardon, des Aubrys, dit l'autre d'une voix adoucie, sur l'honneur je pensais à autre chose... et ma pensée n'était pas blessante pour vous.

La conversation en était là, lorsqu'une voix sonore et accentuée se fit entendre. Il y eut à l'instant un silence profond et tous les yeux se tournèrent vers celui qui allait parler, et qui s'était maintenant rapproché de la table. Le visage sur lequel la lumiere tombait ainsi d'aplomb était celui d'un homme de trente-cinq ans environ, dont les cheveux roux et déjà grisonnants, descendent presque jusqu'à ses épaules, laissant à découvert des traits rudes, brunis par le soleil, et dont l'ensemble n'eût été que vulgaire, sans l'extraordinaire expression de ses yeux, qui tantôt eut fait trembler les plus hardis, tantôt rassuré les plus timides. Eloquent sans le savoir et sans le vouloir, ne cherchant qu'à expliquer clairement un dessein auquel il conviait les assistants à prendre part, il leur faisait partager cependant toutes ses émotions, les entraînait, les transportait et bientôt il fut si bien leur maître que de plus longues explications lui semblèrent superflues.

— En voilà assez, messieurs, dit-il brusquement...Au fait maintenant sans plus de paroles : que ceux qui veulent me suivre lèvent la main.

Toutes les mains se levèrent à la fois et il y eut une sorte d'acclamation qu'un geste de l'orateur réprima sur-le-champ.

— L'appel que je viens de faire, dit-il, n'avait pour but que de m'assurer d'une chose : c'est que tous ici vous êtes prêts à me suivre et que je suis libre de choisir parmi vous. Maintenant voici les noms de ceux que j'appelle.

Il jeta les yeux sur une liste qu'il tenait à la main, prit une plume et regarda autour de lui pour voir s'il y avait là un siége. En ce moment Guillaume des Aubrys, dont les yeux ne l'avaient pas quitté un instant depuis qu'il avait commencé à parler, s'élança hors de la chambre et rentra presque sur-le-champ apportant un escabeau de bois. Le conspirateur s'rrrêta un instant pour regarder celui qui venait de lui rendre ce service.

— Qui êtes-vous, mon enfant, et que faites-vous ici ?

— Je suis Guillaume des Aubrys, et je suis venu ici pour vous suivre.

— Des Aubrys !...

Une expression triste et tendre transforma la physionomie du hardi partisan, il emmena vivement le jeune homme près de la fenêtre et lui dit :

— Le plus brave et le plus cher de mes compagnons portait le même nom que vous, Raoul des Aubrys.

— C'était mon frère, et c'est à côté de vous, n'est-ce pas ? qu'il a été cruellement massacré !

Un signe de tête répondit seul à cette question et un regard où brillait à travers l'émotion une impitoyable ardeur de vengeance. Puis il reprit :

— Dites-moi, ce brave enfant m'avait chargé pour sa mère d'un triste envoi, ses cheveux et quelque chose encore.

Guillaume, sans répondre, tira de son sein un large médaillon d'argent, il ouvrit : d'un coté était enchâssée une boucle de cheveux épais et blonds comme les siens, de l'autre un morceau de toile blanche ayant la forme d'un cœur et tachée de sang.

— Voici ses cheveux, dit-il, et voici le cœur qui était sur sa poitrine lorsqu'il a été frappé ; c'est en recevant ces tristes souvenirs, après de longs jours d'angoisse, que ma mère a appris qu'il n'existait plus. De cette douleur-là, ma mère est morte, et moi, j'ai à les venger et à me battre à mon tour contre ceux qui les ont tués tous deux. Vous comprenez donc bien que je pars ; s'il y en a qui restent, je ne puis pas être de ceux-là.

— Mais, de tous ceux qui sont ici, je ne veux en emmener que vingt.

— Je serai l'un deux.

— Écoutez-moi, Guillaume, ne partez pas avec moi, cette fois. Un autre jour, une autre heure viendront pour vous, pas celle-ci ; elle est trop sombre, trop désespérée, ce n'est pas d'enfants de vingt ans dont j'ai besoin.

— Non, répondit Guillaume, c'est cette fois que je veux partir.... plus tard, qui sait ? Je n'en aurais peut-être pas le courage et je serais capable de ne pas répondre à votre appel. Emmenez-moi, ce n'est qu'au retour que je pourrais être heureux, et je suis pressé de revenir.

— Mais, malheureux enfant, tu ne reviendras pas !

Ce mot, prononcé avec un redoutable accent de conviction, fit tressaillir le jeune homme. Une ombre voila ses yeux, il sembla un instant se troubler et lutter avec lui-même ; mais enfin, il dit, d'une voix ferme, bien qu'un peu émue :

— N'importe, il en sera ce que Dieu voudra, je pars.

La séance, un moment suspendue par ce colloque, fut promptement reprise, et après quelques instants de discussion, il se fit un nouveau silence. La liste des partants fut lue à haute voix ; elle contenait quelques noms obscurs mêlés aux noms les plus illustres. Celui de Guillaume des Aubrys était le dernier ; il y eut un cri et comme une réclamation générale ; la jeunesse et la figure de Guillaume inspiraient un intérêt universel, et tous (hormis un seul) se

sentirent émus à la pensée de le voir partir pour affronter une si périlleuse entreprise.

Il fut un instant entouré et assailli de représentations, de conseils et de supplications, mais Guillaume ne répondait à personne. Ses pensées étaient ailleurs, il se pencha vers le chef qui était demeuré assis, occupé à déchirer avec soin la liste qu'il venait de lire.

— Quand faut-il être prêt ? lui dit-il à voix basse.

— Nous partons sur l'heure.

— Sur l'heure ! quoi ! d'ici ? sans avoir le temps de dire adieu à... à personne, sans prendre aucune disposition ?

— Vous ne pouvez rien emporter. Nous trouverons ailleurs les seules choses dont nous ayons besoin : de l'argent et des armes. Il est déjà près de minuit ; avant deux heures nous devons être loin d'ici. Hésitez-vous ? Il en est temps encore !

Le moment de l'action était venu, il ne restait plus rien de l'émotion précédente, et la voix de celui qui parlait était devenue impérieuse et presque rude.

Guillaume ne répondit qu'en secouant la tête ; mais une vive douleur sembla contracter un instant ses traits, sans manifester aucune faiblesse toutefois. Il s'agenouilla près de la table et écrivit à la hâte quelques mots, puis ôtant de son cou le médaillon d'argent qu'il portait, il en fit un paquet auquel il joignit la courte lettre qu'il venait d'écrire. Après avoir réfléchi un instant, il jeta un regard autour de lui et aperçut bientôt celui qu'il cherchait : c'était le même qui lui avait parlé à son entrée dans la chambre. Il alla droit à lui.

— Monsieur le marquis, dit-il, voulez-vous bien me permettre d'avoir un entretien avec vous ?

Un imperceptible mouvement de surprise et d'hésitation fit place presque sur-le-champ à un sentiment meilleur, et le marquis répondit d'une voix franche et cordiale :

— Je suis à vous, des Aubrys, disposez de moi... Mais pouvons-nous causer ailleurs qu'ici.

— Venez, dit Guillaume, et il ouvrit la porte de la chambre qui donnait sur un étroit palier. Cette chambre occupait le dernier étage de la maison. Guillaume descendit rapidement les marches qui conduisaient à l'étage de dessous et s'arrêta devant une porte qu'il ouvrit sans frapper.

— C'est ici que demeure La Mothe, dit-il tout bas, mais il est en haut fort occupé et ne nous dérangera pas en ce moment.

Ils entrèrent. La chambre était petite, et dans un grand désordre

que laissait apercevoir la lueur incertaine du réverbère allumé dans la rue.

Cette clarté suffisait pour empêcher les deux personnnes, qui venaient d'entrer, de se heurter contre les meubles, mais ne leur permettait pas de se voir distinctement.

— N'importe, dit Guillaume, nous n'avons pas le temps d'aller chercher de la lumière et d'ailleurs cela n'est pas nécessaire.

Il s'arrêta un instant, comme s'il reprenait haleine, puis il dit :

— Monsieur le marquis, il est étrange, n'est-ce pas, que je m'adresse à vous en ce moment, ayant depuis si peu de temps l'honneur de vous connaître...Mais d'abord, j'ai confiance en vous, et ensuite vous allez voir pourquoi c'est à vous que je remets en ce moment ce paquet qui contient mes volontés dernières.

— Si je reviens, continua Guillaume, vous me le rendrez.

Il s'arrêta encore un moment, puis il continua rapidement :

— Vous savez, et vous seul le savez ici, à qui, en ce moment solennel, il m'en coûte le plus de ne pas dire adieu. Oh ! mon Dieu ! mon Dieu !

Et malgré tous ses efforts un sanglot souleva sa poitrine. Mais cette douloureuse et involontaire exclamation ne l'interrompit qu'un instant ; il reprit bientôt d'une voix affermie et parlant vite, car il sentait que l'heure pressait :

— C'est à elle, monsieur le marquis, que je vous prie de remettre ce paquet qui contient aussi une lettre, si vous apprenez que... si vous apprenez ma mort.

Le marquis lui serra la main.

— Vous prendrez garde, ajouta Guillaume, car elle m'aime et ce sera une terrible nouvelle.

Aucune lumière, nous l'avons dit, n'éclairait leurs visages, sans quoi malgré son agitation, Guillaume eût peut-être aperçu l'effet que produisaient ces mots sur son interlocuteur. Mais il sentit seulement trembler la main qui tenait encore la sienne, et il entendit une voix, dont l'accent était celui de l'honneur, lui promettre l'exact accomplissement de sa volonté ; avec l'élan d'un jeune cœur, il se jeta dans les bras de celui qui en ce moment lui semblait presque un père. Le marquis l'y reçut, l'y tint embrassé et jura en silence de n'être point indigne de la confiance dont il était l'objet.

Une demi-heure après, le jeune Vendéen était parti, et le marquis ému et pensif regagnait à pas lents sa demeure, située dans l'une des rues voisines de Portman-Square.

La porte d'une très-modeste maison s'ouvrit dès qu'il frappa ; il était plus de deux heures du matin et il était attendu avec une

inquiétude visible par le serviteur devant lequel il passa sans rien dire, et qui le suivit en silence dans une petite chambre au rez-de-chassée, où un bon feu était allumé et un léger repas préparé.

D'un geste, le marquis fit enlever le plateau qui contenait ces apprêts, et le même signe suffit au discret serviteur pour disparaître lui-même.

Resté seul, son maître jeta sur la table son chapeau et son manteau, s'approcha de la lumière et lut ces mots, tracés d'une main agitée sur le paquet dont il était dépositaire :

" *A M. le marquis de Villiers, pour être remis par lui à mademoiselle de Nébriant, dans le cas où il apprendrait ma mort.*"

Il ouvrit un bureau placé dans l'angle de la chambre et y enferma ce dépôt ; puis il revint s'asseoir auprès de la cheminée et y demeura enseveli dans une si profonde rêverie que le jour commençait à poindre lorsqu'il se leva enfin et quitta la chambre pour aller se jeter sur son lit.

## II

Le marquis de Villiers entrait à cette époque dans sa quarantième année, et quoiqu'il semblât moins âgé, on ne s'étonnera pas qu'aux yeux de Guillaume des Aubrys il parût être presque un vieillard. Il n'y avait, du reste, guère plus d'un mois qu'ils s'étaient rencontrés pour la première fois, et aucune intimité ne s'était formée entre eux. Guillaume cependant partageait toutes les opinions du marquis ; il reconnaissait et estimait son noble caractère, mais, en dépit du lui-même, il se sentait pour lui une sorte de répulsion, et, à en juger par centains indices, cette repulsion était réciproque. Le jeune homme, toutefois, s'en préoccupait peu. Il avait vu paraître le marquis de Villiers un soir chez madame Perceval, où il passait lui-même la plus grande partie de son temps, et il n'en avait point été surpris, car madame Perceval s'était appelée jadis la comtesse de Nébriant, et elle était la cousine du marquis de Villiers. Toute relation entre eux avait cessé, il est vrai, depuis l'époque de ce second mariage, contracté pendant l'émigration et que le marquis avait regardé comme une impardonnable mésalliance. Mais madame Perceval, ou ne s'en était point aperçue, ou ne s'en était point préoccupée. Retirée depuis quatre ans aux environs de Londres, elle y élevait en paix sa fille, et avec elle une autre enfant du même âge, née d'un précédent mariage du docteur Perceval ; et sauf un nuage de tris-

tesse qui assombrissait à cette époque la vie de tous, madame Perceval vivait heureuse, honorée et paisible. Les deux jeunes filles grandissaient ensemble comme des sœurs et s'aimaient comme si elles l'eussent été effectivement. La bonne Louise Perceval éprouvait même pour celle qu'elle nommait " sa sœur française " une admiration sans bornes, mêlée d'une sorte de respect qui, toutefois, tenait à la tendresse et non à la différence de rang qui existait entre elles, différence dont la plus noble des deux se souvenant encore moins que l'autre.

C'était, en vérité, une créature singulièrement attrayante que la jeune Charlotte de Nébriant, à l'âge où nous la présentons en ce moment au lecteur : grande, gracieuse et digne, ses cheveux blonds et brillants entouraient comme une auréole son noble front ; ses lèvres, facilement entr'ouvertes par le plus doux sourire, laissaient entrevoir des dents blanches comme des perles, et l'expression de ses grands yeux, parfois rieuse comme celle de sa bouche, parfois grave et alors presque imposante, faisait dire alternativement : " Quelle charmante enfant ! " ou bien : " Quel ange !" parole qui semble banale, mais qui ne l'est pas tant qu'on le croit, car, pour qu'elle vienne aux lèvres, il ne suffit pas de la pureté des traits, mais il faut, selon nous, que le visage qui l'inspire reflète plus ou moins clairement cette beauté intérieure et céleste dont l'autre n'est que l'image.

Tel était bien, en effet, le caractère de la beauté de Charlotte, et c'est ainsi qu'elle était apparue pour la première fois au yeux du marquis de Villiers, à un concert public où le hasard l'avait conduit un jour pour entendre madame Catalani, alors aux premiers jour de sa célébrité, et où, par une rare exception à leurs habitudes, Charlotte et Louise se trouvaient avec leurs parents. Elles étaient l'une et l'autre vêtues de blanc : c'était alors la mode en Angleterre pour toutes les femmes en toilette du matin et, pour le dire en passant, cette mode était jolie et atteignait mieux qu'une autre le but que se propose toujours la mode, même la plus extravagante : celui de diminuer la laideur et de rehausser la beauté. Celle de Charlotte l'était au plus haut point par le vêtement qu'elle portait, et, bien que mise comme les autres, elle était remarquable entre toutes, et, sans s'en apercevoir, elle attirait tous les regards. Quant à elle, si un peu d'embarras la faisait parfois rougir, ce n'était que lorsqu'un jeune homme placé près d'elle et dont la chevelure blonde ressemblait à la sienne, lui disait à voix basse quelques paroles auxquelles elle répondait par un sourire, mais sans trop se laisser distraire de la musique, qui semblait être pour elle un plaisir vif et nouveau, à en juger par l'émotion qui se

peignait sur ses traits, par les exclamations qui lui échappaient malgré elle.

Le marquis de Villiers fut frappé comme il ne l'avait jamais été de sa vie, et avant d'aller plus loin, peut-être serait-il à propos de dire encore ici quelques mots sur son caractère et sur les circonstance de sa vie jusque-là. Moins par vertu que par orgueil et par dédain, ou même par esprit de contradiction, le marquis était demeuré étranger dans sa jeunesse à la plupart des excès des hommes de son temps. Cette société, qu'il défendit plus tard, ainsi que tout l'ordre de choses dont elle faisait partie, avec une sorte d'emportement, il en avait décrié plus qu'un autre la frivolité et la corruption, et se rendait original à vingt-cinq ans par une sorte de misantropie qui n'était pourtant pas chez lui de l'affectation. La façon dont la plupart des hommes de son âge passaient leur vie lui semblait véritablement misérable et il aurait voulu occuper autrement son temps et son cœur. Car il avait du cœur ; et, à côté d'un orgueil souvent déplaisant, il avait l'âme noble et fière ; il eût été capable de dévouement, de tendresse, et plus encore de passion. Mais tout cela n'était pas de mise aux derniers jours de la société qui avait vu ses débuts dans le monde. Cette société, possédée du vertige qui précède et présage les grandes calamités, s'en allait vers l'abîme avec une légèreté insouciante, se moquant de tout au ciel et sur la terre, et laissant d'elle un souvenir qui serait demeuré flétri, si, relevée par l'épreuve, ennoblie par le courage, rachetée par des flots de sang généreusement versé, elle n'eût prouvé en luttant, succombant et renaissant, qu'elle n'était pas réellement morte, " mais endormie " comme celle à laquelle le Sauveur tendit un jour sa main souveraine. Seulement, pour elle le sommeil avait été l'ivresse, et le réveil fut l'expiation.

A son début dans le monde, le marquis avait été le point de mire de toutes les mères ayant des filles à marier, et il n'y avait pas de riche ou de noble alliance qui ne lui eût été offerte. Mais il avait refusé de se marier sans que personne pût deviner le motif de cette résolution. Elle tenait au fond à une connaissance assez juste, bien qu'imparfaite, de lui-même. Il n'admettait pas sans doute qu'il fut orgueilleux, impérieux et dédaigneux. Non, ces défauts-là, pour ceux qui les ont, se transforment habituellement en fierté, fermeté et dignité, qui sont leurs plus voisines vertus. Mais le marquis savait trés-bien qu'il était irritable, violent, et sujet à des emportements dont il rougissait souvent lui-même.

" Il faudrait, pensait-il, me corriger et je ne m'en sens guère l'envie, ou bien il faudrait que cela me fût pardonné. Or, une

femme ne pardonne l'emportement que chez un homme *qu'elle aime*, et le moyen d'être aimé d'une péronnelle qui sortira de son couvent le jour du contrat, ne connaissant de ma personne que ce qu'elle en aura entrevu à travers la grille et ne voyant en moi que le moyen de mettre un grand habit pour aller à Versailles, d'abord, et puis où bon lui semblera. Non, non, restons garçon. Mon frère, s'il le veut, empêchera le nom de s'éteindre."

C'était à peu près là le langage qu'il se tenait à lui-même, tandis que ses amis disaient qu'il expierait un jour tous ces dédains par quelque insigne folie. Mais bientôt ces plaisanteries cessèrent, d'autres discours prirent leur place, sérieux et graves comme la tempête qui allait venir et dont les signes précurseurs commençaient à se faire reconnaître. Le marquis de Villiers fut un de ceux qui s'y trompa le moins. Il n'eût pas un instant l'illusion d'un danger imaginaire ou passager. Il comprit sur-le-champ la portée de chaque indice, mais il comprit uniquement pour haïr et détester ce qui allait surgir et pour y résister de toutes ses forces, quel que fût cet ordre nouveau et encore inconnu qui allait remplacer l'autre. Beaucoup de ses amis quittaient la France, et, dans la disposition où il était, il eût semblé naturel qu'il en fît autant. Mais non, se défendre jusqu'au bout et mourir sur place, telle fut son unique pensée et sa résolution première. Sur ces entrefaites, son frère, qu'il avait toujours tendrement aimé, prit tout d'un coup un parti absolument contraire au sien, et se déclara pour la révolution. Alors pour échapper à la douleur de trouver en face de lui un tel adversaire, douleur qui à ses yeux était une honte, le marquis partit. Une fois de l'autre côté de la frontière, il ne lui fut plus facile de la repasser, et sa vie devint, pendant vingt ans, celle de tant d'autres victimes de l'honneur, qui, malgré les illusions, les erreurs et les fautes qu'on ne cesse de leur reprocher, soutinrent pourtant en tous pays la dignité du nom français et surent rendre ce nom cher et vénérable parmi ceux-là mêmes au milieu desquels il allait bientôt retentir, redoutable et glorieux.

On trouvera sans doute étrange qu'un homme tel que celui que nous venons de dépeindre, parvenu à l'âge de quarante ans, et maître de lui plus qu'un autre, ait pu, tout d'un coup, s'émouvoir à la vue d'un beau visage, au point de recevoir une impression profonde et décisive. La chose est, en effet, rare et surprenante, mais elle arrive quelquefois, et le marquis de Villiers fut un malheureux exemple d'une de ces exceptions aux règles ordinaires de la vie raisonnable.

A peine eut-il aperçu Charlotte qu'il lui fut impossible de détacher d'elle ses regards. Placé de façon à la voir sans être vu, il ne cessa pas un instant de la contempler pendant toute la durée du concert, et sa première pensée en revenant de cette espèce d'extase fut de s'approcher d'elle, de lui parler et de fixer enfin cette lumineuse apparition qui sans cela allait s'évanouir et le laisser dans la nuit.

Tout le monde se levait, et il allait s'élancer au hasard et peut-être se conduire de la façon la plus étrange, lorsqu'un cri de surprise et de joie lui échappa. Il venait d'apercevoir madame Perceval qui, placée à l'extrémité du banc où se trouvait sa fille, avait été cachée à ses regards jusqu'alors. Il ne l'avait pas vue depuis quatre ans, mais il la reconnut sur-le-champ et devina en même temps que cette charmate fille n'était autre que sa jeune parente, mademoiselle de Nébriant.

La Providence semblait véritablement le seconder! Il franchit en un instant la distance qui les séparait et quoiqu'il n'eût jamais revu madame Perceval depuis son second mariage, il n'hésita pas à s'approcher d'elle et à se faire reconnaître, en mettant à cet acte de courtoisie toute la bonne grâce dont il était capable. Madame Perceval, heureuse de revoir un visage ami et associé aux souvenirs les plus chers de sa vie, le reçut avec cordialité, lui présenta son mari, auquel le marquis tendit la main avec un empressement qui se ressentait de son transport intérieur, puis il offrit son bras à madame Perceval, qui l'accepta, pendant que le docteur prenait celui de sa fille, laissant au jeune homme blond celui de Charlotte.

Au moment où elle allait quitter le marquis, madame Perceval lui dit :

— Voici ma fille, que je vous présente.

Et la belle Charlotte leva un instant sur lui des yeux qui, en ce moment, prirent leur expression la plus grave.

— Et voici, dit-elle, ma belle-fille.

Le marquis salua de nouveau, mais cette fois sans regarder. Le docteur, sa femme et les deux jeunes filles, montèrent en voiture ; le jeune homme s'élança sur le siége.

— Me permettez-vous de venir vous voir ? dit le marquis vivement au moment où la calèche allait s'éloigner.

— Oui, oui, assurément ; vous nous trouverez à la maison tous les soirs.

Et, au moment où la voiture partait, madame Perceval lui jeta sa carte au bas de laquelle se trouvait son adresse.

Le marquis la prit d'une main, tenant encore son chapeau de

l'autre, et demeura ainsi dans une attitude assez étrange, dont les regards des passants finirent par l'avertir. Il remit alors brusquement son chapeau, l'enfonça sur ses yeux, et regagna son logis avec la sensation d'être un autre homme que lorsqu'il l'avait quitté deux heures auparavant.

Le lendemain, à huit heures du soir, il était à Kensinton et frappait à une petite porte sur laquelle se lisaient en lettres blanches les mots : *Elm Cottage.* Il fut promptement introduit dans un grand salon qui s'ouvrait sur une verte pelouse, où de loin, il aperçut plusieurs personnes assises sous un immense catalpa. Il s'avança avec un peu d'embarras, mais l'accueil de sa cousine le mit bientôt à son aise, et peu à peu son battement de cœur se calma. Il regarda Charlotte et la trouva plus belle encore que la veille. Il remarqua aussi, pour la première fois, la figure douce et intelligente de Louise. Enfin, il vit à quelques pas d'elle un jeune homme assis près de Charlotte, mais ce n'était point le même qu'il avait vu au concert. Celui-ci était grand, pâle, et avait l'air fort sérieux. Après avoir salué le marquis à son arrivée, il demeura les bras croisés, écoutant Charlotte lorsqu'elle parlait, et ne parlant lui-même que lorsqu'elle lui adressait la parole.

On ne cause jamais très-bruyamment quand le jour baisse, et la conversation, assez vive d'abord, languissait maintenant, lorsqu'un nouveau coup frappé à la porte fit tressaillir Charlotte. Celui dont le marquis remarquait l'absence avec une secrète joie, le jeune homme blond de la veille, parut sur le perron et s'approcha ; Charlotte rougit. L'autre jeune homme quitta à l'instant la place qu'il occupait près d'elle, et le nouveau venu, après avoir salué madame Perceval, s'empara comme de droit de la place qui lui était abandonnée...Le marquis sut alors à quoi s'en tenir, et il ne lui resta plus à apprendre qu'un nom qui fut prononcé presque sur-le-champ ; il était loin de lui être inconnu.

—Guillaume des Aubrys, lui dit madame Perceval, le frère du pauvre Raoul... Vous savez ?

Le marquis savait, en effet ; car la mort tragique du jeune Raoul des Aubrys avait été une douleur commune à tous ceux du parti pour lequel il avait succombé.

--Guillaume et Charlotte sont fiancés, continua madame Perceval en baissant la voix, et leur mariage doit avoir lieu dans un mois.

.....

Cette soirée fut pénible. Rentré chez lui, le marquis se demanda s'il ne ferait pas bien de ne jamais retourner à Elm Cottage ?

Dans sa vie, triste jusque-là, il avait eu du moins tout le calme d'une fière indépendance, mais maintenant il se sentait menacé dans sa dignité qui lui était si chère par un sentiment difficile à dissimuler sans subir une contrainte odieuse à son caractère, et impossible à témoigner sans s'exposer au ridicule, plus redoutable que tout à ses yeux. Pendant quelques heures il se crut donc décidé à quitter Londres, mais bientôt le désir de revoir Charlotte et celui même de se retrouver dans un intérieur où l'on semblait lui avoir gardé sa place, l'emportèrent, sur ce qui eût été le parti le plus raisonnable : " Après tout, se dit-il, souffrir pour souffrir, j'aime mieux souffrir en restant que souffrir en partant."

Le lendemain, il se retrouva donc à Elm Cottage et tous les jours après celui-là jusqu'à la veille de la réunion dont nous avons fait le récit.

MME. CRAVEN.

(*A continuer.*)

---

# JOURNAL DE VOYAGE EN EUROPE

(SUITE.)

En compagnie de Monseigneur F..... j'ai eu la bonne fortune de voir le trésor de la cathédrale qui contient une quantité considérable d'ornements, précieux, de vases sacrés, de tous les siècles. Les vases modernes, ainsi que les reliquaires sont d'une richesse très grande.

J'accompagne Monseigneur F.. .. chez le cardinal De Bonald, chez qui nous trouvons une dizaine d'abbés. Cette visite me fit une vive impression.

Le cardinal De Bonald est très-âgé et infirme.

Saint Georges n'a rien de remarquable.

Saint Martin d'Ainay est un des plus antiques monuments de Lyon. Cette église remonte au onzième siècle ; son style est entièrement roman.

C'est dans une chapelle souterraine de cette église qu'on retrouve les deux caveaux où Saint Pothin et Sainte Blandine furent emprisonnés avant leur martyre.

Le sang de ces généreux athlètes a coulé sur la colline de Fourvières.

Pendant toute la journée, nous avons entendu différents carillons, tous bien beaux et bien harmonieux.

Le soir, il y eut musique militaire sur la place Napoléon en face de notre Hôtel.

30 Mai.

Nous laissons Lyon à sept heures du matin pour Avignon.

Nous saluons Valence ; je n'eus pas le plaisir d'y visiter le tombeau de Pie VI, qui est dans le chœur de la cathédrale de cette ville.

En passant à Montélimar, nous admirons le fort avec ses tours carrées.

Nous passons Chateau Neuf, avec ses ruines romaines.

En face est Viviers, avec sa Vierge sur la montagne et sa cathédrale gothique.

Tout ce pays est montagneux et remarquable par ses rochers escarpés et coupés perpendiculairement, aux pieds desquels passe le chemin de fer.

Douzère nous intéresse par sa vieille église et ses immenses ruines romaines.

Pierrelatte est tout couvert de muriers et de vignes.

Mondragon nous offre ses rochers couverts de magnifiques ruines romaines.

Mornos, également, possède plusieurs de ces ruines antiques qui intéressent singulièrement.

Orange possède un grand amphithéatre du temps des Romains ; et, sur un des rochers qui dominent ces ruines, on a eu la bonne pensée d'y placer une statue de la Sainte Vierge.

Nous arrivons à Avignon à deux heures, et nous allons à l'instant visiter la petite ville des Papes.

Cette petite ville de trente six mille âmes, est assez bien tenue et offre une place publique d'une grande richesse de plantations. Cette place est située sur les remparts.

L'Oratoire est une rotonde fort ancienne.

L'Eglise Saint Agricole renferme le tombeau du célébre peintre Mignard et un vase antique transformé en bénitier. L'édifice, en lui-même, n'a rien de remarquable.

L'Hôtel-de-Ville a été magnifiquement reconstruit en 1847, en conservant cependant l'ancien dôme qui donne une bonne idée du style de l'ancienne construction.

Le Palais des Papes, où résidèrent une longue suite de papes est un édifice gothique immense ; vraie forteresse aux tours carrées, dont on a fait une caserne et une prison. Il y a sept tours carrées.

Nous avons visité les anciennes salles du Chapitre de l'Inquisition et la chapelle qui laissent encore quelques traces des fresques dont étaient couverts les murs.

Au dessus de la porte d'entrée principale, à l'exterieur, est un

aigle, aux ailes déployées, avec ces mots ; "Mon tonnerre défend ceux qui habitent mes ailes."

Notre-Dame des Dons, cathédrale d'Avignon, est accolée à l'ancien palais des Papes.

Bâtie sur l'emplacement d'un ancien temple d'Hercule, on retrouve sous son porche d'anciennes voûtes du sanctuaire païen.

La façade forme une tour carrée avec un porche immense. Sur la tour est une statue de la Vierge en bronze doré.

Le chœur et la plus grande partie de la nef, appartiennent au roman des sixième et septième siècles. Une galerie du dix-septième siècle coupe les piliers de la nef, mais cette galerie a été si bien ajustée avec des ornements antiques qu'elle est loin d'être désagréable.

La chapelle de la Sainte Vierge est ornée d'une très-belle statue, en marbre blanc, par Pradier. Cette statue a coûté, dit-on, quarante-sept mille francs.

La balustrade de l'église est en marbre blanc. Les degrés ainsi que les pilastres sont en marbre gris.

Dans le chœur, du côté de l'évangile, sont trois marches, en marbre blanc, sur lesquelles existe un trône, aussi en marbre blanc, qui servait autrefois aux papes.

Le tombeau de Jean XXII, grand sarcophage en marbre blanc, présente un échantillon gothique fleuri du quinzième siècle.

Le pontife est couché sur le tombeau. Ce monument est dans une chapelle fermée.

On y remarque aussi le tombeau de Benoit XII, en granit et en gothique ancien. Le pape est couché sur son tombeau.

Un marbre, placé sur le parquet, indique aussi le tombeau des archevêques d'Avignon.

L'autel de la Vierge est le même autel dont se servaient les papes. Il est en marbre blanc. Le tabernacle, aussi en marbre, est du siècle dernier.

En face de l'église est un calvaire qui n'a de remarquable que sa position.

C'est aussi auprès de la Cathédrale que se trouve placée la promenade pittoresque dite du rocher Notre-Dame.

On monte, au milieu de magnifiques plantations, par des allées larges et spacieuses, bordées de rampes en pierre qui existaient même du temps des papes.

La vue dont on jouit, du haut de ce plateau, est magnifique.

Le Mont Ventoux élève à l'horizon sa cîme couverte de neiges éternelles ; le Rhône serpente majestueusement à travers une

plaine en partie boisée ; la petite ville de Villeneuve assise sur un rocher, semble commander le cours du fleuve ; tandisque la ville d'Avignon se déroule au loin avec ses nombreux clochers, souvenirs de ses innombrables couvents.

Sur le rocher est une croix, en pierre, où, tous les ans, le 3 mai, les pénitents gris viennent implorer la miséricorde divine.

On y voit aussi la statue colossale, en bronze, de Jean Altken qui introduisit, dans le pays, la culture de la garance.

Cette statue repose sur un immense piédestal, en marble blanc.

Les grottes naturelles qui existent aussi sur la hauteur sont d'une grande beauté.

Les quais et les terrasses, ainsi que le pont suspendu sont superbes.

Nous partons à six heures et demie et nous arrivons à Marseille à dix heures et quart. Nous descendons au magnifique Hôtel d'Alger.

1 Juin.

L'Hôtel où nous sommes est en face de la Place Belzunce, qui est une des premières places de Marseille.

Cette place est magnifiquement complantée d'arbres. A une des extrémités est la statue colossale du saint évêque de Belzunce, en bronze, les pieds nus et la corde au cou, en mémoire de ce qui se passa pendant la peste de Marseille.

La statue repose sur un piédestal, en marbre blanc.

A l'autre extremité de la place est une jolie fontaine d'un assez bon style, mais très-simple.

La Préfecture est un beau bâtiment en granit gris. L'entrée, les colonnes et la cour sont d'une grande beauté.

Cet édifice a été construit par Napoléon III.

Le Palais de Justice avec son grand péristyle est majestueux.

Le jardin Napoléon, avec ses allées montantes, sa cascade et sa colonne surmontée d'un buste de l'empereur Napoléon I, offre une promenade délicieuse. La colonne est en marbre gris et blanc, le buste est blanc.

Nous avons fait l'ascension de Notre-Dame de la Garde, grande et imposante église.

Tout l'intérieur de l'église est en marbre blanc et gris. La voûte est élancée et tous les murs des deux petites nefs sont couverts d'ex-voto.

L'église avec sa tour carrée surmontée de la statue de Notre-Dame, en bronze doré, est de style bizantin.

La statue intérieure, en argent ciselé, a couté 15,000 francs.

On parvient au religieux sanctuaire, placé tout à fait sur le sommet de la montagne, par une infinité de degrés en pierre qui serpentent sur le penchant de la montagne.

La vue, dont on jouit du haut de sa terrasse, suffirait seul pour faire entreprendre l'ascension de la montagne. On y embrasse d'un seul coup-d'œil, Marseille et ses environs, la Méditerranée et ses îles défendues par le fameux château d'If, la quarantaine et la prison de Saint Féréol.

Au sortir de la chapelle inférieure, en granit gris, car l'église a deux étages bien distincts, qui forment comme deux églises, on remarque, de chaque côté de la porte, la statue de Pie IX et de l'évêque de Belzunce, en marbre blanc.

Au fond de la niche, derrière l'autel, est le Saint Nom de Jésus et ces mots en grosses lettres : "Tota pulchra es Maria," formées avec des cœurs dorés.

La balustrade et les sept autels sont en marble blanc.

Le parquet est en belle mosaïque.

Au pied de Notre-Dame de la Garde est l'Institut des jeunes aveugles, belle bâtisse.

L'Hotel-Dieu est grandiose par ses trois rangs d'arceaux,

Le Château Impérial est majestueusement placé sur un rocher qui s'avance jusqu'au rivage. Il est défendu par le fort Saint-Jean et le fort Saint-Nicolas. Ce dernier est considérable.

Le Théâtre, avec sa façade carrée et ses six colonnes ioniques, produit un bel effet.

La Bourse a dix belles colonnes corinthiennes.

Au bout de la rue de Rome est la Pyramide du Général Castellan.

A sa base sont quatre jets d'eau assez insignifiants.

La rue Cannebière est remarquable par sa largeur.

Le Prado, le plus beau boulevard de Marseille a six rangées d'arbres magnifiques. Il s'étend jusqu'au bord de la mer.

Le Pensionnat des religieuses du Saint-Sacrement est situé sur le Prado.

La Place des Champs Elysées est bien belle ; elle a au milieu un immense bassin dont le centre est rempli de petits arbustes et de roches artistement arrangées.

Le Pensionnat Villeneuve est au millieu de belles plantations.

Le Château Borelli est splendide par ses ornements et sa grotte. Sa vue donne sur le Mont-Mordon.

La Place Saint Michel, comme la place des Champs Elysées, a au centre un immense bassin dont le milieu est un rocher couvert d'arbustes.

L'Église Saint-Michel a une belle façade gothique. L'intérieur est d'un style simple mais élancé. Le parquet est en marbre et celui du chœur est très-riche.

L'autel de la Vierge est dédié à Notre-Dame de la Sallette. Au-dessus de l'autel est un magnifique groupe, en marbre blanc, représentant la Vierge apparaissant à deux petits bergers.

La chaire est d'un beau gothique.

Les autels, au nombre de treize, sont en marbre. Cette église est la plus belle de Marseille.

Le pensionnat Notre-Dame se distingue par sa montée qui est imposante

Le pensionnat des Frères Pénitenciers de Saint-Joseph est une belle maison située au milieu de nombreuses plantations.

Le Jardin Zoologique est immense et fort bien tenu.

Devant la maison des Oblats est une colonne avec statue.

La Cathédrale, qui n'a pour façade qu'une porte d'entrée, accolée à une tour carrée, est d'une simplicité remarquable.

L'intérieur a trois nefs et se distingue, surtout, par sa singularité. A peine peut-on voir l'autel principal.

2 Juin.

Nous nous sommes embarqués à Marseille vers dix heures du matin, sur le bateau à vapeur français le Blinda, capitaine Portal, excellent homme. Le temps était magnifique et la mer très-calme.

Nous fîmes bientôt connaissance avec deux Pères Capucins français et une sœur de Saint Vincent de Paul qui se trouvaient à bord. Les Pères se rendaient à Rome pour le Centenaire.

De Marseille à Gênes on ne voit que montagnes immenses, rochers dénudés, aux pieds desquels on remarque, de temps en temps, quelques petites villes.

3 Juin.

A une heure nous arrivons à Gênes qui se présente majestueusement aux pieds de hautes montagnes entièrement parsemées d'habitations, et couronnées par d'importantes fortifications. Assise sur un plan incliné, la patrie de Colomb baigne ses deux pieds dans la mer.

Gênes est bien malpropre dans sa partie basse, et ses rues sont excessivement étroites. La partie haute est belle, mais je dois l'avouer, avec regret, je ne l'ai visité qu'à vol d'oiseau.

Quoiqu'il en soit, dans la partie visitée, j'ai cherché longtemps à justifier le titre qu'on lui donne de "superbe" et je n'ai pu réussir.

Notre première visite a été pour la cathédrale, dédiée à Saint Laurent. Cette église est très-ancienne. Elle offre un beau portail revêtu de marbre noir et blanc. Au dessus de la grande porte est un beau relief représentant le martyre de Saint Laurent.

L'intérieur est tout en marbre et décoré de seize colonnes composites en marbre gris de Paros.

La chapelle Fiasca renferme deux tombeaux.

La chapelle de Saint Jean-Baptiste est d'un gothique très-soigné.

Elle renferme un mausolée, en marbre, avec colonnes en porphyre, et dix statues.

Un doigt du Saint Précurseur, contenu dans un reliquaire d'or, est renfermé dans un coffre d'argent à trois serrures. Dans l'église est aussi le tombeau du Cardinal Valachini. Sa statue, en marbre, dans la pose de la prière, manque de bras.

Notre-Dame des Vignes était fermée. La façade de cette église est en marbre.

L'église de l'Annonciade, la principale de Gênes, a un fronton en marbre avec six colonnes, ajouté à une mâsure en ruine.

Il y a dix neuf chapelles dans cette église qui a trois nefs.

Les voûtes des trois nefs, des chapelles et le dôme sont à fresques, enchassées dans des moulûres dorées et d'une richesse qui jette dans un véritable ravissement.

Les dorures, les marbres et les peintures à fresque contribuent à faire de ce sanctuaire un des plus beaux monuments de l'ornementation moderne.

4 Juin.

A huit heures, nous arrivons à Livourne qui ne se distingue d'abord que par ses jetées faites pour protéger les vaisseaux.

En arrivant, la première chose qui vous frappe est le monument de Côme de Médicis, en marbre blanc, avec quatre esclaves, en bronze, enchaînés aux angles.

La cathédrale a un portique simple en marbre. L'intérieur est

un carré long, d'une seule nef à plafond plat, avec fresques enchassées d'or.

Le monument de Ferdinand III et Léopold II portent leurs statues en marbre.

La place Charles Albert contient la statue équestre en bronze de ce prince.

La citerne couverte, avec six colonnes à son portique, est un magnifique ouvrage, exécuté par le gouvernement, pour fournir l'eau à la ville.

Cette fontaine est immense, et on parcourt l'intérieur au moyen d'une galerie pratiquée autour de l'édifice. L'eau y est d'une telle pureté, qu'elle ressemble à une glace ; et malgré la profondeur, on peut y lire facilement ces mots gravés dans le fond " *Ad saluber rimas aquas in libernensium commodum servaturum Leopoldus fecit.*"

L'allée de l'aqueduc est assez bien.

A midi le chemin de fer nous conduit à Pise, petite ville de dix-huit mille âmes, remarquable par ses curiosités qui se résument en quatre principaux monuments qui se touchent.

La gare du chemin de fer est en marbre.

Le Palais des Médicis n'est remarquable que par son style antique.

Le Baptistère, qui est en marbre, est un dôme isolé situé près du grand portail de la cathédrale. La piscine, divisée en cinq parties, est en mosaïque grecque ainsi que l'autel. Nous y avons admiré une chaire dont les reliefs sont du plus beau marbre transparent que les carrières de Carrare aient jamais fourni.

Cet édifice est de 1153. Il est en style roman toscan.

Le dôme produit un écho admirable et tout à fait singulier. Le cicerone chante quelques mots et aussitôt on entend dans le haut du dôme comme l'harmonie d'un orgue qui joue avec une douceur incroyable. Cet écho est vraiment merveilleux. Le parquet du Baptistère est en mosaique romaine.

Le Campo Santo, dû au génie de Jean de Pise, est tout en marbre et présente une espèce de cloître dont la cour intérieure est composée de la terre rapportée, autrefois, de Jérusalem, sur trente deux galères : soixante deux arcades gothiques, ouvertes sur la cour intérieure éclairent des fresques fort anciennes qui représentent l'histoire du monde. Nous y avons remarqué une mosaïque du temps d'Adrien, et parmi le grand nombre de tombeaux celui de Grégoire XIII.

La galerie couverte, qui s'étend autour de cette cour en carré long, sert actuellement de musée d'antiquités, et l'on y remarque de très-beaux sarcophages grecs et romains.

La cathédrale est du onzième siècle, et est remarquable par sa singulière architecture. Le portail principal offre cinquante quatre colonnes de marbre sur cinq rangs superposés. Les portes sont en bronze superbement ciselé. L'intérieur a cinq nefs, quatrevingts colonnes en granit et quatorze en marbre. Le plafond est à compartiments réguliers et dorés. Le dôme possède de belles fresques On remarque dans l'église de magnifiques tableaux.

Parmi les tombeaux des archevêques, on y distingue celui de saint Rémi. L'autel est en marbre et en lapis-lazuli. L'autel du saint Sacrement est en argent massif et a coûté deux cent soixante dix mille francs.

Derrière le chœur de la cathédrale s'élève la tour penchée de Pise, bâtie en 1174. Elle a sept étages de colonnades superposées et est ronde. Elle a deux cents pieds d'élévation et son inclinaison est de plus de onze pieds. Cette tour est en marbre.

La chapelle Santa Maria della Spina est curieuse d'architecture. Son style est germain toscan. Par malheur, cette petite église, qui devait être un vrai bijou, est en ruine.

5 Juin.

Nous arrivons à Civita Vecchia à neuf heures. Civita Vecchia est une petite ville de peu d'apparence. Des fortifications assez importantes la protègent. Une grosse tour carrée domine le port, indiquant l'heure avec d'immenses cadrans.

La cathédrale, dédiée à Saint François, a été commencée par Clément XIV et achevée par Pie VI. La façade est en stuc.

L'intérieur est une seule nef avec six chapelles en marbre. La voûte, qui est unie, a une belle fresque au centre.

Notre-Dame du Suffrage est une petite rotonde insignifiante.

A la gare, nous voyons arriver, dans de magnifiques carrosses, attelés de deux chevaux, douze évêques d'Orient, accompagnés de prêtres et de domestiques. Leurs costumes nous intéressent beaucoup.

Nous partons pour Rome à trois heures.

Le 5 juin 1867, sera donc à jamais, pour moi, un jour de délicieuses réminiscences, un jour même sacré, puisque c'est en ce jour, à six heures du soir, qu'il m'a été permis de saluer la ville éternelle, avec ses dômes et ses ruines. J'étais ému jusqu'aux larmes, en approchant de l'antique séjour des successeurs de Saint Pierre ; du sanctuaire de la plus ancienne royauté, du plus ancien et du plus étonnant pouvoir qu'il y ait au monde. J'étais dans Rome la capitale du monde chrétien et la demeure du Vicaire de Jésus-Christ ; Rome, la patrie des Césars, et la reine du monde ; Rome,

si féconde en grands hommes et arrosée du sang de tant de martyrs. Cette pensée impressionne profondément et jette l'âme dans de vives émotions.

Le dernier recensement de la ville de Rome, dont le résultat vient d'être imprimé et publié officiellement par le gouvernement papal, se résume dans les chiffres suivants. Population totale 210,701 âmes.

Les cinq provinces réunies, seul reste de l'Etat pontifical, ont une population de près de 700,000 âmes.

La population de Rome se décompose aussi en ecclésiastiques et en laiques.

Ecclésiastiques séculiers, 2,376 ; religieux, 2,833 ; religieuses, 2,169. Total, 7,378, des deux sexes.

Population laïque, 41,789 familles.

Relevé des colléges, 2,622 ; jeunes filles des pensionnats, 1,622.

Dans les maisons de charité, 1,111 femmes, 822 hommes.

Juifs, 4,567. Protestants divers, 429.

Les religieux établis à Rome appartiennent à 61 congrégations. Les Jésuites y sont au nombre de 355 ; l'Oratoire a 25 membres ; la Mission, 69 ; les Frères des écoles chrétiennes, 57 ; les Passionnistes, 102 ; les Bénédictins, 46 ; Chartreux, 21 ; Dominicains, 145 ; Capucins, 213 ; Carmes déchaussés, 91 ; Carmes, 54 ; Pères de Saint Jean de Dieu, 64. Rome renferme 29 colléges et séminaires pour l'univers catholique.

De plus Rome renferme quatre cents églises, bâties, pour la plupart, pour perpétuer un souvenir religieux. Car, ce qui fait la richesse et la gloire de Rome, c'est qu'il est impossible de faire un seul pas dans son sein, sans fouler une terre, ou arrosée par le sang d'innombrables martyrs, ou illustrée par des miracles et par le séjour et les actions d'un grand nombre de saints que l'Eglise a placé sur ses autels et que les populations sont heureuses de vénérer.

Rome est aussi encombrée de monuments antiques que les siècles ont respecté pour prouver sans doute à l'univers entier et la puissance terrible de Rome païenne, et la puissance plus grande encore du Dieu qui l'a terrassée.

Rome est le point de mire de l'univers entier parceque Rome est le sanctuaire des beaux arts, comme elle est le sanctuaire de la plus grande et de la plus imposante autorité qu'il y ait sur la terre.

Nous descendons à l'Hôtel de la Minerve, où nous avons le bonheur de rencontrer Monsieur le Grand Vicaire T... Monsignor D.. et M. le Chanoine H... qui nous reçoivent on ne peut mieux.

Nous passons ensemble une agréable soirée.

Pendant la soirée, nous voyons passer une procession de laïques psalmodiant des psaumes.

6 Juin.

Sainte Marie de la Minerve date du 14ème siècle et prend son nom de ce que cette église a été érigée sur les ruines d'un temple dédié à cette déesse. Le portail n'est qu'un mur simple percé d'une porte. Mais l'intérieur est resplendissant de marbre d'un luisant et d'une beauté éblouissante. La voûte bleue d'outremer, avec ses fresques et ses ornements d'or est à ravir. Cet édifice religieux est un des plus riches de Rome.

Le maître-autel contient le corps de sainte Catherine de Sienne.

Au milieu de la place s'élève un obélisque égyptien porté par un éléphant reposant sur un piédestal. C'est Alexandre VII qui le fit ériger au lieu qu'il occupe maintenant.

Après avoir admiré la richesse de la Minerve, nous sommes allés au Panthéon que le temps a respecté depuis deux mille ans. Il fut érigé par Agrippa, l'an 26 avant Jésus Christ. L'opinion est que cette rotonde faisait partie des Thermes que ce consul fit construire, et qu'il la transforma en temple en y ajoutant un portique.

Phocas, empereur de Constantinople, le céda à Boniface IV, qui le consacra à la Sainte Vierge et aux martyrs, d'où le nom de *Maria ad martyres* que cette église conserve encore.

La lumière n'entre que par une seule ouverture circulaire pratiquée au toit, qui n'est qu'une coupole, et dont le diamètre est d'à peu près cent cinquante pieds.

La troisième chapelle, à gauche, en entrant, renferme le tombeau de Raphaël, le plus grand artiste de Rome moderne.

On dit que le Panthéon renferme les reliques de quarante mille martyrs.

Comme ce jour il y avait consistoire public au Vatican, nous nous y sommes transportés tout joyeux, mais après avoir monté le grand et majestueux escalier qui est tout en marbre, il a été impossible de gagner les gardes qui se sont opposées à notre passage, vû que nous n'avions pas le grand costume voulu par la Cour.

Nous nous sommes résignés à ce contretemps, et pour nous consoler nous avons commencé la visite de Saint Pierre, la plus grande et la plus majestueuse église de la terre. Je me suis transporté d'abord à la statue en bronze de Saint Pierre, exposée au haut de l'église, à droite, afin de lui baiser le pied. Deux gros cierges brûlaient à droite et à gauche. Cette statue excite la plus grande vénération, et rien de plus touchant que de voir les pélerins en baiser

les pieds et ensuite toucher du front le pied droit qui est presque usé.

Saint Pierre, assis sur un fauteuil de marbre, bénit d'une main, et de l'autre il tient les clefs.

Puis je suis allé me prosterner à la confession de Saint Pierre qui sert de tombeau au prince des Apôtres. Cent douze lampes, en bronze doré, brûlent continuellement sur ce tombeau. On y descend par deux escaliers circulaires, en marbre blanc qu'entoure une balustrade en marbre de différentes couleurs, et chargée de vases de fleurs en argent. La porte qui conduit au tombeau est en bronze doré et travaillé à jour. Vis-à-vis de cette porte est la statue en marbre blanc du pape Pie VI, dans l'attitude de la prière. Tout l'intérieur de la crypte est en marbre blanc avec ornements en bronze doré.

J'étais ému jusqu'aux larmes, en présence de ce tombeau vénérable ; je récitai le *Credo* avec toute la foi dont j'étais capable, demandant pour moi, pour mes parents, pour ma paroisse et pour mes amis, quelque chose de l'amour de celui qui répondait à Notre Seigneur : "Oui, seigneur, vous savez que je vous aime."

La Basilique de Saint-Pierre est située à l'extrémité nord-ouest de Rome, au pied du Vatican, et, chose remarquable, à l'endroit même où étaient les jardins de Néron, le plus grand persécuteur de l'Eglise.

Elle a été commencée en 326 et terminée par Constantin. Elle a été rebâtie en 1450 par Nicolas V et ses successeurs, jusqu'à Pie VI inclusivement.

La durée de sa construction a été de trois cent cinquante ans, pendant le règne de quarante-trois papes, qui y ont consacré toute leur fortune. Le coût connu dépasse 300,000,000 de francs.

La longueur de l'édifice est de 700 pieds, la largeur 400 pieds et la hauteur des murs 142 pieds.

L'intérieur est divisé en trois nefs par des arches immenses, surmontées d'une corniche de dix-huit pieds de hauteur. Dans les piliers sont des niches contenant des statues en marbre blanc, de quinze pieds de hauteur.

Saint-Pierre contient huit grandes chapelles, qui sont comme des églises ; quarante-quatre autels y compris les onze autels dans la crypte. Il y a sept cent quarante-huit colonnes intérieures et extérieures, sans compter la colonnade de la place de Saint Pierre, deux cent vingt-neuf en marbre, cinq cent trois en travertin et seize en bronze.

On y compte trois-cent quatre-vingt neuf statues en marbre à l'intérieur et en travertin à l'extérieur.

Il y a vingt-huit tableaux en mosaïques, estimés à plus de cent-cinquante-mille francs chaque.

Vingt-un tombeaux de papes, en marbre blanc, ornent le tour de l'intérieur de Saint Pierre. Quelques uns de ces tombeaux coûtent aussi plus de cent-cinquante mille francs.

Le baldaquin de la Confession, en bronze doré, a quatre-vingt-six pieds de hauteur et est soutenu par quatre colonnes torses, de même métal, entourées de pampres qui s'élèvent jusqu'aux chapitaux d'ordre corinthien.

A chaque coin sont des groupes d'anges, dont les uns tiennent la tiare, les clefs et les autres marques distinctives du souverain pontificat; les autres des guirlandes de fleurs. Cet ouvrage admirable, le plus grand en bronze qu'on connaisse, fut exécuté par Bernini, sous le pontificat d'Urbain VIII. A la base de chaque colonne se voit l'écusson de ce pape.

La fonte de ce baldaquin a coûté trois cent mille francs, et la dorure deux cent mille francs.

Il est entré dans la confection de ce bel ouvrage cent quatre vingt-six mille livres de bronze.

Sous le baldaquin est l'autel pontifical, en marbre blanc. Le pape y officie trois fois par année : à Noël, à Pâques et le jour de Saint Pierre. Lui seul à le droit d'y célébrer la messe.

Au fond de l'église est élevé le superbe monument appelé la chaire de Saint Pierre. C'est un ouvrage magnifiquement travaillé en bronze qui renferme la chaire même de Saint Pierre. Ce travail, d'une richesse presque inconcevable, est surmonté de deux génies qui semblent le protéger et quatre statues en bronze le soutiennent. Ces statues représentent Saint Ambroise, Saint Augustin, Saint Athanase et Saint Jean-Chrysostôme.

Au-dessus est une gloire immense, dont les rayons sont d'une splendeur éblouissante, et au milieu de laquelle est le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe. Ce fond est d'un effet merveilleux.

Au-dessus de la Confession est la sublime coupole, la plus grande et la plus belle du monde. Tout l'intérieur de cette coupole est en mosaïque et autour de la base se lit l'inscription suivante en grosses lettres d'or: " *Tu es Petrus et super hanc petram œdificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non praevalebunt adversus eam.*"

" Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle."

La façade de Saint Pierre à quatre cent pieds de largeur, et cent cinquante pieds de hauteur. Elle est ornée de huit colonnes corinthiennes, dont le diamètre est de huit pieds et la hauteur de quatre-

vingt-huit pieds, et quatre pilastres ayant la même hauteur. Cette façade est surmontée de treize statues de dix-sept pieds de hauteur, en travertin, le Sauveur et les douze Apôtres.

Il y a au bas des marches du perron, de chaque côté, deux statues, en marbre blanc, de dix-huit pieds de hauteur représentant Saint Pierre et Saint Paul.

L'église a cinq portes dont une murée et s'appelle la porte Sainte, la première à droite en entrant.

Il y a sept balcons. Celui du milieu sert au Saint Père pour la bénédiction *Urbi et Orbi*, deux fois l'an, le jeudi saint et le jour de Pâques.

Le portique, qui parcourt toute la façade, a quarante sept pieds de largeur et soixante deux pieds de hauteur, à l'intérieur, et est ornée de deux magnifiques statues équestres de Charlemagne et de Constantin, en marbre blanc. Le pavé est en marbre blanc et gris.

La place de Saint Pierre a mille soixante et quinze pieds de longueur et cinq cent quatre-vingt huit de largeur. Elle est ornée d'un portique à quatre rangs de colonnes doriques au nombre de deux cent quatre vingt-quatre qui vont rejoindre, en demi cercle, la façade de l'église, et lui donnent une largeur analogue à son immense profondeur. Cette colonnade, qui charme l'œil, forme une grande galerie couverte, laquelle est couronnée par une balustrade sur laquelle sont placées cent trente six statues, en travertin, et, d'espace en espace, les armes des Souverains Pontifes qui ont fait travailler à cette imposante construction.

Au milieu de la place est un obélisque d'un seul morceau de granit, apporté d'Egypte, qui a soixante quatorze pieds de longueur et qui, en y comprenant le piédestal et la croix dont il est surmonté, s'élève de cent vingt-quatre pieds au-dessus du pavé.

A droite et à gauche de l'obélisque, et à égale distance, on a construit des fontaines qui, par la quantité d'eau qu'elles jettent, produisent le plus bel effet.

La coupole de Saint Pierre est bien la partie la plus étonnante de cette construction merveilleuse.

..... .....

L. J. Huot, Pire.

---

# BIBLIOGRAPHIE.

*Nouvelles méditations pratiques*, pour tous les jours de l'année, sur la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, destinées principalement à l'usage des communautés religieuses, par le R. P. Bruno Vercruysse, de la Compagnie de Jésus, Deuxième édition revue par l'Auteur, et augmentée de quelques Méditations, d'Exercices préparatoires au renouvellement des vœux, d'une Table alphabétique des matières, du Plan de Jérusalem et d'une Cartes de la Palestine, au temps de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Deux volumes, in-12. Bruxelles, Haenen, libraire; Paris, Joseph Albanel, libraire.

Tous ceux qui ont quelqu'usage de la *méditation*, ce salutaire exercice où tant d'âmes dévouées, même dans le monde, puisent chaque matin cette sève de la vie chrétienne et religieuse qui s'épanouit ensuite dans leurs œuvres, tous ceux qui méditent, tous ceux qui réfléchissent, ne fût-ce que sur leur propre salut, savent combien il est difficile de trouver un ouvrage qui donne, jour par jour, avec une variété suffisante, un choix de sujets bien coordonnés et bien digérés. Nous croyons donc rendre un véritable service à tant de bonnes volontés, altérées des eaux de la Grâce, en appelant leur attention sur l'annonce que l'on trouvera bientôt dans les journaux sous le titre de *Nouvelles méditations pratiques, etc., par le Rév. P. Bruno Vercruysse.*

" Ces méditations, dit l'archevêque de Malines, dans sa bienveillante " approbation, se distinguent par la solidité de la doctrine, l'heureux " choix des sujets et l'onction de la piété. L'usage ne peut qu'en être " très-utile aux communautés religieuses, aux ecclésiastiques et aux per- " sonnes pieuses qui aspirent à la perfection dans le monde..."

S'il nous est permis de développer en quelques mots la pensée du vénérable archevêque, il nous semble que la *solidité de la doctrine* tient, en grande partie, à la substance même et en quelque sorte à la moelle de

la doctrine évangélique, distribuée d'après la concordance, et les trois années successives de la prédication du Sauveur, pour les trois cent soixante cinq jours de l'année, de manière à ne rien perdre, en la recueillant dans toute sa pureté et son intégrité, de cette manne précieuse.

*L'heureux choix des sujets*, leur variété, leur corrélation avec les besoins les plus ordinaires des âmes, suit naturellement de cette plénitude, et d'une très-habile disposition : grâce en effet à une légère transposition, qui ne tombe guère du reste que sur les grandes lignes chronologiques, on voit arriver pour chaque saison, juste à temps opportun, les mystères qui se rattachent successivement à l'attente du Sauveur, à sa naissance, à sa vie cachée, à sa passion, à sa vie glorieuse, à sa vie publique. Des sujets supplémentaires viennent, avec les fêtes, rompre la monotonie et compléter l'enseignement ascétique. Des tables habilement construites indiquent, au choix, des neuvaines, des octaves, des triduum, des jours de récollection du mois, pour tous les besoins et tous les goûts.

Quant à *l'onction de la piété*, nous y trouvons, jointe, une double qualité qui, à nos yeux, en constitue le principal mérite : c'est, pour la pensée, la fécondité des germes, et, pour le cœur, la touche délicate du sentiment. Le mérite, en effet, comme la difficulté, dans ces sortes d'ouvrages, consiste, en divisant la matière en autant de branches et de rameaux qu'il y a de méditations et de parties dans chaque méditation, à élaguer, comme feuillage inutile, les théories stériles aussi bien que les longs développements ; à ne présenter, dans chaque pensée-mère, que ces germes féconds qui ne demandent qu'à s'épanouir, et où l'âme industrieuse, comme l'abeille dans la corolle d'une fleur, n'a qu'à s'enfoncer dans la prière, pour en sortir riche de nourriture et de parfums, forte de persuasion autant que de conviction.

Et voilà pourquoi aussi ces méditations nous semblent faites surtout pour les " *communautés religieuses*," pour les " *ecclésiastiques*," et pour toutes les personnes qui, même dans le monde, " *aspirent à la perfection* " : c'est-à-dire, pour les âmes intelligentes et laborieuses, qui cherchent autre chose que des lectures et des sentiments d'emprunt, qui savent que des méditations toute faites ne sont qu'un obstacle à la méditation ; qui veulent, pour elles-mêmes et par elles-mêmes, puiser, à la source, la grâce et la vie.

Cet ouvrage, entièrement neuf, n'est du reste que le fruit d'une longue expérience : obligé, par position, pendant longues années, d'exposer chaque soir à des groupes nombreux, le sujet d'oraison pour le lendemain matin, l'auteur a dû être amené successivement, et par des observations réitérées, à donner à son travail ce degré de clarté, de fécondité, de noble et pieuse simplicité qui le distingue, et dont nous ne parlons qu'avec connaissance de cause.

Il ne paraîtra donc pas étrange que la première édition, l'annéed ernière, ait été épuisée en quelques mois, que la seconde ait été en partie demandée avant même d'être sortie de la presse, que l'Allemagne, l'Italie, la Néerlande aient demandé ou aient déjà leurs traductions. Il en est cependant une contre laquelle nous devons mettre nos lecteurs en garde :

Il a paru, à Londres (Librairie Oade et Cie.) une édition anglaise, mais d'une traduction infidèle et tronquée, de manière à rendre l'économie de l'ouvrage inintelligible, et contre laquelle réclame avec raison l'auteur, en annonçant que lui-même " *fait préparer une traduction fidèle, conforme en tout à la seconde édition française, revue, améliorée et de beaucoup préférable à la première.*"

Quoique ce soit pour le bien des âmes, et non comme réclame de librairie que nous ayons tracé ces lignes, nous croyons cependant devoir ajouter, précisement pour la commodité de nos lecteurs, nous en étant informé, que plusieurs libraires de Montréal, font venir, et recevront prochainement, de cet ouvrage une large commande.

******* Ptre.

---

# LE DROIT DE TESTER.

---

Le droit de propriété a été, de tout temps, considéré comme une des bases essentielles de l'édifice social, sinon la plus essentielle après la religion, et comme la source de la vie des peuples. En lui se résument toutes les questions économiques, découle la stabilité de l'état comme celle de la famille, et on ne peut y porter atteinte sans que se produisent ces malaises, ces incertitudes, ces crises, ces injustices qui font le malheur des nations. Ce droit sacré, imprescriptible, immuable, qui se transmet de siècles en siècles, de générations en générations, a eu son commencement dans Adam, et aura sa fin dans le dernier des hommes. Sous l'empire du paganisme, il a été respecté et maintenu ; et à la venue de Jésus-Christ sur la terre, il a été sanctionné et régénéré par la société catholique qui, en réglant la propriété par la justice, l'a purifié par la charité.

Mais quelque précieux que soit ce droit, quelque sacré qu'il puisse paraître, ce n'est pas à dire qu'il a prévalu sans contradiction. Il s'est rencontré des hommes, qui, par leurs affirmations hardies, par leur témerité insultante pour la dignité humaine, par leur égoïsme farouche, ont osé attenter à ce droit, ont voulu ébranler cette colonne, au risque de s'ensevelir eux-mêmes sous les débris de la société. Proudhon, ce *dernier impie*, résumant les doctrines révolutionnaires dans un mot devenu célèbre, s'est écrié : " la propriété c'est le vol." Et pourtant, comment prétendre qu'elle n'est pas un don de Dieu ? don de sa sagesse, don de sa bonté, et qui constitue, en faveur du genre humain, une double propriété, la propriété du sol et la propriété du travail.

Prétendre que la propriété n'est pas légitime, c'est préconiser l'usurpation, encourager l'injustice, permettre la rapine. Néanmoins, que de souverains, que de peuples se sont laissés aveugler par ces doctrines perverses ; et, au lieu d'écouter le cri de leur conscience, n'ont prêté l'oreille qu'à la voix de l'ambition. Les guerres qui ont ensanglanté le monde, les traités entre les nations ont eu pour origine, en beaucoup de circonstances, des questions de propriété ; les annales historiques sont remplies de ces disputes entre rois, qui, sans cela, n'auraient point existé, tant l'agrandissement de territoire est important. Et quoique le christianisme, pendant vingt siècles, ait projeté au loin, sur les flots des passions humaines, la lumière si vive de la vérité, beaucoup de barques sont venues se briser sur les récifs de l'erreur. L'histoire contemporaine nous fournit des exemples bien frappants des résultats de cette maxime révoltante de Proudhon. Les événements, qui se déroulent à nos yeux, nous font voir la malice des hommes, combien l'on peut errer lorsqu'on s'éloigne des enseignements du christianisme, et combien il est important pour la sécurité des peuples, la stabilité des royaumes et la renommée des rois, que le principe de la propriété, ce type de tout droit, demeure inviolable, puisqu'il est nécessaire à la liberté de tous. C'est dans la propriété qu'une nation trouve sa propre sécurité. C'est sa nourriture, sa vie, sa langue, sa nationalité et même jusqu'à son nom. Nous disons sa nationalité ; et pourtant que d'injustices, que d'usurpations ont lieu de nos jours au profit de ce qu'on est convenu d'appeler " le principe des nationalités ! "

Il est donc bien important, ce droit de propriété, et c'est donc une grande chose que d'être propriétaire ? Oh ! c'est le rêve de l'homme ici-bas, c'est le but de son ambition, l'objet incessant de ses vœux. Ses affections, ses épargnes, ses labeurs tendent vers ce droit ; c'est le centre où convergent ses désirs, c'est le but de ses aspirations. Et quoi de plus naturel que ce sentiment, puisque l'homme, dont les instants de la vie sont consacrés à acquérir un domaine, ou à conserver celui de ses aïeux, sait, pour me servir d'une idée de Lacordaire, que du fond de la tombe, où la terre le tient enfermé, il lui commandera encore, en la léguant à son fils.

Ainsi l'homme mort se perpétue en deux choses, son fils et sa terre ; ce sont les deux rameaux principaux de l'arbre de sa vie, et desquels devront sortir une multitude d'autres rameaux.

La famille, conservatrice de sa nature, s'appuie donc, dans l'ordre matériel, sur la propriété, sur tous les intérêts qui s'y rattachent ; comme dans l'ordre moral, elle s'appuie sur l'honneur, sur l'amour,

sur la religion et sur la vertu. Le pouvoir paternel, le plus noble, le plus sublime après le pouvoir sacerdotal, exige cette transmission du foyer domestique, et, dans cette transmission, il trouve le principe de sa liberté, de sa force et de sa félicité. La société domestique n'est donc réellement constituée que par la stabilité de la propriété. Et comme l'observe Ventura, " de même que la société politique ne se constitue que par le culte et par une législation... découlant de la constitution fondamentale et par des autorités religieuses et civiles chargées d'en maintenir l'exécution ; de même, la société domestique n'est constituée que lorsque son chef en a fixé la loi fondamentale et tout ce qui s'en suit par son testament ; car le testament du père de famille est la constitution de la famille, comme la constitution de l'Etat civil n'est que le testament des fondateurs de l'Etat."

Voilà pourquoi, dans tous les temps, chez tous les peuples le testament a joué un rôle si important et influé considérablement sur les destinées des états. C'est le dernier acte de la vie civile, la manifestation des volontés dernières de celui qui dit adieu à sa famille. Dans cet acte solennel, le père trace, en caractères que la mort rend ineffaçables, la manière dont ses enfants devront jouir de ses labeurs ; la première pensée qui y est exprimée est celle de l'immortalité de son âme ; la dernière celle de l'immortalité de son nom ; c'est la suprême leçon de l'autorité paternelle que les enfants doivent vénérer et respecter d'autant plus que cette autorité vient directement de Dieu.

Si donc, chez une nation, le droit de tester est si intimement lié à la fortune publique et privée, nous avons cru que quelques considérations sur cette importante matière seraient accueillies par les lecteurs de ce recueil, avec faveur et indulgence.

Nous examinerons quelle influence peut avoir sur la famille et sur la société la loi des partages, telle qu'introduite en France par le Code Napoléon, et la liberté de tester, telle qu'elle existe en Angleterre ; en terminant, nous verrons en quoi notre province, qui possède également la même liberté de tester, pourra profiter de l'expérience des autres pays.

Avant d'entrer en matière, voyons d'abord quelle est la loi française et anglaise sous ce rapport.

L'on se rappelle que la coutume de Paris permettait de disposer par testament des meubles, des acquets et conquets immeubles et de la cinquième partie des propres, les quatre quints appartenant aux héritiers.

Le Code Napoléon introduisit des changements importants dans

la législation de la France à cet égard, et l'article 913 établit que "les libéralités, soit par acte entrevifs, soit par testament, ne pourront excéder la moitié des biens du disposant, s'il ne laisse à son décès qu'un enfant légitime ; le tiers s'il laisse deux enfants ; le quart s'il en laisse trois, ou un plus grand nombre."

L'article 896 du même Code abolit en outre les substitutions.

En Angleterre, règne la liberté absolue de tester. De plus, l'aristocratie a pour instrument de sa force le droit d'aînesse ; les terres dont il n'a pas été disposé par testament, ou par substitution, vont toutes à l'aîné ; mais le partage égal existe pour tous les biens mobiliers.

Nous disons de suite que, dans notre opinion, cette liberté de tester, telle qu'elle existe en Angleterre, est bien propre à préserver la propriété de ces morcellements infinis qui ne contribuent qu'à faire déchoir les familles et finalement les faire disparaître. Elle favorise la conservation de générations en générations, du patrimoine des aïeux ; assure à l'état des soutiens puissants et lui donne une force de résistance efficace contre les menées sourdes des agitateurs et des ennemis de tout gouvernement dans la société. En cela, nous croyons cette législation supérieure à celle de la France. Voyons, en premier lieu, quel effet ce droit peut avoir sur la stabilité et la perpétuité de la famille.

## I

"La famille, a dit le Père Hyacinthe, n'est pas cette chose éphémère que nous voyons quelquefois, qui ne dure pas même la vie d'un homme, et qui, commençant avec le contrat des époux, s'achève avec l'émancipation et la dispersion des enfants. La famille est une institution d'autant plus forte dans le présent qu'elle a des racines plus profondes dans le passé, et qu'elle a des ambitions plus viriles et des moyens plus pratiques de se transmettre à l'avenir. Quand il lègue à son fils la gloire de son sang, les traditions de sa pensée et de son cœur, la continuation de ses œuvres, le vrai père voit d'autres fils derrière celui-là, il voit des générations et des générations ; et, dans sa victoire sur la mort ce n'est pas l'immortalité d'un jour, c'est l'immortalité des siècles qu'il réclame."

Il suit donc de ces belles paroles que la famille est de fondation durable, s'appuyant, à la fois, sur l'ordre moral et sur l'ordre matériel qui ne sont pas choses d'un jour, mais sont l'œuvre des générations. Elle est la pierre fondamentale de la société ; sur

elle repose l'édifice, et voilà pourquoi elle doit être stable, fortement assise sur sa base, si l'on veut que l'Etat le soit aussi, et qu'il trouve dans cette stabilité sa sécurité propre. Il doit y avoir, entre la société domestique et la société publique, harmonie de principes et d'idées ; car déconstituer la famille, c'est arriver à la désorganisation de l'Etat. Aussi les socialistes eux-mêmes ont si bien compris cette vérité que, dans leurs tentatives stupides pour tout bouleverser, ils ont essayé de renverser d'abord la famille comme étant la colonne qui soutient l'édifice social ; sachant qu'ensuite le toit croulerait de lui-même. Dans ce but, ils ont cherché à porter atteinte à l'une de ses prérogatives essentielles, en voulant affranchir le fils de l'autorité paternelle, et ils ne se sont attaqués au foyer domestique, comme à la religion qui en est l'âme, que pour parvenir plus sûrement à leur but qui est la destruction de toute hiérarchie et de tout gouvernement dans le monde.

Puis, ils ont voulu restreindre la manière d'agir du père dans la distribution de ses biens, en lui assignant des bornes très-étroites, comme en France, et en lui disant : " Vous n'irez pas plus loin. Que nous importe votre famille ; que nous importe son avenir ; nous vous défendons de par la loi de jeter des bases larges, sur lesquelles puissent s'asseoir vos descendants. Morcelez votre propriété ; que le champ paternel passe en mains étrangères ; que les souvenirs de familles périssent ; que vos enfants émigrent ; qu'ils aillent habiter d'autres cieux. Cela ne nous fait rien ; il y aura des personnes pour les remplacer ; la mobilité des intérêts sera plus grande ; par là même nous aurons la mobilité des sentiments et des idées ; et ce sera pour nous le moyen de parvenir plus sûrement à notre but qui est de tout révolutionner et de tout égaliser."

Tel a été le langage socialiste, et nous sommes portés à croire, avec plusieurs écrivains célèbres, que c'est celui-là même qui a été tenu en France, lorsqu'on a établi l'égalité des partages et décrété l'abolition des substitutions, deux grandes fautes sociales et même politiques. Car si l'on considère l'époque qui vit naître les lois sur les successions, on verra qu'elles ont eu leur origine au temps de la Constituante et de la Convention, c'est-à-dire, remarque M. de Bonald, " au temps de la barbarie la plus atroce, de l'impiété la plus effrontée, des guerres non privées, mais générales, et les plus sanglantes dont l'histoire des temps chrétiens ait conservé le souvenir ; des vols non de grands chemins, mais dans les foyers domestiques ; d'une fabrique en permanence de quarante ou cinquante mille lois d'urgence, toujours plus insensées les unes que les autres, du temps enfin de la *déesse raison*, de la loi des suspects, du Code des émigrés, des noyades, des fusillades, de l'exil, de la

déportation, ou de la proscription de tous les talents, de toutes les vertus, de toutes les fortunes, et lorsque l'instrument de supplice était la seule décoration de nos places publiques."

On peut remarquer que, quoique la loi actuelle des successions ait pris naissance dans un temps où les esprits étaient sous l'empire de la révolution de 1793, elle a pu ne pas être faite dans un but de destruction et de ruine. Il est difficile pourtant de le croire, puisque l'auteur même du Code, Napoléon I, qui, en beaucoup de choses, connaissait parfaitement ce qu'il faisait, écrivait, en 1806, à Joseph Bonaparte : " Etablissez le Code Civil à Naples ; tout ce qui ne vous sera pas attaché va se détruire en peu d'années. C'est ce qui m'a fait prêcher un Code Civil, et m'a porté à l'établir. Tout ce qui n'est pas *substitution* tombe."

Cette dernière parole est bien profonde et mérite méditation. Elle tend à dire que l'interdiction des substitutions est la révolution dans la famille qui, tôt ou tard, doit se reproduire dans l'Etat. En effet, avec la loi des substitutions, que de familles ont vécu des siècles, qui, sans cela, auraient disparu sous le souffle délétère de la loi des partages, comme les feuilles de l'arbre emportées par le vent d'automne. La substitution est une sauvegarde, un appui, un espoir. Représentons-nous un père de famille dont un enfant indocile et débauché fait le désespoir de ses vieux jours ; l'autorité paternelle semble n'avoir plus d'empire sur ce fils dont l'avenir apparaît sombre et menaçant ; et ce fils est quelquefois l'unique héritier d'un grand nom et d'une grande fortune. Que va faire ce père ? Est-ce qu'il n'y aura plus de bonheur pour lui sur cette terre, va-t-il descendre dans la tombe avec la perspective de voir ses biens se dissiper bientôt, la demeure de ses aïeux devenir la propriété d'étrangers, et son enfant réduit à la misère ? Oh ! une lueur d'espérance a traversé son cœur ; la sérénité revient sur son front ; la loi va lui venir en aide. Son fils a des enfants ; ce sont eux qui seront les propriétaires de sa fortune ; il substituera à ses petits-fils le domaine paternel, et avec ses biens se perpétueront également les souvenirs et les traditions de famille. Et l'on sait que dans l'existence des peuples, comme dans celle des individus, les souvenirs et les traditions ne peuvent être mis de côté, sans qu'il en résulte une déchéance sociale. Si donc, l'on ôte à la famille la sève de sa vie, que restera-t-il à la société pour vivre ?

La famille est comme un frêle arbrisseau exposé à la fureur du vent. Si vous le laissez seul et sans appui, il se brise et meurt ; si, au contraire, vous l'entourez de soin ; si, à son peu de résistance, vous *substituez* une force capable de le préserver de la fureur de la

tempête, alors vous le voyez grandir ; ses racines s'enfoncent profondément dans le sol, et cet arbrisseau devient un arbre gigantesque dont les rameaux bienfaisants ombragent la terre qui le vit naître.

Sans doute que la liberté de tester, en faveur de qui l'on veut, est sujette à des inconvénients en ce sens qu'un père, sans motifs plausibles, et par pur caprice peut deshériter un enfant en faveur d'un autre, ou même au profit d'un étranger. Alors, cette préférence n'est propre qu'à créer l'animosité parmi les membres de la famille et exciter leur jalousie. Mais il est très-rare qu'un père oublie les sentiments d'affection envers ses enfants au point de donner à un étranger tous ses biens. Celui qui prostituerait ainsi les plus nobles sentiments du cœur, sans les raisons les plus graves, serait un monstre ; et de ce que la chose peut arriver, il ne s'ensuivrait pas que la liberté de tester fut un mal pour la société française.

D'un autre côté, s'il arrive qu'un père donne à son aîné, comme c'est souvent le cas en Europe, un patrimoine plus considérable qu'à ses autres enfants, ceux-ci, rigoureusement parlant, ne peuvent s'en plaindre, en ce sens, dit Montesquieu, que " la loi naturelle ordonne aux pères de nourrir leurs enfants ; mais elle n'oblige pas de les faire héritiers. Le partage des biens, les lois sur ce partage, les successions après la mort de celui qui a eu ce partage : tout cela ne peut avoir été réglé que par la société, et par conséquent par des lois politiques ou civiles."

Si ce père, cependant, agit ainsi par préférence, sans but arrêté, nous comprenons que sa conduite, dans ce cas, est répréhensible et entachée d'injustice, et nous ne voudrions point, comme le font certains publicistes de l'école conservatrice, pousser jusqu'à ses dernières conséquences, le principe qu'un père ne devrait laisser qu'une faible portion de sa fortune à ses fils cadets, et immobiliser le reste au profit des premiers nés de sa race. Il faut tenir compte, il est vrai, de la perpétuité et de la stabilité de la famille ; mais il y a aussi un sentiment particulier qui nous porte à chérir également nos enfants, et à leur témoigner la même affection ; et, pour notre part, nous n'aimerions pas que l'on sacrifiât trop à ce sentiment. Que l'on divise, autant que possible, le patrimoine en égales parts ; seulement, prenons garde à ce que cette divisibilité atteigne le moins possible la *maison paternelle* ; car nous dirons avec Ventura ; " Cette maison ne devrait pas être comprise dans la fortune du père, sujette au partage entre ses enfants, afin que ce sanctuaire ne périsse pas et que la famille ne périsse pas avec lui." [1]

1 Ventura, Essai sur le pouvoir public, p. 528.

Pourquoi voit-on, en Angleterre, des familles si puissantes, si riches, dont le nom est séculaire et qui sont le palladium de ces libertés que la France est la première à envier ? c'est que tout père de famille peut créer une substitution ; la loi n'intervient qu'à défaut de l'autorité paternelle et n'impose pas despotiquement la divisibilité des héritages. Prenons pour exemple un marchand. On le voit s'enrichir ; son négoce s'accroit ; ses relations commerciales ne s'étendent pas seulement à l'intérieur de l'Angleterre ; le nom de sa maison traverse les mers, et le voilà, en peu d'années, à la tête d'une fortune brillante. Arrive l'époque où il lui faut songer à faire des dispositions testamentaires. La loi est là qui lui permet de léguer son patrimoine à qui il veut, et il est père de plusieurs enfants dont les inclinations, les capacités et les goûts sont différents : que va-t-il faire ? Autant que possible, il donnera à chacun ce qu'il est en droit d'attendre ; mais sa maison de commerce, ou sa fabrique, il la lèguera à celui ou à ceux de ses fils en qui il verra le plus d'aptitude pour cette branche de commerce, afin de perpétuer, autant que possible, les fruits de son industrie et de ses talents. Si c'est un riche propriétaire foncier, il donnera la maison paternelle à l'aîné. Et ses concitoyens croient-ils que ce testateur agit ainsi dans un but de partialité, ou de vanité ? Non, car il obéit, suivant eux, à un sentiment bien naturel, celui de constituer sa famille, en lui créant un patrimoine pour l'avenir.

Ceux qui se livrent au commerce savent, par expérience, combien un établissement, soit manufacturier ou autre, prend de temps et de moyens pécuniaires pour se fonder, se développer et acquérir de la renommée. Il lui faut lutter contre des maisons plus anciennes, plus riches, et les clients n'abondent qu'après des années de luttes, d'énergie et de dévouement. Et lorsque cet établissement est parvenu à acquérir de l'influence par ses nombreuses relations, quel tort immense causerait à une famille, après la mort du père, son morcellement entre cinq ou six individus dont les noms sont le plus souvent ignorés, et qui eux-mêmes seraient obligés de commencer à neuf, pour ainsi dire. En Angleterre, l'on voit des maisons de commerce qui ont des années et des années d'existence, et qui conservent toujours la même prépondérance et la même vigueur. Soyons certains qu'une des sources de cette vitalité, pour un bon nombre, est la liberté qu'a chaque citoyen de léguer, à qui il veut, son héritage pour le plus grand bonheur de ses enfants ; et le plus grand intérêt de la société. Il transmet intact ses clientèles, et dépose dans le sein de sa famille, le genre de la durée, de la solidité et de la permanence.

Il y a dans ce siècle une chose déplorable à remarquer ; en

Europe, comme ailleurs : c'est qu'au milieu du tourbillon des affaires, dans la direction des événements politiques ou sociaux, on oublie trop le passé. Les peuples ne doivent pas se nourrir seulement d'idées matérielles et extérieures ; mais dans leur vie propre, l'affection, le souvenir, les sentiments du cœur doivent entrer pour une large part. Sans cela, les nations n'ont point ce poli, ce degré de civilisation qui leur sont nécessaires pour compléter leur existence. On semble aveuglé sur ce point, pourtant essentiel, et qui a une si grande influence sur le caractère national. Cette vie de souvenir pour les peuples devrait exister à la fois et dans la litérature, et dans les mœurs, et dans les lois. Et pour nous restreindre au sujet que nous traitons, quelle est la personne qui, dans le cours de sa vie, n'aime pas à se rappeler les lieux qui la virent naître et grandir ; avec quelle émotion elle pense au toit paternel ; et quelle est celle qui, ayant été forcée de le quitter, ne le revoie avec des larmes de joie et de bonheur. Tout fait plaisir ; la chose la plus indifférente en elle-même devient un objet précieux, et il n'y a pas jusqu'à la modeste fleur du champ qui ne réveille un souvenir. Pour emprunter les mots de Lamartine,

" Chaque arbre a son histoire, chaque pierre son nom."

Donc si ces réminiscences de la *maison paternelle* sont si vivaces, si consolantes pour le cœur, ne devrait-il pas y avoir danger à les réprimer ? et si les circonstances ne forcent point à le faire, pourquoi tout diviser, tout morceller, et comme les oiseaux du ciel, émigrer à l'étranger pour y construire une nouvelle demeure ! C'est avec à propos que le prince de Crouy-Chanelle, [1] cité par Vantura, s'élève contre ces " ventes qui, à chaque décès d'un père de famille, brisent l'existence et les souvenirs d'affection de la chaumière, comme du château ; qui livrent à l'enchère du public meubles, tableaux, livres, et enfin qui, par cette exécution et cette dispersion légale de la maison du père, font succéder l'indifférence et l'oubli à l'affection fraternelle, et transforment honneur et noblesse en égoisme et personnalité ? "

Après les considérations que nous venons de faire, avouons donc combien l'abolition des substitutions a été funeste à la famille en France, et quel terrible coup la hache révolutionnaire a porté, par là même, à la racine de l'arbre de la liberté française.

Terminons ce que nous avons à dire sur la famille par ces belles paroles de M. de Montalembert : " En Angleterre, le respect de soi s'allie au respect des ancêtres sous l'abri du toit paternel ; l'esprit

1 La noblesse et les titres nobiliaires.

de liberté trouve partout des foyers de résistance, de force et de durée enracinés dans ce sol qui n'a pas, comme ailleurs, perdu en quelque sorte la qualité d'immeuble pour devenir une terre inanimée, une poussière indifférente, possession éphémère d'une génération ou deux, sans liens avec le passé, sans intérêt dans l'avenir, sorte de monnaie un peu plus encombrante que l'autre, en attendant que les cédules hypothécaires et les nouvelles combinaisons du crédit l'aient transformé en valeur au porteur.

" *Et majores vestros et posteros cogitate ;* voilà ce que tout Anglais sait lire sur ce fronton de la maison de ses pères, qui lui rappelle la fière indépendance dont ils y ont joui et dont il est à son tour comptable envers sa postérité.

" C'est ainsi que se forment, à l'ombre du foyer paternel, sous les arbres plantés par les ancêtres, ces vies calmes et inflexibles, ces races nobles et pures, qui se personnifient dans le *country-gentleman*, le *civis agricola* de l'Angleterre." [1]

## II

Si, de la famille, nous remontons à la société, l'influence du droit de tester se fait également sentir ; mais dans des proportions naturellement plus larges, plus étendues, puisque la société, en général, est la réunion à la fois de la société domestique, de la société civile et de la société religieuse. Sur ces trois pivots se meut la société universelle ; ce sont les principales branches de l'arbre dont l'humanité est le tronc, les trois liens physique, intellectuel et moral, qui unissent les hommes entre eux. Il est donc naturel que ce qui affecte une branche de l'arbre social, affecte l'arbre tout entier.

Il y a deux points de vue principaux sous lesquels on peut considérer la liberté de tester comme exerçant une heureuse influence sur la société sous le rapport des mœurs et de l'agriculture.

Les mœurs publiques peuvent souffrir des restrictions de la loi française sous ce rapport ; car il est naturel de laisser à un père le soin de veiller à la conservation de sa propre génération, de tester suivant les besoins de sa famille, qu'il est à même de connaître plus que tout autre et plus que la loi. Entraver l'action du père de famille, c'est l'obliger, quelquefois, à tester contre l'intérêt de ceux à qui il a donné le jour. L'on peut craindre qu'un père, ne pouvant fonder un établissement permanent et durable, fasse

1 De l'avenir politique de l'Angleterre.

de sa fortune un usage déplorable et insensé. La loi le forçant de concentrer, pour ainsi dire, ses pensées dans le présent, toute substitution lui étant interdite, il peut ne pas se préoccuper de l'avenir, vivre au jour le jour, et ne laisser, pour tout partage, à ses enfants, qu'une existence fort modeste ; tandis qu'il en serait tout autrement si, songeant au futur, il entrevoyait sa race prospère, héritière de son nom ; son domaine religieusement conservé comme une relique de son industrie, de son travail et de son économie.

Avec ce système de partage, que de fils indignes héritent d'un bien, de la possession duquel leur mauvaise conduite, leur insubordination semblent les exclure ! Que d'enfants spéculent malheureusement sur la mort des auteurs de leur jour ! L'on a vu, en France, et l'on voit encore, des personnes qui gaspillent tout ce qu'elles amassent, se livrent au jeu et à la débauche, vont chez l'usurier, escroc public, et là vendent, à l'avance, leur part d'héritage.

L'honorable M. Le Play, constatant, dans un beau travail sur la famille française, les causes d'affaiblissement de celle-ci, s'exprimait en ces termes : " La principale cause d'affaiblissement de la famille est l'atteinte portée aux mœurs privées par le droit à l'héritage, appliqué fatalement par la loi et par des officiers publics, au lieu d'être réglé par le père, conformément aux convenances propres à chaque enfant, aux intérêts généraux de la famille et aux lois de l'affection. Le partage forcé des biens entre les deux sexes, sans rien ajouter au fond au bien-être et à l'indépendance des femmes, conduit chaque homme prévoyant à fonder son avenir sur l'éventualité d'une riche alliance. Ce régime subordonne au calcul l'acte de la vie qui devrait être réglé, le plus exclusivement, par les inspirations du cœur ; il dégrade également les deux époux ; il supprime les principales garanties du bonheur domestique et introduit dans l'institution du mariage une véritable désorganisation. Lorsque de telles mœurs sont devenues générales, on peut ignorer le dommage qui en résulte pour la nationalité ; mais le mal apparait dès qu'on peut constater la supériorité morale des peuples qui s'inspirent d'autres principes....."

Il n'y a pas que les mœurs publiques qui aient souffert de cet état de choses. Si l'on en croit des écrivains et des économistes éminents, cette loi des partages a porté atteinte à la propriété domestique et à l'agriculture. Car ce qui fait, pour une bonne part, la richesse d'un pays, ce qui est une des principales sources de son bien-être et du bonheur de ses habitants, ce sont les exploitations agricoles considérables ; et l'on a remarqué que l'idée

dominante chez l'agriculteur, que ses travaux, ses sueurs, les embellissements de son domaine ne profiteront qu'à des étrangers, que ses enfants n'y auront aucune part, était propre à paralyser son ardeur, émousser son énergie et mettre obstacle aux progrès de sa culture. Et si le père qui possède une petite exploitation agricole, doit partager son bien également entre tous ses enfants, ceux-ci n'ont plus le même intérêt à rester au foyer domestique, à secourir et aider leurs parents, si celui des enfants qui n'aura pris aucune part au travail de ses frères doit recevoir autant qu'eux. Aussi, a-t-on vu, sous le souffle de la loi des partages, des familles abandonner le toit paternel, se disperser, puis émigrer pour aller ailleurs chercher du travail.

On raconte qu'un jour un grand propriétaire disait à un ami, à qui il montrait un superbe domaine : " Eh bien ! voilà que cette belle propriété va être partagée à ma mort entre mes enfants et que mes quarante ans de travaux pour former ce que vous voyez auront été jetés aux vents. Au moins, si le gouvernement voulait l'acheter, j'en partagerais le prix entre mes fils, et elle resterait toute entière pour servir d'encouragement et d'exemple, et pour perpétuer mon nom."

Et remarquons une chose ; c'est que dans un pays, comme en France, où chaque coin de terre est défriché, où il n'y a plus de place pour la surabondance de population, le morcellement indéfini de la propriété a des effets qui, dans l'avenir, sera pour notre ancienne mère-patrie une source de troubles et de déceptions amères. Incapable, en certain cas, de suffire à ses besoins, au moyen du petit héritage que lui a laissé son père, le cultivateur se trouve obligé d'emprunter, en grevant sa propriété d'hypothèques ; ou bien laissant de côté une culture ingrate, il se livre à des spéculations hasardeuses, et de jour en jour on voit les plaies de l'agriculture française s'élargir, et augmenter le malaise public.

Malheureusement, on semble maintenant s'éloigner, sans trop y songer peut-être, du principe que l'industrie agricole est le fondement le plus solide de la richesse publique ; on semble vouloir, par là, déplacer la base de la prospérité nationale, et reléguer au second plan l'agriculture, parce qu'elle n'amène pas aussi rapidement la production de la richesse que le peut faire l'industrie manufacturière, qu'elle ne crée point des fortunes individuelles aussi subites; et le grand mal est de vouloir s'enrichir trop tôt pour jouir davantage. La raison de cela est que l'économie politique du temps a pour point de départ le sensualisme. Ce qu'il faut à l'homme, dit-on, c'est le développement indéfini de ses besoins, ce sont les jouissances matérielles, la satisfaction de ses

sens. On proclame la philosophie du bien-être, comme la source d'où devra découler le bonheur ici-bas ; on veut constituer la science de la richesse indépendemment de la morale ; on veut asservir l'homme à ses penchants, soumettre sa raison, comme son intelligence, aux désirs de ses sens. Et l'on ne s'aperçoit point que l'humanité souffre de cet oubli des lois naturelles de son existence. On croit marcher dans la voie du progrès, et on s'en éloigne d'autant plus, que l'on fait abstraction des principes chrétiens ; et c'est ainsi que l'économie politique va à l'encontre de son but, et compromet le progrès matériel des peuples.

On se rappelle les principes extravagants de Fourrier, et de tout l'ensemble du système phalanstérien, de même que les maximes de Proudhon et les théories socialistes de Louis Blanc. C'est en prêtant l'oreille à de telles doctrines, en s'enthousiasmant pour de telles idées, qu'on en est venu en France à outre passer même les tempéraments apportés au principe du sensualisme par l'économie politique anglaise.

Il n'y a aucun doute que toutes ces théories économiques, jointes à l'abolition des substitutions et à la loi des partages, ont causé un grand tort à l'agriculture française. On en a une preuve dans le fait que, de temps à autre, le cultivateur déserte les campagnes, séjour de tranquillité, pour aller habiter les villes, séjour de troubles et quelquefois d'égoïsme ; et ce mouvement funeste de la population rurale est tel, que les premiers hommes de la France s'en sont alarmés, car c'est à ce sujet que le Prince Napoléon disait : " L'industrie appelle tous les jours les hommes dans les villes et les énerve. Il faut rappeler dans les campagnes ceux qui sont de trop dans les villes, et retremper en plein air leur esprit et leur corps. La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire."

Le mot de M. de Bonald est parfaitement vrai : " Les familles propriétaires, dit-il, sont plantées dans le sol ; les familles industrielles ne sont que posées sur le sol, prêtes à l'abandonner, si elles trouvent ailleurs une industrie fructueuse. Ainsi, la famille agricole est fixe, la famille industrielle est mobile, mais elle tend à se fixer et à passer de l'état civil et à l'état politique. Il est pour ce motif dans l'intérêt de l'Etat, comme dans celui des familles, que la propriété foncière se concentre, et que la propriété mobilière se divise pour laisser à un plus grand nombre la facilité d'obéir à leur tendance naturelle, et de se planter dans le sol." [1]

1 Mélanges.—De la famille agricole.

III

Nous venons d'examiner quelques-unes des raisons qui nous portent à considérer la liberté de tester comme étant plus avantageuse à la famille et à la société que l'abolition des substitutions et l'égalité des partages ; et les considérations que nous avons faites, nous les avons appliquées particulièrement à la société française.

Avant de terminer cette étude, portons nos regards sur notre pays où règne la liberté de tester comme en Angleterre, et faisons sur notre état de société quelques réflexions en rapport avec le sujet qui nous occupe, et au point de vue de notre avenir.

Toute personne, dans cette province, qui a droit de tester, peut disposer de ses biens, tant réels que personnels, comme bon lui semble, et en faveur de qui elle veut. C'est ce que constate clairement l'article 831 de notre Code civil qui dit : " Tout majeur sain d'esprit et capable d'aliéner ses biens peut en disposer librement par testament, sans distinction de leur origine, ou de leur nature, soit en faveur de son conjoint en mariage, ou de l'un ou de plusieurs de ses enfants, soit de toute autre personne capable d'acquérir et de posséder, sans réserve, restriction, ni limitation.".....

Notre Code n'a pas introduit, comme on sait, un droit nouveau, mais n'a fait qu'énoncer la loi qui fut introduite dans ce pays au commencement de ce siècle, et qui était calquée sur la loi d'Angleterre. Avant le statut de 1801, nous étions régis sous ce rapport, par la coutume de Paris dont nous avons parlée ; et notre loi sur les testaments est tout l'opposé de la loi introduite en France par le Code Napoléon.

En cela, remercions la Providence d'avoir protégé notre pays des atteintes du socialisme et de cet esprit de nivellement et de bouleversement, dans les faits comme dans les droits, qui ont été si funestes à notre ancienne mère-patrie. Cramponnés aux convictions religieuses, fermes et prudents dans nos luttes, nous avons su conquérir la liberté, et dans cette liberté un calme qui n'existe qu'ici. Nous avons assis l'édifice de la société canadienne française sur une base solide, capable de résister au poids énorme qui pèse sur elle ; nous avons posé une à une les pierres de cet édifice, avec lenteur peut-être aux yeux de quelques-uns, mais avec une main sûre et expérimentée, quoique jeune. Après la cession du pays, la religion a été notre phare, et le clergé notre protecteur et notre conseiller. Le peuple a sucé avec le lait ce respect, cette estime que nous devons avoir pour ce corps vénérable, et cette

confiance a été une des causes efficientes qui ont empêché les fausses doctrines de s'infiltrer dans les veines de notre population. Aux idées religieuses, sont venues se mêler les principes d'une saine politique; nos hommes d'état ont su s'appuyer sur le clergé, et de concert avec lui, affermir notre nationalité qui a grandi, jusqu'à devenir ce que nous la voyons aujourd'hui. Au lieu de détruire, nous avons construit; au lieu de promener la torche de l'anarchie, nous avons préféré l'ordre, la paix, la tranquilité; et il n'y a pas longtemps, en voyant s'achever l'œuvre si importante de la codification de nos lois, notre pays a pu se glorifier de ce que cet important travail se soit accompli avec sagesse et sans innovations dangereuses. L'on a compris, comme le grand homme de la France, que "tout ce qui n'est pas substitution tombe." Nos codificateurs ont assimilé certaines parties de nos lois à celles promulguées par le Code Napoléon; mais, disons-le à la louange de cette province, l'ensemble de notre législation possède en elle des germes de vie et de fécondité que malheureusement on ne rencontre pas dans celle de la France. Cette contrée a été travaillée en tous sens par les idées révolutionnaires; les principes de la morale se sont altérés, de même que les tendances de la population; tandis qu'ici les principes d'autrefois sont restés les mêmes, et n'ont point subi d'altération sensible. Aussi notre Code civil n'a-t-il inauguré aucun système nouveau proprement dit; car les codificateurs n'étaient chargés que de codifier les lois existantes; et c'est ainsi que notre législation a pu conserver son caractère propre. Il en devait être ainsi, puisque notre population est appelée à représenter sur ce continent l'élément conservateur; et c'était probablement l'intention de l'éminent homme d'Etat, Sir G. E. Cartier, qui a mis à exécution l'heureuse idée de faire codifier nos lois.

Quant au sujet qui nous occupe, adopter sur ce point la législation de la France, eut été déroger à nos principes, comme à nos traditions nationales. Nous disons "à nos traditions nationales," et ce n'est point sans intention; car ce qui fera notre force comme peuple, ce qui maintiendra notre nationalité au niveau des autres; ce qui saura perpétuer nos souvenirs historiques, conserver notre belle langue, ce sera la famille, mais la famille fortement établie, et telle que nous saurons la constituer, si nous voulons user sagement de la liberté de tester, et de la loi des substitutions. Ce n'est point que nous voulions dire que l'égalité des partages puisse produire en Canada les mêmes effets qu'en France; car la société n'est pas la même, les besoins diffèrent, la condition de l'agriculteur est toute autre, et on ne peut établir de points de comparaison entre l'étendue du terrain cultivé et à cul-

tiver dans les deux pays. Mais la liberté de tester et les substitutions n'en sont pas moins appelées à influer considérablement sur la nation canadienne ; et pour nous, qui venons de jeter les bases d'un nouvel empire, c'est le temps, plus que jamais, de nous occuper de ces questions si importantes, si sérieuses, et qui se rattachent si intimement aux principes constitutifs des sociétés. Jusqu'à présent, nous avons suivi le courant impétueux des idées du jour, qui sont toutes, plus ou moins, à la spéculation et se concentrent dans le présent.

Nous avons fait ici ce qui s'est fait sur le reste du continent américain, et ce qui se fait dans toute société nouvelle, où l'espace est vaste, où tout est à créer, c'est-à-dire que personne, dans le sens que nous l'entendons, n'a songé à l'avenir de sa race, et qu'avec le père de famille on a laissé tout disparaître. Mais maintenant que nos regards sont appelés à contempler un horizon plus vaste, que nous prenons rang parmi les peuples, et que nous vieillissons, il est temps de songer à asseoir le nouvel édifice sur la meilleure base possible qui est la famille. Les richesses augmentent, nous possédons de grands capitalistes et de grands propriétaires de terres, quoi qu'en petit nombre il est vrai. Cependant ces personnes, si elles peuvent le faire, devraient constituer leur famille d'une manière stable en lui créant un patrimoine pour l'avenir ; car c'est à ceux dont les moyens pécuniaires le permettent, à conserver intact le domaine paternel, où se concentrent toutes les affections, tous les souvenirs, et qui est le point de ralliement de tous les membres de la famille : que l'on fasse en sorte que la mort ne soit point un signal de dispersion pour celle-ci, mais que le père survive dans ses descendants ; et que son testament ne détruise pas en un jour toute une vie de labeurs, de privations et quelquefois de sacrifices. Ainsi se perpétueront les familles, et avec elles l'affermissement de l'autorité paternelle et de tous les liens de la société domestique. Ne négligeons point d'imiter l'exemple de l'Angleterre sous ce rapport, car notre société ne pourra qu'y gagner, en se ménageant de puissants soutiens et de fermes appuis aux jours du danger. On nous a donné la liberté de tester, nous avons conservé la loi des substitutions ; ce sont là, pour notre société, deux remparts, car la divisibilité de la propriété est souvent contraire aux libertés d'un peuple, et l'histoire nous en fournit un exemple frappant dans le fait que l'Angleterre, voulant asservir l'Irlande davantage, décréta, par une loi en 1701, que les *biens fonciers de tout papiste seraient partagés également* entre ses fils, à moins que l'aîné ne devint protestant. On abrogea cette loi

en 1778, lorsqu'on voulut revenir à des idées plus libérales et plus justes envers la malheureuse Irlande.

Et qui pourrait dire que la divisibilité des héritages n'a pas causé de tort à notre pays et n'a pas contribué, dans une certaine mesure, à activer le courant d'émigration d'une partie de notre population rurale? car c'est sur elle que s'est particulièrement fait sentir les tristes effets du morcellement de la propriété foncière. Il est très-rare, dans cette province, de voir la troisième génération en possession du domaine de l'ancêtre. Souvent, à la seconde, et même à la première génération, l'héritage paternel est vendu et passe en main étrangère. De nombreux héritiers ne pouvant exploiter avec profit une terre ordinairement de peu d'étendue, s'empressent d'invoquer le secours de la loi pour sortir de l'indivision; puis, la vente par licitation volontaire a lieu; chacun prend sa part d'argent, soit pour acheter une autre terre, qui sera vendue à son tour, soit pour prendre le chemin de l'exil, dans l'espoir trompeur de s'enrichir. C'est ainsi que, faute de mieux connaître, ou trop souvent, poussé par la nécessité, ont lieu ces transmutations fréquentes de propriétaires qui causent, en beaucoup de cas, un grand préjudice, non-seulement au foyer domestique et à l'esprit comme aux souvenirs de famille, mais aussi à la stabilité de la population. Avec cette mobilité d'intérêts, ce va et vient continuel dans l'échange ou la vente des terres, cette conversion rendue nécessaire des propriétés foncières en propriétés mobilières, la population d'un pays ne peut point prendre le même développement, la même progression ascendante, et ce qui devrait être sa force devient pour elle une cause de faiblesse.

Sans doute que la division de la propriété foncière serait un avantage pour les classes inférieures, si elle n'avait pour effet que l'augmentation du nombre des propriétaires cultivateurs; mais il arrive quelquefois, dans nos campagnes, que les héritiers d'un même héritage, après l'avoir divisé entre eux, continuent à exploiter leur part respective, qui n'est point assez considérable pour fournir les aliments nécessaires à l'existence de leur famille, au lieu d'aller s'établir sur les terres si fertiles de nos townships et fonder, avec leur part de succession, si minime qu'elle puisse être, un établissement durable.

Malheureusement, un certain nombre d'agriculteurs, manquant de prévoyance, ne s'occupent point assez de l'avenir de leur famille et négligent les moyens qui sont en leur pouvoir pour assurer à leurs enfants de belles exploitations agricoles. Au lieu d'acquérir de grandes fermes dans nos cantons, ils consument tous leurs efforts sur un petit morceau de terre, gardent avec eux leurs

garçons avancés en âge qui s'habituent à une culture mesquine, nécessairement restreinte, et finissent par mépriser l'agriculture. Et c'est alors qu'on voit ces enfants prendre la route des Etats-Unis, souvent par la faute et à l'instigation même de leurs parents.

Néanmoins, nous ne voudrions pas laisser porter tout le poids de ce reproche sur notre population rurale seule ; ceux qui ont en mains les rênes de l'Etat y ont leur part de responsabilité ; et si on ne cultive pas mieux dans nos campagnes, si l'on ne fait les choses que par routine, c'est que le cultivateur a été laissé trop à lui-même, sans écoles d'agriculture, sans fermes-modèles, et sans renseignements suffisants sur les richesses que renferment nos immenses et belles fôrets. Une réforme est donc grandement à désirer, pourvu toutefois qu'elle soit faite avec prudence, et avec des précautions telle qu'elle ne puisse porter atteinte à la prospérité, ou à l'existence même des anciens colléges classiques. Car tant que les jeunes gens s'éloigneront de nos campagnes pour aller encombrer les professions libérales, tant qu'il ne sera point opéré une réaction dans l'opinion publique sous ce rapport; qu'on semblera mépriser l'agriculture, et comme on l'a remarqué avec justesse déjà, que l'instruction primaire n'aura pas corrigé ce vice de notre organisation sociale, l'industrie agricole sera toujours en souffrance. Nous avons de l'espace, la population peut augmenter considérablement, sans qu'il en résulte, pour nous, comme en Europe, des effets dangereux ; notre industrie manufacturière n'a que peu de développement, et nous n'avons pas à craindre, d'ici à longtemps , un accroissement trop considérable de la classe ouvrière. Voilà pourquoi le morcellement des propriétés, s'il a pu causer du tort à notre pays, ne peut produire des conséquences semblables à celles que nous avons remarquées en France.

Néanmoins, comme nous l'avons dit, il est temps pour nous de songer à constituer des familles et de travailler à leur perpétuité. La tâche appartient à ceux qui ont les moyens pécuniaires pour le faire. Qu'ils montrent l'exemple, qu'ils usent de la liberté de tester avec discernement, avec justice, sans favoritisme, mais dans le seul but de travailler à la consolidation de notre société. En perpétuant les souvenirs du foyer domestique et le culte des aïeux, ils poseront une base solide et durable à notre nationalité ; et si jamais des dangers venaient à menacer notre existence comme race, nous trouverions, dans ces familles fortement constituées, le rempart le plus sûr contre les flots menaçants, et derrière elles s'abriteraient nos lois, notre langue et nos aspirations nationales.

Notre histoire nous fournit un exemple de cela, dans l'existence de nos anciennes familles seigneuriales qui, pendant de longues

années, ont contribué, pour une large part, à consolider notre maintien comme peuple, ont servi de jalons de distance en distance, et autour du manoir desquelles sont venus se grouper les habitants du pays.

Les priviléges qu'elles possédaient ont pu paraître exorbitants ; il y eut même des abus ; mais il n'en est pas moins vrai de dire, qu'après la cession du Canada, les seigneurs se trouvèrent être, avec le clergé, les gardiens naturels des traditions et de la langue de la France, et se firent les propagateurs de la courtoisie, des manières polies et des qualités hospitalières qui jetèrent tant de lustre sur les anciennes familles du pays, au point que nous avons, sur ce continent, formé un peuple à part, et parfaitement distinct par la douceur des mœurs et du caractère, et par cette urbanité qui, après être devenue proverbiale, semble malheureusement disparaître au contact du peuple voisin.

De plus, nous croyons qu'une fois la famille fortement constituée, les lettres, les sciences et les arts recevraient en Canada une nouvelle et puissante impulsion, en ce sens qu'aujourd'hui tout jeune homme, à bien peu d'exception près, est obligé de travailler pour vivre, de gagner sa subsistance et celle de sa famille, soit dans un bureau, ou derrière un comptoir. Toute la jeunesse se consume ainsi, de même que l'âge mûr, et la première période de la vieillesse arrive sans qu'on ait pu détourner son esprit ou de sa profession, ou de son négoce, pour le reporter sur des sujets en dehors de ses occupations journalières. Comment veut-on qu'ainsi notre pays puisse posséder des hommes très-savants, et des écrivains supérieurs? Pourquoi les professeurs de nos maisons d'éducation nous apparaissent-ils plus instruits que la plupart des hommes du monde, si ce n'est parce que leur vie est consacrée à l'enseignement, qu'ils sont sans cesse à étudier, et à enrichir leur intelligence d'une foule de connaissances qu'il est impossible d'acquérir autrement que par un travail assidu et continuel? Eh bien, si les moyens pécuniaires dans les familles étaient plus grands, si quelques-uns de nos jeunes gens qui possèdent de beaux talents n'avaient point à s'inquiéter de leur avenir, on les verrait passer leur vie à étudier les sciences, prêter appui aux lettres, favoriser les productions de l'esprit, faire progresser les arts et les encourager ; de sorte que leurs concitoyens profiteraient du fruit de leurs études et de leurs observations, et notre province pourrait alors se glorifier de posséder des écrivains célèbres et des artistes distingués. Avec ces écrivains, ou ces artistes, se développerait davantage le goût du beau ; et le génie aidant, le Canada viendrait à posseder des monuments dignes de l'intelligence de ses habitants.

L'avenir nous appartient donc, si nous savons profiter des leçons que nous fournit notre propre histoire, et de l'expérience des autres peuples. C'est à ceux qui le peuvent à montrer l'exemple, à jeter une semence qui portera ses fruits tôt ou tard ; en un mot, à rompre jusqu'à un certain point, avec les inclinations et les tendances actuelles, pour songer au futur des familles et les voir se perpétuer, et, dans ce but, que l'on évite le trop grand morcellement de la propriété.

Nous l'avons dit, la famille est le pilier de la société, et la société repose sur le droit de propriété. Donnez à la propriété une base durable, et vous verrez la société calme et paisible. C'est Dieu qui a fondé la propriété ; celui qui la défend, défend l'édifice même de l'humanité, et en elle se résument la liberté, la famille, la patrie et la religion.

BOUCHER DE LABRUÈRE, JR.

---

# ANNE SEVERIN.

A LADY GEORGIANA FULLERTON.

(*Suite.*)

## III

On conçoit, maintenant, pourquoi le marquis avait été si ému, en se trouvant choisi par Guillaume pour confident de ses dernières volontés; pourquoi sa main avait tremblé, en recevant le dépôt que lui avait confié le jeune Vendéen. On peut aussi deviner le combat qui se livra ensuite dans son âme entre la pitié et l'honneur qu'il n'eût trahis pour rien au monde, et ce sentiment composé d'amour et de jalousie qui rendait sa vie depuis un mois un supplice, supplice dont il pensait, avec une involontaire ivresse, qu'il allait être soulagé au moins pour quelque temps. Guillaume était parti ! sa pensée n'allait pas au-delà. Pour quelques jours, pour quelques semaines peut-être, il était délivré de l'intolérable vue de son bonheur. Quant aux chances de la terrible aventure dans laquelle il s'était engagé, il ne voulait penser qu'aux plus rassurantes et repoussait la pensée des autres, par une sorte de peur instinctive qu'elle ne fît naître en son cœur une horrible joie, dont il répugnait à sa noble nature de se trouver capable.

Le marquis commença par se demander ce qu'il aurait à dire s'il était question devant lui de l'absence de Guillaume. Mais les premiers mots qu'il entendit, en arrivant à son heure accoutumée

à Elm Cottage, le tirèrent d'embarras. Guillaume, sans prévoir la veille qu'il partirait si soudainement, en savait assez sur le but de la réunion à laquelle il allait se rendre, pour se douter de l'expédition qui y serait proposée, et dès lors, il avait pris soin de préparer Charlotte à une absence de plusieurs jours, et il lui en avait donné pour prétexte un voyage de chasse en Ecosse, laissant exprès dans l'incertitude le moment précis de son départ ainsi que celui de son retour. Guillaume croyait bien alors revenir, ne fût-ce qu'un instant, il avait même compté lui dire, au dernier moment toute la vérité, se fiant au courage qui dans des temps de lutte ne manque pas plus aux femmes qu'aux hommes ; il ne regardait donc pas cette entrevue comme la dernière. Toutefois, lorsqu'au moment de la quitter, il lui avait dit tout bas, en lui baisant la main : " A moi bientôt pour toujours, " un affreux serrement de cœur l'avait saisi et il était parti brusquement de peur qu'elle n'aperçut son trouble. Mais Charlotte était à ce moment de la vie où l'on ne croit qu'au bonheur. Aussi, pas un nuage n'obscurcissait sont front, lorsque le marquis la revit le lendemain, et ce fut elle-même qui lui expliqua l'absence de Guillaume de la façon la plus simple. Elle n'était ni triste ni inquiète. Guillaume était absent pour une partie de plaisir, il devait revenir bientôt et, après ce retour, ils seraient bien près du jour qui les rendrait inséparables !

Pendant quelques jours, rien ne vint troubler la sécurité de Charlotte, ni les jouissances que procuraient au marquis les changements amenés dans les habitudes de la soirée par le départ de Guillaume. Lorsque la nuit leur faisait quitter le jardin, Guillaume et Charlotte avaient eu l'habitude de s'établir au piano et souvent d'y passer une partie de la soirée ; ils chantaient ensemble, accompagnés par Louise, ce qui était une autre et plus douce manière de se parler. Ces petits concerts de famille plaisaient beaucoup au docteur Perceval, et ils semblaient avoir aussi un fort discret appréciateur dans le grand jeune homme aperçu sous le catalpa le jour de la première visite du marquis, et qui lui avait été présenté depuis sous le nom d'Henri Devereux : sans s'approcher des chanteurs, sans même les regarder il semblait souvent les écouter, non-seulement avec attention, mais avec une émotion singulière. Quant au marquis, ce piano derrière lequel se retranchaient la jeunesse et le bonheur des fiancés lui était tout simplement odieux. Aussi, n'était-ce pas pour lui un changement indifférent que celui de trouver maintenant Charlotte assise près de la table où il venait lui-même se placer, d'oser la regarder, tandis qu'elle travaillait près de lui, de pouvoir parler devant elle, *pour* elle et quand elle

levait la tête de rencontrer parfois un sourire : tout cela c'était presque du bonheur en comparaison de ce qu'il avait souffert depuis un mois. Aussi, sans penser au passé ni à l'avenir, oubliant des Aubrys et s'oubliant lui-même, le pauvre marquis laissait passer les jours, et plus d'une semaine était déjà écoulée qu'il se croyait encore au lendemain du départ de Guillaume et n'avait pas encore fait un pas pour s'informer du résultat de l'expédition dans laquelle il s'était engagé.

Un soir, c'était le 12 septembre, le petit cercle des habitants et des habitués d'Elm Cottage était réuni comme de coutume autour de la table lorsque Henri Devereux, qui lisait un journal tressaillit, et après un rapide regard jeté autour de lui, il plia la feuille qu'il tenait et la cacha vivement. Charlotte, la tête baissée sur son ouvrage, n'avait rien vu, et ce mouvement avait échappé a tous hormis au marquis. Devereux s'aperçut que son regard l'avait suivi, mais loin de l'éviter il lui fit un imperceptible signe que le marquis comprit. Il se leva aussitôt, puis se dirigeant sans affectation vers la fenêtre :

— Une belle nuit, dit-il, Devereux ; faisons quelques pas dans le jardin.

Il ouvrit la fenêtre et sortit. En un instant Henri Devereux fut près de lui : il passa son bras sous celui du marquis et l'emmena dans une allée qui longeait la pelouse :

— M. de Villiers, lui dit-il, je ne suis pas dans vos secrets, mais votre cause m'est chère et vous pouvez me dire la vérité sans crainte ; je viens de lire dans ce journal un article qui m'inquiète ...pour *elle*, ajouta-t-il après avoir hésité un instant et en jetant un regard vers le salon. Il vaut mieux qu'il ne lui tombe pas sous les yeux, ou du moins pas avant que vous ne m'ayez assuré que des Aubrys est réellement en Ecosse et non point ailleurs. Dans ce cas, cet article serait une fable et n'aurait pas d'importance.

Le marquis considéra un instant s'il était prudent de répondre à cette question directe.

— Que dit cet article ? demanda-t-il enfin.

— Qu'une vingtaine de Français partis de Londres, vers le 25 août, sont débarqués le 28 ou le 29 sur les côtes de Normandie se rendant à Paris dans le but d'y soulever un nombre de mécontents suffisant pour attaquer le premier consul au milieu de ses troupes ...qu'ils ont été dénoncés et traqués, et qu'à l'heure qu'il est, enfin, ils sont tous en prison, d'où on ne doutait pas qu'ils ne fussent envoyés à l'échafaud. Parmi leurs noms se trouve celui de des Aubrys, désigné même spécialement comme " le frère de celui qui fut massacré en Vendée."

Le marquis avait réfléchi que rien ne l'empêchait de se confier à la loyauté d'Henri Devereux, et il dit alors sans hésiter davantage :

— L'expédition a eu lieu, et des Aubrys en faisait partie.

Il y eut un long silence. Préoccupés de la même pensée, ils marchèrent jusqu'au bout de l'allée et commencèrent à revenir sur leurs pas, chacun se taisant, sans s'apercevoir que l'autre se taisait aussi.

Le marquis dit enfin :

— Ce qu'il y a de mieux à faire pour le moment, c'est d'empêcher que ce journal ne tombe sous *ses* yeux. Peut-être cette nouvelle est-elle fausse ; en tous cas, demain je saurai à quoi m'en tenir.

Ils se serrèrent la main et revinrent à pas lents vers la maison. En approchant, ils aperçurent près de la fenêtre du salon Louise et Charlotte, sorties elles aussi, pour regarder la lune et les étoiles qui resplendissaient dans un ciel sans nuages. L'air était doux et caressant comme il l'est rarement dans les climats du nord. Les arbres immobiles projetaient sur la pelouse leur grande ombre au delà de laquelle la lune répandait une lumière si vive qu'on aurait pu compter les petites marguerites dont était couvert le gazon. C'était une de ces nuits qui, plus que toutes les splendeurs du soleil, font pénétrer dans l'âme une promesse douce et assurée de bonheur ; et l'âme qui la comprend et s'y confie, croit et attend une chose plus vraie que tout ce qui se nomme *vrai* ici-bas ; seulement, elle se trompe parfois sur l'étendue de cette promesse et sur le jour de son accomplissement, et elle applique aux choses passagères ce qui regarde les choses infinies. Mais en somme, elle ne se trompe alors que parce qu'elle espère *trop tôt*, et parce qu'elle espère *trop peu*.

C'est ainsi, qu'en ce moment, se trompait, hélas ! la pauvre Charlotte. La tête levée, les cheveux flottants, les yeux au ciel, elle se sentait émue et transportée. La beauté de la nuit, l'air embaumé, les étoiles, les fleurs, le monde entier, lui semblaient refléter la joie sereine dont elle avait le cœur rempli. Sa mère l'avait suivie pour jeter sur sa tête un léger châle blanc qui tombait en larges plis jusqu'à terre. Ainsi posée, drapée et éclairée, elle ressemblait tellement à une apparition angélique, que le même sentiment arrêta à quelques pas d'elle les deux hommes qui sortaient de l'ombre du jardin. Ce sentiment, c'était une admiration passionnée mêlée, en ce moment, d'une déchirante pitié. Les yeux du plus jeune se remplirent de larmes. L'autre était moins attendri, mais plus ému peut-être, plus agité et plus profondément troublé ; ils

demeurèrent ainsi quelques instants immobiles, regardant Chalotte et n'osant lui parler.

Pauvre enfant!...qu'ils la laissent en effet contempler, aspirer, vivre et jouir de cette heure qui lui reste, car une fois cette heure passée, rien, ici-bas, n'en ramènera pour elle une autre semblable, et cet instant demeurera gravé à tout jamais dans son souvenir, comme celui où sa jeune vie recevait de l'amour et du bonheur leur dernier sourire et leur dernier adieu!

## IV

Le marquis de Villiers, après avoir pris congé de sa cousine une heure plus tôt que de coutume, se dirigeait à grands pas vers sa demeure, lorsqu'en arrivant devant la grille du parc qu'il allait traverser, il s'aperçut qu'il n'était que dix heures. L'idée lui vint alors qu'il aurait peut-être le temps d'aller s'informer sur-le-champ de l'exactitude de ce qu'il venait d'entendre ; pour cela, il fallait se rendre dans une rue située à l'extrémité de Pall Mall. Là se trouvait la maison que nous connaissons déjà, et qui, entièrement habitée par des Français, était, sinon un lieu avoué de réunion, celui, du moins, où l'on pouvait apprendre sans retard les nouvelles qui intéressaient le parti auquel tous appartenaient. Le détour était long, et le marquis hésitait un instant avant de changer de route, lorsqu'un homme venant du parc passa très-vite près de lui. Le marquis s'aperçut qu'il le regardait et semblait chercher à le reconnaître ; il le regarda à son tour, mais l'ombre les enveloppait tous les deux, et le passant continua son chemin. Il le suivit des yeux un instant, puis, se décidant à exécuter son projet, il traversa la rue et prit la direction de Pall Mall, marchant très-vite, et la lune eclairant de ce côté-là son chemin comme s'il eût fait grand jour. Tout à coup il crut s'apercevoir qu'il était suivi ; il entendit du moins derrière lui, sur le trottoir, des pas qui semblaient se mesurer exactement sur les siens. Sans s'arrêter, il redoubla d'attention pour voir si ses soupçons étaient fondés : il ralentit sa marche, les pas se ralentirent ; il se mit presque au pas de course, les pas prirent la même allure ; alors il s'arrêta tout court et fit brusquement volte-face. Londres était à cette époque rempli d'agents de la police française chargés de surveiller les démarches des émigrés, et il ne lui convenait nullement d'arriver, ainsi escorté, au lieu où il se rendait. Il retourna donc sur ses pas, comme nous venons de le dire, reconnut sur-le-champ l'homme qui avait passé près de lui à l'entrée du parc, marcha droit à lui et se trouva alors

face à face avec celui qui le suivait. Quoique peu disposé à rire en ce moment, il eut cependant peine à s'en empêcher en reconnaissant le visage effaré, essoufflé et joufflu qu'il rencontra ainsi :

— Quoi ! c'est vous, La Mothe ? s'écria-t-il. Dieu soit loué ! c'est le ciel qui vous amène : vous allez me dire tout ce que je veux savoir, et m'éviter la peine d'aller plus loin.

La Mothe était, on s'en souvient peut-être, le nom de l'individu dans la chambre duquel Guillaume avait eu avec le marquis son dernier entretien. Le principal emploi de sa vie était de découvrir et de colporter parmi les émigrés toutes les nouvelles qui pouvaient les intéresser.

— Qui diable croyiez-vous avoir à vos trousses ? répondit-il d'abord, dès qu'il eut repris haleine.

— Mais, quelqu'un à qui je ne voulais pas montrer le chemin de votre demeure, mon bon ami ; c'est dans votre intérêt que j'allais si vite d'abord et que je revenais maintenant sur mes pas, fort à propos, du reste, car j'ai à vous parler.

— Et moi aussi, dit La Mothe. Je ne vous avais pas reconnu dans l'ombre tout à l'heure...il me tardait de vous voir, de vous dire tout ce que je sais sur tout cela...de savoir si vous aviez appris quelque chose de plus...Ah ! grand Dieu ! qu'elle impitoyable mauvaise fortune !

— La Mothe, dit le marquis, je ne sais rien en détail et je veux tout savoir. Mettons-nous là.

Ils s'assirent sur un des bancs de pierre qui, de loin en loin, longeaient la grille du parc. Ils regardèrent autour d'eux : le trottoir était désert de ce côté. Le marquis reprit :

— Et maintenant, les nouvelles sont-elles aussi mauvaises qu'on me l'a fait craindre ? Dites-moi tout ce que vous avez appris.

— Mauvaises, dit La Mothe, mais les pires qu'on puisse avoir, il me semble, puisqu'il sont tous pris et, à l'heure qu'il est, peut-être jugés, ce qui veut dire condamnés.

— Tous ! dit le marquis.

— Oui, tous, hormis deux.

— Deux ?

— Oui, deux.

— Savez-vous lesquels ?

— Sans doute ; des Aubrys et Saulny ; j'ai vu Saulny, il est revenu, je lui ai parlé.

Le marquis entendit confusément les derniers mots ; une singulière sensation lui avait fait battre le cœur et monter le sang au visage.

La Mothe continua :

— C'est le premier malheur qui a sauvé Saulny ; il y serait comme les autres sans cela, et le pauvre Guillaume aussi, du reste, de sorte qu'après tout il vaut presque encore mieux pour lui qu'il en ait été ainsi.

Le marquis se remettait.

— Que voulez-vous dire ? dit-il.

— Je dis que, pour ce malheureux Guillaume, cela vaut peut-être encore mieux que l'échafaud...même en bonne compagnie.

— Je ne vous comprends pas. Ne venez-vous pas de me dire à l'instant que Saulny et des Aubrys étaient sauvés, qu'ils étaient revenus ?...

— Revenus ! Saulny, oui ; mais des Aubrys... Vous ne savez donc pas les détails ?

— Je vous ai déjà dit que non.

— Non ?

— Eh ! non. La Mothe ; par le Ciel, parlez clairement : vous lasseriez la patience d'un saint.

— Eh bien ! donc...Mais savez-vous au moins où et comment nos hommes comptaient mettre le pied en France ?

— Oui, sur la côte de Normandie, par la falaise.

— Juste. Par la falaise de Biville, haute de trois cents pieds... Cela fait horreur à penser ! Et savez-vous comment on y grimpe, à cette crête ?

— Je le sais, dit le marquis. Cela s'est déjà fait plus d'une fois : un câble avec de gros nœuds, je crois.

— Oui, c'est cela : un câble attaché au haut de ce rocher à pic... Il est inouï, n'est-ce pas, de penser que tant de gens aient pu se hisser par là ! Et dire que ce soit l'un des plus adroits certes et des plus hardis qui...

— De grâce, pas d'interruption, La Mothe, dit le marquis avec impatience...Que s'est-il passé ? Le fait, le fait, je vous en conjure !

— Voyons, Villiers, ne vous fâchez pas en ce moment contre moi : j'ai trop de chagrin, et laissez-moi vous raconter cette triste histoire tranquillement, puisque vous ne la savez pas. La voici d'un bout à l'autre, telle que je la tiens de Saulny. Eh bien donc, il paraît qu'il faisait, cette nuit-là, un temps effroyable, tellement effroyable qu'en approchant de la falaise, tous et le chef lui-même furent d'avis que tenter l'escalade était impossible, et qu'il fallait attendre au lendemain. Là-dessus, Guillaume s'écria que c'était perdre un temps précieux, que si tous ne pouvaient se hasarder par le temps qu'il faisait, un seul le pourrait peut-être pour donner avis de leur arrivée à ceux qui les attendaient en haut et leur faire prendre patience ; que lui, comme le plus jeune, le moins

lourd (et il pouvait bien ajouter le plus hardi de tous), il demandait à risquer l'ascension. On se débattit longtemps, mais enfin il insista tellement qu'on se décida à le laisser faire. On lui donna les principaux mots d'ordre ; on lui attacha autour du corps une ceinture qui contenait les papiers les plus importants et les plus pressés, et on le laissa saisir des pieds et des mains le malheureux câble à l'aide duquel, en moins d'un clin d'œil, il fut hors de vue.

Ici le pauvre La Mothe se couvrit le visage.

— Oh ! c'est affreux, dit-il.

— Après, après ? dit le marquis vivement ému.

— Eh bien, il paraît que, dans ce moment-là, un effroyable coup de vent s'engouffrant dans ces rochers força la barque à s'éloigner sous peine d'être brisée. Le vent soufflait de la terre, heureusement pour eux, mais non pour le malheureux Guillaume, qui se trouva deux fois soulevé de telle façon que ceux d'en haut le virent couché presque horizontalement, se tenant cependant encore vigoureusement, mais dans l'impossibilité de gravir. Ils firent alors, de leur côté, des efforts désespérés pour attirer le câble à eux avec celui qui y était cramponné ; mais ils luttaient contre la tempête, et la tempête était plus forte qu'eux. Ils le virent une troisième fois soulevé de la même horrible façon, et ce fut la dernière...ils entendirent un cri, un seul, et tout fut fini.

— Oh ! Dieu ! oh ! mon Dieu ! s'écria le marquis en mettant sa tête dans ses mains.

Et le même homme, qui, tout à l'heure, avait eu peine à maîtriser une impression pénible, lorsqu'il avait cru comprendre que Guillaume était revenu, pleurait, oui, pleurait maintenant de douleur, en apprenant qu'il ne reviendrait jamais !

La Mothe sanglotait aussi de son côté. Il acheva cependant bientôt le peu qui lui restait à dire.

Le lendemain, la tempête apaisée, les restes du malheureux Guillaume avaient été recueillis par ses compagnons et confiés à M. de Saulny, son ami et, après lui, le plus jeune de la troupe, pour les rapporter en Angleterre ; il les avait, en effet, pieusement ensevelis dans le lieu le plus voisin de la côte où s'était trouvé un prêtre catholique pour lui rendre les derniers devoirs. Les papiers dont Guillaume était porteur avaient été détachés de son corps sans vie, mais on lui avait laissé un petit crucifix qu'il portait au cou et que sa main droite tenait étroitement serré, dernier acte et suprême prière au moment où, la force lui manquant, il avait abandonné le câble auquel était suspendue sa vie !

Après que ce récit fut achevé, le marquis demeura longtemps sans mouvement, sans parole, et dans un état de stupeur qui

ressemblait tellement au désespoir, que La Mothe en fut effrayé et dit ensuite que s'il avait pu se douter que le marquis de Villiers aimait tant des Aubrys, il se serait gardé de lui apprendre si brusquement sa mort.

## V

Le marquis passa la nuit tout entière debout, en proie à la plus inexprimable agitation. Revenu de la première stupeur que lui avait causée le récit de La Mothe, il s'était souvenu avec épouvante de la mission dont il était chargé. Les moindres circonstances de sa dernière entrevue avec l'infortuné Guillaume lui revinrent à la mémoire ; tout autre sentiment était absorbé par une pitié profonde, pitié aiguisée (s'il m'est permis d'employer ce mot) par le remords des pensées et des désirs qu'il avait sans doute plutôt combattus que laissé vivre dans son cœur, mais cependant par lesquels il lui semblait avoir appelé de ses vœux l'épouvantable catastrophe qu'il était chargé maintenant d'apprendre à Charlotte. Il maudissait le sort étrange qui, après l'avoir rendu le confident de Guillaume, le rendait ensuite auprès d'elle le messager du malheur, et cependant n'avait-il pas accepté cette cruelle tâche, n'avait-il pas juré de l'accomplir et n'entendait-il pas encore distinctement dans ses oreilles ces paroles de Guillaume, qui tant de fois y avaient retenti : "Vous prendrez garde, car elle m'aime et ce sera une terrible nouvelle."

Ce fut le souvenir de ces paroles qui le ramena à lui-même et lui fit comprendre la nécessité de songer au moyen de remplir son triste mandat en ménageant le plus possible celle dont il eût acheté le bonheur au prix de sa vie.

Tout ce qu'il venait d'entendre serait dans peu d'heures su de tout le monde. Hier, les journaux en parlaient déjà. Aujourd'hui, selon la coutume de Londres, ce seraient les crieurs publics. Cette pensée le fit frémir, il chercha à se remettre, à réfléchir, à prendre un parti, et après quelques hésitations, il se décida enfin.

La nuit tout entière était passée. Le marquis vit paraître le soleil et attendit encore deux heures. Vers huit heures et demie, il descendit, ouvrit son bureau, y prit un paquet cacheté qu'il mit dans sa poche, et sortit.

Le jour s'était levé brillant et radieux. Charlotte était à sa fenêtre et regardait plus souvent le ciel et les arbres du jardin, que le livre qu'elle tenait à la main. Louise écrivait non loin d'elle à une table placée devant une autre fenêtre d'où l'on apercevait

la porte d'entrée. La chambre où elles se trouvaient était simple, spacieuse, riante, et portait au plus haut point le cachet qui donne aux lieux la physionomie de ceux qui les habitent; des livres en bon ordre rangés sur plusieurs petites étagères suspendues aux murs, un beaux crucifix en ivoire se détachant sur le papier bleu clair de la chambre et placé entre les deux petits lits : sous ce crucifix un prie-Dieu sur lequel deux personnes pouvaient s'agenouiller ensemble, des fleurs sur la cheminée et sur les tables, mêlant leur parfum à celui qui arrivait du jardin; tout dans cette chambre reposait et réjouissait l'âme et la vue, et c'était véritablement un lieu préparé pour l'étude et la piété, pour la jeunesse et le bonheur.

En ce moment on frappa et sonna à la porte.

La jeune fille leva la tête et vit entrer le marquis : il donna un message au domestique qui était venu lui ouvrir, puis il s'adossa à la porte les bras croisés et attendit.

Louise avait beaucoup d'intelligence et de sang-froid accompagnés de l'oubli d'elle-même le plus complet. Cette disposition faisait qu'elle voyait juste et agissait vite toutes les fois qu'elle devinait pour les autres un besoin ou un danger.

Elle n'eut pas plutôt en ce moment jeté les yeux sur le marquis de Villiers, qu'elle se sentie saisie d'effroi, le voyant de sa place très-distinctement sans en être vue. Elle remarqua son effrayante pâleur, l'altération de ses traits, l'expression morne de son visage, et ces circonstances, jointes à l'heure inaccoutumée de sa visite, prirent à ses yeux une signification sinistre. Elle sut cependant réprimer l'exclamation qui était déjà sur ses lèvres...

Deux pensées s'offrirent à la fois à son esprit : Charlotte dans la sérénité de son bonheur et sa mère toujours souffrante et atteinte d'un mal que le moindre saisissement redoublait. Il fallait les épargner l'une et l'autre, si cela était possible.

Elle se leva.

En ce moment un domestique parut. Avant qu'il eût le temps de parler :

— Faites entrer M. de Villiers dans la bibliothèque, dit Louise rapidement. Mon père est sorti, mais je descends à l'instant; surtout qu'on n'entre point chez madame Perceval et qu'on ne la prévienne point de cette visite.

— Qu'est-ce que cela veut dire ? dit alors Charlotte étonnée. Il y a donc quelque chose que tu sais et que tu ne me dis pas ?

— Non, dit Louise, je ne sais absolument rien, je te le jure. Et elle s'achemina vers la porte.

Arrivée là, elle s'arrêta et poussée par un instinct qui était celui de la tendresse, elle revint près de sa sœur :

— Charlotte, lui dit-elle, ma chère Charlotte, je ne sais, mais le cœur me dit que nous allons apprendre un malheur... Prions Dieu de nous donner du courage pour tout ce qu'il voudra.

Elle embrassa Charlotte et sortit de la chambre. Mais ces mots ne furent pas inutiles. Comme on est quelquefois préservé de la mort par une branche d'arbre qui, tout en blessant, amortit une chute et fait arriver à terre meurtri, mais vivant, ces mots firent tomber Charlotte des hauteurs de sa sécurité dans un état d'appréhension vive, et dont Guillaume devint sur-le-champ l'objet : la pensée se précipite toujours ainsi d'abord vers ce qu'elle a de plus cher, puis elle recule et passe par tous les degrés de la crainte et de l'espérance, redoutant tout, acceptant tout, hormis un seul malheur devant lequel tous les autres, en ce moment, ne sont rien.

La malheureuse Charlotte reculait ainsi devant la pensée de ce seul malheur, mais cette minute de préparation avait suffi peut être pour empêcher le coup qui allait la frapper d'être mortel.

Louise resta hors de la chambre plus d'une demi-heure... Au bout de ce temps, la porte s'ouvrit doucement, elle reparut les yeux rouges, le visage d'une pâleur mortelle. Charlotte était à genoux devant le crucifix. En l'attendant, elle se leva vivement, et les jeunes filles se trouvèrent en face l'une de l'autre.

Charlotte regarda sa sœur et jeta un effroyable cri.

Louise la prit dans ses bras, le ramena vers le prie-Dieu, y tomba prosternée avec elle et *ce fut là* que Charlotte reçut de ses mains le paquet cacheté qu'elle lui apportait, *ce fut là* qu'elle écouta le récit qu'elle venait lui faire, *ce fut là*, enfin, que les grandes eaux de la douleur passèrent pendant de longues heures étendue sans vie...Quant elle rouvrit les yeux, la nuit était presque venue. Au-dessus d'elle la blanche image du Christ se distinguait seule encore, et semblait jeter un regard de compassion divine sur l'enfant qui souffrait et pleurait à ses pieds.

" Il n'y a pas, dans le cœur, de plus effrayante rencontre que celle de la jeunesse et du désespoir, " a dit un écrivain de nos jours [1]. Effrayante en effet lorsqu'elle a lieu ; mais tant que la lumière de la foi n'est point éteinte dans un jeune cœur, cette rencontre est impossible. La foi bénit et consacre cette difficile et douloureuse union de la jeunesse et du malheur, et parfois, elle la rend indissoluble, car elle veut la durée, elle repousse l'oubli, elle est la gardienne des longs souvenirs comme des espérances immor-

1 Alfred de Vigny.

telles, mais toujours elle écarte le sombre désespoir, hôte des âmes énervées et lâches. Le désespoir, escorté souvent de la folie et du suicide, mais plus souvent encore de la distraction effrenée, du mol oubli, et de la profanation de toutes les joies comme de toutes les douleurs du passé !

Ce désespoir n'approcha pas de l'âme de Charlotte. Du haut de cette croix, il tomba au contraire sur elle une de ces mystérieuses paroles qui pénètrent jusqu'au fond de l'abîme et y portent une consolation et presque une joie étrange, inconnue à la terre, et pour laquelle la terre n'a pas de nom. Mais ce langage terrible et divin ne se fait entendre qu'à l'heure de l'extrême désolation et lorsqu'il n'arrive plus au cœur brisé le plus lointain écho d'une consolation humaine.

## VI

Nous avons peu de chose à dire sur l'année presque tout entière qui suivit ce jour. Rien en apparence ne changea dans la vie des habitants d'Elm Cottage après la mort de Guillaume. Aux yeux des indifférents, ce paisible intérieur demeura absolument le même, mais comme un paysage demeure le même lorsque s'en est retiré le soleil. Le sourire rayonnant de Charlotte qui avait été pour eux la vraie lumière du foyer, était éteint sans retour. Après une longue maladie, ses forces étaient peu à peu revenues, ainsi que sa beauté un moment altérée. Mais c'était une beauté transformée comme sa vie. Elle avait demandé à porter le deuil de Guillaume, comme si elle eût été sa femme, et c'est ainsi qu'elle reparut pour la première fois an yeux du marquis. La trouva-t-il moins charmante qu'auparavant ? cela est peu probable : le malheur de Charlotte devait plutôt augmenter la tendresse, le respect, la muette adoration dont elle était l'objet. Rien, toutefois, ne changea dans son attitude, vis-àvis- d'elle. Rien non plus dans l'habitude de la voir tous les jours. Cette joie—la seule de sa vie —une seule parole peut-être eût suffi pour la lui faire perdre sans retour, aussi cette parole fut-elle soigneusement réprimée.

Henri Devereux, de son côté, continuait à venir tous les soirs : son amitié pour le marquis s'était beaucoup accrue encore depuis leur commune anxiété, et ils étaient aussi liés que le permettait la différence de leur âge et de leur position.

Charlotte ne chantait plus, mais elle aimait encore et plus que jamais la musique. Lorsque Louise se mettait au piano, elle l'écoutait de loin, assise dans l'ombre, afin qu'on ne vit pas couler

ses larmes, et Henri s'approchait alors parfois de Louise et demeurait quelques instants près d'elle. Lorsque cette conversation se prolongeait quelque peu, un éclair de joie traversait les yeux bleus de Charlotte. Un jour qu'il en était ainsi, elle crut que le marquis l'avait remarqué, et elle l'interrogea du regard.— Elle aurait voulu qu'il encourageât sa pensée, mais le marquis lisait mieux qu'elle dans le cœur de Devereux ; il secoua la tête et fixa un instant sur Charlotte elle-même un regard qu'elle ne comprit pas, mais ce regard l'affligea en ne répondant pas comme elle l'aurait voulu à sa silencieuse demande, et sa tête, soulevée un instant, retomba tristement sur sa main.

## VII

Depuis que le marquis de Villiers était en Angleterre, il avait toujours mené une vie fort solitaire. On ne l'avait vu, en aucun temps, fréquenter le monde, pas même ce monde d'exilés volontaires qui reconstruisaient loin de la France le grand monde détruit, et en conservaient l'image avec un soin à la fois puéril et touchant, ne reculant devant aucun sacrifice, acceptant sans honte vulgaire la pauvreté et toutes ses conséquences (hormis l'aumône demandée ou reçue), mais conservant intacts les habitudes, les traditions, les manières, ainsi que le langage du passé. On craignait parmi eux d'apprendre la langue du pays dans lequel le hasard de l'émigration avait conduit, de peur de perdre son accent français, ou même l'accent de la société dans laquelle on avait vécu, et l'on revint ainsi après vingt-cinq ans d'exil, parlant en effet un langage qui commengait déjà à s'oublier en France et qu'on n'y entend à peu près plus aujourd'hui, langage parfois incorrect, mais jamais vulgaire, rarement éloquent mais toujours noble, et qui, ce nous semble, caresse encore agréablement l'oreille lorsque, par hasard, on le retrouve chez les rares survivants de cette époque ou chez ceux qui les ont approchés de plus près, comme ces vieux chants jacobites qui plaisent encore aujourd'hui même à ceux qui sont les plus étrangers au sentiment qui les inspira.

Personne ne remarqua les nouvelles habitudes du marquis, on ne le voyait guère moins que par le passé ; il continua à mener cette vie de délices et de tourments qui lui était devenue si chère, sans éveiller l'attention de personne. Ce n'était pas uniquement, du reste, le dangereux plaisir de contempler Charlotte qui l'attirait à Elm Cottage : la société de sa cousine lui était devenue

aussi infiniment douce, et le docteur Perceval lui-même contribuait à lui faire aimer l'intérieur dont il était le chef. Depuis longtemps, l'orgueilleux cousin de madame Perceval avait fait amende honorable de son éloignement pour l'époux qu'elle avait accepté. Plus qu'un autre, il appréciait la valeur du mot *gentleman*, tel que les Anglais l'emploient, car, on le sait, ce mot qui suppose toujours en France la noblesse du sang, a une acception beaucoup plus large en Angleterre, et s'applique à tous ceux que le nature ou l'éducation ont doués de cette noblesse de l'âme et du caractère qu'on leur reconnaît le droit et la puissance de créer. En ce sens, le docteur Perceval était un gentleman dans toute la force du terme. Sincère et fervent catholique, il portait de plus dans ses sentiments religieux le degré de vivacité qu'y ajoute toujours et partout la persécution telle qu'elle existait alors en Angleterre, sans adoucissement ni dans les lois ni dans les mœurs. Il s'était voué au soin des émigrés français, et surtout des pauvres prêtres échappés à la prison et au massacre, et il leur prodiguait des secours avec le respect dû à la foi confessée jusqu'au sang.

Mais tout catholique qu'il était, le docteur avait pour son pays natal un ardent et patriotique amour, et dans la générosité exercée à cette époque par tous ses compatriotes envers les émigrés, sans en excepter ceux qui étaient les ministres de la religion proscrite, il aimait à saluer l'aube d'une justice future sur laquelle il comptait et qu'il désirait avec ardeur pour l'honneur de sa patrie plus encore que pour celle de sa foi. Cette justice naissait en effet alors. Elle mit peut-être à grandir plus de temps que ne l'imaginait le bon docteur, mais enfin, lorsqu'elle eut vingt ans accomplis, elle parvint à faire entendre sa voix au sein du peuple britannique, et la liberté plaidant sa cause, elle la gagna. L'antique croyance reprit une place qui lui sera encore parfois disputée peut-être, mais qui ne lui sera plus jamais ravie.

Le docteur Perceval avait été un jour conduit par ses habitudes bienfaisantes dans le misérable réduit où la noble comtesse de Nébriant consumait en secret ses forces auprès de son enfant malade, travaillant la nuit, et du prix de son travail, cherchant à payer des remèdes qu'elle ne parvenait pas toujours à obtenir. Lutte fière et douloureuse, subie dans ce temps d'épreuves par un grand nombre de femmes nées au sommet des grandeurs et qui, en l'acceptant sans fléchir, se montrèrent presque toutes dignes des biens qu'elles avaient perdus.

Nous savons comment madame de Nébriant avait trouvé un protecteur et Charlotte un père, et ce qu'était devenue, sous la bienfaisante influence du docteur, l'ensemble de cette existence au

milieu de laquelle la pauvre enfant venait, si jeune encore, d'être visitée par la plus grande joie et par la plus grande douleur de ce monde.

## VIII

Un jour le marquis, en revenant, chez lui après une courte absence, reçut des mains de Thibaut un paquet de lettres et de cartes. Il regarda d'abord les cartes : l'une d'elles était de Henri Devereux, et il lut au bas ces mots écrits au crayon : " *Attendez-moi chez vous, j'ai à vous parler.*"

— M. Devereux a dit qu'il reviendrait dans une heure, dit Thibaut.

— C'est bien, j'y serai pour lui, dit le marquis, pour lui seul, ajouta-t-il, car il comprit bien que son jeune ami avait quelque chose d'important à lui dire et il n'était pas exempt d'une certaine inquiétude sur ce que pouvait être.

Il jeta donc un œil distrait sur toutes ses lettres, n'ouvrant qu'un seul billet sur l'adresse duquel il reconnut l'écriture de sa cousine ; il vit qu'elle l'invitait à dîner pour ce même jour, ce qui lui fit plaisir ; mais il n'eut pas le temps d'ouvrir ses autres lettres, car presque à l'instant, on frappa vivement à la porte et sans que Thibau eût le temps de l'annoncer, Henri Devereux parut.

— Ah ! vous voici revenu ! s'écria-t-il en entrant. Dieu soit loué, votre absence m'avait inquiété, et j'ai eu peur, oui peur, mon cher Villiers, de partir sans vous avoir revu.

— Partir ! s'écria le marquis ! partir ! quand ? pour où ? pourquoi ?

— Tenez, lisez, dit Henri.

Il donna une lettre au marquis qui la lut d'un bout à l'autre. Cette lettre contenait l'offre d'un poste dans l'administration civile des Indes, poste qui ouvrait à Devereux une belle carrière, mais qui l'expatriait pour quinze ou vingt ans.

— Eh bien ? dit le marquis.

— Eh bien ! j'ai accepté, je pars demain.

— Accepté ! dit le marquis avec surprise. Comment ! vous voilà parti, et parti pour quinze, pour vingt, pour vingt-cinq ans peut-être ! c'est-à-dire, même à votre âge, pour ce qu'on peut appeler la vie ! Henri, est-ce sérieux ? ou badinez-vous ?

— Non, dit Henri, je ne badine nullement, j'y suis décidé, je n'ai plus rien à faire, ni en Angleterre, ni en Europe. J'ajoute que dans ce moment où je vous parle, il me semble ne plus rien avoir à faire sur la terre. Mais je me rends compte que ceci est

une exagération et pourrait devenir pire que cela si je m'y laissais aller. Un homme a toujours quelque chose à faire de sa vie. Seulement, plus je partirai vite et plus j'irai loin, plus je redeviendrai promptement capable de ce quelque chose.

— Partir demain ! partir pour vingt ans ! répéta encore le marquis.

— Eh qu'importe, répliqua Henri, je suis libre, très-libre, trop libre, puisque j'ai pour unique parent en Angleterre un vieil oncle qui se soucie d'autant moins de moi que je suis son héritier... Voyez, Villiers, c'est precisément pour des gens comme moi que sont faites les belles carrières des Indes. Il faut, dit-on, pour cela, être actif, énergique, persévérant ; je crois avoir toutes ces qualités autant qu'un autre. Mais j'ai de plus, une condition essentielle et qui manque à presque tous nos compatriotes.

— Laquelle ?

— C'est de n'avoir point de *home*, mon cher ami ! rien qui vous retienne, rien qui vous rappelle. Le *home !* Vous comprenez ce mot, n'est-ce pas, Villiers, et vous savez tout ce qu'il renferme pour nous ? de combien de grandes et de petites choses se forme le lien par lequel nous y sommes attachés. Le *home !* c'est la patrie, c'est le foyer, c'est la femme qui vous y attend ou qu'on espère y conduire, c'est le jardin, c'est la prairie, c'est la bruyère, à travers laquelle on a galoppé tant de fois, dans la fraîcheur du matin, ou bien le soir, à l'heure où un bon feu et de bons amis vous attendent au retour. Le *home* d'un Anglais, c'est tout cela et beaucoup plus que cela, mon bon ami...Vous voyez donc combien un homme comme moi doit se trouver heureux de n'en point avoir ! C'est grâce à cette bonne fortune que vous apprendrez peut-être un jour que je suis mort, qui sait ? juge ou même avocat-général à Madras ou à Calcutta.

— Voyons, Devereux, dit le marquis, qu'est-ce que tout cela signifie ? Dites-moi la vérité tout entière ; vous n'êtes pas venu ici apparemment pour me la cacher. Qu'y a-t-il de nouveau ? et pourquoi ce changement subit ?

Henri resta un instant pensif, ouvrant et fermant un livre qu'il venait de prendre sur la table. Tout à coup, il jeta le livre et regardant le marquis :

— Eh bien, mon cher ami, dit-il enfin, je vais vous le dire, car au fait je suis venu ici pour cela : écoutez-moi. J'ai eu, oui, sachez-le donc, j'ai eu l'insigne folie d'offrir ma main à une femme qui ne veut pas de moi.

Le marquis fit un mouvement.

— Vous ?

— Oui, moi, cela vous étonne, n'est-ce pas ? Qu'un homme qui n'est pas un enfant, qui prétend n'être pas un imbécile, puisse aller demander en mariage une femme à la quelle il n'a pas la plus lointaine espérance de plaire, une femme qui en a aimé un autre, qui l'aime encore, qui l'aimera toujours, mort ou vivant, c'est du vertige, n'est-ce pas ?

Le marquis ne répondit pas.

Henri continua sans remarquer son silence :

— Je me dis tout cela, je le vois clair comme le jour, je l'ai même toujours vu, mais que voulez-vous, il y a des moments où le sens vous échappe. Elle semblait moins triste, nous étions dans le jardin, seuls par hasard, elle me parlait avec douceur et, malgré moi, sans savoir ce que je disais, ce qui remplissait mon cœur s'est trouvé sur mes lèvres. Voyez-vous, on finit à la longue par se lasser de feindre, de dissimuler, de se contraindre. Vous n'avez pas idée de ce que c'est. Aussi, tenez, Villiers, voulez-vous que je vous le dise et le comprendrez-vous ? ce serait à refaire que je le referais. Tout est fini, je le sais, je pars et je ne la reverrai jamais. Eh bien, je ne puis vous dire quel soulagement cela a été pour moi, quel bonheur je ressens encore maintenant, en songeant, qu'elle sait tout, que je ne cache plus rien, et que j'ai pu, ne fût-ce qu'une fois, une seule dans ma vie, lui dire que je l'aime, que je l'ai aimée du premier jour, que je l'aimerai toujours !

Pendant qu'Henri s'exaltait en parlant ainsi, le marquis demeurait impassible, il avait la tête appuyée sur sa main, et l'écoutait sans le regarder.

— Et leur avez-vous annoncé votre détermination ? dit-il enfin.

— Oui, hier au soir. J'avais reçu cette lettre depuis plusieurs jours et j'ai été à Elm Cottage après avoir envoyé ma réponse ; ils ont tous eu l'air chagriné. Charlotte, qui sentait la cause de cette résolution, était plus triste, plus abattue que nous ne l'avons vue depuis longtemps. Miss Perceval elle-même avait l'air plus grave et il m'a semblé qu'en me disant adieu elle avait les yeux humides. C'est une si chère créature aussi que cette Louise !

Le marquis regarda en ce moment Henri. Il vit qu'il n'y avait pas dans son esprit le moindre soupçon d'un secret qu'il croyait avoir deviné, et il se tut, car il aurait cru, en parlant, manquer de respect à Louise et presque la trahir. Remis du premier trouble causé par la révélation qu'il venait d'entendre, il chercha d'abord à ébranler la résolution de son jeune ami, ce fut en vain. Henri s'était examiné, interrogé et condamné comme un juge ou plutôt comme un médecin qui voit d'un coup d'œil le degré du mal et l'opération nécessaire.

—Il ne s'agit, dit-il, que de souffrir et de savoir s'exécuter sans merci.–Souffrir horriblement, continua-t-il après un silence, et puis guérir, c'est là ce que je veux, et pour cela il faut une séparation qui ne soit pas un voyage, qui ne soit pas une absence, mais qui soit l'abîme infranchissable, c'est-à-dire la distance et la durée. Il n'y a pas d'amour qui tienne à ce remède, soyez-en sûr, je sais bien que d'abord la distance au point de ne plus entendre prononcer son nom, la durée au point de se dire qu'on ne la reverra jamais, ce sera le fer et le feu sur la blessure ; mais le fer et le feu guérissent enfin, et la cicatrice finit par se faire. C'est là-dessus que je compte.

—A cela, je n'ai rien à répondre, dit le marquis, et si vous cherchez le repos par la voie de l'oubli, le chemin que vous prenez est, je le crois bien, celui où vous êtes le plus sûr de le retrouver.

—Il ne s'agit pas seulement du repos, dit Henri, il ne s'agit pas de guérir pour ne plus souffrir, mais de guérir pour pouvoir agir. L'action c'est le devoir, c'est la vie, à tout prix il faut en demeurer ou en redevenir capable. Dussé-je mourir à la peine, je n'aurais fait qu'une chose raisonnable en m'arrachant de force à l'inaction mélancolique dans laquelle je vais tomber si je reste ici, et à laquelle je me regarderais comme un lâche de céder.

Pendant tout cet entretien, Henri avait eu, à son insu et vis-à-vis de son interlocuteur, l'attitude de ce jeune duc de Rothsay que Walter Scott nous dépeint une badine à la main, près de son favori blessé. Chaque mouvement de la badine semble, à celui-ci, dirigé contre sa blessure vive et saignante ! et cette main imprudente et légére lui inflige, sans le savoir, une espèce de torture. Le marquis se sentait de même atteint à chaque mot, et souffrait un inexprimable malaise.

—Pour vous, dit-il enfin, qui voulez guérir, qui voulez vivre, pour vous qui êtes jeune et qui avez une patrie, le remède violent que vous allez employer est sans doute le meilleur, et décidément, je vous comprends et je vous approuve. Mais supposez un homme qui n'ait point cette volonté de guérir et de vivre, qui n'ait plus la jeunesse qui donne le besoin d'action, ni la patrie qui lui donne un but, il aurait bien, je pense, le droit de dire comme dans cette romance nouvelle que Louise nous chantait l'autre jour :

Ah ! gardez-vous de me guérir :
J'aime mon mal ; j'en veux mourir !

et ne serait point un lâche pour cela.

Il se leva en disant ces mots, mais bien qu'il eût cherché à les accompagner d'un sourire, il y avait sur ces traits une telle expres-

sion de souffrance et ces paroles mêmes étaient si singulières, qu'Henri en fut un instant surpris. Mais il pensa que, sans le vouloir, il avait réveillé chez le marquis la douleur chaque jour croissante de l'exil. Cette pensée l'empêcha de donner un autre sens aux paroles qu'il venait d'entendre, et ce ne fut que beaucoup plus tard qu'il les comprit, mais alors, le temps et la distance les avaient depuis longtemps séparés.

## IX

L'heure était assez avancée lorsque Henri quitta le marquis et celui-ci n'eut que le temps de faire à la hâte sa toilette et de se jeter dans un de ces lourds "*hackney coaches*" qui à cette époque servaient plutôt à préserver les piétons de la poussière ou de la boue du chemin qu'à le lui faire parcourir plus vite. Chemin faisant, le marquis se plongea dans les réflexions que devaient faire naître l'entretien qu'ils venaient d'avoir. Il lui semblait assurément singulier de se trouver ainsi, pour la seconde fois, le confident des sentiments dont Charlotte était l'objet et quoique le départ de Henri n'eût aucune ressemblance avec celui de Guillaume, il y avait néanmoins, en ce qui le concernait, une singulière coïncidence. Au fond de son cœur, ce qui résultait de la conversation qu'il venait d'avoir, c'était un grand soulagement: plus d'un an était écoulé maintenant depuis la mort de Guillaume, et, bien que le marquis fût persuadé que Charlotte n'aurait jamais pour aucun autre un sentiment égal à celui qu'elle avait ressenti pour son jeune fiancé, il s'était demandé parfois si le jour où elle s'apercevrait du dévouement silencieux d'Henri, cette découverte, jointe à toutes les qualités qu'elle lui reconnaissait, ne suffirait pas pour la décider à lui accorder sa main. Or c'était là, pour le marquis, une question redoutable; il se sentait donc le cœur allégé, en pensant au refus qui motivait le départ d'Henri, et Charlotte, lorsqu'il la revit, lui en sembla encore plus charmante.

A son arrivée, Louise n'était pas dans la chambre. Le seul convive, hormis le marquis, était ce jour-là un jeune prêtre français, qui, soigné jadis et sauvé comme tant d'autres par le docteur, demeurait son obligé et son ami et était de temps à autre son commensal. Il se nommait l'abbé Gabriel.

On se mit à table, la place de Louise restant vide en face du marquis: la pauvre fille, se dit-il, n'aura pas eu envie de nous montrer ses yeux rouges, mais bientôt la porte s'ouvrit, et Louise, après s'être excusée d'être en retard, vint tranquillement prendre

sa place à table. Le marquis évita d'abord discrètement de la regarder, ce ne fut que lorsqu'il fut sûr de n'être pas remarqué, qu'il leva les yeux sur elle, et il vit alors un visage un peu plus pâle que de coutume, mais parfaitement calme et ne portant aucune trace de douleur immodérée ou d'agitation récente. Sauf quelques accès de silence plus longs que d'habitude, sauf le vif mouvement avec lequel, en rentrant dans le salon, elle avait fermé le piano et soufflé les lumières qu'elle y trouva préparées comme à l'ordinaire, rien, absolument rien n'indiquait chez Louise les émotions supposées par le marquis et qui lui avaient inspiré pour elle tant d'intérêt et de sympathie.

— Je me serai trompé, apparemment, se dit-il, j'en suis bien aise.

Si quelques heures plus tard, il eut entendu Louise dire tout haut la prière *pour les voyageurs*, il eût peut-être remarqué que sa voix tremblait et que l'accent de cette prière avait quelque chose d'inusité. Mais elle ne fut entendue que de l'amie qui priait près d'elle et de Celui auquel elle s'adressait et qui, l'œil ouvert sur toutes les deux, les vit pleurer cette nuit-là, chacune de leur côté, sans se parler l'une à l'autre de ce qui faisait couler leurs larmes.

En attendant, la marquis se sentait d'assez bonne humeur et faisait de son mieux pour animer la conversation qui languissait un peu entre le docteur et l'abbé. Celui-ci semblait complétement absorbé par la lecture d'un journal qui se trouvait sur la table.

— M. l'abbé est bien attentif, dit enfin le marquis, qui remarqua cette attitude, il n'a pas l'air disposé à discuter avec nous aujourd'hui et à nous prouver comme l'autre jour que tout, dans ce monde, est absolument pour le mieux ; que je dois des grâces infinies à ceux qui ne m'ont pas guillotiné, par défaut de consentement de ma part, et moindres encore que lui qui a été bel et bien massacré et pour lequel on ne pouvait pas mieux faire...

Le jour du massacre des Carmes, il était en effet, tombé blessé et évanoui sous un monceau de morts. Sauvé ensuite par miracle et amené à Londres, il aurait plus tard pu rentrer dans le monde, car il était libre encore, mais il était demeuré fidèle à sa haute vocation, et le sacerdoce lui avait été conféré dès que, remis de ses blessures, il s'était senti capable d'en exercer les fonctions.

L'abbé Gabriel leva la tête et sourit : ce sourire et l'expression angélique du regard rendaient remarquable un visage dont tous les traits, du reste, étaient ordinaires.

— Vous avez raison, monsieur le marquis, je le reconnais, je n'en veux à personne, c'est un défaut que j'ai, j'en conviens, et je veux tâcher de me corriger...Mais que voulez-vous ! il y a toujours quelque paroles qui frappent plus que d'autres un homme qui lit

l'Evangile ; pour moi, voici celles qui me reviennent le plus souvent à l'esprit : *Pardonnez leur, mon Dieu ! ils ne savent ce qu'ils font.*

Lorsque je songe au jour où cette parole fut dite et à celui qui la proféra, alors tout ressentiment contre ceux qui ont attenté à ma chétive existence s'évanouit, et je ne leur en veux plus même assez pour avoir à leur pardonner.

Le marquis se tut un instant, peut-être involontairement attendri, mais il reprit bientôt :

— Avec cette belle manière de raisonner, mon très cher abbé, il n'y aurait plus de bien ni de mal, on ne pourrait plus détester personne, on ne pourrait plus même penser qu'un coquin est un coquin, un misérable un misérable, et qu'un Bonaparte est un...

— Doucement, doucement ! dit le docteur, M. l'abbé ne vous laissera pas dire beaucoup de mal, même de Bonaparte.

La figure du marquis se rembrunit.

— Ne pas dire de mal de Bonaparte, s'écria-t-il ! j'espère que vous badinez, mon cher docteur, et que M. l'abbé n'étend pas jusque-là les conséquences de sa thèse miséricordieuse. Il sait ce qu'il fait, celui-là, je pense, continua-t-il entre ses dents, il serait difficile d'imaginer qu'il pêche par ignorance.

L'abbé Gabriel aurait voulu battre en retraite sur-le-champ ; il dit cependant avec une douce gravité :

— Je bénis la main quelle qu'elle soit qui a rouvert à mon Dieu ses temples profanés et déserts.

— Et la main qui ensanglante aujourd'hui l'Europe, la bénissez-vous aussi ?...répondit le marquis avec amertume.

L'abbé baissa les yeux et repoussa le journal qui était encore sous sa main.

— Non, dit-il, non, Dieu m'en est témoin, et lorsque, malgré moi, comme tout à l'heure, je me sens ému et entraîné par le récit d'une bataille, je me le reproche et il me semble avoir manqué à un des devoirs imposés par l'onction sainte.

— Il y a donc encore eu une bataille ? interrompit le marquis.

— Oui, une grande et formidable bataille.

— Ah ! et où cela ?...

— Mais pas loin d'Austerlitz, à ce qu'il parait.

— Austerlitz ! dans quel coin cela se trouve-t-il ?.... Est-ce une ville ? un village ?

— C'est un château en Moravie, je crois, dit l'abbé.... L'emp.... Bonaparte s'y trouvait la veille ou le lendemain de la bataile.

— Qui a jamais entendu parler de ce lieu-là ? dit le marquis avec une humeur croissante.

— Je crois, répondit doucement l'abbé, qu'on n'en oubliera plus le nom après ce qui vient de s'y passer.

— Et c'est sans doute encore une défaite? dit le marquis d'un air sombre.

L'abbé Gabriel eut d'abord l'air surpris :

— Une défaite! s'écria-t-il, puis il se reprit et dit : Ah! oui, une défaite, si vous voulez.... c'est-à-dire une nouvelle victoire des Français.

Le marquis s'approcha de la table, s'empara du journal et le lut en silence, puis il le jeta au docteur et demeura plongé dans un abattement qui dura toute la soirée.

C'était un triste sentiment que le sien, et aujourd'hui que le temps a marché, il nous semble presque révoltant parce qu'il est devenu impossible; mais, aux yeux du marquis de Villiers, la gloire de la France, à cette époque, était radicalement entachée comme le serait l'héroïsme d'une femme adultère. La France infidèle à son roi n'était plus pour lui en position d'être grande ou glorieuse, et chaque pas de sa marche triomphante était regretté sans scrupule comme retardant son retour vers le chemin hors duquel toute victoire lui semblait illégitime et toute gloire suspecte.

## X

Le marquis rentra d'une humeur massacrante, et dès qu'il aperçut Thibaut tenant à la main les mêmes lettres qu'il lui avait déjà remises le matin, il lui demanda avec impatience pourquoi il l'importunait ainsi et lui ordonna de le laisser en paix. Thibaut ne souffla mot, il déposa tranquillement les lettres sur la table de la chambre à coucher où son maître était monté sur-le-champ, et l'aida en silence à se déshabiller. Mais au moment de quitter la chambre il dit :

— Je portais en bas à M. le marquis les lettres qu'il avait oubliées ce matin, parce que dans le nombre il y en a une de France, et je pensais que peut-être M. le marquis l'ouvrirait avant de monter.

Le marquis se repentit sur-le-champ de son injustice :

— Etes-vous fatigué, Thibaut? dit-il d'un tout autre son de voix.

— Non, monsieur le marquis.

— Eh bien! allez vous coucher. Bonsoir, Thibaut.

— M. le marquis est bien bon. Bonsoir, monsieur le marquis.

Cette réparation tacite faite à son excellent serviteur et la porte

fermée, le marquis saisit vivement le paquet de lettres demeuré sur la table.

Une lettre de France ! Il y avait trois ans qu'il n'en avait reçu. Il la chercha avec empressement, et dès qu'il l'aperçut, en brisa le cachet avec tant de vivacité qu'il ne remarqua pas que ce cachet était noir.

" Monsieur le marquis.

" C'est avec une profonde douleur que j'ai à vous transmettre la nouvelle de la mort de M. le vicomte de Thénin...."

La lettre lui tomba des mains. Ce nom et ce titre étaient ceux de son frère, mais depuis quinze ans, il ne les avait ni vus ni entendus....Sur sa demande expresse, jamais dans les lettres qui de temps en temps lui parvenaient, ce frère jadis si cher n'était nommé. Le marquis cherchait à l'oublier et croyait presque y être parvenu, mais il se faisait illusion et faisait, en même temps, injure à son propre cœur.

Il relut les mots qu'il venait de lire et s'arrêta une seconde fois ....Toute sa tendresse refoulée depuis tant d'années sembla tout d'un coup refluer vers son cœur et le suffoquer. Après avoir si longtemps oublié le passé et méconnu son frère dans le soldat de la France révoltée, il oubliait tout maintenant, hormis leur enfance, leur jeunesse, leur intimité si rare alors entre deux frères, et qui avait été telle qu'elle avait contribué à lui rendre tout autre ami importun...

Il se renversa dans son fauteuil, et sans chercher à s'en défendre, sans rappeler aucun des souvenirs qui tant de fois lui avaient semblé justifier sa sévérité envers son frère, il s'abandonna sans contrainte à la douleur qui réveillait dans son cœur la tendresse du passé et il s'y abandonna avec une sorte de douceur. Le nom de " Roger " qu'il n'avait pas prononcé depuis le jour où ils s'étaient séparés, il le répétait maintenant avec l'accent des anciens jours... et sous l'influence de cette vive et douloureuse émotion, peut-être entendit-il au fond de son âme le murmure d'une de ces voix divines auxquelles toutes les passions imposent silence (non-seulement les passions viles, mais celles auxquelles les nobles cœurs eux-mêmes donnent accès), lui reprochant doucement d'avoir permis aux opinions violentes et passagères de ce monde de l'emporter en lui sur l'affection sainte, et d'en briser le lien volontairement et avant l'heure.

Il se passa quelque temps avant qu'il pût achever la lecture de sa lettre ; il la reprit et la lut tout entière :

" Monsieur le marquis,

" C'est avec une profonde douleur que j'ai à vous transmettre la " nouvelle de la mort de M. le vicomte de Thénin. Il a péri glo- " rieusement dans la grande bataille qui vient de se livrer. J'ose " espérer que cette circonstance ne sera pas à vos yeux un grief " de plus contre sa mémoire, et je me refuse à croire que vous me " reprochiez aujourd'hui d'enfreindre la défense que vous m'avez " faite de vous nommer celui qui n'est plus.

" Vous n'ignorez pas, monsieur le marquis, que bien que devenu, " il y a douze ans, héritier de vos biens (que la loi eût sans cela " confisqués comme appartenant à un émigré) jamais M. de Thénin " n'a voulu toucher la moindre partie des revenus de ces mêmes " biens, et, depuis son entrée dans l'armée, il a même refusé " d'accepter la part qui lui revenait de votre fortune. Il a vécu et " il est mort en soldat : " Ma solde me suffit," me disaît-il, " et mon " frère retrouvera intact le patrimoine de nos pères, et n'aura pas " le déplaisir de penser que la révolution en a touché une obole ; " en cela du moins, il ne lui aura pas été inutile d'avoir eu un " frère républicain." Ces mots, il me les disait en riant, mais sa " détermination était sérieuse, et il n'en a jamais changé.

" Lorsque la loi permit, il y a trois ans, aux émigrés de rentrer " en France et de reprendre possession de ceux de leurs biens qui " n'auraient pas été vendus, je vous écrivis pour vous dire que dès " lors tout était à votre disposition. Je le faisais par ordre de M. " de Thénin, mais sans le nommer, puisque vous me l'aviez " interdit. Maintenant, monsieur le marquis, je croirais manquer " à un impérieux devoir si je ne vous informais pas de ce fait. Je " vous renouvelle encore la demande de revenir en France, ne fût- " ce que pour faire acte de présence et pour me donner les autori- " sations nécesaires afin que je puisse continuer, si telle est votre " désir, à administrer vos biens comme je l'ai fait jusqu'à ce jour, " d'après le vœu de M. de Thénin, et par amitié pour lui, mais dans " votre intérêt plus que dans le sien.

" Agréez, monsieur le marquis, l'assurance de mon profond res- " pect, ainsi que celle de mon sincère et inaltérable dévouement."

" Pierre Severin."

Le marquis fut pendant quelques jours dans un tel accablement qu'il ne put sortir de chez lui. Il écrivit à madame Perceval, lui annonça la perte qu'il venait de faire et lui parla de son frère comme si aucun dissentiment n'eût existé entre eux.

Lorsqu'il retourna à Elm Cottage, il apporta les lettres qu'il avait reçues, les donna à lire à madame Perceval, il parla de leur con-

tenu devant Louise et Charlotte. Le nom de son frère qu'il évitait naguère de prononcer, était maintenant sans cesse sur ses lèvres, et autant que cela était en son pouvoir, il alla même jusqu'à parler en termes modérés de la funeste résolution qui les avaient séparés sans retour.

— Et qui est ce Pierre Severin qui aimait tant votre frère? dit madame Perceval.

— Pierre Severin ? répondit sans hésiter le marquis, c'est le plus intelligent, le plus honnête, le plus noble de tous les hommes.

Grande surprise de la part des trois femmes présentes, car elles n'étaient point accoutumées à entendre le marquis prodiguer les louanges à qui que ce fût, et ici, il s'agissait d'un homme qui évidemment avait d'autres opinions que les siennes ; cette circonstance rendait l'éloge beaucoup plus singulier. Aussi madame Perceval ne put-elle s'empêcher de s'écrier :

— Mais n'était-il pas du bord de ce pauvre Roger ?...

Le marquis se tut un instant, comme si on lui rappelait ce qu'il aurait voulu oublier lui-même, mais enfin il dit :

— Oui, cela est malheureusement vrai, Pierre Severin a toujours été un rêveur, chose étrange pour un homme d'ailleurs dans l'occasion si énergique et si actif. Il était l'ami intime de Roger et quoique le plus jeune de beaucoup, il exerçait sur lui une grande influence. Il se peut que ses dangereuses illusions au début de la Révolution aient contribué à la fatale résolution de Roger. Mais enfin, vous le savez, je n'étends pas à tous les mêmes obligations ; ce qui me semblait être pour le vicomte de Thénin un acte déshon ... (il se reprit) un acte condamnable, j'étais dès lors disposé à l'excuser chez Severin. Un homme, même comme lui d'une ancienne famille de robe, n'est pas attaché au trône par les mille liens qui ne peuvent briser ceux qui ont dans les veines le sang de ses défenseurs jurés. D'ailleurs, dès que l'utopie commença à prendre corps sous la forme que nous savons, il quitta Paris, abandonna le barreau où il avait déja brillamment débuté et se retira aux environs de Villiers, dans la petite ville de M... où il se fit le hardi défenseur de tous ceux que poursuivaient l'iniquité et la barbarie des lois alors en vigueur. A ce métier-là, il devint promptement suspect, fut mis en prison et eût été indubitablement expédié comme tant d'autres, si Roger n'eût réussir à le sauver, et pour le préserver des dangers que sa générosité et son courage lui auraient sans cesse fait courir, il l'envoya à Villiers dont la loi l'avait fait propriétaire, prétendant que Severin était l'administrateur de ses biens. Severin prit le prétexte au sérieux, et il les a si bel et bien administrés depuis, que si jamais je rentre dans

mes foyers je m'y retrouverai plus riche que je ne l'ai jamais été ...Bref, c'est la perle des honnêtes garçons, avec cela intelligent, studieux, savant même, je crois, et plus que brave, courageux de toutes les manières dont on peut l'être.

Ce panégyrique devait naturellement faire bien accueillir celui qui en était l'objet. Aussi, Pierre Severin le fut-il, lorsque peu après il arriva en Angleterre : le marquis s'était refusé avec roideur à profiter des lois qui permettaient aux émigrés de rentrer en France et Severin, las d'inutiles instances, se décida enfin à tenter lui-même un voyage dont le retour n'était pas sans péril. Il parvint toutefois à l'effectuer, et après deux mois de séjour en Angleterre, il repartit pour la France, emportant de ses visites à Elm Cottage un long souvenir et une secrète espérance dont il attendait la réalisation du temps et de sa constance.

## XI

Près de quatre années s'étaient écoulées depuis ce qui précède et l'affaiblissement graduel de la santé de sa mère marquait seul pour Charlotte le cours du temps, lorsqu'un malheur imprévu et soudain vint frapper ce triste et paisible intérieur. Le docteur Perceval consacrait son temps et ses soins, cette année-là, aux soldats que l'armée anglaise renvoyait malades ou mourants des champs pestiférés de Walcheren. Dans l'exercice de ce pieux devoir, il fut atteint lui-même de la contagion, et il expira en quelques heures.

Environ six semaines après cet événement, en arrivant un jour comme de coutume à Elm Cottage, le marquis fut prévenu que sa cousine désirait lui parler et lui demandait de monter dans sa chambre où elle était retenue depuis plusieurs jours.

A sa vue, il fut si effrayé de son changement qu'il ne put le dissimuler.

Madame Perceval sourit tristement en lui donnant la main.

— Mon Pauvre Gaston, lui dit-elle, vous voilà bien chagriné de me trouver si bas.

Le marquis prit sa main brûlante et amaigrie et la baisa avec respect.

— Vous avez désiré me parler, dit-il, et me voici tout entier à vos ordres....Mais pourquoi ne pas attendre que vous soyez un peu moins faible ?

— Non, non, dit avec agitation madame Perceval, je n'ai pas de temps et je n'ai pas de forces à perdre...j'en ai cependant un peu plus que vous ne croyez.

Elle se souleva et s'assit sur le canapé où elle avait été couchée jusque-là et continua :

— Ce que j'ai à vous dire est si grave, si extraordinaire peut-être, que je ne puis le remettre d'une heure, il y va de la paix de ce qui me reste de vie, il y va de celle de ma mort. Je ne serai tranquille qu'après que vous m'aurez entendue.

Le marquis la regardait en silence, effrayé de sa faiblesse, plus effrayé de son agitation.

— Parlez, parlez, lui dit-il enfin doucement, en s'asseyant près d'elle, je vous écoute et je vous prie d'avance de me regarder comme l'homme du monde qui vous est le plus entièrement dévoué... à vous et aux vôtres.

— Je le crois, répondit-elle, je le crois et je vais vous le prouver. Ecoutez-moi donc, Gaston, c'est de Charlotte que je veux vous parler...

Le marquis tressaillit.

— Jusqu'au jour où mon dernier malheur m'a frappée, je vous l'avoue, tout en gémissant sur la vie brisée de ma pauvre enfant, je n'avais à son sujet aucune anxiété, je me sentais mourir (car il y a bien longtemps que je sais ce qui en est), mais j'étais tranquille, je laissais Charlotte ainsi que Louise sous la protection d'un père, et il me semblait n'avoir même rien à dire, rien à recommander, j'étais sûre de sa tendresse et de sa sagesse et je trouvais inutile de les attrister en leur parlant de ma mort ! Pourquoi l'aurais-je fait ? qu'avais-je à dire à celui qui mieux que moi savait penser, savait agir pour elles et pour moi ?

Elle s'arrêta un instant pour essuyer ses yeux remplis de larmes. Le marquis l'écoutait avec une attention profonde et attendrie. Elle reprit :

— Mais depuis un mois ! ah ! grand Dieu ! que j'ai souffert, car tout d'un coup j'ai senti renaître le désir, je dirai presque la nécessité de vivre...oh ! Gaston, cette épreuve a été cruelle et je dois bénir Dieu d'avoir alors permis que l'abbé Gabriel fût près de moi, il a su me calmer...il a obtenu de moi d'abandonner mon enfant à Dieu, et enfin il m'a convaincue, oui convaincue j'usqu'à me rendre presque entièrement la paix, que l'orpheline gardée par lui sera bien gardée !

Elle s'arrêta encore.

— Je ne sais si Dieu a voulu me récompenser de cet abandon que je lui faisais de l'angoisse de mon cœur, mais à peine m'étais-je résignée à la pensée de laisser ma pauvre enfant seule et sans aucun appui dans le monde, qu'une idée s'est offerte à mon esprit, qui depuis cet instant ne l'a plus quitté, et quoi qu'il en arrive, quoi

qu'il m'en coûte même, je veux vous la dire simplement, et vous me répondrez de même, Gaston.

Elle leva sur lui ses grands yeux creusés par la souffrance, et le regardant en face elle lui dit après avoir encore hésité un instant :

— Gaston, voulez-vous épouser Charlotte ?

Si le marquis de Villiers avait reçu un coup de feu dans la poitrine, il n'aurait pas ressenti une plus violente secousse. L'inaccessible objet de ses rêves lui semblait tellement hors de la région des choses possibles, que rien de ce que madame Perceval avait dit jusque-là ne l'avait préparé aux paroles qu'il venait d'entendre. Il devint mortellement pâle et, pour cette fois, son cœur battit si violemment qu'il lui fut impossible de proférer une parole. La contrainte si longue et si entière qu'il s'était imposée était devenue pour lui une seconde nature...La transition était trop brusque, ce qu'il ressentait était un sentiment plus voisin de la douleur que de la joie. Il regarda sa cousine sans lui répondre et ce silence dura si longtemps qu'elle se méprit sur sa cause... Une faible rougeur passa sur son visage.

— Pardonnez à une pauvre mère, Gaston, dit-elle, je me sens tant de confiance en vous que j'en ai peut-être abusé...mais que voulez-vous, je vous avoue que ma Charlotte m'avait paru si charmante qu'il m'avait semblé impossible de la voir souvent sans l'aimer.

Sans l'aimer ! Pauvre madame Perceval, elle aurait éprouvé une inquiétude d'une autre sorte si elle avait deviné quel écho répondait à ses paroles dans le cœur de celui qui l'écoutait, et elle aurait peut-être pressenti alors qu'elle préparait à sa fille un avenir moins calme qu'elle ne le supposait.

Le marquis, peu à peu et avec un très-grand effort, redevenait maître de lui : cependant ce fut encore d'une voix très-altérée qu'il dit :

— Mais...mais Charlotte elle-même consentirait-elle à ce que vous proposez !

— Je ne vous dirai certainement pas, répondit sa cousine, que Charlotte ait de l'amour pour vous ; mais ce qu'elle a, c'est comme vous-même pour elle, j'en suis certaine, une sincère et cordiale amitié : et aujourd'hui c'est bien plutôt ce sentiment-là qu'elle désirerait inspirer qu'une passion à laquelle elle ne pourrait plus répondre.

Ces paroles passèrent comme une froide lame d'acier à travers toutes les émotions qui bouillonnaient dans l'âme du marquis...

Il répondit toutefois d'une voix que l'émotion rendait presque méconnaissable :

— Ma cousine je n'ai pas besoin de vous dire que vous me faites entrevoir une pensée que je n'eusse jamais osé concevoir...Quant à mes propres sentiments, il n'est pas nécessaire d'en parler, ceux de Charlotte seuls doivent être consultés...mais si vous croyez vraiment qu'elle consente à accepter ma main, si vous le croyez, je n'ai à vous répondre qu'une seule chose, c'est que ma main, c'est que me vie sont à elle...Mais il faut que la décision vienne d'elle, *d'elle seule !*

Il se leva et sortit comme s'il eût marché en rêve. Madame Perceval le suivit des yeux avec un doux et bienveillant sourire. Elle se souvenait en ce moment de l'antipathie pour le mariage attribuée jadis au marquis et elle crut que son hésitation et son trouble n'avaient pas d'autre motif. Mais comme cependant ses dernières paroles ne lui laissaient aucun doute sur son plein aquiescement, elle se sentait heureuse et soulagée d'une grande crainte, car elle avait interrogé sa fille avant de parler au marquis et elle ne craignait de sa part aucun obstacle sérieux au projet qu'elle avait formé.

Rien n'avait jamais cicatrisé la blessure de ce jeune cœur et Charlotte eût refusé toute union qui lui eût été offerte au nom d'un sentiment qu'elle se sentait désormais incapable de ressentir. Mais donner sa main à un homme assez âgé pour être son père, et qui n'aurait sans doute pour elle que cette sorte d'affection à laquelle elle était toute disposée à répondre, c'était une destinée que Charlotte acceptait sans trop de répugnance. Elle sentait que non-seulement pour elle-même, mais pour sa Louise, elle ne pouvait pas avoir de protecteur plus noble et plus sûr que le marquis de Villiers ; puis l'inquiétude sur son sort aggravait évidemment la maladie de sa mère, elle eût fait à son repos bien d'autres sacrifices.

— Quant à moi, disait-elle à Louise, ce ne sera pas du bonheur, mais ce ne sera du repos et des devoirs qui rempliront ma vie et même qui la rempliront de bien assez de joies, car après tout, Louise, ce bonheur de la terre tant désiré, tant poursuivi, vaut-il la peine de l'être ! Le mien s'est brisé, quand à peine je l'avais entretenu...Mais ces grandes joies complètes et effrayantes ne sont elles pas toujours menacées ? Et quelles proportions y a-t-il, grand Dieu ! entre elles et la douleur qui les suit lorsqu'elles nous sont ravies !

Elle frissonna et cacha un instant sa tête entre ses mains, l'affreux souvenir se dressant devant elle. Mais bientôt relevant vers le ciel un regard ferme et serein, elle reprit, après s'être essuyé les yeux :

— Je t'assure qu'il y a des moments où je me trouve heureuse, oui, heureuse de voir tout cela si clairement à vingt ans !

Le rude chemin du malheur l'avait fait parvenir vite à ce point où la vie apparaît dans sa vérité, c'est-à-dire " pas toujours heureuse, mais toujours belle, et par là même sévère," car " la sévérité n'est-elle pas un des caractères de la beauté sous sa forme la plus haute[1] ?"

Charlotte comprenait cela avant l'âge, et elle eût été aussi heureuse qu'elle était sage, si celui auquel elle allait unir son sort eût été aussi calme et aussi sensé qu'elle-même.

MME. CRAVEN.

(*A continuer.*)

1 Madame Swetchine.

# SOUVENIR DE JEUNESSE.

---

" I will a round unvarnished tale deliver."

SHAKESPEARE.

Comme je demeure au fond des Cantons de l'Est, dans une campagne lointaine et presque inconnue, seul, isolé, sans amis, au milieu de mes grands bois, entouré de mes chères montagnes, il n'y a que le chaud soleil du souvenir qui, de temps en temps, illumine mon âme de ses rayons purs et dorés.

Oh ! se souvenir, c'est véritablement doubler son existence ; c'est vivre, en même temps, dans le passé et dans le présent.

Encore, si ce n'était que cela ; mais c'est un de ces bonheurs qui ne peut se trahir ; une de ces satisfactions qui se partagent, un riche trésor, un radieux écrin que personne ne peut vous dérober.

Ecoutez, mes amis, ceci est une des réminiscences les plus vives de ma jeunesse.

Hélas ! les feuilles de l'arbre de la vie s'envollent une à une ; tombant chaque seconde, chaque minute, chaque heure, chaque jour.....

Lorsque tombera la dernière feuille de ce pauvre arbre, tordu par la tempête, rafraîchi par la rosée du bonheur ; lorsque cette dernière feuille se détachera, je dirai un suprême adieu à ce monde, pour aller là-haut, je l'espère, prier pour les bien-aimés que j'aurai laissés ici-bas.

Je vais vous parler d'il y a trente ans, plus d'un quart de siècle !

J'en avais dix alors.

C'était le temps des plaisirs et des jeux

Ah ! que de choses se sont passées depuis cet heureux temps-là !

J'ai perdu ma douce mère — un ange au ciel — mon père, des frères, des sœurs, des amis, des connaissances.

La famille s'est dispersée aux quatre vents du ciel, et je suis devenu homme.

Mais laissons ces réflexions sérieuses ; donnons-nous la main, plutôt deux fois qu'une ; venez vous asseoir tout près de l'âtre brûlant—l'hiver est si froid—puis, de grâce, écoutez-moi... je vais tout vous dire... tout vous raconter, quoi.

***

C'était en 1839, à la suite du grand cataclysme politique, qui a fait verser tant de larmes et semé le deuil dans tant de familles.

L'été venait de mourir, et avec lui s'étaient enfui les fleurs coquettes, les fruits délicieux, l'oiseau babillard, le papillon volage, le chaud soleil, les nuits balsamiques, l'aurore matinale.

Les champs avaient secoué leurs riches manteaux d'or et d'émeraude ; l'herbe se fanait dans les prés ; les forêts se bronzaient sous la froide haleine de l'automne ; et la poussière grise des grandes routes se changeaient en givre argenté.

C'était le 10 novembre.

Il m'en souvient comme si c'était hier.

Le port de Montréal était presque vide.

Les navires marchands étaient partis les uns après les autres pour leurs lointaines destinations. Quelques rares bateaux à vapeur, fouettaient seuls, de leurs larges nageoires, les eaux profondes du majestueux St. Laurent, l'antique Ladauanna.

Or, depuis longtemps, l'on parlait dans la famille, de nous envoyer au collége—" Charles et Georges "— pour me servir de deux noms, qui n'en faisaient qu'un au foyer domestique.

Georgetown avait été choisi.

Georgetown, comme tout le monde le sait, est une fort jolie petite ville, située à trois milles de Washington, capitale de la grande république américaine.

L'on nous aurait nommé : Nagaski, Allahabad, Dinapoor, Khatmandoo, que nous n'aurions pas été plus surpris.

Pour nous, Georgetown, devait être loin... loin...loin...quelque part aux antipodes, bien sûr !

Nous partîmes donc pour ce collége.

Notre père et notre mère nous accompagnaient.

Durant le voyage qui fut fort plaisant, nous eûmes du plaisir en gros.

Seulement dans nos rares moments de réflexion, nous étions tristes et pensifs.

Pour la première fois dans notre vie nous laissions le toit paternel, notre chère ville, nos jeunes amis, les amusements du pays, tout ce qui tient au cœur par ces milliers de racines, qui ne se brisent qu'avec le dernier soupir.

Pour la première fois dans notre vie, nous allions sous d'autres cieux ; vivre avec des étrangers, parlant une autre langue, ayant d'autres mœurs,—peut-être, d'autres cœurs...

Malgré ces amères considérations, les bateaux à vapeur, les diligences, les locomotives, les *canal-boats*, nous entraînaient, à qui mieux mieux, loin du pays, et nous parvenions enfin à notre destination.

Quatre heures après notre arrivée, nous étions installés au collége, ayant dit, les larmes aux yeux et le cœur gros de cuisants chagrins, nos adieux à nos bons parents.

Oh ! ceux qui lisent ces lignes, si jamais ils se sont trouvés dans les mêmes circonstances, savent que d'angoisses, que de vives et brûlantes souffrances, que de regrets poignants, que de soupirs, font cortège à la cruelle séparation.

L'excitation du voyage était finie ; les rêves avaient subitement fait place à la réalité ; l'ennui enfin, venait pour la première fois, attaquer nos jeunes âmes de ses dents longues et envenimées.

***

Le collége de Georgetown, est joliment assis sur une hauteur, qui domine un panorama magnifique.

Cet édifice, à quatre étages, est en brique.

Deux tours octogones, hautes de soixantes coudées, semblables à deux colossales sentinelles, s'adossent fièrement derrière le bâtiment—vaste parallélogramme de deux cents pieds.

En arrière de l'établissement, est un délicieux jardin, où l'herbe, les fleurs et les arbres se partagent un rayon de soleil.

Rien de joli comme les allées de blanc sable, aux contours gracieux avec leur bordure de buis nain, qui serpentent capricieusement à travers cet Eden enchanteur.

Alcinoüs n'aurait pas dédaigné ce lieu charmant, tout autour duquel se déroule une promenade large et coquette, voûtée de feuillage, vivante d'oiseaux folâtres, et grouillante d'insectes brillamment caparaçonnés.

Plus bas, coule sans bruit le Potomac nonchalant, qui caresse de ses flots paisibles les opulents rivages de la Virginie et du Ma-

ryland. A gauche, l'on distingue la silhouette de la cité qui porte le nom du grand homme ; la Maison Blanche laisse deviner ses formes sévères, noyée dans les arbres qui l'entourent, et le dôme pesant du Capitol, se dessine en relief hardi au fond du ciel.

Mais, malgré la beauté du site ; malgré les égards des bons jésuites, nos professeurs ; malgré les plaisirs de la récréation ; malgré l'entrain de nos condisciples ; l'ennui, l'infatiguable ennui, était là qui nous torturait. La nuit comme le jour, toujours debout, implacable, il enfonçait les unes après les autres ses griffes de fer dans nos jeunes cœurs.

Oh ! nous souffrions !.....

Un jour—il m'en souvient—un jour de décembre ; c'était deux longues semaines après notre arrivée.

Nous étions assis, mon frère et moi, au pied moussu d'un vieux saule pleureur, près du vignoble, sur le bord d'un ruisseau qui sursurrait douillettement dans son lit de pierre et de fines herbes. Nous causions de la patrie absente, de la mère, du père, des amis, de la maison paternelle de là-bas, de tout ce que nous avions laissé derrière nous.

Il y avait des larmes dans nos yeux, il y avait des larmes dans nos voix ; nos étroites poitrines semblaient trop petites pour nos petits cœurs.

La main dans la main, nous nous regardions, puis nous pleurions, puis nous parlions par saccades, puis le silence éloquent qui succédait ne nous laissait que d'amères réflexions.

Nous avions dormi dans le même berceau ; nous avions sucé le même lait ; nous avions grandi sous le même toit, balbutié les mêmes chers noms, partagé les mêmes plaisirs—nous nous aimions —nous étions frères.....

Je souffrais pour lui et pour moi—lui, souffrait pour moi et pour lui—doubles souffrances, qui, tout en grandissant nos douleurs, avait aussi pour effet de les adoucir.

— Georges, lui dis-je tout à coup, il nous faut partir.

— Comment cela, frère ?

— Mais, déserter quoi !

— Oh ! je le veux bien. Mais, c'est loin, le Canada !

— Oui, c'est loin, et nous n'avons rien. Comment faire ?

— Tiens, Charles, écoute. Papa a laissé ici pour nous, un écu par semaine pour nos menus plaisirs.....

— Eh bien ?

— Eh bien ! dans deux semaines, cela nous fera une piastre chacun.

— Oui, et alors nous partirons. D'ici là, vois-tu, faisons une

bonne provision de croûtes de pain que nous mangerons le long de la route, en les trempant dans l'eau.

— C'est ça. Et puis nous nous rendrons à Baltimore à pied. Là, nous nous engagerons pour un mois, et nous filerons un bout.

— Très-bien. Nons cirerons les bottes ; nous ferons des commissions ; enfin, nous travaillerons tant et si bien que, d'étape en étape, nous nous rendrons chez nous.

A ces mots " chez nous," nos regards humides se rencontrèrent, nos deux mains se serrèrent dans une étreinte d'espérance, nous nous précipitâmes dans les bras l'un de l'autre, puis, poitrine contre poitrine, cœur sur cœur, nous jurâmes la désertion.....

.....

*
* *

Il y a, dans la vie, des heures qui coulent comme du plomb, des instants qui semblent des siècles.

Maintenant que le projet était conçu, qu'il avait une forme, que la résolution était prise, ferme et irrévocable, le plan tracé, la tristesse et l'ennui disparurent. L'espoir seul du retour nous rendait fous..... et les minutes rampaient lentement, lentement sur le cadran doré de la grande horloge du collége.

Durant ces deux interminables semaines, nous n'avions pas été oisifs.

Chaque jeudi, sans y manquer, nous avions retiré de la procure nos deux écus.

Au réfectoire aussi, jamais nous n'en sortions sans quelques croûtes de pain, que nous emmagasinions en lieu sûr.

Enfin, le jour tant désiré se leva.

Le soleil, en grande livrée de gala, semblait être de concert avec nous et resplendir avec gloire sur notre entreprise. Le ciel était serein ; quelques petits nuages diaphanes y flottaient à l'aise ; les gais oiseaux chantaient allégrement sous la feuillée, toute la nature était radieuse ; il faisait ni trop chaud ni trop froid ; c'était, pour tout dire, un de ces beaux jours d'automne dont ces climats sont prodigues.

Vers une heure, nous allâmes nous rafraichir au gobelet de fer de la pompe de la cour, puis, sous prétexte d'une permission, nous passâmes bravement la loge du portier et pst..... nous filons à tout pied vers la capitale.

Arrivés là, jeunes comme nous étions, la faim, après une lieue de marche, tourmentait nos estomacs d'autruches.

Presto, nous entrons dans un des nombreux restaurants de la cité, et, vite, nous mangeons bel et bien nos quatre écus, en crêmes, en confitures, en tartines, en sucre d'orge. Notre appétit était d'autant plus vorace que, libres de nos chaînes, nous retournions au pays, dans les bras de ceux qui nous aimaient,—" chez nous," enfin.

Une fois notre repas d'amateur terminé, nous partîmes sur les quatre heures de relevée, et, prenant le chemin de fer, nous nous dirigeâmes vers Baltimore.

La distance par la voie ferrée, entre Washington et cette dernière ville, est de quarante milles. Mais cette distance nous avait parue si courte lors de notre premier passage, que nous croyions tout naturellement que ce n'était rien à franchir à pied.

Nous étions donc en route, nous — deux pauvres enfants — et nous allions petit train avec nos courtes jambes.

S'il y a quelque vérité dans le proverbe italien : " *Chi va piano va sano, e chi va sano va lontano*," nous devions arriver frais et dispos.

La conversation, vive et animée, ne roula que sur le plaisir de revoir la famille, d'embrasser notre mère chérie, de dire : " nous voilà," aux amis, de respirer l'air du pays.....

Puis, les moyens de pourvoir à notre existence, de nous rendre là-bas, se discutaient, se raisonnaient, se réalisaient.....

Une fois arrivés en Canada, quel plaisir de raconter, à nos jeunes camarades, les aventures drôlatiques de notre fameuse escampette !

Ce n'est pas tout :

Nous arriverions en hiver !.....

Nous patinerions à gogo !.....

Nous jouerions à la crosse à cœur-joie !.....

Nous marcherions à la raquette !.....

Nous glisserions d'un train d'*express* dans nos traineaux ferrés !.....

Nous nous promènerions en cariole, au joyeux carillon des grelots tapageurs !.....

Et les parties de *tire*, donc ! ! !

Une seule pensée, cependant, nous obsédait..... si, au collége, on allait s'apercevoir de notre fuite !.....

Mais..... non..... sur cent quatre-vingt-dix-huit élèves, l'on ne nous manquerait pas..... nous autres..... si petits..... Seulement, à l'heure du coucher, le préfet du dortoir trouverait peut-être — mais un peu tard — que le numéro cent-quatre et le numéro cent-six étaient veufs de leurs locataires.

Mais, qu'importe..... nous étions libres..... nous étions loin.....

les oiselets s'étaient échappés de la cage..... nous nous moquions des recherches..... et nous allions à tire d'aile vers Baltimore.

Durant trois longues heures, nous marchâmes ainsi.

Déjà, nous ne distinguions plus, devant nous, cet angle interminable que forment les rails à une certaine distance.

Déjà, les étoiles s'allumaient les unes après les autres au fond du dôme céleste, et l'air devenait plus frais.

Il faisait presque noir, car Phœbé, toute fraiche sortie de son berceau, tenait enlacée dans son croissant d'ambre, la vieille lune, dont la forme vaporeuse se laissait deviner faiblement sur le pâle azur du ciel.

Rien ne troublait le silence solennel qui nous entourait, hors le cri aigu, périodique, monotone, des chouettes solitaires qui veillaient au fond des grands bois.

La crête échevelée des hauts talus qui mûraient le chemin de chaque côté lui donnait l'apparence d'une tranchée gigantesque.

Tout-à-coup, au beau milieu de nos rêves enfantins, de nos châteaux en Espagne, de nos projets si doux, de nos confidences intimes, un bruit sourd frappa nos oreilles.

Peu à peu, d'instants en instants, le bruit augmenta, grandit, grandit, en jetant dans nos âmes superstitieuses, une de ces terreurs indescriptibles qui ne s'analysent point.

Cependant nous marchions toujours, nous causions toujours, croyant être le jouet d'une illusion.....

Mais nous n'avions pas fait cent pas, que ne pouvant plus tenir contre la terreur qui nous gagnait, nous retournâmes simultanément la tête.....

Hélas ! quelle fut notre surprise... notre effroi ! !

Une masse de feu, rasant la terre, fondait sur nous avec une rapidité vertigineuse ; puis, plus haut, un grand œil embrâsé répandait une lueur sinistre ; puis, plus haut encore, un colosse noir, dont la longue chevelure de fumée et d'étincelles brillantes, volait au vent; puis un cri strident qui n'avait rien d'humain, fendit l'air.....

Involontairement, ou plutôt, poussés par cet instinct de conservation qui est naturel à l'homme, nous nous jetâmes dans le fossé profond qui longeait le chemin... le fantôme passa comme l'éclair, avec un tintamare de chaînes, de fer et d'acier s'entrechoquant; bruit d'enfer... Nous étions frémissants, pétrifiés, dans un état d'atonie complet.....

C'était le train de l'*express* du soir, se rendant à toute vapeur à Baltimore.

Le convoi passé, le bruit diminua vitement, la terre ne trembla

plus, mais la lune avait disparu derrière un rideau de gros nuages gris, frangés de bronze. Toute la nature, semblait avoir changé d'aspect.

Quant à nous, pauvres chétifs, abasourdis, sous l'empire d'une terreur panique, nous nous levâmes sans mot dire... mais le cœur gros, gros, et l'âme bourrelée de douloureuses émotions. Le souvenir de notre père et de notre mère nous venait à l'esprit.....

Que diraient-ils de nous savoir hors du collége, seuls, délaissés, sur la grande voie, dans un pays étranger, sans moyens, sans amis, sans secours, fugitifs, sans abri.....

Et Dieu ! qui nous voyait de là-haut !

Oh ! alors, le remords vint nous assaillir de ces mille serpents, nous étreindre dans sa logique inflexible.

Nos bons parents qui avaient eu confiance en nous ; qui s'étaient imposés tant et de si généreux sacrifices pour notre bien ; nos amis qui nous nargueraient ; la honte de notre retour ; la folie de notre fuite ; tout cela nous bouleversa. Alors, apparut dans toute la laideur de sa nudité, la grandeur de notre faute, la lâcheté de notre entreprise, le *donquichotisme* de notre bien piètre équipée.

Un instant nous restâmes accablés, silencieux, immobiles ; puis, comme mûs par un même ressort, nous nous jetâmes dans les bras l'un de l'autre, et, encore une fois, poitrine contre poitrine, cœur sur cœur, nous pleurâmes amèrement notre première faute.

Oh ! depuis, j'ai eu bien des chagrins, bien des angoisses, bien des illusions, des déceptions, mais en vérité, je vous le dis, jamais je n'ai eu l'âme si brûlée, le cœur si étouffé, jamais je ne versai de larmes plus amères, plus vraies.

— Tiens, s'écria Georges, d'une voix tremblante, il est encore temps, retournons au collége.

— Mais nous allons être découverts...ils vont nous punir... nous battre...

— Mieux vaut ça, vois-tu, que de tenter une chose impossible, et mourir peut-être à la peine.

— Hélas ! oui, retournons. Es-tu fatigué ?

— Non, frère, mais j'ai faim.

— Mangeons un peu de nos croûtes ?

— Oui, mangeons.

Qui fut dit, fut fait.

Nous trempâmes donc nos croûtes de pain—tout ce que nous avions—dans l'eau limpide d'un ruisseau qui coulait tout près. Là, sous la voûte bleue, cloutée d'astres scintillants, nous prîmes notre frugal repas ; puis nous rebroussâmes lentement notre chemin vers Washington. Il pouvait bien être huit heures.

***

Après avoir marché, marché, longtemps, longtemps, nous arrivâmes enfin clopin-clopant, à la gare de la capitale. La cité presqu'endormie, était illuminée par ci par là de rares becs de gaz; quelques cabarets étaient ouverts, et la masse imposante du Capitol faisait saillie sur le ciel, que de gros nuages avaient envahi. Les rues étaient presque désertes; plus de roulement de voitures sur les cailloux; plus de brouhaha de la foule affairée. De rares passants attardés, rôdaient seuls comme des ombres, glissant sur le trottoir; quelques chiens aussi, à la silhouette fantastique, s'en allaient grand train vers la maison de leurs maîtres, tandis que des matous rôdeurs et galants, se disputaient en miaulant sur les gouttières.

Le tonnerre commençait à gronder dans le lointain, et de bril lants éclairs, ouvrant de temps en temps le ciel, nous montraient dans ses moindres détails, toute la longueur de la rue, avec sa longue filée de maisons hautes et basses, rouges, grises et blanches. Les arbres qui ombrageaient le trottoir, secoués par le vent, froissant leur feuillage, semblaient à cette heure sinistre de la nuit, nous gourmander, nous reprocher notre escapade.

Il devait être très-tard.

Quant à nous, nous prîmes, couci-couci, le chemin du collége.

L'orage menaçant, le hurlement du vent, l'éclair qui déchirait la nue, la foudre qui éclatait, tout cela faisait battre nos cœurs d'enfants. Nous avions peur, le ciel même semblait stigmatiser notre conduite.

Après une heure de marche, grande fut notre surprise, de ne pouvoir trouver le collége.

Une rue étroite et obscure paraissait devoir nous conduire à notre prison.

Sans hésiter, nous nous y engageons.

Arrivés au bout de cette ruelle, une autre ruelle s'y débouchait à angle droit.

Nous regardons en haut, en bas, à droite, à gauche, devant, derrière... la ligne blanchâtre du Potomac qui coulait presqu'à nos pieds, étoit le seul indice de notre arrivée à Georgetown.

Que faire, mon Dieu ! que faire ?

Après discussion sérieuse, et comme la pluie commençait à tomber à larges gouttes, nous prîmes de suite une prompte résolution.

A deux cents pieds de nous, au fond de la dernière ruelle, une lumière tremblottante éclairait faiblement une chétive habitation.

Nous allâmes frapper bien discrètement à la porte de cette maison, pour demander des renseignements.

Un bruit de voix et de musique baroque vint nous déchirer les oreilles.

La porte s'ouvrit.

Grand fut notre étonnement, de nous trouver au beau milieu d'une réunion de nègres, qui chantaient en dansant et dansaient en chantant.

Il y avait là grand bal.

Notre arrivée fut un événement, une réjouissance pour ces joyeux démons d'Afrique. Après leur avoir raconté notre histoire, ces bons nègres nous choyèrent, nous dorlotèrent et nous promirent de nous rendre à bon port. Quand ils apprirent que nous étions Canadiens, oh ! alors, leurs caresses, leurs bontés ne connurent plus de bornes. Ils savaient que nous étions nés sous les plis d'un glorieux drapeau qui protège leur race ; ils savaient que nous stigmatisions l'esclavage ; que nous méprisions leurs bourreaux, et ils nous broyaient presque dans leurs bras robustes,—ils nous écrasaient sur leurs poitrines d'ébène.

Nous restâmes là quelque temps pour nous reposer, et la danse continua échevelée, bruyante, dévergondée.

Nègres et négresses, jeunes et vieux, petits et grands, laids et beaux, trapus et fluets, aux blanches dents, aux lèvres épaisses, aux nez épatés, aux poses burlesques, aux voix clapissantes, aux rires homériques, mais aux cœurs chauds, faisaient une noce d'enfer.

Les costumes aussi, étaient des plus variés.

Les femmes, la tête enveloppée d'une espèce de turban bleu, rouge, vert, blanc ou jaune ; les oreilles et le col chargés d'oripeaux étincelants, avaient des corsages, des châles et des jupes de toutes formes, aux ramages les plus capricieux.

Les hommes, pieds nus, sans habits ni vestes, aux collets pyramidaux, aux chemises bariolées, aux couleurs les plus voyantes, et aux pantalons de même, étaient tout ruisselants de sueur.

L'orchestre, dans un coin, se composait d'un violon, d'un *banjo*, d'un tambourin et de castagnettes.

Les rires bruyants et saccadés, les cris de joie frénétiques, la conversation joviale et pétulante, les poses plus ou moins plastiques des groupes, les piétinements fortement accentués des danseurs, le craquement cadencé du plancher, le tourbillon des couples noirs qui passait en sautillant, la musique étrange et fantasmagorique qui faisait mouvoir ces sombres marionettes, à la pantomine impossible ; tout cela, par son originalité, sa nouveauté, sa

bizarrerie, son désordre et son pêle-mêle, frappa vivement nos jeunes imaginations.

Lorsque nous fûmes bien reposés, on nous offrit un gâteau de sarrasin et une coupe de melasse, que nous trouvâmes exquis.

Après ce goûter, deux grands et gros nègres nous chargèrent sur leurs épaules robustes ; nous firent triomphalement faire le tour de la chambre, pour saluer ces dames et messieurs, puis nous nous dirigeâmes à travers l'orage pour notre donjon scolaire.

Arrivés sans encombre à la loge du portier, nos deux porteurs nous déposèrent sur le pavé comme des colis ; sans mot dire, ils pressèrent nos doigtelets dans leurs larges mains, et disparurent comme des ombres, dans la nuit aussi noire qu'eux.

Par un hasard providentiel, la grande porte de la loge n'était pas fermée à clef.

Nous passâmes donc dans la cour pour nous rendre à notre prison dont les sombres proportions se devinaient dans l'obscurité.

En tremblant, Georges saisit la clanche de la porte principale, et par un hasard plus providentiel encore, elle céda et s'ouvrit sans efforts comme sans bruit.

Oh ! comme nos petits cœurs battaient ! !

Arrivés dans le grand corridor, nous nous déchaussâmes ; puis, sur la pointe du pied, à pas de loup, nous guidant en suivant la rampe, nous montâmes les escaliers en zigzag qui aboutissaient au dortoir. Là comme partout,—la Providence veillant sur nous—la porte était aussi ouverte, et le ronflement sonore d'une centaine de jeunes gens, troublait seul le silence de ce temple du paresseux Morphée.

Au bout de ce vaste salon du fils d'Erèbe, une petite lampe de fer, suspendue au plafond, éclairait seule de sa clarté pâle et clignotante, la longue rangée de lits aux rideaux blancs.

Nous nous glissâmes comme des vampires le long du mur, et quelques minutes après, le no. 104 et le no. 106 avaient aussi leurs occupants.

En ce moment, la grande horloge du collége, frappa lentement deux coups sur son timbre frémissant.....

*
* *

A cinq heures, le *Deo Gratias* du préfet vint nous réveiller. Nous dormions d'un sommeil de plomb, mais force nous fut de nous lever malgré nos membres endoloris et notre grande fatigue.

Ce matin-là, l'on chantait le service d'un père jésuite, qui avait rendu sa belle âme à Dieu l'avant-veille.

Après l'enterrement du bon religieux, nous nous attendions aux foudres du directeur. Cependant, à notre grande surprise et à notre entière satisfaction, tout fut pour le mieux—personne ne s'était aperçu de notre fuite.

Il est vrai de dire que Dieu dans sa sagesse, fait jaillir le bien du mal.

Cette équipée nous fut profitable.

Jamais après, durant nos neuf années d'étude, l'idée de fuire du collége, nous vint à l'esprit.

Il y a presque trente ans de cela, et le souvenir de cette aven ture, est resté gravé d'une manière tellement indélébile dans ma mémoire que jamais il ne s'effacera.

CHARLES LECLÈRE.

Chester-Ouest, 29 février 1868.

---

# LA FEMME A L'AIGUILLE.

UNE HISTOIRE A MA GRAND'MÈRE.

---

## I

### NON.

Alice avait dix-neuf ans et les portait de la manière la plus ravissante possible sur ses joues rosées, qu'un rayon de notre soleil s'était amusé à brunir. A la voir passer rêveuse, le sourire sur les lèvres, effleurant les marguerites des champs du bas de sa robe de gaze, les cheveux légèrement dérangés par le chaud baiser de la brise d'été, elle ressemblait à s'y méprendre à ces figures toutes dorées d'illusions et de jeunesse, qui voltigent et repassent souvent à ces heures de mélancolie, que nous ont laissé Obermann et Réné. Aussi, dans un moment de rêverie, avait-elle eû un vague soupçon qu'elle devait être jolie, et depuis ce jour-là, presque sans s'en apercevoir, elle s'était formé un petit sanctuaire d'adorateurs dont elle était le dieu. Mais Alice, qui traitait un peu les choses sérieuses comme le bas de sa robe traitait les fleurs des prés, faisait autant d'heureux qu'elle avait de courtisans, et cela était dû à une chose bien simple, que je puis vous dire confidentiellement : Alice était coquette jusque dans le bout de son petit doigt de nacre.

Edouard avait vingt-et-un ans ; quelques lambeaux d'enthousiasme ; un amour profond pour tout ce qui est grand, noble et bon, et pour seul patrimoine, quelques mauvais vers qui comptaient

depuis longtemps parmi ses péchés de jeunesse. Comme tous ceux de son âge, il avait crû bien naïvement, au sortir du collége, qu'il lui suffisait du talent et de l'énergie pour avoir, comme ses camarades, sa part de pain et de soleil sur le sol natal ; mais cette croyance s'était bien vite flétrie au contracte de l'égoïsme et de la méchanceté, puis un beau jour, le cœur malade et mourant, il était parti pour l'étranger.

Pendant deux ans, on n'entendit plus parler de lui ; mais un matin, le voisin d'Alice était arrivé, à l'ébahissement de tout le monde, décoré et capitaine de lanciers.

Ce fût un jour de fête au village. La mère embrassait son fils avec orgueil. Alice qui aimait éperduement la nouveauté, voyait revenir un brave camarade d'enfance, et comme les larmes des autres la faisaient facilement pleurer, elle se promettait bien d'user de toute son influence de fille d'Eve, pour épargner une douleur à la famille du voisin, en prolongeant indéfiniment le congé d'Edouard.

Il est assez difficile pour un militaire de se départir des vieilles habitudes qu'il contracte au régiment. Edouard avait conservé celle de faire de longues promenades sans bût, si ce n'est de rêver à ce il ne savait quoi, et bien souvent dans ses marches à travers le parc de la villa, il apercevait le chapeau de paille qui cachait la tête de linotte d'Alice, se mouvant gracieusement sous les feuillées de son jardinet.

Ce morceau de paille d'Italie eut le privilége de fixer un instant ses rêveries. Il se prit à penser qu'il pourrait trouver là-dessous, ce qu'il avait vu chercher vainement à bien d'autres—la véritable pierre philosophale du siècle—une bonne femme aimant bien son mari ; et il se promit de saisir l'occasion aux cheveux—bien qu'on prétende qu'elle soit chauve—et d'étudier de près sa brunette de voisine.

On se brûle souvent les doigts à ces études-là. Edouard le savait par expérience, car son premier amour avait été pour une pâle Anglaise, qu'il avait regardé de trop près et qui, dans un jour de déception, avait offert son cœur à Dieu ; aussi jura-t-il de ne pas s'approcher avant de bien connaître le terrain.

Alice, de son côté, était trop femme pour ne pas s'apercevoir de l'impression qu'elle produisait sur son ami ; et fière de sa nouvelle conquête, elle le laissa entrer tranquillement dans la collection de papillons qu'elle se formait, se disant bien qu'une fois là, elle l'y retiendrait à loisir, et qu'elle pourrait se passer le mignon caprice de lui enfoncer comme aux autres, entre les deux ailes, son épingle de naturaliste—l'amour.

Pendant un mois, Edouard fit ce que font tous les amoureux ; il se contenta d'aimer Alice de toute son âme de poète, se figurant qu'il etait impossible pour elle d'en aimer un autre. MM. Meunier et Darlington, les deux autres prétendants, en croyaient autant, et Alice était heureuse on ne peut plus de pouvoir les aimer tout à son aise tous les trois, car—toujours confidentiellement—elles les aimait éperduement tant qu'elle les voyait assis près d'elle et lui contant fleurette, mais il ne fallait pas s'en aller : autrement le vilain petit dieu de la fable courait au plus pressé, et décochait aussitôt sa flèche la plus aiguë à l'heureux remplaçant.

Presque toutes les après-diner, Edouard venait causer avec Alice. Ce qui, au commencement, n'avait été qu'une distraction était devenu un besoin pour lui, car un jour, ayant voulu connaître par lui-même, jusqu'à quel point l'amour pouvait faire tourner la tête, il s'était privé de sa voisine pendant deux journées, et il avait failli se fondre d'ennui et de migraine.

Ce fut bien pis, lorsque dans un moment de retour sur lui-même, il s'aperçût que MM. Meunier et Darlington étaient aimés autant que lui. Il essaya pendant deux heures à se persuader le contraire, mais inutile ; une réalité de marbre se dressait là devant lui. Il tenait d'un ami qui tenait d'un autre ami que M. Darlington était fiancé avec la voisine, et qu'en attendant, comme elle était bien persuadée qu'il serait son mari, Alice se permettait de lui préférer pour le quart d'heure M. Meunier.

Pendant quarante-huit heures, Edouard se figura que l'amour d'Alice lui était parfaitement indifférent ; mais, hélas ! un soir le pauvre garçon se prit à sangloter, car il se sentait un immense besoin d'affection, et le lendemain Alice recevait la note laconique suivante :

" Vous croyez-vous le courage de m'aimer un jour, Alice ? Pour vous entendre dire " oui " je renoncerai à tout, carrière, honneurs, épée. " Non " me ferait reprendre demain mon bâton de voyage et retourner tristement sur le chemin où, depuis deux ans, je marche sans amitiés comme sans affections.

" EDOUARD."

Alice se garda bien de répondre à ce billet. Il lui fallait de la réflexion, que sais-je moi ? enfin tout ce langage de prétexte que trouve toujours une jolie femme lorsqu'elle ne veut pas se prononcer.

Edouard, lui, suivait un cours de patience. Il continua ses causeries d'après-midi, tout en évitant d'amener la conversation sur l'important chiffon de papier, et il en était récompensé par le

mignon caquetage d'Alice qui ne s'était jamais montré aussi rieuse et aussi spirituelle. Mais tout a une fin ici-bas ; et un beau soir de septembre qu'Alice était frileusement assise sous un des grands chênes qui entouraient son frais manoir, et s'occupait d'une merveilleuse broderie, Edouard lui glissa tout doucement à l'oreille sa question de l'autre jour.

D'abord, Alice feignit ne pas comprendre le mot amour ; mais poussée au pied du mur par Edouard, elle s'informa nonchalement s'il avait sur lui son brouillon de lettre.—Une première lettre d'amour s'écrit toujours sur un brouillon.—Prenant entre ses doigts de fée son aiguille à broder, elle fit trois points presque imperceptibles sous un des mots du billet, et le remit à Edouard, pendant qu'une larme perlait sous ses longs cils noirs.

Edouard était ému comme à son premier jour de bataille. Son regard atterré venait de tomber sur le mot " non " et devant lui repassait toute l'humble et modeste existence qu'il avait rêvé dans sa patrie, et que cette femme venait de faire mourir avec une piqûre d'aiguille.

Pendant cinq minutes il garda un long silence qui valait à lui seul bien de ces larmes que l'on croit venir du cœur ; puis, brisé par l'émotion, il baisa respectueusement la main qui venait de tuer sa jeunesse, et s'enfuit comme un fou à travers le parc.

Le soir il s'affaissait sous les attaques d'une fièvre cérébrale. Il voulait mourir, et sa mère, qui passa toute la nuit à le veiller et à lui répéter cette axiôme de la sagesse : " Malheur à celui qui peut désirer la mort tant qu'il lui reste un sacrifice à faire, un bonheur à soigner, des besoins à prévenir, des larmes à essuyer !"—l'entendit répéter bien souvent le nom d'Alice, mêlé au mot aiguille, sans se douter que cette arme mignonne avait poignardé l'âme de son pauvre Edouard.

## II

### OUI.

Deux longs mois s'écoulèrent sans que l'on vit Edouard sortir de chez lui. Les uns disaient qu'il était en train d'écrire ses curieuses aventures : d'autres, et c'étaient peut-être les mieux renseignés, qu'atteint d'une singulière maladie, il passait ses journées seul et silencieux, à regarder le coin du jardinet voisin, que l'on pouvait entrevoir par la fenêtre de sa chambre.

Alice ne passait pas le temps plus gaiement, car malgré son élégant défaut, elle s'était aperçu que l'absence d'Edouard faisait un vide autour d'elle, et, du reste, elle était douée au suprême degré de ce qu'on peut appeler la philosophie des femmes—la perspicacité. Depuis qu'elle n'entendait plus son ami lui parler d'amour, cet amour avait grandi à ses yeux et elle s'était aperçue que la passion délicate et dévouée d'Edouard, valait bien les spleens de M. Darlington, ou les grosses turlupinades de M. Meunier. Bien souvent, elle se demandait ce qu'Edouard pouvait faire, caserné comme cela dans son affreuse chambre, et les mots ingratitude, abandon, voltigeaient déjà dans sa pensée, lorsqu'un jour, au détour du bois, ils se rencontrèrent.

Edouard était pâle et défait. Alice rougissait de plaisir et d'émotion.

Edouard fut galant et prévenant comme dans les beaux jours d'autrefois, mais peu causeur : il n'osait trop l'être, crainte d'avoir des larmes dans la voix. Alice fût affectueuse et presque expansive.

Quand ils se séparèrent devant son joli petit parterre, Alice exigea d'Edouard la promesse qu'il reviendrait le lendemain. Le lendemain, Edouard était auprès d'elle, et les causeries et les petites confidences de jadis recommencèrent.

Peu à peu ces confidences et ces causeries dégénérèrent en ces épanchements d'âme à âme que les poètes ont chantés sur tous les tons, et un jour Alice se penchant à l'oreille d'Edouard lui murmura timidement :

— Avez-vous oublié l'aiguille ?

Ces paroles affectueuses portaient en elles une parcelle du baume du Samaritain de l'Evangile, car à quelque temps de là, Alice et Edouard agenouillés aux pieds du Christ de l'église du village, se juraient mutuellement l'amour terrestre, cette pâle photographie de l'amour éternel.

Le garçon d'honneur remarqua qu'Alice avait prononcé son " oui " d'une voix forte et calme ; et, au grand étonnement des invités quand, après être rentré chez lui, Edouard présenta à sa femme sa corbeille de noces, la première chose qu'elle en retira fut une aiguille d'or.

— Si jamais il nous prenait fantaisie de rompre ce que Dieu vient de lier, cette aiguille raccommoderait tout, n'est-ce pas Alice ?

— Oh ! oui, Edouard, repartit la voix mutine de sa femme.

C'était la deuxième fois qu'elle disait " oui " depuis le matin.

Ce mariage fut heureux on ne peut plus, et Edouard, qui n'a cessé que depuis quelques années d'être membre du Parlement, ne décroche plus son grand sabre de cavalerie que pour mieux faire

rire les cinq blondes têtes d'enfants que Dieu lui a envoyés. De temps à autre, il reçoit encore, par l'entremise du jeune Darlington, des nouvelle de ses anciens camarades du régiment, car Darlington marié six ans après lui, n'a eu que ce seul fils, qu'Edouard a fait entrer au deuxième lancier, grâce à son ancien lieutenant qui en est devenu le colonel.

M. Meunier a succombé la semaine dernière, à une attaque d'apoplexie dont il était menacé depuis fort longtemps. Cette mort a affecté un peu ma grand'mère qui perd ainsi un à un, tous ses souvenirs de jeunesse. Néanmoins, cela ne l'empêche pas de temps à autre, tout en brodant, de nous raconter quelques naïves histoires dans le genre de celle-ci, et de porter encore à ravir la coquetterie de ses soixante-et-sept hivers ; car, ma grand'mère—ce sera ma dernière confidence—c'est tout bonnement :

– La Femme à l'Aiguille.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

---

# SUR LA RIVIERE.

## EPITRE A Mlle H. F.

---

Vous savez, ce joli bateau,
Qui partait le matin si tôt
Pour revenir à la veillée ;
Qui tout le jour nous promenait
Au fond de la double forêt
Dont la rivière était l'allée ?

Je l'ai revu.—Bien seul, hélas !
Je me suis vite trouvé las
Des splendeurs de ce paysage :
Vous n'étiez plus à mon côté
Avec vos chants, votre gaité,
Et vos yeux bleus qui rendent sage !

Ai-je osé vous parler d'amour ?
Non ; mais vous savez, sans détour,
Combien mon amitié sincère
Honorait en vous des vertus,
Des sentiments qui ne sont plus
Que des fleurs rares sur la terre.

Aussi, nous partions tous les deux,
Fuyant le flot tumultueux
Qui bat les pavés de la ville,—
Sur d'autres flots, purs et discrets,
Chacun mêlait à ses secrets
La grande nature immobile.

Il fait bon d'être deux parfois
Pour s'éloigner tout à la fois
Du monde et de notre infortune.....
Pourtant nos moindres entretiens
Roulaient sur le monde et les siens,
Depuis l'aurore au clair de lune.

Vous parliez des plaisirs passés,
Des chagrins qui sont effacés
Par les pleurs et l'expérience ;
D'un triste ou d'un riant tableau
Vous me disiez le dernier mot,
Et c'était toujours : confiance !

Oh ! j'ai subi le sort commun :
Mes plus beaux projets, un par un,
Ont repris la forme du rêve.—
Au courant vulgaire entraîné,
S'en va mon esprit consterné
Comme nos yeux longeant la grêve.

Déjà les regrets sont venus !
Jadis, ces spectres inconnus
Négligeaient mon ciel sans nuage.
Les voilà prêts à l'habiter,
Et moi, pour vivre et pour lutter,
Je n'ai gardé que mon courage.

Je me croyais plus fort, allez !
Les forces que vous révélez
Chez vous, femmes, sont bien étranges !
Vous portez dans toute action
Votre humble consolation
Et le rayonnement des anges.

Le courage est un bien de Dieu
Que l'homme retrouve en son lieu,
Mais chez lui souvent il sommeille,
Jusqu'à l'heure où, prenant pitié,
S'approche la sainte amitié
Qui lui parle et qui le réveille.

D'avance soumis à ses lois,
J'écoutais ce que votre voix
Disait à mon âme inquiète,—
Et, sans jamais parler d'amour,
Nous passions ainsi tout un jour,
Vous, la muse,—moi, le poëte.

Tout est fini depuis longtemps !
J'ai souvenir de ce beau temps
Quand mon cœur regarde en arrière.....
Et je pense au bateau coquet
Qui doucement nous promenait
Sur les flots noirs de la rivière.

BENJAMIN SULTE.

Carillon, juin 1867.

# LA GASCOGNE ET LA BISCAYE.

## EXTRAITS DE NOTES DE VOYAGES.

---

Bordeaux. — La coiffe et le chapeau. — Patois du pays. — La vieille ville.— Ossuaire de l'église St. Michel.—Les Landes.—Bayonne.—La langue basque. *San Sebastian.* — St. Ignace de Loyola et la société de Jésus. — *Zumala-Carréqui*, guerre des Carlistes et des *Christinos*.—Les Basques.

.....

Voyant une foule immense se diriger vers une des extrémités de la ville, nous suivons machinalement le mouvement général, et ne tardons pas à arriver à un immense amphithéâtre improvisé pour un *combat de taureaux*, amusement national des Espagnols que l'on semble vouloir introduire en France.

Les *toreros* firent preuve de beaucoup d'adresse et de sang-froid ; les applaudissements ne se firent pas attendre, les sifflets encore moins, et la foule se dispersa, avec la sensation que l'on éprouverait au sortir d'un abattoir.

Il est évident que ces spectacles cruels ne conviennent pas à la France, ils ne sont pas même dans les goûts des Bordelais, malgré le sang brûlant du midi qui coule dans leurs veines.

Les Bordelais passent pour avoir de l'esprit, ils manifestent leur vivacité et leur gaieté méridionales, par un verbiage continuel et assourdissant. On les dit querelleurs et irascibles ; cependant, ici, comme partout ailleurs, les mœurs particulières et distinctives disparaissent graduellement, les anciennes coutumes des peuples sont changées, la variété même dans les vêtements, fait place à

cette uniformité guindée des grands centres tels que Paris et les autres grandes villes.

On ne trouve plus que dans les communes les plus reculées, ces grands bonnets à fonds plats et plissés en éventails dont toutes les femmes du peuple se coiffaient autrefois ; il a été remplacé par le mouchoir, devenu la coiffure presque générale.

Les filles des artisans aisés, que l'on nomme ici *grisettes*, portent encore avec grâce la petite coiffe en dentelle et le long châle, tous deux produits de l'industrie domestique ; quelques-unes cependant, ni les moins coquettes, ni les plus honnêtes, voulant singer le grand monde des villes, portent le chapeau, et font preuve de beaucoup moins de goût que leurs plus modestes campagnes.

Il n'y a rien de plus joli et de plus *becoming*, pour me servir d'une très-bonne expression anglaise, que de voir les jeunes paysannes et ouvrières de toute la France, traversant les rues, même des grandes villes, avec leurs petites coiffes et leurs tabliers blancs.

Il y a bien souvent plus *d'écus de cent sous* et autant d'honnêteté sous le mouchoir ou le bonnet de la paysanne, que sous les panaches enrubannés de mon pays.

Il ne faudrait pas confondre la grisette de Bordeaux avec celle de Paris et de presque toutes les autres villes de la France ; cette dernière est, le plus souvent, une jeune ouvrière ou une couturière galante, tandis que l'on donne ici ce nom, à toutes les jeunes filles de familles tenant le milieu entre la bourgeoisie et les classes ouvrières.

Les grands changements que l'on remarque dans les mœurs, les coutumes, et les vêtements du peuple, se font même sentir dans la langue de toutes les anciennes provinces de la France. Les vieux patois disparaissent graduellement. La population des villes, toujours la première à accepter les nouveautés, parle le français avec juste assez d'accent pour se faire appeler *provinciaux* par ces impitoyables parisiens, tandis que les paysans des départements au midi de Bordeaux ont, en grand nombre, conservé le gascon, " dialecte tiré de cette corruption de la langue latine qui se parlait entre les dixième et onzième siècles, et d'où sont sortis l'Italien, l'Espagnol, le Portugais et le Français, avec plusieurs modifications qui n'ont pas été adoptées dans le midi de la France."

Rien n'est plus musical et plus attrayant, que ces patois du midi parlé avec un accent soit italien, soit espagnol. Voici un échantillon de gascon, dans lequel il est encore assez facile de se recon-

naître. C'est une traduction ou plutôt une imitation de la fable de Lafontaine :

LOU LOUP ET L'AGNEL.

La rason del pu fort es toujourt la milhouro ;
Z'ou prouboray tout aquesto houro.
Un joyno agnel, per se coupa la set
D'un moubomen mol é doucet
Baignabo sa lenguo éfantino
Din lou courren d'un ruis à l'ayqueto argentino
Quant protcho d'el fut amenat
Un loup que la qulo poussabo.
Lou carnassié qualquo boussi sercabo
Car n'abebo pas deyjumat,

.....

.....

Les dimanches, en France, sont malheureusement des jours de divertissement, plutôt que des jours de prières. Une messe basse, bien vite entendue, est tout ce que la plus grande partie de la population accorde au Seigneur ; la journée est consacré aux plaisirs, aux divertissements et surtout aux théâtres qui, ces jours là, donnent les plus belles pièces de leurs répertoires, en l'honneur du peuple qui ne peut s'accorder ce luxe aux jours ouvriers.

Je me laisse entraîner par le mauvais exemple, moins pour entendre l'opéra de " Charles VI," que pour voir ce " grand théâtre," l'orgueil de Bordeaux et certainement une des plus vastes et une des plus riches salles de spectacle du monde. L'opéra fut assez médiocrement chanté et goûté de même, à part la " grande finale " applaudie à outrance, non qu'elle fut mieux exécutée, mais parce qu'elle flattait l'amour-propre de l'assemblée. " Non ! Non ! jamais en France l'Anglais ne règnera," chantait le chœur avec un enthousiasme tout Français ; et le public d'applaudir avec un entrain à faire crouler loges, galeries et " paradis," sans s'occuper de savoir quelle aurait été la véritable finale historique, si un acte, deux scènes, avaient été ajoutées à l'opéra ! L'histoire est parfois très-gênante ! mais nos littérateurs et nos artistes savent profiter des licences qui leur sont accordées pour corriger ce qu'il y aurait de *trop vrai* dans l'histoire.

.....

Toutes les anciennes villes de l'Europe sont divisées en deux parties distinctes, " la vieille ville" et la " ville nouvelle ; " la première, séjour de peuple et des artisans, la seconde, invariablement habitée par la " Finance," la bourgeoisie et quelquefois par la noblesse. Les " villes nouvelles " sont ordinairement belles, propres, riches, tirées au cordeau, mais peu intéressantes ; elles se

répètent l'une l'autre, ce n'est qu'une question de plus ou de moins. Les " vieilles villes " au contraire, portent le cachet des mœurs du peuple ; c'est l'histoire gravée dans le sol ; ce sont les reliques des gloires d'une nation et de ses malheurs. Les " nouvelles villes " sont préférées par les commis voyageurs ; les touristes, les archéologues préfèrent les rues fangeuses et étroites des " vieilles villes."

Les anciens quartiers de toutes les villes de l'Europe sont sales et infectes ; ceux de Bordeaux le sont par extraordinaire, ne le cédant sous ce rapport qu'à la " *cité* " de Londres, à Frankfort et à Stamboul. Les rues ne sont véritablement pas percées ; elles serpentent boueuses et mal pavées, au milieu de maisons hautes, malpropres, à demie ruinées et datant quelques-unes de l'occupation anglaise.

Après avoir failli nous perdre vingt fois dans ce labyrinthe inextricable, nous atteignons enfin les quais ; l'aspect de la ville y est aussi subitement changé, que lorsqu'on laisse les rues infectes de Constantinople, pour monter dans un de ces légers caïques sillonnant la " *Corne d'or.*"

Vue de la rivière, Bordeaux est véritablement une belle ville. La Garonne fait ici une courbe parfaite que des siècles se sont plus à orner d'édifices de différents styles, depuis le plus pur antique au plus élégant gothique. Ce vaste croissant, de plus d'une lieue, forme le second port de la France, parfaitement sûr pour les navires de même au-dessus de mille tonneaux. Ses principales exportations sont pour les Etats-Unis, l'Amérique méridionale et l'Angleterre où l'on expédie la moitié de ces vins si renommés, mais si mal nommés, " Claret." Les savants disent que l'origine de Bordeaux est incertaine, et que ses premiers habitants étaient de race sibérienne, ce qui est pour le moins aussi incertain !.....

..... .....

.....

Sur les quais, nous visitons la jolie église de St. Michel, construite dans le même style que la cathédrale et à peu près dans le même temps, c'est-à-dire lors de l'occupation anglaise ; on y remarque, cependant, plus de régularité et d'élégance. La grande tour principale ne fait pas partie de l'église, mais en est éloignée de près de soixante pieds comme à la cathédrale. Ce genre aurait-il été emprunté à la Toscane ? il me rappelle les superbes tours de Pise et de Florence que je ne crois pas avoir retrouvées ailleurs.

Un gardien intelligent, tenant en main un énorme trousseau de clefs, nous attendait au pied de la grande tour : " Messieurs, nous dit-il d'un ton de sacristain, voulez-vous voir quelque chose de

bien extraordinaire ? " Nous nous gardons bien de refuser au risque de donner un pourboire non mérité, et à la triste lueur d'un flambeau, nous nous engageons dans l'obligatoire escalier en spirale.

A peine avions-nous posé le pied sur le sol remuant de la grande pièce, nos yeux ne s'étaient pas encore faits à la sombre clarté qui nous environnait, que le gardien, secouant son flambeau avec force, nous dit d'un ton pénétré, imposant, solennel même : Regardez, messieurs ! ceci est le cimetière de l'église St. Michel !....

— Singulier cimetière, murmurai-je en moi-même, c'est plutôt un charnier..... Dix coudées d'ossements humains ont été amoncelées sous nos pieds, ouvrage de plusieurs siècles : les quatre murs sont tapissés d'un grand nombre de cadavres, maintenus debouts avec chaines et clous, et tous dans un état de dessication parfaite.

Le terrain sur lequel l'église est construite, possède, parait-il, la singulière vertu de dessécher les corps qui lui sont confiés. Les moins bien conservés étaient jetés au fonds de la grande pièce, et les plus beaux sujets exposés à l'admiration du public !

Je me rappelle avoir parcouru, entr'autres, le cimetière (l'os suaire) des Capucins à Rome : les corps y sont promptement desséchés, mais les os seuls étant respectés, les bons Pères en ont fait de véritables jouets.

Toutes les articulations de la machine humaine, ont fourni leurs contingents aux nombreux ornements qui décorent ce séjour de la mort : colonnes, rosaces, étoiles, chapelles, autels, tout s'y trouve : C'est la disposition d'un musée d'armes, dont les anges de la Victoire seraient d'horribles squelettes suspendus aux voutes, et tenant en main un bras, ou une jambe décharnée, en guise de sceptre ou de couronne de laurier.

Les cadavres de la tour St. Michel, quelques-uns vieux de quatre cents ans, sont encore mieux conservés ; la peau brunie qui les recouvre a pris la consistance d'un morceau de cuir.

Ici, c'est le corps d'un officier tué en duel ; la plaie de son côté est encore béante : là, ce sont des femmes avec toute leur chevelure : plus loin le cadavre d'une négresse, guère plus noire que ses voisines. Dans une autre partie de la salle est un pauvre petit garçon de 13 à 15 ans que l'on a enterré vivant. Il fait mal à voir, son corps tout contorsionné, ses nerfs crispés, ses ongles enfoncés dans les chairs, disent les souffrances qu'il a endurées ; l'expression de sa tête renversée est effrayante de douleur et de désespoir, elle ferait les délices de Ribera ; il a enfin réussi à se retourner dans son cercueil !...

Le tout est un spectacle navrant, la mort y est traité avec un mépris que je ne puis comprendre.

Une pensée d'abnégation chrétienne inspire probablement cet apparent mépris de la mort à Rome. Le religieux qui fabrique des étoiles et des rosaces avec les ossements de ses frères, sait que son tour viendra ; que ses os serviront au même but entre les mains de ses successeurs. La vie spirituelle est tout pour lui, son âme, seule créée à l'image de Dieu, est seule digne de ses soins et de sa préoccupation ; son corps, au contraire, est plutôt considéré comme un ennemi qu'il faut châtier durant la vie, et dont il fait volontiers le sacrifice à sa mort. A Bordeaux, le mépris des morts n'est pas apparent, il est réel : on en a fait un objet de curiosité profane, les moins intéressants ont été foulés aux pieds.....

.....

.....

.....

L. R. Masson.

Terrebonne, 20 janvier 1868.

(*A continuer.*)

# BIBLIOGRAPHIE.

---

*Histoire des Grandes Familles Françaises du Canada* ou Aperçu sur le Chevalier Benoist et quelques familles contemporaines. Montréal, Eusèbe Senécal, Imprimeur-Editeur, 1867. 1 vol. gros in-8.—XII-44-64-548 pp. Prix $4.00.

Les Canadiens sont un peuple de gentilshommes, a dit quelqu'un. Cette parole est plus vraie qu'on ne l'a pensé peut-être, et, longtemps après qu'elle a été prononcée, l'auteur du livre dont le titre est en tête de cet article, s'est chargé d'en donner une brillante démonstration. L'ouvrage qu'il livre aujourd'hui au public est un monument élevé à la gloire de notre pays, dont les destinées ont si souvent reposé sur le courage, la vaillance et quelquefois l'héroïsme de ces grandes familles canadiennes, remarquables " plus encore par la solidité de leurs vertus que par la hardiesse de leurs entreprises."

Des recherches que les descendants du chevalier Benoist, qui vivait en 1740 en Canada, firent faire sur ce distingué personnage et sur toute sa famille, donna occasion à la publication de ce livre. Un prêtre de la ville de Montréal, chargé de faire ces recherches, voulut, tout en remplissant les désirs de ses honorables commettants, donner plus d'ampleur à son œuvre et l'étendre à toutes les grandes familles françaises du Canada. Il s'adressa aux rejetons de ces familles elles-mêmes, afin d'avoir des renseignements plus certains, en obtenant communication des documents authentiques, dont ils sont en possession. Pour la plupart, ils s'empressèrent de mettre à la disposition du vénérable prêtre toutes les données qu'ils possédaient. C'est à cette circonstance exceptionnelle que l'on doit de trouver dans ce livre une foule de détails historiques, de faits, d'aventures, d'incidents plus ou moins importants, qui étaient complètement inconnus, et qui pourtant ne manquent pas d'avoir leur intérêt. La même raison a dû donner à l'auteur une plus ferme assurance dans ses recherches, une plus grande certitude à ses dates; elle entourera aussi ses récits d'une autorité qu'on n'a pas toujours trouvé ailleurs dans les travaux du même genre. Ce n'est pas que nous prétendions qu'aucune erreur ne se soit glissée parmi les sept cents pages qui composent cette vaste compilation; en effet, l'auteur, à la fin de son livre, provoque la critique, en priant tous ceux qui pourront le faire, de lui signaler les inexactitudes qu'ils rencontreraient.

Parmi les familles dont il est parlé dans ce livre, on remarque les familles de Longueuil, de Beaujeu, de St. Ours, Hertel, d'Eschambault, de Montigny, Duchesnay, d'Ailleboust, Guy, de Vaudreuil, Baby, de Boucherville, de Salaberry, etc., etc. La notice sur la famille Benoist, qui prend une portion notable du livre, les précède toutes, et contient bien des documents qui n'ont d'attrait que pour ses membres. On ne saurait en dire autant des autres familles. Les notices que l'auteur leur consacre offrent presque toujours une lecture agréable, instructive, quelquefois même édifiante et d'un haut intérêt.

Chaque notice est accompagnée des portraits des personnages les plus remarquables de la famille. C'est ainsi que l'auteur nous donne les portraits du chevalier Benoist, de Jacques-Cartier, de Montcalm, de Beauharnois, de Duquesne, de la Galissonnière, de Vaudreuil, de Bougainville, de Lévis, etc. L'auteur a aussi ajouté les portraits d'hommes distingués, dont quelques-uns ont vécu à une époque plus rapprochée de nous, et même ceux de quelques contemporains, comme Mgr. de Laval, Mgr. Plessis, Mgr. Lartigue, le juge Vallières, M. Etienne Parent, M. le juge Caron, Sir G. E. Cartier, l'hon. Chauveau, etc.

Entre autres objets intéressants et propres à piquer la curiosité, dans ce livre qui en contient tant, on trouve les *fac simile* d'autographes du major Closse, de M. de Chambly, d'un Longueuil, de M. de Manteth, de M. de Blainville, de M. de Rouville, de M. de Ramezay, du chevalier de La Corne, de M. d'Ailleboust, du chevalier Benoist, de Charles Lemoine, de M. de Vaudreuil, du gouverneur Boucher, de Liénard de Beaujeu, du marquis Chartier de Lotbinière, de François Hertel surnommé le héros, du chevalier de Montigny, du général de Léry, de Jeanne Leber, de Catherine Le Gardeur, etc., etc.

Les portraits ont été gravés à Paris, et sont généralement très-ressemblants. Les *fac simile* ont été faits à Montréal par la maison Burland Lafricain et Cie. Il n'est que juste d'ajouter que l'exécution matérielle ne laisse rien à désirer sous le rapport de la beauté du papier, de l'élégance des caractères et de la richesse de la reliure. Nous n'avons pas vu d'ouvrage sorti des ateliers canadiens qui puisse surpasser la perfection typographique de celui-ci.

Nous en avons dit assez pour faire comprendre que c'est un livre de luxe, qui doit se trouver dans tous les aslons et dans les bibliothèques de toutes les familles canadiennes qui ont quelque souci des gloires de leur pays.

Ce n'est pas tout, en effet, d'avoir une histoire sérieuse et régulière du Canada. Elle peut suffire au besoin d'apprendre les grands événements et l'enchaînement des faits, au désir de s'instruire du passé de sa patrie ; mais l'homme a encore d'autres besoins et d'autres désirs, moins nobles, si vous voulez, moins élevés ; mais qui, pour tout cela, ne sont point blâmables. On aime à faire connaissance plus intime avec les héros, avec les hommes qui ont laissé un grand nom derrière eux, une trace profonde dans les idées ou les faits de leur époque. On cherche à les voir comme dans l'intimité de la famille ; on aime à faire connaissance avec leur physionomie, contempler de près ces traits vénérés, et, en étudiant la figure qui est le miroir de l'âme, essayer de deviner les grandes pensées et de pénétrer dans le caractère des personnages qui ont fait la gloire de leur pays. On veut tout connaître chez eux, leur vie, leurs traits, jusqu'à leur signature, laquelle, prétend-on,

révèle quelquefois les dispositions de l'homme. Il y a peut-être là une idée mesquine, une vaine curiosité, qui expose à bien des désenchantements et à de pénibles déceptions ; car quel est le personnage qui peut supporter sans rapetisser un examen aussi minutieux ; souvent ceux qui de loin nous ont paru des héros, vus de près, redeviennent des hommes, avec nos défauts, nos travers, et jusqu'à nos ridicules. Cependant, c'est le goût, ou, si vous voulez, la manie de bien des personnes, aujourd'hui ; et en tant que curiosité, nous la croyons bien moins blamâble que beaucoup d'autres que nous pourrions ici dévoiler. Pour notre part, nous oserions avouer à la plus belle partie du genre humain qu'il vaut infiniment mieux être curieux de connaître la vie intime des défunts, que celle des vivants.

Le style du livre est simple, naturel, clair, correct ; il est approprié à ce genre d'ouvrage et ne contient pas d'ornements superflus.

Voilà pour les qualités de l'ouvrage, elles sont nombreuses, comme l'on voit. Cependant une critique, dit-on, ne serait pas complète, et un critique ne saurait être satisfait, s'il n'indique quelque défaut dans le livre qui l'occupe. Or celui-ci échappera-t-il à la règle ordinaire ? C'est impossible.

Une imperfection que l'on remarque immédiatement en feuilletant le livre, c'est un manque d'ordre, une certaine confusion dans la disposition des matières, qui fatigue le lecteur lorsqu'il veut trouver un sujet particulier. On doute alors si l'auteur avait bien arrêté le plan de son ouvrage, en le commençant, et il semble que le livre péche surtout par le manque d'unité. Ainsi, il n'y a pas moins de quatre séries différentes de chiffres dans la pagination du volume ; cela rend les recherches très-difficiles. De plus, certaines parties de l'ouvrage auraient dû être rejettées à la fin sous forme d'appendice, afin de ne pas retarder trop longtemps l'entrée en matière.

Toutes les figures que l'on voit dans ce livre gravitent autour de celle du Chevalier Benoist, qui est comme leur centre et paraît être leur chef, par la distinction historique. Quelques-uns trouveront peut-être que certaines familles canadiennes méritaient, par l'illustration seule de leurs ancêtres, par la noblesse de leur propre origine ou par l'importance de la conduite de leurs membres pendant de longues années, une place dans cet onvrage, sans en être redevable à des relations fortuites avec le Chevalier Benoist, ou au fait d'avoir été contemporaines avec lui. Plusieurs personnages dans ces familles, en effet, ont joué des rôles qui leur donnent dans l'histoire une position aussi grande et souvent plus considérable que celle qu'occupe le Chevalier Benoist. Aussi on se demande quel droit peut avoir ce Chevalier à devenir ainsi la figure la plus brillante, et comme le pivot autour duquel tournent toutes les notices biographiques ?

Cette question contient un reproche qui s'applique plus à la forme qu'au fond du livre. Car nous ne sachons pas que l'auteur ait sacrifié au profit de la gloire unique du Chevalier Benoist, les actions d'éclat, les beaux faits d'armes, la conduite généreuse des personnages qui paraissent avec lui dans ce livre. Une grande impartialité règne sur ce point ; l'auteur reconnait volontiers le mérite de chacun et le proclame avec un égal bon vouloir. Nous ne croyons pas que l'auteur ait grandi la figure du Chevalier Benoist et rapetissé les autres ; au contraire, ses paroles sont toutes également élogieuses ; on pourrait peut-être même ajouter que l'éloge, en dose générale, est un peu surfait.

Tels sont peut-être quelques-uns des défauts qui frapperont l'esprit du

lecteur attentif. Quant à nous qui savons le but complexe qu'a eu l'auteur dans la publication de son livre, nous devons dire que ces défauts étaient presqu'inévitables. Aussi devons-nous le féliciter d'avoir su mener à bonne fin une œuvre aussi considérable, qui fait également honneur à son esprit d'entreprise, à son travail, à sa persévérance. Sa modestie ne lui a pas permis de s'en attribuer la paternité devant le public ; mais nous qui le connaissons nous ne saurions oublier le vénérable prêtre qui vient de doter le pays d'un aussi beau livre.

E. Lef. de Bellefeuille.

---

MAISON ALD
MONTREAL
PROV. DE QUEBEC

# ANNE SEVERIN.

A LADY GEORGIANA FULLERTON.

(*Suite.*)

## XII

Le jour où Charlotte parut en blanc costume de mariée, bien que d'une pâleur extrême, elle était calme et sereine : et cependant, au début de cette journée, un déchirant et tendre souvenir, réveillé avec ardeur dans ce cœur de vingt ans, eût fait chanceler son courage, si quelques paroles, dites avec une compatissante autorité par l'abbé Gabriel, ne l'eussent ranimé. Deux heures après, lorsqu'elle reçut de sa main la bénédiction nuptiale, la prière lui avait rendu la fermeté et la paix.

Au retour de l'église, sa mère (qui n'avait pas pu l'accompagner à l'autel) n'aperçut sur son beau visage aucune trace de larmes. Le regard ému de son époux ne rencontra dans ses yeux aucun indice du regret qu'il y cherchait avec une inquiète jalousie, et rien ne vint troubler pour lui la félicité inespérée de ce jour.

La mort de madame Perceval suivit de près leur union. Les nouveaux époux s'établirent alors au bord de la mer, dans une habitation solitaire, où ils passèrent les premières années de leur mariage, qui furent aussi les dernières de leur séjour en Angleterre. Les événements commençaient à donner raison au marquis de Villiers, et le jour attendu par lui avec une espérance si obstinée

se leva enfin. Après vingt-deux ans d'exil, il put reprendre le chemin de sa patrie, et, plus heureux que beaucoup d'autres, il rentra dans le château de ses pères, où grâce à la générosité de son ami, il trouva à peine quelque trace de la secousse violente dont le sol tremblait encore. Tandis que la France était partout jonchée de ruines mêlées à des reconstructions qui (tant qu'elles sont incomplètes) ressemblent à d'autres ruines plus tristes que les premières, les vieux murs du château de Villiers avaient gardé leur aspect féodal, les belles tapisseries du salon étaient intactes, les grands portraits des ancêtres étaient demeurés à leurs places, en dépit des noms illustres inscrits sur leurs cadres et du blason qui les ornaient : en un mot, Pierre Severin y avait défendu partout le passé comme l'avenir avec un soin qui semblait tenir à la fois du respect d'un fils et de la prévoyance d'un père !

Il fallait donc reconnaître que si la Providence avait été sévère au début de la vie du marquis de Villiers, elle compensait aujourd'hui ses rigueurs par une abondance de biens : il revenait dans sa patrie, qu'il avait pu craindre de ne jamais revoir ; il y revenait avec son roi, dans l'ivresse de cette joie patriotique qui est l'une des plus ardentes émotions qu'il soit donné au cœur humain de ressentir.

Il ramenait, comme maîtresse et reine de son antique manoir, celle qu'il avait aimée en silence dans la pauvreté de l'exil, sans avoir jamais osé prévoir la réalisation du rêve qui s'accomplissait aujourd'hui.

Il y ramenait avec elle l'enfant héritier de ses biens, dont la naissance avait comblé, trois ans auparavant, toutes les joies de son cœur, comme elle complétait aujourd'hui toutes celles de son orgueil !

De son côté, lorsque le marquise de Villiers passa pour la première fois le seuil de cette belle demeure, appuyée sur son mari, tenant son fils par la main, accompagnée de Louise et précédée de l'ami qui lui avait préparé un tel retour, son sort semblait être non moins digne d'envie.

Pourquoi donc de temps à autre, une ombre passait-elle sur ce front pur ? Pourquoi une inexplicable inquiétude troublait-elle parfois ce regard limpide ?

Avant de nous l'expliquer nous les suivrons dans la vaste salle à manger, où les lustres suspendus au plafond et le feu pétillant au foyer répandent ensemble une joyeuse lumière : la table est brillamment servie, et, assis en face l'un de l'autre, le marquis et la marquise de Villiers en font les honneurs pour la première fois. Leurs amis les plus chers les entourent, toutes les physionomies

sont rayonnantes ; celle de Pierre Severin exprime une joie qu'il a peine à contenir, car Louise est placée près de lui ! La voilà donc telle que depuis trois ans elle est demeurée dans son souvenir !... Charmante sans être jolie, animant tout sans être brillante, et simple de cette simplicité adorable et rare exprimée dans ces grands yeux qui ne songent point à se baisser, qui regardent en face sans penser qu'on les regarde. Beau regard ! pur et sincère, que le grand poëte de nos jeunes années a bien su décrire [1] :

> Ses paupières, jamais sur ses beaux yeux baissées.
> Ne voilaient son regard d'innocence rempli.

Tel était celui de Louise. Pierre, tout en la regardant avec transport, ne lui faisait aucun compliment, mais il causait comme on le fait quand on veut plaire, et Louise en lui répondant, ou même sans lui répondre, lui laissait naïvement entrevoir qu'il n'était pas éloigné d'y réussir.

De l'autre côté de la table, on était sinon plus heureux, au moins plus animé. Quelques voisins, invités pour fêter le retour du marquis, étonnaient Charlotte par leurs joyeux éclats de voix et la vivacité de leurs paroles ; ce mouvement et ce bruit lui communiquaient une sensation de gaieté que sa jeunesse attristée avait trop peu connue. A côté de ces bruyants convives se trouvait, pour compléter la réunion de ce jour, l'abbé Gabriel, rapproché de ses amis pour ne plus les quitter, car bien que d'une famille qui lui eût permis d'aspirer aux plus hautes dignités de l'Eglise, il n'avait sollicité qu'une seule faveur, celle d'être nommé curé de Villiers, et il venait, en l'obtenant, d'atteindre le terme de sa modeste et sainte ambition.

Tout s'était très-bien passé jusque-là, et l'on était à la fin du dîner lorsque la porte s'ouvrit et l'on vit paraître un enfant dont le charmant visage était encadré de longs cheveux bruns et bouclés : il sembla d'abord effrayé à la vue des convives, et il demeura immobile à l'entrée de la salle.

— Guy, dit le marquis, approchez.

Guy ne bougea pas. Charlotte leva involontairement sur son mari un regard qui sembla le contrarier ; elle rougit, mais cependant elle éleva la voix :

— Guy, mon enfant, dit-elle, écoute-moi, viens ici !

Ces mots n'étaient pas achevés que l'enfant était dans les bras de sa mère ; lorsqu'elle le tint sur ses genoux, elle le serra contre son cœur avec un vif mouvement de tendresse, mais lorsque Guy avait

1 Lamartine, *Harmonies*.

la tête levée pour donner encore un baiser à sa mère, le marquis dit d'une voix sèche :

— Guy n'a pas mérité de dessert, envoyer-le-coucher, cela lui rappellera qu'il doit m'obéir.

Charlotte devint écarlate ; sans hésiter pourtant elle ôta de la main de l'enfant le biscuit qu'il tenait déjà à la main et remit par terre Guy, rouge et surpris.

En ce moment une voix s'écria :

— Un instant, un instant ! ne congédiez pas ce jeune convive, j'ai besoin de sa présence.

Cette voix était celle de Pierre Severin. Louise, depuis l'apparition de Guy, était devenue distraite et ne l'écoutait plus. Pierre, attentif à tous les mouvements de sa physionomie, avait suivi avec elle les incidents de la petite scène qui venait d'avoir lieu. Il se leva en parlant, alla prendre l'enfant dans ses bras et se trouva ainsi en face du marquis.

Le mouvement d'humeur que celui-ci venait d'avoir était déjà passé, il n'en serait pas revenu si vite cependant sans cette heureuse intervention ; mais en ce jour, comment refuser quelque chose à Pierre Severin, et quelque chose surtout qu'il était au fond charmé de lui accorder ? Le front du marquis se dérida, il sourit. Pierre rendit l'enfant à sa mère, puis, remplissant son verre, il dit d'une voix joyeuse :

— Messieurs, avant de quitter la table aujourd'hui, le premier beau jour de ma vie, buvons tous, je vous prie, à la santé, à la bienvenue, au bonheur du marquis de Villiers, mon ami et *mon maître.*

Les verres furent vidés avec acclamation, et lorsque le silence fut rétabli, le marquis ému se leva à son tour et dit avec une expression qui prêtait parfois à ses traits un charme véritable :

— Messieurs, Pierre Severin m'appelle son maître, il me permettra donc de vous dire quelle espèce de *serviteur* j'ai trouvé en lui.

Et alors, avec un accent calme d'abord, mais qui s'anima de plus en plus, il fit rapidement le récit de tout ce qui s'était passé en son absence, il raconta le dévouement de Pierre, ses périls, parla de ce qu'il nommait ses bienfaits, et se fût donné le généreux plaisir de glorifier beaucoup plus longtemps son ami, si Pierre, qui contre toute intention avait ainsi provoqué son propre éloge public et direct, n'y tenant plus, ne l'eût interrompu avec une impatience et même une brusquerie qui contrastait d'une façon comique avec le profond respect qu'il prétendait maintenir vis-à-vis de celui qu'il nommait *son maître.* Le marquis éclata de rire et tout le

monde en fit autant. La gaieté devint alors générale jusqu'à la fin du repas et régna pendant tout le reste de la soirée.

Lorsque Severin prit fort tard congé de Louise, elle aurait voulu le remercier ; mais comme il semblait avoir agi par hasard et que d'ailleurs ces remerciements eussent été difficiles à formuler, elle ne les exprima que par quelques mots dont l'involontaire accent révéla à Pierre ce qu'il tenait le plus à savoir, et il se retira décidé à profiter sans retard de cet encouragement.

## XIII

Pierre Severin et Louise Perceval étaient fiancés depuis un mois et leur mariage devait avoir lieu dans peu de jours, lorsque le marquis entra un matin gaiement dans le salon où ils se trouvaient avec Charlotte :

— Voici des nouvelles, mesdames, dit-il, des nouvelles d'un ancien ami qui vous surprendront, mais qui, je le crois du moins, vous feront plaisir aujourd'hui à toutes les deux... Henri Devereux m'écrit pour la première fois depuis son départ, et il m'apprend entre autres choses qu'il est marié !...

Il fut interrompu par une joyeuse exclamation de Charlotte. Louise rougit et sourit ; mais ce fut Pierre qui répondit le premier :

— Bravo ! excellente nouvelle ! qui me fait le plus grand plaisir !

— Vous connaissiez Henri Devereux ? dit le marquis surpris.

— Non, je ne l'ai jamais vu, mais... j'en ai entendu parler, et je lui veux du bien ; c'est même l'homme du monde à qui j'en souhaite le plus en ce moment, ajouta-t-il en souriant et en s'emparant de la main de Louise, car je lui dois le bonheur de ma vie.

La petite main qu'il tenait serra la sienne, et Louise répondit tout simplement :

— Et moi aussi, Pierre, je vous assure que je lui sais bien bon gré d'être parti, sans s'apercevoir qu'il y avait là une petite fille toute prête à le suivre s'il le lui avait proposé... Oh ! Dieu a été bien bon pour moi !....s'écria-t-elle ; et elle jeta sur Pierre un de ces regards qui valent mieux que les paroles.

— Et depuis quand est-il marié ? demanda-t-elle.

Ne recevant pas de réponse, elle leva la tête et demeura interdite de l'étrange changement survenu dans la physionomie du marquis. Il était entré calme et souriant, et maintenant le nuage le plus sombre obscurcissait son front, et une pensée quelconque le troublait tellement, qu'évidemment il n'avait point entendu la question de Louise.... Charlotte, non moins surprise, mais plus effrayé, le regardait sans parler.

Louise répéta d'une voix timide :

— Henri Devereux vous dit-il depuis quand il est marié ?

Le marquis eut l'air de revenir à lui.

— Quoi ? Ah ! oui ! depuis quand il est marié ? Mais voilà plus d'un an, à ce qu'il parait : il a un enfant, une fille, je crois. Il a fait une belle carrière ; sa femme est une des filles du gouverneur général des Indes....

Le marquis répondait, mais sans avoir l'air de penser à ce qu'il disait, et, tout d'un coup, comme s'il lui eût été impossible de maîtriser la bizarre préoccupation qui s'était emparée de lui, il passa au milieu d'eux, gagna à grands pas l'un des escaliers de pierre qui, à droite et à gauche de la terrasse, conduisaient au jardin, et disparut bientôt sous les arbres.

Charlotte se leva, alla s'appuyer sur la balustrade de la terrasse et le suivit pendant longtemps des yeux ; puis elle revint lentement au salon, mais plus pâle et plus grave qu'auparavant. Elle mit la main sur son cœur avec une expression de souffrance. Bientôt elle appela Guy, le prit dans ses bras et quitta la chambre sans rien dire.

— Qu'est-ce que cela signifie ? dit Pierre à Louise dès qu'ils furent seuls.

— Il m'est impossible de vous répondre, Pierre, car je ne sais pas plus que vous comment expliquer ces bizarreries qui fort souvent m'affligent et m'inquiètent pour ma Charlotte. Elle ne se plaint jamais, mais elle souffre, cela est évident ; je n'ose l'interroger.

Pierre demeura un instant pensif, puis il dit :

— Je me souviens que Roger, qui pourtant adorait son frère, me disait souvent que c'était son caractère inégal et violent qui l'avait empêché de se marier à vingt-cinq ans... Mais plus tard, lorsque je le revis en Angleterre, je vous avoue qu'il m'avait semblé être devenu un tout autre homme ; jamais à cette époque je ne l'ai vu ni bizarre ni emporté.

— Ni moi, dit Louise. Pendant ces trois ou quatre ans où nous le voyions tous les jours, nous le trouvions sérieux, silencieux quelquefois, mais rien de plus.

— C'est singulier, dit Pierre, et c'est depuis son mariage qu'il est sujet à des accès comme celui qu'il vient d'avoir !

Louise réfléchit :

— Non, pas tout de suite... du moins je ne l'ai pas remarqué pendant les premiers temps. Charlotte semblait même être véritablement heureuse... bien plus que je n'avais osé espérer qu'elle le

serait jamais, après le coup affreux qui l'avait frappée !... Pauvre Charlotte !...

— Ce malheureux Guillaume ! il l'adorait, n'est-ce pas ? dit Pierre.

— Oh ! dit Louise en joignant les mains, comment cela aurait-il pu être autrement ! Vous voyez ce qu'elle est. Eh bien, Pierre, je vous assure qu'elle était encore dix fois plus jolie alors, et la beauté de son visage n'est rien en comparaison de celle de son âme. Il n'y avait pas moyen de ne pas adorer Charlotte. Ce pauvre Henri Devereux, tenez, il en serait mort s'il n'avait pas pris un moyen violent pour l'oublier. Oh ! j'ai bien vu tout cela, moi, sans en rien dire, et vraiment je crois que sa passion pour elle était ce qui me le faisait aimer... Je le comprenais si bien ! et je le plaignais tant, ce pauvre Henri !...

Si jamais la pure lumière du regard de Louise avait brillé d'un vif et doux éclat, c'était bien en ce moment, et Pierre, en la regardant, eut l'envie de se prosterner devant elle. Mais le tendre respect même qu'il ressentait arrêtait sur ses lèvres toute expression trop vive. Il semblait craindre de troubler par une louange ce candide et adorable oubli d'elle-même qui n'existait que parce qu'il s'ignorait.

Il murmura :

— Béni soit encore mille fois l'aveuglement qui a empêché Henri Devereux de profiter de cette pitié !...

Puis il dit encore :

Encore un mot sur madame de Villiers car je vois bien, Louise, que le moyen de se faire aimer de vous, c'est de s'occuper d'elle... Le marquis a-t-il su toute cette triste histoire de Guillaume des Aubrys ?

— Oui, assurément, dit Louise, et même je n'ai jamais su comment cela s'était fait, mais c'est le marquis de Villiers qui nous a apporté le dernier envoi de Guillaume et l'affreuse nouvelle de sa mort. Oh ! je ne l'oublierai jamais !...

Et Louise, avec l'émotion que renouvelait toujours ce souvenir, raconta dans tous ses détails la scène dont se souvient le lecteur. Après avoir parlé de la dernière lettre et du médaillon de Guillaume, elle poursuivit :

— Ce qui m'a toujours fait trouver étrange que le marquis de Villiers eût été chargé de ce triste dépôt, c'est que ce pauvre Guillaume ne pouvait pas le souffrir.

Elle s'arrêta tout d'un coup, comme frappée d'un souvenir, et s'écria :

— Mais, à propos de ce médaillon... Voici une circonstance qui

me revient à la mémoire et qui eut lieu, ce me semble, precisément vers l'époque où Charlotte retomba dans sa tristesse d'abord dissipée. Un jour, c'était environ deux ans après son mariage (oui, Guy n'avait encore que quelques mois), je la trouvai en larmes, tenant entre les mains ce même médaillon brisé !...

— Brisé !...

— Oui, brisé ; non-seulement le verre qui couvrait les cheveux était en pièces, mais la boîte elle-même semblait aplatie comme par un coup très-rude. Elle me dit qu'elle l'avait laissé tomber et me chargea de le faire réparer, puis lorsque je le lui rapportai, elle ne voulut pas le reprendre, et depuis j'ai toujours gardé et je conserve encore ce triste souvenir.

Pierre demeura assez longtemps en silence, après que Louise eut achevé son récit. Enfin il reprit :

— Et son enfant ? le marquis a-t-il de ces inégalités avec lui ?

— Mais oui, malheureusement...Il l'aime avec passion, et pourtant il est parfois d'une sévérité absurde pour un enfant de cet âge. Vous en avez vu un exemple l'autre jour, et, sans vous, le pauvre petit n'en eût pas été quitte à si bon marché. Dans d'autres moments, il lui passe tout, ce qui est tout aussi mauvais pour Guy ; car tout petit qu'il est, il a des accès de colère qu'il faudrait réprimer... Mais déjà ce qui est pour moi inexplicable, c'est qu'il est toujours plus sévère et plus irritable lorsque Charlotte est présente que lorsque l'enfant est seul avec lui.

— Cela est fort bizarre, répéta Pierre ; mais, d'après tout cela, il me paraît évident que cette charmante marquise n'a pas tout le bonheur qu'elle mérite, et quand à mon excellent maître, il lui reste beaucoup à faire, ce me semble, pour être digne du sort qui lui est tombé en partage.

Ce n'était pas là un reproche que Pierre Severin lui-même semblât se mettre en devoir d'encourir jamais.

## XIV

On a dit mille fois qu'il était plus facile de ne pas jouer du tout que de jouer avec modération, et la vérité absolue de cet adage nous semble être tous les jours démentie par les faits. Mais ce qui est exactement vrai, c'est qu'il serait impossible de jouer longtemps en s'interdisant l'espérance de gagner jamais.

C'était pourtant quelque chose d'analogue qu'avait tenté le marquis de Villiers, lorsqu'il s'était imposé l'effort de ne jamais parler à Charlotte du sentiment qu'elle avait fait naître. Le révéler,

selon lui, c'eût été implorer un retour impossible, le taire, c'était au contraire remplir la condition tacite qu'elle avait mise au don de sa main. Ces deux motifs dictés, l'un par son orgueil, l'autre par sa délicatesse, lui conseillaient ensemble le silence.

Charlotte, il le savait, n'avait jamais aimé que Guillaume des Aubrys, mais du moins il ne craignait plus qu'aucun homme vivant vint aujourd'hui lui disputer son cœur, et pendant quelque temps, ce bonheur sembla lui suffire.

Mais ce rôle de mari, si humble et si modeste, était très peu conforme au caractère du marquis de Villiers, et il lui devint bientôt moins facile qu'il ne l'avait cru ; sans aucune vanité (et, malgré son orgueil, le marquis en était tout à fait exempt), il sentait qu'il pouvait facilement plaire encore. Peu de femmes en effet eussent été insensibles à ce premier et profond amour d'un cœur si fier, si noble, si longtemps indifférent, et maintenant si complétement subjugué...Pourquoi donc cet amour si digne d'être avoué fallait-il le cacher ? pourquoi fallait-il le taire à celle qui l'inspirait, à sa propre femme ! Pourquoi ? Parce qu'un enfant de vingt ans lui avait dérobé d'avance ce cœur qui aurait pu lui appartenir. Un enfant, dont l'amour était celui qu'on ressent à cet âge pour la première femme que l'on rencontre. Un insensé, qui, maître de ce trésor, l'avait abandonné pour aller se jeter dans une aventure désespérée, sacrifiant à une aveugle soif de vengeance le bonheur, l'avenir et la vie de Charlotte !

Ces réflexions réveillaient dans l'esprit du marquis tous les amers sentiments des anciens jours, aggravés plus qu'alors par l'inutile contrainte qu'il s'imposait. Dire à Charlotte toutefois et sans ménagements qu'il l'aimait avec passion, avec jalousie, avec tyrannie, et qu'il haïssait au même degré celui qui dormait depuis cinq ans dans sa tombe isolée, c'eût été sans doute l'épouvanter et peut-être lui faire horreur ; mais s'il se fût adressé avec calme au cœur simple et sincère de sa femme, la plupart des fantômes qui le troublaient se fussent évanouis dès lors, et il n'en fût rien demeuré s'il l'eût interrogé, surtout après la naissance de son fils et lorsque cette joie maternelle, qui fait pâlir toutes les autres, eut transformé la vie de Charlotte. Malheureusement il n'en fit rien, et ce bonheur tant désiré devint bientôt au contraire, pour lui, une source nouvelle de tourments.

Un jour, c'était celui où le petit Guy paraissait pour la première fois revêtu du costume enfantin qui succède aux langes, jour où finit la beauté problématique du maillot et où commence la beauté ravissante de l'enfant, Charlotte, qui était assise près de son feu, se leva en l'apercevant et, dans un transport connu de toutes les

mères, elle saisit son enfant dans ses bras et le couvrit de baisers en l'appelant des noms les plus tendres, les plus passionnés, les plus extravagants.

— Oh ! mon Guy ! Oh ! mon enfant bien-aimé, que je t'aime, que tu es beau ! que c'est beau de t'avoir ! que c'est bon d'aimer enfin... d'aimer autant...autant qu'on peut aimer !

Ce furent là les mots, entrecoupés de baisers, que dit Charlotte, sans les mesurer, sans savoir même ce qu'elle disait, en serrant son enfant dans ses bras, et en embrassant l'une après l'autre ses petites mains, ses joues rosées, ses sourcils déjà noirs, ses beaux cheveux bruns.

— Tenez, tenez, Gaston, voyez s'il n'est pas beau, notre enfant.

Mais Gaston, qui était dans la chambre un instant auparavant, venait de sortir, et il se livrait en ce moment à un accès de désespoir insensé...

Pauvres mères !... Si leurs paroles étaient ainsi prises à la lettre par le divin juge, de combien d'idolâtries se trouveraient coupables les plus chrétiennes parmi elles !

C'était précisément là ce que venait de faire celui que ces paroles auraient dû faire tressaillir de bonheur et d'espoir, si sa folie ne l'avait pas empêché de comprendre comme il l'aurait dû cette hymne de tendresse et de joie qui s'élevait en ce moment du cœur de sa femme.

A dater de ce jour, cet enfant si charmant et si cher lui apparut comme un second rival dans le cœur de sa mère, et sa secrète souffrance s'en accrut au point de parvenir avec peine à la cacher.

Charlotte remarquait avec anxiété cette tristesse croissante, et elle en cherchait en vain la cause, lorsqu'une scène imprévue et violente vint tout d'un coup la lui faire entrevoir.

Elle était seule dans sa chambre, et s'occupait à relire les lettres de sa mère, avant de les placer dans une cassette ouverte devant elle. Cette cassette contenait, parmi d'autres objets, le médaillon de Guillaume. Elle le regardait rarement, mais en ce moment elle le prit entre ses mains, et considéra pendant quelques instants le cœur taché de sang, et les cheveux blonds de Raoul des Aubrys, auxquels avaient tant ressemblé ceux de son frère... Elle ne pouvait jamais jeter les yeux sur cette triste relique, sans une vive émotion... aussi les larmes obscurcirent bientôt sa vue et elle allait refermer le médaillon, lorsque son mari entra. Il aperçut les yeux en pleurs de Charlotte, et au même instant son regard tomba sur le médaillon qu'il voyait pour la première fois... sur la boucle de cheveux qu'il crut reconnaître... sur les lettres qu'il s'imagina aussi être celles de Guillaume ; et alors, comme une tempête longtemps

contenue qui se dégage tout d'un coup des nuages et éclate, la longue angoisse du marquis de Villiers, les mille manières dont son cœur avait été torturé depuis dix ans, son amour, sa jalousie, la nouvelle amertume qu'à son insu Charlotte y avait récemment versé, tout se réunit en un instant et en un seul accès de fureur ; il saisit le médaillon, le jeta avec violence à terre, et le brisa sous ses pieds, puis pendant quelques instants, debout devant elle, pâle, hors de lui, il lui adressa dans un langage incohérent d'extravagants reproches.

Charlotte se sentit défaillir... non pas d'indignation, mais d'effroi, car elle le crut en proie à un accès de délire, et elle le regarda en silence, sans essayer de lui répondre ; peu à peu le marquis se calma et un douloureux sentiment de confusion s'empara de lui ; c'était la première fois qu'il se laissait aller devant sa femme à un tel accès de violence, et il comprit l'effet qu'il avait dû produire sur elle. Mais le mal était sans remède, et il allait sortir de la chambre..., lorsque Charlotte, regardant le médaillon brisé à ses pieds, crut saisir au moins l'apparence d'une cause à cette étrange scène ; alors d'une voix douce, mais que l'émotion rendait encore tremblante, elle dit :

— Un seul instant, Gaston, écoutez-moi avant de me quitter. Vous vous êtes trompé, ces lettres sont celles de ma mère, et les cheveux contenus dans ce médaillon ne sont point ceux de Guillaume, mais ceux de son frère. Je n'aurais point gardé les siens.

Si le marquis était tombé en ce moment aux pieds de sa femme, il aurait pu, par une parole, réparer son emportement et en effacer la trace, mais de tels retours n'étaient point dans son caractère, et il n'y eut entre eux aucune explication. Le repentir du marquis ne se manifesta que par un redoublement de soins et de tendresse, destiné à effacer le souvenir de ce qui s'était passé entre eux, et Charlotte était trop généreuse pour ne pas accepter, telle qu'elle lui était offerte, cette muette réparation. Elle n'en demeura pas moins inquiète, alarmée, et une invincible tristesse s'empara d'elle. Le marquis, d'ailleurs, n'était pas guéri. Aucune scène nouvelle ne vint de longtemps, il est vrai, trahir son irritation secrète, mais elle se manifestait par de grandes inégalités d'humeur ou de bizarres accès, amenés, souvent d'une manière inexplicable, par la circonstance la plus légère, ou la plus indifférente parole.

C'était ainsi qu'un mot de Pierre et un regard de Louise avaient suffi pour soulever en lui une tempête... Louise aussi, à seize ans, en avait aimé un autre, mais quelle différence ! Quel inexprimable bonheur etait celui de Pierre qui savait, à n'en pouvoir douter, que son amour avait dissipé comme un rêve cette illusion du passé !

Quelle douce confiance rêgnait entre eux !. Qu'ils étaient heureux ! et qu'il était à plaindre !... Voilà ce que se disait le marquis de Villiers, assis la tête dans ses mains, sur un banc, au fond d'une des allées les plus sombres du parc. Tandis que sa femme pleurait toute seule, dans sa chambre, et pensait, sans en murmurer, qu'il se trouvait dans la vie, même indépendamment des grands malheurs, des jours bien sombres et bien difficiles à traverser.

## XV

Le chalet était un pavillon situé au confins du parc de Villiers, auquel dans le temps où le faux champêtre était à la mode on avait donné une physionomie suisse empruntée à l'Opéra. Ce pavillon transformé aujourd'hui par les soins de la marquise de Villiers, ne conservait du passé que son nom et allait devenir la demeure du nouveau ménage. C'était le présent de noce de la marquise à sa sœur adoptive, et c'était le seul qu'elle eût réussi à lui faire accepter. Le marquis aurait voulu faire plus et mieux pour Pierre, mais Pierre était aussi décidé à n'y point consentir que Louise à partager son modeste sort tel qu'il était. La marquise se contenta donc d'arranger et d'orner le chalet avec toute l'intelligence de sa tendresse. En ce moment, la maisonnette était remplie de fleurs et brillante de soleil. Les nouveaux mariés venaient d'en prendre possession ; mais ce joyeux jour de noce avait aussi été un jour d'adieu, car en sortant de l'église le marquis et la marquise étaient montés dans la voiture qui les attendaient à la porte et étaient partis pour Paris.

Leur absence dura près de deux ans, et il fut même plus d'une fois question pour les deux amies d'une séparation plus longue encore. A diverses reprises, en effet, on avait d'abord offert au marquis de hautes dignités de cour : Charlotte en aurait facilement eu sa part, le nom qu'elle portait la mettant au premier rang parmi celles qui pouvaient être appelées à ce genre d'honneur, et sa beauté, sa grâce, l'attrait inexprimable qu'elle inspirait la faisant toujours désigner la première. Mais rien n'eût été plus contraire aux goûts de Charlotte que ce brillant esclavage et elle eut du reste fort peu de peine à s'y soustraire, car le marquis était le royaliste le plus ardent et le plus dévoué, mais le courtisan le moins empressé et le moins habile du monde. Avec la bonne fortune, d'ailleurs, s'était réveillé son ancien esprit d'opposition ; après avoir été l'ami le plus fidèle des mauvais jours, il pouvait devenir l'ami le plus incommode des jours heureux, et dans un temps où les

partis plutôt défaits que vaincus voulaient être ménagés et non bravés ou irrités, il eût été difficile au marquis de Villiers d'être un utile partisan de sa propre cause. Tout le monde s'en aperçut bientôt et les instances qui lui avaient été faites d'abord ne furent plus renouvelées. Alors, après avoir refusé toutes les faveurs offertes, il se sentit blessé de n'en avoir plus à rejeter et commença à parler avec humeur de l'ingratitude des princes. Charlotte trouva moyen d'empêcher ce grief de dégénérer en nouvelle cause d'irritation, mais elle en profita pour chercher à lui persuader d'abandonner Paris.

Retourner à Villiers, revoir Louise et Pierre, embrasser leur petite Anne qui avait déjà un an et qu'elle n'avait pas encore vue, tel était le seul vœu de Charlotte. Il lui semblait aussi qu'elle avait besoin de Louise pour élever son fils... que Pierre lui donnerait de sages conseils et les ferait accepter au marquis sur un sujet qui lui causait une anxiété dont son bonheur maternel était fort souvent troublé. Quant aux plaisirs du grand monde où elle se trouvait pour la première fois, loin de lui inspirer de l'attrait, ce côté de sa vie nouvelle avait au contraire renouvelé d'une façon tout à fait étrange les impressions douloureuses et presque effacées de sa jeunesse.

Elle n'avait assisté jadis à aucune fête avec Guillaume des Aubrys. Le concert qui, à son insu, avait eu sur sa destinée une si grande influence, était le seul lieu public où ils eussent jamais paru ensemble ; il était donc difficile d'assigner une cause à la bizarrerie dont nous voulons parler; mais elle ne pouvait maintenant entendre un air de danse, elle ne pouvait se trouver environnée de lumières, de parures, de bruit ou d'éclat, elle ne pouvait même entendre le murmure d'admiration qui s'élevait autour d'elle, sans qu'un affreux serrement de cœur ne la saisit, et que la triste image de son jeune fiancé ne se dressât devant elle avec une vivacité que cette vision du passé n'avait jamais, lorsqu'elle venait la trouver au coin de son foyer ou auprès du berceau de son fils. Si elle eût osé avouer à son mari cette impression bizarre, elle en eût éprouvé un véritable soulagement, mais cette confiance lui était interdite par le souvenir du seul jour où le nom du malheureux Guillaume eût été prononcé entre eux, et par le soin manifeste que le marquis avait mis depuis lors à l'éviter. Elle craignait de lui causer un nouvel accès de fureur, et supportait en silence cette sorte d'obsession étrange et pénible qui parfois avait presque le caractère d'une hallucination.

Elle arrivait, ainsi, un soir avec son mari à l'une des ambassades où se donnait un grand bal. Charlotte était vêtu ce jour-là d'une

robe de satin blanc et n'avait pour ornements que de magnifiques diamants qui étincelaient sur son front et au corsage de sa robe.

Dans cette riche et simple parure, elle était si belle que lorsqu'elle traversa la chambre, tous les yeux la suivirent :

— Quelle ravissante femme, s'écria un jeune homme assis près d'un personnage d'un énorme embonpoint qui venait de saluer Charlotte au passage,—et vous la connaissez, la Mothe ?

— Comment, reprit l'autre, vous ne la connaissez pas, vous ?... En êtes-vous bien sûr ?

— Sûr !... dit le premier en souriant et suivant du regard Charlotte qui disparaissait dans la salle de bal... Il ne serait pas, je crois, très-facile d'oublier une pareille figure si on l'avait jamais vue, non, je ne la connais pas. Qui est-elle ?...

Si on n'a pas tout à fait oublié le personnage auquel s'adressait cette question, on ne sera pas surpris de l'empressement avec lequel il répondit du ton d'un homme charmé de l'effet qu'il va produire.

— Mais, mon très-cher ami, ce n'est ni plus ni moins que la marquise de Villiers, la belle et charmante Charlotte de Nébriant !

— Grand Dieu ! dit le jeune homme en se levant avec une vive émotion. Que me dites-vous là ! Quoi ! c'est elle, c'est elle !... C'est là Charlotte de Nébriant ! Ah ! pauvre Guillaume !...

— Oui, mon cher, continua la Mothe, c'est bien elle, c'est elle-même ; consolée, mariée, mère de famille, ce qui gâte un peu le roman peut être, mais il ne faut pas vous en chagriner. Cela vaut mieux, après tout, que si elle se fût jetée à l'eau !

Il s'interrompit pour appeler un valet de chambre qui portait un plateau et y prendre une seconde glace.

— Mais, voyez-vous, ce qui m'a le plus désenchanté, moi, c'est que ce soit précisément Villiers qu'elle ait épousé.

— Elle aurait dû n'épouser personne, dit le jeune homme, les yeux toujours fixés sur la porte, au delà de laquelle il apercevait encore Charlotte. Elle aurait assurément dû n'épouser personne, répéta-t-il ; mais pourquoi pas le marquis de Villiers aussi bien qu'un autre et même mieux qu'un autre, car enfin, j'imagine, que cela aura été un mariage de raison.

Voici pourquoi, mon cher (personne ne sait cette histoire-là mieux que moi), vous vous en souvenez bien parbleu, puisque c'est moi qui vous ai vu le premier à votre retour de ce funeste voyage...

— Oui, oui, je m'en souviens. Ensuite ?

— C'est seulement pour vous dire que je voyais Villiers sans cesse et que je suis au fait de tout cela mieux qu'un autre. Eh ! bien donc, selon moi, le marquis de Villiers est le dernier qui aurait dû supplanter Guillaume, puisqu'il était son ami, son ami à ce point

que, moi qui vous parle, je l'ai vu presque tomber en syncope en apprenant sa mort que je lui ai annoncée, moi, *ex abrupto*, ignorant alors cette grande amitié.

— Moi aussi, je l'ignorais, dit le jeune homme, et cependant Guillaume me disait tout. Je me rappelle que pendant les premières heures de notre fatal voyage, nous étions à cheval près l'un de l'autre, je lui demandais s'il avait pu faire ses adieux à mademoiselle de Nébriant (dont il me parlait toujours, mais que je n'avais jamais vue). Il me répondit qu'il en avait chargé un ami présent à notre dernière réunion et qui la connaissait. Voilà tout, nous avions en ce moment peu de loisirs pour causer et la catastrophe qui suit de si près me fit tout oublier...Guillaume était pour moi un frère, continua le jeune homme d'une voix émue, et quoiqu'il y ait douze ans de tout cela, l'impression reste pour moi toujours la même...

— Allons, allons, dit la Mothe, parlons d'autre chose. Ce n'est ni le lieu, ni l'heure de réveiller de si tragiques souvenirs... Mais écoutez, parbleu, le bon moyen de rentrer dans la réalité des choses de ce bas monde, c'est de vous faire présenter à cette jolie femme. Cela vous consolera de ne pas la trouver aussi éplorée que vous l'auriez voulu.

— Me faire présenter à elle ?... Oui, je le voudrais bien, mais la connaissez-vous assez pour cela ?

La Mothe eut l'air offensé du doute :

— Il n'y a pas ici beaucoup de gens qui la connaissent autant que moi ; la chose d'ailleurs ne me paraît pas exiger de grandes formalités, laissez-moi seulement achever cette glace et je suis à vous.

En effet la glace achevée, et la difficile opération de se remettre sur pied accomplie, M. de la Mothe s'achemina vers la salle be bal, suivi du jeune homme, et se mit en devoir d'y chercher Charlotte ; mais elle l'avait quittée et s'était réfugié au delà dans un petit salon, où se trouvaient quelques personnes qui fuyaient comme elle le tumulte et la chaleur du bal.

Charlotte était plus que jamais ce soir-là en proie à l'angoisse dont nous avons parlé. Cette fête était la plus somptueuse à laquelle elle eût encore assisté ! L'effet qu'elle y avait produit elle-même avait été plus grand que de coutume... L'orchestre en ce moment jouait, sur un mouvement de valse, un air dont le motif pathétique lui semblait d'une mélancolie déchirante ; dans le même instant elle se vit dans une glace, et se vit resplendissante. Cette vue mit le comble à son trouble, elle gagna le coin le plus obscur de la petite pièce voisine, s'assit, ferma les yeux et demeura ainsi un

instant la tête appuyée, cherchant avec peine à calmer son agitation et à réprimer ses larmes ; car là, dans cette glace, à côté de sa brillante image, elle avait cru revoir le pâle visage de celui qui ne lui apparaissait ainsi que dans les fêtes où il semblait venir lui reprocher son oubli !

En ce moment elle entendit son nom, elle ouvrit les yeux et vit debout devant elle un jeune homme qu'elle ne connaissait pas, et à côté de lui M. de la Mothe qui lui dit :

— Me permettez-vous, madame, de vous présenter le vicomte de Saulny ?...

Le vicomte de Saulny !...*son* ami !... celui dont elle n'avait jamais entendu prononcer le nom depuis le jour où elle avait appris que c'était lui qui avait rapporté un corps sans vie...Elle le regarda avec une sorte d'égarement... Cette apparition prit en ce moment à ses yeux un aspect presque surnaturel ; un spasme au cœur, auquel elle était sujette, la saisit ; sa vue se troubla, ses idées devinrent confuses, et, sans pouvoir proférer une parole, sa tête se renversa et elle tomba évanouie sur le canapé.

Elle fut à l'instant même entourée de toutes les femmes qui occupaient avec elle le petit salon. L'une offrait son flacon, l'autre son évantail, toutes étaient d'accord pour dire que la chaleur était la cause de cet accident, et ce fut là ce qui parvint aux oreilles du marquis qui accourut, lorsque Charlotte rouvrait les yeux et regardait autour d'elle, effrayée et confuse.... Dès qu'elle aperçut son mari, elle fit un violent effort, se leva et saisit son bras en le priant tout bas de l'emmener sur-le-champ. En effet, elle quitta le bal, suivie jusqu'à la porte par un grand nombre de personnes, consternées de cet accident. Parmi elles se trouvaient M. de la Mothe et M. de Saulny. Arrivée sur le perron, au moment où elle allait monter en voiture, elle se retourna pour saluer le premier, et un mouvement irrésistible lui fit tendre la main au second. M. de Saulny la prit, s'inclina et la baisa avec un attendrissement respectueux ; puis il la vit monter en voiture et disparaître. Ce moment fut rapide et il ne la revit jamais... Mais, à la fin d'une longue vie, il se souvenait de cette vision et en parlait encore !

Deux heures après, lorsque Charlotte fut débarrassée de ses diamants et de sa parure, et lorsqu'elle se retrouva seule avec son mari, elle lui fit tout d'un coup le récit complet, non-seulement de tout ce qu'elle avait éprouvé avant son évanouissement et de ce qui l'avait causé, mais encore de tous les sentiments de sa vie ! Elle lui parla de Guillaume comme elle ne l'avait jamais fait, elle raconta l'histoire tout entière de leur jeune amour, elle lui dit comment elle en conservait le souvenir, comment aussi elle le

combattait, enfin elle était encore dans une agitation fébrile, il ne lui était plus possible ni de cacher sa pensée, ni de craindre les effets de sa franchise. Ce qu'elle désirait ardemment c'était de quitter Paris, c'était de fuir le monde, c'était de retrouver Louise et la solitude... Elle partait dans ce but, mais elle partait aussi pour soulager son cœur nerveusement oppressé, et pour se délivrer de la fatigue de se taire !

L'effet de cette brusque expansion fut étrange. Malgré l'émotion de Charlotte, malgré l'impression si vive et si récente qu'elle venait d'éprouver, malgré tous les souvenirs du passé réveillés par elle sans ménagements, la vérité sembla mille fois moins formidable au marquis que ce fantôme d'une inguérissable passion, qui obsédait sa vie depuis tant d'années. Il ne pouvait douter de la parfaite sincérité de Charlotte, il avait en l'écoutant l'intime conviction qu'elle ne lui cachait rien, il savait donc tout maintenant, et, sachant tout, il crut pouvoir oser à son tour tout lui dire... Pour la première fois de sa vie, il lui parla aussi sans détour, et lui raconta en entier le roman dont elle était l'héroïne. Charlotte, surprise et presque confuse, comme si ce n'était pas de la bouche d'un époux qu'elle entendait ce récit et cet aveu, apprit alors enfin à quel point elle avait été aimée, à quel point elle l'était toujours ! ... et une lumière rassurante et nouvelle se fit sur ces heures de sombre bizarrerie qui l'avaient tant de fois affligée et avaient troublé son esprit d'une vague inquiétude plus pénible encore que la tristesse du moment présent.

Huit jours après, ils revenaient à Villiers, plus unis qu'au départ et cette fois pour ne plus jamais le quitter. Les années qui suivirent furent pour Charlotte les plus heureuses de sa vie. Non que pour la femme (même adorée) du marquis de Villiers, cette vie pût jamais être calme, mais les beaux jours y étaient plus nombreux, depuis que le triste malaise des premières années avait disparu, et Charlotte eût à peine remarqué l'ombre que jetait parfois sur son chemin l'humeur inégale et violente du marquis, si cette ombre ne fût jamais tombée que sur elle, et si l'enfant cher et charmant qui grandissait entre eux n'en eût jamais été atteint.

## XVI

— Je te remercie bien, Guy, disait un matin la petite Anne Severin en frappant dans ses mains. Oh ! je te remercie ; c'est vraiment, un cerf-volant, comme on n'en a jamais vu. Tiens, un, deux, trois, quatre, cinq, six... ; il faut que je marche six fois pour arriver au bout... Oh ! cette queue !...Oh !... merci !...

merci !... merci !... jamais je n'aurais pu en venir à bout..., pas même avec l'aide de Jeanneton qui a pourtant un frère qui va à l'école.

Guy recevait tous ces compliments sans surprise ; agenouillé à terre, il donnait la dernière main au chef-d'œuvre qui lui semblait mériter pour le moins tout ce qu'en disait sa jeune compagne, mais ici il s'interrompit :

— Jeanneton ! dit-il d'un air dédaigneux... Il vaudrait mieux que Jeanneton sût faire un cerf-volant comme moi... Jeanneton qui a un frère, c'est vrai, mais qui, au bout du compte, n'est qu'une petite fille comme toi.

En ce moment, la grande horloge du château sonna neuf heures, la petite Anne, qui faisait le tour du cerf-volant en comptant ses pas, " pour le mesurer par là, " disait elle, s'arrêta tout à coup et d'une voix effrayée, elle s'écria ;

— Neuf heures ! Guy... Ah ! mon Dieu, il est neuf heures, entends-tu ?

Guy s'arrêta eut l'air un instant interdit, puis il dit :

— Ah bah ! j'ai le temps.

Il quitta pourtant sur le-champ le cerf-volant et courut ramasser sur le gazon deux ou trois livres qu'il y avait déposés une heure auparavant, lorsque, pour son malheur, il aperçut de loin, sur la pelouse, Anne travaillant à son cerf-volant, et qu'il avait cédé à la tentation de venir l'aider un moment.

Maintenant il s'agissait de rattrapper le temps que cet épisode lui avait fait perdre ; il se mit en devoir d'y parvenir, mais en vain, lorsque l'horloge sonna le quart, il leva la tête et regarda le cadran d'un air d'inquiétude et de reproche qui semblait dire : " Vous êtes bien pressée."

Anne comprit son regard, et dit :

— Ah ! mon Dieu ! tu vois bien qu'il est trop tard ! et c'est pour moi que tu as perdu ton temps ! mon pauvre Guy... Oh ! que je suis fâchée !

Elle était à genoux près de lui, et son visage exprimait son chagrin et son repentir.

Guy ne répondait pas, il s'efforçait d'apprendre vite, chose impossible lorsque l'attention a été distraite.

— Puis-je t'aider !... dit encore Anne.

—Tais-toi, dit d'abord Guy avec impatience.

Mais il se reprit bientôt, et dit :

— Oui, au fait, tiens, attends, fais-moi répéter.

Anne prit le livre.

Guy commença couramment. Anne respira. Mais, hélas ! le

commencement de la leçon avait été appris avant l'incident du cerf-volant, et il devint bientôt évident que Guy ne savait pas un mot du reste.

Le visage d'Anne se couvrit de larmes.

— Ah ! mon Dieu ! c'est fini, c'est inutile, tu vas être puni, tu vas peut-être encore être...

Elle s'arrêta, Guy comprit :

— Je vais être puni, c'est sûr, dit il ; car c'est la troisième fois cette semaine que je ne sais pas ma leçon, mais n'aie pas peur, ce ne sera pas *cela*.

Ces mots avaient trait à une punition que (fidèle aux traditions de la jeunesse) le marquis avait une fois fait subir à son fils ; mais, sur les instances de la marquise, il avait promis de ne plus la renouveler.

L'horloge sonna neuf heures et demie.

Les deux enfants se levèrent et se dirigèrent vers le château. Guy marchant avec une résolution désespérée, comme un condamné au supplice ; Anne le suivant à pas pressés et s'essuyant les yeux du coin de son petit tablier blanc.

A la porte du château, ils rencontrèrent Jeanneton, grande et robuste fille de treize ou quatorze ans, fille du jardinier de Villiers.

— Je suis là pour vous emmener déjeuner, mam'selle Anne, dit elle.

— Oh ! Jeanneton, attends, attends un instant..., je ne peux pas venir à présent...

— Vous serez grondée, mam'selle, dit Jeanneton ; vous serez peut-être punie, ajouta-t-elle, pour faire plus d'effet.

— Eh bien, tant mieux ! Guy, tu entends, je vais être grondée, je vais être punie aussi, moi.

Guy s'arrêta :

— Non, pourquoi ? Va-t'en, Anne, je t'en prie, je ne veux pas que tu sois punie.

— Ça m'est égal ; ça me fera plaisir.

— Je ne le veux pas, moi ; je te dis, va-t'en avec Jeanneton tout de suite.

En ce moment Thibaut parut dans le vestibule :

— M. le marquis attend mousieur Guy, dit-il.

— Va, laisse-moi, dit Guy, et il ajouta vite et à voix basse : Va et reviens le plus tôt que tu pourras.

Sur cette double injonction, la petite Anne se décida à mettre sa main dans celle de Jeanneton et à se laisser emmener tout en tournant des yeux pleins de larmes vers le grand escalier au haut duquel elle vit disparaître Guy avec un sentiment de terreur et de

pitié que l'incertitude sur le châtiment qu'il allait subir augmentait encore. Elle se souvenait avec épouvante du jour terrible de sa fustigation l'année précédente, et elle n'était que médiocrement tranquillisée par l'assurance qu'il venait de lui donner que "*ce ne serait plus cela.*"

Elle s'en allait donc à pas fort lents, et, malgré les instances de Jeanneton pour la faire marcher plus vite, elle n'avait pas fait vingt pas dans l'avenue, lorsqu'elle entendit tout à coup un cri perçant! un seul cri, et qui ne fut pas répété ; mais elle avait parfaitement reconnu la voix de Guy, et elle demeura glacée de douleur et d'effroi. Elle ne voulait plus avancer, elle voulait retourner au château, et il fallut que Jeanneton usât presque de force pour l'emmener enfin pâle et éplorée au chalet.

## XVII

Lorsque Guy s'était séparé d'Anne, dans le vestibule, il était parfaitement résigné à subir une punition assez sévère, car il avait été trois fois en défaut dans la même semaine : un sentiment de justice, singulièrement développé dans sa jeune conscience, l'avertissait qu'un châtiment lui était dû ; il était donc tout disposé à l'accepter de bonne grâce ; mais dès le premier mot que lui adressa le marquis, le son de sa voix révéla à son fils qu'il avait de l'humeur, et toutes les bonnes dispositions de celui-ci s'évanouirent. Guy savait par expérience que ces jours-là son père était à peu près impossible à satisfaire, encore bien plus à désarmer. Les enfants ont tous cet instinct, mais Guy l'avait plus qu'un autre ; il se tut, et sa physionomie prit une expression qui n'était ni celle du repentir, ni celle de la soumission.

La leçon commença, mais dès les premiers mots sa mémoire se troubla, et il demeura court, comme s'il n'eût pas même jeté un regard sur son livre, tandis que son visage endurci, impassible, presque impertinent, portait au comble l'irritation de son père ; mais les paroles qu'il adressa à Guy eurent l'effet contraire de celui qu'il voulait produire. L'attitude de l'enfant devint de plus en plus insoumise, et, sans la promesse faite à sa mère l'année précédente, il eût indubitablement subi le même châtiment. Malheureusement celui auquel son père eut recours en ce moment, ne valait pas mieux ; poussé à bout par l'impatience, il dit à Guy de tendre la main droite, et, bien qu'effrayé, Guy obéit bravement. Alors le marquis saisit une canne qui se trouvait près de lui et il frappa la main de son fils.

Guy poussa le cri qui avait effrayé Anne, et il tomba presque évanoui.

Son père n'avait mesuré ni sa force, ni le poids de l'arme dont il se servait, et il avait blessé l'enfant qu'il voulait seulement châtier.

Le marquis, on le devine, fut effrayé et mécontent de lui-même au delà de ce qu'on peut dire, mais, selon son habitude, il n'en convint pas. La marquise, accourue au cri de son fils, le releva en faisant effort sur elle-même pour paraître calme, et elle emmena Guy, tandis que le marquis demeurait immobile, se trouvant (et peut-être avec raison) le plus à plaindre des trois.

Anne, pendant ce temps, était au chalet, pleurant et ne voulant pas être consolée ; ce qu'elle demandait surtout avec les plus vives instances, c'était de tenir la promesse qu'elle avait faite au pauvre Guy et de retourner au château où son père consentit enfin au bout d'une heure à la ramener.

Pierre Severin n'était jamais sans crainte lorsque l'éducation ou la correction de Guy était livrée à son père. Il désirait donc maintenant, au moins autant qu'Anne, savoir exactement ce qui s'était passé, et, tandis qu'il montait chez la marquise pour s'en informer, Anne se glissa dans la petite salle d'étude où elle savait qu'elle trouverait Guy.

Il y était en effet tout seul, le bras en écharpe, l'air sombre et point attendri. Il écouta sans répondre les premières consolations que lui prodigua sa petite compagne, mais lorsqu'elle commença à se faire à elle-même de véhéments reproches, à s'accuser d'être la cause de ce qui était survenu, il l'arrêta tout court :

— Non, ce n'est pas toi, Anne ; ce n'est pas toi et ce n'est pas moi, c'est lui.

— Qui lui ? dit Anne d'un air surpris.

— Lui, répéta Guy en fronçant le sourcil, mon père : je ne savais pas ma leçon, c'est vrai, mais ce n'est pas pour cela qu'il m'a puni et qu'il m'a frappé, c'est pour autre chose... Pour cela il m'aurait fait autre chose... c'est pour autre chose qu'il m'a fait cela.

Anne ne comprenait pas un mot et Guy lui-même vit qu'il n'exprimait pas clairement son idée.

— C'est égal, dit-il, je sais ce que je veux dire.

Il mit sa main gauche tout entière dans son épaisse chevelure dont les boucles brunes retombèrent en arrière, et il demeura ainsi, le coude appuyé sur la table, les yeux fixés sur la cheminée avec une expression que sa petite compagne ne trouva pas du tout satisfaisante.

— Mais moi j'aimerais à savoir aussi ce que tu veux dire, dit-elle.

Voyons, Guy, parle-moi, je ne te comprends pas ; tu as l'air d'être fâché d'avoir mal fait ?

— Je n'en suis pas fâché non plus, dit Guy brièvement.

—Guy !

— Non, je n'en suis pas fâché, c'est-à-dire je n'en suis *plus* fâché ; je l'étais ce matin, à présent je ne le suis pas, je suis faché contre mon père.

— Guy ! répéta Anne d'un air scandalisé.

— Oui, je suis faché contre lui ; pourtant ce matin, vois-tu, j'avais tort, je lui aurais bien demandé pardon tout de suite, mais maintenant... je ne peux pas te dire ce que c'est, mais il me semble que c'est lui... Je ne peux pas t'expliquer cela, vois-tu, j'aimerais mieux être fâché comme je l'étais, je serais très-content d'être fâché comme cela... Je suis fâché d'être fâché comme je le suis... Tiens, tu m'embrouilles... Qu'est-ce que cela te fait, laisse-moi penser ce que je veux...

Mais Anne persistait à vouloir absolument démêler le fil embrouillé des idées de Guy :

— Tu veux dire peut-être, dit-elle, qu'une autre pénitence ne t'aurait pas empêché d'être fâché d'avoir mal fait, tandis que celle-ci....

— Juste... dit Guy. Oui, c'est cela : une autre pénitence, un pensum, une récréation flambée, que sais-je, du pain sec ou toute autre chose de ce genre aurait pu ressembler à ce que j'avais fait ; mais cela, dit-il, en indiquant d'un signe de tête son bras en écharpe, cela ressemble à... à avoir menti, à avoir rapporté... cela ressemble à avoir battu un petit... Voilà à quoi cela ressemble !

Après avoir ainsi énuméré la liste des énormités auxquelles, suivant ses notions de justice, eût été applicable la peine qu'il avait subie, Guy fut persuadé qu'il s'était enfin expliqué clairement et d'une façon sans réplique.

Il se sentit soulagé et eût volontiers maintenant accepté la distraction d'une partie de dominos. Mais Anne restait sérieuse, debout, les coudes appuyés sur la table, ses deux mains sous son menton, et elle ne faisait aucune attention aux préparatifs du jeu que Guy faisait de la main gauche.

— Mais Guy, dit-elle enfin en promenant sa petite main sur les dominos qu'il venait de placer et les mettant en désordre sans s'en apercevoir, mais mon bon petit Guy, tout cela ne fait pas que tu puisse être fâché contre ton père, et ce que as dit là est mal, plus que tout ce que tu dis que tu n'as pas fait.

— Voyons, Anne, jouons, veux-tu ? Ne me taquine pas, à présent.

— Je ne veux pas te taquiner, mais je ne veux pas jouer si tu ne me dis pas que tu ne penses pas ce que tu as dit.

— Comment faut-il donc faire, dit Anne d'un air pensif, pour ne plus penser une chose qu'il ne *faut* pas penser ?

— Je ne sais pas, dit Guy ; il n'y a pas moyen, je crois : on pense ce que l'on pense, voilà tout.

— Mais non, mais non, dit Anne ; cela ne peut pas être, Guy. M. le curé nous l'a encore si bien expliqué dimanche en nous disant comment il faut donner à Dieu son cœur, son âme et son *esprit*. Il faut bien en ôter les mauvaises pensées pour cela, c'est sûr !

-- Eh bien, dis-moi comment, dit Guy, et je t'assure que j'en serai content ; j'aime tant quand j'aime mon père... Le jour où il m'a mené promener avec lui à cheval, tu sais ? moi sur le poney, il avait l'air content de moi, il me regardait avec des yeux qui me faisaient tant de plaisir, et moi je l'aimais tant aussi ce jour-là ! J'aimerais bien mieux cela, va, que ce que je te disais tout à l'heure, mais je ne le veux pas, ce n'est pas ma faute. Je le vois toujours comme ce matin, avec des yeux si sévères... Et puis quand j'ai tendu ma main et qu'il a levé la sienne ! Oh ! ma pauvre Anne, si tu l'avais vu !...

Anne frissonna, et ses grands yeux se remplirent encore une fois de larmes ; mais elle les essuya résolûment, et tout d'un coup elle s'écria :

— Je le sais, moi, je le sais, le moyen... Tiens, Guy, écoute-moi bien. Veux-tu le faire ? veux-tu faire ce que je vais te dire ?

Guy, tout en maintenant la dignité de son sexe en rappelant de temps en temps à Anne qu'elle n'était qu'une petite fille, lui cédait cependant à peu près en toute occasion, et il convenait même souvent que, quoique la plus jeune de trois ans, elle était la plus sage des deux :

— Voyons ce que tu vas dire, dit-il.

— Ecoute donc, mon petit Guy, dit Anne en venant se mettre devant lui à moitié à genoux, à moitié assise sur ses talons, écoute-moi, je t'en prie. C'est vrai, la punition était trop grande, *elle était plus grande que ta faute*[1]. Mais, comme je te le disais, cela ne fait pas que ce que tu me disais tout à l'heure soit bien ; c'est mal, au contraire, sois sûr que c'est mal. Tu dis que tu ne peux pas t'empêcher de le penser, eh bien, écoute, rapelle-toi encore ce qu'a dit M. le curé : " Si vous pensez une chose que Dieu défend, tâchez de faire une action qui soit le contraire de cette pensée ! " Tu t'en souviens bien, il nous a dit cela après le catéchisme, dimanche,

1 Expression d'une enfant de neuf ans dans une circonstance analogue.

comme s'il avait deviné ce qui allait t'arriver... Eh bien, mon petit, aujourd'hui, là, maintenant, *fais un plaisir à ton père!*

Et, se levant d'un air animé, elle courut à une petite table où tous les livres de Guy avaient été jetés en désordre.

— Tiens, écoute-moi, fais ce que je te dis, et tu verras. Prends tes livres, apprends vite et bien tes leçons, tu le peux quand tu le veux, tu sais bien, et moi je ne dirai rien, je ne te distrairai pas, je resterai là sans bouger. Fais cela, je te dis, fais cela d'abord et tu verras ensuite... tu verras si tu ne guériras pas de ta mauvaise pensée.

A la proposition de ce remède, Guy fit d'abord une effroyable grimace ; mais Anne n'en démordit pas, et à force d'instances elle finit par se faire obéir. Les deux enfants se turent, et pendant une demi-heure on eût entendu une mouche voler dans la petite salle d'étude, Guy apprenant avec l'attention d'une véritable bonne volonté, Anne restant immobile de peur de le déranger.

Enfin Guy s'écria :

— C'est fini ! je la tiens enfin !... et cette fois c'est tout de bon !

Anne prit le livre, Guy répéta sa leçon imperturbablement d'un bout à l'autre.

— Et maintenant, lève-toi... Le peux-tu ? Ta main t'empêche-t-elle de marcher ?

— Non, dit Guy en riant, pas de marcher ; mais, aïe... elle me fait bien mal quand je remue...

— Pauvre Guy, dit Anne attendrie de nouveau ; reste alors, ne bouge pas !

— Non, non, dit Guy debout, non, c'est fait maintenant.

— Appuie-toi sur moi, donne-moi l'autre main.

— Non, va devant, dit Guy, que son double effort avait remis tout à fait de bonne humeur, va devant, frappe à la porte et dis que je suis là.

Le marquis, la marquise et Severin étaient encore ensemble, et pendant la conversation qui venait d'avoir lieu il avait été décidé que Guy serait envoyé au collège. La pauvre mère avait fait elle-même cette proposition d'une voix ferme, Severin l'avait appuyée et le marquis, pénétré en ce moment du regret de son emportement, venait d'y donner son consentement, lorsqu'on entendit frapper un coup léger à la porte.

— Entrez, dit la marquise.

On vit paraître le visage rose et rayonnant d'Anne.

— C'est Guy qui est là, dit-elle, et qui voudrait répéter sa leçon.

Tous les trois furent également surpris. La marquise avait été

encore plus effrayée et chagrinée de l'effet moral produit le matin sur Guy que de sa souffrance physique. Severin aussi avait craint pour le moins un long accès de morne obstination, tel qu'il lui en avait vu dans des circonstances analogues, et quant au marquis, qui ne croyait pas devoir reconnaître ouvertement son tort vis-à-vis de son fils, il brûlait du désir de l'embrasser, d'autant plus qu'il pensait que la peur le retiendrait maintenant bien longtemps loin de lui.

Ce fut donc avec une véritable émotion qu'il vit paraître devant lui son pauvre enfant, pâle, changé, le bras en écharpe, les cheveux en désordre, mais le visage animé d'une charmante expression et venant droit à lui, son livre à la main, sans peur, sans embarras, sans hésitation.

Le marquis prit le livre avec des yeux troublés. Guy répéta sa leçon d'une façon irréprochable, et avant qu'elle fût achevée, il était dans les bras de son père, où s'effaçait en un instant le souvenir du grief qui une heure auparavant avait troublé son jeune esprit et gonflé son cœur.

Pendant ce temps, l'expression triomphante du visage de la petite Anne n'échappa pas à Charlotte ; elle devina tout ce qui s'était passé entre les deux enfants.

— Regardez, Pierre, dit-elle, regardez le bon petit ange de mon pauvre Guy.

Et, la prenant dans ses bras, elle l'embrassa avec passion, tandis que M. Severin, ému et satisfait, jetait sur sa fille un regard attendri et caressait doucement sa petite main entre les siennes.

## XVIII

La proposition d'envoyer Guy au collége, c'était la marquise qui, la première, avait eu le courage de la faire, et lorsqu'elle avait obtenu le consentement de son mari, elle l'avait remercié comme s'il lui avait accordé une grâce. Néanmoins, chaque semaine qui la rapprochait du départ de son fils semblait abréger sa vie du même nombre d'années. Ses yeux le suivaient avec une anxiété fiévreuse ; parfois, après l'avoir longtemps gardé près d'elle, elle le renvoyait tout d'un coup en lui disant : " Va, va-t'en un peu, que je m'accoutume à ne plus te voir." Parfois encore, elle prenait sa tête entre ses mains et le regardait fixement, comme si elle eut eu peur d'oublier ses traits, et dans d'autres moments elle s'enfuyait dans sa chambre en l'entendant, pour y pleurer à son aise sans être vue, si ce n'est de Louise qui souffrait de ces combats et pleurait avec elle.

Au milieu de cette agitation, on arriva au jour calme, béni, de la première communion des deux enfants, qui devait précéder d'une semaine le départ de Guy. Ce jour, important dans toutes les familles, fut mémorable au château de Villiers.

Dès l'aube, Charlotte était auprès du lit de son fils qui dormait encore, et elle le regardait avec un sentiment plus tendre, plus solennel que de coutume. En ce moment, la paix de l'absolution, reçue la veille au soir, reposait sur son front et donnait à ce visage endormi quelque chose d'angélique, d'accord avec la pureté encore enfantine de son teint et le contour délicat de son visage. On eût peint sous ces traits, non pas un chérubin dans l'extase de l'adoration, mais un de ces divins messagers envoyés parmi les hommes et portant dans leur ressemblance avec eux l'empreinte d'une force et d'une pureté surnaturelles. Tel était Guy en ce moment ; mais tandis que sa mère priait auprès de lui avec une ferveur inaccoutumée, un léger froncement de sourcil plissa le front de l'enfant et changea tout d'un coup cette expression céleste ; une ombre passait dans son sommeil, elle fut fugitive... un doux sourire presque à l'instant effleura ses lèvres, il se réveilla et embrassa sa mère. Mais celle-ci, en le serrant dans ses bras, ne put s'empêcher de dire dans son cœur : " Oh ! mon Dieu, soyez toujours près de lui pour écarter de son âme toutes les ombres et y ramener toujours la lumière."

La cérémonie était presque achevée.

L'abbé Gabriel, debout à l'autel, adressait encore quelques paroles aux deux enfants, à genoux près l'un de l'autre dans une émotion recueillie. Un rayon de soleil passant à travers les vitraux enveloppait les vêtements blancs d'Anne des couleurs de l'arc en-ciel et jetait comme une auréole sur la tête de Guy ; tout était autour d'eux calme et rayonnant... C'était bien l'heure sainte et sereine qui dépose dans l'âme le germe de tous les bonheurs, de toutes les vertus et de toutes les forces de la vie.

— Que toutes les grâces descendent sur vous et demeurent dans vos âmes, ô mes enfants, disait l'abbé Gabriel en terminant son discours. Soyez fermes pour combattre, soyez patients, pour souffrir. Mon cher enfant, soyez brave toujours et partout pour confesser la foi sans lâcheté, pour la défendre sans peur, mais brave surtout dans le grand combat contre vous-même. Et vous, ma chère petite, soyez ferme et patiente, c'est là le courage que je vous demande aussi. N'oubliez pas ce jour et ce qu'il vous promet, n'oubliez pas ce que vous promettez à votre tour, et que la paix, la force et la grâce reposent et demeurent sur vous !

Ces paroles étaient simples, mais l'accent qui les accompagnait les faisait pénétrer jusqu'au fond des cœurs...

Charlotte, depuis le moment de sa communion près de son fils, avait été soudainement délivrée de l'étreinte douloureuse qui depuis tant de jours serrait son cœur, et elle ne sentait plus qu'une joie inconnue et nouvelle. Il lui semblait entendre au fond de son âme une voix qui lui disait que toutes les peines, toutes les douleurs, toutes les séparations de la terre étaient finies et qu'il n'y avait plus qu'union, bonheur, paix consommmée et sécurité parfaite.

Elle demeura à genoux la dernière et se releva calme, attendrie et consolée.

Revenue au château, elle présida au déjeuner qui suivit la messe avec cette douce gaieté qui succède à un doux receuillement; puis elle attacha au bras d'Anne un bracelet dont le fermoir laissait apercevoir à travers un cristal entouré de perles une belle boucle de cheveux d'or, mêlés avant l'âge de quelques fils d'argent.

Plus tard, elle retourna avec eux à l'église, et vers le soir elle prit sa place accoutumée à table, où, en l'honneur de ce jour solennel, ils étaient tous réunis ; mais tout de suite après le dîner se sentant reprise de cette douleur au cœur dont elle ne parlait plus, tant elle lui était devenue habituelle, elle remonta dans sa chambre et se mit au lit.

A neuf heures, lorsque Guy allait la quitter, elle l'embrassa tendrement et elle le bénit suivant sa coutume. Ce jour-là, elle bénit aussi Anne lorsqu'elle vint avec Louise lui dire adieu, avant de retourner au chalet.

Elle s'endormit pendant quelques heures et rouvrit les yeux vers minuit. Elle vit alors son mari assis près de son lit la regardant avec une tendresse inquiète. Quelque chose dans le sommeil de Charlotte lui avait inspiré une crainte vague à laquelle il ne voyait pas pourtant de cause apparente. Il lui tenait la main, et elle lui semblait brûlante.

— Souffrez-vous ? dit-il.

— Oh ! non, non, répondit-elle.

Le marquis se tut et baisa la main qu'il tenait toujours, et cette main serra doucement la sienne.

— Oh ! Gaston ! quelle belle journée ! que je me sens heureuse !

Après avoir dit ces mots, Charlotte s'endormit... Elle s'endormit et ne se réveilla plus sur la terre.....

La communion reçue le matin auprès de son enfant avait été son

viatique, et la promesse de bonheur entendue au fond de son âme était accomplie maintenant, et cette fois en entier !.....

Avant le jour, un médecin appelé par le pressentiment inquiet du marquis, arriva au château, mais ce ne fut que pour constater l'inutilité de tous les remèdes et pour declarer que la cause de cette mort subite était une maladie de cœur dont la marquise de Villiers était atteinte depuis de longues années et dont l'origine avait dû être quelque grand saisissement ou quelque secousse violente ressentie dans sa première jeunesse.

## XIX

Nous passerons sous silence les premiers jours d'une douleur que rien ne devait plus ni adoucir, ni distraire. Nous ne dirons rien du deuil profond qui enveloppa toutes choses à Villiers et aux environs, où partout le nom de la marquise était connu et béni. Nous dirons seulement qu'au château tout se ressentit du caractère ardent et malheureux de celui qu'un coup si imprévu venait de frapper, que l'aspect des lieux y devint morne et désolé comme son désespoir, tandis qu'au châlet tout demeura calme et serein dans une douleur qui n'était cependant ni moins profonde ni moins vive.

Guy partit pour Paris, accompagné de Severin, et pendant les années qui suivirent, ce ne fut point au château, mais au châlet qu'il passa le temps de ses vacances. Plus que jamais, la douleur et les sombres habitudes de la vie du marquis le rendaient incapable de servir d'instituteur et de guide à son fils, et grande assurément eût été l'infortune de celui-ci, si la tendresse de Louise et celle de Pierre Severin n'eussent tenu lieu de tout au pauvre enfant plus qu'orphelin. Guy trouvait du reste dans l'ami de son père toutes les qualités nécessaires pour diriger, sinon pour dompter sa fougueuse vivacité ; toutefois l'espèce d'indifférence dont il croyait être l'objet, lui causait une surprise qui n'était pas exempte de ressentiment, et chaque fois qu'il revenait à Villiers avec l'espoir de ramener un peu de joie sous le toit attristé de son père, il se sentait le cœur serré et froissé par l'inutilité apparente de ses efforts ; cependant il était souvent reçu à bras ouverts et avec une satisfaction qui semblait réaliser toutes ses espérances. Comment en effet le marquis n'eut-il pas ressenti un sentiment d'orgueilleuse tendresse, en embrassant son fils tel que l'avaient développé les trois ou quatre années écoulées depuis le jour de son premier départ de Villiers ! Mais bientôt son abattement morose reprenait

le dessus, la ressemblance même de Guy avec sa mère contribuait à l'accroître. Cette ressemblance était l'une de celles qui échappent aux indifférents, et qui pour ainsi dire ne sont pas permanentes, mais par instants, c'était le regard de Charlotte elle-même que rencontraient ceux qui l'avaient aimée, sous les longues paupières de son fils ; c'était son sourire qui transformait, comme par un éclair, sa bouche habituellement ferme et sérieuse ; c'était sa voix dont le timbre semblait revivre dans celle de Guy. Mais dans l'âme du marquis, ces souvenirs réveillaient une impression qui ressemblait bien plus au désespoir qu'à l'attendrissement, et dont l'effet était de le rendre souvent plus irritable encore que par le passé. Guy, alors, s'irritait à son tour, s'oubliait jusqu'à manquer de respect à son père : puis ensuite, plein de regret et de remords, il venait se réfugier au châlet, avouer ses torts et recevoir de bonne grâce les remontrances de Pierre, les doux conseils de celle qu'il nommait sa tante Louise, et ceux plus doux encore de sa chère petite sœur Anne, qui étaient souvent les mieux suivis de tous.

Ainsi se passèrent quatre ou cinq années, qui nous amènent à celle où la révolution de 1830 trouva Guy entrant dans sa vingtième année et achevant à Paris des études qui allaient l'admettre parmi les premiers, dans l'une des écoles dont l'accès était le plus difficile. Guy, fils unique et destiné, on le sait, à posséder une fortune digne de sa naissance, n'eût peut-être pas mis tant d'ardeur à s'ouvrir une carrière, si son existence eût été plus heureuse ; mais il n'était plus assez jeune pour supporter la solitude du château de Villiers, et il l'était encore trop, suivant les idées de son père, pour pouvoir prétendre à une indépendence absolue. Il n'avait donc, pour le moment, rien de mieux à faire qu'à travailler courageusement pour entrer dans la voie qui lui était ouverte, et, tout en étudiant, il profitait de la liberté que lui laissait le professeur auquel il était confié, et qui depuis deux ans déjà le traitait plutôt en ami qu'en élève, ayant su comprendre que Guy abuserait moins de la liberté si elle lui était donnée, que s'il était tenté de la dérober.

Cette vie dans son ensemble ne lui déplaisait donc point, et quoiqu'il s'y attendit, ce fut avec un vif déplaisir qu'il se trouva brusquement rappelé à Villiers par une lettre de son père, qui lui ordonnait de quitter Paris, de renoncer à tout projet de carrière, et de revenir sur-le champ auprès de lui.

Assurément, Guy n'était nullement disposé à sympathiser avec le mouvement qui venait de renverser l'antique dynastie, dans laquelle se personnifiait pour lui non-seulement la monarchie,

mais le pays lui-même ; toutefois la lettre de son père stimula en lui l'esprit d'indépendance et d'opposition dont il avait assez largement hérité, et tout en annonçant en réponse son acquiescement et son retour, il ne put s'empêcher d'ajouter qu'avant de quitter " des camarades qu'il regrettait, et avec lesquels il eût été heureux de servir son pays, il désirait passer quelques jours encore auprès d'eux, et surtout se séparer le plus tard possible de celui qu'entre tous il nommait son ami."

Cette lettre déplut au marquis pour plusieurs raisons. Les passions politiques ne sont point de celles qui se calment avec les années, et la révolution nouvelle les avait réveillées chez lui avec une vivacité à laquelle ajoutait encore la ténacité de l'âge. Pour la première fois, on le voyait sortir du morne abattement de sa douleur, s'animer et se passionner comme dans sa jeunesse, avec moins de mesure et plus d'emportement encore. Il y avait quarante ans du jour où un dissentiment politique l'avait séparé de son frère, et maintenant dans le regret exprimé par Guy, il lui semblait, à tort, apercevoir le germe d'un chagrin du même genre ; non content de ce grief, il en trouvait un second dans l'allusion qui terminait la lettre de son fils, dont celui-ci de bonne humeur se fût peut-être abstenu, car il n'ignorait pas que son intime liaison avec un jeune homme, dont la position et les relations étaient tout autres que les siennes, n'avait jamais eu l'assentiment de son père ; mais, nous l'avons dit, il était dans la nature de Guy d'obéir avec impatience, là même où ce qui lui était imposé se trouvait d'accord avec ses opinions et sa volonté. Il n'était donc point exempt d'irritation en écrivant à son père, et celle qu'en retour sa lettre avait fait naître se manifesta par l'accueil glacial qu'il reçut à son arrivée dans ses tristes foyers.

Le dîner, en tête-à-tête, fut triste et silencieux ; Guy avait le cœur serré. Malgré ce qui troublait si souvent ses relations avec son père, il le respectait et l'aimait tendrement. Dans ce moment même, il se sentait attendri par les traces de ce nouveau chagrin visibles sur son front sillonné et sa tête blanchie. Il le regardait avec tristesse et compassion : mais comme rien dans le regard froid et sévère du marquis ne semblait répondre au sien, il baissa les yeux, et une partie de la compassion qu'il ressentait se tourna sur lui-même, car Guy se regardait comme fort à plaindre en ce moment. La grande salle à manger où il se trouvait seul en face de son père, lui semblait lugubre. Villiers, qu'il aimait tant jadis, prenait l'aspect d'un lieu d'exil maintenant qu'il y était ramené malgré lui. Ce vaste château était en vérité une cage étroite pour

ses vingt ans. Et pas un mot qui lui donnât la perspective d'en sortir, pas un mot qui du moins adoucît son retour !

Il était assez naturel que tout cela lui parût mélancolique... Toutefois, au milieu de sa méditation rembrunie, se trouvaient deux points lumineux :

Le premier, c'était le châlet et tous ceux qui l'y attendaient.

Le second, c'était l'ami dont nous avons parlé et qui se trouvait en ce moment beaucoup plus près de lui que ne se l'imaginait son père.

En effet, au moment même où Guy allait se séparer du jeune Franz Franck, celui-ci avait reçu de sa tante, établie dans une petite terre voisine du château de Villiers, une lettre qui l'invitait à y venir passer avec elle le mois de septembre ; en sorte que les deux amis avaient eu la bonne fortune de voyager ensemble et ne s'étaient séparés qu'en arrivant à la petite ville de M... où Guy avait trouvé la voiture de son père, tandis que Franz montait dans une petite cariole envoyée à sa rencontre pour madame Lamigny, sa tante.

Guy s'était gardé de faire part à son père de cette rencontre, surtout lorsqu'il s'était vu mal accueilli à son arrivée ; il nourrissait bien le hardi projet d'annoncer au marquis l'arrivée de son ami dans le voisinage et même celui de faire ratifier l'invitation qu'il lui avait faite de venir le voir au château... Mais, pour entamer ce sujet délicat, il attendait que le nuage qui assombrissait le front de son père fût un peu dissipé, lorsque celui-ci rompit tout d'un coup le silence par ces mots inattendus :

— Et M. Franck ! votre ami... a-t-il enfin reçu vos adieux ?... En ce qui le regarde du moins, je suis obligé d'avouer que cette misérable émeute a eu un bon côté, car j'imagine qu'il doit avoir disparu dans la tempête ou du moins qu'il navigue dans des eaux tellement différentes des nôtres, que vous en êtes enfin séparé sans retour.

Le sang monta au visage de Guy, mais il se contint et répondit froidement :

— Vous vous trompez, mon père ! Franz Franck est royaliste. (On ne disait pas encore légitimiste.)

— Royaliste !... s'écria le marquis avec une extrême surprise.

— C'est-à-dire, dit Guy avec un peu d'embarras (car les opinions politiques de son ami étaient peut-être un peu moins prononcées que ne l'indiquait cette réponse), c'est là l'opinion de sa famille...

— De sa famille !... répéta le marquis avec une dédaigneuse ironie.

— De la seule parente qu'il ait au monde, du moins, madame Lamigny, sa tante, qui l'a adopté et à laquelle appartient le pré Saint-Clair, à quelques lieues d'ici.

Le marquis ne répondit pas. Guy alors saisissant l'occasion qui s'offrait ainsi, poursuivit hardiment :

— C'est là que Franz se trouve en ce moment ; nous sommes revenus de Paris ensemble, et il est allé au pré Saint-Clair, tandis que je venais ici.

Rien au monde ne pouvait être plus désagréable au marquis que cette nouvelle. Par caprice et par préjugé, par suite aussi de quelques informations prises sur la famille du jeune Franck, il avait contre lui une prévention obstinée et ressentait par suite une répugnance qu'il croyait fondée pour l'intimité qui s'était établie entre ce jeune homme et son fils. Il avait vu cette intimité brisée par les circonstances, et maintenant, il apprenait, au contraire, que, séparé de tous ses autres camarades, Guy allait se trouver plus que jamais rapproché de celui-là, puisque le hasard le plus malheureux le ramenait dans le voisinage.

Il n'avait pas même de bon prétexte pour lui interdire le Pré Saint Clair, car il était vrai que madame Lamigny était connue dans toute la province pour avoir des opinions presque aussi ardentes que celles du marquis lui-même, ce dont, en ce moment, il était loin de lui savoir gré ; il était même tenté de s'écrier : " De quoi se mêle-t-elle ?... " et de lui en vouloir d'une conformité qui lui enlevait une arme dont il aurait voulu se servir.

— Comment se fait-il, dit il enfin avec humeur, que madame Lamigny soit la tante de M. Franck ?

— Elle est, je crois la sœur de sa mère.

— Comment ! s'écria le marquis, madame Lamigny était juive.

— Juive, mais pas du tout, mon père.

— Pas du tout, répéta le marquis, mais si ce n'est-elle, c'est donc sa sœur, " ou bien quelqu'un des siens ? "

— Quelqu'un des siens, soit, dit Guy en souriant. La famille de Franz, il est vrai, est originairement juive... mais son père a quitté le judaïsme en épousant une chrétienne... Quant aux circonstances qui ont accompagné le mariage de notre voisin du pré Saint-Clair avec la sœur de celle-ci, je les ignore.

— Je les sais, moi, répondit le marquis, bien que peu informé de la parente de madame Lamigny et ignorant jusqu'à ce jour qu'elle fût belle-sœur de l'usurier juif converti par les beaux yeux de sa femme, la mère de votre *ami*... Mais ce que je savais, c'était que Lamigny (un fort petit gentilhomme qui avait le mérite d'être bien pensant, mais qui n'en avait pas d'autre), courant l'Allemagne

à une époque où il n'était déjà plus très-jeune, y avait rencontré sa femme, chantant, je crois, à quelque grand festival tudesque, et lui avait offert sa main, parce que (il faut rendre justice à madame Lamigny) il s'était aperçu qu'elle n'aurait point accepté d'hommage d'autre sorte

— C'est, en effet, je le crois, une femme excellente et respectable, dit Guy avec un empressement qui tendait à rehausser la parenté peu brillante de son ami.

— Quelque excellente et respectable qu'elle soit, dit le marquis avec impatience, vous comprenez bien, n'est-ce pas, que je ne vais point à l'heure qu'il est, établir des relations avec le pré Saint-Clair, où je n'ai jamais mis les pieds, et j'espère que vous ne vous mettrez vous-même en aucune communication de voisinage avec eux. En un mot, Guy, je vous défends d'y aller, et encore plus de recevoir aucun d'eux à Villiers !

Le marquis se leva en disant ces mots et entra dans la pièce adjacente, qui était un petit salon où il se tenait d'habitude depuis qu'il habitait seul ce vaste château. Guy le suivit lentement en cherchant à maîtriser l'emportement qui commençait à bouillonner en lui... Pour en venir à bout, il pensa que le plus sage parti à prendre était de sortir sur-le-champ, et comme cette pièce, ainsi que toutes celles du rez-de-chaussée, donnait sur la terrasse, il ouvrit la fenêtre, sortit et se mit à marcher au grand air... Mais l'effet de cette promenade ne fut point de le calmer, au contraire .. Tout ce que venait de dire son père se représenta à son esprit et lui parut le comble de l'injustice. "N'était-ce point assez d'être tout d'un coup privé de tous les intérêts, de toutes les activités, aussi bien que de tous les plaisirs de son âge, et fallait-il encore être poursuivi dans une jouissance aussi innocente que celle d'une amitié de son choix, et cela sans motif, sans raison, sans prétexte, par un préjugé injuste et absurde, sans connaître même cet ami que l'on condamnait ainsi ! "

Et le cœur de Guy se gonflait au souvenir des nobles qualités, de l'intelligence, du génie de celui dont son père cherchait à le séparer. Et il arpentait la terrasse sous le ciel étoilé en répétant mille fois les mots : Absurde ! injuste ! et en s'exaltant de plus en plus, bien loin de regagner du sang-froid... Bientôt l'idée lui vint d'aller trouver Severin, avec lequel il pourrait du moins parler à cœur ouvert, et il rentra dans le salon pour chercher son chapeau.

— Où allez-vous ? dit son père.

Guy répondit qu'il allait au châlet...qu'il n'avait pas vu Severin encore... qu'il avait à lui parler...

— C'est inutile, dit le marquis. Severin est absent depuis huit jours, et il ne revient que demain, et depuis son départ madame Severin et Anne viennent ordinairement tous les soirs passer une heure avec moi, je pense qu'elles seront ici dans quelques instants.

Guy jeta son chapeau et s'assit en silence, les deux mains dans ses poches, les sourcils froncés, le cœur ému, les larmes aux yeux.

Son père le regarda.

— Vous voilà furieux, dit-il. En vérité, mon cher enfant, vous êtes absurde, et votre caractère devient insupportable.

— Mon père, dit Guy d'une voix tremblante, je ne suis point furieux. Mais, je l'avoue, je suis désespéré !

— Désespéré, maintenant. Quelle exagération, dit le marquis avec ironie.

— Mon père ! mon père ! de grâce, ne me parlez pas ainsi.

Guy voulait implorer, mais malgré lui sa voix était impérieuse.

— Qu'est-ce à dire ? dit son père d'une voix sévère. Mon fils se croit-il le droit de m'imposer silence ?

— Non, mon père, je vous écoute, je vous ai écouté avec respect, et je voudrais vous obéir, mais je ne le puis. En un mot, dit-il en se levant, vous voulez me séparer de Franz, vous voulez que je renonce à son amitié, et moi... je ne le veux pas !

— Vous ne le voulez pas, répéta lentement son père avec une expression qui ne fit que stimuler la colère de Guy...

C'était un de ces moments où éclatait entre eux leur fatale ressemblance, et où leurs caractères se croisaient comme deux fers les blessant mutuellement.

— Non, mon père, je ne le veux pas, s'écria Guy ; je ne renoncerai pas sans raison à un ami que j'estime et que j'aime, je n'affligerai point son noble cœur, je n'humilierai point son juste orgueil, et je ne puis vous obéir, précisément à cause de ce qui vous inspire contre lui d'injustes préventions, à cause de sa naissance, à cause de sa position, à cause de sa pauvreté ; je n'abandonnerai jamais Franz, et rien ne m'empêchera de demeurer son ami.

La colère du marquis croissait avec celle de Guy ; mais il gardait un sang-froid qui exaspérait de plus en plus celui-ci.

—Tout cela est fort beau, fort généreux, dit-il, et jusqu'à un certain point fort juste, et nous serons même parfaitement d'accord lorsqu'il ne s'agira que de ce qui est dû à la situation malheureuse de M. Franck... Je veux même vous en donner la preuve sur-le-champ.

En disant ces mots, le marquis ouvrit le tiroir d'une table placée près de lui et en tirant une bourse contenant une trentaine de pièces d'or, il la jeta à son fils :

— Tenez, dit-il, faites de cette somme tout ce qui vous conviendra pour votre ami, et ne craignez pas que je vous refuse les moyens de la renouveler.

La bourse tomba avec bruit aux pieds de Guy.

La foudre y serait tombée qu'elle n'aurait pas produit en lui une commotion plus forte ou stimulé plus violemment ses nerfs et son sang.... Pour un instant, tout disparut de sa pensée, hormis le sentiment d'une grave injure reçue ; il se pencha, releva la bourse, et d'une main que la colère n'empêchait pas d'être sûre, il allait la rejeter à son père d'une façon qui en eût fait une arme terrible, lorsqu'il sentit une main ferme se poser sur son bras ; il se retourna et vit auprès de lui la jeune Anne Severin !... Arrivant comme à l'ordinaire par la terrasse, elle avait entendu en approchant leurs derniers mots, elle avait tout compris, et son geste avait été aussi rapide que sa pensée ; mais ce geste ne suffit pas pour ramener Guy à la raison ; aveuglé par la fureur, il saisit de son autre main le bras d'Anne et la rejeta loin de lui avec une violence qui la fit chanceler. Alors seulement, et tout d'un coup, il sembla revenir à lui.

Fut-ce au léger cri d'Anne ? fut-ce à celui de son père ? Non !... Ce fut à la vue des fragments d'un bracelet que sa main venait de briser sur le bras qui avait arrêté le sien. Ce bracelet était celui que sa mère y avait placé le jour de sa mort, et il n'y avait rien au monde de plus sacré pour Guy que le double souvenir attaché à ce bijou qu'Anne ne quittait jamais...Et maintenant, il en ramassait avec douleur et confusion les fragments épars et le fermoir contenant les cheveux de sa mère, dont le cristal, en se brisant, avait fait une blessure assez profonde au bras de celle qui le portait pour que son sang coulât en abondance.

Guy s'était jeté à genoux auprès d'Anne et lui demandait pardon. Il voulait prendre sa main, il voulait voir son bras meurtri ; mais Anne l'avait déjà enveloppé de son mouchoir, et, penchée vers Guy, elle lui répétait ces mots à voix basse : " Pas de pardon à moi, Guy, pas à moi, à lui, à lui seul ! " d'un accent si suppliant et à la fois si grave, qu'à genoux encore Guy mit la tête dans ses mains et demeura un instant en silence, rassemblant ses pensées avec un effort qui fut peut-être une prière...Après quoi la force et la clarté lui revinrent...

Il se leva, ramassa la bourse et la posa doucement sur la table près de son père ; puis d'une voix ému et respectueuse, quoique avec effort, il dit :

— Mon père, je vous remercie de ce que vous vouliez faire pour

Franz, mais il n'a pas besoin d'argent et n'en accepterait pas de moi. Je vous demande aussi de me pardonner mon emportement : je le réparerai en vous obéissant.

Le résultat de cette scène ne fut cependant pas celui qu'avait accepté le repentir de Guy. Bien que pour une raison différente, la vue du bracelet brisé avait causé au marquis une émotion non moins vive qu'à son fils, car, sans qu'il y eût un rapport exact entre cet acte de violence et celui dont il s'était rendu coupable lui-même vingt ans auparavant, le jour où il avait brisé le médaillon de Guillaume des Aubrys, l'un lui rappela vivement l'autre, et l'amer souvenir de l'emportement qui avait alors failli lui ravir sans retour la tendresse de celle dont il adorait la mémoire le disposa à la fois à l'humilité et à l'indulgence. Le lendemain, à sa grande surprise, Guy reçut tout d'un coup de son père la permission qu'il n'osait plus lui demander, et peu de jours après, il amena son ami à Villiers. Quoique les traits de Franz rappelassent bien un peu son origine juive et que son talent trahît encore davantage sa qualité d'artiste, Guy eut cependant la satisfaction de voir un bon nombre des préventions du marquis s'évanouir à la vue du pâle et modeste jeune homme dont les manières ne justifiaient en rien les objections soulevées dans son esprit par les deux griefs qui surtout les avaient fait naître.

La blessure d'Anne, aggravée par quelque morceaux de verre qui s'y étaient introduits, lui causa de longues souffrances et laissa une trace qui ne s'effaça jamais.

Guy fut affligé et repentant au point de se croire corrigé pour toujours ; mais il n'en était point encore ainsi : ses résolutions ne prirent un caractère nouveau que lorsque, deux ans après, une plus douloureuse leçon lui fut donnée, à une époque qui fut dans sa vie le début d'une phase nouvelle.

MME. CRAVEN.

(*A continuer.*)

# L'HOMME DE LETTRES.

## SA MISSION DANS LA SOCIETÉ MODERNE. 1

Un écrivain, que par la pureté de son style et l'élégance de sa pensée, on dirait perdu et voletant loin du ciel de Rome ou des portiques d'Athênes, M. Arsène Houssaye, laissait échapper il y a une dizaine d'années, dans un de ses plus charmants ouvrages, ce sombre cri du cœur :

— " Notre siècle est arrivé sans foi en lui à la moitié de sa course Le moment est venu pour l'art et la littérature de jeter un regard en arrière, d'interroger leur conscience et de se demander : — Où allons-nous ? "

1 Cette conférence faite devant la Société Littéraire et Historique de Québec, a valu à son auteur le témoignage suivant de Monseigneur Dupanloup.

Nice, le 30 Janvier 1867.

MONSIEUR,

Je reçois votre bonne lettre et votre charmant envoi à Nice, où l'état de ma pauvre santé m'a obligé à y venir chercher quelque repos.

Dès mon retour à Orléans je m'empresserai de relire encore l'excellent travail que vous avez bien voulu me faire parvenir.

Je ne mérite pas tout ce que vous voulez bien m'y dire, mais je n'en suis que plus touché et reconnaissant.

Veuillez agréer l'assurance de mon profond et religieux dévouement.

† FÉLIX, Evêque d'Orléans.

Monsieur Faucher de Saint-Maurice,
Ex-capitaine d'Infanterie,
Québec (Canada.)

Où allons-nous, en effet, emportés sur ce flot terrible et grondeur de romans, de contes, de nouvelles, que la librairie a débordé depuis soixante-six ans ? Où nous mènent toutes ces écoles de beaux penseurs, fantaisistes échevelés, qui, ne pouvant se tenir dans un juste milieu, nous montrent d'une main la vie réelle à travers un prisme faux et menteur, faisant rayonner sur elle des couleurs châtoyantes qu'elle n'a pas, et de l'autre dissèquent froidement à larges coups de scalpel, muscles par muscles, lambeaux par lambeaux, toutes les monstruosités de la nature humaine ? Bien certainement, ce n'est pas en nous faisant croire en des choses qui ne sont pas, ou en nous asphyxiant avec les chaires violettes de leurs cadavres, qu'ils pénétreront plus avant les fibres du cœur de l'homme, et qu'ils nous conduiront vers ce qui a été et vers ce qui sera toujours le but de toute saine littérature, le vrai, le bon et le beau. Non, ce n'est pas en donnant la blancheur du lys au mal, en imprégnant des senteurs parfumées du myosotis et du muguet le vice et le crime, que l'écrivain de notre époque parviendra à relever son siècle de l'ornière fangeuse où il se plonge et se roule de plus en plus tous les jours. Ce n'est pas surtout en s'engageant sur les traces de leur sœur ainée, la littérature parisienne moderne, que nos lettres naissantes pourront façonner et modéler notre génération sur la forme de l'amour du travail et de la vie tranquille et chrétienne, au sein de la famille. Un danger réel, un écueil menaçant gît pour nos écrivains et pour nos penseurs futurs, sous ces amas de bouquins bleus, ambres, lilas, que jette sur nos quais chaque paquebot d'outre-mer, et ce danger, c'est la tentative probable d'imitation. De tous temps, les routes battues, les larges chemins tout parsemés de jalons et d'hôtelleries, ont toujours eu plus d'attraits que les sentiers abruptes et sauvages qui s'enfoncent vers l'inconnu. Peut-être quelque voyageur novice serait-il tenté de s'y engager, sur la foi de ceux qui s'en sont revenus chargés d'or et de réputation, et pour attirer l'attention sur pareil malheur, j'ai pris sur moi de me rendre à la gracieuse invitation du savant et brave officier de marine, qui préside la Société Littéraire et Historique,[1] et je suis venu vous esquisser rapidement ce soir, ce qui va s'oubliant et se perdant d'heures en heures, la mission de l'homme de lettres dans la société moderne.

On n'oubliera pas probablement de saisir cette occasion, pour me rappeler que jeunesse n'est que trop souvent synonime d'inexpérience. C'est justement par cet incontestable axiôme que s'est

1 M. le Commodore Ashe, de la marine royale, chargé par le gouvernement anglais de la surveillance de l'Observatoire de Québec.

commencée ma collection, et dans mes courses de par le monde, elle s'est insensiblement augmentée de bribes arrachées ça et là, à une douleur à demi étouffée, à une croyance qui sombrait. Or, parmi toutes ces souffrances, tous ces souvenirs qui, réunis les uns aux autres, forment déjà un joli faisceau d'expérience, il est une réminiscence qui frappe ce soir à la porte de ma mémoire, avec le plus indicible plaisir. Partout où il m'a été donné de rencontrer une femme pieuse et instruite, j'ai retrouvé à ses côtés l'ange de l'indulgence. J'en vois ici plus d'une, venue expressément pour patroner cette séance, et j'ose croire que grâce à vous, Mesdames, on fera un généreux accueil à des idées qui, je le crains fort, pourront paraître à quelques-uns prématurées et prétentieuses, mais qui aux yeux d'un grand nombre seront justes et vraies parce qu'elles recèlent le secret de notre avancement social. D'ailleurs, du moment que le mal se pose crânement, les poings sur la hanche, la provocation à la bouche, le fleuret à la main, en face du bien, il n'y a plus de transactions possibles. J'ai le tort d'avoir été quelque peu militaire, ce qui veut dire que je suis terriblement entêté, et je me suis mis en l'idée de suivre n'importe où il me conduirait, le drapeau que je vais dérouler ici. Tant que l'on ne parviendra pas à me prouver que j'ai tort, je galoperai ferme à ses côtés, et par amour pour lui, je consentirai à tout ce que l'on voudra, même à être entaché d'exclusivisme.

## I

Plus poseuse, plus sceptique, plus profondément impie que le dix-huitième siècle, notre époque a produit des milliers de volumes devant la signature desquels Voltaire lui-même, le cynique Voltaire, aurait reculé. Jamais histoire littéraire n'offrira plus tard plus de violents contrastes, plus de monstrueuses antithèses. A côté du galbe de George Sand, cette femme-homme qui, oublieuse de la sainte mission confiée par Dieu à ses sœurs, n'a su trouver au fond d'un cœur fait pour aimer et pour se dévouer que des accents de haîne et de malédiction contre le côté divin de la société—la vie de famille—se dessineront les figures angéliques et toutes rayonnantes de chaste poésie, de madame Desbordes Valmore, de Delphine Gay, d'Anaïs Ségalas et de madame Augustus Craven. En face de la silhouette austère de Lamennais, torse de bronze aux pieds d'argile, s'affaissant dans l'ombre sous le poids de son propre orgueil, se détacheront en pleine lumière les mains

de Lacordaire et de Mgr. Dupanloup, toujours prêtes à bénir et à consoler. Au bas de cette chaire, Prudhon entassera volumes sur volumes, brochures sur brochures, pour prouver que la propriété, c'est le vol, et que Dieu, c'est le mal : Henri Taine chuchottera que " la supposition de l'existence de Dieu est *incapable* de produire une morale naturelle : "[1] Ernest Renan grimpera encore plus haut : il niera en termes on ne peut plus scientifiques et élégants la divinité du Christ, et Théophile Gauthier, laissant loin en arrière de lui ces deux piètres démolisseurs, soufflettera dans un de ses romans les plus en vogue—*Mademoiselle de Maupin*—la femme qui, il y a dix-huit cent soixante-huit ans, gravissait les pentes du Calvaire pour venir y sceller de sa douloureuse présence, le sanglant sacrifice qui devait un jour faire oublier son œuvre satanique. Paris, le Paris savant, le Paris lettré, trouvera cette action excessivement spirituelle, et l'inoffensif volume aura quarante éditions successives.[2]

En face de toutes ces impossibilités, où les voix qui viennent

1 Henri Taine, Philosophes Français, page 274.

Dès que la science et la philosophie moderne s'éloignent de Dieu, on ne saurait s'imaginer à quel point on peut les surprendre à divaguer.

Un Dictionnaire de sciences médicales, à l'article *Homme*, dit :

L'homme est un animal mammifère, de l'ordre des primates—classe de singe—famille des binames, caractérisé taxinomiquement par une peau à duvet ou à poils rares !

Un professeur de philosophie allemande, M. Virchow, s'écrie :

—Vivre n'est qu'une forme particulière de la mécanique.

Un autre professeur à l'Université de Turin, M. Moleschot :

—Sans phosphore point de pensée !

Puis partant de ce principe, il ne voit dans nos cimetières que du sulfate de chaux et laisse tomber le regret suivant dans un ouvrage sur " *La circulation de la vie.* "

" Quel n'était pas le prix de cette poussière que les anciens déposaient dans " les urnes cinéraires au fond des tombeaux ! *Elles contenaient la matière qui* " *donne aux plantes le pouvoir de créer des hommes !* "

M. Bouteville est meilleur enfant ; il admet avec des circonstances atténuantes l'existence de Dieu :

—" Il n'est pas possible que Dieu punisse *une créature qui n'a* pas sanctionné " la loi toute arbitraire qu'il a plu à ce Dieu de lui imposer ! "

Néanmoins un peu plus loin, il se fâche et fermant le poing il crie à qui veut l'entendre :

—" Nous protestons au nom des droits de l'amour contre le préjugé chrétien qui " condamne la femme galante et la courtisane."

Un matérialiste écrit :

" La jouissance est *divine* comme la conscience."

Enfin pour revenir à Henri Taine par qui j'ai commencé :

—" Le vice et la vertu sont des produits comme le sucre et le vitriole ! "

2 Le rapport officiel de la commission du colportage, au Ministre de l'Intérieur, contenait cette effrayante révélation :

" Sur neuf millions de livres vendus en France, au public des villes, des villages et des campagnes, par la voix du colportage, les huit neuvièmes, c'est-à-dire HUIT MILLIONS, étaient avant 1862, plus ou moins des livres immoraux !

d'en haut sont étouffées par les blasphèmes de la foule, le critique à qui il incombera un jour de transcrire la relation exacte de toutes ces abominations, s'arrêtera effrayé et pris de vertige, pour se frapper le front et se demander quel était le mobile qui a poussé à toute cette démence. Hélas ! la clef mystérieuse de cette folie morbide, c'est tout simplement cet esprit de matérialisme inhérent à la nature humaine, que l'on a fait déteindre sur tout ce qui pouvait toucher à l'art et à la littérature. Un romancier lui-même qui a péché plus d'une fois, et qui est tombé souvent dans les illusions du panthéisme, ne pouvait s'empêcher de laisser échapper de sa plume ce franc aveu :

—On a compromis les destinées de l'art moderne en l'arrachant ainsi du sanctuaire, et en le jetant avec violence dans toutes les passions de la foule ! [1]

Si cet écrivain s'était donné la peine de pousser un peu plus loin, il aurait pu se rendre compte lui-même, des motifs qui avaient conduit à cet acte de vandalisme. Pour satisfaire à cette fièvre dévorante de sensualisme qui leur carie les os, les auteurs de nos jours ont eu besoin d'un peu de réputation et de beaucoup d'argent. Voilà tout leur secret. Or, ces deux bonnes et belles choses ne s'obtiennent plus maintenant qu'en devenant original quand bien même, et personne, j'aime à le croire, ne se lèvera pour leur crier qu'ils ne l'ont pas été. Reste à savoir seulement ce que pourront inventer les retardataires qui arriveront au vingtième siècle, et surtout quelle sera l'expiation que porte avec elle cette épouvantable épidémie d'impiété littéraire. De l'encrier de Diderot, d'Alembert, du baron d'Holbac, de Voltaire, ont bondis, bras nus et carmagnole aux lèvres, les Septembrisseurs de l'Abbaye et des Carmes ! Et pourtant l'encrier de Voltaire n'était qu'un encrier, tandis qu'aujourd'hui c'est l'abîme qui est là devant notre génération, avec son insondable obscurité et ses étranges rumeurs. On y roule les yeux fermés, effleurant légèrement les mœurs outragées, appuyé tranquillement sur le bras de la poésie mal comprise et du journalisme soudoyé, et mené silencieusement par la petite main bien rose et mignonnement gantée du roman et du feuilleton.

Le roman ! c'est là surtout que l'écrivain moderne a abjuré sa mission, a oxydé sa plume. Oublieux de tout ce que le roman honnête et possible pouvait avoir d'amusant et d'instructif, il a voulu créer le roman de bas étage, le roman barbu, où sont prodigués à droite et à gauche les grands coups de poignards, les duels, les

1 Arsène Houssaye, dans sa préface de l'Histoire du 41ème fauteuil de l'Académie Française.

suicides, les assassinats, où sonnent bien haut, avec les allures d'une danseuse faisant craqueter ses castagnettes, la mauvaise foi, les instincts fangeux, l'adultère, où se traîne enfin toute une mascarade de vices déguisés et atiffés en gandins et en lionnes du boulevard. Tous ces héros du meurtre et du carrefour, toutes ces héroïnes créées pour s'empoisonner elles-mêmes ou pour empoisonner la vie de leurs camarades, ont trouvé depuis longtemps des éditeurs complaisants pour imprimer leurs ébourriffantes aventures sur papier vélin, où elles dorment sournoisement enveloppées de leurs couvertures satinées, jusqu'au jour où un flâneur curieux, attiré par ce faux air de bonhomie sous lequel s'est réfugié le mal de nos jours, sent un je ne sais quoi au bout de ses doigts qui l'attire vers la fatale brochure, le pousse à l'ouvrir, à la feuilleter, à la lire, et quelques heures après, à la refermer en se disant :

— Après tout, ce n'est pas aussi mauvais qu'on veut bien nous le dire.

Puis le brave homme continue paisiblement son chemin, sans se douter de toute la subtilité du poison qu'il vient de s'infiltrer dans les veines. Tout à coup de mari bon et affectueux qu'il était, il devient un beau jour, sans pouvoir s'en rendre compte, morose et inquiet. Il prend des petits airs blasés et roués. Son chez soi le dégoute, car il a lu ce matin que la famille n'était qu'un mot. Son bonheur domestique lui paraît bien fade, à côté de ces rondes fantastiques de viveurs et de bohèmes joyeux, qui lui passent rapidement sous les yeux, et petit à petit, à force de se figurer que son sort est insupportable, il se plonge dans une vie idéale impossible, qui n'a existé que dans les conceptions nauséabondes où il puise à tout instant le combustible qui dessèche son cœur et tient son cerveau en ébullition. De son côté la femme, peu habituée à un semblable isolement, s'enferme dans son boudoir, loin de ses enfants, ces ombres que font ici-bas les anges en voltigeant là haut, et pour se consoler, pleure sur les malheures imaginaires de MM. Athos, Aramis, Porthos et d'Artagnan. Voilà une pauvre famille, d'où vont bientôt déménager la paix, l'amour et la confiance mutuelle ! Peut-être le mal ne s'arrêtera pas même là ! En poussant une pointe au fond de la cuisine, qui sait si l'on n'y découvrirait pas, caché derrière ses fourneaux, un marmiton fougeux et enthousiaste, rêvant à ces beaux temps de la Révolution Française décrits par M. Alexandre Dumas, âge d'or où ses collègues, en écharpes tricolores, mettaient à la broche et dépeçaient des marquis, des comtes et des barons. Probablement le farouche cordon bleu en herbe, est en train de se dire que si l'occasion se présentait de

ressaisir encore la bascule de la guillotine, il se garderait bien de ne pas manquer à ce lucratif rendez-vous, et soyez certain qu'au train où leur inondation d'encre monte et se gonfle, ces occasions ne manqueront pas.

On ne saurait s'imaginer combien toutes ces productions indigestes incrustent au fond de l'âme un acide, qui corrode et ronge ses aspirations les plus pures. Elles donnent une fausse direction au jugement, ouvrent une carrière trop vaste à l'imagination et à l'enthousiasme, ces compagnes folles de toute jeunesse, font pencher mélancoliquement l'âme vers le mal, la jettent insensiblement dans la dégradation, et conduisent la plupart de leurs adeptes à l'irréligion, au désespoir, aux entreprises insensées, au désespoîr, au déshonneur, et quelquefois malheureusement, au bagne. Jamais en France, jamais le suicide n'est devenu plus en vogue, que depuis le jour où le roman à vil prix a été mis par la librairie et par la presse à la portée des masses. Jamais en Europe, le pied ne s'était posé sur autant de couronnes tombées sous le vent des révolutions, sur autant de débris d'églises et de croyances emportées dans le tourbillon de l'esprit du mal, que depuis l'heure où la littérature s'est mise en tête de faire lire ses émouvantes péripéties, à 50 centimes la livraison. Jamais depuis que la terre gravite dans l'espace, le cœur ne s'est mieux vendu, les opinions et les amitiés n'ont été à meilleur marché, la démangeaison de dire quelque chose de neuf n'a plus poussé au mensonge et à la diffamation, l'âme n'a plus oublié sa céleste origine ! De tout ce qui était saint et sublime, talents, intelligence, dévouement, affection, on en a fait une marchandise, et même on a voulu pousser ces choses si loin, si loin, qu'un jour Louis Veuillot en était rendu à se demander, ce à quoi la France pouvait employer ses gloires ? Après avoir longtemps cherché en vain, il terminait en appliquant ce vigoureux coup de cravache sur les épaules de tous ces fastidieux répétiteurs de mélodrames hystériques.

— " Vous vivez d'emprunts faits à des plagiaires récents ! Votre religion ou votre philosophie vient d'Allemagne, votre morale est encore à fabriquer, votre littérature.....mais pour avoir une littérature, il faut d'abord avoir une langue : vous ne savez pas ce que c'est qu'une littérature. Vous prenez Eugène Sue et Alexandre Dumas pour des écrivains, car il vous faut quelque chose de vulgaire et d'un peu clandestin, qui aille en bas, qui achève d'aveugler l'ignorance, qui achève d'envenimer la jalousie, qui fasse mépriser les autorités spirituelles, haïr les autorités civiles, détester toute subordination, perdre tout respect. Voilà pourquoi vous aimez tant

Voltaire, Eugène Sue et vos autres feuilletonistes. Tout ce qu'ils touchent, tout ce qu'ils gâtent, se détache de la vieille France, vient à vous et pour vous ! Vous régnez sur ces captifs de l'incrédulité religieuse, morale et civile, vous les remplissez de vos idées, ils entendent votre langue, et c'est là le mépris le plus absolu qui se puisse faire de toutes les gloires du nom français."

Plus d'un romancier consciencieux a été frappé de ce terrible état de choses, et Balzac lui-même, avec son gros ventre, ses joues rebondies et son énorme bagage de la *Comédie Humaine*, envisageant le mal sous son côté grotesque, l'appelait caustiquement la *littérature crapaud.*

—" Semblables aux Chinois, disait-il, qui, partis du beau idéal, peut-être, sont parvenus aux magots et aux chimères, nos hommes d'esprit se sont mis, dans leurs productions, à considérer le crapaud dans toutes les formes et sous tous les aspects."[1]

Il riait de cette immense désolation, comme on a pris maintenant l'habitude de rire de tout ce qui est navrant, et de tout ce qui s'en va tombant.

## II

Au milieu de ces trônes croulants, de ces trahisons, de ces cris d'anathème, de ces sarcasmes cyniques, oubliés et semés derrière elles par ces plumes de guinguettes et de barrières, il ne faut pourtant pas se laisser trop aller au découragement. L'écrivain qui, debout parmi ces fracas et cette poussière, veut rester franc, honnête et catholique, peut encore donner une éclatante réparation aux infamies d'un siècle qui, s'il continue à marcher pareil chemin, ne trouvera plus bientôt, comme Jean Jacques Rousseau au jour de son agonie, que les œuvres de son esprit pour reposer son front, et cherchera en vain dans la ruelle de son lit " les œuvres de son cœur, ce dernier oreiller qui donne le sommeil sous le nom de la mort."[2]

Pour ramener le goût parti avec la vérité, les mœurs et le cœur, pour remplir dignement et saintement ce rôle de phare et de guide qui lui est assigné dans la société moderne, l'homme de lettres n'a qu'à se pencher, qu'à laver, qu'à bien sonder la profondeur des plaies qui couvrent le corps inanimé gîsant à ses pieds, et qu'à y verser le baume purificateur du Samaritain de la Bible.

1 Balzac.— Complaintes satiriques sur les mœurs du temps.

2 Arsène Houssaye.—*J. J. Rousseau.*

Autour de lui l'enfant du peuple, l'enfant de l'ouvrier est là qui croupit dans l'impasse du faubourg, jouant avec deux camarades favoris, l'oisiveté et la paresse. Dans son désœuvrement, il voit passer à toutes heures du jour des hommes qui fredonnent le célèbre refrain :

La nature n'a fait ni serviteurs, ni maîtres !

Dans les causeries du soir, il n'entend parler que de mise en grève, que de cherté du pain due à la morgue des bourgeois. Toutes ces paroles, toutes ces sourdes haines, suintent lentement, goutte à goutte avec le sang de ses veines, jusqu'au jour où ne pouvant plus y tenir, l'enfant devenu homme, grimpe, le fusil de chasse au poing, sur le talus d'une barricade, et au nom des libertés populaires compromises, couche en joue et assassine son pasteur et son évêque.[1] A ce terrible moutard, il lui faut mettre en main un livre où il puisse apprendre par cœur toutes les joies mystérieuses qu'apporte le soir d'un jour de travail, lorsqu'il est passé tranquillement au coin du feu à écouter les voix suaves et toujours bonnes conseillères de la famille. En le lisant attentivement et en le méditant souvent, il se convaincra, un jour, qu'il n'y a pas à rougir de manier un rabot et une tarière, et que la longue liste de ses pairs s'ouvre par le nom du Christ, qui, avant de se faire martyr, a voulu se faire charpentier.

Au paysan qui, le front penché et soucieux, ouvre péniblement le sillon d'où doit sortir un pain doublement arrosé de sa sueur, il doit souffler ce pur amour du sol qui fait de lui, à certains moments de crise et d'oubli, un peuple de géants. Il doit lui enseigner surtout à ne pas laisser détruire ces traditions de simplicité et d'honneur qu'on cherche depuis si longtemps à vouloir saper à grands coups de ridicule, et à ceux qui voudraient porter la main sur cette arche sainte, il doit prouver que les braves gens qui manient la charrue, ont été de tout temps ceux qui ont " le mieux cru en Dieu, et qui ont moins eu la peur du canon."[2]

A l'écolier qui ronge impatiemment son frein entre les quatre murs gris de son collége, il doit faire connaître de bonne heure tous les maux, toutes les calamités qu'a jetés sur terre cette éducation superficielle du siècle qui touche à tout et n'approfondit rien, qui excite au degré le plus intense les passion des sens et enfouit tout ce que l'âme peut avoir de bon, sous les eaux stagnantes de son

1 Denis Auguste Affre, archevêque de Paris, blessé mortellement sur une barricade, le 25 juin 1848.

2 J. de Maistre.—Discours.

sensualisme. A force de multiplier ses sages avis et ses sages conseils sous une forme agréable et élevée, tous ces imberbes qui se croient des grands hommes incompris, tous ces casseurs d'assiettes finiront par rentrer dans l'ordre et dans le silence. Du fond de leurs classes ou de leurs cours, ils apprendront, sans que cela ne soit plus nécessaire d'être à leurs propres dépens, et moins encore de prendre le train qui se rend au congrès de Liège, que toute révolte contre l'ordre établi, que toute rébellion contre l'autorité sous quelque nom qu'elle existe, religieuse ou civile, paternelle ou conjugale, entraîne toujours avec elle une parcelle de cette éternelle malédiction que Dieu a fait tomber un jour, de toute la hauteur de sa colère, sur le front humilié de Satan, ce premier jeune penseur.

Au soldat qui, la guètre maculée de la boue de l'étape, la capote chaudement resserrée autour de la taille, voit passer à travers le feu mourant des bivouacs de la frontière, l'image vaporeuse du clocher de son village ou les sourires bénis de sa mère et de sa fiancée, il viendra rappeler tout ce qu'une autre mère, tout ce qu'une autre fiancée attend de son cœur et de son bras aux jours de l'épreuve. Dans un de ces petits livrets qui trouvent toujours le moyen de forcer la consigne et de se caser parmi les biblots du havresac, entre le brûle-gueule tout culotté et les Ordonnances de Sa Majesté pour l'armée, il lui parlera de Dieu, d'honneur, de patrie, et plus tard les ennemis de notre race, en feuilletant notre histoire, sauront jusqu'ou ces trois mots magiques, tombés du bout d'une plume inspirée, peuvent mener à la pointe d'une bayonnette.

Au père malheureux et fourvoyé, qui s'attache à la remorque de l'habitude et s'en va chercher au fond d'un verre d'eau-de-vie, ou près des tables en acajou d'une salle de billard, un peu de ce cœur qui lui manque, il révèlera toutes les saintes et nobles vertus qui vivent ignorées et méconnues sous son toit déserté. Il fera passer à travers les fauves reflets de l'orgie, le souvenir doux et pur de cette pauvre femme qu'il a laissée seule auprès de son foyer éteint, le cœur tenaillé par l'abandon et par le désespoir. Il lui amènera, un par un, tous ses chers petits enfants, et il lui fera lire dans leurs grands yeux étonnés, que Dieu n'a pas détaché l'intelligence de sa divinité pour la traîner ainsi, au milieu des bouchons et de l'abrutissement. Si cet homme a encore quelques sentiments d'honneur, il se lèvera ; il suivra la sainte vision jusqu'au seuil de sa porte, et toutes les gouttelettes d'encre qui se sont évaporées depuis le commencement de l'époque moderne, n'auraient-elles eu pour effet que de ramener une de ces âmes perdues aux pieds

de l'ange gardien de sa maison, la mission de l'écrivain serait encore sacrée, car elle serait parvenue à réaliser l'idéal de Turquety :

— " Raviver le respect et l'admiration que l'on doit à la femme, à la femme dont le cœur sauverait le monde, si le monde devait encore naufrager dans les abîmes du sensualisme et de l'orgueil."

Aux femmes de toutes les conditions, il développera le sublime programme qui nous a valu un chef-d'œuvre d'Anaïs Ségalas. Il leur montrera que leur rôle est " de venir panser et guérir les grandes plaies de la société, de les combattre sans autres armes que l'amour et l'affection, d'essuyer le sang et les pleurs, de briser les chaînes, de détruire l'esprit mercantile pour ramener la poésie partie, au moyen de leur triple influence d'épouse, de mère, de femme du monde," et si elles habitent le chaume, d'inculquer " au laboureur cette foi naïve, en lui disant de joindre quelques fois ses deux grosses mains qui sèment le blé, pour prier celui qui le fait mûrir." Que chacune fasse son profit et garde en sa mémoire ces deux beaux vers :

Une femme a perdu le monde
Mais une femme l'a sauvé. [1]

Sur le portefeuille de l'homme d'état, il gravera ce principe de sage politique qui a toujours fait le bonheur des peuples s'y conformant : " Ne fais pas à ton voisin ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit." Il lui enseignera à brider les passions turbulentes de la foule, il lui dira de se guider sur ses exemples d'énergie, de loyauté et de désintéressement, il lui criera, à toute heure du jour, que l'autorité a le pouvoir de tout faire excepté celui de se venger. En suivant cette ligne de conduite, elle ne déviera jamais du chemin du droit et de la justice, et quand les rafales de la tempête révolutionnaire passeront sur elle, calme et confiante en ses chefs, elle s'apercevra de tous les trésors de paix et de consolation que portent avec elles des mains fermes et bien dirigées par les sublimes principes du christianisme," cette grande aumône, suivant l'abbé Gerbet, faite à une grande misère." [2] La merveilleuse influence d'un livre bon, honnête et sincère, sur les masses, fera comprendre à l'homme d'état toute l'importance du rôle de l'écrivain dans la société moderne. En lui montrant les principes de l'équité et de la droiture, elle l'amènera à penser que l'idée et le génie se réfugient bien souvent au fond d'un grenier ou d'une

1 Anaïs Ségalas.....*La Femme*, poésies.

2 L'abbé Gerbet.....*Mémorial catholique*.

mansarde, et peut-être un jour, l'ignorance et le favoritisme seront-ils chassés de leurs grasses sinécures, pour y être remplacés par le talent et par la capacité. La pauvreté, le manque d'encouragement ne suceront plus alors avec leurs lèvres de vampire la cervelle de tant de malheureux écrivains, la misère ne leur mettra plus sa triste plume à la main, les obligeant à troquer leurs pensées contre une bouchée de pain, et les hôpitaux n'ouiront plus *râler* cette nâvrante strophe d'Hégésipe Moreau mourant :

Sur ce grabat chaud de mon agonie,
Pour la pitié je trouve encore des pleurs ;
Car un parfum de gloire et de génie
Est répandu dans ce lieu de douleur :
C'est là qu'il vint, veuf de ses espérances,
Chanter encore, puis prier et mourir,
Et je répète en comptant mes souffrances,
Pauvre Gilbert, que tu devais souffrir !

S'agenouiller devant toute âme qui tombe et lui murmurer qu'à côté de la faute Dieu a jeté le pardon ; faire sentir à tout cœur qui doute, une des pointes sanglantes des clous du Golgotha ; rappeler à la jeunesse dorée que l'amour, la foi et la charité sont des choses encore bien plus préférables que le punch, le turf, les cigarres et les dames aux camélias ; faire comprendre à celle qui se range que le mariage est un sacrement donné au pied de l'autel et non une marchandise soupesée sur un comptoir ; supplier ses confrères de plume de ne jamais fermer leur cœur à ces *voix intérieures* qui arrachaient un jour, à Victor Hugo, ce cri sublime :

Pierre à pierre, en songeant aux vieilles mœurs éteintes
Sous la société qui tremble à tous les vents,
Le penseur reconstruit ces deux colonnes saintes
Le respect des vieillards et l'amour des enfants !

jeter sous les pas des affairés et des actionnaires l'idée que tous leurs billets de banque, leurs balles de coton, leurs coupons de chemin de fer, ne sauraient tenir autant de place dans la création que le cerveau d'un homme qui pense ; crier tous les jours aux riches et aux heureux du monde que l'argent a été créé moins pour dormir dans un coffre-fort, que pour semer autour de lui la vie et le travail ; toujours tenir devant les haillons du pauvre l'honnêteté et l'honneur, ces deux lingots d'or qui, enfouis au fond d'un cœur, valent toutes les richesses mystérieuses de l'Oural ; prier les mères de se souvenir que leur sceptre et leur autorité gîsent au fond d'un berceau ; conter aux petits enfants que la " gloire " est un tison qui vient toujours " s'allumer au foyer maternel ;" [1] soulager,

1 Anaïs Ségalas.—*La Femme.*

consoler, fortifier toute âme qui pleure, qui souffre, qui vit isolée, malheureuse ou abandonnée, voilà la belle, la grande, la sublime mission de l'homme de lettres dans la société moderne. En dévier serait pour lui plus qu'un crime, ce serait un sacrilége, car la tâche lui a été faite trop facile maintenant, pour que pareille chose n'arrivât pas. Elle lui a été tracée par les égarements et par les folles erreurs de ses devanciers, et pour effacer tous ces vestiges d'iniquités, il n'a qu'à tremper sa plume dans la vérité et dans la foi, ces inépuisables encriers du bon Dieu. Alors, de cette société gangrénée et indifférente, il fera ce que madame Anaïs Ségalas faisait de son paysan.

Il saura l'assouplir, car son âme docile
Est pareille à l'acier,
Qui paraît droit et ferme, et qu'une main fragile
Fait courber et plier.

## III

C'est surtout ici, dans notre Canada, que l'homme de lettres doit employer toute son énergie à imprimer ce cachet de pureté à notre littérature née d'hier. De bonne heure, il doit s'appliquer à éloigner de cet enfant chéri tout ce qui plus tard pourrait le souiller et l'entacher. Déjà toutes nos belles intelligences sont à l'œuvre, et grâce à Dieu qui bénit les bonnes actions, nos lettres ont noblement commencé leur carrière. Plus elles y avanceront, plus elles s'apercevront que cette route du bien n'est pas aussi ennuyeuse, aussi désolée qu'elle en a l'air, et qui sait? peut-être un jour, la France blasée, la France surannée et vieillie se retournera-t-elle un instant vers elles, pour s'y retrouver dans un miroir fidèle, non plus légère, charmante et coquette comme en ces joyeux temps d'autrefois, où elle dansait le menuet et le cotillon à la cour de Louis XIV et de Louis XV — hélas! le temps du menuet et du cotillon ne vient qu'une fois!—mais telle qu'elle était, il y de cela quatre-vingt-dix ans, fidèle, robuste et Vendéenne.

Dans un quart de siècle, notre littérature sera à la littérature française, ce que la Bretagne fut toujours au reste de la France, bonne, loyale et pleine de foi en son Dieu et en son caractère national. En se mourant, les années de luttes et de combats de notre histoire lui ont crié comme Tinteniac à son frère chevalier :

—Bois ton sang, Beaumanoir!

Ses débuts dans la lice ont été lents et incertains, mais elle n'a pas encore mentie, que je sache, à ses croyances et à ses traditions

et voilà ce qui me fait croire en son avenir. Liberté à elle de se servir pour parvenir à ses fins, de la poésie, du journalisme, du roman, du feuilleton, de tout ce qu'elle voudra ; mais au nom de tout ce qu'elle a de plus cher, au nom de son passé, au nom surtout de son avenir, qu'elle ne s'habitue jamais à transiger avec les doctrines établies du beau, du bon et du vrai, sous l'affreux prétexte de devenir originale, ou de s'attacher aux principes d'une école. Qu'elle garde toujours par devant sa mémoire, ces belles paroles qu'Arsène Houssaye jetait dans la caustique préface de son " *Histoire du 41ème fauteuil de l'Académie Française.*"

" L'art a ses doctrines comme Dieu a ses églises. L'art est né en Dieu, donc l'art est divin. Le Beau visible doit parler du Beau invisible comme le monde parle de Dieu. Dieu a créé l'homme avec un peu d'argile en laissant tomber sur sa créature les rayonnements de sa pensée, alliant ainsi par une œuvre sublime la terre au ciel. L'artiste et le poète ne doivent pas séparer l'argile du rayonnement, la terre du ciel, le fini de l'infini.

" L'art est une majestueuse unité. Ce qui a presque toujours stérilisé l'art moderne, c'est que, tour à tour, aventurier et mystique, il a dissipé son bien avec les comédiennes dans les orgies de la forme, ou bien il a voilé sa face et a poursuivi le nuage de la pensée plutôt que la pensée.

" Pour trouver le Beau dans l'art, il faut savoir comme Prométhée dérober le feu du ciel ; comme Eve, il faut mordre à la pomme fatale ; comme la pécheresse de Samarie, il faut boire une goutte d'eau vive de l'amour de Dieu ; avec Jésus-Christ, il faut avoir déchiré ses lèvres au calice amer. Le Beau, tel que nous le voulons aujourd'hui, c'est un autel d'or et de marbre sculpté par Phidias, d'où s'élève jusqu'au ciel la flamme pure du divin sentiment, c'est la Vénus de Praxitèle versant les larmes de la Madeleine du Corrège. Le Beau, c'est le souvenir du ciel qui passe sur la nature humaine ; c'est la coupeuse de blé qui s'incline sur sa gerbe avec un sourire de fête ; c'est le soldat tout couvert de sang qui répand son âme pour la patrie. Le Beau est partout ; les poètes l'ont rencontré à chaque pas, dans les roches moussues où jaillit la cascade, dans la forêt profonde et ténébreuse. Homère l'a vu majestueux et grand comme Jupiter. Virgile l'a vu fini et infini comme Vénus. Eschyle l'a vu terrible comme une tempête sur la mer d'Ionie.

" Le Beau, c'est le souvenir de celle que vous adoriez au matin de la vie, de cet âge d'or où tous tant que nous sommes, enfants

de Dieu, nous effeuillons sans y songer les fraîches primevères de la poésie.

" On demandait au Tasse. " Qu'est-ce que la poésie ? " Comme il était sur une montagne, il répondit en indiquant la vallée et le ciel, le fleuve et le nuage, la forêt et le soleil, la nature et Dieu. " La poésie, la voilà ! " Si vous me demandez ce que c'est que le Beau, je vous conduirai sur la montagne, quand le soleil est à son couchant, quand le ciel se dore et s'empourpre, quand l'abeille abandonne la fleur de sainfoin pour retourner à la ruche, quand la moissonneuse renoue ses cheveux sur la gerbe bruyante, quand l'hallali des chasses vient rebondir en fanfares jusqu'au balcon du manoir, où l'on voit apparaître comme en songe quelque figure blanche et pensive. Et, après avoir indiqué silencieusement toutes les splendeurs du ciel et de la terre, je vous répondrai : Ici, partout, toujours, le Beau, c'est la nature vue à travers la poésie," et j'ajouterai ce que Arsène Houssaye a oublié, à travers Dieu.

Voilà quelques fragments de ce grand tout qui, à lui seul, forme la belle triologie du vrai, du bon et du beau. En en détachant quelques parcelles et en les enfouissant dans ses livres, après les avoir passées au crible de son âme et de sa pensée, l'homme de lettres arrivera sans peines et sans efforts à se faire comprendre de la foule, et à la détourner de la voie du mal. Alors, la France aura réussi à rallumer cet éternel flambeau avec lequel elle a éclairé le monde pendant si longtemps. En Canada, le rôle de la littérature sera plus modeste, mais non moins saint et non moins sacré. Ce sera celui qui vous a été confié, Mesdames, depuis le commencement du monde, et qui vous valait un jour ces grandes paroles de Joseph de Maistre :

" Les femmes n'ont fait ni l'*Iliade*, ni l'*Enéïde*, ni la *Jérusalem délivrée*, ni *Phèdre*, ni *Athalie*, ni le *Misanthrope*, ni le *Panthéon*, ni la *Vénus de Médicis*, ni l'*Apollon*, ni le *Persée*, ni la *Basilique de St. Pierre*. Elles n'ont inventé ni l'algèbre, ni les télescopes, ni les métiers à bas ; mais elles font quelque chose de plus grand que tout cela ; c'est sur leurs genoux que se forme ce qu'il y a de plus excellent dans le monde : un honnête homme et une honnête femme."

Aider et encourager les mères à accomplir dignement ce rôle céleste, là se résume toute la mission de l'homme de lettres dans la société moderne.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

# LA GASCOGNE ET LA BISCAYE.

## EXTRAITS DE NOTES DE VOYAGES.

---

(*Suite.*)

Que le lecteur veuille bien, pour un instant, examiner une carte du sud-ouest de la France ; il y verra un immense triangle formé par un des contreforts des Pyrénées, ses ramifications, et par le golfe de Gascogne et que le dessinateur semble avoir laissé inachevé : ce sont les tristes Landes ; le grand désert de la " Belle France " avec ses noires forêts de sapins, ses plaines de sable mouvant, ses rares oasis de verdure, ses petits villages clairs semés, et ses deux ou trois villes sans importance et habités par une race chétive, pauvre, malpropre, ignorante, superstitieuse à l'excès, mais honnête et courageuse. Les quelques paysans que nous pûmes voir autour de la diligence, sont encore vêtus de la tunique de peau de mouton, de la culotte et des gros bas de laine grise.

Le Landais aime son triste désert, les habitudes et les superstitions de ses pères, comme l'Ecossais aime les brouillards et les lacs enchanteurs de l'Ecosse ; comme le Suisse aime ses grandes montagnes, ses riantes vallées, ses châlets, ses glacières ; il n'émigre jamais ; il préfère garder ses moutons, vivre et mourir dans la cahutte de ses pères, que se procurer une vie plus agréable dans les départements voisins.

On peut se faire une idée de l'attachement des Landais aux habitudes et traditions superstitieuses de leurs ancêtres, en relisant le

récit de ces scènes extraordinaires qui accompagnent encore aujourd'hui les principales actions de la vie. Je me contenterai d'en citer une seule qui m'a été racontée, et qui se trouve corroborée en tout point par Joannet, un des auteurs les mieux renseignés sur les vieilles coutumes de la France.

Lorsqu'un Landais est dangereusement malade, et que l'on prévoit sa mort prochaine, un de ses proches parents, est chargé de lui annoncer cette triste nouvelle, d'un air calme et composé. Le malade doit recevoir la nouvelle avec le même flegme, ce qui me parait un peu plus difficile, et m'a tout l'air du stoïcisme du gladiateur, se préparant à tomber avec grâce pour faire plaisir aux compatissants habitués des arènes.

Tous les parents et amis suivent le cercueil à l'église, mais pas au-delà ; tous, au contraire, vont se coucher, lorsque l'on porte le corps en terre, " probablement", dit-on, " pour montrer leur excesive douleur." J'ai vu ailleurs des cérémonies et des usages bien aussi extraordinaires! j'ai vu l'arabe danser en ronde, en signe de douleur et de deuil ; le Grec fait un somptueux festin, l'Hindoue monte sur le bucher qui doit consumer le corps de son mari et le sien, et il se trouve bien des gens qui, au retour d'un enterrement, se réunissent dans la maison de la douleur, pour boire un verre de liqueur en compagnie, comme s'ils revenaient d'un baptême ou d'un mariage!!! .....

.....

Bayonne est une des villes les plus importantes de l'ancienne province de Guienne, et une des plus fortes places de l'Europe. Ses fortifications ont été de beaucoup augmentées depuis les guerres de l'Empire, alors qu'elles purent résister aux armées alliées commandées par Wellington. Au point de vue artistique, elle n'a rien de remarquable que sa cathédrale du plus riche gothique.

La population remarquablement belle, propre et fière, forme un contraste frappant avec celle des Landes, si pauvre, si laide et misérable. On dit " fier comme un Ecossais," et les Gascons sont Ecossais de la France ; ils joignent beaucoup d'esprit à beaucoup de gaité et sont d'une forfanterie sans égale.

Les races Basques et Gasconne n'en formaient probablement qu'une seule autrefois, mais un contact presque continuel avec la France et l'Espagne, en ont considérablement altéré une partie. Les vrais Basques, c'est-à-dire ceux qui habitent les versants des Cantabres et des Pyrénées, prétendent les Gascons dégénérés et les regardent avec un peu de mépris : les Gascons d'un autre côté

prétendent n'être pas tout à fait Français! Ces inimitiés disparaîtront cependant par dégrés, sous un puissant système d'unification, et dans quelques générations tous les habitants de la France seront véritablement Français. Les vrais Basques sont très-rares à Bayonne ; ils ne laissent que rarement leurs montagnes, et c'est à peine si l'on peut en rencontrer dans les rues les plus fréquentées ; il est d'ailleurs facile de les reconnaître à leur langage. Les Gascons parlent, comme je l'ai dit plus haut, un patois que nous pouvions à la rigueur comprendre, tandis que quelques paysans nous écorchaient une langue dure et incompréhensible, que l'on nous dit être la langue basque, la langue primitive de toute la péninsule Ibérique.

Les érudits disent qu'elle n'a pas d'origine connue ; qu'elle à précédé le latin et le grec ; une grande autorité a été jusqu'à lui donner une origine antédiluvienne ! Dans tous les cas, on pourra se faire une idée de cette langue extraordinaire par les quelques extraits qui suivent pris de la Revue française et écrits tels que prononcées. Le premier rappelle une de ces superstitions " dont la poësie originelle fut contemporaine des civilisations Ibériennes, et que les grecs polythéistes reçurent au dernier âge de l'Orient ; " le second indique les noms que les basques, peuple éminemment agriculteur, donnent au mois de l'année.

Hourandian, umen bada
Khantazale eder bat
Zerena deitzen-den bat

Il existe dans l'Océan
Un beau chanteur
Que l'on appelle Syrène
C'est elle qui sur les mers
Enchante et séduit les passagers
Comme ma bien-aimée moi.

| | | |
|---|---|---|
| Janvier | *Ourtarill* | Lune qui commence l'an. |
| Février | *Otsill* | Lune de loup. |
| Mars | *Ephaïll* | Lune de la coupe et de la taille |
| Avril | *Toraïll* | Lune du serclage. |
| Mai | *Ostaro* | Saison de la feuillaison. |
| Juin | *Ekhaim* | Exaltation solaire. |
| Juillet | *Uztaïl* | Lune des moissons. |
| Août | *Agorrill* | Lune des sécheresses. |
| Septembre | *Uraïl* | Lune du labourage. |
| Octobre | *Vrill* | Lune des pluies. |
| Novembre | *Azill* | Lune des semailles. |
| Décembre | *Lotaïl* | Lune de sommeil. |

Ne croirait-on pas entendre la langue si ampoulée et allégorique de nos sauvages du nord, comptant le nombre de leurs années par le nombre de leurs hivers ! Cette nomenclature serait bien la plus rationnelle, si elle pouvait être généralement adoptée ; elle a cependant le mérite de nous donner une idée très-juste du climat de la Biscaye, qu'il serait assez singulier de comparer au nôtre.

La grande révolution française, qui a doté le monde du merveilleux système métrique, comme inauguration de sa " République universelle," a montré son inconséquence, en adoptant une nomenclature de même genre, qui ne pouvait nécessairement s'appliquer qu'à la France et même qu'à une seule partie de la France. Elle avait été devancée, en cela, par les Basques et par nos sauvages de l'Amérique ; eux au moins n'avaient pas rêvé l'unité universelle !

.....

.....

Nous laissons Bayonne dans une de ces lourdes machines nommées " diligences," que nous avions à peine revues depuis notre départ de Bâle. La voiture, quoique plus petite et moins confortable, est, du reste, semblable à celles des " Messageries françaises." La route est sans intérêt jusqu'à la frontière ; l'immense chaîne des Pyrénées se dresse bleuâtre et menaçante devant. Là, est notre tâche ; derrière ses montagnes est cette Espagne que je désirais tant voir.

La Bidassoa forme ici la limite entre la France et l'Espagne, nous la traversons sur un grand pont en bois, après avoir satisfait aux exigences de la police, en exhibant notre passeport tout constellé de *visas*, aux corps de gardes français et espagnol occupant les deux extrémités du pont.

Tout au dessous, est un grand banc de sable portant le nom pompeux " d'Ile des Faisans " et que les courants menacent de faire disparaître avant longtemps. Là, fut conclu, entre la France et l'Espagne, ce fameux " traité des Pyrénées," auquel on se prépara par des mois de discussions sur la préséance et le cérémonial à être observé. Afin de mettre les parties d'accord, il fut résolu de choisir ce terrain neutre entre les deux royaumes, et de construire deux ponts y donnant accès du côté de la France et de l'Espagne.

A un jour fixé d'avance, Mazarin et don Luis de Haro, laissèrent leurs cours respectives avec une suite brillante et nombreuse, et se rencontrèrent sur un pied de *parfaite égalité* au centre d'un banc de sable ! Les plus strictes règles de la préséance ren-

contrent même de nos jours, d'enthousiastes admirateurs, et de profondes inimitiés naissent de leur oubli ! ! !

.....

" San Sebastian " ancienne capitale de la " Guipuscoa " subdivision de la Biscaye, est une assez jolie petite ville de dix mille habitants, perché sur le flanc d'une montagne abrupte qui l'abrite du côté du golfe de Gascogne ; sa position agréable et pittoresque en ont fait le Dieppe de l'Espagne, et le rendez-vous de cette classe nombreuse pour laquelle les bains de mer sont devenus une nécessité.

La ville actuelle est toute nouvelle, l'ancienne, ayant été complètement détruite et livrée au pillage par les armées anglaises, envoyées pour délivrer l'Espagne de la domination étrangère ! ! ! La prise de cette ville fut un des derniers coups portés à la tyrannie française, tyrannie noblement combattue par le peuple Espagnol, qui a sû montrer ce que peut faire une nation courageuse et religieuse, pour la défense de ses foyers et de ses églises, que l'on avait transformées en magasins de fourrages. Cette lutte d'un peuple pour son roi, que l'on avait indignement trompé, a duré près de six ans : " pendant ce temps, ce ne fut qu'un long combat " dans lequel le sang ne cessa de couler de Cadix à Pampelune, " de Grenade à Salamangue."

Il n'y eut de part et d'autres ni trève ni merci : le " guérilla " massacrait le soldat français, sans remords et partout où il le trouvait ; et par représailles on fusillait le prisonnier guérilla. Un million d'hommes périrent dans cette lutte cruelle et insensée, qui, avec le meurtre d'un prince royal, restera à jamais une flétrissure au caractère du grand empereur, comme son expédition dans les steppes de la Russie, fut une tache à son étoile jusqu'alors si brillante.

La route, au-delà de San Sebastian, parcourt un pays ondulé, riche, pittoresque et fertile : " ce n'est qu'une riante suite de côteaux, de vallées et de bouquets d'arbres se dessinant en jolis amphithéâtres " jusqu'à Tolosa, capitale, et la Suipuscoa, petite ville de cinq ou six mille habitants, très-jolie, très-proprette, au milieu d'un paradis de fertilité.

Deux grands noms ont illustré cette partie de l'Espagne, deux noms dignes de la belle et courageuse race basque : St. Ignace de Loyola et *Zumala Carregui!* le premier s'est sacrifié pour sa religion, pour son Dieu ; le second est mort martyr de la fidélité à son devoir et à son Roi.

Le premier a vu son œuvre fleurir et promettre de devenir une

des plus grandes institutions des temps modernes ; le second fut arraché à Don Carlos à la veille même du triomphe ; son œuvre est morte ; elle a été écrasée par le secours de l'étranger.

*Inigo* ou *Ignacio*, l'illustre fondateur de la société de Jésus, naquit au château de Loyola près de *San Sébastian*, sous le règne de Ferdinand et Isabella. D'un tempéramment irritable et fougueux, il entra d'abord dans l'armée. Dieu voulut qu'il fut blessé au siége de Pampelune, où la divine Providence l'attendait pour se l'attacher d'une manière toute particulière.

Pendant les longues heures de sa convalescence, il s'amusait à lire la vie des saints. Son imagination exaltée, s'enflamma bientôt au récit de tout ce que les martyrs eurent à souffrir, au récit des privations des saints pénitents, et du courage des confesseurs de la foi ; il résolut de les imiter en arrachant tout d'abord de son cœur, un amour profane qui le possédait, pour le reporter tout entier sur la mère de Dieu. Son nouvel amour, ayant un peu de l'extravagance du premier, il se déclara le champion et le chevalier de Marie, et fut prêt d'envoyer un défi à un Maure qui niait la virginité de la mère de Dieu ! Son imagination se calma cependant à la longue, et il se prépara au service du Seigneur par une longue retraite, la solitude et le travail.

*Inigo* avait passé sa vie dans les camps ; aussi ne commença-t-il ses études classiques qu'à l'âge de trente-cinq ans : dégoûté des universités espagnoles, il vint à Paris où il réussit à se faire des disciples. François-Xavier, issu d'une illustre famille de Navarre se joignit à lui avec cinq autres étudiants.

Le 15 août 1534, jour de l'Assomption, les sept étudiants s'acheminaient vers Montmartre. Là, dans une chapelle de Marie, l'aîné, qui était prêtre, célébra la sainte messe et se tournant, l'hostie à la main, tous sept s'engagèrent sous serment aux vœux ordinaires de chasteté, pauvreté et obéissance, et de plus à une sommission complète aux ordres du Saint-Siége. De cet instant fut formé la société de Jésus qui, pendant trois siècles, gouverna le monde.

L'autorisation du Saint-Siége étant indispensable à l'existence légale de la nouvelle société, Ignace se rend à Rome et dépose sa demande aux pieds de Paul III.

L'Eglise était alors bouleversée jusque dans ses fondements ; l'hérésie de Luther venait de surgir, et menaçait d'envahir les trônes et les peuples, préférant la doctrine facile et relâchée de la réformation, à celle plus sévère du catholicisme. L'arrivée de St. Ignace fut considérée à Rome comme une compensation pour toutes ces pertes ; on dirait, en effet, que la société qu'il venait de

fonder, avait été suscitée de Dieu pour combattre le protestantisme, ce qui expliquerait la grande haine que les protestants ont, jusqu'à dernièrement, portée aux Jésuites ; haine qui n'a plus sa raison d'être, et qu'ils inculquent dans leurs enfants, sans même savoir quand et par qui la société fut fondée.

Cette opinion était tellement accréditée chez les protestants eux-mêmes, qu'un de leurs grands écrivains religieux va jusqu'à dire, que la réforme se serait répandue partout et sans peine, si la fondation de l'ordre des Jésuites ne l'avait suivie presqu'immédiatement ; et que si elle l'avait précédée, la réforme aurait eu le sort d'une infinité d'hérésies dont on n'entend plus parler. " Si les Jésuites étaient venus avant Luther et Calvin," dit Montesquieu, " ils auraient été les maîtres du monde," et tout en voulant intervertir les rôles, il donne à la société sa juste influence.

.....

Le but que se proposait St. Ignace en fondant son ordre, était quadruple ; il ne consistait pas seulement dans le salut de ses propres membres ; mais aussi dans le salut du prochain par les prédications, par les missions, et en dernier lieu par l'instruction de la jeunesse. Pour arriver à des résultats aussi multipliés, il fallait se débarrasser de tout ce qui pouvait entraver la marche que l'on s'était proposée ; il fallait, en partie, mettre de côté les grandes pénitences, les méditations et les retraites interminables ; il fallait, en un mot, une constitution à part et différente de celles qui existaient alors.

C'est ce que fit St. Ignace. Sa *Constitution* est sans précédent dans les annales des corporations religieuses ; tout y est calculé par son saint fondateur, pour donner le plus de puissance à l'ordre, et faire la plus grande somme de bien, sans s'occuper des individus.

L'ordre est, on pourrait dire, une monarchie élective mais absolue, ayant pour chef, pour général (expression très-juste et très-appropriée à ce corps de vrais soldats) un des membres choisi par toute l'assemblée des profès aux quatre vœux, c'est-à-dire par ceux qui aux vœux ordinaires de tous les ordres religieux, ont ajouté celui d'être au service du Pape et du général, pour toutes les missions, ou pour tous les emplois que l'on voudra leur donner.

Ce général a les pouvoirs les plus étendus ; il est maître absolu pour le bien comme pour le mal, *tant qu'il sera général.*

Cependant, pour contrebalancer ce pouvoir extraordinaire, St. Ignace a placé auprès de ce chef tout puissant, quatre assistants nommés en même temps que lui. Ils doivent surveiller sa con-

duite, et, dans les cas d'immoralité, de luxe effréné ou de donation des biens de l'ordre, ils peuvent convoquer une assemblée générale, ou, si cela est rendu impossible par les circonstances, ils peuvent le déposer, en ayant, au préalable, obtenu l'assentiment, par écrit, de la majorité des membres qualifiés.

Les cas que je viens de nommer, sont à peu près les seuls qui pourraient justifier la déposition du général. La tyrannie individuelle, des injustices partielles ne seraient pas une cause suffisante, parce qu'il vaut mieux que quelques personnes souffrent, ce à quoi ils s'exposent volontairement, que d'entraver la marche de l'ordre et l'énerver par des disputes personnelles.

Cette constitution si forte, si puissante et demandant tant d'abnégation de soi-même, est un modèle de prudence auquel la compagnie doit tous ses succès. La "société" est tout; l'homme n'est rien !... Voilà peut-être pourquoi ce corps, qui a renfermé certainement la plus grande somme de connaissances utiles, commandé aux rois et aux peuples, n'a pas produit de ces illustrations hors ligne, comme les Thomas d'Aquin, les Lacordaires et autres, et pourquoi aussi, il ne peut montrer un Wolsey, un Richelieu, ou un Mazarin.

Ils étudiaient, ils étaient savants, non pour eux, mais pour les autres ; l'esprit de l'Ordre se serait, d'ailleurs, opposé à toute puissance personnelle, qui aurait eu même l'apparence de s'élever en face du pouvoir du Général ou de l'Ordre !

Il serait superflu et, en même temps, trop facile de démontrer que les quatre buts que se proposait St. Ignace ont été parfaitement atteints par ses enfants ; les détracteurs des Jésuites admettent eux-mêmes que, comme prédicateurs et instructeurs de la jeunesse, ils sont encore sans égaux, et que leur dévouement, comme missionnaires, ne connait pas de limite. St. François-Xavier a plus civilisé de barbares à lui seul que tous les philantropes du monde !

Maintenant, un dernier mot, en terminant cette digression, sur la *carrière politique* des Jésuites. Leur grand principe gouvernemental et politique a toujours été, si je ne me trompe, que les rois sont placés, par la volonté de Dieu, au-dessus des peuples pour les gouverner, que, s'ils ont autorité sur eux, ils ont aussi des devoirs à remplir, et les peuples des droits qu'il peuvent revendiquer ; c'est pour ce double principe qu'ils ont souffert et qu'ils sont détestés par un grand nombre !

Les rois étaient despotes..... les Jésuites ont prêché les droits du peuple, et ils ont été chassés partout, et partout pour la même cause. Aujourd'hui les peuples sont puissants et ont dernière-

ment, voulu abuser de leur force..... les Jésuites avec l'Eglise leur a dit : " Vous avez des droits, nous les avons souvent demandés pour vous ; mais vous avez aussi des devoirs, ne les oubliez pas." De là la haine actuelle. On les accuse de tout : " C'est une société secrète," crient les uns ; " Ils veulent accaparer l'éducation de la jeunesse," crient les autres. Ils ne réfléchissent pas, les premiers, que la franc-maçonnerie est une société secrète, qu'elle n'a pas civilisé un seul peuple et à peine soulagé une seule misère ; et les seconds, que la société de Jésus est en grande partie innocente de cette grande influence sur la jeunesse, ce sont, bien souvent, ses détracteurs qui la lui donnent en lui confiant leurs enfants !

St. Ignace, élu premier général de l'Ordre, eut la consolation de le voir établi en Italie, en Espagne, au Portugal, en Allemagne, dans les Pays-Bas, et, par le moyen de ses missionnaires, en Chine, au Japon et en Amérique. Il mourut en 1556, laissant ses enfants dans les travaux évangéliques et travaillant *ad majorem Dei gloriam.*

*Zumala Carregui* naquit au village d'*Ormastegui*, que nous traversons après avoir passé par de jolies et riantes plaines d'une très-grande fertilité. Pour se faire une idée juste du mérite de l'illustre chef " Carliste," il faudrait se rappeler quelles ont été les difficultés contre lesquelles il eut à lutter, et la position dans laquelle il a laissé les affaires du " prétendant " Don Carlos.

L'Espagne était épuisée par des luttes continuelles, et surtout par des guerres intestines : elle avait eu à résister aux armées de *l'Empereur ;* en 1823, les guerres de la royauté contre la démocratie, l'avait désolée depuis les Pyrénées jusqu'à Cadix. A ces horreurs était venue se joindre l'intervention armée de la France, en faveur de Ferdinand VII, dont les faiblesses ont fait plus de mal que toutes les guerres de guérillas de 1808 à 1814. Il a été en grande partie la cause de la diffusion de toutes ces idées révolutionnaires, communistes et socialistes, qui couvaient dans quelques cerveaux malades de la France. Ses faiblesses ont donné pour la première fois, un champ libre à la révolution, et son entêtement révoltait ses partisans et le duc d'Angoulême envoyé par la France pour le sauver.

A peine est-il assis solidement sur le trône des Espagnes, que, cédant aux instances et aux charmes de Marie Christine alors enceinte, il change d'un trait de plume, une des lois fondamentales du royaume. La loi salique, établie depuis l'avènement des rois français, est abolie au détriment de Don Carlos, le frère du roi ; mais à peine Isabelle est-elle née, que ce prince inconstant,

rappelle Don Carlos et ses partisans, remet la loi salique en vigueur pour l'abolir et la remettre en force deux ou trois fois selon son caprice ou folie.

Au mois de juin 1833, il assemble enfin les grands dignitaires de l'Etat, leur fait prêter serment à la princesse des Asturies et à la régente Marie Christine et en septembre il expire laissant à l'Espagne la perspective d'une guerre d'extermination.

Les partisans de Marie-Christine, les *Christinos*, représentaient le parti révolutionnaire et anti-religieux de la France, encouragé par la propagande anglaise. Il n'était pas à présumer que dans un pays comme l'Espagne, ces idées pourraient s'introduire sans provoquer d'énergiques résistances ; ce devait être en petit une nouvelle guerre de la Vendée, et les Basques devaient être les Vendéens de l'Espagne.

*Zumala Carregui*, le guerilla des grandes guerres de l'indépendance, un des glorieux défenseurs de Sarragosse, fut des premiers à s'élever contre ce changement arbitraire de la constitution de royaume ; il prit bientôt un tel ascendant sur les autres partisans de Don Carlos, qu'on le pria de se mettre à la tête de l'insurrection dans le Nord de l'Espagne.

La tâche était difficile. Don Carlos pouvait à peine compter sur sept ou huit cents défenseurs, mal armés, mal organisés, sans discipline ; et c'est avec ce faible noyau d'hommes, que le chef Carliste entreprend la défense. Incapable de résister aux armées disciplinées de la Régente, il se jette dans les montagnes et aidé des populations favorables, il entreprend une de ces guerres de *guerillas* si terribles en Espagne.

Présents partout, et partout insaisissables, invisibles, les " Carlistes " ne donnent pas un instant de repos à leurs ennemis. Quelques-uns sont pris et impitoyablement fusillés par les " Christinos ; " les femmes et les enfants partagent le sort des soldats, et alors commencent les représailles, et une de ces guerres d'extermination qui font frémir.

Carlistes et Christinos cherchèrent à se surpasser en cruauté, des villages furent pillés et livrés aux flammes, et des populations entières furent détruites. Des bandes de mendiants ou de brigands profitèrent des circonstances, soit contre les uns, soit contre les autres, et souvent massacrait indistinctement les partisans de Carlos et ceux de Christine.

Zumala Carregui évitait tout engagement sérieux ; il détruisait ses ennemis en détail ; chaque rocher des montagnes, chaque

défilé cachait un ennemi. Il tint ainsi les armées de la régente en suspens pendant qu'il organisait la sienne.

Ainsi que je l'ai dit, le chef Carliste avait entrepris la cause du Prétendant, alors qu'elle était presque désespérée ; il eut pendant longtemps à lutter avec quelques centaines d'hommes, contre des généraux qui, comme lui, avaient fait la guerre de guérillas ; il ne pouvait armer ses hommes, qu'avec les armes enlevées à l'ennemi, car la France et l'Angleterre lui étaient hostiles, et cependant après dix huit mois de combats, il pouvait offrir à Don Carlos, une armée de trente mille hommes parfaitement équipée, et un millier de cavalerie bien montée ; douze à quinze mille fusils en réserve et vingt-cinq canons enlevés à la pointe de l'épée.

La fortune penchait évidemment de son côté ; partout vaincus, les Christinos perdaient courage : général après général venait y perdre sa réputation, lorsqu'une balle perdue vint l'arrêter dans sa carrière. Blessé à la jambe, mal soigné par les médecins de la cour du Prétendant, il languit quelques jours et expira le 24 juin 1835. La cause de la légitimité est maintenant perdue ! l'épée du chef n'y est plus ; les discussions se mettent dans les rangs Carliste, et après des échecs répétés, Don Carlos est contraint de prendre le chemin de l'exil. C'est ce vieillard aux cheveux blancs, que j'ai vu entouré de tant de respect à Naples lors de la procession du St. Sacrement au mois de juin dernier.

.....

.....

Le pays devient maintenant de plus en plus accidenté jusqu'à Vergara où commence la grande montée des Cantabres, montagnes habitées par les Basques proprement dits, les seuls vrais Espagnols, purs de tout sang juif ou arabe.

L'existence de cette race unique, ainsi isolée dans une extrémité de l'Europe, sans aucun rapport de langue ou de mœurs avec les autres nations du monde, est un de ces phénomènes qui ne s'expliquent que difficilement. Encore vivace et forte comme à son origine, elle n'est ni franque, ni slave, ni celtique, ni saxonne : c'est la vieille race des Cantabres, que les Romains ne purent jamais soumettre, et dont les Goths, partout vainqueurs, furent contraints de rechercher l'amitié.

Comme je l'ai dit en parlant de Bayonne, leur langue est la plus ancienne du monde ; leurs mœurs sont sévères au plus haut degré. Fiers, courageux et intelligents, ils ont résisté à toutes les invasions, même aux invasions les plus dangereuses, celles des idées maçonniques et révolutionnaires. Immuables comme leurs

montagnes, ce qu'ils étaient autrefois, ils le sont aujourd'hui, c'est-à-dire aussi éloignés du despotisme que de l'anarchie. La Biscaye est peut-être le pays où les institutions représentatives pourraient le mieux fonctionner, parce que le peuple est bon et sensé, et que son esprit droit et ses instincts d'indépendance, le mettraient en état d'éviter plus facilement les deux grands écueils des gouvernements démocratiques, le gouvernement des masses, ou celui des aristocraties *métallique* ou nobiliaire. On ne craindrait pas cette dernière en Biscaye, car tous ou la moitié au moins des Basques sont nobles ! tous se prétendent les descendants du Roi Pélage.

A un semblable portrait, les progressistes se hâteront de s'écrier qu'ils ont devant les yeux un peuple de rustres, de bigots, ou de rétrogrades ! Qu'ils se détrompent, les Basques sont les plus purs républicains du monde, mais ils comprennent la liberté politique et la liberté individuelle comme elles doivent être comprises, ce qui ferait croire que l'on peut être bon républicain et ne pas être progressiste, de même que l'on peut être parfait monarchiste et aimer la liberté pour tout le monde comme qui que ce soit. L'industrie est développée chez eux à un degré comparativement extraordinaire : les petites villes de San Sebastian, Tolosa et Andoain renferment un nombre considérable d'usines, et surtout de fabriques d'armes. Les progrès de l'agriculture ne sont pas aussi marqués que ceux de l'industrie : les paysans s'en tiennent à leurs anciennes méthodes, prétendant, et peut-être avec raison, que les grands perfectionnements agricoles peuvent convenir aux pays où ils ont été inventés, aux pays de grande propriété, mais non où le petit propriétaire est obligé de lutter contre les montagnes, pour leur arracher quelques morceaux d'une terre cultivable.

La plupart des paysans que nous avons vus sont robustes et bien faits ; les femmes sont belles, fortes, au teint frais ; elles sont de beaucoup plus blanches que leurs voisines de la France ou de l'Espagne.

Nous avions, pour compagnon de coupé, un juge espagnol à opinions politiques un peu exagérées ; il nous donna, cependant, des renseignements très-intéressants et assez impartiaux sur la position du pays et sur ses habitants : " La position politique de ce peuple est aussi très-extraordinaire," nous disait-il, " partie intégrante de l'Espagne, il en est, jusqu'à un certain point, indépendant." Les juntes nationales, qui se réunissent à époques fixes sous un vieux chêne traditionnel, sont à peu près leur seul gou-

vernement, et ils obéissent à leurs maires avec le plus grand respect.

Quoique dévoués à la monarchie espagnol, ils ne veulent pas abandonner un seul de leurs droits ; ainsi, on n'a jamais pu obtenir d'eux de servir dans l'armée espagnole ; mais, en cas de danger pour l'Espagne, la nation entière doit se lever comme un seul homme. Quant à l'administration intérieure, ils veulent être tout-à-fait indépendants du capitaine-général que leur envoie le gouvernement.

Tous ces singuliers priviléges n'étaient pas exclusif à la Biscaye ; presque toutes les provinces avaient les leurs, à peu près comme les anciennes villes impériales du nord de l'Allemagne.

Chose singulière, l'Espagne, que l'on a toujours accusée d'absolutisme, est le pays où les libertés nationales se sont développées le plus promptement et se sont le plus longtemps maintenues. L'Espagne *rétrograde*, l'Espagne des rois absolus a sauvegardé ces priviléges et ces droits populaires ; elle s'est formée du confiit de ces prétentions contradictoires ; il appartenait à l'Espagne du jour de les détruire au nom, sans doute, du droit sacré des peuples !

Les Basques commencent à perdre quelques-uns de leurs priviléges ; ils ne peuvent plus avoir d'armée et, en échange, on leur a donné..... les douanes ! .....

.....

L. R. Masson.

Terrebonne, 20 janvier 1868.

# EN PASSANT PAR OTTAWA.

---

Lecteur, qui que vous soyez, vous êtes mon ami, vous le serez, ou vous le devriez être.

Cette parodie de deux vers célèbres suffit-elle pour établir entre vous et moi une intimité dont je me propose d'abuser tout à l'heure? Dites " oui," et je vous transporte sans plus de façon à Ottawa, sur les bords fleuris qu'arrosent, tant bien que mal, la chûte des Chaudières et la chûte du Rideau. Vous y verrez de vos yeux une belle grande jeune ville, qui a un air de santé surabondante, des trottoirs affreusement mal joints, sur lesquels vous rencontrerez pédestrement toute espèce de célébrités, sous forme de gouverneurs, de ministres ou de représentants du souverain peuple ; des promenades très-*chic*, des hôtels grouillants de populaire, beaucoup d'amis du Bas-Canada, de bons causeurs,—vous connaissez Carle Tom,—et soixante douzaines de drapeaux britanniques arborés partout.

C'est entendu, vous venez ; bien ! Vous y êtes.

***

Vous allez m'accompagner, s'il vous plaît. Nous voilà de suite en face du Parlement, au milieu de la foule qui s'y dirige de tous les côtés. L'architecture n'a rien fait en Canada de plus remarquable ni de plus grandiose que ces trois monuments de pierres

pâles, à fenêtres longues et étroites, à tourelles sculptées comme les pièces d'un riche jeu d'échec, à crêtes de fer doré que la photographie a reproduits par milliers. A défaut d'itinéraire bien arrêté, je vous offre le mien, qui consiste à donner un coup-d'œil dans l'intérieur du principal palais, le Parlement proprement dit.

Le chemin s'élève un peu, c'est une miniature des côtes de Québec. Succédant à notre bonne vieille capitale, Ottawa s'est empressée de ne pas l'imiter, sauf dans quelques uns de ses inconvénients : c'est la méthode ordinaire des successeurs de tous grades.

Nous arrivons sous la tour centrale. A ce nom, je vous vois faire un mouvement de frayeur, ne craignez pas, cependant : messieurs les journalistes se sont amusés encore une fois aux dépens du public, il s'écoûlera plus que notre existence avant que ce fier pilier prenne des airs penchés et ressemble le moindrement à la tour de Pise ! Restriction faite, toutefois, pour le cas où les féniens auraient la fantaisie de la jeter dans les nuages, au moyen du nouveau fluide qu'ils destinent à la démolition en masse des Canadiens, assez sots pour leur avoir donné du pain et un logis aux jours critiques de la faim et de la maladie.

Mettons que je suis chez moi, et entrez le premier. Le panneau de chêne qui se déplace devant nous est justement assez large pour encadrer nos épaules—vingt-un pouces, mesure réglementaire de l'armée anglaise. Pourquoi, diantre, un si gros et si grand édifice a-t-il une si petite porte ? Faut-il se croire dans une souricière ou penser au gosier d'une baleine ?

Le vestibule est presque vide, moins l'angle de la marchande de pommes. Ces hauts murs blancs sont bien nus ; la rangée de colonnes qui coupe la pièce en deux, me semble embarrassée de se voir là toute seule. Si nous avions des marbres, bustes ou statues, à jûcher quelque part, l'endroit s'offrirait de lui-même. Les étrangers se figurent que nous avons trop de place et pas assez de grands hommes. On les croirait sur parole, car, en vérité, dans nos plus belles salles publiques, il règne une désolante absence des nobles souvenirs que provoquent toujours les traits d'un guerrier, d'un législateur, d'un poète ou d'un peintre chers à la nation. Je me figure que la jeunesse ne se plaît à ignorer ses aïeux que parcequ'on ne cherche pas à les lui faire connaître. Avec eux cependant tout n'est pas mort, leurs œuvres sont notre héritage ; l'ingratitude est incompatible avec la possession de ces biens. Il est temps d'y songer : nous qui ne vivons que par le culte de la tradition, il nous faut notre galerie de famille, de gloires nationales. La noblesse des croisades a traversé les âges, ayant l'une de

ses principales sources de valeur et de cohésion dans cet enseignement de race, dans cette science de son histoire que ne possédaient point les autres classes de la société, et que ses ancêtres lui avaient légué, le plus souvent pour unique fortune. En mettant le pied sur le seuil du Parlement Canadien, nous aimerions par exemple à rencontrer des signes manifestes des générations qui y précédèrent la nôtre, et parmi leurs hommes marquants, il conviendrait de choisir pour garde d'honneur, ceux qui combattirent avant l'aurore de nos libertés. La galerie des portraits des Orateurs correspond en partie à cette idée, qui a besoin d'être adoptée plus largement dans la pratique.

En entrant dans les corridors remplis de monde, ne vous découvrez pas. Cette politesse est ici hors de mise. Elle n'est pas même de rigueur en Chambre où chacun reste coiffé comme en pleine rue. On vous permettra de saluer les dames, qui sont partout ici sous prétexte de quête de charité et dont les escarcelles se chargent et se vident aisément; mais si vous rencontrez le membre de votre comté gardez-vous de paraître obséquieux : on vous prendra pour un solliciteur,—triste réputation qui se propage vite, allez! dans un lieu où les aspirants multicolores arrivent tous les jours par centaines. Ayez conscience de votre état, affectez un calme qui n'est pas en vous à la vue du sanctuaire des lois; faites-vous, comme un grand nombre de vos semblables, un piédestal de vertus empruntées, ou couvrez celles qui vous appartiennent du manteau brillant de la vanité, il ne manquera pas de gens qui vous croiront très-digne de leurs égards et qui devant vous s'effaceront des portes avec la prestesse d'une sylphide...

Mais pardon, disparaissez vous-même un instant, c'est Lady Monck en personne, sans étalage et sans cortége, elle n'est en ce palais démocratique entourée que de sa dignité de femme; son rang, son titre d'Excellence lui valent tout juste un fauteuil que le Président a l'habitude de lui faire avancer non loin de lui; du reste, elle entre et sort comme une simple mortelle sans qu'on se dérange et sans qu'on la remarque. Vous n'êtes pas sans savoir non plus que le Gouverneur-Général est privé d'un privilége accordé à peu près au premier venu, celui d'être témoin des délibérations de la Législature. L'esprit de la Constitution veut cela. La présence du Roi ou de son représentant offusquerait la liberté des Communes, où siégent autant de rois qu'il existe de comtés dans le pays. Chaque député étant revêtu du pouvoir souverain pour dicter la loi à ses compatriotes, il ne souffre pas " chez lui " la vivante personnification d'une autre grande autorité, susceptible de lui porter ombrage. Nous sommes loin de Louis XIV,

disant en plein Parlement : " L'Etat, c'est moi ! " Sans avoir en main le fouet de chasse que le monarque français portait poliment le jour de cette affirmation de son autorité, il paraît qu'un gouverneur en chair et en os produirait des effets désastreux sur le moral des sages d'aujourd'hui et que l'équilibre politique s'en ressentirait à un degré extraordinaire. C'est possible. Rappelons-nous la sensibilité phénoménale de la machine parlementaire et inclinons-nous devant la prévoyance qui s'ingénue à lui épargner quelques variations.

Les deux traits suivants vont nous dire jusqu'où s'étend ce principe préventif—sauvegarde des membres dans leurs fonctions et garantie du respect que leur porte l'opinion publique.

Dans le Parlement et dans un rayon d'un mille alentour un membre est inviolable, c'est-à-dire qu'il est hors de l'atteinte de la loi et que la police ne peut lui imposer les mains qu'au cas de contravention flagrante de " l'Acte de mutinerie." La Chambre intervient par l'entremise de son Orateur, ou Président, et juge en dernier ressort ; si le député est coupable, s'il a entaché l'honneur de premier corps de l'Etat, il est expulsé et perd ainsi tous ses priviléges. Les Chambres se montrent excessivement jalouses de leurs prérogatives, qui sont par contre-coup celles du peuple ; plusieurs faits curieux pourraient être cités à ce sujet.

Les délibérations sont censées n'être point entendues par des oreilles profanes. Il n'y a pas trois quarts de siècle que, par haute faveur, on a commencé en Angleterre à admettre quelques visiteurs dans l'enceinte réservée aux séances. Peu à peu, la foule s'y est introduite, mais il reste deux traces remarquables du principe : 1o. les séances débutent à huit clos ; cela dure dix minutes, on ignore communément ce qui s'y passe ; 2o. sur une simple demande d'un député, les gardes font sortir le public des galeries. Ce dernier fait est assez peu ordinaire, il faut qu'il y ait des raisons graves, comme des scènes de désordre ou une trop vive altercation entre les discutants.

***

Maintenant, un tour dans la galerie, si vous voulez. La première vue n'offre rien d'imposant. Vous regardez en bas dans une grande salle tendue de serge verte, il y a quantité de pupitres et de gens qui les occupent, parlant, écrivant ou dormant sur leurs fauteuils.

Quatre heures de l'après-midi, au mois de mai, et pourtant le

gaz brille de toute sa force! Si le soleil ne pénètre pas jusqu'ici, la faute en est à ces beaux vitraux qui, suivant l'expression d'un aveugle de mes amis, sont peints de toutes les couleurs... et davantage.

Ce que vous avez de mieux à faire, c'est de ne pas vous occuper des chandelles et de vous abstenir de comprendre les débats. La plupart du temps, il vous serait impossible de distinguer la filière par laquelle s'achemine une loi, une résolution ou n'importe quelle pièce du dossier public. Dans les occasions solennelles, certains débats prennent du relief et vous intéressent, mais c'est l'exception, la Chambre délibère presque toujours comme le fait une assemblée de paisibles échevins, sans prétendre ni les uns ni les autres à la palme de l'éloquence. Un incident ou deux, vite effacés par la gravité des mesures qui les suivent, s'en vont parfois gonfler la hotte d'un chroniqueur embusqué dans la tribune des journalistes; à cela près, le visiteur est quitte pour ne rien savoir de ce qui se passe devant lui. Le discours que l'on appelle pratique,—genre anglais—y est le plus fréquent et le mieux accueilli. Si vous avez rêvé de Démosthènes ou de Cicéron, réveillez-vous et soyez de votre siècle.

Les membres ne s'interpellent jamais par leur nom, ils y substituent le nom de leur comté, ce qui me remet en mémoire une anecdote déjà vieille de quarante années. C'était à l'époque où l'île d'Orléans formait à elle seule une division électorale et où elle envoyait au Parlement un député attaqué de la manie de parler à tout propos, nonobstant les invitations au silence que ses collègues lui réitéraient incessamment pour cause majeure. Un jour que dans une de ces escapades, il venait d'en désigner plus de dix par leurs petits noms de famille, l'un d'eux se lève et demande que " la Chambre fasse les frais d'acheter une carte du Canada à l'usage de l'honorable membre qui représente le comté des fromages raffinés "...

L'île d'Orléans jouissait alors du monopole de cette industrie, en si bonne odeur chez la plupart de nos gourmets. Son représentant sut répondre au sarcasme par un silence d'or, il ne desserra plus les lèvres durant la session.

Malgré le ridicule qui s'attache à cette catégorie de fâcheux, le Parlement en subit ça et là quelques-uns. La presse a beau les immoler vingt fois en six semaines, ils reparaissent toujours plus tenaces que jamais et deviennent de véritables fléaux pour ceux qui sont contraints de les endurer. Les parleurs qui employent une heure ou deux à redire sept ou huit fois la même ariette en des termes ou vagues ou maladroits, vont de pair avec ceux qui res-

sassent les discours d'autrui ou qui nous forcent à écouter le motif qu'ils exécutent sur leur mirliton à la suite des savants musiciens qui les ont précédés. L'étranger se figure difficilement l'immense ennui qui s'empare de l'âme après un mois de ce régime.

La chance d'écouter un solide discours est devenue rare. Il n'est guère possible d'en prévoir l'événement, et comme pour l'attendre, il faudrait risquer trop gros jeu de patience, on a fini par n'y plus compter. La monotonie inévitable qui en résulte attire le sommeil jusque sur les paupières des heureux habitants de ce temple. On laisse dormir copieusement ceux qui cèdent au besoin de se reposer sur les lauriers de leurs collègues, l'on se borne à les réveiller pour voter. L'histoire rapporte que M. X. député, fervent admirateur de son chef de file, M. Bourdages, s'était laissé vaincre par le discours d'un adversaire de celui-ci,—des profondeurs de son fauteuil il ronflait avec l'insouciance d'une basse d'orgue. Réveillé en sursaut au moment où le vote était terminé, il réclame le droit de s'inscrire au scrutin, mais incapable de se prononcer sur la question, il se déclare honnêtement prêt à " chopiner, comme de coutume, avec M. Bourdages." Là-dessus, hilarité des deux côtés de la Chambre.

" J'opinerais " était une manière de s'exprimer que M. Bourdages affectionnait particulièrement. Son disciple avait-il confondu le sens des deux mots, ou la langue lui avait-elle fourchée ? A cet égard la vérité est perdue au milieu de ténèbres aussi épaisses que celles de la rue Sussex lorsque la lune est en congé.

***

S'il était donné aux gens qui envient le sort des ministres de les suivre durant une semaine, au temps de la session, il y a bien à parier que la plupart s'en retourneraient au foyer domestique avec quelques illusions de moins et un ferme propos de ne plus remettre les pieds dans cette galère. Un travail énorme et une assiduité exemplaire sont en premier lieu les attributs d'un ministre. Il doit tout savoir parcequ'on lui demande toujours quelque chose d'inattendu. Il faut qu'il soit à tout le monde à la fois et à personne. Il ne lui est pas permis de faire subir un moment de mauvaise humeur à la multitude qui frappe à sa porte, amenée des quatre coins de la Confédération par des circonstances nées d'hier, dont la moindre deviendra peut-être demain l'écueil où se brisera sa popularité. Le travail de son cabinet est une corvée des plus fatiguantes ; et pourtant ce n'est rien auprès de la besogne qu'il se

ménage dans les comités, dans les réunions de l'exécutif et dans les débats du parlement. Il est assez rare que dans un comité il n'y ait pas un ministre, celui dont les fonctions se rattachent davantage à l'objet que poursuit ce comité. Le comité, c'est l'école des mille questions qui se croisent dans les journaux et sur les hustings, mais qui n'y sont qu'accidentellement exposées sans voile. En général, un ministre ou un député qui prend largement part aux travaux des comités se signale sans efforts dans une foule de discussions soudaines où chacun est pris au dépourvu d'argument. Le prestige étonnant que l'un des hommes politiques les plus considérables du jour s'est acquis par sa fermeté et par une science qui semble ne devoir jamais s'épuiser vient en ligne droite de cette source.

Ce n'est pas à tort que les Espagnols ont surnommé les siéges ministériels " les bancs de douleur." Point d'accusé mis sur la sellette qui subisse à doses répétées pareille somme de tortures morales. Chaque séance apporte son contingent d'inquiétantes péripéties ; autant de coups de dé sur lesquels se fixe la base fragile du pouvoir parlementaire—la popularité. L'œil et l'oreille au guet, le ministre étudie les attitudes, scrute les discours, commente au vol les démarches des bataillons ; c'est un capitaine qui voit à tout et qui sent sa perte accourir par la première brèche ouverte à l'ennemi " rôdant autour de lui pour le dévorer." Le danger surgit par derrière comme par devant, un ami trop zélé ou timide sont à craindre l'un et l'autre, ils peuvent faire rater à l'heure décisive la mesure la mieux préparée et qui aurait trouvé grâce même devant l'opposition. Le ministère responsable n'est pas, on s'en aperçoit, un vain mot, à l'instar de tant de choses politiques. Il est permis de croire que l'homme sur qui retombe le poids d'un projet de loi, d'où peut dépendre la débandade de la majorité et la retraite du ministère, n'est pas précisément sur un lit de roses. S'il est heureux, le malheureux ! c'est peut-être après une victoire où son patriotisme lui rend témoignage d'une bonne action accomplie. Privé de cette récompense, il se trouverait dans une situation peu enviable assurément. Bref, une mémoire bien meublée, de la vigueur dans la discussion, du courage dans des périls incessants, la connaissance des tempéraments qui l'environnent, voilà la trempe d'un ministre.

***

Un écrivain européen a fait un livre qui porte pour titre " Voyage autour de la Chambre des Députés." Je n'ai pas le dessein d'aller

aussi loin, je m'arrête ici. Mais puisqu'en somme, j'ai commis l'un de ces articles que l'on veut bien appeler *chronique locale*, je réclame le droit de le terminer suivant la formule, par le mot de la fin :

Vers 18... après que le parlement eut été dissout par le gouverneur, à la suite de différends irrémédiables survenus entre l'Angleterre et les Canadiens-Français, le peuple ayant eu à se prononcer de nouveau, un comté du Bas-Canada avait fourni au parti national un député doué d'une force musculaire maintes fois éprouvée dans les rixes des villages où les Anglais osaient donner signe de vie en temps d'élection. Peu après, l'Honorable L. J. Papineau eut occasion de prononcer un de ses terribles discours qui remuaient le pays comme le feu d'un volcan ; arrivé à la péroraison il fit un appel énergique aux Canadiens-français et défia l'Angleterre de parvenir à nous gouverner en foulant nos droits aux pieds, etc. Il n'avait pas fini que notre député, rajustant sa ceinture, s'avance en brandissant un poing gros comme la tête d'un enfant, et, tout frémissant, se campe au-près de l'orateur : " M. Papineau, dit-il, le gouverneur nous a *cassés*, mais les morceaux sont bons ! vous me direz quand il faudra taper..."

M. Papineau ne put achever son discours. Cette sortie bouffonne l'emportait sur les émotions patriotiques qu'il avait suscitées—tant il est vrai que chez l'homme un éclat de fou rire tient plus de place que bien des sentiments sérieux.

BENJAMIN SULTE.

Ottawa, 20 Mai 1868.

# BIBLIOGRAPHIE.

---

*Considérations sur les lois civiles du Mariage*, par Désiré Girouard, B. C. L., avocat. Montréal, typographie du *Nouveau Monde*, 1868. Brochure in-8 de 43 p.

Tel est le titre d'une série d'articles publiés d'abord dans le *Nouveau Monde*, et que l'auteur a ensuite réunis pour en former une brochure pleine d'érudition et nourrie d'idées, suivie de l'appréciation qui en a été faite dans le journal et dont je veux ici me servir.

Comme je l'ai dit ailleurs, le travail de M. Girouard continue habilement la démonstration d'une thèse qui rentre parfaitement dans mes idées et dont la réalisation aurait, dans un certain ordre de choses, de grandes conséquences.

Il se fait, en effet, depuis quelques années, en Bas-Canada, un mouvement important qui ne peut échapper aux regards d'un observateur attentif. Pour ma part, je suis heureux de le signaler dans un moment où il vient de s'affirmer avec une grande force. D'excellents esprits, remplis d'une idée dont on ne saurait trop louer l'à propos, s'efforcent avec un zèle éclairé de rapprocher des principes de l'Eglise catholique, nos institutions, notre jurisprudence et nos lois. Plusieurs, particulièrement, se sont attachés à démontrer qu'il n'y a pas, entre les préceptes rigoureux du droit canon et le texte de notre législation, autant de désaccord que certains orateurs, certains écrivains, et d'autres, l'affirment emphatiquement dans un but facile à découvrir ; que, bien plus, il existe ordinairement entre la loi ecclésiastique et la loi civile une harmonie qu'on ne devrait jamais oublier. Cette harmonie, si favorable au paisible développement de la paix et du

bien-être populaires, ne peut pas étonner, lorsqu'on songe qu'il fût un temps, dans l'ancienne monarchie française, où le droit canon était la base de la législation du royaume, et que la conservation de cette même législation a été garantie aux Canadiens par des traités solennels. Cependant, quelque rationnelle que paraisse cette vérité, envisagée de cette manière, plusieurs ont pu la méconnaître, et l'ont de fait oubliée, dans des circonstances qu'ils ont déjà regrettées ou dont ils seront heureux un jour de réparer les dangereux résultats.

Les questions matrimoniales, par leur double et intime relation avec la religion et les lois civiles, ont toujours fourni un sujet abondant de discussion. Trop souvent, malheureusement, on s'est écarté dans ces conflits d'opinions des idées saines de l'Eglise, pour se laisser aller à certains principes gallicans, qui, en revêtant l'Etat d'un droit qu'il n'a pas et qu'il ne peut avoir, sapent efficacement le mariage par sa base. Ces principes dangereux qui ont emprunté leur nom à la France, où ils ont autrefois pris naissance, se manifestent même dans certaines lois de cette ancienne monarchie, faites en apparence pour sanctionner les lois canoniques, leur donner effet civil, et protéger l'Eglise dans ses relations avec le temporel ; mais dont l'effet incontestable et le but caché est d'asservir l'Eglise à l'Etat et de donner à ce dernier, sur les choses religieuses, une prédominance coupable. Cette pensée malheureuse, qui n'a pas peu contribué aux maux qui ont affligé la France, perce même dans l'ordonnance 1606 que cite M. Girouard. Le roi y déclare bien que " les causes concernant les mariages appartiennent à la connaissance et juridiction des juges d'église ; " mais c'est " à la charge de garder les ordonnances," c'est-à-dire d'observer des lois qui peuvent bien être bonnes en elles-mêmes, mais qui procèdent d'une puissance qui n'a pas de contrôle à exercer sur ces sujets. Cependant, si les lois rigoureuses du droit canon ont eu, même dans notre pays, des adversaires acharnés, hâtons-nous d'ajouter qu'elles ont aussi trouvé dans une école d'écrivains, auxquels l'âge seul manque pour posséder une plus grande autorité, des défenseurs non moins dévoués, non moins forts et beaucoup plus convaincus. En travaillant à défendre, sans compromis et sans mélange, le caractère sacramentel du mariage avec toutes les notes que lui donne l'Eglise ; en s'efforçant de démontrer que ce caractère et ces notes lui étaient déjà accordés par nos lois ; en faisant voir qu'un accord presque complet régnait sur ce point avant le Code, entre les deux législations bien comprises, ils ont rendu un service signalé au peuple qui ne saurait oublier cette grande vérité enseignée par le catéchisme, que le mariage est un des sept sacrements de la loi nouvelle.

La publication du Code Civil a ouvert une nouvelle carrière à ces travaux sérieux ; elle a aussi malheureusement fait naître de nouvelles espérances chez ceux qui voudraient voir l'Etat remplacer Dieu dans la famille. C'est,

sans doute, grâce à cette pensée, qu'on a entendu des personnes proclamer la sécularisation du mariage en Bas-Canada sous le droit nouveau.

Parmi tous ceux qui ont travaillé avec plus d'éclat à démontrer la fausseté de ces affirmations et à faire briller l'accord désirable entre les lois de l'Eglise et celles de l'Etat, l'écrivain dont la brochure m'a inspiré ces lignes occupe une place distinguée.

Sur la question capitale qu'il a traitée, je l'ai déjà dit, je me rallie complètement à ses principes, comme on a pu le voir dans une des dernières livraisons de ce recueil, [1] et je crois qu'il a habilement prouvé que le Code Civil du Bas-Canada n'a, sur ce point, apporté aucun changement à la la grande règle du Concile de Trente, la règle qui exige pour la validité du mariage la présence du propre curé des parties. Cependant, en traitant ce sujet principal, M. Girouard a abordé certaines questions incidentes sur lesquelles j'ai déjà fait mes réserves, et qui, quoique secondaires dans son travail, n'en sont pas moins en elles-mêmes d'une haute importance.

Après avoir examiné les événements historiques qui ont pu modifier notre législation, avoir passé en revue les difficultés soulevées par l'octroi de certains pouvoirs aux ministres protestants en fait de mariage, avoir étudié les questions relatives aux mariages mixtes, aux mariages des prêtres et à la mort civile, aux mariages entre parents, au divorce à l'étranger, etc., M. Girouard tire de toutes les savantes considérations auxquels l'a conduit l'étude de son sujet, les conclusions suivantes :

" Le mariage des catholiques doit être célébré : 1o en face de l'Eglise; 2o par le propre curé des parties; 3o après publication ou dispense de bans; 4o enfin, il ne doit exister aucun empêchement non dispensé par leur évêque.

" Le mariage des protestants doit aussi être célébré par leur propre ministre ; il doit être célébré publiquement, après publication de bans, suivant les usages de chaque congrégation ; une licence de mariage dispense de toutes ces formalités ; il suffit alors qu'il soit célébré par le ministre des parties, sans autre forme.

" Le mariage mixte a lieu conformément à ces règles, suivant qu'il est célébré par le prêtre ou ministre de l'une ou l'autre des parties.

" Le mariage des personnes dans les ordres sacrés ou des religieux morts civilement est aussi nul.

" Il en est de même du mariage célébré à l'étranger en fraude de nos lois.

" Le divorce obtenu à l'étranger est aussi nul en Canada.

" Une licence de mariage n'est valable qu'entre les mains des protestants.

" Quant aux catholiques qui abjurent, il est évident que le mariage qu'ils contracteraient immédiatement après, suivant le rituel de leur nou-

1 Avril, 1868.

velle profession religieuse, est valide. Il en serait peut-être autrement, si l'abjuration n'était pas sincère. Le tribunal devra sans doute avoir égard aux circonstances."

Ces conclusions semblent conformes aux préceptes du droit canon, et je suis heureux de dire que M. Girouard les a établies sur des arguments très-forts. Toutes découlent de ce grand principe que le mariage est un sacrement. Cette vérité jette une vive lumière sur le sujet ; une fois admise, il est facile de comprendre que les causes matrimoniales appartiennent aux juges d'église, et que, même en Canada, ce ne serait pas adopter une procédure inconsistante avec les principes de notre droit, soit public, soit privé, que de référer, comme l'a fait le juge Polette, dans la cause de Vaillancourt vs. Lafontaine, [1] les causes dans lesquelles est attaquée la validité du lien conjugal, à l'autorité épiscopale dont relèvent les parties. Il n'est que logique de dire que l'autorité qui a établi ce lien doit aussi être celle qui le brise ou plutôt qui déclare qu'il n'a jamais existé.

C'est aussi en vertu de ce principe que je ne puis admettre l'exactitude de la remarque faite incidemment par M. Girouard en disant " qu'en France, en Angleterre et aux Etats-Unis... le mariage peut être contracté devant un officier purement civil, qui n'est revêtu d'aucun caractère religieux." [2] De tels mariages ne sont pas des mariages, ils ne sont que des coucubinages ; et les évêques, en France, n'ont jamnis cessé d'enseigner que les catholiques doivent faire célébrer leur mariages devant leurs curés, même et surtout après l'accomplissement de la formalité civile prescrite par le Code Napoléon. L'Etat prétend bien, sans doute, avoir le droit de marier ses sujets, de même qu'il réclame le pouvoir d'établir des empêchements dirimants au mariage ; mais l'Eglise condamne ces deux propositions, et un écrivain catholique ne saurait les approuver. L'Etat n'a qu'un droit, en fait de mariage, et c'est le seul qui relève de sa puissance, le droit de régler les effets civils du mariage.

Du reste, je ne pretends pas que M. Girouard professe dans ses articles la doctrine que je viens de condamner. Son intention parait avoir été uniquement de constater l'existence d'un fait déplorable en France, en Angleterre et aux Etats-Unis ; mais comme il n'a pas exprimé de désapprobation complète, j'ai cru juste de rapporter ce que je crois être la vraie doctrine sur ce sujet.

En continuant de repasser attentivement le travail de M. Girouard, on trouve qu'il expose bien la loi du mariage sous la domination française, et qu'il définit exactement la situation an moment de la cession. Il a raison de dire que les lois françaises furent conservées, et c'est justement dans ce

1 11 L. C. Jurist, p. 305.

2 § I.

fait unique, que je vois le plus fort argument en faveur de la thèse de M. Girouard, que le curé est seul compétent à célébrer le mariage de ses paroissiens. Il avait ce droit exclusif avant la conquête ; rien n'est venu le lui enlever à ce moment ; les lois spéciales faites à cette époque en faveur des ministres protestants n'ont eu d'autre effet que de leur donner, sur leurs coréligionnaires, les droits possédés par les prêtres catholiques sur leurs paroissiens. Pour ma part, je n'oserais donner à ce texte de l'acte de Québec : " *Le clergé de la dite église* (*catholique*) *peut tenir, recevoir et jouir de ses droits et dus accoutumés, eu égard seulement aux personnes qui professent la dite religion,*" toute l'importance que lui accorde M. Girouard pour montrer qu'on a conservé aux curés le droit exclusif de marier leurs paroissiens ; j'ai toujours cru que ce texte s'appliquait aux redevances decimales et autres du même genre. Mais, quoiqu'il en soit, c'est là une question de détail, et je suis parfaitement d'accord avec M. Girouard sur la proposition qu'il développe.

M. Girouard parle dans diverses parties de son travail des ordinations faites par l'église anglicane ; dans certains endroits spécialement, on lit : " Nous voyons toutes les églises du pays, à part l'église de Rome et celle d'Angleterre, *qui seules font des ordinations*, etc." [1] Ailleurs : " Le pouvoir des ministres de l'église de Rome ou d'Angleterre, découlant de *leur ordination épiscopale*, est attaché non pas à la congrégation qu'ils desservent, mais à leur personne, etc." [2]

Ces rapprochements sans commentaires, ces juxtapositions des prêtres catholiques et des ministres *ordonnés*, semble donner à entendre que l'auteur les met sur le même pied, et qu'il leur reconnaît à tous une égale participation au sacrement de l'ordre. Telle n'est pas sans doute la pensée de M. Girouard ; aussi je ne fais que signaler ces passages à son attention. Aucun catholique ne saurait admettre que les ministres anglicans soient revêtus du caractère sacré du prêtre ; d'abord, parce que ces derniers ne considèrent pas l'ordre comme un sacrement ; et ensuite, parce que leurs évêques ont perdu la succession apostolique. [3]

Sur la question du mariage des prêtres et des personnes engagées dans la profession religieuse, M. Girouard a courageusement exprimé ce qui a toujours été, ce qui est, et ce qui sera toujours, je l'espère, la loi du Bas-Canada. Les mariages que des religieuses ou des prêtres essayeraient de contracter, même après l'apostasie, seraient radicalement nuls. Le Code, sans être bien formel, l'est cependant assez pour ne pas pouvoir autoriser

1 § VI, p. 12.

2 § VII, p. 13.

3 On peut voir sur ce sujet un intéressant et savant article de M. l'abbé Ouellet, intitulé : *Le Ritualisme en Angleterre*, dans la *Revue Canadienne*, livraison de janvier 1868.

d'autre interprétation que celle-là. On sait que certaines religieuses, seules, en Bas-Canada, sont mortes civilement ; ce sont les Dames de l'Hôtel-Dieu de Montréal et de Québec, et les Ursulines de Québec et des Trois-Rivières. Nos ordres religieux d'hommes ne tombent pas sous cette loi, c'est une lacune que M. Girouard a signalée, et que le Code n'aurait pas dû laisser.

Je ne saurais me dispenser de joindre mes reproches à ceux qu'adresse M. Girouard aux codificateurs, d'avoir bien malheureusement changé l'ancienne loi au sujet du pouvoir que possède le Souverain Pontife de dispenser de certains empêchements prohibitifs, comme l'affinité entre beau-frère et belle-sœur, neveu et veuve de l'oncle. L'effet de cette regrettable modification sera de donner au peuple, dans certaines circonstances, le spectacle immoral de deux personnes liées l'une à l'autre par les liens du mariage, aux yeux de l'Eglise, et vivant en concubinage devant la loi civile ; de pères et mères de famille qui auront des enfants légitimes suivant une législation, et bâtards suivant l'autre. Des cas analogues existent déjà dans ce pays, et probablement il en existera toujours. Cependant les tribunaux n'ont jamais encore été appelés à les apprécier ; espérons que la loi sera changée avant que la jurisprudence ait à se prononcer sur des espèces si propres à nuire aux sentiments d'honneur, de respect, d'amour conjugal et filial sur lesquels repose le bonheur des familles.

Il est également regrettable que les codificateurs n'aient pas profité de cette refonte de nos lois, pour établir une complète uniformité entre les lois de l'Eglise et celles de l'Etat, au sujet du mariage des mineurs. On le sait, ces mariages, aujourd'hui, sont nuls devant la loi civile et valides devant la loi ecclésiastique, quoique coupables, lorsqu'ils sont contractés sans le consentement des parents ou de ceux qui les remplacent. Cette différence est déplorable, et les motifs sur lesquels s'appuient les lois civiles ne m'ont jamais paru bien forts.

En terminant son travail, M. Girouard exprime le vœu que le gouvernement fédéral, à qui, sous la Confédération, appartient exclusivement le droit législatif sur le mariage, donne son attention à quelques unes des défectuosités qu'il a signalées dans le Code sur ces sujets importants, afin de rassurer les esprits touchant certains points controversés. Quant à moi, mes vœux iront plus loin, sans peut-être dépasser ceux que forme secrètement l'auteur.

Le dernier Concile Provincial a aussi exprimé un vœu analogue et les Pères ont vu dans notre législation matrimoniale plusieurs changements qui seraient bien désirables.

Certaines modifications semblent necessaires dans la législation matrimoniale contenue au Code Civil du Bas-Canada. C'est bien, qu'on fasse ces amendements, pourvu qu'on n'oublie pas, en les préparant, qu'il est d'une importance incontestable pour la paix de la société, pour l'uniformité de la législation, pour le repos des familles et même pour l'honneur des

personnes, qu'un accord parfait existe entre les lois de l'Eglise et celles de l'Etat, afin que le spectacle immoral que je signalais plus haut d'un homme innocent devant les unes et coupable devant les autres, d'un grand crime, ne se présente plus devant le public canadien. Cette harmonie, si désirable à tous égards, ne peut être amenée d'une manière permanente et équitable, qu'en revenant à la rigoureuse sévérité et aux principes immuables de l'Eglise catholique, en qui seule on trouve toujours et partout la paix, la justice, la charité et la protection des mœurs.

E. Lef. de Bellefeuille.

---

# DE LA PROFESSION RELIGIEUSE

## EN BAS-CANADA.

---

### I.

#### DÉFINITION DE LA MORT CIVILE DES RELIGIEUX, ORIGINE DE CETTE LOI ET CIRCONSTANCES RELATIVES A SON INTRODUCTION EN BAS-CANADA.

SOMMAIRE.—I. Introduction.—II. But de ce travail.—III. Divisions.—IV. Définitions de la mort civile des religieux.—V. Origine.—VI. Etat des religieux chez les Romains.—VII. Etat des religieux en France sous l'ancien droit.—VIII. Motif des lois françaises.—IX. Le motif des lois françaises est favorable à l'Eglise.—X. Législation canadienne avant la conquête.—XI. Les Edits et Ordonnances non enregistrés au Conseil Supérieur de Québec ne sont pas en force en Canada.—XII. Déclaration de 1743.—XIII. Art. 34 du *Code Civil*.—XIV. Circonstances relatives à la promulgation de cette loi par le *Code Civil*.—XV. Motifs des Codificateurs.—XVI. Motifs de l'Hon. M. Day.—XVII. La conquête a-t-elle abrogée les lois françaises sur la profession religieuse?—XVIII. Réponse aux objections de M. le commissaire Day.—XIX. Conclusion de cette première division.

I. C'est une chose digne de remarque que le dix-neuvième siècle, temoin de l'abolition de tant d'ordres religieux en Europe et en Amérique, a aussi vu la promulgation en Bas-Canada d'une loi destinée à conserver l'existence de nos couvents et à encourager leurs œuvres. Au moment même où, au Mexique, un prince chrétien, induit dans des erreurs qu'il a trop tard regrettées et qu'il a si amèrement expiées, spoliait l'Eglise de ses biens; ici, dans ce pays soumis à un gouvernement protestant, la législature proclamait l'existense légale des ordres monastiques et protégeait leur

vie et leur organisation, jusqu'au point de donner des effets civils aux vœux des religieux, qui sont assurément la manifestation la plus complète et la plus parfaite de l'idée catholique.

Quelque soient les motifs qui ont guidé nos législateurs dans cette louable conduite, on doit reconnaître que ces lois constituent, dans le présent, un fait extrêmement glorieux pour les catholiques de ce pays et pour l'Eglise toute entière, et qu'elles nous donnent les plus légitimes espérances pour l'avenir. Elles indiquent, à l'égard de la religion, un sentiment de respect et de déférence, dont nous ne saurions trop nous féliciter.

Les ordres monastiques, en effet, on ne peut assez le répéter, constituent dans un pays une source de paix, de bonheur et de prospérité même matérielle ; ils sont un moyen efficace de combattre les injustices de la fortune, d'apaiser les mécontentements des faibles et de satisfaire les aspirations des déshérités de ce monde; ils forment, pour toutes les classes de la société, une cause puissante d'ordre, de richesse et de lumières. Après les belles pages écrites par W. Cobbett sur l'action favorable des ordres religieux en Angleterre, et le livre éloquent de M. de Montalembert sur la puissante influence des moines dans la civilisation européenne, il n'est pas nécessaire, sans doute, d'insister sur un point d'histoire qui, après avoir eu, dans ce siècle, tant d'adversaires acharnés, commence enfin à être mieux apprécié et ne tardera pas, espérons-le, à briller, même aux yeux des sceptiques, de tout l'éclat de la vérité. Il y en a bien peu qui ne reconnaissent aujourd'hui que partout où les moines ont existé, ils ont été éminemment utiles et ont rendus d'immenses services à la religion, aux sciences, à l'agriculture, à l'économie politique, à la civilisation toute entière. On leur a reproché le célibat; on les a accusé de paresse et d'oisiveté ; mais " à l'heure qu'il est, disait récemment l'illustre auteur que je viens de nommer, [1] et en présence des résultats chaque jour plus imprévus des récentes études historiques, parmi les hommes qui prétendent à une autorité quelconque dans le domaine de la science, il n'en est peut-être pas un seul qui consente à signer de son nom une semblable assertion. Mais, on ne le sait que trop, elle se répète encore dans les bas-fonds de la littérature ; elle compte dans cette fausse monnaie de la science qui a cours parmi l'immense majorité des hommes soi-disant éclairés de nos jours. Renvoyons-les avec confiance, ces aveugles, à l'étude des monuments qu'ils ignorent, des livres qu'ils n'ont jamais ouverts. Défions-les de trouver un pays, un siècle,

1 Montalembert, Les Moines d'Occident, t. I, p. CXXIV.

une société où l'utilité pratique, positive et directe des moines, n'ait pas été écrite en traits incontestables, tant qu'on ne leur a pas lié les mains, tant que la Commende (qui fut le crime des rois et non celui des moines) ne vint pas perpétuer le relâchement et le désordre dans leurs rangs. Ne redisons rien ici de cette utilité suprême, aux yeux de tout chrétien conséquent, de la prière, de la vie cachée en Dieu ; rien de cette puissante et constante intercession toujours suspendue entre le ciel et la terre, pour le salut et la paix des hommes ; rien de cette influence immense et bienfaisante de la paix monastique sur les hommes de guerre et d'affaires ; de la vertu sur les passions, de la solitude sur le siècle ! Non, descendons de cette sphère d'une réalité trop élevée, pour nous mettre au niveau de ceux qui tiennent leurs regards toujours abaissés vers la terre, toujours enchaînés à ce qui passe ou à ce qui profite. Invitons-les à citer dans les annales du monde un corps, une institution, une organisation quelconque qui ait rivalisé même de très-loin avec ces monastères qui furent, pendant dix siècles et plus, les écoles, les archives, les bibliothèques, les hôtelleries, les pénitentiers et les hôpitaux de la société chrétienne. Et lorsqu'on nous opposera ces temps où les ordres religieux, devenus à peu près étrangers à la vie politique, littéraire, extérieure, du monde, auraient dû, par cela seul qu'ils se concentraient de plus en plus en eux-mêmes, mériter l'indulgente tolérance des maîtres du monde nouveau, répondons avec le grand écrivain qui, sur tant de points, nous a rouvert les portes de la vérité historique : " Toutes les fois qu'on peut amortir des volontés sans dégrader les sujets, on rend à la société un service sans prix, en déchargeant le gouvernement du soin de surveiller ces hommes, de les employer et surtout de les payer. Jamais il n'y eut d'idée plus heureuse que celle de réunir des citoyens pacifiques, qui travaillent, prient, étudient, écrivent, cultivent la terre, et ne demandent rien à l'autorité." [1]

Réjouissons-nous donc de ce que les secrets desseins de Dieu aient conservé dans notre petit pays ces institutions puissantes qui, après avoir si largement contribué à l'établissement de notre peuple, continuent encore chaque jour leur rôle glorieux d'amour, de charité et de travail. Il était important pour eux, comme pour la société, que non seulement ils eussent la liberté de faire le bien et de travailler à l'œuvre qui leur a été assignée ; mais que, de plus, la loi donnât un effet civil aux actes qui lient chaque religieux à son couvent, afin que l'organisation des communautés fut

1 De Maistre, Du Pape, p. 426.

plus absolue et plus parfaite. Par là, les familles et la société sont tranquilles. Protégées par la loi contre les conséquences du retour inopiné d'un religieux dans le monde, ni les familles, ni la société, n'ont à craindre les graves inconvénients que pourrait avoir cet événement sur le partage des successions et la transmission des biens, si aucune disposition législative n'y avait pourvu. C'est ce que le *Code Civil du Bas-Canada* a fait en décrétant la mort civile des religieux, en ces termes :

" Les incapacités résultant, quant aux personnes qui professent la religion catholique, de la profession religieuse par l'émission de vœux solennels et à perpétuité dans une communauté religieuse reconnue lors de la cession du Canada à l'Angleterre et approuvée depuis, restent soumises aux lois qui les réglaient à cette époque." 1

II. D'après cet article, il y a donc, en Bas-Canada, certaines personnes qui sont privées des droits civils sans pourtant avoir encouru aucune peine afflictive. La société retranche donc de son sein quelques uns de ses membres qui ne l'ont, cependant, ni combattue, ni deshonorée ; qui vivent au milieu d'elle de leur vie matérielle et se font les bienfaiteurs de leurs semblables, et à qui, pourtant, la loi refuse la jouissance des priviléges qu'elle accorde à tous les autres hommes. Mais quelles sont ces personnes ? où sont les communautés qui réunissent les différentes conditions voulues par le *Code* pour que leurs membres soient frappés de mort civile ?—Le *Code* ne le dit pas ; il ne nomme pas les ordres religieux qu'il a eu en vue. C'est cette lacune que je veux essayer de combler en consultant la lettre et surtout l'esprit d'une loi, dont la portée ne peut être appréciée qu'en remontant à certains principes élémentaires de droit et à quelques faits historiques bien connus, qu'il suffira de réunir et de grouper ensemble pour comprendre l'application dont est susceptible l'art. 34.

III. Afin de ne pas m'égarer dans l'étude d'une matière aussi vaste, et parvenir plus facilement au but que je veux atteindre, il est important d'écarter toutes les questions qui ne se rattachent pas directement au sujet spécial que je veux traiter, pour me borner à celles qui peuvent jeter quelque lumière sur le point de droit que j'ai l'intention d'examiner. Aussi, dans la marche que je me propose de suivre, je veux, après avoir défini la mort civile des religieux, examiner, dans une première partie, l'origine de cette loi, et sa première apparition dans la législation française, son introduction en Bas-Canada et les circonstances qui ont accompagné sa récente promulgation dans la province de Québec. Dans une

1 Art. 34.

seconde partie, j'étudierai les effets que peut produire sur les personnes, les biens et les contrats, la mort civile ; et enfin, dans une troisième, je rechercherai quelles sont les communautés que le *Code* a eu en vue.

Dans un article publié récemment dans ce recueil, j'ai essayé de faire voir l'accord qui règne entre le droit canon et la législation matrimoniale contenue dans le *Code Civil du Bas-Canada*, qui concerne la célébration du mariage. Ce que j'ai fait pour cette partie importante de notre droit civil, je peux aussi l'entreprendre pour les lois qui règlent l'état de nos religieuses. Je veux montrer que notre Code et tout notre corps de droit se prêtent naturellement à une interprétation, qui n'offre pas ordinairement de dissonances avec les dispositions du droit ecclésiastique ; et qu'ils sont merveilleusement susceptibles d'une application juste et rationnelle, qui ne froisserait aucuns droits, ne blesserait aucuns principes, et qui tendrait admirablement à favoriser et à développer l'union entre l'Eglise et l'Etat en Bas Canada.

IV. Comme chacun le comprend facilement, la mort civile est la privation de la jouissance des droits accordés par la loi aux citoyens. Cette mort civile résulte de certaines condamnations et de la profession religieuse. Nous n'avons à examiner ici que celle produite par la profession religieuse, qui, du reste, ressemble beaucoup à l'autre dans ses effets, mais qui en est bien différente dans sa cause. La mort civile des condamnés est le résultat du crime ; celle-ci, au contraire, est le fruit de la piété. L'avarice, la vengeance ou la jalousie sont, pour l'ordinaire, dit un ancien auteur, les chemins qui conduisent à la première. Celle-ci, au contraire, n'a d'autre source qu'un abandon général de tout ce qui peut flatter le plus dans le monde ; la première est infamante, celle-ci est honorable ; la première est forcée et involontaire, la seconde est toujours libre dans son principe, quoiqu'elle devienne irrévocable dans la suite.

V. Mais quelle est l'origine de cette loi extraordinaire qui retranche, de son vivant, un homme du sein de la société ; qui l'arrache à tous les droits du citoyen, et fait qu'il n'est plus dans le monde que comme s'il n'y était pas ? Est-ce un sentiment favorable à l'Eglise, ou un esprit de persécution, une pensée hostile, qui a introduit dans la législation française de telles dispositions ? Telles sont les questions que l'on se pose tout naturellement, en apprenant ce que c'est que la mort civile produite par la profession religieuse. Essayons de leur donner une solution, en examinant la position faite, par la loi, aux religieux chez les Romains et en France, sous l'ancien droit.

VI. L'opinion la plus accréditée fixe à la fin du troisième siècle la constitution régulière de l'ordre monastique, [1] mais ce n'est qu'au cinquième siècle que la vie religieuse reçut de Saint Benoit une organisation plus parfaite et presque définitive. Il y eut, sans doute, avant ces époques, de saints ermites, des anachorètes illustres ; mais on ne vit pas de religieux tels que nous les connaissons aujourd'hui. Malgré l'alliance du sacerdoce et de l'empire, qui s'opéra par la conversion de Constantin, et qui se continua sous les empereurs chrétiens ses successeurs sur le trône, on ne voit pas que les vœux des religieux aient eu un effet quelconque sur leur état civil ; au contraire, on trouve en parcourant les lois et les constitutions des empereurs romains, qu'elles reconnaissent toujours aux religieux la jouissance des droits du citoyen. La législation était encore païenne ; le christianisme n'avait pas eu le temps de faire pénétrer son influence bienfaisante et son esprit civilisateur dans toutes les parties des lois.

Ainsi les religieux avaient la faculté de tester ; on le voit par la loi 13, *cod. de sacro. sanct. eccl.*, de l'an 445, qui permet aux veuves et aux vierges consacrées à Dieu de laisser leurs biens par testament aux églises, aux monastères ou aux pauvres. Cette loi ne conféra pas aux religieuses un droit qu'elles n'avaient pas précédemment ; mais fut faite, d'après les plus savants auteurs, dans le but de lever tous doutes sur la capacité des corps et communautés ecctésiastiques de recevoir par testament. [2] En effet, nous voyons par une loi antérieure à la précédente de vingt années, que si un religieux meurt sans faire de testament et sans laisser de parents, ses biens pourront appartenir au monastère dont il formait partie pendant sa vie, à moins que l'une des exceptions pourvues par le droit romain ne s'y opposât. Cette loi établit donc en termes bien précis que les religieux avaient la faculté de tester et même de transmettre leurs biens par succession.

Justinien apporta quelque changement dans l'état de la jurisprudence romaine par la novelle 123, dans laquelle il ne permet au religieux de tester qu'avant la profession, sinon ses biens sont acquis au couvent. Cette loi fut faite dans le but de favoriser les monastères en leur donnant les biens de ceux qui y entraient, et non pas pour leur ôter le droit absolu de tester ; on comprend que ce droit devenait illusoire et cessait en réalité de pouvoir être exercé, du moment que le religieux était dépouillé de tous ses biens, qui passaient soit au monastère, soit à des légataires. La

1 Montalembert, Les Moines d'Occident, t. I, p. 55.

2 Richer, *Mort civile*, p. 665.

faculté de tester était devenue inutile faute de propriétés qui en pussent être l'objet. Mais pour tout cela, le religieux n'était pas mort civilement. En effet, on voit par la novelle 123, ch. 41, que le religieux pouvait succéder à ses parents. On lit ailleurs, dans la loi 85, que si un religieux quitte son monastère, tous ses droits appartiendront au monastère, et la même peine est prononcée contre le clerc qui quitte l'état ecclésiastique quoique personne ne prétende que celui-ci fut mort civilement : ces dispositions rigoureuses étaient faites dans le but de punir de leur inconstance, ces déserteurs de la vie monastique. Mais elles montrent évidemment que le religieux n'était pas privé des droits de citoyen, car, comme le remarque Richer, [1] puisque les moines pouvaient, chez les Romains, abdiquer cette qualité à leur volonté, il est constant qu'elle ne pouvait pas les constituer en état de mort civile.

De plus, la cinquième constitution de l'empereur Léon, faite en réponse à une question de l'archevêque de Constantinople, reconnait que les moines pouvaient tester d'une partie des biens qu'ils avaient acquis avant d'entrer dans le monastère : *Non omnino testamenti ordinationem monachicus habitus impediat ;* qu'ils peuvent aussi acquérir des biens et en disposer par testament à l'exception de la part réservée au monastère. Les lois romaines supposent évidemment aux religieux un état civil, puisque les novelles 79 et 123 veulent qu'il y ait des juges pour décider les procès qui peuvent naître entre eux. Il est vrai que la loi 52, *cod. de Episc.*, exempte les moines des fonctions de la tutelle et de la curatelle ; mais c'est là une faveur que cette loi leur confère, afin qu'ils puissent plus complètement se consacrer aux choses de Dieu. Du reste, l'esprit du droit romain est si peu d'ôter la vie civile aux religieux, que l'empereur Léon leur accorde le droit d'être exécuteurs testamentaires. C'en est assez pour faire voir que les religieux conservaient chez les Romains la jouissance de l'état civil.

VII. Si, maintenant, nous nous transportons en France, et si nous en examinons les anciennes lois, nous trouverons que, pendant plusieurs siècles, les pays de droit écrit et ceux de droit coutumier, eurent des usages tout à fait différents. On ne saurait révoquer en doute, dit Richer, [2] que pendant les premiers siècles de la monarchie, la profession en religion ne faisait point perdre la vie civile ; il est constant que les moines la conservaient du temps de Charlemagne ; d'où l'on peut conclure en toute assurance, qu'il en était

1 Richer, Mort Civile, p. 668.

2 Do do p. 676.

de même pendant les années qui ont précédé son règne. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans les pays de droit écrit, on a suivi pendant longtemps les dispositions du droit romain sur cette matière comme sur toutes les autres. Quant aux pays de droit coutumier, on ignore si cette législation a jamais été en force ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que depuis longtemps elle a été abandonnée. En effet, on trouve dans les auteurs un arrêt qui remonte jusqu'à l'an 1207, par lequel il a été jugé que le père d'une religieuse a été saisi des biens de sa fille du moment que celle-ci est entrée en religion.[1] Un autre arrêt de l'an 1225 a jugé dans le même sens ;[2] et il y en a plusieurs qui, pendant les siècles subséquents, ont continué et maintenu la même jurisprudence d'une manière invariable. Ce n'est qu'en 1532 que la loi a été rendue uniforme dans tout le royaume par l'édit de Chateaubriant, qui déclare les religieux incapables de succéder soit en ligne directe, soit en ligne collatérale. En 1579, Henri III publia l'ordonnance de Blois qui déclare la mort civile complètement encourue par la profession religieuse. Après ces deux lois, la législation devint uniforme par toute la France, la jurisprudence fut fixée et l'état civil des religieux constant et déterminé.

VIII. Il est impossible de parcourir les dispositions de l'ancien droit de la France sur la profession religieuse, sans se demander quel est le sentiment qui a donné naissance à une législation si sévère à l'égard des personnes consacrées à Dieu.

Richer traite ce sujet avec les idées peu favorables à l'Eglise, dont son livre, du reste, très-savant, n'est malheureusement que trop rempli. Il affirme qu'une des considérations qui ont ruiné l'état civil des religieux, c'est l'intérêt public. " On a senti, dit il,[3] combien il était dangereux de faire passer aux monastères la propriété de tous les biens qui appartenaient ou qui échéaient aux religieux. Il serait arrivé par succession de temps que tous les biens du royaume auraient été engloutis par les monastères qui les auraient reçus en détail de ceux qui se font religieux."

Les préventions des parlementaires français contre l'Eglise, ces sentiments hostiles à la religion dont étaient remplis la plupart des jurisconsultes du dix-septième et du dix-huitième siècle, égarent ici l'auteur et lui font oublier sa prudence et sa logique ordinaires. Le moyen d'empêcher les monastères de devenir riches et

1 *Quod filia Rogerii Vernei haberet saisinam de hoc, unde pater suus fuit saisitus, quando ivit ad religionem.*

2 Brodeau sur Louet, lettre C, somm. 8, no. 22.

3 Mort Civile, p. 677.

puissants, n'était pas de décréter la mort civile des religieux, mais c'était de déclarer, comme on l'a fait en Canada, que chaque couvent ne pourrait posséder des biens au-delà d'une somme déterminée ; qu'il ne lui serait pas permis de recevoir par legs ou par donations entrevifs, ou qu'il ne pourrait recevoir que jusqu'à concurrence d'un certain montant. Voilà les dispositions par lesquelles on aurait pu empêcher les monastères d'acquérir trop de propriétés. Du reste, des lois analogues existaient en France. Ainsi il était défendu de faire à une communauté un legs universel,[1] de plus, par l'article 14 de l'édit de 1749, il était défendu "à toutes communautés et gens de mainmorte d'acquérir, recevoir, ni posséder à l'avenir aucuns fonds de terre, maisons, droits réels, etc," sans une permission spéciale du roi. Voilà des lois qui empêchent l'accumulation des richesses dans le sein des couvents ; mais toutes ces lois peuvent exister concurremment avec la jouissance des droits civils chez les religieux, et la mort civile des religieux, sans ces lois prohibitives, n'empêcherait nullement les monastères d'acquérir des biens considérables, du moment qu'on leur accorderait les droits de corporation. Le motif assigné par Richer aux lois sur la mort civile des moines est donc erroné ; il n'explique nullement la législation française d'ordinaire si dévouée à l'Eglise ; il indique seulement chez son auteur un sentiment d'hostilité qu'on ne peut que déplorer.

IX. Aussi doit-on préférer l'autre origine assignée par Richer à la mort civile des religieux. " Le vœu de pauvreté que prononcent les religieux, dit-il, en faisant profession, est un contrat non seulement vis-à-vis de Dieu, mais vis-à-vis du public. Ce contrat contient de leur part une abdication solennelle de leur être civil, et un engagement vis-à-vis du monde, avec qui ils rompent dès lors tout commerce, de renoncer à ses avantages temporels." Voilà le véritable esprit qu'il faut voir dans cette loi ; voilà sa vraie origine. En prononçant le vœu de pauvreté, le religieux renonce à la jouissance de ses biens ; il veut suivre à la lettre ce conseil de Jésus-Christ au bon jeune homme de l'Evangile : " Si vous voulez être parfait, vendez vos biens, donnez-en le prix aux pauvres et suivez-moi."[2] Par un sentiment de respect pour l'Eglise, la loi transporte dans la vie civile cette renonciation aux biens de ce monde, et donne effet à cette pauvreté volontaire. Le vœu de pauvreté est en lui-même un lien purement spirituel ; mais, par la mort civile, la loi en fait un engagement qui lie le religieux même devant

1 Héricourt, Lois ecclésiastiques, p. 222.

2 Math. c. XIX. v. 21.

ses semblables. Par ses vœux, il renonce aux avantages de la vie civile, il se retranche de la société ; la loi respecte cette volonté, et, en rayant le religieux de la liste des citoyens, elle le met complètement entre les mains du pouvoir ecclésiastique, qui en devient maître absolu.

L'esprit de la profession qu'embrasse le religieux, c'est un abandon complet de toutes les choses du monde, afin de pouvoir plus librement s'adonner aux choses de Dieu ; la loi civile accepte cette volonté et, en retour, exempte le religieux de toutes les fonctions souvent pénibles, de toutes les charges et de tous les devoirs que la société exige des autres citoyens. Il ne serait pas juste qu'il fut déchargé de tous les inconvénients de la vie sociale, et qu'il en conservât tous les avantages ; aussi est-il mort aux uns comme aux autres.

Le secret de la vitalité et de la puissance des organisations monastiques réside précisément dans ce vœu de pauvreté qui débarasse le religieux des séductions et des soucis inséparables des richesses, tout en permettant à la communauté de jouir d'une honnête aisance, qui éloigne d'elle les inquiétudes du pain quotidien. Ce but serait-il aussi parfaitement atteint si la loi civile ne venait pas ici donner la main à la loi canonique, et dire à la personne qui embrasse la vie religieuse : " Le vœu que vous allez prononcer vous liera devant Dieu et devant les hommes ; vous serez pauvre devant vos frères et pauvre devant la société. Une fois uni à l'Eglise et à votre couvent, jamais vous ne pourrez rentrer dans la jouissance des droits que la loi accorde aux autres citoyens. N'espérez plus dès lors ni les douceurs de la famille, ni les plaisirs des richesses, ni les honneurs de la vie publique, ni les gloires politiques ou judiciaires, ni aucun des attraits du monde. En prononçant vos vœux, toutes ces pompes vous deviennent impossibles et toutes ces séductions vous sont défendues ; en un mot, vous serez mort à toutes les choses terrestres, et la mort seule brisera les liens que vous allez former."

La loi tient ce language à tous ceux qui embrassent la vie religieuse ; elle assure ainsi la stabilité de leur vocation, en les délivrant des vaines espérances et des tentations mondaines qui pourraient surgir dans leur imagination, quand viennent les moments de découragement et de sècheresse. La loi de la mort civile est en réalité le rempart de la vie religieuse, et cette loi, loin d'être hostile à l'Eglise, lui est, au contraire, extrêmement favorable. Elle a été inspirée en France, par une pensée de déférence, chez un gouvernement ami de la religion, et dans un temps où le catholi-

cisme, pour le bonheur des peuples, avait une existence légales unique et absolue.

Enfin, dans les Etats-Pontificaux, les religieux sont encore, à l'heure qu'il est, morts civilement. En serait-il ainsi, si cette loi était une persécution envers l'Eglise, et dans ce cas la trouverait on dans la législation romaine ?

La loi de la mort civile du religieux est si évidemment favorable à la religion, que dans la plupart des pays où un gouvernement impie ou hérétique a succédé à une administration catholique, l'une de ses premières mesures a toujours été de décréter la sécularisation des monastères. C'est ce qui a eu lieu en Angleterre, lors de la prétendue réforme, en France, à la grande révolution, en Espagne, en Italie encore tout récemment. On espère par cette conduite violente et injuste porter un coup mortel à l'Eglise, car l'on sait que l'organisation des ordres monastiques est une des œuvres les plus importantes du catholicisme et l'un de ses plus beaux fruits. On a pensé qu'en rompant les barrières qui tenaient les religieux en dehors de la vie civile, on les détacherait de leur couvent et peut-être même de la religion. On s'est trompé ; car c'est avant tout le lien religieux qui retient le moine dans la vie qu'il a embrassée ; la loi civile par elle-même ne l'y garderait pas une heure.

X. Nous avons vu comment la legislation française a été successivement organisée et définitivement fixée sur l'état civil des religieux. Les deux édits de 1532 et de 1579 rendirent la jurisprudence uniforme snr ce sujet, par toute la France. Lors de l'établissement du Canada, ces lois passèrent en ce pays avec les autres parties du droit français, applicables à notre état de société, et formèrent la législation d'après laquelle nous fumes gouvernés jusqu'en 1663, date de l'érection du Conseil Supérieur de Québec, dont l'établissement fut dû en grande partie aux démarches et aux sollicitations de Mgr. de Laval.

XI. Après l'érection de ce conseil souverain, quelques lois furent promulguées en France sur la profession monastique. On ne doit considérer comme étant en force en Canada, que celles qui ont été enregistrées au Conseil Supérieur de Québec.

Tous les écrivains qui ont traité cette question n'ont pas exprimé, je le sais, l'opinion que je viens de formuler. Cependant celle-ci me parait reposer sur des considérations tellement fortes que je n'hésite pas à l'adopter. Les motifs sur lesquels je m'appuie pourraient former le sujet d'un intéressante dissertation que le plan de mon ouvrage me force d'écarter. Je me contente donc d'indiquer les raisons qui viennent à l'appui de cette thèse :

1° La loi doit être promulguée ; or le mode de promulgation adopté en France est l'enregistrement dans les Parlements ou Cours Souveraines ;[1] donc la loi doit être enregistrée.

2° Le Conseil Supérieur de Québec était une institution semblable aux Parlements de France : or ceux-ci avaient le privilége d'enregistrer les édits et ordonnances avant que ces lois devinssent en force ; donc le Conseil Supérieur jouissait aussi du même privilége.

3° Il y a similitude complète entre le Conseil Supérieur de Québec et les Conseils Souverains établis aux Iles ;[2] or les édits et ordonnances publiés en France n'avaient de force aux Iles qu'après un enregistrement aux Conseils Souverains que le roi de France y avait érigés ;[3] donc il en doit être de même en Canada.

4° L'opinion des auteurs les plus remarquables est favorable à cette prétention. Garneau[4], Lord Brougham[5], M. Burge[6], M. le juge Mondelet[7], M. Crémazie, dans son cours de Droit Civil donné à l'Université Laval, Sir L. H. Lafontaine, affirment que les seuls édits enregistrés au Conseil Supérieur de Québec sont en force en Canada.

Toutes ces considérations me donnent le droit de conclure que les édits et ordonnances publiés après 1663, et qui n'ont pas été enregistrés au Conseil Supérieur de Québec, n'ont pas force de loi en Canada. Tel est le principe général qui devra nous guider dans la suite de ce travail ; aussi, parmi les lois sur la profession religieuse publiées en France après l'année 1663, je ne considèrerai comme étant en force, dans ce pays, que celles qui ont été enregistrées par le Conseil Supérieur de Québec. Or les ordonnances sur ce sujet faites après 1663 n'ont pas subi cette formalité. Elles ne sont donc pas en force en Canada.

Les édits de 1532, de 1560 et de 1579 sont, par conséquent, ceux que nous devons étudier dans cet ouvrage, avec les déclarations, règlements ou lettres patentes publiées particulièrement pour le Canada.

1 Ferrière, Dict, de droit, Vo. Publication, t. II, p. 435.—Revue de Législation et de Jurisprudence, t. III, p. 432.

2 Merlin, Rép. Vo Colonie, § III.—Guyot, Rép. Vo Colonie, t. III, p. 701.

3 Petit, Droit Public des Colonies, t. III, v. 78.

4 Histoire du Canada, t. I, p. 164.

5 Dans la cause de Hutchison et Gillespie, Revue de Législation et de Jurisprudence, t. III, p. 433.

6 Do. p. 432.

7 Do. t. I, p. 104.

XII. Parmi celles-ci, il en est une d'une importance toute particulière qu'on ne saurait passer sous silence, car elle a largement contribué à organiser la condition, l'état et les intérêts temporels de nos couvents avant la conquête. C'est la déclaration du roi du 25 novembre 1743 [1], concernant les ordres religieux et les gens de main morte établis aux colonies françaises. Cette loi fut faite pour les établissements des Iles comme pour ceux de la Nouvelle-France ; elle étendit à ces colonies des dispositions uniformes qui, pour la plupart, existaient déjà en France. Elle ne favorise guère, il faut l'avouer, les institutions monastiques ; elle les entoure, au contraire, de prohibitions, de réserves, de précautions hostiles, dans lesquelles on sent déjà l'esprit qui devait, cinquante ans après, détruire la monarchie française et promener ensuite la torche révolutionnaire par toute l'Europe. En comparant cette déclaration aux lois qui nous régissent aujourd'hui, on constatera avec bonheur que, sur plusieurs points importants, les couvents sont traités avec plus de faveur par le droit actuel.

La déclaration de 1743 ordonne d'abord qu'on ne pourra établir aucune nouvelle communauté sans la permission expresse du roi ; elle défend, sous peine de nullité, toute disposition par acte de dernière volonté faite dans le but de fonder une maison religieuse ; quant aux dispositions entre vifs, elles doivent préalablement recevoir la sanction royale, qui n'est accordée que lorsque l'utilité du nouvel établissement, la nature et la valeur des biens dont on la veut doter reçoivent le consentement des autres communautés. Les lettres-patentes du prince doivent être soumises aux procureurs généraux des conseils souverains, et enregistrées aux Conseils en présence des gouverneurs et des intendants, à moins d'oppositions maintenues par les Conseils en présence, encore, des gouverneurs et intendants. Tous les établissements de la nature de ceux énumérés en l'art. I, sont déclarés nuls à moins qu'ils aient été autorisés par lettres-patentes enregistrées aux Conseils Supérieurs, de même que toutes dispositions et actes faits en leur faveur. L'art. X défend aux gens de main morte d'acquérir et posséder des biens immeubles ou des rentes foncières, sans une permission spéciale du roi ; et l'art. XX déclare que ces biens ne pourront pas être donnés par dispositions testamentaires, le tout sous peine de nullité. Enfin la déclaration confirme au surplus les communautés dans tous les droits, priviléges et exemptions précédemment accordés.

Telles sont les principales dispositions de cette loi importante.

1 Edits et Ordonnances, etc., t. I, p. 576.

Quoique la plupart d'entre elles aient été abrogées et remplacées par des lois subséquentes, je ne pouvais cependant me dispenser de la mentionner rapidement, afin que le lecteur put comparer la condition actuelle de nos communautés religieuses avec celle qu'elles avaient au moment de la conquête.

XIII. Cette déclaration ne dit rien de la condition personnelle du religieux et de son état civil. Elle laisse donc entièrement cette partie de la question dans la situation que lui ont faite les anciennes lois françaises. Leurs dispositions doivent donc être respectées, en autant qu'elles n'ont pas été supprimées par des lois provinciales. Or aucun statut n'a abrogé cette partie de notre droit ; bien plus, l'art. 34 du *Code Civil* déclare formellement, comme nous l'avons vu ailleurs, que les incapacités produites par la profession religieuse resteront soumises aux lois qui les réglaient à l'époque de la conquête. Ces lois sont celles que nous avons énumérées plus haut. L'article du *Code* coupe court à toutes les discussions que pouvait soulever ce sujet, qui a été ainsi soustrait au domaine des opinions, pour devenir un des principes les plus approuvés de notre législation. Aussi, quelle que soit la pensée que l'on pouvait entretenir en son particulier sur l'incompatibilité de cette loi avec le droit public anglais, et sur son manque d'à propos dans notre état de société, il est constant que le développement de ces théories n'a plus aujourd'hui d'intérêt, puisque la loi est devenue expresse. De même, quelle que soit la valeur des raisons qu'on puisse faire valoir contre cette loi, il est certain que ces raisons n'ont été trouvées suffisantes, ni par les codificateurs, ni par la législature, pour faire rejeter cette disposition de notre droit. Le *Code Civil* la reconnait et la proclame ; la mort civile produite par la profession religieuse est donc aujourd'hui un des principes incontestables de notre législation. Ce n'est plus un sujet abandonné à la discrétion des tribunaux ; cette loi a été mise à l'abri des variations et des incertitudes de la jurisprudence canadienne, et, le cas échéant, les cours ne pourraient se dispenser de l'admettre et de l'appliquer rigoureusement.

XIV. Cependant on voit par les rapports qui ont accompagné le projet du *Code*, que l'étude de cette question a soulevé de vives discussions parmi les commissaires chargés de la codification des lois. Une opinion commune a été, paraît-il, impossible sur ce sujet ; et les articles relatifs à cette partie de la législation ne furent proposés que par les deux commissaires catholiques, les honorables MM. Caron et Morin. L'hon. M. Day ne put se rallier à l'avis de ses confrères ; et il donna dans un rapport spécial les raisons de cette divergence d'opinion.

Le projet du *Code Civil* contenait sur cette matière plusieurs articles qui ne se retrouvent pas dans le *Code* lui-même ; ils ont été supprimés par l'acte 29 Vict., c. 41. Ainsi à l'art. 17 du chapitre II du livre premier, on lisait : " La mort civile résulte : 1° de la condamnation à certaines peines afflictives ; 2° de la profession religieuse telle que spécifiée à l'art. 20 "

L'art. 20 disait : " La profession religieuse qui emporte la mort civile, est celle qui est faite volontairement, par vœux solennels et à perpétuité, par une personne ayant atteint l'âge requis, avec les formalités voulues, dans un ordre religieux reconnu et approuvé."

Et enfin l'art. 22 du même chapitre (art. 37 du *Code*) était construit comme suit : " La mort civile est encourue, si elle résulte d'une condamnation judiciaire, à compter de la sentence qui la prononce. Si elle résulte de la profession religieuse, à compter de l'émission des vœux, faite publiquement avec les formalités et sous les conditions requises."

Lorsque le *Code Civil* est venu devant le Parlement pour recevoir le sanction législative, ces articles ont été, les uns complètement rejetés, et les autres considérablement modifiés par l'acte 29 Vict., c. 41 ; en sorte qu'il n'est plus resté dans le *Code* que l'art. 34, de tous ceux qui avaient été insérés dans le projet :

" Les incapacités résultant, quant aux personnes qui professent la religion catholique, de la profession religieuse par l'émission de vœux solennels et à perpétuité dans une communauté religieuse reconnue lors de la cession du Canada à l'Angleterre et approuvée depuis, restent soumises aux lois qui les réglaient à cette époque."

Cependant cet article, tel qu'il est, résume le sens de ceux qui ont été supprimés ; il contient même en germe toutes les parties de la législation française sur la profession religieuse, puisqu'il réfère au droit qui régissait ce pays lors de sa cession à l'Angleterre. Aussi est-il difficile de supposer quels sont les motifs qui ont pu engager le comité des Chambres Législatives à faire au *Code* des altérations qui, sans changer la loi au fond, la rendent seulement un peu moins explicite. Puisque l'intention de la Législature était de maintenir la loi de la mort civile des religieux, et cette intention est évidente dans l'art. 34, pourquoi ne conservait elle pas des dispositions qui rendaient cette loi plus formelle, en définissant plus clairement ses effets et ses conditions d'existence ? C'est ce qui restera probablement toujours un mystère dans l'histoire du droit canadien ; mais on ne peut s'empêcher de déplorer qu'on n'ait pas reproduit dans le *Code Civil* les développements que

contenait le projet. Ainsi expliquée, la loi aurait soulevé moins de difficultés dans son application.

Si nous ignorons les motifs qui ont guidé la conduite de la Chambre, nous connaissons, au moins, les raisons sur lesquelles se sont appuyés les codificateurs ; ces raisons sont données explicitement dans leurs rapports, et il est intéressant de les étudier en les comparant aux motifs sur lesquels M. le commissaire Day s'est fondé pour embrasser un avis contraire à celui de la majorité de ses confrères. Ce sera l'occasion de discuter les deux opinions et de voir jusqu'à quel point est fondée celle qui ôte la vie civile aux religieux.

XV. " Quant à la profession religieuse, disent les Codificateurs, elle n'est pas mentionnée au Code Napoléon pour la raison qu'elle avait été abolie en France, où, cependant, elle avait existé de temps immémorial avec la mort civile pour conséquence.

" Tous les auteurs et toutes les décisions s'accordent sur ce point. S'il y a divergence d'opinion, ce n'est que sur la question de savoir si l'on pouvait dispenser des vœux une fois faits, et quel était l'effet de ces dispenses.

" Cette profession religieuse n'était pas particulière à la France ; elle a existé également en Angleterre, jusqu'à la réforme ; et là aussi elle avait la mort civile pour résultat, ainsi que l'établissent les autorités anglaises et françaises en marge.

" L'un des Commissaires est cependant d'avis que la profession religieuse n'existe plus légalement dans la province, du moins de manière à produire la mort civile ; que la cession du pays l'a abolie en mettant fin à l'état de choses auquel elle devait son existance ; que, d'ailleurs, elle est contraire aux lois d'ordre public et incompatible avec certains droits civils et religieux appartenant également à toutes les classes de la population. Pour ces raisons exposées au rapport spécial dont il a déjà été question, le présent article 20 et le second paragraphe de l'article 17, ne sont adoptés que par deux des Commissaires.

" Ils sont d'avis que, quelle qu'aient été, dans le principe, l'origine et la source de la loi sur le sujet, il suffit, pour qu'elle soit en force dans la province, de constater qu'elle a été admise et exécutée en France jusqu'à son abolition en 1789, comme faisant partie du droit civil ; que comme telle, elle a été introduite dans le Canada, lors de son établissement, et que depuis elle a été suivie et pratiquée constamment, tant avant que depuis la cession du pays, laquelle, loin de l'abolir par implication ou autrement, a, au contraire, donné lieu à des traités et à des disposition législatives qui, accordant aux habitants du pays l'exercice libre de leur religion

et la jouissance de leurs lois civiles, ont par là même confirmé et continué l'existence de celle en question, laquelle fait partie des unes et est intimement liée avec l'autre.

" Ils pensent enfin que si cette loi était contraire aux intérêts généraux de la province, et incompatible avec les droits d'une partie de la population, ce ne serait pas par simple implication résultant de ses inconvénients, qu'elle pourrait être abolie, mais seulement par une disposition expresse de l'autorité compétente dont il n'existe aucune trace." [1]

Ces motifs sont assurément très-graves, et plus on les approfondit, plus on acquiert la conviction qu'ils forment une raison péremptoire en faveur de l'existence de la loi. Nous ne voyons pas comment on peut échapper à l'argument que font ici les codificateurs. Les lois françaises, disent-ils, décrétaient la mort civile des religieux ; or ces lois ont été introduites en Bas Canada, et conservées lors de la cession du pays à l'Angleterre ; donc la loi sur la mort civile des religieux forme encore partie de notre droit. Cet argument est parfait. Par conséquent, les codificateurs, dont le devoir était de rédiger la loi et non pas de la modifier, n'ont pas pû se dispenser de reproduire dans leur travail cette partie de notre droit.

C'était à la législature à l'abroger, si elle croyait ces dispositions contraires à l'esprit qui doit régner dans notre legislation, soumise au droit public anglais. Nos Chambres ont conservé cette loi, parce qu'elles l'ont crue, sans doute, conforme aux aspirations, aux mœurs et aux besoins de la population canadienne.

XVI. Mettons, cependant, en regard des raisons des codificateurs, les motifs sur lesquels s'appuie l'Hon. M. Day pour penser que la profession religieuse ne peut pas produire la mort civile dans le Bas-Canada.

" Le dernier paragraphe de l'article 17, les articles 20, 21, 22, du même titre, et tous les articles du chap. 5 du second titre, concernent la profession religieuse, comme emportant la mort civile.

" Ces articles ne se trouvent pas dans le Code Napoléon, mais on les prétend basés sur les anciennes lois françaises. Ces lois cependant, d'après des jurisconsultes français distingués, ne sont pas sur ce point sans controverse. Il y a, sans aucun doute, des différences essentielles entre la mort civile qui résulte d'une condamnation judiciaire et les disqualifications que des lois spéciales ou la discipline ecclésiastique ont attachées de temps à autre à la profession religieuse.

1 Second rapport. Liv. I, p. XVI.

" Mon objection à ces articles est fondée sur la proposition suivante : c'est que tout le corps de droit sur la matière en question dépendait de la connexion qui existait en France entre une église nationale exclusive et l'Etat, et que du moment que cette connexion a cessé par le changement de souverain, ce droit a cessé en même temps.

" De plus, ces articles sont, je pense, incompatibles avec les lois d'ordre public en force en cette province, et avec certains droits importants, tant civils que religieux, qui sont également l'apanage de toutes les classes de la population." [1]

XVII. M. Day, en soulevant la question de l'influence qu'a pu avoir sur la mort civile des religieux l'introduction du droit public anglais, a judicieusement indiqué le point culminant de la discussion. Tout le monde admet, en effet, que la mort civile des religieux existait en France ; il est certain même que cette loi était en force dans ce pays lors de la conquête ; la difficulté se résume donc à savoir si les événements qui ont accompagné ou suivi la cession du Canada à l'Angleterre, ont dû abroger cette partie de notre législation ? Quelques-uns le prétendent, d'autres le nient. Les codificateurs eux-mêmes se sont divisés sur ce point ; il y a également une grande divergence d'idées chez la plupart de ceux qui ont étudié le sujet. La question est donc grave ; elle semble embarassante ; c'est une raison de ne pas l'éviter, de l'étudier au contraire, et d'essayer de lui donner une solution satisfaisante.

La premiere chose à examiner, c'est de savoir si la loi de la mort civile des religieux fait partie du droit public ou du droit privé de ce pays. On sait ce que c'est que le droit public : c'est celui qui règle les rapports de l'état, soit avec les autres états, soit avec les individus. D'après cette définition, on admet généralement que l'acquisition et la perte des droits de citoyen tombent dans le domaine du droit public. La partie la plus importante, en effet, des rapports que l'état peut avoir avec les individus, c'est bien quand il s'agit de déterminer la qualité de citoyen, les circonstances et les conditions qui la font acquérir et qui peuvent la faire perdre. Par conséquent, comme celui qui embrasse la profession religieuse perd la vie civile et cesse de jouir des droits de citoyen, c'est au droit public à régler si la loi admettra ou refusera de reconnaître un effet aussi considérable aux vœux monastiques. Voilà en quoi la chose tombe sous les dispositions du droit public ; mais du moment que le principe de la mort civile des religieux est admis par le droit public, c'est au droit privé qu'il appartient d'en régler

1 Rapport spécial de M. le commissaire Day, p, CIV.

les détails et les effets dans les différents événements de la vie, parce qu'alors, il ne s'agit plus que de réglementer certains rapports des citoyens entre eux, ce qui tombe essentiellement dans le rôle du droit civil.

Le huit septembre 1760 eut lieu la capitulation de Montréal, et le dix février 1763 fut signé le traité de Paris qui céda définitivement à l'Angleterre la possession du Canada. On a prétendu que ces deux actes internationaux avaient garanti aux Canadiens la jouissance de leurs lois et de leurs coutumes ; cela est faux. Nous avons conservé nos lois, non pas en vertu d'une stipulation faite par la France et consentie par le gouvernement anglais ; mais en vertu de ce principe de droit public qui veut que le peuple d'un pays conquis ou cédé par traité, conserve sa législation jusqu'à ce que le peuple conquérant l'ait révoqué, et lui en ait imposé une autre. *Cum enim omne imperium victis eripitur*, dit Grotius, *relinqui illis possunt, circa res privatas, et publicas minores, suæ leges, suique mores, et magistratus hujus indulgentiæ pars est, avitæ religionis usam victis, nisi persuasis, non eripere.* [1] C'est là un principe universellement admis aujourd'hui par les auteurs. [2]

Nous avons donc conservé nos lois jusqu'à ce qu'elles aient été abolies par la proclamation royale de 1763, si toutefois cette proclamation a eu l'effet de nous arracher notre législation, ce qui est fort douteux. Mais quelles sont ces lois que nous avons ainsi conservées ? Sont-ce seulement les lois civiles ? Les lois d'ordre public jouissent elles aussi du même privilége ? Ce ne sont évidemment que les lois civiles : *circa res privatas et publicas minores suæ leges suique mores*, dit Grotius. " *The laws of a conquered country*, dit Lord Mansfield, *continue in force until they are altered by the conqueror.*" " *This may be said*, ajoute Halleck, [3] *of the municipal laws of the conquered country, but not of its political laws, or the relations of the inhabitants with the government.*" Un autre auteur anglais de renom, Lewis, [4] exprime aussi la même opinion : " *A country thus acquiring*

1 Grotius, 3, 15, 10.

2 Halleck, *International Law*, etc., p. 824, § 14, et les opinions de Lord Mansfield, du juge en chef Marshall qui y sont citées. Voir aussi l'opinion de Sir L. H. Lafontaine, 2 *L. C. Jurist.* p. 5, celle du juge en chef Hey, 2 *L. C. Jurist* appendice, p. 1.—Lewis, *Essay on the government of dependencies*, p. 202.—Blackstone, *Commentaires*, t. I. p. 108.

3 *International Law*, etc., p. 824, § 14.

4 *Essay on the government of dependencies*, p. 202.—La raison pour laquelle je cite de préférence des auteurs anglais, c'est qu'aux yeux de bien des personnes, ils peuvent avoir plus d'autorité que les autres dans la discussion actuelle, attendu qu'il s'agit de déterminer une question de droit public anglais ; mais les auteurs français expriment sur ce sujet des opinions semblables à celles des écrivains de la Grande-Bretagne.

*a dependency, is satisfied with reorganizing its local government, and modifying its public law, and is contented to leave its civil law or* JUS PRIVATUM *unchanged.*"

Ainsi donc, il est certain qu'il n'y a que nos lois civiles, notre droit privé qui a pu bénéficier de ce grand principe de droit public, si humain et si juste. En vertu de ce principe, nous avons conservé les vieilles lois françaises ; elles n'ont pas été arrachées à l'amour des Canadiens, en même temps que le sort des armes nous faisait passer sous une domination étrangère ; nous les avons conservées au moins jusqu'en 1763, date de la proclamation royale. Je n'ai pas à examiner ici si cette proclamation a eu l'effet d'abroger les lois françaises dans ce pays ; les opinions sont partagées là-dessus ; j'en pourrai faire plus tard le sujet d'une étude spéciale. Mais cette question est indifférente pour le sujet qui nous occupe ici ; car c'est le droit public et non le droit privé qui a réglé la conservation ou l'abrogation de la loi de la mort civile des religieux. Mais ce droit public, quel est-il ? c'est évidemment celui de l'Angleterre, qui par la conquête a remplacé le droit public français. Or chacun sait comment les ordres religieux étaient traités en Angleterre depuis la prétendue réforme. A cette époque, les couvents avaient été rasés, leurs habitants dispersés ; en un mot, en 1763, les moines n'étaient plus reconnus par le droit commun anglais.

La mort civile des religieux aurait donc disparu des lois du Bas-Canada, si les deux puissances belligérantes n'eussent fait une convention solennelle, par laquelle l'Angleterre s'engagea de conserver les communautés de femmes, mais seulement les communautés de femmes, dans tous leurs priviléges et exemptions. Cette stipulation est contenue à l'article 32 de la capitulation de Montréal, proposée par M. de Vaudreuil et accordée par le général Amherst.

" Les communautés de filles seront conservées dans leurs constitutions et priviléges ; elles continueront d'observer leurs règles, elles seront exemptées du logement des gens de guerre ; et il sera fait défense de les troubler dans les exercices de piété qu'elles pratiquent, ni d'entrer chez elles ; on leur donnera même des sauvegardes, si elles en demandent."

A cette demande, le général anglais répondit : *Accordé.*

On connait les constitutions, les priviléges et les règles de nos communautés de femmes : les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, le renoncement absolu à tous les biens temporels présents et futurs, l'abandon complet de tous les droits civils, une vie commune sous une même supérieure et d'après des règles

uniformes, sont les principaux caractères que l'on observe dans la constitution des couvents, et ce sont là les constitutions, les priviléges et les règles que le général Amherst, au nom de son roi, a promis de respecter, de protéger et de maintenir. Il n'y en a pas d'autres. Cette faveur a été accordée à nos communautés de femmes en même temps qu'elle était refusée à nos couvents d'hommes, aux Jésuites et aux Franciscains. On comprend après cela pourquoi l'article 34 du *Code Civil*, en disant quelles sont les communautés qui conservent les incapacités établies par les lois françaises, déclare que ce sont celles reconnues lors de la cession du Canada à l'Angleterre : ce sont uniquement les couvents de femmes.

Le traité de Versailles, qui rendit définitive la cession de ce pays à Sa Majesté Britannique, est, comme on le sait, fort peu explicite sur les droits que les Canadiens devaient avoir sous la nouvelle domination. Il ne s'explique formellement que sur la conservation de la religion catholique. " Sa Majesté Britannique, dit l'article 4, consent d'accorder la liberté de la religion catholique aux habitants du Canada." Le motif qui engagea le roi de France à demander au gouvernement anglais une stipulation expresse sur l'article du culte, quand on omettait complètement de parler des lois françaises, c'est, sans doute, parce que la religion catholique étant repoussée par le droit public anglais, il fallait convenir explicitement de sa conservation, pour que les Canadiens pussent ensuite réclamer le droit de la pratiquer en liberté ; tandis qu'il n'était pas impossible que les lois françaises continuassent d'exister dans la colonie. En vertu même des principes du droit public anglais, elles devaient subsister en Canada, tant qu'elles n'auraient pas été formellement abrogées par le vainqueur.

" Le silence fut gardé sur l'article de leurs lois, dit Garneau, [1] probablement parce qu'en devenant sujets anglais, ils devenaient participants du pouvoir législatif, tandis que le catholicisme, frappé de réprobation par la constitution de l'état, avait besoin d'une stipulation expresse pour devenir un droit."

Le traité de Paris n'est pas plus explicite concernant la conservation des ordres religieux que sur le maintien des lois françaises. Aussi est-il douteux que nos couvents de femmes auraient été protégés et conservés par le vainqueur sans cet article de la capitulation de Montréal, stipulant, comme une des conditions de la soumission des Canadiens, le maintien des religieuses dans tous leurs priviléges et dans toutes leurs exemptions.

1 Histoire du Canada, t. II, p. 378 ; édit. de 1859.

Cette condition demandée par les officiers français et accordée par le général anglais méritait d'être respectée, et elle l'a été. Nos communautés de femmes ont grandi et se sont développées à l'ombre du drapeau britannique. Dira-t-on que cette stipulation, faite au milieu des armes et du sang, a cessé d'exister parceque le traité de Paris ne l'a pas confirmée ; que nos couvents de femmes n'eurent après 1763 aucuns droits, mais que depuis cette époque, ils n'ont recueilli que des faveurs et des actes de bienveillante tolérance ? Une semblable prétention serait opposée à toutes les règles de la justice et de l'honneur, aux principes du droit international, à l'interprétation de tous les auteurs ; elle serait contraire particulièrement à l'histoire des faits qui se sont accomplis depuis la conquête. Croit-on, en effet, que dans ces mauvais jours où des hommes ennemis du nom français et de la religion catholique, voulaient faire disparaître l'un et l'autre de ce continent, en nous noyant dans des populations étrangères et hostiles ; croit-on que dans ces temps malheureux où les autorités anglaises s'emparaient des biens des Jésuites et de ceux des Franciscains, et jetaient des regards d'envie sur les immenses propriétés des Sulpiciens ; croit-on que le gouvernement britannique aurait si constamment respecté et protégé les domaines, l'existence et les priviléges des communautés de femmes, s'il ne s'était pas cru inviolablement lié par la parole du général Amherst ? Aurait-il toujours agi avec une si rare bienveillance, s'il avait pu penser que le silence du traité de Paris effaçait la capitulation de Montréal, et constituait une abrogation complète de toutes ses clauses ? Non, si nos couvents de femmes ont continué d'exister au Canada depuis la conquête, c'est qu'ils avaient droit d'exister ; si les lois et le gouvernement ont toujours reconnu leurs constitutions et leurs priviléges, et leur ont constamment permis l'observation de leurs règles, comme sous la domination française, c'est qu'ils possédaient le droit de conserver ces constitutions et ces priviléges, et d'observer ces règles. Soyons assurés qu'il n'y a pas eu sur ce sujet octroi de faveurs, mais seulement l'exacte observance d'un stricte droit.

On peut donc répéter avec le plus grand à propos la remarque que faisait Sir L. H. Lafontaine, au sujet des lois françaises, car il y a identité dans la situation que leur a faite le traité de Paris, ainsi qu'aux communautés de femmes : " Le traité de Paris, de 1763, par lequel le Canada a été cédé à l'Angleterre, n'a rien changé à cet état de choses ; au contraire, il l'a confirmé et maintenu."[1]

1 2 L. C. Jurist, p. 6. Wilcox vs. Wilcox.

Ainsi donc la profession religieuse a conservé son existence en Bas-Canada, en vertu d'une convention particulière, entre les deux gouvernements anglais et français, qui a soustrait les membres de cette profession aux règles ordinaires du droit public anglais.

C'est ainsi que le principe de la mort civile des religieux a été admis dans la législation canadienne. Quant à l'application de ce principe, son exercice, et le règlement des conséquences qu'il entraine en pratique, on les trouve dans les lois françaises qui avaient, longtemps avant 1763, organisé d'une manière complète les dispositions légales propres à reglémenter ce sujet. Le maintien et la conservation de ces lois nous ont été garantis par l'acte 14 Geo. III, qui nous a aussi renouvelé la permission de professer la religion catholique. On verra ailleurs ces différentes lois telles que reproduites ou modifiées par notre Code.

Il résulte de ces différentes considérations que les événements qui ont accompagné et suivi la conquête du Canada, n'ont pas abrogé cette partie de l'ancienne législation française qui frappait nos religieuses de mort civile. Contrairement à ce que dit l'honorable M. Day, dans l'extrait cité plus haut, les articles du *Code Civil*, qui soumettent la profession religieuse aux mêmes incapacités qu'avant la conquête, ne sont donc pas incompatibles "avec les lois d'ordre public en force dans cette province." Ces articles ne sont pas, non plus, incompatibles "avec ces droits importants, tant civils que religieux, qui sont également l'apanage de toutes les classes de la population;" car les personnes qui embrassent la profession religieuse le font volontairement; elles renoncent librement et de leur plein gré aux droits, aux avantages, comme aux charges de la vie civile. Rien ne les force à ce sacrifice; mais une fois accompli, elles savent que c'est pour la vie. Elles n'ont donc aucun reproche à faire à des lois qui respectent précisément leur décision, jusqu'au point de donner un effet civil durable aux vœux perpétuels qu'elles font, afin de placer par là leurs engagements à l'abri des séductions du monde, de l'inconstance et de la versatilité humaine.

XVIII. Cependant M. le commissaire Day remarque que "tout le corps de droit sur la question de la profession religieuse dépendait en France de la *connexion* qui existait entre une église nationale exclusive et l'Etat." De là, il conclut que "du moment que cette connexion a cessé par le changement de souverain, ce droit a cessé en même temps."[1]

1 Rapport spécial de M. le commissaire Day, p. CIV.

Cette conclusion ne découle pas des prémises. La connexion intime qu'invoque M. le commissaire, ou, pour parler plus correctement, ce dévouement filial et respectueux, fruit d'une union intime entre l'Eglise et l'Etat, qui animait ordinairement les rois de France dans leurs actes à l'égard de l'ordre spirituel, a pu être le motif déterminant qui, originairement, a donné naissance aux lois sur la profession religieuse ; c'est même là, ainsi qu'on l'a démontré plus haut, l'esprit qu'il faut voir dans cette législation. Mais cette origine, quelle qu'elle soit ; ce motif, favorable ou défavorable à l'Eglise, n'ont qu'une importance très-minime dans la discussion actuelle ; car peu importent les raisons qui ont suscité ces lois ; ce qu'il suffit de savoir, c'est que ces lois existaient en France, qu'elles ont été apportées au Canada lors de l'établissement du pays, et qu'elles ont été respectées par les traités lors de la conquête et de la cession définitive du Canada. Voilà les circonstances qui sont ici essentielles, et toutes ces circonstances existent indubitablement. La connexion entre l'Eglise et l'Etat, dont parle M. Day, cessant, faut-il conclure que ces lois ont été par là même abrogées ? Pas du tout. Le changement de domination introduit sans doute dans un pays un nouveau droit public, lorsque ce changement s'opère sans aucune condition ; mais tel n'a pas été le cas en Canada. Il ne faut pas oublier que la soumission des armées canadiennes n'a eu lieu, en 1760, qu'après la signature d'un acte public qui a conféré aux vaincus certains droits indéniables, et qui, particulièrement, a stipulé que les communautés religieuses jouiraient des priviléges et des constitutions que leur reconnaissaient les lois françaises. Ces conventions ont été tacitement maintenues par le traité de Paris ; et c'est ainsi que, du consentement de toutes les parties intéressées, a été fixé et déterminé le régime sous lequel devait vivre cette classe particulière de personnes. Il n'est donc pas suffisant, dans l'examen de ce sujet, de citer les principes d'après lesquels on a coutume de trancher les questions de ce genre ; il faut, de plus, si on veut atteindre la vérité, se rappeler tous les faits historiques qui modifient l'application de ces principes.

Du reste, si la conclusion de M. Day était exacte, non-seulement la mort civile des religieux devrait disparaître de notre code ; mais aussi toutes les lois qui ont une relation même éloignée avec l'Eglise et les choses religieuses : ainsi nos lois sur le mariage, qui sont généralement tirées du droit canon, auraient dû être éliminées de notre législation ; car elles résultent du dévouement et du respect que l'Etat, en France, portait à l'Eglise ; en d'autres termes, elles sont également, comme les lois sur la profession religieuse, le produit de ce que M. le commissaire Day appelle " la *connexion*

entre une religion nationale exclusive et l'Etat." Les lois françaises sur le mariage ne reconnaissaient-elles pas, en effet, que le mariage est un sacrement, institué par Jésus-Christ? Ne proclament-elles pas la nécessité de la plupart des conditions de validité exigées par l'Eglise? Evidemment, ces lois doivent leur origine au même sentiment qui a donné naissance aux lois sur la profession religieuse. Pourtant personne n'oserait prétendre qu'avant le *Code* nous n'avions pas les lois françaises concernant le mariage.

Et nos lois concernant les actes de l'état civil, ne sont-elles pas remplies de la plus grande déférence pour le prêtre, pour son caractère sacré, pour ses fonctions sacerdotales, qu'il peut accomplir avec la plus grande liberté, pour l'autorité de l'évêque qui le nomme et le révoque à son gré, sans que le pouvoir civil puisse intervenir en quoique ce soit? Ce respect, ces égards des lois françaises pour le pouvoir ecclésiastique, ne provenaient-ils pas aussi du sentiment qui a donné naissance aux lois sur les vœux monastiques? Oui, et pourtant on n'a jamais pensé que ces lois fussent en contradiction avec notre droit public, ou qu'elles privassent certaines classes de notre population de droits importants, quoique les raisons apportées par le savant codificateur pour faire rejeter la loi sur la profession religieuse, dussent également exclure ces lois sur les actes de l'état civil.

Si l'opinion de M. le commissaire Day sur la profession religieuse est erronée, il s'en suit logiquement que la contradictoire, c'est-à-dire, l'opinion adoptée par la majorité des Commissaires, est vraie. Aussi, devons-nous conclure que les Codificateurs, en proposant les articles relatifs à la mort civile, ont exprimé correctement la loi du pays. Le *Code* ne contient donc aucune disposition nouvelle sur ce sujet; et, en disant que la question reste soumise aux lois qui la réglaient avant la conquête, il nous indique que nous devons, en tout ce qui a trait à cette matière, consulter le vieux droit français, dont l'esprit survit encore en Canada à toutes les révolutions qui, depuis longtemps, l'ont détruit dans le pays qui l'avait vu naître.

XIX. Singulière destinée des nations! Admirons les desseins secrets de la Providence sur l'existence et les transformations des peuples. Lorsque le Canada passa sous la domination anglaise, on disait tristement en France que notre jeune nation allait bientôt perdre la religion et les lois qui avaient présidé à son berceau et protégé son enfance; et voilà qu'un siècle après cette époque mémorable, malgré bien des malheurs et bien des luttes, les Canadiens sont restés plus catholiques que les enfants de la France, et ont seuls conservé la législation qu'on craignait de leur voir perdre en

1760. En sorte que nous sommes encore le peuple de la glorieuse monarchie française, possédant, sans avoir passé par la tourmente révolutionnaire, des libertés que la France n'a su ni conserver, ni même regretter. [1]

E. Lef. de Bellefeuille.

(*A continuer.*)

1 Montalembert.

# ANNE SEVERIN.

A LADY GEORGIANA FULLERTON.

(*Suite.*)

## XX

— Reviens près du feu, le vent s'élève. Rentre, mon enfant, je t'en prie. Tu attendras aussi bien ici qu'à la place où tu es.

Ces mots s'adressaient à Anne qui ne sembla pas d'abord entendre la voix de sa mère. Elle était assise dans le jardin, à quelque distance de la fenêtre ouverte, et regardait devant elle, immobile et attentive, indifférente à la bise d'automne qui couvrait en ce moment le ciel de nuages et attristait la fin d'un des derniers beaux jours d'octobre.

Le petit jardin du châlet était tenu avec soin et, malgré l'arrière-saison, égayé d'un grand nombre de fleurs et d'arbustes dont les couleurs se distinguaient encore dans l'ombre croissante du crépuscule. Ce jardin était entouré d'une grille à hauteur d'appui et donnait, d'un côté, sur une vaste prairie, de l'autre, sur la route.

De la place qu'elle occupait, la jeune fille apercevait la prairie, le chemin qui la traversait en serpentant, et, au bout de ce chemin, les arbres de ce parc de Villiers dont les sombres masses commençaient à se confondre avec les nuages gris et noirs amoncelés au couchant.

En entendant une seconde fois la voix de sa mère, Anne fit de la

tête un signe d'obéissance ; mais avant de rentrer, elle alla encore jusqu'au bout de l'allée et demeura un instant appuyée contre la grille du jardin regardant au delà. Le vent qui augmentait toujours agitait autour de sa taille souple et mince les plis épais d'une robe de laine grise, rejetait en arrière ses cheveux et découvrait en entier son visage et son front : ainsi posée, il eût été difficile de ne pas remarquer sa tournure gracieuse, difficile aussi peut-être de n'être pas frappé de l'expression de son regard, de la finesse de ses traits, mais surtout d'un charme indéfinissable répandu sur toute sa personne, don mystérieux (pour lequel les Italiens seuls ont un mot)[1], qui efface la laideur et sans lequel la beauté cesse de plaire.

Après un dernier regard jeté sur le chemin de la prairie, Anne se décida enfin à revenir auprès du foyer où l'attendait sa mère. En rentrant dans sa chambre, elle ferma la fenêtre, et s'agenouillant devant le feu :

— Il fait en vérité froid ce soir, dit-elle ; l'hiver n'attend pas pour venir cette année que l'automne soit fini.

Elle regarda un instant le feu en silence, puis elle s'écria tout d'un coup :

— Qu'est-ce donc ? ma mère..... Que pensez-vous que ce puisse être ?...

— Pourquoi veux-tu que ce soit quelque chose d'extraordinaire ?

— Parce que jamais mon père n'est dehors à l'heure qu'il est ; parce que jamais Guy n'a envoyé chercher mon père pour lui parler ; il a bien plus tôt fait de venir quand il a quelque chose à lui dire...

— Mais ce n'est peut-être pas Guy, c'est son père qui aura eu quelque affaire à communiquer à Severin, et Guy l'aura seulement envoyé chercher de la part du marquis.

— Peut-être, dit Anne.

Et approchant de la table une chaise basse, elle s'assit, appuya sa tête sur sa main et resta en silence les yeux fixés sur la flamme du foyer qui, en ce moment, éclairait seule la chambre. Madame Severin avait tiré son chapelet de sa poche, au moment où l'obscurité l'avait obligée à fermer son livre ; mais à la manière dont elle le faisait passer d'une main dans l'autre, le tournant et le retournant en tout sens d'un air distrait, il était facile de voir qu'elle était moins étrangère à la préoccupation de sa fille qu'elle ne voulait le paraître.

1 Simpatica.

La chambre, dans laquelle nous introduisons le lecteur pour la première fois, avait plutôt l'aspect d'une bibliothèque que celui d'un salon. Des livres en grand nombre, rangés à l'entour, ne laissaient de place que pour quelques gravures dont les cadres dorés se détachaient sur le papier sombre qui couvrait le mur. En face de la cheminée un piano était placé non loin d'une fenêtre dont la profonde embrasure contenait un siége et un bureau ; plus près du feu, une table ronde, une causeuse et quelques fauteuils ; tel était l'ameublement éclairé en ce moment par la lueur indistincte du foyer, et de temps à autre, un jet de flamme un peu plus vif permettait d'apercevoir au-dessus de la cheminée le portrait de la marquise de Villiers, belle, grave et touchante, telle qu'elle était à l'époque où ce portrait avait été placé au châlet.

Le silence durait depuis environ une demi-heure, lorsque l'horloge sonna. Au même moment la porte s'ouvrit, et un serviteur parut portant à la main une lampe qu'il plaça sur la table ronde.

Anne se leva vivement :

— Sept heures !... Sept heures déjà, est-ce possible, Sylvain ? dit-elle. A quelle heure précisément est-on venu chercher mon père ?

— A deux heures, mademoiselle.

— Deux heures... et il en est sept ! Vous a-t-on bien dit qu'on venait de la part de M. le comte et non pas de celle de M. le marquis.

— De la part de M. le comte, dit Sylvain.

— Qui était-ce ?

Sylvain eut l'air de ne pas comprendre.

— Je veux dire, qui a-t-on envoyé du château ? Était-ce Thibault, le valet de chambre de M. le marquis ?

— Non, mademoiselle, c'était Louis, le valet de chambre de M. Guy.

— Enfin, qu'importe, dit madame Severin, après que Sylvain se fût retiré. Quel intérêt prends-tu à savoir quel est le serviteur qui a apporté un message aussi simple ? Quelle idée te passe par l'esprit ?

— Mon idée, ma mère, la voici, dit Anne en venant se rasseoir ; mon idée, puisque vous le voulez savoir, c'est qu'il est arrivé quelque chose de grave entre Guy et son père.

— Mais à quel propos ? dit madame Severin avec une vivacité qu'elle cherchait à réprimer. As-tu quelque indice ?... se sont-ils disputés encore ?

— Disputés !... non ; du moins je ne le sais pas. Mais je sais que Guy n'était pas d'une humeur endurante aujourd'hui et...

— Tu l'as vu !...

— Oui, ce matin après la messe, j'avais pris par l'avenue pour traverser le chemin de la prairie, je marchais vite et sans m'apercevoir que Guy m'avait suivie. Lorsque j'ai reconnu son pas, je me suis arrêté sur-le-champ, mais quand il ma dit : " Si tu voulais bien ne pas courir ainsi quand j'ai à te parler." j'ai bien compris au son de sa voix, et avant de l'avoir regardé, qu'il y avait quelque chose.

— Et qu'y avait-il ?

— C'est ce que je lui ai bien vite demandé. " Il y a, m'a-t-il dit, que je suis décidé à m'en aller, à ne plus revenir... Vois-tu, tout vaut mieux que de vivre ainsi, toujours critiqué, contrarié, méconnu... Oh ! oui, méconnu ! J'aimerais tant mon père, s'il me le permettait, mais le fait est que je lui ressemble trop. Il vaut mieux que cela finisse, et une foule d'autres choses." Il avait les larmes aux yeux, ce pauvre Guy, mais il n'en était pas moins déterminé et même violent ; violent, répéta-t-elle, comme je ne l'avais jamais vu depuis le jour où... Anne s'arrêta, et regarda un instant la cicatrice que laissait apercevoir sur son bras droit sa manche entr'ouverte.

Madame Severin suivit son regard et pâlit ; ses deux mains entre lesquelles elle tenait son chapelet se joignirent involontairement ; elle leva ses yeux avec une expression d'anxiété à laquelle le beau regard mélancolique du portrait placé au-dessus de la cheminée semblait répondre. Madame Severin eut presque l'air de lui adresser une prière, puis, faisant sur elle-même un effort, elle reprit son livre en silence, ne voulant pas ajouter ses propres craintes à celles qu'elle ne savait plus combattre. Une heure tout entière se passa ainsi. Au bout de ce temps, ce fut madame Severin elle-même qui se leva et agita une petite sonnette placée auprès de la porte.

Sylvain parut ; mais avant qu'il eût refermé la porte, le bruit d'une voiture se fit entendre et presqu'au même instant on sonna à la porte du jardin, qui donnait sur la route.

— C'est le phaéton de M. le comte, dit Sylvain.

— Guy, à cette heure-ci ! s'écrièrent ensemble la mère et la fille.

" C'est donc à mon père qu'il est arrivé malheur," telle fut la pensée qui traversa l'esprit d'Anne, tandis qu'elle se précipitait au-devant de celui qui arrivait. Mais avant qu'elle pût formuler cette nouvelle inquiétude, son père lui-même parut.

C'était lui et non le jeune comte de Villiers qui venait de descendre du phaéton. Anne se jeta dans ses bras. M. Severin embrassa sa fille en silence, puis il donna ordre au cocher d'attendre et

entra dans le salon ; mais au moment où Sylvain s'approcha comme de coutume pour emporter la canne de son maître, il lui dit :

— Je vais ressortir, laisse tout cela, et il marcha vers la cheminée où il s'appuya un instant sans rien dire.

Un seul regard avait suffi pour faire comprendre à Anne que son pressentiment était réalisé, et que son père apportait une très-mauvaise nouvelle.

Avec la rapidité étrange de la pensée en pareil cas, tous les événements possibles traversèrent son imagination, et pendant les trois minutes de silence qui suivirent, mille scènes effrayantes et détaillées se passèrent devant elle. Ceux-là sont heureux qui ne connaissent pas cette attente certaine d'un malheur dont la nature est vague encore, et qui n'ont jamais compté les battements de leur cœur pendant la durée de pareilles minutes.

— Qu'est-il arrivé, mon Dieu ! s'écria madame Severin, tandis que les yeux d'Anne et ses mains jointes répétaient silencieusement la même question.

— Va, dit M. Sevevin brièvement à sa fille, va te préparer à sortir avec moi, ma petite, il est arrivé un malheur au château et on y a besoin de toi. Va vite et reviens, il faut que nous partions sur-le-champ.

Anne comprit que l'important en ce moment était de faire promptement ce qu'on attendait d'elle. Elle sortit donc sans faire de question, monta dans sa chambre, mit son chapeau, attacha son manteau d'une main tremblante, et en moins de cinq minutes elle était redescendue. Au moment où elle ouvrait la porte du salon, elle entendit sa mère qui disait avec une expression de vive anxiété :

— Mais, cependant, mon ami, réfléchis, je t'en conjure.

Et M. Severin répondait :

— Il n'y a pas à réfléchir quand il n'y a qu'une chose à faire.

Et se tournant vers sa fille qui entrait :

— Allons, ma petite Anne, viens, partons, ce qu'il y a de plus à te dire, je te le dirai chemin faisant.

Il prit le bras de sa fille, lui fit rapidement traverser le petit jardin. Madame Severin les suivit jusqu'à la grille. Là, elle prit tout d'un coup Anne dans ses bras en lui disant tout bas :

— Que Dieu te protége, mon enfant, et qu'il t'inspire.

Puis enveloppant soigneusement la taille de sa fille dans les plis de son manteau, elle la fit monter la première en voiture ; elle sembla ensuite faire encore tout bas à son mari une instante recommandation, à laquelle le geste de M. Severin sembla répondre :

" Qu'y voulez vous faire ? " et le père et la fille disparurent, les chevaux emportant au grand trot sur la route de Villiers la voiture qui les emmenait.

## XXI

Anne, étourdie par le mouvement de la voiture, par la nuit, par la brusque réalisation des craintes qui l'avaient obsédée tout le jour, regardait en silence fuir la route ou suivait de l'œil les nuages qui parfois cachaient la lune, parfois la découvraient, laissant voir à sa lumière les arbres agités et le ciel menaçant...Elle n'osait interroger son père et attendait avec anxiété qu'il parlât le premier ; mais bientôt elle s'aperçut que, plongé dans une profonde réverie, il ne pensait plus du tout à elle.

Les minutes s'écoulaient cependant, il ne fallait pas beacoup plus d'un quart d'heure pour aller du châlet au château de Villiers, et on en apercevait déjà de loin la façade et les tours, lorsque Anne, touchant légèrement le bras de son père, lui dit :

— Nous voici bientôt arrivés ; ne me direz-vous pas, mon père, pourquoi vous êtes venu me chercher et pourquoi il me faudra du courage ?

M. Severin eut l'air de revenir à lui :

— Ah ! que tu as bien fait de me parler, dit-il, j'oubliais que tu était là et ce que j'avais à te dire encore...

— Anne, dit-il en reprenant subitement et avec effort le ton calme et ferme qui lui était ordinaire, mon pauvre maître est mort !

— Mort ! répéta Anne en pâlissant.

Il y eut un moment de silence.

— Et Guy ?...Guy était-il près de lui ? balbutia-t-elle en tremblant.

— Ecoute : Guy, sorti à sept heures, n'était rentré qu'à midi. Il est alors monté chez son père ; au bout d'une heure, il est sorti de la chambre, pâle et agité. Son cheval l'attendait à la porte, il est parti au grand galop. Cinq minutes après, Thibault est remonté chez son maître ; juge de son effroi, il était étendu au milieu de la chambre, sans mouvement !

— Oh ! mon Dieu, mon Dieu, dit Anne d'une voix étouffée ; et ensuite, mon père ? C'est Guy, nous a-t-on dit, qui vous avait envoyé chercher ; il était donc revenu ?

— Oui, dit Severin, parce que le premier soin de Thibaut avait été de le faire rappeler, mais l'accident était arrivé depuis plus d'une heure lorsqu'on parvint à le rejoindre. En attendant, le marquis avait repris connaissance et avait lui-même fait appeler

M. le curé, lorsque Guy est entré dans la chambre. Son père l'a reconnu, il lui a tendu la main, mais il ne pouvait plus parler... Guy lui disait une foule de paroles incohérentes, il lui demandait pardon avec véhémence...puis se levait pour envoyer de tous côtés chercher des médecins, et c'est alors qu'il m'a fait appeler...Lorsque je suis entré dans la chambre, mon pauvre maître a, je crois, entendu ma voix, il m'a semblé, lorsque je lui ai pris la main, qu'il a serré la mienne...mais son dernier regard a été pour son fils.

— Et pas un mot ? dit Anne.

— Non, pas un.

M. Severin se tut quelques instants.

— Mais laisse-moi achever, car nous voici à la grille, dit-il enfin.

" Lorsque, au bout d'une heure, nous avons voulu arracher Guy du corps de son père, il a résisté à nos efforts d'une façon si étrange qu'il semblait avoir perdu la raison ; il disait qu'il avait tué son père et mille autres folies...Trois heures se sont passées ainsi, et alors le vieux Thibault a dit : " Si quelqu'un peut avoir quelque influence sur lui, c'est mademoiselle Anne ; il faudrait aller la chercher." Et c'est pour cela, mon enfant, que je suis venu...Avons-nous eu tort de compter sur toi ? Tu as souvent su le calmer dans de pareils accès. Puisse Dieu t'en faire la grâce aujourd'hui !

Anne courba la tête sans répondre et fit mentalement une rapide prière.

La voiture s'arrêtait en ce moment. Elle sauta à terre et entra dans le vestibule désert. L'ordre qui habituellement caractérisait toutes choses dans ce vieux manoir, semblait avoir complétement disparu et tous les objets y étaient transformés par cet aspect que donne à tout dans une maison l'apparition récente du malheur.

La lampe suspendue au milieu du vestibule n'était point allumée, l'immense foyer où brillait d'habitude un feu pétillant était éteint. Une lumière placée sur la haute cheminée éclairait seule et faiblement cette immense salle d'entrée et permettait à peine de distinguer les premières marches de l'escalier situé au fond, vers lequel Anne se dirigea sur-le-champ ; mais à peine en avait-elle franchi les premières marches, que son père l'arrêta :

— Attends, lui dit-il à voix basse ; assieds-toi là et laisse-moi monter le premier, je viendrai te chercher quand je trouverai le moment opportun.

Anne redescendit docilement et s'assit dans le vestibule, tandis que M. Severin montait l'escalier sur lequel la lune voilée jetait à travers les hautes fenêtres une lueur incertaine mais suffisante pour le guider.

Au bout de quelques instants, on entendit en haut une porte

s'ouvrir, puis un bruit de voix, puis la même porte se refermer avec violence, et bientôt après Anne vit reparaître son père dans la galerie qui faisait le tour du palier au premier étage. Il était accompagné de Thibault portant une lumière à la main, et de deux autres domestiques. Ils parlaient tous ensemble, sans trop élever la voix. Anne alors monta rapidement l'escalier et rejoignit son père :

— Je comprends, lui dit-elle à voix basse, vous avez encore une fois cherché à le faire sortir de cette chambre, et maintenant il s'y est enfermé.

— Oui, mademoiselle, dit le vieux Thibault d'une voix tremblante, c'est bien cela ; mais véritablement il ne doit point avoir sa tête pour s'obstiner ainsi, et il est certainement dangereux de le contrarier...et pourtant il faut bien que les choses nécessaires se fassent. A peine si nous avons pu allumer deux cierges et placer de l'eau bénite près du lit...Pas plus à M. le curé qu'aux autres, il ne veut permettre d'entrer...Maintenant il a pris monsieur votre père et moi par le bras et nous a forcés de sortir, et comme Jean et Louis voulaient rester après nous, il s'est emporté et les a jetés dehors, et maintenant il a fermé la porte...que le château en tremble encore !

Anne, tout en écoutant, se dirigeait vers un large corridor qui aboutissait dans la galerie au haut de l'escalier. Au bout de quelques pas, elle s'arrêta.

— Mais il y a une autre porte à cette chambre, dit-elle.

— Oui, celle qui donne dans le cabinet de toilette, mais il l'aura sans doute fermée aussi, et d'ailleurs cette petite chambre n'est presque jamais ouverte sur le corridor. M. le marquis tenait toujours cette porte-là fermée en dedans ; vous savez bien qu'il n'y laissait jamais entrer personne.

Anne savait cela en effet et n'était jamais entrée dans cette pièce.

— Voyons, cependant, dit-elle, c'était le soir qu'il s'y enfermait ordinairement. Il se peut donc qu'aujourd'hui...

Elle n'acheva pas, mais le vieux serviteur la comprit. La main qui la veille encore avait fermé cette porte était maintenant glacée par la mort. Anne mit doucement la sienne sur le bouton de la serrure, la porte s'ouvrit ; ils s'arrêtèrent.

— Laissez-moi tous maintenant, dit Anne. Si la porte de la chambre à coucher est ouverte, j'entrerai sans bruit...Si elle est fermée, je la lui ferai ouvrir. N'ayez pas peur, attendez-moi, mais pas ici, dans le salon ou en bas, il faut qu'il sache que je suis seule.

M. Severin et Thibault ne firent aucune opposition, ils semblaient comprendre qu'il n'y avait pas en ce moment autre chose à faire.

Anne prit le flambeau des mains de Thibault et attendit dans le corridor qu'ils se fussent éloignés, puis elle entra en refermant la porte sur elle et elle se trouva pour la première fois de sa vie dans le cabinet de toilette.

Cette pièce, qu'on nommait ainsi parce que telle avait été en effet sa destination primitive, contingue comme elle l'était à la principale chambre à coucher du château, ressemblaient maintenant à un oratoire. Il ne s'y trouvait, en effet, pour tout meuble qu'un prie-Dieu appuyé contre le mur de droite en face de la porte d'entrée, un orgue placé entre deux fenêtre en ogive. Rien ne témoignait du reste que ce fût un lieu de prière. Quelques livres soigneusement enfermés dans une armoire vitrée, avec un crucifix, deux ou trois autres objets de dévotion et quelques bijoux, parmi lesquels Anne remarqua un large médaillon d'argent, indiquaient un souvenir pieusement conservé, mais aucune piété vivante n'avait laissé dans ces murs sa trace récente. Tout y était calme mais froid, et on aurait pu croire cette chambre entièrement abandonnée si un grand fauteuil placé dans l'un des angles et près duquel se trouvait un petit guéridon n'eût indiqué que quelqu'un venait parfois s'asseoir à cette place, d'où les yeux se portaient naturellement sur un grand portrait placé au-dessus du prie-Dieu et qui reproduisait les traits d'une jeune fille dans tout l'éclat d'une rayonnante beauté.

La lumière qu'Anne tenait à la main éclaira tous ces objets l'un après l'autre... Elle ne s'attendait point à l'aspect de ce lieu et un sentiment de religieux attendrissement succéda à tous ceux qui l'avaient émue jusque-là. Elle se sentit tout d'un coup parfaitement calme et comme environnée de la protection de Dieu et de celle d'une âme bienheureuse. Elle posa sa lumière sur le prie-Dieu et s'y agenouilla en levant les yeux vers la gracieuse image, qui semblait lui sourire. Elle reconnaissait bien ce beau visage, il lui était depuis longtemps familier et cher...C'était le même regard qui, une heure auparvant, avait semblé répondre au regard de sa mère. Ce portrait était celui de la même femme, seulement ici, elle semblait redevenue jeune comme elle-même et lui envoyer à travers ses lèvres entr'ouvertes des baisers aussi bien que des bénédictions.

— Aidez-moi et priez pour lui, murmura Anne en se levant, et elle s'approcha sans bruit de la porte qui communiquait avec la chambre mortuaire. Elle tenta de l'ouvrir, mais la porte était fermée en dedans, et aucun bruit ne répondit, dans l'intérieur, au bruit que la clef venait de faire sous sa main...Elle prêta l'oreille ...un sourd gémissement troublait seul de temps en temps le silence

...du reste aucun mouvement ne se faisait entendre, son cœur battait...Elle attendit un instant, puis elle frappa distinctement à la porte. Pas de réponse. Elle frappa encore, un peu plus fort cette fois. Même silence. A la troisième fois, elle entendit un brusque mouvement et quelques pas décidés se rapprochèrent de la porte. Là ils s'arrêtèrent, et une voix dont l'accent était bref et impérieux dit ces mots :

— J'ai dit que je voulais rester seul ici ; n'a-t-on pas compris que *je le veux?*

Anne était au moment de parler, mais la voix lui manqua : elle se tut et attendit encore quelques minutes, puis d'une main ferme elle frappa à la porte pour la quatrième fois. Le bruit d'un pied violemment frappé contre terre lui fit quitter la porte avec précipitation, et ses yeux se remplirent de larmes. Un tel acte de colère lui semblait une profanation du silence de la nuit et du silence de la mort, elle n'osa répondre aux mots : " Qui est là, qui ose me poursuivre ainsi ?... " prononcés par Guy avec une violence croissante.

Elle restait incertaine et debout au milieu de la chambre, les mains jointes, s'écriant : Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! inspirez-moi ! Lorsque tout à coup une idée étrange se présenta à son esprit et elle obéit à cette nouvelle impulsion sans prendre le temps de réfléchir, ni celui de se rendre compte de sa propre intention. L'orgue était devant elle, elle s'en approcha, l'ouvrit, et posa doucement ses mains sur le clavier ; elle fut presque effrayée du bruit que produisit, dans ce profond silence, ce premier et harmonieux accord. Elle s'arrêta, craignant d'être interrompue par quelque nouvel acte de violence. Mais n'entendant plus rien, elle recommença à jouer et passa pendant quelques instants d'une modulation à une autre...puis enfin, se souvenant d'une mélodie préférée entre toutes par celui qui l'entendait et l'écoutait peut-être, elle se hasarda à en murmurer quelques notes. Sa voix douce et pure s'affermit en chantant et elle acheva sans trembler les paroles du premier couplet :

La mort est une amie
Qui rend la liberté ;
Au ciel reçois la vie
Et pour l'Eternité !

A peine avait-elle achevé ces derniers mots, que la porte d'où elle venait d'être si impérieusement repoussée, s'ouvrit doucement ...Le cœur d'Anne battit, mais elle ne quitta pas le clavier...Guy était près d'elle, il était entré en silence et s'était appuyé près de l'orgue, le dos au mur, les bras croisés. Anne jeta sur lui un timide

regard qu'il n'aperçut pas, et ce regard ne la rassura point. Ce visage pâle, ces cheveux en désordre, ces grands yeux ouverts regardant fixement devant eux, sans l'ombre d'attendrissement, c'étaient là les signes d'un désespoir plus voisin de la folie que d'une douleur naturelle et permise. Cependant, tout en priant Dieu, elle continua à jouer et bientôt même d'une voix redevenue légèrement tremblante, elle se hasarda à achever la romance commencée.

Adieu ! jusqu'à l'aurore
Du jour en qui j'ai foi,
Du jour qui doit encore
Me réunir à toi !

Avant qu'elle eût fini, la haute taille du jeune homme s'était courbée...Sa tête tomba dans ses mains...Anne esseya de parler. Elle ne le put, et elle continua à jouer et à prier en silence ; mais aucune parole n'eût exprimé aussi bien ce qu'elle voulait dire que le faisait en ce moment à l'insu d'elle-même l'instrument qui résonnait sous l'émotion de son âme...Le silence ne dura plus que quelques minutes...bientôt Guy se jeta à genoux et ses larmes, se faisant jour enfin, baignèrent le plancher, sur lequel il était tombé comme épuisé, par le soulagement même qui venait de rendre la clarté à son esprit, et la tendresse à son cœur !

Anne, les mains jointes, était aussi à genoux près de lui, et leur premier regard à tous deux se porta vers le portrait suspendu au-dessus de leurs têtes.

— Oh ! merci, ma mère, dit enfin Guy d'une voix entrecoupé. Merci, Anne, merci ! Tu as, encore cette fois, été mon bon ange.....

Deux heures après, Anne était assise dans sa petite chambre au châlet, défaisant les longues tresses de ses cheveux et séchant devant le feu ses pieds mouillés par la pluie qui depuis son départ était tombée à torrents : sa mère, debout près de la cheminée, écoutait la fin de son récit.

— Il a pleuré longtemps, et moi, vous comprenez bien que je me gardais de l'interrompre. Enfin, il a fini par se remettre un peu, et, sans attendre mes questions, il m'a dit ce que j'avais en partie deviné...Oui, il a eu ce matin, après m'avoir quittée, une scène terrible avec son père...Vous dire exactement ce qui s'est passé, je ne puis, car Guy ne le savait plus bien lui-même, il se souvient seulement qu'il s'était d'abord contenu, comme il me l'avait promis, mais il croit qu'ensuite, il s'est emporté à son tour...et Dieu sait quelles paroles lui seront échappées alors !... Il a bien vu que son père changeait de visage, mais il a cru que c'était l'effet de la colère,

et il sortit ainsi de la chambre sans dire un mot de plus, sans se retourner !... Figurez-vous, ma mère, ce qu'il a ressenti lorsqu'on l'a rappelé et lorsque, à son retour, il a trouvé son père expirant !.. Ah ! si vous l'aviez entendu...Et de fait, dit-elle, en se couvrant le visage de ses deux mains, c'est vraiment bien affreux d'avoir, même involontairement, causé la mort de son père !

Et Anne, dont la fermeté ne s'était pas démentie un instant pendant toute la durée de cette soirée, éclata tout d'un coup en sanglots.

Sa mère s'assit près d'elle en silence, prit doucement sa tête et l'appuya sur son sein, la caressant comme si elle eût été un enfant, sans chercher à arrêter ses larmes, écartant seulement de son visage ses longs cheveux qui tombaient en désordre. Anne peu à peu se calma, mais elle resta la tête appuyée sur sa mère sans parler, sans se mouvoir, baisant seulement de temps en temps la main qui passait sur son visage, et, dans ce doux bien-être qui est pour un enfant aimé l'image terrestre du repos divin, elle finit enfin par s'endormir dans les bras de sa mère.

Madame Severin essuya les larmes qui baignaient encore les longues paupières de sa fille et regarda un instant ce doux visage endormi avec une tendresse qui sembla tout à coup se transformer en douleur !...Hélas ! combien de cœurs maternels sont ainsi transpercés par ce glaive prophétique qui atteignit la plus sainte et la plus sublime de toutes les méres dans les premières heures de sa joie ! Combien tressaillent de la même douleur, lorsqu'une vision de l'avenir leur fait entrevoir pour la première fois les souffrances réservées à l'enfant bien-aimé, qui dort encore en paix dans leurs bras, et l'impuissance de leur amour à les en préserver !

## XXII

Les funérailles du marquis de Villiers étaient terminées, les cierges étaient éteints, et la lueur du jour, presque partout interceptée par les plis de la tenture noire qui couvrait les murs, permettait à peine de distinguer les vives couleurs des écussons suspendus aux piliers, et de loin la nappe blanche et les flambeaux de l'autel ; l'église redevenue silencieuse semblait être tout à fait déserte : deux hommes cependant y étaient demeurés prosternés, l'un au pied de l'autel, l'autre dans le banc de la famille de Villiers, où ses vêtements de deuil empêchaient de le distinguer au milieu des sombres draperies dont il était environné. Au bout de

quelques instants celui qui priait devant l'autel se leva et s'approcha du banc.

— Levez-vous, Guy, et suivez-moi ! dit-il à voix basse.

Guy leva la tête et vit l'abbé Gabriel, mais il n'eut pas l'air d'abord de l'avoir entendu. Le curé répéta une seconde fois les mots qu'il venait de dire, ajoutant :

— Venez chez moi, mon enfant, j'ai à vous parler.

A cette seconde injonction le jeune homme se leva docilement, et quitta l'église avec le curé, par une porte latérale qui donnait sur le jardin du presbytère.

En se trouvant en plein air, Guy éprouva une première sensation de soulagement. Un vent violent chassait les nuages et courbait jusqu'à terre les arbres du jardin. Il s'arrêta un instant, appuyé contre la porte de l'église et regarda le ciel gris, tandis que le vent soulevait sa chevelure et rafraîchissait son front et ses yeux brûlants et fatigués.

Pendant ce temps, le curé entrait dans sa demeure, et jetait un regard sur son petit foyer, pour s'assurer qu'on n'avait point négligé d'y allumer un fagot rendu déjà nécessaire par le froid prématuré de la saison, mais plus encore par son désir d'égayer le plus possible la petite chambre où il allait recevoir son jeune ami. Celui-ci parut bientôt en effet et prit tristement sa place auprès du foyer.

Toute la tendresse d'un cœur dont l'amour de Dieu avait transfiguré les affections sans les éteindre, s'était concentré sur ce petit cercle, au milieu duquel la Providence avait placé l'abbé Gabriel, jeune encore, et dont elle ne l'avait plus séparé. Il en avait partagé toutes les tristesses et toutes les joies. Il s'était trouvé là pour aider Charlotte dans sa première épreuve, ainsi que dans celles qui l'attendaient plus tard ; il avait béni son mariage, et ensuite celui de Louise ; et les deux enfants qu'il avait vus grandir sous ses yeux, étaient maintenant ce qu'il aimait le mieux au monde. Mais comme Anne ne lui avait jamais causé de souci, il s'occupait davantage de Guy, qui était pour lui l'objet d'une incessante sollicitude.

Et cependant si l'abbé Gabriel avait cédé à son optimisme naturel, il se serait tout simplement enthousiasmé pour ce caractère énergique et ardent, toujours noble et généreux, même dans ses emportements, qui se laissait souvent entraîner par son humeur, mais savait résister mieux qu'un autre à ses penchants ; caractère imparfait sans doute, mais attrayant, où se rencontraient de grandes ombres, mais pas une tache, et qu'il éprouvait à la fois le désir de corriger et la crainte d'altérer.

Mais l'abbé comprenait trop bien que si son cher enfant ne

parvenait pas à dominer son naturel emporté, non-seulement il en souffrirait et en ferait souffrir les autres, comme il avait souffert lui-même de celui de son père, mais que si des accès tels que celui auquel il s'était livré récemment se renouvelaient, ils porteraient atteinte à une certaine confiance en lui-même (déjà diminuée par ses fréquentes rechutes) dont la perte entraînerait l'abaissement de son caractère et peut-être l'avilissement de son âme.

Cette confiance en ses propres forces, il voulait en ce moment la lui rendre, et en même temps lui inspirer la détermination d'en user ; et il se croyait assez d'ascendant sur lui pour l'obtenir. Cet ascendant était si grand en effet que, lorsque Guy se trouvait seul avec le curé, il se sentait comme entraîné à lui ouvrir son cœur tout entier et disait volontiers qu'entre ce genre de causerie et une confession, il n'y avait qu'une seule différence, c'est que l'une avait lieu au presbytère et l'autre se passait à l'église.

Il y avait bien dix minutes que Guy était assis en face du curé sans qu'il eût encore dit une parole. Son regard errait tristement dans le vague, et l'expression du découragement le plus complet était empreinte sur ses traits et dans toute son attitude.

Depuis que la douce intervention d'Anne lui avait rendu la raison, il n'avait plus eu un seul moment de violence, ni même de vivacité. Il avait fait effort sur lui-même pour réparer son emportement du premier instant, pour donner avec calme les ordres nécessaires, pour veiller enfin à ce que les détails de la triste cérémonie qui venait de s'achever, répondissent à ce qu'exigeait le respect dû à celui qui n'était plus, et même à quelques-uns de ses préjugés. Guy avait cru en tout ceci obéir encore à son père, et il n'avait rien oublié.

Mais maintenant, tout était fini et il ne sentait plus qu'un mortel accablement :

— Vous souvenez-vous, dit-il enfin, vous souvenez-vous que dans mon enfance vous me disiez souvent, que si je ne me corrigeais pas, un jour viendrait où, dans un accès de fureur, je commettrais quelque acte irréparable. Oh ! votre prédiction s'est cruellement réalisée, ...Oui, trop cruellement, répéta-t-il, en levant sur le curé ses yeux rougis de larmes ; car vous savez si, malgré tout, je l'aimais ! si j'avais souvent rêvé, désiré, espéré, que ma tendresse lui deviendrait consolante, et adoucirait ses derniers jours : et maintenant c'est fini ! et, au lieu de cette douleur filiale et sainte que tous, hormis les derniers misérables, ressentent à la mort d'un père, me voici livré pour la vie à un regret brûlant, à un remords qui me fait l'effet de rendre vaines pour moi toutes les espérances de la vie !

Avoir aimé son père et se dire qu'on l'a tué !...Ah ! dites-moi si ce n'est pas trop !

La tête de Guy retomba dans ses deux mains et il se tut un instant, tandis que le curé, les bras croisés, la tête légèrement inclinée en avant, les yeux cependant fixés sur Guy, laissait le pauvre enfant, pour lequel son cœur de prêtre ressentait une pitié plus que paternelle, exhaler tous les sentiments qui remplissaient son âme. Il ne voulait point l'interrompre avant que ce premier accès d'expansion et d'abandon fût calmé, avant aussi que cette violente explosion de repentir eût fait son œuvre réparatrice d'expiation.

Mais Guy revenant avec agitation sur le sujet qu'il venait d'aborder, le curé s'aperçut qu'un mal se substituait à un autre dans cette âme véhémente, et qu'il était temps d'y mettre un terme ; il se leva alors, prit la main de Guy dans l'une des siennes, et de l'autre lui relevant la tête comme lorsqu'il était encore un enfant, il lui dit tout d'un coup d'une voix grave, mais d'une douceur pénétrante :

— C'est assez, Guy, et je vous arrête, vous ne me soupçonnerez pas de vouloir atténuer vos torts par condescendance. Je ne t'ai jamais gâté, n'est-ce pas? mon pauvre enfant ; eh ! bien, écoute-moi et crois-moi.

Le curé ne tutoyait plus Guy depuis bien des années, à moins qu'il ne fût sous l'empire d'une vive émotion ou emporté par la chaleur de son discours ; alors il revenait malgré lui à cette habitude des jours de l'enfance de Guy, qui, de son côté, devenait toujours plus attentif lorsque le curé s'oubliait, ou plutôt se souvenait ainsi. En ce moment l'accent de sa voix ajoutait à l'effet de ses paroles :

— Ecoute-moi donc bien, dit-il. Ce que tu dois pleurer, c'est la rapidité du coup qui t'a frappé, c'est le malheureux souvenir des paroles que t'a adressées ton père la dernière fois que tu as entendu sa voix ; mais ce malheur, mon pauvre Guy, n'est point un tort, et tu n'es point coupable, comme tu crois l'être.

Guy secoua tristement la tête.

— Tu ne me crois pas ? je te parle cependant au nom de ton père lui-même. Ce que je te dis, c'est ce qu'il a pensé, c'est ce qu'il aurait voulu te dire. Veux-tu en avoir l'assurance ?

Guy regarda le curé d'un air surpris.

— Comment pourrais-je l'avoir, dit-il, c'est le secret de la mort, qui me le dira ?

Le curé, sans lui répondre, tira de sa poche un papier, et le lui mit entre les mains.

Guy le parcourut d'abord des yeux, puis le lut et le relut deux ou trois fois ; enfin, avec un visage où l'attendrissement succédait à la morne douleur qui y avait été empreinte, il dit d'une voix tremblante :

— Qu'est-ce que cela veut dire ? d'où viennent ces paroles ? qui les a dites ? qui les a écrites ?

— Celui qui les a prononcées, c'est ton père lui-même : il parlait encore lorsque j'arrivai près de lui, tu le sais, puisqu'il lui fut possible d'accomplir ses derniers devoirs religieux ; mais ensuite, lorsque déjà sa parole redevenait indistincte, il me parla de toi, mon pauvre enfant, de ce qui venait de se passer entre vous ; alors, comprenant quelle serait ta douleur si tu ne revenais point à temps pour les entendre, Dieu me donna cette pensée d'écrire sous sa dictée ces paroles précieuses pour toi. Tu peux les lire maintenant : " *Je bénis mon fils, et je lui demande pardon, comme j'espère le pardon de Dieu.*"

— Me demander pardon à moi ? Mon père ? qu'est-ce que cela signifie ? répétait Guy.

— Cela signifie que dans cette heure, restée si terrible dans ton souvenir, le coupable n'a pas été toi, mais bien celui auquel a été accordée une heure suprême de repentir, et qui t'a béni en mourant, sans avoir à te pardonner. Me comprends-tu ? et comprends-tu que je te parle ainsi de sa part, et que ce langage t'a été adressé dans un moment de solennelle vérité ?

L'imagination de Guy, saisie par l'affreuse pensée d'avoir causé la mort de son père, avait, en effet, coloré tous les incidents de la dernière scène qui avait eu lieu entre eux. Toutes les paroles que dans de précédents entretiens il avait eu à se reprocher, il lui sembla que, dans cet entretien suprême, elles s'étaient retrouvées sur ses lèvres ! Sa mémoire troublée ne lui retraça ni l'effort énergique qu'il avait fait pour se contenir, ni sa brusque sortie de la chambre lorsqu'il avait senti la patience lui échapper. Il se souvenait seulement du langage que lui avait adressé son père ; ce qu'il avait répondu, il ne pouvait plus le dire, mais ses paroles avaient sans doute été bien coupables, puisque son père était tombé mourant à la place où il venait de les proférer ; de là ce désespoir presque insensé, de là ses réponses aux questions d'Anne, et l'impression qu'il lui avait communiquée. Maintenant, au moyen de ces paroles, écrites, qui aidaient, pour ainsi dire, matériellement sa mémoire, une certaine lucidité se fit dans son esprit troublé par la douleur et plus encore par l'emportement qui avait suivi son tort imaginaire ; il se calma peu à peu, non seulement extérieurement (comme par un effort continu il parvenait à le faire

depuis quatre jours), mais au fond de son âme où une grande tempête sembla tout à coup s'être apaisée.

Il prit les deux mains de l'abbé.

— Oh ! mon père (c'était par ce mot qu'il répondait au tutoiement du curé), mon père, pourquoi ne m'avez-vous pas dit tout ceci plus tôt ?

— Voici pourquoi, dit l'abbé Gabriel en se levant et en prenant, sans le savoir, une attitude imposante et un son de voix qui contrastait avec l'infinie douceur des paroles qu'il venait de dire et du ton dont elles avaient été prononcées. Vous étiez innocent à mes yeux du tort que vous vous reprochiez si amèrement, et je vous l'aurais dit sur l'heure, Guy, si vous aviez été en état de m'entendre ; mais un emportement trop réel n'avait-il pas succédé à celui que vous aviez réprimé une heure auparavant ? Vous étiez sans reproche au moment de la mort de votre père, l'avez-vous été ensuite ? Non, mon enfant, tant s'en faut, et c'est pourquoi je vous ai laissé porter le poids d'un repentir, exagéré d'un côté, mais trop fondé de l'autre : c'est pourquoi je vous ai laissé souffrir, car je désirais, Guy, je vous le dis franchement, que cette douleur fût telle que jamais le souvenir ne pût s'en effacer et qu'elle fit naître en vous la force nécessaire pour vous préserver à jamais de remords semblables à celui auquel vous avez échappé, et de regrets tels que ceux que vous devez à bon droit ressentir.

Guy écoutait le curé, la tête baissée, avec une soumission touchante et une douceur qui tenait au bien-être inespéré causé par l'espèce de révélation qui lui avait été faite. Mais de même que l'emportement n'est pas la force, la douceur est loin d'être la faiblesse : aussi lorsque Guy releva les yeux, le bon curé y rencontra-t-il un regard qui le fit tressaillir de joie. " C'était, disait-il ensuite, c'était vraiment le regard du jeune David prêt à combattre et sûr de vaincre."

— Je me corrigerai, monsieur le curé, dit Guy, je me corrigerai, je vous le promets, et cete fois, avec l'aide de Dieu, je tiendrai ma parole.

## XXIII

Avec la nature violente de son père, Guy avait hérité de son dédaigneux éloignement pour tout ce qu'il nommait le respect humain du mal, c'est-à-dire pour tout entraînement, fruit de la faiblesse et de l'exemple ; mais il puisait sa force à une source plus haute et plus profonde que l'orgueil, et la jeunesse de Guy était

environnée de bien autres influences que ne l'avait été celle de son père. Le souvenir charmant et sacré de sa mère, l'influence de la compagne de son enfance, le zèle intelligent de l'abbé Gabriel avaient su jeter au fond de sa conscience des bases plus fortes que celles d'un enseignement banal et tel que les flots de sa jeunesse, parfois soulevés et menaçants, venaient s'y briser contre des obstacles plus nobles et plus puissants que ceux qui avaient jadis servi de digue à l'orgueilleux marquis de Villiers.

L'époque de son début dans la vie était bien différente aussi de celle qui avait accueilli la génération précédente ; une phalange de défenseurs courageux des plus nobles causes commençait à se former, et Guy se trouvait à vingt-deux ans dans toutes les conditions voulues pour y prendre sa place. La foi, la liberté, le respect pour le passé, l'élan vers l'avenir remplissaient beaucoup de cœurs d'énergiques désirs et d'espérances généreuses. Toutes ne se réalisèrent point sans doute, et dans cette voie nouvelle un certain nombre d'esprits s'égarèrent. Mais, après avoir quelque temps erré dans le vague, les plus sincères se rapprochèrent de ceux qui marchaient avec ordre vers un but défini, et formèrent plus tard avec ceux-ci cette élite chère à la patrie, à la religion, aux arts et aux lettres, dont les écrits et les œuvres ne seront pas un des moindres honneurs de notre pays et de notre siècle.

Dans le courant des deux années qui venaient de s'écouler, le hasard avait rapproché Guy de quelques-uns des jeunes écrivains de *l'Avenir*, et, sans partager toutes leurs opinions, il avait embrassé avec ardeur le plus grand nombre de leurs aspirations. Elle convenaient à son caractère ardent, fait pour accepter la lutte et même pour s'y complaire ; elles satisfaisaient surtout son âme, dont la tendance courageuse le portait vers les auteurs où le bien réside, et lui faisait regarder la voie commune et basse, comme celle des faibles, pour ne pas dire celle des lâches.

Le marquis avait souvent et vivement combattu ce qu'il nommait " les engouements nouveaux " de son fils et il en était résulté plus d'un orage entre eux. Mais, sur certains points, Guy était déterminé à garder son indépendance ; pour l'ensemble de sa vie, il obéissait à ses propres convictions en se soumettant à la volonté de son père. Rester fidèle au drapeau qui avait été celui de tous les siens, ne devenir le serviteur d'aucun pouvoir nouveau, Guy n'admettait pas qu'il pût en être autrement, et jusque-là, ils étaient d'accord ; mais s'établir dans une sorte de camp retranché pour regarder de loin les luttes ardentes engagées de toutes parts sur d'autres terrains que celui de la politique, y demeurer indifférent, à moins que son parti n'y fût directement intéressé, c'était là une

attitude qu'il ne voulait pas prendre. Il n'admettait point non plus qu'il dût s'éloigner de ceux dont les opinions politiques différaient des siennes, lorsqu'il était attiré vers eux par une sympathie plus haute. Sur ces deux points, il avait maintenu sa liberté d'opinion et d'action, sinon toujours avec une parfaite mesure, du moins, on ne peut le nier, avec un assez juste droit. Mais le marquis de Villiers, nous le savons, n'aimait pas les nuances, et s'il avait fini par tolérer celle-ci, cela n'avait été que par la crainte de stimuler chez son fils un sentiment d'opposition qui aurait pu le pousser plus loin, et peut-être au delà de la limite qu'il était du moins rassuré sur la crainte de lui voir franchir.

L'abbé Gabriel, heureux de voir l'ardente activité de Guy se dépenser ainsi, avait de son côté usé de toute son influence sur le marquis pour obtenir de lui une indulgence qu'il s'étonnait fort d'avoir à réclamer d'un père :

— Il devrait être si heureux, il me semble, se disait-il, de le voir s'égarer un peu dans les espaces, au lieu de ramper dans la poussière !

L'âme simple et droite du curé ne comprenait rien à cette mesure humaine suivant laquelle se distribue le blâme en raison inverse (à ce qu'il lui semblait) de la gravité des offenses. Il était surpris de voir le marquis attacher en apparence plus d'importance à la pureté de la foi politique de son fils qu'à celle de sa vie privée ; et lorsqu'il apprit qu'il arrivait dans le monde à bien des gens, et même à de bons chrétiens, de tendre la main sans scrupule à des violateurs publics de la loi de Dieu, et de la refuser ensuite à un adversaire politique, tel était sa naïveté qu'il en fut indigné, et son estime pour Guy s'accrut grandement le jour où il lui eut manifesté sa propre manière d'envisager ces appréciations

Tout cela n'empêchait pas cependant que Guy n'eût vingt-deux ans, et le curé, tout en s'applaudissant de ses bonnes dispositions actuelles, ne se sentait nullement rassuré pour l'avenir. Il était vrai que jusqu'à présent tout allait assez bien. Le goût naturel de Guy pour le beau et le bien l'avait sans doute préservé jusqu'alors en plus d'une rencontre, mais...mais...Arrivé à ce point de ses méditations, le bon curé se troublait toujours, car sa simplicité n'était point de l'inexpérience, et sa naïveté sur tout ce qui regardait la vie extérieure de ce monde ne s'étendait point à ce domaine intérieur du cœur humain dans lequel son œil plongeait avec une indulgente charité, mais avec une pleine connaissance des détours, des écueils et même des abîmes qu'il renferme.

Une foule de réflexions inquiètes se succédèrent donc dans son esprit, lorsque après le départ de Guy il fut demeuré au coin de

son feu ; et cette rêverie durait encore lorsqu'elle fut interrompue par Pierre Severin Il venait tout exprès pour demander au curé ce qui s'était passé entre lui et leur jeune ami, et dans quels dispositions celui-ci se trouvait en ce moment.

— J'ai à lui parler, dit-il, de mille affaires ; j'ai là des papiers qu'il faut absolument qu'il examine, et surtout je tiens à ce qu'il ne passe pas seul cette triste soirée ; néanmoins, je n'ai pas voulu aller le trouver sans vous avoir vu.

Le curé lui raconta sur-le-champ la conversation qui venait d'avoir lieu entre eux.

— Béni soit Dieu ! et vous, mon cher et excellent ami, s'écria Severin, après avoir entendu ce récit. Maintenant, dit-il en se levant, je vous quitte et je vais le rejoindre sans crainte ; je suis sûr que je vais le trouver un tout autre homme.

— Un instant, un instant, dit le curé. Par cela même qu'il est tout à fait calme maintenant, il n'y a plus rien de si pressé : vous pouvez bien rester un peu. J'ai à causer avec vous. Que va-t-il faire, croyez-vous ? évidemment partir, n'est-ce pas ?

— Je n'en doute pas, dit Severin.

— Vous n'en doutez pas ? non, ni moi non plus. C'est bien ce que je pensais. Il va nous quitter, ce cher et noble enfant, et Dieu sait quand et comment nous le verrons !

— Que voulez-vous faire, mon bon curé ? vous ne prétendez pas, je pense, que la vie de Guy se passe ici entre le château et le chalet de Villiers ?

— Non, oh ! non, dit le curé. Ce serait absurde, sans doute.

— Je pense, continua Severin, qu'il va aller à Paris et que, lorsque les premiers temps de son deuil seront passés, il ira dans le monde, et... il s'y amusera peut-être un peu. Il a eu jusqu'à ce jour peu de liberté et peu d'argent à sa disposition, espérons qu'il n'abusera pas trop ni de l'un ni de l'autre : mais enfin très-certainement il en usera.

— Oui, oui, j'entends bien, dit le curé, en ôtant doucement des mains de Severin un crayon qu'il avait pris sur le bureau et le remettant à sa place. Mais asseyez-vous donc un peu, Severin ; on ne peut pas parler à un homme qui se promène et qui touche à tout ; vos distractions m'en donnent à moi-même, mon bon ami, tandis que j'ai une foule de choses à vous dire.

— Eh bien ! me voici tout à vous, dit Severin.

Et il prit en face du curé la place qu'avait précédemment occupée Guy.

— Qu'y a-t-il, mon bon curé, de nouveau et de pressé depuis que nous ne nous sommes vus ?

Le curé ne répondit pas tout de suite, il arrangeait son feu d'un air pensif ; puis, comme la nuit était tout à fait venue, il prit un morceau de papier et alluma une petite lampe posée sur la cheminée. Il se rassit ensuite, garda encore quelque temps le silence, et enfin il dit :

— Mon bon ami, vous dites : Il s'amusera, il s'amusera ! C'est bientôt dit, et, quand à moi, je les souhaite aussi toutes les grandes et petites choses dont se compose le bonheur de ce monde, y compris même, si vous le voulez, le plaisir...jusqu'à un certain point. Mais, entendons-nous, Severin. Tel que je le connais, et vous le connaissez comme moi, si jamais il se laissait entraîner par ce qu'on nomme ainsi dans le monde, nous ne l'y verrions pas livré à demi, et alors....

Severin fit un mouvement d'épaule.

— Qu'y faire, dit-il ? Guy a déjà subi une sorte d'épreuve. Ce n'est pas la première fois qu'il va à Paris et vous savez que, jusqu'à présent, ceux qu'il y a le plus recherchés sont fort éloignés de cette vie frivole que vous semblez craindre pour lui.

— Oui, dit le curé, oui, jusqu'à présent, c'est vrai, il en a été ainsi ; mais cela durera t-il ? Maintenant qu'il va être recherché, flatté, adulé, comme il ne l'a point été encore ? Il est si jeune, si vif, si impressionnable !

Severin trouvait les craintes du curé un peu vagues, un peu banales peut-être, et il lui semblait qu'après l'avoir retenu pour causer, il lui disait maintenant un bon nombre de paroles oiseuses.

—Qu'y faire, répéta-t-il encore, en prenant les pincettes et ajustant à son tour le feu du curé. Qu'y faire, je vous le demande ? Quant à moi, je n'ai aucun moyen à vous proposer, et le seul qui existe est beaucoup plus à votre disposition qu'à la mienne. Il n'y a, en effet, qu'à prier pour lui. Priez donc, mon bon curé, et demandez au ciel que la première femme (car c'est bien là, je le vois, la vision qui vous épouvante) que la première femme qui prendra de l'ascendant sur lui, soit telle, que le noble et tendre cœur de notre Guy puisse se donner avec honneur et tout entier : en d'autres termes qu'il puisse rencontrer promptement celle qui sera digne de porter le nom et de venir ici prendre la place de sa mère.

— Ah ! s'écria vivement le curé, mais c'est précisément là mon idée, et c'est exactement où j'en voulais venir. Mon cher Severin, nous sommes d'accord. Tout est là, la perte ou le salut, l'accomplissement de toutes les promesses de sa jeunesse, ou bien une chute profonde, redoutable, irremédiable peut-être, c'est là l'alternative.

— Et après ? Nous n'en sommes pas plus avancés pour savoir

cela, n'est-ce pas? et si nous désirons en savoir plus long, il faut absolument qu'il parte, qu'il nous quitte et qu'il aille chercher ailleurs cette femme qu'il lui faudrait, et qu'il ne trouvera certainement pas ici, puisqu'il n'y en a point.

Le curé regarda Severin.

— Mais, Pierre, dit-il enfin avec hésitation, ce que vous me dites-là ne me semble pas être tout à fait exact.

— Comment! dit Severin avec étonnement: mais, à votre connaissance, se trouve-t-il ici ou aux environs une seule jeune fille qui puisse lui convenir? En connaît-il même une seule excepté Anne?

— Non.

— Et je ne pense pas, continua Severin en riant, que ce soit à ma fille que vous désiriez voir le marquis de Villiers offrir sa main.

— Et pourquoi pas? s'écria le curé.

Mais il regretta les mots qui lui étaient involontairement échappés, lorsqu'il vit l'effet qu'ils produisaient sur Pierre Severin; son visage prit tout à coup l'expression du plus vif déplaisir, en même temps que celle d'une profonde surprise.

— Monsieur le curé, dit il gravement, comme je vous crois incapable de plaisenter sur un pareil sujet, je vais vous répondre sur-le-champ sérieusement: si une pareille pensée venait à Guy, ce serait pour nous tous un si grand malheur que je ne veux pas même le craindre; et je vous avoue, continua-t-il en s'animant, que dans toute autre bouche que la vôtre, cette insinuation m'eût vivement blessé.

— Mais, me direz-vous pourquoi, mon cher Pierre, vous prenez feu de cette singulière façon?

— Je prends feu par la raison que ce serait une chose qui répugnerait à toutes mes notions de convenance, de devoir, je dirai presque d'honneur.

— Mais, encore une fois, pourquoi? s'écria le curé.

— Pourquoi? Si mes raisons ne vous sautent pas aux yeux, je vais vous les dire, et les voici: j'ai administré, amélioré, je puis même dire doublé cette grande fortune. J'ai fait cela dans l'intérêt de mon pauvre maître et de son fils, avec un désintéressement dont je suis fort loin de me faire un mérite, mais dont tout le monde aurait le droit de douter, si, pour couronner l'œuvre, on voyait le jeune marquis de Villiers offrir sa main à la fille de ce même Pierre Severin, l'administrateur des biens de son père, qui se serait largement indemnisé de ses peines, en préparant au jeune héritier un mariage indigne de lui!

— Indigne de lui! Mais en vérité, mon bon Severin, vous exa-

gérez étrangement ; on croirait, sur ma parole, entendre le pauvre marquis lui-même.

— En ce qui concerne son fils, dit Severin, il me paraîtrait assez juste de prendre en considération ce qui eût très-certainement été son opinion.

— Oh ! mais alors nous irons loin si nous prenons cette voie, dit le curé, et je voudrais bien savoir combien de temps vous croyez que Guy lui-même vous y suivra. Tenez, Pierre, en ce moment vous m'impatientez ! Ne dirait-on pas, en vérité, que je veux prêcher à Guy le mépris des volontés de son père (qui, sur ce point, du reste, n'en a exprimé aucune, que je sache) ; et maintenant, si je vous rappelle que nous ne sommes plus dans un temps où les quartiers de noblesse se comptent avec une rigoureuse exactitude, vous allez, je le suppose, m'appeler un révolutionnaire ?

— Non, sur cela je suis d'accord avec vous, et, dans tout autre cas, je serais le premier à conseiller à Guy de ne point se laisser influencer dans son choix par une considération de ce genre ; j'aurais donc mieux fait tout à l'heure de dire, en effet, non pas que ce serait une alliance à laquelle il serait indigne de lui de penser, mais que c'en serait une à laquelle il serait indigne de moi de consentir.

— Mais si, malgré tout cela, persista le curé, il y pensait, et si Anne elle-même... ?

Severin l'interrpmpit :

— N'en parlons pas, je vous en prie, monsieur le curé, n'en parlons pas, puisque, grâce au ciel, nous discutons là une chimère, et que nous nous chagrinons en pure perte en nous représentant une situation où ma volonté deviendrait le seul obstacle au bonheur d'Anne et à celui de Guy. Mais cette situation ne se présentera pas, croyez-en mon expérience, l'intimité même qui règne entre eux contribue à la rendre improbable. Pour que Guy reçoive une impression profonde, il faudrait d'abord que son imagination soit frappée. Que ceci arrive d'une manière ou d'une autre, oh ! alors son cœur sera bien vite engagé ! Ce fut là l'histoire de son père, et Dieu veuille que celle de Guy ne tourne pas plus mal ! Mais rien de tout cela ne peut lui arriver relativement à Anne qu'il connait depuis qu'il existe.

— Vous en êtes sûr ? dit le curé

— Je vous le garantis : et quant à elle, vous savez si j'ai le droit de compter sur sa fermeté et sur sa raison.

— Assurément, dit le curé, elle a ces qualités et bien d'autres, pauvre petite ! mais je ne vois pas que ce soit précisément là un motif pour travailler à écarter d'elle avec tant de soin une destinée

heureuse et paisible, et, dans le cas où elle lui serait offerte, pour lui imposer le chimérique devoir d'y renoncer, au prix de Dieu sait quels combats et de quelles souffrances peut-être ! (Ces pauvres jeunes cœurs ! il faut voir comme ils saignent quelquefois !) Au surplus, mon cher ami, elle est votre fille, faites comme vous l'entendrez, " sa vie est votre bien, vous pouvez le reprendre, " mais je ne vous cache pas, cependant, que vous ne m'édifiez pas du tout avec votre vertu farouche, avec votre parti pris d'avance, avec vos grands airs d'inflexibilité ; j'y vois, pour ma part, quelque chose d'outré, quelque chose d'orgueilleux, que sais-je ? quelque chose de païen.

— Oh ! la la ! dit Severin. Mon bon curé, comme vous voilà peu chrétien à votre tour, et peu charitable à mon égard ! Allons, allons, pardonnez-moi, et puisque nous discutons là un cas imaginaire, il me semble que nous pouvons, pour le moment, mettre fin à notre conversation, et faire la paix.

En disant ces mots, M. Severin se leva, et après avoir tendu la main au curé, il le quitta et se dirigea à grands pas vers le château de Villiers.

## XXIV

Anne pendant ce temps était assise dans un grand fauteuil au coin du feu du chalet ; elle était vêtue de noir et son visage portait la trace des émotions des jours précédents ainsi que celle des larmes qu'elle venait de répandre. En ce moment, un jeune homme était debout devant elle, et il écoutait avec attention le récit qu'elle lui faisait de tout ce qui s'était passé au château depuis huit jours. Ce jeune homme, c'était l'ami de Guy, Franz Frank, le même qui avait été la cause innocente de la scène dont le bras d'Anne conservait la trace. Admis ensuite, on s'en souvient, avec une bienveillance imprévue au château, il avait, à la même époque, été accueilli avec une plus sincère cordialité encore au chalet, et peut-être était-ce celle des deux hospitalités qu'il avait le plus appréciée. Mais deux années s'étaient écoulées depuis cette époque ; Franz avait passé ce temps en Italie. Il en arrivait en ce moment, avec une réputation que le grand succès de la première de ses œuvres exposée aux yeux du public venait tout d'un coup d'établir. Malgré cela, et quoique l'atmosphère du lieu où retentit pour la première fois le bruit de son nom soit d'ordinaire fort doux à respirer, Franz, en apprenant la mort du marquis de Villiers, avait quitté Paris sans hésiter. Il estimait la renommée, il l'avait ardemment

désirée; mais il estimait plusieurs choses plus qu'elle, et de ce nombre était l'amitié.

Le silence de Guy l'étonnait; jamais pendant toute la durée de leur séparation, il avait passé huit jours sans lui écrire : il comprit sur-le-champ que quelque circonstance extraordinaire avait dû accompagner la mort de son père, puisqu'il lui laissait apprendre cet événement par une lettre de madame Lamigny, et à peine arrivé au Pré-Saint Clair, il avait annoncé à celle-ci l'intention d'en repartir à l'instant, pour aller trouver son ami.

Mais Franz avait eu beau se hâter, il n'était arrivé à Villiers qu'au moment où madame Severin et sa fille sortaient de l'église, et il les avait suivies au chalet; maintenant il venait d'apprendre pour la première fois tous les détails de la mort du marquis.

Anne n'avait pas revu Guy depuis leur rencontre dans l'oratoire; son récit communiqua donc à Franz l'impression qu'elle en avait conservée dans toute l'exagération qui tenait à celle de Guy lui-même.

Franz, après l'avoir écoutée attentivement, demeura longtemps plongé dans de tristes réflexions.

— Oui, dit-il enfin, ce malheur, en de telles circonstances, est accablant. Guy a une énergie qui le rend capable de tout supporter, et son caractère est de ceux que l'épreuve ne ferait que tremper et relever ; mais il ne faut pas que cette épreuve soit telle que, pour la surmonter, cette énergie ne puisse lui servir à rien. Vous avez raison, c'est ce qu'il y a de pis au monde pour lui.

Anne ne répondit pas; elle se rejeta en arrière appuyant sur le dossier du fauteuil sa tête fatiguée, et elle ferma les yeux, les rouvrant seulement de temps en temps pour les essuyer lorsqu'elle sentait une larme glisser le long de ses joues.

Franz, demeuré debout près de la cheminée, la regardait en silence ; malgré l'abattement de ses traits, il la trouvait bien embelie depuis deux ans, et pendant quelques instants, il se laissa distraire, en la contemplant, de sa préoccupation principale ; mais il y revint bientôt.

— L'heure s'avance, dit-il enfin, et je vais au château.

Il s'interrompit en entendant sonner à la grille. Anne se souleva dans son fauteuil, et presque au même instant la porte s'ouvrit et et elle vit paraître son père, comme elle s'y attendait, et avec lui Guy, qu'elle n'attendait point. Elle ne l'eut pas plutôt aperçu qu'elle fut frappée du changement heureux et inexplicable qui transformait sa physionomie mobile ; elle le regarda avec une muette surprise. Il n'échangea que quelques mots rapides avec son ami, et, pressé de tout dire à sa jeune compagne, il se jeta sur

une chaise placée près d'elle, et là, à voix basse, il lui raconta tout ce qui s'était passé entre lui et l'abbé Gabriel ; il tira de sa poche et mit entre ses mains le papier qui lui avait été donné, et il lui expliqua enfin comment il se trouvait tout d'un coup affranchi du remords qui avait rendu sa douleur intolérable.

Tandis qu'il parlait, le visage d'Anne s'épanouissait ; l'expression de la joie la plus vive répondait dans son regard au regard de Guy.

Lorsqu'il se tut, elle joignit les deux mains en murmurant tout bas : " Oh ! mon Dieu, je vous remercie..." et Guy, presqu'à genoux devant elle, prit alors entre les siennes les deux mains jointes d'Anne et il les baisa.

Tout ceci avait lieu devant trois témoins dont ils oubliaient sans doute la présence ; mais tout se fût passé de même s'ils s'en fussent souvenus.

Il était pourtant évident qu'à divers degrés tous les trois en étaient surpris. Madame Severin et Franz ignoraient le sujet de leur entretien et ne comprenaient rien à cette joie soudaine qui les animait tout d'un coup à la fin d'une semblable journée ; et, quant à Severin, l'expression calme et satisfaite de son visage en entrant s'était troublée tandis qu'il suivait des yeux la petite scène qui venait de se passer, et son sourcil s'était froncé en voyant le mouvement expansif par lequel elle s'était terminée.

Pendant ce temps, Guy revenait à Frank, lui témoignait sa joie de le revoir, et lui annonçait son intention de l'emmener avec lui au château et de l'y garder un temps indéfini. Bientôt en effet, après avoir tendu la main à Severin et serré encore une fois celle d'Anne en lui disant tout bas de tout raconter à sa mère, il quitta le chalet avec Franz, et les deux amis s'acheminèrent ensemble vers le château, marchant doucement le long de la route sans se hâter, et sans s'apercevoir du froid de la nuit, tant ils avaient de joie à se retrouver et de choses à se dire.

Anne, restée seule avec ses parents, commença sur-le-champ à faire le récit animé de ce qu'elle venait d'entendre, et elle ne s'aperçut pas d'abord que sa mère seule l'écoutait ; mais lorsque, après avoir fini, elle se leva pour quitter la chambre et s'approcha de son père pour l'embrasser, elle fut interdite du regard froid et sévère qu'elle rencontra, au lieu de celui auquel elle était accoutumée.

— Qu'y a-t-il, mon père, et qu'ai-je fait ? s'écria la pauvre Anne d'une voix émue.

A cette exclamation, M. Severin se remit sur-le-champ et son regard reprit son expression habituelle.

— Rien, rien, ma petite, dit il ; embrasse-moi et va te coucher...

Embrasse-moi encore, répéta-t-il en la serrant dans ses bras. Sois tranquille, je n'ai rien ; mais va, mon enfant, j'ai à causer avec ta mère.

## XXV

Guy, après ce soir, redevenu lui même, s'occupa avec énergie de tout ce que lui imposait sa position nouvelle. Sous la direction de Severin, il consacra plusieurs semaines à une foule d'occupations fort éloignées de ses goûts et qu'il eût volontiers abandonnées, comme par le passé, aux mains intelligentes de l'ami de son père, si celui-ci n'eût tenu à les lui faire considérer comme un devoir auquel il lui était interdit de se soustraire. Ils étaient ainsi un matin occupés ensemble à ranger d'innombrables papiers, lorsqu'une lettre bordée de noir fut remise à Guy.

Il l'ouvrit, y jeta les yeux et la tendit à Severin.

— Tenez, dit-il, lisez, de grâce, et dites-moi ce que cela signifie.

— Ah ! s'écria Severin après avoir parcouru rapidement la lettre, le pauvre Devereux, le voilà mort aussi !

— Devereux ! dit Guy, n'est-ce point cet ancien ami d'émigration dont mon père nous parlait quelquefois ?

— Précisément.

— Il est mort ? Quand et où cela ?

— D'après cette lettre, il y aurait environ deux mois...à Calcutta, où il était avocat général.

— Ah ! oui, je me souviens de cela. Mais de qui est cette lettre ? et quel est cet enfant dont on parle ?

Severin parcourut une seconde fois la lettre et en lut tout haut ce passage :

" Quant à la pauvre enfant que vous attendez, il lui sera impossible de partir avant que le premier saisissement que lui a causé cette nouvelle inattendue soit un peu calmé.

Severin s'arrêta, regarda au bas de la page et lut la signature : " Cecilia Morton."

Il n'en parut pas d'abord plus avancé.

— Cecilia Morton ! répéta-t-il en levant les yeux d'un air pensif et en se passant la main sur le front comme pour y raviver un souvenir. Ah ! oui, s'écria-t-il tout d'un coup ; ce nom est celui de la belle-sœur de M. Henry Devereux, la sœur de lady Sarah Devereux, sa femme ; toutes les deux étaient filles du gouverneur général des Indes à l'époque où Devereux y arriva ; ces détails, je me le rappelle maintenant, étaient contenus dans des lettres que votre père recevait de temps à autre de son ancien ami.

— Cela ne m'explique pas encore à quel propos cette lady Cecilia était en correspondance avec mon père, ni de quelle enfant il s'agit. Il doit y avoir d'autres lettres.

On les chercha et on en trouva en effet un grand nombre dans l'oratoire. C'était là le lieu où le marquis les conservait pour une raison que nous expliquerons en deux mots.

Lady Sarah Devereux était morte au bout de cinq ans de mariage, laissant une fille unique, et Devereux avait annoncé cet événement au marquis, avec lequel, depuis la première lettre dont on se souvient, il n'avait jamais tout à fait cessé d'être en correspondance. Peu d'années plus tard, le marquis avait eu à son tour à lui apprendre son propre malheur, et à dater de ce moment une sorte d'indéfinissable lien s'était renoué entre eux. Le marquis se sentait rapproché, dans sa douleur, de celui qui avait tant aimé et tant souffert jadis pour celle qu'il pleurait, leur correspondance devint plus active, et les lettres de Devereux furent placées parmi celles qu'il conservait dans le lieu spécialement consacré au souvenir de la marquise.

A leur tour, Guy et Severin les lurent, et ils apprirent ainsi que la jeune Eveline Devereux avait été envoyée en Angleterre à sa tante, lady Cecilia Morton, vers l'âge de dix ans, et que, dès cette époque, Devereux exprimait le désir que son ami pût connaître sa fille.

Ces lettres remirent promptement Severin sur la voie.

— Ah ! dit-il, voici qui me rappelle une conversation dont ma femme se souviendra mieux encore que moi. Il n'y a pas un an de cela, le marquis parla à Louise de cette petite et de l'intention qu'il avait de proposer un jour à sa tante d'Angleterre de nous l'envoyer pour un ou deux mois. Cela m'était sorti de l'esprit.

Il reprit la lecture des lettres. Tout à coup il s'écria :

— Tenez, tenez, Guy : voici tout ce que nous voulions savoir.

La lettre qu'il tenait, datée de Calcutta, était la dernière que Devereux eût adressée au marquis, et elle avait été écrite vers le milieu du printemps de l'année qui s'achevait. Cette lettre se terminait en ces termes :

" Le choléra sévit autour de nous, et, dans l'état où est ma santé, je crois avoir de bonnes raisons d'en craindre les approches. Mon bon Villiers, je ne reverrai jamais, je le crains, ni mon pays ni le vôtre, je n'embrasserai plus ma pauvre petite ! Pardonnez-moi de vous attrister par ces pressentiments auxquels je vous prie de ne pas attacher plus de valeur qu'ils n'en ont ; mais enfin, dans la supposition où ils se vérifieraient, laissez-moi vous recommander encore mon enfant et vous renouveler la prière que je vous ai déjà

faite si souvent. J'ai déjà écrit à ce sujet à ma belle-sœur ; elle se mettra en communication avec vous, et cette pensée est la seule qui me soit douce en ce moment ; ne faites pas qu'elle soit vaine. Que ma fille puisse se rapprocher de ceux qui furent mes amis, et que mes souvenirs les plus chers deviennent aussi une partie des siens. C'est une idée fixe, me direz-vous : soit, mais en la satisfaisant vous adoucirez mon exil, s'il se prolonge, et ma mort si, comme je le pressens, elle est prochaine."

Il paraissait, en effet, que lady Cecilia Morton avait suivi les injonctions de son beau-frère, car la dernière lettre qui se trouva dans le portefeuille était d'elle ; elle portait la date du 21 octobre et annonçait l'arrivée prochaine de sa nièce.

— Le 21 !

Guy réfléchit un instant, puis il dit :

— Cette lettre a dû arriver à Villiers le 24, la veille de la mort de mon père.

— En effet, dit Severin, elle a dû être placée dans l'oratoire la dernière fois qu'il s'y est enfermé. C'est pourquoi, continua-t-il après un moment de réflexion, nous avons tous ignoré son contenu ; et maintenant il paraît, d'après celle que vous venez de recevoir, que la nouvelle de la mort de M. Devereux, arrivée à la même époque, a retardé le départ de sa fille.

Tous les deux se turent un instant, puis Guy reprit :

— Morts tous les deux ! Cette petite fille nous est présentée sous de tristes auspices ! Qu'allons-nous faire ? En conscience je ne puis me la laisser envoyer ; il faut bien vite écrire qu'on s'en abstienne.

— Il me semble évident, dit Severin, que c'était au chalet, et non pas au château, que votre père comptait la recevoir, bien qu'il n'ait pas eu le temps de nous en prévenir. Il savait bien, d'ailleurs, qu'il pouvait compter sur notre assentiment, d'après ce qui s'était déjà passé à ce sujet entre ma femme et lui.

Madame Severin se trouva être, en effet, plus instruite qu'eux de cette affaire, à laquelle son mari avait prêté une attention fort distraite. La fille d'Henry Devereux lui avait inspiré autant d'intérêt que de compassion, et le marquis l'avait trouvée toute disposée à la recevoir, lorsqu'il lui en avait parlé quelque temps avant sa mort.

Maintenant il leur sembla à tous les trois que la mort du marquis de Villiers et celle de son ami ne changeaient rien à leur intention commune et ne faisaient, au contraire, que la rendre plus sacrée. Il fut donc décidé que madame Severin répondrait à la lettre de lady Cecilia, lui apprendrait quels événements étaient survenus à Villiers, et lui renouvellerait en son propre nom l'invitation déjà

faite à la jeune Eveline Devereux, en lui rappelant que cette invitation n'était que l'accomplissement de la volonté la plus expresse de son père.

En réponse, on reçut une lettre de lady Cecilia, polie, mais froide, qui annonçait l'arrivée de sa nièce pour les premiers jours du mois suivant. Guy ne s'occupa donc plus de cette affaire et ne songea qu'à hâter celles qui le retenaient encore à Villiers, son intention étant de partir pour Paris avec Frank dès qu'elles seraient terminées.

## XXVI

Depuis la conversation qui avait eu lieu un soir entre M. et madame Severin, celle-ci était demeurée triste et préoccupée, et, lorsque sa fille s'en était aperçue et l'avait interrogée, elle n'avait obtenu qu'une vague réponse et un regard qui semblait indiquer qu'il y avait un sujet dont elle hésitait à lui parler. Il régnait entre cette mère et cette fille une telle confiance, qu'il était habituellement bien facile à l'une de deviner l'autre. Cette fois pour tant, elles semblaient toutes les deux incertaines de leurs pensées mutuelles, et Anne commençait à s'affliger de ce petit nuage dont elle n'osait plus demander la cause, lorsque la nouvelle de l'arrivée, d'Eveline Devereux vint donner une autre direction à ses pensées. Pendant quelques jours, elle ne fut occupée que des préparatifs nécessaires pour la recevoir.

Guy allait et venait, comme de coutume, du château au chalet, et il ne se passait pas un jour sans qu'Anne ne le vit, matin ou soir. Franz était retourné au Pré-Saint-Clair, mais il devait partir pour Paris avec son ami, et on était arrivé à la veille de ce départ, lorsque, dans l'après-midi, la visite de la tante de Franz, leur voisine du Pré-Saint-Clair, fut annoncée au chalet.

Madame Lamigny était une femme d'un volumineux embonpoint, dont le visage, avec les traces très-visibles encore de son ancienne beauté, portait l'empreinte d'une bienveillence expansive qui, au premier abord, rendait sa physionomie infiniment agréable. A la longue, cependant, cette expansion devenait fatigante, et sa sensibilité à tout propos finissait par si bien lasser celle des autres, que, selon l'opinion de Guy, elle avait des propriétés analogues à celles d'une tête de Méduse, et transformait en pierre les cœurs les plus tendres.

Ce fut donc avec une grande exubérance de sympathie qu'elle se jeta maintenant dans les bras de madame Severin, et serra dans les

siens la "*liebe Ænnchen*," pour laquelle elle professait une admiration exaltée.

Anne, on le sait, avait senti, et plus que de raison, le malheur survenu au château ; mais, à dire vrai, elle en était, à l'heure qu'il était, tout à fait remise. Aussi, lorsqu'elle se vit ainsi enlacée dans les embrassements de madame Lamigny, elle crut qu'elle devenait barbarement indifférente à la mort du marquis de Villiers, et lorsque madame Lamigny lui demanda avec attendrissement des nouvelles "du pauvre jeune comte (ah ! pardon, pardon, je veux dire du marquis)," il lui sembla qu'elle répondait avec un laconique et inconvenant sang froid, "qu'il se portait très-bien."

Madame Severin expliqua, plus en détail, qu'il allait mieux ; qu'il avait été très-occupé de ses affaires depuis deux mois ; qu'il partait le lendemain.

La conversation passa ensuite, pendant quelque temps, d'un sujet à un autre, toujours en forme de questions, auxquelles Anne et sa mère répondaient tour à tour (car une insatiable curiosité était l'un des faibles de la bonne châtelaine du Pré-Saint-Clair), lorsque celle-ci, rapprochant tout à coup sa chaise de celle de madame Severin, et baissant la voix d'un air de confiance, lui dit :

— Et le mariage ? Quand nous sera-t-il permis d'en causer ?

— Quel mariage ? dirent ensemble madame Severin et sa fille.

— Eh ! celui du jeune marquis ; je sais bien qu'il est décidé ; mais savez-vous quand il compte nous en faire part ?

A cette question imprévue, il y eut un moment de silence. Le premier mouvement de madame Severin avait été de jeter un regard sur sa fille, elle vit qu'Anne ouvrait de grands yeux et souriait : elle répondit alors tranquillement "qu'elle ignorait complétement ce que madame Lamigny voulait dire."

— C'est bien, c'est bien ! dit madame Lamigny, en secouant la tête d'un air incrédule. Je conçois, vous êtes dans sa confiance, et vous n'avez pas encore la permission de parler.

— Mais, je vous proteste, dit madame Severin...

— Allons, ma chère, ne me dites rien, à la bonne heure ; mais ne me niez pas ce que je sais.

— Ce que vous savez ?

— Oui, ce que je sais ; le cher jeune comte, le marquis, je veux dire, ne cache rien à mon neveu, vous le savez bien. Et bien ! ma chère, c'est de lui, c'est de Franz que je tiens la nouvelle.

Pour cette fois, madame Severin se tut et eut l'air étonné ; mais, quant à Anne, elle partit d'un éclat de rire.

— M. Franz, dit-elle, M. Franz aurait trahi un secret que Guy n'aurait confié qu'à lui ? Oh ! madame Lamigny !

Madame Lamigny allait répondre vivement, mais elle s'arrêta et rougit, craignant d'avoir nui à son neveu dans l'esprit d'Anne et de sa mère, qu'elle tenait beaucoup à ménager.

— Ah ! ma petite, dit-elle, il ne m'a pas confié le secret de son ami, Dieu l'en préserve ; je n'ai pas dit cela. Mais...mais...

Madame Lamigny s'embarrassait et aurait voulu reprendre ce qu'elle avait dit; mais l'expression du visage d'Anne semblait donner un démenti si moqueur à ses paroles, que, stimulée par le désir de la confondre, elle ne put s'empêcher de continuer avec volubilité :

— Non, Franz ne m'a pas confié ce secret, mais hier je lui faisais quelques questions à ce sujet, et je lui nommais toutes les demoiselles riches et de grande famille dont je connais les noms (parce que mon pauvre Lamigny savait celui de toutes les personnes du grand monde qu'il aurait connues s'il avait été à Paris, et il me les a si souvent répétés, que je les sais tous par cœur). Franz a ri quand je lui ai fait cette énumération, et, à la fin, il m'a dit ces propres paroles : Ma tante, il ne m'est pas permis de vous dire si le nom de la future marquise de Villiers fait partie de cette nomenclature ; mais, ce que je puis vous annoncer, c'est que le choix de Guy est fait, et qu'avant un an, il sera établi au château de Villiers avec sa femme.

Après avoir dit ces mots, madame Lamigny s'arrêta, satisfait de voir enfin qu'elle produisait un certain effet sur celles qui l'écoutaient, et heureuse de penser, d'après leur surprise, que son neveu Franz était peut-être plus avant dans la confiance du jeune marquis que les Severin eux-mêmes. Ce double triomphe lui suffit, et après avoir encore quelque peu prolongé sa visite, sans parler davantage de la prétendue nouvelle sur laquelle elle vit bien qu'elle n'apprendrait rien au delà de ce qu'elle savait déjà, madame Lamigny fit à madame Severin et à sa fille des adieux plus affectueux encore que de coutume, et regagna le Pré-Saint-Clair de très-bonne humeur et fort contente de l'emploi de sa matinée.

Dès qu'elle fut partie, Anne s'écria :

— Croyez-vous un mot de cela, ma mère ?

Madame Severin ne répondit pas. Anne la regarda et fut surprise et effrayée de voir l'expression douloureuse des yeux toujours si doux de sa mère.

— Ma mère ? répéta-t-elle avec un autre accent.

— Anne, dit madame Severin, j'ai à te parler. Depuis longtemps, j'ai quelque chose à te dire, ma chère fille, mais j'ai toujours remis cette conversation en pensant que peut-être les circonstances la rendraient inutile. Je vois qu'il faut que je m'y décide.

Elle s'arrêta encore un instant, s'assit dans un large fauteuil, sur le coussin duquel Anne était à moitié appuyée, et, passant son bras autour de la taille de sa fille, elle lui dit :

— Ecoute-moi donc, et ne sois pas trop émue de ce que je vais te dire. Oui, je crois que ce que madame Lamigny vient de nous apprendre est vrai.

Anne fit un mouvement de surprise.

— Je sais ce que tu vas me dire, continua sa mère... " Lui qui nous dit tout, ne nous aurait-il pas dit cela ? "

Anne, sans répondre, fit un signe qui exprimait que c'était bien sa pensée.

— Il ne nous l'a pas dit, ou plutôt il ne te l'a pas dit encore à toi, dit sa mère, parce qu'il se croit sûr de ta réponse, et parce que c'est à toi, Anne, que Guy veut offrir sa main.

Anne devint écarlate ; elle se leva brusquement, muette de surprise, puis elle balbutia :

— A moi, à moi, ma mère !

Mais elle n'en put dire davantage, et elle mit la main sur son cœur qui battait violemment.

— A toi, continua madame Severin d'une voix profondément triste, à toi, qu'il aime plus que personne ; à toi, qui l'aimes aussi, n'est-ce pas, d'une affection qui ne saurait être plus grande, s'il était ton frère.

— Oui, cela est vrai, dit Anne avec simplicité, vous le savez bien, n'est-ce pas ? S'il était mon frère, je ne l'aimerais pas davantage.

— Je le sais, poursuivit madame Severin du même ton, et je pense, ma pauvre enfant, qu'il te serait bien facile de l'aimer autant qu'une femme doit aimer son mari.

Anne rougit.

— Je n'en sais rien, dit-elle ; je n'ai jamais pensé à cela ; je ne sais qu'une chose : j'aime Guy de tout mon cœur, et je ne sais comment on pourrait aimer plus que je ne l'aime.

Madame Severin regarda sa fille pendant qu'elle disait ces mots avec un accent simple et sincère qui avait quelque chose de solennel. Son cœur se serra ; elle pensa aussi à celui qu'elle aimait presque autant qu'elle ; ses yeux se levèrent involontairement vers le portrait charmant suspendu au-dessus de leurs têtes, et elle hésita un moment. Un moment, il lui sembla qu'elle allait trahir le mandat sacré que lui avait confié la mère de Guy, lorsque, sûre de mourir la première, elle lui avait tant de fois recommandé son fils. Mais les paroles que Pierre lui avait dites à cette même place, il y avait si peu de temps, lui revinrent à la mémoire. Depuis vingt ans, elle s'était habituée à courber en toutes circonstances

son esprit devant le sien, et jamais elle n'avait eu lieu de regretter sa soumission. Elle l'avait en toutes choses toujours trouvé juste, bon, et sage ; lui résisterait-elle aujourd'hui lorsqu'il s'agissait d'un point sur lequel il avait le droit absolu d'être le maître ?... Cela ne lui sembla pas possible.

Elle prit Anne dans ses bras, et elle lui dit tout bas :

— Et cependant, ma pauvre enfant, si Guy vient te demander ta main, il faut absolument que tu la lui refuses.

Un long entretien suivit cette parole, après lequel la mère et la fille se séparèrent, l'heure du dîner étant presque venue.

A six heures, Guy arriva au chalet avec Franz. Après le dîner, sous prétexte de chercher un livre, il pria Anne de l'accompagner dans une petite pièce voisine qui leur avait jadis servi de salle d'étude.

L'œil inquiet de madame Severin les suivit de loin.

Au bout d'une demi-heure, Guy reparut tout seul, sombre et silencieux : il ne prit que le temps d'embrasser madame Severin, et, sans prendre congé de Pierre, qu'il devait revoir avant de partir, il retourna au château, accompagné de Franz, qui ne lui fit aucune question. Il passa la nuit à faire ses paquets, sans se donner un instant de repos. A cinq heures du matin, il se jeta dans sa voiture, et ils étaient déjà depuis une heure sur la route de Paris sans avoir encore rompu le silence, lorsqu'il dit enfin :

— Et bien ! mon bon Franz, tu avais parfaitement tort. Elle ne m'aime pas, ou du moins pas comme je le croyais ; et rien au monde, à ce qu'elle dit, ne pourrait la décider à devenir ma femme.

MME. CRAVEN.

(*A continuer.*)

# HISTOIRE NATURELLE.

## UN ANIMAL INVRAISEMBLABLE.

---

### I.

Rien de plus ennuyeux, rien de plus *éreintant* que de sortir de sa coquille et d'aller prendre l'air hors de son pays. Pour peu que l'on possède la bosse de conter, et que l'on veuille, à son retour, se passer la démangeaison de rappeler un souvenir de voyage, une anecdote personnelle, un épisode quelconque, tous les amis de prendre des poses de Saint Thomas, et d'assommer le malheureux touriste d'une myriade de contradictions. La causerie commencée se prend à dégringoler petit à petit sous les piqûres réitérées du chuchotement : elle s'insurge, elle lutte, elle retombe, puis elle finit par s'aplatir sous l'éclair d'un de ces imperceptibles clignements d'yeux, qui mettent toujours les lèvres sur la trace du proverbe :

..... A beau mentir qui vient de loin.

N'allez pas au moins m'accuser de surcharger le tableau, car alors je vous mènerais tout droit à la chambre de deux de mes amis, mansarde toute tapissée de fumée de tabac et meublée en grande partie de causeurs et de calembourgs. Vous vous y amuseriez à coup sûr, car l'un est un de nos plus intelligents députés, et l'autre, l'élégance même de notre littérature ; mais vous y seriez peut être exposé à digérer une seconde édition de mon qnart d'heure de Rabelais de l'autre jour.

En voici bien franchement le récit :

Nous flânions superbement, n'ayant rien de mieux à nous dire

qu'à nous taire et laisser nos pensées chevaucher bien paresseusement sur les longues spirales de fumée qui s'enfuyaient de nos lèvres, lorsque tout à coup une livraison de la *Revue Canadienne* qui bâillait, elle aussi, à côté de nous, attira l'attention du plus distrait de la bande. Il la prit machinalement, mais à peine eut-il jeté les yeux sur la page entr'ouverte qu'un long éclat de rire retentit.

—Est-elle bonne celle-là ? Regarde donc, Adolphe !

Adolphe se pencha sur l'épaule d'André, et, après avoir promené son regard sur quelques lignes, il s'écria de ce ton sarcastique que tout le monde lui sait :

— Cela prend-il beaucoup de temps, pour que tu nous la fasses ainsi à l'oseille ?

— Allons, pensai-je en prenant le livre, mon éditeur m'aurait-il par hasard fait dire quelques bourdes, ou bien se serait-il permis de me glisser quelques vilaines coquilles, dans le genre de celle, où l'un de ses confrères me brouillait éternellement avec un homme que je respectais, en m'imprimant que telle et telle idée mentionnée dans une mienne brochure, oubliée depuis tantôt six ans, était due au vaillant colonel S..... ce vieux *champignon* de la Force active, lorsqu'il fallait lire ce vieux champion de la Force.

Pourtant la page incriminée était bien tout ce qu'il y avait de plus modestement vrai. Dans le septième chapitre de *Québec à Mexico*, j'avais écrit :

" Comme nous retournions tranquillement au pas de nos chevaux, à travers les immenses plantations d'agave qui entourent Puébla, un Indien occupé à extraire du pulque, se leva en nous prodiguant les fastueux titres de " Grandeurs et Illustrissimes Excellences," et nous proposa d'acheter la plus singulière curiosité que j'aie bien certainement rencontrée. C'était un animal connu des Mexicains, sous le nom d'animal plante—*el animal planta*, sur le dos duquel pousse un véritable petit arbuste, avec ses couches ligneuses, ses feuilles et ses fleurs. Il appartient au genre des hémiptères, et d'autant que j'ai pu en juger, doit être de la même espèce que la *cicada plébéia* de Lienne."

Cette description scientifique, on ne peut plus humble, était restée dans le gosier de mes deux sceptiques, et pour l'en extraire, il me fallut ni plus ni moins que sortir de cette tranquille nonchalance que j'adore si passionnément, et me mettre en frais de leur administrer une longue analyse botanico-zoologique que je transcris en partie ici, pour la curiosité de ceux qui voudraient bien se donner la peine de la parcourir.

## II

Il est dans la nature humaine de faire beaucoup de bruit sur ce qu'elle ignore ou sur ce qu'elle n'a pas la patience d'étudier et de connaître par elle-même. L'inoffensif animal qui égayait tant l'autre soir mes bons, n'en a pas été plus exempt que beaucoup d'autres de ces collègues, et bien des fables absurdes ont été dites sur son compte.

Un savant distingué, M. Leopoldo Rio de la Loza, après avoir prétendu que la partie réputée plante était une production anormale, une excroissance animale, se voyait obligé d'avouer plus tard, après avoir examiné attentivement la couverture tégumentaire, qu'il avait observé une continuité et une homogénité parfaite, incompréhensible sans doute, du moment qu'il fallait admettre que telle production partait le l'intérieur et que nonobstant cela la végétation se faisait comme si rien n'en était.

Un Mexicain d'une haute réputation, don Antonio del Castillo, écrivait à son tour dans le Bulletin de l'Académie des Sciences de Mexico, qu'il existait dans les terres chaudes une cigale tellement friande de suc d'une certaine plante, qu'elle creusait la terre à un ou deux pieds de profondeur, et que du moment où elle était arrivée à l'extrémité des racines, elle s'y attachait et les suçait jusqu'à ce qu'elle se fût affaissée sous l'effet d'une ivresse mortelle. Petit à petit, ajoutait-il, avec le temps, la racine venait à se pelotonner autour de l'nsecte et finissait par l'envelopper entièrement.

Les Indiens de la Misteca, guère plus forts que don Antonio, croient encore aujourd'hui qu'après avoir mangé d'une graine mystérieuse, l'animal se la sentant germer dans le corps s'enterre et meurt en attendant patiemment que son instrument de supplice, daigne bien prendre sur lui de se vêtir de feuilles et de fleurs, et ombrager pour quelques jours cette tombe creusée pour lui seul. Enfin deux professeurs, don Alfonso Herrera et don Gumesindo Mendoza, après avoir étudié soigneusement au microscope la production anormale de cette cigale, assuraient y avoir découvert des corpuscules qu'ils croyaient être les spores d'un champignon.

En face de toutes ces contradictions, de toutes ces hypothèses, je venais à mon tour, devant l'Académie des Sciences de Mexico, et plus tard dans la *Revue Canadienne* de mai 1867, embrouiller on ne peut plus la question en la tranchant d'un seul coup par ces quelques lignes :

— Pendant la campagne d'Oajaca, j'ai recueilli moi-même dix-

sept de ces petits insectes, *tous vivants*, à quelques pouces de la surface du sol, *avec* leurs arbustes en parfaite végétation. Un grand nombre d'officiers de la colonne du général d'Hurbal, qui ont pris plaisir, comme moi, à pratiquer ces exhumations, peuvent encore aujourd'hui certifier ce fait authentique, dont je laisse l'explication à d'autres plus habiles que moi, pour ne plus m'occuper que de la description du bizarre insecte qui en est la cause.

Comme s'est plu à la reconnaître M. Rio de la Loza, il appartient au genre des hémiptères, et ressemble à s'y méprendre à une cigale commune. Jusqu'au jour de sa mystérieuse inhumation, il conserve parfaitement les habitudes de sa sœur de la fable, et chante, sinon tout l'été, du moins une grande partie du mois d'août, époque où j'ai commencé à l'observer. Puis il disparaît tout à-coup pour procéder à la bizarre métamorphose sur le premier fil de laquelle la science n'a pu encore mettre le doigt, et s'en va sous terre opérer le miracle de la liaison du règne animal au règne végétal.

Assez rare dans la chaîne de la Misteca où j'ai expéditionné pendant cinq longs mois, je l'ai retrouvé en assez grande quantité à Matamoros de Azucar, à Atlisco et aux pieds du Popocatepelt. Il choisit ordinairement pour se livrer à son caprice végétal les terrains où croissent l'aloës et le cactus. Dans ces solitudes toutes grises de poussière et baignées d'un soleil torréfiant, le voyageur rencontrera de temps à autres l'animal-plante, caché sous les dehors d'un petit arbuste grand et gros comme un moyen bluet du Canada, en ayant à peu près les feuilles, mais beaucoup moins nombreuses, et si c'est au temps de la floraison, penchant coquettement sous la brise brûlante, son gai panache de fleurs rosées. S'il veut se donner la peine de se rendre compte de par lui-même de ce phénomène invraisemblable, il n'a qu'à descendre de cheval, qu'à tirer son poignard et creuser avec beaucoup de soin la terre autour du précieux végétal. Au bout d'une minute de travail, il en extraira, greffé à la racine de l'arbre, un insecte brun, essayant petit à petit à dégager ses pattes du mucus blanc qui les enlace. S'il continue à l'observer, il les verra remuer bientôt avec vitesse, comme s'il voulait supplier l'importun de vouloir le redescendre dans la tombe où il dormait si bien ; puis, peu-à-peu elles se roidiront, redeviendront immobiles, et alors le touriste intrigué peut sa nscrainte ouvrir les *alfarjas* de sa selle et y glisser sa trouvaille, redevenue de nouveau cadavre, mais cette fois-ci sans aucune espérance de résurrection.

Cette description ne révèle-t-elle pas des horizons inconnus jusqu'à ce jour aux naturalistes, et tout en leur inculquant le goût de

la science, qui sait si elle ne leur procurerait pas à leur tour, le malin plaisir de mystifier les incrédules, en leur faisant payer, comme moi, leurs sourires moqueurs, car je vous quitte, lecteurs, pour courir entendre sauter le champagne frappé que MM. Adolphe et André ont perdu l'autre jour, en écoutant patiemment cette longue dissertation, que vous venez de lire, sur ce qu'ils sont convenus d'appeler désormais — pour se venger sans doute — un animal invraisemblable.

FAUCHER DE SAINT MAURICE.

---

# LE NAVIRE PERDU.

(Traduit de l'Anglais de Melle. M. McIver.)

---

Un par un, les voilà qui rentrent dans le port,
Ces navires chers à nos grêves ;
Un seul ne revient pas : il vogue dans nos rêves,
Emportant le bonheur que déroba le sort.

Cependant pour l'attendre au foyer, l'Espérance
Poursuit sa veille nuit et jour ;
Et, bien souvent, des yeux de l'anxieux Amour,
Des larmes, vainement, jaillissent en silence.

Elle n'a pas soufflée, et peut-être jamais
Elle ne soufflera la brise
Qui chasse des écueils où le marin se brise,
Cette voile, étrangère à nos bords désormais.

Ils reviennent de loin tous ces nobles navires,
Chargés de riches cargaisons ;
Un seul reste là-bas, aux sombres horizons—
Pourtant, ô triste cœur, c'est lui que tu désires !

A quoi bon les trésors qu'ils nous apportent tous ?
C'est une amère raillerie :
L'océan sans remords arrache à notre vie
Un bien plus précieux que l'or et les bijoux !

Ainsi nous apprenons toute humaine science
Par le froid désappointement !...
Que fait notre sagesse en ce cruel moment ?
Elle semble du temps n'avoir pas conscience.

Un par un, nos instants vont à l'éternité ;
L'homme s'attache à ce qui passe,
Et guette à travers l'orbe immense de l'espace
Le rêve qui jadis fut la réalité !

Un par un, dans le port rentre enfin d'heure en heure
Chaque galion attendu—
Pour ramener l'Amour depuis longtemps perdu,
Nul ne vient s'arrêter au seuil de ma demeure.

BENJAMIN SULTE.

Ottawa, mai 1868.

---

# LA BATAILLE DE CARILLON.[1]

De Montcalm arriva le 30 juin à Carillon ; pour toute ressource, il trouva là sous les armes, deux mille neuf cents soixante-dix soldats réguliers, et ce qu'on ne croira pas, seize Sauvages seulement, quatre-vingt-cinq Canadiens et quatre-vingt-sept hommes de la marine. Les vaisseaux, qui avaient pu atteindre le port de Québec, ne lui avaient apporté que soixante quinze recrues.

Il put bientôt mesurer toute l'imminence et la gravité du danger. Il constata que l'armée ennemie sous les ordres d'Abercrombie, forte de près de sept mille soldats réguliers et de plus de neuf cents miliciens avec quatre cents Sauvages, avait un parc d'artillerie de siége avec de nombreux moyens de transport ; elle avait tous les caractères d'une armée d'invasion, prête à commencer ses opérations ; et la première devait être nécessairement l'attaque de Carillon, seul obstacle de ce côté.

De Montcalm envoya en toute hâte instruire le Gouverneur-Général de l'état des choses, et lui demander des secours, en particulier le retour du chevalier de Lévis, le plus habile de ses officiers.

1 De Montcalm en Canada ou les Dernières Années de la Colonie Française (1756-1760), par un ancien missionnaire. Paris, Laroche, libraire-gérant. P. 123.
En attendant que nous puissions faire une étude convenable du beau livre qui vient de publier le R. P. Félix Martin, nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur donnant aujourd'hui, à titre d'extrait qui n'a pas seulement le mérite d'être une *primeur*, la description que l'auteur fait de la bataille de Carillon. Le lecteur admirera comme nous, dans ce tableau, l'exactitude des détails historiques, la science topographique du terrain où se déroulent les événements qu'il raconte, l'impartialité des appréciations, l'exactitude des aperçus, la finesse des remarques, le mouvement et la vie qui règnent dans les différentes parties de son récit. Cette page nous a paru l'une des plus belles d'un livre dont nous rendrons compte prochainement.—(*Note de la Rédaction*).

Le Général forma immédiatement son plan de défense, car il ne pouvait plus être question de prendre l'agressive. Par une manœuvre hardie, que lui inspira son génie autant que la bravoure de ses troupes, il fit un mouvement en avant, en échelonnant sa petite armée depuis le fort Carillon jusqu'au lac Saint-Sacrement, et sur les bords de ce lac.

Son but était de donner le change à l'ennemi, en lui faisant croire à des forces formidables, et peut-être même à une attaque prochaine. Il voulait surtout retarder sa marche, et se donner le temps de se fortifier et de recevoir des renforts.

Ses prévisions se réalisèrent; le Général anglais s'arrêta quatre jours avant de sortir de ses retranchements.

Du 1er au 6, le marquis de Vaudreuil envoya à de Montcalm quatre cents soldats de la marine et quelques Canadiens, commandés par le capitaine Raymond. Il lui promettait par écrit " qu'il en recevrait bientôt mille deux cents autres et beaucoup de Sauvages, ainsi que le concours du chevalier de Lévis qui avait été contremandé pour son expédition contre les Iroquois."

Le fort Carillon était à une lieue environ du lac Saint-Sacrement et à l'extrémité du cours d'eau, nommé *Rivière de la Chute*, par lequel il se décharge dans le lac Champlain.

A une demie-lieue environ du fort, se trouve un moulin, près d'une chute considérable, et c'est là que commence un portage d'une demi-lieue jusqu'au lac. La différence du niveau des deux lacs est d'environ cinquante-huit mètres.

Un jeune officier, M. d'Hugues, en garnison à Carillon pendant l'hiver, avait occupé utilement ses loisirs à faire une étude sérieuse de cette position, et dès le 1er mai 1758, il avait rédigé, sur la défense de ce poste, un mémoire détaillé qu'il envoya au Ministre de la guerre, et qui lui valut des éloges très-flatteurs.

Quoique ce travail remarquable ne soit pas cité par les ingénieurs, chargés par le marquis de Montcalm d'organiser la défense, ils suivirent de point en point son plan, et il est juste que la gloire en revienne à son auteur. (Dépôt de la guerre, 1758).

M. d'Hugues avait remarqué à une petite distance du fort Carillon, une hauteur ou mamelon qui le dominait en même temps que la rivière de la Chute et la plaine environnante. " Pour prendre Carillon, dit le mémoire, l'ennemi doit d'abord s'emparer de cette hauteur. Il est donc essentiel de la défendre, et un Général qui veut empêcher le siége, doit y faire un bon retranchement. Ce retranchement fait de troncs d'arbres superposés, doit être fraisé par des branches sèches, bien élaguées et entrelacées.

" Toutes les approches seront embarrassées par un abattis d'arbres jusqu'à la distance de cinquante toises ( cent mètres). Ce retranchement peut se perfectionner en deux fois vingt-quatre heures, et être bien gardé par six mille hommes. Il coûterait bien du monde à qui voudrait le forcer, et même s'il était bien défendu, il ne serait pas enlevé par une armée trois fois plus nombreuse que celle des assiégés."

Le marquis de Montcalm avait donc organisé sa défense de manière à tromper l'ennemi. Trois de ses régiments, sous la conduite de Bourlamaque, occupaient la tête du portage sur les bords du lac, pour surveiller le débarquement de l'armée anglaise, comme s'ils étaient disposés à s'y opposer. De Montcalm avec les autres régiments se tenait au moulin de la Chute, qui offrait une forte position militaire, et où le chemin traversait la rivière. De là, il pouvait maintenir les communications entre les différents corps, et assurer la retraite.

Le capitaine Duprat avec ses volontaires gardait les défilés de la montagne, par où l'ennemi aurait pu tourner la position et couper la retraite.

M. de Langis, officier de la Colonie " de la plus grande réputation," et admirablement au fait de la guerre telle que la font les Sauvages, fut lancé en avant comme éclaireur, avec trois cents volontaires, pour suivre de près tous les mouvements de l'ennemi.

Son détachement avait ceci de spécial, que tous les corps de l'armée furent libres d'en faire partie, soldats et officiers ; mais de Montcalm avait déclaré que les officiers, quel que fût leur grade, seraient soumis au jeune Commandant. Un grand nombre voulut le suivre. Il fallut régler qu'il n'y aurait à partir qu'un officier par régiment.

Le 5, cette troupe d'élite s'avança à une journée sur le lac, et ne se retira qu'après avoir constaté le mouvement de l'avant-garde ennemie, forte de six mille, sous le commandement du colonel Bradstreet, du major Roger et de lord Howe. Ce jeune seigneur, très-accrédité dans l'armée, était l'âme de toute cette expédition, dont Abercrombie n'avait que le commandement nominal. Il était venu lui-même en secret, pendant l'hiver, étudier le terrain et la position de Carillon [1] C'est sur son conseil que tous les officiers eurent ordre de s'habiller comme le soldat, et que chaque soldat portait trente livres de farine, avec sa giberne bien garnie et son bidon plein de rhum ; ils pouvaient ainsi rester un mois en campagne.

1 Mémoires de Pouchot.

De Langis avait posté un officier en observation sur une montagne, d'où l'on voyait le fort anglais. Au premier mouvement de l'avant-garde ennemie, celui-ci, comme il en était convenu, tira un coup de fusil, abaissa et éleva un pavillon blanc ; et à ce signal, de Langis alla aussitôt occuper la *Montagne pelée*, pour suivre les mouvements de l'ennemi sur le lac, et s'assurer en même temps si quelque détachement prenait le chemin de terre.

Le 6, au matin, l'avant-garde anglaise prit terre au *Camp brulé*, et presque en même temps, on vit apparaître au large l'armée d'Abercrombie.[1] Le ciel était pur et le temps magnifique ; la flotte avec ses bannières déployées, avançait dans le plus bel ordre, au bruit d'une belle musique guerrière, mais au milieu d'une grande solitude. L'assurance du triomphe semblait briller dans tous les yeux.

Cependant, vers quatre heures du soir, de Bourlamaque voyant l'ennemi, après quelques hésitations, se préparer à prendre terre au camp de Contre-cœur, à un petit quart de lieue du portage, se replia lentement, avec ses huit cents hommes, vers le poste de la Chute, où se trouvait de Montcalm, pendant que les postes avancés, et un détachement de volontaires, sous les ordres de M. Besnard, retardaient par un feu bien nourri, la marche et les opérations des Anglais.

De Bourlamaque avait attendu jusqu'au dernier moment pour opérer sa retraite, afin de donner aux éclaireurs du sieur de Langis, le temps de se rallier ; mais le capitaine Trépezec qui les commandait, abandonné par ses guides sauvages, s'égara en coupant à travers les bois, et alla tomber dans une embuscade ennemie, à une petite distance du poste de la chute.

Ce brave capitaine du régiment de Béarn, fit une héroïque résistance, mais il fut écrasé par le nombre, et perdit deux cents quatre-vingt quatre hommes dont cent prisonniers ; il périt lui-même avec le lieutenant de Rezy. L'ennemi, de son côté, eut à déplorer la perte du lord Howe, l'homme qui lui était le plus indispensable pour le succès.

Pendant tous ces mouvements, on travaillait avec activité à Carillon à fortifier le mamelon, où allait se concentrer la résistance.

Le 6, l'armée française leva le camp de la chute, et après avoir rompu le pont, vint occuper les hauteurs de Carillon, où de Mont-

1 Dans son rapport au Ministre, le 22 août, Abercrombie comptait neuf cent bateaux, cent trente-cinq chaloupes, sans compter ses radeaux pour l'artillerie, et quinze mille trois cent quatre-vingt onze soldats, dont six mille trois cent soixante sept réguliers. (Bureau des fortifications des Colonies).

calm était décidé à résister jusqu'à la mort. Il écrivait le même jour à M. Doreil, commissaire ordonnateur de la guerre à Québec : " Je n'ai que pour huit jours de vivres, point de Canadiens, et pas un Sauvage. Ils ne sont pas arrivés; j'ai affaire à une armée formidable. Malgré cela, je ne désespère de rien : j'ai de bonnes troupes. A la contenance de l'ennemi, je vois qu'il tâtonne ; si par sa lenteur, il me donne le temps de gagner la position que j'ai choisie sur les hauteurs de Carillon et de m'y retrancher, je le battrai."

Après avoir passé la nuit au bivouac, l'armée s'occupa toute la journée du 7, à achever la ligne de défense, et à couvrir les revers par des arbres renversés, dont les branches taillées en pointe, faisaient l'effet de chevaux de frise.

Chaque bataillon avait pris en arrivant la place qu'il devait occuper dans l'action, et il élevait la partie du retranchement destinée à le protéger. C'était environ soixante trois mètres pour chaque régiment. *La Reine*, *Béarn* et *Guyenne* occupaient la droite de la hauteur. Une pente douce conduisait de là à la plaine du Nord, où étaient postées les troupes de la Colonie et les Canadiens du capitaine Raymond. Le canon du fort et une petite redoute de quatre pièces les protégeaient.

A la gauche où la crête plus rapprochée de la rivière est très-escarpée, se trouvaient les régiments de la Sarre et de Languedoc. Les deux compagnies de volontaires de Besnard et de Duprat, soutenues par une batterie de six pièces, défendaient la grève du pied du côteau.

De Montcalm avec le Royal-Roussillon et un bataillon de Berry, se réserva le centre du mamelon pour être plus à même de donner ses ordres et de se porter où le besoin l'appellerait; derrière chaque bataillon se tenaient une compagnie de grenadiers et un piquet pour la réserve.

Tous se mirent à l'ouvrage avec la plus grande activité. Les officiers eux-mêmes mettaient la hache à la main, et encourageaient les soldats par leur exemple ; l'élan et l'enthousiasme soutenaient leur ardeur.

Le mamelon se trouva bientôt couronné par un retranchement en bois, qui suivait toutes les sinuosités du coteau. Il avait près de quatre cent quatre-vingt-dix mètres de développement, et tout son front était protégé par des amas d'arbres. Cette disposition devait sans doute sauver bien du monde à l'ennemi en le mettant un peu à couvert, mais elle arrêtait aussi tout l'élan de ses colonnes d'assaut, et cachait très-bien le retranchement qu'on pouvait prendre pour un simple abattis.

Toute la plaine, vis-à-vis le mamelon, fut entièrement découverte, et des arbres renversés dans toutes les directions devaient servir de premier obstacle à l'ennemi.

Le 7, au soir, une partie du renfort attendu arriva enfin sous les ordres du capitaine Pouchot, du régiment de Béarn, c'étaient quatre cents hommes d'élite. Le chevalier de Lévis avec le colonel de Senezergues les rejoignit le lendemain matin.

De Montcalm confia l'aile droite au chevalier de Lévis ; de Bourlamaque commandait la gauche. Toute l'armée comptait alors trois mille quatre cent soixante et quatorze soldats,[1] quatre cent soixante douze Canadiens et seize Sauvages. Trois cent hommes du 2e bataillon de Berry furent détachés pour garder le fort.

Cependant Abercrombie n'avançait qu'avec la plus grande précaution, comme s'il eût eu à redouter quelque piége. Il s'ouvrit des chemins, et en prévision d'un échec, il retrancha le camp du Portage, le Camp brûlé et celui de la Chute.

Enfin le 8, il se porta en avant, laissant derrière lui de forts piquets à chaque poste

Abercrombie voulait attaquer de Montcalm avant l'arrivée du secours attendu, et avant l'achèvement de la ligne retranchée ; il vit par lui même que c'était déjà trop tard. Il n'hésita cependant pas à suivre son plan, parce que l'ingénieur Clerck, qui avait été étudier les travaux des Français du haut d'une montagne voisine, les avait trouvés très-attaquables. Les deux ponts coupés par les Français dans leur retraite, et le désir de ne pas retarder sa marche, avaient obligé le général anglais de laisser derrière lui son artillerie et tous les lourds bagages.

Un coup de canon et le drapeau blanc planté sur le retranchement, devaient annoncer aux Français le moment de quitter la hache pour le mousquet, et de voler chacun à son poste. Ce signal fut enfin donné à douze heures et demie ; déjà on voyait les Anglais déboucher à l'extrémité du terrain découvert.

Les grands gardes de grenadiers et de volontaires se replièrent sur les lignes lentement et en bon ordre, en tenant toujours l'ennemi en échec. On avait travaillé jusqu'au dernier moment, et il ne restait que quelques parties incomplètes.

Abercrombie forma aussitôt son ordre de bataille, et disposa ses quatre colonnes d'attaque sur trois rangs.

Presque en même temps on vit apparaître dans la rivière de la

1 Les auteurs anglais se sont plu à exagérer les forces de Montcalm. Smollett, dans son Histoire d'Angleterre, a osé lui donner six mille hommes.

Chute, une vingtaine de grands bateaux armés, qui avaient été transportés du lac George à force de bras la nuit précédente. Ils étaient destinés à faire une diversion sur la gauche du mamelon, et à soutenir les colonnes d'assaut ; mais les volontaires de Besnard et de Duprat, secondés par le capitaine de Poulhariés, à la tête d'une compagnie de grenadiers et d'un piquet du Royal-Roussillon, les accueillirent par une fusillade si bien nourrie qu'ils n'osèrent pas avancer. Le lieutenant de Louvicon, resté dans le fort, avait pointé en même temps sur ces barques, quelques unes de ses pièces, et en avait coulé deux à fond. Les autres se retirèrent à l'abri.

Cependant les colonnes d'attaque, formées de grenadiers et de l'élite des troupes anglaises, soutenues dans les intervalles par les troupes de la Colonie, se mirent en mouvement à une heure. Elles avaient ordre d'avancer jusqu'au retranchement avant de faire feu.

De leur côté, les Français ne devaient tirer que lorsque l'ennemi serait à soixante mètres.[1]

Les deux colonnes qui se présentaient à la gauche, purent s'approcher très-près sans être découvertes, grâce à un petit rideau qui les cachait. Elles ouvrirent enfin leur feu, qui bientôt s'étendit d'une colonne à l'autre jusqu'à l'extrême droite.

Aussitôt que les Français voient l'ennemi à la distance marquée, ils l'accueillent par une décharge générale, dont l'effet à cette petite portée fut si prompt et si terrible, que ces masses compactes sont ébranlées. Forcées de reculer un instant, elles se rallient bientôt et reviennent à la charge avec une nouvelle ardeur. Ces attaques et ces résistances se renouvellent sur tous les points, et malgré les efforts les plus énergiques, les assaillants laissent à chaque fois le terrain jonché de leurs morts.

Abercrombie ne pouvait se persuader qu'un ennemi, si inférieur en nombre, pût tenir longtemps devant des forces imposantes comme les siennes. Il espérait le voir se lasser enfin d'une lutte qui devait nécessairement l'épuiser.

Depuis une heure de l'après-dîner jusqu'à cinq, les Anglais revinrent six fois à la charge avec la même énergie. Les Français les repoussaient toujours avec le même succès, et en leur faisant subir des pertes énormes.

De Montcalm était partout, s'exposant comme le dernier des soldats, mais veillant surtout à porter secours à tous les points qui faiblissaient.

A plusieurs reprises, les fragiles remparts des Français s'enflam-

1 Rapport de Doreil.

mèrent. Aussitôt les soldats passaient hardiment par-dessus les revers pour arrêter les progrès du feu ; car outre les munitions de poudre et de balles, qui venaient continuellement du fort, on avait soin de leur apporter en même temps des barriques pleines d'eau, pour rafraîchir le soldat et pour éteindre l'incendie.

La quatrième colonne d'attaque qui avait voulu tourner la position à droite, fut repoussée énergiquement par les Canadiens retranchés sur le revers. Elle se replia alors sur la troisième colonne, pour faire avec elle un effort suprême contre le retranchement défendu par les bataillons de la Reine et de Béarn. C'est sur ce point que l'action devint plus acharnée et plus meurtrière. Le Général anglais avait placé là ses grenadiers et les montagnards écossais, l'élite de son armée. Ces intrépides soldats renouvelèrent l'assaut bien des fois, sans se laisser ni rebuter, ni décourager. Ils ne lâchèrent pied qu'à la dernière extrémité. Les Ecossais avaient perdu la moitié des leurs et vingt-cinq officiers.

Un incident assez singulier arriva au centre de la ligne, au moment où l'action était la plus chaude, et sans la présence d'esprit du capitaine Ponchot, il aurait pu tout compromettre.

M. de Bassignac, capitaine au Royal-Roussillon, avait attaché un mouchoir rouge au haut de son fusil, et il s'amusait à le faire flotter. La tête de la colonne anglaise de ce côté prit ce signe pour un drapeau parlementaire, et se figurant que les Français voulaient se rendre, elle cessa le feu. En même temps les soldats coururent vers le retranchement en tenant leur fusil à deux mains au-dessus de leur tête, et en criant : Quartier ! quartier !

Les soldats français, ignorant l'aventure du mouchoir, et croyant que les Anglais demandaient à mettre bas les armes, montèrent sur le parapet pour les recevoir.

Le capitaine Ponchot, dont la compagnie manquait de cartouches, arrivait en ce moment auprès de M. de Fontbrune pour en obtenir. Il aperçut l'étrange mouvement qui se passait des deux côtés. En entendant M. de Fontbrune crier à ses soldats : " dites-leur de jeter leurs armes, et on les recevra, " il n'eut que le temps de lui faire voir que l'allure des Anglais annonçait toute autre chose. Ils ne voulaient atteindre le retranchement que pour s'en emparer. On commanda aussitôt le feu sur toute la ligne. Cette décharge générale presque à bout portant fut terriblement meurtrière et renversa près de trois cents assaillants.

Le dernier assaut se donna à six heures, et fut aussi infructueux que les autres. Les troupes françaises électrisées par leur chefs, ne se démentirent pas un moment. Dans le plus fort de l'action,

elles ne perdirent jamais ni leur gaieté, ni leur sang-froid. Elles se battaient aux cris répétés de " Vive le Roi ! Vive notre Général !... "

Abercrombie, qui suivait de loin l'action, comprit qu'il fallait enfin céder. Il continua cependant la fusillade jusqu'au soir, pour ménager sa retraite pendant la nuit. Il avoua que le retranchement était beaucoup plus fort qu'il ne croyait.

La perte de l'ennemi fut de près de cinq mille hommes, parmi lesquels un grand nombre d'officiers. Les Français comptèrent douze officiers et quatre-vingt-douze soldats tués sur le champ de bataille, et parmi les blessés vingt-cinq officiers et deux cent quarante-huit soldats.[1] De Bourlamaque avait eu la clavicule et l'omo plate cassés.

Cinq cents Iroquois, sous la conduite de Johnson, avaient suivi l'armée Anglaise, mais ils n'avaient pas donné. Avec leur prudence ordinaire, ils voulaient savoir auparavant quel serait le vainqueur.

Les troupes françaises étaient épuisées de fatigue, mais ivres de joie. De Montcalm, accompagné du chevalier de Lévis et de son état-major, parcourut leurs rangs, en les remerciant au nom du Roi, et en les félicitant de leur conduite dans cette glorieuse journée.

Le jour même de son triomphe et encore sur le champ de bataille, de Montcalm fit partir M. Le Mercier pour porter cette heureuse nouvelle au Gouverneur-Général. Il écrivait lui-même, à huit heures du soir, à son ami M. Doreil : " L'armée et trop petite armée du Roi vient de battre ses ennemis. Quelle journée pour la France ! Si j'avais eu deux cents Sauvages pour servir de tête à un détachement de mille hommes d'élite, dont j'aurais confié le commandement au chevalier de Lévis, il n'en serait pas échappé beaucoup dans leur fuite. Ah ! quelles troupes, mon cher Doreil, que les nôtres ! je n'en ai jamais vu de pareilles. Que n'étaient-elles à Louisbourg ! "

On voit le regret de Montcalm de n'avoir pas pu poursuivre les Anglais. L'obscurité de la nuit, l'épuisement et le petit nombre de ses troupes, les forces encore supérieures de l'ennemi, la nature de ces bois dans lesquels il n'est pas prudent de s'engager sans Sauvages pour guides, les retranchements que l'ennemi avait formés le long de la route, c'étaient autant de graves raisons de ne pas hasarder une démarche incertaine. Il y avait même sujet de croire que l'ennemi pour tenter une revanche, reviendrait le len-

1 Rapport de Montcalm.

demain renouveler son attaque. C'est pourquoi la nuit se passa sous les armes. On travailla en même temps à élever des traverses pour se protéger contre les hauteurs voisines, et on acheva le retranchement.

Les Anglais avaient encore des forces très-imposantes. Leur artillerie n'avait pas servi. " Si j'avais eu à faire le siége de Carillon, disait de Montcalm, je n'aurais demandé que six mortiers et deux canons."

Cependant le lendemain on eut bientôt la certitude que l'ennemi avait abandonné précipitamment les postes de la Chute et du Portage. Le chevalier de Lévis fut chargé, le 10, d'aller reconnaître avec les volontaires, huit compagnies de grenadiers et cent Canadiens, ce qu'était devenue l'armée anglaise. Il trouva partout des traces d'une marche rapide et d'un embarquement précipité.

Les débris des bateaux brûlés, plus de cinq cents paires de souliers avec leurs boucles, laissés par les fuyards dans les endroits marécageux, cinq cents quarts de farine en partie défoncés, des équipages abandonnés, des armes, des blessés même qui n'avaient pu suivre, tout révélait le désordre et la rapidité de cette retraite. C'était l'effet du découragement d'Abercrombie, qui ne s'arrêta que quand il eut mis le lac entre lui et de Montcalm.

La journée du 11 fut consacrée par les Français à enterrer leurs morts Quoique respectivement peu nombreux, c'étaient une perte énorme pour la Colonie. On leur donna, avec un religieux respect, les honneurs militaires et les prières de l'Eglise.

Au sommet du mamelon, de Montcalm fit dresser une grande croix pour rendre gloire à Dieu de la victoire. Il y fit attacher cette inscription :

*Quid dux ? Quid miles ? Quid strata ingentia ligna ?*
*En signum ! en victor ! Deus hic, Deus ipse triumphat.*

" Qu'a fait le Général ? qu'ont fait les soldats ? A quoi ont servi ces arbres énormes renversés ? Voici le vrai étendard ! Voici le vainqueur ! Ici, c'est Dieu, c'est Dieu même qui triomphe."

Le 9, de Montcalm envoya au Gouverneur-Général un récit abrégé de cette victoire. Il lui annonçait en même temps, " qu'il se mettait en mesure de recommencer ce matin-là même, si les Anglais en avaient envie." Puis il ajoutait : " Les Canadiens nous ont fait regretter de n'en avoir pas eu en plus grand nombre. M. le chevalier de Lévis s'en loue beaucoup ; M. Raymond, et les autres officiers de Saint-Ours, de Lanaudière, de Gaspé se sont signalés... Je n'ai eu que le mérite de me trouver Général de troupes ausis valeureuses."

" Le succès de la journée, ajoutait-il dans un rapport au Ministre, est dû à la valeur incroyable de l'officier et du soldat...Les officiers qui composaient cette armée ont donné de si grandes preuves de courage, que chacun d'eux mériterait un éloge particulier."

" Si jamais, disait encore ce Général dans sa lettre du 12 juillet, il y a eu un corps de troupes digne de grâces, c'est celui que j'ai l'honneur de commander. Aussi je vous supplie, Monseigneur, de l'en combler. Pour moi, je ne vous en demande pas d'autres, que de me faire accorder par le Roi mon retour. Ma santé s'use; ma bourse s'épuise. Je devrai à la fin de l'année dix mille écus au trésorier de la Colonie. Et plus que tout encore, les désagréments, les contradictions que j'éprouve, l'impossibilité où je suis de faire le bien et d'empêcher le mal, me déterminent de supplier Sa Majesté de m'accorder cette grâce la seule que j'ambitionne..."

" En attendant d'obtenir cette grâce, je servirai comme j'ai fait jusqu'à aujourd'hui. Si cette journée peut me procurer quelque gloire, je la partage avec MM. de Lévis et de Bourlamaque.[1] "

Il parlait avec le même héroïsme, le 3 août suivant : " Je travaillerai toujours avec le même zèle à la défense de cette Colonie, jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Majesté de m'accorder un rappel que ma santé et mes dettes m'obligent de demander; jusqu'alors je répandrai volontiers la dernière goutte de mon sang, et donnerai le dernier souffle de ma vie pour son service."

M. Doreil, en écrivant au Ministre le 28 juilet, ajoute ces belles paroles en l'honneur de Montcalm : " Ce qu'il y aurait à dire sur M. de Montcalm est au-dessus de tout éloge. Conquérant de Chouaguen et du fort George, toujours victorieux depuis son arrivée en Canada, il ne manquait plus à sa gloire que de sauver la Colonie au moment décisif. En annonçant sa victoire à M. de Vaudreuil, il se contente de dire de lui : " Je n'ai eu que la gloire de me trouver Général de troupes aussi valeureuses." Qui croirait après cela, qu'un tel homme sert ici avec beaucoup de desagréments ? "

Le reste de la campagne dans les environs du lac Champlain, se passa à compléter les retranchements de Carillon, et à les flanquer de redoutes garnies de canons, puis à entretenir des détachements en courses continuelles, pour inquiéter l'ennemi, et se rendre bien compte de ses mouvements. MM. de St. Luc et de Courtemanche eurent, dans ces différentes circonstances, de très-brillants succès.

La victoire de Montcalm fut célébrée en Canada par des actions

1 Lettre du 19 juillet.

de grâces solennelles, rendues au Dieu des armées, et le nom de Carillon est resté populaire dans le pays, comme un beau souvenir.

Le drapeau blanc [1] qui conduisit ce jour-là les milices canadiennes au combat, a été conservé jusqu'à nos jours. Dans toutes les solennités et les manifestations publiques où les Canadiens-français ont occasion de rappeler leur origine, ils se groupent encore autour de ce monument d'un autre âge, justement fiers des exploits de leurs pères.

La France ne resta pas indifférente en apprenant ce beau fait d'armes, dont M. de Pean, [2] capitaine-major, avait été chargé de lui apporter la nouvelle.

Le *Mercure de France* (oct. 1758), en publia le récit détaillé. Le Roi écrivit à tous les Archevêques et Evêques de son royaume, les priant de faire chanter un *Te Deum* d'actions de grâces, " pour la victoire remportée en Amérique par le marquis de Montcalm."

De nombreuses récompenses furent accordées à l'armée. Le marquis de Vaudreuil eut la grande Croix de St. Louis. De Montcalm fut fait lieutenant-général et grand'Croix de St. Louis ; de Lévis, maréchal de camp ; de Bourlamaque et de Senezerques, brigadiers ; Dumas, major-géneral. Beaucoup d'officiers obtinrent des croix, de l'avancement, des gratifications.

1 Ce précieux reste de la nationalité française a inspiré d'heureux vers au poète canadien, Octave Crémazie.

2 M. de Pean était une des créatures de M. de Vaudreuil et de Bigot. En moins de huit ans, il avait fait, en Canada pour deux millions de fortune, quelques-uns disaient quatre.

# DE LA PROFESSION RELIGIEUSE

## EN BAS-CANADA

(*Suite.*)

## II.

### EFFETS DE LA MORT CIVILE SUR LES PERSONNES, LES BIENS ET LES CONTRATS.

SOMMAIRE.—XX. Effets de la mort civile.—XXI. Ancien droit français.—XXII. Succession et testament.—XXIII. A quel âge le testament peut-il être fait?—XXIV. En faveur de qui le testament peut-il être fait?—XXV. Pension alimentaire.—XXVI. Diverses autres incapacités du religieux.—XXVII. Le religieux ne peut se marier.—XXVIII. Le religieux mort civilement peut-il recouvrer la vie civile en changeant de religion?—XXIX. *Quid*, dans le cas d'un mariage préexistant?—XXX. Le lien du mariage n'est pas rompu.—XXXI. *Quid*, des intérêts civils des conjoints?—XXXII. Le religieux ne peut ester en jugement.—XXXIII. Autres incapacités du religieux.—XXXIV. Différences entre la législation française et la législation canadienne.—XXXV. De la réclamation contre les vœux.—XXXVI. Quelle était la législation française sur ce sujet.—XXXVII. Législation canadienne avant la conquête.—XXXVIII. Officialité de Québec.—XXXIX. Législation canadienne depuis la conquête.—XL. Y a-t-il en Bas-Canada union entre l'Eglise et l'Etat.—XLI. Examen de la situation actuelle.—XLII. L'*habeas corpus* ne peut pas rendre la vie civile au religieux.—XLIII.—La réclamation contre les vœux doit être faite devant la Cour Supérieure. Motifs.—XLIV. Précédent.—XLV. Déduction.—XLVI. Autres causes de réhabilitation.—XLVII. Conclusion de cette deuxième partie.

XX. La mort civile étant une fiction de la loi qui assimile à la mort naturelle l'état de la personne frappée de cette incapacité ; il faut, pour qu'une pareille fiction soit juste, qu'elle se rapproche autant que possible de la réalité. Les effets de la mort civile doivent donc être presque semblables à ceux de la mort naturelle, et c'est, en effet, ce qui a lieu. Le *Code Civil du Bas-Canada* énumère sous une

section spéciale, aux articles 35, 36, 37 et 38, les effets de la mort civile en général ; mais, évidemment, dans ces articles, il n'a l'intention de parler que de la mort civile produite par la condamnation à une peine afflictive ; car toutes les dispositions contenues dans cette section ne s'appliquent pas et ne peuvent pas s'appliquer aux religieux. Où trouverons-nous donc l'expression de la loi concernant les inhabilités des religieux ? Ce sera dans le droit français, auquel le *Code Civil* nous renvoye formellement, en déclarant que les incapacités des religieux restent soumises aux lois qui les réglaient lors de la cession du Canada à l'Angleterre. Il faut donc consulter les édits des rois de France, les arrêts des parlements et des cours de justice, et les auteurs français qui ont écrit sur cette matière, pour voir comment étaient traités les religieux au milieu du dernier siècle. Ces lois, qui étaient les nôtres lors du changement de domination politique, conservent encore, à l'égard de nos communautés religieuses, toute leur force.

XXI. Il est certain qu'en France, le religieux profès était mort civilement. [1] l'Hon. M. Day, l'un des commissaires chargés de la codification des lois du Bas-Canada, a manifesté, il est vrai, de l'hésitation sur ce sujet ; [2] mais ses doutes ne reposent sur aucun motif solide. Tous les auteurs de quelque renom et une jurisprudence unanime depuis 1207 et 1225, date des premiers arrêts qui ont été conservés, [3] à venir à des temps plus récents, reconnaissent invariablement que la profession religieuse entraîne la mort civile. Comme dit Richer, [4] il suffit d'ouvrir les livres où l'on a eu occasion de parler de cette matière pour se convaincre de cette vérité. Il y a bien, entre quelques écrivains, différence d'opinion sur le motif de cette loi et sur ses effets en certaines matières ; mais il n'y en a pas sur son existence.

XXII. Les effets de la mort civile se déduisent facilement de l'idée fictive, que cet état est une image de la mort naturelle, et que le religieux a entièrement renoncé au monde. Aussi, du moment de l'émission des vœux solennels, dans les circonstances voulues par la loi, le religieux devient incapable de tous effets civils, et sa succession est déférée aux parents qui se trouvent au plus proche dégré successible ; à moins, cependant, qu'il ait fait

1 Richer, *Traité de la mort civile*, p. 679.—Pothier, *Des personnes et des choses*, 1ère partie.—Héricourt, *Lois ecclésiastiques*.

2 Rapport spécial du Livre Ier p. CIV.

3 Brodeau sur Louet, Lettre C, Som. 8, n. 22.

4 *Traité de la mort civile*, p. 679.

un testament qui devient alors ouvert par la profession religieuse, comme il l'aurait été par la mort naturelle.

Mais ce testament doit-il être accompagné de formalités particulières ? La question s'est présentée en France dans l'espèce d'une religieuse de la Présentation qui, avant de prononcer ses vœux, dressa un testament olographe et le déposa chez un notaire. La validité de cet acte ayant été attaquée, un arrêt du 6 février 1673 [1] le déclara nul et le mit de côté, parceque la date du testament n'étant pas prouvée suffisamment par le dépôt ou par d'autres circonstances, il était permis de supposer qu'il avait été antidaté. La succession de la religieuse s'ouvrit donc comme *ab intestato.*

Les formalités spéciales dont doit être revêtu le testament olographe d'une personne qui est dans l'intention de faire profession religieuse, ont été fixées par l'ordonnance de 1735, art. 21, qui régla la question en déclarant, ce qui était du reste conforme aux principes, que le testament olographe fait par une personne qui est sur le point de prononcer des vœux solennels, doit être reconnu devant notaire avant l'émission des vœux, sinon il est nul et ne peut avoir aucun effet. La plupart des jurisconsultes canadiens prétendent avec raison, que cette ordonnance n'est pas en force en Canada, parcequ'elle n'a pas été enrégistrée au Conseil Supérieur de Québec ; [2] quelques-uns pensent, au contraire, que cette formalité n'était pas nécessaire avant 1744 [3]. Cependant, quelque soit l'opinion que l'on embrasse, comme cette ordonnance n'a pas introduit un droit nouveau, et qu'elle n'a fait que confirmer la jurisprudence des arrêts et l'opinion des auteurs, il semble que ses dispositions doivent être suivies dans la pratique. Cette règle a été adoptée par les tribunaux dans des cas analogues.

XXIII. Mais on demande à quel âge pourra tester une personne qui se propose de faire profession religieuse ? La profession religieuse, d'après l'ordonnance de Blois que nous devons suivre en cette matière, peut être faite à l'âge de seize ans ; d'un autre côté, le *Code Civil* nous dit, article 831, qu'un majeur seul peut faire un testament Une personne mineure de plus de seize ans pourra-t-elle donc tester avant de prononcer ses vœux, ou sera-t-elle privée de cette faculté ?

Je crois que l'article du *Code* doit être suivi dans toute sa rigueur, et il n'existe pas de motifs suffisants pour donner à une personne le

1 Richer, *Traité de la mort civile*, p. 844.

2 *L. C. Jurist*, t. I, p. 243 ; opinion du juge Mondelet en rendant jugement dans la cause Languedoc *vs.* Laviolette.

3 Bibaud, *Commentaires*, etc., t. II, p. 263.

droit de disposer de ses biens par testament, lorsqu'elle est sur le point de faire profession religieuse. La question s'est souvent présentée en France où la majorité n'était atteinte qu'à l'âge de vingt-cinq ans, et on a toujours tenu que le futur religieux ne pouvait tester valablement que quand il était arrivé à l'âge requis, conformément à l'usage et aux coutumes de son pays. C'est l'opinion de Richer[1], d'Héricourt[2] et de Ricard qui rapporte plusieurs arrêts.[3] Du reste, cette opinion est conforme aux principes ; en effet la faculté de tester présuppose celle de disposer de ses biens ; or un mineur n'a pas cette faculté. Pourquoi le législateur la lui donnerait-il dans un cas particulier ? Est-ce parce que, dans un âge encore tendre, il lui accorde le droit de disposer de sa vie et de sa personne pour les consacrer à Dieu ? Ce privilége est déjà assez grand par lui-même, sans qu'il soit accompagné d'un autre, très-important aussi, le droit de tester, à l'exercice duquel une personne âgée de moins de vingt-et-un ans est si peu préparée. La loi accorde à ce mineur le pouvoir de disposer de sa vie et de sa personne ; c'est juste, car il en est avec ses parents, représentants de Dieu sur la terre, le seul maître, et elles appartiennent à son Créateur à qui il va les consacrer toutes deux. Mais le patrimoine que son père a acquis au prix de longs et pénibles travaux, doit rester dans la famille, pour remplir l'intention évidente de ses auteurs.

XXIV. Considérons maintenant la personne majeure qui est sur le point de prononcer ses vœux et qui désire dresser un testament. A qui pourra-t-elle laisser ses biens ? Il n'y a pas de doute qu'elle peut en disposer en faveur de n'importe qui, d'un parent, d'un ami, d'un étranger, même si elle a des enfants.[4] Elle peut indubitablement, en vertu des lois anglaises reproduites dans notre *Code Civil*, deshériter ces derniers sans donner aucun motif. Mais pourra-t-elle tester en faveur de l'un des membres de ce monastère, ou en faveur d une autre maison du même ordre ? En un mot, pourrait-elle directement ou indirectement, ou par personne interposée, avantager le couvent dans lequel elle se propose d'entrer ? Cette question n'est pas sans intérêt et peut se présenter dans la pratique.

En France, un novice ne pouvait valablement tester en faveur du couvent dans lequel il se disposait à faire profession, ni d'aucun

1 *Traité de la mort civile*, p. 834.

2 *Lois ecclésiastiques*, p. 566.

3 *Traité des donations.*

4 *Code Civil du Bas-Canada*, art. 831.

autre du même ordre Cela résulte de l'ordonnance de Blois, article 28, qui défend expressément ces legs ; et il y a une foule d'arrêts qui ont appliqué ce principe.[1] La jurisprudence française est unanime sur ce sujet, et elle exprime la doctrine qui aurait eu force de loi dans ce pays, si notre droit n'avait contenu des dispositions particulières. En effet, comme chacun le sait, l'ordonnance de Blois date de 1579, et, par conséquent, est en force en Canada, en autant, toute fois, qu'elle n'a pas été modifiée par des lois provinciales. Ce sont donc celles-ci qu'il importe de consulter.

L'acte 41 Geo. III, c. 4,[2] qui a si profondément dérogé à nos lois sur les testaments, est le premier que nous ayons à signaler. Tout en donnant une liberté illimitée de tester, il n'a permis de léguer des biens par testament à une corporation, que lorsque celle-ci à obtenu de la loi, le droit de recevoir par testament. " Et le droit " de tester, dit l'acte, tel que ci-dessus spécifié et déclaré, ne pourra " conférer le pouvoir de léguer par testament en faveur d'une cor- " poration ou autres gens de main morte, à moins que telle corpora- " tion ou gens de main morte n'aient la liberté d'accepter et recevoir " suivant la loi." Cette disposition est reproduite dans le *Code Civil*, art. 836 : " Les corporations et main mortes ne peuvent recevoir " par testament que dans la limite des biens qu'elles peuvent pos- " séder." Cet article, qui, il faut l'avouer, contient quelque chose d'hostile aux priviléges ecclésiastiques, nous montre aussi la profonde différence qu'il y a sur ce point entre l'ancienne législation française et la législation canadienne. En thèse générale, en France, un novice ne pouvait rien léguer à son couvent ; en Canada, au contraire, le *Code* ne considère pas si le testateur est novice ou s'il est dans le monde ; mais il lui permet, dans l'un et l'autre cas, de tester en faveur d'une communauté religieuse, pourvu que ce soit dans la proportion des biens que cette dernière a le droit de recevoir en vertu des clauses de son acte d'incorporation. C'est donc ce statut particulier qu'il faut consulter pour chaque cas, afin de savoir si le testament fait par une personne sur le point d'embrasser la profession religieuse est valide ou non.

Je ne dirai rien des efforts fait par l'esprit révolutionnaire, en 1856, pour introduire en Bas-Canada une législation hostile à l'Eglise, en défendant complétement de tester en faveur des communautés religieuses. Ces efforts n'ont réussi qu'à faire écraser sous le poids de la réprobation populaire les quelques esprits maladifs qui les avaient tentés. Aujourd'hui, revenus à des sentiments

1 Brodeau sur Louet, Lettr. 6, som. 8.—Bardet, t. I, l. 2, c. 91.

2 S. R. B. C. c. 34, s. 2, § 3.

plus justes, ils ne regrettent probablement pas leur défaite et voudraient peut-être effacer de leur sang les pages de l'histoire où ces faits mémorables sont consignés. Les saintes femmes qu'ils ont voulu persécuter par une loi inique, ont oublié depuis longtemps leur conduite ; oublions-la, nous aussi.

Quant à la question de savoir si un novice pourrait, dans le but d'éluder la loi, léguer des biens à un membre de la communauté dont il veut former partie, elle ne souffre aucune difficulté. Un tel legs serait absolument nul, puisque la personne en faveur de qui il serait fait étant morte civilement, ne pourrait évidemment être légataire ; à moins qu'il ne s'agît du pécule.

XXV. En examinant quels sont ceux qui peuvent être légataires dans le testament fait par une personne sur le point d'embrasser la vie religieuse, je dois ajouter pour compléter ces remarques, qu'on permettait en France au testateur de se léguer une légère pension alimentaire, dont le montant variait suivant les circonstances et qui pouvait être réduit par le tribunal.[1] Cette permission était fondée plutôt sur un sentiment de faveur et de bienveillance adopté par la jurisprudence en faveur des monastères, que sur des édits ou des lois expresses ; du reste, elle n'est pas conforme aux principes qui règlent cette matière.

XXVI. L'ouverture de la succession du religieux n'est pas le seul résultat de l'émission des vœux. Le religieux, nous dit Pothier,[2] ne peut rien posséder en propriété ; il ne peut contracter ni à titre onéreux, ni à titre gratuit, succéder à ses parents, jouir des droits de famille, assister comme témoin à un acte où les témoins sont requis pour la solennité, en un mot, faire aucune fonction publique dans l'ordre civil. Il peut néanmoins être entendu comme témoin dans une enquête ; car comme dans ces cas, il s'agit uniquement de découvrir la vérité, on doit entendre tous ceux qui peuvent la connaître ; or, assurément, le religieux ne doit pas être écarté, car son état ne le rend que plus digne de foi. Mais le religieux ne peut agir comme témoin dans un testament, ni dans un acte devant notaire.[3] Cependant la loi permet à la supérieure d'une communauté de religieuses mortes civilement de signer les registres où sont entrés les actes de profession religieuse, et aussi de signer les extraits de ces registres qui acquièrent ainsi un caractère d'authenticité. Ce sont les dispositions qu'on trouve aux articles 72 et 74 du *Code Civil.*

1 Richer, *Traité de la Mort civile*, p. 845.

2 *Des personnes et des choses*, 1re *partie.*

3 Richer, *Traité de la Mort civile*, p. 817.

Puisque la loi reconnait à un religieux la capacité d'être témoin dans une cour de justice, on demandera peut-être si le tribunal a le droit de l'assigner par la signification d'un *sub-pœna*, pour le forcer à comparaître et donner son témoignage ?

Je ne pense pas qu'un tribunal pourrait forcer une religieuse de violer la clôture de son couvent pour venir donner son témoignage en cour. La loi, en effet, reconnaît cette clôture qui est la suite de vœux solennels et perpétuels. Par conséquent, si l'autorité religieuse, seule capable d'agir en cette matière, ne permettait pas au témoin de franchir le seuil du cloître, le tribunal devrait l'y envoyer interroger par un commissaire.

Dans le cas où le religieux a acquis quelque bien par son économie ou son industrie, ou par la libéralité de ses parents et de ses amis, il est incapable de transmettre à ses parents ce bien qu'on appelle *pécule ;* [1] mais c'est l'abbé ou la communauté qui en doit hériter. Il n'en peut non plus disposer par testament ni en faveur de ses parents, ni en faveur de qui que ce soit ; car il est absolument incapable de tester, comme il l'est aussi d'être institué légataire soit universel, soit particulier. De même, il ne peut ni donner, ni recevoir par donation entre vifs, à moins qu'il ne s'agisse de son pécule, à l'égard duquel il peut, du reste, contracter, s'obliger et obliger les autres envers lui. [2]

XXVII. Le religieux ayant fait vœu de chasteté et ne pouvant, comme règle générale, être partie dans un contrat, ne peut pas se marier. Pour ce qui est de la législation canadienne, cette incapacité résulte du sens général de l'article 34 ; elle ressort aussi des dispositions plus spéciales de l'article 127, au titre du *Mariage*, qui dit, après énumération de quelques uns des empêchements dirimants : " Les autres empêchements admis d'après les différentes " croyances religieuses, comme résultant de la parenté ou de l'affi- " nite, et d'*autres causes*, restent soumis aux règles suivies jusqu'ici " dans les diverses églises et sociétés religieuses." Parmi les causes que le *Code* ne nomme pas, mais qu'il indique, il faut évidemment ranger les ordres sacrés et la profession religieuse.

Il suffit, pour s'en convaincre, de connaître l'histoire de cet article et de savoir les transformations successives qu'il a subies.

Il avait d'abord été rédigé de manière à ne s'appliquer qu'aux empêchements *résultant de la parenté et de l'affinité au degré de cousins germains et autres degrés.* Sur certaines observations qui furent faites, et dans lesquelles on fit voir que cette rédaction laissait de

1 Richer, do. p. 786.

2 Pothier, *Des personnes et des choses*, 1re partie.

côté plusieurs empêchements dirimants reconnus par l'Eglise catholique et admis dans le vieux droit français, deux des codificateurs, MM. Caron et Morin, recommandèrent dans leur rapport supplémentaire [1] de modifier cet article en mettant les mots *autres causes* au lieu des mots *autres degrés*, " pour, disaient-ils dans ce rapport, lever tous doutes sur l'intention de laisser le sujet dans l'état où il est aujourd'hui." M. le commissaire Day s'opposa à ce changement parcequ'il avait l'effet d'étendre les causes d'empêchement et de " reconnaître comme des empêchements légaux certains obstacles au mariage qui dépendent des règles et de la discipline ecclésiastiques et qui n'astreignent que la conscience des parties qu'elles concernent." Malgré cette opposition, la suggestion des deux autres codificateurs fut adoptée par la législature et on la retrouve aujourd'hui dans le Code Civil, qui, par conséquent, n'a pas changé sur ce point les anciennes lois du Bas-Canada.

Les vœux solennels constituent donc encore un empêchement dirimant de mariage.

Cependant on fait ici une objection : on prétend que l'introduction en Bas-Canada du droit public anglais par la conquête, a rendu impossible l'application de ces lois françaises qui prohibaient le mariage aux personnes liées à l'Eglise par des vœux solennels ou par les ordres sacrés. On se base pour soutenir cette prétention sur la liberté des cultes qui existe dans ce pays, et on assure qu'un citoyen pouvant toujours changer de religion peut également devant la loi civile se libérer des engagements qu'il a formés par les ordres sacrés ou des vœux solennels ; en un mot, qu'il n'y a que la voix de Dieu et les cris de la conscience, pour empêcher un religieux d'apostasier, de renoncer au saint état qu'il avait embrassé et de contracter un mariage après cet acte infâme. La loi civile, affirme-t-on, ne contient aucune prescription qui défende cette conduite.

XXVIII. Cette objection soulève une des questions les plus importantes qui se rencontreront dans le cours de ce travail ; examinons donc si une religieuse peut recouvrer la vie civile, en embrassant le culte protestant ? C'est là une question éminemment pratique qui peut se présenter, un jour ou l'autre, devant nos tribunaux.

Il faut admettre d'abord qu'une religieuse est toujours libre, devant la loi civile, de sortir de son couvent. Il n'y a pas d'autre loi que celle de la conscience pour la retenir dans la vie monastique ; c'est là une contrainte purement morale, à laquelle ne vient jamais

1 *Rapport Supplémentaire du* 21 *novembre* 1864.

se joindre la violence physique. L'Etat, en effet, étant imparfaitement uni à l'Eglise, en Bas-Canada, il ne prête pas à celle-ci la force de son bras, pour faire exécuter des lois ecclésiastiques, hors les cas prévus spécialement par la législation, comme la dîme. Il faut admettre, en second lieu, qu'il n'existe aucune loi pour empêcher un catholique d'embrasser la religion protestante ou toute autre religion ; un catholique, même celui qui est dans les ordres sacrés, ou qui a prononcé des vœux solennels et perpétuels, peut donc toujours, devant la loi civile, rejetter ces engagements spirituels et adopter un autre culte.

Cependant, malgré cette double faculté, conséquence de la liberté de culte, je prétends que le religieux ne recouvre pas, en l'exerçant, les droits qu'il a perdus en perdant la vie civile. Je trouve un premier argument en faveur de cette proposition, dans la loi elle-même. En effet, le *Code* ne parle que des vœux perpétuels ; or ils ne seraient pas perpétuels, si le religieux pouvait en faire cesser les effets par l'apostasie ou par la désertion du couvent. De plus, la loi ne prononce aucune disposition pour régler le cas où un religieux abandonnerait son couvent ; elle ne dit pas quels seraient alors ses droits actuels, son état personnel et dans quelle mesure ces droits réagiraient sur les actes accomplis avant la profession ; et, pourtant, des dispositions pour régler ces différentes questions auraient été nécessaires, car la loi française n'en contient aucune ; évidemment puisque la loi se tait, c'est qu'à ses yeux, ce cas est impossible et ne peut jamais se présenter. Enfin une loi, aux effets de laquelle il serait loisible de se soustraire à volonté, serait une loi illusoire et nulle. Une loi, à laquelle on pourrait échapper par un crime, serait une loi injuste, coupable et encore nulle. Mais il est impossible de supposer que l'intention des législateurs du *Code* ait été de faire une telle loi ; il s'en suit donc que la profession religieuse produit un état permanent, imprime un caractère durable et cause des incapacités qui sont perpétuelles, c'est-à-dire pour toute la vie du religieux.

En second lieu, la personne qui prononce des vœux solennels et perpétuels forme avec Dieu, avec la société, avec son couvent, avec toute sa famille et avec tous ceux qui ont avec elle des intérêts communs, un engagement qui, de sa nature, n'a pas de fin. En embrassant la vie monastique, elle a renoncé à tous les droits de citoyen, sa succession a été ouverte, ses biens sont allés à ses héritiers naturels ; ou bien, si elle avait auparavant fait un testament, celui-ci a pris effet au moment des vœux, et a mis les légataires en possession de l'hérédité. Tout cela a eu lieu en vertu d'une loi formelle. Les biens du religieux ou de la religieuse ont donc pu chan-

ger de mains plusieurs fois; des aliénations successives ont peut-être été faites; des tiers de bonne foi ont donné des valeurs pour l'acquisition d'héritages qu'un autre tiers, également de bonne foi, a vendus et qu'il avait droit de vendre. Si le religieux, en renonçant à son couvent et à sa religion, recouvre ses droits civils, il faut lui rendre les biens qu'il avait au moment des vœux et qu'il n'a pas cédés par actes entrevifs perpétuels et irrévocables; car toute la fiction de la loi, en vertu de laquelle sa succession ou son testament a été ouvert, se trouvant détruite, les aliénations qui ont pu être faites, soit par ses héritiers, soit par ses légataires, soit par des tiers, sont nulles, et le religieux a droit de revendiquer tous les biens qui ont pu passer en d'autres mains par succession ou par testament.

J'en viens à cette conclusion en appliquant ce principe du droit français qui dit, que le religieux qui recouvre la vie civile est censé ne l'avoir jamais perdue. Comme le droit canadien, ainsi que je viens de le faire voir, ne contient aucune disposition sur ce sujet, je ne puis pas voir d'autre principe à invoquer que celui que je viens de mentionner. Aussi, je pense que si on permettait à un religieux de recouvrer la vie civile par l'apostasie, il s'ensuivrait qu'on devrait le considérer comme n'ayant jamais été mort civilement,et toutes les aliénations qu'il n'aurait pas faites par actes entrevifs, devraient être censées nulles et non avenues. Mais on voit immédiatement quelle perturbation un tel événement produirait dans les familles, quel trouble il causerait dans la société, et quelle pénible incertitude il apporterait dans la jouissance de certaines propriétés. La loi ne peut ni vouloir, ni sanctionner un tel état de chose, contraire à toutes les notions de droit et d'équité. Non, la personne qui fait des vœux solennels et perpétuels encourre la mort civile, et tous les actes qui ont été accomplis en conséquence, ou comme résultat de cette mort civile, sont parfaits et ne sauraient être annullés et résiliés uniquement par un acte, qui, à quelque point de vue qu'on se place ne saurait être louable. Sur ce point, je ne conserve aucun doute.

Mais puisque, de fait, le religieux peut abandonner son couvent, quelle sera sa position dans le monde? Je l'ai fait voir, il ne peut revenir contre les actes, conséquences de sa mort civile; les événements passés sont accomplis et légitimement accomplis, il lui est impossible de les effacer. Mais, quant au futur, pourra-t-il acquérir des biens, former des engagements, faire des actes de commerce, etc.? Il ne peut pas avoir les droits ordinaires du citoyen, car il est mort civilement; il n'aura donc que les droits naturels, ceux qui lui sont nécessaires pour sustenter sa misérable existence.

Une hypothèse qui ne contient rien d'impossible, achèvera la démonstration de ma proposition, et fera voir à l'évidence, aux plus récalcitrants, que la théorie exposée plus haut est la seule conforme aux lois, et même la seule qui soit logique.

Deux époux catholiques conviennent de se laisser pour entrer, l'un dans les ordres sacrés et l'autre dans un couvent. Après plusieurs années de séparation, l'homme devient prêtre, et la femme prononce des vœux solennels et perpétuels ; mais bientôt, celle-ci, dégoutée de la vie monastique, séduite par l'idée du monde, conçoit et exécute l'horrible dessein d'abandonner son couvent, de se faire protestante et de retourner dans le siècle. La voilà donc revenue dans sa famille ; quel sera son état civil ? D'après notre théorie, elle a pu réellement effectuer tous ces actes, parce qu'aucune violence physique ne lie nos religieuses à leurs couvents ; le lien spirituel est le seul qui les y attache. Mais, tout en admettant qu'elle a pu retourner dans le monde, je lui refuse l'état civil, le pouvoir de contracter, de s'obliger, en un mot, tous les droits civils. Elle les a perdus une fois par les vœux solennels et perpétuels, rien ne peut les lui rendre ; elle est morte civilement, rien ne peut la rappeler à la vie civile. Voilà la doctrine du droit français ; elle frappe par sa simplicité, son évidence et sa clarté.

Mais, d'un autre côté, voyez quelles seraient les conséquences de la doctrine contraire. Vous restituez à la religieuse, devenue protestante et rentrée dans le monde, ses droits civils ; parmi ces droits, il faut ranger les droits d'époux, elle peut les demander aussi bien que les autres, et pourquoi ne les aurait-elle pas, si on lui accorde les autres ? Voici alors le curieux spectacle qu'on aurait : une femme réclamant de l'Eglise son époux ; demandant à ce dernier de reprendre la vie conjugale interrompue, et plaçant les tribunaux dans l'embarrassante alternative, ou bien de refuser à cette femme la vie civile, ou bien de condamner un prêtre à rentrer dans l'état du mariage, malgré l'empêchement dirimant des ordres sacrés contenu dans l'art. 127 du Code Civil. On voit que c'est là une position impossible ; nous y sommes arrivés, cependant, par des déductions logiques tirées des principes posés par nos adversaires. Ces principes sont donc faux.

On peut cependant tirer de la rédaction même de l'article 34 du Code Civil une objection contre ce que j'ai dit sur la situation et les droits d'une religieuse après l'apostasie. " Les incapacités, dit " cet article, résultant, quant aux personnes, qui professent la reli- " gion catholique, de la profession religieuse, etc." L'ambiguité suggérée par cet article réside dans l'application qui doit être faite de ces mots, " *quant aux personnes qui professent la religion catholique.*" Cet

article exige-t-il seulement, pour avoir effet, que les personnes professent la religion catholique lors de la profession religieuse ; ou bien, ne s'applique-t-il à ces personnes que tant qu'elles restent catholiques ? La première interprétation n'aurait guère de bon sens ; chacun sait, sans qu'il soit besoin au législateur de le dire, que la profession religieuse n'existe que chez les catholiques : la seconde interprétation, seule, semble rationnelle, et donner à la phrase " *quant aux personnes qui professent la religion catholique*," un sens conforme à la prévoyance et à la sagesse qu'on doit supposer au législateur.

On voudrait donc que cette phrase signifierait que les effets ordinaires des vœux solennels et perpétuels ne dureraient que tant que la personne qui les a prononcés, reste catholique. Il est possible que nos tribunaux, tels que constitués aujourd'hui, s'emparent de cette interprétation pour accorder les droits civils au religieux apostat, à partir du moment qu'il a laissé son couvent. Cependant je préfère voir dans la rédaction incriminée une redondance inutile, une imperfection, qui se retrouve plusieurs fois dans d'autres parties du même ouvrage, que d'admettre que la loi ait un sens tellement contraire aux principes et à la logique.

C'est peut-être ici le lieu de se demander si les codificateurs, en insérant l'art. 34, ont bien prévu tous les résultats qu'il entraîne. Il semble qu'on aurait le droit d'en douter, en voyant l'étrange complication que présente incessamment cette loi, lorsqu'on en étudie l'application et qu'on cherche à la concilier avec des dispositions d'un ordre supérieur. Quoiqu'il en soit, comme je me suis imposé la tâche de déduire toutes les conséquences logiques et justes qui dérivent de cette loi, je continuerai d'éclairer ces recherches du flambeau de l'équité, toujours guidé par le vieux droit français et une observation constante de l'état social en Bas-Canada.

Les auteurs candiens qui ont traité cette question du mariage des religieux sont assez peu nombreux ; quoique nous ayons eu à à diverses époques des magistrats très-distingués et des avocats très-savants, presqu'aucun d'entr'eux n'a écrit.

Je cite cependant ce que je trouve chez ceux qui ont traité ce sujet, en constatant avec plaisir que leurs opinions viennent à l'appui de ma proposition.

M. Girouard, dans ses *Considérations sur les lois civiles du mariage*, [1] dit :

" On demandera peut-être ici si le mariage des prêtres et des religieux morts civilement, contracté après abjuration, est valide ?

1 P. 21.

Cette question demanderait de longs développements, dans lesquels nous n'avons ni le temps, ni la volonté d'entrer. Néanmoins quelques instants d'étude suffiront pour nous engager à admettre ces mariages comme absolument nuls. Nous avons vu que les lois françaises sur le mariage n'ont pas été changées, mais qu'au contraire elles ont été maintenues par le Parlement impérial. Or rien de plus clair dans l'ancien droit français, comme dans le droit anglais avant la réforme, que l'empêchement dirimant résultant des vœux solennels et des ordres sacrés ; et cet empêchement est aussi absolu que celui qui résulte du défaut de raison, de l'impuissance ou d'un mariage existant, parceque, pour le religieux, il emporte la mort civile, et que pour les prêtres, il s'attache à la personne même. C'est pourquoi, même en embrassant le protestantisme, le religieux ou prêtre n'est pas dégagé de son incapacité, ce qui ne se produirait pas si l'empêchement était purement relatif. Les précédents ne manquent pas dans l'ancienne jurisprudence française où de tels mariages furent déclarés nuls et abusifs."

M. Roy est aussi d'avis que le religieux ne recouvre pas la vie civile en abandonnant son couvent. Il n'a pas poussé l'examen de la question jusqu'à se demander si un tel religieux pourrait se marier.

" Le religieux, dit-il, dans le cas qu'il laisserait la communauté qui lui a fait perdre la vie civile, ne jouirait que des droits que chacun tient de la nature plutôt que du droit civil, et nous croyons aussi qu'il devrait jouir du droit des gens." [1]

Ces motifs et ces autorités me donnent le droit de conclure qu'une religieuse, en Bas-Canada, ne peut recouvrer la vie civile en embrassant le culte protestant, et que le mariage qu'elle tenterait de contracter serait radicalement nul.

XXIX. Mais quels seraient les effets de la profession religieuse sur un mariage préexistant, et, dans ce cas, la profession peut-elle avoir lieu ? Elle ne pourrait avoir lieu que lorsque les époux d'un commun consentement, entreraient chacun dans un couvent et feraient tous deux des vœux solennels de religion. [2] Cette condition est absolue ; il est nécessaire que l'un et l'autre conjoint fassent des vœux solennels ; ou bien, au moins, il faut que le mari entre dans les ordres sacrés. Aussi, s'il arrivait que la femme, par exemple, ferait profession religieuse, du consentement de son mari, qui, de son côté, aurait pris l'engagement de prononcer lui-même des vœux, ou d'entrer dans les ordres sacrés, et qu'ensuite,

1 *Explication du Code Civil du Bas-Canada*, t. I, p. 39, no. 104.

2 Pothier, *Mariage*, no. 468.—Richer, *Mort civile*, p. 863.

il ne remplirait pas sa promesse, les vœux de la femme seraient nuls, et elle devrait, sur demande de son époux, retourner cohabiter avec lui.[1] D'après le droit des décrétales et les dispositions du concile de Trente, il y a encore un autre cas où l'un des conjoints peut faire profession religieuse sans même avoir pour cela besoin du consentement de l'autre : c'est lorsque *matrimonium ratum est et non consummatum ;* l'une des parties peut alors le rompre pour embrasser la profession religieuse, même malgré l'avis de l'autre partie.[2]

XXX. Quant aux effets de la profession religieuse sur un mariage préexistant, nous les trouvons désignés dans le Code Civil lui même.

Le projet de ce livre qui, comme je le disais plus haut, déclarait explicitement que la profession religieuse entraîne la mort civile, énumérait aussi les effets de cette mort civile, soit par la condamnation à une peine afflictive, soit par des vœux solennels. Dans certains cas, les effets sont les mêmes. Ainsi, quant au mariage, il disait que celui qu'avait contracté précédemment la personne morte civilement était pour l'avenir dissout quant aux effets civils seulement, mais qu'il subsistait quant au lien.[3] Cet article a été reproduit intégralement dans le Code Civil,[4] et il exprime correctement la disposition de l'ancien droit sur ce sujet ; on doit donc le considérer comme déclarant l'effet actuel de la profession religieuse sur un mariage existant. Ce mariage serait dissout quant à tous les effets civils ; l'ouverture des droits matrimoniaux aurait lieu de la manière qui va être exposée incessamment ; mais le lien créé par le sacrement continuerait de subsister.

XXXI. A l'égard des intérêts civils des époux faisant profession religieuse, de leurs biens de communauté, des avantages matrimoniaux et des stipulations de leur contrat de mariage, les auteurs établissent une distinction entre le cas où les conjoints prononcent tous deux des vœux perpétuels, du consentement l'un de l'autre, et le cas où la femme fait profession religieuse et le mari entre dans les ordres sacrés. Cette distinction ne peut pas avoir lieu en Bas-Canada ; car, comme on le verra plus loin, la loi ne reconnait pas dans ce pays de couvent d'hommes dont les membres soient morts civilement ; elle n'admet que certaines communautés de femmes que j'énumèrerai. Ainsi il n'y a que la seconde alternative de la

1 Pothier, *Mariage,* no. 472.

2 Pothier, *Mariage,* no. 475.

3 *Projet du Code Civil du B.-C.,* Liv. I, ch. II, s. III, art. 21, § 7°.

4 Art. 31, § 7.

distinction faite ci-dessus qui puisse trouver application dans ce pays ; il suffit donc de l'examiner.

Lorsque la femme embrasse la profession religieuse et que le mari entre dans les ordres sacrés, le mari ne meurt pas civilement ; il conserve la jouissance de tous ses droits de citoyen ; il est donc important d'examiner quelle position lui fait la profession religieuse de son épouse. D'abord, s'il y avait entre eux communauté de biens, la communauté est dissoute, car l'article 1310 dit que la mort civile entraîne la dissolution de la communauté. De plus, en vertu de l'article 1323, si lors de la profession de la femme, il se trouve des enfants mineurs issus de son mariage et que le mari manque de faire procéder à l'inventaire des biens communs, la communauté se continue en faveur de ces enfants, s'ils le jugent convenables. Du reste, il est évident que le mari reste propriétaire de son bien ; et quant aux propriétés de sa femme, il exerce sur eux les mêmes droits que si une séparation judiciaire de biens avait été prononcé.[1] Quant au préciput conventionnel, l'art. 1403 nous dit qu'il n'est ouvert par la mort civile que lorsque cet effet résulte des termes du contrat de mariage, et s'il n'y est rien stipulé, il demeure en suspens entre les mains des réprésentants du mort civilement. Si les époux étaient en séparation de biens, la disposition de ces derniers ne souffre aucune difficulté ; le mari continue de jouir des siens, et ceux de la femme vont à ses héritiers naturels, ou à ses légataires, si elle a fait un testament conforme aux exigences de la loi. Il faudrait dans ce cas appliquer les principes que j'ai exposés plus haut. Le douaire de la femme serait éteint par la profession religieuse qu'elle ferait pendant sa jouissance et il s'ouvrirait en faveur des enfants ou des héritiers ; c'est le sens de l'article 1462. Il en serait de même de l'usufruit viager qu'aurait la persoune qui fait profession religieuse, en vertu de l'art. 479. En un mot, comme dit l'art. 36, § 8, le conjoint et les héritiers de la personne qui fait profession religieuse, peuvent exercer respectivement les droits et actions auxquels sa mort naturelle donnerait lieu ; sauf les gains de survie auxquels la mort civile ne donne ouverture que lorsque cet effet résulte des termes du contrat de mariage.

XXXII. Continuons d'exposer les incapacités dont la loi frappe les religieux, ces personnes saintes qui se consacrent à Dieu. L'une des principales, c'est qu'elles ne peuvent ester en jugement, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent poursuivre, ni être poursuivies en justice. Telle est la règle générale ; mais elle souffre plusieurs exceptions importantes. Ainsi, d'abord, un religieux ou

1 Richer, *Mort Civile*, p. 867.

une religieuse, accusé d'un crime, peut être poursuivi criminellement, et il a incontestablement le droit de se défendre. Cependant un religieux ne pourrait pas traîner une personne devant la cour criminelle. S'il subit une insulte, si sa vie a été attaquée, si sa personne a été maltraitée, la perfection évangélique, qu'il est de son état de professer plus encore que tout autre chrétien, doit lui faire pardonner à un ennemi même les plus grandes injures ; il doit laisser au ministère public le soin de venger la majesté des lois outragée en sa personne, et par là de dompter les malfaiteurs et de procurer la paix aux citoyens. Comme je l'ai déjà dit, du reste, rien n'empêcherait le religieux d'être témoin dans la procédure destinée à faire punir le délit dont il aurait été l'objet.

Ici, cependant, se présente une question importante. Nous avons en Bas-Canada le droit criminel anglais qui ne reconnait pas la mort civile causée par la profession religieuse ; il se trouve, par conséquent, sur ce point, en contradiction avec notre droit civil. Comment la Cour du Banc de la Reine traiterait-elle un religieux ou une religieuse qui se porterait partie poursuivante. La chose, assurément, n'est guère probable ; cependant on peut la supposer. Les juges permettraient-ils à cette personne d'agir en justice ? Lui reconnaîtraient-ils les droits que possèdent les autres citoyens ? Cette question est grave et difficile à résoudre. Aussi n'ai-je voulu que l'indiquer. Le tribunal seul, si jamais la question se présente, pourra lui donner une solution satisfaisante.

Les lois françaises accordent encore à un religieux le droit d'ester en jugement en son propre nom, lorsqu'il veut se pourvoir contre ses vœux par la voie de la réclamation. Enfin, il peut aussi poursuivre et être poursuivi au sujet de son pécule, s'il en a un. En France, les religieux possédant des bénéfices pouvaient aussi intenter et défendre toutes sortes de procès, à l'occasion de leurs bénéfices ; ils pouvaient aussi, pour le même sujet, contracter des dettes, être contraint à les acquitter et obliger au paiement ceux qui en contractaient à leur égard, parce que tous ces droits étaient nécessaires à l'administration de leurs bénéfices et à la jouissance de leurs revenus. Mais en Bas-Canada, où il n'y a que certaines communautés de femmes qui tombent sous l'effet de l'art. 34, cette exception en faveur des religieux possédant des bénéfices ne peut pas avoir d'à propos.

XXXIII. Le religieux ne peut pas être exécuteur testamentaire d'une succession ; il ne peut être tuteur, ni curateur, pas même pour son propre enfant, dans le cas où il aurait été marié avant sa profession. Il ne pourrait, non plus, ni être mandataire, ni concourir aux actes relatifs à la tutelle ou à la curatelle, comme l'as-

semblée de parents. Enfin, l'obligation de payer une rente viagère ne s'éteindrait pas par sa mort civile causée par la profession religieuse de la personne sur laquelle elle est constituée. Elle devrait continuer pendant sa vie naturelle. C'est ce que porte l'art. 1913.

Je retrouve dans le cours de droit civil, de M. Crémazie, professé à l'Université Laval, toutes les incapacités que je viens d'énumérer.

" La profession religieuse consistant, dit-il, dans la séparation du siècle, dans la renonciation à toutes les affaires, à tous les soins du monde et à tous les droits que confère la vie civile, le religieux, aussitôt qu'il a prononcé ses vœux solennels, devient incapable de tous les effets civils. Il est, par là même, retranché du nombre de ceux qui vivent de la vie civile. Il est mort civilement, et s'il n'a pas fait de testament avant de faire ses vœux, sa succession passe à ses héritiers naturels de la même manière que s'il était mort naturellement *ab intestato*. Et s'il a fait un testament, ce testament a force et effet du moment de la prononciation et de l'émission des vœux, de la même manière que les testaments ont force et effet dans le cas de mort naturelle du testateur.

" Le religieux profès ayant fait vœu de pauvreté, ne peut rien posséder en propriété ; il ne peut ni contracter, ni succéder à ses parents, ni être légataire ou donataire, ni jouir des droits de famille, ni assister comme témoin à un acte authentique. Enfin, il ne peut faire ni remplir aucune fonction publique. Mais il peut être entendu comme témoin dans les procès au civil ou au criminel."

XXXIV. Il est certain que la profession religieuse avait encore en France d'autres effets qui résultaient d'une organisation politique particulière dans laquelle le culte catholique était seul reconnu ; ou qui pouvaient aussi provenir d'idées et de mœurs propres au temps et à la nation où étaient les religieux, et que nous ne pouvons pas nous flatter de retrouver ici. Ainsi le moine qui quittait son couvent pouvait y être ramené de force. Les époux qui convenaient de faire, chacun de leur côté, profession religieuse, devaient recevoir de leur évêque l'indication du couvent dans lequel ils devaient entrer. Ces différentes lois ne pourraient avoir d'application dans ce pays. On a voulu conclure de ce fait qu'aucune des lois françaises sur la mort civile par la profession religieuse ne devaient y exister. Cette conclusion est injuste et illogique. Parce qu'il résulte de certaines circonstances que telle partie du droit se trouve abrogée par une loi supérieure, il ne s'en suit nullement qu'une autre partie, complète par elle-même, doive subir le même sort. Faire un tel argument, ce serait conclure du particulier au général, ce qui n'est jamais permis.

XXXV. Cette première division de mon travail, qui traite des effets de la mort civile, ne serait pas complète, si je n'examinais le cas où un religieux est relevé de ses vœux et rentre dans le monde On a droit de demander par quel moyen et en vertu de quelle autorité doit être opérée cette réhabilitation ; quel est alors l'état du religieux, quel rang il prend dans la société ; que deviennent ses biens, et quels droits la loi lui confère. Ce sont là plusieurs questions importantes que je vais maintenant examiner.

XXXVI. En France la condition du religieux pouvait subir des transformations dont les unes lui rendaient l'état civil, et dont les autres n'entraînaient pas cet effet. Ainsi le religieux qui prétendait avoir à se plaindre de l'émission de ses vœux, soit parce qu'ils avaient été prononcés avant l'âge requis par les lois, soit parce qu'ils l'avaient été sous l'empire de la crainte ou de la violence ; pouvait, dans les cinq ans à compter du jour de la profession, réclamer contre leur validité et les faire annuler si ses moyens de nullité étaient trouvés bien fondés : l'effet de la sentence était de le rendre à la vie civile et de le remettre dans tous les droits de citoyen qu'il était censé n'avoir jamais perdus. Quoique l'annullation des vœux, comme leur prononciation, eut des effets civils très-importants, cependant l'examen de ces questions était réservé à la connaissance des juges ecclésiastiques.[1] La loi estimait avec raison que tout ce qui concerne l'état civil en cette matière n'étant qu'une suite et qu'un accessoire des vœux, qui sont une chose purement spirituelle, ils doivent nécessairement être soumis à la juridiction des juges d'Eglise. Cependant, singulière contradiction avec des principes aussi évidents, les lois françaises, grâce à de subtiles distinctions sur l'abus et à de regrettables prétentions sur les priviléges de l'église gallicane, permettaient aux tribunaux civils de revoir et réformer la sentence des autorités ecclesiastiques, par la voie de l'appel comme d'abus, de sorte qu'en définitive, c'étaient ces tribunaux qui rendaient ou qui refusaient la vie civile aux religieux.

XXXVII. L'organisation judiciaire du Bas-Canada diffère considérablement de celle qu'avait la France sous l'ancien régime. Bien plus, la conquête, qui a bouleversé tant d'intérêts dans ce pays et ébranlé tant d'institutions, a apporté dans nos tribunaux et dans nos lois, des changements profonds qui n'ont jamais été complétement réparés et qui probablement ne le seront jamais. Dans l'ordre actuel des choses, l'évêque ne possède pas tous les pouvoirs

1 Edit de 1695, art. 34.—Richer, *Mort civile*, p. 871.

civils dont il était revêtu en France, avant la révolution, et dont il a joui ici, avant la conquête.

D'après l'ancien droit français, les pouvoirs de l'évêque se divisaient en trois espèces. Il avait d'abord la juridiction volontaire ou pénitentielle, qui regardait particulièrement le sacrement de pénitence ; secondement, la juridiction gracieuse, en vertu de laquelle l'évêque donnait aux prêtres le droit d'exercer le saint ministère dans une localité, conférait des bénéfices, érigeait et démembrait des paroisses ; troisièmement enfin, la juridiction contentieuse, par laquelle il prononçait sur les différends qui devaient être instruits selon les formes judiciaires prescrites par les ordonnances.[1] Le grand vicaire était le ministre qui exerçait la juridiction volontaire, et l'official était chargé de la juridiction contentieuse.

XXXVIII. Il y eut certainement un temps où l'évêque, en Bas-Canada, était revêtu de tous ces pouvoirs en vertu des lois françaises, introduites dans ce pays dès l'origine. Mgr. Plessis, dans son *Mémoire sur l'Eglise du Canada*, présenté à Sir George Prevost, le 15 mai 1812, le reconnait formellement.[2] Cependant on a longtemps mis en doute la juridiction contentieuse des évêques de Québec et l'existence d'une officialité dans la ville épiscopale. Bien des personnes, d'une instruction même plus qu'ordinaire, nient encore aujourd'hui l'exactitude de ces faits ; mais grâce à des recherches récentes, il n'est plus permis de soutenir de semblables prétentions.

Nos premiers prélats ont tenu pendant de longues années un tribunal ecclésiastique qui avait le privilége exclusif de juger certaines causes. " Un des premiers actes publics et solennels, dit " l'auteur de la vie de Mgr. de Laval,[3] que pratiqua l'évêque à son " arrivée à Québec, fut d'établir une officialité...M. de Lauzon,[4] qui " était à Québec quelques années avant l'arrivée de l'évêque, en fut " appointé official, M. Torcapel fut nommé promoteur." M. l'abbé Faillon témoigne aussi du même fait en disant : " M. de Laval créa " une officialité dont M. de Lauzon-Charny exerça publiquement et " paisiblement les pouvoirs en Canada.[5] " De plus, suivant Sir L. H.

1 Lacombe, *Recueil de Jurisprudence canonique*, Vo Juridiction ecclésiastique, p. 54.

2 *Foyer Canadien*, Vie de Mgr. Plessis par l'abbé Ferland, 1863, p. 160.

3 Esquisse de la vie et des travaux apostoliques de Sa Grandeur Mgr. Fr. Xavier de Laval-Montmorency, premier évêque de Québec, suivie de l'éloge funèbre du prélat. Québec. Coté, Imprimeur. 1845. P. 43.

4 M. de Lauzon-Charny.

5 *Histoire de la Colonie française au Canada*, t. III, p. 312.

LaFontaine,[1] en 1660, le gouverneur de Montréal reconnut une sentence de l'official qui annulait un mariage.

Mgr. de Laval trouva-t-il ce tribunal organisé lorsqu'il arriva à Québec, ou au moins cette cour avait-elle existé avant lui? Ici les renseignements historiques que nous possédons semblent se contredire. M. Faillon et l'auteur de l'*Esquisse* affirment, l'un et l'autre, que Mgr. de Laval créa une officialité. Ces historiens attribueraient-ils à ce prélat la création de ce tribunal s'il avait existé avant lui? D'un autre côté, M. Jacques Viger, autorité digne assurément d'une grande considération en tout ce qui touche à l'histoire du Canada, atteste qu'une officialité fut créée dès avant 1659. D'après les manuscrits qu'il a laissés, on lit dans le journal des Pères de la Compagnie de Jésus,[2] que dès le 14 fevrier 1659, c'est-à-dire quatre mois avant l'arrivée de Mgr. de Laval en Canada,[3] M. d'Argenson renvoyait devant l'officialité les habitants de Beauport qui se plaignaient de leur curé. Mais ce fait isolé, quoi qu'appuyé sur une autorité très-respectable, se concilie difficilement avec le language des auteurs qui, pour la plupart, attribuent à Mgr. de Laval la création de l'officialité. Il semble aussi ne pas s'accorder avec l'organisation ecclésiastique de la colonie avant l'arrivée de ce prélat. En effet, jusqu'au 16 juin 1659, il n'y eut dans la Nouvelle-France que quelques missionnaires sur lesquels l'archevêque de Rouen prétendait avoir juridiction. Etait-ce lui qui avait créé ce tribunal ecclésiastique au Canada? L'histoire ne le dit pas, et cela semble peu probable.

Comme une espèce de conséquence de l'institution de l'officialité, l'appel comme d'abus exista aussi en Bas-Canada; il s'exerçait auprès du Conseil Supérieur de Québec.

On rencontre dans les anciens monuments de notre histoire, plusieurs actes qui nous donnent des détails intéressants sur l'existence du tribunal de l'évêque, et qui, de plus, nous font connaître en quelles matières s'exerçait sa juridiction.

La première cause qui nous ait été conservée et dans laquelle on ait invoqué l'autorité de l'official, est celle de M. de Frontenac et de M. l'abbé de Fénélon, dont voici les principaux détails. M. de Fénélon, accusé par le gouverneur de lui avoir manqué de respect en prononçant un sermon dans l'église paroissiale de Ville-Marie, le jour des Pâques, 25 mars 1674, fut cité devant le Conseil Supé-

1 *Journal de l'Instruction Publique*, 1864, p. 150.

2 Manuscrits de M. Jacques Viger cités par M. l'abbé Verreau, *Journal de l'Instruction Publique*, 1864, p. 150.

3 Ce prélat débarqua à Québec le 16 juin 1659.

rieur pour répondre à cette accusation. M. de Fénélon, en qualité d'ecclésiastique, déclina la juridiction de ce tribunal, et affirma qu'il ne reconnaissait qu'à l'officialité le droit de le juger. Le Conseil Souverain déclara cet appel abusif et défendit à M. de Bernières, official dans le temps, de s'ingérer dans l'affaire de M. de Fénélon et de recevoir à l'avenir aucune requête semblable. Il fonda son arrêt, dit M. Faillon,[1] sur deux propositions bien étranges : la première que l'affaire de M. de Fénélon appartenait à l'espèce de *cas privilégiés*, dont les magistrats s'attribuaient seuls la connaissance, et cette supposition était fausse ; la deuxième, que M. de Laval n'avait pas le pouvoir de faire en Canada toutes les fonctions épiscopales, ni d'y avoir un official, ce qui était contraire à la vérité. Aussi, lorsque le roi eut appris les détails de cette affaire, il ne put s'empêcher de blâmer la conduite du Conseil et celle de M. de Frontenac. "Je dois vous dire, écrivait-il à ce dernier, le 22 avril de l'année suivante, qu'il fallait remettre l'abbé de Fénélon entre les mains de son évêque ou du grand vicaire, pour le punir par les peines ecclésiastiques." C'était en effet ce que prescrivait la jurisprudence en usage alors dans le royaume, ainsi qu'on l'a vu ; et pour la faire observer plus exactement les rois avaient même prononcé des peines temporelles contre les juges laïques qui y donnaient atteinte. Mais les membres du Conseil, qui, dans ce temps, étaient nommés par faveur, sans avoir préludé à l'exercice de leur charge par l'étude du droit, et M. de Frontenac, de son côté, étaient dans cette erreur que tous les colons, sans exception, fussent leurs justiciables.[2]

Il ressort de ces faits que Mgr. de Laval avait établi l'officialité de Québec lorsqu'il n'était encore que vicaire apostolique ; car on voit M. de Fénélon en appeler à M. de Bernières, grand-official et son juge naturel comme ecclésiastique, le 23 août 1674 ; et chacun sait que le siége épiscopal de Québec ne fut érigé par Clément X que le premier octobre de la même année.

Après les pièces relatives au procès de M. de Fénélon, on trouve dans les registres du Conseil Supérieur un arrêt en date du premier juillet 1675, ordonnant au sieur de Bernières, grand-vicaire, ou au sieur Dudouyt, promoteur de l'officialité, de remettre incessamment au greffe du Conseil les titres de leur juridiction ecclésiastique, que le jugement qualifie de prétendue, " pour iceux vus

1 *Histoire de la Colonie française au Canada*, t. III, p. 512.

2 M. Faillon, *Histoire de la Colonie française au Canada*, p. 513.—Tout ce procès de M.de Fénélon est bien raconté par M. l'abbé H. Verreau dans un travail très-savant intitulé : *Les deux abbés de Fénélon*, et publié dans le *Journal de l'Instruction publique*, 1864.

" être ordonnés ce que de raison."[1] Cet arrêt, assurément, n'indique pas des sentiments très-favorables à l'autorité religieuse ; mais il sert, au moins, à constater qu'une officialité avait été établie et organisée par l'évêque de Québec, dès avant 1675.

Si nous continuons à parcourir les registres des jugements du Conseil Supérieur, nous nous convaincrons bientôt que ce tribunal dut revenir des préventions hostiles qu'il avait d'abord manifestées envers la juridiction contentieuse de l'évêque, et qu'il fut obligé de reconnaître enfin l'existence et les droits de l'officialité, à laquelle il s'était d'abord montré si peu favorable. La lettre du roi, du 22 avril 1675, dont j'ai cité un passage, contribua sans doute beaucoup à fixer sa jurisprudence sur ce point et à lui faire admettre définitivement les pouvoirs et les priviléges de l'autorité épiscopale. Ainsi le 13 janvier 1713, l'on voit Jacques Sivre dit Saint-Fort présenter au Conseil Supérieur une requête demandant à être reçu appelant comme d'abus d'une sentence rendue en l'officialité de Québec, entre lui et Catherine Damiens alors sa femme ; à ce que le promoteur fut assigné devant le Conseil, afin de voir infirmer la sentence de l'officialité, et " déclarer qu'il a été mal, nullement et " abusivement prononcé au chef seulement qui défend au dit Saint-" Fort de contracter mariage, et ordonner qu'en s'acquittant du " devoir de chrétien et catholique romain, ne se rencontrant aucun " obstacle en lui, le sacrement de mariage lui sera administré, " nonobstant l'incapacité prétendue par la dite sentence."[2] Par arrêt du 6 février de la même année, Saint-Fort est reçu appelant comme d'abus de la sentence de l'officialité.[3]

On voit ici qu'il s'agissait d'une question matrimoniale, qui fut d'abord portée devant le tribunal de l'évêque, lequel avait prononcé en première instance un décret défendant à Saint-Fort de contracter mariage, probablement à cause d'un empêchement dirimant qui se trouvait en sa personne. Cette procédure était parfaitement conforme aux lois françaises qui déféraient exclusivement aux juges d'Eglise la connaissance des causes matrimoniales, sauf toujours l'appel comme d'abus[4]

Cette procédure, sans être semblable, est cependant analogue à celle qui est encore aujourd'hui en usage dans le Bas-Canada, comme on peut s'en convaincre en reférant à plusieurs arrêts

1 *Edits et ordonnances*, t. II, p. 62. Edition de 1855.

2 Do. do. t. II, p. 160.

3 Do. do.

4 Lacombe, *Jurisp. Canoniq.* Vo. official, p. 20.

récents qui ont été publiés,[1] et auxquels j'aurai bientôt occasion de revenir.

L'année qui suivit l'appel de Saint-Fort, le 10 septembre 1714, un arrêt du Conseil reconnut formellement l'autorité épiscopale, en renvoyant devant l'officialité certaines personnes qui demandaient à faire juger par la prévôté de Québec une accusation portée contre le père Denys, religieux récollet ; et comme l'official et le promoteur ordinaires ne se trouvaient pas compétents à prendre part à cette contestation, " le Conseil ordonne qu'il sera nommé " par Monsieur l'Evêque un autre official et un autre promoteur " en cette partie."[2]

Quelques années après, en 1738, le Conseil reçut Madame veuve Juchereau appellante comme d'abus d'une ordonnance rendue par le vicaire-général touchant la position d'un banc d'église.[3]

Tous ces faits établissent d'une manière incontestable qu'une officialité exista à Québec, non seulement pendant l'épiscopat de Mgr. de Laval, mais encore après la mort de l'illustre prélat ; que l'appel comme d'abus au Conseil Souverain fut exercé concurremment, et que les deux juridictions subsistèrent jusqu'à une époque très-rapprochée de la conquête.

J'en ai dit assez pour montrer que l'évêque, en Bas-Canada, a joui jusqu'au moment de la conquête, de la juridiction contentieuse. Cette juridiction a cessé avec la domination française, dans la confusion où se sont trouvés les lois et le pays tout entier après ce grand événement. Les lois françaises n'avaient pas été abrogées ; cependant on les crut éteintes, et cette opinion fit abandonner plusieurs parties de la législation, particulièrement celles qui avaient quelque rapport avec le clergé et l'autorité ecclésiastique. C'est ce qui eut lieu pour les registres de baptême, l'officialité, et d'autres. Presque toutes les lois françaises ont été remises en vigueur par des actes subséquents ; mais l'évêque ne reprit que lentement et avec difficulté les pouvoirs dont l'ancien droit l'avait revêtu. Aujourd'hui, il les a presque tous reconquis ; mais la juridiction contentieuse ne lui a pas été rendue, et l'officialité créée par Mgr. de Laval n'a pas été rétablie. Est-ce parce que les lois actuelles s'y opposent, ou parce que les siéges épiscopaux ne sont pas suffisamment dotés

1 11 *L. C. Jurist* p. 53, Lussier *vs.* Archambault.—Id. p. 305, Vaillancourt *vs.* Lafontaine.

2 *Edits et Ordonnances*, t. II, p. 163.

3 Do. do. p. 193. Voir aussi l'arrêt du 30 juin 1750, p. 228 de l'ouvrage précité ; l'arrêt du 16 octobre 1750, p. 231 du même ouvrage ; Bibaud, *Supplément aux travaux sur l'histoire du Canada*, p. 108 ; le même auteur, *Commentaires sur les lois du Bas-Canada*, t. II, p. 258.

pour subvenir aux dépenses considérables qu'occasionnerait une officialité ? Les deux raisons militent probablement contre la création d'un tribunal ecclésiastique. " Sans parler, dit Mgr. Lartigue, traitant incidemment cette question,[1] sans parler des oppositions qu'on pourrait attendre peut-être du côté des lois existantes et du gouvernement, où sont les revenus d'un Evêché sans dotation pour suffire aux dépenses énormes qu'exige une telle fondation ? Voyez quelle liste civile la Province est obligée de payer pour maintenir nos cours de judicature civile : eh bien ! il en faudrait à peu près autant pour une cour ecclésiastique. Comment éviter la dépense d'avoir un palais de justice, un greffe ecclésiastiqne, des prisons pour les clercs délinquants, tout *l'apparatus* du for contentieux ? Avec quoi l'évêque paierait-il tous les officiers de son tribunal, officiaux, vice-gérants, promoteurs, greffiers, appariteurs, huissiers, etc."

Mais la seconde raison donnée par Mgr. Lartigue contre la possibilité de créer une officialité, celle de la pauvreté de nos évêchés, peut disparaître, grâce à des circonstances heureuses. Dans cette éventualité, il devient intéressant d'examiner si une officialité serait contraire à nos lois et jusqu'à quel point celles-ci s'opposeraient à son établissement. La solution de cette question dépend d'une autre qu'il est impossible d'omettre dans un travail du genre de celui-ci, celle des relations entre l'Eglise et l'Etat dans le Bas-Canada. Les deux puissances sont-elles unies en ce pays, ou y a-t-il entre elles séparation complète ?

E. Lef. de Bellefeuille.

(*A continuer.*)

1 *Mémoire sur l'amovibilité des curés en Canada*, suivi de remarques sur les notes de M. Lafontaine, avocat, relativement à l'inamovibilité des curés dans le Bas-Canada, 25 mars 1837, p. 45.

# LES MIETTES DE L'HISTOIRE.

---

L'autre jour, étant aux Trois-Rivières, je me suis égaré dans la salle des archives de la Corporation. Il y avait une semaine toute entière que personne ne m'avait coudoyé sur les trottoirs, et, comme l'on ignorait très-généralement ce que j'étais devenu, l'émoi était grand—je vous prie de le croire—parmi les six mille habitants de toutes tailles qui composent ma ville natale. Seule ma famille, qui me fesait passer clandestinement mes rations de solide et de liquide, persistait à ne pas vouloir s'alarmer, ce qui fut cause que lors de ma rentrée en plein air, il n'y eut probablement aucune démonstration publique à mon sujet, du moins je m'en rapporte aux journaux de la localité qui sont restés sourds-muets sur ce point.

La chose, pourtant, en eut valu la peine. N'importe ! mon sort est celui de plus d'un découvreur, et cette pensée m'a suffi. Je vais analyser pour les lecteurs de la *Revue* un petit vieux cahier, jauni, racorni, tombant en loques, mais parfaitement rédigé, que j'ai exhumé de dessous un amas de paperasses indescriptibles. Depuis soixante-dix ans qu'il était ainsi relégué aux limbes de ce monde, personne autre que M. le secrétaire Frigon, gardien des archives, n'a dû le voir, et encore moins le lire. Il est donc nouveau à force de vieillesse. Ah ! par exemple, si vous vous attendez à des révélations extraordinaires, vous n'y êtes plus, lecteurs. " Le *vieux* peut quelque fois n'être pas vraisemblable," cependant vous n'y trouverez rien qui soit de nature à vous causer des émotions bien vives. Mon récit brillera surtout par la naïveté du sujet et la vérité de l'ensemble historique.

***

Si vous n'avez pas toujours habité les grandes villes, où la science moderne met aux mains du premier venu, pour ainsi dire, le puissant secours des aqueducs, vous avez pu assister à l'une de ces scènes d'épouvante, aux épisodes navrants, que présentent les incendies dans les gros villages et dans les petites villes.

Le tocsin, qui ne s'était pas fait entendre depuis des mois, parfois depuis des années, le tocsin tinte lugubrement au milieu de la nuit ses appels précipités ; quelques voix épeurées s'élèvent de place en place, elles crient *au feu !* comme elles crieraient l'arrivée de l'ange exterminateur ; éveillé en sursaut, l'habitant, glacé de surprise, aperçoit un coin de firmament rougi par la flamme du malheur qui frappe un de ses amis. En dix minutes, toute la population est sur pied, assez inutilement, hélas ! car, le plus souvent, il n'existe aucun moyen de contrôler la marche du fléau. Le curé accourt, exhorte les travailleurs et paye de sa personne ; les femmes prient et recueillent leurs malheureuses compagnes privées soudain de leur foyer ; on vide les maisons avoisinantes, puis, sauf quelques seaux d'eau jetés par le désespoir sur l'inexorable brasier, le reste est abandonné à la volonté de Dieu. Lambeau par lambeau, tison par tison, disparaît tout ce qui se trouve à portée de la flamme. La ruine s'installe ainsi dans tout un quartier, sous les yeux mêmes des pauvres victimes, incapables de s'en défendre et condamnées à voir périr le fruit de bien des travaux, l'objet de bien des espérances. Sur les cendres fumantes de leurs logis vous les voyez errer durant plusieurs jours, sans but, sans courage et comme anéanties en elles-mêmes. Elles sont offertes en spectacle à la population qui plaint leur misère en songeant que d'un moment à l'autre la Providence peut en ordonner pareillement de chacun de nous.

Peu à peu la plaie se cicatrise. La charité s'adjuge une large part des consolations nécessaires. L'indifférence, un instant supplantée, reprend son empire universel. Le souvenir des souffrances d'autrui s'efface vite du cœur de l'homme ; chacun se contente de son lot et sait le trouver bien autrement digne de pitié que celui de son voisin. Du sinistre qui a mis au jour tant de sympathies, il ne reste qu'un chapître succinct, destiné à aller grossir le livre des légendes écrites dans la mémoire des vieillards du canton.

Il naît de ces catastrophes, qui passent sans laisser de traces durables chez le peuple affairé des centres populeux, une spécialité d'illustrations que l'on serait tenté de mettre en ligne avec les

fameux volatiles du Capitol romain. Ignorées du moment qu'elles ne s'attachent pas à des oies, ces réputations appartiennent à ceux qui ont eu la fortune de figurer, fut-ce à titre de sonneur de cloches, dans les incendies mémorables du hameau. J'ai connu un *ancien*, choyé, estimé et vénéré à l'égal d'une relique vivante, parcequ'il avait vu poindre la première bouffée de flammèches à travers la toiture du couvent des Ursulines des Trois Rivières, en l'an 1806. Hâtons-nous de dire que sa gloire fut, dans la suite, balancée par celle du porteur d'eau qui en avait versé les premières gouttes sur les poutres enflammées. Exemple frappant, si vous voulez, du peu de fonds que l'on doit faire sur la faveur publique.

***

Aux deux tiers du siècle dernier, lorsque la ville des Trois-Rivières renfermait à peine cinq cents habitants groupés sur le terrain qui commence à l'église paroissiale pour se terminer au couvent des Ursulines, la principale préoccupation intérieure des citoyens zélés consistait à découvrir un préservatif contre les incendies, et partant mettre leurs résidences et leurs familles à l'abri d'un visiteur si redoutable. Aujourd'hui, nous ririons bien des tourments de ces braves gens, nous, enfants gâtés d'un siècle éclairé au gaz, servis par des prévôts d'incendie, des pompes à vapeur, des aqueducs, des compagnies d'assurances, et que sais-je encore ! Il n'en pouvait pas être ainsi autrefois, bien que le courage et l'initiative ne manquassent point à nos pères. C'est en se pénétrant d'abord de l'esprit, des mœurs et des besoins du temps que l'on en vient à suivre avec intérêt les détails infiniment petits d'une organisation humble autant que dévouée : celle des compagnies du feu. Nous ne nous sommes pas trouvés tout-à-coup, un beau matin, pourvus du confort et de la sécurité qui règnent parmi nous. Les choses ont toujours un commencement. Il fut un temps assez rapproché de nous où le nom d'une compagnie de pompiers était parfaitement inconnu. Lorsqu'après un incendie le peuple demandait à ses magistrats ou à ses capitaines de milice quel moyen employer pour en prévenir le retour ou en empêcher les effets, ceux à qui il s'adressait n'étaient pas dans un mince embarras, veuillez le croire. Les combinaisons les mieux réussies de cette époque nous feraient rire, tant elles revêtent sous notre nouveau soleil un aspect primitif et comique tout à la fois. C'étaient pourtant là de grands efforts, comme ceux de tout art qui pose ses jalons.

***

Dans l'ordre chronologique, la démarche la plus marquante, l'action la plus décisive qui indique un point de départ dans ce sens, aux Trois-Rivières, remonte jusqu'au gouvernement de Messire Josué Maurice Dubois Berthelot de Beaucourt, en 1733.

Il y a apparence que le mal était parvenu à un degré aussi alarmant que dans la ville d'Ottawa aujourd'hui, si l'on en juge par la défense qui fut proclamée, aux applaudissements des citoyens de toutes nuances et qualités, assemblés devant l'Hostel du Gouverneur, de couvrir de chaume les toîts des édifices élevés dans l'enceinte de la ville, de ranger le bois de corde le long des clôtures et maisons, etc.

Pendant plusieurs lustres une si bonne loi fit les délices de ses auteurs ; ce n'est qu'à la reprise des incendies que l'on vit que le fin mot de l'affaire n'avait pas encore été prononcé. Pareil mécompte est ordinaire de nos jours où les entreprises nouvelles sont poussées avec la confiance aveugle de l'infaillibilité.

Qu'allons-nous devenir, se dirent nos grands-grands pères, puisqu'il ne suffit pas de supprimer les toits de paille et d'abattre les cheminées " à quatre bâtons " ! Quel expédient imaginer puisque l'art n'a plus rien à nous dire ?

Ils en étaient là de cette terreur blanche lorsqu'apparut le Juge Deschenaux. Le procès-verbal de la réunion qu'il convoqua dans le Palais de Justice, montre l'empressement avec lequel l'on se rendit à ses vues. Et pourtant les projets de l'honorable Juge n'avaient rien de neuf par eux-mêmes, ils consistaient simplement à former ou réformer la société dite *du feu*. Comment, par quoi, et sur quel principe ? il n'en était pas question ; cela resterait à la sagesse des gros bonnets du lieu. Ce semblant d'idée n'atteignait pas loin, mais il n'en fallut pas davantage pour attirer sur celui qui l'avait conçu les bénédictions de la foule et soixante-deux louis sonnants dans la bourse qu'il tenait ouverte.

Il est probable que M. Deschenaux (devenu Président de la société) n'avait pas prévu ce succès d'argent ; l'encaisse opérée, se présenta la question épineuse de savoir ce que deviendraient tant de si beaux louis. En effet, ce n'était pas une petite affaire. Comment s'y prend-on avec de l'argent, beaucoup d'argent, pour se préserver du feu ? Je parie que plus d'un lecteur qui s'amuse des inquiétudes rétrospectives dont je l'entretiens, eût été fort empêché, il y y a quatre-vingt ans, de formuler sur le coup une opinion quelconque.

M. de Denonville, gouverneur-général de la Nouvelle-France, parlant de la ville de Québec, avait jadis demandé au roi Louis XIV un certain nombre de ces modestes ustensiles que l'on est forcé de nommer des seaux de cuir, vu qu'ils ne sont pas faits d'une autre matière. Pendant les débats, M. Deschenaux, éclairé par ce trait d'histoire et placé dans des circonstances analogues, n'hésita pas à se déclarer partisan des seaux de cuir. C'était justement l'idée que l'on cherchait ! Il faut lire avec quelle ardeur le comité qui eut pour mission de la réaliser se voua au salut public, quelles tribulations inimaginables il supporta avant de pouvoir présenter à la société le triomphant rapport par lequel il établissait qu'après trois mois de frais et de manœuvres multiples, il avait fait faire, à Québec, deux douzaines de seaux, arrivés la veille en bon ordre et condition !

Le Président, M. le Grand-Vicaire Noiseux, le Révérend M. Mountain, ministre du culte anglican, messieurs les Chevaliers de Niverville et de Tonnancour, MM. A. J. Badeaux, qui nous a laissé un bon manuscrit des événements de 1775, Robert Brydon, L. Le Proust, René Kimber, Modeste Pratte, J. Antrobus et Jean Doucet, notamment, assistaient à la séance. C'était la classe influente, l'aristocratie de l'intelligence et de la richesse.

Il n'y a pas de sot métier, il n'y a que de sottes gens. Si en lisant l'histoire guerrière du Canada l'on aime à rajuster jour par jour les traces des chefs que suivaient nos aïeux, je ne vois pas pourquoi notre admiration n'irait pas les relancer dans l'obscurité de la vie bourgeoise, où ils se retiraient modestement et surtout utilement, entre deux actions d'éclat. Leur existence n'a pas cessé de nous être consacrée. A cette époque le peuple existait comme peuple, c'est-à-dire qu'il ne tentait pas de se gouverner, il en remettait le soin à ceux qui, au lendemain d'une victoire, savaient reprendre la tâche interrompue et se faire, au besoin, officier du guet, ou comme Hertel, de Niverville et de Tonnancour, s'appliquer au maintien de simples compagnies de feu.

***

Rappelons-nous que la France elle-même, après trois siècles et plus d'administration prévôtale assidue, n'était guère plus avancée que nous en fait de précautions contre les incendies. Il est vrai qu'avant cette époque le grand Roi, ayant eu une lueur de générosité singulière, avait acheté d'un Allemand, qui venait de les

inventer, quelques engins destinés à lancer de l'eau sur les bâtiments embrasés ; mais ce service qu'il réserva particulièrement aux palais royaux, n'était applicable aux propriétés du commun des mortels que moyennant rétribution de leur part. Le tarif en était placardé sur les murs de Paris. De sorte que la vieille organisation qui tirait son origine des ordonnances de 1371, était toujours en activité. Or, cette tant vieille institution se composait de quelques centaines de seaux de cuir, cordes, échelles, crochets et haches, déposés chez les échevins et les principaux bourgeois du quartier. Les Capucins guidaient ordinairement les hommes des corporations ouvrières, tels que charpentiers, maçons et couvreurs, obligés, de par la loi, de prêter secours en ces circonstances. Les Capucins étaient, en outre, chargés du soin des blessés ou des pauvres mis sur le pavé par l'incendie. Lorsque le désastre menaçait de s'étendre, les troupes étaient envoyées pour former une ceinture autour des travailleurs et éloigner les filous ; mais les soldats mettaient rarement la main à l'œuvre, comme cela se pratique en Espagne et en Russie. Revenons aux Trois-Rivières.

***

En plein élan d'enthousiasme, tandis que les votes de remerciements pleuvaient sur les heureux membres du comité, quelqu'un s'avisa de demander la charge de *garde-des-seaux* et, en cette qualité, de les transférer dans son domicile. Une prétention en attire une autre ; au bout de dix minutes, chacun s'en mêlant pour son compte, l'assemblée tournait au tumulte, faute d'arriver à une solution qui satisfît tout le monde. A la fin, M. Noiseux trancha la difficulté, en offrant... quoi ? devinez... de déposer les seaux dans l'Eglise ! Qui fut dit fut fait, et sur le champ, la discorde s'éloigna sans tambour, ni trompette.

Le zèle des citoyens activé par d'aussi florissants débuts, ne pouvait se ralentir. Durant les années qui suivirent il fit merveille. Le précieux dépôt s'augmentait comme par enchantement. Tantôt le Juge y ajoutait deux crochets de fer, un autre donnait une échelle, M. Placy offrait une hache, M. Noiseux, qui se prodiguait sans relâche pour la société du feu, prêtait en sus un terrain pour y bâtir une maison. Ce dernier projet remuait vivement les esprits et se préparait comme l'avant-coureur d'un autre projet devant lequel devait pâlir tout ce que l'ambition des plus fervents avait jamais pu exécuter jusque-là : on songeait à acheter une pompe !

Depuis une année ou deux, les gazettes anglaises répandaient le bruit que des pompes perfectionnées récemment devenaient d'un usage général en Europe. En 1793, la France avait supprimé son tarif du service des pompiers; les populations participaient aux bienfaits de cette découverte; les exigences longtemps contenues éclataient partout, elles eurent du retentissement jusqu'en Canada. Nos jeunes gens, novateurs par vocation, rêvaient donc d'emboîter le pas derrière les pompiers du vieux continent. Les vieillards, plus timides par habitude, se disaient : " Une pompe ! c'est un beau projet. Qui sait par exemple quand nous pourrons l'avoir ? Ce ne sera guère de notre temps...mais bah ! ce sera pour nos fils ; il faut penser un peu à ceux qui nous survivront. Travaillons en conséquence !" Et les souscriptions de recommencer de plus bel, tandis que la bâtisse s'élevait pour loger les appareils de tous genres dont l'église paroissiale était encombrée.

L'expérience est un grand maître. C'est en vertu de ses enseignements que l'on se décida plus tard à former deux compagnies, composées chacune de douze hommes, pour manier surtout les seaux de cuir que l'on ne pouvait trop confier à des mains habiles et fidèles. Quelques seaux étant venus à se détériorer, on préféra en faire venir d'outre-mer ; ceux que l'on avait essayé de fabriquer à Québec coûtaient plus cher et valaient moins, ce qui indique à peu près l'état de nos industries en 1790.

D'autres améliorations se produisirent coup sur coup. En jetant un regard en arrière l'on pouvait alors constater avec orgueil les progrès accomplis après soixante ans de sollicitude et de travail constant. Une ordonnance concernant les porteurs d'eau mit le comble à l'efficacité de l'association. Je ne m'arrêterai cependant pas à vous relater les prouesses des charretiers de ce temps-là, car je sens qu'en voilà-z'-assez, comme dit la chanson de Malborough.

***

L'aurore d'un jour attendu avec impatience allait se dessiner dans le lointain. Les cœurs et les yeux tournés vers l'Angleterre attendaient de la compagnie le " Phœnix ", une réponse à la demande qui lui avait été faite d'une pompe. Des embarras imprévus surgissaient de partout; les courages commençaient à plier ; dix-huit mois de négociations avaient énervé les plus tenaces, et, semblables à sœur Anne sur le haut des remparts, les Trifluviens consternés ne voyaient que la route poudroyant à l'horizon...

" Enfin ! la *pompe* vint... "

***

Si vous me le permettez, je n'irai pas plus loin. Peindre la joie qui s'en suivit m'est tout-à-fait impossible, et d'ailleurs mon rôle ne saurait se prolonger au-delà : le vieux cahier finit et l'ère moderne commence. Nous sommes au 16 octobre 1797. La *Protection* est sur la grêve, entourée d'une centaine de bras robustes qui lui feraient rendre l'âme si elle en avait une. On puise en plein fleuve, les jets d'eau s'élancent dans les airs et retombent sur les groupes de curieux qu'ils tirent de leur extase sans plus de cérémonie. La pompe est ensuite promenée par les rues au milieu des vivats de la foule. Je laisse le reste à votre imagination.

BENJAMIN SULTE.

Ottawa, Juillet 1868.

# ANNE SEVERIN.

---

A LADY GEORGIANA FULLERTON.

(*Suite.*)

## XXVII

Le lendemain du départ de Guy, Anne et sa mère assistaient a la messe à leur place accoutumée. Mais au lieu de quitter ensuite l'église ensemble, madame Severin, après avoir échangé avec sa fille quelques mots à voix basse, revint seule au chalet, tandis qu'Anne, passant par la porte latérale, se dirigeait vers le petit jardin du presbytère.

Le temps était froid, mais le ciel était pur et brillant. Anne serra autour de sa taille son manteau de drap gris et se mit à marcher dans une assez large allée située à l'extrémité du jardin. Cette allée, bordée de vieux arbres dont les branches entrelacées formaient en été un épais ombrage, était celle où le curé avait l'habitude de venir préparer tous les samedis le discours qu'il adressait le lendemain à ses paroissiens, et il lui avait donné à cause de cela le nom d' " Allée du Dimanche." A l'un des bouts se trouvait une jolie statue de la Vierge, à l'autre, un banc de pierre.

Anne se promena pendant quelques instants seule, d'un air pensif; mais le curé vint bientôt la rejoindre, et pendant environ vingt minutes, ils marchèrent l'un près de l'autre d'un pas relenti qui leur permettait de causer à l'aise. Anne parla la première et

elle parla longtemps ; le curé, marchant près d'elle la tête inclinée, les mains derrière le dos, l'écoutait sans l'interrompre autrement que par quelques questions rares et brèves ; mais lorsque enfin elle s'arrêta et sembla à son tour attendre une réponse, il hésita et se tut. Ils revenaient en ce moment du bout de l'allée où était la statue, vers celle où était le banc. Lorsqu'ils y furent arrivés, le curé s'assit en silence, et demeura plongé dans des réflexions beaucoup plus longues qu'il ne lui en fallait d'ordinaire pour donner un conseil à ceux qui venaient lui en demander. Une étrange perplexité semblait le troubler, et ce regard à la fois ferme et doux qui ajoutait tant à l'autorité de sa parole, était en ce moment fixé avec irrésolution sur le dos du petit livre qu'il tenait à la main comme s'il avait cherché une inspiration dans les mots *Biblia sacra*, qui y étaient inscrits. Pendant ce temps, Anne, debout devant lui, les bras croisés, attendait, calme et sérieuse, sans impatience, mais non sans surprise, qu'il rompît ce long silence.

Quelle était donc la difficile question que la jeune fille venait de poser au vieillard ? Quel etait le grave cas de conscience qui semblait tenir ainsi en suspens le guide sûr et expérimenté de tant d'âmes tourmentées et malades ?

Nous l'apprendrons en écoutant la réponse qu'il lui fit encore un peu attendre, mais qui fut enfin claire et précise, quoique prononcée lentement comme s'il en pesait chaque parole.

— Oui, mon enfant, malgré ce qui s'est passé hier au soir, vous pouvez, comme par le passé, vous pouvez continuer à le regarder comme votre ami et comme votre frère. Vous pouvez recevoir ses lettres et lui écrire comme vous l'avez toujours fait.

Le curé s'arrêta, puis il reprit avec un certain effort :

— Il va sans dire, toutefois, qu'il ne doit plus jamais être question entre vous du sujet qui vous est interdit par la volonté de votre père. Anne, c'est à vous que je me fie pour cela !

— Je l'ai déjà promis à ma mère, dit Anne.

— Ma chère enfant, continua-t-il, ce que je viens de vous répondre en ce moment, je ne l'aurais peut-être répondu à aucune autre ; mais toute jeune que vous êtes, vous avez déjà rempli auprès de Guy un rôle qui n'est pas celui de votre âge. Ce rôle, je ne puis, aujourd'hui du moins, vous donner le conseil d'y renoncer.

Une expression de soulagement et de joie se peignit sur le visage d'Anne, et elle fit un mouvement involontaire comme pour baiser la main du curé : il ne la lui laissa pas prendre, mais il la posa doucement sur la tête de la jeune fille, et il lui dit d'une voix qui s'attendrissait malgré lui :

— Allez, ma pauvre petite, allez en paix, que le Ciel vous

bénisse ! allez et cultivez toujours dans votre âme le grand don que Dieu vous a fait de l'oubli de vous-même. Il n'y a de malheureux ici-bas que les égoïstes.

Le curé reconduisit Anne jusqu'à une petite porte située à l'angle du jardin qui donnait sur la route, et regagna tristement le presbytère, tandis qu'au contraire la jeune fille franchissait d'un pas joyeux et léger la petite distance qui séparait l'église du chalet. Elle venait d'être soulagée d'un poids très-lourd, et elle ne ressentait plus qu'une vive joie. Elle avait craint de perdre Guy tout à fait, et il lui était rendu. Elle avait craint que tout ne fût changé, au lieu de cela, l'avenir serait comme le passé. Que lui fallait-il de plus ? Qu'avait-elle jamais rêvé au delà ?

Elle arriva au chalet le visage ranimé par sa course rapide, par l'air du matin, par la joie intérieure qu'elle rapportait de son entretien avec le curé, et elle entra dans la salle à manger où l'attendaient ses parents. Madame Severin savait bien d'où elle venait ; c'était elle qui lui avait conseillé d'aller épancher son cœur près de l'ami et du guide de toute sa vie. Mais qu'avait-il pu lui dire ? Hélas ! rien de consolant. Le bonheur avait passé ; la veille auprès de son enfant, et elle l'avait repoussé ; c'était là tout ce que savait la pauvre mère, et son cœur saignait en silence, tandis que M. Severin, obligé de reconnaître qu'il s'était trompé en traitant de chimère la nécessité d'imposer un sacrifice à sa fille, se sentait inquiet et soucieux et redoutait presque de la voir entrer. Lorsque la porte s'ouvrit et qu'Anne parut devant lui telle que nous venons de la dépeindre, elle lui causa donc sans le savoir autant de surprise que de joie. Cette apparition inespérée eut même en ce moment pour effet de dissiper entièrement les nuages qui assombrissaient son esprit. Quand à madame Severin, elle tendit les bras à sa fille et la tint un instant serrée sur son cœur, allégé aussi, mais le moins complétement rassuré des trois.

## XXVIII

Tout — en apparence du moins — reprit au chalet l'aspect accoutumé, j'usqu'au jour où, à la nuit tombante, on entendit le bruit lointain d'une voiture de voyage, qui annonçait enfin l'arrivée de la jeune voyageuse si longtemps attendue. Anne se trouvait en ce moment dans la chambre préparée pour la recevoir ; elle venait d'y entrer pour placer sur la toilette quelques violettes, les premières de la saison. Elle jeta encore un dernier regard autour

d'elle, pour s'assurer qu'il n'y manquait plus rien maintenant, puis elle descendit rapidement l'escalier ; mais, arrivée aux dernières marches, un soudain mouvement de timidité l'arrêta, et, au lieu de s'élancer à la rencontre de cette compagne inconnue, elle demeura immobile à la place où elle se trouvait.

Déjà Sylvain ouvrait la porte du vestibule, tandis que M. et madame Severin sortaient du salon et allaient jusqu'à la voiture de voyage pour y recevoir celle qui en descendait.

Anne vit bientôt passer, appuyée sur le bras de son père, une jeune fille qui lui parut très-grande et très-mince, enveloppée d'un ample manteau noir garni de fourrures ; son visage était à moitié caché par un chapeau rond à larges bords, sous lequel s'échappaient en désordre d'épaisses tresses de cheveux bruns ; derrière elle venait une seconde femme, à laquelle Sylvain fit de nouveaux saluts, la prenant pour *une autre dame* jusqu'au moment où elle s'arrêta à la porte du salon, après avoir déposé le sac de sa maîtresse ; il comprit alors que c'était là la suivante à laquelle il avait à faire les honneurs de l'office, après l'avoir présentée à l'humble Jeanneton, un peu plus interdite encore que lui de se trouver en présence d'une aussi élégante compagne.

Pendant ce temps, la jeune étrangère était entrée dans le salon. Anne appelée par ses parents comparut à l'instant, et les deux jeunes filles se saluèrent sans pouvoir toutefois se voir distinctement dans l'ombre du crépuscule ; puis après quelques paroles échangées avec la nouvelle venue, madame Severin proposa à la jeune fille de monterdans sa chambre, et chargea Anne de l'y conduire ; elles se levèrent toutes les deux, et au moment où elles allaient sortir, madame Severin prit la main d'Éveline entre les siennes, et lui dit :

— C'est une bien sincère amie d'Henry Devereux, de votre père, c'est presque une mère qui vous reçoit sous son toit ; je désire de tout mon cœur, ma chère enfant, que vous vous y sentiez " chez vous."

Elle lui dit ces paroles en anglais, et les mots *at home* qui les terminaient furent prononcés par elle avec tant de douceur que celle à laquelle ils s'adressaient en sembla visiblement émue. Elle s'inclina sans répondre toutefois, et les deux jeunes filles sortirent ensemble.

Anne marchait devant pour montrer le chemin, et elle entra la première dans la jolie chambre qu'éclairait un feu brillant, ainsi que les deux lumières allumées sur la toilette. A cette vive lumière, elle vit distinctement pour la première fois la figure et la taille de la nouvelle venue.

— Dieu ! qu'elle est belle ! se dit-elle intérieurement, et peu s'en fallut qu'elle ne fît cette exclamation à haute voix.

Éveline Devereux ne semblait point pressée de la regarder à son tour. Elle s'était jetée sur une chaise longue, placée près du feu, dans une attitude de fatigue ou d'abattement. Anne put donc considérer à son aise son profil régulier, son teint éblouissant, sa taille noble et gracieuse, ses épais cheveux dorés, ses cils plus foncés que ses cheveux qui jetaient une ombre sur ses grands yeux bleus. Tout cela formait un ensemble de si rare beauté, que la pauvre Anne en ressentit une surprise qui approchait presque de la stupeur. Elle se tut et resta si longtemps immobile que ce fut enfin son silence même qui tira la belle Éveline de sa rêverie ; elle leva les yeux et vit ceux d'Anne fixés sur elle avec une expression à laquelle elle n'aurait pu se méprendre, quand même elle eût été moins accoutumée à l'effet qu'elle produisait, mais jamais cependant elle n'avait rencontré un si beau et si bienveillant regard. Elle rougit et sourit.

Anne en ce moment l'eût bien volontiers embrassée : elle fit même un mouvement dans cette intention ; mais la jeune Anglaise se leva sans s'en apercevoir, et Anne, initiée par sa mère aux habitudes réservées de son pays, s'arrêta, et, sans rien dire, elle se borna à faire les honneurs de la chambre, et à mettre la nouvelle venue à son aise, en n'ayant pas l'air de s'occuper d'elle.

La réserve d'Éveline était en effet plutôt de la timidité que de la froideur, et c'était une timidité qui naissait de son contact habituel avec des gens affligés de ce mal auquel tant d'Anglais sont sujets ; mais dont, à dire le vrai, la cause nous semble être plus souvent l'orgueil qui craint d'être en défaut, que la modestie dont il revêt l'apparence. Pour des timides de cette sorte, ce qu'il y a de mieux, c'est de se trouver en présence de ceux qui ne le sont pas. Or, Anne était tout à fait affranchie du genre de timidité dont nous venons de parler. Ne pensant point à elle-même, encore moins à ce qu'en pensaient les autres, tous ses mouvements avaient cette liberté et cette aisance que la préoccupation de soi-même fait presque toujours disparaître. Il était bien difficile de ne pas être à l'aise avec elle. Aussi tout en la suivant silencieusement des yeux, Eveline sentait peu à peu sa réserve s'évanouir. Anne lui avait d'abord adressé quelques paroles auxquelles elle n'avait répondu que par de froids monosyllabes ; maintenant ce fut elle qui rompit tout à coup le silence.

— Que votre mère est bonne ! s'écria-t-elle.

Anne à ce mot se rapprocha vivement avec un rayonnant sourire.

— Oh ! oui, dit-elle, elle est bonne ! et vous l'êtes aussi de l'avoir si vite deviné.

— Non, non, dit Éveline, c'est elle qui a deviné, et deviné bien juste ce qu'il fallait me dire ! Je m'y attendais si peu.

— A quoi ? dit Anne, car elle ne se rappelait plus en quels termes sa mère avait accueilli la jeune fille.

— A ce qu'elle ma dit, et à ce qu'elle est, dit Éveline ; puis elles s'arrêta embarrassée de ce qu'elle venait de dire, et regarda Anne comme pour lui demander pardon.

Pour la seconde fois, elle rencontra le même regard, qui tout à l'heure avait flatté son amour-propre. Mais, maintenant, elle y lut tant de douceur et de sympathie, que par une impulsion tout à fait inusitée de sa part, elle se pencha vers Anne qui hésitait encore, et les deux jeunes filles s'embrassèrent.

C'est ainsi que la glace fut rompue entre elles, et que se termina à leur satisfaction mutuelle leur première entrevue.

## XXIX

Jusqu'à ce jour, Anne avait vécu à peu près seule. Les deux ou trois jeunes filles du voisinage qui accompagnaient parfois leurs parents au chalet, avaient reçu une éducation tellement différente de la sienne, qu'il n'y avait entre elles aucun point de contact, et ces visites n'étaient jamais pour elle que de fort ennuyeuses corvées. Elle était donc plus qu'une autre disposée à se livrer à la nouvelle intimité qui s'offrait à elle. Les manières d'Éveline avaient d'ailleurs un charme irrésistible qui l'attirait, tandis que sa resplendissante beauté lui inspirait une admiration dont les femmes sont susceptibles entre elles, tout autant que de l'envie qu'on leur prête fort souvent à tort. Ce sentiment était en tout cas absolument étranger à Anne, aussi l'ensemble de ses impressions fut-il au premier moment si favorable, qu'elle répondit par un éloge enthousiaste aux questions de l'abbé Gabriel, et son vieil ami s'applaudit tout bas pour elle d'une distraction si opportune.

Peu de jours après cette arrivée, Anne s'habillait un matin à la hâte, car ce jour était un dimanche, et l'heure était avancée. Elle ne songea donc pas à remarquer le trouble inaccoutumé de Jeanneton, qui lui servait de femme de chambre, trouble qui l'eût cependant nécessairement frappée si elle l'eût regardée, car ce n'était que dans de grandes occasions qu'une expression quelconque se manifestait dans les yeux ronds et sur le visage blanc

et rose de sa rustique suivante. Mais Anne pressée ou préoccupée n'y fit d'abord nulle attention, et ce ne fut que lorsque, déjà prête, elle prenait ses gants et son livre de prières que levant les yeux elle s'écria enfin :

— Eh ! mon Dieu ! qu'as-tu donc, Jeanneton ?

Ces mots n'étaient pas achevés que Jeanneton avait fondu en larmes ; elle ne répondit pas d'abord, mais enfin, sur une nouvelle question de sa maîtresse :

— Ah ! mademoiselle Anne, s'écria-t-elle, le saviez-vous, le saviez-vous ?

— Quoi ? qu'as-tu ? qu'y a-t-il ? dit Anne étonnée, et un peu effrayée.

— Qu'elles ne veulent pas mettre le pied à la messe, ces belles dames... Que *madame miss Morris* (la femme de chambre d'Éveline) dit que c'est... Oh ! je ne veux pas vous le répéter, dit Jeanneton en se couvrant le visage de ses mains. Qu'elles veulent aller dimanche, je ne sais où, en entendre une autre que celle de M. le curé. Que madame miss dit qu'y faut jeûner, aujourd'hui dimanche ! jeûner avec de la viande froide, et pas de feu dans la cuisine !... Oh ! je ne sais pas tout ce qu'elle m'a dit, je n'y comprends rien, mais je ne savais pas, moi, qu'y avait du monde comme ça... ça m'a fait mal... ça m'a fait peur, ça m'a fait... je ne peux pas vous dire quoi ! et j'en pleure depuis ce matin.

Anne avait écouté toute cette tirade sans l'interrompre, et même sans sourire, car, à dire vrai, Jeanneton venait de lui rappeler ce qu'elle avait oublié jusque-là.

Elle joignit les mains et s'écria avec douleur et à demi-voix.

— C'est vrai !... hélas ! mon Dieu, je n'y songeais plus !...

Et les larmes lui vinrent aux yeux, tout comme à sa pauvre servante, mais elle réprima ce premier mouvement, et prenant avec bonté la main de Jeanneton, elle lui dit :

— Ecoute-moi bien et fais attention à ce que je vais te dire, Jeanneton. Oui, il y a (hors de notre pays surtout) des gens qui ne sont pas de notre religion et qui ne l'aiment pas, parce qu'ils ne la connaissent pas. Morris et sa maîtresse ont ce malheur ; ce malheur, tu m'entends, et par conséquent il faut les plaindre, mais il ne faut pas du tout les blâmer, et avant tout il ne faut rien dire qui puisse les affliger. Il n'y a qu'une chose à faire, Jeanneton, une seule, comprends-moi bien, il faut demander à Dieu, souvent, qu'un jour vienne, où tous ceux qui l'aiment soient réunis dans la même foi ; puis sois bonne, serviable, douce et pieuse, tu sais bien que c'est là ce que t'a enseigné ton catéchisme. Si tu as envie de te faire aimer, fais-toi aimer toi-même, car sois

sûre que tout ce que tu feras de mal, elle penseront que c'est M. le curé qui te l'a appris.

Cette dernière idée décida Jeanneton qui s'écria : " A ! ben, par exemple ! " et se mit à rire. Anne profita de l'éclaircie pour la quitter, et sans entrer, comme de coutume chez Éveline, elle rejoignit ses parents au bas de l'escalier, et se dirigea avec eux vers l'église.

Anne pendant la messe et au retour, se sentait le cœur triste et serré ; c'était la première fois de sa vie qu'elle se trouvait en contact avec une personne d'une autre religion que la sienne. C'était la première fois de sa vie qu'elle se sentait à la fois attirée par la plus vive sympathie, et séparée par ce qui lui semblait être un abîme. Douleur que sa position lui avait permis d'ignorer jusque-là, mais trop connue des cœurs les plus fervents et les plus tendres, depuis le jour où la tempête qui brisa l'unité chrétienne les a dispersés en tant de communions diverses ; douleur commune à tous et qui devrait inspirer à tous une même prière, une même et unanime supplication, appelant le retour de l'union des âmes, en demandant et en cherchant la voie. Et cependant il n'en est point ainsi : une seule Eglise ressent ce désir, et l'exprime hautement. Une seule pousse un cri maternel, et redemande tous ses enfants. Les autres, indifférentes au morcellement qui les déchire, aux divisions qui les séparent, semblent dire au contraire de leurs membres dispersés : " Il ne nous importe pas qu'ils soient à nous, pourvu qu'ils ne soient pas à elle." Notable différence, qui suffit à elle seule, il nous semble, pour indiquer laquelle de ces deux voix est celle de la mère véritable, sans que, pour la discerner, il soit nécessaire d'être doué de la sagesse de Salomon.

Éveline Devereux avait voulu passer la matinée dans sa chambre ; mais elle avait accepté la proposition d'une promenade à pied dans l'après-midi, et au retour des vêpres, Anne monta pour la chercher. Elle la trouva assise, lisant dans une Bible dont la magnifique reliure portait en lettres d'or et d'émail son chiffre incrusté en relief ; Éveline posa la Bible sur la table, à côté d'un livre de prières plus magnifiquement relié encore, et elle se leva sur-le-champ.

Tandis qu'elle faisait ses préparatifs de promenade, les yeux d'Anne demeuraient fixés sur la riche couverture des deux livres, elle les regardait avec un mélange d'intérêt et de tristesse. Le plus petit des deux était relié en écaille et en ivoire, orné de magnifiques fermoirs d'argent, il était ouvert en ce moment de manière à découvrir la première page du livre ainsi que le revers de la couverture. De ce côté, Anne vit gravées en émail bleu sur une petite plaque d'or les deux letttres V. L., et sur la page blanche elle lut

ces mots écrits en anglais : " Souvenez-vous de ce jour, mardi, 15 février," suivis des mêmes initiales V. L. En ce moment, Éveline se rapprocha de la table, prit le livre et le ferma, tandis qu'Anne rougissait comme si elle avait commis une indiscrétion et était presque au moment de s'en excuser. Mais voyant qu'Éveline ne s'en était pas aperçue, elle trouva plus sage de se taire.

La journée était belle et presque printanière, et les deux jeunes filles s'acheminèrent ensemble pour la première fois vers le parc de Villiers. Les arbres commençaient à bourgeonner, mais sans cacher encore l'imposante façade du château qui s'apercevait de plus loin dans cette saison, que lorsque l'épais feuillage de l'avenue en obstruait la vue ; elle en étaient loin encore lorsque Éveline s'écria :

— Quel magnifique château !

— Vous trouvez ? dit Anne, j'en suis bien aise. On me disait qu'en Angleterre les maisons de campagne étaient trop belles pour que vous fussiez frappée de l'aspect de celle-ci comme moi, qui n'ai jamais rien vu de plus beau !

— Comment ne pas être frappée ! dit Éveline en avançant à grands pas dans l'avenue. Il y a certes de belles habitations chez nous, mais celle-ci est belle dans un tout autre genre. Je ne connais en Angleterre qu'une seule maison qui lui ressemble, et elle a été bâtie à dessein sur le modèle des plus beaux châteaux de France, parce que les jardins en avaient été jadis dessinés par Le Nôtre. C'est celle de lord de G., en Bedfordshire.

Anne jouissait de l'admiration de sa compagne, elle avait une sorte de satisfaction à entendre louer ce lieu où tout lui était cher.

— Ce côté du château, dit-elle, fut brûlé en 1670, et rebâti à cette époque dans le style du temps, mais qui n'est pas du tout celui de l'autre façade ; de ce côté-ci on se croirait presque à Versailles, tandis que de l'autre c'est un genre tout différent ; mais comme la porte d'entrée était un très-beau spécimen du treizième siècle, et que l'ancienne salle d'armes, transformée en vestibule, conservait encore des ornements fort curieux, on a mieux aimé laisser subsister cette architecture disparate que de mettre les deux côtés d'accord, en détruisant plus tard celui que le feu avait épargné.

— Et on a bien fait, dit Éveline, c'est plus original ainsi. En vérité, je n'ai jamais vu de lieu pareil. Vous ne m'en aviez pas assez parlé.

Il était vrai que, de crainte d'en trop dire, Anne s'était abstenu de le vanter.

— Toute ma vie s'est passée ici, dit-elle, et je n'ai pas un souvenir en dehors de Villiers, de sorte que je me défie des mes propres impressions, qui sont naturellement toutes favorables.

— Jamais vous n'avez quitté Villiers ? dit Éveline,

— Jamais pour plus de huit jours, et alors seulement pour aller visiter quelques-uns de nos voisins, dont les castels, je puis vous l'assurer, dit-elle en riant, ne ressemblent point à celui-ci.

— Maintenant, dit Éveline, causons un peu ; j'ai mille choses à vous demander au sujet de ce château et de ses habitants.

— Mais vous savez déjà sans doute, à peu près, tout ce que j'ai à vous en dire, répondit Anne.

— Vous vous trompez, dit Éveline, car, à vous dire le vrai, je sais fort peu de choses, sur tout ce qui a précédé et amené la visite que je vous faits en ce moment...Maintenant que je suis à mon aise avec vous, je puis vous dire que ma tante en était furieuse.

— Je m'en étais doutée, dit Anne.

— Furieuse à ce point, continua Éveline, qu'après avoir reçu la lettre de mon père, qui lui enjoignait de s'occuper de ce voyage, elle s'oublia tout à fait, et parla de lui d'une façon que je ne voulus pas entendre. Pendant plusieurs jours, je boudai et je fus d'une humeur qui lui fit peur, et le résultat de son opposition à ce voyage fut de me faire prendre la résolution de l'accomplir.

— De sorte que c'est vous qui avez voulu venir ?

— Oui, avec une obstination aveugle, seulement pour contrarier ma tante et la punir de ce qu'elle avait osé dire de mon père, mais sans bien savoir qui étaient ces amis de sa jeunesse dont il était question. Mon père m'avait bien nommé une ou deux fois dans ses lettres le marquis de Villiers, mais j'étais si petite en le quittant qu'il semblait oublier que j'avais grandi loin de lui, et il m'écrivait avec la plus grande tendresse, mais toujours comme à un enfant.

Les jeunes filles étaient en ce moment parvenues au parterre qui se trouvait au-dessous de la terrasse. Elle s'assirent sur un banc de pierre.

Éveline continua :

— Au milieu de tout cela, arriva la nouvelle de la mort de mon père...Oh ! ma chère Anne, quelle douleur ! quel vide étrange se fit autour de moi ! Je l'avais quitté enfant, je ne l'avais pas revu depuis neuf ans, et cependant je ne puis vous dire à quel point je l'aimais ! Quelle amertume je me sentais dans le cœur contre cette destinée qui le retenait loin de moi ! qui me faisait grandir loin de lui ! Je me disais sans cesse : Pourquoi ? pourquoi...les autres enfants gardent leur père près d'eux ? J'aurais voulu m'en prendre à quelqu'un, car, pour lui, j'étais certaine qu'il souffrait comme moi

de notre séparation, et je ne l'en accusais jamais. Mais enfin, chaque année il parlait de son retour, chaque année me semblait devoir être la dernière de notre séparation. Je l'espérais ! je l'appelais, je l'attendais ! Oh ! j'avais si besoin de lui ! et, au lieu de cela, apprendre que je ne le reverrais jamais !

Eveline s'arrêta, les sanglots lui coupaient la voix. Anne émue et touchée lui passa le bras autour de la taille et l'embrassa en silence. Peu à peu Éveline se remit.

— Mon premier désir, continua-t-elle, fut plus que jamais celui d'obéir à sa dernière volonté, et je serais partie sur l'heure ; mais d'abord je fus malade, puis ma tante n'était pas la seule qui cherchât à me détourner de ce voyage. Il y en avait d'autres encore... et dont l'opinion avait sur moi plus d'empire.

Elle rougit, et se tut un instant, puis elle continua :

— Malgré cela, la lettre de mon père ne sortait pas de ma tête " Il aimait ceux qui m'attendent plus que ceux qui me retiennent. C'est donc auprès de ceux-là que je veux aller parler de lui et le pleurer." Je ne fis pas d'autre raisonnement que celui-là et malgré eux tous je partis. Et de fait, continua Eveline d'une voix grave, et après un moment de silence : de fait, ma chère Anne, les premières paroles de votre mère, la manière seule dont elle a prononcé le nom de mon père, m'a plus touchée que tout ce que m'en avait dit lady Cecilia dans toute sa vie. Oh ! que je l'aime, votre mère ! Mais revenons maintenant à ce que je veux savoir. A quelle époque le marquis de Villiers est-il mort ?

— Mais presqu'à celle-là même où vous avez perdu votre père.

— Et à présent à qui appartient ce beau château ?

— A son fils.

— Il avait un fils ?

— Oui.

— Jeune ?

— Oui.

— Qui habite ici ?

— Non, pas maintenant.

— Mais qui habitait avec son père ?

— Oui, fort souvent.

— Vous le connaissez donc très-bien ?

— Oh ! oui, très-bien, dit Anne en souriant malgre elle.

— Comment se fait-il que vous ne m'en ayez pas encore parlé ?

— Ne vous en ai-je pas parlé ? dit Anne avec un accent de surprise, et elle se tut ; puis tout à coup elle rougit et reprit :

— C'est vrai, maintenant je me souviens que je ne vous ai pas encore nommé Guy, je l'aurais dû cependant, car je l'aime beau-

coup, et il a eté élevé avec moi presque comme s'il eût été mon frère.

L'accent d'Anne était celui de la vérité ; sa voix était calme et ferme en sorte que son trouble passa inaperçu.

Éveline continua :

— Depuis quand est-il parti ?

— Depuis un mois.

— Quand reviendra-t-il ?

— Je n'en sais rien.

Arrivée à ce point de l'interrogatoire qu'elle subissait, Anne se leva brusquement et regarda sa montre :

— Cinq heures et demie, s'écria-t elle, et nous dînons à six heures et c'est dimanche, et M. le curé est si exact.

— M. le curé !... s'écria Éveline, avec une expression de surprise et presque d'épouvante. Comment un prêtre ! le prêtre de ce village ! il dîne chez vous aujourd'hui.

Anne se mit à rire.

— Oui, ma chère Éveline, M. le curé dîne chez nous tous les dimanches, et parfois plus souvent, j'aurais dû vous en prévenir à ce que je vois... Vous ferez du reste tout ce que vous voudrez, et s'il vous déplaît trop de dîner avec notre vieil ami, nous vous ferons porter votre dîner dans votre chambre. Venez seulement, venez vite, car une des seules choses que je ne suis pas disposée à faire pour vous, c'est de le faire attendre.

## XXX

Éveline était remontée dans sa chambre assez soucieuse, et y avait délibéré sur l'opportunité de profiter de l'offre que venait de lui faire Anne.

Après quelques hésitations cependant, elle avait pris le parti de descendre, mais armée en guerre. Elle attendit le plus longtemps possible, et elle entra enfin dans le salon au moment où Sylvain ouvrait les portes de la salle à manger et annonçait que le dîner était servi. Toute l'attitude d'Eveline était empreinte d'une dignité méfiante destinée à en imposer au déplaisant convive qu'elle allait rencontrer, et à lui faire comprendre dès l'abord que ses menées seraient vaines. En quittant sa chambre, ses yeux étaient tombés sur la riche reliure de son livre de prières, et elle s'était souvenue des paroles qui avaient accompagné ce don : " Méfiez-vous surtout de leurs prêtres," paroles mêlées à d'autres qui rendaient celles-ci ineffaçables, et dont le souvenir avait servi à affermir chez Éveline

la volonté de se conduire de façon à satisfaire celui qui lui avait donné cet avis.

Nous ne savons trop ce qu'eût pensé le même conseiller si une heure après cette majestueuse entrée, il eût aperçu Éveline dans l'embrasure d'une des fenêtres du salon, écoutant avec l'air du plus vif intérêt des paroles dites à demi-voix par l'abbé Gabriel qui, assis près d'elle à l'écart, semblait être aussi à l'aise qu'elle-même et prendre à la conversation un plaisir égal à celui que témoignait sans déguisement et l'attitude et le visage expressif de la jeune protestante.

Que s'était-il donc passé depuis une heure ? Qu'avait fait ou dit le bon curé ?... A quelle magie avait-il eu recours pour opérer ce prodigieux changement ? Personne n'eût été plus étonné que le curé lui-même des questions, car, à sa connaissance, il ne s'était rien passé du tout. L'attitude d'Éveline à son entrée dans le salon lui avait échappé. Plus que jamais, ce jour-là, sa pensée était absorbée par ceux qu'il nommait *ses chers enfants*, car c'était la première fois qu'il se retrouvait au chalet depuis le départ de Guy, et il était si complètement distrait que (chose dont la nouvelle venue eût été fort surprise) il avait à peine songé à la regarder pendant toute la durée du diner. On était presqu'au moment de quitter la table lorsque M. Severin, remplissant son verre, dit à Éveline en souriant :

— Miss Devereux, permettez-moi de boire à votre santé comme on le fait en Angleterre.

A ce nom, et tandis qu'Éveline saluait et touchait son verre du bout des lèvres, le curé sortit tout à coup de sa rêverie et dirigea vers elle son simple et bienveillant regard :

— Et moi aussi, dit-il, mademoiselle, je bois à votre santé. Votre père, M. Henry Devereux, était mon ami, et l'un des meilleurs de ma jeunesse. J'ose espérer que sa fille me permettra de ne point la traiter en étrangère.

L'étonnement d'Éveline ne saurait se décrire ! Sa tendresse pour la mémoire de son père était le sentiment le plus vif de son cœur. Ce sentiment venait d'être réveillé plus vivement que jamais par la douleur de sa perte ; aussi, malgré sa tendresse naissante pour Anne, malgré sa considération pour Severin, madame Severin était celle de la famille qu'elle préférait, parce que, seule, elle avait connu Henry Devereux. Mais trouver un de ces amis acceptés et aimés d'avance dans le premier prêtre catholique qu'elle rencontrait de sa vie, c'était à quoi elle s'attendait si peu qu'elle ne trouva pas une parole à répondre au curé, et M. Severin avait pris le bras

de la jeune fille pour la ramener dans le salon avant qu'elle fût revenue de sa surprise.

Quant au curé, il suivait simplement son idée sans remarquer l'expression du visage d'Éveline. Les souvenirs d'Elm Cottage et de tous ceux qui avaient entouré les premiers jours de sa vie sacerdotale lui étaient demeurés fort chers, et sa penséee aimait à revenir vers ce cercle évanoui dont madame Severin était aujourd'hui la seule survivante. Aussi, dès qu'Éveline, remise de son premier trouble et surmontant sa répugnance, se fut hasardée à lui faire quelques questions, il y répondit avec effusion et avec des détails qui fixèrent bientôt près de lui la jeune fille, dont la curiosité n'avait jamais été si pleinement satisfaite. Madame Severin ne revenait pas sur tous les souvenirs de cette époque avec la même complaisance que l'abbé Gabriel. Pour lui, une fois sur ce sujet, il ne tarissait pas ; il n'avait pas eu depuis longtemps une aussi bonne occasion d'en parler. Éveline, avide de détails, multipliait ses questions, et le curé, transporté dans les régions du passé, ne se faisait pas prier pour répondre : jusqu'à ce qu'enfin à force de parler d'un côté, et à force d'écouter de l'autre, le curé finit par dire ce qu'il eût mieux fait de taire, et Éveline par apprendre ce qu'elle eût mieux fait d'ignorer.

En effet, arrivé dans ses récits au moment du départ de Devereux pour les Indes, il ne put s'empêcher d'en rappeler toutes les circonstances, et il en vint ainsi à dire quelle avait été la raison véritable de ce brusque départ, et pour quel motif il avait abandonné sans retour ses amis, sa famille et sa patrie.

A peine eut-il dit ces mots, que les yeux d'Éveline fixés sur lui avec le plus ardent intérêt se levèrent vers le portrait suspendu au-dessus de la cheminée avec un étrange changement d'expression. Elle joignit les mains et s'écria :

— Que me dites-vous là ! Comment ! Mon père dans ce temps-là aimait cette belle marquise ? et c'est elle qui est la cause de son départ, c'est elle qui fait qu'il a vécu si loin de nous, et qu'il y est mort ?... C'est à cause d'elle que je ne l'ai jamais revu !

L'accent de sa voix, en disant ces paroles, ramenèrent promptement le curé à sa prudence habituelle dont il venait un instant de se départir. Il fut très-surpris et comme effrayé de l'effet qu'il avait produit, et s'arrêta tout court. Eveline ne disait plus rien non plus, et pendant ce moment de silence, le curé crut entendre sa conscience lui addresser un reproche de légèreté et d'imprudence qu'il méritait peu d'ordinaire.

Il reprit d'une voix dont l'accent était doux et presque humble :

— Ma bonne demoiselle, en vérité, je parle comme si personne

ne m'écoutait, et vous me faites penser tout haut, ce qui ne se doit pas. Pardonnez moi tout ce bavardage.

Eveline se remit et répondit avec déférence :

— Monsieur le curé, j'ai à vous remercier de la plus vive jouissance que j'aie goûtée depuis longtemps. Aucun ami de mon père ne peut m'être étranger ; et moins qu'un autre, celui qui m'a le premier parlé de lui avec tant de détails et qui m'a appris sur lui tant de choses qui m'intéressent, et que jusqu'à ce jour j'avais ignorées.

Elle se leva alors, satisfaite de sa nouvelle connaissance, et fort étonnée de l'être, tandis que le pauvre curé s'étonnait au contraire d'être fort peu satisfait de lui-même, et demeurait dans le coin de la fenêtre où il s'était assis, suivant de l'œil malgré lui les mouvements d'Eveline ; celle-ci s'était dirigée vers le piano, et de là regardait attentivement le portrait suspendu au-dessus de la cheminée. Tandis qu'elle avait ainsi les yeux levés, elle posa machinalement une de ses mains sur les touches de l'instrument, et sans y songer, elle fit un arpége, dont le son la surprit elle-même ; elle rougit et s'éloigna vivement du piano.

Madame Severin, en entendant ce peu de notes leva la tête ; c'était une main distraite qui venait de toucher le piano, mais c'était une main exercée. Madame Severin était trop musicienne pour ne pas le reconnaître.

— De grâce, ne quittez pas le piano, s'écria-t-elle, et Anne, qui aimait aussi la musique avec passion, se leva vivement, et prenant Eveline par les deux mains, elle chercha en riant à la ramener de force au piano. Mais tout à coup elle s'arrêta et rougit à son tour. Eveline avait fait un brusque mouvement pour se dégager, et était allée s'asseoir au coin du feu d'un air sérieux. Anne resta les yeux baissés au milieu de la chambre et devint sérieuse aussi, car elle se souvint alors du motif qui sans doute arrêtait Eveline, et elle revint s'asseoir en silence auprès de sa mère. Le curé du coin où il était resté dans l'ombre, avait tout vu et parfaitement compris cette fois. Au bout d'un moment, il se leva et s'approcha à son tour du piano sur lequel étaient amoncelés un grand nombre de morceaux de musique. Après les avoir feuilletés quelques instants, il en choisit un, et s'approchant d'Eveline, il lui dit avec une simplicité qui n'était jamais chez lui dépourvue d'autorité :

— Miss Devereux, c'est aujourd'hui dimanche, et à cause de cela je le vois, vous vous imposez, ainsi qu'à nous, une pénitence. Libre à vous. Je ne vous en loue ni ne vous en blâme ; toutefois, je me hasarde à vous demander un petit acte de complaisance, et je crois que vous ne le refuserez pas.

Le beau front d'Eveline se rembrunit, et elle reprit en un instant l'attitude avec laquelle elle s'était disposée, deux heures auparavant, à rencontrer l'ennemi. Le curé s'en aperçut, et la comprit maintenant, mais il n'en continua pas moins sans le moindre embarras :

— Je suis certain que vous ne me refuserez pas, et que vous voudrez bien nous chanter l'air que voici.

Il mit la musique sous les yeux d'Eveline, mais elle les détourna sans vouloir la regarder, en faisant de la main et de la tête un geste négatif.

La douce voix du curé devint un peu plus grave :

— Pensez-vous, mon enfant, dit-il, que j'aurais l'intention de vous faire manquer à ce qui est à vos yeux un devoir ? Vous me connaissez peu. Si je ne savais pas que cet air de Hændel est du nombre de ceux que vous auriez chantés partout sans scrupule un soir de dimanche, je ne vous l'aurais pas proposé.

Il s'arrêta un instant, puis il continua :

— Je ne vous l'aurais pas proposé même au nom de votre père, dont c'était l'air favori.

Eveline fut encore une fois désarmée.

— Mon père aimait cet air ? dit-elle en s'emparant du morceau de musique, et en y jetant les yeux.

— Oui, dit le curé, il le demandait sans cesse.

— Il le demandait ? et à qui ? dit-elle vivement, en dirigeant encore une fois un regard rapide vers le portrait de la marquise.

" Allons, pensa le curé, m'y voilà encore retombé. Je ne sais pas ce que j'ai ce soir..... "

Eveline resta un instant sans parler, puis elle se leva et alla se mettre au piano.

— Voyons, dit-elle, si je le chanterai comme elle.

Il n'y avait point de ritournelle ; elle posa les mains sur le piano, et commença en même temps les premières paroles de l'air placé devant elle :

Lascia ch' io pianga la dura sorte !

Anne et madame Severin se levèrent ensemble involontairement. Le curé fit un mouvement de surprise, et M. Severin lui-même, enfoncé depuis une demi-heure dans la lecture de son journal, releva la tête et prêta l'oreille...

Eveline avait en effet une de ces voix rares que l'on rencontre deux ou trois fois dans la vie, et qui, ainsi que cela s'exprime assez bien, *enlèvent* ceux qui les entendent. Elle n'ignorait pas davan-

tage la valeur de ce don que celle d'aucun de ceux qu'elle possédait. Un léger sourire de satisfaction passa sur ses lèvres tandis qu'elle continuait et achevait l'air commencé, et qu'elle recevait ensuite les remerciments du petit auditoire qu'elle ne s'était pas attendue à trouver si digne de l'entendre et si capable de l'apprécier. Cette révélation du talent d'Eveline était véritablement un événement pour eux. Elle le sentit, et quoique accoutumée à faire de l'effet, elle fut flattée de celui qu'elle venait de produire.

La sympathie qui s'établit entre ceux qui écoutent la mnsique et ceux qui l'exécutent, se sent plus qu'elle ne s'exprime. Il y a tel regard, telle parole réprimée, tel silence même qui la manifestent mieux que les plus bruyants applaudissements, et font ressentir à l'artiste une jouissance qui dépasse celle du succès, et qui est parfois si vive qu'elle ressemble au bien-être de la conscience satisfaite.

Eveline, après avoir chanté, ressentit en ce mement quelque chose de semblable, tous les nuages s'évanouirent, sa physionomie redevint sereine comme son humeur.

A sa demande, Anne dut se mettre au piano et chanter à son tour, ce qu'elle fit sans prétention comme sans embarras. Sa douce voix était loin de ressembler à celle d'Eveline ; toutefois, son timbre expressif et pénétrant accompagnait à merveille les notes éclatantes de celle-ci. Sa méthode d'ailleurs était irréprochable, en sorte qu'elles chantèrent ensemble plusieurs morceaux choisis par Anne, dans son répertoire de musique sacrée. Eveline prononça qu'elle chantait à ravir, et se promit avec elle pour l'avenir de véritables jouissances musicales.

Anne remonta chez elle à la fin de cette soirée satisfaite de voir Eveline un peu revenue de ses préventions contre son vieil ami. Mais l'impression pénible qu'elle avait ressentie à ce sujet était loin d'être la seule de la journée.

Elle ouvrit sa fenêtre toute grande, et demeura debout et immobile en face de la nuit brillante et froide qui succédait à ce premier jour de printemps. Anne avait cette habitude lorsque (surtout le soir) elle voulait prier ou penser ; et en ce moment elle voulait très-particulièrement se recueillir et *penser* en effet.

Lorsque Eveline lui avait le matin demandé si elle connaissait Guy, et si elle l'aimait, pourquoi s'était elle sentit rougir et pâlir...

Pourquoi depuis que Guy était parti ne lui avait-elle pas écrit, comme elle l'avait fait jadis, toutes les fois qu'il s'éloignait d'elle. Pourquoi le conseil du curé, qu'elle avait d'abord trouvé si doux et si facile, avait-elle eu ensuite tant de peine à le suivre ?

Tandis qu'Anne s'adressait en silence cet interrogatoire, ses deux

mains jointes et posées sur la balustrade de son petit balcon, le regard fixé devant elle, avec une attention qui semblait regarder au delà de la nuit, toute son attitude, ainsi que l'expression de son visage, indiquaient l'effort d'une pensée déterminée à se poursuivre elle-même jusque dans ses derniers replis...

Au bout de quelques instants elle alla s'asseoir à sa petite table où elle écrivit lentement une lettre, qu'elle relut ensuite très attentivement; puis elle la ferma et la cacheta. Ensuite elle revint auprès de sa fenêtre, et elle fit là sa prière du soir, la tête lévée vers les étoiles, et le cœur non moins que le regard en haut !

## XXXI

Franz Frank habitait le dernier étage d'une maison dont les fenêtres donnaient sur le jardin de Luxembourg. Les trois pièces qui jadis avaient composé de ce côté tout l'appartement avaient été transformées par lui en un vaste atelier ; mais il donnait le nom de salon à une partie de ce même atelier séparée du reste par de larges rideaux, parce que c'était un espace vide de chevalets, de mannequins, de bosses, de toiles peintes et non peintes, de tout ce désordre enfin classiquement attribué aux artistes. et qui habituellement n'est rien moins cependant qu'un effet de l'art. On parvenait à cette partie de l'atelier par une autre porte, et c'était par là qu'entraient ceux que Franz n'admettait pas dans son sanctuaire aux heures du travail. Ils y trouvaient un canapé, de bons fauteuls, quelques livres sur une table, ainsi que sur les rayons d'une bibliothèque, et enfin le soleil, pénétrant sans entraves par une fenêtre que n'obstruait aucune draperie, et d'où l'on apercevait une assez vaste étendne de verdure, les arbres qui environnaient la maison de Franz touchant à ceux du Luxembourg.

Franz n'était point (ainsi que le marquis de Villiers l'avait dit un jour à Guy) le fils d'un usurier juif, mais celui d'un honnête commerçant de la ville de Manhein qui, bien que juif en effet, était loin d'être riche, et jouissait malgré cela dans sa ville natale d'une considération universelle. Il avait abjuré le judaïsme, en opéusant la jolie Thecla, fille du maître de chapelle Wolf Burkheim, mais il avait demandé à ne se faire *que* protestant, ce que sa future (bien que catholique) lui avait concédé, à condition que les enfants qui naîtraient de ce mariage seraient de la religion de leur mère. Ce point réglé, la modeste noce eut lieu, malgré le déplaisir du maître de chapelle qui eût désiré, pour sa fille cadette, une alliance aussi brillante que pour l'aînée. Or celle-ci, en épousant

M. Lamigny, passait dans la ville pour avoir atteint le faîte des grandeurs. Il était Français et émigré ; on en concluait que c'était un grand seigneur déguisé, et l'on demeura dans cette conviction après qu'il eût quitté le pays avec sa femme. Huit ou dix ans après cependant, lorsque madame Lamigny, devenue veuve, revint pour la première fois visiter sa ville natale, ce ne fût point dans un équipage qui annonçat une position aussi élevée qu'on se l'était imaginé, mais ce fut pourtant avec tous les indices d'une fort grande aisance. La fortune n'avait pas souri de même à sa sœur, qui, à cette même époque succombait aux suites d'une longue lutte contre les difficultés d'une vie laborieuse et pauvre ; son mari la suivit de près, et la bonne madame Lamigny se trouva là tout exprès pour recueillir le pauvre petit Franz, qui, sans elle, eût été complétement abandonné. Elle le ramena avec elle en France, et ce fut ainsi qu'il se trouva livré exclusivement aux soins de sa tante.

Madame Lamigny se rendit la justice de reconnaître qu'elle était incapable de former son esprit ou son caractère, ou de lui apprendre quoi que ce fût, elle l'envoya donc au collége, et quoiqu'il fût rare qu'il rapportât le moindre trophée des victoires qu'elle s'était promises pour lui, elle ne l'en recevait pas moins bien aux vacances, et persistait toujours à les lui prédire pour l'avenir.

Franz était cependant en attendant un assez triste écolier, distrait, inattentif, semblant n'avoir de goût que pour l'histoire qu'on lui apprenait fort mal, et pour la poésie dont un volume de Schiller, lu aux récréations, était la seule pâture. Sans cesse puni par ses maîtres, le souffre-douleur de ses camarades, il était aimé cependant des uns et des autres, mais regardé comme inférieur à tous, et tout prêt à le croire comme eux. Sa tante, pendant cette phase de sa vie, avait soutenu son courage, et sa persévérance à croire en lui l'avait seule empêché d'en douter complétement lui-même. Les choses en étaient là, lorsque l'opinion changea sur lui presque subitement et donna tout d'un coup raison à madame Lamigny d'une façon qu'elle n'avait pas prévue. Un portefeuille que Franz cachait avec soin, parce que les dessins qu'il contenait avaient presque tous été faits aux heures de l'étude, fut découvert un jour et livré aux autorités du collége. Lorsque Franz le vit aux mains de son professeur, il se crut perdu, et quoiqu'il eût plus de quinze ans, les larmes lui vinrent aux yeux et il allait presque dire : "Je ne le ferai plus," lorsqu'à sa grande surprise, il entendit le professeur, qui se trouvait être un homme de goût s'écria :

— Mais ceci, c'est plus que du talent, c'est du génie !

A partir de ce jour, la voie de Franz fut trouvée, et nous savons

qu'à vingt cinq ans la renommée l'y avait rejoint. Nous savons aussi à peu près comment s'était passée sa vie jusque-là, à l'extérieur du moins. Quant à ses pensées, ses opinions, ses sentiments, il en parlait peu, et si ses œuvres manifestaient la flamme intérieure allumée dans son âme, ses paroles ne l'exprimaient presque jamais; sa voix était basse et douce, son langage toujours mesuré, rarement remarquable, à moins qu'une émotion imprévue ne le fit sortir de lui-même. Il avait le culte de l'art dont il avait le génie, et quoique capable de bien faire sans effort, aucun effort ne lui coûtait pour faire mieux. Cette passion avait été sa sauvegarde et lui avait à peu près tenu lieu du frein religieux qui lui manquait; le résultat assez naturel des trois croyances entre lesquelles avait flotté son enfance étant qu'il n'en avait aucune; mais il ne s'énorgueillissait nullement de cet état, le scepticisme qui en était la suite lui causait au contraire une sorte de honte : il admirait dans le passé la foi énergique et profonde des peuples chrétiens; il enviait dans le présent tous ceux qui la possédaient encore, et c'était là une des causes de son respect et de sa tendresse pour Guy. Loin donc d'être railleur, son scepticisme était bienveillant pour toutes les croyances. Quoique incrédule encore, il n'aimait que les chrétiens, et il cheminait ainsi vers la foi par la vertu, tandis que Guy n'arrivait à la vertu que par la foi.

Franz était dans son atelier un matin, environ un mois après son retour de Villiers, travaillant comme de coutume, lorsqu'il entendit la porte du petit salon s'ouvrir, et avant même que le rideau de la portière eût été soulevé, il avait reconnu le pas de Guy, qui d'ordinaire cependant entrait tout droit dans l'atelier par l'autre porte; mais ce jour-là, il était moins pressé que de coutume de voir Franz, tandis que Franz au contraire semblait l'attendre avec impatience, car il ne l'eut pas plutôt entendu entrer qu'il déposa sa palette et ses brosses, et s'élança dans le petit salon à sa rencontre.

— Eh! bien, lui dit-il avec empressement, comment s'est passée l'entrevue.

Guy s'assit sans répondre auprès de la fenêtre, les deux mains dans ses poches, la tête tournée vers le jardin.

Franz répéta sa question.

— L'entrevue n'a pas eu lieu, dit Guy, et il se tut.

Franz le regarda et n'en dit pas d'avantage, pour le moment; il ouvrit tout à fait les rideaux de la portière, et revint prendre la place qu'il avait quittée, devant son chevalet.

Au bout de quelques instants, il reprit en élevant seulement un peu la voix :

— Tu me diras pourquoi, je présume, tout à l'heure.

— Oui, tout à l'heure, répondit Guy sans bouger.

Le silence recommença et dura encore environ un quart d'heure ; au bout de ce temps, Guy se leva et parut enfin dans l'atelier ; il ôta son chapeau qu'il déposa sur la tête d'une Vénus de Milo placée à sa porte, et appuyé contre le mur les bras croisés il se mit en devoir de répondre.

— L'entrevue n'a point eu lieu, dit-il, parce que je n'ai pas été chez M. de Saint-Roger.

— Et pourquoi cela, s'écria Franz, puisqu'il t'attendait, puisqu'il comptait sur toi.

— Parce que toute réflexion faite, l'idée de partir en ce moment ne me sourit plus. J'ai écrit à M. de Saint-Roger de chercher un autre compagnon de voyage, il ne sera pas embarrassé d'en trouver.

— Je le crois, dit Franz, un savant qui est en même temps un homme aimable et qui part pour visiter des lieux que personne ne verra comme ceux qui les verront avec lui. Tu seras facilement remplacé ! Et pourquoi ! reprit-il, après un nouveau silence, pourquoi as-tu changé d'avis, oserai-je te le demander ?

— Parce que ! dit Guy d'un ton décidé.

— Oh ! alors, c'est bien, n'en parlons plus, dit Franz. Et en ce cas, me diras-tu où tu as été hier au soir ?

— Chez d'Hésion, que j'ai rencontré à la porte de Saint-Roger au moment où j'y déposais mon billet.

Franz fit la grimace.

— Et tu y as joué ? dit-il.

— Oui.

— Et perdu ?

— Non, horriblement gagné.

Franz leva la tête, un peu surpris.

— Oui, je n'y tenais nullement, je jouais mal, j'étais en distraction, mais je ne sais quelle maudite chance m'amenait aux mains les bonnes cartes ; bref, j'ai empoché l'argent d'un pauvre diable, qui n'avait nulle envie de la perdre, qui n'aurait pas, je crois, dû le risquer. J'avais envie en descendant de le lui rendre dans l'ombre de l'escalier...Bah ! je ne suis pas joueur, tu le sais bien, mais j'ai quelquefois besoin de me sentir vivre, et cela m'avait paru hier tout d'un coup si terne de partir avec M. de Saint-Roger !... Franz !...je crois que je vais à mon tour dire cette sottise qui m'a fait tant de fois hausser les épaules, quand je l'entendais dire à d'autres : " La vie me pèse ! je ne sais qu'en faire."

Franz ne répondit point et continua à peindre, tandis que Guy changeait de place, et venait se jeter dans un fauteuil placé non loin du chevalet où travaillait son ami.

— Ce n'est pas, continua-t-il, qu'il n'y ait des moments où elle ne me paraisse très-séduisante, des moments où, comme on le dit dans une langue que tu ignores, tout ne me soit *tentation.* Et l'ambition ! et l'amour ! et le succès ! et tous les enivrements !... mais voilà, j'aime encore mieux la victoire que le plaisir, ou même le succès. Il y a des chutes qui, pour d'autres, portent d'autres noms, mais pour moi ne porteraient que ceux-ci : défaite et honte.

— Tu es une âme vigoureuse et noble, mon Guy, où ne peut trouver accès aucune passion vile, et quand même elles parviendraient parfois à t'effleurer, tu sauras toujours les vaincre.

— Toujours, dit Guy, tu crois ? Eh ! bien oui peut-être, Dieu aidant, ce que je dis, tu le sais bien, dans toute la force véritable de l'expression. Je te dirai, du reste, qu'à ce point de vue, quelques heures passées, comme hier, avec M. le vicomte d'Hérion, ont pour moi leur très-grande utilité ! cet élégant, cet homme du monde ! ce lion ! comme on les appelle maintenant !

Guy se leva, et se mit à arpenter l'atelier.

— Oui ! quelle répulsion il m'inspire, ce garçon-là ! Quelle fatigue, quel ennui, que ces longs récits, dont son ignoble fatuité fournit tout le sel, et fait tous les frais !... Quel mépris pour tout ! quel ignorance de tout ! j'entends, de tout ce qu'on doit respecter et de tout ce qu'on doit savoir, car d'autre part, il estime étrangement ce que d'autres méprisent, et possède à un degré fabuleux, la science des choses futiles ou perverses. Oh ! non, non, poursuivit Guy, en revenant se jeter dans le fauteuil, ce n'est pas ainsi que le mal est dangereux pour moi, ce n'est pas sous cet aspect que je crains son attrait !

Franz écoutait Guy attentivement, mais il ne l'interrompit pas. Il le laissait ainsi bien souvent penser tout haut devant lui, et demeurait lui-même en silence, mais ce silence était intelligent et sympathique, son ami se sentait toujours écouté et compris.

Guy avait les deux coudes sur ses genoux et la tête penchée dans une attitude de réflexion.

— Non, répéta-t-il lentement, ce n'est pas ce qu'ils appellent le plaisir qui est pour moi un danger. Le danger pour moi, sais-tu ce qu'il serait ?...ce serait d'aimer sottement, d'aimer follement, de jeter dans une passion insensée mon cœur, ma vie, mon âme peut-être.

Franz fit de la tête un imperceptible signe d'adhésion.

— Et voilà pourquoi, reprit Guy avec amertume, en se renversant dans le fauteuil. Voilà pourquoi j'aurais voulu enchaîner ma vie dès son début, à un noble et pur amour. Voilà pourquoi sans aller chercher le bonheur sur tous les chemins de ce monde, j'aurais

voulu m'assurer à jamais de celui qui m'était apparu le premier et sous la forme la plus douce, la plus chère !

Il s'interrompit, ses yeux venaient de se fixer pour la première fois sur la table à laquelle travaillait Franz.

— Qu'est-ce donc que ce tableau-là ?

— C'est un tableau qui m'a été commandé à Rome pour l'église d'un couvent, il y a déjà longtemps, mais je vais lentement, car je n'y travaille qu'à de long intervalles.

— C'est beau, dit Guy.

— Non, non, ce n'est pas beau, c'est très-mauvais au contraire, s'écria Franz avec une soudaine vivacité.

Et déposant brusquement ses pinceaux et sa palette, il s'assit les bras croisés devant son œuvre et répéta :

— C'est mauvais, je le vois, je le sens. Tiens, dit-il, en désignant de la tête la copie d'une Vierge de Jean de Fiésole, accroché à la muraille, tiens, regarde !...Voilà l'image d'une femme que nous ne trouverions peut être ni belle, ni jolie, si nous la rencontrions sur terre ? D'où vient cependant qu'on ne peut la regarder sans se sentir le désir de s'agenouiller devant elle ? Qui donc a inspiré à ce peintre cette mystérieuse et divine expression qu'il n'a pu rencontrer chez aucun modèle ?...

— Ce qui l'a inspiré, c'est ce qui te manque, à toi, mon pauvre Franz, la foi ! qui a été son génie !

Une légère rougeur colora le front de Franz.

— Lorsque le doute est une douleur, dit-il, cette douleur, comme tout autre, devrait, il me semble, purifier l'âme et lui donner parfois quelques-unes de ses lueurs dont la foi a illuminé le génie de ces maîtres ; tu sais bien que je le reconnais, et que c'est surtout alors que je m'incline devant eux.

— Mais sincèrement, dit Guy, tu est trop sévère pour toi-même, et je te dis que ce tableau est beau ; il y a dans cette tête, dans ces yeux, dans ce regard, une expression...

Il se leva tout d'un coup et s'écria :

— Mais, Franz ! ce regard ! je ne savais pourquoi je me sentais ému malgré moi ; ce regard ! c'est celui d'Anne ! elle aurait posé que la ressemblance ne saurait être plus grande !

— Tu crois ? dit Franz un peu troublé.

— Si je le crois ! Voyons, Franz, prétends-tu la nier, cette ressemblance ? est-elle un hasard ? est-elle un fait exprès ?

Franz ne répondit pas d'abord ; il eut l'air de réfléchir, enfin il dit simplement :

— Ni l'un ni l'autre, je crois. Je ne l'ai pas cherchée à dessein, mais en faisant passer devant *les yeux de mon âme*, comme dit notre

cher Shakespeare, les images les plus célestes qu'il me fût possible de concevoir pour faire ce tableau, il n'est pas surprenant que (moi, chétif, qui ne sais les chercher que sur terre) j'aie retracé presque sans le savoir les yeux et le regard qui sont ce que j'ai rencontré de moins terrestre ici-bas.

— Oui, dit Guy, tu as raison. On peut appliquer à Anne ce que tu disais tout à l'heure de la Vierge de Fra Angelico, elle inspire le désir de s'agenouiller, et cela sans être majestueusement imposante.

— Ce regard est l'expression fidèle de son âme, dit Franz.

— Oui, dit Guy, avec plus d'émotion, et en reprenant son premier accent d'amertume, et voilà pourquoi on peut ressentir pour elle ce qu'on n'attend de personne.

— Que veux-tu dire ? dit Franz.

— Je veux dire, répondit Guy, que je pourrais encore moins supporter de ne plus être aimé d'elle comme un frère que de ne pas l'être comme je l'aurais voulu ; d'ordinaire l'amour qu'on a éprouvé et auquel on a prétendu rend tout autre sentiment impossible...mais pas à moi ! pas pour elle ! J'ai besoin, que puis-je te dire ? oui, j'ai un impérieux besoin de la présence d'Anne dans ma vie, je ne puis me passer d'elle. Elle est comme ma conscience visible, et, depuis qu'elle semble avoir disparu pour moi, depuis qu'elle a même cessé de m'écrire, comme autrefois, j'ai des doutes de moi-même que je n'avais jamais connus, et qui me jettent parfois dans des accès de désespoir. C'était là hier ce qui me pressait à partir pour longtemps ; c'est là ce qui aujourd'hui me retient ; il faut que je la voie, que je l'entende, que je la retrouve !

Ils avaient tous les deux les yeux fixés sur la toile qui semblait s'animer sous les paroles ardentes de l'un et la muette contemplation de l'autre,

La ressemblance était véritablement frappante.

— En vérité, s'écria Guy, il me semble qu'elle est devant moi et qu'elle m'entend !

Il s'interrompit en entendant frapper à la porte, et presqu'au même instant, le serviteur de Franz entra tenant une lettre à la main.

— Pour monsieur le marquis, dit-il, c'est son valet de chambre qui vient de l'apporter, sachant qu'il était chez M. Franz.

Guy prit la lettre d'un air indifférent, mais à peine eut-il aperçu l'adresse qu'il s'écria :

— Franz ! Franz ! dit-il, voilà qui tient du prodige ! Vraiment, la belle image de sainte est déjà miraculeuse. Cette écriture que je

brûlais de revoir, la voilà ! Cette lettre ! le croiras-tu ? cette lettre pour moi...c'est une lettre d'elle !

## XXXII

Eveline était au piano, fredonnant les uns après les autres les différents morceaux du dernier opéra de Bellini, *le Pirate*, tandis qu'Anne, assisse derrière elle dans la profonde embrasure de la fenêtre, regardait les belles lueurs du jour tombant, tout en écoutant cette musique charmante, nouvelle pour elle, car on ne connaissait presque rien au chalet, de ce qui passionnait tant d'auditeurs à une époque où Rossini était encore dans tout l'éclat de sa renommée, et Bellini aux premiers jours de la sienne. Les amateurs les plus âgés, enthousiastes du premier, faisaient, il est vrai, bon marché de la musique nouvelle, et nous sommes bien d'avis que leur grand compositeur, à eux, demeurera en effet pour la postérité le plus grand des deux. Mais il n'en est pas moins vrai que pour tous ceux qui avaient alors l'âge d'Anne Severin, Bellini fut le chantre véritable de leurs jeunes émotions, et il nous serait presque permis de dire de sa musique, comme Dante de la poésie de Virgile, qu'elle fut " le large fleuve du langage " qui servit à exprimer tous les sentiments de leur jeunesse, et celui qui sert encore aujourd'hui à les faire rejaillir dans leur mémoire avec une intensité parfois douce et parfois poignante, suivant que le temps a ravi ou épargné, déçu ou réalisé, les désirs, les rêves et les espérances du passé !

Il avait plu toute la journée, mais le temps vers le soir s'était éclairci, et le soleil jetait avant de disparaître, une lueur singulièrement vive, qui, frappant sur le portrait suspendu au-dessus de la la cheminée, sembla l'animer un instant.

Eveline ôta brusquement les mains de dessus le clavier et les joignit en s'écriant :

— Quel singulier effet de lumière ! Avez-vous vu, Anne ?

Non, Anne ne l'avait pas remarqué, sa tête était tournée de l'autre côté, et lorsqu'elle se retourna, la lueur passagère s'était évanouie, mais elle dit :

— Je sais que ce tableau s'éclaire souvent ainsi, à cette heure, et j'ai souvent remarqué l'effet qui vous a frappé.

— C'est singulier, quelle vie cette lumière a donné un instant à ce beau visage. Cela m'a rappelé un rêve que j'ai fait il y a trois ou quatre jours.

— Un rêve relativement au portrait de la marquise de Villiers ? demanda Anne.

— Oui, dit Eveline, j'ai rêvé que je le voyais pleurer.

— Pleurer ! dit Anne, en tressaillant un peu, sans savoir pourquoi. Quel rêve bizarre !

— Oui, oui, je chantais à cette place en le regardant, lorsque tout d'un coup j'ai vu ses grands yeux bleus se remplir de larmes, et quand, après cela (dans mon rêve), j'ai voulu continuer, je n'avais plus un souffle de voix. C'est même l'effort que j'ai fait pour proférer un son qui m'a réveillée.

Après ce récit, elles se turent toutes les deux, puis Eveline recommença à parcourir doucement les touches du piano, mais bientôt elle s'interrompit encore.

— Guy de Villiers ressemble-t-il à sa mère ? dit-elle tout d'un coup.

Anne ne répondit pas tout de suite, enfin elle dit :

— Oui, il lui ressemble.

— Il doit être beau, en ce cas !

— Oui, je crois qu'il est très-beau.

— Vous croyez ? cela veut-il dire que vous n'en êtes pas sûre ?

Anne se mit à rire.

— Comme pour le château, n'est-ce pas ? que je n'osais pas trop vanter, n'ayant jamais pu le comparer avec d'autres ; eh bien, je dis de même en hésitant que Guy me semble très-beau ; mais peut-être en rencontre-t-on beaucoup dans le monde qui le sont autant que lui.

Malgré tous ses efforts, Anne avait balbutié en commençant à répondre, et quoiqu'elle s'efforçat de rire, sa voix tremblait encore.

Eveline assise sur le tabouret du piano lui avait jusqu'alors tourné le dos. En ce moment elle se retourna tout à fait, sans toutefois quitter le tabouret et se trouva ainsi en face de la fenêtre, et auprès d'Anne dont la silhouette se dessinait encore sur le ciel éclairé de la lueur mourante du couchant.

— Anne, lui dit-elle, dites-moi la vérité, ce jeune homme que vous connaissez depuis votre enfance, que vous aimez beaucoup, que vous trouvez très-beau, n'est-ce pas lui que vous épouserez un de ces jours ?

Si le crépuscule avait permis, à Eveline d'apercevoir distinctement le visage de celle à laquelle elle adressait cette question, elle se fût peut être repentie de son indiscrétion, car non-seulement la pauvre Anne devint pourpre, mais une vive expression de souffrance se peignit sur tous ses traits ; par un effort énergique, elle se remit pourtant presque sur-le-champ, et, avec une voix dont l'accent

rappelait singulièrement, sans qu'elle s'en doutât, celui qu'avait pris un jour son père à ce même propos :

— Ma chère Eveline, dit-elle, si ce n'était pas vous qui me parlez, je serais tentée de me fâcher d'une pareille supposition. Non, jamais je n'épouserai le marquis de Villiers; je l'aime presque autant que s'il était mon frère, mais, sachez-le bien, il est impossible que je l'épouse jamais.

— En vérité ? dit Eveline un peu surprise.

— Impossible, dit Anne. Ainsi, continua-t-elle avec un rire forcé, si vous voulez faire sa conquête, vous n'avez pas en moi de rivale à craindre.

A peine eut-elle dit ces mots, qu'elle en eut un inexplicable regret; il lui sembla qu'elle venait de proférer un mensonge. Mais elle n'eut pas le temps d'y arrêter sa pensée, car Eveline lui donna sur le-champ un autre cours, par une réponse tout à fait imprévue.

— Oh! moi !...Non, non, jamais non plus, car écoutez-moi, Anne, je vais vous conter un secret que vous ne trahirez pas, j'en suis certaine. Et, s'inclinant vers elle, elle lui dit vite et en baissant la voix : Moi, je ne suis plus libre, je suis la fiancée d'un autre !

La surprise d'Anne, en recevant cette brusque confidence, fut grande, mais moins grande que celle que lui causèrent les mots suivants, qu'Eveline ajouta sur-le-champ :

— Et en aucun cas, d'ailleurs, la ressemblance du marquis de Villiers avec sa mère ne serait à mes yeux un mérite, car je la déteste, moi, cette belle marquise !

En ce moment Sylvain parut, la lampe à la main ; Eveline se leva vivement en s'écriant qu'elle avait à peine le temps de rajuster sa chevelure avant dîner, et s'enfuit, laissant Anne stupéfaite. Elle avait été très-interdite de la brusque question d'Eveline, et très-surprise ensuite de la confidence non moins brusque qui l'avait suivie, mais ces derniers mots lui avaient fait une impression beaucoup plus vive encore, et surtout plus déplaisante.

Il n'y avait rien de plus sacré pour Anne que le souvenir de la mère de Guy. Sa mémoire la lui retraçait comme une vision de grâce et de beauté, disparue à la fin d'un jour mémorable pour elle, et l'influence de ce jour avait rejailli sur l'événement funeste qui l'avait marqué. En effet, cette disparition subite avait pris alors aux yeux d'Anne un caractère plutôt surnaturel qu'effrayant, et jamais le nom d'*Ange*, tant de fois donné à Charlotte aux jours de sa jeunesse, ne lui avait été appliqué avec l'accent que lui prêta la conviction enfantine de la jeune compagne de son fils. Il résultait de tout ceci que les paroles d'Eveline firent à Anne l'effet d'un

blasphème et lui inspirèrent pour celle qui l'avait proféré une involontaire et soudaine répulsion.

Le lendemain matin la poste, qui arrivait au chalet à l'heure où s'achevait le déjeuner, apporta à Anne une lettre de Guy. Elle s'y attendait, en sorte qu'elle la prit tranquillement des mains de son père et l'ouvrit sans aucune émotion apparente. En la lisant, toutefois, elle sentit que son visage se colorait malgré elle ; elle leva furtivement les yeux pour voir si Eveline s'en apercevait. Mais Eveline avait aussi reçu une lettre, et dès qu'elle en avait reconnu l'écriture, elle s'était levée sur-le-champ, et elle la lisait maintenant auprès de la fenêtre, avec une attention qui semblait l'absorber. Anne ne rencontra donc que le regard de sa mère, auquel jamais elle ne cherchait à se soustraire, aussi après avoir achevé la lettre de Guy, elle la donna à madame Severin, et toutes les deux passèrent ensemble dans le salon.

" Tu as bien fait de m'écrire, lui disait Guy, oh ! oui, tu as bien fait, si tu veux encore assez de bien à ton pauvre compagnon pour désirer qu'il demeure digne au moins de ton amitié. Te souviens-tu, Anne, quand nous étions enfants, que tu me disais d'être bon, parce que si j'étais méchant je te ferais pleurer. Eh bien, tu aurais beaucoup pleuré, je puis te le dire, si tu n'avais pas enfin eu la bienheureuse pensée de m'écrire. Tu dis qu'il faut que je te promette de ne plus jamais te parler comme ce *jour là*...Soit ! mais alors promets-moi à ton tour de redevenir pour moi ce que tu étais avant ce jour... "

A la fin de la lettre, il parlait de son intention de partir avec Franz pour l'Italie. " Mais auparavant, disait-il, il faudra que je retourne à Villiers, il le faudra pour mille raisons, il le faudra surtout pour te revoir et pour te dire un autre adieu que la dernière fois ! "

Madame Severin acheva la lettre et la rendit à sa fille, puis elle fit quelques pas dans le jardin, Anne la suivit en silence. Au bout de quelques instants, sa mère lui dit :

— D'après cela, nous le reverrons bientôt.

— Oui, dit Anne, j'en suis bien aise ; j'espère qu'en me retrouvant ainsi pour quelques jours avec lui comme autrefois, la pénible gêne survenue entre nous se dissipera.

Elle s'arrêta, réfléchit encore et répéta :

— Oui, j'en serais bien aise, c'est comme un rêve que la réalité fera évanouir, j'en suis sûre.

Madame Severin n'avait pas la même confiance. Elle avait, d'ailleurs, en ce moment, une toute autre vision dans l'esprit. Elle se tut pendant quelques instants :

— Ton père, dit-elle en prenant le bras de sa fille, se reproche le chagrin de Guy et le tien.

— Que voulez-vous dire ? dit Anne en s'arrêtant tout court.

— Je veux dire que peut-être avec le temps, répondit lentement madame Severin, il pourrait être moins opposé qu'il ne l'était à...

Mais ici ce fut Anne qui interrompit vivement sa mère.

— Ah ! pourquoi me dites-vous cela, chère mère, vous ne l'auriez pas dû !

Elle s'arrêta un instant, parce qu'elle sentit que son cœur battait, et elle ne voulait pas en ce moment que l'oreille même de sa mère pût remarquer le tremblement de sa voix.

— Non, reprit-elle bientôt, vous ne l'auriez pas dû, car mon père a parfaitement raison, et s'il changeait d'avis, ce serait alors qu'il aurait tort.

Anne parlait sincèrement. Elle n'avait pas subi la volonté de son père. Dès que la raison lui en avait été expliquée, elle l'avait comprise et adoptée comme sienne, quoi qu'il pût lui coûter, et elle prononça ces paroles avec tant de fermeté, que madame Severin se tut. Puis elle réfléchit que, dans l'état actuel des choses, il était peut-être heureux que ce fût là le sentiment de sa fille, et, sans chercher à prolonger davantage l'entretien, elle rentra dans la maison, tandis qu'Anne demeurait appuyée contre la petite grille du jardin, là où quelques mois auparavant elle avait attendu son père avec tant d'anxiété le jour de la mort du marquis de Villiers.

Elle se rappela en ce moment cette soirée, sa prière, son chant dans l'oratoire, l'accès de violence de Guy, ses sanglots près d'elle ensuite. Et ces mots : " Tu as encore cette fois été mon bon ange." Oui, sa mère avait eu raison ; elle eût put facilement aimer Guy autrement que comme un frère. Oui, le peu de mots qu'il lui avait dits ce dernier soir, le regard, l'accent nouveau qui les avaient accompagnés, tout cela, la pauvre Anne ne le sentait que trop, avait jeté une soudaine lumière dans son cœur. Elle aimait Guy, cela était sûr, plus que cela ne lui était désormais permis.

Cette affection, qui avait fait jusqu'à ce jour partie de sa vie, il fallait la modérer, presque la vaincre, et cependant il fallait demeurer l'amie de celui qu'elle devait se garder de trop aimer ; il fallait le détacher d'elle sans l'en séparer ; le conserver et le perdre à la fois !

Il y avait bien dans tout ceci de quoi troubler un âme naturellement simple et peu disposée aux retours compliqués sur elle-même. Aussi sa rêverie était-elle si profonde, que bien qu'elle eût les yeux fixés sur le chemin de la prairie, elle fut quelque temps sans s'aper-

cevoir que, tout au bout de ce même chemin, la petite porte du parc de Villiers venait de s'ouvrir, et que qu'elqu'un s'avançait dans le sentier.

Tout à coup elle tressaillit, regarda plus attentivement, et, quoiqu'il fût encore très-éloigné, elle devina plutôt qu'elle ne reconnut Guy. Son premier mouvement fut de fuir, car elle se sentait défaillir ; mais une réflexion rapide l'arrêta :

— Qu'aurais-je fait autrefois ? se dit-elle.

Et, prenant sur elle, par un subit effort de volonté, elle ouvrit la grille, et s'avança elle-même à la rencontre de Guy.

La pâleur de son visage s'était dissipée en marchant. Guy n'aperçut que l'expression de la surprise et celle d'une joie d'autant plus semblable à celle du passé qu'elle cherchait moins à la dissimuler. Elle lui tendit la main.

— C'est toi, dit-elle, mon bon Guy. Qui te ramène si tôt ? Quel bonheur de te voir ! quand on ne t'attendait pas !...

Guy n'avait pas cru revoir Anne ainsi. Elle s'en aperçut. C'était une main tremblante qui venait de serrer sa main, un regard ému qui venait de rencontrer le sien. Mais ce regard devint sombre : la dissimulation la plus raffinée n'eût pu suggérer à Anne rien de mieux que cet accueil franc et cordial. Guy était trop simple, trop dénué de fatuité, pour y discerner l'effort qui l'eût consolé et encouragé. Tout ce qu'il voulait lui dire s'évanouit sur ses lèvres. Il laissa retomber la main d'Anne, et, d'une voix que son émotion refoulée rendait contrainte et froide, il dit :

— Oui, il y a eu quelques changements dans nos projets, qui ont hâté mon retour, et je suis parti de Paris sans avoir le temps de vous prévenir. Je viens d'arriver ; et comme j'étais pressé de... causer avec ton père, je venais au chalet par le plus court.

Le cœur d'Anne se serra, des paroles lui vinrent aux lèvres, bien différentes des premières ; un instant elle crut qu'elles allaient lui échapper.

Mais ces paroles ne furent pas dites : elle marcha triste et muette dans le sentier auprès de Guy, tandis que, sur le front de celui-ci, s'amoncelaient des nuages qui jadis eussent présagé une tempête ; aujourd'hui, ils étaient seulement le signe d'un combat intérieur, rude et difficile. Il se tut aussi, ne voulant parler que maître de lui. Mais enfin, arrivé à la grille du jardin, il rompit le silence.

— Pardon, dit-il, Anne, pardon. J'allais manquer à deux promesses à la fois ; mais cela ne m'arrivera plus. Adieu !

— Ne disais-tu pas, dit Anne timidement, que tu avais à parler à mon père ?

— Pas maintenant, dit Guy ; apprends-leur mon arrivée, si tu

veux, et dis-leur que je reviendrai ce soir. Je te promets que ce soir tu seras contente de moi.

Il la quitta en disant ces mots, et retourna sur ses pas si vite, que, lorsqu'Anne, demeurée un instant immobile, se retourna pour le suivre des yeux jusqu'au bout du sentier, il avait déjà disparu par la porte du parc.

En remontant lentement chez elle, après avoir annoncé à ses parents, le retour de Guy, Anne eut l'idée d'en informer aussi Eveline. Elle entra dans sa chambre, mais Eveline n'y était pas ; une lettre fermée et cachetée était posée sur sa table. Sa correspondance achevée, elle était sortie, et peut-être en ce moment était-elle dans le parc à la recherche d'Anne, qui l'accompagnait d'ordinaire. Anne se retira donc, mais au moment où elle allait quitter la chambre, ses yeux tombèrent involontairement sur la lettre qu'Eveline venait de cacheter, et elle en lut l'adresse :

*A lord Vivian Lyle,*

*Hartleigh House.* *Londres.*

Rentrée dans sa chambre, elle se rappela les initiales gravées sur la Bible d'Eveline.

— C'est sans doute lui, se dit-elle.

Puis elle n'y pensa plus : sa tête et son cœur étaient occupés de bien autre chose en ce moment.

## XXXIII

Guy, en se séparant d'Anne, rencontra un palefrenier qui lui amenait son cheval. Il l'avait ordonné en arrivant, mais pressé d'aller au chalet, il était parti sans l'attendre. Rien ne lui convenait mieux en ce moment qu'une course désordonnée. Dans ses accès d'emportement et de tristesse, il avait souvent jadis usé de ce moyen comme soulagement ou comme remède, et il se trouvait aujourd'hui dans une disposition opportune pour y avoir recours. Samiel (c'était le nom que portait son beau cheval noir) sembla comprendre sur-le-champ l'humeur de son maître, et il attendit à peine qu'il eût saisi les rênes pour l'emporter comme un tourbillon.

Que de fois Guy avait fui ainsi le mécontentement de son père, la tristesse de son foyer, et tous les murmures et toutes les révoltes de son propre cœur ! Que de fois, il avait couru ainsi à travers les champs à peu près comme un fou, franchissant tout ce qui se trouvait devant lui, cherchant exprès les passages les plus difficiles, et à défaut de plaisir, se donnant l'émotion du danger, mêlée

du méchant désir de chagriner son père, en se cassant le cou, se demandant ce qu'il dirait en ce cas, et s'il se reprocherait d'avoir causé sa mort !

Pensée fugitive mais cruelle, dont il fut cruellement puni le jour où il crut avoir à s'adresser à lui-même cette terrible question.

Aujourd'hui encore cependant, tandis qu'il galopait à bride abattue, une pensée du même genre traversa son esprit :

— Si je me tuais là sur ces pierres ! que dirait-elle ?

C'était d'Anne cette fois dont il s'agissait, et, pendant une heure, il se laissa aller à son irritation contre elle, et lui adressa tous les reproches qu'il avait réprimés à grand'peine pendant leur court entretien, répétant mille fois entre ses dents les mots : " Froide, cruelle, ingrate ! " accompagnés d'une vague résolution de l'oublier à tout prix, de la fuir, de la quitter pour ne jamais la revoir.

Tant que dura cet accès de rage, le pas de Samiel ne se ralentit point. Il semblait entrer dans l'idée de son maître et faire de son mieux pour l'emporter, sur l'heure, à l'autre bout du monde. Mais bientôt cependant, Guy commença à se calmer, des pensées moins amères se firent jour, et il ressentit un peu de honte d'avoir encore été si près de s'emporter devant elle. Il modéra peu à peu l'allure de son cheval, il le dirigea vers un chemin qui, par un très-long détour, ramenait au parc de Villiers, et là, le mettant au pas et laissant flotter les rênes, il se mit à réfléchir avec plus de tranquillité et de raison.

Au bout du compte, qu'avait-il tant désiré à Paris ? Qu'avait-il demandé avec tant d'instances à Anne dans sa lettre ?..... La retrouver telle qu'elle était *avant* ce jour qui avait brusquement changé et troublé leur vie. Il fallait donc s'en tenir là, redevenir son frère comme autrefois et ne plus s'exposer à perdre ce bonheur, en le transformant. Tel fut le résumé de ses réflexions, et il en était là lorsque Samiel s'arrêta devant une grille qui fermait le parc de Villiers à l'extrémité la plus éloigné du château.

Guy mit pied à terre, ouvrit la grille et entra dans le parc, suivi de son cheval dont il prit négligemment les rênes et les passa autour de son bras ; puis il continua à marcher, absorbé dans ses pensées, suivant machinalement et sans regarder devant lui le chemin dans lequel il s'était engagé.

Tout à coup, il fut tiré de sa rêverie par la rencontre inopinée d'un obstacle que le chemin tournant insensiblement avait dérobé jusque-là à sa vue. Deux arbres énormes, déracinés par un des derniers ouragans de l'hiver et tombés l'un sur l'autre, gisaient à

travers le chemin, obstruant la voie, et formant une véritable barricade.

Guy regarda à droite et à gauche. Une haie vive bordait à cet endroit l'allée des deux côtés, mais ne semblait pas s'étendre au delà ; les arbres étaient tombés précisément à la place où elle finissait. Guy aurait pu à la rigueur l'escalader, se glisser à travers le bois très-touffu à cet endroit et regagner ainsi le chemin. Mais Samiel n'aurait pu prendre cette voie. Il se retourna, la grille était déjà loin, et une fois sorti du parc de ce côté, il avait à refaire la totalité du chemin qu'il avait mis deux heures à parcourir au grand galop. Il mesura encore une fois des yeux l'obstacle qui lui barrait la route. Mille fois il en avait franchi d'aussi difficiles, seulement il ignorait ce qui se trouvait au delà, il hésita un moment, puis : "Ah ! bah ! se dit-il, plutôt que de rebrousser chemin, courons-en la chance :" et remontant en selle, il fit pirouetter Samiel, et rassemblant ses rênes, il le ramena vers la barricade avec cette résolution énergique qui se communique du cavalier au cheval, stimule toute la vigueur de celui-ci et le rend en même temps complétement docile à la main qui le guide. En un clin d'œil, Samiel et son maître étaient de l'autre côté ; mais au même moment un cri poussé très-près de Guy l'avertit qu'il avait effrayé quelqu'un, qui se trouvait dans la partie de l'allée où il venait d'apparaître d'une façon si soudaine.

Il arrêta son cheval, et regarda autour de lui ; d'abord il ne distingua personne ; mais bientôt il crut voir, dans le bois, à quelques pas du chemin, une jeune fille prosternée. Elle avait évidemmeut eu peur et avait voulu s'enfuir, mais sa robe s'était accrochée dans les broussailles, et maintenant elle était à genoux, cherchant à se dégager.

Guy s'approcha de la lisière du bois, ôta son chapeau et se mit en devoir de la rassurer et de lui faire des excuses. A sa voix, la jeune fille releva la tête : Guy aperçut ses traits et fit un mouvement de surprise. Elle rougit, et, revenue de sa frayeur, elle se leva à la hâte, balbutia quelques mots, regagna la route, en saluant Guy au passage, puis elle se dirigea vers un chemin étroit qui se trouvait en face d'elle, et disparut, tandis que, après s'être incliné, le jeune homme demeurait immobile à la place où elle l'avait laissé.

La seule fois qu'il eût songé à la fille d'Henri Devereux, il se l'était représentée sous les traits d'un enfant. Il n'avait jamais réfléchi depuis à l'âge qu'elle avait. L'idée ne lui vint donc pas que c'était elle qu'il venait de voir. Le lieu, l'heure, l'exaltation même qui avait précédé le moment où il avait fait sauter son

cheval, tout ajouta à l'effet de la singulière beauté d'Eveline, tout contribua à donner à cette apparition imprévue un aspect merveilleux, et à en rendre l'impression profonde et vive. Au bout de quelques instants, il continua lentement son chemin, mais ses pensées confuses ne reprirent pas leur premier cours. Une sensation nouvelle, une vive curiosité, un intérêt étrange avaient succédé à son irritation précédente, et pendant quelques instants, il ne pensa plus à Anne, ou n'y pensa que pour se rappeler un conte de fée qu'ils avaient lu souvent ensemble dans leur enfance, et où se trouvait une rencontre fort semblable à celle qui venait d'avoir lieu.

Eveline de son côté, non moins émue de son aventure, était revenue à la hâte au chalet.

— Je viens d'avoir une bizarre apparition, dit-elle en entrant chez Anne.

— De quelle sorte, dit celle-ci, et où ?

— Au fond du parc, dans la partie qui touche au bois. Un jeune homme, de grands yeux bleus,.... des cheveux bruns.... qui ma fait une peur horrible ; qui est tombé des nues avec son cheval, dans l'allée où je me promenais.

— C'est Guy, dit Anne tranquillement.

— Guy, s'écria Eveline, c'est-à-dire le marquis de Villiers ?... il est ici ?

— Oui, depuis ce matin, je l'ai rencontré aussi, moi, dans la prairie ; je suis même entrée dans votre chambre, en rentrant, pour vous le dire, mais vous étiez sortie.

Eveline devint pensive :

— Quoi ! c'est là le marquis de Villiers... Oui, vous aviez raison, sa figure est frappante, je me le représentais autrement.

Elle se tut pendant quelques instants, puis elle reprit :

— J'étais sortie, dites-vous ; oui, j'avais écrit longtemps, j'avais mal à la tête, j'avais besoin d'air.

Elle mit la main sur son front,

— Mais la promenade ne m'a fait aucun bien, ni cette frayeur non plus. La tête me fait horriblement mal ; j'ai besoin de repos, je vais fermer mes rideaux et mes yeux, pendant quelques heures ; je ne dînerai pas, mais ce soir je serai guérie.

A huit heures, ce même soir, en effet, lorsque Guy entra dans le salon, il n'y trouva point Eveline, mais il était attendu par M. et madame Severin, et par le bon curé qui avait voulu lui souhaiter la bienvenue. Anne aussi était présente ; elle vit sur-le-champ qu'il était plus calme, et qu'une toute autre expression que celle du matin animait ses traits.

Guy commença par leur expliquer qu'une de ses tantes, ou plutôt une cousine de sa mère, la vicomtesse de Nébriant, venait d'acheter une terre dans les environs, et qu'elle lui avait demandé l'hospitalité pendant quelques jours, voulant venir surveiller les travaux qu'elle faisait faire dans sa nouvelle habitation avant de s'y établir. Il avait été obligé de partir sur-le-champ, enfin de la précéder à Villiers de quelques jours.

— Cela est fort ennuyeux, dit-il ; mais lorsque cette bonne cousine (car elle tient fort à ne point se prévaloir du titre de tante que je pourrais lui donner), lors donc que la vicomtesse a une idée dans la tête, il est plus facile de s'y soumettre, quelle qu'elle soit, que de la combattre. Ainsi je me suis rendu sur-le champ. A quelque chose malheur est bon, du reste, puisque cela m'a ramené à Villiers un mois plus tôt que je m'y attendais.

Et maintenant, poursuivit-il après un moment de silence, rendez-moi compte, si vous le pouvez, d'une chose surprenante qui m'est arrivé aujourd'hui, d'une véritable vision qui m'est apparue au fond du parc.

Tous se mirent à rire. Anne répondit :

— C'est absolument la même question qui m'a été faite il y a une heure ; car, vous aussi, Guy, vous aviez été pris pour une apparition, un peu effrayante seulement.

— Vous la connaissez ? dit Guy vivement. Qui donc est-elle, et comment se fait-il qu'une telle personne se trouve dans ce pays et qu'elle me soit tout à fait inconnue ?

— Mais, mon cher enfant, dit madame Severin, vous aviez donc tout à fait oublié qu'il nous était arrivé une visite, qui était comme un legs de votre père, la fille de son ami ?

— Cette petite que vous attendiez quand je suis parti ?...Je crois en effet avoir su qu'elle était arrivée, mais celle que j'ai vue n'était pas une enfant. C'est une jeune fille de dix-huit ou dix-neuf ans, grande, mince, belle comme le jour.

En ce moment la porte s'ouvrit, et celle dont il parlait parut devant lui.

Guy se leva vivement.

Eveline s'arrêta interdite, elle ne s'attendait pas à le trouver là. Il y eut un moment de silence et d'embarras : mais comme tous ceux qui étaient présents savaient ce qui s'était passé, l'explication ne se fit pas attendre, la présentation eut lieu en forme, et une sorte d'aisance et même de gaieté s'établit bientôt. En somme, la soirée se passa beaucoup mieux qu'il n'eût été possible de le prévoir, lorsque Guy et Anne s'étaient rencontrés le matin dans la prairie, et s'y étaient ensuite si tristement quittés.

## XXXIV

La visite de la vicomtesse de Nébriant était pour le jeune maître du château de Villiers un événement assez important; et quoiqu'il fût loin d'en prévoir toutes les conséquences, il en faisait les préparatifs avec une certaine appréhension. Ces préparatifs, du reste, étaient fort simples. Le château se trouvait encore dans l'état où l'avait laissé son père, c'est-à-dire à peu près fermé : le long deuil dans lequel s'était écoulée l'adolescence de Guy, avait presque effacé de son souvenir les vastes pièces où il n'entrait jamais, et rien n'était plus éloigné de sa pensée que l'intention de les rouvrir en ce moment. La veille de l'arrivée de la vicomtesse, il avait donc seulement ordonné à Thibault de préparer pour elle le petit appartement du rez-de-chaussée, qui avait été celui de son père, et il n'avait point songé à faire d'autre changement dans la somptueuse et triste demeure qu'il habitait tout seul. Mais il s'aperçut bientôt qu'en prenant ces modestes dispositions, il avait, dans toute la force du terme, compté sans son hôte. La vicomtesse de Nébriant n'était pas arrivée à Villiers depuis une heure, qu'elle avait parcouru le château du haut en bas, soulevé toutes les housses, regardé à travers tous les voiles protecteurs, et sous toutes les soigneuse enveloppes, et, au milieu d'exclamations répétées, de surprise et d'admiration, elle avait déclaré à son cousin qu'elle ne pourrait pas s'endormir sous son toit, à moins qu'il ne souffrit que ce fût dans un lit doré à grand baldaquin qui se trouvait dans une chambre décorée par son bisaïeul, tout exprès pour y recevoir M. le duc d'Orléans, régent du royaume.

—Ensuite, mon cher ami, et après que vous m'aurez passsé cette fantaisie, il faudra absolument que vous me concédiez la vue, pleine et entière de toutes les splendeurs que renferme ce beau château. En vérité, il y a de quoi tourner la tête et vous avez à peine l'air de vous en douter. Mais savez-vous bien qu'à l'heure qu'il est, il n'est pas un de ces vases, pas une de ces figurines, pas un de ces trumaux si admirablement peints qui ne vaille séparément la rançon d'un roi... et tout cela est dissimulé, caché, enterré !

Tout en parlant ainsi, la vicomtesse s'était arrêtée devant une étagère et procédait à remettre les choses en ordre, en jonchant le parquet, de foin, de papier brouillard et de papier de soie, à mesure qu'elle découvrait les uns après les autres les objets qui y

étaient accumulés, et jetait autour d'elle leurs différentes enveloppes.

—Quel Capharnaüm ! a-t-on jamais vu amonceler ainsi dans un coin des richesses qui suffiraient à orner un étage ! Ce coffret par exemple !...En vérité n'est-ce point un ouvrage de Benvenuto Cellini ! mais si vous le placiez là tout seul sur une table au milieu de la chambre, on viendrait de loin tout exprès pour le voir ; et ces plats de Majolica, et ce groupe de Saxe et ce charmant, ce ravissant éventail !

Elle s'interrompit pour le déployer et s'en servir, et Guy saisit cette occasion pour la prier de l'accepter et pour interrompre ainsi un inventaire dont la longueur commençait à dépasser celle de sa patience. Il supportait beaucoup de choses mieux que l'ennui, et pour échapper à celui du moment, rien ne lui coûtait, aussi il prit vite son parti :

—Ma bonne cousine, lui dit-il en lui baisant galamment les deux mains, laissez-moi vous dire tout de suite comme cela se fait en Espagne : *Cette maison est à vous.* Tant que vous me ferez l'honneur d'y demeurer, veuillez me faire aussi celui d'en disposer à votre gré et d'y commander à ma place en souveraine maîtresse : Voici Thibault qui, aidé de sa femme, vous obéira aveuglément et fera exécuter tous vos ordres. Et maintenant, donnez-moi votre bras, je vais vous conduire dans la salle à manger ; c'est, je le crois, une des seules pièces de la maison qui peut se passer de vos soins, mais vous aurez peut-être quelques conseils à donner à mon cuisinier, je les accepte aussi et m'y soumets d'avance.

En réponse, la vicomtesse battit des mains, et fit un bond de joie juvénile ; puis avant de prendre le bras de Guy, elle lui sauta au cou l'appela " *Guido del mio cor*, " déclara qu'il était aimable et charmant et qu'elle l'en récompenserait en le prenant au mot et en transformant son château en un palais de fée ! Cela dit, ils allèrent se mettre à table, et pendant le dîner, qu'elle trouva irréprochable, elle entretint Guy de projets auxquels, malgré tout l'intérêt qu'il aurait du y prendre, il ne prêta qu'une oreille distraite. Heureusement, la veillée ne se prolongea pas trop ; avant dix heures, il avait dit bonsoir à sa cousine et, après l'avoir escortée jusqu'à la porte de la chambre du Régent, il avait pu, comme à son ordinaire, aller achever sa soirée au chalet.

La vicomtesse se mit à l'œuvre dès le lendemain. Guy se trouva ainsi tout à fait débarassé du soin d'avoir à s'occuper d'elle ; et cet avantage lui sembla valoir tout ce que pourrait lui coûter les pleins pouvoirs donnés à sa cousine. Elle était, il le savait, fort magnifique ; mais du reste son goût était parfait, et la rénovation

du château de Villiers ne pouvait être confiée à de meilleurs mains. La vicomtesse avait le génie des arrangements de ce genre, elle en avait aussi la passion, et c'était pour la satisfaire qu'elle venait d'acheter près de Villiers le petit castel d'Hauteville qui s'était trouvé à vendre. Restée veuve et sans enfants, n'étant plus jeune, et aimant passionément le monde, on aurait pu croire que l'appartement qu'elle habitait à Paris lui suffisait amplement et convenait à ses goûts mieux que tout autre séjour. Mais cet appartemant peu vaste, avait l'inconvénient d'être arrangé dans une perfection à laquelle il n'y avait plus rien à ajouter, et pour y changer quelque chose, il aurait fallu le gâter. Ceci avait obligé la vicomtesse à chercher un autre lieu où son activité pût se déployer, mais elle avait été loin de s'attendre à une bonne fortune comme celle que son cousin lui mettait entre les mains et qui lui permettait de se livrer à son goût sur une échelle beaucoup plus grandiosse que celle sur laquelle elle l'avait exercé jusque-là.

La vicomtesse s'absorba donc dans son occupation nouvelle, et débuta par d'interminables conférences avec Madame Thibault, qu'elle trouva dès l'abord singulièrement favorable à l'œuvre qu'elle l'appelait à seconder. Madame Thibault ne partageait nullement les répugnances de son mari pour cette étrangère qui intervenait ainsi tout d'un coup dans le domaine où depuis tant d'années, il commandait sans contrôle ; elle était beaucoup plus jeune que lui et n'avait qu'un seul désir : c'était celui de revoir toutes ces magnificences, et elle bénissait la main qui venait enfin les rendre à la lumière, et la relever de l'humiliation que lui causait depuis tant d'annés la splendeur éclipsée du château de Villiers.

Ayant affaire à un esprit aussi disposé à entrer dans ses vues, les opérations de la vicomtesse s'accomplirent facilement, sinon promptement. Avec toute l'activité du monde, il fallait beaucoup de temps pour faire le simple inventaire de tout ce que contenait le château, il en fallait encore bien davantage pour décider quelle place chaque objet devait y occuper, et pour remettre ensuite partout les rideaux et les tentures, se servant des vieux damas et des tapisseries dont le temps avait respecté les couleurs, et les remplaçant par d'autres, lorsque cela était nécessaire.

Tout ceci prolongeait indéfiniment le séjour de la vicomtesse, et entraînait Guy fort au delà de ce qu'il avait prévu le jour où il lui avait mis la main à l'œuvre. Mais comme la présence de sa cousine ne le gênait en rien, il lui était au fond assez indifférent qu'elle fût là, peut-être même n'était-il pas faché de se trouver ainsi forcé, comme malgré lui, de demeurer en ce moment à Villiers.

La vicomtesse, voulant le surprendre par l'effet géneral, lui avait

demandé de ne pas la suivre dans les grands salons, et de n'y point entrer lui-même jusqu'à ce que tout fut en ordre ; et Guy avait accédé à cette proposition avec un empressement qui aurait pu paraître suspect à un esprit défiant, mais telle n'était point en cette circonstance celui de la vicomtesse. Elle était persuadé que sa présence à Villiers était venue charmer une solitude complète et intolérable ; et tous les matins, elle se confondait en excuses avant de quitter son cousin pour la journée tout entière, car elle partageait son temps entre l'occupation qu'elle s'était donnée à Villiers, et celle que lui fournissait Hauteville où elle allait aussi tous les jours surveiller les travaux,

—Mais enfin, mon cher enfant, tout cela sera bientôt fini, et alors je serai toute à vous.

Guy la conjurait de prendre son temps sans se presser, et se résignait de bonne grâce à ne l'apercevoir qu'à l'heure du dîner et à passer au chalet une bonne partie de son temps.

Il avait une seule fois nommé les Severin devant la vicomtesse, et au premier mot elle s'était écriée :

— Ah ! oui, j'y suis, Pierre Severin, cet homme d'affaires dont votre père a été si content... C'est bien... je le verrai un autre jour, quand je serai moins occupée.

Et elle était sortie de la chambre en secouant d'un air dédaigneux ses boucles blondes et grisonnantes.

Si la vicomtesse eût aperçu l'effroyable froncement de sourcils qui avait accueilli ses paroles; si elle eût entendu l'épithète murmurée par Guy, et qu'il ne put qu'à grand'peine s'empêcher d'articuler à haute voix, il y a à parier que tous les beaux projets qui l'occupaient se seraient évanouis sans retour, et que ce jour, et à cette heure-là même, elle se serait séparée de son cousin pour ne jamais le revoir. Heureusement il se contint, et résolut pour le moment de ne point exposer ses amis à une rencontre avec celle à laquelle il adressa *in petto* tout ce que lui inspirait sa mauvaise humeur.

— Il est plus heureux pour elle qu'elle ne le pense, en vérité, dit-il entre ses dents, que le chalet soit si près du château ; car cette circonstance est la seule qui rende ici sa présence supportable.

## XXXV

La vicomtesse avait achevé sa tâche, et le jour était enfin venu où, après avoir pris en triomphe le bras de Guy, elle lui avait fait franchir le seuil défendu. En ce moment, ils se trouvaient tous les

deux debout au milieu des splendeurs dévoilées du grand salon de Villiers.

A dire le vrai, elle avait lieu d'être satisfaite de son œuvre ; et les yeux du maître, eussent-ils été les plus difficiles du monde, n'eussent pu y trouver à redire. Guy, sans y penser beaucoup, avait un goût très-sûr et un œil sensible à l'harmonie des objets qui l'entouraient, plus encore qu'à leur magnificence ; ici, tout le satisfaisait.

La vicomtesse, avec un art infini, avait su dissimuler les traces légères qu'avait laissées dans quelques parties du mobilier le goût des premières années de ce siècle ; elle avait, au contraire, exhumé les richesses d'un passé plus lointain, enfouies dans toutes les vieilles armoires du château, et une foule d'objets qui n'eussent point été appréciés peut-être par le feu marquis de Villiers, ni même par sa femme, étaient maintenant remis en lumière, et s'harmonisaient à merveille avec les antiques boiseries et les somptueuses dorures qui les entouraient ; tandis que les tableaux, les vases remplis de fleurs, les riches tapis sur toutes les tables, les meubles placés et pour ainsi dire groupés de façon à ôter à cette vaste pièce son aspect jadis trop formel, donnaient à tout ce qui environnait Guy un air d'habitation et de vie entièrement nouveau dont l'impression lui était particulièrement agréable. Le grand salon, si triste et si froid à ses yeux jusqu'alors, avait pris tout d'un coup une physionomie qui, sans trop savoir pourquoi, lui rappelait celle du petit salon du chalet, et réveillait en lui la même sensation de bien-être ; mais, ici, se trouvaient en outre les proportions grandioses et la splendeur du luxe ainsi que celle des arts, en sorte que, plus qu'il ne s'y attendait lui-même, il put se déclarer reconnaissant et satisfait. La vicomtesse eut dans sa plénitude le succès auquel elle avait prétendu.

—Et maintenant, ma chère cousine, dit Guy en lui baisant la main, comment puis-je vous témoigner ma reconnaissance ? Y a-t-il encore quelque chose ici que vous puissiez faire pour...—il se reprit,—y a-t-il quelque chose que je puisse faire pour vous ?

—Mais oui, puisque vous me le demandez, oui, assurément, mon cher enfant, répondit la vicomtesse sans hésiter. Il y a encore une chose que je veux obtenir, une chose que je suis disposée, je dirai *décidé* à faire pour vous.

Guy eut un petit mouvement d'inquiètude ; mais enfin, sa première concession n'ayant pas trop mal tourné, il se résigna à laisser la vicomtesse lui expliquer son idée, et ils passèrent ensemble du salon sur la terrasse.

Le printemps était venu ; les lilas embaumaient l'air, les fleurs

du parterre étaient étincelantes ; les blanches statues et les vases qui s'élevaient au milieu d'elles brillaient au soleil. Tout, à l'extérieur comme à l'intérieur, semblait convier le jeune maître de ce beau lieu à vivre, à jouir, à goûter tous les bonheurs et toutes les joies de la terre. Guy eut volontiers été seul en ce moment. A côté de cette voix joyeuse qui chantait dans son cœur, il en entendait une autre plus grave et presque triste ; il se sentait ému, attendri, il n'avait nulle envie de parler, surtout de parler à sa cousine, et pendant plusieurs minutes celle-ci s'en chargea à elle tout seule, sans apercevoir l'état complet de distraction dans lequel se trouvait son interlocuteur.

Il revint à lui, néanmoins, assez à temps pour comprendre que la vicomtesse lui proposait de rouvrir solennellement le château de Villiers en donnant un grand *bal* à tout le voisinage.

—Un *bal!* s'écria-t-il avec un accent de dégoût et d'effroi.

Dans la vague rêverie d'où sortait Guy, il venait d'avoir un moment d'aspiration vers l'infini ; il y a des cœurs qui le cherchent toujours, même à leur insu. Le cœur tendre, fier, impétueux de Guy était de ceux-là. Le plaisir l'arrêtait rarement et faiblement. En ce moment, ce mot un *bal!* lui fit l'effet d'un son discordant ; il répéta plus gravement :

— Un bal ! Oh ! non, ma cousine ; vous oubliez sans doute le deuil que je porte encore.

La vicomtesse rougit et fut déconcertée : elle avait en effet parfaitement oublié en ce moment que le défunt marquis de Villiers eût jamais été de ce monde, à plus forte raison que l'année de sa mort n'était pas encore écoulée. Elle se tut pendant quelques instants, respectant trop les convenances pour ne pas regretter l'idée qu'elle avait émise, mais ayant trop d'entêtement pour y renoncer tout à fait.

Pour le moment elle parla d'autre chose ; puis, s'apercevant enfin que Guy était absorbé et distrait, elle le quitta discrètement. Mais elle reprit avec précaution le discours interrompu lorsqu'après le dîner, ils se retrouvèrent en tête-à-tête.

Cette fois elle ne parla pas de bal, mais elle s'étendit sur la nécessité pour Guy de renouer tous les liens qui s'étaient relâchés autour de lui pendant la longue retraite de son père ; sur l'importance sociale et politique qu'il pouvait acquérir en reprenant dans la province sa place, qui était naturellement la première. Elle mêla ensemble les arguments les plus sages et les raisons les plus frivoles ; elle lui représenta la nécessité de faire admirer dans leur fraîcheur renouvelée toutes les tentures et dorures du grand salon ; elle passa de là aux devoirs de la noblesse, dont elle parla sur un

ton devenu déjà étranger à la génération de Guy ; puis, en sa qualité d'anglomane, elle ajouta à ces notions aristocratiques de petits éclairs de radicalisme, à propos de la popularité qu'il devait acquérir en quittant les errements trop exclusifs de son père. Elle s'interrompit pour lui conseiller de bâtir une serre au bout de la salle à manger... Elle rentra dans son sujet en lui rappelant que le voisinage d'Hauteville lui permettrait toujours de venir présider aux réunions qu'elle lui conseillait pour l'avenir... Puis enfin (voyant que Guy commençait à manifester visiblement son impatience), elle conclut pour le moment à la proposition d'un dîner où seraient invités les principaux personnages du pays, suivi d'une simple soirée à laquelle seraient conviés tous les autres habitants du voinage.

Guy s'était résigné depuis longtemps à un compromis quelconque ; il consentit donc sur-le-champ à cette nouvelle proposition, pour en être quitte, et regarda en même temps la pendule pour voir si l'heure de la délivrance allait bientôt sonner pour lui ; mais il en était encore loin.

La vicomtesse, pressée de se mettre à l'œuvre, avait déja préparé une vaste feuille de papier, et elle déclara que l'assistance de Guy lui était indispensable pour faire à l'instant même la liste des invités.

Force fut donc à Guy de rester et de presser la besogne le plus possible, en lui nommant à la hâte tous ceux de ses voisins qui étaient les plus présents à sa mémoire, tandis que la vicomtesse écrivait leurs noms sous sa dictée.

Parmi ces noms vint à son tour celui de Madame Lamigny.

—Lamigny ! dit la vicomtesse en levant la tête et regardant par dessus les lunettes dont elle était obligée de se servir pour lire ou écrire, mais que, hors de là, elle dissimulait soigneusement, Lamigny ! Je me souviens d'avoir jadis reçu une lettre d'un M. Lamigny qui se disait l'ami et le voisin de votre père. Il me priait de lui envoyer mes noms et prénoms, et ceux de ma mère, et pour je ne sais quel ouvrage dont il s'occupait sur la noblesse de France.

— C'est-à-dire, dit Guy, en souriant, une liste de toutes les personnes présentées à la cour de 1815 jusqu'à 1820. Je sais : la liste subsiste encore. Mais M. Lamigny n'était pas l'ami de mon père, quoiqu'il fût en effet son voisin ; et ce n'est qu'après sa mort, et il y a peu d'années, que sa veuve est venu au château pour la première fois.

—Comment cela s'est-il fait ? dit la vicomtesse.

—Par mon entremise, dit Guy. C'est chez madame Lamigny, dont il est le neveu, qu'habite, lorsqu'il est dans ce pays, mon ami

Franz Frank dont le nom ne vous est certainement pas inconnu, et qui, par parenthèse, s'y trouve en ce moment.

—Qui cela ? s'écria la vicomtesse. Frank, le fameux ? l'artiste ? Frank, le jeune peintre dont on a tant parlé l'hiver dernier à Paris, comment, il est ici, dans ce pays ! et vous ne m'en aviez rien dit !

La vicomtesse n'aimait pas véritablement les arts, ni même les artistes ; mais elle appréciait le relief que donnait à un salon les presence d'un jeune peintre en renom, lorsque d'ailleurs, il était un homme distingué. Franz, malgré sa modestie, ou à cause d'elle, avait conquis la bienveillance universelle en même temps que la célébrité et depuis longtemps, elle brûlait d'envie de le connaître.

—J'ignorais même, continua-t-elle, cette grand intimité entre vous ; c'est en ce cas, un vrai mauvais tour que vous m'avez joué en ne me l'amenant pas, il y a six mois, quant tout le monde se l'arrachait.

Guy répondit avec vérité que Franz n'allait dans le monde qu'à son corps défendant. Il n'ajouta pas que le salon de la vicomtesse lui inspirait une répugnance toute spéciale, et il se borna à promettre à sa cousine de le lui présenter au plus tôt, tandis qu'elle inscrivait le nom de Frank parmi ceux des élus auxquels elle destinait une invitation pour le dîner projeté.

—Mais, ma cousine, poursuivit Guy au bout d'un moment de silence, Frank n'est pas le seul ami que j'aie dans ces environs ; j'en ai de plus anciens et de plus chers que lui ; et à ce dîner que vous voulez que je donne, ils doivent être mis les premiers sur la liste.

Il prit le papier des mains de la vicomtesse, et écrivit au crayon, tout au bout de la page et au-dessus des premiers noms inscrits :

*M. et madame Severin,*

*Mademoiselle Anne Severin,*

et le rendit à sa cousine.

— Les Severin ! s'écria-t-elle en arrachant ses lunettes après avoir lu ..les Severin ! à un dîner où doivent se trouver les gens les plus importants du pays ! Vous êtes fou, mon cher ami ! Jamais je ne laisserai là leurs noms... En vérité ! Severin ! Pierre Severin !... l'homme d'affaires (le serviteur, au bout du compte) de votre père ! Madame sa femme ! mademoiselle sa fille ! Voilà des convives bien trouvés pour un dîner comme celui que je vous propose !...

Elle s'arrêta tout court.

— Guy, qu'avez-vous donc ? dit-elle d'un autre ton.

Cette question qui interrompait le discours de la vicomtesse, était motivée par un mouvement de Guy. Il s'était levé si brusquement qu'il avait fait reculer de quelques pas, la table à roulettes

placée devant la vicomtesse. Il ne répondit pas ; il s'était adossé à la cheminée, les deux mains dans ses poches, et, suivant l'habitude prise depuis quelques mois, lorsqu'il craignait de s'emporter, il gardait résolument le silence ; mais sa physionomie avait une expression que la vicomtesse ne lui avait jamais vue et qui lui coupa à elle-même la parole.

Par une association d'idées assez naturelle, lorsque Guy se sentait tenté comme il était alors, l'image de la jeune compagne de son enfance se présentait sur-le-champ à son esprit. Cela était doublement naturel en ce moment, vu le sujet de l'entretien et vu le lieu où il se trouvait : cette chambre était la même où Anne avait arrêté son bras et reçu de lui cette blessure dont elle portait la cicatrice. Il regarda un instant fixement la place auprès de la fenêtre entr'ouverte où elle avait paru si à propos. Puis il reprit lentement et d'une voix qu'il parvenait avec beaucoup d'effort à rendre calme :

— Ma cousine, vous ignorez donc tout à fait l'histoire de mon père et celle de ma mère ?

—Pourquoi me dites-vous cela ?

—Parce que vous sauriez, sans cela, que si je ne suis pas l'homme le plus pauvre de France, c'est parce que mon père a eu pour ami celui dont vous venez de parler ; puis, plus tard, à une époque où je serais peut-être devenu fou ou méchant, c'est encore lui qui m'a empêché d'être l'un et l'autre. Vous sauriez, en outre, peut-être que Madame Severin et ma mère étaient sœurs...

—Sœurs !... s'écria vivement la vicomtesse, sœurs ! c'est-à-dire que Madame de Nébriant, votre grand'mère, avait, par une mésalliance impardonnable...

Guy ne la laissa pas achever :

—Sœurs d'adoption, si vous le voulez, dit-il avec impatience, mais par l'adoption d'une tendresse sans égale, et qui fait qu'après ma mère, entendez-vous bien, madame, après ma mère, il n'est personne qui ait jamais eu sur moi des droits égaux aux siens.

Il s'arrêta, encore un instant car sa voix était devenue plus véhémente qu'il ne l'aurait voulu, et la vicomtesse, étonnée et singulièrement blessée de ce ton nouveau, faisait faire le moulinet à la longue chaîne qui suspendait l'étui de ses lunettes, sans répondre un seul mot.

Guy poursuivit :

—Et quant à Anne Severin...

Il n'était pas très-sûr de ce qu'il allait dire, mais un léger sourire de la vicomtesse, suivi d'un mouvement de tête dont la presque

imperceptible impertinence n'échappa pas à Guy, lui fit achever ainsi la phrase commencée :

—Quant à Anne Severin, si elle n'avait pas refusé ma main, elle serait aujourd'hui la maîtresse de cette maison et de tout ce qui m'appartient.

Les boucles argentées de la vicomtesse semblèrent se dresser sur sa tête. Elle bondit de dessus son fauteuil et sa physionomie prit une expression de surprise et d'épouvante si comique, que, malgré lui, le sourire revint à moitié sur les lèvres de Guy.

—Calmez-vous, ma cousine, calmez-vous, de grâce, dit-il. Vous entendez bien qu'elle m'a refusé, n'est-ce pas ? Cette alliance vous eût déplu, à ce que je vois. Tranquillisez-vous, elle n'aura pas lieu.

La vicomtesse était retombée dans son fauteuil.

—L'épouser ! s'écria-t-elle, épouser mademoiselle Severin ! Mais vous aviez donc perdu le sens ?

—Elle m'a *refusé*, vous dis-je.

—Refusé !...répéta-t-elle avec aigreur, mais elle avait donc perdu l'esprit ?

—Je ne sais ; en tous cas, sachez-lui en gré, car c'est sa seule volonté qui l'a empêchée de devenir marquise de Villiers.

—Tenez, Guy, dit la vicomtesse hors d'elle, vous m'exaspérez tout à fait. Voilà une chose que j'aurais niée à quiconque me l'eût dite, et qui, je vous l'avoue, me semblerait absolument sans excuse, si, au fait, en y songeant un peu, elle ne s'expliquait pas d'elle-même assez naturellement pour moi...

—Et comment s'explique-t-elle pour vous ? répéta Guy en fronçant le sourcil, mais sans changer d'attitude.

—De la façon la plus claire et la plus simple du monde, continua-t-elle avec vivacité. Il est bien évident que M. Pierre Severin, avec son prétendu désintéressement, avait, ainsi que madame sa femme, admirablement préparé les choses, et que si la petite n'eût pas été une sotte...

MME. CRAVEN.

(*A continuer.*)

# BIBLIOGRAPHIE.

De Montcalm en Canada, ou les dernières années de la Colonie Française (1756-1760) par un ancien missionnaire. H. Casterman, Tournai. 1 vol. in-8o., X-354 p.

L'auteur déclare avec humilité, au commencement de ce livre, qu'il n'a pas eu la prétention de donner une histoire complète du marquis de Montcalm. S'il lui est permis de faire cet acte de modestie, il sera également loisible au lecteur de croire que cet ouvrage contient, sur le héros de 1759, les renseignements les plus complets et les plus intéressants qui aient encore été publiés.

J'avoue que la forme du livre se prête bien au mérite que je signale ici ; la grande histoire entrainée, dans son vaste cadre, par les événements qui s'y multiplient, pressée par la foule des héros qu'elle rencontre sur sa route, ne peut s'attacher longuement à chacun. Il faut qu'elle se borne à signaler son nom à la mémoire de la postérité, à raconter rapidement les faits par lesquels chacun s'est couvert de gloire, laissant aux biographes, aux historiens particuliers le soin de développer le sujet, d'appuyer sur tous les actes de courage, de prudence, de génie, ou de grandeur d'âme, par lesquels ils se sont élevés au-dessus de leurs semblables, et gagné une place honorable au Panthéon national.

C'est la tâche dont s'est chargé le R. P. Martin pour le marquis de Montcalm, l'une des plus grandes figures de la colonie française au Canada. Personne n'a oublié que le vénérable auteur de ce livre a passé un grand nombre d'années dans notre pays, qu'il a été dans notre ville l'un des plus zélés fondateurs du Collége Ste. Marie, et que, dans les courts instants que lui laissait la direction de cet important établissement, il s'est livré d'une manière heureuse aux études historiques de sa patrie adoptive. Son talent perspicace et vif, sa profonde érudition, ses infatigables recherches l'ont puissamment aidé dans ses travaux, et en peu d'années, il a publié plusieurs ouvrages qui ont jeté sur certains point de notre histoire, une favorable lumière.[1] Depuis qu'il est retourné en France, l'auteur n'a pas oublié l'objet

1 Parmi les ouvrages du R. P. Félix Martin on remarque le *Manuel du Pélerin à N. D. de Bonsecours ;* les *Relations des Missions* de Bresciani ; les *Missions du Canada.*

primitif et chéri de ses études, et il vient aujourd'hui de nous donner le fruit intéressant de nouveaux travaux et de recherches récentes, accomplies dans des conditions tout exceptionnelles d'authenticité et d'intérêt. Si je suis bien informé, en effet, l'auteur a été mis, par la famille de l'illustre marquis de Montcalm, à même de consulter des documents dont elle était dépositaire, et qui, renfermant bien des détails originaux jettent sur quelques points de notre histoire de précieux éclaircissements.

Le plan du livre est tel qu'il devait être, tel que le requiert naturellement la vie du héros, dont la partie la plus brillante s'est écoulée dans la Nouvelle-France. Cependant on lit avec intérêt, dans les premiers chapitres, des détails sur les services militaires de Montcalm en Europe, depuis 1724 à 1756, date de son arrivée en Canada. Après cela, l'auteur raconte toute la vie du Marquis sur ce nouveau théâtre de ses exploits ; c'est dire que ce récit contient tous les événements importants accomplis dans la Colonie depuis 1756 jusqu'à l'époque de la conquête. Voici, du reste, ce que l'auteur dit lui-même sur le plan de son ouvrage et la manière dont il a voulu l'exécuter. Cette page mérite d'être reproduite ici, car elle donne une excellente idée de l'ensemble du livre.

" Le *Mercure de France* en 1760 a publié un bel éloge du marquis de Montcalm. M. Dussieux croit avec raison, qu'on peut l'attribuer à M. Doreil, commissaire-général des guerres en Canada, que tout le monde estimait pour son talent et son intégrité. Nous nous sommes servi de ce travail ; mais nous avons emprunté plus de pages encore à l'intéressant ouvrage de M. Dussieux : *Le Canada sous la domination française* et à l'*Histoire du Canada* par M. Garneau.

" A l'exemple de M. Dussieux et appuyé sur les mêmes motifs, nous n'avons pas adopté quelques-uns des jugements de M. Garneau sur le marquis de Montcalm. Le sentiment qui les a dictés nous a paru empreint d'un peu de partialité et même d'injustice. Pour faire peser sur un homme honorable des soupçons *d'intentions basses*, *d'intrigue*, *d'ambition*, ou de *patriotisme équivoque*, en présence d'une vie publique où se révèle à chaque pas une âme noble et élevée, un esprit droit et judicieux, et un cœur animé d'un héroïque dévouement ; il faut plus que des conjectures, et surtout il faut d'autres preuves que les accusations intéressées de quelques esprits prévenus ou pervers.

" Nous avons ajouté à leur travail quelques pièces officielles, des extraits des correspondances et quelques détails historiques et géographiques ; que ces auteurs ne pouvaient pas faire entrer facilement dans le plan plus général qu'ils s'étaient tracé.

" Une nouvelle carte du Canada[1] pour cette époque, avec les plans des principaux forts, et celui des environs de Québec, au moment de la guerre, permet de suivre toutes les opérations.

" Le portrait de Montcalm est copié sur une peinture faite sur nature en Canada.

" La mort de Wolfe est d'après West et celle de Montcalm d'après Walteau ; mais dans cette dernière scène, un sapin a dû prendre la place du

1 La carte du Canada qui accompagne l'ouvrage de M. Dussieux, offre quelques inexactitudes de détails. Elle a surtout le désavantage de n'avoir pas d'échelle ni les degrés de longitude et de latitude. L'appendice où elle représente les *environs de Québec*, est la reproduction d'une carte anglaise très-défectueuse.

palmier que le peintre qui ne connaissait pas le Canada, avait placé maladroitement au-dessus de la tête de Montcalm.

" On verra page 299 la rectification d'un certain nombre de noms historiques faite d'après des autographes.

" A la suite de cette esquisse historique nous plaçons comme complément un fragment d'un mémoire anglais inédit jusqu'à ce jour et traduit pour la première fois.

" L'auteur, anglais d'origine, faisait partie de l'armée française en Canada. Après avoir servi à l'ile du Cap-Breton de 1750 à 1758, il vint rejoindre de Montcalm. Nous le trouvons à la bataille des Plaines d'Abraham, et plus tard avec de Bourlamaque dans le fort de l'Ile-aux-Noix. Après la reddition du pays en 1760, il a dû sans doute rentrer en France avec le reste de l'armée.

" Les circonstances où l'auteur s'est mis en scène, et certains détails personnels très-intimes qu'il nous révèle, non-seulement dans le *Dialogue* que nous publions, mais dans les autres parties de son récit, nous portent à croire que cet écrit est l'œuvre de M. Johnstone, major dans l'armée et aide-de.camp de M. Lévis."

Le dialogue dont il est ici question, a été publié par la Société Historique de Québec, en 1856, mais dans la langue originaire, c'est-à-dire en anglais. On peut en voir un compte-rendu dans la *Revue Canadienne*, livraison de avril 1866.

Je ne dirai rien du style de ce livre ; son auteur n'est pas un homme nouveau, son nom est déjà et depuis longtemps connu dans la littérature. Du reste, les lecteurs de la *Revue* ont pu eux-mêmes apprécier, en lisant les pages qui ont été reproduites dans la dernière livraison, ses qualités et sa manière de procéder. Qu'il me suffise de remarquer ici que c'est un beau et un bon livre qui vient s'ajouter à la bibliothèque des ouvrages sur notre pays. Tous les Canadiens, soucieux des gloires de leur patrie, devront lire ce livre pour apprendre comment, à l'exemple de Montcalm, on peut unir le sentiment religieux le plus pur à toutes les qualités qui font le grand général et l'éminent homme d'état. Qui le croirait ? Montcalm eut des ennemis : c'étaient les concussionnaires enrichis, inquiets de son honnêteté, les vils fonctionnaires, tous ces hommes perdus qui, par leur conduite infâme et leurs malhonnêtes spéculations, contribuèrent plus à la ruine de la colonie française que les soldats de Wolfe et de Amherst. La postérité reconnaissante lui a élevé de glorieux monuments, tandis qu'elle a laissé dans un honteux oubli ses misérables détracteurs. Continuons cette œuvre réparatrice et montrons l'admiration que peut exciter encore parmi nous la noble vie de Montcalm, en accueillant avec une juste sympathie un livre qui la mérite à tant de titres.

E. Lef. de Bellefeuille.

---

# DE LA PROFESSION RELIGIEUSE

## EN BAS-CANADA.

---

### II.

(*Suite.*)

#### EFFETS DE LA MORT CIVILE SUR LES PERSONNES, LES BIENS ET LES CONTRATS.

SOMMAIRE.—XX. Effets de la mort civile.—XXI. Ancien droit français.—XXII. Succession et testament.—XXIII. A quel âge le testament peut-il être fait?—XXIV. En faveur de qui le testament peut-il être fait?—XXV. Pension alimentaire.—XXVI. Diverses autres incapacités du religieux.—XXVII. Le religieux ne peut se marier.—XXVIII. Le religieux mort civilement peut-il recouvrer la vie civile en changeant de religion?—XXIX. *Quid*, dans le cas d'un mariage préexistant?—XXX. Le lien du mariage n'est pas rompu.—XXXI. *Quid*, des intérêts civils des conjoints?—XXXII. Le religieux ne peut ester en jugement.—XXXIII. Autres incapacités du religieux.—XXXIV. Différences entre la législation française et la législation canadienne.—XXXV. De la réclamation contre les vœux.—XXXVI. Quelle était la législation française sur ce sujet.—XXXVII. Législation canadienne avant la conquête.—XXXVIII. Officialité de Québec.—XXXIX. Législation canadienne depuis la conquête.—XL. Y a-t-il en Bas-Canada union entre l'Eglise et l'Etat.—XLI. Examen de la situation actuelle.—XLII. L'*habeas corpus* ne peut pas rendre la vie civile au religieux.—XLIII. La réclamation contre les vœux doit être faite devant la Cour Supérieure. Motifs.—XLIV. Précédent.—XLV. Déduction.—XLVI. Autres causes de réhabilitation.—XLVII. Conclusion de cette deuxième partie.

XL. Dire purement et simplement qu'il y a union entre les deux puissances, ou qu'il y a séparation, c'est, il me semble, s'écarter également de la vérité. L'Eglise et l'Etat ne sont, en Bas-Canada, ni parfaitement unis, ni complètement séparés; ils sont unis sur certains points, et séparés sur d'autres; mais ils sont suffisamment séparés, et pas assez intimement unis pour que les évêques catho-

lique puissent exercer la juridiction contentieuse dans l'organisation actuelle du pays. C'est la proposition que je vais essayer de développer, en montrant jusqu'à quel degré l'union existe, et à quel point commence la séparation.

D'abord, qu'est-ce que c'est qu'une union entre l'Eglise et l'Etat? C'est un accord, une entente entre les deux puissances, dans leurs actes extérieurs. Puisqu'il y a en Bas-Canada une certaine liberté de cultes, il est évident qu'une union parfaite n'existe pas entre l'Eglise et l'Etat; car l'Etat ne peut pas plus être uni à plusieurs églises, qu'un homme ne peut en même temps professer differents cultes.

Cependant, on ne pourrait prétendre que l'Etat est complètement séparé de toute église. Il y a, en effet, dans notre législation civile un certain esprit chrétien qui montre que l'Etat n'est pas athée. Ainsi, la plus grande partie de nos lois sur le mariage est empruntée au droit canon. Si notre législation ne reconnaît pas toujours au mariage le caractère sacramentel, elle n'en fait pas, non plus, un contrat purement civil, puisqu'elle exige dans la plupart des cas qu'il soit accompagné d'une cérémonie religieuse, et que le divorce n'existe pas en principe dans nos lois. Il y a donc une certaine union. Mais cette union, à quel degré commence-t-elle, jusqu'à quel point existe-t-elle, et quand cesse-t-elle?

La liberté des cultes, ai-je dit, existe en Bas-Canada; mais cette liberté n'est pas absolue; tous les cultes ne sont pas tolérés dans notre pays. Un païen ne pourrait pas se livrer à l'adoration de ses faux dieux; un mahométan n'aurait pas la permission de professer le culte d'Allah et du Prophète; le mormonisme même, quoiqu'il ne soit qu'une conséquence directe et logique du principe protestant, qu'on trouve plus au moins appliqué dans toutes les sectes, ne serait pas toléré par les lois civiles. Quelle est donc cette liberté de cultes qu'on admet en Bas-Canada? C'est la liberté des cultes chrétiens. L'Etat est chrétien dans ses principes, dans sa législation et dans sa morale. L'Etat croit en Dien, il croit aussi en la personnalité divine de Jésus-Christ; mais c'est tout, il ne croit pas en l'Eglise Catholique; il ne croit pas qu'elle est la seule vraie Eglise, qu'elle est la seule infaillible, que, seule, elle possède la vérité, le dépôt sacré des paroles du Fils de Dieu. L'Etat n'est donc pas catholique; il n'est que chrétien.

Mais est-il vrai de dire, même, que l'Etat est chrétien? Les Juifs professent librement leur religion en Bas-Canada; les unitaires, qui n'admettent qu'une seule personne en Dieu, sont aussi tolérés; ces deux faits sembleraient militer contre la proposition que je viens d'établir. Ils montrent, je l'avoue, une certaine imperfection

dans la situation ; mais je préfère croire qu'ils forment une exception à l'ordre établi, que de penser que l'Etat est seulement déiste. Ne retrouve-t-on pas ailleurs la même exception, ou si l'on veut, la même anomalie, et dans des pays où pourtant il y avait union parfaite entre l'Eglise et l'Etat ? Ainsi, en France, les Juifs réussirent à obtenir du pouvoir civil, dans quelques provinces, une certaine tolérance qui leur permit de professer leur culte, d'observer les dispositions des lois mosaïques, et même d'en obtenir la sanction devant les tribunaux.[1] Cependant ce fait isolé n'autoriserait personne à prétendre qu'il n'y avait pas, en France, union entre les deux puissances, ou que l'Etat n'était pas catholique.

Pour définir la situation, en France comme en Canada, il faut donc négliger certains détails, certains faits d'une importance secondaire, et s'attacher uniquement aux grands traits, au caractère général des relations entre l'Eglise et l'Etat ; or le caractère général qu'on trouve dans les rapports qu'ont ensemble les deux puissances, en Bas-Canada, c'est le respect et la profession du christianisme, comme je l'ai fait voir plus haut. Il est donc juste de dire que l'Etat, en Bas-Canada, est chrétien, mais seulement chrétien. Conséquemmeut, il n'est uni avec l'Eglise Catholique qu'en tant qu'elle est chrétienne ; c'est-à-dire, qu'en autant qu'on retrouve en elle certains dogmes qui sont communs à toutes les religions chrétiennes.

Cependant, dira-t-on, nos lois reconnaissent au mariage des catholiques le caractère sacramentel ; elles accordent au curé une action en justice pour le recouvrement de la dîme ; nos prêtres sont fonctionnaires civils pour la célébration des actes de l'état civil ; certaines fêtes de l'Eglise sont observées par les tribunaux et sont des jours fériés pendant lesquels certains actes ne peuvent s'accomplir ; les lois pour l'administration des biens de fabrique, pour la construction et la séparation des églises ont été conservées ; enfin notre législation admet les vœux de religion et leur donne comme conséquence la mort civile. Ces faits n'indiquent-ils pas qu'il y a entre l'Eglise Catholique et l'Etat, une union plus parfaite que vous ne venez de l'affirmer ?

Cette difficulté, car c'en est une, ne me parait pas suffisante pour détruire la théorie que j'ai exposée plus haut. Ces faveurs que l'Etat semble faire à l'Eglise Catholique, sont toujours accompagnées de diminutifs, qui leur ôtent de beaucoup leur importance. Ainsi, s'il est vrai que le mariage des catholiques parait avoir dans nos lois le caractère sacramentel, il est incontestable

1 Guyot, *Rép.* Vo. *Juifs.*—Merlin, *Rép.* Vo. *Juifs*, S. I. § III.

aussi qu'un catholique peut toujours enlever ce caractère au mariage qu'il veut contracter, en se faisant protestant; son abjuration, pourvu qu'elle soit accompagnée de certaines formalités, est parfaitement légale et elle le libère de toutes les obligations imposées aux catholiques. On peut dire exactement la même chose quant à la dîme[1].

Du reste, ignore-t-on que nos prêtres ne jouissent de ce droit qu'en vertu d'une stipulation expresse de la capitulation de Montréal? Ne peut-on pas considérer cette stipulation comme une des conditions absolues de la soumission des Canadiens, en 1759, qui, si on la leur avait refusée auraient encore pu combattre peut-être longtemps et faire verser un sang précieux?

Nos prêtres sont fonctionnaires civils chargés d'accomplir les actes de l'état civil et de tenir les registres destinés à les prouver d'une manière authentique. C'est vrai; mais les ministres protestants, les rabbins juifs, les prédicants du pur évangile, sont également fonctionnaires de l'état civil pour les membres de leur culte, comme les curés le sont pour leurs paroissiens; ils tiennent aussi comme ces derniers, des registres de l'état civil absolument semblables à ceux de nos prêtres et revêtus du même caractère d'authenticité. Il n'y a donc pas ici de priviléges accordés exclusivement au clergé catholique.

Les fêtes d'obligation de l'Eglise catholique, ajoute-on, sont des jours de fêtes légales, et vous ne pouvez ces jours-là, protester un billet ou faire un acte de procédure devant une cour de justice. C'est encore vrai; mais il est également incontestable que les banques protestantes et la plupart des bureaux publics sont ouverts ces jours-là, comme tous les autres jours. De plus, les lois pénales qui prohibent le traffic du dimanche ne s'appliquent pas aux transactions faites les jours dits de fêtes légales.

Quant à la construction et réparation des églises et presbytères et l'administration des biens de fabrique, on sait qu'elles sont placées dans chaque paroisse, entre les mains d'une corporation, présidée par le curé, et composée des marguilliers; ces corporations sont protégées et gouvernées comme toutes les autres corporations, à peu d'exceptions près. Du reste, si les congrégations protestantes n'ont pas de fabrique, la loi leur donne le pouvoir de nommer des syndics qui, réunis, forment un corps politique et légal, pouvant administrer les biens de sa congrégation, achèter, vendre, transiger, d'après les mêmes principes, avec les mêmes obligations et les

1 Gravel *vs.* Bruneau, 5 *L. C. Jurist*, p. 27.—Les syndics de la paroisse de Lachine *vs.* Fallon, 6 *L C. Jurist*, p. 258.

mêmes restrictions que celles auxquelles sont soumises les fabriques.

Quant à l'objection tirée de la mort civile des religieux, loin de prouver qu'il y a entre l'Eglise et l'Etat une union plus parfaite que je ne l'ai dit, elle démontre, au contraire, clairement que cette union ne s'étend que jusqu'au point fixé. En effet, si la loi reconnaît à une personne, le droit de se retrancher de la vie civile, en prononçant des vœux dans certaines communautés religieuses, elle ne fait en cela que proclamer un principe de liberté qu'on retrouve également dans bien d'autres de ses actes. On peut dire que la loi considère l'ordre religieux comme une corporation, dans laquelle existent certains réglements auxquels doivent se soumettre et que doivent observer ceux qui en forment partie. De même, celui qui devient membre d'une société industrielle s'impose certaines obligations qu'il peut être forcé d'accomplir même devant la loi et par la puissance des tribunaux civils; tandis que celui qui n'est pas membre de la dite société, n'est pas tenu à ces obligations et qu'aucun pouvoir ne pourrait les exiger de lui. Cependant le premier, le sociétaire, peut toujours, à certaines conditions, sortir de la corporation et ainsi se libérer des obligations qu'il s'était imposées. Il en est de même des communautés religieuses. Des règles analogues s'appliquent à leur gouvernement et à leurs relations avec l'extérieur, sauf, cependant, certaines précautions demandées par la loi, à cause de la nature spéciale du lien qui attache un religieux à son couvent, et à cause des intérêts majeurs des tiers qu'il faut protéger contre toute injustice. Mais de même que la liberté d'agir accordée aux habitants du Bas-Canada, veut que la loi leur permette de prononcer des vœux qui les frappent de mort civile, ainsi elle commande également qu'on leur permette de sortir du couvent où ils s'étaient enfermés et qu'ils puissent revenir dans le monde, sans craindre d'être ramenés de force dans le cloître, *manu militari*, comme la chose pouvait se pratiquer en France, où existait une union parfaite entre l'Eglise et l'Etat. Sans doute, le religieux ainsi sorti de son couvent, continue à être mort civilement; les principes du droit et la logique de leur interprétation le veulent; de plus, comme je l'ai fait voir ailleurs, il y en jeu certains droits acquis par sa mort civile, des intérêts importants, dans lesquels il serait injuste de porter la perturbation, uniquement parce qu'il a plû à un religieux de renoncer à la vie monastique.

Il découle de ces considérations que la loi, en reconnaissant la mort civile des religieux, ne proclame pas entre l'Eglise catholique et l'Etat une union plus parfaite que celle qui a été reconnue plus haut. C'est-à-dire, pour ce qui regarde l'Eglise catholique, il y a

accord entre les deux puissances dans les dogmes communs à toutes les églises chrétiennes; l'union va jusqu'à ce dégré; elle cesse lorsque l'Eglise catholique affirme les principes qui la distinguent de toutes les autres Eglises.

On voit par l'exposé de cette théorie que je combats également deux genres d'adversaires; d'abord, ceux qui affirment qu'il existe une union parfaite entre l'Eglise catholique et l'Etat dans le Bas-Canada, et secondement, ceux qui proclament une séparation complète.

La première doctrine,quelqu'étrange qu'elle paraisse, a cependant été soutenue dans une discussion célèbre que le public n'a certainement pas oubliée.[1]

Je la crois profondément erronnée. En effet; soit que, se plaçant sur un terrain élevé, on envisage l'organisation politique et religieuse du pays; soit que, jetant un rapide coup d'œil sur l'histoire passée du Bas-Banada, on apprécie l'esprit d'hostilité qui n'a cessé, que depuis peu d'années, d'animer le gouvernement à l'égard de la religion catholique; soit enfin qu'on étudie nos lois et qu'on en observe le fonctionnement, dans les actes où les deux puissances viennent en contact, on trouve que tout indique une union imparfaite entre l'Eglise catholique et l'Etat.

D'abord, l'organisation religieuse et politique du pays repose, comme je l'ai fait voir plus haut, sur le principe de la liberté de conscience. Toutes les religions chrétiennes sont admises en Bas-Canada, et puisque l'Etat les regarde toutes d'un œil également favorable, qu'il n'en protège pas l'une plus que l'autre, qu'il leur accorde à toutes des droits égaux et semblables, il est évident qu'il ne peut pas être uni parfaitement avec l'un de ces cultes chrétiens, le plus complet, le plus harmonieux, et le mieux organisé de tout le catholicisme.

L'union entre l'Eglise catholique et l'Etat ne ressort guère non plus des événements accomplis pendant tout le demi-siècle qu'à suivi la conquête du Canada. Durant ces longues années de souf-

1 Voici ce qu'on lisait dans la *Minerve* du 11 juin 1866:

" Dans aucun autre pays, il existe une union aussi intime entre l'Eglise et l'Etat qu'au Canada. Le pouvoir civil a prêté tout son appui au clergé, au point qu'un curé, officier purement religieux, se trouve dans notre pays *ex officio*, officier civil. C'est un des plus beaux hommages rendus à la religion, et notre pays doit être fier de sa position. Pour parvenir à une union aussi complète des deux éléments, l'Eglise a prêté à l'Etat quelques unes de ses prérogatives, elle lui a permis de convertir à des fins civiles ce qui n'existait que pour des fins canoniques; c'est ainsi que les paroisses sont devenues, par tout le pays, des délimitations civiles de territoires, et notre pays est divisé officiellement, dans le domaine civil, en provinces, districts, comtés et paroisses. La paroisse en Canada est donc, au même degré, une institution civile et une institution canonique."

france et de lutte, le spectacle que présente l'histoire est plutôt la persécution et la proscription de l'Eglise catholique par l'Etat, que l'union de l'Eglise avec ce dernier. Qu'on se rappelle les efforts persévérants et peu cachés de la politique anglaise pour *protestantiser* les Canadiens ; l'établissement de l'Institution Royale destinée à commencer dans la jeunesse cette odieuse transformation ; la tentative du gouvernement de briser la hiérarchie ecclésiastique en obligeant les curés de se pourvoir de licences auprès des ministres du roi ; les difficultés éprouvées par Mgr. Plessis pour se faire reconnaître évêque catholique de Québec ; les résistances de la cour d'Angleterre à l'établissement du siége épiscopal de Montréal ; qu'on lise tous les documents recueillis par l'historien Christie [1], et qu'on dise après cela, si l'Etat, loin d'être uni à l'Eglise catholique, ne cherchait pas plutôt à la détruire, ou, au moins, à l'asservir. Cette opposition a cessé, grâce à la résistance et à l'énergie de notre clergé et de nos ancêtres ; les catholiques peuvent aujourd'hui librement pratiquer leur religion ; les lois, les protégent même à l'égal des méthodistes, des presbytériens, ou de toute autre secte protestante. Mais c'est tout, il n'y a pas d'union parfaite entre l'Eglise catholique et l'Etat.

Enfin, les lois faites sur des matières où les deux puissances viennent en contact, montrent également qu'il n'y a pas d'union parfaite entre l'Eglise catholique et l'Etat. J'en ai dit quelque chose plus haut, à propos du mariage, de la dîme et de la mort civile des religieux. La liberté de conscience, qui est un des caractères saillants de la situation religieuse du Bas-Canada, se retrouve au fond de toutes ces lois et imprime un cachet uniforme à toute la législation civile qui a quelque rapport avec les prescriptions de l'Eglise. Ainsi, qui ne sait que la loi civile frappe de nullité certains mariages que l'Eglise reconnait comme valides ? Le *Code Civil* ne refuse-t-il pas au Pape le droit de dispenser de certains empêchements de mariage ? N'avons-nous pas vu, dans ces derniers temps, l'Etat nier à des prêtres chargés du soin des âmes et d'accomplir les fonctions curiales, le droit d'avoir des registres pour y inscrire le certificat des actes de l'état civil qu'ils font ? Ne voyons-nous pas encore aujourd'hui une nombreuse population catholique tenue dans la souffrance et dans une pénible attente par l'hostilité de l'Etat à l'égard de l'autorité religieuse duement constituée et opérant dans le cercle indéniable de ses attributions ? Sont-ce là des signes d'un dévouement sans bornes de l'Etat à l'Eglise, la preuve d'une entente parfaite, d'un accord touchant entre les

1 T. VI.

deux puissances ? Evidemment non. Ces conflits, ces contradictions, ces difficultés qui surgissent dans certains rapports entre l'Eglise catholique et l'Etat, montrent clairement qu'il n'y a pas union parfaite entre les deux puissances ; mais que cette union ne s'étend qu'aux limites tracées plus haut.

La doctrine d'une séparation complète entre l'Eglise catholique et l'Etat serait également fausse. Comme je l'ai fait voir au long plus haut, on retrouve dans la législation civile une foule de lois empruntées au droit canon. Du reste, prétendre qu'il existe une séparation complète entre les deux puissances, ce serait affirmer que l'Etat est athée, qu'il ignore non-seulement la religion catholique, mais encore toute religion chrétienne. De semblables prétentions répugnent ; elles contredisent l'esprit bien connu de l'Etat. Cet esprit, on se rappelle d'en avoir vu la démonstration, est religieux, est chrétien ; mais il n'est pas catholique.

Conséquemment, ces nouvelles recherches me ramènent forcément à la conclusion que j'ai d'abord tirée, à savoir, que dans le Bas-Canada, il y a accord entre l'Eglise catholique et l'Etat dans les dogmes qui sont communs à toutes les religions chrétiennes. L'union, encore une fois, va jusqu'à ce dégré ; mais elle cesse lorsque l'Eglise catholique proclame les principes qui la distinguent de toutes les autres églises.

La juridiction contentieuse des évêques repose sur une union plus intime entre les deux puissances, sur une union complète, telle que celle qui existait en France anciennement. Elle procède de ce principe que l'Eglise et l'Etat étant unis et d'accord dans leurs législations, se soutiennent mutuellement, s'entr'aident dans leurs actes extérieurs, l'Eglise accordant à l'Etat le respect et la différence dûs à son pouvoir, et l'Etat prêtant à sa sœur la force de son bras pour faire exécuter les sentences des juges ecclésiastiques. Cette union complète, je l'ai démontré, n'existe pas en Bas-Canada ; conséquemment la juridiction contentieuse des évêques, qui en est la suite, ne peut pas s'exercer dans notre pays.

C'est ainsi que j'explique l'absence de ce tribunal dans nos palais épiscopaux, et c'est sur ces considérations que je me base pour dire qu'une officialité est impossible dans l'organisation actuelle du Bas-Canada.

Mgr. Lartigue avait donc, d'un seul coup d'œil, bien jugé la situation, en déclarant une semblable juridiction impossible, à cause " des oppositions qu'on pourrait attendre du côté des lois existantes " et du gouvernement."

Dans l'ordre actuel des choses, les évêques ne possèdent donc

que la juridiction volontaire et la juridiction gracieuse qu'ils exercent, du reste, avec une grande indépendance.

Je ne puis terminer cette étude sur les relations de l'Eglise avec l'Etat en Bas Canada, sans remarquer qu'en soutenant la doctrine d'une union imparfaite entre les deux puissances, je ne prétends pas dire que cet état de choses soit le plus parfait possible. Je sais que le Souverain Pontife a condamné, comme erronée, cette proposition : " L'Eglise doit être séparée de l'Etat et l'Etat séparé de l'Eglise "[1], et j'accepte cete vérité. Je sais qu'il devrait toujours y avoir entre les deux puissances une union cordiale, sympathique, complète ; mais je crois qu'une semblable union, quelque désirable qu'elle puisse être, n'existe pas dans notre pays. Aussi je me contente de constater l'existence d'un fait que j'ai cru découvrir après une étude attentive de la question, sans vouloir ni l'approuver ni le défendre.

XLI. A cause de ces circonstances, la question de la réclamation contre les vœux se présente hérissée de difficultés presqu'insurmontables ; et, au premier abord, je n'ai pas été éloigné de croire qu'il y avait sur ce sujet, dans notre législation, une lacune regrettable. En examinant l'organisation de nos tribunaux, je ne trouvais pas d'abord le principe sur lequel on peut se baser pour leur accorder le droit de connaître de ces matières délicates. Cependant, il faut que nos cours de justice aient, devant la loi, ce pouvoir ; car dans une législation bien organisée, il doit y avoir un moyen de faire cesser tous les abus, de réparer toutes les injustices et de protéger tous les droits. Or, comme les vœux de religion, prononcés dans certaines conditions, peuvent constituer un abus et violer un droit personnel, il est nécessaire qu'il y ait dans nos lois un remède pour l'un et pour l'autre. Ce remède, il est important qu'il ait un caractère juridique, car les vœux ne forment pas un engagement purement spirituel. Ils lient la conscience de la personne qui les prononce ; mais ils produisent aussi des effets civils. S'il n'en était pas ainsi, on pourrait dire avec vérité que le religieux est toujours libre de rentrer dans le monde et de reprendre sur son patrimoine tous les droits qu'il n'aurait pas aliénés par actes entre vifs. Dans l'hypothèse que les vœux n'entraineraient par mort civile, ces actes seraient seuls possibles. Mais telle n'est pas la situation. Le *Code* déclare qu'en Bas-Canada, les religieux sont morts civilement, comme ils l'étaient en France ; cette mort entraîne des effets civils multiples et très-importants, non seulement pour la personne du religieux et pour ses biens ; mais aussi pour toute sa famille, et pour tous ceux qui

1 *Syllabus* du 8 décembre 1866.

sont appelés à traîter avec lui. Ces effets civils constituent un état de choses, quant aux personnes et quant aux biens, que le religieux ne doit pas avoir la puissance de détruire par un simple caprice, ou par un désir dont il serait le seul maître. Il ne serait pas prudent que le religieux qui, par ses vœux, renonce à la vie civile, pût, par un simple retour dans le monde, reprendre cette vie civile et les droits qu'il avait voulu antérieuremeut abandonner pour toujours. Il y aurait là quelque chose de souverainement injuste, une cause de trouble pour la société et une source d'inquiétude pour les familles.

Sait-on, en effet, quelles seraient les conséquences d'un tel privilége ? Les successions dans lesquelles le religieux avait des droits et qui se seraient ouvertes pendant sa mort civile devraient, à sa sortie du couvent, subir une nouvelle division, pour lui permettre d'y prendre sa part, car il était censé mort civilement pendant qu'il était au couvent, il n'a donc pu alors rien y prétendre. Mais si on veut qu'il reprenne la vie civile en rentrant dans le monde, il pourra, puisque aucune législation ne s'y oppose, exiger l'exécution des droits qui n'ont été que momentanément suspendus, et auxquels il n'a pas renoncé. C'est ce qui avait lieu en France. Lorsqu'un religieux réclamait contre ses vœux et réussissait dans sa demande, on jugeait, non pas qu'il avait été relevé de ses engagements ; mais que n'ayant jamais fait de profession valide, il n'avait jamais perdu la vie civile, ni les droits qu'elle donne. En conséquence, non-seulement il rentrait dans ses biens, mais il était censé n'avoir jamais cessé de les posséder [1] ; aussi pouvait-il exiger la restitution de tous les biens échus soit avant, soit depuis l'émission des vœux. Cependant, remarquons-le bien, cela n'avait lieu qu'après la sentence d'un tribunal compétent, et en vertu d'une autorité judiciaire, qui déclarait nulle la profession dont on s'était plaint.

Le moment est donc arrivé de rechercher quel est le tribunal en Bas-Canada qui, en analogie avec la jurisprudence française, possède, au moins devant la loi civile, le pouvoir de prononcer la nullité des vœux de religion et le droit de faire cesser les effets civils qu'ils entraînent.

L'évêque, assisté de l'autorité papale, peut bien prononcer sur la validité des vœux et, en vertu de son autorité, détruire l'obligation spirituelle qui en découle. Mais son jugement, tout en satisfesant la conscience du religieux, ne lui rendra pas les droits de citoyen qu'une loi politique lui a enlevés, si la sentence épiscopale n'est précédée, accompagnée ou suivie de certaines formalités civiles.

1 Richer, *Mort Civile*, p 890.

Car, comme nous venons de le voir, l'évêque en Bas-Canada ne possède plus la juridiction contentieuse ; la loi ne lui reconnait pas un tribunal devant lequel il ait le droit de citer les citoyens, de les obliger à comparaître et à se défendre, et qui puisse prononcer des sentences ou des jugements entraînant des effets civils.

XLII. Poussons plus loin nos recherches. Il est certain qu'une personne retenue de force et contre son gré dans un couvent, pourrait avoir recours au bref anglais de l'*habeas corpus*, afin de se faire mettre en liberté. Supposons, cependant, qu'elle ait fait ses vœux sous l'influence d'une crainte jugée suffisante pour lui ôter le libre exercice de sa volonté ; le jugement sur bref d'*habeas corpus*, la remettant dans le monde et la rendant à la liberté, aurait-il l'effet de lui restituer la vie civile ou de déclarer qu'elle ne l'avait jamais perdue ? Blackstone[1] nous dit que le seul but de l'*habeas corpus* est de faire cesser l'injure ou l'emprisonnement mal fondé ; il faut une action civile pour réparer cette injure. Mais on voit de suite que ce moyen suprême de la législation anglaise ne remplace pas le procédé de la loi civile que nous cherchons.

Le parlement possède, sans aucun doute, le pouvoir de législater sur l'état civil d'une personne et de lui en rendre la jouissance lorsqu'une fois elle l'a perdue ; mais ce recours, outre qu'il serait difficile en pratique, ne forme pas un moyen ordinaire de se pourvoir : aussi ne pouvons-nous le prendre en considération. Voyons donc si les tribunaux civils possèdent l'autorité nécessaire pour remettre dans la jouissance des droits civils une personne qui en aurait été ostensiblement privée par la prononciation de vœux entachés de nullité.

XLIII. Le tribunal supérieur de première instance, qui est maintenant la Cour Superieure, est revêtu du pouvoir de rendre la jouissance des droits civils aux personnes qui en ont été momentanément privées par l'émission de vœux entachés de nullité.

Je me fonde sur plusieurs motifs pour avancer cette proposition.

D'abord, la Cour Supérieure est le tribunal le plus élevé du pays ; il doit donc posséder les pouvoirs judiciaires les plus étendus. En effet, la loi les lui a donnés.

" La Cour Supérieure, dit le statut, a juridiction civile en première instance dans toute l'étendue du Bas-Canada, avec plein pouvoir et autorité de connaître, entendre, juger et décider en première instance et suivant le cours régulier de la loi, toutes les actions, causes et affaires civiles quelconques, tant celles où la Couronne est partie, que toutes autres, excepté celles qui appartiennent exclu

1 *Commentaires*, etc., t. IV, p. 214.

sivement à la juridiction de l'amirauté, lesquelles seront et demeureront soumises à cette juridiction, et excepté également celles dont la juridiction en première instance est conférée à la Cour de Circuit."[1]

Voilà la compétence de la Cour Supérieure. Le droit de prononcer la nullité civile des vœux de religion, affectés d'un vice radical, doit y être compris, sinon elle n'aurait pas le pouvoir de juger toutes les *actions*, *causes et affaires civiles* quelconques. Car le vœu, quoiqu'il soit un lien religieux, affecte les intérêts civils des personnes.

Secondement, la Cour Supérieure est le tribunal qui possède les pouvoirs les plus vastes, les plus généraux et les plus absolus. Comme aucun autre n'a reçu de la loi le droit de s'occuper de ces matières, il s'en suit nécessairement que c'est à ce tribunal que l'on a confié cette juridiction.

Troisièmement, la Cour Supérieure a remplacé l'officialité jusqu'à un certain point, quant à la juridiction civile de ce tribunal, de même que les autres juridictions qui existaient avant la conquête.

" La Cour Supérieure, dit le statut que j'ai déjà cité, a plein pouvoir et juridiction, et est compétente pour entendre et juger toutes plaintes, poursuites et demandes, de quelque nature que ce soit, qui pouvaient être entendues et jugées dans les cours de prévôté, de justice royale, de l'intendant ou conseil supérieur sous le gouvernement de la province avant l'année 1759, touchant les droits, recours et actions d'une nature civile... " Comme l'on voit, l'officialité n'est pas nommée dans cette énumération, et cette omission est digne de remarque. Cependant, il est certain que la Cour Supérieure a, de fait, remplacé l'officialité, dans la mesure que je viens de définir. Ainsi, depuis la conquête, les causes matrimoniales ont invariablement été portées devant la Cour du Banc du Roi, lorsque cette Cour constituait le tribunal supérieur de première instance ;[2] et depuis que la Cour Supérieure lui a été substituée, cette dernière connait aussi de toutes ces causes.[3]

Avant la conquête, ces demandes auraient été portées devant la cour ecclésiastique, conformément à ce principe du droit français que les causes matrimoniales relèvent des juges d'église. Ce que

1 S. R. B. C. c. 78, s. 2.

2 Entre autres la cause de Bergeron *vs.* Richard. Jugement 30 mars 1836.—Celle de Lussier *vs.* Archambault, 11 *L. C. Jurist*, p. 53.—Dorion *vs.* Laurent, 1841. Jugement en appel 7 janvier 1843.

3 Vaillancourt, *vs.* Lafontaine, 11 *L. C. Jurist*, p. 305.—Mignault *vs.* Hapeman, 10 *L. C. Jurist*, p. 137. etc.

j'ai dit plus haut sur l'officialité de Québec, fait voir que ce principe était observé en Canada. L'arrêt du Conseil Supérieur du 30 janvier 1713 [1] donne aussi à penser que ce privilége était respecté, quoique l'arrêt subséquent du 12 juin 1741 [2] semble indiquer le contraire. Aujourd'hui, toutefois, la Cour Supérieure est en pos session du droit de prononcer sur la validité ou la nullité du lien conjugal, et de déclarer nuls les mariages affectés d'un vice radical. Je ne crois toutefois cette juridiction légitime, que lorsque le tribunal ecclésiastique prononce, en premier lieu, la nullité du lien religieux apparent et déclare que le sacrement de mariage n'a pas été reçu. La jurisprudence canadienne offre plusieurs exemples de cette procédure équitable et rationelle, que je rapporterai plus bas.

M. Crémazie, dans son cours de droit civil, exprime lui aussi l'opinion que la Cour Supérieure a remplacé l'ancienne officialité. Je suis heureux de me trouver, dans tout ce que je viens de dire sur ces questions délicates, parfaitement d'accord avec l'éminent professeur : " Depuis la conquête, dit-il, la cour ecclésiastique ou officialité qui existait à Québec, a été discontinuée. Aujourd'hui la demande en cassation de mariage doit, dans le Bas-Canada, être portée devant la Cour Supérieure du district. [3] La section 8 du ch. 38 de la 12e Vict. donne de plus à cette Cour tous les pouvoirs du Banc de la Reine avant la passation de ce statut. Cette dernière cour, par le chapitre 34 Geo. III, avait tous les pouvoirs dont jouissait cette Cour."

S'il est vrai de dire que la Cour Supérieure ait remplacé l'officialité pour les causes matrimoniales, les mêmes principes, des raisons analogues militent pour accorder à ce tribunal les pouvoirs civils dont était revêtue l'officialité quant à la réclamation contre les vœux.

La demande en nullité de vœux doit être portée devant la Cour Supérieure ; telle est ma prétention. J'affirme de plus que ce tribunal a le droit d'en connaître et de rendre une sentence. Cependant, je ne reconnais pas à un tribunal civil le droit de prononcer seul et indépendamment de toute autre autorité, sur des matières d'ordre spirituel. Le tribunal qui en agirait ainsi, violerait les droits de l'Eglise catholique consacrés par les traités ; il se rendrait coupable d'un empiétement sacrilége sur les immunités religieuses, et

1 Edits et Ordon. t. II, p. 160.

2 Do. t. II, p. 204.

3 12 Vict. c 38, S. C.

dépasserait les pouvoirs dont il a été revêtu par la loi. La Cour n'a qu'une juridiction civile, et, dans les matières qui se rattachent à l'ordre spirituel et à l'ordre temporel, son autorité ne s'étend qu'à la partie temporelle ou civile, et elle doit se borner à donner effet civil à la sentence qui a réglé la question spirituelle.

C'est là le principe que je veux établir dans cette étude. Recherchons donc par quelle procédure on parviendrait à appliquer ce principe d'une manière parfaitement équitable, sans violer les droits ecclésiastiques, ni attribuer au tribunal civil des pouvoirs que ne peut comporter son caractère.

XLIV. Je me hâte de dire que la procédure que je veux proposer se retrouve dans la jurisprudence canadienne ; c'est là que je l'emprunte à plusieurs causes rapportées dans la *Collection de Décisions du Bas-Canada*,[1] Lussier *vs.* Archambault et Vaillancourt *vs.* Lafontaine.

Dans ces causes, il s'agissait de faire prononcer la nullité de mariages affectés d'empêchements dirimants.

Un jugement semblable a été rendu, dans chacune, reconnaissant à l'évêque le droit exclusif de briser le lien matrimonial, parceque c'est là une matière d'ordre spirituel qui ne tombe pas sous la juridiction des tribunaux civils. Tout en proclamant ce principe important, les cours ont aussi déclaré la nécessité de l'intervention du juge civil, d'abord pour assigner les parties, et ensuite pour donner des effets civils à la sentence de l'évêque. Je crois ces deux causes assez importantes pour mériter d'être racontées ici. Elles créent, en effet, dans nos annales judiciaires des précédents auxquels les tribunaux devront désormais s'attacher, s'ils ne veulent pas causer une grande incertitude et de déplorables contradictions dans la jurisprudence canadienne. Les faits et les questions dont il s'agit dans ces causes sont d'une occurence fort rare, il est vrai ; mais ce n'est là qu'une raison de plus pour saisir avec empressement les arrêts que l'on rencontre, surtout lorsqu'ils sont si conformes aux principes catholiques, à la justice et à la loi.

La première cause que je veux citer est celle de Lussier *vs.* Archambault. En voici les détails.

Le 1 octobre 1847, Lussier, par le ministère de C. S. Cherrier, Ecr., C. R., et l'hon. A. A. Dorion, C. R. ses avocats, intenta contre son épouse, Marie Archambault, une action pour faire déclarer nul leur mariage, contracté le 12 septembre 1826, malgré un empêchement dirimant dans la personne de cette dernière. Défaut de la part de la défenderesse et enquête constatant par le témoignage de deux

1 T. XI, pp. 53 et 305.

médecins, les faits allégués dans la déclaration. Par après, le 1 avril 1848, intervient un jugement interlocutoire par lequel la cour, " Considérant que le demandeur ne peut obtenir les conclusions de sa demande *sans avoir préalablement fait dissoudre son mariage par l'autorité ecclésiastique*," renvoie les parties devant leur évêque, pour qu'il soit par lui adjugé sur leur mariage en tant qu'acte religieux et sacrement. Le 1 juillet 1848, Mgr. de Montréal, après les formalités exigées par le droit canon, publie son décret déclarant nul et de nul effet le prétendu mariage de Lussier, parce qu'il avait été contracté malgré un empêchement dirimant. Ce décret, par ordre de la cour, est produit dans le dossier comme faisant partie de la cause. Ce n'est qu'après cette procédure préliminaire que le tribunal, représenté par les Honorables Juges Rolland, Day et Smith, rendit son jugement annulant le mariage, quant aux effets civils, et permettant à Lussier d'en contracter un autre.

Voici le texte de ce jugement :

" La Cour... vu le jugement interlocutoire rendu en cette cause le 1 avril dernier, ordonnant, avant faire droit, que le dit demandeur se pourvoierait préalablement devant l'autorité ecclésiastique pour faire dissoudre son mariage avec la dite défenderesse, *et ayant aussi vu et examiné le décret ou ordonnance de Sa Grandeur Mgr. l'Evêque Catholique Romain du diocèse de Montréal en cette province*, en date du premier juillet 1848, déclarant nul et invalide le dit mariage et établissant la nullité du dit mariage à raison d'un empêchement dirimant d'impuissance absolue de la part de la dite défenderesse ; et sur le tout mûrement délibéré ; considérant que le dit demandeur a établi en preuve les allégués de sa déclaration, adjuge et déclare que le mariage célébré entre le dit demandeur et la défenderesse le 12 septembre 1826 est nul et de nul effet et comme non avenu quant aux effets civils, à toutes fins que de droit, à raison de l'empêchement dirimant d'impuissance de la part de la dite défenderesse, et permet au dit demandeur de contracter un autre mariage, s'il le juge à propos ; le tout sans dépens."

La seconde cause est plus récente, c'est celle de Vaillancourt *vs.* Lafontaine, dans laquelle jugement a été rendu aux Trois-Rivières, par l'Hon. Juge Polette, le 23 mars 1866. En voici les circonstances.

Le demandeur, domicilié en la paroisse de Yamachiche, avait épousé en premières noces, le 10 avril 1858, Zoé Lafontaine, qui mourut le 27 février 1864. Après le décès de son épouse, dans le mois de juin ou de juillet 1865, Vaillancourt exprima à son curé, M.l'abbé Dorion, le désir de se marier avec Rose de Lima Lafontaine,

fille majeure, sœur germaine de sa première femme et domiciliée comme lui à Yamachiche. M. l'abbé Dorion lui dit que cette union était impossible à cause de l'affinité au premier degré qui existait entre lui et Rose de Lima Lafontaine. Là-dessus, Vaillancourt déclara que si le mariage avec cette dernière ne pouvait être contracté, il avait l'intention d'épouser une fille de la ville des Trois-Rivières ; et pour cette fin, son pasteur lui donna un certificat de liberté. Le demandeur, accompagné de la dite Rose de Lima Lofontaine, se rendit à Trois Rivières auprès de M. Baillargeon, curé de l'endroit, lui présenta le certificat de liberté signé par M. Dorion, et exprima le désir d'être marié avec la personne qui l'accompagnait. Celle-ci, qui n'était autre que la dite Rose de Lima Lafontaine, déclara s'appeler Rose de Lima Lafond et être résidante à la banlieue des Trois-Rivières ; elle ne dit pas, du reste, qu'elle était la sœur de la première femme de Vaillancourt. Sur cette déclaration des parties, le mariage fut célébré par le curé des Trois-Rivières.

Cette union, comme l'on voit, était affectée de deux vices radicaux, suffisants chacun pour l'annuler ; il y avait, d'abord, entre les conjoints, empêchement d'affinité au premier degré ; et ensuite leur mariage était clandestin, c'est-à-dire, contracté devant un autre que le propre curé des parties. Aussi, sur les remontrances de son curé, Vaillancourt cessa de cohabiter avec Rose de Lima Lafontaine, et intenta devant la Cour Supérieure des Trois-Rivières une action en nullité de mariage. Après l'enquête, le tribunal renvoya les parties devant l'évêque par un interlocutoire dont voici le texte :

" La Cour... considérant que le mariage contracté entre les parties et dont le demandeur poursuit la nullité pour cause d'empêchement dirimant, résultant de ce que la défenderesse était la sœur germaine de sa première épouse décédée, a été célébré en face de l'église catholique romaine par un prêtre de cette église ; *qu'il n'appartient qu'à l'autorité ecclésiastique compétente de connaître de la validité du dit mariage*, et que cette Cour n'est compétente que pour prononcer sur ses effets civils, s'il est déclaré nul par l'autorité ecclésiastique ;

" Ordonne, avant faire droit, que les parties se retireront devant l'autorité ecclésiastique compétente pour y faire prononcer sur la validité de leur mariage, s'il n'a déjà été fait, et que la sentence rendue ou à être rendue sur la matière par la dite autorité sera apportée à cette Cour par la partie la plus diligente, pour être ensuite fait droit entre les parties ainsi qu'il appartiendra."[1]

Le 12 mars 1866, Mgr. des Trois-Rivières rendit son décret, pro-

11 *L. C, Jurist*, p. 307-8.

nonçant la nullité du prétendu mariage. Ce décret, produit dans le dossier, fut suivi du jugement de la Cour, confirmant la sentence épiscopale et lui donnant les effets civils. Je veux citer aussi ce jugement pour montrer qu'il s'appuie sur la sentence de l'évêque, et que la Cour invoque cette dernière afin d'autoriser sa propre décision.

" La Cour...considerant :

" 1o. Que le mariage contracté entre les parties et dont le demandeur poursuit nullité, pour cause d'empêchement dirimant résultant de ce que la défenderesse était la sœur germaine de sa première épouse décédée, a été célébré en face de l'Eglise catholique romaine, en la paroisse des Trois-Rivières, le 11 de juillet dernier, par le révérend Flavien Baillargeon, prêtre de la dite église et curé de la dite paroisse des Trois-Rivières ; *qu'il n'appartient qu'à l'autorité ecclésiastique compétente de connaître de la validité du dit mariage*, et que cette cour n'est compétente *que pour prononcer sur les effets civils*, s'il est déclaré nul par l'autorité ecclésiastique ;

" 2o. Que par un jugement rendu par cette cour, le 14 de mars courant, il a été ordonné, avant faire droit, que les parties se retirassent devant l'autorité ecclésiastique compétente, pour y faire prononcer sur la validité de leur mariage, s'il n'avait déjà été fait, et que la sentence rendue ou à être rendue sur la matière par la dite autorité, fut apportée à cette cour par la partie la plus diligente, pour, ensuite, être fait droit entre les dites parties ainsi qu'il appartient ;

" 3o. Qu'en conformité au dit jugement, le demandeur a apporté à cette cour et produit en cette cause, le 14 de mars courant, et en a alors donné avis à la défenderesse, une sentence rendue par Mgr Thomas Cooke, évêque des Trois Rivières, le 12 du présent mois de mars, entre les dites parties, par laquelle il appert qu'à la requête du demandeur et après enquête juridique et canonique en présence des dites parties, le dit seigneur évêque diocésain et comme tel compétent pour connaître de la matière et en décider, a déclaré le mariage contracté ou prétendu contracté entre les parties, le 11 de juillet dernier, en l'église de Trois-Rivières, *radicalement nul*, pour cause de deux empêchements dirimants et dont les dites parties n'avaient pas préalablement obtenu de dispense, résultant 1o, de ce que la défenderesse était la sœur germaine de la première épouse du demandeur, et 2o, de ce que le dit mariage n'a pas été contracté en présence du propre curé des parties, la défenderesse ayant toujours été domiciliée en la paroisse de Ste. Anne d'Yamachiche où elle est née ;

" 4o. Que le demandeur a prouvé les allégués essentiels de sa déclaration et nommément la célébration de son mariage ou prétendu mariage avec la défenderesse, cette dernière agissant sous le nom de Rose de Lima Lafond, ainsi que les deux empêchements dirimants susmentionnés, sans en avoir au préalable obtenu des dispenses : *Vû en outre la dite sentence du dit seigneur évêque, déclarant le dit mariage radicalemenl nul;* déclare et adjuge que le mariage contracté entre le demandeur, Sévère Vaillancourt, et la défenderesse, Rose de Lima Lafontaine, sous le nom de Rose de Lima Lafônd, et célébré en la paroisse de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge des Trois-Rivières, le 11 de juillet 1865, par et en présence du révérend Flavien Baillargeon, prêtre, curé de cette dernière paroisse, est nul et de nul effet civil, et remet les parties dans le même état civil qu'elles étaient avant ce mariage prétendu, le tout sans dépens."

Tels sont les deux précédents que j'invoque : c'est la procédure qu'on y a suivie que je veux prendre pour modèle dans une demande en nullité de vœux. Afin de mieux la comprendre, jetons maintenant un rapide coup d'œil d'ensemble sur ces deux causes.

Voici, en résumé, la procédure qui a été adoptée : la partie qui veut faire déclarer nul son mariage assigne son conjoint devant le tribunal civil ; la contestation est liée, l'enquête se fait, les allégués sont prouvés, la cause est arrivée à maturité, et la Cour est suffisamment instruite pour adjuger sur le mérite de la demande. Mais il s'agit de rompre un lien qui est spirituel avant de produire des effets civils. Le tribunal reconnait qu'il n'a pas de juridiction sur les matières d'ordre spirituel et qu'il faut recourir à un autre pouvoir pour décider de la validité ou de la nullité du lien en question. Aussi, les parties, par un jugement auquel elles ne peuvent se soustraire, sont renvoyées devant l'autorité ecclésiastique compétente qui juge suivant qu'il appartient. Le décret est produit en cour comme pièce du dossier, et le tribunal prenant connaissance de cette sentence, lui donne, par son jugement, les effets civils.

Mais pourquoi, demandera-t-on peut-être, une citation préalable devant le tribunal civil ? pourquoi ne pas aller de suite devant l'évêque, puisqu'il faudra y aller plus tard ?

Il n'y a pas d'autre assignation possible, que l'assignation devant le tribunal civil. On l'a vu, l'évêque n'a pas l'officialité, et dans l'état actuel du pays, il semble qu'il lui est impossible d'en avoir ; il ne peut donc citer les personnes à comparaître devant lui ; il ne peut les obliger dans le for extérieur à venir devant son tribunal dé

fendre aux demandes formées contre elles ; enfin, il ne peut constater leur défaut, si elles manquent de s'y rendre. Conséquemment, celui qui veut se plaindre de son mariage, doit citer son conjoint devant le tribunal civil ; devant cette juridiction, la partie assignée ne peut se dispenser de comparaître ; ou bien, si elle ne comparait point, défaut est enregistré contre elle, et le poursuivant continue seul, sans contestation, la procédure de la cause. Cependant on arrive à une période où le juge civil n'a pas l'autorité de passer outre ; ce qu'il doit alors faire c'est de renvoyer les parties devant l'autorité compétente, et il le fait. Il a le droit de prononcer cet interlocutoire, et, que la partie poursuivie le veuille ou ne le veuille pas, l'autorité ecclésiastique se trouve dès lors saisie de la contestation. Les parties sont placées devant son tribunal, et soit qu'elles admettent ou qu'elles recusent sa juridiction, l'évêque prononcera une sentence que le juge civil se chargera de faire exécuter. Par cette manière de procéder, les parties n'échappent pas à la juridiction ecclésiastique ; les priviléges des choses spirituelles et les prérogatives de l'Eglise sont respectées ; ses décisions sont placées au-dessus du mépris des méchants ; elle parle avec une autorité souveraine, et tous sont forcés de se soumettre à ses décrets.

Cette procédure, cependant, ne doit pas être prônée sans réserve ; elle a sans doute du bon ; elle possède un mérite relatif : mais je reconnais volontiers qu'elle est loin d'être à l'abri de tous reproches, et elle est certainement susceptible de critique. Un catholique croira toujours que la connaissance des causes matrimoniales doit appartenir exclusivement et primordialement aux juges d'Eglise. Le légiste trouvera peut-être inconsistant que le tribunal qui se reconnait incompétent à prononcer sur le lien du mariage, soit cependant saisi en premier lieu d'une cause dans laquelle il s'agira d'en prononcer la validité ou la nullité. Ces reproches peuvent être vrais. Quoiqu'il en soit, je trouve dans cette procédure plus de respect pour les principes catholiques, plus de déférence pour les priviléges ecclésiastiques, que dans celle adoptée en plusieurs causes, dans lesquelles des juges civils, de leur seule autorité, sans invoquer le pouvoir ecclésiastique, ont prétendu annuller des mariages. De deux maux, je préfère le moindre. Du reste, si l'on aperçoit des contradictions et des anomalies dans la procédure que je viens de développer, rappelons-nous que le même défaut se retrouve facilement dans toute notre législation, dans tout notre système social, quand l'Eglise et l'Etat viennent en contact. L'Eglise n'ayant pas la place qui lui appartient, les rapports entre les deux puissances ne sont pas toujours harmonieux. Quand

les principes sont faux, est-il étonnant que les conséquences soient discordantes ?

M. Girouard, après avoir cité dans ses *Considérations sur les lois du mariage*, [1] la cause de Vaillancourt *vs.* Lafontaine, remarque : " Cette décision consacre le principe qu'il n'appartient pas aux tribunaux civils d'adjuger sur la validité d'un mariage avant d'avoir consulté l'Eglise, et que l'autorité civile ne peut dissoudre ce que l'Eglise reconnaîtrait comme valide. Cette procédure, d'ailleurs autorisée par un autre précédent fort ancien, semble faire revivre parmi nous l'ancienne officialité. Loin de nous en plaindre, nous applaudissons à ces arrêts, et nous formons des vœux pour qu'ils soient généralement suivis, et qu'ils finissent par former la jurisprudence du pays. Rien de plus raisonnable que le mariage qui, dans ce pays, est célébré non pas par le ministère d'un officier civil, mais d'un ministre de la religion, suivant les rites de l'église des parties, ne puisse être cassé qu'après que cette même église ait prononcé, parcequ'elle doit être juge de ses rites et de ses décrets."

Ces paroles sont très-vraies. Aussi les deux causes que je viens de citer proclament et consacrent un principe d'une importance extrême pour tous les catholiques de ce pays De plus, elles forment des précédents qui doivent nous guider dans les recherches que nous faisons. En effet, dans ces causes, la Cour a rendu hommage à la puissance de l'Eglise en matière spirituelle ; le tribunal a reconnu que l'Eglise possède sur certaines choses un pouvoir qui opère sur un autre ordre de faits que celui soumis à la juridiction civile ; un pouvoir qui, en certaines matières, s'exerce avant que le civil puisse intervenir, et sans lequel ce dernier ne pourrait rien faire ; un pouvoir enfin, qui, dans les sujets qui lui sont réservés, prononce souverainement ; de sorte que le rôle du tribunal civil se borne ensuite à reconnaître son jugement et à lui donner les effets civils. La Cour, en renvoyant les parties devant l'Evêque, pour faire déclarer leur mariage nul, a suivi une ligne de conduite parfaitement conforme aux principes de l'Eglise et à l'esprit du droit français.

XLV. D'un autre côté, si ces priviléges de la puissance ecclésiastique existent pour un cas, ils existent aussi pour tous les cas semblables, et on doit rechercher un principe qui puisse servir à déterminer la sphère dans laquelle ces droits de l'évêque peuvent s'exercer. Ce principe, c'est l'analogie essentielle des espèces. Si l'évêque a eu le pouvoir de prononcer la nullité d'un mariage contracté malgré un empêchement dirimant, pourquoi, après s'être

conformé aux règles du droit canon, n'aurait-il pas, même devant la loi civile, celui de connaître de la nullité des vœux prononcés hors des conditions voulues pour leur validité ? A part la dissimilitude matérielle des deux cas, je ne vois aucune différence essentielle qui puisse empêcher l'application du principe commun que j'invoque. En effet, le mariage et le vœu créent un lien spirituel qui produit des effets civils. Ainsi le mariage n'a d'effets devant la loi que lorsque le sacrement a été validement reçu ; nos cours l'ont reconnu. De même, les vœux ne lient le religieux à son couvent et ne le retranchent de la vie civile que lorsqu'ils ont été émis suivant les lois de l'Eglise acceptées par l'Etat. Pourquoi nos tribunaux, s'ils étaient appelés à le décider, ne proclameraient-ils pas que la nullité du lien créé par la profession religieuse, doit, avant tout, être prononcé par l'autorité ecclésiastique, et qu'ils ne peuvent que confirmer cette sentence, afin de lui donner des effets civils ? Les cours ont reconnu cette autorité en fait de mariage ; ne serait-ce pas une inconséquence que de refuser de l'admettre dans le cas de réclamation contre les vœux ?

Je n'en dirai pas davantage sur cette question, afin de ne pas négliger mon sujet principal, en poursuivant la solution d'un problème particulier, quelqu'intéressant qu'il soit. Mais je ne l'abandonnerai pas sans attirer fortement l'attention des membres de la profession légale sur l'importance extrême qu'elle pourrait avoir, si une espèce semblable à celle que j'ai supposée venait à se présenter devant les tribunaux. La théorie que j'ai proposée n'est certainement pas à l'abri de toute critique, je l'ai reconnu ; mais il me semble qu'elle n'est ni injurieuse pour l'Eglise, ni discordante avec nos lois, ni dénuée de toute logique et de tout caractère juridique. Elle vient, de plus, d'un esprit qui cherche la lumière de bonne foi, et qui ne prétend pas imposer des opinions comme des principes.

XLVI. La réclamation contre les vœux, pour cause de nullité, était un des moyens qui pouvaient, en France, dans certaines circonstances, rendre au religieux la jouissance des droits civils. Ce n'était pas le seul ; mais en Bas-Canada, il n'y en a pas d'autre qui puisse régulièrement avoir cet effet. Je ne dirai donc rien de la sécularisation momentanée d'un religieux.[1] Cette question ne peut guère avoir d'à propos dans le travail actuel, puisqu'elle ne change nullement la condition de la personne et ne lui rend pas la vie civile. Je ne parlerai pas, non plus, du cas où un religieux est promu à l'épiscopat ; car, comme il n'y a en Bas-Canada que les

1 Richer, *Mort Civile*, p. 907.

religieuses de certains couvents qui soient déclarées par la loi mortes civilement, la question ne possède aucun intérêt pour nous.

Quant au congé accordé à un religieux par rescrit du Pape, il le relève bien de ses vœux dans le for intérieur ; mais les lois françaises ne lui ont pas toujours reconnu le pouvoir de le rendre à la jouissance des droits civils. Le principe des lois françaises sur ce sujet semble être que, lorsque des vœux ont été légalement prononcés, il n'y a aucune puissance sur la terre, soit spirituelle, soit politique, qui puisse en relever. Dans le cas, cependant, où une bulle de Rome accordait à un religieux dispense de ses vœux, ce document ne pouvait produire d'effet civil qu'après avoir été homologué par les tribunaux qui, toujours pénêtrés du vieil esprit gallican, ne le faisaient que pour des considérations très-fortes.[1] C'est peut-être la procédure qu'on adopterait aussi en Bas-Canada, en analogie avec le cas de réclamation pour nullité de vœux, suivant la théorie que j'ai exposée plus haut. Du reste, la dispense par une bulle du Pape forme un procédé si rare et si extraordinaire, que ses effets civils n'en pourraient probablement être réglés que par un moyen également extraordinaire et, dans ce cas, le recours au parlement serait peut-être nécessaire.

Les circonstances qui peuvent rendre la vie civile à un religieux et lui permettre de sortir de son couvent, se présentent si rarement dans la pratique, que depuis deux siècles que nous avons des communautés religieuses en Bas-Canada, le cas ne s'est pas encore rencontré une seule fois, et la jurisprudence du pays ne contient pas un seul précédent qui puisse être invoqué. Aussi n'ai-je parlé de la question que pour rendre ce travail plus complet, et parce que son examen théorique présente des aperçus intéressants et des problèmes curieux à étudier.

XLVII. Tels sont donc les effets assignés par la loi à la mort civile encourue par la profession religieuse ; et l'énumération rapide qui en a été donnée a dû faire voir que la personne qui la subit, en se consacrant complètement à Dieu, est tellement privée de tous les droits et de tous les priviléges accordés aux autres citoyens, qu'elle devient aux yeux de la societé et devant la loi, comme si elle n'existait plus, comme si elle était vraiment morte. Ne pouvant plus faire aucun acte civil, elle se trouve entièrement détachée de toutes les affaires et de tous les intérêts de ce monde, et n'a plus qu'à s'occuper de son Dieu, de son âme et de ses frères en Jésus-Christ, à qui désormais sa vie, ses actions et toutes ses pensées doivent être consacrées. Pour le religieux, c'est

1 Richer, *Mort Civile*, p. 918.

la complète renonciation au monde, en tant que celui-ci peut lui être utile ; mais cet abandon lui permet de se consacrer plus complètement au soulagement des souffrances de l'humanité, à l'éducation des enfants, à l'instruction des ignorants, à la conversion des pécheurs, au soin des malades et à la prédication de l'évangile. C'est, sans doute, une loi terrible au point de vue humain ; mais quelle paix intérieure et quel contentement surnaturel ne donne-t-elle pas au religieux, qui, en faisant l'abandon de ses richesses, en renonçant aux jouissances de la famille, voit immédiatement toute l'étendue de son sacrifice, comprend qu'il est irrévocable, et que ni Dieu, ni les hommes, ne pourront jamais lui rendre ce qu'il abandonne !

E. Lef. de Bellefeuille.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

---

# UN POINT D'HISTOIRE.

---

Lorsqu'on parcoure les pages de nos annales, on remarque, en comparant nos historiens sur certaines époques, certains faits ou certaines circonstances, qu'il existe quelquefois, outre des erreurs palpables, une regrettable divergence d'opinion, ou des contradictions directes, d'une nature fort peu satisfaisante pour celui qui désire avoir une idée exacte des événements. Les causes de ces versions opposées et dissemblables sont nombreuses. Les informations de l'annaliste peuvent avoir été erronées, tronquées ou incomplètes ; un texte obscur qui sert de canevas peut avoir reçu une fausse interprétation ; enfin, l'auteur n'a peut-être pas toujours puisé aux sources les mieux accréditées. Un exemple rendra mieux ma pensée. Un historien a fait le relevé des troupes anglaises et françaises qui, le 13 septembre 1759, combattirent sur les Plaines d'Abraham. Il a consulté dix écrivains, et tous ont des supputations diverses. Bien accueilli sera sans doute celui qui démêlera ces calculs un peu enchevêtrés, et qui pourra dire comme Archimède : *Eureka*, j'ai trouvé la vérité, je l'ai fait luire au milieu des brouillards qui l'enveloppaient. Ce préliminaire servira à me justifier si j'essaie d'éclaircir un petit *point* de notre histoire. Je me permettrai d'examiner un fait qui se rattache à la bataille de Carillon, en constatant si les sauvages alliés à la cause française, étaient présents ou non dans ce mémorable combat.

M. l'abbé J. A. Maurault, dont j'apprécie la belle *Histoire des Abénakis* qui rend justice à une fière et vaillante tribu, se croit autorisé à estimer que trois cents de ces sauvages ont aidé au succès des armes françaises dans la journée du 8 juillet 1758. Cette affirma-

tion mérite de passer par le creuset d'un sérieux examen. A la page 476 de cet interressant livre, on lit :

" Plusieurs historiens, entr'autres Garneau, disent qu'il n'y avait qu'un petit nombre de Sauvages à la bataille de Carillon ; mais la plupart des historiens américains, entr'autres Bancroft, Hildreth, Thrumbull, Frost, disent qu'un grand nombre d'Abénakis y prirent part." Vérifions l'assertion. J'ouvre Garneau qui écrit contrairement à cet énoncé : " L'armée française, dit-il, ne comptait que trois mille six cents hommes dont quatre cent cinquante Canadiens ou soldats de marine : *il n'y avait pas de Sauvages.*[1] " J'ai compulsé et lu attentivement la plupart des auteurs américains sus-mentionnés, outre Holmes, Grahame, l'estimable biographie de Sir William Johnson, et autres qui, ne parlent nullement de la présence des Abénakis dans leurs minutieuses relations du combat de Carillon. Notre judicieux historien Ferland, qui d'ordinaire fait ressortir les actes de ces " enfants des bois " ne les cite en aucune manière. Smollett[2] seulement dit : " Ce poste étant pris (un moulin à scie), le général Abercrombie s'avança vers Ticondéroga d'où il apprit d'après les prisonniers, que l'armée comprenait huit bataillons, avec un corps de Canadiens et de Sauvages, se montant en tout à six mille hommes.[3] " Mais on sait que ce rapport était exagéré, et partant, il n'a pas de titres à créance.

A présent, alléguons le témoignage des documents officiels d'une autorité indiscutable, et qui sont la boussole à consulter par l'historien cherchant à tâtons le vrai au milieu de la nuit du doute et de l'incertitude des renseignement, et qu'il doit invoquer de préférence à tous autres. Citons d'abord le vainqueur de Carillon. Le marquis de Montcalm écrivait le lendemain de son triomphe au marquis de Vaudreuil : " Quelle journée pour la France ! Si j'avais eu deux cents Sauvages pour servir de tête à un détachement de mille hommes dont j'aurais confié le commandement au chevalier de Lévis, il ne serait pas échappé beaucoup d'Anglais dans leur fuite. C'est une grande bataille, et *peut-être la première qui ait eu lieu sans les Indiens.*[4]

1 Histoire du Canada, Vol. II. Page 280.

2 Histoire d'Angleterre, Vol. IV. Page 14.

3 Le Rev. P. Martin, dans son récent ouvrage : " De Montcalm en Canada," p. 130, se méprend, je crois, en affirmant que Smollett porte à six mille le nombre de l'armée française. L'annotateur des " Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760 " est également sous cette impression, car Smollett ne grossit pas les chiffres, mais dit qu'Abercrombie crut à cette évaluation d'après les captifs, ce que confirment d'ailleurs Bancroft, Grahame et autres.

4 Cette lettre, comme celles qui seront citées successivement, sont comprises dans les *Documents de Paris*, XIV.

Le 12 juillet, il écrit au ministre de la guerre :

" Le 30 juin, jour de mon arrivée au camp de Carillon, j'avais deux mille neuf cent soixante dix hommes de troupes et *ce qu'on ne croira pas*, *seulement seize Sauvages* (il y en a huit cents domiciliés dans la colonie), trente cinq Canadiens et trente sept hommes de la marine...Le 7 juillet, *comme je n'avais pas d'Indiens*, deux compagnies de volontaires que je tirai de nos bataillons maintinrent le feu avec l'avant-garde de l'ennemi durant toute la nuit.[1] " Le fait de la présence de quelques Indiens à l'arrivée de Carillon est encore certifié par un officier nommé Borel dans un rapport sur cette bataille ; il s'exprime comme suit : " Montcalm arrive le 30 juin au camp où il trouve huit bataillons, deux compagnies d'artilleurs, trois cents ouvriers *et quelques Sauvages.*[2] "

L'adjudant Malartic, qui a signé le *Journal des opérations militaires devant Ticondéroga*, dit que " le 3 juillet, M. de Bourlamaque fit camper une vingtaine de Sauvages et qu'un Abénaki enivré tua un de ses compagnons et s'enfuit." Il ne mentionne pas les Sauvages à la journée du 8.

M. Doreil, commissaire général de la guerre, commente ainsi ce fait dans un rapport très-détaillé du combat : " Ce qui doit le plus exciter la joie et l'admiration publique, c'est le fait qu'aucun Indien n'a contribué à ce grand événement—une circonstance qui n'est peut-être jamais survenue dans ce pays ; *il n'y en avait pas un seul d'eux.*"[3] Mais si aucun peau-rouge n'a participé à ce faste militaire, qu'advint-il des Sauvages que Montcalm trouva au fort de Carillon ? Peut-on expliquer avec vraisemblance leur disparition ? D'après Malartic, ils étaient encore au camp le 3 de juillet, et n'y étaient plus dès le six, d'après de Montcalm. Voici : on voit que le 6, il y eut un engagement entre deux détachements des armées françaises et anglaises, pendant lequel le valeureux Lord Howe fut tué du côté des Anglais. M. de Trépézée qui avait été détaché en avant en observation, fut abandonné par le petit nombre d'Indiens qui lui servaient de guides ; cet officier s'égara ainsi dans la forêt, il fut cerné par l'ennemi qui tua, prit ou noya les deux tiers de ses soldats, lui même ayant reçu des blessures mortelles. Il n'est que rationnel de croire que les éclaireurs Sauvages qui avaient déserté leur poste et causé la perte de braves soldats, s'es-

1 Ce rapport est aussi consigné dans les Doc. de Paris, XIV.

2 Lettre au Maréchal de Belle-Isle.

3 Lettre au Maréchal de Belle-Isle, à M. de Moiras, ministre de la marine et des Colonies, 28 juillet 1758. Doreil appuie sur ce fait dans une autre lettre du 30 julllet à M. de Paulmy, ministre de la guerre.

quivèrent dans les bois et ne furent pas pressés de retourner au camp, où leur acte de lâcheté aurait été sévèrement puni comme il le méritait. Cette circonstance me semble expliquer suffisamment l'absence de cette mince bande de Sauvages à la bataille en question. Elle est confirmée par le rapport de Montcalm, la lettre d'Abercrombie à Pitt, secrétaire des colonies, par James Grahame,[1] etc. Cette disparition des Sauvages durant cette rude escarmouche, n'est pas mentionnée par le Rév. P. Martin, qui parle des seize Indiens comme ayant pris part au combat de Carillon, bien qu'il cite la lettre de Montcalm à Doreil, qui lui écrivait le 6 juillet : "Je n'ai que pour huit jours de vivres, point de Canadiens et *pas un Sauvage*."[2] On connait la malheureuse rivalité qui exista entre Vaudreuil et Montcalm et qui pouvait nous être funeste à cette heure critique de notre histoire alors que la patrie menaçait de crouler sous des ruines. On ne sera donc pas surpris des observations critiques du Gouverneur sur le rapport de Montcalm, concernant la bataille de Carillon, et qu'il trouve pullulant d'erreurs et de faussetés. Voici ce qu'il affirme touchant la question qui nous occupe : " Le nombre des Indiens était au moins de 150 au fort. Mais la capture qu'ils firent le 26 juin de 19 Anglais sous le commandement du sieur de Langy Montegron, a occasionné le retour de plusieurs d'eux *et ils ne restent jamais moins que quarante*." *Il affirme ensuite que les fonctions de vedettes* ont toujours été remplies par les Canadiens et les Sauvages, et que Montcalm ne se servit des réguliers que pour les initier au métier. Puis, il accuse Montcalm de n'avoir pas assez donné d'espace aux Indiens pour se mouvoir facilement sur le champ de bataille de Carillon. Il est évident que l'autorité de Vaudreuil, qui était loin des lieux, qui n'imagine que mensonges dans la relation de Montcalm, ne peut avoir le même poids que celle du général français, qu'aucun intérêt personnel et mesquin ne pouvait guider en assurant un tel fait,—qui est endossé par deux autres témoins oculaires.

Du reste, Vaudreuil confesse qu'il n'y avait peut-être pas plus de quarante Sauvages, et s'il y avait eu les cent cinquante Indiens en question, Montcalm s'en serait servi, comme il le dit, pour poursuivre l'ennemi dans sa fuite et l'exterminer jusqu'au dernier. D'autant plus encore qu'il atteste positivement ce fait dans une lettre déja produite et dans une autre datée du 16 juillet : " Le désir d'économiser les provisions a été la cause, monsieur, *que nous n'ayions pas eu d'Indiens dans l'affaire du* 8 ; vous devez vous rappeler

1 *History of North America*, Vol. IV. Page 30.

2 De Montcalm en Canada, Page 130.

que j'avais prévu cela. Trois semaines avant mon départ, je vous ai requis de lever le cri de guerre parmi les Abénaquis, et de les laisser venir avec moi."[1] Appuyé sur une telle preuve, ce point me semble établi d'une manière irréfutable.

Touchons maintenant à un autre fait qui se rattache à la question principale.

A la même page, 476, M. Maurault dit : " Comme les Anglais étaient déjà à la tête du lac St. Sacrement, Montcalm manda immédiatement au Gouverneur de lui envoyer sans délai le secours qu'il attendait ; mille six cents Canadiens, quatre cents réguliers et environ trois cents Abénakis furent alors envoyés vers le lac Champlain, sous les ordres du chevalier de Lévis. Il n'y eût que les Abénakis et les Canadiens qui purent, à marches forcées, arriver à Carillon avant la bataille." Je regrette que la vérité historique me force de rectifier cette dernière allégation.

Il est vrai que six cents Sauvages furent envoyés à la rescousse des troupes françaises ; mais il est prouvé qu'ils n'arrivèrent à Carillon qu'après l'engagement, le 11 juillet, d'après de Vaudreuil, et le 13, d'après Doreil. Voici ce qu'écrivait le Gouverneur, sous la date du 6 août : " Mon frère Rigaud partit le 5 avec environ six cents Sauvages et un parti de Canadiens d'élite. Malgré tout sa diligence, il n'a pu toucher Carillion avant le 11. Il est grandement mortifié de n'avoir pas partagé la brillante victoire de Montcalm. Je suis personnellement très-peiné, parce que les Anglais n'auraient pu éviter de succomber tous avec la chaude poursuite qu'on leur aurait donnée."[2] Est-ce que ce dernier aveu ne confirme pas ce qu'à déjà répété Montcalm, sur l'absence funeste des Sauvages à cette journée ? Ce dernier se plaint, le 20 juillet, dans une lettre au commissaire de la guerre, que les Sauvages sont arrivés trop tard et ne servirent qu'à consommer promptement les vivres.

M. Doreil avance que ce n'est dû qu'au retard et à la négligence inexcusable de Vaudreuil, si les Sauvages sont arrivés après coup et qu'ils ont même murmuré hautement d'avoir perdu un temps inutile à Montréal et ailleurs.[3]

La vérité de cette assertion n'importe à la question qu'en autant qu'elle prouve l'absence si regrettable des Sauvages à Carillon.

Encore une autre preuve qu'on ne soupçonnera pas d'être apocryphe : le 30 juillet a lieu à Montréal un conseil des Iroquois, Nepissingues, Algonkins, Abénakis et Mississagues, exprimant leurs

1 Lettre au marquis de Vaudreuil.

2 Lettre au Maréchal Duc de Noailles.

3 Lettre au Maréchal de Belle-Isle, 31 juillet 1758.

regrets à Vaudreuil de voir la manière dont ils ont été traités par Montcalm à Carillon.

" Nous prîmes, dirent-ils, la meilleure occasion d'assurer le général combien nous étions mortifiés *en n'ayant pas partagé sa victoire.* Il nous répondit sévèrement: Vous êtes venus quand je n'avais plus besoin de vous. Si vous êtes venus pour contempler les corps morts, allez derrière le fort et vous en trouverez quelques uns. Je n'ai plus besoin de vous pour tuer les Anglais."[1]

Ce fait, avec d'autres autorités, prouve péremptoirement que la légion de sauvages que Vaudreuil fit mettre en marche, n'arriva pas à temps pour soutenir Montcalm.

Les quatre cents réguliers dont parle M. l'abbé Maurault, arrivèrent le 7 au soir sous les ordres du capitaine Pouchot. Le chevalier de Lévis ne les rejoignit que le matin même du combat. Ce concours de plusieurs nations Sauvages démontre encore que " Vaudreuil n'invita pas seulement les Abénakis pour cette campagne."[2]

Encore à la page 476 M. l'abbé Maurault signale un nouveau fait qu'il donne comme venant à l'appui de ses assertions : " John Frost, dit-il, raconte une rencontre qui eut lieu alors à Ticondéroga (Carillon), entre deux cents Abénakis et un détachement de Rangers commandés par le major Rogers; ce détachement fut défait par les Sauvages. Plusieurs furent faits prisonniers, entr'autres, un officier du nom de Putnam qui fut conduit à Montréal." Cet engagement eut lieu ; mais il est avéré que ce ne fut pas au temps précisé. M. de Vaudreuil en parle comme étant arrivé au commencement du printemps. On en jugera par ses propres paroles : " Je me bornerai, dit-il, à parler de ce détachement dont le retour devait mettre l'armée ennemie en mouvement. C'était un détachement d'élite commandé par le major Robert Rogers, le plus célèbre partisan anglais. Il avait des ordres de son officier pour briser en haut la glace et tracer la route que l'armée devait suivre. Mais ce détachement fut entièrement défait par un parti de soldats de la marine, Canadiens et Indiens. De cette manière je protégeai la colonie, pendant l'hiver, des menaces de nos ennemis."[3]

La priorité de cette escarmouche à celle que lui assigne M. Maurault, est encore affirmée par un narrateur de ces épisodes mili-

1 Ces discours se trouvent dans les *Doc. de Paris*, XIV, suivis de la réponse de Vaudreuil.

2 Histoire des Abénakis, page 476.

3 Lettre au Maréchal Duc de Noailles, 6 août 1758.

taires. Mais au lieu de mettre en cause les Abénakis, il assure que c'étaient deux cents Iroquois ou Nepissings du Sault St. Louis et du Lac des Deux-Montagnes.[1] Ici s'arrête ma preuve. Je crois que ces données étayées sur des documents d'une authencité officielle et qu'on ne saurait récuser, seront acceptées comme comportant avec elles une valeur et une véracité indéniables.

En terminant ces pages, j'ajouterai que l'absence des Sauvages au prodigieux fait d'armes de Carillon mérite d'être notée. Car, depuis que Champlain épousa leur cause et les commanda à la déroute des Iroquois, le 29 juillet 1609, toujours ils se sont ralliés avec ardeur sous le drapeau blanc, souvent nous étonnant par leur vaillance, partageant nos revers comme nos gloires et voyant leurs rangs rapidement décimés par les pertes incessantes qu'ils subissaient dans ces sanglantes rencontres. Entre autres exploits, l'histoire inscrira à leur honneur l'éclatant triomphe de la Monongahéla qui leur revient en partie. Et après avoir combattu avec intrépidité et en grand nombre à Oswégo, au Fort Henry, à Niagara—pour ne nommer que ces lieux,—on les verra encore aux côtés des milices Canadiennes versant un sang inutile aux deux batailles des Plaines d'Abraham ;—puis, après la prise du Canada, on admirera ce soulèvement terrible et spontané des tribus de l'ouest sous l'impulsion de Pontiac—ce Napoléon à face rouge—capturant onze forts anglais et essayant d'arracher à coups de tomohawk ce vaste territoire de la Nouvelle-France, si longtemps possédé par le " Grand Roi ", dont le temps n'a pas encore effacé le souvenir !

JOSEPH TASSÉ.

1 Bulletin des plus importantes opérations durant l'hiver 1757-58. *Documents de Paris*, XIV.

# CONCOURS DE POESIE DE L'UNIVERSITE LAVAL.

---

Monsieur le Recteur,

La Faculté des Arts rend compte aujourd'hui du second concours de poésie française. Enhardie par le succès qui a couronné le premier concours, elle a proposé, pour l'année 1868, un sujet prématuré peut-être, plus difficile que le précédent, mais dont la grandeur et l'intérêt ne pouvaient échapper aux esprits studieux, et qui devait, par sa difficulté même, stimuler les jeunes talents qui savent oser et n'oublient pas que

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

Après *la découverte du Canada*, sujet qui a suscité de remarquables travaux, d'heureux essais, révélé quelques esprits bien doués, il lui était permis, ce semble, de porter plus haut ses espérances, et d'offrir à l'essor lyrique de nos jeunes poëtes, l'occasion de se signaler dans un genre que le précédent concours avait montré comme préféré. Sans abandonner l'histoire du Canada, si riche en sujets heureux, elle a cru devoir présenter les martyrs qui ont fécondé de leur sang la colonie naissante, comme un sujet digne de la lyre canadienne. Nombreux sont les héros qui réclament cette gloire. Les pages de nos annales ont recueilli religieusement chaque goutte de ce sang généreux versé pour une cause aussi noble que sainte, et les siècles reconnaissants rediront toujours les noms bénis des Brébœuf, des Lalemant, des Jogues, des Daniel, et de tant d'autres qui n'honorent pas moins la Compagnie de Jésus, que le pays qui a vu couler leur sang.

La vénération s'attache à toutes les grandes entreprises, à tous les grands sacrifices, et, à ce titre, les premiers missionnaires du Canada occuperont toujours le premier rang dans l'admiration de l'avenir. Il est beau, glorieux, utile surtout, de suivre, dans les récits de l'histoire, les traces de ceux qui, les premiers, ont imprimé leurs pas sur le sol de la patrie, et qui ont fait germer, dans le dur sillon qu'ils y ont creusé au prix des plus grands sacrifices, la semence de la civilisation. L'esprit se plaît à admirer tant de nobles caractères, tant d'héroïques vertus, cette patience inaltérable au milieu des tourments les plus cruels. Mais comment le poëte célébrera-t-il dignement tant de héros, de si glorieux souvenirs ? Quel nom choisir au milieu de tant de noms qui brillent d'un égal éclat ? Comment éviter l'uniformité dans un sujet qui multiplie sous la plume du poëte les mêmes travaux, les mêmes sentiments et presque les mêmes situations ? Où trouver cette unité si désirable dans toute composition, et sans laquelle l'esprit du lecteur comme celui de l'écrivain, flotte sans guide et sans lumière au milieu de ténèbres épaisses, ébloui par les éclairs qui peuvent briller parfois dans cette nuit profonde, mais ne sauraient montrer nulle part une route qui mène au but ? C'était là, il faut l'avouer, un des des grands écueils du sujet : *hoc opus*, *hic labor*, disait la prêtresse antique.

Suivre l'histoire pas à pas, faire paraître dans une suite de tableaux les martyrs qui font le sujet du poëme, c'était se vouer à la froideur et à la monotonie ; c'était réduire la poésie, dans le genre qui demande le plus d'essor et de liberté, à n'être plus que de l'histoire versifiée ; c'était détruire la création du poëte, enlever à la poésie ses ailes, à l'imagination ses couleurs et ses pinceaux.

Tous les jeunes talents que la grandeur du sujet a attirés au Concours, malgré ses difficultés, n'ont pas su éviter cet écueil, et leurs travaux ont souffert plus encore de l'imperfection du cadre, que du défaut d'inspiration. Il y avait cependant un moyen de donner à tous ces éléments épars une unité sensible, d'animer tous ces membres d'une même vie, de tirer en quelque sorte de ces blocs d'un marbre si beau une statue vivante, un groupe animé qui pût parler à notre imagination et réchauffer nos cœurs : *le dévouement.*

Oui, le dévouement, cette couronne de l'abnégation et de la justice, voilà l'unité d'un tel sujet, le soleil qui doit l'éclairer, le fil qui doit en lier les différentes parties ; le dévouement ! vertu sublime qui n'a cessé de ravir l'admiration de tous les siècles, qui a signalé d'une manière toute particulière les origines de notre patrie, et dont la violence arrachait naguère des entrailles de tous

les pays catholiques et du sein même des campagnes et des villes du Canada, une jeunesse ardente et valeureuse au cri de *Vive Pie IX! Aime Dieu et va ton chemin.*

Cette pensée de dévouement, qui semblait s'offrir d'elle-même, n'a peut-être pas toujours été assez respectée. On sent cependant ce qu'elle aurait pu devenir sous le pinceau du poëte. En mêlant et broyant ensemble toutes les couleurs qui conviennent à se sentiment, tout ce que l'histoire rapporte des héros de la foi dans notre pays, tout ce qu'une imagination inspirée peut découvrir dans le lointain des âges, il pouvait dominer son sujet, le façonner à son gré et nous présenter un tableau aussi agréable que saisissant.

Il ne faut pas l'oublier, le poëte a des ressources inconnues des autres hommes. Il sait, quand il lui plaît, animer d'un souffle vivifiant la matière la plus inerte ; revêtir d'un corps, visible aux yeux de tous, les abstractions les moins saisissables. Il sait prêter une voix aux arbres de la forêt, un sentiment aux rochers les plus durs. Sous l'influence de sa baguette magique, les ombres se dissipent, les objets se colorent, les temps se confondent, les espaces se resserrent ; tout lui obéit, tout reçoit de lui l'éclat, le mouvement et la vie. Outre cette puissance de création, il a le don merveilleux et inappréciable de voir à travers l'obscurité des siècles, des événements à peine indiqués par l'histoire, d'un œil plus pénétrant et plus sûr que les contemporains même de ces âges reculés ; et il a le talent non moins merveilleux de faire partager aux autres les émotions qu'il éprouve lui-même.

Dans nos forêts d'Amérique, nous avons pu voir des hommes arriver à une telle délicatesse de sensation, qu'ils démêlaient aisément, à travers les mille voix du désert, à plusieurs heures de distance, les pas d'un voyageur en route, à peu près comme le musicien habile sait démêler et suivre, à travers les mille voix d'un orgue puissant, les divers sons d'où résulte l'harmonie. Doué aussi d'une sorte de seconde vue, de cette intuition des choses qui rend les objets présents à sa pensée, le poëte trouvera-t-il difficile de faire vibrer les cordes si variées du cœur humain, et d'entonner sur sa lyre les chants de l'admiration la plus vraie, de la reconnaissance la plus vive, tout ce que son imagination lui fait voir de plus brillant, les sublimes élans de son cœur et de sa pensée ?

Mais, en parlant du poëte, je tarde peut-être trop de vous parler du Concours lui-même. La Faculté n'a pas à regretter d'avoir proposé à l'émulation de nos jeunes poëtes *les martyrs de la foi en Canada.* Quelques travaux, il est vrai, par un mélange de beautés et de défauts, n'ont pas paru au jury mériter une distinction. Ces ouvrages, cependant, ne sont pas sans mérite. Si l'on y trouve de

l'inexpérience dans le plan et dans l'expression, si l'éclat des images et l'inspiration lyrique s'y font trop désirer, ils donnent cependant l'espoir qu'un travail persévérant, une étude patiente et courageuse fera disparaître les imperfections, développera les heureuses qualités qui s'y révélent, et procurera à la Faculté de nouvelles palmes à distribuer.

Je ne nommerai pas les auteurs de ces travaux ; mais ils me permettront d'enchasser dans ma faible prose quelques unes de leurs strophes qui ont paru au jury toucher de plus près à la perfection du style poétique.

Une de ces pièces a pour épigraphe ces paroles des Actes des Apôtres : *et eritis mihi testes.....usque ad ultimum terræ.* L'auteur dans un premier chant, rend hommage à la croix, et constate que les persécutions ont toujours accompagné la semence de l'Evangile :

Partout où l'Evangile a porté la lumière,
Partout où l'étendard de la croix a passé,
Les peuples ont frémi d'une sourde colère,
Et pour ceux qui croyaient, l'échafaud s'est dressé.

Quelques bons vers, dans ce chant et dans le suivant, n'ont pas paru racheter la faiblesse générale de l'expression et du style.

Le troisième chant, intitulé *le froid et la faim ou le Père de Noue*, commence par quelques strophes faciles et heureuses.

Un soir, le vent pleurait comme un glas funéraire,
La neige, sur les champs roulait ses tourbillons,
Les forêts se plaignaient et tordaient leur crinière,
Et la lune mourante éteignait ses rayons.

Un veillard cheminait à travers la campagne,
Les raquettes aux pieds, il marchait à grands pas ;
Convaincu que son Dieu le voit et l'accompagne,
Il suivait un chemin qu'il ne connaissait pas.

Il allait au hasard, et, comme une avalanche,
La neige autour de lui, croulait du firmament,
Et semblait un réseau tissu de laine blanche
Pour servir de linceul au voyageur errant.

Pas une étoile d'or au front de la nuit sombre,
Pas une trace humaine indiquant le chemin ;
Sur le désert glacé, tout s'effaçait dans l'ombre :
Où s'en allait-il donc, le pauvre pélérin ?

Tous ces vers sont harmonieux et coulants ; les métaphores et les images leur donnent de la couleur, et, à part une ou deux expressions qu'un gout sévère pourrait peut-être relever, ils donnent l'idée de ce que pourrait faire le poëte en soutenant cette perfection de goût et d'art. Mais pourquoi faut-il le voir abaisser son

vol dès la strophe suivante, et tomber, pour ainsi dire, dans la sixième, pour ne plus se relever qu'à de rares intervalles dans le cours du quatrième et du cinquième chant.

Une autre pièce, où se trouve plus d'inexpérience, mais où le goût aime à rencontrer les éléments de la poésie, porte pour épigraphe ces mots du *Génie du Christianisme :* " Mais aussi quels hommes que les Brébœuf, les Lalemant, les Jogues, qui réchauffèrent de leur sang les sillons glacés de la Nouvelle-France ! " Le talent de l'auteur gagnera sans doute par l'exercice et l'étude ; la langue s'affermira sous sa plume, et acquerra plus de force, de netteté et de précision ; la pensée même pourra gagner en justesse. Mais ce que le jury aime à remarquer tout d'abord, c'est déjà le mouvement, l'entrain de la poésie. Quelques citations du premier chant, que je pourrais multiplier, et que je prends un peu au hasard, vous feront juger du mérite de notre jeune poëte.

J'ai compté tes cités, j'ai vogué sur tes ondes,
J'ai surpris les secrets de tes forêts profondes,
J'ai gravi tes rocs sourcilleux.
Tes farouches torrent, tes savannes muettes,
Je les connais, pays chanté par nos poëtes,
Pays conquis par nos aïeux !

.....

D'un pas aventureux, portant au loin ma course,
Du noble Saint-Laurent, j'ai dépassé la source,
Et flotté sur ses lacs géants ;
Puis son cours a conduit ma barque vagabonde
Jusqu'à l'immense golfe où se mèle son onde
Aux larges flots des océans.

.....

Et j'allais demandant en mes courses lointaines,
Aux clameurs des torrents, comme aux chants des fontaines,
Aux tempêtes, comme aux zéphyrs :
Quel germe avait produit ce changement immense ?
Et tout m'a répondu : " *La magique semence,*
C'est le sang fecond des martyrs."

Le troisième chant où le poëte fait une revue rapide de la série complète des martyrs n'est pas exempt d'une certaine monotonie. Il pourrait cependant nous offrir quelques vers heureux. Mais j'aime mieux vous citer les premières strophes du chant quatrième et dernier : le chant de triomphe, l'apothéose des martyrs.

D'esprits éblouissants quel est ce long cortége,
Passant et secouant leurs vêtements de neige
Dans l'azur du ciel bleu,
Ils semblent les anneaux d'une chaîne mystique
Entre le monde et Dieu !

Les célestes gardiens de l'auguste empyrée
Ont abaissé devant leur phalange sacrée
Leur glaive étincelant !
D'ineffables accords les saints parvis résonnent,
Sur leurs harpes de feu les chœurs divins entonnent,
L'hosanna triomphant !

De nombreux chérubins vont d'une aile légère,
Répandre sur leurs pas des torrents de lumières,
De parfums et de fleurs...
Adieu, tourments affreux, adieu, longues alarmes :
Hosanna ! c'est le jour où se séchent les larmes,
Où s'effacent les pleurs !

Et, ravi, j'admirais ces splendeurs infinies,
Lorsqu'une voix couvrit les saintes harmonies
Du concert éternel :
Et cette voix disait, roulant de sphère en sphère :
" Ils ont lutté, souffert et pleuré sur la terre,
Ils triomphent au ciel !"

J'arrive enfin au poëme qui a déterminé les suffrages du jury et auquel la Faculté des Arts à décerné la médaille d'argent S'il n'a pas obtenu la palme la plus brillante, l'auteur saura bien. la ravir un jour. Déjà nommé honorablement dans ce concours, il monte rapidement au sommet de la perfection. Son talent se fortifie ; et bientôt, comprenant que le travail et l'étude peuvent seuls donner à la fécondité, quelque peu exubérante encore de sa pensée, des jets moins multipliés, mais plus forts, des détails plutôt choisis que nombreux, il émondera le feuillage trop abondant de sa poésie. Il sait déjà embrasser un sujet dans toutes ses parties, l'agrandir même à son gré, se tracer un cadre vaste et régulier, et le remplir, sinon avec cette perfection et cette sobriété qui sont d'un art consommé, du moins avec cette abondance qui ne laisse plus que l'embarras du choix.

Dans un prologue, le poëte annonce heureusement son sujet et les divisions de son sujet. Il me permettra d'en citer quelques strophes qui me dispenseront d'analyser moi-même son ouvrage.

Je voyais s'avancer étincelants et calmes
Des prêtres au cœur généreux :
Prédicateurs du Christ, ils portaient tous des palmes
Et des vêtements lumineux.

Je voyais s'avancer les âmes de ces braves
Qui combattirent pour leur roi.
Alors qu'ils repoussaient de funestes entraves
Ils défendaient aussi leur foi.

Je voyais resplendir dans l'azur diaphane
Le voile des vierges de Dieu ;
Sur terre elles priaient, loin d'un monde profane,
Dans le silence du saint lieu.

Ces martyrs rayonnants de fraîcheur et de grâce
Chantaient l'éternel hosanna ;
Ils venaient se pencher à travers les espaces
Sur le beau ciel du Canada.

Le missionaire, le soldat, la vierge chrétienne : voilà les sujets que le poëte célèbre dans trois chants ; voilà les martyrs dont il chante le dévouement. On le voit : non content des héros qui ont fécondé de leur sang la semence de la foi dans les forêts de la Nouvelle-France, sujet vaste déjà et bien capable d'effrayer un esprit plus timide que le sien, l'auteur chante le soldat, qui, lui aussi, prodigue ses jours à la défense de la religion et de la patrie, et la vierge chrétienne qui sacrifie à l'amour de son Dieu les jours d'une vie brillante, heureuse et honorée selon le monde, pour s'ensevelir vivante entre les quatre murs d'un cloître comme entre les planches d'un tombeau. C'est ainsi que le poëte agrandit son sujet ; qu'il ouvre des perspectives nouvelles en multipliant les objets qui l'avoisinent.

Le premier chant, avec moins d'éclat dans les images, moins de pureté dans le goût et dans le style, rappelle involontairement la manière de Victor Hugo dans quelques pièces qui signalent la seconde période de son génie. Ce sont les mêmes énumérations, la même profusion de détails, la même anatomie de la pensée. On croit sentir le scapel du médecin, disséquant à plaisir, je ne dirai pas le cadavre, mais les ailes de la poésie. Rarement le vers s'élance vers les sublimes sommets où plane le génie lyrique ; il semble parfois embarrassé dans les plis nombreux de son vêtement et se trainer péniblement lorsqu'il devrait voler d'un vol libre et hardi dans les régions suprêmes de l'air. Sans doute, le poëte, en continuant de bien penser, donnera à son vers une allure plus franche, un vêtement plus brillant, nn ton plus élevé et plus soutenu, tout ce qui lui manque encore du côté de l'élégance, de l'harmonie, de la noblesse et de la précision.

Ces défauts, ou plutôt ces imperfections, sont moins sensibles dans le second chant ; la variété du rhythme donne à la poésie une aisance qu'elle n'a pas dans les grands vers. Cependant, si la muse encore timide, en parcourant, sous l'armure des preux, les champs du combat, fait parfois jaillir une étincelle cachée sous la cendre, parfois aussi elle brûle ses ailes au feu mal éteint du canon.

Je ne dirai rien du troisième chant, intitulé *la Vierge de Dieu*, où l'auteur fait parler l'esprit du siècle et l'esprit du ciel. M. Eustache Prud'homme, notaire à Montréal, lira lui-même cette partie de son ouvrage avec l'épilogue qui termine le poëme, et vos suffrages apprécieront, mieux que je ne le pourrais faire moi-même, les mérites de notre jeune poëte.

LOUIS BEAUDET, Ptre.

# LES MARTYRS DE LA FOI AU CANADA.[1]

---

Mais aussi quels hommes que Brebeuf, Lallement et Jogues qui réchauffèrent de leur sang les sillons glacés de la Nouvelle-France !

CHATEAUBRIAND.

## I.

J'ai compté tes cités ; j'ai vogué sur tes ondes ;
J'ai surpris les secrets de tes forêts profondes ;
J'ai gravi tes rocs sourcilleux ;
Tes farouches torrents, tes savanes muettes,
Je les connais, pays chanté par nos poëtes,
Pays conquis par nos aïeux !

Sous des rochers à pic, pleins d'ombre et de bruits vagues,
Le sombre Saguenay m'a bercé sur ses vagues
Aux insondables profondeurs ;
Et mirant ses reflets dans les ondes limpides,
Le rideau bleu-moiré des fières Laurentides
M'a montré toutes ses splendeurs.

J'ai souvent écouté, dans l'ombre, à la veillée,
Les sonores bayous ronflant sous la feuillée,
Et les imposantes rumeurs
Du fougueux Outaouais, aux flots semés d'épaves,
Où Moore voyageur mêlait ses chants suaves
Aux chants cadencés des rameurs.

1 Ce poëme, —une primeure pour la *Revue*—est un de ceux mentionnés dans le rapport du jury, préposé à l'examen des pièces soumises, au dernier concours poétique de l'Université-Laval.

L'auteur, jeune homme d'étude et d'énergie, a sû traiter son sujet avec une verve et un talent qui prouvent, une fois de plus, l'incontestable vérité de l'aphorisme :

—Il ne saurait se trouver rien de grand dans l'irréligion et la matière, car la véritable poësie n'allume son flambeau que dans les cieux. —NOTE DE LA DIRECTION.

J'ai mesuré des yeux le vieux pin qui se penche
Sur la falaise où croule, en flots d'écume blanche,
Le Montmorency bondissant !
J'ai mis mon pied hardi sur le roc qui surplombe
Au-dessus de l'abîme où roule, énorme trombe,
Le Niagara mugissant !

D'un pas aventureux portant au loin ma course,
Du noble Saint-Laurent j'ai dépassé la source
Et flotté sur ses lacs géants ;
Puis son cours a conduit ma barque vagabonde
Jusqu'à l'immense golfe où se mêle son onde
Aux larges flots des océans.

J'ai sondé du regard les gorges solitaires
Qui virent s'accomplir les monstrueux mystères
D'un culte à jamais effacé ;
J'ai scruté les ravins où l'Iroquois féroce,
Poussant comme un chacal son cri de guerre atroce,
Scalpait le Huron terrassé.

Mais sur ce sol, jadis peuplé d'étranges races,
A peine si mon œil a deviné les traces,
De ceux qui le foulaient alors ;
Et le penseur naïf, au front chargé d'études,
Chercherait vainement les vastes solitudes
Qu'on vit sommeiller sur ces bords.

Où dormaient des wigwams des villes sont assises ;
Là Québec et ses tours, gigantesques assises,
Ont détrôné Stadacona ;
Ici l'œil voit grandir Montréal la superbe
Au lieu même où jadis venait s'asseoir dans l'herbe
Le conseil de l'Agouhanna.

Le mécanisme a pris les chûtes pour vassales ;
L'industrie a jeté vingt arches colossales
Sur le fleuve tremblant de peur ;
Et narguant désormais les sauvages colères,
Le touriste franchit nos forêts séculaires
Sur les ailes de la vapeur.

Le progrès a partout remporté la victoire ;
L'humble bouleau flottant fait place à la bouilloire ;
Le phare luit sur le rocher ;
L'étroit sentier des bois se cache sous nos rues ;
Et les derniers débris des races disparues
Vivent à l'ombre du clocher.

L'indigène a mis bas l'arme dévastatrice,
Le baptême a versé l'eau régénératrice
Sur son front indocile et fier ;
Et le prêtre du Christ, dans mainte basilique,
Annonce maintenant le verbe évangélique
A tout un peuple né d'hier.

Et j'allais demandant, en mes courses lointaines,
Aux clameurs des torrents comme au chant des fontaines,
Aux tempêtes comme aux zéphirs,
Quel germe avait produit ce changement immense ;
Et tout m'a répondu : " La magique semence,
C'est le sang fécond des Martyrs !"

II.

Or, dans la nuit des temps quand mon regard se plonge,
Je vois se dérouler, ainsi que dans un songe,
Un bataillon sacré que nul danger n'émeut ;
Ce sont d'humbles soldats, paladins pacifiques,
Qui, comme les Croisés des légendes épiques,
Passent en disant : " Dieu le veut !"

Ils marchent...Nul d'entre eux ne regarde en arrière ;
Ils n'ont qu'un crucifix pour arme meurtrière,
Pour devise, trois mots: j'aime, j'espère et crois !...
Ils donneront leur vie et leur sang goutte à goutte
S'il le faut ; car c'est Dieu qui leur montre la route,
Un Dieu mourant sur une croix !

Les mers n'arrêtent pas leur phalange héroïque....
Où vont-ils ? Demandez aux déserts d'Amérique
Qu'ils parcourront bientôt d'un pas triomphateur !
Qui sont-ils ? Demandez à la France féconde
Dont ils vont promener à l'autre bout du monde
Le flambeau civilisateur !

Ils auraient pu chercher le luxe et la richesse,
Ils auraient pu choisir le monde et son ivresse....
Et ces soldats du Christ, gaiement et sans regrets,
Ont préféré la faim, le froid, la couche dure,
Le triste isolement, le vêtement de bure,
Et la mort au fond des forêts !

Mais jaloux du renom que donne la victoire,
Vont-ils chercher, au moins, un grand nom dans l'histoire ?....
Oh non ! de tels motifs pour eux n'existent plus !
La charité, voilà le secret de leur zèle ;
Ils ne briguent qu'un prix : l'auréole immortelle
Qui pare le front des élus !

Veillards aux cheveux blancs, jeunes gens au port grave,
Ils abordent joyeux tout ce qui les entrave ;
Fatigue, ennui, misère, et périls effrayants,
Ils vont tout affronter d'un œil calme et tranquille :
Inclinez-vous ! ce sont les preux de l'Evangile,
Les champions du Dieu des croyants !

Illustres généraux, foudroyants capitaines,
Dont on célèbre tant les conquêtes lointaines,
Chevaliers valeureux, guerriers de tous les temps,
Vous qui niveliez tout du tranchant de vos glaives ;
Fantômes belliqueux qui passez dans nos rêves
En tourbillons étincelants !

Sublimes conquérants, dont plus d'une épopée
Ont chanté les hauts faits et les grands coups d épée
Et dont le marbre altier surmonte les tombeaux !
Vainqueurs fameux, venez m'aider à reconnaître
Si c'est sous votre armure ou le froc de ce prêtre
Que bat le cœur d'un vrai héros !

Lui, n'a ni lourds canons, ni flottes colossales ;
Il n'a jamais connu les marches triomphales ;
Dans le monde il vivrait peut être au dernier rang ;
Le bronze n'irait pas à son humble stature. . . . .
Mais pour le dévouement plus l'arène est obscure
Et plus l'athlète est noble et grand !

Oh ! quand des passions la gangrène enveloppe
Tous les peuples anciens, et que la vieille Europe
Semble entière vouée au sombre esprit du mal ;
Lorsque les nations perdent leur énergie ;
Et que l'on voit trôner dans les salles d'orgie
La débauche en manteau royal ;

Quand le vice partout s'affiche sans mystères ;
Qu'il est beau de vous voir, hommes aux fronts austères,
Au siècle après avoir dit un dernier adieu,
Lutteurs qu'ont endurcis le cilice et la verge,
Vous jeter ainsi, seuls, sur une terre vierge,
Pour gagner des âmes à Dieu !

Oh ! marchez le front haut, sans reproche et sans crainte,
Hommes de paix, semeurs de la semence sainte ;
Et vous qui méprisiez l'éclat d'un vrai renom,
Quand le ciel vous tendra ses palmes virginales,
Sur les plus beaux feuillets de nos nobles annales
L'histoire inscrira votre nom !

## III.

Il fait sombre. Un canot que l'aviron soulève,
Du Saint-Laurent qui dort glisse en rasant la grève
Où la nuit ténébreuse a jeté son manteau ;
Tout est calme ; nul bruit ne trouble les chouettes ;
Seulement on croit voir d'étranges silhouettes
Apparaître parfois dans l'ombre du côteau !

Deux hommes sont assis au fond de la pirogue :
C'est le jeune Goupil, c'est l'héroïque Jogue,
Deux des premiers choisis parmi tous ces héros.....
Tout à coup l'Iroquois sort de son embuscade !.....
Et les captifs, traînés de bourgade en bourgade,
Sont brûlés, déchirés, roués par cent bourreaux !

Du martyre Goupil a conquis les prémices ;
L'autre vit : des trappeurs arrachent aux supplices
Ce tronçon mutilé, défiguré, perclus . . . .
Mais il revient bientôt au poste où Dieu l'appelle,
Et Jogues et Lalande, au seuil de leur chapelle,
Sont massacrés : le ciel a deux grands saints de plus !

C'est l'hiver. Des monceaux de glaces entassées
Couvrent du Saint-Laurent les rives délaissées ;
De gros flocons de neige obscurcissent les airs ;
La nuit descend du ciel, nuit hâtive et profonde,
Un pauvre prêtre, seul, sur la berge qui gronde
S'avance à pas tardifs dans des sentiers déserts !

Le froid n'est rien pour lui, tant son zèle l'enflamme.
C'est Noué qui chemine en rêvant dans son âme
De nouveaux convertis d'innombrables moissons ! .....
A quelques jours de là, la croix sur la poitrine,
Et l'œil encore empreint d'une extase divine,
Son cadavre est trouvé perdu sous les glaçons !

Quel est cet autre dont le sublime courage
Des farouches bandits semble épuiser la rage ?
Son corps est lacéré, lardé, couvert de sang ;
Redoutable hochet d'infernales orgies,
Un atroce collier fait de haches rougies
S'enfonce dans la chair de son torse puissant !

Son crâne est dépouillé, sa chair est pantelante ;
Mais pendant qu'il attend la mort horrible et lente,
Son front brille déjà d'un reflet immortel ;
C'est Brebeuf, défiant l'enfer, ses vengeances ;
Il succombe . . . . et bientôt, dans les mêmes souffrances,
Lallement, son ami, va le rejoindre au ciel !

Celui-ci, c'est Daniel ; sur son front pur et calme,
Ne vous semble-t-il pas voir rayonner la palme
Que ce saint confesseur va bientôt conquérir ?
On le crible de traits. . . . et sur sa lèvre pâle
Sa voix qui priait Dieu s'exhale en dernier râle,
Sa main qui bénissait se penche pour mourir !

Celui-là, c'est Garnier, qui, percé de trois balles
Que l'art civilisé fournit aux cannibales,
Veut se traîner encore au secours d'un mourant....
Dieu lui décerne enfin le prix de son courage :
Un tomahawk brandi par une main sauvage
S'abat sur le héros qui retombe expirant !

Comme un reptile au guet sous le feuillage sombre,
Voyez la trahison qui se glisse dans l'ombre,
L'œil louche et méditant un horrible dessein !
Soudain, j'ai vu briller une arme meurtrière :
Et Chabanel, qu'un traître a frappé par derrière,
Rend l'âme en pardonnant à son lâche assassin !

Par un excès de zèle oubliant la prudence,
Seul dans les noirs fourrés de la forêt immense
Mesnard s'enfonce un jour..... et ne reparait plus !
Garreau cueille à son tour la céleste couronne,
Puis LeMaître, Vignal que la hache moissonne,
Vont recevoir au ciel le prix de leurs vertus !

Marquette, qui donna tout un monde à la France,
Expire seul, brisé par l'âge et la souffrance,
Sur les bords dont il fut l'immortel pionnier !
Enfin le sort choisit la victime suprême,
Et Rasle de ce triste et glorieux poême
Ecrit avec son sang l'épisode dernier !

## IV

D'esprits éblouissants quel est ce long cortége,
Passant et secouant leur vêtement de neige
Dans l'azur du ciel bleu !

Comme des séraphins, dans leur vol angélique.
Ils semblent les anneaux d'une chaîne mystique
Entre le monde et Dieu !

Les célestes gardiens de l'auguste Empyrée
Ont abaissé devant leur phalange sacrée,
Leur glaive étincelant !

D'inneffables accords les saints parvis résonnent ;
Sur leurs harpes de feu les chœurs divins entonnent
L'hozanna triomphant !

De nombreux chérubins vont d'une aile légère,
Répandre sur leurs pas des torrents de lumière,
De parfums et de fleurs...

Adieu, tourments affreux, adieu, longues alarmes !
Hozanna ! c'est le jour où se sèchent les larmes,
Où s'effacent les pleurs !

Et ravi, j'admirais ces splendeurs infinies,
Lorsqu'une voix couvrit les saintes harmonies
Du concert éternel ;

Et cette voix disait, roulant de sphère en sphère :
" Ils ont lutté, souffert et pleuré sur la terre :
Ils triomphent au ciel !"

Brillants porte-flambeau des sciences humaines ;
Savants qui remplissiez les portiques d'Athênes ;
Sophistiques rhéteurs ;

Philosophes blanchis dans les aréopages ;
Vous qui vous honoriez du beau titre de sages,
Du grand nom d'orateurs ;

Moralistes hardis dont l'orgueil sans mesure
Voulut sonder notre âme, et de notre nature
Interroger la loi !

Dites-nous : que devient votre philosophie,
Devant celui qui souffre et qui se sacrifie
Pour son frère et sa foi ?

Votre orgueil que déguise un orgueilleux cynisme ;
Votre égoisme orné du nom de stoïcisme ;
Vos arguments subtils ;

Vos civiques vertus que nous vante l'histoire ;
Vos dévouements dictés par l'amour de la gloire ;
Oui, que deviennent-ils ?

La tonne où Diogène étalait sa misère ;
La coupe où bouillonnait la liqueur meurtrière
Que Socrate avala ;

Vos plus sublimes traits de force et de courage ;
Près de tant de grandeurs défiant tant de rage,
Qu'est-ce que tout cela ? .....

Martyrs, votre vertu n'a jamais eu d'égale :
Comme elle votre gloire, étoile sans rivale,
Luira dans l'avenir !

Allez cueillir au ciel le prix de vos conquêtes ;
Ici, des nations inclineront leurs têtes
A votre souvenir !

Sur vos corps mutilés flottent des ailes d'ange ;
Votre sang répandu goutte à goutte se change
En rubis chatoyants ;

Et ces pleurs qui coulaient sur votre face blême,
Rutilent maintenant sur votre diadême
En joyaux éclatants !

Triomphez ! nobles fils de la chrétienne Gaule !
Vos cicatrices vont bien mieux à votre épaule
Qu'une hermine de roi.

Triomphez ? car je vois dans votre cour immense,
Tous ceux dont vous avez ouvert l'intelligence
Au soleil de la Foi !

Et toi, beau Canada, quand je lis ton histoire,
Ou que le souvenir rappelle à ma mémoire
Ce que Dieu t'a donné
De sang pur et fécond, de vertus magnanimes,
Je m'écrie, admirant ces dévouements sublimes :
"Pays de mes aïeux, tu fus prédestiné ! "

ACHILLE FRÉCHETTE.

---

# ANNE SEVERIN

A LADY GEORGIANA FULLERTON.

## XXXV

(*Suite.*)

La vicomtesse fut une seconde fois arrêtée tout court ; mais ce fut maintenant par la main de Guy, qui se posa avec autorité sur la sienne ; et il s'en fallut de peu que cette main blanche et potelée ne gardât aussi la trace de cet avertissement muet. Guy se contint pourtant, mais l'expression de ce geste fut tel que la vicomtesse en fut interdite.

— Allons donc, Guy ! dit-elle avec un mélange de peur et d'humeur, et dégageant sa main. Qu'avez-vous donc encore ?

— Rien, rien ; pardon, ma cousine, dit Guy en se rasseyant près de la table, encore une fois, pardonnez-moi ; j'ai parfois de malheureux accès de vivacité, je le reconnais, et j'étais à l'instant tout près de me fâcher, ce dont j'eusse été ensuite inconsolable. Mais tenez, écoutez-moi et entendons-nous une bonne fois. Oui, je vous le répète, j'ai voulu épouser Anne Severin...

Il s'arrêta un instant, puis il dit :

— Maintenant, je n'y songe plus ; mais, tant que je vivrai, j'aurai pour elle la tendresse d'un frère, et ses parents me demeureront toujours chers, plus que tous les miens. Cela dit, vous comprenez bien que toute insinuation, toute parole blessante sur l'un ou sur

l'autre serait une insulte à moi-même que je ne saurais supporter.

La vicomtesse s'était un peu remise des différentes peurs et surprises que Guy venait de lui causer. Ce qui avait surtout contribué à la calmer, c'était l'accent avec lequel, après avoir répété qu'il avait voulu épouser Anne, il avait ajouté " qu'il n'y songeait plus." Elle réfléchit qu'après tout il n'y avait pas grand mal de fait, et qu'en tout cas, à moins de se brouiller avec son cousin, il était évident qu'il fallait en ce moment lui obéir. Elle reprit donc la liste avec un petit geste d'humeur, et elle se mit en devoir de repasser docilement la plume sur les noms écrits au crayon par Guy, tandis que celui-ci, debout près de la table, d'un air irrésolu, semblait avoir encore quelque chose à dire.

La vicomtesse, la plume à la main, leva les yeux et attendit.

— Il y a une autre personne que j'allais oublier de vous nommer, dit enfin Guy, et qui doit être invitée avec les Severin...une jeune Anglaise orpheline... fille d'un ancien ami de mon père, qui se trouve en ce moment confiée à leurs soins.

La vicomtesse prit un air résigné.

— Et comment se nomme-t-elle, cette amie de vos amis ? dit-elle d'un ton dolent.

— Miss Devereux.

—A la grande surprise de Guy, la vicomtesse, en entendant ce nom, poussa un cri de joie.

— Que me dites-vous là, à présent, s'écria-t-elle... Devereux ! miss Devereux !...Eh quoi ! la nièce de lady Cecilia Morton ?

— Présisément.

— Véritablement, mon cher Guy, vous me faites passer ce soir de surprise en surprise ; mais celle-ci, du moins, m'est tout à fait agréable ; car sachez donc, mon cher enfant, que lady Cecilia Morton est mon amie, et que, lorsqu'elle vient à Paris, nous passons notre vie ensemble. Vous savez déjà, sans que je vous le dise, je suppose, que c'est une très-grande dame, et, plus que cela, une femme très-élégante, et qui appartient, en Angleterre, à la crême du beau monde.

—Je n'en savais rien, dit Guy, et....cela ne me fait rien.

— Mais cela me fait beaucoup à moi, s'écria vivement la vicomtesse, revenue tout à fait à elle-même, et je tiens à voir cette jeune personne le plus tôt possible ! Mais voulez-vous bien m'expliquer comment il se fait qu'une nièce de lady Cecilia se trouve cachée dans un coin du parc de Villiers ?...et sous la garde des Severin, encore !

Guy expliqua l'énigme, en racontant toutes les circonstances déjà connues du lecteur.

Il n'avait pas fini son récit que la vicomtesse s'écria :

—Demain, sans retard, vous m'y conduirez, Guy, et, par la même occasion, je ferai connaissance avec vos amis.

Cette incident imprévu rétablit tout d'un coup l'harmonie qui avait été plusieurs fois, pendant cette entretien, si près d'être troublée entre eux, et avant de se séparer, il fut convenu que, le lendemain, la vicomtesse prendrait place dans le phaéton de Guy, et se rendrait avec lui au chalet.

## XXXVI

Lorsque Guy, après avoir une première fois nommé les Severin devant la vicomtesse, avait renoncé à la pensée de lui présenter ses amis, ce n'avait point été par la crainte de lui voir maintenir en leur présence les airs dédaigneux qui l'avaient blessé ce jour-là. Guy trouvait sa cousine fort souvent frivole et ridicule ; mais il savait qu'elle manquait plutôt de bon sens que de bon goût. Il était donc certain que le seul aspect de ceux qu'elle dénigrait ainsi d'avance ferait évanouir ses préventions, et quand à la nièce de lady Cecilia, même avant d'être instruit des circonstances qu'il venait d'apprendre, il n'était pas fort inquiet non plus de l'effet que produirait sa vue ; mais le chalet était pour lui un sanctuaire, où après ce premier entretien, il trouva la vicomtesse indigne de pénétrer, et il décida que jamais il ne lui permettrait d'en franchir le seuil. Or, maintenant, grâce à ce dîner auquel il avait eu la faiblesse de consentir, il avait été amené à faire absolument le contraire de ce qu'il avait résolu, et même à l'imposer avec une sorte d'autorité à la vicomtesse ! Aussi demeura-t-il plus contrarié que triomphant de sa victoire, et lorsque le même soir, il s'achemina vers le chalet un peu plus tard que de coutume, ce fut avec une sensation de tristesse et de regret causée par la pensée que cette soirée était peut-être la dernière qu'il eût à passer comme il venait d'en passer tant d'autres !

La nuit était belle et parfumée autant que l'avait été le jour. Guy marchait lentement pour savourer la douceur de l'air, et bientôt, la même sensation, qui le matin lui avait rendu la présence de sa cousine importune, lui fit éloigner maintenant avec impatience le souvenir de leur récent entretien. Mais était-ce bien la vicomtesse et l'ennui dont elle était la cause qui oppressait à ce

point le cœur de Guy ? Était-ce bien là le seul motif de l'agitation qui faisait tantôt hâter, tantôt ralentir son pas ? Et lorsqu'il fut enfin arrivé à la porte du salon, et au moment d'entrer, fut-ce là ce qui l'arrêta encore dans l'ombre du berceau de verdure pour y maîtriser un trouble inusité ?

La porte était ouverte comme si l'on eût été en plein été, et de la place où il se trouvait, il voyait presque en entier l'intérieur du petit salon et (hormis une seule) toutes les personnes qui s'y trouvaient. Il s'appuya contre le treillage et regarda.

Deux lampes éclairaient la chambre, l'une posée sur une petite table auprès de laquelle lisait M. Severin, l'autre suspendue au plafond, au-dessus de la table ronde où travaillaient Anne et sa mère, tout en écoutant une conversation qui avait lieu entre le curé et Franz, placés en face l'un de l'autre. Franz avait un crayon à la main et dessinait dans un album, mais il s'interrompait souvent, soit pour écouter, soit pour répondre.

La conversation semblait intéressante, à en juger par l'expression qui animait le visage de Franz, à en juger aussi par la manière dont, sans changer d'attidude, Anne laissait parfois tomber son aiguille pour écouter plus attentivement, à en juger surtout par l'accent de la voix du curé, qui parvenait jusqu'à l'oreille de Guy. Il connaissait bien cette voix grave et douce, cette voix que l'émotion d'un zèle aussi tendre qu'ardent rendait si pénétrante lorsqu'une circonstance particulière réveillait plus vivement que de coutume la charité qui brûlait dans son âme. Alors, en vérité, ce visage humble et modeste devenait majestueux, ce langage simple et presque naïf devenait persuasif et éloquent. Dieu lui même en de tels instants parlait par la bouche de son fervent et fidèle serviteur, et de grands effets souvent suivaient ses paroles.

Il semblait qu'il dût en être ainsi dans ce moment. Car lorsque le curé cessa de parler, Franz demeura muet et pensif ; sa main traçait sur le papier des lignes dont il n'avait pas conscience, et cette fois, lorsqu'il releva les yeux et les tourna instinctivement vers le ciel étoilé, son regard ardent et interrogateur jusque-là, était complétement changé. Il déposa son crayon, appuya sa tête sur sa main et demeura sans parler, absorbé et ému. Le curé, presque surpris de l'effet qu'il venait de produire, se tut aussi, et, fermant un livre qu'il tenait à la main (et qui avait sans doute amené la discussion), il le rendit en silence à Franz sans chercher à prolonger l'entretien.

On a souvent observé qu'au milieu de la conversation la plus animée, il y a des moments où tout d'un coup, et sans qu'on sache

pourquoi, tout le monde se tait la fois. Une superstition poéti que des peuples du Nord attribue ce silence subit et général au *passage invisible d'un ange* auprès de ceux qui parlent.

Si jamais silence put être interprété ainsi, ce fut celui qui régna pendant quelues instants dans le petit salon du chalet. Le témoin caché de la scène qui venait de se passer en ressentit lui-même une impression solennelle ; mais presque au même instant une émotion toute différente succéda à celle-là, et, près d'entrer, il s'arrêta encore, cette fois en tressailiant. Une voix, qui semblait plutôt appartenir au ciel qu'à la terre, venait de rompre le silence, et le salon, le jardin, la voûte tout entière du ciel serein semblèrent tout d'un coup s'animer et vibrer sous des accents d'une douceur pénétrante, puissante, divine.

Guy avait pour la musique un goût passionné, exalté, et parfois étrange dans ses effets, nous en avons déjà vu la preuve dans ce récit. La musique était véritablement pour lui un langage, et un langage qui prêtait une force toute puissante aux idées dont il était l'interprête. Anne avait su se servir de cette force pour faire triompher un jour en lui le bien sur le mal. En ce moment, c'était une autre voix qui faisait battre son cœur et cette voix y réveillait un autre écho. Le silence recueilli qui avait suivi les dernières paroles du curé était rompu. Éveline était au piano et chantait ; tout ceux qui se trouvaient près de la table ronde s'étaient levés. Guy parut enfin et il alla s'appuyer contre la bibliothèque placée le plus près du piano. Éveline le vit et rougit, mais elle ne s'arrêta pas ; seulement sa voix trembla légèrement, et ses yeux, levés un instant, se baissèrent. Jamais ni son regard ni son chant n'avaient eu cette douceur, cet accent, ce charme inexprimable.

Lorsqu'à la fin de l'air, elle releva les yeux, ceux de Guy, fixés sur elle, obligèrent ses longues paupières à se baisser encore. Elle voulut se lever.

—Oh ! non de grâce. Restez, restez dit Guy, bas et d'une voix suppliante... Restez, je vous en conjure.

Éveline se rassit et laissa ses mains errer au hasard sur le piano, tandis que Guy, penché vers elle, murmurait à voix basse quelques mots à son oreille.

Éveline tressaillit et se leva une seconde fois, vivement troublée, tandis que le regard de Guy semblait l'implorer et cherchait à l'arrêter encore.

Elle secoua la tête.

— Non, non, dit-elle tout bas avec agitation.

— Un mot.

— Non pas aujourd'hui, pas maintenant.

— Quand ?

Éveline ne répondit pas.

— De grâce, oh ! de grâce, nommez un jour pour me répondre.

—Eh bien, eh bien, balbutia-t-elle, demain... non, jeudi... oui, jeudi ; mais ne me parlez pas ainsi jusque-là.

Ces mots échangés entre eux à voix basse, Éveline quitta le piano. Un étrange sourire effleura un instant ses lèvres ; mais presque sur-le-champ, cette expression changea. Elle sortit du salon, et si quelqu'un l'eût suivie, on l'eût trouvée, quelques minutes plus tard, assise dans le jardin, et pleurant à chaudes larmes. Personne au reste en ce moment ne songeait à la suivre. Guy était demeuré à la place où elle l'avait laissé et semblait étudier attentivement un morceau de musique dont il s'était emparé. Le curé s'acheminait vers la porte avec Franz, qui lui avait demandé la permission de l'accompagner jusqu'au presbytère. Ni l'un ni l'autre n'avait ce soir-là écouté la musique. Anne seule avait suivi Éveline au piano ; mais elle s'était assise derrière elle dans la sombre embrâsure de la fenêtre, et elle ne quitta cette place qu'à l'heure du thé, que, suivant l'habitude de son pays natal, madame Severin faisait servir tous les soirs au chalet.

Anne alors se leva, et vint prendre à la table sa place accoutumée, mais lorsqu'elle voulut soulever la théière, sa main tremblait si fort qu'elle fut obligée de la remettre sur le plateau.

Guy n'avait remarqué aucun des mouvements d'Anne, il ne l'avait vu ni prendre ni quitter la place qu'elle avait occupée : il était demeuré où nous l'avons laissé, complètement absorbé. En ce moment, il se leva et s'approcha de la table à thé.

— Qu'as-tu, Anne ? dit-il. Es-tu malade ? Tu es d'une pâleur effrayante.

—Ce n'est rien, dit-elle ; je te supplie de ne point y faire attention et de ne pas surtout effrayer ma mère... J'ai froid, voilà tout ; cette fenêtre a été ouverte trop longtemps ce soir.

Guy la regarda d'un air inquiet. Anne porta la main à sa tête et sourit.

Ce n'est absolument rien, te dis-je. J'ai mal à la tête ; cela m'arrive souvent depuis quelques temps.... Ne causons pas ce soir, je suis trop fatiguée.

— Oui, tu as raison : ne causons pas en ce moment ; repose-toi, et surtout ne sois pas malade, ma chère petite sœur Anne.

— Non. Bonsoir, Guy.

Elle se leva, lui tendit la main, et sortit de la chambre.

## XXXVII

Le lendemain, à l'heure convenue, Guy était devant le perron attendant dans son phaéton que la vicomtesse vint prendre place auprès de lui. Il était distrait et préoccupé, et si sa cousine avait encore cru faire une démarche dont il devait lui savoir gré, elle eût été désapointée du peu d'effet que produisait cet acte de condescendance ; mais bien qu'elle fût mécontente de le trouver maussade, elle ne pensait plus en ce moment aux Severin. Ce n'était point eux qu'elle allait voir, mais la nièce de son amie, dont elle était fort occupée et auprès de laquelle ses proctecteurs momentanés ne jouaient plus en ce moment qu'un rôle secondaire.

Lorsqu'aucune raison majeure n'invitait la vicomtesse à se taire ; elle pensait volontiers tout haut. Aussi, malgré le silence de Guy et malgré les ménagements que l'entretien de la veille l'obligeait à garder, elle laissa bientôt échapper quelques-unes des réflexions qui lui traversaient l'esprit.

—Il faut avouer que ce vieux Devereux a eu, avant de mourir à Calcutta, une bien étrange fantaisie. Je me souviens, du reste, que lady Cecilia regardait son beau-frère comme un être fort bizarre, et l'appelait quelque fois un vieux fou. Il avait eu une grande passion, dans sa jeunesse, et lorsque plus tard il pousa lady Sarah ; la première déclaration qu'il lui fit, fut celle d'être désormais incapable d'aimer personne ; ce n'était pas encourageant ; mais lady Sarah s'était engouée de lui, et lord Hardleigh, son père, désirait beaucoup ce mariage, parce que, dans cette position et à cette distance, le nombre de ceux qui pouvaient prétendre à la main de sa fille était fort restreint. Ce Devereux était bien né, il avait une brillante carrière et avait une fortune considérable... A propos de cela, sa fille doit être une très-riche héritière.

Guy fit un léger mouvement de surprise et presque d'humeur.

—Je n'en sais absolument rien, dit-il.

—Cela vous ressemble !... Enfin n'importe, j'en reviens à ce que je disais. Quelle idée bizarre que celle de transplanter une jeune fille accoutumée à toute la magnifique aisance de la vie aristocratique en Angleterre, dans une espèce de loge de portier donnée par le marquis de Villiers à ...

La vicomtesse s'arrêta en rougissant.

—Parlez-vous du chalet, dit Guy.

—Pardon, pardon, Guy, je ne veux, je vous l'assure, rien dire au détriment de cette maisonnette et de ceux qui l'habitent ; mais

enfin, sans lui faire le moindre tort, ni à eux, je sais mieux que vous, ce que peut être une médiocre demeure champêtre dans le coin d'une de nos provinces, comparée à l'habitation où cette jeune miss Devereux a passé sa vie, car je le connais, moi, ce beau château d'Oakwood.

— En vérité ? dit Guy avec un intérêt soudain. Eh ! quoi, vous connaissez le château où elle a été élevée ?

— Mais oui, sans doute, dit la vicomtesse ; j'y ai passé deux mois entiers une fois dans ma vie ; il y a longtemps, il est vrai ; il y a dix ou douze ans. C'est alors que j'ai tant entendu parler de M. Devereux, et de cette même enfant qu'il devait alors leur envoyer de Calcutta... J'étais loin assurément de me douter qu'un jour je la retrouverais ici... Eh ! bien, à cette époque, Oakwood était déjà un lieu admirable, et on m'assure que depuis M. Morton et lady Cecilia y ont encore ajouté ; il est fort riche et elle a un goût exquis.

— Et ce château, reprit Guy au bout d'un moment, est plus beau, dites-vous, qu'aucun de nos châteaux de France ?... beaucoup plus beau, j'imagine, d'après cela, que mon pauvre Villiers, par exemple.

Il fit cette demande en hésitant et avec une certaine anxiété ; la vicomtesse se hâta de reprendre :

— Quant à cela, tranquillisez-vous. Je n'hésite pas à vous dire que votre " pauvre Villiers," comme vous l'appelez, soutiendrait la comparaison avec les plus belles habitations d'Outre-Manche, surtout (permettez-moi, sans vanité, d'ajouter ceci) surtout depuis que j'y ai mis la main. Auparavant, je ne le nie pas, je crois bien que l'aspect du grand appartement dans son état de grandiose abandon, eût semblé déplorablement triste à cette jeune fille, si elle y eût été introduite. Maintenant je lui permets d'y venir quand elle le voudra, je sais d'avance qu'elle ne pourra rien y trouver à redire.

Guy fouetta ses chevaux dont il avait laissé ralentir le pas, puis il dit :

— Vous m'avez, en vérité, rendu un très-grand service, ma cousine, et il me semble que je ne vous en ai pas assez remercié.

Et il accompagna le compliment du sourire le plus gracieux ; la vicomtesse reçut l'un et l'autre avec une vive satisfaction. Malgré elle, depuis la veille, elle suivait d'un œil inquiet les mouvements de la physionomie mobile de son cousin ; plus d'une fois, elle avait été tentée de se montrer envers lui digne et mécontente, car elle ne pouvait lui reconnaître le droit de prendre, vis-à-vis d'elle, le ton qu'il avait pris, et il eût été bon peut-être de le corriger de ses

boutades en lui donnant une leçon : c'était ce qu'elle s'était répété plusieurs fois la veille au soir avant de s'endormir dans son grand lit, et ce qu'elle s'était dit encore, lorsqu'au commencement de la promenade, elle avait remarqué le visage froid et taciturne de Guy ; mais elle avait beau s'en défendre, il lui en imposait, et elle n'avait pas osé lui manifester son mécontentement ; et maintenant, telle était la puissance du sourire de ce même Guy, ce mécontentement s'était évanoui comme de la neige au soleil.

Ce sourire, il faut l'avouer, qui n'était pas très-fréquent sur la bouche ferme et sérieuse de Guy, éclairait parfois son visage d'une façon soudaine et magique, et lui prêtait un charme qu'il était difficile de ne point subir.

La vicomtesse sentit revenir toute sa bonne humeur : " il est original, pensa-t-elle, mais malgré cela, il est charmant," et elle poursuivit gaiement :

— Je suis encore plus ravie maintenant que je ne l'étais auparavant, d'avoir pu remettre un peu les choses en ordre à Villiers, car, je vous l'avoue, il m'eût été désagréable que cette jeune Anglaise ne vît rien de mieux en France que la bicoque qu'elle habite en ce moment.

— Nous y voici arrivés, dit Guy en arrêtant ses chevaux, et si vous le voulez bien, nous remettrons au retour tout ce que vous pourrez avoir à me dire.

Le chalet, revêtu de toutes parts de verdure et de fleurs, et dont la forme régulière et gracieuse était comme encadrée dans son petit jardin tout brillant et embaumé de roses, ne répondait pas exactement à la dénomination qu'il venait de recevoir. La vicomtesse ne put le méconnaitre, tout en ne l'avouant pas sur-le-champ ; mais dès qu'ils furent entrés dans le salon, Guy s'aperçut que ses prévisions commençaient à se réaliser. A peine, en effet, l'œil exercé de sa cousine en eut il parcouru l'ensemble que l'expression de son visage changea. Ce premier regard avait suffi pour faire reconnaître qn'en dépit d'une extrême simplicité, tout était ici conforme à ses notions les plus exquises d'élégance et de bon goût. Rien que de la perse, il était vrai, rien qu'un simple papier sur les murs ; rien que des tapis de drap uni sur les tables ; mais les livres, mais les fleurs, mais les divers objets placés à l'entour, mais tout, jusqu'au désordre de la chambre vide, en ce moment, qui indiquait les occupations récentes de ceux qui l'avaient quittée, tout cela avait un cachet qui ne permettait pas de se méprendre sur les habitants de cette maison.

— Décidemment, ils ne sont pas vulgaires.

Telle fut le verdict rendu intérieurement par la vicomtesse après qu'elle eut ainsi embrassé l'ensemble et les détails de tout ce qui l'entourait ; aussi, lorsque parurent enfin les maîtres du lieu, elle les accueillit tout autrement qu'elle ne l'avait prévu ; car nous savons assez que l'aspect de M. et madame Severin, non plus que celui d'Anne, n'était de nature à détruire la bonne impression produite par leur demeure. Aussi tout se passa-t-il exactement comme Guy l'avait prévu. Toutefois, il n'assista pas à l'entrevue. Aussitôt qu'il eut introduit la vicomtesse dans le salon, il lui dit qu'il avait une course à faire à quelque distance, et il sortit sur-le-champ; mais ce fut par la porte du jardin, en sorte qu'il rencontra par hasard une personne dont la robe noire et le chapeau de paille s'apercevait de loin dans le chemin de la prairie, et avec laquelle il put échanger quelques mots avant de regagner la route où était demeuré son phaéton

Il ne revit la vicomtesse que lorsqu'une heure après, il se retrouva en effet, à la porte du chalet pour la reconduire au château ; mais, dans l'intervalle, quelle qu'en fût la raison, il était redevenu soucieux et distrait ; et, malgré le plein succès de ses amis, malgré les louanges qui succédaient maintenant aux critiques, et que la vicomtesse leur prodiguait avec la même profusion, Guy demeurait silencieux et répondait par monosyllabes. La vicomtesse, au premier abord, ne le remarqua pas ; elle était trop préoccupée de tout ce qu'elle avait à dire sur un chapitre plus important que celui des Severin, qui fut bientôt épuisé ; elle continua :

— Oui, cette petite Anne Severin m'avait semblé, je l'avoue, tout autre que je ne m'y attendais ; je ne l'avais trouvée ni laide, ni gauche, ni mal fagotée... Mais, mon cher enfant, que vous dirai-je ensuite de ce que j'ai pensé lorsque, tout d'un coup, par la fenêtre du jardin, j'ai vu entrer, avec son chapeau de paille, cette merveille, cette beauté, cette nymphe, cette déesse !

Elle s'arrêta. Guy ne dit rien.

— Ah ! mon cousin Guy ! mon cousin Guy !... Sachez-le, c'est une chose bien étrange, pour ne pas dire bien suspecte, que le silence absolu d'un jeune homme de votre âge (qui ne donne, d'ailleurs, aucun signe remarquable d'impassibilité) sur le fait de la présence dans son voisinage d'une personne dont la seule vue suffit pour faire extravaguer une vielle femme comme moi.

Guy continua à regarder devant lui sans répondre.

Elle reprit plus vivement :

— Que puis-je en penser, Guy ?... je vous en fais juge vous-même. Quelle est l'idée qui peut me venir, si ce n'est l'idée naturelle, l'idée probable, l'idée, au surplus, infiniment agréable...

— Quelle idée, ma cousine ? dit Guy en l'interrompant de son ton le plus froid et en fronçant légèrement le sourcil.

— Voyons ! voyons, Guy ! dit la vicomtesse avec impatience, ne reprenez pas ce ton-là avec moi ; il n'est pas convenable ; et puisque vous me poussez à bout, je vous rappellerai que je suis votre tante, et que vous n'avez pas droit de m'imposer silence, quelque chose que je puisse avoir envie de vous dire.

Guy sourit et s'inclina.

— Le droit de parler, ma chère cousine ou ma chère tante, vous appartient d'une façon imprescriptible ; je ne réclame, pour ma part, que celui de me taire.

— Mais j'aurais bien aussi le droit, il me semble, quand j'interroge mon neveu, d'en exiger une réponse.

— Il me semble pas que vous m'ayez interrogé ; c'est moi, au contraire, qui vous ai demandé quelle était l'heureuse idée que vous suggérait mon silence sur... sur le projet qui vous occupe.

— Vous devinez bien !

— Non.

— Oh ! que si !

— Eh bien, oui, au fait ! je le devine, et je ne veux pas le nier ; vous attribuez mon silence à l'excès de mon admiration, ou quelque chose d'approchant, n'est-ce pas ?

La vicomtesse sourit.

— Et quand même cette idée serait fondée, je ne vois pas ce qu'elle pourrait avoir de si agréable... surtout pour vous, ma cousine.

— Mais, Guido mio ! s'écria la vicomtesse, vous avez donc oublié tout ce que je vous ai dit sur la naissance, sur la famille, sur la fortune de miss Devereux, sur les avantages de tous genres, enfin, qu'elle possède ; avantages que je m'étais attendue, je l'avoue, à trouver compensés par une vraie figure d'héritière... Au lieu de cela, je trouve une beauté, et vous voulez que je ne sois pas ravie. Ah ! le vieux Devereux n'a vraiment pas eu une mauvaise idée et je suis presque tentée de croire qu'il avait un peu deviné d'avance tout ce que je prévois maintenant, lorsqu'il a tant insisté sur ce singulier voyage.

A ce mot de la vicomtesse, Guy fit un léger mouvement. Elle venait, à son insu, de lui suggérer une idée qui donna à sa rêverie un caractère nouveau ; il la poursuivit toutefois en silence, tandis que, de son côté, la vive imagination de la vicomtesse se donnait carrière. Guy eût été surpris, en vérité, s'il avait deviné qu'elle avait déjà transporté en esprit Éveline à Paris, qu'elle l'avait présentée à toute la société, et avait vu l'éclat éblouissant de sa beauté

rejaillir sur son propre salon et sur le cercle exclusif au milieu duquel rayonnerait cette étoile. Tout cela s'était formulé dans sa pensée avec la rapidité de l'éclair, et comme en ce moment il lui semblait qu'elle venait de remporter un petit avantage sur la taciturnité de son cousin, elle allait revenir à la charge et poursuivre hardiment, lorsque, de cette voix calme et grave qui lui en imposait toujours, Guy lui dit tout d'un coup brièvement, mais avec douceur ;

— Ma chère cousine, pensez tout ce que vous voudrez ; mais, pour le moment, c'est un sujet dont je vous demande de ne pas me parler.

Il avait l'air plutôt suppliant qu'impérieux ; en outre, il semblait agité et ému ; il n'en fallut pas davantage pour que la vicontesse s'arrêtât tout court. Poursuivre en ce moment la conversation eût été se montrer à la fois indiscrète et maladroite ; elle le comprit, car elle n'était habituellement ni l'un ni l'autre ; et il en résultait que, malgré le vide de son esprit et même celui de son cœur, malgré sa frivolité et ses ridicules, la vicomtesse avait beaucoup de partisans et presque des amis. Ne pas dire ce que les autres n'aiment pas à entendre, glisser là où ils n'aiment pas qu'on appuie, c'est avoir du tact et pas autre chose. Mais dans l'atmosphère des salons, le tact, ressemblance mondaine de la charité, devient presque une vertu. C'est même la seule qui ne s'y affaiblisse point et qui puisse non-seulement y vivre, mais souvent y grandir.

La vicomtesse garda donc pour elle le reste de ses réflexions, et même elle se promit de ne plus prononcer de la journée le nom d'Eveline Devereux ; mais il était dit qu'il n'en serait pas ainsi, car, à peine entrée dans le vestibule, on lui remit une lettre arrivée pour elle pendant son absence, et cette lettre (par une singulière coïncidence) était précisément de la tante d'Éveline, de lady Cecilia Morton, dont elle n'avait pas de nouvelles depuis fort longtemps, et qu'elle n'avait pas revue depuis trois ans. A cette époque, il n'y avait aucune relation entre la vicomtesse de Nébriant et son vieux cousin, possesseur alors du château de Villiers. Lady Cécilia ignorait donc les chances que pouvaient avoir sa nièce et son amie de s'y rencontrer. Elle écrivait seulement à celle-ci pour lui dire " que sa santé l'obligeait à aller d'abord aux eaux, puis en Italie, et qu'elle ne s'arrêterait à Paris que peu de jours, afin d'y attendre sa nièce séparée d'elle depuis quelques mois, et à laquelle, par ce même courrier, elle écrivait de venir la rejoindre, afin de partir ensuite avec elle.

En lisant cette lettre, il fut impossible à la vicomtesse de ne pas faire une exclamation de surprise.

— Voici un singulier hasard, dit-elle. Guy, tenez, lisez.

Guy prit la lettre, la lut, et la rendit à sa cousine sans manifester aucune surprise.

— D'après cela, dit la vicomtesse, elle va donc repartir presque sur-le-champ ?

— Qui cela ? dit Guy d'un ton distrait ; lady Cecilia ? Oui ; elle va en Italie, à ce que je vois.

— Eh non ! je parle de la belle Éveline apparemment.

— Éveline !... dit Guy du même ton ; oui, elle va partir ; je le savais.

La vicomtesse fit un léger mouvement de surprise, mais ne dit mot. Elle reprit sa lettre et en regarda la date.

— C'est aujourd'hui, pensa-t-elle, et pas plus tôt qu'elle a pu recevoir la lettre de sa tante, et il en est déjà instruit ! C'est bon ; et puis, lorsqu'il n'est pas sur ses gardes, il l'appelle Éveline tout court : c'est encore mieux. Allons, je puis pour le moment m'abstenir de le questionner ; d'abord cela ne servirait de rien, ensuite cela ne m'apprendrait pas grand'chose.

## XXXVIII

Éveline, en effet, annonça son départ pour le surlendemain, mais la vicomtesse parvint sans peine à faire modifier ce projet en proposant de ramener elle-même la jeune fille à sa tante, demandant seulement que la départ fut retardé de quelques jours. De cette façon, Éveline assisterait à la fête du château, fixée au jeudi suivant, et le lendemain matin elle partirait avec la vicomtesse pour Paris. Le projet fut sur-le-champ agréé de tous, par la raison qu'il ne déplaisait à personne. Guy, en particulier, récompensa sa cousine, par plus d'un gracieux sourire, de tout ce qu'elle arrangé et avait imaginé, y compris la soirée du château, qu'il semblait attendre maintenant avec une certaine agitation, mais avec beaucoup moins de déplaisir qu'il n'en avait manifesté d'abord. On était à la veille de ce jour. La vicomtesse, dont les visites au chalet étaient devenues journalières, venait de baiser au front Éveline en lui disant "A demain" de toucher la main d'Anne du bout de son gant, et elle reprenait maintenant le chemin du château dans un petit équipage que son cousin avait mis à sa disposition, saluant encore de la tête les deux jeunes filles demeurées ensemble près de la grille.

— Où allez-vous ? dit Éveline à Anne, qui allait ressortir du salon, au moment où après le départ de la vicomtesse, elles venaient d'y rentrer ensemble.

— A l'église, dit Anne.

— A l'église ! répéta Éveline avec impatience, qu'y faire aujourd'hui et à cette heure ?

— Oh ! Éveline, n'est-ce donc jamais que le dimanche que vous sentez votre cœur gonflé, votre âme troublée et malade ? N'est-ce que le dimanche que Dieu est votre père ? que vous vous sentez le besoin de vous jeter dans ses bras... et non pas ici ou là-haut, non pas dans ce salon ou dans nos chambres (remplies, hélas ! de tant d'autres images, de tant d'autres pensées), mais là, là... dans son temple, à ses pieds... dans ce silence divin et sacré où tout nous parle de lui... de lui seul ?

Anne parlait avec une exaltation qui lui était peu ordinaire ; elle le sentit elle-même et s'arrêta presque confuse ; Eveline l'eut sans doute remarqué un autre jour, mais les paroles d'Anne avaient semblé produire sur elle une émotion inexplicable ; elle détourna la tête pour la cacher, tandis qu'Anne se calmait peu à peu et cherchait à maîtriser une agitation nerveuse qui rendait malgré elle ses paroles trop vives. Au bout de quelques instants de silence, elle reprit :

— Du reste, ce n'est pas précisément à l'église que je vais, c'est au presbytère.

— Pour voir l'abbé Gabriel ?

— Oui.

— Et pour vous confesser encore ? demanda Éveline avec ironie.

— Non, j'ai besoin de causer, et je n'ai pas envie de parler, voilà tout.

— Qu'est-ce que cela veut dire ?

— Cela veut dire qu'il y a des jours où nul ne peut soulager l'âme, que celui qui a reçu d'en haut le droit et le don d'y lire, et qu'à celui-là, il est à peine nécessaire d'articuler sa pensée pour qu'il vous répondre.

— C'est bon pour celles qui n'ont ni mère ni amies ; mais quant aux autres...

— Les autres, dit Anne, en ont, dans certains cas, plus besoin encore. La main d'une mère est trop tendre, celle d'une amie trop peu sûre... Une mère, d'ailleurs, n'appelle-t-elle pas elle-même un autre, lorsqu'il s'agit d'infliger la moindre souffrance à son enfant... Ah ! croyez-moi, Éveline ; l'âme n'a pas moins besoin de médecin que le corps.

— Anne, Anne ! s'écria Éveline avec un élan involontaire ;

mais elle s'arrêta et n'acheva pas ce qu'elle allait dire, l'altération soudaine des traits d'Anne venait de la frapper.

— Qu'avez-vous ?... dit-elle, qu'avez-vous, Anne ? A l'instant vous étiez si pâle, et voilà maintenant vos joues en feu ? Avez-vous la fièvre ?

— Je ne sais, répondit-elle, mais il est vrai que, dans ce moment, l'effort de parler me fatigue ; ma tête brûle et je sens ici et là (en montrant son front et sa poitrine), une pulsation fatiguante.

Éveline la regarda avec anxiété.

— Mais c'est d'un vrai médecin dont vous avez besoin, dit-elle, et non de celui dont vous parliez tout à l'heure.

Anne sourit et se leva.

— Qui sait ? dit-elle, cela se peut bien, et en ce cas l'abbé Gabriel me le dira bien vite, ce ne serait pas la première fois. En attendant que je sois malade ou non, j'ai la tête confuse et les pensées troublées, je vais aller le prier de me les débrouiller un peu ; il a pour cela une main de maître.

Elle sortit du salon, descendit la petite allée, ouvrit la porte et se dirigea vers le presbytère; tandis qu'Éveline la suivait des yeux avec une expression étrange de tristesse et d'envie.

— Oh ! Dieu ! Dieu ! murmura-t elle, si c'était vrai ! Si l'âme troublée avait réellement ici-bas de tels appuis, de tels guides !

Ses larmes recommencèrent à couler et elle demeura les yeux fixés sur la grille du petit jardin qu'Anne venait de franchir.

Tout d'un coup, elle se leva, et avec cette promptitude d'impulsion qui lui était naturelle, elle jeta sur sa tête un grand châle de dentelle noire qu'elle avait sur les épaules, et en un instant elle fut hors de la maison et du jardin, marchant rapidement, dans la direction qu'Anne avait prise.

Elle avait déjà dépassé l'église et sa main allait se poser sur la sonnette de la petite porte du presbytère, lorsque cette porte s'ouvrit et Anne reparut... Éveline s'arrêta. Anne, en l'apercevant si près d'elle, fit un mouvement de surprise.

— Où alliez-vous ? dit-elle.

— J'allais... j'allais, dit Éveline déconcertée, je ne sais trop où, à votre rencontre, je crois ; mais je ne m'attendais pas à vous voir revenir si vite.

— M. le curé est sorti, dit Anne. Il a été appelé en toute hâte, il y a une heure, au Pré-Saint-Clair pour la pauvre madame Lamigny, qui est très-malade.

Les deux jeunes filles reprirent ensemble le chemin de la maison, sans que l'une ou l'autre eût l'air disposé à parler ; en rentrant, chacune regagna sa chambre, et Éveline, revenue dans la sienne,

se jeta dans un fauteuil avec la sensation d'avoir échappé à un grand danger. L'impression vive mais passagère qu'elle avait éprouvée s'était évanouie comme tant d'autres, qui se succédaient dans son esprit mobile, et elle ne sentit plus qu'une sorte de vague satisfaction, de ne s'être point exposée à recevoir un conseil contraire à son penchant. Peut-être même en regardant sa Bible considéra-t-elle comme une tentation, le généreux mouvement qu'elle venait d'avoir, et s'applaudit-elle d'en avoir été préservée.

Quelle eût été la surprise de celui dont cette Bible réveillait le souvenir, s'il avait pu deviner en ce moment combien il avait lieu de regretter que la voix du vieux curé de Villiers n'eût point été effectivement entendue de celle à laquelle il avait tant recommandé *de se méfier de leurs prêtres !*

## XXXIX

Le jour du dîner au château était le dernier du séjour d'Éveline au chalet ; les jeunes filles eurent toutefois peu d'occasions de se parler. Éveline occupée des préparatifs de son départ, était remontée chez elle, peu après le déjeuner, et lorsque plus tard Anne alla la rejoindre, elle trouva la chambre encombrée de coffres ouverts, et tous les meubles jonchés de vêtements que Morris était occupée à emballer d'un côté, tandis qu'Éveline en faisait autant de l'autre.

En ce moment, elle était à genoux devant un de ses coffres, et elle allait y placer après plusieurs autres objets un livre de prières qu'elle tenait à la main. Ce livre s'était ouvert, et les yeux d'Éveline tombèrent sur les initiales gravées dans l'intérieur de la relieure. Elle rougit et son front s'assombrit un instant, puis elle ferma brusquement l'agraffe d'argent et jeta vivement le livre au fond de son coffre.

— Puis-je vous être bonne à quelque chose ? dit Anne.

Éveline fit un signe négatif et continua sa besogne, plaçant avec plus ou moins d'ordre dans le coffre les livres qui se trouvaient amoncelés par terre, tandis qu'Anne, demeurée debout près de la cheminée, regardait autour d'elle en silence.

Elle pensait au jour de l'arrivée d'Éveline au moment où, dans cette même chambre, elle l'avait regardée pour la première fois et trouvée si belle ; où elle avait cru qu'il serait si doux de l'aimer !... Combien de temps y avait-il de cela ?.... Deux mois ? trois mois ?... Anne n'en savait plus rien ; sa vie jusque-là si calme, si simple, si facile, semblait tout d'un coup s'être compliquée d'une étrange

façon. Peut-être le malaise physique qu'elle ressentait depuis quelques jours y contribuait-il, mais il lui semblait ne plus rien voir clairement, et marcher et agir comme dans un rêve

Éveline se releva.

Comment êtes-vous aujourd'hui, Anne ? dit-elle en se rapprochant d'elle.

— Mieux, dit Anne, je me suis levée tard, j'ai dormi, je souffre moins. Oh ! ce n'est rien, cela passera.

— Avez-vous vu l'abbé Gabriel ?

— Non, il n'est pas revenu du Pré-Saint-Clair.

— Je partirai donc sans le revoir ?

— J'en ai peur.

— J'en suis fâchée.

— Et lui aussi, il le sera.

— Anne, vous lui direz adieu de ma part.

— Oui.

— Et vous lui direz...

Elle s'arrêta.

— Que voulez-vous que je lui dise ? dit Anne voyant qu'elle hésitait.

— Vous lui direz, dit Éveline, que je le remercie de sa bonté et que je ne l'oublierai jamais. Et puis, vous lui direz encore que, grâce à lui, j'ai reconnu mon erreur sur un point. Je ne pense pas certainement que tous les prêtres lui ressemblent ; mais, puisque j'en ai rencontré un comme lui, je n'ai plus le droit de dire ce que je disais jadis. Je ne mentais pas alors, car je croyais dire vrai, mais aujourd'hui ce serait mentir, et certes, je vous promets que je ne mentirai jamais.

En disant ces mots, Éveline avait l'accent le plus sincère. Anne en fut touchée :

— Je dirai à M. le curé ce dont vous me chargez, répondit-t-elle, et je sais qu'il en sera content, non pour lui-même, car il s'occupe peu de ce qu'on pense de lui, mais pour l'amour du vrai, qu'il aime plus encore que vous, Éveline je puis vous l'affirmer.

Les deux jeunes filles se serrèrent la main avec cordialité, et en ce moment les yeux d'Éveline se fixèrent sur ceux d'Anne avec une expresion incertaine qu'ils avaient eue plusieurs fois depuis quelques jours et qui semblait témoigner d'une sorte de désir d'être interrogée. Mais Anne se détourna involontairement, son cœur battait, et elle trouva un prétexte pour quitter la chambre : rentrée chez elle, elle s'appuya à son balcon.

" Tromper, n'est-ce pas mentir ? " se demanda-t-elle. Mais avant qu'elle put résoudre cette question subtile, Janneton parut et pré-

vint sa maîtresse qu'il était temps de faire sa toilette. Une heure après, les deux jeunes filles avaient pris place avec M. et madame Severin dans la grande berline qui devait les conduire au château.

Nous ne ferons point ici la description détaillée de toutes les manières dont la vicomtesse avait su faire valoir pour ce jour ses arrangements précédents. Il suffira de dire que tout était somptueux, et que cependant, rien n'était fastueux. Jamais depuis cent ans, peut-être pas depuis la mémorable visite du Régent, on n'avait vu autant de monde réuni dans les salons illuminés de Villiers ; rien malgré cela n'indiquait *un extraordinaire*. C'était là le comble du savoir-faire de la vicomtesse, et l'indice le plus sûr de son bon goût. Aussi, malgré la surprise de ceux qui rentraient dans ces salons transformés, les ayant connus tels qu'ils étaient auparavant, ou bien de ceux qui les voyaient pour la première fois, l'impression dominante, c'était que l'ordre avait été beaucoup plus tôt rétabli que troublé par toutes ces nouveautés. En un mot, avec ce luxe, il n'y avait pas la moindre apparence d'étalage, à la seule exception cependant de la toilette de la vicomtesse, qui n'avait pas su s'en préserver complètement. Mais, il y a longtemps qu'elle n'avait mis ses perles et ses diamants ; il y avait si longtemps qu'elle ne s'était parée, qu'elle n'avait pu s'empêcher de profiter de l'occasion et peut-être d'en profiter un peu trop. En revanche, le talent de bien recevoir son monde, et de mettre chacun à son aise (talent porté chez elle à un rare degré de perfection), se déployait avec avantage. Et jamais trente convives à peu près tous inconnus à celle qui les recevait, ne furent mieux reçus et plus savamment placés ensuite dans le salon, là où, pour l'agrément de chacun, il leur était le plus convenable de se trouver.

Lorsque madame Saverin parut, suivie d'Anne et d'Éveline, il y eut un mouvement de surprise, car l'heure du dîner était assez tardive pour que la chambre fût déjà éclairée d'un grand nombre de bougies, bien qu'au delà des grandes fenêtres ouvertes, on aperçût encore la lueur mourante d'un beau jour d'été.

La mise simple et noble de madame Severin, sa taille encore distinguée, le charme de sa physionomie que les années n'avaient point altérée formaient avec la beauté de l'une des deux jeunes filles et la grâce de l'autre, un ensemble trop remarquable pour que la vicomtesse n'en fût pas elle-même plus frappée que personne. Elle les regarda un instant avec complaisance, et elle ne trouva rien à critiquer.

Les deux jeunes filles était vêtues de blanc. Elles étaient loin toutefois d'être mises de même, et le contraste entre leurs toilettes était à l'avantage de toutes deux. Éveline était couverte de magni-

fiques dentelles ; ses cheveux relevés de manière à donner à sa belle tête la forme de celle d'une statue grecque, étaient retenus par des épingles en diamants, et des bijoux non moins riches ornaient sa robe et ses bras. Elle était belle ainsi ; elle était même éblouissante, mais les boucles lougues et soyeuses des cheveux d'Anne, la simplicité même de sa robe de soie blanche, le bouquet de jasmin qui en était le seul ornement, semblaient faire valoir tout autant le charme de son visage et la grâce de sa taille ; et dans cette blanche et modeste parure, elle était remarquable, même à côté de sa rayonnante compagne. La vicomtesse ne put s'empêcher de le reconnaître ; elle se rappela même involontairement en ce moment ce que Guy lui avait dit la première fois qu'il lui avait parlé d'Anne, et murmura : " En vérité, je le conçois ;" puis son regard passant de l'une à l'autre des deux jeunes filles, elle ajouta sur-le-champ : " Mais je conçois aussi le reste. " Et elle s'avança vers Éveline pour l'embrasser avec une tendresse à laquelle se joignait une sorte de reconnaissance, motivée par l'admiration même qu'elle venait d'accorder à la pauvre Anne. Pendant ce temps, Guy échangeait quelques paroles avec celle ci :

— Franz ne viendra pas, disait-il, j'arrive il y a une heure du Pré-Saint-Clair, madame Lamigny est au plus mal.

— Oh ! pauvre femme ! s'écria Anne. Puis elle ajouta : Et pauvre M. Franz !... je regrette qu'il ne soit pas ici aujourd'hui !

— Et moi donc ! dit Guy, cela m'ôte tout le plaisir de la soirée... si plaisir il y a.

Mais malgré ces paroles, une expression inusité de joie animait sa physionomie, et tandis qu'il parlait à Anne ses yeux étaient ailleurs.

Anne reprit en regardant autour d'elle :

— Oh ! que tout ceci est beau ! Quel changement ! Quelle transformation !... Il ne reste plus rien, rien du tout du Villiers de notre enfance.

Sa voix avait, malgré elle, un accent mélancolique qui frappa l'oreille de Guy.

Il ramena vivement son regard sur le visage d'Anne.

— Oui, sans doute, les meubles et les murs de ces salons n'ont plus l'aspect d'autrefois ; mais le Villiers *de notre enfance*, comme tu le dis, ne demeurera-t-il pas toujours le même pour toi ?

Anne le regarda sans répondre : mais avant qu'il pût remarquer l'expression troublée de ce regard, la vicomtesse lui toucha le bras du bout de son éventail.

Thibault ouvrait les portes du salon, en annonçant que le dîner

était servi, et Guy avait à aller offrir son bras à la femme du préfet.

C'était le seul point relatif à la marche des convives dont il eût consenti à prendre connaissance ; tout le reste de la manœuvre avait été abandonné à sa cousine, qui en avait réglé tous les autres détails. Il fallait donc, en ce moment, s'éloigner sur-le-champ d'Anne, pour aller prendre la tête du cortège, qui, organisé en effet par la vicomtesse, suivit bientôt dans un ordre parfait, chacun ayant été informé d'avance de ce qu'il avait à faire : en moins de cinq minutes, tout le monde était placé et Guy se trouvait assis au milieu de la table, en face de la vicomtesse, et flanqué à droite par madame la vicomtesse de Bois-Genêt, femme du préfet, et à gauche de madame la baronne du Portail, seconde notablité du pays.

Pour dire toute la vérité, lorsqu'il se trouva dans cette situation, pour y demeurer peut-être pendant deux heures entières, il se sentit surpris de sa propre faiblesse, et se demanda comment il avait jamais pu permettre à une volonté étrangère du lui infliger une semblable corvée.

Toutefois, il n'y avait plus qu'à faire contre fortune bon cœur. Cet ennui avait d'ailleurs plus d'une compensation. Il fit donc un effort pour surmonter l'envie presque irrésistible qu'il se sentait de garder un silence absolu, et entra peu à peu en conversation avec ses deux voisines.

Après quelques lieux communs épuisés à droite et à gauche, il allait retomber dans le silence, lorsque madame de Bois-Genêt lui dit :

— De grâce, dites-moi qui est cette jolie personne.

— Laquelle ? dit Guy hypocritement.

— Mais là, en face de nous, avec ses cheveux singulièrement arrangés !

— Vous voulez dire celle qui est assise près de M. Bois-Genêt ?

— Oui, et de ce jeune officier.

— C'est une Anglaise.

— Ah !... Et elle se nomme ?...

— Mademoiselle Devereux.

— Mademoiselle !... Comment, ce n'est pas une femme mariée ?... et elle porte des diamants ?...

— Les Anglaises ne se croient pas obligées d'attendre leur mariage pour cela.

— En vérité, c'est fort bizarre... Que font elles donc, après cela, quand elle se marient ?

— Je ne puis trop vous dire, dit Guy ; elles n'en portent plus quelquefois, je crois.

— Allons donc !... Mais c'est le monde renversé !... Quels originaux que ces Anglais !... Mais je ne trouve pas cela moral, moi.

— Pourquoi ?

— Mais parce qu'alors les jeunes filles n'ont plus l'air d'être des jeunes filles ; il n'y a plus de différence entre les demoiselles et les dames ; et cela peut fort bien les empêcher de trouver des maris.

— En vérité ? Je n'avais pas compris que ce fût aussi grave, dit Guy.

— Mais demandez à M. de Bois-Genêt ce qu'il en pense ; tenez, je parie qu'il ne se doute pas que sa voisine est une demoiselle, aussi...

— Pourriez-vous me dire le nom de cette jolie femme assise là en face, auprès du préfet ?

Ceci était adressé à Guy par son autre voisine.

— Mademoiselle Devereux.

— Comment ! ce n'est pas une dame ?

— Non.

— Et elle cause comme cela avec ses voisins ?

— Les Anglaises vont souvent dans le monde avant leur mariage, plus qu'après, ce qui fait...

La baronne du Portail l'arrêta par une exclamation de surprise, mêlée d'indignation.

— Quel pays !

Guy avait encore envie de rire : toutefois il était fort décidé à ne pas permettre à la conversation de continuer très-longtemps sur le sujet choisi par ses voisines. Il l'interrompit donc brusquement, en adressant à travers la table une question au préfet. Cette question se rapportait à une mesure politique d'un intérêt assez général, mais sur lequel il savait qu'ils n'étaient point d'accord.

La conversation s'anima à l'instant comme un fagot s'allume par une étincelle, et tout le monde sembla prendre feu.

On suppose peut-être que Guy, tel que nous le connaissons, supportait impatiemment la contradiction ; mais il en était nullement ainsi ; rien, au contraire, n'égalait son calme et sa bonne humeur dans une discussion de ce genre. N'imposant jamais son avis, semblant chercher sincèrement à comprendre celui des autres, non pour le combattre systématiquement, mais pour l'admettre s'il en reconnaissait la justesse ; sa voix si facilement émue ; son visage, si vite altéré dans d'autres circonstances, conservaient toujours dans celles-ci l'accent courtois et l'air calme, et jamais on n'avait l'in-

quiétude de voir dégénérer en dispute une discussion à laquelle Guy prenait part. Rien, en de tels instants, n'eût pu faire soupçonner quelles tempêtes pouvaient s'élever en lui, et quels efforts il lui fallait pour les réprimer, lorsque le fond de son âme était touché, et qu'une cause quelconque y remuait la source profonde de la tendresse ou de la passion.

La vicomtesse ne comprenait rien du tout à son caractère, mais son tact l'avertissait des occasions où la vivacité de Guy était à craindre, et elle vit bien qu'en ce moment, il n'en était rien, et qu'il accomplissait, au contraire, son devoir de maître de maison d'une manière qui dépassait son attente. Plus que jamais elle s'applaudissait d'avoir si bien su préparer le théâtre où devait se produire la faculté nouvelle qu'elle découvrait en lui ; plus que jamais elle se considérait comme ayant accompli, vis-à-vis de son cousin, ainsi que de toute l'assemblée, un grand et utile devoir ; elle jetait autour d'elle des regards satisfaits, en agitant le bel éventail, présent de Guy le jour où elle était arrivée au château de Villiers.

Pendant ce temps, Guy, tout en causant, jetait fort souvent les yeux de l'autre côté de la table, sur le charmant visage qui s'animait en parlant, et qu'embellisait encore le sentiment de sa propre beauté et de l'effet qu'elle produisait.

Éveline, la veille, avait cependant ressenti une répugnance sincère à reparaître dans le monde, à quitter son deuil pour la première fois, et à se parer. Elle avait, en outre, été toute la journée émue, agitée, et, par moments, en proie à la plus douloureuse perplexité ; ses yeux, si brillants maintenant, versaient encore des larmes deux heures auparavant ; mais, en ce moment, le monde, les lumières, les fleurs, le doux murmure des louanges qui réveillait une secrète sensation de triomphe, redoublée encore par la splendeur de ce qui l'environnait, tout cela avait produit chez elle une impression nouvelle, à laquelle elle cédait sans chercher à s'y soustraire, bien moins à l'analyser. Sa tristesse précédente lui semblait en ce moment ne plus avoir de cause, et, lorsqu'un souvenir importun lui revenait vaguement, elle s'en débarrassait sans peine. Toutefois si le regard de Guy rencontrait par hasard le sien, alors elle rougissait ; une expression inexplicable arrêtait le sourire sur ses lèvres, et jetait sur son front un nuage qui ne la rendait pas moins belle, mais le rendait plus pensif.

— Ah ça ! mademoiselle Anne, nous voici presque au dessert, et vous n'avez exactement rien mangé.

— Je ne vous ferai pas le même reproche, mon cher monsieur des Préaux, répondit Anne à son voisin, en souriant. Je crois même que vous avez été trop occupé de toutes les manières, depuis

une heure, pour vous rendre un compte exact de la manière dont j'ai dîné.

— Est-ce méchant ce que vous me dites-là ! Non, vous êtes trop bonne, vous voulez dire seulement que j'avais faim, et c'est vrai ; et en suite que j'ai été absorbé par la discussion, ce qui l'est aussi. Peste ! savez-vous qu'il est furieusement libéral, notre jeune marquis... Qu'aurait dit son père, s'il l'avait entendu tout à l'heure ?

— Vous le connaissiez beaucoup, son père, n'est ce pas ?

— Beaucoup ? c'est-à-dire comme on pourrait connaître un homme comme lui... fier, hautain, entiché d'une foule d'idées. Oh ! je n'étais pas souvent de son avis !

— Mais il me semble pourtant que tout à l'heure...

— Je n'étais pas non plus de l'avis de son fils, c'est encore vrai. Le feu marquis voulait que personne n'eût la liberté de parler. Celui-ci veut que tout le monde ait celle de tout dire : mais il y a un milieu, mademoiselle Anne, *un juste milieu*, et c'est là présisément la nuance que je m'efforce de saisir. Ai-je tort, je vous le demande ?

Anne répondit :

— Le marquis de Villiers était de son temps.

— Fort juste, mademoiselle Anne, fort juste, il était de son temps... et il n'était plus de son pays.

— C'est un mauvais compliment qu'il ne méritait pas, répondit Anne gravement, accoutumée comme elle l'était à ne jamais parler du marquis de Villiers qu'avec respect.

— Ce pauvre marquis ! c'était pourtant vrai, dit M. des Préaux, en avalant une cuillerée de fromage à la crême, *rien appris*, *rien oublié* ! Vous savez, il était bien de ceux-là... mais maintenant, ah ! ah ! ah ! son fils me fait l'effet d'avoir oublié et appris trop de choses, et cela ne vaut pas mieux peut-être. Mais ce que vous avez oublié tout-à-fait vous-même aujourd'hui, je vous dis, mademoiselle Anne, c'est de manger une bouchée...

— Vous connaissez ce château de longue date, dit Anne, le questionnant au lieu de lui répondre.

— Je le crois bien, j'ai dîné ici, dans cette chambre où nous sommes, en 1815, il y a de cela près de vingt ans ! Comme le temps passe ! notre jeune marquis avait alors trois ou quatre ans. On l'amena à la fin du dîner.

— Vraiment !

— Oui. Oh ! je vois encore tout cela d'ici, il était beau comme un ange ; et sa mère cette belle marquise... Mais quant à vous, mademoiselle Anne, il n'était pas encore question de vous... car, si j'ai bonne mémoire, le mariage de vos parents n'eut lieu que

quelques mois plus tard, et vous êtes née l'année d'après... Ah ! ah ! ah ! il n'y a pas moyen pour vous de me cacher votre âge !

— J'ai dix-huit ans, dit Anne.

— Parbleu ! je le sais bien. Allez, je n'oublie rien de ce qui s'est passé à cette époque-là, car depuis, ce château m'a été fermé comme à tout le monde.

— Le voilà rouvert aujourd'hui d'une manière brillante.

— Oui, en vérité ! C'est magnifique, ma foi, c'est royal ; mais nous allons quitter la table ; de grâce, mangez au moins ce biscuit et prenez ce verre de vin de Malaga.

Anne trempa le bout du biscuit dans le verre que venait de remplir son voisin et elle essaya de le manger, mais elle ne l'acheva pas.

— Non, dit-elle, donnez-moi à boire, je n'ai pas faim, mais j'ai soif, et elle avala un grand verre d'eau.

En ce moment, on quittait la table, et en rentrant dans le salon, M. des Préaux, après lui avoir fait un profond salut, la déposa sur une petite causeuse, placée tout près de la fenêtre ouverte.

## XL

Éveline, après s'être débarrassée des deux voisins que le hasard lui avait donnés, se dirigea vers une pièce séparée du grand salon par une courte galerie. Cette pièce était un petit salon qui, en comparaison de l'autre, semblait être tout à fait sombre ; car au lieu d'être illuminé brillmament comme le reste de l'appartement, il ne s'y trouvait pas d'autre lumière que celle d'un réflecteur, placé de manière à éclairer vivement le seul tableau qui y fût suspendu.

Ce tableau, nous le connaissons déjà : c'était celui qu'Anne avait vu dans l'oratoire, lorsqu'elle s'y était introduite pour la première fois, le jour de la mort du marquis. Il venait maintenant d'être remis à cette place, qu'il avait occupée jadis.

— Quelle ravissante figure ! s'écria tout haut Éveline dès qu'elle eut mis le pied dans ce salon, et elle lut ces mots inscrits sur le cadre :

*Charlotte de Nébriant, marquise de Villiers, à l'âge de* 16 *ans.*

Guy, sans avoir eu l'air de la suivre, était près d'elle ; et ils se trouvaient seuls en ce moment dans la pièce où ils venaient d'entrer ensemble.

— Ce portrait, dit-il, représente ma mère, plus jeune encore que

vous ne l'êtes aujourd'hui ; à une époque dont je n'ai connu les détails que dernièrement.

— Comme moi, dit Éveline tous bas ; et elle se laissa tomber dans un fauteuil placé en face du portrait.

Guy continua doucement :

— Ma mère, le saviez-vous, Éveline ? ma mère à cette âge fut aimée de votre père, autant que je... Il s'interrompit effrayé ; Qu'avez-vous, grand Dieu ?...

Éveline pleurait, et pendant quelques instants, il ne put obtenir d'elle aucune réponse ; il se penchait vers elle avec angoisse, lorsqu'un bruit de voix dans la galerie l'avertit de l'approche de plusieurs personnes qui allaient envahir le petit salon. Éveline les entendit comme lui. Elle essuya vivement ses yeux, se leva et se dirigeant vers la fenêtre ouverte, elle passa sur la terrasse et alla s'appuyer contre la balustrade. Guy la suivit, Éveline demeura en silence, regardant les fleurs et les statues du parterre.

— Ne me direz-vous pas, dit enfin Guy d'une voix grave et tendre, ce qui vient de vous émouvoir à ce point ?

Eveline regarda autour d'elle, et voyant un banc de pierre placé dans l'ombre que projetait de ce côté le mur du château, elle alla s'y asseoir et pendant un instant, garda encore un silence qui ne fit que redoubler l'impatience de Guy.

Il s'approcha du banc, et sans s'y asseoir près d'elle, répéta sa demande avec une suppliante instance.

— Oui, dit enfin Éveline, oui, je vais, sur cela, vous dire toute la vérité. Écoutez-moi, et pardonnez-moi ajouta-t-elle plus bas.

Guy surpris, se pencha pour mieux entendre.

— Lorsque j'ai su (et je ne l'ai su qu'après mon arrvée en France) ce qui avait causé l'absence de mon père, et par cette absence, le malheur de ma vie, le premier effet que produisit sur moi cette découverte, fut celui de me faire détester votre mère et sa fatale beauté !

Guy à ce mot se redressa vivement et s'appuya contre le mur en tressaillant comme si un fer l'eût touché.

Anne, naguère à la même parole, avait tressailli de même.

— Oui, continua Éveline, sans tourner la tête, oui, de la détester : et jusqu'à votre arrivée, je vous détestais aussi, car on m'avait dit que vous lui ressembliez.

Guy l'écoutait avec une surprise et une anxiété croissante.

— Puis, plus tard.... plus tard, lorsqu'il me sembla que...

Elle hésita, et continua d'une voix plus troublée :

— Lorsqu'il me sembla que je vous plaisais ; quoique ce fut bien mal à moi, puisque ce sentiment, il m'était interdit et impossible de

vous le rendre, j'en fus bien aise, parce que l'amer souvenir des souffrances de mon père me rendait indifférente aux vôtres, je veux tout vous avouer, me rendait satisfaite de vous voir souffrir aussi...

Le fer semblait devenir plus aigu et pénétrer plus avant dans le cœur de Guy ; toutefois, dans tout ce discours, ce qu'il avait surtout entendu c'était ces deux mots : impossible et interdit.

Il les répéta d'une voix émue :

— Et c'est pour me dire ces deux paroles que vous m'avez fait attendre jusqu'à ce jour ?

— Non ! Guy. Oh ! non !

Ces mots étaient échappés à Éveline malgré elle, elle n'avait pu en maîtriser l'accent, bien autre que celui avec lequel elle avait parlé jusque-là.

Elle s'arrêta confuse, mais cette seule parole, cet accent avaient suffi... l'ombre sembla s'évanouir, un vague espoir dilata le cœur serré de Guy ; il posa un de ses genoux sur le banc de pierre où Éveline était assise, et dans cette attitude où il semblait à la fois la dominer et la supplier, il dit à voix basse :

— Ne me torturez pas, Eveline, comblez-moi de douleur ou de joie, mais n'hésitez pas... soyez simple et vraie, par pitié.

Mais avant qu'elle pût répondre, Guy avait brusquement changé d'attitude et de son de voix :

— Miss Devereux, dit-il très-haut, voulez-vous bien accepter mon bras pour aller jusqu'au bout de la terrrsse, il y a de ce côté-là des orangers qui parfument le jardin, et en n'y regardant pas de trop près on pourrait se croire en Italie, surtout par cette belle nuit.

Éveline tourna la tête et vit que madame de Bois-Genèt et M. des Préaux venaient de paraître sur la terrasse et avaient à leur tour été s'appuyer contre la balustrade.

Elle se leva, jeta sur sa tête une longue écharpe blanche qui lui couvrait les épaules et accepta le bras qui lui était offert, puis tous les deux marchant lentement se dirigèrent vers l'autre extrémité de la terrasse.

Madame de Bois-Genêt se retourna et les suivit un instant des yeux.

— Ce sont des manières anglaises apparemment, dit-elle, en haussant les épaules... Cela est bien inconvenant, ne trouvez-vous pas ?

— Comment ? quoi ? dit M. des Préaux qui regardait devant lui.

— Vous êtes myope et sourd apparemment, dit madame de Bois-Genêt avec humeur.

— Mais nullement.

— Je vous dis que si.

— Mais je vous assure que non.

— Eh ! bien alors, regardez donc.

— Où ça ?

— Là-bas.

— Ah ! ah !

— Chut ! les voilà qui reviennent. Taisez-vous, et ne regardez pas maintenant.

Mais M. des Préaux n'en regarda que mieux Éveline et Guy qui se rapprochaient en effet, pour s'éloigner encore, et revenir une seconde fois.

Il ne s'était échangé entre eux que peu de paroles, au début de cette promenade ; mais à dire le vrai, ces paroles avaient eu pour effet de leur faire oublier tout le reste, et ils marchaient maintenant seuls l'un près de l'autre en silence, sans songer qu'ils n'étaient pas sur cette terrasse embaumée, sans se rappeler qu'en marchant ainsi, ils longeaient les fenêtres ouvertes d'un grand salon rempli de monde.

Anne, demeurée à la place où nous l'avons laissé, regardait vaguement les fleurs de la terrasse et audelà la masse noire des arbres. Tout à coup, elle vit passer devant elle la robe blanche d'Éveline ; elle vit ses yeux levés vers celui qui marchait près d'elle ; elle vit étinceler les diamants qu'elle portait ; elle vit le voile blanc flottant comme un nuage autour de sa tête, et elle ferma les yeux avec la sensation involontaire que cause la vue d'un éclair et l'appréhension de l'orage qui va suivre. Le reste de la soirée s'écoula, elle ne sut comment : à peine si ensuite elle se souvint qu'Eveline, reparaissant dans le salon et pressée de toutes parts, y avait chanté avec une expression inacoutumée l'air de *la Somnambule : Ah ! non giunge uman pensiero.* Anne avait refusé de l'accompagner pour une raison qui n'était point un prétexte, car la douleur de tête dont elle souffrait était arrivée à un degré qui lui donnait le vertige. Enfin, l'heure du départ était venue, et le silence, l'obscurité de la voiture, l'air frais de la nuit l'avaient un peu soulagée.

En arrivant au chalet, cependant, ses idées étaient confuses, une lassitude mortelle semblait s'être emparée d'elle. Elle monta lentement le petit escalier de chêne, et elle rentra dans sa chambre sans avoir échangé avec Éveline une seule parole.

## XLI

Le lendemain matin en se réveillant, Anne comprit qu'elle était sérieusement malade ; son sommeil n'avait été qu'un accablement fiévreux et agité, et à peine maintenant si elle pouvait soulever sa tête et mouvoir ses membres endoloris.

Malgré tout cependant, elle voulut se lever. Jeanneton, effrayée de sa pâleur, voulait l'obliger à n'en rien faire, mais Anne lui résista avec obstination : Éveline devait partir à dix heures.

— Laisse-moi faire, Jeanneton, je me reposerai plus tard, je te le promets.

Et, avec un effort dont une nature moins énergique que la sienne eût été incapable, elle se leva, s'habilla et descendit.

Éveline déjeunait à la hâte. La vicomtesse devait passer à la porte du chalet pour la prendre, et en effet on entendit bientôt la voiture.

Éveline se leva sur-le-champ et embrassa madame Severin, puis, se jetant au cou d'Anne, elle lui dit tout bas :

— Je vous écrirai, Anne ; dans peu vous saurez tout.

Quelques instants après, Éveline avait pris place auprès de la vicomtesse, et le coupé, attelé de quatre chevaux, avait disparu sur la grande route.

Ce jour se trouvait par hasard être celui où une fois chaque mois M. Severin se rendait à M***. Sa femme et sa fille l'y accompagnaient d'ordinaire, pour y faire de leur côté leurs emplettes ou leurs visites ; mais aujourd'hui, Anne trouva sans peine un prétexte pour s'en dispenser, et lorsque, environ une heure après le départ de sa jeune compagne, elle vit ses parents monter dans le petit équipage du chalet et partir à leur tour, la laissant seule pour une partie de la journée, la première sensation qu'elle éprouva fut celle d'un grand soulagement.

Depuis quelque jours, elle avait subi dans son esprit, dans son âme, dans son corps, dans tout son être, un inexprimable malaise, aggravé encore par la ténacité déjà maladive avec laquelle elle avait cherché à le dissimuler à sa mère. Celle-ci était toutefois trop clairvoyante pour ne pas s'en être aperçue, mais elle l'avait attribué à une seule cause, et pour questionner sa fille elle attendait le départ d'Éveline. Elle ne savait rien encore, mais elle devinait et elle pressentait tout... tout, pauvre mère, hormis l'épreuve qui ce jour-là même l'attendait au retour.

A peine Anne se retrouva-t-elle seule dans le salon, qu'elle se

jeta dans un fauteuil en respirant, comme si ce seul fait de n'avoir plus à se contraindre eût soulevé de son cœur oppressé un poids lourd et immense. Elle demeura quelque temps immobile ; puis, sans se demander pourquoi, elle se mit à pleurer, et laissa longtemps couler ses larmes avec une sorte de jouissance. Bientôt cependant elle sentit que sa tête s'appesantissait, que ses paupières se fermaient malgré elle, enfin la vague rêverie dans laquelle elle était plongée se transformait en sommeil.

Mais ses yeux, même fermés, samblaient être blessés par l'éclat du jour. Elle se leva donc un instant pour abaisser les lourds rideaux verts de la fenêtre, puis elle regagna son fauteuil, et là, grâce au silence, à l'obscurité de la chambre, à la fatigue d'une nuit sans sommeil et à l'accablement de la fièvre qui depuis la veille au soir ne l'avait pas quittée, elle ne tarda pas à tomber en effet dans un lourd et profond sommeil. Elle dormait ainsi depuis près de deux heures, lorsque le bruit de la sonnette suivi de pas précipités dans le vestibule la réveillèrent brusquement. Elle souleva sa tête appesantie, mais avant qn'elle se fût rendu compte du lieu où elle se trouvait, de l'heure qu'il était, ou qu'elle eût pu rappeler aucune des pensées qui avaient précédé son sommeil, la porte s'était ouverte et Guy s'avançait jusqu'au milieu du salon.

L'obscurité le surprit ; il s'arrêta tout court et regarda autour de lui sans voir d'abord ce qu'il cherchait. Mais bientôt ses yeux s'accoutumant au demi-jour de la chambre, il s'approcha du fauteuil où se trouvait Anne.

— Tu es malade, s'écria-t-il.

Anne porta la main à sa tête, indiqua la fenêtre et dit :

— Non, le jour me faisait mal.

Puis elle lui fit signe d'ouvrir le rideau.

— Non, non, dit Guy à son tour, ma pauvre Anne, tu dormais.

Anne murmura :

— Oui, la fatigue d'hier au soir...

— Je ferai mieux en ce cas de m'en aller, continua Guy... et pourtant... pourtant il est très-important que je te parle , peux-tu m'écouter.

— Oui, oui, dit Anne avec un soudain effort et reprenant pour un instant toute son énergie.

— Severin est absent ?

— Oui, ainsi que ma mère.

Guy fit quelques pas dans la chambre, l'horloge sonna.

— Il n'y a pas à dire, continua-t-il avec agitation et en revenant prendre sa première place ; il faut que je te parle, car il faut que je parte.

Malgré les battements de son cœur, de sa tête, de son pouls, Anne l'écoutait attentivement, et cependant elle répéta d'abord.

— Tu pars ?... comme si elle n'eût pas bien compris ce que ces mots signifiaient.

— Oui, mais avant tout voici une nouvelle que tu ignores encore et qui t'affligera. La pauvre madame Lamigny est morte cette nuit.

— Morte ? s'écria Anne.

Et en disant cette parole elle se mit à sangloter convulsivement.

Guy était accoutumé à trouver Anne toujours si calme et si maîtresse d'elle-même, qu'il fut très-surpris de cette vive émotion.

— Tranquilise-toi, dit-elle enfin en s'efforçant de se calmer, cela va passer, mais... Pauvre femme ! je m'attendais si peu à cette nouvelle qu'elle m'a saisie. Va, continue...

Guy reprit :

— Je pars à l'instant pour le Pré-Saint-Clair, et je ne quitterai Franz ni aujourd'hui, ni demain, mais après-demain... Après demain matin, Anne, il faut que je parte pour Paris; je ne repasserai donc point par Villiers, ce qui serait un détour, et c'est pour cela que j'ai voulu te dire adieu.

— Adieu ? répéta Anne d'une voix dont l'accent singulier aurait frappé Guy s'il eût été moins absorbé par ce qu'il avait encore à ajouter.

— Oui, poursuivit-il rapidement, mais je ne puis partir sans te dire tout à toi ; d'ailleurs, tu le sais déjà peut-être ; Éveline te l'a peut-être déjà appris hier au soir.

— Ah ! oui, je sais, dit Anne en l'interrompant, et parlant tout d'un coup très-vite : Oui, hier au soir sur la terrasse... vous vous êtes parlé, et puis... et puis... tout s'est arrangé, n'est-ce pas ?

— Oui, chère petite sœur, oui, dit Guy en lui prenant la main.

— Mais je crois, dit-elle plus lentement et d'un autre ton, que cela ne se peut pas.

Elle cherchait à se rappeler cette confidence d'Éveline dont le souvenir l'avait tant obsédée depuis quelques jours, mais elle ne le put ; tout se troublait dans sa tête...

— Que veux-tu dire ? dit Guy.

— Ah ! je ne sais pas, dit Anne en mettant sa main sur son front, je dors, je crois ; mes idées s'en vont.

— Ma pauvre Anne ! je n'aurais pas dû venir te réveiller ainsi ; un seul mot encore : garde mon secret pendant quelques jours, et puis maintenant, pardonne-moi.

La tête d'Anne était retombée en arrière. Guy ne pouvait voir son visage, il pensa que le sommeil qu'il avait interrompu s'emparait d'elle de nouveau, en dépit de ses efforts. Il serra doucement la main qu'il tenait encore et sortit sans bruit de la chambre.

Une heure après son depart, lorsque madame Severin revint au chalet, elle trouva sa fille à la place où Guy l'avait laissée, non point endormie, hélas ! mais pâle, glacée et privée de toute connaissance.

La maladie dont les symptômes précurseurs avaient été aggravés par l'émotion des jours précédents se déclara dans toute sa gravité la nuit suivante, et la vie d'Anne fut bientôt dans un danger extrême.

Pendant trois semaines, M. et madame Severin ne quittèrent pas le chevet de leur fille, passant durant cette période par des alternatives qu'il n'entre point dans notre plan d'énumérer, mais dont les cheveux blanchis du pére et le visage sillonné de la mère gardèrent l'ineffaçable trace. Nous n'avons ni le talent, ni le goût de les peindre en détail, ces cruelles angoisses. Nous soupçonnons même ceux dont la plume ne se refuse pas à les décrire de n'en avoir jamais connu la poignante réalité.

Nous passerons donc sous silence plus d'un mois tout entier, pour en arriver sur-le-champ au jour où nous retrouverons Anne établie pour la première fois dans le petit salon du chalet, sur un canapé qu'on avait placé le plus près du jardin.

Le ciel était pur, l'air était doux ; la joie était au cœur de tous, car depuis quelques jours, toute inquiétude avait cessé, et il était permis aujourd'hui à chacun de prouver à la jeune malade sa tendresse, en l'entourant de tout ce qui pouvait hâter et égayer sa convalescence. Fleurs et livres étaient amoncelés sur une petite table placée près d'elle. Elle pouvait enfin respirer les unes, feuilleter les autres, jouir de la présence de ses parents et même de celle de ses amis ; car non seulement le curé était présent, mais encore Franz qui avait été admis ce jour-là à la revoir pour la première fois. De son côté, Sylvain emportait en triomphe, sur un plateau, les restes d'un repas auquel Anne venait de faire honneur. Enfin, la jeune fille elle même ressentait le doux bien-être du retour de ses forces, et cette sensation si vive dans la jeunesse, que j'appellerai celle de la vie triomphante qui, terassée un instant et presque vaincue, reprend ses droits et remonte sur son trône, avec tout son cortége de promesses vraies ou fausses, mais toutes joyeuses et charmantes, dans ces jours où elle reprend son empire.

Malgré ce changement notable dans l'expression de ce pâle visage, et qui lui donnait un caractére plus pensif et plus grave,

un doux sourire effleurait ses lèvres, une joie sereine brillait dans son regard ; et, plus que tous les autres signes de la convalescence de sa fille, ceux-ci semblèrent causer en ce moment à madame Severin une joie si vive et pourtant si voisine de sa récente angoisse, que ses yeux se remplirent de larmes, et elle se détourna pour les cacher.

Elle se rapprocha du curé ; il était assis près de la table où M. Severin écrivait ou plutôt tenait sa plume d'une main distraite.

Le curé la regarda et la comprit :

— Oui, il fallait bénir Dieu de la revoir ainsi, leur pauvre enfant ! après ces nuits d'angoisses où le délire avait amené sur ses lèvres tant de douloureuses paroles et donné à ses yeux un éclat si sinistre. Oh ! oui, il fallait le bénir aujourd'hui ; et, quant à l'avenir, il fallait le lui abandonner sans prévisions et sans murmures. Le proverbe dit, ajouta le curé : " Tout vient à point à qui sait attendre ; " et moi, je vous dis : Tout vient à point à qui sait espérer. Croyez-moi, mes amis ; car je vous parle au nom de Celui qui aime votre enfant bien mieux que vous ne savez l'aimer vous-même !

Le curé adressait ces mots à madame Severin, mais son intention évidente était que son mari les entendit. Celui-ci releva, en effet, la tête et regarda le curé.

— Mieux que nous n'avons su l'aimer !... dit-il à demi-voix. Hélas ! mon ami, c'est bien peu dire !

Mme Craven.

(*A continuer.*)

# BIBLIOGRAPHIE.

---

*Répertoire Général du Clergé Canadien*, par ordre chronologique depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours par l'abbé Cypr. Tanguay, Ptre. Québec, C. Darveau Imp. Edit. 1868. 120 p. in-8.

" En présentant au public le *Répertoire du Clergé Canadien*, notre intention, dit l'auteur au commencement de son livre, aurait été de donner un ouvrage irréprochable, par le fond et par la forme. Le fond n'est que le résultat de nos découvertes, parmi des recherches plus importantes pour le moment. Des notes recueillies çà et là, tantôt dans les archives, tantôt dans les papiers particuliers de famille, dans les ouvrages historiques ou documentaires, publiés ces dernières années; la revue exacte et suivie d'une partie des registres de l'état civil; des renseignements puisés à bonne source, et pour lesquels nous remercions les amis bienveillants, qui nous les ont donnés; voilà à peu près la matière première de cet ouvrage, que nous osons offrir, et voir accepté par le public, et comme un livre de statistiques, et comme un hommage rendu à la mémoire de ces hommes, que notre pays, Dieu merci, aime toujours à vénérer, voyant, en eux, les gardiens de sa foi, de sa langue et de sa nationalité.

" Le lecteur ne verra donc dans ce répertoire, qu'une longue liste de martyrs, de généreux apôtres, d'infatigables missionnaires, et d'amis zélés de l'éducation, soit pour fonder, soit pour diriger des communautés séculières ou régulières. A côté de ceux qui ont ainsi consacré leur vie et leur fortune, au développement intellectuel de leur patrie, nous éprouvons une vive satisfaction à reproduire le noms de ces prêtres, amis de la colonisation qui, depuis environ un quart de siècle, le bréviaire et la hache à la main, n'ont pas craint d'affronter les profondeurs de la forêt, pour y jeter les jalons de la colonisation, et y commencer des établissements, où l'on compte aujourd'hui nombre de paroisses florissantes. On y remarquera encore plusieurs talents remarquables, soit comme écrivains, soit comme prédicateurs.

" En un mot, cet ouvrage est le tableau complet de tous les prêtres, qui ont servi l'église du Canada, depuis sa découverte.

" Le seul travail que nous possédons dans ce genre, est celui de feu M. le grand-vicaire Noiseux, publié en 1833. Tout en rendant à ce vénérable prêtre, ce qui lui est dû pour un travail consciencieux, et qui nous a été bien utile, nous devons dire que n'ayant pu travailler que sur des matériaux bien incomplets, M. Noiseux a inséré dans son livre un certain nombre

d'erreurs assez importantes, surtout dans les dates et l'ortographe des noms propres. Les renseignements qu'il donne sont, d'ailleurs, fort restreints. Outre cela, un bon nombre de prêtres lui sont inconnus. Nous avons rectifié, autant que possible, ces erreurs, donné des renseignements beaucoup plus étendus, et une liste, nous le croyons, la plus exacte du clergé de notre pays.

" M. le commandeur Viger, a relevé une partie des erreurs de la liste de M. Noiseux, et nous devons la communication de son travail inédit à l'obligance de M. l'abbé Verreau, principal de l'école normale de Jacques-Cartier.

" Nous avons donc cru satisfaire au désir du public studieux, en essayant de remplir une lacune, dans les documents historiques de notre pays. C'est avec espoir de le voir bien accueilli de ce public, que nous le livrons aujourd'hui."

L'espoir qui anime l'auteur ne peut manquer d'être réalisé. Depuis longtemps, les hommes d'étude demandaient un livre comme celui-ci. Les livres de statistiques sont si rares en Canada ! Cependant, si nous sommes bien informés, cette lacune ne tardera pas à être en partie comblée, grâce aux infatigables travaux et aux persévérants efforts de M. l'abbé Tanguay. Les *recherches plus importantes*, auxquelles il fait allusion dans son introduction, sont celles qui regardent toutes les familles canadiennes du Bas-Canada ; nous croyons savoir, en effet, que le savant auteur travaille, depuis quelques années déjà, à en tracer la généalogie. C'est dans la préparation de ce travail gigantesque qu'il dit avoir trouvé les renseignements dont se compose le livre qui est aujourd'hui devant nous, premier fruit de ses longues veilles et de ses pénibles recherches.

Un mot du plan qu'a adopté l'auteur dans le *Répertoire Général*.

La livre s'ouvre par une liste des évêques depuis l'établissement de la colonie jusqu'à nos jours ; il y en a soixante neuf. Puis vient une liste des prêtres depuis l'établissement du pays jusqu'à la conquête. Dans une seconde livraison, qui est sous presse, l'auteur donnera la liste du clergé canadien, depuis la conquête jusqu'à nos jours. Cette seconde livraison, qui doit paraître dans le cours du mois d'octobre prochain, contiendra aussi une table alphabétique de tout l'ouvrage ; elle sera extrêmement utile, car à son défaut les recherches sont presqu'impossibles parmi la quantité énorme de noms que contient le livre. Tous les noms sont placés par ordre de date.

On a lieu de croire que l'ouvrage de M. l'abbé Tanguay sera plus exact que ceux qui l'ont précédé ; car, outre que l'auteur a travaillé après M. Noiseux et M. Viger, il eu, de plus, en mains des documents plus complets ; il a pu feuilleter tous les registres de l'état civil du Bas-Canada, pénétrer dans nos archives publiques, dans celles du Seminaire de Québec et du Séminaire de Montréal, qui sont très-riches, dans les greffes de toutes nos cours de justice. Personne jusqu'ici n'a eu, dans notre pays, les avantages que possède M. l'abbé Tanguay. Ne doutons pas qu'il a su les utiliser et mettre à profit, pour lui-même comme pour le public, pour l'histoire comme pour les familles, les nombreux trésors dont il a eu communication. La seconde livraison de l'ouvrage que nous signalons aujourd'hui, montrera que nous ne nous sommes pas trompés. Ce livre nous fera désirer le grand ouvrage de M. l'abbé Tanguay ; espérons que ni l'un ni l'autre ne se feront trop attendre.

E. Lef. de Bellefeuille.

Eloge de Messire J. S. Lesieur Desaulniers prononcé à la distribution des prix du Séminaire de St. Hyacinthe, le 7 juillet 1868. St. Hyacinthe. Imprimé au bureau du *Courrier de St. Hyacinthe*, 1868. Brochure de 77 p. in-8o.

C'est une bonne pensée que l'on a eu de reproduire sous forme de brochure l'éloge du regretté M. Desaulniers. Cet éloge a été prononcé par six de ses élèves à la fin de la dernière année scolaire, au Séminaire de St. Hyacinthe. Cette brochure, en racontant les points les plus saillants de la vie de cet homme distingué, répond à un désir légitime, plus d'une fois exprimé dans le public. M. Desaulniers était, en effet, un de ces hommes qu'on voulait connaître lorsque déjà on n'avait pas ce bonheur, et à la connaissance duquel on gagnait davantage à mesure qu'elle devenait plus intime. L'*Eloge* nous le présente bien comme prêtre, comme prédicateur, comme professeur de théologie et ensuite de philosophie. Chacun le sait, c'est dans cette dernière chaire qu'il s'est le plus distingué, et le public de Montréal a pu, à plusieurs reprises, apprécier par lui-même la clarté d'élocution, la netteté de pensées, la force d'argumentation qu'il mettait dans ses discours lorsqu'il traitait les grands sujets philosophiques.

Le chapitre dans lequel l'auteur de l'*Eloge*, raconte les hésitations par lesquelles était ballotté l'esprit de M. Desaulniers avant qu'il se fut attaché à St. Thomas comme son guide en philosophie, est très-intéressant. On y voit comment une vigoureuse intelligence cherche la vérité, sérieusement, conscientieusement, sans se laisser éblouir par les dehors, mais en allant au fond des divers systèmes, approfondissant les théories qui se disputent les suffrages des savants, et ne se rendant enfin que lorsqu'elle s'est elle-même convaincue de la vérité, et qu'elle est arrivée à la persuasion, ni par convenance, ni par l'exemple des autres, mais par la force du raisonnement et l'évidence de la vérité.

Cette brochure offre une lecture instructive et intéressante ; elle mérite une grande circulation, car la connaissance intime de l'homme distingué dont elle parle ne peut que faire du bien. De plus, l'enchaînement des principaux événements de la vie de M. Desaulniers est bien présenté ; le récit ne languit nulle part ; il est quelquefois émaillé d'anecdotes et de traits qui soulagent l'attention. Le tout enfin est dit dans un bon style, que les lecteurs de la *Revue* ont plusieurs fois su apprécier et admirer avec nous.

E. Lef. de Bellefeuille.

---

# DE LA PROFESSION RELIGIEUSE

## EN BAS-CANADA.

(*Suite et fin.*)

---

### III.

#### RECHERCHE DES COMMUNAUTÉS QUI TOMBENT SOUS LA LOI.

SOMMAIRE.—XLVIII. Sujet du livre troisième.—XLIX. Quatre conditions requises.—L. Vœu solennel.—LI. Vœu perpétuel.—LII. Reconnaissance lors de la Cession.—LIII. Approbation depuis la Cession.—LIV. Ordres religieux et communautés en Bas-Canada.—LV. Division de ces ordres et communautés en cinq catégories.—LVI. Examen des couvents de la première catégorie.—LVII. Examen des couvents de la deuxième catégorie.—LVIII. Examen des couvents de la troisième catégorie.—LIX. Examen des couvents de la quatrième catégorie.—LX. Examen des couvents de la cinquième catégorie.—LXI. Hôtel-Dieu de Québec.—LXII. Hôtel-Dieu de Montréal.—LXIII. Ursulines de Québec.—LXIV. Ursulines des Trois-Rivières.—LXV. Actes de la profession religieuse.—LXVI. Conclusion.

XLVIII. Après avoir étudié la nature de la mort civile des religieux, l'étendue des incapacités que produit cet état, les résultats qu'il entraîne sur les biens, les personnes et les contrats de ceux qui s'y soumettent; il importe, pour donner à ce travail une utilité pratique, de déterminer les communautés religieuses qui, en Bas Canada, doivent subir l'effet de cette loi.

Toutes les considérations que j'ai invoquées jusqu'ici, tous les développements auxquels je me suis livré, toutes les propositions que j'ai prouvées, ne l'ont été qu'en vue de cette troisième et der-

nière partie de mon travail, conclusion et conséquence des deux premières. Si les fondements que j'ai établis sont solides, l'édifice sera inébranlable ; si j'ai bien prouvé les prémisses de mon raisonnement, la conclusion que j'en tirerai logiquement sera irréfutable, et rien ne pourra détruire la force des applications que j'en ferai aux diverses communautés religieuses dont les membres sont privés de la vie civile.

Le Code s'est tu sur ce sujet; il s'est contenté de tracer les caractères auxquels on peut reconnaître les couvents qu'il a eu en vue. Il a donc laissé aux tribunaux et aux recherches individuelles, le soin de déterminer les personnes auxquelles s'appliquent les conditions exigées pour que la mort civile soit encourue. Du reste, ces conditions ressortent assez clairement du texte de l'article 34, dont il ne faut pas oublier les termes :

" Les incapacités résultant, quant aux personnes qui professent " la religion catholique, de la profession religieuse par l'émission " de vœux solennels et à perpétuité dans une communauté religieuse " reconnue lors de la cession du Canada à l'Angleterre et approu- " vée depuis, restent soumises aux lois qui les réglaient à cette " époque."

XLIX. L'on voit que cet article parle de vœux solennels et perpétuels, de communautés religieuses reconnues lors de la cession, et de communautés approuvées depuis. On peut donc dire que le Code exige quatre conditions pour que la profession religieuse entraîne mort civile.

1o. Vœux solennels.

2o. Vœux perpétuels.

3o. Il faut que ces vœux soient prononcés dans une communauté reconnue lors de la cession du Canada à l'Angleterre.

4o. Cette communauté doit, enfin, avoir été approuvée depuis cette époque.

Voilà les conditions que la loi demande. Les communautés qui les réuniront toutes les quatre subiront, seules, les effets de l'article 34 ; les autres n'y seront pas soumises ; l'absence d'une seule de ces qualités serait même suffisante pour priver ses religieux des bienfaits de la mort civile.

Cependant, avant de rechercher quelles sont les communautés, qui, en Bas-Canada, réunissent les conditions voulues par le Code, il est important, afin de bien comprendre l'intention de la loi, de préciser la nature, la portée et les qualités que doit avoir chacune de ces conditions. On ne peut, en effet, examiner avec assurance quelles sont les communautés qui possèdent les différentes conditions demandées par le législateur, sans avoir, au préalable, parfai-

tement compris, 1o ce que c'est qu'un vœu solennel, 2o ce que c'est qu'un vœu perpétuel, 3o de quelle manière il faut que communautés aient été reconnues, lors de la cession du Canada, et 4o enfin, quelle espèce d'approbation, de la part du gouvernement, est nécessaire pour mettre le dernier sceau aux divers caractères que la loi exige avant de frapper un religieux de mort civile.

L. Le vœu solennel est celui que fait une personne en s'engageant dans les ordres sacrés, ou en faisant profession de religion dans un ordre approuvé par l'Eglise, et par lequel elle s'engage publiquement à suivre les conseils de l'évangile, selon une des règles approuvées par l'Eglise.[1] On oppose le vœu solennel au vœu simple qui est celui qui se fait en particulier et sans aucune solennité.[2] Les ordres religieux, seuls, font des vœux solennels; les congrégations religieuses de prêtres séculiers ou de filles séculières, non approuvées par le Saint-Siége, ne font pas de vœux solennels, elles ne font que des vœux simples. Ces vœux, du reste, peuvent être prononcés publiquement et d'une manière très-solennelle; mais ce n'est pas là la solennité dont il s'agit ici. Le caractère particulier et spécial aux vœux solennels, c'est d'être prononcés dans un couvent établi par clôture papale. Ceci m'amène à parler du vœu fait à perpétuité.

LI. Le vœu perpétuel est celui qui est fait sans limite de temps; il forme une obligation qui dure pendant toute la vie naturelle de la personne qui le prononce.

Les communautés dans lesquelles les vœux solennels et perpétuels sont en usage, constituent à proprement parler, les ordres religieux réguliers. Ces ordres ont encore un autre caractère qui les distingue d'avec les simples congrégations séculières : ils sont cloîtrés par bref du Souverain-Pontife, à qui seul appartient l'établissement et la reconnaissance de ces institutions.

LII. Après ces deux conditions, le Code exige encore que la communauté religieuse ait été reconnue lors de la cession du Canada à l'Angleterre. Quelle est la reconnaissance demandée ici par le législateur? Il faut que ce soit une reconnaissance telle, qu'elle ait liée l'Angleterre envers la puissance avec laquelle elle traitait, c'est-à-dire la France, et à l'égard de la nation dont les intérêts étaient en jeu, c'est à-dire les Canadiens. Une telle reconnaissance, un tel lien ne peut s'établir que dans une pièce diplomatique, par un traité entre deux peuples, et c'est dans la capitulation de Montréal qu'on la trouve. Voici les différents articles que contient ce

1 De Héricourt, *Lois Ecclésiastiques*, pp. 561,562.

2 Do. p. 561.

document, au sujet des couvents qu'il y avait en Canada, à l'époque où il fut signé.

Article 32.—" Les communautés de filles seront conservées dans " leurs constitutions et privilèges ; elles continueront d'observer " leurs règles ; elles seront exemptées du logement des gens de " guerre ; et il sera fait défense de les troubler dans les exercices " de piété qu'elles pratiquent, ni d'entrer chez elles ; on leur " donnera même des sauves-gardes, si elles en demandent.—Ac- " cordé.

Article 33.—" Le précédent article sera pareillement exécuté à " l'égard des communautés des Jésuites et Récollets et la maison " des prêtres de Saint-Sulpice à Montréal ; ces derniers et les Jé- " suites conserveront le droit qu'ils ont de nommer à certaines " cures et missions comme ci-devant.—Refusé jusqu'à ce que le " plaisir du Roi soit connu."

Cette reconnaissance accordée aux communautés de femmes par l'article 32, et refusée aux couvents d'hommes par l'article 33, me parait revêtue de toutes les conditions d'autorité, de stabilité et de solennité requises pour en assurer l'exécution et le respect. Stipulé dans un acte public, entre les ministres autorisés des deux puissances belligérantes; cette condition fut une de celles qui déterminèrent la soumission du peuple canadien.

Cette convention, faite au milieu du sang et des armes, lie les deux parties, et l'Angleterre ne pourrait, sans violer le droit international, tant à l'égard de la France qu'à l'égard des Canadiens, refuser aux couvents de femmes la liberté d'observer leur règle et leur constitution.

Les deux articles de la capitulation de Montréal que l'on vient de lire, font une élimination importante que je signalerai plus bas, lorsque le moment en sera arrivé.

LIII. La quatrième condition posée par le Code exige que la communauté ait été approuvée depuis la cession du Canada à l'Angleterre. Il n'est pas nécessaire que cette approbation ait été donnée par les autorités impériales ; il suffit que la législature du Bas-Canada ait, par des actes publics, sanctionné l'existence de la communauté religieuse.

Il n'est pas non plus essentiel que cette approbation ait été donnée formellement ; une reconnaissance tacite, résultant d'une existence tolérée par le pouvoir depuis la date de la cession du Canada à l'Angleterre, serait suffisante pour les communautés qui existaient dans le pays à cette époque. Tel me parait être le sens de l'article 353 du Code Civil, qui dit : "Les corporations sont constituées par

acte du parlement, par charte royale ou par prescription. Sont aussi légalement constituées *celles qui existaient au temps de la cession du pays* et qui depuis ont été continuées et reconnues par autorité compétente."

Cette reconnaissance tacite, ou bien l'approbation formelle faite par acte du parlement, constitue la communauté religieuse en corporation civile. Par là, la communauté acquièrt tous les droits ordinaires des corporations, tels que définis dans le titre onzième du livre premier du Code Civil ; elle devient *une personne fictive ou morale dont l'existence et la successibilité sont perpétuelles* ;[1] elle est capable de certains droits et elle est sujette à certaines obligations. La communauté entre ainsi dans l'état, qui, après lui avoir donné ou reconnu la vie, est tenu de la protéger et de la défendre contre les agressions du dehors.

Voilà comment on doit comprendre les quatre conditions posées par le Code. Recherchons maintenant les communautés qui les ont remplies.

LIV. Le Bas Canada possède aujourd'hui un nombre considérable de communautés religieuses; le diocèse de Montréal est partilièrement riche sous ce rapport, grâce à l'énergie persévérante et à l'activité infatigable de l'homme éminent qui occupe, depuis trente ans, le siége épiscopal. Ces divers couvents, d'hommes ou de femmes, vivent sous des règles différentes, suivant le but qu'ils poursuivent. Dans leur saint zèle, ils embrassent toutes les faiblesses humaines, toutes les misères sociales, tous les besoins de la population. Les uns répandent parmi les enfants du peuple l'instruction primaire, forte, religieuse ; tandis que les autres enseignent d'une manière aussi habile que savante les sciences et les lettres à ceux qu'appelle une vocation plus élevée ; jeunes garçons et jeunes filles, tous trouvent dans l'abnégation de nos religieux ou de nos religieuses des maîtres profondément versés dans toutes les connaissances divines et humaines.

Quelques-unes de ces saintes femmes s'adonnent au soin des malades, d'autres recueillent les victimes du vice, les consolent et les ramènent à la vertu ; ou bien, se livrant à toutes les austérités d'une vie contemplative, prient, pleurent et souffrent pour ceux qui ne savent ni prier, ni pleurer, ni souffrir dans la paix de l'âme. D'autres religieux recueillent ces jeunes criminels que vomissent chaque jour nos prisons, et épargnent à la société la tâche d'en faire de bons citoyens, des hommes vertueux ; quelques-uns enfin savent, au milieu des mortifications de la chair, trouver la force de

1. *Code Civil*, art. 352.

devenir les pionniers de la colonisation du Canada. En un mot, toutes les misères ont un soulagement, toutes les souffrances une consolation.

Voici l'énumération aussi exacte que possible des différentes communautés et ordres religieux qui ont existé ou qui existent maintenant en Bas-Canada. Je les range par ordre de date.

Les PP. Franciscains, 1615.
La Compagnie de Jésus, 1625.
Hôtel-Dieu de Québec, 1639.
Ursulines de Québec, 1639.
Hôtel-Dieu de Montréal, 1642.
Prêtres des Missions Étrangères,
Congrégation de Notre Dame, 1653.
Le Séminaire de Montréal, 1657.
Hôpital-Général de Québec, 1693.
Ursulines des Trois-Rivières, 1697.
Hôpital-Général de Montréal, ou les Sœurs Grises, 1747.
La Providence de Montréal, 1828.
Les Frères de Ecoles Chrétiennes.
Les Dames du Sacré-Cœur, 1842.
Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, 1843.
Dames du Bon-Pasteur, 1844.
Sœurs de Notre-Dame de Ste. Croix, 1847.
Les Frères de Saint-Viateur,
Les Dames de Lorette, 1847.
Les Sœurs de Miséricorde, 1848.
Les filles de Ste. Anne, 1848.
Les PP. de Ste. Croix, 1851.
Les Sœurs de Ste. Croix ou Marianites, 1851.
Les Sœurs de la Présentation de Marie, 1853.
Les Pères Trappistes, 1860.
Les Sœurs du Précieux sang, 1861.
Les Frères de la Miséricorde, 1866.

LV. Toutes ces diverses communautés religieuses peuvent se diviser en cinq catégories : la première se composerait des congrégations séculières établies depuis la conquête ; la seconde, des ordres religieux, tant d'hommes que de femmes, fondés depuis la conquête ; la troisième, des congrégations séculières établies avant la conquête ; la quatrième, des ordres religieux d'hommes qui existaient avant la conquête ; la cinquième, enfin, des ordres religieux de femmes qui existaient avant la conquête.

Ces cinq catégories renferment tous les différents couvents que possède le Canada. De plus, elles procèdent d'une division naturelle,

qui ressort bien du point de vue auquel j'étudie le sujet, et qui, ensuite, y ramène facilement le lecteur. Cette division a encore un autre avantage, celui de simplifier et surtout d'abréger ce travail ; comme chaque classe, en effet, contient des communautés semblables entre elles, quant aux caractères demandés par la loi, on peut étudier conjointement toutes les communautés que contient une classe. On s'assure ainsi immédiatement si elles remplissent les autres conditions voulues par le Code, sans être obligé de faire l'examen individuel de chaque couvent, et on arrive d'une manière également sûre à définir les religieux qui perdent la vie civile en Canada. Examinons donc, l'une après l'autre, les cinq catégories ou classes de communautés que j'ai énumérées plus haut.

LVI. Les congrégations ou communautés séculières établies depuis la conquête, ne remplissent pas évidemment les exigences de l'article 34. Puisqu'elles sont des congrégations séculières, elles ne sont pas des ordres religieux ; elle ne font pas de vœux solennels, ni de vœux perpétuels, Du reste, ces communautés fondées depuis la cession du Canada à l'Angleterre, n'ont pu participer à la reconnaissance que contient l'article 32 de la capitulation de Montréal. Il est donc évident que ces couvents ne réunissent pas les caractères exigés par l'article 34 du Code Civil pour que leurs membres soient privés de la vie civile, et le lecteur peut immédiatement mettre de côté toutes les communautés qui se rangent sous cette catégorie ; savoir : les Frères de la Miséricorde, les Sœurs de la Présentation de Marie, les Marianites, les Pères de Ste. Croix, les Filles de Ste. Anne, les Sœurs de Miséricorde, les Dames de Lorette, les Sœurs de Notre Dame de Ste. Croix, les Dames du Bon-Pasteur, les Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, les Dames du Sacré-Cœur, les Frères des Ecoles Chrétiennes, et les Sœurs de la Providence de Montréal.

LVII. La deuxième division contient les ordres religieux, tant d'hommes que de femmes, fondés depuis la conquête. Les membres de ces ordres religieux font des vœux solennels et des vœux perpétuels ; le gouvernement, depuis leur établissement, a pu les reconnaître et leur accorder les droits et les caractères de corporation ; mais, comme ils n'existaient pas lors de la cession, ils n'ont pû obtenir à cette époque la reconnaissance que le Code exige comme une des conditions de la mort civile des personnes qui en forment partie. Il faut donc encore rejeter la quatrième catégorie, qui comprend les Pères Trappistes. Passons à la troisième division

LVIII. Elle contient les congrégations séculières établies avant la conquête. Il suffit de dire que ce ne sont pas des ordres religieux, qu'elles ne font ni vœux solennels, ni vœux perpétuels,

pour conclure que quand même elles auraient été reconnues lors de la cession du Canada à l'Angleterre et approuvées depuis, cependant leurs membres ne sauraient être morts civilement, parce que ces communautés ne réunissent pas deux des conditions exigées par le Code. Ainsi donc, le Séminaire de St. Sulpice, les prêtres des Missions étrangères, les Dames de la Congrégation de Notre-Dame, l'Hôpital-Général de Québec, et les Sœurs Grises de Montréal, doivent être écartées ; leurs membres ne sont pas morts civilement.

LIX. La quatrième division contient les ordres religieux d'hommes qui ont été établis en Canada avant la conquête ; il y en a deux, les Franciscains ou Récollets et les Pères de la Compagnie de Jésus. Les religieux profès de ces deux ordres prononcent des vœux solennels et des vœux perpétuels. Mais ont-ils été reconnus lors de la cession du Canada ? On vient de voir que le général anglais ne voulut pas accorder de sa propre autorité à ces religieux et autres communautés d'hommes qu'il y avait alors en Canada, les priviléges qu'il venait d'octroyer aux communautés de femmes ; il exigea que la chose fut référée à son gouvernement, et, en attendant, il la refusa " jusqu'à ce que le plaisir du roi fut connu."

Le plaisir du roi ne tarda pas à se faire connaître ; les Franciscains reçurent défense de se recruter, et leurs biens furent saisis par le gouvernement anglais, à la mort du dernier survivant, en 1813. Les Jésuites ayant été supprimés en Europe, les autorités s'emparèrent de leurs propriétés en Canada. Bien des années après, en 1842, ils revinrent au pays et nous les avons encore parmi nous. Cependant le gouvernement ne les a jamais reconnus comme religieux ; ils n'existent à Montreal que comme membres de la corporation du collége Ste. Marie. Enfin les Sulpiciens, après bien des craintes et bien des menaces qui, plus d'une fois, furent sur le point de se réaliser, obtinrent assez récemment une reconnaissance de la couronne britannique et furent confirmés dans la possession de leurs biens.

LX. On a vu jusqu'ici que les communautés rangées dans la première, seconde, troisième, et quatrième division ne possèdent pas toutes les qualités demandées par l'article 34. Les unes ne font pas de vœux perpétuels et solennels, d'autres n'ont pas été reconnues lors de la cession du Canada à l'Angleterre, quelques unes enfin n'ont pas été approuvées par le gouvernement depuis la conquête, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas été incorporées ; toutes pêchent par un point ou par un autre. Il ne reste plus qu'à voir si les communautés que l'on doit ranger dans la cinquième catégorie, remplissent toutes les conditions exigées par le Code Civil.

La cinquième catégorie comprend les ordres de femmes fondés en Canada avant la conquête ; il y en a deux, les Ursulines et les Dames de l'Hôtel-Dieu. Ces deux communautés auront donc rempli toutes les conditions demandées par le Code, et leurs membres seront privés des droits civils et morts civilement, si, ayant été reconnues lors de la cession du Canada à l'Angleterre, elles ont été approuvées depuis par le gouvernement. C'est ce que je vais examiner maintenant. Je commence par les Sœurs de l'Hôtel-Dieu.

Il existe deux couvents de ce nom en Canada, l'un à Québec et l'autre à Montréal ; le plus ancien est celui de Québec. Tous deux sont cloîtrés et suivent la règle de St. Augustin.

LXI. Les Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de Québec ont été tirées de la maison de Dieppe, fondée avant l'année 1250. Cette maison, remarque l'auteur des *Servantes de Dieu en Canada*,[1] était déjà considérée comme formant un ordre régulier lorsqu'elle fut approuvée par une bulle du pape Alexandre VII, du 19 juillet 1664.

La règle de la maison mère de Dieppe fut apportée à Québec ; l'Hôtel-Dieu de Québec forme donc un ordre religieux régulier, dont les religieuses professes font des vœux solennels et perpétuels.

Elles furent reconnues lors de la cession du Canada à l'Angleterre ; cette reconnaissance, comme on l'a vu plus haut, est contenue à l'article 32 de la capitulation de Montréal. Cet article est fait en termes généraux ; il s'applique à toutes les communautés de filles qui existaient en Canada à la date de sa signature. Enfin, ces religieuses ont été approuvées par le gouvernement depuis cette époque, de la manière prévue par l'article 353 du Code Civil ; elles l'avaient déjà été sous Louis XIV, par lettres d'amortissement en date du 7 juin 1680.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec réunissent donc les quatre qualités voulues par le Code Civil pour faire encourir la mort civile à leurs membres ; elles sont donc mortes civilement.

LXII. L'Hôtel-Dieu de Montréal, dont les religieuses sont connues sous le nom de Religieuses Hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu, a été fondé en 1642 par Melle Mance. Les religieuses qui firent cet établissement furent prises dans le couvent de la Flèche, en France. Ce couvent était encore assez récent, il n'avait été fondé qu'en 1636 ; mais il prit bientôt de grands développements, et par un bref du 19 janvier 1666, le pape Alexandre VII approuva cet institut, déclarant que les Hospitalières sorties de l'Hôtel-Dieu

1 P. 17.

de la Flèche, pour aller à Montréal et ailleurs, étaient véritablement religieuses, ayant fait les trois vœux solennels et embrassé la clôture sous la règle de St. Augustin.[1] Il est même à remarquer, ajoute M. l'abbé Faillon,[2] que par ce bref, les Hospitalières de St. Joseph se trouvèrent les seules en Canada qui furent reconnues solennellement pour religieuses ; car celles de Québec, à qui M. de Laval voulait les unir, ne faisaient alors et n'ont jamais fait depuis que des vœux simples dans leur profession.

Le savant historien ne se trompe-t-il pas ici quant aux vœux des sœurs de l'Hôtel-Dieu de Québec ? Il est certain, en effet, qu'elles prononcent des vœux solennels et qu'elles forment un ordre régulier, comme l'a déclaré la bulle d'Alexandre VII, du 19 juillet 1664.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, comme les autres ordres religieux de femmes qui existaient à cette époque, furent reconnnues lors de la cession du Canada à l'Angleterre, par l'article 32 de la capitulation de Montréal. Longtemps avant, leur établissement avait été approuvé par lettres-patentes du roi en date du 8 avril 1669.[3] Ces religieuses jouirent paisiblement de leurs priviléges et de leurs immunités depuis la conquête, et enfin, par l'acte 12 Vict. c. 139, elles furent reconnues comme formant une corporation, pouvant acquérir et posséder de nouvelles propriétés. En un mot, elles furent approuvées dans le sens des articles 34 et 353. Conséquemment, les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal remplissent les quatre conditions imposées par cet article ; on doit donc les considérer comme mortes civilement.

LXIII. Il nous reste à examiner les Ursulines, qui ont deux couvents en Bas-Canada, l'un à Québec, et c'est le plus ancien, et l'autre à Trois-Rivières, qui a été tiré du premier. Les Ursulines sont, avec les Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Québec, les premières religieuses qui soient venues s'établir en Canada. Elles avaient à leur tête une personne d'une grande distinction, la sœur Marie de l'Incarnation, surnommée la Thérèse de la Nouvelle-France. Ces vénérables religieuses, chargées de l'instruction des jeunes filles, ont donné l'éducation, soit primaire, soit supérieure, à une portion notable des femmes canadiennes. Il en est bien peu parmi nous, qui ne trouveront, en parcourant les listes publiées de leurs élèves, une ou plusieurs parentes. Malgré la sévérité de leur règle et la stricte observance de leur clôture, elles ont toujours su attirer les élèves

1 Les servantes de Dieu en Canada, p. 37.

2 Hist. de la Col. Franç. au Canada, t. III, p. 175.

3 Edit. et Ordon. t. I, p. 66.

par leur affabilité, et les conserver par le mérite incontestable de l'instruction qu'elles donnent.

L'ordre des Ursulines fut fondé en 1537 par Sainte Angèle Merici, qui mit ses filles spirituelles sous la protection de Ste. Ursule. Cet ordre avait un grand nombre de maisons en France ; les premières Ursulines de Québec, savoir la Mère de l'Incarnation et la sœur Marie de St. Joseph, furent tirées du couvent de Tours, en 1639. Cette congrégation appartenait à la famille des Ursulines de Bordeaux, dont la maison, avec cinq autres qui en étaient sorti, furent érigées en vrais monastères, par bulle du pape Paul V, en 1618.[1] Assez longtemps après leur établissement, savoir en 1682, les Ursulines de Québec s'affilièrent au couvent de Paris, qui avait été érigé en monastère par Paul V, en 1612. Les Ursulines vécurent à Québec en monastère non encore approuvé par l'Eglise, d'abord sans constitution propre, et ensuite sous une règle composée pour elles, en 1647, par le P. Jérôme Lallemant, S. J. Cet état de choses dura jusqu'en 1682, époque à laquelle, comme je viens de le dire, la communauté s'affilia à la Congrégation des Ursulines de Paris.[2] Ces religieuses sont cloitrées ; elles font des vœux solonnels et perpétuels ; elles reçurent des lettres d'amortissement du roi le 7 juin 1680.[3] Lors de la cession du Canada à l'Angleterre, elles furent reconnues et conservées dans tous leurs privilèges par l'article 32 de la capitulation de Montréal. Elles existèrent sans être inquiétées par le gouvernement jusqu'à ce que l'acte 12 Vict. c. 14 leur permit d'acquérir des propriétés plus étendues.

LXIV. Le couvent des Ursulines des Trois-Rivières a été fondé en 1697 par Mgr. de St. Valier, qui l'a d'abord formé de cinq religieuses tirées du couvent de Québec. Le même prélat obtint du roi, pour ces religieuses, des lettres patentes, en date du mois de mai 1702.

Les Ursulines des Trois-Rivières appartiennent au même ordre religieux que les Ursulines de Québec ; elles font, comme ces dernières, des vœux solonnels et perpétuels, et elles sont cloîtrées. Lors de la capitulation de Montréal, elles participèrent, comme les autres communautés de femmes, à la protection et à la reconnaissance accordées par le gouvernement anglais. Par l'acte 8 Vict. c. 103, elles furent approuvées, et reçurent la permission d'acquérir et de posséder des propriétés. L'article 353 du Code Civil s'applique aussi à elles.

1 Les Servantes de Dieu en Canada, p. 26.

2 Les Servantes de Dieu en Canada, p. 25.

3 Edits et Ordon. t. I. p. 243.

Voilà les communautés qui composent la première des divisions que j'ai établies plus haut ; ce sont les seules auxquelles puisse s'appliquer l'article 34, car ce sont les seules qui remplissent toutes les conditions qu'il exige.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal et de Québec, et les Ursulines sont donc mortes civilement, et il n'y en a pas d'autres que ces vénérables femmes qui le soient. J'ai exposé dans la deuxième partie de ce travail tous les effets que peut avoir la mort civile causée par profession monastique en Bas-Canada; les religieuses que je viens de nommer subissent tous ces effets.

Quelques-uns de ces effets peuvent être prévenus par des actes entre vifs faits avant la profession, et c'est ce qui a lieu ordinairement en Bas-Canada. De semblables mesures, inspirées par la prudence, peuvent avoir de grands avantages, et les familles devraient toujours penser à les adopter, lorsqu'un de leurs membres se dispose à embrasser la vie monastique.

LXV. La mort civile des religieuses étant admise dans notre Code, la législation n'aurait pas été complète, si elle n'eût fourni les moyens de prouver, d'une manière authentique, chaque cas particulier de mort civile. C'est ce qui a été fait par certaines dispositions qui se trouvent aux articles 70, 71, 72, 73 et 74 du Code Civil du Bas-Canada. En vertu de ces dispositions, toute communauté religieuse où il est permis de faire profession, par vœux solennels et perpétuels, doit tenir deux registres semblables pour y insérer les actes constatant l'émission de tels vœux. Ces registres sont cotés et paraphés par les autorités judiciaires, comme les autres registres de l'état civil, et les actes y sont inscrits sur les deux registres, de suite et sans blancs, aussitôt qu'ils sont faits ; les ratures et les renvois sont approuvés et paraphés par tous ceux qui ont signé au corps de l'acte ; tout y doit être écrit au long, sans abréviations ni chiffres. Les actes doivent faire mention des noms et prénoms et de l'âge de la personne qui fait profession, du lieu de sa naissance et des noms et prénoms de ses père et mère. Ils doivent être signés par la partie elle-même, par la supérieure de la communauté, par l'évêque ou autre ecclésiastiqne qui fait la cérémonie, et par deux des plus proches parents ou par deux amis qui y ont assisté. Ces registres durent pendant cinq années, après lesquelles l'un des doubles est déposé, dans les six premières semaines de l'année, au greffe de la Cour Supérieure ou à celui de la Cour de Circuit, suivant le cas. L'autre registre reste dans la communauté pour faire partie de ses archives. Les extraits de ces registres, signés et certifiés par la supérieure de la communauté, ou par les dépositaires de l'un des doubles, sont authentiques et sont délivrés

par l'un ou par l'autre au choix et à la demande de ceux qui les requièrent.

Il suit des principes posés dans ce travail, que les couvents de l'Hôtel-Dieu de Montréal et de Québec, et les Ursulines ont, seuls, le droit d'avoir de ces registres.

LXVI. Je n'ai rien à ajouter à cette dernière considération, par laquelle je veux finir ce travail.

Qu'il me soit seulement permis de former un vœu : c'est que dans les amendements que l'on sera forcé de faire avant longtemps, au Code Civil du Bas-Canada, on songe à rendre plus explicite la législation à l'égard de la profession religieuse. Quelques points, on l'a vu, auraient besoin d'être éclaircis, d'autres d'être affirmés, et la société gagnerait à voir introduire dans la loi certaines dispositions propres à remplir ce double but. Un petit nombre d'articles, sages et bien rédigés, y suffirait ; et, en écartant les questions qui sont aujourd'hui douteuses, ils ramèneraient, dans notre législation, l'harmonie des tendances, l'uniformité des interprétations, la précision et la force des dispositions légales, et contribueraient, enfin, à y affermir cet esprit chrétien, cet accord avec le droit canon, cette union entre l'Eglise et l'Etat, qu'on ne saurait trop désirer en Bas-Canada, et qui, dans certains détails, a été trop méconnue.

E. Lef. de Bellefeuille.

---

# LA CHANSON DE L'EXILE.

---

Au fond d'un val, sous les ombrages,
Un voyageur s'en va marchant;
Une voix perce les feuillages,
C'est un air du pays! un doux et triste chant;
Il s'arrête, il pleure, il se glisse
Par un sentier dans les taillis,
Le chanteur dit : Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays!

— Qui vous a dit mon origine?
— Ma chanson vous a fait pleurer.
— Votre cœur porte, j'imagine,
Des souvenirs cruels que je dois ignorer?
— Mon sort vaut bien qu'on en gémisse!
Mes vœux pour vous sont des avis :
Voyageur, que Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays!

Fatale erreur de ma jeunesse!
J'étais à l'âge où je vous vois,
Avec quels transports d'allégresse
Je quittai mon village, et nos champs et nos bois!
La fortune a plus d'un caprice,
J'en éprouvai tous les soucis...
Voyageur, que Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays!

L'orgueil, si puissant dans notre être,
Sur ce sol a rivé mes pas.
J'ai vu mes rêves disparaître,
Et, courbé sous le joug, mon front ne rougit pas!
L'étranger veut un dur service,
Quand nous devenons ses outils...
Voyageur, que Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays!

J'ai suivi la plus sombre route,
Dans mon coupable aveuglement :
Où vas-tu fantôme du doute,
Des passions de l'homme irrésistible aimant ?
Ton nom seul est un maléfice,
Qui trouble ses jours et ses nuits...
Voyageur, que Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays !

J'ai souvent déploré ma faute !
Un prêtre, un jour, m'est venu voir,
Je l'accueillis, il fut mon hôte,
Il réveilla ma foi, je compris mon devoir.
Et maintenant, sans artifice,
Je vois le mal que j'ai commis...
Voyageur, que Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays !

J'avais ma tâche sur la terre,
Propre aux dons que le ciel m'a faits ;
Mon égoïsme solitaire,
Vendit à l'étranger tous ces nobles bienfaits.
J'ai vu le fond du précipice,
Dans les remords et les ennuis.
Voyageur, que Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays !

Ah ! retournez dans la Patrie,
Pour travailler au bien de tous,
N'attendez pas que, défleurie,
Votre âme se refuse à ce labeur si doux !
Le pur amour est sacrifice :
Soyez Canadien à ce prix !
Voyageur, que Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays !

O foi vivace ! ô langue aimée !
A vous ensemble l'avenir !
Votre valeur est d'une armée,
Le Canadien fidèle apprend à vous chérir.
Sous votre égide protectrice,
Que de beaux jours pour mon pays !
Voyageur, que Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays !

BENJAMIN SULTE.

# POESIE DU DROIT PRIMITIF.

OUVRAGES CONSULTÉS, CITÉS OU ANALYSÉS.

Ives Goguet : De l'origine des lois.—Laferrière : Histoire du Droit Français.—L'Herminier : Introduction générale à l'histoire du Droit.—De Savigny : Histoire du Droit Romain au Moyen-Age.—Bélime : Philosophie du Droit.—Châteaubriand : Etudes historiques.—Michelet : Les origines du Droit Français.—Chassan : Essai sur la symbolique du Droit.—Walter Scott : Note à la fin de son roman " Péveril-du-Pic, où il cite M. Palsgrave.—DeBonald : Législation primitive.—Collin de Plancy : Légendes.—Troplong.—Loysel : Anciennes Coutumes.—Mazures : Essai sur les littératures européennes.—Louis Veuillot : Droit du Seigneur.—" La Civilta Cattolica " : Essai sur le mariage.

## I.

Il en est de l'enfance des peuples comme de celle des individus : la civilisation n'éclate pas tout à coup au milieu de l'ignorance et de la barbarie ; elle est l'œuvre des siècles. Le droit, de même que les autres institutions de la société, a eu ses phases très-saisissables de formation et de développement. Dans son enfance, il parle un langage naïf dont la poésie elle-même se colore. Il ne s'est pas encore posé en science théorique. Intimement lié à la religion et à l'art, le droit alors est un cantique ; le prêtre et le poëte sont législateurs. Son langage, qui est celui des premiers jours, donne au droit de ces époques une physionomie particulière, un caractère spécial qu'il conserve quelquefois longtemps après que la civilisation s'est fait jour dans la société.

C'est sur cette époque de la science que j'entreprends de jeter un coup d'œil. Je n'ai pas adopté d'ordre très-précis dans la citation des textes nombreux que le sujet requiert. J'ai cependant séparé dans une très-ample division le droit de l'Allemagne et le droit de

la France ; que si quelquefois je m'écartais un peu d'une route bien régulière, cueillons toujours les fleurs qui s'offriront à nos regards ; comme dans un jardin, l'on admire les roses qui bordent un sentier mal tracé.

Dès qu'une nation est constituée, qu'elle a ses habitudes qui la distinguent des autres nations, une foi et un culte qui témoignent de son existence, le droit est au milieu d'elle. Une religion lui a donné naissance, et il puise ses inspirations au sein de cette religion ; il ne croît et ne se développe que sous ses ailes. Alors, le droit est divin et le prêtre législateur. Moïse recevant, au milieu des tonnerres et des éclairs, les tables de la loi, est en même temps le prêtre du Seigneur et le législateur du peuple de Dieu.

Dans les âges primitifs, le Droit encore incertain et se dessinant à peine à travers les habitudes des peuples ne peut pas avoir ce caractère déterminé, ces formes concises et cette expression philosophique que lui donne une civilisation avancée. La nature avec ses productions, les ondoyantes forêts, les arbres que le vent agite, le ruisseau avec son doux murmure, l'océan qui gronde, la tempête qui mugit et brise tout sur son passage, tout est recueilli pour orner la formule. Ces spectacles frappent l'imagination des peuples encore jeunes et naïfs : car l'imagination appartient aussi bien à la jeunesse des peuples qu'à la jeunesse de l'homme. Ils en font l'expression de la loi. Il n'y a pas jusqu'au brin d'herbe de la prairie et à l'humble fleur des champs qui ne soient un instrument de la loi. La terre elle-même joue un rôle dans cette pantomime du symbole juridique. C'est ainsi qu'à l'origine de Rome, les hommes, accourus de tous les coins de l'Italie, avaient dû apporter chacun et déposer dans une fosse consacrée, une poignée de la terre de leur pays, afin de créer à cette colonie universelle un sol qui lui fût propre, une patrie qui représentât matériellement la patrie de tous ces aventuriers, et tel fut, ajoute Chassan, tel fut le symbole que Rome, dans son juste orgueil, édifia sur cette vieille tradition, pour créer la grande cité du monde, le chef-lieu du globe, la ville commune par essence, asile de toutes les nations, la cité hospitalière et civilisatrice entre toutes.

Dans un ordre d'idées plus pratiques, l'homme établit l'inviolabilité de sa propriété et la sureté de ses engagements par les symboles que le monde matériel lui fournit, et la première expression de la loi se pare des plus brillantes couleurs d'une suave et naïve poésie qui lui prodigue ses richesses d'allégories et d'images : c'est l'enfant qui bégaie harmonieusement.

L'homme aime singulièrement tout ce qui ressemble un peu au mystère. Les fictions sont l'un des plus puissants véhicules de la

poésie ; car la poésie, ce n'est pas seulement le vaste océan qui soulève et abaisse incessamment ses vagues écumantes ; ce n'est pas seulement la forêt à l'ombre épaisse qui agite son feuillage sous le souffle du vent : ce n'est pas seulement ce mont qui élève jusqu'aux nuages ses flancs altiers ; ce n'est pas seulement le ruisseau aux bords toujours verts, au murmure harmonieux, qui roule son onde cristalline dans un bois solitaire. La poésie, c'est tout cela ; mais c'est plus encore. Il faut une vie, une pensée pour animer tous ces êtres. Toute la nature se peuple d'esprits merveilleux et le monde matériel est le symbole d'une pensée, pensée immense qui n'est pas Dieu, mais qui en est l'image. Tous ces bruits de la nature sont des concerts, ces murmures sont des louanges, ces frémissements des actions de grâces qui montent avec le cœur du poëte jusqu'au trône de l'Eternel. Et chose singulière et qui fait bien voir l'aptitude, ou plutôt la passion de l'humanité pour le mystérieux, la fiction, le symbole, c'est que la poésie qui spiritualise la matière, rend souvent la pensée sous une forme matérielle. Tout ce qu'il y a de sentiment au fond du cœur de l'homme, tout ce qu'il y a de nobles pensées qui rayonnent sur son front, se traduisent par des figures écloses dans l'imagination du poëte et inspirées par les spectacles de la nature.

Cet amour passionné, ardent, profond pour le symbole, n'est pas seulement le trait caractéristique de quelques nations de l'antiquité, mais c'est aussi le trait qui domine chez les peuples du moyen-âge qui en étendent l'application. Tout ce qu'il y a d'abstrait et de moral dans l'homme, dit Mr. Troplong, venait se traduire en représentations corporelles et le droit n'était qu'une perpétuelle allégorie.

La symbolique, accueillie avec passion par les Germains, fut en grande partie transformée en s'étendant sur toute la surface du nouvel empire des Francs.

Si de l'ancienne Gaule on passe à la France du moyen âge, on retrouve encore le symbole qui, quoique privé de la consécration de la loi écrite, n'en existe pas moins dans les mœurs, dans les croyances et dans les usages populaires.

Je me contenterai de citer quelques usages symboliques qui restent dans l'ordre juridique, sans les interpréter. La symbolique n'entre pas dans le cadre que je me suis tracé ; elle pourrait être le sujet d'une seconde étude.

Le mariage romain *confarreatione* était consacré par le grand Prêtre de Jupiter devant dix témoins. Le grand Pontife donnait à goûter aux deux époux un gâteau fait de fleur de farine, d'eau et de sel. La coiffure de la mariée était en forme de tour comme celle des vestales. Sur la tête, elle avait de la majolaine en fleurs et sous

ses vêtements, une petite couronne de verveine. Son voile était de pourpre. Sa tunique blanche était serrée par une ceinture de laine de brebis. On l'enlevait des bras de sa mère et elle passait sans toucher des pieds le seuil de la maison conjugale. On la faisait asseoir sur une toison. Elle avait apporté un fuseau et une quenouille. Elle entourait de bandelettes de laine la porte de son époux.

Chez les Bysantins comme dans l'ancienne Rome, le voile de la fiancée devait être de pourpre. Les deux époux portaient des couronnes que l'on conservait ensuite dans le temple. La couronne était faite en forme de tour.

Les couronnes nuptiales des Grecs étaient de feuilles d'olivier, entourées de soie blanche et poupre.

Dans certains pays de l'ancienne Gaule, la dot des filles consistait en un chapel de roses.

Alors que le roi de France venait de recevoir la confirmation du Saint-Chrême, on donnait la liberté à des essaims de petits oiseaux qui voltigeaient en poussant de joyeux cris au milieu de l'église de Rheims.

Un grand nombre de redevances féodales portent à un haut degré le caractère symbolique.

Le seigneur de Saint-Péreuse était obligé d'amener tous les ans en grande cérémonie, dans le Nivernais au manoir du seigneur de Champdion, un tout petit roitelet, placé sur un immense charriot couvert de mousse, traîné par plusieurs vigoureux et superbes chevaux. Ensuite, nu tête, sans épée ni éperons, le vassal se met à genoux sur le seuil de la principale porte du château de son suzerain, baise le verrou, donne à l'oiseau sa volée et se retire.

La poésie et la musique ont servi aux législateurs pour faire passer leurs lois à la postérité. Ces chants d'abord traditionnels ont pu être recueillis plus tard. A mesure que les relations sociales sont devenues plus nombreuses, plus compliquées, on a imaginé de nouveaux moyens de se communiquer. On s'était d'abord contenté de la tradition orale, plus tard on dessina l'événement ou l'objet même dont on voulait parler. Ainsi, pour faire connaître qu'un homme en avait tué un autre, on peignait une figure humaine étendue par terre et une autre vis-à-vis, droite et tenant une arme à la main. L'écriture hiéroglyphique vint ensuite, c'était presque déjà le symbole qui joue un si grand rôle dans l'histoire du droit primitif et qui répand tant de poésie dans les usages juridiques de plusieurs peuples du moyen-âge.

Mais le symbole n'est pas le seul élément poëtique que l'on re-

marque dans le droit ; le coloris de l'expression, l'épithète, la métaphore y tiennent aussi une place considérable.

En fait de poësie juridique, le moyen-âge, sans être, sans doute, plus riche que l'antiquité, fournit cependant des matériaux beaucoup plus abondants. C'est surtout chez les Germains que cette poësie s'est développée, non plus captive comme en Grèce, mais libre comme l'oiseau des forêts, pour me servir d'une expression de Michelet.

Là, dit un historien, l'homme vient comme juge opiner le jour dans la marche, improviser sur la bruyère sa poësie juridique, demander à la nature, aux arbres, aux vents, à la terre, les formes du Droit. La femme y vient la nuit continuer dans la sorcellerie le culte des vieilles divinités des forêts et des eaux devenues démons.

Cette poésie de l'Allemagne est très-variée. Comment indiquer d'un mot ces motifs qui changent à l'infini ? Fugitive mélodie, ici légère et gazouillante comme l'alouette qui monte au ciel, là retentissante lointaine comme un chant sur l'eau du Rhin. Plus souvent, voyageant de Marche en Marche, d'écho en écho, sombre et gaie, grave et moqueuse, solennelle et ironique ; non moins variée que dans l'Inde, mais ici bien moins naïve, plus joueuse, plus décevante dans la forêt et le brouillard... Vous ne viendriez jamais à bout de noter ces chants d'oiseaux, vous y resteriez des siècles sans les saisir, sans vous lasser, comme la nonne d'Alsace qui s'oublia trois cents ans à écouter le rossignol.

J'y serais resté tout autant. Cette sylve surtout du droit allemand me retenait bon gré, mal gré. C'était ma forêt enchantée ; j'y errais dans tous les sens, à tout instant j'y trouvais des scènes nouvelles, des clairières, des ténèbres, des demi-jours pleins de mystère.

Le droit y est tellement charmé, ensorcelé que souvent ce n'est plus de droit. On connaît ces passages qui de loin présentent quelque ressemblance avec le profil de l'homme, approchez, c'est un mont sauvage avec son bois chevelu.

Rien, dit l'Herminier, ne ressemble à la civilisation et à la liberté des Germains ; chez eux, la liberté consistait à ce que tout homme libre pût et osât faire tout ce qu'il avait la force et la volonté d'accomplir, tant par lui-même que par ses proches et amis. Cette liberté s'appelait faïda. Mais le même homme, tout à l'heure violent, inexorable, vous le verrez dans les débats litigieux de la vie commune, pour l'exécution des contrats, le paiement des dettes, la garantie de la propriété, s'en remettre toujours à la justice de ses pairs. Ce mélange de liberté sauvage et d'obéissance pieuse envers le droit

du pays donne au caractère germain une harmonieuse beauté : aussi. que de grandeur et d'énergie dans les coutumes judiciaires de ces races ! et puis, dans leurs mœurs domestiques, que de scènes enchanteresses de grâce et de naïveté !

La féodalité fit cependant peser son dur joug sur cette vieille terre de la poésie et de la liberté. Un vieux feudiste allemand discute la question de savoir si le vassal devait trembler des mains dans l'acte d'hommage ? Eh ! quoi, tout son corps ne doit-il pas plutôt trembler, lorsqu'il aborde son seigneur !... que ses mains tremblent donc aussi !... C'était l'usage de dire : cet homme est mien, je puis le cuir et le rôtir. La féodalité a pu être un besoin des temps, mais elle n'était certainement pas faite pour rendre l'homme heureux. Les barons avaient mille moyens de tyranniser leurs hommes. On retrouve dans les titres de concessions des redevances telles que celle de battre l'eau pendant la nuit, pour faire taire les grenouilles qui, par leurs chants peu harmonieux, troublent le repos du haut seigneur.

Lorsque l'abbé de Luxeuil séjournait dans sa seigneurie, les paysans battaient l'étang en chantant :

*Pâ, pâ, rainottes, pâ,*
*Veci M. l'abbé que Dieu gâ.*[1]

Quoiqu'il en soit de la féodalité et de ses bizarres redevances, son règne fournit une abondante collection de formules poétiques.

Les titres de jurisdiction des seigneurs, malgré leur audacieuse brièveté, revêtent souvent un caractère très-prononcé de poésie juridique.

" Ils sont seigneurs à Aldenhoven du ciel à la terre, et ils ont jurisdiction sur et sous terre.

" Le seigneur enferme les habitants sous portes et gonds, du ciel à la terre ; l'oiseau dans l'air, le poisson dans l'eau.

" Il est seigneur suprême dans toute l'étendue du ressort, sur cou et tête, eaux, vents et prairies."

Voici une stipulation un peu plus humaine :

" Nous reconnaissons à notre gracieux seigneur le ban et la convocation, la haute forêt, l'oiseau dans l'air, le poisson dans l'eau qui coule, la bête au buisson aussi loin que notre gracieux seigneur ou le serviteur de sa grâce pourra les forcer. Pour ce, notre gracieux seigneur prendra sous son appui et protection la veuve et

1 Veuillot dit à ce sujet que les seigneurs devaient être enchantés. Remplacer le croassement des grenouilles par une chanson comme celle-là !

l'orphelin, l'homme qui vient avec sa lance rouillée comme aussi l'homme du pays. "

Ici le vol de la plume est employé comme limitation d'un droit, de propriété.

La ville de Lindau aura droit sur le lac de Constance aussi loin que le vent chassera une plume dans la direction du Degelstein qui s'élève sur le lac.

Quelquefois on se plaît à peindre en traits brillants le costume d'un noble chasseur :

" Que personne là-bas dans la vénerie n'aille chasser au gibier, sans le consentement de l'évêque de Mayence ; que si, cependant, il se présentait un cavalier ayant chapeau de zibeline, vêtements aux diverses couleurs ; arc d'if à corde de soie, à flèches d'autruche et traits d'argent, emplumés de plumes de paon, ayant de plus un chien de chasse blanc à laisse d'argent et pendantes oreilles ; on lui permettra de se distraire et on ne l'empêcher en rien. "

Pour dire que la barrière que construira le meunier devra être presqu'au niveau de l'eau, l'on se sert de cette périphrase :

" L'eau sera dirigée et le meunier élèvera sa barrière de telle sorte que si une abeille se pose sur la tête du clou au milieu du poteau, elle puisse s'y tenir et sans mouiller ses pattes, et ses ailes y goûter et boire. "

La mesure de la plus petite propriété, suivant une vieille coutume allemande, est l'espace qu'occupe le berceau de l'enfant et la place du petit escabeau pour la fille qui le berce.

Si l'on s'écarte un peu des dispositions de fer de la féodalité, le droit de l'Allemagne est assez débonnaire. On discute, par exemple, des questions de ce genre : Celui qui coupe des raisins est-il un malfaiteur ? S'il s'est coupé, dit la loi, trois ou quatre grappes dans la main, et qu'il les ait mangées, il ne sera pas pour cela considéré comme un mauvais sujet ; mais s'il s'en était coupé dans son sein, dans ses bras ou dans ses poches, et que cela fut trouvé ainsi par le garde, celui-ci ne lui devrait pas de réparation pour les paroles qu'il pourrait lui adresser et l'autre n'en vaudrait pas mieux pour cela.

Cette manière de résoudre une question de droit est passablement naïve et elle justifierait presque l'impertinente question du père Bouhours : un Allemand peut-il avoir de l'esprit.

Aujourd'hui, cette question ne serait plus de mise, l'Allemagne a fait ses preuves.

La loi permet au passant de cueillir trois pommes, couper trois grappes, arracher trois raves. De cette disposition qui peut avoir son côté plaisant, s'exhale un doux parfum de poésie, mais de cette

poésie intime des souvenirs. Cette sollicitude de la loi pour le pauvre, le pèlerin, l'étranger ne nous fait-il pas involontairement penser à la pauvre glâneuse de la Bible ?... L'épi qui tombe de la main du moissonneur, la grappe que le vendangeur oublie ou l'olive qui reste sur l'arbre après qu'on l'a dépouillé, le Seigneur commande à Israël en commémoration de la servitude de l'Egypte de les laisser à la veuve, à l'orphelin, à l'étranger, comme le patrimoine du malheur qui doit attirer la bénédiction du ciel sur les travaux du propriétaire.

Je trouve encore cette même sollicitude dans une loi de Manou : Le Dwidjà qui voyage avec de chétives provisions, s'il vient à prendre deux cannes à sucre, ou deux petites racines dans le champ d'un autre ne doit pas payer d'amende, suivant Manou. Un brahomin qui a passé six repas sans manger doit au moment du septième repas, prendre à un homme dépourvu de charité de quoi se nourrir la journée sans s'occuper du lendemain.

En fait de métaphores et d'épithètes, le droit des peuples teutoniques offre surtout une grande profusion de richesses. Tous les peuples formant la grande tribu germanique avaient leur poésie. Des chants guerriers, des versets amoureux faisaient retentir les forêts de leurs bruyants éclats, ou se modulaient harmonieusement sous leur épais ombrage. L'Europe septentrionale en s'étendant du Rhin aux Carpathes et des Alpes à la mer glaciale était le séjour de ces peuples. M. Eischoff, auteur d'un ouvrage sur l'étude comparative de la langue sanscrite, dit que cette famille est un rejeton de la souche Indo-Persane, identique peut-être aux anciens Scythes qui ont suivi de près les traces des Celtes. Entrée en Europe par le Caucase et remontant le cours du Danube, une première branche de cette famille a dû se porter au centre de la Germanie, où elle a formé en divers temps les tribus guerrières des Teutons, des Suèdes, des Francs, des Allemands, tandis qu'une autre longeant l'Elbe, produisait celle des Saxons, des Grisons, des Lombards, des Angles transportés plus tard en Grande Bretagne. Une autre, enfin, suivant les bords de l'Oder et peuplant toutes les côtes de la Baltique sous les noms de Scandinaves et de Goths, a complété cette confédération redoutable qui, après de longs siècles de résistance, a fini par briser le sceptre de Rome.

Je regrette de ne pouvoir citer les formules juridiques dans la langue même de l'Allemagne. Quoique l'on reproche à cette langue une rudesse que l'on exagère sans doute, elle est, cependant, comme le remarque Mazure dans un essai sur les littératures européennes, l'une des principales langues de la famille Indo-Germani-

que, qui fournit des idiômes à la plus belle, à la plus grande et à la plus célèbre portion de l'ancien monde, et dont l'origine inconnue était une de ces langues des temps primitifs qui furent entendues au second berceau du monde, miraculeusement écloses dans la plaine de Sennaar. Je ne connais de la littérature allemande que quelques traductions et c'est sans doute à ma complète ignorance des beautés et des richesses de cette langue, qu'il faut attribuer l'effet moins qu'harmonieux que produisent sur mon oreille les beaux vers de Klopstock et de Goëthe, que l'on dit si éblouissants d'images, si riches de sentiment et de pensées, si pénétrés de la mélodie expressive du cœur. La poésie de l'Allemagne moderne, qui a apparue tout-à-coup dans sa nouveauté splendide, n'est pas la poésie primitive perjectionnée, ou plutôt ses progrès ont été peu sensibles. On ne l'avait pas vue tour à tour, naître, se développer, grandir et s'altérer. Un jour, le voile s'était déchiré et elle s'était montrée dans tout son éclat.

D'un autre côté, il n'y a peut-être pas de pays qui plus que l'Allemagne ait conservé l'aspect des premiers jours. Il me parait que l'on peut encore aisément aujourd'hui se figurer la Germanie primitive. Madame de Staël, dans son beau livre de l'Allemagne, dit qu'il n'est pas de grande ville qui n'ait un édifice, une promenade, une merveille quelconque de l'art ou de la nature à laquelle les souvenirs de l'enfance se rattachent. Mais le Nord a surtout conservé son sombre caractère. Un illustre voyageur, M. Ampère, qui a visité ce qui formait autrefois la Scandinavie, parle de ses chemins tracés dans la solitude, de ses landes sablonneuses qui semblent des plages délaissées par la mer ; de ses grands bois de sapins et de bouleaux gigantesques, de ses rivières qui glissent indolemment sur le sable, sans bords escarpés, sans lit véritable, presqu'au niveau du sol. Ailleurs, des régions très-peuplées et très-bien cultivées sont séparées par de vastes espaces déserts où le chasseur poursuit l'ours et le loup à travers des forêts immenses. Les aspects quelquefois riants qui s'offrent aux regards, sont plus souvent effacés par de sombres forêts de pins et de sapins, par de bruyantes cataractes, des ravins affreux, des glaciers et des neiges éternelles. Le rugissement des vents impétueux interrompt seul le silence du désert. Pardonnez-moi cette digression et revenons au Droit.

Chez les Teutons, les dénominations sont très-poëtiques. Le proscrit s'y nomme *To Gelfrei*, livré aux oiseaux, pour signifier, dit Chassan, qu'il ne peut plus prétendre à la protection des hommes, ni vivre sous leur toit, qu'il est condamné à errer loin de la société de ses semblables dans la profondeur des forêts où il mourra privé de sépulture, abandonné comme une proie aux oiseaux du ciel.

La formule du serment des membres du tribunal Vehmique porte le caractère de la plus sombre énergie :

" Je jure de coopérerer sans relâche à toute chose concernant le saint vehmé ; de le céler à ma femme, à mes enfants ; au feu et à l'eau, à la terre et à l'air, à tout ce que le soleil éclaire, tout ce que la rosée abreuve comme tout ce qui flotte entre le ciel et la terre."

La formule du bannissement que je trouve également dans Michelet, Walter Scott et Chassan, n'est pas moins belle. Cette formule est rendue avec de légères variantes par les auteurs que je viens de nommer. La version de Michelet me paraît la plus complète :

" A toi, coupable créature !... En ce jour, je te retire tout droit, du pays tout honneur, je dépars ton corps aux passants, au seigneur ton fief, ton héritage à qui de droit. Ta femme est également veuve et tes enfants orphelins. Je te mets de justice hors justice, de grâce en disgrâce, de paix hors de paix, de sorte que quoiqu'on fasse on ne puisse méfaire à toi. Là où chacun trouve paix et sureté, tu ne les trouveras pas. Nous t'envoyons aux quatre chemins du monde. Nous t'excluons des quatre éléments que Dieu a donnés aux hommes et faits pour leur consolation. Nous adjugeons aux corbeaux et corneilles, aux oiseaux et bêtes, ta chair et ton sang : à notre Seigneur, au bon Dieu, ton âme, si toutefois il en veut."

Quelle sombre et énergique poésie dans cette sentence de bannissement du tribunal Vehmique ! Ne nous semble-t-il pas voir ce condamné rejeté de ses proches, de ses amis, de sa tribu, errer à travers les grandes forêts germaniques. Il a rompu d'un coup tous les liens qui attachent l'homme à la terre. La loi lui retire tout droit, tout honneur, toute protection. Ses biens ne sont pas à lui. Sa femme, ses enfants ne peuvent plus l'aimer. Il est seul, seul avec l'amère douleur et le sombre désespoir. Qu'il vogue sur le vaste océan, que le Danube l'emporte sur ses flots rapides, ou qu'il erre, cherchant un asile dans les sombres forêts de l'Allemagne où, suivant Grimen, l'écureuil, sautant d'arbre en arbre, peut marcher sept lieues sans descendre, la loi lui refuse protection, paix et sureté. Sa mort même ne peut le soustraire au poids de ce terrible jugement. Son corps, le tribunal l'adjuge aux oiseaux du ciel, aux bêtes des forêts et aux poissons de l'eau. Son âme elle-même est transportée avec une amère ironie jusqu'au pied du tribunal de Dieu. Il serait difficile de se figurer quelque chose de plus complet. Cette sentence démolit, anéantit l'homme tout entier, et les expressions qu'elle revêt portent un haut caractère de poésie juridique.

Les vieux prud'hommes de la Frise, au bord du sombre océan, considérant l'âpreté des rudes hivers du nord et les dangers auxquels le jeune enfant est exposé, disent : Il est trois cas de nécessité suprême où la mère peut vendre le bien de l'enfant. La première nécessité, c'est quand l'enfant est amené captif au nord sur la mer, ou au midi sur les montagnes. La seconde nécessité, c'est quand l'année est chère, que la faim ardente passe par le pays et que l'enfant affamé veut mourir. La dernière nécessité, c'est quand l'enfant est sans vêtements, qu'il est sans asile et qu'arrivent le noir brouillard et le froid hiver ; tout le monde rentre dans la ferme et dans la maison, chacun se tient chaud en poële et la bête sauvage cherche l'arbre creux et l'antre des montagnes pour mettre son corps à l'abri ; le jeune enfant crie et pleure comme pour dire le dénuement de sa maison et que son père qui l'eut préservé de la faim, du froid et du brouillard est entre quatre clous profondément clos et couvert sous la terre et sous le chêne, alors la mère peut bien engager et vendre le bien de l'enfant.

On ne s'attendrait certainment pas à rencontrer des dispositions conçues de cette manière dans un code de lois.

Il existait en Germanie, si l'on en croit M. Francis Palgrave, un singulier tribunal qui réclamait une descendance directe avec le rituel mystique des premiers Teutons. Ce tribunal se composait de seize membres, dont les fonctions étaient à vie. Le plus ancien présidait en qualité de greffier et le plus jeune remplissait l'emploi moins élevé d'huissier. Les quatorze restant agissaient comme échevins. Tous les jugements étaient prononcés et rendus par eux.

Le banc des juges, le siége du roi étaient toujours établis sur le gazon et nous tenons de diverses sources que le tribunal se rassemblait dans les champs communaux du Gau. Quand le terrain avait été consacré, l'huissier creusait une fosse au centre, dans laquelle chacun des francs juges jetait une poignée de cendres, un charbon et une tuile. Il était aussi de l'essence de la cour de tenir ses séances en plein air et à la clarté du soleil. Toutes les assemblées judiciaires des Teutons se tenaient dans la campagne, mais il serait peut-être possible de trouver quelques vestiges du culte du soleil dans les usages et le langage de ce tribunal. Les formes adoptées par lui trahissent une singulière affinité avec les doctrines des Bardes bretons touchant leur *Gorseddan* ou assemblées qui se tenaient toujours en plein air, à la clarté du jour et à la face du soleil.

La séance étant ouverte le greffier récitait la formule suivante qui était rimée :

" En ce jour, avec le consentement de tous et sous ce Ciel sans

nuages, une cour libre s'est établie à la clarté du jour ; entrez sans bruit vous qui le pouvez. Le siége en son lieu est fixé, la toise a été trouvée juste, rendez votre sentence sans délai et qu'un jugement équitable soit prononcé tandis que le soleil brille encore sur l'horizon."

Ce n'est pas, du reste, le seul tribunal qui ait tenu ses assises sur le vert gazon de la prairie ou sous le frais ombrage des arbres. Le Hainault avait aussi son tribunal en plein air, ses juges suprêmes assis sur des sièges rustiques.

La cour souveraine des douze pairs du Hainault fondée par la comtesse Richilde, tenait ses grandes assises à Hornu dans un lieu entouré de haut chênes sous la voûte du ciel, et on l'appelait la cour des chênes de Hornu.

Le jugement a souvent lieu sous les arbres : aux trois chênes, aux cinq chênes. Le lieu des sept tilleuls, aujourd'hui encore, dit-on, dans la plupart des villages de l'Allemagne, dans la Hesse, par exemple un tilleul est planté sur une colline où se rassemblent les paysans.

Qui ne connaît les chênes de Vincennes où Saint Louis rendait la justice ! " Maintes fois ay veu, dit Joinville dans un vieux et naïf langage, maintes fois ay veu que le bon saint, après qu'il avait ouy messe en esté, il se allait esbattre au bois de Vincennes et se séait au pié d'un chêne et nous faisait seoir tous emprès de lui ; et tous ceux qui avaient affaire à lui, venaient à lui parler, sans ce qu'aucun huissier ni autre leur donnait empêchement, et demandait haultement de sa bouche, s'il y avait nul qui eust partie. Et quand il y en avait aucuns, il leur disait : Amis, taisez-vous, et on vous délivrera l'un après l'autre.... Ainsi plusieurs fois ay veu que au dit temps d'esté, le bon roi venait au jardin de Paris, une cotte de camelot vestu, ung surcot de tiretaine sans manche, et un mantel par dessus de sanctal noir, et faisait estendre des tapis pour nous seoir emprès de lui, et là faisait despeselier son peuple diligemment comme vous ay devant dit du bois de Vincennes."

Les rochers, dit l'auteur de la symbolique du Droit, servent de siège au chef scandinave qui vient d'être élu, au juge du Nord qui prononce la sentence et aux Electeurs d'Allemagne qui viennent jusqu'au sixième siècle du haut de leur fauteuil de pierre, proclamer en plein air et jeter aux vents, aux nuages et au peuple le nom de l'Empereur qu'ils ont choisi. Cérémonies solennelles qui s'harmonisent merveilleusement avec la rude nature de ces hommes de granit, avec la barbarie épique de ces siècles de fer.

Les Allemands tenaient leurs assemblées judiciaires et politiques

dans l'intérieur de la forêt. Le juge de ces époques plaçait son siège auprès de l'aubépine en fleurs, au pied de l'arbre sacré. C'était l'usage dans la basse Allemagne, et cet usage s'est maintenu jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, de faire sur les ponts les fêtes et les banquets publics.

Le lac de Grandlieu avait haute, moyenne et basse justice. Le tribunal siégeait dans un bateau à deux cents pas du rivage. Lorsque le juge prononçait la sentence, il devait de son pied droit toucher l'eau du lac.

Un tribunal était établi à Athènes sur le bord de la mer, dans le Pirée pour juger celui qui déjà condamné à l'exil, se trouve poursuivi pour un autre crime.

L'accusé, sans pouvoir jeter l'ancre ni toucher le rivage, plaidait sa cause daus une barque qui flottait à quelque distance. Coupable, il est livré sans gouvernail et sans rames à la merci des vents et des flots.

Les demandes et les plaintes d'Annibal avaient été soumises à un tribunal de femmes liguriennes qui tenaient leurs assises sur les bords de la Tet.

Mais l'époque où la poésie se manifeste ainsi dans toutes les institutions de la société, n'est certes pas le bel âge du droit. Ce n'est pas la naïveté et la faiblesse de l'enfance qu'il lui faut pour se développer, c'est la maturité de l'âge mûr ; c'est certes bien plus une belle poésie que celle dont le philosophe est le chantre. C'est une belle poésie que celle qui règle les intérêts de chacun en protégeant les intérêts de tous, qui accorde à l'homme la liberté qu'elle lui enjoint de respecter chez les autres hommes. Grande et sévère poésie dont les accords sont les liens nécessaires et indispensables de toute société. Ce n'est pas la poésie du cœur ni celle de l'imagination, c'est la poésie de la raison, la plus noble faculté, le caractère le plus sublime de l'humanité.

Le droit romain qui, comme un éternel monument du puissant génie de Rome, a traversé les siècles, se maintenant au milieu de la barbarie, régissant une partie de l'Europe, existant à côté des lois salique et répuaire et qui, épuré par le christianisme, pose avec lui les bases de la civilisation moderne ; le droit romain, dans sa large acception, n'est pas le droit primitif de Rome. Ce n'est qu'après l'association du Forum et du Portique, après que Labéon eut rapproché le droit de la philosophie stoïcienne, que le droit romain prit surtout des dimensions imposantes, et ce ne fut que sous la plume des jurisconsultes philosophes des plus beaux temps de l'empire, qu'il devint ce monument qui fait encore aujourd'hui l'admiration du monde. Du temps de Cicéron le formalisme dra-

matique était déjà suranné. Il n'en parle que pour s'en moquer, et plus tard Justinien se félicite d'avoir détruit les derniers vestiges des vieilles comédies du droit : *Antiqui juris fabulas.*

La poësie dont le droit primitif se colore dans les dispositions qui regardent la femme, par exemple, offre bien peu de garantie pour son bonheur et quelquefois même pour son existence. Dans l'Inde, on ne trouve pas de paroles assez douces, assez tendres pour parler de cet être que quelques dispositions de la loi entourent d'une sollicitude extraordinaire. Il faut que son nom soit doux, facile à dire, clair, agréable et propice ; qu'il finisse en voyelles longues, qu'il soit comme des paroles de bénédiction. Ne frappez pas une femme, eut-elle fait cent fautes, pas même avec une fleur. La femme, dit encore cette loi, c'est la maison ; une demeure que n'embellit pas la femme, n'est pas vraiment une maison.

Chez les Indous la fille était admise à la succession comme le fils. Quel être humain pourrait hériter de préférence lorsqu'il existe une fille ! Le mariage par achat établi à Rome et chez les nations héroïques, était rejeté par cette vieille terre de la civilisation : un père qui connait la loi, ne doit pas recevoir le moindre présent, en mariant sa fille. Recevoir un tel présent par cupidité, c'est avoir vendu son enfant. Et cependant, dans l'Inde, ces lois si protectrices livrent la femme à un despotisme illimité de la part de l'homme et la placent vis-à-vis de lui dans une extrême dépendance. Elle ne pourra pas s'asseoir à la même table avec son mari, elle présentera les aliments à ses hôtes et à son époux et quand ils seront satisfaits, ayant une permission préalable, elle pourra manger le reste en particulier. Elle ne demeurera pas assise quand il est debout, etc. Mais ce qui rendait surtout précaire l'existence de la femme, c'est qu'elle devait monter sur le bucher à la mort de son époux, auquel elle ne devait pas survivre. Ses cendres devaient se mêler dans une éternelle union à celles de son époux qu'elle suivait au tombeau.

Le christianisme, et le christianisme seul, a accordé à la femme le rang qu'elle doit occuper dans la société. Non seulement les époques de barbarie nous la montrent dans un état de nullité et d'asservissement complet aux caprices de l'homme ; mais les hommes les plus éclairés du paganisme, n'ont pas toujours reconnu son noble caractère et ses droits les plus incontestables.

Les anciens Grecs achetaient leurs femmes ; cette coutume était générale chez les Germains. A Rome, il y avait aussi le mariage par achat. Les nations héroïques n'estimant guère que la force, considéraient l'être faible comme une chose qui peut se vendre et

s'acheter. Dans la loi du pays de Galles, la femme est estimée le tiers de l'homme.—Un texte dont la nationalité m'échappe, statue que l'homme qui bat sa femme avec les verges et le bâton ne viole pas la paix du ménage.

Partout où le christianisme n'a pas pénétré, règne encore la polygamie, cette plaie commune de toutes les nations de l'antiquité. La Grèce et Rome, après que l'austérité des mœurs antiques se fut perdue dans la mollesse et la corruption, permirent l'une d'avoir plusieurs femmes, l'autre de briser les liens sacrés du mariage par le divorce. Chez les Germains qui, au rapport de Tacite, voyaient rayonner dans la femme je ne sais quoi de divin, l'institution du mariage ne reposait pas sur des bases plus solides.

Ne regrettez donc pas, dirai-je à mes lectrices, ce temps où le Gaulois accordait à la femme la faculté de prévision de l'avenir, où le Germain voyait briller sur son front comme un rayon de la divinité. N'enviez pas aux femmes liguriennes le pouvoir de décider du sort des conquérants, ni aux femmes indiennes la sollicitude et la poësie dont la loi les entoure. Aujourd'hui, les lois qui vous protègent sont sages et la poësie quittant la formule est venue se réfugier au fond du cœur de l'homme. Là, un culte vous est rendu, culte de sollicitude mêlée de respect que méritent vos nombreuses vertus et vos aimables qualités.

Mais tandis que Rome, fatiguée de ses propres excès, s'ensevelissait dans la plus abjecte corruption ; tandis qu'elle laissait dans son insouciance, augmenter et grandir les plaies hideuses qui dévoraient son sein ; un bruit est sorti des forêts du nord, et ce bruit n'est ni le bruissement des feuilles, ni le cri de l'aigle, ni le mugissement des bêtes sauvages. Quelles sont ces hordes barbares qui fondent sur le monde comme une armée sortie du sein de la terre ? ...Farouche et menaçant est le regard de ces hommes nouveaux. Comptez-les, ils sont aussi nombreux que les feuilles des forêts d'où ils sortent. C'est en vain, ô Rome ! que tu te redresses dans un suprême effort. Tremble, car la mesure de tes crimes déborde, tant elle est pleine. Tu seras brisée sous le souffle de Dieu comme le verre de l'ivresse que ta main incertaine échappe après l'orgie !

Le christianisme avait miraculeusement proclamé sa mission dans le monde romain ; il avait pénétré les esprits sans changer les mœurs trop profondément corrompues. Ecoutez...Entendez-vous les craquements de l'empire qui s'affaisse sur sa base ? La vieille civilisation tombe sous les coups des farouches guerriers, une civilisation nouvelle commence : le christianisme, le droit romain et les barbares en posent les fondements.

Mais c'est l'élément religieux qui, le premier, doit jeter un jour

des germes de civilisation dans ce monde confus, et cet élément ne reconnait que le droit romain, le droit des vaincus ! Le christianisme, qui a lui sur l'ancien monde sans le ranimer, a versé l'eau sainte sur le front des barbares ; l'élément rebelle sera dompté et l'œuvre providentielle de la régénération s'accomplira !

Pendant les désordres qui troublèrent l'Europe après le démembrement de l'empire de Charlemagne, le christianisme, dont l'influence n'agit plus sur les masses, tâche de se constituer un pouvoir temporel, de se porter à l'extérieur de la société pour reprendre sur elle un peu d'empire. Il se fait l'appui paternel du serf, le médiateur patient entre le vassal et le suzerain. Au pied du château féodal, il bâtit l'humble clocher du village. Puis, se repliant sur Rome, il se concentre dans les monastères, y entretient dans l'obscurité du sanctuaire, la lampe sacrée de la civilisation. Puis ensuite, des hauteurs mystiques de la société spirituelle, il entreprend de gouverner et bientôt de dominer la terre.

La croix est sur la limite de deux mondes, l'un qui finit, l'autre qui commence. Tout change à l'aspect de cet auguste signe. L'esclavage tombe, du moins comme principe, la femme reprend son rang dans la vie civile et sociale, l'égalité dont on a tant abusé, est proclamée. L'exposition des enfants, le meurtre autorisé dans les jeux publics et dans la famille, l'arbitraire dans le supplice des condamnés sont successivement extirpés des codes et des mœurs. On sort, dit un illustre écrivain, de la civilisation puérile, corruptrice, fausse et privée de la société antique, pour entrer dans la route de la civilisation raisonnable, morale, vraie et générale de la société moderne.

Mais je me laisse entraîner bien loin de mon sujet. Il est impossible de toucher à cette époque de l'histoire des peuples, sans se sentir emporté malgré soi vers les étranges et mystérieux événements que le doigt de Dieu lui-même y a tracés...

Je continue.

Si de l'Allemagne nous passons à la France, nous ne trouverons peut-être pas dans ses lois primitives, cette fleur de poésie dans l'expression, ce vague mélancolique et cette sombre énergie qui caractérise à la même époque le droit des Germains. Le Germain amoureux de la vie nomade et passionné pour les spectacles de la vie champêtre, porta dans le droit toute la naïveté et toute la poësie de son génie. Mais la France a les bardes et les trouvères qui, accompagnés de leur lyre d'or, lui transmettent par leurs chants les lois du collége des Druides. Elle peut montrer les épopées chevaleresques, les lois et les fabliaux de ses troubadours, qui forment comme un grand poëme national où les mœurs, les

usages et le droit de la féodalité ont revêtu le caractère d'une naïveté charmante. Et pourquoi la France aurait-elle commencé par la prose ?...

Les premières lois de tous les peuples ont été composées en vers et chantées au son de la lyre. Apollon lui-même, suivant une très-ancienne tradition dont parle Ives Goguet, Apollon lui-même, le dieu de la poësie, est représenté comme l'un des premiers législateurs. Les premières lois de la Grèce étaient des chansons et les premiers instituteurs des poëtes.—Longtemps après la mort d'Homère, dit Chassan, les premières maisons de la Grèce cherchent dans ses ouvrages les titres de leur origine. Son autorité suffit bien souvent pour fixer les limites de deux peuples. Il est l'historien de l'ordre social, le pontife et le chantre des nations helléniques au temps de leur barbarie. Le plus grand des poëtes est encore le premier des jurisconsultes.

Les premiers habitants de l'Espagne chantaient leurs lois qui formaient des espèces de poëmes. On voit cet usage établi jusque dans les siècles les plus reculés, et chez les nations du monde nouveau comme chez celles de l'ancien continent. L'Inde, l'Inde antique dont les monuments offrent à l'Europe avide, une source de traditions qui ont éclairé et éclaireront encore l'histoire des premiers temps du monde, l'Inde avait les lois de Manou rédigées en distiques.

Les Egyptiens se vantent d'avoir reçu leurs lois de la déesse Isis qui les leur aurait transmises sous forme de poëme.

Les plus anciennes lois de Rome venues jusqu'à nous, disent les historiens, sont conçues dans un style mesuré.

Sans entrer dans des détails philologiques qui seraient du reste pour nous de peu d'intérêt, je citerai quelques maximes du droit ancien de la France qui ont la mesure métrique. On en rencontre à toutes les pages des anciennes coutumes :

1. Nulle terre sans Seigneur.
2. La possession vaut titre.
2. Tout vendeur doit garantir.
4. Rentes sont indivisibles.
5. Le mort saisit le vif.
6. Donner et retenir ne vaut.

D'autres ont l'assonnance jointe à la mesure, ainsi :

1. Que veut la loi
   Ce veut le roi.
2. Vendage
   Passe louage.

3. L'aîné lotit
   Et le puîné choisit.
4. Ancienneté
   A autorité.
5. Un seul œil a plus de crédit
   Que deux oreilles n'ont d'*audivi.*
6. Qui fuit le jugement
   Condamné se rend.
7. On ne peut être héritier
   Et douairier.

Cette énumération, qui pourrait être beaucoup plus longue, suffira, je pense, pour faire voir que la France est assez riche en maximes rimées et métriques. Les Institutes Coutumières de Loysel en contiennent un grand nombre. M. Thierry, dit Châteaubriand dans les Etudes Historiques, a fort ingénieusement remarqué que les premières lignes du prologue de la loi salique, semblaient être le texte littéral d'une ancienne chanson ; en voici la traduction :

" La nation des Francs, illustre, ayant Dieu pour fondateur ; forte sous les armes, ferme dans les traités de paix, profonde en conseil, noble et saine de corps, d'une blancheur et d'une beauté singulières, hardie, agile et rude au combat, depuis peu convertie à la foi catholique, libre d'hérésie ; lorsqu'elle était encore sous une croissance barbare, avec l'inspiration de Dieu, recherchant la clef de la science, selon la nature de ses facultés ; désirant la justice, gardant sa piété.

" Vive le Christ qui aime les Francs ; qu'il regarde leur royaume...Cette nation est celle qui, petite en nombre, mais brave et forte, secoua de sa tête le dur joug des Romains."

Mais la poésie n'est pas limitée à la forme matérielle tirée de la mesure et de la rime. Les expressions figurées, les images, les épithètes constituent surtout l'un de ses principaux éléments.

Pour mesurer la distance on se servait quelquefois de cette expression très-poëtique : à l'ouïe de la cognée, c'est-à-dire, aussi loin que la hache du bûcheron tombant à coup redoublés sur un arbre, pouvait être entendu. Cette expression a été conservée dans le Code Forestier de 1827.

D'après la coutume du Bourbonnais, un trait d'arc, un jet de pierre, une portée d'arquebuse indiquent un espace de terre.

Dans le Berry, un archer armé d'une arbalète est choisi pour régler les limites d'un terrain dépendant d'une église appartenant à l'abbaye de St. Sulpice de Bourges.

Quelquefois c'est le son du cor, de la cloche, le souffle du vent qui sert à fixer l'étendue, ou la durée d'un droit de pêche, de chasse, de propriété. D'autres fois, on prend pour règle le cri d'un animal, l'aboiement d'un chien, le chant du coq, quand la coutume de Loudun veut parler du printemps, elle dit, le mois de mai. Quand elle veut exprimer l'âge des arbres et l'époque à laquelle ils doivent être coupés, elle ordonne d'attendre qu'ils aient tant de feuilles. Quatre mois de mai signifient quatre années, quatre printemps, quatrième feuille est synonyme de quatrième année.

Ces expressions poétiques de la Coutume me rappellent, malgré moi, ce beau passage de l'immortel petit livre de Bernardin de St. Pierre : " Paul et Virginie n'avaient ni horloge ni almanach, ni livres de chronologie, d'histoire et de philosophie. Les périodes de leur vie se réglaient sur celles de la nature. Ils connaissaient les heures du jour par l'ombre des arbres ; les saisons par les temps où ils donnent leurs fleurs ou leurs fruits, et les années par le nombre de leurs récoltes. Ces douces images répandaient les plus grands charmes dans leurs conversations.—Il est temps de dîner, disait Virginie à la famille, les ombres des bananiers sont à leur pied ; ou bien, la nuit s'approche, les tamarins ferment leurs feuilles. Quand viendrez-vous nous voir, lui disaient quelques amis du voisinage ?

—Aux cannes de sucre, répondait Virginie.

" Quand on l'interrogeait sur son âge ou sur celui de Paul, mon frère, disait-elle est de l'âge du grand cocotier de la fontaine, et moi de celui du plus petit. Les manguiers ont donné douze fois leurs fruits et les orangers vingt-quatre fois leurs fleurs depuis que je suis au monde."

Ce rapprochement fait voir que de même que la poësie, la loi, dans son enfance, parle une langue charmante ; que, comme elle, elle va cueillir sa parure sur le bord des fontaines, parmi les arbres du rivage. Tout ce qu'il y a de grâce naïve et de simplicité touchante dans ces expressions vient, sans doute, de cette poésie de l'*ignorance* qui orne sa chevelure d'une simple fleur des champs.

Avant de terminer ce travail, il serait peut-être bon de jeter un coup d'œil sur le droit vu de plus haut. Peut-être une telle diversité dans les lois des différents peuples laissera-t-elle, dans l'esprit de quelques uns de mes lecteurs, une impression défavorable. Le droit préposé à l'administration des personnes et des choses, chargé de régler les intérêts, de prévenir ou de reprimer les passions, touchant aux éléments de toutes les sciences morales et physiques, le droit a sa source dans les décrets éternels de la sagesse et de la justice divine. Considéré chez tel peuple, à telle époque, le droit

doit être et il est réellement l'expression des croyances et des moeurs de ce peuple, de cette époque. Cependant il est un, immuable comme Dieu lui-même. Et ce fut sans doute dans l'un de ces moments de dégoût et de sublime mépris pour tout ce qui tient à l'humanité que Pascal a osé dire : " On ne voit presque rien de juste ou d'injuste qui ne change de qualité en changeant de climat. Trois dégrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence ; un méridien décide de la vérité ; en peu d'années de possession, les lois fondamentales changent. Le droit a ses époques. L'entrée de Saturne au Lion nous marque l'origine d'un tel crime. Plaisante justice qu'une rivière borne ! vérité au deça des Pyrénées, erreur au-delà."

Non, Pascal, avec son puissant génie, ne croyait pas, il ne pouvait pas croire ce qu'il écrivait. La lumière du soleil est une, a dit un ancien, quoiqu'on la voie dispersée sur des murailles, sur des montagnes et sur mille autres objets. Bacon a comparé les lois civiles à des ruisseaux qui découlent des mêmes sources, quoiqu'ils prennent le goût et la teinte des différents terrains qu'ils traversent.

Sans doute, dit Belime, l'élément positif du droit varie, pour s'adapter aux besoins des divers peuples et des diverses époques, mais quel abus d'en conclure l'absence de tout principe absolu !

Les principes sont indépendants de l'homme et de la société, ils sont vrais d'une éternelle vérité. La perfection dans la société, dit M. de Bonald, consiste à rapprocher les lois de la perfection des principes et dans l'homme à rapprocher les mœurs de la perfection des lois.

L'étude de la philosophie est donc extrêmement importante pour ceux qui se livrent à la carrière du droit.

On rapporte que D'Aguesseau, jeune encore, était occupé à lire Thucydide, lorsqu'il fut surpris dans cette lecture par Malebranche, qui lui reprocha de s'amuser comme un enfant à étudier des faits accidentels qui pouvaient être ou ne pas être, au lieu de s'appliquer aux grandes vérités nécessaires de la philosophie.

L'histoire a cependant aussi son importance et elle est grande. L'humanité voguant à travers les âges, comme une nacelle sur un vaste océan, est sans contredit l'un des spectacles les plus dignes de l'homme et de ses nobles facultés. Emporté sur l'aile du temps dans une course effrayante, glissant avec la rapidité de l'éclair du berceau à la tombe, l'homme a cependant une mission à remplir sur cette terre où le Créateur l'a placé. Cette ombre qui passe, ce nuage qui vole emporté par l'ouragan, cette légère fumée qui s'évapore, cette fleur que le matin voit éclore et qui le soir tombe fanée de sa tige, tel est l'homme ; et, cependant, les révolutions bou-

leversent le monde, les guerres jonchent la terre de ruines et de sanglants débris, le temps, cet autre destructeur, fait oublier jusqu'au nom d'un grand peuple, et l'homme est toujours là, assis sur les débris des siècles, préparant d'autres ruines, luttant toujours : car il a une lutte à soutenir, cet être éphémère. C'est un banni du Ciel que la terre a recueilli, un être déchu, condamné par un arrêt divin à regagner son antique splendeur, un *dieu tombé* qui doit travailler à reconquérir l'empire.

Il contredit la nature, dit un illustre écrivain de ce siècle ; déréglé quand tout est réglé, double quand tout est simple, mystérieux, changeant, inexplicable, il est visiblement dans l'état d'une chose qu'un accident a bouleversé ; c'est un palais écroulé, rebâti avec ses ruines.

Il a donc fallu que l'homme, ainsi déplacé par un fatal accident, luttât contre la nature qni l'entourait, qui le maîtrisait, qui le fascinait, lui, le Roi de la création ; lutte longue, lutte constante, lutte énergique dans laquelle l'homme est quelquefois comme écrasé, mais dont il finit par se relever, pareil à ces arbres que le vent de l'orage plie, mais ne brise pas. Le terme suprême de cette lutte est la perfection du christianisme, l'apogée de la civilisation. A l'histoire appartient de nous dérouler les phases de cette lutte commencée avec la désobéissance de nos premiers parents ; car l'histoire est le témoin des siècles. Elle a les enseignements du passé à faire entendre aux générations. Je n'ignore pas que les théories philosophiques sont la plus haute expression de l'intelligence humaine ; mais l'histoire est le flambeau de l'expérience qui guide la raison. Appliquée au droit, l'histoire manifeste en dehors les éléments qui le constituent.

Vico, endormi pendant un siècle et demi dans sa poussière, avait posé les fondements de l'histoire générale de l'humanité ; il avait en réalité fondé l'école depuis appelée historique. Montesquieu, d'un regard de son génie, avait pénétré jusqu'au fond des sociétés. Cette école historique, dit L'Herminier, qui demande au passé savamment étudié, interrogé sans passion, des leçons pour l'avenir, Vico et Montesquieu en avaient tracé la route ; elle était à parcourir. Il fallait, avec le secours de l'érudition, de la philologie, de la critique, étudier chaque peuple, ses mœurs, ses lois ; substituer aux rêves de l'imagination, aux présomptions du génie, l'impartiale vérité ; descendre dans une analyse infinie pour justifier ou démentir d'audacieuses synthèses. L'Allemagne s'associant à la France se chargea de cette tâche : c'est ainsi que pour élever l'édifice de la véritable science, chaque nation arrive à son tour, semblable à ces tribus d'Israël venant, l'une après l'autre, apporter leur

offrande à l'autel du vrai Dieu.

La rédaction du code civil, malgré les anathèmes de l'Allemagne par l'organe du célèbre de Savigny, n'a fait que retarder en France les progrès de la science du droit ; elle n'a pu briser les liens traditionnels et historiques qui, comme une chaîne de diamants, rattachent le présent au passé. Sortie victorieuse du choc qu'elle avait reçu, la science a éclaté vigoureuse et puissante, et a continué, par de savantes recherches et de longues méditations, à interroger les sources rationelles et historiques du droit et elle dit encore, comme le remarque Laferrière : *Scire leges non est verba tenere, sed vim ac potestatem.*

Ainsi le droit marche et se développe, appuyé sur la double base de la philosophie et de l'histoire.[1]

D. H. Senécal.

1 Cette étude a été faite en 1857. L'auteur ayant depuis perdu son manuscrit, a été obligé de la refaire à la hâte sur des notes très-imparfaites. Aussi son texte est-il souvent mêlé à celui des auteurs qu'il cite, et ses souvenirs ne lui permettent pas d'attribuer à chacun ce qui lui appartient.—(Note de la rédaction.)

# AVENTURES ET VOYAGES.

---

## LA CAVERNE MONSTRE (*Mammoth-Cave*) DU KENTUCKY.

.....: Nous quittâmes Lebanon, chef-lieu du comté de Marion, le 9 août, à onze heures du soir, et la diligence où nous prîmes place se dirigea vers le sud. Le lendemain, au lever du soleil, nous étions au centre du comté de Green, célèbre dans tout l'état pour l'excellent tabac qu'il produit.

Le paysage de cette partie du Kentucky est excessivement monotone ; toujours des forêts, au milieu desquelles d'immenses abattis d'arbres laissent de temps en temps à nu un sol riche de profondes alluvions ou d'humus, accumulé depuis l'origine du monde.

C'est là que d'indolents laboureurs font légèrement passer le soc de la charrue, et puis recouvrent d'un peu de terre la graine de maïs ou de tabac qu'ils y ont nonchalamment jetée ; et malgré tant de négligence, le blé de Turquie porte jusqu'à quinze pieds de haut son superbe panache d'étamines ; et la nicotiane élève sur de fortes racines sa belle pyramide de feuilles larges et veloutées, surmontée des innombrables clochettes de ses fleurs. Le tabac qui porte en France le nom de Virginie, est le plus souvent, s'il vient réellement d'Amérique, un produit du Kentucky, et surtout du comté de Green. La Virginie est épuisée, notre sol est encore fécond ; mais l'imprévoyance et la cupidité produiront ici bientôt ce qu'elles ont produit du côté des Alléghanys.

Cependant la journée du 10 août n'était pas encore terminée, que l'aspect du pays où nous voyagions changea entièrement ; nous allions entrer dans les *Barrens*.

Il y a cent ans, quand aucun Européen ne s'était encore fixé dans ce pays, le Kentucky, *la terre du sang*, était une propriété des Cheroquees, ou territoire neutre, sur lequel plusieurs tribus sauvages venaient chasser tour à tour. Dans ces chasses faites en grand, les arbres, dit-on, étaient abattus, les arbustes brûlés, et le sol se trouvait réduit à une espèce de table rase où le gibier ne pouvait plus se cacher, ni échapper à la flèche de *l'homme rouge*. Chose étonnante ! un tiers, ou au moins un quart de tout le Kentucky, qui ferait à lui seul le tiers de la France, était ainsi dépouillé et nu, quand les premiers Virginiens vinrent s'y établir. Ils attribuèrent d'abord l'absence d'arbres à la stérilité du sol, et lui appliquèrent le nom de *Barrens*, que je traduirais volontiers en français par *landes*.

Depuis, les arbres et les arbustes en ont recouvert la surface, et présentent maintenant toute la fraîcheur de la jeunesse et une immense richesse de végétation ; cependant, un nom si faussement appliqué, lui restera probablement pour toujours ; car, dans les langues. jamais la raison ne prescrit contre l'usage.

Rien n'était plus agréable pour nous que la vue du charmant paysage où nous entrions. Plus de ces arbres renversés, plus de ces grands chênes couronnés par la foudre, plus de ces immènses débris végétaux qui rendent les forêts de l'Amérique si tristes, si semblables, pour un naturaliste, à un champ de bataille jonché de cadavres !

Dans les *Barrens*, la nature est jeune ; on n'y voit point encore l'image de la mort : c'est une campagne, c'est un paradis fraîchement créé. Les plantes verdoyantes s'élèvent vers le ciel et entrelacent leurs rameaux vigoureux ; on voit, on sent que la vie circule dans leurs branches ; les canaux qui charrient la sève n'ont point encore été fermés par l'âge. Une continuelle forêt de cinquante ans, c'est comme un parterre de fleurs au mois de mai.

Mais ce n'est point assez de nous arrêter à la superficie du sol, et avant d'arriver à la caverne qui doit être le but de notre voyage, quelques considérations générales sur les formations géologiques de ce pays nous aideront à comprendre les étonnants phénomènes dont nous allons être les témoins.

Tous les savants s'accordent à classer la vaste plaine qui s'étend des Alléghanys aux montagnes Rocheuses, et des lacs du Canada au golfe du Mexique, parmi les terrains secondaires et de transition. Mais cette dénomination est excessivement vague, et cette branche de la série géologique comprend, sur tous les points du globe, une étonnante variété de terrains que la science n'a pas encore pu parvenir à classer. Chaque auteur a, sur ce point, son sys-

tème, et on peut le dire avec assurance, les grandes difficultés de la géologie sont là.

Dans une si vaste portion de la surface terrestre, si nous nous arrêtons à considérer le Kentucky, nous le trouverons divisé naturellement en deux régions parfaitement caractérisées. Le nord et l'est présentent surtout les groupes oolithique et carbonique : les calcaires y abondent en fossiles ; les cours d'eaux sont nombreux à la surface du sol, que de puissantes alluvions rendent excessivement riche. Le sud et l'ouest, au contraire, sont, à n'en pouvoir douter, du groupe des grès rouges et bigarrés ; et, chose étonnante ! les fossiles y manquent presque totalement. Je n'ai pu y découvrir que quelques cyatophyllums de trois espèces différentes. On voit rarement des ruisseaux ; les sources trouvent partout des conduits souterrains où elles vont se perdre, et le sol doit ainsi présenter au-dessous de sa surface une multitude de grottes et de canaux, où le sable provenu de la décomposition va s'accumuler.

Lorsque les piliers naturels qui soutiennent ces longues voûtes, viennent à céder sous le poids de la terre et des arbres dont elles sont recouvertes, on voit à la surface un enfoncement de la forme d'un entonnoir, où les eaux vont s'engouffrer pour s'infiltrer ensuite dans les grottes plus profondes, et déposer la chaux qu'elles contenaient en dissolution, sous les formes bizarres de stalactites variées.

Voilà tout le secret de la formation d'une caverne où il nous faut maintenant pénétrer.

L'aspect grandiose et presque terrible que prennent les collines et les vallons au fond desquels se trouve l'entrée du *Mammoth-Cave*, dispose l'âme aux émotions qu'elle doit bientôt éprouver ; des arbres gigantesques, des roches entassées, l'obscurité croissante, tout saisit vivement l'imagination. Le soleil pénètre à peine dans le fond de la vallée. On semble quitter le séjour brillant de la lumière pour entrer dans le sombre empire que les Grecs peuplaient de fantômes et d'esprits errants.

Nous en approchions déjà ; le premier sentiment est celui de la stupeur et d'une sorte d'effroi.—Une grotte de 35 pieds de large, de 20 pieds de haut, et profonde de 50 à peu près, est terminée intérieurement par une porte étroite qui fait la limite de la lumière et des ténèbres. Avant d'en franchir le seuil, on se retourne par un mouvement spontané ; on jette un dernier regard sur le ciel bleu que Dieu étendit pour en faire le pavillon de l'homme. Oh ! comme elle paraît alors brillante, la lumière qui se joue à l'entrée de la grotte dans les larges feuilles des balsamines sauvages, ou sur les rameaux flexibles des ronces.

Cependant il faut marcher ; le nègre qui vous sert de guide rirait de votre simplicité, si vous lui disiez un mot des sentiments qui vous remplissent l'âme. Le seuil est franchi : nous sommes dans la branche principale du souterrain (*the main cave.*)

Une nef sans supports, de 100 toises de large, de 80 à 100 de haut, et large d'une cinquantaine, forme le prodigieux sarcophage où vous êtes momentanément enseveli. La lumière des lampes que les voyageurs tiennent à la main, va se perdre dans la profondeur du gouffre. Vous la voyez à quelques pas lutter contre les ténèbres qui s'épaississent. Pour fixer un objet, il faut s'arrêter, élargir la prunelle et approcher la lampe. Cependant la lumière empruntée d'un flambeau, disséminée dans une espace beaucoup trop vaste pour en être totalement éclairé, donne plus de grandeur aux objets. Non, l'architecture humaine n'a jamais fourni de modèles si imposants ! Les cathédrales gothiques de la vieille Europe n'écrasent pas aussi puisssamment le spectateur sous le poids de leur masse gigantesque.

Aux extrémités de cette longue avenue, plusieurs branches du souterrain débouchent dans diverses directions. On trouve alors quelque ressemblance avec les catacombes de Rome. Mais les émotions de l'âme sont d'un caractère bien différent. Ce n'est plus ce doux et mélancolique souvenir des glorieux et tristes jours où tant de martyrs étaient immolés ; ce n'est plus cet ineffable sentiment du chrétien à la vue du berceau ensanglanté de sa chère et sainte religion. Mais en considérant ces galeries obscures qui s'enfoncent à des distances inconnues, les unes au nord, d'autres vers le midi, l'âme se rappelle les catastrophes qui creusèrent jadis ces avenues tortueuses et sombres. Soit qu'on doive remonter aux premiers jours, quand la terre, encore sous l'action de la force créatrice, était en proie aux convulsions qui devaient précéder l'équilibre et l'ordre, quand, suivant l'expression énergique de l'Ecriture, les montagnes s'élevaient et les vallées s'abaissaient ; soit que l'esprit s'arrête, en remontant les âges, au cataclysme effrayant qui couvrit la surface terrestre d'une profonde nappe d'eau ; soit même qu'on se contente de supposer une cause moins générale, et qu'on cherche à tout expliquer par une catastrophe partielle, par un tremblement de terre agissant simultanément avec une inondation, ou le changement subit des cours d'eau ; on doit toujours supposer un laps de temps prodigieux et une force extraordinaire pour produire de tels résultats. L'impression générale causée en moi par la vue d'une pareille scène, est une sorte de conviction qu'une révolution soudaine de la nature a été d'abord nécessaire pour creuser la première ébauche de cette caverne. L'action lente

du temps est un mot vide de sens, si on ne tient pas compte des causes secondaires : un ruisseau peu considérable n'aurait jamais pu, dans une série quelconque de siècles, creuser sur d'aussi vastes proportions des canaux si multipliés, si monstrueusement grands, et où l'eau évidemment a coulé à pleins bords. Si l'on suppose d'ailleurs un cours d'eau puissant, il fallait dès l'origine un chemin sous terre assez large pour le laisser passer.

Mais cette digression a déjà été trop longue : le temps nous presse ; avançons.

Ne voulant pas prolonger notre première visite au-delà de cinq heures, nous remîmes à un autre jour l'exploration de la rivière.

On nous fit traverser une suite de grottes et d'avenues, telles qu'on en voit partout où la nature a creusé des cavités souterraines. La seule chose qui frappe ici, c'est le peu de respect que les voyageurs ont eu pour cette merveilleuse curiosité du nouveau monde. Les incrustations calcaires qui décoraient jadis l'*Avenue gothique*, la *Chapelle*, le *Temple*, etc., jonchent maintenant le sol ; quelques débris seulement restent suspendus aux murailles et aux voûtes, pour exciter les regrets du voyageur ; en même temps, des milliers de noms se voient dessinés de toutes parts, comme si les auteurs de ces dévastations avaient craint de n'être pas connus.

Nous nous arrêtames cependant dans la petite chambre appelée *Haunted Chamber*, où les premiers qui penétrèrent dans le souterrain, trouvèrent des momies que l'on dit être maintenant dans le musée de *Peole*. Entre plusieurs autres, le cadavre d'une femme emmaillotée et serrée de bandelettes, comme les momies égyptiennes, méritait de fixer l'attention : à son bras était suspendu un petit sac rempli d'aiguilles et de bijoux ; elle était assise et de petite taille ; ses traits indiquaient une variété humaine différente de l'homme rouge ; et si l'on joint ce fait singulier aux curieuses découvertes de M Stephen, dans l'Amérique centrale, où il a vu des débris de pyramides et des statues colossales, des palais où le plein cintre n'est pas connu, couverts d'hiérogliyphes et de bas-reliefs, des figures de dieux et de héros, si semblables à celles que l'on trouve encore sur les ruines de Memphis et de Thèbes, on ne pourra pas douter de l'identité parfaite des anciens Egyptiens avec la race américaine primitive. Le livre précieux de l'envoyé extraordinaire des Etats-Unis à Guatimala, est tout seul une démonstration parfaite de cette identité, en dépit des préoccupations et des préjugés de l'auteur, qui, pour suivre des systèmes de voyageurs et de géographes illustres, tire à la fin de son ouvrage une conséquence contraire à toutes les lois de l'induction. Mais la découverte des momies trouvées dans *Mammoth-Cave* est, on peut le dire, le coup de

grâce donné à la théorie des autochtones, renouvelée des Grecs à la honte de notre siècle, et soutenue sans réflexion par des savants du premier ordre.

Si ce que raconte un voyageur est vrai, cette caverne est destinée à fournir plus tard des données importantes sur les anciennes populations du continent américain. Dans les excavations qui y furent faites en 1810, pour en extraire le salpêtre et faire la poudre, dont la république manquait absolument dans sa seconde lutte avec l'Angleterre, un des travailleurs trouva, dit-on, deux ou trois autres momies, qu'il recouvrit de terre et rendit à leur première demeure, pour ne point troubler la cendre des morts. Ce fait est rapporté par Davidson, dans son *Excursion to the Mammoth-Cave.* Qui sait donc si plus tard, on ne rencontrera pas ici une autre nécropole, aussi digne des recherches des savants que celle de la vieille Egypte. J'aime à espérer que la Providence fera cette grâce à notre postérité, et convaincra les plus incrédules de l'unité de race humaine, si monstrueusement combattue jusqu'à nos jours.

Le *Haunted-Chamber* nous avait suggéré les réflexions précédentes; la vue du *Temple* nous surprit après tout ce que nous avions vu de grand.

Un espace circulaire que les guides disent être de huit âcres, et que les visiteurs les plus modérés réduisent à quatre, se présente sous terre, sans piliers naturels pour supporter une voûte immense. L'action des eaux qui la creusa jadis, a festonné tout à l'entour des draperies, des contours bizarres ou gracieux, comme dans les églises gothiques le ciseau des architectes a dessiné des arabesques, des feuillages, d'elégantes guirlandes. Le panthéon d'Agrippa revint alors à ma pensée, comme le diminutif sublime de la voûte colossale que j'avais sous les yeux. Le dernier reste complet de l'architecture romaine était alors pour moi, comme le petit modèle en argile que le sculpteur pétrit avant de prendre le ciseau, pour dessiner les membres athlétiques, les muscles saillants, les formes hardies du gladiateur dont il veut faire un colosse.

Mille autres objets dignes d'être décrits trouveraient ici naturellement leur place, si je voulais parler en détail de tous les dômes curieux, de toutes les salles ou avenues pittoresques que le guide nous fit voir, en leur donnant des noms bien ou mal appliqués. Ainsi, les *Forges du Diable* se montrent à côté des *Colonnes d'Hercule et de Pompée*, le *Parapet de Napoléon* est voisin du *Fauteuil de Vulcain*, la *Femme de Loth* fait le pendant d'une *Tête d'éléphant.*

Mais une étude sérieuse deviendrait de la sorte un amusement puéril et ridicule. Notre guide s'étonnait que nous aimassions mieux boire de l'eau d'une fontaine sulfureuse qui coule au milieu

de toutes ces curiosités. Sa surprise redoubla encore, quand il me vit tirer de ma poche un flacon, et le remplir de cette eau, que j'avais intention d'analyser ensuite. Hélas ! le flacon se brisa depuis, et j'en suis encore à ignorer si cette fontaine a des propriétés distinctes des autres sources sulfureuses très-abondantes au Kentucky.

Nous étions entrés dans la caverne à quatre heures du soir ; nous en sortîmes vers la nuit tombante.

Le lendemain, avant que le soleil eut encore paru à l'orient, nous redescendîmes dans la grotte, et sans nous arrêter aux curiosités de détail, nous nous dirigeâmes à grands pas vers la rivière dont nous nous proposions d'étudier le cours.

Avant d'y parvenir, il faut faire à peu près quatre milles, tantôt sur le roc vif, ou sur des pierres amoncelées, tombées autrefois de la voûte, tantôt sur un sable fin rempli de petits cailloux. Dans plusieurs endroits, surtout dans le Labyrinthe, près du *Dôme de Gorin*, on trouve des agathes, des calcédoines, des opales, communes pour la plupart et de peu de valeur ; mais des recherches suivies amèneraient probablement d'heureux résultats. Pendant notre excursion, une pierre de la grosseur d'un œuf de pigeon fut trouvée par un des nègres, et donnée par lui à une dame marylandaise qui faisait partie de notre expédition souterraine. Je ne pouvais pas à ce moment m'assurer de sa nature ; mais, à en croire les apparences extérieures, je l'aurais prise pour une des plus belles opales blanches que j'aie encore vues.

Avant d'arriver à la rivière, on passe sur le gouffre appelé *Bottomless Pit.* Auparavant, c'était le terme de toutes les excursions : un abîme que l'on croyait sans fond se présentait au travers de l'unique sentier du souterrain. Le bruit lointain des eaux du fleuve, qui, répété par les échos des cavernes, ressemble au sourd mugissement d'une cascade, la vue des roches entassées sans ordre, le rétrécissement presque subit de la voûte et du sentier, tout faisait craindre de trouver la mort, si on osait faire un pas de plus. Mais un voyageur eut plus d'audace que ses devanciers, il prit une montre à secondes, s'assit sur le bord de l'abîme, y jeta une pierre, et remarqua qu'après avoir rebondi contre les parois du gouffre, elle s'arrêtait enfin, en faisant entendre un bruit plus fort que celui qui avait précédé. Le calcul, après plusieurs expériences, lui donna une profondeur approximative de cent quarante pieds anglais. Le bruit des eaux lui annonçait d'ailleurs qu'au-delà du précipice il trouverait, en dépit du rétrécissement momentané du souterrain, d'autres voûtes et d'autres avenues, plus larges peut-être qu'aucune de celles qu'il avait encore vues. Il s'arma donc de courage, jeta une échelle transversalement sur la bou-

che du gouffre, et s'y cramponna des pieds et des mains. Un seul nègre l'accompagnait, et, frappé d'une superstitieuse terreur, lui annonçait solennellement qu'il allait périr. La prédiction faillit se trouver vraie. L'échelle, à peine assez longue, était faiblement soutenue de l'autre côté ; aussi, au moment où l'aventurier croyait toucher l'autre bord, elle glissa, et le nègre poussa un cri d'effroi, s'imaginant que l'hydre de l'abîme punissait l'homme blanc de son audace sacrilége ; mais le voyageur intrépide, au moment du plus grand danger, conserva toute sa présence d'esprit ; il étendit la main en tombant, saisit une pointe de rocher qui par bonheur ne céda pas, et se trouva bientôt hors de crainte, à l'entrée d'une nouvelle caverne. Le nègre même, enhardi par le succès inespéré d'une tentative si téméraire, alla chercher une échelle plus longue, passa à la suite de l'homme blanc, et revint avec lui par la même route, après avoir vu la rive du fleuve souterrain vers lequel nous devons maintenant nous diriger.

Il est inutile de dire qu'actuellement, un pont en bois, jeté à travers le gouffre, offre aux visiteurs toute facilité de passer sans la moindre crainte, et tout le monde s'étonne aujourd'hui, que l'on ait été pendant si longtemps arrêté par si peu de chose.

Il est surprenant, sans doute, de trouver une rivière si loin du jour ; c'est une merveille de voir une vallée ténébreuse entourée de collines, de gorges, de ravins, peuplée d'êtres vivants, présentant à la lumière près, tous les caractères des vallons où nous aimons souvent à errer.

Après avoir descendu un coteau couvert de sable et de rochers épars, on se trouve sur les bords d'un nouveau Styx. La rivière peut avoir en cet endroit vingt pieds de large ; on lui en donne autant en profondeur. Elle coule sur un lit de sable fin et de jolis cailloux. Quand elle devient moins profonde et que ses rives sont recouvertes seulement de quelques pouces d'eau, on y trouve un grand nombre d'écrevisses, pour la plupart de petite taille, rabougries, entièrement blanches. Quelquefois pourtant, on en trouve de taille ordinaire, presque noires et mieux nourries.

Mais le caractère le plus frappant dans les deux espèces, c'est l'absence d'yeux, causée sans doute par leur totale inutilité.

La cécité complète est aussi le caractère le plus remarquable des poissons qui peuplent la rivière souterraine.

On n'en connaît encore qu'une espèce, du genre *cottus*. Le plus gros qui ait jamais été pêché pouvait avoir six pouces de long ; leur taille ordinaire est de trois à quatre pouces. Il serait facile de se les procurer vivants. J'en ai vu qui, enveloppés de papier gris et

mis dans la poche pendant une demi-journée, respiraient encore quand, arrivés à l'hôtel, on les plongeait dans un bassin d'eau fraîche.

Il est certain qu'à l'extérieur, on ne peut distinguer sur eux aucune apparence d'organe de la vue. On prétend qu'un médecin de Louisville, après en avoir anatomisé plusieurs, se convainquit de l'absence entière de tout appareil visuel.

Je dois dire ici un mot de plusieurs circonstances qui peuvent n'être pas sans intérêt pour le physicien et le naturaliste. L'exacte profondeur verticale du souterrain n'a jamais été soigneusement observée ; je m'imagine pourtant que le niveau moyen n'est pas fort au-dessous des vallées extérieures. Si nous descendions quelquefois des collines, il fallait souvent aussi en gravir d'autres également élevées. Je ne crois pas même que l'on soit obligé d'admettre la profondeur ordinairement requise pour la température constante. Ce phénomène, déjà indiqué comme un des détails caractéristiques de *Mammoth-Cave*, peut s'expliquer par la difficulté que l'air éprouve à se renouveler. A l'ouverture, il est vrai, il s'établit un courant de l'intérieur à l'extérieur pendant l'été, en sens opposé durant l'hiver ; mais un courant sensible seulement à l'entrée, et qui dure à peine quelques mois, n'est-il pas plus qu'insuffisant pour renouveler l'air d'une caverne, où l'on a pénétré jusqu'à seize milles sans en trouver le fond ?

Pour terminer la liste des animaux qui l'habitent, je dois ajouter aux poissons et aux écrevisses plusieurs espèces d'insectes, entre autres, des arachnides phalangiennes et des grillons. Leurs membres en général sont grêles, allongés ; leur peau est étiolée et blanchâtre ; l'organe de la vue leur manque à tous.

On ne doit pas faire entrer dans la même catégorie les chauves-souris qui se trouvent dans deux chambres voisines de l'avenue principale du souterrain. Cachées durant le jour, et suspendues en groupes à la voûte, elles s'échappent la nuit, et sortent de la caverne pour prendre leurs ébats dans le vallon extérieur ; aussi, rien ne les distingue des chauves-souris ordinaires.

Mais il est temps de continuer notre route : un canot nous attend sur le rivage, hâtons-nous d'y entrer.

C'est une chose terrible de s'avancer lentement sur un fleuve inconnu, qui coule souvent entre deux bancs de roches à pics, s'engouffre quelquefois dans des grottes étroites, où le voyageur doit s'accroupir pour ne pas frapper à la voûte, et roule ensuite ses eaux sur des rives désolées, où des rochers, entassés les uns sur les autres, présentent la confusion du chaos.

Nous étions trop nombreux pour entrer tous à la fois dans la bar-

que ; les dames s'y placèrent d'abord avec leurs maris. Chacun, sa lampe à la main, se tenait assis et tranquille ; deux nègres seuls frappaient l'eau de leurs avirons. Pour nous, assis sur la rive, nous vîmes l'esquif voguer majestueusement vers la partie obscure du gouffre. En passant, la lumière des lampes se reflétait sur les rochers noirs et rongés du rivage. Les masses d'ombres en opposition avec la lumière, le silence profond de ces retraites, quand tout le monde se tait à la fois, contrastant, au moindre bruit, avec la reverbération sonore d'un des plus beaux échos que j'aie jamais entendus ; tout surprend, tout ravit ; et après mille merveilles, il semble qu'on n'en avait point encore vu de si étonnante. Bientôt la nacelle fit un demi-tour à droite et se cacha derrière un énorme promontoire. Un frisson instinctif passa, je l'avoue, sur mon âme ; mais alors, par un mouvement spontané et sympathique, nous nous mîmes à chanter. Les voix des femmes étaient plus mélancoliques et plus douces qu'à l'air extérieur, celles des hommes plus sombres et plus majestueuses ; et la nature nous offrait là, à peu de frais, une scène que l'art de produire de fortes émotions s'efforcerait en vain de répéter.

Ce premier trajet est à peine de dix minutes ; la barque revint nous prendre, et bientôt nous nous trouvâmes de nouveau réunis sur un banc de calcaire compacte, au dessous duquel le fleuve se perd comme par enchantement dans le sable.

On peut éviter ce premier passage en se glissant à travers les rochers jusqu'au sommet des hautes collines qui bordent le fleuve ; alors on marche quelque temps sur le bord d'un précipice. On voit à cent pieds de profondeur une immense vallée de forme élip tique, au fond de laquelle un murmure sourd indique seul la présence des eaux.

Plusieurs fois depuis, j'ai voulu jouir de ce terrible point de vue : un faux pas m'aurait précipité dans l'abîme ; et je ne puis, même maintenant, me rappeler sans frémir ce mot d'un guide qui, me voyant chanceler devant lui, me cria : " Tenez bon ; si vous glissez, vous voilà dans la *mer morte.*" C'est le nom donné au gouffre qu'embrasse ce sublime amphithéâtre de pierres amoncelées.

Après un portage de quelques pas seulement, nous trouvâmes de nouveau le lit de la rivière et un autre esquif. Ce bras d'eau est plus court et moins pittoresque que le premier.

Mais à la suite d'un second portage, le fleuve prend un aspect grandiose et effrayant : quelquefois son lit est resserré entre des rochers minés par les eaux ; quelquefois il s'élargit et présente la forme d'un lac. Je l'ai plusieurs fois traversé, et c'était toujours avec un nouveau sentiment de terreur. Jamais pourtant les émo-

tions ne furent si vives que le soir de ce premier jour. La troupe dont je faisais partie s'était déterminée à passer la nuit dans le souterrain ; je la laissai poursuivre sa route, et je revins avec un compagnon et un guide. Le canot que nous trouvâmes pour repasser l'eau était à peine assez grand pour trois personnes. Imaginez-vous deux vieilles planches clouées à angle droit sur une troisième, et sur lesquelles un Américain intrépide s'était aventuré le premier, il y avait seulement quinze jours, pour faire la découverte complète de cette petite mer douce.—Le nègre, accroupi à l'arrière, faisait jouer son aviron. Nous tenions nos lampes sur l'avant, hors de l'esquif, pour lui montrer la route qu'il fallait suivre.

Le silence, l'obscurité, les formes gigantesques du rivage et de la voûte, tout rappelait les scènes décrites par les poëtes païens, et semblait donner de la réalité aux fables de l'Achéron et du Styx, du vieux nocher et de sa barque.

Dans ce troisième trajet, on passe au moins vingt minutes sur la rivière. Une baie s'en détache dans cet endroit ; mais on peut la trouver quelques pas plus loin, en sautant d'un rocher sur l'autre.

Un de nos compagnons de route prétendait avoir gravi, quelques jours auparavant, la barrière de rochers sous lesquels le fleuve disparaît encore. Il nous disait avoir retrouvé la même rivière, et vu encore une grande quantité de poissons sans yeux, plus gros en général, que ceux qu'on avait jusque-là observés.

Il y a certainement des découvertes importantes à faire dans cette direction ; car le fleuve doit se décharger quelque part. Il est très-probable qu'il ne se jette point dans *Green-river*, qui coule à un mille de la caverne, ni dans aucune autre rivière extérieure. Une carte exacte de son cours présenterait sans doute de curieux rapprochements ; et une description complète des animaux qui peuplent ces eaux et ces rivages, offrirait une page intéressante à l'histoire naturelle.

Plusieurs d'entre nous n'avaient pas osé risquer leur vie sur un aussi frêle esquif, et il n'est pas possible de disconvenir qu'il y avait danger réel. On parvint cependant à les faire passer de la rive droite sur la rive gauche. Ils gravirent de nouveau la chaîne de collines qui bordent aussi le fleuve de ce côté ; et le seul passage qui se présenta devant eux, était une espèce de grotte étroite et basse, dont les dimensions vont toujours en s'amoindrissant ; bientôt, ce n'est plus qu'un trou de deux pieds et demi de haut, où il faut se glisser tout de son long, et pendant près de dix minutes, on est ainsi obligé de ramper. Enfin, on arrive au versant opposé de la chaîne, et on retrouve encore la rivière, qui a fait cependant un

long circuit. Un rieur proposait de donner à cet étroit passage le nom de *Snake Avenue*.

Un des points de vue les plus pittoresques dont il soit possible de jouir, se présente au voyageur du haut de ce dernier versant : tout autour, se forment rapidement des incrustations calcaires ; la nature pétrit là des colonnes, des draperies, des groupes de roches et de statues en profusion. Le sommet des collines touche la voûte qui, dans cet endroit, est percée d'excavations et ornée de festons calcaires à grands plis. Au-dessous coule le fleuve souterrain, où l'on pourrait se jeter d'un saut.

Cependant on tourne le dos à la rivière pour ne la plus revoir qu'au retour, et l'on s'enfonce dans une nouvelle avenue dont les dimensions sont tout aussi grandioses que celles de l'entrée. On marche d'abord sur un sable humide, on descend des collines glissantes, on en gravit d'autres en s'aidant des mains et des pieds. Enfin, le sol devient plus sec, le bruit des eaux cesse, un nouveau monde commence.

D'abord, c'est comme un chaos horrible : il faut marcher sur des amas de rochers entassés, tombés évidemment de la voûte ; d'autres, au-dessus de votre tête, sont suspendus à cinquante, quatre vingts, cent pieds. Une seule écraserait quatre hommes. Quelquefois les amas sont si prodigieux, qu'ils ressemblent, de loin, à des collines ; le passage en est obstrué. On fait ainsi plus de trois milles au milieu du bouleversement le plus complet.

La route s'aplanit enfin, le sol est moins jonché de débris ; les murailles commencent à être revêtues d'incrustations de gypse ; la voûte est festonnée, d'une conservation parfaite, quelquefois étincelante de cristallisations.

A la branche principale du souterrain, d'autres cavernes plus étroites viennent se rattacher, et divergent dans plusieurs directions. Si l'on s'aventure dans quelqu'une d'entre elles, on trouve souvent des chambres brillantes, des boudoirs gracieux, tendus d'une belle draperie blanche, épaisse, veloutée. Je n'ai point entendu dire que nulle part ailleurs, on eût encore trouvé des formations modernes de gypse aussi puissantes. Ce n'est encore que l'antichambre d'un immense palais ; cinq milles au-delà de la rivière, on en trouve la singulière entrée. Ceux qui me liront me croiront à peine ; et je suis bien loin de rendre tout ce que j'ai senti.

La galerie souterraine où l'on a marché jusque-là, finit enfin. Le sentier d'abord devient plus étroit ; on monte graduellement sur le roc vif, et l'on se trouve arrêté par un mur noir comme du balsate. C'est le commencement des merveilles. Si l'on élève la tête, on voit un trou festonné d'incrustations calcaires : ce sont comme

des grappes de raisin pendantes et gracieusement amoncelées. En s'aidant des pieds et des mains on y monte, quoique difficilement, et le spectacle le plus magique se présente aussitôt aux regards. On se trouve transporté sur des guirlandes et des amas de raisins noirs et blancs. Les masses de ce beau fruit tombent jusqu'à terre, tout le sol en est jonché. Une eau pure, que l'on prendrait pour leur jus, s'échappe le long des guirlandes, suit les contours de leurs draperies, et tombe enfin goutte à goutte dans un bassin de roc découpé. Hélas ! encore un petit nombre d'années, et cette salle magnifique n'existera plus. Elle fut découverte quinze jours seulement avant notre visite, et déjà j'ai vu les marques brutales des premiers coups donnés aux belles guirlandes. Ce superbe jeu de la nature sera bientôt ce qu'est aujourd'hui l'*Avenue Gothique*, quelques débris revêtus d'un beau nom. On l'appelle aujourd'hui le cabinet de *Cleveland*. C'est l'entrée d'un nouveau souterrain qui est loin d'avoir encore été entièrement exploré. Le sol est recouvert d'une fine poussière de plâtre provenue de la décomposition des incrustations de gypse : les murailles en sont partout tapissées. Les formes ne sont plus seulement des colonnes et des draperies, mais aussi des feuilles, des fleurs, des rosaces, des étoiles, mille images bizarres, naturelles, gracieuses.....

Arrivés à une distance de près de seize milles de l'entrée de la grotte, nous ne jugeâmes pas à propos de marcher plus avant. Un autre monde reste encore à découvrir. Qui sait si, par des galeries encore inconnues, on n'arrivera pas à se retrouver sur une autre branche de la rivière ? Qui sait tout ce que recèle pour la science et la curiosité ce merveilleux royaume des ténèbres ?

A. Thébaud, S. J.

---

# ANNE SEVERIN

A LADY GEORGIANA FULLERTON

## XLI

(*Suite.*)

Le curé ne répliqua rien. Jamais blessure n'avait exigé plus de ménagements que celle qui en ce moment faisait saigner ce cœur paternel. Il le savait bien. Sans insistance comme sans empressement, il ramena peu à peu la conversation sur les sujets qui occupaient d'ordinaire la vie solitaire, mais active, de Severin ; et, enfin, il parvint à l'emmener pour faire avec lui une de ses promenades jadis accoutumées, mais qui, depuis la maladie de sa fille, avaient été interrompues comme toutes ses autres habitudes. Madame Severin les vit sortir avec joie ; et, après leur départ, se rapprocha d'Anne et de Franz qui, pendant ce temps, avaient eu ensemble l'entretient suivant :

— En vérité, monsieur Franz, si je ne savais pas que je suis guérie, je me croirais plus mal que de coutume à voir votre air consterné.

— Je ne suis pas consterné, mademoiselle Anne, bien au contraire ; mais je suis un peu saisi, pardonnez-le-moi. J'ai été bien malheureux pendant votre maladie !

— Je le sais, je le sais, monsieur Franz, je vous en remercie, et vous aviez d'ailleurs un si grand chagrin de votre côté.

— Oui, mademoiselle ; mais à peine ce malheur était-il survenu qu'une inquiétude plus grande encore que mon chagrin m'en a distrait ; je vous le dis, quoique ce soit peut-être mal à moi d'avoir éprouvé cela. Ma pauvre tante ! Je l'aimais pourtant presque comme une mère.

— Et sa mort a été si rapide !... car enfin elle venait seulement de tomber malade le jour de... le jour où...

Anne s'arrêta. Elle était encore faible, et son visage se colora au souvenir que ces mots réveillaient.

La soirée du château, où Guy lui avait dit que son ami ne viendrait pas, le moment où, le lendemain, dans cette même chambre, il lui avait appris d'abord la mort de madame Lamigny, puis tout ce qu'il venait encore de lui dire, tout cela se retraça à sa mémoire, mais avec un certain effort, et elle demeura silencieuse, cherchant à recueillir ses pensées, et oubliant presque la présence de Franz.

L'état de maladie dans lequel, sans s'en rendre compte, elle se trouvait lorsque tous ces événements étaient survenus ; la fièvre ardente qu'elle avait déjà au moment de sa dernière entrevue avec Guy ; le délire qui l'avait suivi ; tout avait contribué à rendre ses souvenirs confus, et il n'y avait que peu de jours qu'elle avait commencé à pouvoir les rappeler et les coordonner sans fatigue. Mais il y avait un point sur lequel elle demeurait encore dans une vague perplexité : elle se souvenait que Guy lui avait demandé de garder son secret pendant quelques jours : mais combien de jours s'étaient écoulés depuis celui-là ? Elle commençait à pouvoir les compter et à s'étonner que personne autour d'elle n'eût l'air de savoir la grande nouvelle ; qu'aucune lettre de Guy ne fût parvenue au chalet. Elle remarquait avec surprise que personne n'avait, même une seule fois, prononcé son nom en sa présence.

Elle ne devinait pas les craintes et les précautions que devaient suggérer les paroles qui lui étaient échappées dans le délire et l'hésitation qui en était la suite à lui remettre les lettres d'Éveline et de Guy, ou à prononcer leurs noms devant elle. Elle demeura donc ainsi dans une sorte de rêverie dont ne la tirèrent pas les premières paroles de Franz.

— Oui, c'est cette nuit même de la fête au château que je l'ai perdue, cette pauvre tante. En ce moment, notre excellent curé était seul près de moi, mais le lendemain, je fus rejoint par Guy.

Anne redevint attentive. Madame Severin leva avec anxiété les yeux sur Franz, mais il ne s'en aperçut pas et continua :

— Il ne me quitta pas un instant ce jour-là, ni le jour suivant ; mais, comme vous le savez, poursuivit Franz tout simplement,

il fut obligé ensuite de partir de bonne heure le surlendemain pour rejoindre à Paris sa belle fiancée et la suivre sur-le-champ en Allemagne, puis en Italie. Et c'est ainsi qu'il n'a su votre maladie que lorsque tout danger était passé.

Anne l'écoutait sans l'interrompre, tournant et retournant dans ses petites mains les bouts d'un long ruban bleu qui serrait autour de sa taille le peignoir de mousseline blanche dont elle était vêtue. Le cœur de la pauvre mère battait, elle attendait avec impatience la première parole qu'allait dire sa fille. Elle s'inquiétait, sans oser le témoigner, de son silence prolongé, de sa tranquilité même ; elle priait tout bas en joignant les mains. Enfin, les beaux yeux d'Anne se levèrent lentement ; elle tourna la tête, et la mère et la fille se regardèrent. Elles se regardèrent, et, sans explications, sans paroles, tout s'éclaira en un instant, et leurs deux âmes semblèrent redevenir transparentes l'une pour l'autre.

Anne passa ses deux bras autour du cou de sa mère :

— N'aie pas peur, dit-elle tout bas, je suis guérie.

— Oh ! mon pauvre trésor ! murmura sa mère plus bas encore en la serrant passionément entre ses bras et en couvrant de baisers ses cheveux, son front et ses yeux.

Et cette échange de pensées, ainsi que le mouvement qui l'avait suivi, fut si rapide, que si Franz y eût été attentif, à peine aurait-il pu y voir autre chose qu'une effusion de tendresse bien naturelle entre la mère et la fille. Mais en ce moment, il était complètement distrait. Son regard, perdu dans l'espace, suivait une pensée qui semblait l'absorber, et, lorsqu'il revint à lui, il lui eût été aussi difficile qu'à Anne de dire combien avait duré le silence de tous les deux. Ils étaient seuls, madame Severin les avait quittés pour aller prier et pleurer de joie dans l'église.

## XLII

Ce fut Anne qui reprit la parole la première :

— Et votre départ ? dit-elle.

— Mon départ ? répondit Franz ; oui, mon départ ; c'était à cela précisément que je pensais, mademoiselle Anne, et à la grande différence qu'il y a entre la manière dont je devais partir, il y a un mois, et celle dont maintenant je partirai.

— Ah ? oui, vous n'aviez pas dû partir seul.

— D'abord cela, dit Franz. Guy devait être mon compagnon, ou du moins je devais être le sien... tandis que maintenant c'est, en vérité, bien autre chose...

— Mais vous le rejoindrez, n'est-ce pas ? dit Anne.

— Oui, à Rome.

Et Franz retomba dans ses réflexions.

— A Rome !... Anne répéta ces mots, et un flot de pensées se précipita, mais elles s'arêtèrent sur ses lèvres.

Rome ! la grande, sainte et solennelle ville ! objet de tant d'aspirations communes, de tant d'intérêt et d'études ! Que de projets formés d'y aller un jour ensemble, l'histoire et l'Évangile à la main, rechercher l'ineffaçable empreinte du passage des hommes sur cette terre classique ; venérer la trace immortelle du passage des saints sur cette terre sacrée ; enfin, adorer Dieu dans la plus grande de ses œuvres vivantes, la sainte Eglise, représentée spécialement et visiblement dans cette ville choisie pour être de tout temps et de toutes les manières *grande :* telle était la vision que n'avait point fait évanouir le premier changement survenu dans leur vie. Qu'Anne fût sa femme, ou seulement sa sœur, elle était pour Guy la compagne choisie de ce pélérinage. Un mois encore auparavant, il n'aurait pu songer à lui en préférer aucune autre.

Toutes ces pensées se réveillèrent un instant, et Anne ressentit encore une fois la grande douleur et le grand étonnement qui avait ajouté tant d'amertume au sacrifice silencieux de son bonheur :

"Et sous ces voûtes sacrées, et sur ces saints tombeaux, il ira s'agenouiller *seul !* " pensa-t-elle.

L'image d'Eveline se dressa devant elle, debout et dédaigneuse dans ces sanctuaires où tant de fois elle s'était vue d'avance prosternée près de lui. A cette vision son cœur se serra.

— Oh ! quel changement, dit Franz sortant subitement de son silence ; mademoiselle Anne, laissez-moi vous en parler...

Anne le regarda d'un air interdit en attendant ces mots qui semblaient répondre à sa pensée ; mais elle respira et toute son attention se reporta sur Franz, lorsqu'il continua :

— Laissez-moi vous parler du grand et bienheureux changement survenu dans ma vie. Oui, mademoiselle Anne, j'ai besoin de vous en parler ; car sans le savoir c'est vous... Mais puis-je vous fatiguer ainsi ? N'êtes-vous pas encore trop faible pour m'écouter aujourd'hui ?

— Non, non, dit Anne vivement, au contraire ; il y a si longtemps que je n'ai parlé, que du moins je n'ai *causé*, cela me fait du bien ; Oh ! un grand, bien je vous assure.

Et elle disait vrai ; la vie concentrée qu'elle avait menée avant sa maladie étaient pour elle contre nature. Aujourd'hui avec ses forces revenues se réveillait chez elle l'expansion qui était dans

son caractère et surtout la faculté charmante de s'intéresser aux autres autant et plus qu'à elle-même.

— Dites, dites donc, monsieur Franz.

— Eh ! bien, dit Franz en levant sur elle des yeux sincères et émus. Laissez-moi donc vous parler un instant, mademoiselle Anne, et vous parler de moi. Je vous disais donc que sans y songer, sans le faire exprès, sans que je sache moi-même comment, vous avez la première jeté dans mon âme une étincelle bénie.

— Moi !

— Oui, vous, et je ne cherche point à vous l'expliquer, je veux vous parler de moi le moins possible ; mais, sachez-le, je vous dois, non pas la foi, oh ! non ; la foi est un don qu'aucune créature humaine, qu'aucune créature angélique même ne peut faire ; mais je vous dois le désir de tout faire pour combler le vide que son absence creusait dans mon âme.

Le plus vif intérêt se peignit dans les yeux d'Anne.

— Sans vous, continua Franz, peut-être aurais-je trainé ce malaise, cette douleur, assez longtemps pour m'y habituer et pour vivre avec elle sans la combattre ; ou, ce qui eût été pire, pour cesser de l'éprouver. Je ne vous dirai rien de plus sur ce que vous avez été pour moi ; Dieu seul le sait, vous n'en saurez jamais davantage ; mais enfin un jour, ou plutôt un soir, ici, à cette même place, un bienheureux soir ! l'abbé Gabriel était là ; vous, près de lui. Un livre, celui-ci, tenez, dit-il en prenant sur la table un volume de Pascal, amena une conversation pendant laquelle je ne puis vous dire ce qui se passa en moi, mais le feu sembla tout d'un coup jaillir de cette étincelle de foi et d'amour déposée dans mon âme. Oh ! quelle soirée ! Je ne l'oublirai jamais !

— Ni moi !... murmura Anne avec une angoisse réprimée que Franz n'aperçut pas.

— Je suivis l'abbé Gabriel à son presbytère, et notre entretien se prolongea bien avant dans la nuit. Enfin, mademoiselle Anne, que vous dirai-je de plus ? Sans vous ennuyer d'un plus long récit, écoutez seulement ce qu'il me reste à ajouter : Ce don, je l'ai obtenu ! cette grâce, je l'ai reçue ! cette foi, cette foi bénie, je la possède !...

Une joie céleste, la seule joie des anges qui ait été révélée aux hommes, rayonna en ce moment sur le pâle visage d'Anne. Ses peines, ses troubles, sa maladie, sa faiblesse, tout s'effaça.

Elle se leva vivement du canapé où elle était encore étendue, comme si la dernière trace de la maladie disparaissait subitement ; et, se rapprochant de Franz, elle lui tendit la main.

— Oh ! que Dieu est bon ! dit-elle.

Dans ce mouvement, la manche légère du vêtement de mousseline qu'elle portait se releva un peu, laissant à découvert la trace de la blessure dont son bras était marqué à jamais. Franz prit la main qu'elle lui offrait, et regarda un instant en silence cette blanche cicatrice, puis il s'inclina vivement, comme s'il allait la baiser.... ; mais tout à coup il s'arrêta, laissa retomber la main qu'il avait à peine un instant serrée dans la sienne, et se leva.

Il était un peu plus pâle que de coutume, et sa voix était légèrement tremblante.

— Pardonnez-moi cette longue visite, dit-il ; je reviendrai vous voir encore une fois avant mon départ, si vous le permettez, pour vous dire adieu... ; et puis ensuite, quand je serai parti, mademoiselle Anne, vous prierez pour moi !

Après avoir dit ces mots, Franz sortit de la chambre, laissant Anne beaucoup moins surprise de ce brusque départ qu'elle ne l'avait été de son soudain épanchement, et trop joyeuse de ce qu'elle venait d'entendre pour penser à autre chose.

## XLIII

Le lecteur n'a peut-être pas oublié comment Anne avait reçu la blessure dont le souvenir venait de causer à Franz une soudaine et étrange émotion. Il se souvient que la terrible scène entre Guy et son père au milieu de laquelle Anne était intervenue si à propos, causée à son insu par Franz lui-même, avait été suivie de l'acquiescement subit du marquis au désir de son fils. C'était le lendemain de ce jour que Franz avait franchi le seuil du château, et Anne avait encore le bras en écharpe lorsqu'elle lui était apparue pour la première fois dans un éclat de pureté et de sainteté dont aucune autre femme n'avait jamais été revêtue à ses yeux.

Depuis ce jour, son image et celle de Guy étaient demeurées inséparables pour lui, et lorsque sa rêverie ou son regard s'absorbaient pour quelques instants dans une contemplation dont Anne seule était l'objet, il ne s'en rendait pas compte, tant sa pensée unissait habituellement à son ami la seule femme qu'il trouvât digne de lui.

Lorsque Anne avait refusé la main de Guy, Franz en était demeuré dans une inexprimable surprise ; mais moins modeste pour son ami que Guy pour lui-même, il ne croyait point que les sentiments d'Anne fussent le motif véritable de ce refus, et n'admettant pas que ceux de Guy pussent changer, il attendait du

temps l'éclaircissement de ce qu'il regardait comme un malentendu, et désirait seulement que son ami demeurât digne jusque-là du pur et premier rêve de sa vie.

C'était dans cette disposition qu'il avait rejoint Guy à Villiers, lorsqu'Eveline se trouvait au chalet depuis deux mois. La rare et éblouissante beauté de la jeune Anglaise ne pouvait passer inaperçue devant son regard d'artiste, mais ce qu'il remarqua surtout, ce fut le contraste frappant qu'elle offrait avec celle dont les traits se reproduisaient malgré lui sous son pinceau, chaque fois qu'il cherchait à réaliser un type idéal de noblesse et de pureté ; et ce contraste ne fut pas aux yeux de Franz à l'avantage de la plus belle des deux. Il se garda bien toutefois d'en dire son avis, le silence lui était d'ailleurs si ordinaire et si facile ! mais malgré lui, à côté d'Anne qui était à ses yeux l'ange gardien de son ami, la charmante Eveline prit à peu près l'aspect de son mauvais génie.

Aussi, bien qu'impatienté de l'influence que Guy semblait subir et qui n'avait pu lui échapper, il n'était nullement préparé à la brusque nouvelle que son ami était venu lui annoncer au Pré-Saint-Clair la veille de son départ. Il en était demeuré stupéfait et consterné ; mais les pensées de Franz, déjà absorbées par la crise suprême que traversait son âme, par la mort de sa tante, et les affaires, qui en étaient pour lui la suite, avaient été ensuite tellement envahies par l'émotion de la maladie, et du danger d'Anne, qu'à peine s'il avait eu le temps de réfléchir au grand événement survenu dans l'existence de Guy. Cette existence cependant formait le principal intérêt de la sienne, car il jetait rarement un regard inquiet ou même curieux sur son propre sort. Le culte de l'idéal lui faisait déjà une belle vie intérieure même avant la transformation qui venait de l'illuminer de la splendeur du vrai. Et quant au bonheur de ce monde, en ce qui le concernait, il était si rare qu'il lui arrivât d'y penser, que la chose ne pouvait passer inaperçue, et voilà pourquoi nous venons de voir le pauvre Franz si bouleversé.

Avec une rapidité que ne connaît aucune des langues humaines, une foule de pensées qui ne s'étaient jamais offertes à son esprit venaient tout d'un coup de l'assaillir : un respect voisin de l'adoration... un attendrissement irrésistible... et à la pensée qu'Anne et Guy étaient séparés sans retour, au lieu du regret éprouvé naguère, un involontaire transport de joie, une espérance soudaine et passionnée : c'était là ce qu'il avait surmonté dans ce rapide instant où il s'était incliné sur la main d'Anne, et l'avait ensuite laissée retomber sans y poser ses lèvres.

Surmonté... oui ! Lorsque, rentré le soir dans le petit cabinet d'étude qui était la seule pièce habitée maintenant dans cette maison devenue la sienne, Franz se demanda un compte sévère de sa propre émotion, il put, seul avec sa conscience et en face de son Dieu, se rendre le témoignage qu'un instant surpris par son cœur, il avait su le vaincre. Une impulsion vive et involontaire l'avait, il est vrai, presque jeté aux pieds d'Anne. D'ardentes paroles allaient, en effet, monter de son cœur ému à ses lèvres tremblantes ; mais le ciel sillonné par l'éclair dans une nuit d'été n'est pas plus vite rendu au paisible éclat des étoiles que l'âme de Franz un instant troublée n'avait été rendue à la calme et complète possession d'elle-même.

Il se leva, ouvrit la fenêtre et regarda le ciel avec ravissement. Il avait au cœur une étrange sensation de force, de joie, de triomphe.

Pourquoi ? Qu'avait eu de si condamnable la pensée qu'il venait de combattre ainsi ? Tout lien n'était-il pas, en effet, brisé entre Guy et Anne ? Toutes les convenances d'âge, de position et, maintenant, de fortune, n'auraient-elles pas permis à Franz de prétendre aujourd'hui à ce noble cœur, de l'obtenir peut-être un jour ? Quel était donc le sentiment plus fort que lui-même qui l'engageait à lutter ainsi ? Quelle était la force qui semblait lui interdire le bonheur le plus pur de ce monde, pour l'entraîner vers des régions inconnues, dont il ne savait ni le lieu, ni le nom ?

Il l'ignorait encore : mais il lui semblait qu'une chaîne invisible venait de se rompre et qu'en ce moment son âme et sa pensée déployaient des ailes. Une inspiration immense et nouvelle naissait en lui et le portait vers un terme divin qu'il se sentit assuré d'atteindre comme la flèche atteint son but, lorsqu'elle échappe à la main qui a dirigé son vol.

Deux jours après, Franz avait dit adieu à Anne, il l'avait quittée pour ne jamais la revoir ici-bas.

## XLIV

Anne était complètement rétablie et les lettres qu'on avait d'abord hésité à lui remettre étaient maintenant entre ses mains. Il y en avait plusieurs de Guy, écrites successivement, sous l'impresion de l'inquiétude pendant sa maladie, et de la joie depuis sa guérison. Il y en avait une seule d'Éveline.

Anne lut d'abord lentement les premières, puis enfin elle ouvrit

celle-ci : elle était écrite de Milan et d'une date plus récente que les autres.

*Éveline Devereux à Anne Severin*

" Ma chère Anne,

" Je vous avais promis en partant de vous écrire, et je ne l'ai pas fait encore à cause de votre maladie qui a suivi de si près mon départ. Tant que j'ai été inquiète pour vous, je n'aurais pu vous parler d'autres chose. Maintenant, Dieu soit loué ! vous êtes guérie, et peut-être avez-vous déjà pensé plus d'une fois que j'avais oublié ma promesse, mais il n'en est rien ; j'ai au contraire attendu avec peine aussi longtemps, car vous m'inspirez plus de confiance que personne, et je vous assure que si vous l'aviez voulu vous sauriez déjà depuis longtemps de moi tout ce que j'en sais moi-même. Ouvrir son cœur est une bonne chose, je le reconnais, quoique je ne puisse pas monter avec vous à ces hauteurs où vous dites que la confiance se transforme et devient cette chose sacrée et divine que vous nommez un sacrement. Mais laissons cela... j'ai en ce moment tout autre chose à vous dire.

" Ma chère Anne, m'y voici. Vous le savez déjà, puisque Guy vous l'a appris, notre mariage est décidé, quoique pour des raisons que vous saurez, il n'ait point encore été annoncé publiquement : nous attendons pour cela que mes parents d'Angleterre en aient été informés, ayant quelques raisons de craindre que cette nouvelle ne leur fasse pas plaisir à tous.

" Vous vous souvenez bien, j'en suis sûre, d'une conversation que nous eûmes ensemble au chalet peu de jours avant l'arrivée de M. de Villiers. Ce même jour, je vous fis aussi une brusque confidence, qui vous surprit fort alors, mais qui, je le pense, aura surtout rendu bien surprenant pour vous tout ce qui est survenu depuis.

" Oh ! ma pauvre Anne ! j'ai été bien agitée, bien troublée pendant les derniers temps de mon séjour au chalet ; j'ai bien pleuré souvent en me cachant ; vingt fois j'ai été au moment de vous tout dire, et puis le courage me manquait : vous sembliez d'ailleurs vous soustraire à ma confiance. Enfin, les jours se sont passés, et c'est Guy qui vous a tout appris, mais il n'a pu deviner tout l'étonnement que cette nouvelle devait vous causer, car il ignorait et il ignore encore ce que vous savez."

Ici Anne s'interrompit et relut ce dernier passage ; une expression de surprise légèrement dédaigneuse se peignit sur son visage, et la

même question qu'elle s'était adressé un jour, " tromper, n'est-ce pas mentir ? " se formula de nouveau dans son esprit.

Elle continua sa lecture avec curiosité :

" Écoutez donc tout maintenant ; vons savez combien j'étais malheureuse chez ma tante. Malgré ses soins, malgré la somptuosité de tout ce qui m'entourait à Oakwood, j'ai toujours détesté ce séjour parce que je m'y sentais toujours seule et toujours triste, car au fond, mon oncle et ma tante ne m'aimaient point. Ils n'avaient jamais eu d'enfants, ce qu'ils avaient toujours passionément regretté, et ma présence, au lieu de combler ce vide, le leur rappelait sans cesse. Lady Cécilia accomplissait donc envers moi un devoir, et elle s'en acquittait consciencieusement, mais sans aucune affection. De temps en temps, la maison se remplissait de monde, et alors pendant quinze jours, je ne m'ennuyais pas ; mais cela recommençait comme de plus belle, lorsque je me retrouvais seule ; c'est alors que j'appelais mon père avec ces transports dont je vous ai parlé... que je lui reprochais de m'avoir abandonnée, que j'implorais son retour ! Car je ne trouvais d'affection véritable que dans ses lettres, et toute celle dont j'étais capable se tournait vers lui !

"Un jour — il y a un peu plus d'un an — le frère de ma mère et de lady Cécilia, le marquis d'Hartleigh, mon oncle, arriva au château, avec son second fils lord Vivian Lyle. Je n'avais vu celui-ci qu'une fois à mon arrivée lorsque j'étais enfant et qu'il partait pour Oxford ; depuis lors, il avait voyagé et nous l'avions perdu de vue. Il me parut fort grave, et d'abord fort silencienx ; mais bientôt je l'entendis causer, et je vis qu'on l'écoutait avec intérêt et considération. Il était sorti d'Oxford avec tous les honneurs de l'université, et, depuis cette époque, il avait déjà acquis une réputation qui lui promettait dans son pays un grand avenir politique, en sorte que, bien qu'il fût le cadet, Vivian était le personnage le plus important de la famille. Son frère aîné, lord Lyle qui venait de se marier, ne s'occupait guère, que de chasse et de courses, et ne lui disputait point cette position. Malgré toute sa distinction, il ne me plaisait guère, parce qu'il était très-sérieux et d'une austérité qui me faisait peur ; cependant il m'était impossible de ne pas le respecter et même de ne pas lui obéir quand il me donnait un conseil, ou bien, ce qui arrivait souvent, quand il me faisait une remontrance.

" Ma tante bien qu'aimant le grand monde et l'élégance, était d'une exactitude à remplir ses devoirs religieux que j'aurais volontiers imitée, sans l'esprit d'opposition qu'elle avait le don de réveiller en moi. Pour ne pas faire comme elle, j'étais fort souvent

inexacte à aller à l'église, je m'absentais de temps à autre de la prière du matin. Le dimanche, je m'égayais le plus que je pouvais ; enfin un jour, me trouvant chez une de nos voisines où l'on faisait de la musique sans scrupule le dimanche, j'en pris ma part avec empressement, et comme ma voix est belle et que peu de gens l'avaient alors entendue on en parla dans tout le pays.

"Le lendemain, je m'aperçus d'un grand changement dans la manière d'être de Vivian vis-à-vis de moi ; j'avais bien remarqué jusque là qu'il me suivait souvent des yeux ; à dire vrai, je ne sais trop si cela me flattait ou me gênait, mais il me semblait être toujours sous son regard, fort souvent bienveillant, mais surtout attentif et sérieux Ce jour là, il ne me regarda pas une seule fois, ne m'adressa pas la parole, et à la fin du dîner je l'entendis dire à mon oncle qu'il partirait le lendemain matin.

" Que vous dirai-je, Anne ? Les larmes me vinrent aux yeux, il était froid, sévère, impérieux, il m'avait souvent fait des réprimandes qui me déplaisaient, et pourtant je sentis que l'intérêt qu'il prenait à moi allait me manquer horriblement. En rentrant dans le salon (où, comme vous le savez, après dîner, en Angleterre, les hommes ne suivent pas sur-le-champ les femmes) j'allai m'asseoir assez tristement dans un coin fort éloigné, et j'y étais encore, lorsque Vivian entra. Peut-être s'était-il aperçu de mon émotion, car il s'approcha sur-le-champ de la place où j'étais ; à ma grande surprise je le vis pâle et ému, et je me sentis tout-à-fait interdite.

" Je balbutiai quelque mots sur son départ.

" — Je pars, me répondit-il, sur-le-champ, parce que j'ai peur de rester.

" — Peur de rester ? pourquoi ?

" — Je vais vous le dire franchement : j'ai peur de vous aimer, et je veux, s'il en est temps encore, échapper à ce malheur.

" — Je me sentis flattée et même touchée, et je lui dis :

" — Pourquoi serait-ce un malheur, Vivian ?

" — Parce que, répondit-il avec un accent que je ne puis pas vous rendre, vous ne m'aimerez jamais comme je voudrais l'être ; parce que vous êtes vaine, coquette et légère ; parce qu'en rien nous ne sommes d'accord ; parce que (ainsi que vous l'avez fait hier), vous manquez sans scrupule à des observances que je regarde comme sacrées ; enfin, parce que, hormis votre beauté, Éveline, rien ne correspond à l'idéal que dès mon enfance, je m'étais composé de cette femme préférée entre toutes que je nommerais ma femme. Et cependant... cependant, si là, ce soir, en ce moment, vous mettiez votre main dans la mienne, je la prendrais, cette main, et ce serait pour ne plus la céder jamais à un autre.

Nous serions unis jusqu'à la mort. Il vaut donc mieux que je m'en aille."

"—Il y avait dans sa voix, dans son accent, dans ces étranges paroles elles-mêmes, quelque chose qui flattait mon orgueil plus que tous les compliments qui m'avaient été adressés jusque-là. Aussi, presque sans réflexion, par une impulsion irrésistible, je lui donnai ma main, et je lui dis :

"—Prenez-la, et faites de moi cette femme que vous avez rêvé.

"C'est ainsi, ma chère Anne, que se forma cet engagement dont, lorsque je me retrouvai seule, je me sentis comme effrayée : mais nous attendions à cette époque le retour presque immédiat de mon père. Jusqu'à son arrivée nous ne devions parler à personne de ce qui s'était passé entre nous , et je me calmai par la pensée que les conseils de mon père me guideraient, et qu'en tout cas, je ne serais irrévocablement liée qu'après avoir obtenu son consentement et son approbation. Vous savez ce qui est survenu au lieu de cela ! Vous savez l'affreuse nouvelle qui nous parvint peu après. Je vous en ai assez souvent parlé, de ces tristes jours, sans vous dire cependant combien alors l'appui de Vivian me fut utile et sa sympathie me fut douce. Mais lorsqu'un mois plus tard, il fut question de mon voyage en France, il s'y opposa plus que personne, et il mit à cette opposition une vivacité qui m'irrita. Je lui dis un jour non moins vivement que, plutôt de lui obéir en cela, je romprais l'engagement qui nous liait.

"A ce mot, il sourit d'une façon singulière, et se tut pendant quelques instants ; puis, sans relever la parole que je venais de dire :

"—Toute réflexion faite, me dit-il, je ne vois pas pourquoi je m'opposerais à un voyage qui vous procurera une distraction dont vous avez besoin. Partez, Éveline ; il faudra des circonstances plus importantes que celle-ci pour que ma volonté résiste absolument à la vôtre.

"Le lendemain, il m'apporta une Bible et un livre de prières ; il y avait fait graver ses initiales et la date du jour de ma promesse : il me recommanda de me préserver de vos embûches, ma pauvre Anne, car il devinait en vous une dangereuse papiste ; et il me me dit qu'il fallait surtout me tenir en garde contre vos prêtres. Il me recommanda la lecture assidue de l'Évangile, m'assurant que cette lecture était interdite aux catholiques, et il m'enjoignit enfin de m'abstenir de vous répondre, lorsque (ce qui arriverait sans doute) vous voudriez entamer le sujet de la controverse.

"Je vous répète tout cela pour vous expliquer dans quelles dispositions je suis arrivée près de vous. Je dus bientôt reconnaître de

combien de manières il s'était trompé ; sûre toutefois qu'il avait cru me dire la vérité, sûre aussi de sa sincérité et de sa justice, je me promis en le revoyant de faire tomber la plupart de ses préventions. En attendant, vous le savez, je lui obéissais avec exactitude en ce qui me concernait. Car le talent de me faire faire sa volonté, il le possédait à un point singulier. J'ai fait par nécessité dans ma vie la volonté d'autrui, mais je n'ai jamais obéi qu'à lui. "

Anne, à mesure qu'elle lisait, sentait croître sa surprise. Elle avait cru trouver dans cette lettre l'explication de la conduite d'Éveline : tout, au lieu de cela, lui semblait devenir de plus en plus inexplicable. Elle continua :

" Sur ces entrefaites, j'eus avec M. le curé de Villiers une conversation qui me révéla la part qu'avait eue la mère de Guy à la résolution de mon père et à cet exil qui avait si malheureusement influé sur mon enfance et sur ma vie, et je pris ce jour-là pour elle et à cause d'elle, pour son fils, une antipathie furieuse.

" Il arriva peu après.

" Maintenant, ma chère Anne, voici où ma confidence va devenir une confession, c'est à-dire un aveu pénible et humiliant.

" Vivian avait eu raison de dire que j'étais vaine ; oui ,je croyais qu'il m'était très-facile de plaire, et j'aimais à en faire l'épreuve. Je n'avais aucune intention de manquer à ma parole, mais en voyant ce jeune marquis, j'eus envie, comme on dit, de lui tourner la tête, ; et la méchante pensée me vint que si jamais il venait m'offrir sa main, je lui dirais que cette main appartenait à un autre, et que j'aurais la joie de voir malheureux et désolé le fils de cette belle Charlotte qui avait tant affligé et désolé mon père.

" Cela était mal, bien mal, je le sais, et bien insensé, aussi, car lorsqu'enfin un soir, après m'avoir écouté chanter (et vous savez, Anne, comment Guy écoute la musique), il se pencha tout d'un coup vers moi et prononça ces paroles décisives, j'eus, presque en même temps qu'un sentiment de triomphe, un véritable accès de désespoir. Je ne lui donnai qu'une réponse confuse et je m'enfuis dans le jardin pour y pleurer à chaudes larmes, car je me sentais émue jusqu'au fond de l'âme. Cet homme si vif, si impétueux, si près d'être violent parfois, il y avait dans les paroles qu'il venait de me dire une humilité, une tendresse, un respect qui semblaient m'élever au-dessus de moi-même, et me placer sur un trône d'où la force de le repousser me manquait maintenant. Je compris alors ma folie et mon tort ; le souvenir de Vivian ajouta à mon imagination, à mes remords, à mes larmes. Je vis bien clairement en ce moment que je trahissais l'un, et que je trompais l'autre, et au

milieu de tout cela, croyez-moi si vous voulez, il m'était impossible de discerner ce qui se passait dans mon cœur. Qui m'eût révélé ma véritable pensée m'eût rendu un vrai service, mais au fait je flottais de l'une à l'autre. Tantôt l'affection sérieuse de Vivian me semblait être un lien sacré que je ne pouvais briser sans crime : tantôt elle me paraissait peu de chose en comparaison de la muette extase et de l'admiration sans bornes de Guy et je me disais que je ne devais pas tenir la promesse que j'avais faite, si mes sentiments étaient changés. J'étais folle de perplexité ! uns fois, je fus au moment d'aller me jeter aux pieds de l'abbé Gabriel pour lui demander de m'éclairer, de me guider, et de me faire sortir avec une sorte d'autorité de ce labyrinthe !

" C'est ainsi que je passai mes trois derniers jours à Villiers. J'hésitais encore le matin de celui qui précéda mon départ. Je tremblais de ce que penserait Vivian si jamais je lui avouais mon hésitation actuelle, et je savais d'avance que je ne pourrais pas la lui cacher, car le tromper est encore plus difficile que lui désobéir. Je tremblais aussi de ne plus jamais revoir Guy si je lui avouais tout ; mais enfin, je pris, ou je crus prendre, ce dernier parti. Pendant la soirée au château, dans un moment où il m'était possible de lui parler seul, je commençai à lui faire ce pénible aveu. Je lui raconte ma bizarre pensée de transformer son attrait pour moi en un moyen de vengeance, et j'ajoutai, non sans effort, qu'il m'était interdit de penser à lui.

" A ce mot, je le vis si surpris d'abord, puis si ému, et une expression de douleur si vive se peignait sur ses traits, lorsqu'il me demanda " *si c'était là tout ce que j'avais à lui dire*, " que je m'écriai non ! avec un accent que je ne pus maîtriser, et qui était bien en ce moment celui de mon cœur. Il ne s'y trompa pas ; et alors, Anne, je n'eus plus le courage d'achever ma confession. Il lui suffisait de savoir que mes sentiments (quels qu'ils eussent été jadis) ne lui étaient plus contraires maintenant. Ce qu'il me dit, ce que je lui répondis, je ne pourrais vous le dire, mais ce furent les mots suivants qui entraînèrent ma volonté flottante.

" — Vous vouliez venger votre père, me dit-il doucement ; mais qui sait si, au lieu de cela, vous ne lui obéirez pas en comblant mes vœux ? Qui sait si vous n'accomplirez pas ainsi la secrète intention de celui dont la volonté si expresse a été de nous rapprocher ?

" Cette idée, fondée ou non, qu'il m'offrit ainsi, jeta un poids décisif dans la balance déjà fortement inclinée en sa faveur, et je ne sentis bientôt plus qu'une seule chose, ce fut qu'il m'en coûterait infiniment moins d'écrire à Vivian que notre mariage était

rompu, qu'il ne m'en coûterait maintenant de me séparer de Guy pour toujours.

" Tout fut donc décidé ainsi, ce soir-là, et je pris la résolution d'en instruire sur-le champ Vivian. Mais quand je voulus écrire cette lettre, elle me sembla plus difficile à composer que je ne l'avais prévu, et je l'ajournai tant que je pus, tout en sentant mes torts envers lui s'aggraver chaque jour ; enfin, je m'y décidai, et depuis hier cet difficile tâche est accomplie.

" Voilà toute l'histoire, ma chère Anne, et maintenant que je n'ai plus rien de caché pour vous, je désire fort recevoir vos conseils, et même vos remontrances ; mais avant tout, et surtout, l'assurance que vous n'avez pas cessé d'aimer votre reconnaissante et affectueuse amie,

ÉVELINE DEVEREUX.

" *P. S.* Notre mariage n'aura lieu qu'au printemps. "

## XLV

Après avoir achevé cette lettre, Anne demeura longtemps pensive et soucieuse. Elle avait assurément autant d'esprit qu'une autre, mais la simplicité de son caractère l'empêchait de comprendre celui d'Éveline : elle la croyait sincère, elle la reconnaissait incapable de proférer un mensonge, et cependant elle lui voyait commettre un acte de duplicité étrange ; elle la savait droite, pure, même pieuse, et cependant elle la voyait céder sans scrupule à son orgueil, à sa vanité, subir sans résistance les impressions les plus contraires, en résumé trouver toujours moyen de satisfaire celle du moment. Ces contradictions lui semblaient inexplicables ; elle ne remarquait pas que ce qui manquait a Éveline c'était l'habitude de s'examiner elle-même et celle de se vaincre.

Il y a des natures si bien douées, qu'agir et faire le mieux possible, c'est pour elles une même chose ; celles-là traversent la vie sans se ternir, et elles appartiennent à Dieu et à la vérité, en quelque lieu qu'elles se trouvent. Mais ce n'est pas là la loi commune: celui qui a dit " *qu'il venait sauver non pas les justes mais les pécheurs*, " et guérir " *non pas les sains mais les malades*, " connaissait l'infirmité humaine. Il lui laissa un divin remède, et lui seul peut discerner ce que recèlent les âmes qui n'y ont jamais eu recours.

Quoi qu'il en fût, le sort de Guy était fixé et Anne s'y était crue résignée , mais cette lecture renouvelait ses perplexités et la lais-

sait incertaine et troublée. La diversité de leurs croyances élevait déjà une triste barrière entre Éveline et Guy, et voici maintenant que de gaieté de cœur Éveline en élevait une nouvelle par son inexplicable dissimulation, Éveline qui se piquait plus qu'une autre de sincérité et de franchise !

Mais si Anne avait de la peine à se rendre compte du caractère d'Éveline, elle connaissait fort bien celui de l'ami de son enfance, et son cœur battait d'appréhension, à la pensée de ce qu'éprouverait Guy lorsqu'Éveline lui avouerait enfin ce qu'elle lui cachait encore et lorsque cet aveu rendrait manifeste la duplicité dont elle était coupable envers lui en ce moment. Sa passion y résisterait peut-être, mais son estime et sa confiance ? Elle en doutait. De plus, elle savait mieux qu'une autre de quels accès de violence il était capable, et bien que depuis la mort de son père, elle l'eût vu lutter avec lui-même au point de s'être en apparence complètement dompté, elle n'était pas sûre cependant qu'une épreuve soudaine et sensible ne se trouvât pas être au dessus de ses forces. Quelques-uns de ses souvenirs justifiaient toutes ces craintes. La pauvre Anne soupira et son cœur se gonfla. Elle avait trouvé juste et convenable de s'immoler elle-même ; elle avait fait ce sacrifice avec une fermeté qui manifestait chez elle des habitudes toutes contraires à celles d'Éveline ; mais était-ce pour perdre en même temps la satisfaction de le savoir heureux et la certitude de le savoir bon ? — Ces deux choses se liaient facilement dans le caractère de Guy. — A mesure que ces réflexions et mille autres se succédaient dans son esprit, une mélancolie jamais éprouvée s'emparait d'elle. Le sacrifice qu'elle avait fait changeait d'aspect ; pour la première fois, il cessait de lui paraître juste et sensé, et, avec le doute, se reveillait dans son jeune cœur un poignant et intolérable regret.

Anne chercha à secouer cette trop vive impression en quittant sa chambre, en sortant de la maison ; mais tout, le jardin comme le salon, la route comme l'église, comme le parc de Villiers au loin, tout lui rappelait un passé disparu pour toujours. Éveline elle-même, malgré toutes les émotions dont elle avait été la cause, laissait maintenant dans ces lieux un vide plus pénible encore que sa présence. Enfin, Franz, ce paisible, ce fidèle ami, dont la société lui eût été douce et bienfaisante, il était parti, lui aussi, comme les autres ! Et de tout cela, il ne fallait rien dire, pour ne pas affliger sa mère, pour ne pas ajouter au chagrin qui courbait la tête de son père ! Anne mit la main sur son cœur et respira avec effort. Un instant elle fut tentée de dire : " C'est trop ! " Mais presque sur-le-champ, elle sourit : Oh ! non, non ! jamais, mon Dieu ! cette parole ne viendra sur mes lèvres ! "

Elle hâta son pas, car presque instinctivement elle s'acheminait en ce moment vers son refuge ordinaire, et, après être demeurée prosternée une demi-heure à l'église, elle se dirigea par la route vers la petite porte du presbytère.

Elle sonna. Le curé lui-même vint ouvrir ; il disait en ce moment son bréviaire dans l'allée du dimanche.

Anne entra. L'air était doux, les arbres verts et touffus ; les étoiles commençaient à se lever dans le ciel pur ; mais la pauvre enfant ne sentait rien de correspondant à ces douces influences, et son cœur serré venait s'épancher avec son vieil ami.

Pour ménager Éveline, pour ne point parler de Guy, et encore moins d'elle-même, c'était pour la première fois qu'Anne venait aujourd'hui rompre le silence et faire un récit fidèle de tout ce qui s'était passé autour d'elle et en elle-même depuis deux mois. La veille de la fête du château, on s'en souvient, déjà oppressée de de tristesse et de perplexité, elle était venu chercher le curé, mais il était absent. Ce jour était donc le premier depuis sa maladie où elle se retrouvait dans cette allée chère aux pieuses pensées et aux causeries saintes. La conversation qui eut lieu maintenant entre le vieux prêtre et le jeune fille fut longue et triste. Anne parlait et pleurait à la fois ; mais son cœur trop lourd ne trouvait pas en s'ouvrant son soulagement ordinaire.

Le curé l'interrompait peu. Il souffrait pour la pauvre enfant presque autant qu'elle-même, mais il n'avait pas en ce moment à la plaindre, pas même à la consoler : il avait à la fortifier et à élever au-dessus du sentiment de ses peines cette âme un instant repliée sur elle-même.

Il lut attentivement la lettre d'Éveline, et après en avoir pesé chaque parole, une pensée lui vint qui eût peut-être causé en ce moment à la pauvre Anne une grande joie ; mais il ne l'articula pas.

"Non, se dit le prudent pasteur, Dieu seul connaît l'avenir c'est dans le présent que nous devons agir."

Il fit une silencieuse prière, puis il dit à Anne :

— Vous êtes tout-à-fait rétablie, n'est-ce pas, mon enfant?

— Oui, mon père, répondit Anne un peu étonnée.

— Je ne vois plus en vous la moindre trace de maladie ; mais vos forces sont-elles réellement revenues ?

— Oui, tout-à-fait, dit Anne surprise de cette manière de lui répondre.

Et elle ajouta :

— Jamais je me suis sentie si active, si infatigable ; je me porte

mieux que jamais, vraiment, et ce n'est pas ma santé qui doit vous occuper.

— Si fait, répondit le curé, car j'ai besoin d'être sûr que vous pouvez sans crainte affronter quelques fatigues...

Il hésita un peu, puis il dit :

— Et quelques dangers.

Anne leva vivement la tête

— Je ne sais ce que vous voulez me proposer, dit-elle, mais tout ce dont vous me croyez capable, je puis vous promettre de le faire.

— Eh bien, écoutez-moi. Il vient d'éclater une épidémie à six lieues d'ici, par delà Hauteville, dans le petit village de Sérigny ; les trois sœurs qui tenaient l'école ont quitté les enfants pour se dévouer aux malades. Il faudrait trouver quelques personnes de bonne volonté pour les remplacer dans le poste qu'elles ont laissé vacant, ou même... — il s'arrêta — ou même pour les suivre dans celui qu'elles occupent maintenant.

Le lourd ennui qui pesait sur le cœur d'Anne sembla à ces mots se soulever comme par enchantement.

— Je suis prête, dit-elle sans un instant d'hésitation. Quand faut-il partir ?

Une expression attendrie se peignit sur le visage vénérable du vieillard. Il avait atteint son but ; le reste pouvait attendre.

— Laissez-moi arranger cela avec vos parents, dit-il. Je me trompe fort, ou ils n'auront pas moins de courage que vous. Vous partirez dans peu de jours, mon enfant. En attendant, allez, que Dieu soit avec vous.

Le curé venait d'agir comme fait un habile médecin lorsqu'il connaît la force de son malade : il avait appliqué d'une main sûre, à une âme courageuse, un remède héroïque.

## XLVI

La session du parlement anglais approchait de sa fin. Le dîner classique de Greenwich, qui précède la dispersion de ses membres, avait eu lieu. Députés et pairs du royaume commençaient à tourner leurs pensées, les uns vers l'Écosse, où la chasse les appelait, les autres vers le lieu plus ou moins somptueux, mais toujours éloigné de la ville, qu'ils nommaient par excellenee leur *chez eux*. D'autres enfin, en assez grand nombre, se disposaient à voyager pendant le reste de l'année et calculaient déjà les distances qu'il leur serait possible de parcourir sur le continent depuis la

fin de la session actuelle jusqu'à l'ouverture de la session prochaine.

C'était parmi ces derniers, quoique avec un but plus défini, que se trouvait un membre, encore jeune, mais déjà important de la Chambre des Communes qui, en ce moment, regagnait sa demeure assez éloignée du lieu où siège le parlement. Il semblait pensif et ne pressait nullement le pas de son cheval, ce qui lui donnait le temps d'être reconnu et salué par un grand nombre de personnes auxquelles il rendait leur salut machinalement et d'un air distrait.

Il entra ainsi dans le parc à l'heure élégante où l'on y rencontre, en voiture où à cheval, la société aristocratique de Londres toute entière. Parmi les promeneurs à cheval, il aperçut bientôt deux de ses sœurs, dont l'une était mariée ; l'autre était une jeune fille de dix-sept ans. Le mari de la première servait d'escorte à toutes les deux. Lord Vivian Lyle (car on a déjà peut-être reconnu le cousin d'Éveline) se joignit à ce groupe de famille, et ils cheminaient ainsi depuis quelques instants assez rapprochés les uns des autres, lorsque tout d'un coup, ils entendirent derrière eux des cris et un grand bruit. Vivian tourna vivement la tête et vit, arrivant sur eux, un cavalier dont le cheval avait pris le mors aux dents. Aussi prompt que la pensée, il poussa d'un vigoureux effort le cheval de sa jeune sœur, qui se trouvait placé immédiatement dans la direction de l'animal emporté ; mais par ce même mouvement, il prit sa place et il fut renversé lui-même, tandis que leur assaillant involontaire poursuivait sa course furieuse et ne parvenait enfin à s'arrêter que fort loin du groupe qu'il venait de charger ainsi.

Émotion générale et grand effroi, mais heureusement de courte durée, car les premiers, parmi la foule de ceux qui se précipitèrent, trouvèrent déjà lord Vivian debout et se disposant à remonter à cheval. Toutefois, lorsqu'il voulut prendre ses rênes, il s'aperçut qu'il ne pouvait pas remuer le bras et sentit en même temps une intolérable douleur à l'épaule. Bref, il avait le bras cassé et l'épaule démise, ce qui ne l'empêchait pas de continuer sa route à cheval. Mais, parmi les voitures arrêtées en ce moment près de lui, se trouvait celle de la jeune comtesse Lyle, sa belle-sœur ; force lui fut de céder à ses instances et d'y monter avec ses sœurs. Il fut ainsi reconduit chez lui, et les soins nécessaires lui furent promptement prodigués par le médecin appelé en toute hâte, qui était l'ami de Vivian et de toute sa famille.

Cet accident était survenu depuis trois jours et il était encore au lit, lorsqu'à l'heure où il recevait tous les matins ses journaux et ses lettres, on lui en remit une en apparence beaucoup plus

importante que les autres, car il les déposa toutes sur une petite table à écrire placée près de lui, hormis celle-ci dont il déchira l'enveloppe avec une vivacité qui lui était peu ordinaire.

Vivian lut rapidement la lettre qu'il venait d'ouvrir, et il devint mortellement pâle, mais du reste aucun mouvement, ne trahit son émotion ; il la relut encore deux ou trois fois avec attention, enfin il la plia et la mit avec soin dans le tiroir de la table placé près de lui.

En ce moment le docteur M. entra. Les sourcils froncés, le singulier sourire, la pâleur livide de Vivian le frappèrent à l'instant.

— Vous avez fait quelque imprudence et vous souffrez davantage, s'écria-t-il en s'approchant vivement de son malade. Mais non, ce n'est pas cela, vous venez de recevoir une mauvaise nouvelle, je ne me trompe pas, j'en suis sûr.

Vivian répondit d'une voix moins altérée que son visage :

— J'ai reçu, oui, mon cher M., vous ne vous trompez pas, j'ai reçu une nouvelle... importante ; une nouvelle qui m'obligerait à partir à l'instant si je le pouvais.

— Vous savez bien que vous ne le pouvez pas.

— Quand pensez-vous que je le pourrai ?

— Pas avant deux mois, si vous tenez à ne pas demeurer estropié.

— Et si je n'y tiens pas, si je ne tiens qu'à partir et à arriver ?

— Vous n'êtes pas un enfant à qui il faille répondre quand il parle sans raison.

— Sérieusement, dit Vivian, très-sérieusement, quand pourrais-je partir, non pas sans danger, mais sans folie ?

— Eh bien ! la chose est impossible avant quarante jours au plus tôt.

Vivian ne répliqua pas et bientôt parla d'autres choses ; toute trace d'émotion avait disparu, mais soit que celle qu'il avait éprouvée eût été plus vive qu'il ne l'avait laissé voir, soit toute autre raison, son état se compliqua tout d'un coup d'une fièvre violente qui retarda de plusieurs semaines sa convalescence, et l'automne était déjà très-avancé, lorsqu'on put lire un matin dans un paragraphe du *Morning Post* que "lord Vivian Lyle, enfin rétabli des suites de l'acccident qui avait causé de si longues inquiétudes à ses nombreux amis, ainsi qu'à sa famille, quittait l'Angleterre pour quelques mois et avait l'intention d'aller passer l'hiver à Rome."

## XLVII

Tandis que le fiancé éconduit de la belle Éveline subissait ainsi une détention imprévue, celle-ci interprétait son silence au gré de ses désirs. Elle avait attendu sa réponse avec un certain malaise ; maintenant elle pensa qu'il était trop fier pour exprimer ses regrets, trop fier peut-être pour en ressentir, et elle finit par trouver que la chose valait mieux ainsi. Les journaux lui avaient, il est vrai, appris l'accident arrivé à son cousin, mais elle n'en avait pas de loin apprécié la gravité. Elle n'avait surtout pas soupçonné la part des souffrances de Vivian qu'elle aurait pu s'attribuer à elle-même, non qu'Éveline fût naturellement disposée à une modestie qui lui eût interdit ce soupçon, mais l'ensemble de ces souvenirs lui présentait son cousin sous un aspect calme, froid et fier qui rendait le sentiment qu'elle lui prêtait plus naturel que tout autre.

Ce qui importait en ce moment plus que tout à Éveline, c'était de n'être troublée par aucune pensée importune. N'entendant plus parler de Vivian, elle regarda comme surmontée la principale difficulté de sa vie, et ne songea plus qu'à se livrer avec confiance à l'avenir qui se trouvait devant elle.

Lady Cécilia, on le sait, ignorait, comme tout le monde, la promesse qui avait liée Éveline à Vivian ; elle avait donc agréé sans déplaisir la perspective du mariage de sa nièce avec Guy, lorsque celui-ci, à son arrivée à Paris, lui avait fait sa demande en forme. L'obstacle religieux, sur lequel elle avait consciencieusement et peut-être trop longuement insisté en causant avec Éveline, avait cependant une grande importance à ses yeux ; mais s'apercevant à la fin de son entretien à ce sujet avec sa nièce que celle-ci semblait être un peu plus décidée à passer outre qu'au commencement, elle réfléchit qu'au bout du compte Éveline n'en ferait qu'à sa tête, et qu'elle n'avait elle-même d'autre obligation que celle de l'arrêter si elle voulait faire une folie dont le monde pourrait la rendre responsable.

Or, parmi ceux qui en Angleterre se récrieraient en entendant dire que miss Devereux épousait un étranger, elle prévoyait que la plupart en apprenant que cet étranger était le marquis de Villiers, finiraient par un " Vous m'en direz tant ! " qui justifierait complètement lady Cécilia, le nom et la fortune de Guy le plaçant en effet au nombre de ces prétendants qui passent dans la race prudente des mères et des chaperons pour ne pouvoir être légèrement écartés.

Pour rendre justice à Éveline cependant, il faut dire que bien qu'elle eût l'habitude et le goût de la richesse et qu'elle ne fût point insensible au plaisir de porter un grand nom, il eût été injuste de croire qu'elle avait sacrifié son cousin à aucune considération de ce genre. Peut-être même n'avait-elle jamais réfléchi à ce fait, que lord Vivian Lyle était un cadet sans fortune, tandis que celle du marquis de Villiers était princière, et il n'eût point été impossible que cette idée, si elle se fut présentée clairement à son esprit, n'eût plutôt entravé que secondé l'attrait par lequel Guy avait supplanté son rival ignoré. Lord Vivian lui-même ne s'y était point trompé, et c'était précisément pour cela qu'il s'était senti frappé au cœur.

Tandis que lady Cécilia et Éveline voyageaient lentement dans le nord de l'Italie, Guy était allé les attendre à Rome, où ils devaient se réunir. Il y était arrivé dans une saison où l'on n'y rencontre pas d'étrangers, et dès les premiers jours, il avait ressenti cette impression calme et imposante — triste au gré de quelques-uns — qui, selon qu'elle attire ou déplaît, indique assez vite de quelle trempe est l'âme qui la ressent. Pour Guy, l'attrait fut immédiat, et pour l'en faire jouir mieux encore, l'arrivée de Franz vint bientôt lui apporter la seule compagnie qu'il pût en ce moment préférer à la solitude. Le lieu où ils se retrouvaient ajoutait pour tous deux au bonheur de se revoir, et il leur sembla que dans cette rencontre, ils célébraient la fête solennelle de leur amitié.

Bientôt ils commencèrent à parcourir ensemble cette grande Rome, où tout était depuis longtemps familier et cher à Franz, mais où tout cette fois lui paraissait transfiguré. Plus qu'un autre assurément, il avait goûté jadis cet enchantement que l'histoire et les arts y répandent avec profusion. Et cette beauté aérienne des lignes et des contours, et ce charme de la couleur, et cette splendeur de la lumière n'était-ce point là ce qui avait fait épanouir et grandir son talent qui rendait aujourd'hui son nom célèbre ? Mais un autre enchantement, une beauté plus haute, une splendeur plus vive, semblaient aujourd'hui s'échapper de tout ce qui l'environnait et lui parler un language nouveau et plus auguste. C'était cette même voix entendue pendant la nuit dans sa petite chambre du Pré-Saint-Clair, qui semblait à Rome s'élever de toutes parts plus suave et plus forte, et remplir la voûte des sanctuaires comme celle du ciel azuré, les ruines du Forum comme les profondeurs des Catacombes, les palais magnifiques comme la campagne poétique et déserte. Ces galeries incomparables, temples de l'art, naguère seul objet de son culte, ne lui suffisaient plus, non qu'il fût devenu indifférent à aucune des choses qui avaient élevé ou

charmé son âme : mais la voix qui retentissait en lui semblait sans cesse lui répéter ces mots " Plus haut, plus haut encore ! " Cette ascensionde l'âme, décrite plus tard dans des vers immortels[1], Franz dès lors en ressentait l'attrait puissant. Avant le poëte, il avait vu en rêve la bannière du mystérieux voyageur, et il la suivait de cime en cime en murmurant comme lui la devise qui y était inscrite : " *Excelsior.* "

Ce qui se passait dans la silencieuse profondeur du cœur de son ami échappait à Guy ; mais ce qu'il avait compris et apprécié, c'était l'accord nouveau de leurs âmes qui imprimait à leur amitié un sceau plus tendre et plus sacré. C'était là cette flamme de foi et d'amour qui, bien que contenue, donnait à Franz une éloquence ignorée de lui-même lorsqu'il visitait maintenant en chrétien les lieux naguère parcourus en artiste, et répandait dans leurs entretiens comme un torrent de lumière et de vie. Rien, nous le savons, n'avait détruit chez Guy les influences bénies de son enfance ; et, bien qu'il ne se souvînt pas à chaque instant de tout ce qu'elle aurait dû lui imposer, sa foi lui était souverainement chère, et au temps où pour elle, il aurait fallu souffrir et mourir, il eût été sans peine héros ou martyr.

A défaut de ces combats, il avait su d'ailleurs en livrer d'autres, et d'aussi difficiles, en imposant à sa jeunesse le frein de la loi de Dieu, et c'était là surtout, que s'était manifestée l'énergie qui était une de ses qualités principales. Mais cette énergie, on le sait, l'avait mieux servi contre les fautes auxquelles la faiblesse aurait pu l'entraîner, que contre celles qui naissaient de l'impétuosité de son caractère et de la vivacité de son imagination. Sous ce dernier rapport, Pierre Severin, tout en s'étant trompé une fois, avait cependant bien jugé Guy en le croyant susceptible d'une impression d'autant plus vive qu'elle serait soudaine et imprévue. La preuve en fut donnée le jour où il rencontra Éveline, qui de son côté lui ressemblait sur ce point, en sorte qu'ils avaient été attirés l'un vers l'autre par un défaut identique. Ajoutons cependant, pour excuser notre héros, qu'il eût été difficile de résister au charme séduisant qu'Éveline, lorsqu'elle voulait plaire, savait ajouter à celui de sa beauté. On pouvait la critiquer, la blâmer, quelquefois même la détester : se passer du rayon de soleil que faisait luire sa présence devenait presque impossible. Il n'était point surprenant que Guy eût subi ce charme ; un autre esprit, aussi froid que le sien était ardent, l'avait subi comme lui et plus

1 *Longfellow*, page 272, éd. de 1862

puissamment encore, car en ce cas le contraste avait encore ajouté au prestige.

Il faut donc bien avouer ici que sous l'empire de cette fascination, Guy avait détourné les yeux de l'obstacle qui aurait pu le séparer d'Éveline, ou du moins, il n'y avait songé que vaguement et avec l'espérance qu'un temps viendrait où cet obstacle disparaîtrait et où leur union deviendrait plus complète.

Mais pendant les jours qu'il passait maintenant à Rome avec Franz, jours calmes et doux à ce point que, à peine si l'attente de ceux qui allaient venir lui en faisait hâter la fin, cette pensée se réveilla avec une toute autre intensité. Son ami venait de lui faire goûter, d'une façon saisissante et nouvelle, le bonheur d'une sympathie sans laquelle l'amour peut sans doute naître et vivre, mais non grandir et s'élever. Guy le comprit, et il s'étonna d'avoir pu jusque-là placer cette sympathie plus bas qu'au sommet de ses espérances d'avenir.

Il ne communiqua pas cependant cette pensée, à son ami, peut-être même voulait-il s'en distraire en cherchant de plus en plus à suivre celui-ci dans ces courses journalières et à surprendre pour ainsi dire les pensées nouvelles qui naissaient, belles et vigoureuses, de sa nouvelle croyance. Chaque promenade devenait ainsi un doux enseignement aussi bien qu'un épanchement intime, et Guy, dans ce contact, remontait graduellement à une hauteur dont il était descendu à son insu depuis que l'influence d'Anne ne régnait plus sur sa vie.

Dans le cours de l'une de ces promenades, ils étaient parvenus un jour à cette partie des jardins situés sur le Palatin qui domine le Forum, et d'où les yeux rencontrent de toutes parts les souvenirs les plus illustres et les ruines les plus fameuses de l'histoire. Ils s'assirent sur le fragment brisé d'une colonne à moitié recouverte de mousse et d'herbes grimpantes. Guy se mit à murmurer quelques vers d'une strophe de *Childe Harold*. La nouveauté leur prêtait alors un charme qui, selon nous et en dépit de la mode, subsiste encore. En tout cas à cette époque, Guy, comme la plupart des hommes de son âge, les savait par cœur, et les citait volontiers dans les lieux chantés par le poëte.

Il s'arrêta pourtant bientôt.

— Ma mémoire est en défaut ; aide-moi, Franz la tienne est meilleure,

Mais Franz secoua la tête.

— Ne me demande plus cela, dit-il, ce serait inutile. Oh ! non, Guy, en vérité, ce ne sont pas des paroles harmonieuses et des pensées vagues comme celles de Byron que m'inspirent aujour-

d'hui le lieu où nous sommes ou ceux que nous avons sous les yeux. Mais tu ne peux pas deviner ma pensée en ce moment ; tu ne peux surtout pas ressentir ce que j'éprouve...

— Cependant, dit Guy avec un demi-sourire, il me semble qu'habituellement je te comprends assez vite. Je ne devine pas toutefois, je l'avoue, pourquoi la vue de ce Forum, de ce Capitole et de toutes ces ruines semble te troubler si fort en ce moment.

Franz s'était levé ; son pâle visage s'était animé d'une façon peu ordinaire ; il alla s'appuyer contre un pan de mur qui se trouvait devant lui : ses cheveux, rejetés en arrière, découvraient son profil, dont le contour, accentué quoique fin, se dessinait sur le ciel bleu, et il regardait devant lui avec une expression qui changeait entièrement sa physionomie d'habitude si simple et si calme. Le génie qui résidait réellement dans son âme se trahissait bien ainsi quelquefois dans son regard ; mais dans ce moment, l'aspiration qui faisait rayonner ses yeux d'un feu sombre semblait être d'une toute autre nature.

Il étendit son bras vers la droite.

— Je ne vois dans toutes ces ruines que cet arc triomphal intact et debout, dit-il en désignant l'arc de Titus. Ces pierres me parlent un langage éloquent et terrible qui fait tressaillir tout mon sang...

Jamais Guy n'avait vu à son ami cette attitude, cette voix, ce regard. Il le considéra avec surprise, osant à peine lui demander la cause d'une exaltation qui lui semblait extraordinaire.

Au bout d'un moment, Franz lui dit tout d'un coup.

— Guy, dis-le-moi, toi qui porte un grand nom et qui est fier de l'ancienneté de ta race, as-tu jamais songé à la mienne ?

Guy fit un mouvement de surprise. En ce moment, et dans la bouche de Franz, cette question lui parut bizarre et presque dénué de sens.

— Tu me crois fou, dit Franz en souriant tristement. Oui, et tu aurais raison si je venais me vanter à toi de ce privilège, dont tous cependant nous portons l'indubitable signe, puisque le temps ne peut l'effacer de nos traits, de cette noblesse, enfin de l'ancienneté, qui rendrait la tienne, Guy, celle d'un parvenu, si les siècles comptaient pour nous comme pour vous. Non, non, ce n'est pas cela ; je ne suis pas fou, et lorsque je te parle de ce sang antique et illustre, de ce sang coupable et puni qui brûle dans mes veines... c'est... c'est...

Franz s'arrêta un instant suffoqué par l'émotion, puis il acheva presque à voix basse :

— C'est parcequ'il brûle avec une douloureuse ardeur de se

répandre pour Celui dont le sang divin et sacré crie vengeance contre lui !... vengeance et pardon !...

Il demeura un instant en silence, Guy, ému et attentif, ne songeait point à lui répondre : d'ailleurs, lorsque Franz sortait ainsi de sa réserve et pensait tout haut, il aimait à l'écouter et craignait de l'interrompre.

— Oh ! poursuivit bientôt celui-ci depuis que je suis chrétien (car quoique baptisé en naissant, tu sais bien que je suis vraiment chrétien depuis peu) tout m'apparaît sous un aspect frappant et nouveau !

Il releva la tête, croisa les bras, et regardant encore une fois vers la droite :

— Jérusalem est détruite, dit-il, il ne reste pas pierre sur pierre de l'antique cité ; mais cet arc de triomphe élevé au vainqueur du peuple juif est debout ! Les richessses du Temple sont anéanties, et les dernières traces de sa magnificence apportées à Rome pour orner ce triomphe, ont disparu mystérieusement les unes après les autres ; mais l'empreinte de ces trésors est demeurée gravée sur ce monument même, consacré au souvenir de la chute du temple et de la ville ! Chute si effroyable et si profonde que depuis le commencement du monde il n'y en a pas eu de semblable, et il n'y en aura jamais ! il n'a été donné à aucun peuple de pouvoir être aussi criminel et d'encourir un châtiment aussi redoutable que celui du peuple qui fut le mien !

Il se tut encore et promena son regard dans une autre direction

— Et cependant, reprit-il bientôt en se rapprochant de Guy, ne semblerait-il pas que les derniers défenseurs de Jérusalem auraient dû demeurer illustres, ne fût-ce que par leur infortune et par leur valeur ? Pourqnoi donc les antiquaires et les guides qui nous ont si souvent montré cette voie triomphante qui mêne au Capitole et nous en ont tant de fois énméré les souvenirs ; pourquoi aucun d'eux ne nous a-t-il parlé de ce qui survint le jour du triomphe de Titus, là-bas, à cette place, près des prisons mamertines, que nous apercevons d'ici ? Pourquoi, parmi tous les faits qui rendent ces prisons célèbres, ne nous ont-ils pas mentionné celui-là, qui cependant mériterait de l'être, autant du moins que celui de la mort de Jugurtha ?

— Je ne me souviens pas du fait dont tu veux parler, dit Guy.

— Non, j'en étais sûr. Et pourtant tu sais l'histoire et ta mémoire est bonne. Eh bien, Guy, laisse-moi te rappeler que ce jour-là, le triomphateur , au moment de monter au temple, devant verser le sang d'une victime, s'arrêta à cette place, tandis que l'on détachait de son cortége un captif de plus haute taille et plus richement

vêtu que les autres, et qu'on l'emmenait dans cette prison pour y achever son supplice avec le lacet même qu'il portait autour du cou. Ce ne fut qu'après cette immolation que le cortège reprit sa marche et acheva de monter jusqu'au Capitole ! Guy, ce captif dont on ne daigne pas nous parler, c'était Simon Bar-Gioras ; c'était l'un des trois derniers défenseurs de Jérusalem ! Oui, poursuivit Franz avec une émotion croissante, oui, c'était l'un de ceux qui la défendirent jusqu'au bout... mais hélas ! qui la défendirent comme des démons maîtres d'une âme qui ne veulent pas s'en laisser chasser, et non point comme les champions heroïques d'une cause sacrée et perdue. Aussi cette grandeur que la seule infortune suffit souvent pour donner, elle manqua à la calamité la plus grande que le monde ait vue, les noms attachés à cette immense catastrophe ne demeurèrent pas même fameux ?... Jean de Giscala, Éléazar, Simon Bar-Gioras : qui pense à eux aujourd'hui ? L'univers tout entier proclame et vénère les noms de deux pauvres Juifs qui, quatre ans auparavant, dans cette même prison, avaient eux aussi attendu le supplice ; mais le malheur, le courage, la mort tragique des autres ne leur ont point donné la gloire, et un dédaigneux oubli les a effacés de la mémoire des hommes !

Franz se tut et appuya sa tête sur ses mains jointes :

— Oh ! mon Dieu, dit-il tout bas avec ferveur, oh ! mon Dieu, que moi aussi je meure obscur, mais que ce soit pour *vous !* que moi aussi j'achève ma vie par un supplice ignoré, mais que ce supplice soit une expiation pour eux, et que cette expiation, désirée avec ardeur, soit acceptée avec miséricorde !

Cette prière, Guy ne l'entendit pas, mais lorsque son ami releva la tête, toute ombre avait disparu de son front, et il vit briller dans ses yeux comme un rayon céleste.

Ils se serrèrent la main sans parler davantage, et ils achevèrent lentement et en silence la promenade que cet entretien avait interrompue.

Le temps ainsi occupé et rempli passait sans que, malgré l'attente, Guy songeât à se plaindre de sa durée, et nous savons maintenant dans quelles dispositions il se trouvait le jour où, à quelque distance du Ponte Mole, il aperçut enfin la voiture qui amenait à Rome les deux voyageuses.

Mme Craven.

(*A continuer.*)

# BIBLIOGRAPHIE.

---

*Dreamland and other poems.* By Charles Mair, 1 vol. in-8, de 151 p. Dawson Brothers, Editeurs.

C'est avec un véritable bonheur que nous sommes appelé à souhaiter la bienvenue à cet ouvrage qui forme une précieuse addition à la littérature anglaise de notre pays. Nous sommes convaincu que ce livre se recommandera de lui-même et par son propre mérite à tous les amants de la poésie.

Les deux plus longs poëmes de cette jolie collection sont *Dreamland* et *The North Wind's Tale.* Ce dernier, en peignant les souffrances et les efforts désespérés de l'équipage d'un navire arrêté par les glaces et destiné à périr au milieu des neiges du pôle arctique, donne une description très-vivante et très-animée des terreurs et des désastres que répand quelquefois l'aquilon, cet orageux enfant de l'hiver.

Quant à l'autre poëme, *Dreamland*, nous devons déclarer que nous n'en sommes pas également satisfait ; en réalité, c'est celui qui nous a le moins plû dans le livre. Quelques-unes des images qu'il contient sont marquées d'une crudité de langage qui déplaira au lecteur, et on y regrette des expressions d'un choix peu sévère.

Les poésies intitulées *To a Morning Cloud,—The beautiful land by the sea,—Alice,—Night and Morn,*—et les strophes dédiées à la mémoire du regretté M. McGee, sont très-belles et prouvent un vrai talent chez l'auteur. *August, The fire flies,* appartiennnent au genre descriptif et ont une valeur incontestable.

Cependant le poëme qui nous a plû davantage est celui qui est intitulé *The Pines.* Non seulement son rythme est parfait et sa mesure exacte, mais de plus il peint avec des couleurs très-vraies les magnifiques arbres de nos forêts canadiennes, dont on n'a pas assez vanté les beautés. On nous permettra d'en citer quelques vers, dont la cadence solennelle et le ton sèvère, sont un écho de ces harmonies qui quelquefois traversent et font vibrer nos profondes forêts.

> " Sublime in our solitude, changeless, vast,
> While men build, work, and save,
> We mock—for their years glide away to the past,
> And we grimly look on their grave.
> Our voice is eternal, our song sublime,
> For its theme is the days of yore—
> Back thousands of years of misty time,
> When we first grew old and hoar."

M. Charles Mair, l'auteur du livre qui fait le sujet de cette notice, est jeune, si nous sommes bien informé ; il est encore au seuil de cette carrière littéraire, objet de tant de nobles aspirations ; mais, grâce à cette haute éducation classique qu'il a eu l'avantage de recevoir et dont il a su bien profiter, il ne tardera pas à s'élancer en avant pour tendre au premier rang. Il nous dit dans sa préface " qu'il se sent convaincu qu'il recevra des personnes accoutumées à apprécier les œuvres littéraires une critique vraie mais juste, qui lui servira dans ses futurs travaux, ou bien le forcera à briser sa lyre pour toujours."

Quant à nous, nous sentons que c'est notre devoir de lui recommander instamment, de s'avancer avec persévérance dans le sentier dans lequel il marche déjà d'un pas si assuré. Qu'il ne se laisse pas abattre, ni décourager, par l'apathique indifférence ou l'oubli du public, qui, nous devons le reconnaître, accueille si souvent le mérite littéraire en Canada. En continuant de travailler, il obtiendra l'estime des esprits éclairés, s'imposera à tous ceux qui se laissent guider par le courant général, et acquerra enfin le rang qu'il aura mérité.

Le livre de M. Mair est imprimé avec élégance, et il fait le plus grand honneur aux éditeurs, MM. Dawson, de Montréal.

MME LEPROHON.

---

A propos de la publication par la *Revue Canadienne* d'une pièce de poésie de M. A. Fréchette, la Faculté des Arts de l'Université Laval nous prie de publier le paragraphe V de ses réglements, relatifs aux concours de poésie :

" Toutes les pièces envoyées deviendront la propriété de la Faculté des Arts."

(NOTE DE LA DIRECTION.)

---

# UN GUERRIER CANADIEN.

---

L'HONORABLE CHARLES MICHEL D'IRUMBERRY DE SALABERRY, C.B., COLONEL, SEIGNEUR DE CHAMBLY ET DE BEAU-LAC.

A la mort du Cardinal Mazarin, en 1661, Louis XIV qui, suivant l'expression de Voltaire, sans être le plus grand des hommes, fut dans tous les cas, l'un des plus grands rois, étonna la bureaucratie française en lui annonçant qu'à partir de ce moment, le premier ministre serait le Roi. Le proverbe "L'Etat c'est moi" prenait une signification très-large dans la bouche de ce monarque impérieux. Trois ans après la mort du Cardinal, le roi commença à développer l'une des mesures de sa politique, qui fait assez bien ressortir son caractère et ses desseins.

C'était apparemment son désir que la Nouvelle-France representât, autant que les circonstances pouvaient le permettre, le génie et les institutions de la mère-patrie. Et peu importe où sa pensée pût être devinée et l'influence de ses actes ressentie, il désirait que le prestige de son nom et la renommée de sa loi impressionât et subjuguât les esprits. Pour accomplir ses desseins, il était nécessaire de choisir des instruments, pour m'exprimer ainsi, qui pussent représenter l'histoire de son pays et les aspirations de sa race. Il est, par conséquent, probable que l'on choisit des hommes, et peut-être une classe d'hommes, que l'on supposa animés de son enthousiasme ou poussés par son ambition; des hommes, pour qui la conquête était une passion, les armes un héritage, et la guerre une habitude; des hommes qui, dans les circonstances les plus difficiles et dans les pays les plus éloignés, affirmeraient la puissance et étendraient le domaine de la France. En conséquence de ces projets,

l'un des meilleurs régiments français arriva à Québec dans le cours du mois de juin 1665. Il avait pour officiers des gentilshommes dont les familles avaient été anoblies en différentes circonstances et dont quelques unes occupaient déjà des positions plus ou moins distinguées dans le gouvernement ou à la Cour. Le régiment de Carignan, comme on l'appelait, était fort d'environ mille hommes, non compris les officiers dont le nombre excédait soixante. Avec ce régiment arriva un corps considérable d'agriculteurs, d'artisans, ainsi que des chevaux et autres bestiaux.

Le caractère particulier de cette immigration militaire fut que les soldats étaient envoyés comme colons, tandisque les officiers devaient tenir feu et lieu à titre de seigneurs sur les terres qu'il plairait au Roi ou à ses représentants de leur assigner.

Les seigneurs devaient exercer sur leurs censitaires une influence paternelle autant que militaire ; une influence analogue à celle que possédait l'ancienne noblesse d'Europe sur ses vassaux. L'un des officiers de ce célèbre régiment devint seigneur de Chambly, un autre seigneur de Beauport.

Les résultats sociaux et politiques de cette mesure furent exactement ceux qu'on espérait ; ils ressortent bien d'une observation de Charlevoix, faite en 1720-21, qui dit " que la société de Québec était agréable, élégante et polie, quoique la noblesse et les officiers y fussent très-pauvres." L'agriculture, alors comme aujourd'hui, était peu comprise, et, comme aujourd'hui, le partie privilégiée de la population canadienne se livrait peu au commerce.

Le docteur Anderson, de Québec, dans un intéressant travail lu devant la Société Littéraire et Historique de cette ville, et intitulé "*Some passages in the lives of a British Prince and a Canadian Seigneur*" donna plusieurs faits intéressants sur le personnage qui forme le sujet de cette esquisse. Nous prendrons la liberté de nous en servir, après avoir dit à ceux qui n'ont pas lu la brochure du Dr. Anderson, que le prince anglais dont il est question, était le duc de Kent, le père de la Reine Victoria, et le seigneur canadien, l'Honorable Charles Michel d'Irumbery de Salaberry, le héros de Châteauguay et le seigneur de Chambly et de Beau-Lac.

Le fondateur de la branche canadienne de la famille béarnaise ou basque de Salaberry, était natif du pays basque. D'extraction noble, il avait respiré à l'ombre des Pyrénées, les brises fortifiantes de la Baie de Biscaye et y avait acquis ces goûts marins qui devaient influer sur la profession qu'il embrassa ensuite. Il entra dans la marine française, et lorsqu'il vint en Canada, il commandait une frégate française. Il n'est pas impossible que ses ancêtres aient combattu dans les rangs de ce fameux régiment basque,

qui, en 1523, leurs munitions étant épuisées, fixèrent leurs longs couteaux aux canons de leurs mousquets, et chargèrent les Espagnols avec un tel succès que la localité suggèra le nom de cette nouvelle arme, et ainsi le peuple basque donna à l'Europe la première leçon d'escrime à la baïonnette. Quelques narrateurs mentionnent que la famille de Salaberry, dans les temps reculés, vivait dans le petit royaume de Navarre ; qu'étant de condition relevée, elle trouva probablement difficile de se ranger soit sous l'allégéance des souverains français, soit sous celle des rois d'Espagne. Il est par conséquent possible que dans leurs veines coule du sang espagnol mêlé à beaucoup de sang français.

Quoiqu'il en soit, le fondateur de la branche canadienne de cette famille arriva à Québec en qualité d'officier français chargé du commandement d'une frégate française. La tradition nous apprend qu'il était brave comme un lion et fort comme Hercule ; mais la même autorité nous conduit à supposer que, comme beaucoup de ses successeurs d'une égale bravoure sans en avoir la force, il fut obligé de baisser pavillon dans un combat d'où il ne sortit pas vainqueur ;—car il capitula sur-le-champ avec la charmante fille du seigneur de Beauport qu'il épousa. — Combien de temps s'écoula-t-il depuis son mariage jusqu'à l'occupation de Québec par les forces britanniques, nous ne saurions le dire. Nous ne pouvons seulement que constater que de ce mariage sont issus un fils et deux filles. Le fils, qui porta le nom de Louis Ignace, fut témoin, à l'âge de sept ans, de la bataille de Québec, et, conséquemment, vit la défaite de l'armée française sur les hauteurs d'Abraham.

Le Canada et les Canadiens semblent avoir exercé leur fascination habituelle sur le marin français, car il aima le peuple qu'il y avait rencontré autant que le pays qu'habitait cette nation. Ayant, comme officier et homme d'honneur, fait tout ce qu'il avait pu pour la couronne et le drapeau français, il accepta loyalement l'issue de cette grande lutte, et, avec la franchise qui caractérise ordinairement les hommes de sa profession, il accepta les conditions du conquérant et se soumit au roi d'Angleterre. A la faveur du traité de paix qui fut signé, peu de temps après, il envoya son fils, Louis Ignace, en France, pour recevoir son éducation. Ce dernier y demeura huit ans. A son retour au Canada, il complêta ses études au Séminaire de Québec. On dit que ce jeune homme avait des manières agréables et pleines de distinction ; il semblait avoir hérité des qualités physiques et sociales de ses ancêtres, car il était non seulement d'une stature élevée et d'une force physique peu ordinaire, mais, de plus, il était doué d'une exquise courtoisie. Aussi a-t-on dit de lui "qu'il était l'idole d'un sexe et l'envie de l'autre."

En 1775, l'occasion tant désiré de satisfaire ses goûts militaires se présenta enfin. Il joignit l'armée anglaise dès le commencement de la guerre, en qualité de volontaire et rendit des services réels au siège de St. Jean, où il fut sérieusement blessé. Cependant malgré ces événements et malgré sa blessure, il eut assez de loisirs et se trouva assez bien pour épouser, en 1778, Catherine de Hertel, fille, si nous ne nous trompons pas, du seigneur de Rouville. Quatre fils et trois filles furent les fruits de ce mariage. Lorsque la paix fut faite, il choisit le Manoir de Beauport pour en faire sa résidence, où, comme M. de Gaspé nous l'apprend dans ses intéressants Mémoires du temps passé, monsieur et madame de Salaberry, entourés de leurs enfants, vivaient des plus heureux et offraient la plus gracieuse et la plus cordiale hospitalité à tous.

En 1791, Son altesse royale le Prince Edouard, depuis le Duc de Kent, arriva à Québec à la tête du 60e régiment. Le prince et le seigneur devinrent bientôt des connaissances intimes, même des amis dévoués. Une correspondance régulière ne tarda pas à s'établir entre eux.

En 1796, le Duc de Portland, alors secrétaire de la colonie, regarda favorablement un projet qui ressemblait peut-être au plan d'établissement militaire que Louis XIV avait conçu, et ce fut ce projet que Lord Dorchester, gouverneur en chef, tenta de mettre à exécution. Les seigneurs du Bas-Canada étant restés sans autre occupation que l'administration de leurs propiétés, qui leur imposait peu de travail et encore moins de responsabilité, ils se trouvaient à vivre dans des loisirs peu enviables et à avoir peu d'occupation digne d'eux. Ils avaient fait sans réserve leur soumission à leur nouveau souverain : mais ils n'étaient pas ou croyaient n'être pas regardés avec confiance par ce dernier. Aussi, est-il probable que dans le but d'adoucir un préjugé aussi regrettable, d'utiliser une influence certaine, Lord Dorchester, en 1796, conçut le projet de lever un régiment canadien, Louis Ignace de Salaberry devant y avoir le grade de major. Ce projet semble avoir été un essai qui ne répondit pas à ce qu'on en attendait ; car le régiment se débanda au bout de deux années. Nonobstant, la divise *Try us* " Essaie nous," qui était sur le drapeau du régiment, ne fut pas oubliée dans la suite ; car lors de la guerre de 1812, sur la recommandation qui fut faite à Sir George Prevost, un nouveau régiment fut recruté, et on y mit à la tête l'officier dont nous venons de parler. Malheureusement, il fut soudainement frappé de paralysie et obligé de céder le commandement à son fils ; mais il trouva le bonheur dans la vie privée et dans les honneurs et les distinctions dont ce fils devait orner son nom et sa race.

L'amitié entre le Prince et le Seigneur, ne fut pas stérile en avantages pour les deux. Il reflétait de l'honneur sur le premier et fut plein de profit pour le dernier. Le Duc de Kent était rempli du goût qui, à cette époque particulièrement, avait gagné les princes de l'Allemagne : celui d'avoir des recrues de belle apparence pour l'armée en général, et particulièrement pour officiers de son régiment, de beaux hommes. Il paraît que les quatre fils du Seigneur de Beauport possédaient à un haut degré, (si la tradition est aussi fidèle pour tous que le portrait que nous avons l'est pour un,) un physique remarquable et une distinction héréditaire ; ce semble être une espèce de patrimoine, il nous sera permis de le dire, que la famille retient encore aujourd'hui. Leur courage et leur adresse n'en cédaient pas à leur prestance et à leur extérieur ; aussi ces quatre officiers canadiens auraient-ils fait honneur partout à n'importe quel régiment. Il est de plus bien établi qu'ils ont fait leur part pour soutenir l'honneur des armes anglaises. Maurice et Louis, le second et le troisième, trouvèrent la mort dans les Indes ; et Edouard, le quatrième, nommé, dit-on, d'après son parrain, le Duc de Kent, tomba à la tête de sa compagnie à la prise de Badajos. Charles Michel, l'aîné, qui seul survécut à son père, était destiné à une gloire future.

En retraçant sa carrière, il est nécessaire de remonter à son point de départ. Ce fut en 1794, par le patronage et la protection du Duc de Kent, qu'il obtint une commission dans le 60e carabiniers. Il doit avoir joint l'armée aussitôt, sous le commandement du Duc, dans l'expédition contre les Iles Françaises occidentales ; car il y était avec l'armée anglaise, le 4 mars de cette même année. Nous présumons qu'il était à la reddition de la Martinique, de Ste Lucie et de la Guadeloupe. Ayant pris part aux victoires des troupes anglaises, il fut aussi témoin des pénibles mortalités qui ravagèrent et décimèrent leurs rangs. Ce ne fut pas tout ; car avec les débris des régiments anglais, il eut à lutter avec des troupes fraîches arrivant de France sous le contrôle, sinon le commandement, de Victor Hughes, commissaire du Directoire Français, et il faut le dire, un digne représentant de ses féroces constituants. C'est ainsi que la Guadeloupe fut reconquise par les armes de France et nous devons ajouter que le conquérant couronna son triomphe de scènes de carnage.

Les horreurs des boucheries de Paris se renouvelèrent sous les Tropiques ; au nom d'une prétendue " liberté, égalité et fraternité," on fit couler le plus pur sang français. Ce n'était pas une vengeance politique ; mais bien un meurtre prémédité que le commissaire perpétra, quand il fit tuer, avec tous les raffinements de la cruauté,

pas moins de trois cents Français royalistes qui ne voulurent pas se parjurer, pas plus qu'ils n'auraient pu renier ou désavouer le légitime souverain de France.

La forteresse assiégée de Mathilde sous le commandement du général Prescott, fut la dernière place de la Guadeloupe qui se défendit. Du 14 octobre au 10 décembre, elle soutint un siége des plus opiniâtres. Enfin, ne pouvant tenir plus longtemps, le général se décida sagement à l'évacuer secrètement. L'officier choisi pour couvrir la retraite, dans cette manœvre heureuse, fut Charles Michel de Salaberry, alors âgé de seize ans seulement.

Le Dr. Anderson, citant M. de Gaspé, raconte une anecdote qui caractérise ce temps, et elle est digne d'être reproduite ici, car on doit ajouter foi à celui qui l'a racontée.

" Les officiers du 60e régiment, dans lequel Salaberry était lieutenant, appartenaient à différentes nationalités. Il y avait des Anglais, des Prussiens, des Suisses, des Hanovriens et deux Canadiens-Français : les lieutenants de Salaberry et Des Rivières. C'était chose assez difficile de maintenir la paix parmi eux ; les Allemands surtout étaient portés à la querelle ; excellents duellistes, ils étaient de dangereux antagonistes. Un matin, Salaberry était à déjeuner avec quelques-uns de ses frères d'armes, quand entre l'un des Allemands qui le regarde et lui dit d'un air de mépris : — Je viens justement d'expédier un Canadien-français dans l'autre monde, faisant par là allusion à DesRivières qu'il venait de tuer en duel.

" Salaberry bondit sur son siége, mais reprenant son sang-froid, il dit : — Nous allons finir le déjeuner et alors vous aurez le plaisir d'en expédier un autre.

" Ils se battirent, comme c'était alors la coutume, à l'arme blanche. Tous deux firent preuve d'une grande adresse, et le combat fut long et obstiné. Salaberry était très-jeune ; son adversaire, plus âgé, était un rude champion. Le premier reçut une blessure au front dont la cicatrice ne s'est jamais effacée. Comme il saignait abondamment et que le sang lui interceptait la vue, ses amis voulurent faire cesser le combat ; mais il refusa. S'étant attaché un mouchoir autour de la tête, le combat recommença avec encore plus d'acharnement. A la fin, son adversaire tomba, mortellement blessé, et la plupart dirent qu'il n'avait eu que ce qu'il méritait."

Il y a des occasions, et celle-ci en est une, où un bien peut résulter d'un mal.

Semblable à l'épée historique de Daghestan, de Salaberry était " lent à attaquer, mais prompt à la vengeance." Toute la beauté de la bravoure se retrouvait dans sa nature, car avec une force de géant et la hardiesse d'un gladiateur, il possédait la tendresse d'une

femme et la douceur d'un enfant. Tellement, que le souvenir de ce fatal duel fut toujours pour lui un horrible chagrin.

—Papa, n'avez-vous jamais été blessé ? lui demandait un jour l'un de ses fils.

— Non, mon garçon, fut la réponse.

— Que signifie donc cette marque que vous avez au front ? répliqua l'enfant très-innocemment.

Le père fut déconcerté, et il quitta la chambre sans mot dire. Là-dessus, la mère de l'enfant lui expliqua la manière d'agir de son père et lui recommanda de ne jamais souffler mot de cet incident.

Le service aux Indes occidentales se termina et Salaberry accompagna son régiment en Angleterre. Ayant été nommé à l'état-major, comme major de brigade, il visita l'Irlande, dont les filles, dit-on, "aiment l'infanterie, adorent la cavalerie et raffolent de l'état-major." Le jeune soldat n'échappa pas au péril de la situation, et étant officier d'état-major, l'épidémie, nous présumons, l'attaqua d'une manière si douce et si caressante, qu'il fut difficile d'en guérir. Il fut sans aucun doute éperduement épris, et il tomba dans l'irrésistible captivité d'une jeune fille que le Dr. Anderson nous dit avoir été extrêmement attrayante ; car elle était jeune, belle et gentille. Mais, hélas ! ses attraits étaient toute sa fortune et son amant n'avait que son épée, pour toute richesse. Ce double obstacle, quelque poétique qu'il put être, ne paraissait pas suffisant pour arrêter prosaïquement une union bien enviée. Quoiqu'imprudent, le jeune soldat n'était pas ingrat ; aussi avant de s'adresser au prêtre, il écrivit à son excellent protecteur, le Duc de Kent. Bien différent de ces arts que le temps a détruit, l'art de devenir amoureux n'a pas entièrement vieilli, et comme il est possible qu'il se rencontre encore des jeunes personnes qui croient à la possibilité de vivre somptueusement de sentiment, en faisant maigre chair, nous donnerons, par mesure de précaution, un extrait de la lettre du Duc, écrite de Kensington Palace, le 1er novembre 1808 :

"La longue expérience que j'ai du service des régiments de ligne, m'a persuadé qu'il n'y a rien de si peu enviable que la position d'un officier marié, même quand il possède une fortune indépendante, qui le met en état de supporter sa femme et sa famille sur le ton dans lequel un gentilhomme (tel que l'exige la profession qui consiste à tenir une commission du Roi,) non-seulement peut désirer, mais doit vivre. Sans doute, quand un officier marié n'a pas l'appui d'une fortune privée pour soutenir la faible pitance que le régiment lui offre, sa situation, dans ces temps où tout est si cher, doit être déplorable ; car il est obligé, ou de voir sa femme et sa

famille manquer du confort, sans lequel la vie leur est un fardeau, ou des'endetter pour se le procurer. Vous, mon cher Salaberry, en ce moment, vous recevez environ vingt chelins de paie par jour, en sus des rations qui ne sont pas plus que suffisantes pour vous équiper comme officier de l'état-major. Mais du moment où vous aurez une promotion, chose qui doit être l'objet de vos désirs, vous serez réduit à quinze chelins ; car vous ne pouvez espérer que, avec le seul appui que je puis vous donner, (ce qui littéralement est en ce moment moins que rien) vous soyez nommé à une situation dans l'état-major,tandis que votre avancement exigera que vous abandonniez le grade de major de brigade que vous occupez maintenant. Ceci étant, je laisse à votre propre bon sens de juger si, avec ce faible salaire, il serait bien ou honorable de votre part d'arracher une jeune femme, pour laquelle vous avez de l'attachement, à ces conforts qu'elle a coutume de trouver chez elle, pour lui faire partager deux misérables chambres de caserne, au plus, dans le cas où vous seriez placé de manière à pouvoir la prendre avec vous ; ou bien, si l'impérieux appel du devoir vous sépare, pour végéter dans un obscur réduit, avec les quelques chelins que, je le soutiens, vous pourrez difficilement économiser sur votre modique paye. J'écrirais des volumes, que je ne pourrais exprimer mes sentiments plus énergiquement que je l'ai fait dans les trois pages qui précèdent; d'où vous conclurez aisément que mon opinion est que vous ne devez pas et que vous ne pouvez pas penser à épouser votre cousine. J'irai même plus loin et vous dirai que vous devez repousser même toute idée matrimoniale, situé comme vous l'êtes ; mais si, dans certaines circonstances,il pouvait être bien pour vous d'y songer, ce serait dans le cas, où le hasard jetterait sur votre passage une femme d'un caractère respectable,qui serait capable de vous donner, le jour de votre mariage, cette indépendance qu'il y a peu d'apparence que vous puissiez jamais lui donner. Après avoir parlé ainsi, laissez-moi vous conseiller de prendre sur vous de vous expliquer sans perte de temps ; car l'honneur, le bon sens et toute espèce de considération l'exigent, et croyez-moi, quand vous aurez agi de la sorte, vous me serez, à la dernière heure de votre existence, reconnaissant de vous avoir donné ce conseil. Car pour être un bon militaire (et personne plus que vous ne possède les qualités requises pour l'être) il est absolument nécessaire d'être indépendant, et avec une femme et la perspective d'une famille, il est impossible pour vous de l'être." [1]

1 From the long experience I have now had of the service of the regiments of the line, I am satisfied that no situation is so *unenviable* as that of a married officer, even when he possesses an independent fortune to enable him to support his wife and family in the style in which a gentleman (such as the profession should make

L'année suivante, 1809, l'état lui fournit, à lui et à d'autres, un remède efficace contre ce genre de palpitation de cœur qui l'avait affligé ; car il reçut ordre d'accompagner son régiment dans l'expédition de Walcheren.

S'il n'y avait pas d'honneur, il y avait de grands avantages à gagner pour ceux qui avaient, dans cette circonstance, le talent et la capacité d'extraire la vérité de l'ignorance et la sagesse du malheur.

Nous sommes porté à croire que Salaberry était de ce nombre, car; plus avancé dans sa carrière, sa prudence égala son courage, et ces deux qualités subirent heureusement l'épreuve. A son retour de Flushing, il fut envoyé en Canada, placé dans l'état-major du Général de Rottenberg, sous les ordres duquel il avait servi à Walcheren. En 1812, quand la guerre devint éminente, Sir George Prevost fit appel à son père ainsi qu'à lui, pour faire ce qui était en leur pouvoir afin de sauver le pays. On répondit bientôt à cet appel, à la tête des " Voltigeurs Canadiens," régiment provincial, qui fut levé avec beaucoup d'activité et destiné à laisser une grande réputation après lui.

every one who holds the King's commission) not only would wish, but ought to do. Of course, therefore, when the married officer has not the aid of private fortune to add to the small pittance which the regimental pay affords him, in these dear times, his situation must be deplorable being obliged either to see his wife and family want those comfort, without which their life must be a burden to them, or to run in debt to procure them. You, my dear de Salaberry, at this moment, possessess about twenty shellings a-day pay, exclusive of those allowances which are not more than adequate to furnish and support your equipage as a staff officer. But the moment you get promotion, which naturally must be your first object, you will be reduced to fifteen shillings ; for you cannot expect that, with my interest only to support you (which litterally at this time is worse than none), you will be appointed to ony situation on the staff, while your very advancement must make you vacate the Brigade-majorship you now hold ;—that being the case, I leave it to your own good sense to judge whether, upon *that* small stipend, it would either be right or honorable to take away a young woman, for whom you have a regard, from those comforts she has been used to at home, to share the wretched accommodation of, at most, two barrack-rooms, if you are so situated as to be enabled to have her with you ; or, if the imperious call of duty separates you, to vegetate in some obscure lodging, on the few shillings which, I contend, you can ill spare from your scanty pay. Were I to write volumes, I could not express my sentiments more fully than I have done in the three foregoing pages, from which you will easily see that the sum of my opinion is, you *ought* and *cannot* think of marrying your cousin ; indeed, I would go further, and say, you ought to shun the very thought of matrimony, situated as you are ; but if, under *any* circumstances, it can be right for you to think of it, it would be if chance threw in your way a woman of respectable character, who is enable to give you, the day you marry her, that independence which there is little prospect of your being ever able to give her. After saying this, let me advise you, *de prendre sur vous*, to be explicit without loss of time, for honor, good sense, and every consideration, require it ; and believe me, when you have done this, you will, to the last hour of your existence, feel grateful to me for having given you this counsel ; for to be a good soldier (for which highly honorable qualification no man possesses more the requisite than yourself,) it is absolutely necessary for a man to be independent, and with a wife and the prospect of a family, it is impossible for you to be so.

L'expérience des Indes occidentales et de Walcheren, y compris les souvenirs des succès et des désastres, n'avaient pas, comme nous l'avons dit, été oubliés ; car le Colonel de Salaberry se montra spécialement attentif à ménager ses ressources et à conserver la vie et la santé de ses soldats. Aussitôt que son régiment entra en campagne, il s'attacha à profiter des avantages du terrain pour protéger et pour mouvoir ses troupes. Il était obligé d'être prudent, afin d'être hardi ; car sa troupe était faible et son habilité à recruter n'était pas grande.

Le Général Dearborn avait réuni, en 1810, une armée de dix mille hommes, et de Plattsburg, il menaçait Montréal. Salaberry, avec une partie du bataillon du Colonel D'Eschambault placé sous ses ordres, commandait les avant-postes, et quoique les milices canadiennes fussent indisciplinées, elles avaient cependant toute confiance en elles-mêmes et en leurs commandants. La saison était très-avancée ; mais avec une telle armée, le gouvernement de Dearborn attendait naturellement de ce dernier qu'il accomplît une action d'éclat avant la fin de la campagne ; une action qui put être répétée dans les journaux américains, dans un style à sensation, et proclamée aux habitants crédules au son bruyant des trompettes.

Le Général Dearborn prit nécessairement l'initiative dans ce qui, vu la saison si avancée, doit avoir été considéré comme un mouvement très-douteux, sinon très-hasardé. Sir George Prevost, ayant découvert le plan d'opération du général Dearborn, envoya Salaberry avec quatre cents hommes et quelques auxiliaires Indiens, pour lui disputer l'entrée de la Province. Cette tâche fut accomplie aisément et avec succès.

L'ordre général suivant nous explique ce que Sir George Prevost pensa de cette affaire.

Bureau de l'Adjudant Général
Quartiers Généraux.

Laprairie, 27 Nov., 1812.

" O. G.—Son Excellence le Commandant des Forces saisit cette occasion d'exprimer au Lieutenant Colonel de Salaberry son entière approbation de sa conduite dans la direction de l'avant-garde, ainsi que ses sentiments d'admiration pour la promptitude avec laquelle le corps des Voltigeurs volontaires, le bataillon de la milice incorporé, la troupe d'infanterie légère du capitaine Platt et le bataillon de la milice volontaire de Montréal, et les compagnies de flancs, le second et le troisième bataillon de la milice de Montréal, se sont rendus à leurs postes respectifs pour repousser l'invasion étrangère qui, si elle eut eu lieu, Son Excellence en a la conviction, à cause de la valeur éprouvée et de la discipline des troupes régulières de

Sa Majesté et de la loyauté enthousiaste et du courage de tous les sujets canadiens de Sa Majesté, se serait terminée par la défaite de l'ennemi. Les efforts extraordinaires qui ont été faits en cette occasion et qui ont mérité l'approbation de Son Excellence, ne peuvent manquer de produire les plus heureux effets pour la future tranquilité et la prospérité du pays. L'ordre général d'aujourd'hui et du 27 courant, seront entrés parmi les ordres généraux du jour et lus à chaque régiment à la parade.

(Signé,) EDWARD BAYNES,
Adjudant Général, N. A.[1]

A l'exemple de son père, qui s'était marié en 1778, pendant la guerre de la révolution, le colonel de Salaberry parait avoir pensé que cette époque de trouble ne devait pas empêcher des luttes plus pacifiques.

Aussi, en 1812, il épousa sa cousine madame de Hertel de Rouville, descendante du Sieur de Rouville qui eut la première concession de la seigneurie de Chambly. Le duc de Kent, écrivit alors à Salaberry une lettre bien différente de celle pleine de découragement que nous avons déjà citée. L'affaire était convenable et le mariage assorti. Nous n'avons d'espace que pour un extrait. La lettre est datée de Kensington Palace 8 août 1813.

" Madame de Saint-Laurent et moi-même, qui avons d'abord été heureux d'apprendre le judicieux mariage que vous avez contracté, avons été hautement satisfaits de savoir que vous avez un fils, et elle n'a pas été peu flattée d'apprendre que vous l'avez nommé d'après elle. Vous comprendrez donc avec quelle ferveur nous

{ Adjutant General's office,
Headquarters,

Laprairie, 27th Nov., 1812.

1 G. O. — His Excellency the Commander of the Forces, takes this opportunity of expressing to Lieut. Colonel de Salaberry, his entire approbation of his conduct in the management ot the advance, as well as the high sense he entertains of the alacrity with which the corps of the Volonteer Voltigeurs, the Battalion of embodied Militia, Captain Platt's troop of Light Cavalry, and the Montreal Battalion of Volunteer Militia, and the flank companies, second and third battalions Montreal Militia, repaired to their different posts to repel the threatened invasion, and which, had it taken place, His Excellency feels confident, from the tried valor and discipline of His Majesty's regular forces, and from the enthousiatic loyalty and courage of all classes of His Majesty's Canadian subjects, would have terminated in the defeat and disgrace of the enemy. The extraordinary exertions which have been made on this occasion, and which thus calls forth His Excellency's notice and commendation, cannot fail from producing the most happy consequences to the future tranquility and prosperity of the country. The General Order of this day and the 27th current, are to be entered into the General Orderly Books, and read at the head of every corps on parade.

(Signed) EDWARD BAYNES,
Adjt. General N. A.

nous unirons pour prier que ce nom porte plus de bonheur à votre fils qu'il ne l'a fait à votre pauvre frère Edouard." [1]

Pendant la même année, 1813, le colonel de Salaberry reçut ordre de donner une attention égale, en même temps, aux généraux Wilkinson et Hampton, et aux armées qu'ils commandaient. On s'attendait à ce que le premier surprit et enleva Kingston et Prescott, pour opérer ainsi sa jonction avec le dernier qui, étant déjà en possession de quelques avant-postes sur la frontière du Bas-Canada, devait se réunir aux forces de Wilkinson, et réunis, faire une descente sur l'île et la ville de Montréal. Jefferson écrivant de Monticello une lettre datée le 1 octobre 1812, a indiqué le plan de la campagne. Après avoir établi que " la reddition de Hull avait été pour nous plus que la perte d'une armée," il conseillait " qu'un coup fut porté en bas ; car, ajoute-t-il, l'occupation efficace du fleuve depuis Montréal jusqu'à la Chaudière, ce qui est pratiquable, laisserait la partie supérieure du pays à notre disposition."

Les armes britanniques avaient éprouvé un revers dans le Haut-Canada, où le général Proctor avait été honteusement défait à la bataille de Thames. Les autorités américaines prirent alors courage, et avec la confiance élastique qui caractérise cette nation, elles crurent qu'elles pouvaient tout aussi bien disperser l'armée, placée sous la commandement de Sir George Prévost, à Montréal, et ainsi, en s'emparant de la clef du pays, se rendre maîtres de la province du Canada.

Les forces combinées de ces deux généraux se montaient, suivant les calculs du Col. Coffin, dans son ouvrage intitulé : " *Chronicle of the war of* 1812 " à 17,200 hommes de toutes armes. Pour faire face à ces deux armées, l'Angleterre n'avait de troupes régulières et de milice que cinq mille hommes, dont deux mille étaient en Haut-Canada. La ligne d'attaque adoptée par le général Hampton paraît avoir été judicieusement choisie, car elle traversait le pays située à l'ouest du Richelieu et menaçait l'Ile aux Noix, St. Jean et Chambly.

Le détachement envoyé pour combattre cette invasion ne formait guère plus qu'une colonne d'observation ; mais l'avant-garde, forte seulement de trois cent cinquante hommes, était commandée par le Colonel de Salaberry. Cette faible poignée d'hommes était armée

1 Madame de St. Laurent and myself, who were delighted to hear in the first place of the very judicious marriage you have made, have also been highly gratified in learning that she has given you a son, and not a little pleased with the compliment you have paid her by naming him after her. You will therefore judge how cordially we both unite in the fervent prayer that the name may prove more fortunate to him than it was to your poor brother Edward.

du plus grand courage et conduite avec habileté. On permit à Salaberry de dresser ses plans, et il le fit avec une grande sagacité. En réalité, il renouvela avec le même succès, mais sur une moindre échelle, la tactique qui avait amené la défaite des Anglais sous Abercrombie, à Ticondéroga. Il connaissait les avantages que donne une forêt à un petit corps de troupes ; et, en conséquence, à l'exemple de Montcalm, il eut le soin d'obstruer les approches de sa position par des abattis aussi considérables que le temps et les moyens qu'il avait à sa disposition le permirent.

Le général Hampton tenta de franchir ces obstacles, et il avait en cela grandement raison, car c'était là tout ce qui séparait son armée des terres cultivées du Bas-Canada. Pour réussir, il fit une attaque sur un peloton d'éclaireurs, stationné à Odelltown, sous le commandement du capitaine Mailloux. La défense fut si ferme que le général américain retira bien peu d'avantages de cette attaque, et l'arrivée d'un renfort consistant en une compagnie de milice sous le major Perrault et des Voltigeurs sous le Colonel de Salaberry, changea la face du combat. Enfin, le général Hampton fut forcé de se retirer et de gagner l'ouest pour, comme l'a remarqué avec à propos le Col. Coffin, aller chercher " ses Philippi sur les rives de Châteauguay."

Malgré la disproportion du nombre des deux armées, le colonel de Salaberry suivit l'ennemi avec précaution et l'atteignit à environ quatre milles en deçà de la frontière américaine et près de la source du Richelieu. Son but était d'accomplir par surprise ce qu'il ne pouvait exécuter autrement. La détonation accidentelle du fusil de l'un des soldats, gâta son plan et le força de se retirer d'une position très-périlleuse. Se voyant découvert, son courage ne lui fit pas défaut ; il conserva son sang-froid, et, sans perdre de temps, il mit en pratique ce principe, que la fortune favorise souvent le pas hardi. Réunissant environ quarante Voltigeurs et quelques Indiens, il fit une attaque impétueuse sur ce que nous pensons être l'avant-garde de l'armée américaine, la refoulant avec confusion sur le principal corps d'armée. Ce coup de main fut aussi vaillamment exécuté qu'il avait été hardiment conçu. Il eut pour effet de faire reculer huit cents hommes devant environ le huitième de leur nombre ; mais l'effet moral fut d'un grand avantage pour la petite troupe ; car Salaberry reprit sa position beaucoup plus vite que l'ennemi ne reprit son sang-froid, et, en même temps, il fit croire à ses soldats qu'il avait réussi à gagner un point stratégique important sans aucune perte de vie. Il est probable que les commentaires faits sur cette attaque des avant-postes, furent les mêmes de part et d'autre ; car les Américains ont dû voir, ce que

les Canadiens savaient déjà, que leur commandant était un homme d'autant de génie et de ressource que de sang-froid et d'habileté. Nous nous contenterons de référer nos lecteurs à l'ouvrage : " *Chronicle of the war of* 1812, " par le Col. Coffin, et pour ce qui suit, à la lettre de " Un témoin occulaire, " écrite et publiée dans le temps et attribuée au commandeur Jacques Viger, de Montréal.

Trois semaines s'écoulèrent avant que l'armée américaine, avec le général Hampton, ne commençât à s'approcher du Canada.

Le 21 octobre 1813, il tenta une seconde invasion ; mais, comme la première fois, elle fut faite sur un terrain avec lequel Salaberry était parfaitement familier et qu'il s'était occupé à fortifier. Il avait fait profiter sa position de tous les avantages que la nature lui offrait, et les abattis exécutés d'après ses ordres, étaient tels qu'ils rendirent inutile l'action de l'artillerie américaine. Rien ne semble avoir été oublié par le commandant canadien, et depuis le commencement jusqu'à la fin, il ne perdit jamais de vue le plan qu'il s'était formé de repousser l'ennemi sans exposer ses propres soldats. Le général Hampton était probablement trompé autant que mal secondé, car il parut avoir une connaissance très-imparfaite de la position, et ignorer complètement les forces de ses adversaires. L'ignorance aggrava ses inquiétudes, et l'audace de Salaberry acheva de rendre sa situation insoutenable. Aussi, quand ce dernier, par stratagème, fit disperser ses clairons et les échelonna sur un front très-étendu, de manière à faire croire qu'il possédait une force considérable ; et qu'à un moment critique, il leur donna ordre, comme c'était convenu d'avance, de sonner la charge ; le Général américain devint déconcerté, car à l'attaque des forces canadiennes on ne répondit que par la retraite et ensuite par la fuite de l'armée américaine.

Cet événement acheva de démoraliser l'armée américaine sous Hampton ; bien plus, il nécessita le rappel des troupes placées sous les ordres du général Wilkinson.

C'est ainsi que le plan de campagne de l'ennemi fut complètement détruit ; car les deux armées envahissantes qui devaient réunir leurs forces victorieuses, furent heureusement tenues éloignées l'une de l'autre, et tous les préparatifs du gouvernement américain, civil et militaire, furent rendus inutiles. La saison s'avançant, le général Hampton écouta les conseils de la prudence, et il se réfugia dans ses quartiers d'hiver. Cet étonnant succès ne coûta aux Canadiens, suivant le rapport officiel fait par l'Adjudant-Général, que cinq soldats tués, deux capitaines, un sergent et treize soldats blessés et quatre manquant.

A partir de ce moment, le colonel de Salaberry fut reconnu

comme le héros de Châteauguay ; car quoique le général de Wattville fut l'officier commandant, le combat fut livré par Salaberry et par le petit corps de troupes qu'il avait immédiatement sous ses ordres. Sur le champ de bataille, ce dernier écrivit à sa femme, et nous nous fesons un devoir de reproduire un extrait de sa lettre :

" Ma chère Marianne.—J'ai à vous informer qu'hier, avec environ 250 hommes, j'ai eu l'honneur de battre l'armée américaine, forte de plus de 6,000 hommes. J'avais plus de troupes, mais elles étaient placées en arrière, et elles n'ont pas donné. L'ennemi fit des attaques réitérées sur nos abattis, et après un combat de quatre heures, il fut contraint de se retirer à la rivière, près du gué, à quatre milles du champ de bataille. Nous avons fait avancer nos avant-postes. C'est la chose la plus extraordinaire qui ait été accomplie depuis le commencement de la guerre avec les Américains. "

Des ordres généraux et des dépêches très-flatteuses se succédèrent rapidemement, ainsi que des lettres officielles et privées du Duc de York et du Duc de Kent. L'espace nous manque pour les reproduire dans cette esquisse ; nous nous bornerons à insérer la suivante :

Extrait d'un ordre-général, daté :

Bureau de l'Adjudant-Général, Quartier-Maître,
Montréal, 4 Nov. 1813.

Son Excellence, le Gouverneur en Chef et Commandant des Forces, a l'insigne honneur et la satisfaction d'exprimer sa reconnaissance à la loyale et brave milice du Bas-Canada, pour le zèle et la promptitude avec lesquels ses soldats ont volé à leurs postes, et pour la patience et la fermeté avec lesquelles ils ont enduré, dans cette rigoureuse saison, les sévères intempéries et les privations auxquelles ils ont été exposés. La bonne tenue et la discipline de la troupe entière ont été remarquables ; et l'intrépide conduite déployée par ses compagnies, presque entièrement composées de *Fencibles* Canadiens et de milice, sous le commandement immédiat du Lieut-Colonel de Salaberry, en repoussant, avec honte, l'armée envahissante américaine, vingt fois plus nombreuse, répand sur le nom canadien un honneur ineffaçable.

(Signé,) EDWARD BAYNES,
Adjudant-Général.[1]

{ Adjutant General's Office,
Headquarters,
Montreal, 4th Nov., 1813.

1 His Excellency the Governor-in-Chief and Commander of the Forces has the highest pride and satisfaction in declaring his acknowledgments to the loyal and brave Militia of Lower Canada, for the zeal and alacrity with which they flew to

Une médaille d'or fut frappée en commémoration de cette victoire et on présenta des drapeaux aux Voltigeurs. En outre de la médaille, qui comme de raison lui fut donnée, Salaberry fut créé C. B., et reçut une lettre autographe du Prince Régent. De plus, les deux Chambres de la Législature Provinciale lui votèrent des remerciements.

Les honneurs ont leur prix et doivent être hautement appréciés par les hommes d'honneur. Mais quand ils sont conférés pour des services signalés, de telles distinctions sont généralement accompagnées, et avec raison, de récompenses utiles, car un peuple généreux, ordinairement, paie les services par un sacrifice. L'Angleterre ne manque pas de générosité. Il est donc probable qu'une difficulté technique en empêcha l'exercice dans cette occasion ; car quoique Salaberry livra et gagna la bataille, il n'avait pourtant qu'un grade subordonné dans sa division. Les hommes se satisfont rarement des excuses que l'étiquette et les règles du service peuvent apporter ; et de là on pensa, en Canada du moins, que, comme le colonel de Salaberry ne reçut rien au-delà des honneurs dont nous avons parlé, le trésor impérial était, dans ce cas, gardé par une économie exceptionnelle et blâmable.

Après avoir servi son pays sur les champs de bataille, il fut appelé à le servir dans la législature en 1818 ; il fut nommé par le roi membre du Conseil Législatif, dont son père faisait aussi partie. Ce dernier mourut en 1828, et le premier un an après, en 1829.

Les plaisirs qui avaient charmé le manoir de Beauport n'étaient pas absents de la maison seigneuriale de Chambly ; car cet héritage de gaité et de bonne humeur avait été transmis de père en fils avec une admirable régularité. L'amour de la musique et de la danse, qui caractérise les habitants de Navarre, aussi bien que le peuple du pays Basque, étaient loin d'être discrédités chez leur représentant en Canada ; car la race des Salaberry garda sur les rives du Richelieu, dans un climat de Suède, quoique sous la même latitude qu'en Espagne, beaucoup des qualités sociales qui caractérisent les peuples du sud de l'Europe. Et c'est pendant qu'il se livrait à son amusement favori, si aimé par ses compatriotes, dans

their posts, and for the patience and firmness with which they have endured, in this inclement season, the severe hardships and privations to which they have been exposed. The steadiness and discipline of the whole have been conspicuous ; and the undaunted galantry displayed by six companies, almost to a man composed of Canadian Fencibles and Militia, under the immediate command of Lieut.-Colonel de Salaberry, in repelling, with disgrace, an American invading army, twenty times their number, reflects unfading honor on the Canadian name.

(Signed) EDWARD BAYNES,
Adjutant-General.

une innocente récréation, au milieu de sa famille et de ses voisins, qu'il mourut subitement.

Le 25 février 1829, si nous sommes bien informés, il passait la soirée chez son beau-frère, feu M. Augustus Hatt, de Chambly, quand une jeune dame l'invita à danser un *reel* avec elle. Il n'était pas homme à refuser un défi, pas même quand il était porté par une personne qui aurait reçu ses excuses avec autant de grâce qu'elle accepta son consentement. Il dansa donc si agilement et si longtemps que son fils aîné, le dernier député-adjudant-général de milice, se glissa parmi les danseurs, et consola la partenaire de son père en prenant la place de ce dernier. Mais en se retirant dans l'appartement voisin, le Colonel dit à un jeune médecin de ses amis : " Je me sens mal à l'aise," et presqu'aussitôt sa langue devint paralysée. Malgré tous les efforts de l'art et les soins qu'on lui donna, il mourut le lendemain, dans la cinquante-unième année de son âge.

Quoique la bataille de Châteauguay fut moins grandiose et qu'elle offre un récit moins poétique que la bataille de *Queenston-Heights*, elle fut, nous osons le croire, comme fait d'armes, plus importante même que cette victoire plus célèbre. Brock fut un héros qui ne s'astreignit jamais aux règles de la prudence. Il fut peut-être prodigue de la vie ; il combattit son ennemi partout où il le rencontra, et s'il eut eu le choix, il eut probablement choisi une campagne ouverte, sans aucun avantage.

C'est ainsi que par la rapidité et l'audace de ses manœuvres, avec des forces médiocres et après de vigoureux combats, il détruisit son adversaire. De plus, le champ de bataille de *Queenston-Heights* n'offre pas un tableau ordinaire. Outre la mort de Brock, accompagnée de victoire et de défaite, ce tableau était entouré de toutes les beautés d'une nature luxuriante et d'une magnificence sans pareille. L'imagination et la fantatsie ont rehaussé le prestige qui, ordinairement, entoure les pompes et les incidents d'une guerre ; et ainsi, le récit de ce sacrifice et de ce triomphe, la mort du vainqueur et la déroute du vaincu, s'associent admirablement avec ce grand tableau des chûtes du Niagara, et semble arrosé des vapeurs de la gigantesque cataracte. En harmonie avec de tels décors, ces flots continuellement agités, ont dû inspirer les poëtes qui, dans des vers harmonieux, ou l'historien qui, dans une prose poétique, ont chanté ou raconté comment les Anglais ont su tenir les hauteurs durant ces mémorables événements du passé.

Les devoirs imposés à Brock et à Salaberry se ressemblent tellement, qu'ils étaient presque identiques. Ils étaient chargés de prévenir l'invasion, ou s'ils ne le pouvaient, de refouler l'ennemi. Tous

deux accomplirent leur tâche ; mais la manière dont ils s'en acquittèrent est singulièrement différente. Si Brock fut, comme on l'a dit, prodigue de la vie, au moins ne fut-il pas plus soigneux de la sienne que de celle du moindre de ses soldats. Sa hardiesse amena sa mort, et son pays perdit en lui un des meilleurs généraux de division de l'armée anglaise. Salaberry, avec un égal courage, appréciait plus justement la valeur de la vie du soldat ; car il avait servi dans des circonstances où une trop grande indifférence pour de telles considérations, amena de grandes pertes, sinon une véritable honte. De là, il chercha à contre-balancer les différences numériques entre ses forces et celles de son ennemi, et autant par prudence que par habileté, par stratagème que par adresse, à équilibrer ce qui lui était inégal.

Il opposa la sagacité du castor à la force de l'ours, et en conséquence, il combattit avec d'autres armes que le fusil et l'épée. Il appela à son aide les humbles services de la hache et de la bêche, et il sut faire taire l'artillerie en creusant et en se retranchant. Il évita la rase campagne et se tint auprès des forêts. Il éleva des abattis et entoura sa position de longs et redoutables chevaux de frise qu'il sut tirer de la forêt. De plus, il parvint à amener le combat sur le terrain qu'il s'était choisi et qu'il avait préparé pour l'engagement. Il tint sa position aussi longtemps qu'il avait dessein de la tenir ; car quand il se mit en mouvement, ce fut pour s'avancer et pousser l'ennemi graduellement jusqu'à ce qu'il l'eut poursuivi dans son réduit.

Ainsi en paralysant les forces de son adversaire, Salaberry rendit inutile un mouvement dont l'importance dépendait, non-seulement d'un engagement avec les forces britanniques en Bas-Canada, qui ne semblait pas pouvoir faillir d'être couronnées de succès ; mais de combinaisons exactes qui devaient prendre effet après la victoire espérée. Tous ces plans furent habilement déjoués et avec des pertes insignifiantes, car " le bilan du boucher, " comme Cobbett nommait ces rapports, fut trop peu considérable pour être intéressant. Ainsi la bataille de Châteauguay n'offrit pas de sujet au pinceau d'un peintre et n'en présenta que très-peu au poëte.

Des publicistes comme Jefferson comprirent l'importance de la victoire des armes anglaises, et les militaires des deux côtés des frontières concoururent dans l'opinion de Sir George Prevost, qu'elle retardait, au moins pour une année, et peut-être pour une période indéfinie, l'invasion sérieuse du Canada.

S'il y a un parallèle à établir entre les services militaires qu'ont accompli Brock et Salaberry, dans les deux circonstances que nous

avons mentionnées, aussi bien que dans l'importance politique de ces événements; il y a aussi un contraste dans la manière dont ces services ont été reconnus par les législatures et le peuple, respectivement, du Haut et du Bas-Canada. Le premier, par son Parlement, vota à la famille de Brock un octroi de 12,000 acres de terre, et le peuple, spontanément, par contribution volontaire, bâtit et rebâtit le majestueux monument qui couronne les Hauteurs de Queenston, et commémore la victoire en même temps qu'il couvre les cendres de Brock.

La Législature du Bas-Canada, dont les habitants avaient été protégés contre la violence et les propriétés sauvées de la spoliation par Salaberry, lui exprimèrent honorablement leur reconnaissance, en adoptant un vote de remerciement qui fut consigné dans les journaux des deux Chambres de la Législature. Mais nous ne sachons pas que le Parlement ou le peuple du Bas-Canada ait fait plus; ils n'ont voté ni du pain à sa famille, ni une pierre à sa mémoire.

FENNINGS TAYLOR.

—*Traduction de* M. TESTARD DE MONTIGNY.

# LA BATAILLE DE MENTANA.

Mentana avait nom anciennement de Nomentum. Ce fut là qu'en l'an 800, Léon III reçut Charlemagne. L'empereur venait ratifier le don de Pepin qui avait donné l'exarchat de Ravenne conquis par ses armes, et y ajoutait les Marches d'Ancône. A quelques jours de différence et 1067 ans après, ce don devait être affirmé et réclamé par le sang des nouveaux croisés.

Ce rapprochement ne soulève-t-il pas dans nos cœurs et nos esprits des sentiments de joie et de foi ? En effet, n'y voyons-nous pas la justice, la vérité, toujours les mêmes ; en ces temps, comme aujourd'hui, ces deux attributs accompagnent l'Eglise ; alors comme aujourd'hui, ne voyons-nous pas la justice triomphante, l'Eglise soutenue par des envoyés de Dieu. Que l'espérance donc se ranime en nos cœurs ! Il y a mille ans, l'Eglise souffrait des persécutions pour les mêmes raisons qu'aujourd'hui, et cependant elle est restée et elle restera toujours la même, appuyée qu'elle est sur la pierre angulaire qui est son divin fondateur.

Mentana donc devint après dix siècles, le siège d'un nouvel acte de foi. Plus sanglant que le premier, il devait attester plus forcément les principes pour lesquels avait combattu le grand empereur de l'Occident.

Mentana est une petite bourgade non loin du Tibre et située pittoresquement au haut d'une élévation et entourée de tous cotés de mamelons et de collines couverts de vignes et d'oliviers. Les collines reliées entre elles par des chemins creux bordés de haies vives, offraient des avantages défensifs dont s'emparèrent les garibaldiens. Des abattis et des barricades à la dernière ligne formaient

des obstacles très-difficiles à franchir. Le bourg lui-même, dominé par un château féodal dont les murs n'avaient pas moins de 20 pieds d'épaisseur et bâtis sur le roc, semblait imprenable.

La situation s'était aggravée à Rome ; les troupes Italiennes avaient franchi les frontières et on n'était pas certain quelles se fussent retirées. Rome, travaillée par les sectaires qui y étaient en grand nombre, pouvait d'un moment à l'autre se réveiller au milieu des barricades; néanmoins l'arrivée des Français, les secours promis, la parole d'un ministre d'Etat, M. Rouher, avaient remonté le physique de nos soldats : quant au moral, réunis tous à Rome, sachant qu'un dernier coup allait être frappé, couverts de gloire militaire, ils ne demandaient à grands cris qu'à marcher.

Par un ordre général du 2 novembre au matin, toutes les troupes devaient se tenir prêtes pour minuit. Les malades, les blessés, les écloppés devaient être envoyés dans les dépots, toutes les casernes devaient se vider. Les postes furent doublés, les sentinelles tenues à l'alerte. A minuit, le reveillé sonne, la soupe est trempée, les rations pour deux jours distribuées ; à une heure, toutes les troupes désignées pour l'expédition étaient réunies au vaste champ des Prétoriens. Trois heures sonnent, la tête de la colonne s'ébranle. Cinq mille hommes marchent à la victoire ou à la mort pour la plus noble, la plus sainte des causes.

C'est pendant cette marche, par une pluie continuelle, que ressortait la physionomie des différents corps et des différentes nationalités qui les composaient. Le Français chantait son pays, l'Allemand fumait, l'Italien chantonnait, les Zouaves marchaient aux cris de

En avant marchons,
Zouaves du Pape à l'avant-garde,
En avant marchons,
Le Pape nous regarde,
En avant bataillon.

En effet les Zouaves étaient à l'avant-garde.

Vers quatre heures, on sortit de Rome. Après avoir passé le pont Nomentano qui était miné et gardé par un soldat la mèche allumée, une colonne composée de trois compagnies de Zouaves sous les ordres du commandant de Troussures se porta sur le long du Teveronè ; elle devait faire une diversion à l'attaque véritable et y prendre part, comme nous le verrons, d'une manière très-utile plus tard.

La colonne principale traversa ensuite et l'avant-garde se forma. Elle comprenait trois compagnies de Zouaves et une section d'artillerie, que précédait un peloton de dragons.

Cependant, les garibaldiens nous attendaient de pied ferme. A quatre kilomètres en avant de Mentana, leurs lignes habilement

disposées, les nombreux obstacles et les barricades qu'ils avaient élèvées, créaient réellement pour eux un point défensif dont la stratégie et la tactique laissaient percer la connivence d'officiers de l'armée royale italienne.

Vers onze heures et demie, la petite armée placée en ordre de ligne de bataille fit une halte.

Chaque escouade fit son café et on étala les provisions du sac à pain ; on prenait des forces avant la lutte.

Un quart d'heure de marche jeta nos éclaireurs sur ceux de l'ennemi. Il était environ midi trois quarts ; nous étions à quatre kilomètres de Mentana.

Quelques coups de fusil furent échangés et l'avant-garde s'élança à la baïonette. En un quart d'heure tout le régiment deployé s'avançait en bon ordre.

L'ennemi posté sur des hauteurs superposées en gradins, nous fusillait tout à leur aise ; mais la baïonette les repoussa sur une étendue de trois kilomètres.

Voici quelle était la disposition des troupes : les Zouaves formaient une première ligne couvrant à peu près six à sept kilomètres, et à cheval sur la grande route. La seconde était composée des légionnaires d'Antibes et des carabiniers suisses, le tout sous les ordres du général de Courten. Les Français sous les ordres du général Baron de Polhès, formaient la troisième et ne devaient donner qu'en dernier lieu. Le général Kanzler, pro-ministre des armes, commandait en chef.

Ce fut dans cette première attaque et à la tête de sa compagnie que tomba le capitaine de Veaux. Au détour du grand chemin, sa compagnie reçoit une décharge épouvantable.—" Garde à vous, les enfants, le passage sera difficile, mais je compte sur vous. En avant !" Au même instant, il tomba frappé d'une balle en pleine poitrine : " Avancez toujours, s'écrie-t-il. Vive Pie IX." Une balle l'avait frappé au cœur, broyant sa médaille de Castelfidardo dans ses chairs.

Ce n'était pas la première victime parmi nous ; mais aussi les garibaldiens jonchaient le terrain, la plus grande partie tués et blessés par la baïonette. L'élan des troupes avait été admirable, l'ennemi culbuté en était rendu à sa dernière position. Nos deux ailes étaient puissamment soutenues par des compagnies de légionnaires et de Suisses, tandisque le gros de la légion surveillait notre centre.

La Villa Sanctucci avait servi de refuge et de point de ralliement aux masses désordonnée sdes chemises rouges. Cette villa, entourée de hauts murs, et couverte de vignobles et de petits bois d'oliviers,

offrait en effet un point de résistance : aussi, dès le commencement, une pièce d'artillerie la battait en brèche, elle ne cessa que lorsque l'assaut fut donné. Pour atteindre la brèche, il fallait débusquer d'un chemin creux, et parcourir 50 à 60 mètres à découvert.

Les balles pleuvaient dru, il y eut un moment d'hésitation. Charette s'élance : " En avant, les Zouaves, s'écrie-t-il, ou je meurs sans vous." La villa est emportée, mais Charette roule dans la poussière, trois balles avaient atteint son cheval. On lui en amène un autre, " C'est bien, mes enfants, je vous verrai mieux, en avant", et il continue. Une large trouée cependant avait été faite dans nos rangs, un monceau de cadavres gardait la porte de la villa.

L'artillerie romaine postée dans les meilleures positions couvrait les différentes attaques ; habilement disposée avec l'artillerie française, ses boulets formaient des feux croisés dont les garibaldiens ne tardèrent pas à éprouver les effets.

L'infanterie emportée par son ardeur permit aux garibaldiens un retour offensif qui mit nos flancs en danger ; en effet, deux fortes colonnes menaçaient de nous tourner. Notre droite surtout en eut beaucoup à souffrir, mais les vaillants Suisses ne bronchèrent pas, et malgré qu'ils fussent entre deux feux et séparés de la ligne, ils se mirent dos à dos et soutinrent l'attaque jusqu'à l'arrivée du secours.

Il était déjà quatre heures, nos réserves étaient épuisées, la légion au centre était réduite à un très-petit nombre. L'ennemi concentrait ses forces et préparait un dernier effort.

Ce fut alors que l'on entendit le clairon français, et en même temps un bruit formidable, on aurait dit une sonnerie terrible mue par un puissant ressort. Le *chassepot* en effet exécutait ses merveilles, en servant pour la première fois, la plus sainte des causes. On raconte que dès lors, la panique s'empara des garibaldiens. Le premier bataillon du 1er de ligne, appuyé par trois compagnies de chasseurs, refoula les ennemis sur la droite et serait facilement entré dans Monterotondo si, par cette manœuvre, la continuité de la ligne n'avait pas été mise en danger. Le 29e exécutait un pareil mouvement à notre gauche. La colonne de M. de Troussures arrivait à ce moment même, tournait la ville à notre gauche et s'établissait à cheval sur la voie de Monterotondo, coupant ainsi la communication entre ces deux villes. Nos deux ailes étaient dégagées.

Le général Kanzler crut alors le moment venu pour le dernier assaut. Au centre, le 59ème de ligne et le 2ème bataillon des chasseurs déblayaient le terrain et arrivaient sous les murs de Mentana.

L'ennemi culbuté de toutes parts, abandonnait le champ de

bataille pour se retirer dans les murs de Mentana. Malgré des efforts surhumains on ne put parvenir à y entrer. D'ailleurs la nuit tombait, on remit donc l'assaut définitif au lendemain.

La nuit était venue, les pertes étaient grandes des deux côtés, le corps des zouaves avait surtout souffert. Les blessés, couchés sur un peu de paille, avaient été portés dans deux petites chapelles situées le long de la route. La nuit fut terrible. Sans eau et en proie à la fièvre qu'occasionnent les blessures, nous eûmes à souffrir ; mais, le lendemain, la charité des citoyens romains et étrangers nous fit transporter à Rome, où la vue des cornettes blanches nous rassura sur notre sort. Les hôpitaux ne suffisaient pas, aussi dut-on en ouvrir de nouveaux : quelques églises et des palais furent transformés en salles pour les blessés.

Cependant l'ennemi, complétement cerné à Mentana, coupé de Monterotondo, n'avait plus qu'à se rendre. Le 4, au matin, venait un parlementaire qui fut conduit au général. Il eut l'audace de demander que les garibaldiens pussent se retirer avec armes et bagages. Inutile de dire qu'il fut renvoyé. Ce fut le signal de l'attaque. Le 50e de ligne entra dans Mentana après une courte résistance. Les prisonniers était si nombreux qu'on n'en savait que faire. Ce fut ainsi qu'on renvoya dans leurs foyers tous les défenseurs du château après leur avoir ôté leurs armes.

En même temps, notre droite entrait dans Monterotondo aux acclamations du peuple. Ce fut l'affaire de deux heures. La bataille avait duré cinq heures, la mêlée avait été terrible en certains endroits ; aussi le champ de bataille était couvert de carnage. La mort avait frappé trente des nôtres, dont vingt-quatre zouaves ; cent trois pontificaux avaient été blessés, dont cinquante-sept zouaves. Les pertes des Français ne s'élevaient qu'à deux morts, un disparu et trente-six blessés.

Les garibaldiens, dont les uns font monter le nombre à neuf mille et d'autres à quinze mille, avaient souffert d'une manière terrible. Six cents des leurs furent enterrés le lendemain, et deux cent soixante, quelques jours après. Un millier environ de leurs blessés remplissait les hopitaux ; mille cinq cents furent amenés prisonniers à Rome et sept cents furent conduits à la frontière.

Cette victoire de la foi fut courronné par la charité catholique : au plus fort de la mêlée on voyait quatre femmes ramasser les blessés ; une dame du monde et trois cornettes blanches, donnèrent un sublime exemple de dévouement et de charité. Aussi le nom de madame Stone sera-t-il toujours répété avec bonheur et reconnaissance par les pauvres blessés de Mentana : celui des filles de St.

Vincent-de-Paul est la personnification de la charité catholique, leur dévouement est assez connu de tout le monde.

M. le Docteur Ozanam, frère du célèbre professeur de la Sorbonne, le vicomte Ch. de St Priest, MM. Vrignault, Benoit d'Azy et de Luppé étaient venus soigner les blessés et leur administrer tout les petits comforts possibles.

Je me garderais bien d'oublier nos aumôniers. Mgr. Daniel, les PP. Wilde et de Gerlache, le P. Ligier, le P. Doussot, tous d'ordres différents, nous accompagnèrent au plus fort de la bataille. Ils eurent le bonheur de ramener un grand nombre de garibaldiens, au moment de la mort et de voir partir pour la patrie grand nombre d'entre nous.

On comprendra avec difficulté le résultat d'une telle bataille, à nombre si disproportionné, si on n'admet pas que le doigt de Dieu était présent ; car jusqu'à quatre heures, deux mille neuf cent treize pontificaux avaient repoussé un nombre d'ennemis deux fois supérieur au leur. La moitié était des troupes royales, ainsi qu'on le constata dans la suite par leur livret de militaire et l'uniforme qu'ils cachaient sous leur chemise rouge. Les officiers qui les commandaient, sortaient la plupart des rangs de l'armée.

Quant à Garibaldi, je n'en dirai rien : cette illustre ganache, surnommé à juste titre le général Fiche-tou-camp et Duc de Montre-ton-dos, s'esquiva au plus fort de la bataille. La vantardise et le sot orgueil de ce héros des deux mondes ont reçu les coups de crosse de fusil avec lesquels il se vantait de nous chasser de Rome.

Le doigt de Dieu était là, une victoire si décisive nous permettait de rentrer à Rome après avoir dégagé complètement la campagne romaine. C'est ce qui faisait dire au général Baron de Polhès :

—J'ai assisté à un petit Solferino ; c'est le seul mot avec lequel je puisse rendre l'impression que je conserve de la bravoure déployée dans ce combat par les troupes pontificales.

A la nouvelle de cette victoire, tout Rome tressaillit de joie, elle avait échappé à un grand danger ; aussi quelles ovations fit-elle à l'armée victorieuse, lors de son entrée, le 5. Les troupes rentrèrent suivant l'ordre dans lequel elles avaient combattu, toutes couvertes de sang et de poudre, chargées de lauriers et des couronnes dont le peuple romain les accablait.

Du haut du Vatican, Pie IX contemplait ses enfants ; sa confiance inébranlable trouvait dans ce triomphe la réalisation des promesses divines. Non content de les récompenser, Sa Sainteté alla elle-même visiter les blessés et leur témoigner ainsi la plus haute marque d'affection que peut accorder un souverain à un sujet.

Voilà donc, une campagne de quarante cinq jours, se terminant par la défaite complète des ennemis de l'Eglise. Huit mille hommes avaient réussi à repousser les attaques de dix-huit à vingt mille ennemis pendant deux mois, précédés par les ravages du choléra et des fièvres dont plusieurs avaient souffert. Ajoutez à cela que la majorité était des étrangers, peu acclimatés au pays et souffrant des misères qui accompagnent toujours la vie des camps en temps de guerre, et vous aurez une idèe des obstacles à surmonter, des difficultés à vaincre ; aussi nous nous disions tous que le doigt de Dieu s'était visiblement montré dans cette campagne.

Oui, ce n'est que la vérité, car humainement parlant, il était impossible pour nous de ne pas succomber, si le ciel ne se fut mis de la partie. Il est vrai que, selon le proverbe, nous nous sommes bien aidés ; mais le ciel n'a pas fait mentir le proverbe, et il nous a visiblement secourus.

C'est une consolation pour nous de voir cette protection céleste. Elle ne peut servir qu'à nous raffermir dans notre foi.

En considérant les grandes choses qu'elle a faites avec si peu d'hommes et si peu de moyens, espérons et croyons qu'elle saura, au besoin raviver dans les cœurs catholiques le dévouement des Croisades, de Lépante, de Monterotondo et de Mentana.

ALFRED LAROCQUE.

---

# LE DEBOISEMENT.

## I

Parmi les quatre ou cinq questions vitales soumises à l'étude de nos hommes publics, il n'en est pas qui ait été plus négligée que celle du déboisement.

Dites que les Canadiens-français émigrent par légions aux Etats-Unis ; que l'agriculture languit ; que la colonisation n'est pas ce qu'elle devrait être ; que notre jeunesse, lancée vers les professions libérales, passe avec dédain à côté des industries et des arts utiles, l'on vous comprendra sans effort ; de toute part des voix s'élèveront pour acclamer vos idées ou les repousser, suivant ce qu'elles seront.

Mais il n'en est pas de même du déboisement. Malgré plusieurs tentatives partielles, que nous comptons depuis cinquante ans, ce sujet important n'a encore trouvé aucun crédit au sein du public instruit ; quant au peuple, il ignore peut-être jusqu'au mot de la chose.

Pourtant, ce n'est pas faute d'être aujourd'hui au pied du mur tous ensemble ; ce n'est pas que nous n'ayions souffert d'un besoin impérieux ; l'expérience ne manque nullement à chacun de nous... mais la routine !...

Il a fallu des catastrophes épouvantables et souvent répétées, pendant le cours d'un siècle, pour faire porter la loi qui oblige d'ouvrir en dehors les portes des édifices publics, encore voit-on bien des endroits où la loi est mise au panier. Les incendies qui ravagent fréquemment nos villes ne sont guère plus capables de persuader

les propriétaires de la nécessité de renoncer aux bâtiments de bois. Toujours et toujours les vieux errements se répètent. Le peuple n'apprend rien, même à ses dépens; il oublie, le lendemain d'un désastre, les notions les plus élémentaires de la prudence; dans son intérêt, il faut que le législateur intervienne à tous moments, pour donner un éclatant démenti à ce titre de " peuple-souverain ", que ses flatteurs aiment à lui prodiguer de nos jours.

Lorsqu'il sera question d'examiner en Parlement l'état de nos forêts et d'aviser au moyen de nous préserver d'un fléau grandissant avec une rapidité effrayante, la tâche retombera sur quatre ou cinq personnes assez patriotiques pour lutter seules contre les préjugés, les apathies, en un mot, la routine de leurs contemporains. On peut parier d'avance que la masse des intéressés y restera tout-à-fait indifférente, si par bonheur elle ne se tourne pas contre les mesures proposées.

Le déboisement est donc un sujet d'étude non-seulement nouveau en Canada, mais destiné selon toute prévision à jouir d'une mince popularité, en dépit de sa grande importance. Toutefois, si nous pouvons éviter le péril des longs discours, des écrits interminables et des déclamations à perte de vue qui ont tant contribué à entacher de banalité les principales améliorations dont l'urgence est si flagrante ; si nous rencontrons quelques âmes d'élite prêtes à entreprendre cette nouvelle croisade et à la conduire à bonne fin à travers les obstacles qui ne tarderont pas à s'élever contre elles; si, au lieu de procéder par des mesures radicales qui effrayent invariablement les gens, nous avons la sage précaution d'attaquer le mal adroitement, pour le faire disparaître sans secousse du corps social; un noble et beau succès aura couronné une œuvre toute nationale, qui de prime-abord se présente dépouillée du prestige populaire.

Quelques articles dispersés dans les journaux, une mention accidentelle à la tribune, sont à peu près la somme de travail qui nous apparaît lorsqu'on recherche les traces de cette question dans notre pays.

A des signes certains, nous jugeons qu'un changement va avoir lieu et que l'on tâchera—demain peut-être—d'éveiller l'attention publique à cet égard. C'est à la veille d'un pareil mouvement qu'il convient de s'aguerrir et de se préparer par l'étude à y prendre part. Les pages que le lecteur va feuilleter tendent à ce but, en invitant qui de droit à se laisser guider par le sentiment du devoir qui les a dictées. D'autres, animés du même sentiment, poursuivront la tâche et la conduiront à un résultat définitif, qui ne sera pas le moins difficile à atteindre.

En attendant, voyons de quoi peut s'occuper celui qui désire embrasser superficiellement la question.

II

" Nos inépuisables forêts, qui s'étendent jusqu'au pôle nord ! "

Deux inexactitudes dans cette phrase choyée par les enthousiastes et les optimistes de nuances diverses. La hache du bûcheron a traversé d'outre en outre les plus profonds boisés du Canada. Depuis les rives de la mer Atlantique où s'arrêtent les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, jusqu'aux sources du St. Maurice et de l'Ottawa, tout est parcouru, visité, exploité. Nous sommes instalés aux confins de la forêt vers le nord, et nous y portons une guerre destructive, incessante, imprévoyante s'il, en fut jamais.

Déjà, pour obtenir des bois de mâture que la Suède et la Norwége ne possèdent plus, nous allons abattre des arbres à cent lieues plus haut que la ville d'Ottawa, c'est-à-dire aux extrémités des régions végétales. Les bons bois de construction se rencontrent à mi-chemin de cette distance, c'est le plus pres de nous.

Nos forêts ne sont donc pas " inépuisables " puisque les massifs précieux en sont à peu près disparus ; nos forêts ne s'étendent pas " jusqu'au pôle nord " puisque le moindre *voyageur* les dépasse sur toute la ligne, en arrière des Laurentides. Prenons la peine d'y réfléchir : l'opinion publique est faussée sur ce point, nous sommes à la veille d'être pauvres, tout en faisant bruit de nos richesses.

La dévastation est parvenue précisément à la latitude où commencent les terres glaciales, qui, elles, " s'étendent jusqu'au pôle nord. " Personne n'ignore que la végétation est extrêmement lente dans cette zône ; l'enlever en entier c'est créer un désert ; elle repousse ça et là, mais pour languir et disparaître finalement. Nous n'avons qu'à jeter les yeux sur les exemples multiples qu'offrent les pays situés comme le nôtre. Les savants vont jusqu'à dire qu'une ceinture de forêt comme celle qui nous reste est indispensable contre les empiètements de la région inculte du Nord sur une certaine étendue de notre territoire. Cette supposition est très-plausible : le désert marche ; si nous lui ouvrons les portes, il entrera chez nous.

Les Canadiens disposés à étudier la culture des forêts s'occuperaient avec profit de la Suède et de la Norwége, ces deux pays si semblables au Canada par leurs neiges, la durée de leurs hivers, et, hélas ! les tristes résultats que l'absence d'un régime approprié a produit dans l'administration des forêts.

Le Canada est en état de soutenir la concurrence avec toutes les forêts du globe. Sous ce rapport, il est plus abondamment pourvu que n'importe quelle contrée boisée. Il pourrait, au besoin, fournir à l'ébénisterie des matières de premier ordre, sauf deux ou trois spécialités qui ne croissent que sous l'équateur. Ce fait qui rend notre position si avantageuse sur les marchés étrangers, est du même coup une menace, attendu que, suivant notre coutume, le fer anéantit le domaine forestier sous prétexte de l'utiliser. Il n'y a pas à reculer devant l'exploitation, elle est de rigueur et pour le rendement qu'elle procure et pour la colonisation ; mais il est impossible de reculer aussi devant cette vérité : nous ne savons rien de la sylviculture, et notre imprévoyance nous perdra.

On serait toutefois bien naïfs de s'en étonner, puisque la plupart des anciennes paroisses du Bas-Canada ont depuis longtemps chassé la forêt à des distances incroyables, si l'on songe à la température de nos hivers. L'habitant canadien qui, par la faute de son père, est forcé d'aller péniblement à quatre, cinq et six lieues, couper du bois pour chauffer sa maison, ne daigne pas profiter de l'expérience acquise à ce prix ; il déboise à son tour, ou il enseigne à ses enfants à ravager autour d'eux, jusqu'à ce qu'ils ne laissent pour une troisième génération que des déserts de plus en plus terribles.

Il y a telle paroisse où une forêt apparaissant tout-à-coup serait d'une plus haute valeur qu'un champ de blé. Pourquoi a-t-on commis cette imprudence impardonnable de mettre partout le sol à nu, pourquoi ne veut-on pas cesser la destruction qui s'est implantée dans tous les coins du pays ? Parceque le peuple, laissé à lui-même, n'agit jamais autrement, et que, depuis Adam et Eve, il suit son égoïste et dangereuse devise : après moi le déluge !

En songeant un peu à l'avenir, nous qui payons déjà des prix fabuleux pour le simple bois de chauffage, imaginons-nous ce que dans cinquante ans la population pauvre souffrira de privations en ce genre, et comprenons bien quelle responsabilité les hommes de cœur et d'influence assument dès ce moment envers la postérité.

Nous avons entre les mains les dernières grandes forêts primitives qui existent. On s'évertue à répéter qu'elles composent une richesse immense, et c'est vrai. Mais quel usage faisons-nous de cette richesse ? Sans insinuer quoique ce soit de blessant, il est juste de dire que nous la prodiguons avec une insouciance inqualifiable.

L'habitude est reçue de tailler en plein drap, sans réserve ni scrupule.

On traite la forêt comme aux premiers temps de la colonie, où la crainte des Iroquois forçait nos pères à supprimer les repaires de ces barbares. La guerre à la forêt s'est établie en permanence

La paix est faite avec les Iroquois vaincus ; entendons-nous aussi la chûte du dernier pin de la hauteur des terres pour enterrer la hache du combat ? Alors, c'est que nous voulons payer les frais de la guerre,—et ils seront lourds !

En suivant le régime actuel, il en sera bientôt de cette "immense richesse" comme de certaines terres du Bas-Canada, obérées par l'ignorance et maintenues par la routine à un niveau de stérilité désolante.

Inutile de voiler les faits par des demi-mots ou des phrases arrondies, ils "sautent aux yeux," nous devons avoir le courage de les regarder en face. Pour cela, il faut en commencer immédiatement une étude sérieuse, ne pas hésiter à faire quelques sacrifices et mettre la cognée, non au cœur des arbres, mais sur le nerf de la routine et de l'indifférence qui nous écrasent.

Dans la question du déboisement, il n'y a pas que la crise du bois de chauffage, il y a plusieurs autres considérations à comprendre et à faire valoir. Le remède sera sans doute suggéré quand on examinera le mal. Ce mal est sensible sur toute l'étendue du pays, nous en souffrons sous différentes formes, parce que le déboisement, tel que pratiqué en Canada, est une source féconde de perturbations dont le contrôle échappe à l'homme et qui portent préjudice à deux branches notables de l'économie publique : l'agriculture et l'industrie.

## III

L'histoire n'est pas aussi muette qu'on le pense sur le déboisement. Il nous reste des Orientaux, des Grecs, des Romains, des Français et des Allemands nombre d'ordonnances ou lois rendues à l'effet d'empêcher la destruction des forêts. Il serait curieux—et, pardessus tout instructif—de comparer l'état de ces pays, à l'époque où ces lois furent tour-à-tour portées, avec l'état du nôtre en ces derniers temps. Un volume canadien est à écrire sur le déboisement : le chapitre qui traitera de cette comparaison, jettera une forte lumière sur l'idée principale du livre, et disons de suite que nous n'aurons pas à nous féliciter de notre sagesse.

L'histoire en main, il est facile de voir avec quelle sollicitude les monarques et les législateurs de l'antiquité protégeaient les forêts. Mettant de côté les religions qui en faisaient leurs temples, et qui par conséquent les respectaient beaucoup, nous trouvons dans l'esprit des lois imposées aux peuples tout un système organisé pour la préservation et l'équitable partage des produits forestiers. La vio-

lation de ces lois entraînait des peines excessivement sévères, aussi étaient-elles observées tant que la monarchie ou le gouvernement quelconque qui les avait promulguées conservait son pouvoir. Les guerres, les invasions des Barbares, les conquêtes passagères des nations voisines, furent des causes de destruction pour les forêts, en abolissant les tribunaux chargés de les faire respecter.

Il est assez remarquable de rencontrer des ordonnances protectrices ayant trait à des forêts maintenant remplacées par les plaines de sable de la Judée.

Les ruines des nombreuses villes qui gissent en Orient au milieu des mers de sable, disent clairement qu'à l'époque où la civilisation fleurissait dans leurs enceintes, les environ en étaient prospères. Maintenant tout est détruit, l'agriculture n'existe pas, la forêt est inconnue, plus de cours d'eau, rien enfin qui invite l'homme à y séjourner. Les caravanes traversent comme un océan ces solitudes désolées, où le reboisement aurait seul le pouvoir de ramener la vie et le travail.

Si Achille revenait au monde, il lui faudrait consulter ses souvenirs pour dire à Agamemnon .

> Jamais vaisseaux partis des rives du Scamandre,
> Aux champs Thessaliens osèrent-ils descendre!

Le fleuve Scamandre n'existe plus ; son desséchement coïncide avec la destruction des forêts qui ombrageaient ses sources. On pourrait citer plusieurs cas analogues.

La Grèce des anciens, si fertile en certaines localités qui nous sont indiquées par les auteurs, n'offre plus dans ces mêmes endroits que le spectacle de la ruine et de la désolation ; c'est une suite de steppes, là où les boisés ont disparu.

Les marais de l'Italie doivent presque tous leur création à la même cause, sans compter que dans ce pays et dans ceux que je viens de nommer, bien des maladies pourraient être attribuées à la privation de l'influence salutaire de la forêt.

Les Romains ont porté à un haut degré la science de la sylviculture ; du moins, c'est d'eux que nous tenons ce que l'antiquité nous a transmis de plus complet en ce genre. C'est au point que les landes improductives (elles couvrent plusieurs milliers de milles) de la France actuelle avaient toutes été commises à la garde des agents consulaires, qui en avaient la gestion, conformément à des lois qu'il ne s'agirait aujourd'hui que de faire revivre chez nous pour n'avoir pas à déplorer dans l'avenir ce qui arriva lorsqu'elles tombèrent en désuétude. L'on comprend que les landes dont je parle étaient bel et bien couvertes de forêts, au temps des Romains, qui

prévoyaient exactement ce qui ne tarda pas à se produire à la décadence de leur empire.

Après une série de dix siècles, Colbert fut le premier à réagir efficacement contre le fléau de la routine ; ses ordonnances sont célèbres, elles furent d'une valeur énorme pour la France qui les mit en vigueur jusqu'à l'époque de la révolution. Avant ce grand ministre, une multitude de mesures avaient vu le jour, mais, successivement, on les avait converties en formules vagues dont la routine faisait mieux son affaire.

Quand la révolution leva la tête, elle trouva maintes provinces de la France reboisées, capables de se construire des vaisseaux et de fournir du combustible au château comme à la chaumière.

En vingt ans, la destruction fut tellement complète que le cri d'alarme lancé par les économistes, eut du retentissement dans tous les cercles scientifiques, et jusque dans le corps Législatif, alors occupé des formidables complications que l'Empereur soulevait avec ses armées. L'œuvre des Romains et de Colbert était à refaire, on y mit l'ardeur et le soin nécessaire, ce qui n'empêche pas l'Allemagne d'être aujourd'hui, sous ce rapport, supérieure à la France.

L'importance de la sylviculture est tellement reconnue en Allemagne que la loi exige des étudiants un certificat de capacité de cette classe. Des chaires renommées y attirent de tous les points de l'Europe les hommes qui se destinent à la vie publique. Je constate ces faits, en passant; mais ceux qui seraient tentés d'en apprendre davantage peuvent consulter les ouvrages qui se rapportent à l'Allemagne, à la Suède et à la Suisse, ainsi que les traités de Comte et de Clavé sur l'aménagement des forêts. Parmi une centaine de volumes, on ne pourra mieux choisir qu'en préférant ces trois ou quatre ouvrages.

## IV

Les voyageurs distingués qui ont visité l'Amérique, et les observateurs nés sur son sol, s'accordent à dire que les cours d'eau y ont subi des modifications importantes depuis la découverte de cette partie du monde. L'irrégularité des écoulements, se fait remarquer là où rien de pareil ne se manifestait jadis.

Le déboisement est cause de ce désordre. On ne change pas impunément l'ordre de la nature. Dieu a fait toute chose utile.

La pluie tombe sur la forêt, glisse lentement le long des feuilles et des branches de chaque arbre, s'infiltre goutte à goutte dans le terrain spongieux qui recouvre le sol primitif, et finit par rencon-

trer la couche résistable qui l'empêche de pénétrer plus avant et qui la rejette, par une route régulière, vers le lit des ruisseaux ou des fleuves.

Telle est la marche de la nature. Les réservoirs naturels qui se forment ainsi sous la forêt sont les tributaires quotidiens des sources, des petits ruisseaux, des rivières, en un mot de ce réseau de décharges qui aboutissent à la mer par les grandes rivières. Qu'il survienne un long orage, le sol de la forêt boira d'abord abondamment l'eau du ciel, et le surcroît, la plus faible partie, passera ensuite dans les rivières. A moins de subir un nouveau déluge, il n'y aura pas d'inondation, parceque le trop plein des eaux tardera à se déverser, retenu qu'il sera par la perméabilité du sol.

L'eau se frayera son chemin, au bénéfice des terres cultivées qui se trouveront sur son passage, sans oublier d'approvisionner à droite et à gauche les sources qui deviennent si précieuses au temps des chaleurs de l'été. Les champs, les troupeaux, la navigation et nombre d'industries profitent de ce régime.

Prenez au contraire un sol dénudé, une pente exposée aux souffles des vents, et voyez ce qui arrive pendant un orage. Rien ne retient les gouttes d'eau, elles se mêlent, glissent, augmentent de volume; les flots descendent les replis du terrain, s'accumulent dans les moindres cavités, provoquent des éboulements, et ravinent la campagne. A la fin, c'est une véritable masse liquide, qui roule en chassant devant elle les meilleures parties des terres engraissées et les précipite dans le fleuve.

L'avalanche passée, il reste à peine assez d'eau pour résister aux premiers rayons du soleil du lendemain; l'orage a dévasté les champs et la pluie bienfaisante a passé sans produire aucun bien. Rien d'étonnant si du même coup, les cours d'eau, gonflés outre mesure, ont débordé leurs lits et exercé des dommages étendus sur leurs rives.

Une pente boisée, c'est un toît de chaume qui laisse arriver petit à petit à son extrémité inférieure les multitudes de gouttes d'eau tombées du ciel. Une pente nue, c'est un toît d'ardoise qui sert à rassembler ces gouttes d'eau éparses et à les précipiter d'un seul jet par dessus les conduits devenus insuffisants pour les recevoir.

Autre effet. Les neiges entrent au printemps en ligne de compte dans le contingent des cours d'eau. En Canada, leur coopération devient d'année en année plus inquiétante. Il suffit de rappeler aux veillards les paisibles débacles du temps passé et de leur mettre sous les yeux les désastres de ces années dernières.

En Espagne comme en France, chaque fois que l'on a reboisé les rives et les pentes d'une vallée, les lits desséchés des anciennes rivières ont repris leur fonctions avec tout la régularité désirable, et l'agriculteur, attiré sur leurs bords, s'est remis en possession d'un sol réputé stérile. Un double fait que l'on peut constater dans quelques provinces espagnoles est celui-çi. Les provinces qui portaient le nom de grenier de Rome étaient convenablement boisées ; tant que les Romains furent puissants, ils tinrent en vigueur les vieilles lois protectrices de ces forêts ; mais d'autres gouvernements s'étant élevés en Espagne, l'on coupa ces forêts qui emportèrent pour toujours avec elles la fertilité des campagnes qu'elles protégeaient. Puis, vers la même époque, les habitants des autres provinces où l'agriculture était peu en honneur ayant subi la nécessité de s'abriter derrière leurs forêts pour se défendre les armes à la main contre les envahissements des étrangers, il en résulta que l'on ne voulut point abattre ces remparts de tout un pays, on les laissa couronner les monts et croître de place en place, pour fortifier les provinces ; si bien que maintenant les rôles sont intervertis : les moissons abondent dans les provinces autrefois sauvages, tandis qu'elles ont fui les lieux où la végétation ligneuse s'est éteinte.

Les landes de la Saintonge, du pays des Basques, et quelques autres très-connues, ont désespéré les seigneurs et les meilleurs ministres de la France pendant six ou sept siècles. Il n'y avait qu'un moyen de rétablir l'agriculture dans ces déserts absolument improductifs, on vient enfin de le découvrir : c'est le reboisement. En moins de trente années, la transformation s'est accomplie en divers endroits, et le progrès continue ailleurs.

Les Alpes, du côté de la Suisse et du côté de la France, présentent un double enseignement. Le versant suisse, aux sommets couronnés de grands bois et semé de taillis sur ses pentes, possède les plateaux renommés que l'on connaît. Les pâturages superbes y font l'admiration des touristes et la fortune des propriétaires. Le versant qui regarde la France est l'antithèse du précédent. Quelques arbres rabougris, clair semés là où ils se rapprochent les uns des autres, ne retiennent ni la pluie ni la neige, qui roulent en torrents irrésistibles, balayant les plateaux, crevassant le sol et, après avoir dépouillé la montagne, se lançant au fond des vallées où, très-souvent, elles occasionnent de véritables calamités publiques.

Les habitants qui demeurent au pied des Alpes, se ressentent de cet état de choses. Le contraste est frappant : d'un côté le bien-être et l'activité industrielle ; de l'autre misère et apathie.

On voit par ce qui précède les rapports intimes qui existent entre l'agriculture et les forêts. On sent aussi, que pour jouir des avantages que procurent ces dernières, il n'est pas de rigueur qu'elles couvrent des milles et des lieues de pays au préjudice des possesseurs du sol, mais en entrant dans les détails de ce point, on se convaincrait que, dans sa partie colonisée, le Bas-Canada est plus dépourvu de forêts que n'importe quelle contrée agricole de l'Europe. Cela n'est pas croyable, dira-t-on. C'est pourtant la vérité.

Un examen de quelqu'étendue nous montrerait les dommages occasionnés par le déboisement sur le littoral du fleuve St. Laurent. L'espace me manque ici pour satisfaire à cette exigence ; mais des hommes compétents sauront s'occuper du sujet et le placer sous les yeux du public intelligent.

Grâce à notre système de destruction, il ne reste pas même dans nos champs un petit groupe d'arbres propres à abriter les animaux qui périssent sous l'ardeur du soleil. Les cultivateurs savent parfaitement qu'en cela, ils ont tort ; mais la routine...

Nous n'avons pas non plus ces boisés qui, en Europe et dans quelques états de l'Union américaine, servent de barrières contre les vents trops rudes. Quelques bouquets de gros arbres disposés à cet effet s'interposeraient efficacement entre nos moissons et les assauts redoutables des vents du nord.

Il faut pareillement tenir compte de l'influence qu'exerce un massif situé au milieu des champs cultivés. Il secoue durant la nuit les rosées qui proviennent des réservoirs naturels placés sous ses racines. Dans les périodes de sécheresse, ce bienfait n'est pas à dédaigner, car on calcule que par la respiration les arbres renvoyent dans l'atmosphère près du tiers de l'eau tombée sur la surface qu'ils couvrent et qui se répand ainsi à petite dose dans leur voisinage. Il y a plus, l'humidité, l'espèce de vapeur qui s'élève de cette façon et qui flotte à une distance considérable aux alentours d'un boisé, brisant ce que l'on nomme le rayonnement nocturne des astres, il s'en suit que la *gelée blanche* est presqu'impossible dans les champs entrecoupés d'arbres.

Les médecins savent que les fièvres endémiques ont toujours été extrêmement rares dans les pays protégés par une bonne disposition des massifs d'arbres. On aurait tort, en effet, de se figurer que les substances odoriférantes qui s'échappent constamment des bois à l'état naturel n'exercent pas une influence décisive sur l'air respirable de la contrée environnante.

Et les oiseaux, destructeurs des insectes qui rongent les grains sur pied, pourquoi les bannir en détruisant la forêt? Ces tribus sonores et joyeuses ne demandent qu'une chose pour nous égayer

de leurs chansons et faire une guerre à mort aux ennemis de l'homme, c'est qu'on leur laisse des citadelles de feuillage d'où elles se lancent par phalanges épaisses sur les pillards de nos récoltes.

## V

Les Américains, qui sont le peuple le plus observateur du principe de la liberté du citoyen à son foyer domestique, n'ont pas hésité, il y a près de trente ans, je crois, à permettre que l'Etat écarte le principe, pour porter son contrôle sur la propriété privée, dans le cas qui nous occupe. Le déboisement s'effectuait, là comme chez nous, sans merci, sans réserve, sans prévoyance aucune. L'alarme fut générale lorsqu'on ouvrit les yeux sur l'abîme ouvert de toute part. Pour couper court, les états limitrophes du Canada consentirent à laisser intervenir leurs gouvernements respectifs dans la direction du mouvement, qu'avec son bon sens ordinaire l'Américain jugeait ne pouvoir confier à chacun en particulier. Il y a des patriotismes de divers genres : celui qui se jette tête baissée à la frontière pour faire de son bras ou son corps un obstacle au passage de l'ennemi n'est pas le patriotisme de tous les jours ; celui qui lutte à l'ombre, qui dévore ses maux personnels, arrache les préjugés de son foyer, de son propre cœur, bien souvent pour accomplir une œuvre immense dont les ouvriers, dispersés modestement dans un vaste territoire, ne marchent pas étendard déployé à la conquête de l'avenir. Sans douter du patriotisme d'une nation, il faut savoir agir au besoin comme s'il était tout-à-fait nul. Ce que la voix publique dit hautement, les volontés particulières ne veulent pas l'accomplir Ainsi, l'on accueillera le projet d'une réforme dans l'administration forestière, l'on en reconnaîtra la nécessité dans tout son jour ; mais quand il sera question de retourner au village et de se conformer à ces belles théories, personne ne bougera d'un doigt,—la routine est entrée dans les mœurs.

Ne demandons pas si tôt que l'Etat empiète sur les droits acquis du propriétaire ; je n'ai mentionné que l'exemple des Américains, j'aurais pu en dire autant d'autres peuples, mais je me borne à montrer par ce trait, l'importance que l'on attache partout à la pressante question du maintien des forêts de service.

Ne pourrait-on pas obliger les concessionnaires futurs de nos terres nouvelles à laisser debout une portion de la forêt qu'ils entreprennent de défricher ? Le contrat pourrait renfermer la désignation du lot de réserve, qu'il ne serait jamais permis de détruire ; on aurait, bien entendu, le soin de veiller à ce que le morceau le

moins cultivable de la concession fut désigné. Ce système est d'une pratique facile ; il a aussi l'avantage d'empêcher le déboisement des terrains qui ne conviennent pas à l'agriculture et que l'on dépouille inconsidérément. Des concessions accordées sur ce pied à des particuliers n'empêcheraient pas le gouvernement, s'il le jugeait à propos, d'établir des réserves paroissiales, d'où il résulterait un bien incalculable.

Si, par le passé, l'on avait introduit cette prudente mesure dans les contrats de nos colons, il y aurait encore à nos portes du bois de chauffage à vil prix, les champs n'auraient pas souffert nombre de calamités, et plusieurs cours d'eau utiles ou qui le deviendront seraient aussi abondants que jamais.

La forêt canadienne se renouvelle dans l'espace de vingt-trois années. Le système dit " des coupes réglées " nous conviendrait parfaitement. Il consiste à asseoir les *abattis* de proche en proche, c'est-à-dire que la vingt-troisième partie de la réserve pourrait être coupée, en ne dépassant pas annuellement la ligne qui forme chaque vingt-troisième division. De cette manière, le bûcheron se retrouverait sans cesse en face d'une nouvelle forêt, et ni lui ni ses enfants n'auraient à appréhender le danger qui nous menace.

Supposons, à proximité de chaque paroisse ou de chaque ville, une forêt aménagée pour suffire, bon an, mal an, à la consommation du bois de chauffage, quel bienfait ne serait-ce pas aujourd'hui ! Et, pourtant, il eut été facile de réaliser ce miracle en ne laissant pas dépouiller totalement nos campagnes.

Les Français qui connaissaient le Canada mieux que nous, s'étaient alarmés des ravages des colons. Il y a plus d'un siècle, Bougainville écrivait : " Quoique les bois soient bien communs en Canada, il faudra faire des règlements pour l'exploitation et la consommation de ceux qui sont à portée des villes ; autrement les bois y seront bientôt rares, et on aura de la peine à les tirer, il faudra les faire venir de loin."

Cette prédiction est maintenant un fait accompli, un triste fait dont personne ne peut se féliciter.

## VI

Cet article n'est qu'une ébauche ; on le voit assez du reste en le lisant ; je n'ai rien approfondi, je me suis contenté d'attirer l'attention du lecteur sur les principales observations qui se présentent à l'esprit en parcourant les ouvrages des économistes.

Il y aurait à ajouter le chapitre de la guerre et celui de l'industrie des essences. Je ne ferai que les signaler en terminant.

La plupart des victoires de nos pères ont été remportées avec l'aide tout puissant de la forêt ; qu'on relise nos annales. En détruisant la forêt sur le parcours de nos établissements, nous avons jeté bas les plus solides remparts que nous ayons, et congédié des alliés qui ne coûtaient rien à nourrir.

Dans un pays qui renferme la plus abondante crue de gommes, d'essences et de matières à tanin qui soient sur le globe, suffit-il à notre orgueil et à notre prospérité que nous en exportions moins que les plus petits et les moins favorisés des pays où pousse la même végétation ? C'est cependant encore une fois la vérité.

BENJAMIN SULTE.

Montréal, novembre 1868.

---

# DE L'ALIMENTATION DU PEUPLE

## EN BAS-CANADA.

---

Septième rapport triennal des procédés du Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada. Montréal : des presses à vapeur de *La Minerve* 1868. Brochure in-8 de 17 p.

Le Collége des médecins et chirurgiens du Bas-Canada ne s'assemble que tous les trois ans, dans l'une ou l'autre des grandes villes de la province. A ces assemblées, des rapports sont présentés sur les progrès de la profession, l'amélioration des études médicales, la santé publique, quelquefois ; on fait des travaux en commun, on cause, on discute, on se communique les espèces curieuses ou les cas difficiles que l'on a pu rencontrer dans sa pratique depuis la dernière réunion, et l'on sort de ces conférences, sinon avec une idée mieux arrêtée sur le principe des maladies, au moins avec un sentiment plus amical les uns pour les autres. Les malades, ceux qu'on est convenu d'appeler les patients, de *patientia*, patience, ne souffrent nullement de cet éloignement temporaire de leur Esculape ; au contraire, celui-ci revient peut-être l'humeur moins noire. En tout cas, il a profité des connaissances, des secrets, des expériences réussies, de ses confrères plus savants ou plus anciens. Celui qui a le plus d'intérêt à se réjouir de tout ceci, c'est bien le malade, c'est bien celui qui consent à être un *patient*.

L'assemblée des médecins de cette année a entendu la lecture d'un rapport de quelques uns des procédés du Congrès Médical tenu à Paris pendant l'Exposition Universelle de 1867. Ce rapport dû à la plume de M. le Dr. Hingston, de Montréal, qui avait été chargé

de représenter les médecins canadiens à cette solennelle réunion, ne manque pas, en certains points, d'un intérêt général. Il résume les paroles prononcées par le rapporteur sur la question de l'alimentation du peuple canadien, comparée avec celle de plusieurs autres nationalités. Ce sujet assez curieux, présente des détails peu connus en dehors de notre pays ; il est traité par M. le Dr. Hingston en observateur attentif d'une population au milieu de laquelle il vit depuis de longues années. Il est aussi donné d'une manière qui le laisse aborder facilement même par ceux qui ne sont qu'imparfaitement initiés aux mystères de la science d'Hippocrate.

Nous avons cru intéresser nos lecteurs en empruntant à la brochure dont le titre est en tête de cet article, quelques pages du savant rapport de M. le docteur Hingston. Les observations qu'il contient n'ont jamais, à notre connaissance, été exprimés d'une manière aussi complète et aussi satisfaisante. Du reste, la circonstance remarquable dans laquelle elles ont été présentées mérite de ne pas être oubliée. C'est un honneur pour le Bas-Canada d'avoir été représenté à l'imposant Congrès de Paris. Les arts et l'industrie ne nous ont guère donné de succès à la dernière Exposition Universelle ; nous serait-il permis d'espérer des victoires sur le terrain de la science, du travail et des luttes intellectuelles ? Quoiqu'il en soit, la défaite même nous serait de quelque avantage, car elle nous ferait voir en quoi nous sommes faibles.

Après ces réflexions préliminaires, nous laissons la parole à M. le Dr. Hingston :

" Durant la discussion d'un magnifique écrit sur " l'Alimentation comme affectant différentes races," je fis quelques observations. Je dis, qu'en Canada nous avons l'occasion de remarquer les effets de l'alimentation, ainsi que d'autres causes, sur les deux peuples qui habitent cette contrée. Là, les Français et les Anglais, ainsi que leurs descendants sont pour la plupart demeurés séparés, excepté cependant les principales familles des deux nations. Les Français ont été, pendant une couple de siècles, les seuls possesseurs du sol ; leur population recevant du dehors bien peu d'accroissement durant cette période : en examinant leur présente condition, on a la preuve de ce que peuvent produire le comfort, le contentement, et un climat sain. Pendant qu'en Europe il est admis que les Français sont moins grands, plus délicats, et moins forts que les habitants des Iles Britanniques, en Canada, leurs descendants sont pour le moins leurs égaux en force et en activité.

" La santé des habitants canadiens est telle, que je conseillerais à tous les jeunes médecins qui sont à la portée de ma voix, de ne

pas se rendre au district français de la Province, dans le but d'améliorer leur position. Le peuple prend peu de remèdes, et à part une forte purgation occasionnellement, il recherche peu l'assistance médicale. Comparés à leurs ancêtres, les Canadiens sont plus forts, plus agiles, et peuvent beaucoup mieux supporter la fatigue. M. de Bougainville avait remarqué ceci, il y a bien longtemps, lorsque les effets de l'acclimatation n'étaient pas aussi complets qu'aujourd'hui, quand il écrivait que le Canadien-français surpassait de beaucoup ses ancêtres dans tous les exercices fatigants et dans les longs voyages.

" Les femmes sont vertueuses et fécondes. Et l'on pourrait dire d'elles aujourd'hui avec encore plus de vérité, ce que le Père Charlevoix écrivait à son roi, il y a déjà plusieurs siècles : " Beaucoup d'esprit, d'agréments, et une grande fécondité."

" Les premiers colons canadiens étaient peu nombreux, disséminés le long du St. Laurent et de ses tributaires ; mais aujourd'hui, ils sont en majorité dans toutes les villes du Bas-Canada, à l'exception d'une seule. Ils sont nombreux dans les townships de l'Est, et dans certaines parties du Canada Ouest. Ils furent les *coureurs des bois* et les hardis voyageurs dans le territoire de la Baie d'Hudson ; et dans certains endroits de l'Est des Etats-Unis, ils ont déplacé et reculé leurs voisins moins prolifiques qu'eux.

" Dans l'hôpital auquel je suis attaché, l'Hôtel-Dieu, avec son département St. Patrice, j'ai remarqué une grande différence dans les maladies qui attaquent les Canadiens-français et les Canadiens-anglais. La ceinture paraît être la ligne de démarcation pour les deux nations. Chez les premiers, les maladies sont au-dessous, et chez les seconds, elles sont au-dessus de la ceinture ; thoraciques chez les Anglais et gastriques chez les Canadiens. L'affection la plus commune même chez les pauvres, est ce que les médecins canadiens nomment *embarras gastrique.*

" J'ai dit que la nourriture de l'habitant consistait principalement en viande, le lard étant généralement le plus en usage, et qu'on en faisait une grande consommation. En supposant que l'état fourni par Louis Blanc, sur la quantité de nourriture consommée par les classes ouvrières, dans les différentes parties de l'Europe, soit correct, j'ai dit, que la quantité consommée par le Canadien-français était de beaucoup plus considérable ; qu'au Canada, la plupart des familles mangeaient de la viande presqu'à chaque repas. Le désir des viandes grasses devient presqu'irrésistible, surtout lorsque les hommes sont obligés de faire des travaux très-pénibles, à une température basse. Les voyageurs dans le Nord-Ouest, et les bûcherons dans le haut de l'Ottawa sont de grands mangeurs de viande.

" Les Français, dont la nourriture est principalement farinacée, le pain, le raisin et le vin, seraient étonnés de la grande quantité de substance animale consommée par leurs descendants dans le nouveau monde. Le peuple du territoire de la Baie d'Hudson mange beaucoup de poisson ; dans l'intérieur, la nourriture journalière est le pémican ; la plupart des hommes mangent d'une livre à une livre et demie de pémican, 13 oz. égalent à peu près trois livres de viande fraîche. Sur le St. Laurent, l'Ottawa et leurs tributaires, c'est le lard que l'on consomme le plus, la quantité variant de une livre à trois livres par homme.

" Les Canadiens-anglais n'ont pas encore donné les mêmes signes de progrès. Ils ne sont pas, comme les Français, supérieurs à leurs ancêtres, au physique. Il ne s'est pas encore écoulé assez de temps pour éprouver les effets de l'acclimatation ; mais il s'en est écoulé cependant assez, pour détruire la prophétie du Dr. Knox,—que si l'émigration européenne n'alimentait pas constamment ce continent, il retournerait à l'homme rouge, comme son seul possesseur.

" Au Canada, la paix, l'abondance, et le contentement forment un peuple uni, heureux et plein de santé, avec peu de besoins, qu'il peut facilement satisfaire. Comparés aux Européens—

" Les plus riches sont pauvres,
Et les plus pauvres vivent dans l'abondance."

E. Lef. de Bellefeuille.

---

# ANNE SEVERIN

A LADY GEORGIANA FULLERTON

## XLVIII

(*Suite.*)

" *Ecco Roma !* " Ceux qui, aujourd'hui, arrivent à Rome par le chemin de fer et se précipitent comme un tourbillon dans une station que rien au premier aspect ne distingue de celle du lieu le plus obscur de la terre, ne peuvent se représenter l'effet que produisait jadis ces deux mots, lorsque, parvenu à l'endroit du chemin d'où l'on aperçoit pour la première fois la ville éternelle, le postillon arrêtait ses chevaux et la désignait de loin au voyageur, en les prononçant de cette accent romain, sonore et grave, comme le nom de Rome elle-même.

Éveline avait assez d'esprit et d'instruction pour n'être point insensible à ce nom, et assez de goût pour embrasser de l'œil avec admiration les lignes gracieuses qui se développaient devant elle détachées sur le ciel ardent et pur, et dominées par l'incomparable coupole qu'on ne peut confondre, même à une première vue, avec aucune de celles qui l'entourent. Debout dans la calèche découverte où elle voyageait avec sa tante, les yeux brillants, les lèvres entr'ouvertes, elle était belle et charmante dans ce premier mouvement de curiosité et d'intérêt. C'est ainsi que la revit celui qui

venait au devant d'elle et dont elle rencontra en rougissant le regard ravi, lorsqu'au bruit des pas de son cheval elle tourna la tête et aperçut Guy qui venait de mettre pied à terre.

Rien pendant les premiers jours ne vint troubler l'impresion de cette rencontre. Éveline était dans les dispositions voulues pour apprécier Rome historique et poétique, et elle avait hâte d'en visiter les monuments. Elle n'avait point en fait d'art, un goût exclusif pour celui dans lequel elle excellait : elle savait admirer le beau sous toutes les formes. Ce fut donc pour Guy un intérêt vif et nouveau que de parcourir avec elle ces galeries merveilleuses, en lui communiquant dans un langage animé ses impressions enthousiastes, tandis que lady Cécilia les suivait, en regardant avec son lorgnon les tableaux et les statues, lisant ensuite scrupuleusement le *Guide dans Rome* de madame Stark (le Murray de cette époque). Par la nature de son esprit et par celle de ses études, Guy eût été en tout temps un guide intelligent et sympathique ; mais ses récentes excursions avec Franz avaient élevé plus haut ses appréciations, et tant qu'ils ne firent que regarder ensemble des tableaux et des ruines, des statues et des paysages, rien ne vint troubler le charme de l'harmonie complète qui semblait règner entre eux. Éveline aimait l'eloquence et l'enthousiasme de Guy, et sans pouvoir toujours lui répondre, elle le comprenait assez pour qu'il pût rarement s'apercevoir qu'elle ignorait la langue dont il se servait. C'était à peine si une ou deux fois un mot, un accent, un regard ou surpris ou distrait, était venu frapper son oreille. Mais cette impression passagère était promptement dominée ensuite par le charme de la présence d'Éveline, par l'originalité naturelle de son esprit, par l'amour enfin, qui jetait en ce moment un voile doré sur tout ce qui les environnait.

Le jour où, pour la première fois, ils entrèrent ensemble dans Saint-Pierre, cette impression pénible et momentanée se fit sentir d'une manière plus accentuée et plus vive. Ce jour-là, Eveline dit beaucoup de choses qui témoignaient de sa surprise et de son admiration ; mais les paroles que Guy aurait voulu entendre, elle ne les dit point. Il en conserva une sorte de répugnance à visiter ensuite avec elle une autre église, répugnance qui augmentait à mesure qu'elle l'en pressait avec la vivacité curieuse d'une étrangère et d'une voyageuse. Lorsque enfin, il s'y décida, ce fut avec une appréhension qui souvent arrêtait sur ses lèvres l'expression de sa pensée là où elle eût été la plus vive ; et il arrivait qu'après avoir été éloquent et animé en présence du site où était placé une église, il devenait soudainement silencieux et rêveur dès qu'ils en avaient franchi le seuil. Parfois, il s'éloignait alors brusquement

d'Eveline, comme s'il eût redouté de l'entendre parler. Parfois même, il se jetait à genoux devant cet autel spécial où brûle la lampe qui indique que *là* est la vie du sanctuaire, et pendant ce temps, Éveline l'attendait patiemment, appuyée contre un pillier sans se douter qu'il venait de tomber pour elle au pied de cet autel, une ardente prière. Mais lorsqu'il se relevait, pâle encore de l'émotion de son âme, le regard qu'il rencontrait semblait envoyer à sa brûlante espérance une réponse glacée !...

Oh ! cruels destructeurs de l'unité chrétienne ! que de cœurs ont saigné par vos mains, de siècle en siècle, parmi les plus nobles cœurs de la terre !

Éveline n'était cependant indifférente à aucune des richeses que l'art a accumulées dans les églises les plus obscures de Rome ; ni le goût, ni l'intérêt, ni l'intelligence ne lui manquaient pour les apprécier et en jouir. Elle comprenait tout enfin, tout, hormis la pensée qui avait fait naître ces sanctuaires, la pensée qui était exprimée par ces symboles, la pensée qui était enfin la raison, l'âme et la vie de tout ce qui l'entourait. Ceci, elle n'était pas même curieuse de le savoir ou embarassée de l'ignorer. Une indifférence profonde succédait au plus vif intérêt dès qu'il était question d'autre chose que de la forme extérieure de la parure de ces temples chrétiens dont elle ne songeait jamais à apprendre l'histoire. Elle eût rougi d'ignorer le nom de Jupiter Olympien ou Capitolin et de ne pas reconnaître à la première vue la statue d'Auguste, celle de Tibère ou même celle d'Antinoüs ; mais ses yeux passaient indifférents et ignorants devant les images des plus grands bienfaiteurs des peuples. Les traits connus et vénérés de Vincent de Paul, de Philippe de Néri, de François d'Assise et tant d'autres qui ont élevé l'humanité au-dessus d'elle-même et accompli des œuvres que les anciens auraient nommées divines, non-seulement ils lui étaient inconnus, mais elle n'avait ni honte d'ignorer leur histoire, ni désir de la connaître,

Telle était Éveline, qui, en cela, ressemblait à beaucoup d'autres, et elle eût été fort étonnée si l'impression produite sur son fiancé par une conduite aussi simple lui eût été révélée. Elle remarquait bien parfois les nuages passagers qui altéraient la physionomie de Guy, mais elle était loin d'en soupçonner la cause. Quant à lui, lorsqu'il avait ressenti la sensation pénible que nous venons de décrire, il espérait mieux du lendemain, ou plutôt le lendemain, il évitait tout ce qui aurait pu la renouveler et proposait une promenade à cheval ou une course à la campagne. Alors, en présence de cette glorieuse et riante nature, au milieu de ces ruines fameuses, ou tout dans leurs impressions était identique, l'enchantement rede-

venait puissant, irrésistible, et il s'y livrait sans réflextion ; mais le contraste n'en était ensuite que plus grand, lorsqu'il sentait par un regard ou une inflexion de voix, qu'il fallait cacher les sentiments qu'il ne voulait pas voir involontairement profanés par celle qui ne les partageait pas.

La souffrance actuelle de Guy tenait moins, il faut l'avouer, à un zèle d'apôtre tardivement réveillé, qu'au besoin de ne pas vivre sans Éveline dans des régions qu'il sentait être les plus hautes et où il venait si récemment de retrouver la joie d'une sympathie complète. Sa passion, vive et irréfléchie d'abord, était devenue sérieuse et tendre comme le nœud qui allait les unir ; il ne pouvait supporter cette privation, et tout lui semblait inférieur maintenant à ces fêtes de l'âme qu'ils ne pouvaient goûter ensemble.

Dans la tristesse qui s'emparait parfois de lui, peut être eût-il ouvert son cœur à Franz ; mais depuis quinze jours, Franz avait quitté Rome pour aller chercher une solitude plus profonde. Une fois, il songea à écrire à Anne...,puis, après être demeuré longtemps pensif, il finit par jeter sa plume et par se résoudre à parler à personne ni d'Éveline ni de lui-même. Résolution sage peut-être, mais dont le résultat était contraire à cet équilibre parfait d'humeur et de caractère que Guy obtenait à grand'peine de lui-même, lorsque, par une raison bonne ou mauvaise, le fond de son âme était troublé.

## XLIX

— Voulez-vous nous accompagner aujourd'hui au Colisée ? dit Éveline à Guy un matin où à son heure accoutumée, il arrivait chez lady Cécilia.

— Sans doute, répondit-il d'abord avec empressement.

Puis il réfléchit, et d'un autre ton il dit :

— Mais c'est aujourd'hui vendredi, il y aura foule au Colisée ; il vaudrait mieux, je crois, y aller un autre jour.

—Non, non, dit Eveline c'est précisément pour cela que je veux y aller. On m'a dit qu'il fallait le voir ainsi rempli de monde, et que d'ailleurs cette *fête* était curieuse.

—Ce n'est pas une fête, dit Guy gravement, c'est un simple acte de dévotion qui se répète tous les vendredis.

— En vérité, dit Éveline, et pourquoi le vendredi ?

— Parce que c'est le jour où le Christ est mort pour nous ; par cette raison, vous ne l'ignorez pas, ce jour est demeuré consacré

dans le monde chrétien...dans le monde catholique du moins... répondit Guy.

— Mais à quel propos choisit on le Colisée pour s'y réunir ce jour-là ?

— Parce que le Colisée a été baigné du sang des martyrs et que leur souvenir se mêle là plus qu'ailleurs à celui de la croix pour laquelle ils l'ont versé.

Guy donna cette explication d'un air triste et contraint qui sembla inexplicable à Éveline. Elle se trouvait irréprochable dans ses ménagements envers la croyance de Guy ; elle réprimait soigneusement tout ce qui aurait pu le blesser et l'interdisait même aux autres. La veille encore, une jeune Anglaise ayant dit devant elle qu'au bout du compte, elle étaient persuadée que les catholiques adoraient les images, "quoiqu'ils ne voulussent pas l'avouer," Éveline s'était fâchée et avait soutenu que les catholiques étaient de bons chrétiens : "Aussi bons que vous et moi," avait-elle ajouté avec vivacité. Elle était donc tolérante, très-tolérante. Que fallait-il de plus à Guy ? Elle ne voulait point, il est vrai, qu'il cherchât à l'influencer, mais en retour, elle ne voulait exercer sur lui aucune influence, et elle trouvait qu'il aurait dû lui en savoir gré, quoique à vrai dire, cette réserve ne lui coutât absolument rien. "Guy était catholique ; c'était dommage, mais ce n'était pas sa faute, il était Français, il ne pouvait donc pas évidemment être anglican." Éveline n'allait pas plus loin que cela, et elle ne s'en préoccupait plus. Pour Guy, nous le savons, il en était autrement ; mais sur ce point important, il avait pris le douloureux parti de se taire toujours, un infaillible instinct l'ayant averti que dans la disposition actuelle d'Éveline, ses paroles seraient vaines et qu'elles pourraient blesser sans jamais convaincre. Il gardait toutefois le silence avec effort, et c'était avec effort qu'il se laissait parfois entraîner à le rompre. Éveline s'aperçut donc en ce moment avec déplaisir qu'il était triste et sombre. Elle ne comprit pas pourquoi et elle alla mettre son chapeau d'assez mauvaise humeur, laissant Guy l'attendre dans le salon.

Il était demeuré assis près d'une table sur laquelle était amoncelés des livres, des fleurs, des paniers à ouvrage et une foule d'autres objets que les Anglaises transportent volontiers en tous lieux et tirent comme par enchantement des profondeurs de leurs sacs de voyage, se donnant ainsi l'air d'être établies pour y passer leur vie dans toutes les auberges qu'elles traversent.

Distrait et préoccupé, Guy toucha machinalement à ce qui se trouvait sous sa main : c'était en ce moment une fort jolie corbeille dans laquelle, parmi les objets jetés pêle-mêle avec les gants, le

flacon, l'ouvrage d'Éveline, il remarqua un petit livre dont la riche reliure attira son attention. Il le prit, l'ouvrit, et voyant que c'était un livre de prières, il allait le renfermer avec un léger soupir, lorsqu'il aperçut deux initiales gravées dans l'intérieur de la couverture et qui n'étaient point celles d'Éveline, V. L. Il regarda un instant ces deux lettres avec attention et une certaine curiosité, puis il lut les mots écrits au-dessous de ces initiales : "Souvenez-vous de ce jour." Le livre était encore dans ses mains, et il relisait cette phrase lorsque Éveline rentra et s'avança vivement en rougissant; mais avant qu'elle pût le lui prendre, Guy avait déjà replacé le livre sur la table d'un air indifférent et il s'était levé. Il avait très-bien remarqué cependant le mouvement d'Éveline ; mais il l'attribua à l'habitude qu'elle avait prise d'éviter tout ce qui pouvait amener entre eux une discussion religieuse. Cette pensée pour le moment éloigna de son esprit le souvenir des deux initiales et la question qu'il allait faire à ce sujet. Au même instant, lady Cécilia parut et leur donna le signal du départ.

La tante d'Éveline, dans son costume de promenade, était coiffée d'un chapeau gris auquel s'adaptait une espèce de cabriolet de soie bleue qui la préservait du soleil, tandis qu'un vaste mais léger manteau la préservait de la poussière. Sous l'un de ses bras, elle portait un petit pliant qui lui permettait de s'asseoir en tous lieux ; sous l'autre, son fidèle "Guide du voyageur" et un album où elle et Éveline dessinaient tour à tour ; enfin, elle tenait à la main un petit panier dont le contenu était préparé pour le cas où la faim les surprendrait en route. C'était dans cet équipage que lady Cécilia accomplissait périodiquement tous ses devoirs de voyageuse et jouissait de tout à sa manière.

Elle s'établit avec son bagage dans la calèche, Éveline y monta à son tour et Guy se plaça devant elle.

C'était une de ces journées d'Italie dont la beauté se fait sentir même dans une série de beaux jours et cause une sensation si vive que le cœur, trop plein, en arrive à souffrir de l'intensité même de la jouisssnce qu'il ressent. L'œil est satisfait et ravi ; de quelque côté qu'il se pose, tout semble être rassemblé pour son plaisir; l'harmonie est partout non moins dans la forme et la couleur des édifices, que dans celle des montagnes et des arbres : la main de l'homme semble avoir su seconder de toutes parts l'incomparable nature. Et sur tout cela tombe une lumière magique, une lumière dont la beauté va toujours se transformant et croissant, jusqu'à l'heure où le jour se perd dans la nuit au milieu d'une splendeur qui dépasse encore celle du matin ! C'est surtout cette lumière, vie de cette terre charmante, âme de ce beau corps, qui produit

sur l'âme humaine l'effet dont je viens de parler et transforme parfois l'admiration en douleur. Pourquoi? Serait-il facile de le définir? Je ne le crois pas, car cette sensation est mystérieuse, et les mystères ne peuvent s'expliquer ; mais ne serait-ce point qu'alors le cœur s'ouvre à une joie trop grande pour ce monde, et qui n'a pas de rapport avec la réalité de la vie ? De là, un retour mélancolique sur eux-mêmes, pour ceux dont l'aspiration n'est pas assez forte pour les porter plus haut que la terre, et jusqu'au lieu de l'accomplissement véritable, dont cette beauté qui nous accable n'est que la promesse et que l'ombre !

Éveline et Guy était montés en voiture assez soucieux l'un et l'autre ; mais sous l'influence irrésistible de cette belle journée, tout sembla bientôt s'effacer et disparaître, hormis la joie d'être l'un près de l'autre sous ce beau ciel et de respirer ensemble l'air pur et parfumé, de regarder enfin autour deux avec une sorte d'ivresse, car, disons le en passant, il y a dans la vie de rapides moments où la mélancolie dont je viens de parler ne peut se glisser entre l'admiration et le cœur qui la ressent, parce que le transport qui le remplit dépasse toute impression du dehors. Pour Guy et Eveline, ce moment était un de ceux-là !...

Au lieu d'aller tout droit au Colisée, Guy implora et obtient de faire un long détour. Une sensation indéfinissable lui faisait désirer que cette heure pût ne jamais finir ; le poids qui avait si souvent oppressé son cœur était soulevé ; il ne songeait plus qu'à écouter la voie mélodieuse qui vibrait dans l'air et le faisait tressaillir, le mélange de sérieux et de grâce qui était l'un des charmes de la nature impressionable d'Éveline, ne lui avait jamais paru si séduisant, jamais il ne l'avait trouvée si belle ! jamais la fascination qu'elle exerçait n'avait été si puissante ! Lorsque, sous l'influence de telles impressions, Guy parlait, il savait être éloquent, il savait l'être même en se taisant, et, plus émue que de coutume, Éveline, tantôt par ses paroles, tantôt par son silence, savait de son côté et l'entendre et lui répondre.

Ils arrivèrent enfin au Colisée, où la foule en effet était immense, et ils eurent d'abord de la peine à pénétrer ; mais enfin il parvinrent jusqu'au milieu de la vaste enceinte et ils regardèrent autour d'eux.

La ruine habituellement déserte était peuplée et offrait de tous côtés le spectacle le plus surprenant. Le monde entier semblait s'y être donné rendez-vous. Depuis le costume pittoresque des paysannes d'Albano jusqu'au cabriolet bleu de lady Cécilia ; depuis les frocs de moines de tous les ordres jusqu'au manteau sombre des transtéverins, depuis le vêtement des hauts dignitaires ecclé-

siastiques jusqu'aux costumes excentriques des artistes et des voyageurs de tous pays, on apercevait toutes les variétés imaginables de formes, de couleurs, de physionomie, et d'attitudes. Mais la foule se pressait surtout compacte et attentive autour de la croix qui occupe le centre de l'immense arène, car auprès d'elle se tenaient debout le prédicateur des stations.

C'était un religieux revêtu d'un de ces habits aussi chers à l'œil du peintre qu'au cœur du fidèle, et dont l'aspect vénérable semblait être la réalisation parfaite de tout ce que le vêtement qu'il portait signifie et impose. Les fiancés était arrivés tard, le prédicateur avait déjà parcouru les diverses stations, en ce moment, il faisait comme un résumé des vérités qu'il venait de prêcher. Guy s'était approché le plus près possible et il avait voulu faire place à Éveline près de lui ; mais elle avait quitté son bras pour rester auprès de sa tante, assez près cependant pour entendre si elle le voulait.

Guy, encore ému de leur promenade, ne sentit d'abord que le regret d'être séparé d'elle par ce mouvement, mais bientôt une émotion d'une tout autre sorte s'empara de lui ! Ce religieux qui prêchait, c'était plus qu'un orateur, c'était un saint. On abuse souvent de cette parole, souvent on l'emploie légèrement ou à tort, mais nous nous en servons en ce moment d'une manière exacte. C'était un homme qui véritablement aimait son prochain plus que lui-même et Dieu plus que tout, et cet homme avait reçu le don de l'éloquence ! Dans ces conditions, la parole humaine est ce qu'il y a sur la terre de plus grand et de plus divin, et rien n'égale sa puissance. Telle était celle qui en ce moment tombait du ciel sur cette multitude. Guy surpris, pénétré, transporté, sentit bientôt son cœur battre d'enthousiasme, et les plus nobles instincts de son âme se réveiller avec ardeur. L'amour du bien, le désir de rendre sa vie utile et féconde, la volonté d'user noblement de sa jeunesse, de ses facultés, de sa fortune ; toutes ces pensées et ces résolutions, dont il pouvait bien parfois se distraire, mais qui était inhérentes à sa nature, semblaient sous cette parole forte et pénétrante prendre sur lui un empire nouveau. Placé, en face de la croix, il écoutait avec une telle attention, et sa haute taille le rendait si remarquable qu'un instant le profond et magnifique regard du prédicateur s'arrêta sur le sien et il sembla lui adresser directement ses dernières paroles : ces paroles promettaient au chrétien de rudes combats, de lourdes croix, mais ensuite le triomphe et la paix... Et lorsque en les terminant, la main du saint religieux se leva pour bénir les assistants, Guy, avec la foule tout entière, tomba à genoux, dans des sentiments de foi, de ferveur et de courage, dignes du sol sacré sur lequel il était prosterné.

Tandis que le peuple qui l'entourait était encore à genoux comme lui, il se retourna pour chercher Éveline des yeux. Ce tourbillon divin, dont il était si profondément ébranlé, quel effet avait-il produit sur elle ? Il se le demandait en tremblant, mais non sans espoir, car, il le savait, elle était sensible à l'éloquence, et peut-être cette fois leurs cœurs, pour un instant, battaient-ils à l'unisson. Au premier moment, il ne la vit point, parce qu'elle s'était éloignée de plusieurs pas du lieu où il l'avait laissée ; mais il l'aperçut bientôt, et il l'aperçut sans peine, car, seule, elle était debout ?... Elle était debout, et elle tenait à la main son album dans lequel elle faisait en souriant un croquis du prédicateur, tandis que sa tante assise près d'elle sur son pliant, était absorbée par le contenu du panier qu'elle tenait sur ses genoux !...

Ce que Guy ressentit, nous le dirons tout à l'heure ; mais en attendant, demandons-nous si l'indifférence d'Éveline était réellement aussi coupable qu'elle le parut en ce moment à celui qui cherchait avec tant d'angoisse dans son regard, la trace d'une émotion sympathique ?

Hélas ! nous croyons que non ! Que pouvait attendre Éveline des paroles d'un moine ?... Pourquoi les aurait-elle seulement écoutées ?...Dès l'enfance et à travers la vie, beaucoup d'Anglais, et des meilleurs, ne sont-ils pas, comme elle, habitués à ignorer, à mépriser, à détester tout ce qui porte le cachet de l'antique Église qui fut leur mère ? et souvent, pour les plus pieux d'entre eux, ce mépris et cette haine ne sont-ils pas les points les plus définis de leur foi religieuse ?

Oh ! sur cette terre, où le bien et le mal, la vertu et le vice partagent et déchirent déjà si douloureusement la famille humaine, n'est-ce point une plus étrange et plus cruelle calamité que cette nouvelle division, survenue entre ceux qui aiment Dieu et qui aiment leurs frères ; entre les cœurs qui des deux côtés sont souvent les plus purs et les plus fervents de ce monde ? Et peut-on jamais cesser de dire : " Malheur au jour qui nous sépara !..."

Malheur ! oh ! oui, malheur aux catholiques dont les fautes et les crimes voilèrent la face auguste de leur mère ! Malheur aux protestants qui, à travers ce voile ne surent pas la reconnaître et manquèrent d'amour et de la foi au point de la renier !

## L

Guy se leva et se rapprocha d'Éveline.

—Qu'avez-vous, grand Dieu ? dit celle-ci.

Il lui répondit qu'il n'avait rien.

En effet il n'avait rien qu'il pût dire, qu'il pût communiquer, rien qui pût être exprimé ; car rien n'aurait été compris. Son cœur était plein, plein jusqu'à déborder des sentiments les plus purs, les plus nobles, les plus élevés, qu'il fût capable de contenir, et il fallait les réprimer, les dissimuler, les taire absolument sous peine de souffrir plus encore qu'il ne souffrait en ce moment.

Il prit sans parler le bras d'Éveline. Elle avait déjà remarqué plusieurs fois, nous l'avons dit, que depuis leur arrivée à Rome son humeur était devenue souvent inégale et bizarre ; mais jamais pareil nuage n'avait altéré ses traits ou obscurci son front. Une autre peut-être en eût été inquiète et effrayée, mais elle n'en fut que mécontente et elle trouva bon de montrer à Guy qu'elle attachait peu d'importance à un caprice qui le faisait passer ainsi si vite et sans raison d'une disposition à une autre. Tandis qu'ils s'acheminaient lentement à travers la foule, elle se mit donc avec une sorte d'affectation à parler gaiement de choses indifférentes, sans avoir l'air de s'apercevoir le moins du monde du trouble de Guy. Celui-ci se taisait toujours ; mais cette voix charmante, et qui tout à l'heure vibrait si doucement à son oreille, il aurait voulu maintenant ne pas l'entendre, et lorsque enfin ces mots prononcés d'un accent dont il ne fut pas le maître lui vinrent aux lèvres, en dépit de lui-même : " Éveline ! par pitié !...par grâce !..."—il s'arrêta brusquement, ne sachant plus ce qu'il allait dire ; mais il s'arrêta surtout devant le regard surpris de ces grand yeux qui lui semblèrent en ce moment froids et cruels, et dont il détourna involontairement les siens de peur de trop souffrir en les regardant.

Ils parvinrent ainsi en silence jusqu'au lieu où était demeuré la voiture de lady Cécilia ; mais lorsque Éveline déjà placée auprès de sa tante s'attendait à voir Guy la suivre, il ferma la portière et il demeura immobile à la place où il était sans même songer à la saluer d'un regard au moment où la voiture s'éloignait.

Un cabriolet attaché sur un chapeau borne la vue aux objets placés en face de soi ; lady Cécilia s'était donc gardé d'apercevoir le changement survenu dans la physionomie et les manières de Guy ; elle ne remarqua pas même d'abord son absence dans la voiture. Lorsqu'elle s'en aperçut enfin :

— Qu'est-ce que cela veut dire ? dit-elle en se retournant tout d'une pièce vers Éveline.

Mais celle-ci rouge et l'air mécontent semblait fort peu disposée à répondre.

Lady Cécilia la regarda un instant et n'insista pas davantage.

" Une querelle d'amoureux, pensa-elle, cela ne me regarde pas,"

et elle se tut jusqu'au moment où la voiture s'arrêta devant leur porte.

— Il viendra pourtant dîner avec nous, comme à l'ordinaire, à huit heures, n'est-ce pas ? dit-elle alors.

Éveline répondit sans hésiter affirmativement, quoiqu'en ce moment, elle n'en fut rien moins que certaine et ce doute ajoutait à son déplaisir. Elle ne comprenait rien au bizarre accès que venait d'avoir Guy, et elle lui en voulait ; mais elle désirait le revoir, ne fût-ce que pour la satisfaction de lui faire des reproches, et puis ensuite de lui accorder sa grâce, après qu'il lui aurait demandé pardon. Elle suivait ainsi sa tante, assez pensive en montant lentement le long escalier du palais qu'elles habitaient dans la via delle Quattro Fontane, lorsque lady Cécilia fit une joyeuse exclamation et lui jeta une carte qu'on venait de lui remettre.

— Tenez, Evy, lui dit-elle, voilà une arrivée qui me fait grand plaisir, nous allons avoir des nouvelles d'Angleterre, et de plus, un homme agréable à ajouter aux habitués de notre salon, ce qui ne sera certainement pas de trop.

Le visage d'Éveline ne sembla pas en ce moment confirmer cette dernière assertion. Elle regardait la carte d'un air pétrifié, et ici encore, le cabriolet seul empêcha lady Cécilia d'être frappée et effrayée de la soudaine pâleur de sa nièce ; mais lorsque débarassée de cet appendice et étonnée de son silence, elle la regarda enfin.

— Qu'y a-t-il, Evy, lui dit-elle, n'êtes-vous pas contente de revoir votre cousin ?

Eveline avait eu le temps de retrouver son sang-froid, elle répondit avec assez de calme :

— Ni contente, ni fachée, ma chère tante, mais il faudra voir si Vivian se plaira ici et avec nous, avant d'être sûre que nous trouverons sa société agréable.

Et, sans ajouter une parole de plus, Éveline jeta la carte sur la table et entra dans sa chambre.

Lady Cécilia réfléchit à ces derniers mots, et se rappelant quelques particularités du caractère de son neveu, elle pensa qu'en effet, Éveline n'avait peut-être pas tort, et qu'il pourrait bien ne pas être aussi à son aise parmi des étrangers et par conséquent aussi aimable à Rome qu'il l'était à Londres.

S'étant ainsi, pour la seconde fois, rendu compte à sa manière de ce qui préoccupait sa nièce, lady Cécilia alla se reposer, mais seulement après avoir envoyé une de ses propres cartes *à lord Vivian Lyle*, *chez Serny*, *place d'Espagne*, pour l'engager à venir dîner avec elle, ce jour-là, à huit heures.

Après avoir quitté Éveline au Colisée, Guy s'était éloigné rapide-

ment en se dirigeant à peu près au hasard, et cherchant seulement à échapper le plus vite possible au bruit, à la foule, au monde entier. En ce moment, il n'avait qu'un désir : se retrouver seul, avec les pensées qui se partageaient son cœur, et reprendre sur lui-même assez d'empire pour les maîtriser et de ne pas permettre à son caractère de trahir les meilleurs sentiments comme il sentait bien qu'il venait imprudemment de le faire ; mais il marcha longtemps sans pouvoir parvenir à calmer son agitation intérieure. Les paroles admirables qu'il avait entendues au Colisée étaient vives dans sa mémoire. Il se les répétait et sentait encore le frémissement, l'admiration qu'il venait d'éprouver ; de là, sa pensée le reportait à l'heure qui avait précédé celle-là, à cette promenade pendant laquelle Éveline s'était montré si charmante.

Mais tout semblait transformé. Il avait peine à se rappeler maintenant le charme qu'il avait subi, il ne voyait plus que la métamorphose qui avait suivi cette heure d'enchantement Cette froideur, cette indifférence, cette raillerie !...et cela lorsque la conscience de Guy lui disait que si jamais, il avait mérité l'approbation d'une âme élevée, la sympathie d'un noble cœur, c'était au moment où des paroles sublimes et saintes venaient de réveiller en lui un si puissant, si salutaire écho.

Il marchait ainsi toujours à l'aventure, et se trouvait dans un chemin resserré entre deux murs, surmontés ça et là de pins et de cyprès dont la couleur sombre se détachait sur le ciel étincelant. Il arriva ainsi jusqu'à la porte d'une petite église de couvent, et presque machinalement, il y entra.

La fraîcheur soudaine, et l'obscurité qui succédait tout-à-coup à l'éclat embrasé du jour, lui causèrent une sensation subite de bien-être, et les pensées qui s'agitaient en lui commencèrent à s'apaiser. L'église était vide. Il ne s'y trouvait qu'un seul prie-dieu placé devant l'autel. Guy alla s'y agenouiller, et la tête dans ses mains, il y demeura dans une sorte de rêverie qui n'était point une prière, mais qui était le repos dont il avait besoin. Il réfléchit avec plus de calme à ce qu'il venait de ressentir, à tout ce qu'il avait éprouvé depuis un mois, et il comprit alors à la fois la puissance et le vide du sentiment auquel il avait livré son cœur ! Puissant ! oh ! oui, il l'était, car il avait un instant transformé pour lui toute la terre ; mais vide, car il ne pouvait l'élever plus haut, il y avait des jours qu'il sentait bien être pour lui les meilleurs, des jours où la terre ne lui suffisait pas.

Guy leva la tête, il avait besoin d'alléger le poids de tant de pensées dans une véritable et fervente prière, il joignit les mains et ses yeux se portèrent vers l'autel...mais au même instant, il tres-

saillit et se leva par un mouvement soudain, comme s'il eût aperçu une vision extraordinaire. La lueur du soleil couchant pénétrait par la fenêtre placée au-dessus de la porte d'entrée, et jetait en ce moment, une lumière éclatante sur le tableau qui se trouvait en face de lui, et là plus brillamment éclairée que le reste, semblait se détacher du fond, une figure qui était celle de la sainte dont ce tableau réprésentait le martyre. Mais ce n'était point là le rêve d'un peintre ; cette figure, il la connaissait ; ces yeux, cette expression, ce sourire, c'étaient ceux de l'amie de son enfance ; c'était le regard, c'était l'âme d'Anne Severin qui vivaient sur cette toile !...Guy regarda d'abord, comme s'il avait eu le vertige, puis il retomba à genoux, et sans qu'il fût possible de les réprimer, un torrent de larmes s'échappa de ses yeux !

Il fut quelque temps sans pouvoir se rendre compte de ce qui lui arrivait. Une influence bienfaisante semblait l'environner de toutes parts : peu à peu enfin l'apaisement tant de fois produit par la présence d'Anne elle-même se fit sentir, et les flots orageux soulevés dans son âme se calmèrent, comme les grandes vagues de la mer s'apaisent après une tempête. Une sorte de silence succéda en lui-même à ses pensées tumultueuses et ces paroles, souvent lues mais jamais comprises comme aujourd'hui, semblèrent retentir au fond de son âme. "*Aucun amour dont Dieu n'est point le lien, ne peut être puissant et durable.*"[1]

Guy retomba à genoux devant cet autel, et la prière, la vrai prière revenant sur ses lèvres, il demanda avec ardeur qu'un tel amour fût accordé à sa vie.

Il se leva soulagé et confiant. Mais avant de quitter l'église, il regarda de nouveau avec plus de sang-froid le tableau qui venait de lui causer une émotion si violente et si douce. Le lecteur a deviné avant lui que c'étaient le même qu'il avait vu dans l'atelier de Franz, l'année précédente, devant lequel il demeura longtemps encore dans une contemplation attendrie, absorbé par les pensées que réveillaient ensemble le souvenir de l'ami dont il reconnaissait l'ouvrage, et l'image de celle dont il avait reproduit les traits !

## LI

Guy rentra chez lui grave et pensif. Tout ce que la nature de son caractère avait ajouté de vivacité aux émotions de la journée

1 *Imitation de Jésus-Christ.*

était calmé, mais l'impression du regard froid et moqueur d'Éveline n'était point effacée, et il le comparait involontairement avec celui qu'il venait de revoir. Le souvenir d'Anne, si inopinément reveillé, le poursuivait maintenant, et le cours obstiné de ses pensées le ramenant encore une fois en face de cette croix du Colisée où deux heures auparavant, il avait tant souffert, il ne put s'empêcher de songer à ce qu'eût éprouvé Anne à cette même place à ce qu'il eût éprouvé lui-même près d'elle. Son cœur battit à cette pensée et une blessure sembla se rouvrir si douloureuse et si vive, qu'il put se demander, s'il en avait jamais été bien guéri.

Toutefois Guy réfléchit qu'Éveline était innocente du tourment, involontaire qu'elle lui avait infligé, tandis qu'elle avait lieu de se plaindre de lui ; il lui tardait de réparer son tort, peut-être lui tardait-il de la revoir pour effacer de son esprit l'image qui venait d'y revivre. Aussi se disposa-t-il à se rendre, selon sa coutume, chez lady Cécilia, mais il était revenu lentement, et l'heure du dîner (quelque tardive qu'elle fût) était déjà sonnée lorsqu'il s'achemina enfin vers la *via delle Quattro Fontane*.

Le salon de lady Cécilia était fort recherché, et lorsqu'elle en faisait les honneurs, on reconnaissait sans peine en elle, non-seulement une fort grande dame (ce que ne dissimulait point même son costume de promenade), mais une femme très-élégante. Et telle que nous la retrouvons en ce moment reposée et parée, elle était une toute autre personne que celle qui nous est apparue tout à l'heure dans son équipage de touriste.

Tandis qu'elle attendait tranquillement ses convives, le lecteur devinera sans peine qu'Éveline n'était point aussi calme que sa tante. Elle aussi faisait sa toilette ; mais elle était si distraite que Morris, après avoir demandé deux ou trois fois ses instructions sans recevoir de réponse, s'était décidée enfin à agir selon ses lumières et à ajuster la coiffure de sa maîtresse au gré de sa propre fantaisie. Pour être juste envers cette habile chambrière, il faut avouer que si Éveline eût jeté un regard sur le mélange de velours et de perles qui venait d'être entrelacé dans sa belle chevelure, elle eût reconnu que Miss Morris avait judicieusement usé de sa responsabilité. Mais Éveline ne pensait dans ce moment-là ni à sa parure, ni à sa beauté, ni à rien qui lui fut agréable. Sa toilette achevée, la jeune fille demeura debout devant sa fenêtre, plongée dans ses réflexions. et ces réflexions ne semblaient point être sereines.

La beauté d'une nuit merveilleuse succédait à celle de la journée, la lune montait à l'horizon, le ciel étincelant d'étoiles conservait encore une teinte pourprée qui etait comme un dernier adieu de la lumière splendide du jour. Tout cela demeurait inaperçu pour

Éveline, et elle resta à la même place immobile et pensive jusqu'au moment où l'on vint frapper à sa porte pour l'avertir que" " tout le monde était arrivé, et que l'on n'attendait plus que miss Devereux pour se mettre à table. "

" *Tout le monde était arrivé.* " Ce simple message lui fit un tout autre effet qu'à l'ordinaire, car au lieu de presser son pas, il la fit encore hésiter un instant : il fallut pourtant se décider, et tout en sentant que son cœur battait beaucoup plus fort que de coutume, Éveline s'achemina enfin vers le salon.

Que de pensées et d'inquiétudes venaient, en effet, de l'assaillir pendant sa longue rêverie ! Vivian, à qui elle avait si peu pensé depuis deux mois, dont elle n'avait pas pendant ce temps reçu une seule lettre, comment allait-elle le recevoir ? L'ascendant étrange qu'il avait toujours exercé sur elle dont le souvenir lui venait en ce moment d'une façon importune, pourrait-elle aussi facilement s'y soustraire de près que de loin ?... Quel accueil ferait-il à son fiancé ? et Guy lui-même, dans quelle humeur allait-elle le retrouver ? Quant à lui, il ignorait le passé et n'avait aucune raison pour voir lord Vivian avec déplaisir, mais cette réflexion qui aurait pu sembler rassurante était au contraire celle qui lui causait le plus d'anxiété. Elle regrettait amèrement un silence qu'elle avait gardé pour ajourner une explication que chaque jour de délai rendait plus pénible, mais qui n'eût jamais du l'être autant que l'embarras dans lequel elle se trouvait en ce moment. Enfin, ce fut avec une sorte de soulagement que, se rappelant tout d'un coup l'accès d'humeur de Guy au Colisée et la façon bizarre dont il les avait quittées, elle se dit que probablement, il ne viendrait pas dîner ce jour-là, et ce qui, une heure auparavant, lui eût fort déplu, lui sembla alors être sa seule chance de salut. " Oui, oui, tout s'arrangerait ainsi : elle aurait d'abord une entrevue avec Vivian, puis lorsqu'elle reverrait Guy, elle lui dirait tout : ce qu'il lui fallait seulement, c'était de ne pas les revoir ensemble." Comme c'était là ce qui lui convenait le mieux, elle se persuada qu'il en serait ainsi et arriva dans cette confiance à la porte du salon.

Elle l'ouvrit...et elle les vit tous deux devant elle.

Les petites entraves des convenances sociales ont en plusieurs circonstances leur très-grand avantage. Ce qui empêcha Eveline de pousser un cri dont l'effet eût été fort regrettable ou même de défaillir, comme cela eût pu lui arriver, tant étaient rapides les battements de son cœur, ce fut l'obligation immédiate où elle se trouvait de répondre à l'accueil empressé d'une princesse romaine qui était ce jour-là au nombre des convives de lady Cécilia. La première chose dont Éveline eut conscience, ce fut que sa tante la

présentait à une dame très-parée qui lui disait d'aimables lieux communs et à qui elle répondait sans trop savoir ce qu'elle disait; mais enfin, elle disait quelque chose et cela l'aidait à se remettre. Peu à peu avec un sang froid que cette petite diversion lui avait permis de recouvrer (au moins en apparence), elle jeta les yeux autour d'elle, salua les personnes qui se trouvaient réunies, et semblant alors seulement apercevoir son cousin, elle lui tendit la main et lui dit d'une voix presque naturelle :

— Bonjour, Vivian, je suis bien aise de vous voir à Rome.

Il ne répondit pas d'abord, et elle n'osait pas trop le regarder en face. La main qui avait serré la sienne était glacée. Enfin il répondit :

— Et moi aussi, Éveline, je suis heureux de vous revoir après une si longue absence.

Ces mots étaient à peu près aussi insignifiants que ceux qu'elle venait de dire, mais, dans cette voix ferme et calme, elle retrouva précisément l'accent qu'elle redoutait d'entendre et elle se sentit interdite.

Alors Guy s'approcha d'elle et lui offrit son bras avec la tranquille assurance qui était ici son droit. Éveline le prit sans savoir ce qu'elle faisait. Elle avait la tête en feu. Lord Vivian fit deux pas en arrière et les laissa passer. Il n'offrit lui-même son bras à personne et entra le dernier dans la salle à manger, où il prit la seule place restée vide à l'extrémité de la table : il se trouva placé ainsi en face d'Éveline et de Guy, quoique fort loin d'eux.

Guy était encore sérieux ; mais toutefois, il avait déjà à voix basse demandé pardon à Éveline de sa disparition du matin ; il l'avait fait avec cette grâce et cette douceur qui donnaient parfois à ses manières un charme rehaussé encore par la vivacité même qu'il avait trop souvent peine à réprimer. Éveline ne savait que lui répondre. Elle avait oublié son grief ; c'était elle-même qui maintenant se sentit coupable envers lui. Aussi, dans son trouble, lui répondit-elle à son tour, avec un accent doux et humble, fort inaccoutumé pour elle, et dont l'effet fut de ramener à l'instant sous son charme celui qui tout à l'heure semblait prêt à s'y soustraire. Toutefois, il était impossible à Éveline de dissimuler son agitation Guy s'en aperçut bientôt sans pouvoir en deviner la cause. Il redevint silencieux : peu après, il fut tiré de sa rêverie par lady Cécilia qui adressa à travers la table à son neveu une question à laquelle celui-ci répondit brièvement.

Guy était arrivé dans le salon avant dîner, en même temps qu'Éveline, et n'avait nullement remarqué jusque-là le nouveau venu. Il le regarda et dit à Éveline :

— Quel est ce jeune homme ? je ne l'ai jamais vu chez vous jus qu'à ce jour, il vient donc d'arriver ?

— Oui, c'est mon cousin lord Vivian Lyle, balbutia Éveline.

Puis elle continua très-vite :

— Guy, j'aurais dû vous parler de lui plus tôt.

Guy la regarda avec surprise et se tut un moment, puis il dit :

— Répétez-moi le nom que vous venez de dire.

Éveline le répéta.

— Vivian Lyle.

Ce nom réveilla subitement dans la mémoire de Guy, un souvenir récent et cependant déjà presque effacé, tant l'impression produite par la circonstance avait été légère.

Il jeta les yeux une seconde fois de l'autre côté de la table, et à sa grande surprise, il rencontra le regard de lord Vivian fixé directement sur lui, et ce regard lui parut inexplicable. Pourquoi cet inconnu le regardait-il ainsi ? Qu'était-ce que ce regard, non certes impertinent, mais attentif, grave, presque imposant ? Guy ne pouvait le comprendre, mais il n'était en aucun cas d'humeur à se laisser patiemment regarder ainsi. Malgré lui, il prit en retour une expression quelque peu hautaine qui s'adressait à l'autre bout de la table, mais qu'Éveline prit pour elle lorsqu'il lui dit :

— Vous avez là un cousin qui peut difficilement passer inaperçu. Vous allez donc me dire sans retard ce que vous regrettiez tout à l'heure de ne m'avoir pas encore dit à son sujet.

Si Guy lui avait fait cette prière du ton qu'il avait pris pour lui demander pardon quelques minutes auparavant, peut-être Éveline lui eût-elle répondu par un humble et soudain aveu ; mais cette injonction un peu impérieuse eut un effet tout contraire : l'humilité et le repentir s'évanouirent, et elle lut répondit froidement:

— Vous le saurez, mais ce n'est point ici le lieu ni le moment.

Et ils ne se parlèrent plus jusqu'à la fin du dîner.

En rentrant dans le salon, lord Vivian fut formellement présenté par lady Cécilia au marquis de Villiers, et ils échangèrent ensemble quelques paroles brèves et insignifiantes, après lesquelles d'un commun accord, ils se séparèrent assez vite. Guy se rapprocha de la table. La carte de lord Vivlan, qu'Éveline y avait jetée deux heures auparavant, s'y trouvait encore ; il l'aperçut, la prit vivement, et s'approchant d'elle, il lui dit tout d'un coup à demi-voix en la lui mettant sous les yeux :

— Est-ce là par hasard le nom dont les initiales sont gravées dans votre livre de prières ?

Éveline tressaillit et rougit, mais ainsi interrogée, jamais elle n'eût répondu par un mensonge. Elle dit donc sur-le-champ : " Oui,

et malgré sa vive rougeur, ce fut sans aucune trace d'embarras, car l'accent impérieux de Guy avait réveillé chez elle l'esprit de résistance.

— Alors, dit-il gravement, je vous demande, je fais mieux, *j'exige* que demain vous me disiez tout ce que vous m'avez caché. Je viendrai avant midi, et j'espère que lady Cécilia permettra que je vous trouve seule.

Le salon s'était peu à peu rempli de monde. Guy se leva et se dirigea vers la porte. Au moment de sortir, il se retourna et vit lord Vivian debout près du canapé où il venait de laisser Éveline assise. Il lui parlait à son tour ; Éveline tournait le dos à Guy, mais il lui vit lever la tête pour répondre. Un instant, il eut la tentation de rester pour chercher à deviner de loin ce qu'on lui disait et ce qu'elle répondait, mais l'observer ainsi à son insu répugnait à la noble nature de Guy. Il jeta encore un regard sur le profil régulier, sur les yeux brillants, sur la taille gracieuse de sa fiancée ; il vit flotter sur ses épaules les longs bouts du ruban rouge qui tombaient de sa chevelure, et il sortit de la chambre.

La nuit invitait à rester dehors ; il revint chez lui par le plus long chemin et ne rentra que fort tard ; mais il eût prolongé sa promenade jusqu'au jour, s'il eût voulu récapituler tout ce qui lui était survenu pendant une journée ou cependant, en apparence et aux yeux de tous hormis aux siens, il ne s'était absolument rien passé d'extraordinaire.

## LII

Cette journée indifférente pour les indifférents, nous savons cependant ce qu'elle avait été pour Guy. Par un singulier concours de circonstances, il n'était pas dans tout son être un seul point sensible qui, pendant la durée de ce jour, n'eût été ou touché, ou froissé, ou profondément troublé. L'amour, l'enthousiasme, le mécompte et la douleur l'avaient envahi tour à tour, puis à ces émotions avait succédé de la manière la plus imprévue le réveil vif et soudain d'un souvenir voilé, mais jamais effacé, qui lui causait à la fois peine et plaisir, joie, regret et remords. Après tout cela, il avait revu Éveline et il n'avait d'abord songé qu'à réparer les torts qu'il se reconnaissait envers elle. Mais ce repentir avait été troublé par un subit et étrange soupçon, et maintenant, il était en proie à un accès de jalousie furieuse dont il n'était pas le maître et qui, dominait tout le reste

Oui, il était jaloux et ne songeait plus que, si toutes ses pensées,

ce jour-là, eussent été dévoilées à Éveline, elle aurait bien eu de son côté quelques raisons de l'être. Mais il ne s'agissait pas de cela en ce moment. Une vive et insupportable méfiance venait de s'emparer de lui et transformait sa souffrance du matin en une autre plus vive encore et plus antipathique à sa nature. De toutes les qualités de Guy, la franchise était celle qui, dans toute sa vie, s'était le moins démentie. Jamais une seule fois, depuis son enfance, non-seulement un mensonge n'avait effleuré ses lèvres, mais jamais une dissimulation, un déguisement quelconque n'était entré dans sa pensée. A une époque où Éveline traitait comme un jeu l'attrait qu'elle lui inspirait, elle lui avait un jour, à propos d'Anne, adressé en badinant une question semblable à celle qu'elle avait un jour adressé à Anne elle-même, et Guy avait répondu par le récit simple et sincère de tout ce qui s'était passé avant l'époque de l'arrivée d'Éveline à Villiers. Les détours dont il était incapable, il ne les supposait pas chez les autres, et lorsqu'un soupçon de ce genre naissait dans son esprit, il y produisait un involontaire et intolérable mépris. Or, c'était là un sentiment qu'il lui était odieux d'éprouver lorsqu'il s'agissait d'Éveline ; aussi cherchait-il à s'y soustraire en dirigeant, surtout l'irritation qui commençait à bouillonner en lui vers celui qui venait d'apparaître tout d'un coup entre eux, et au souvenir du regard qui avait semblé vouloir lui faire baisser les yeux, il sentait le sang lui monter à la tête et de dangereuses pensées lui traverser l'esprit.

Il arriva ainsi au pied du long escalier qui conduit de la place d'Espagne à la Trinité-du-Mont et en montant les marches plus vite que de coutume ; on parvenait de ce côté à pied à sa demeure, située précisément au haut de cet escalier et qui dominait l'une de ces vues dont même à Rome la beauté est exceptionnelle. Rentré chez lui, il ouvrit la fenêtre et s'établit sur son balcon... Mais la sereine influence de la nuit ne se fit point sentir ; le doute et l'amertume pesaient sur lui et au fond de son âme grondait l'orage. Il demeura ainsi longtemps, cherchant à se maîtriser et n'y pouvant réussir, si non quand le cours de ses pensées le ramenait devant l'autel où l'amie de son enfance lui était apparue. Alors il sentait comme un souffle de paix passer sur son âme, et il murmurait le nom de celle dont la douce image semblait avoir été suscitée tout exprès pour lui venir en aide à l'heure du danger ; car Guy, en ce moment, se sentait menacé par le démon qu'il avait juré de combattre, par l'ennemi de la dignité et du repos de sa vie, par cette violence héréditaire enfin qu'Anne avait reçu du ciel le don de conjurer.

Il en était là de ses réflexions lorsque l'horloge du couvent

voisin sonna cinq coups. Ceci, selon la manière habituelle de marquer l'heure en Italie, signifiait dans la saison où on se trouvait alors, environ onze heures et demie du soir. Guy se leva pour quitter le balcon ; mais avant de rentrer, il jeta encore un coup d'œil sur cette vue à laquelle l'habitude ne l'avait point rendu indifférent. Tous les objets se discernaient avec netteté à la clarté de la lune. L'obélisque qui s'élève devant l'église de la Trinité, se détachait sur le sombre azur du ciel comme une blanche apparition, et semblait veiller sur le monastère endormi. Le vaste escalier, complètement désert à cette heure, était couvert d'ombre d'un côté, mais de l'autre (celui où se trouvait Guy) la lune répandait la plus éclatante lumière. On entendait au loin le roulement de quelques voitures sur la place d'Espagne, et le bruit plus lointain encore des passants dans les rues avoisinantes ; près de sa fenêtre, tout était silencieux. Au moment où il allait la fermer, il fut donc surpris d'entendre tout d'un coup de ce côté, un bruit de pas sur l'escalier ; il se pencha sur son balcon pour voir qui pouvait monter par là à cette heure, et il aperçut un homme de haute stature qui venait en effet de la place par ce chemin. Guy le regarda avec attention et bientôt son visage prit l'expression de la surprise et presque de la stupeur, car il l'avait reconnu ! Celui-là même contre lequel il cherchait en ce moment à dompter sa colère, le cousin d'Éveline, lord Vivian Lyle, c'était lui qui en ce moment passait là sous sa fenêtre, c'était lord Vivian Lyle (un pressentiment certain l'en avertissait) qui à cette heure tardive venait chez lui !...

Cinq minutes après, on sonna à la porte. Guy ferma brusquement la fenêtre et attendit. Presque à l'instant, son domestique entra une carte à la main : il n'eut point le temps de parler.

— Faites entrer, dit Guy en prenant la carte qu'il déchira en mille pièces sans la regarder.

Lord Vivian parut. Il s'arrêta pour attendre que le serviteur se fût retiré, puis il s'avança vers Guy et lui tendit la main.

Guy venait de prendre la résolution de se vaincre et de ne point s'emporter quoiqu'il pût lui en coûter, mais dissimuler sa pensée lui était en ce moment plus impossible que jamais.

— Lord Vivian, dit-il en le regardant en face, j'hésite à vous donner la main, car la visite que je reçois de vous m'étonne et, je l'avoue, m'inquiète. Je ne sais ce que vous allez me dire, mais je sens que ce seront des choses pénibles, douloureuses, peut-être impossibles à entendre.

— Fiez-vous à moi, monsieur le marquis, et ne craignez pas d'entendre ce que j'ose venir vous dire.

L'accent de l'un était aussi noble que celui de l'autre, il n'y avait pas à s'y méprendre. Guy serra la main qui lui était offerte.

Ces deux hommes qui, quelques heures auparavant, ne s'étaient jamais vus, ces hommes rivaux et presque ennemis qui, rapprochés un instant, allaient se retrouver peut être séparés à jamais, ils étaient de la même race ; ils appartenaient tous deux à cette famille dispersée des nobles cœurs, des âmes d'élite qui, rassemblée, soulèverait le monde ! La froide fermeté de l'un secondée par la généreuse impétuosité de l'autre, ils eussent accompli ensemble de grandes choses ici-bas. Mais, tout les séparait, et dans ce moment où pour la première fois, ils étaient en présence, c'était dans l'attitude de deux adversaires, et il s'agissait entre eux de ce qui plus que tout en ce monde stimule entre les hommes la colère et la haine, et les stimulent souvent jusqu'au sang.

Et cependant, lorsqu'ils se regardèrent ainsi un moment en silence, lorsque le regard loyal de Guy rencontra de près et en face le regard sérieux qui donnait l'air imposant aux nobles traits de son rival, un même instinct leur fit comprendre à tous deux cette affinité de leurs natures.

La méfiance et la roideur disparurent. Dans de telles conditions, ils pouvaient avoir à lutter ensemble, mais il était certain que ce serait une lutte généreuse, et Guy était maintenant pressé d'en venir au fait.

Il donna un fauteuil à lord Vivian et prit lui-même une chaise près de la table où se trouvait une lampe qui seule éclairait la chambre.

Guy avait encore une fois rassemblé à la hâte les souvenirs qui se rattachaient à lord Vivian. Ils étaient tous récents, car c'était le matin de ce même jour qu'il avait vu pour la première fois ses initiales dans le livre de prières d'Éveline, et le reste venait de se passer. Au fait, ces indices étaient légers, et peut-être avait-il eu tort d'y attacher une aussi sérieuse importance.

Voyant que lord Vivian se taisait encore, Guy dit enfin d'un air grave :

— Je ne puis avoir la moindre idée de ce que vous allez me dire et je sais à peine pourquoi je vous adresse maintenant cette question ; mais le sujet de cet entretien concerne-t-il miss Devereux ?

— Assurément, répondit lord Vivian sans hésiter, et vous devez deviner, il me semble, ce que je puis avoir à vous dire.

Guy fut surpris de cette réponse ; il reprit après un silence et avec un peu de hauteur :

— Je devine (car, en effet, j'ignore tout, et il me faut deviner),

je devine donc que jadis vous avez aspiré à sa main, peut-être espéré l'obtenir et certainement regretté qu'un autre eût cette bonne fortune. Mais en vérité, mylord, cela ne m'aide point à comprendre ce qui peut me valoir l'honneur de votre visite à une pareille heure et le jour même de votre arrivée à Rome.

Tandis qu'il parlait, une expression indéfinissable se peignait sur le visage de lord Vivian.

— Monsieur le marquis, je vois que vous me dites la vérité, mais je suis surpris de ce que j'entends, et triste..., oh ! oui, triste ! ajouta-t-il en se levant et en allant s'appuyer contre une cheminée qui se trouvait au fond de la chambre, où il demeura les bras croisés.

— Lord Vivian, veuillez parler, dit Guy avec impatience, j'ose dire que j'ai maintenant le droit de l'exiger de vous.

— Quoi ! dit lentement Vivian, quoi, Éveline a accepté votre main sans vous parler de moi ?... Oh ! c'est mal !... c'est mal !

Il y avait dans sa voix un accent de douleur qui frappa Guy autant que la singularité de ces paroles... il se leva à son tour.

— Mylord, dit-il gravement, il est temps d'en finir : vous le comprenez, je ne puis permettre que notre conversation se poursuive ainsi. Le nom que vous venez de prononcer, ne l'oubliez pas, c'est le nom de celle qui doit bientôt porter le mien.

— Jamais, jamais, dit soudainement lord Vivian avec une froide décision. C'est précisément pour empêcher cela que je suis venu.

Guy avait résolu de se maîtriser ; mais à ce mot s'étonnera-t-on que son sang-froid l'ait presque abandonné ? Il pâlit, mais il garda toutefois assez d'empire sur lui-même pour dire avec un calme forcé.

— Assez, lord Vivian, car, je vous le demande à vous-même, comment cet entretien entre nous peut-il finir ? Et quel avantage trouverez-vous à jeter ainsi le nom de celle dont nous parlons au milieu d'une querelle dont il faudra bien qu'on parle demain, si vous ne consentez pas en ce moment à vous arrêter.

— Une querelle ! dit lord Vivian, une querelle, répéta-t-il d'un air de dédain, est-ce un duel que vous voulez dire ? J'ai pour ne point me battre ainsi des motifs que je me sens assez courageux pour avouer, et ces motifs, vous les connaissez, monsieur le marquis, car, je le sais, vous êtes chrétien. Je supose donc que désavouer sa foi en se battant, c'est-à-dire se battre par lâcheté, vous semble, comme à moi, excusable tout au plus pour ceux qui craignent qu'on ne les soupçonne d'avoir peur. D'ailleurs, continua-t-il d'un autre ton, il ne faut pas, en effet que son nom soit prononcé, il ne le faut pas absolument. S'il y a un point sur lequel nous

devons être d'accord, c'est celui-là, car c'est un point d'honneur. Sur l'honneur donc, je vous adjure de m'écouter, et de m'écouter, s'il se peut avec calme.

Guy l'avait laissé parler sans l'interrompre, car dans ce son de voix décidé, il y avait tant de simplicité et une si complète absence de bravade où d'insolence que la volonté de savoir ce qui pourrait justifier de tels paroles l'emporta un instant sur tout. Il se rapprocha de la cheminée où était demeuré lord Vivian.

— Parlez, dit-il en s'asseyant sur un canapé qui se trouvait à cette place. Je vous écoute et je vous écouterai jusqu'au bout.

— Ce que j'ai à vous dire est sérieux, dit Vivian ; je vais vous blesser, je le sens, mais je ne puis me conduire autrement, je ne puis me taire, je ne puis partir. L'oublier ou chercher à l'oublier, la laisser devenir votre femme, enfin, je ne le puis.

Guy fit un mouvement, mais il se tut.

— Éveline et moi, continua lord Vivian, nous sommes liés l'un à l'autre par une promesse solennelle, volontaire et sacrée.

Guy bondit et se leva.

— Si vous dites vrai, la preuve ! donnez m'en la preuve, dit-il.

— Ai-je l'air d'un homme capable de mentir ? nous nous connaissons à peine, mais je vous déclare que je ne douterais pas de votre parole si vous me la donniez et... vous me croyez.

Guy s'était rassis la tête dans ses mains.

— Continuez, dit-il avec effort.

— Cette promesse, continua Vivian, elle nous lie encore, car jamais je ne l'ai dégagée de la sienne, je suis au contraire venu à Rome pour la sommer de la tenir.

Guy ne l'interrompit point.

— Et je le jure cependant, ce n'est pas à mon bonheur que je songe, mais au sien.

— Un mot, dit alors Guy d'une voix singulièrement altérée... Je veux, quoiqu'il m'en coûte, vous écouter jusqu'au bout. Je le veux, répéta-t-il, et son front déjà pâle, pâlit davantage, quoique, sachez-le bien, lord Vivian, cela me soit difficile ; mais prenez garde à vos paroles, de grâce, prenez-y garde ! Que nous ayons tous deux à nous plaindre d'elle, cela me paraît évident et cela suffit pour excuser en vous cette audace, en moi cette patience ; mais qu'aucun mot n'aggrave ce que je suis condamné à entendre.

— Ce que j'ai voulu dire, répondit lord Vivian simplement, n'a rien de blessant, car le fond de ma pensée, c'est en vérité que je ne la crois point digne de vous... Cela vous étonne... Je l'aime cependant, et plus que vous ne l'aimez... mais ou vous ne la connaissez pas bien, ou si vous la connaissez, vous souffrez par elle. Oui, mille

fois Éveline, a dû vous faire souffrir. S'il en est ainsi, et je n'en doute pas, elle aussi a souffert et souffrira par vous.

Rien n'empêchait Vivian de parler maintenant. Guy ne pouvait plus l'interrompre.

— Quant à moi, poursuivit-il c'est un malheur peut-être, en tout cas, c'est une destinée. Telle qu'elle est, je n'ai jamais aimé qu'elle. Je n'en aimerai jamais d'autre, et j'ai la ferme conviction que seul, je puis empêcher ses défauts d'entraîner sa vie hors de toutes les voies du bonheur... et peut-être même de l'honneur.

— Concluez, dit brièvement Guy.

— Cette conclusion, dit lord Vivian, c'est à vous de la tirer ; ce que j'ai voulu vous dire moi-même, c'est le motif qui m'amène à Rome, c'est la détermination où je suis de tout tenter pour lui faire maintenir l'engagement qu'elle a déloyalement brisé. Si j'échoue, monsieur le marquis, ah ! soyez-en sur, ce sera le plus grand malheur qui puisse tomber sur nous trois.

Il se leva pour sortir. Guy ne lui répondit pas ; depuis quelques minutes, il tenait son mouchoir serré contre sa bouche. Lord Vivian lui tendit la main ; Guy la prit sans parler. Il ouvrit la porte et regarda en silence sortir son rival. Dès qu'il fut seul, il fit deux pas vers la cheminée, puis il chancela et il tomba sur le canapé, suffoqué.

Ses émotions trop rapides et trop vives, l'effort violent par lequel il avait contenu l'emportement vingt fois près d'éclater pendant cet entretien, avaient brisé un vaisseau dans sa poitrine, et le canapé sur lequel il était tombé était baigné de son sang.

## LIII

Éveline avait eu cette nuit-là de la peine à s'endormir, car à la fin de la journée qui venait de s'achever, elle était retombée dans un état de perplexité à peu près égal à celui où elle s'était trouvée à Villiers.

Elle avait toujours vaguement appréhendé l'heure où elle aurait à parler à Guy de Vivian, et plus encore celle où, tôt ou tard, elle aurait à revoir celui-ci ; et maintenant, tout cela était survenu à la fois, et rien, absolument rien, ne s'était passé comme elle l'avait prévu et comme dans son esprit elle l'avait arrangé d'avance. Oh ! décidément, un peu plus de franchise et de courage au moment opportun eût beaucoup mieux valu. Éveline le reconnut et regretta sincèrement de s'être laissé entraîner à une duplicité qui, au fait, n'était point de son goût. Éveline, on a dû

suffisamment le remarquer, n'avait point un cœur doué d'une grande profondeur d'affection ; mais elle avait cependant un naturel droit et élevé. Elle aperçut sa faute en ce moment, et elle se promit de ne plus jamais en commettre une semblable ; mais, pour cette fois, le mal était fait et il s'agissait déjà d'autre chose. Il s'agissait de la position nouvelle dans laquelle la plaçaient les incidents survenus depuis quelques heures. Elle n'avait échangé dans la soirée que peu de paroles avec Vivian ; mais elles ne lui avaient point laissé de doute sur ses sentiments et sur sa détermination de disputer tant qu'elle serait libre la main qui lui avait été promise. Cette déclaration, en tout cas, l'eût troublée, car elle aggravait fort ce qu'elle avait à dire à Guy ; mais, de son côté, Guy lui-même avait fort ajouté à la difficulté de cet aveu par la manière impérieuse dont il le lui avait tout d'un coup imposé. Elle se souvenait d'ailleurs avec amertume, des autres torts de Guy ce jour-là. Au contraire, la calme persévérance de Vivian la touchait, et comme par le passé, son ascendant se faisait subir.

Le lecteur trouvera sans doute ces fluctuations bizarres et toutefois, elles étaient explicables d'une façon assez simple : Éveline et et Guy s'étaient trompés l'un et l'autre, et il y avait entre eux une double méprise. Séduit par les dons charmants qu'elle possédait, Guy avait prêté à Éveline les qualités qui lui manquaient ; tandis qu'attirée par le rare agrément de l'esprit, des manières et de la figure de Guy et plus encore par la fascination qu'elle exerçait sur lui, Éveline n'avait nullement apprécié, ni même remarqué les traits les plus élevés et les plus importants de son noble caractère. Seul, lord Vivian ne se trompait ni sur elle, ni sur lui-même, ni même sur Guy, car il était doué d'une pénétration prompte et sûre, que son rival, malgré toutes ses attrayantes qualités, était loin de posséder au même degré que lui. Son amour pour Éveline n'était mêlé d'aucune illusion, et peut-être était-ce là le secret de son ascendant sur elle : il la maîtrisait parce qu'il la connaissait et qu'il savait comment imposer son autorité à ce caractère faible et mobile, à cette femme, charmante en dépit de ses défauts, pour laquelle le sentiment qu'il éprouvait, quelque vif et passioné qu'il fût, avait parfois la gravité et la puissance de celle d'un père.

Éveline le sentait sans s'en rendre compte et elle acceptait cette autorité en dépit d'elle-même, tandis qu'elle se révoltait contre les impétueuses boutades de Guy.

De tout cela, il naissait en ce moment pour elle une confusion qui de son esprit pénétrait jusqu'à son cœur, et elle demeura éveillée jusqu'à ce qu'une bonne et couragense résolution vînt lui apporter un peu de repos. Cette résolution fut celle d'ouvrir fran-

chement son cœur à Guy, lorsqu'il viendrait le lendemain matin, et de lui dire tout sans réserve, *tout*, jusqu'à l'involontaire émotion que venait de lui causer l'apparition inattendue de son cousin.

Elle se leva tard, il était près de midi lorsqu'elle parut, et lady Cécilia avait presque achevé son déjeuner, lequel n'était, du reste, qu'un léger repas, placé sur une petite table, dans le salon même où Éveline venait d'entrer.

Après avoir fait quelques excuses et pris à la hâte une tasse de thé, celle-ci se mit en devoir d'annoncer à sa tante que Guy allait arriver presque sur-le-champ, et qu'elle lui demandait la permission de le recevoir à cette heure inusitée ; elle allait ajouter qu'elle désirait lui parler sans témoin, lorsqu'un domestique entra apportant un billet :

— De la part de M. le marquis de Villiers.

Éveline regarda l'adresse avec surprise, elle n'était pas de la main de Guy. Elle l'ouvrit précipitamment, mais dès qu'elle l'eût parcouru, elle pâlit horriblement et se sentit défaillir au point de croire qu'elle allait perdre connaissance. Elle tendit la main vers lady Cécilia comme pour lui demander secours.

— Qu'y a-t-il, ma chère Evy ? s'écria celle-ci avec un véritable effroi, en cherchant avec empressement un flacon parmi les objets placés près d'elle.

Éveline prit le flacon, le respira en faisant un effort pour parler.

— M. de Villiers ne peut pas venir, dit-elle, et....

Elle essaya d'en dire davantage, mais ses lèvres tremblaient et elle ne put achever.

Voyant l'air sincèrement inquiet de sa tante, elle reprit cependant bientôt :

— Ma chère tante, donnez-moi quelques instants pour me remettre et je vous dirai tout, je vous le promets. En ce moment, je puis seulement vous dire que M. de Villiers est malade et qu'il ne viendra pas ce matin.

Elle se leva en disant ces mots et rentra dans sa chambre où pendant quelques instants, elle eut beaucoup de peine à rassembler ses idées. Bientôt elle rouvrit le billet presque illisible qu'elle venait de recevoir, et le relut avec plus d'attention.

Ce billet de quatre lignes était ainsi conçu :

" Il m'est survenu hier au soir un léger accident qui m'oblige à garder le lit. Je ne pourrai pas venir ce matin ; mais je n'ai plus rien à vous demander, Éveline, je sais tout, et je vous dégage de la promesse que vous n'aviez pas le droit de me faire.

"Guy. "

La difficulté avec laquelle ce peu de mots étaient tracés indiquaient un mal plus grave que ne le disait celui qui les avaient écrits, l'adresse n'était pas même de son écriture. Puis, non-seulement il lui annonçait un mal subit, mais il lui rendait sa parole. Il savait tout ! Comment ?.... Qui lui avait appris ce qui n'était connu que d'elle et de Vivian ? ils s'étaient donc rencontrés !....

A cette pensée, une nouvelle épouvante la saisit, elle se leva et sonna à la hâte.

— La voiture à l'instant ! dit-elle dès qu'un serviteur parut. Puis tout à fait ranimée par l'inquiétude, elle rentra avec précipitation dans le salon, où était demeurée lady Cécilia.

— Ma tante ! s'écria-t-elle, je viens vous supplier de m'accompagner jnsqu'à sa porte, il faut que nous sachions par nous-mêmes ce qui lui est arrivé et dans quel état il est.

Lady Cécilia ne se fit point prier ; sa curiosité et son intérêt étaient pleinement stimulés.

— Je suis à vos ordres, demandez la voiture.

— C'est fait.

— Eh ! bien, je vous suis.

Les minutes qui s'écoulèrent à attendre la voiture semblèrent des heures.

Enfin on vint annoncer qu'elle était prête, et la tante et la nièce étaient à la porte du salon, lorsqu'elles virent paraître lord Vivian Lyle.

Éveline s'arrêta et poussa un cri.... puis sur-le-champ emportée par l'inquiétude :

— Vivian, s'écria-t-elle, que s'est-il passé entre vous ? dites-moi la vérité, je veux la savoir, je l'exige !

Rien n'était changé dans l'attitude ordinaire de lord Vivian. Cependant, ce ne fut pas sans une certaine émotion qu'il répondit à cette violente interpellation.

— Si vous me parlez du marquis de Villiers, il me semble que, puisque vous l'avez vu, vous devez le savoir, car il n'est pas homme à vous avoir rien caché.

— Que puis-je savoir ? dit Éveline avec angoisse et hors d'elle, et comment l'aurais-je vu, puisqu'il est malade, que sais-je ! blessé peut-être !....

Et elle se jeta en sanglotant sur une chaise.

La surprise de lord Vivian à ces paroles fut si grande, qu'à peine si elle fut surpassée par celle de lady Cécilia ; celle-ci, cependant, regardait tour à tour l'un et l'autre d'un air stupéfait.

— Je n'ai point vu le marquis de Villiers aujourd'hui, j'ignorais absolument qu'il fut malade, dit enfin lord Vivian ; et ces simples

paroles furent dites de façon à faire évanouir les craintes qui s'étaient emparées de l'imagination d'Éveline.

Elle le comprit et respira.

— Mais d'où vous est venue cette inquiétude, continua lord Vivian, et l'étrange alarme que vous venez de m'exprimer ?

Éveline n'était plus disposée à user de la moindre dissimulation, Il lui semblait, d'ailleurs, n'avoir plus à rien à ménager, et cédant sur-le-champ à cette impulsion, elle lui donna le billet qu'elle venait de recevoir de Guy.

Vivian était d'ordinaire assez maître de sa physionomie. Toutefois, Éveline qui le regardait, vit l'éclair de joie qui brilla dans ses yeux, et elle eut comme un éblouissement : tout s'était tellement précipité depuis quelques minutes et son dernier mouvement avait été si irréfléchi, qu'elle n'avait point songé à l'espoir que ces lignes allaient rendre à celui qui les lisait.

Ses joues et son front se couvrirent d'une vive rougeur, et son embarras s'accrut pendant le silence qui suivit cette lecture.

Vivian était visiblement troublé, mais il se domina promptement et en revint à la seule partie du billet dont il voulût parler en ce moment ; il était, d'ailleurs, par un autre motif qu'Éveline, surpris et inquiet comme elle.

— Je vais chez lui, dit-il tout d'un coup, et je vous rapporterai de ses nouvelles.

Il sortit, laissant Éveline étonnée, agitée et rêveuse, et lady Cécilia, dans un paroxisme de curiosité telle, qu'il fallut absolument la satisfaire sans délai. Éveline, d'ailleurs, nous l'avons dit, était lasse de réticences et, de plus, en ce moment, dans un état d'agitation qui lui rendait l'expansion nécessaire et salutaire. Elle parla donc sans hésiter, et en peu d'instants, lady Cécilia fut mise au courant de tout ce qu'elle avait ignoré jusque-là. La promesse antérieure d'Éveline à Vivian, son engagement subséquent avec Guy, son inquiétude actuelle et sa position étrange entre la persistance de l'un de ses prétendants et le subit abandon de l'autre. " Trop subit, " pensa Éveline avec un certain dépit, et elle retourna encore une fois s'enfermer dans sa chambre, où bientôt cette dernière impression la conduisit à des considérations et à des camparaisons singulièrement favorables au plus obstiné de ses deux fiancés.

Quant à lady Cécilia, elle aimait fort à tout savoir ; mais elle n'aimait point du tout à s'agiter, surtout lorsqu'il s'agissait des autres ; aussi, après un premier moment de surprise, elle se mit à examiner jusqu'à quel point ce qui allait se passer l'intéressait directement elle-même.

Nous avons déjà expliqué les raisons qui l'avaient fait consentir

sans regret au mariage d'Éveline et de Guy : c'était un haut fait de chaperonnage qu'elle n'avait pas été fâchée d'accomplir. Maintenant, elle entrevoyait, il est vrai, une rupture de ce côté-là et un changement qui ramènerait la destinée d'Eveline à des conditions moins brillantes il est vrai, mais plus normales à l'ensemble des prédilections de lady Cécilia, car lord Vivian aussi était son neveu, et un neveu préféré à tous les autres ; il ne lui était donc pas indifférent de voir revenir entre ses mains la belle fortune d'Éveline. Bref, elle vit que de toutes les façons elle n'avait pas à se préoccuper beaucoup de l'issue de ce qui allait se passer, parce que, en aucun cas, les choses ne pouvaient pas tourner d'une façon très-déplaisante pour elle : tout en songeant aux incidents de la matinée, elle reprit donc bientôt paisiblement le cours toujours occupé, quoique assez peu rempli, de sa vie ordinaire.

Cependant lord Vivian, infiniment plus ému qu'elle, arrivait à la porte de Guy. La première réponse du serviteur qui vint ouvrir fut que son maître était malade et ne pouvait recevoir personne.

— Malade, depuis quand ?

N'ayant entrevu lord Vivian qu'une fois, la veille au soir, le serviteur ne le reconnut pas et dit :

— Depuis hier au soir

— Mais à quelle heure ?

— Vers minuit ; il avait reçu une visite très-tard dans la soirée, il était bien alors. Après, comme il ne m'appelait pas, je suis entré et je l'ai trouvé presque sans connaissance ; il m'a dit d'aller chercher un médecin, parce qu'il avait eu un crachement de sang.

Le serviteur qui faisait ce récit semblait très-ému.

Une grande et cruelle inquiétude saisit Vivian.

— Mon ami, de grâce, dit-il, répondez-moi : qu'a dit le médecin ? Y a-t-il en ce moment quelqu'un auprès de lui ? pourrais-je le voir ?... Mais non, murmura-t-il entre ses dents avec agitation, non, non, au fait, pas moi, ma vue lui ferait peut-être plus de mal.... Grand Dieu ! que faire ?

— M. le marquis n'est pas seul, dit le serviteur.

— Pas seul ? le médecin est là, peut-être ?

— Oui, et un ami.

— Un ami ! Dieu soit béni ! Et cet ami, pourrais-je lui dire un mot ?

— Oui, monsieur.

Vivian entra dans le salon, et presque au même instant, la porte de la chambre de Guy s'ouvrit, et il vit paraître un jeune homme qu'il prit d'abord pour le médecin ; mais dès ses premiers mots, il reconnut que c'était l'ami dont on venait de lui parler.

Cet ami, on le devine, c'était Franz. Revenu à Rome la veille au soir fort tard, il était accouru dès le matin, selon sa coutume, chez Guy, sans se douter de ce qui lui était survenu. Au premier moment, son épouvante avait été grande ; mais après que son ami lui eût, bien qu'imparfaitement, fait comprendre la cause de cet accident, et que Franz, à son tour, sans entrer en détail, l'eût communiqué au médecin, celui-ci l'avait rassuré. Si la santé de Guy eût été moins robuste, cet accident aurait pu avoir de longues et dangereuses suites : mais en réfléchissant aux circonstances qui l'avaient amené, il prononça que s'il voulait se soumettre à quelques jours de silence absolu, et à deux mois de soins scrupuleux, il n'en demeurerait, avec le temps, aucune trace.

Tel fut le résumé de la réponse de Franz aux demandes inquiètes de Vivian, et après quelques mots encore échangés entre eux, Vivian allait se retirer, lorsque Franz, touché du vif intérêt témoigné à son ami par cet inconnu, lui demanda son nom.

Vivian hésita un moment.

— Je me nomme lord Vivian Lyle, dit-il.

Franz venait presque à l'instant d'apprendre ce nom pour la première fois.

En l'entendant maintenant, il fit un mouvement de surprise.

— Je ne parlerai point aujourd'hui à Villiers de votre visite, dit-il, mais il la saura un jour. Il saura, mylord, votre inquiétude et votre interêt.

— Dites aussi mon regret, mon regret profond qui eût été inconsolable, si le déplorable accident qui a suivi notre rencontre d'hier au soir eût été plus grave. Il ne l'est déjà que trop !

Il tendit la main à Franz, qui la prit et la serra cordialement.

— Mylord, dit-il au moment où ils allaient se séparer, le marquis de Villiers désire que miss Devereux ne soit point informée de la cause de sa maladie ni de sa gravité, et qu'on ne lui en parle, comme il l'a fait lui-même, que comme d'un accident sans importance.

— Puisqu'il le veut, il en sera ainsi et j'aurai soin qu'elle n'en apprenne pas davantage.

Ils se quittèrent après s'être encore une fois donné la main ; mais l'accent avec lequel ces dernières paroles avaient été dites firent comprendre à Franz mieux encore que les révélations de Guy, le nouveau changement survenu dans la destinée d'Éveline et, ce qui lui importait davantage, dans celle de son ami.

Mme Craven.

*(A continuer.)*

# BIBLIOGRAPHIE

---

*Armand Durand; or, a promise fulfilled, by Mrs. Leprohon.* Montreal, printed by John Lovell, St. Nicholas Street, and for sale at the Booksellers, 186 8 Price 25 cents. Brochure grand in-8 à 2 colonnes de 77 pages.

La littérature canadienne, assez pauvre par la quantité sinon par la qualité des ouvrages qui la composent, vient de s'enrichir d'un nouveau livre dû à la plume de Madame Leprohon.

C'est avec plaisir que nous signalons l'apparition d'un récit essentiellement patriotique, tant par le théâtre où se déroulent ses événements que par la reproduction fidèle des mœurs et des coutumes du Canada.

Cet ouvrage n'a aucune prétention au genre dramatique et ne participe nullement au caractère extravagant de la fiction contemporaine; c'est le simple récit de la jeunesse d'un homme d'origine obscure, mais d'un caractère noble et d'une intelligence élevée.

Armand Durand, fils d'un riche fermier des environs de Montréal, est doué d'une nature généreuse et tendre, puisée dans le sang de sa mère. A peine son temps de collége terminé, il s'adonne à l'étude du droit; il est déshérité par son père à la suite des manœuvres de son frère cadet, fruit d'une seconde alliance. Dans les premiers jours de sa douleur, il unit sa destinée à celle d'une jeune personne d'une grande beauté, mais d'un caractère frivole, qui assombrit sa vie domestique. Enfin, il s'établit à Québec, où, après la mort de sa femme, il épouse Gertrude de Beauvoir, qu'il a longtemps aimée en secret, et qui est la nièce d'un seigneur canadien. Voilà en abrégé le cadre de cette histoire.

Il y a ici deux choses à considérer : les personnages et les faits. Armand et Gertrude sont les caractères principaux. Le premier est toujours en harmonie avec ses attributs, il n'est jamais en contradiction avec sa nature où perce une pointe de faiblesse malgré ses qualités. Ainsi, ses souffrances au pensionnat, sa réserve en société, sa générosité envers son frère, ses chagrins domestiques et sa fidélité à l'honneur, sont les conséquences naturelles de son extrême sensibilité. Le caractère de la seconde, au contraire, se supporte imparfaitement et je trouve que sa conduite est quelquefois invraisemblable. En effet, une amitié consacrée par les premières années de l'enfance, était seule capable d'engendrer chez l'altière Gertrude un sentiment d'affection pour l'humble étudiant assez fort pour survivre au mépris

causé par l'insensibilité supposée d'Armand, même après que son mariage avec Délima eut rendu toute union impossible. Cependant, rien ne vient justifier un amour aussi profond, ni l'alliance qui en résulte.

Quant aux autres personnages, ils remplissent sans effort leurs différents rôles. Durand le père est le type de ces fermiers canadiens qu'aime Madame Leprohon et dont les vertus patriarcales feront toujours notre admiration ; M. de Courval représente le seigneur d'autrefois avec son manoir et ses coutumes un peu féodales ; la brutalité physique et morale de Paul Durand fait ressortir la délicatesse d'Armand ; Délima est la personnification de l'intrigue et de la frivolité, tandis que Madame Martel appartient essentiellement à cette détestable classe de commères officieuses qui, de tout temps, se sont occupées à faire des mariages malheureux et à discréditer leur prochain.

Pour ce qui regarde le plan de l'ouvrage, il est un peu défectueux au début et à la fin. Le héros parait trop tard et disparait trop tôt. Dans un roman aussi court, les deux ou trois premières pages auraient suffi à la famille du héros qui devait être mis en scène le plus tôt possible, sans quoi le livre est exposé à embrasser plus qu'il n'annonce. Dans l'ouvrage dont il s'agit on a accordé trop d'espace aux événements qui précédèrent la naissance d'Armand. En second lieu, l'auteur n'a suivi son héros que jusqu'à sa vingt-quatrième année, époque à laquelle l'homme est à peine formé ; de sorte que nous ne trouvons ici que l'histoire de son temps scolaire et de sa cléricature, dans lequel tous les faits sont groupés. Quant à cette partie même du récit, nous n'avons qu'à en féliciter l'écrivain ; tout s'enchaîne sans effort.

Ainsi, la colère du père s'explique par la trahison de Paul ; le mariage d'Armand avec Délima est justifié par la douleur que lui ont causé la mort de son père et l'indifférence de Gertrude ; les difficultés domestiques doivent nécessairement entraîner le voyage à Québec où le caractère élevé d'Armand lui assure la confiance de son patron et son succès pour l'avenir. Tout cela est naturel et logique. Cependant, une chose doit nécessairement frapper le lecteur : c'est le nombre de morts nécessaire pour arriver au dénouement ; ceci n'accuse-t-il pas une faiblesse de conception dans le plan ? De plus, il y a dans le cours de l'histoire trois solennelles promesses : l'une au berceau d'Armand, la deuxième sur le cercueil de son père, et l'autre à Gertrude dans la chambre de l'auberge. Or, il n'est pas clair quelle est celle dont il s'agit dans le titre.

Une dernière remarque. Le sentiment religieux occupe-t-il dans ce livre la place importante que lui accordaient, dans leur vie, les anciens colons français ? Aucune de leurs joies ou de leurs douleurs n'est dans cet ouvrage consacré par sa présence. Ce n'est pas indifférence religieuse chez l'auteur ; nous le savons. Les exigences du public pour lequel a d'abord été écrit cet ouvrage, demandaient peut-être ce silence.

Enfin, un mot du style. Il est aisé, pur et élégant, suivant que l'occasion le demande. Ceci n'a rien d'étonnant pour un ouvrage venant de Madame Leprohon. Il s'y trouve quelques belles descriptions de paysage et de mœurs où le Canadien reconnaîtra facilement les traits de son pays. En résumé, je considère *Armand Durand* comme une production littéraire, dont les imperfections, fort peu nombreuses du reste, sont rachetées par une foule de qualités.

WENTWORTH MONK.

*Conseil Général du Barreau du Bas-Canada.* Assemblée annuelle tenue à Montréal, le 30 mai 1868. Rapports officiels. Brochure in-8 de 81 pages.

Cette brochure, comme son titre l'indique, contient les procès-verbaux de plusieurs assemblées du Conseil Général du Barreau du Bas-Canada. Elle renferme aussi un intéressant rapport du secrétaire-trésorier de cette corporation, qui donne plusieurs statistiques importantes, entre autres les admissions faites à la profession d'avocat pendant les dix années depuis 1858. On y voit l'augmentation déplorable de ces admissions qui, de vingt-deux qu'elles étaient en 1858, s'élevèrent, en 1865, à soixante-sept. C'est cette gradation alarmante pour la profession et pour le public, qui engagea la législature, en 1866, à adopter une loi qui, en exigeant des dits aspirants au barreau des études un peu plus sérieuses, a par là même rendu moins facile l'admission à cette profession.

Cette profession, bien à tort sans doute, n'a pas toujours été tenue en odeur de sainteté par les clients malheureux, et même un peu par le public en général. Cependant cette opinion défavorable doit être considérée comme un odieux préjugé ; et pour le prouver, je veux emprunter à la brochure dont le titre est en tête de cet article, quelques unes des règles de la profession d'avocat, qui y sont données avec l'autorité du Conseil Général.

En lisant ces maximes remplies d'une équité si élevée et d'une justice si incontestable, le lecteur se convaincra facilement que si, quelquefois, certains actes coupables ternissent malheureusement l'éclat des vertus de l'illustre corporation, leurs auteurs seuls en sont responsables, et non le corps du barreau, dont les règles contiennent tout ce qui est nécessaire pour faire un avocat honnête.

" Le désintéressement, commandé par la profession, veut que l'avocat soit modéré dans ses honoraires ; qu'il ne réclame que ce qu'il a droit d'avoir, à moins d'une entente amiable avec son client, pour ouvrage supplémentaire.

" L'avocat doit, si son client n'est pas à ses yeux, en position de lui offrir des honoraires, lui prêter son ministère, avec autant de soin, autant de zèle, qu'il le ferait pour la personne la plus riche.

" Il ne faut point qu'un avocat se mêle, pour subvenir à son existence, d'aucune affaire étrangère à sa profession.

" L'avocat ne doit se livrer à aucun emploi, fonction, charge, métier, négoce, courtage, etc., etc.

" L'avocat doit se garder de communiquer aux journaux des comptes-rendus où la vérité des faits se trouve altérée : ce n'est plus de l'imprudence, ce serait de la calomnie ou de la diffamation.

" Il est indigne pour l'avocat de solliciter une clientèle : il faut qu'elle vienne le trouver *dans son cabinet.*

" A plus forte raison, il est défendu à l'avocat de se procurer une clientèle, en pactisant avec un officier ministériel ou avec un agent d'affaires.

" L'avocat ne doit pas, sous peine d'interdiction, accepter de son client une partie de l'objet en litige pour paiement de ses honoraires.

" L'acquisition des droits litigieux est interdit aux avocats ; c'est un cas de radiation."

Que les membres du barreau observent toutes ces belles maximes ; qu'ils les prennent pour guides constants dans la pratique de leur profession, dans leurs relations avec leurs clients, et dans leurs rapports avec le public ; que tous suivent les exemples que leur donnent tant de confrères, dont la répu-

tation a toujours été intacte, et l'ordre tout entier acquèrera, en le méritant, ce respect du public qui est si important pour un corps appelé à fournir constamment des magistrats savants et intègres au banc judiciaire, et si souvent, des législateurs sages et prudents aux chambres politiques.

E. Lef. de Bellefeuille.

*Le Canada et les Zouaves Pontificaux.* Mémoires sur l'origine, l'enrôlement et l'expédition du contingent canadien à Rome, pendant l'année 1868, compilés par ordre du Comité Canadien des Zouaves Pontificaux, par E. Lef. de Bellefeuille, membre du comité. Montréal, typographie du journal *Le Nouveau Monde*, 1868. En vente, au profit de l'œuvre, chez tous les libraires catholiques de la Province de Québec, au prix d'une demi-piastre.

A une si grande œuvre que celle des croisades de notre siècle, il faut un monument impérissable ; déjà les traits s'en trouvent gravés dans tous les journaux et les mémoires contemporains. Mais ce qui se fesait en Europe devait également se répéter ici, et le Bas-Canada, qui compte avec orgueil ses deux cent cinquante croisés, avait lui aussi besoin de quelque chose, livre, marbre ou airain, qui rappelât ce grand fait aux générations futures. Le livre, nous l'avons ; c'est celui que nous avons sous les yeux et que la presse provinciale vient d'accueillir avec une faveur si grande.

Rédigés et compilés sur le désir du Comité, ces mémoires retracent l'origine du mouvement, ses hésitations légitimes, l'histoire des généreux LaRocque, Murray, Désilets, Hainault et Prendergast qui précédèrent leurs compatriotes et en furent comme les *éclaireurs*, l'organisation définitive du détachement, les belles et imposantes démonstrations qui accompagnèrent leur départ, le discours de l'illustre évêque d'Anthédon, les manifestations dont les zouaves furent l'objet durant leur pélérinage, leur accueil par le saint et immortel pontife, les départs successifs de trois autres détachements, le chiffre des contributions si généreuses de tous les catholiques de la province et enfin la liste des jeunes héros chrétiens avec l'indication de leur domicile.

Cette simple analyse en dit assez sur l'intérêt palpitant que le lecteur canadien trouvera en un tel livre. C'est une odyssée aussi simple de forme que sublime d'inspiration et de véritable noblesse ; c'est une page de sacrifice et de dévouement à ajouter à celles déjà si nombreuses des martyrs de la colonie française en Amérique : le secret et la portée en sont encore entre les mains de la Providence, mais on ne saurait douter que Dieu qui a suscité ce beau mouvement ne sache le faire tourner à sa gloire et au plus grand bien de sa fille aînée d'Amérique.

Ce livre n'est pas seulement rempli d'intérêt, mais c'est encore une lecture d'apologétique chrétienne, un travail littéraire qui réconforte la croyance et laisse l'esprit ravi sur les hauteurs de doctrine et de vertu où il le transporte. Qu'on lise le magnifique discours de Mgr. d'Anthédon sur l'église militante et les divers champs où d'âge en âge elle a terrassé l'esprit du mal renaissant toujours et se transformant toujours.

Nulle part, croyons-nous, éclatent comme dans cette magnifique œuvre d'éloquence, la science, l'élévation et l'originalité, la puissance indomptable de logique du saint prélat. Ce discours seul suffirait à donner un mérite précieux à n'importe quel livre.

Il ne nous convient de louanger ni le comité de son idée, ni M. de Belle-

feuille de son ouvrage : mais nous sommes heureux que l'idée et l'exécution aient reçu les marques de faveur et d'approbation que toute la presse catholique vient de leur témoigner.

Quoique fait avec le plus grand soin et la plus minutieuse exactitude, l'ouvrage renferme néanmoins à l'égard du diocèse de Rimouski quelques incorrections typographiques et qu'avec la meilleure volonté du monde, il était peut-être impossible de ne pas commettre.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans *La Voix du Golfe*, excellente feuille catholique de Rimouski :

" Rien n'a été oublié, excepté ce qui s'est passé dans le diocèse de Rimouski ; nous avons à regretter que le nombre même donné dans les tableaux ne soit pas exact. Ainsi, il est certain que ce diocèse a fourni huit zouaves dont les noms sont donnés à la suite de ces remarques, avec l'indication du détachement dans lequel ils se trouvent.

" Cependant le tableau publié à la page 241, ne lui donne crédit que pour six, tandis qu'il en accorde cent-vingt au Cap Breton. Des erreurs semblables sont regrettables dans un ouvrage de cette importance ; quoiqu'on ne doive les attribuer qu'à l'inattention."

Le tableau, en effet, ne donne que le chiffre 6, mais la liste publiée à la fin de l'ouvrage, contient le nom des huit Zouaves et la mention qu'ils ont été fournis par le diocèse de Rimouski. Quant au nombre 120 qui se trouve dans la colonne du contingent du Cap Breton, c'est tout simplement $120 qui auraient dû être comprises dans la colonne suivante.

Malgré ces erreurs de détail, le livre des zouaves est un ouvrage éminemment bon et digne du peuple dont il proclame la foi d'une façon aussi éclatante.

JOSEPH ROYAL

---

# PRIME AUX ABONNÉS

DE LA

# REVUE CANADIENNE.

---

## AVIS DE L'ÉDITEUR.

L'Editeur de la *Revue Canadienne* est heureux de pouvoir informer ses abonnés que, dans le but de promouvoir de plus en plus la circulation de ce recueil, il offrira aux abonnés, au commencement de l'année prochaine, les primes suivantes et aux conditions ci-dessous exposées :

Tout abonné qui paiera, avant le 25 janvier prochain, le montant complet qu'il peut devoir sur son abonnement, y compris l'abonnement pour l'année 1869, recevra en prime, avec la livraison de janvier prochain, deux beaux volumes, savoir :

VINGT ANNÉES DE MISSIONS, par Mgr. Alex. Taché, Evêque de St. Boniface ; 1 vol. in-8 de 250 pages, broché.

LES JEUNES CONVERTIES, ou Mémoires des trois Sœurs Debbie, Helen et Anna Barlow ; 1 vol. in-8 de 200 pages, broché.

Ces livres seront donnés gratuitement aux abonnés qui se seront conformés aux conditions ci-dessus.

Toute personne qui n'est pas encore abonnée participera aux mêmes avantages en s'abonnant à la *Revue* avant le 25 janvier prochain.

L'Editeur a la confiance que le public intelligent, ami des lettres canadiennes, appréciera l'étendue des sacrifices qu'il s'impose pour donner à cette publication, la seule de ce genre en Canada, toute l'importance que doit avoir une revue. Ainsi, depuis cinq ans que ce recueil existe, les abonnés ont reçu, moyennant dix piastres, cinq beaux volumes, dont trois de 770 pages

et deux de 960 pages, presqu'exclusivement composés d'articles et de travaux originaux, faits spécialement pour cette publication, par quelques-uns des écrivains les plus populaires et les mieux appréciés du pays.

En ajoutant aux $10 déjà payées, deux piastres pour abonnement de 1869, les abonnés se trouveront, à la fin de cette année, avoir reçu, pour le modique prix de $12, huit beaux volumes de littérature canadienne, dont trois de 770 pages, trois de 960 pages, un de 250 pages, et un de 200 pages. On admettra qu'il est impossible de publier de la littérature originale et de choix, dans de meilleures conditions d'économie et de bon marché.

L'Editeur espère que le public comprendra les efforts qu'il fait pour mettre à une hauteur convenable une publication qui, il ne faut pas l'oublier, n'a pas d'autres ressources que ses abonnements.

L'Editeur termine cet avis en annonçant avec satisfaction que la *Revue* commencera dans la prochaine livraison la publication d'une NOUVELLE de M. Faucher de St. Maurice, déjà si favorablement connu du public de la *Revue Canadienne.*

---

A. D. Gillespie

# CHARLES DE LANGLADE.

---

Parmi plusieurs mémoires publiés par la Société Historique du Wisconsin sur l'origine du Nord-Ouest lointain, sur les intrépides missionnaires qui ont évangélisé ses hordes errantes de sauvages, et les braves pionniers qui ont défriché ses immenses déserts, un travail plein d'importance a particulièrement attiré mon intérêt.

Il est intitulé : " *Augustin Grignon's recollections*". Ces souvenirs embrassent une période de soixante et douze ans. L'auteur, petit-fils du fondateur de ce florissant état du Wisconsin, est, comme son aïeul, Canadien-Français, et du sang indien coule dans ses veines. Le commerce des pelleteries lui a procuré une honnête aisance et il s'est retiré à la Butte des Morts, comté de Winnebago.

C'est là que M. Lyman C. Draper[1] a pu recueillir ces précieuses données des lèvres mêmes du Capt. Grignon, alors quasi-octogénaire.

Cette visite de M. Draper date de 1857. Augustin Grignon, malgré les glaces de l'âge, jouissait d'une santé pleine de verdeur ; sa mémoire ne faiblissait pas ; à des habitudes simples et antiques, il joignait des manières agréables et polies. Il écoulait ses loisirs entre les plaisirs de la pêche, de la chasse et la lecture des journaux. Il cultivait l'histoire et possédait *ad unguem* l'ouvrage du P. Charlevoix sur la Nouvelle-France.

Ses mémoires constituent un imprimé de cent pages dans lequel on ne trouve que de légères erreurs ; ils sont de plus enrichis de détails tout-à-fait neufs. Les personnages que l'on y remarque sont

1 M. Draper est l'auteur de plusieurs ouvrages historiques de mérite.

presque tous de ces Canadiens que l'amour du lucre ou le génie aventurier poussaient alors vers les plages inexplorées des grands fleuves qui sillonnent les régions de l'ouest.

Mais de cet ensemble de figures fort estimables se détachent avec éclat les traits nobles et fièrement dessinés du vaillant Charles de Langlade, qui fait l'objet de cette étude. Ils attirent nos regards et forcent notre attention. Et lorsque le lecteur aura fait pleine connaissance avec celui que les Américains appellent le " Père du Wisconsin ;" il aimera sans doute à se rappeler les gloires du héros qui parut sur la scène émouvante qui précéda la conquête, et fournit une carrière à la fois si rude et si utile.

Il regrettera que l'histoire soit muette sur le nom de Langlade, sur ses talents militaires et les insignes services qu'il a rendus à la cause française en Amérique. Garneau et Ferland, en effet, n'ont pas inscrit le nom de ce preux parmi ceux qui soutinrent de leur épée la patrie en danger, et son mérite n'est signalé qu'à vol d'oiseau dans quelques auteurs.

Il est heureux cependant qu'un tel passé ne soit pas complètement enfoui dans l'oubli ; la mémoire du Capt. Grignon nous en a conservé le souvenir, et le livre que nous avons nommé en perpétuera l'éclat. C'est ce passé que je me suis permis d'esquisser et de soumettre au lecteur dans l'exposé des faits suivants.

## I.

Charles de Langlade naquit en 1724. Il était le second enfant d'Augustin de Langlade, marié comme presque tous les traitants Canadiens à une Indienne, fille d'un chef Ottawa que les Français nommaient *La Fourche.*

Son père résidait à Mackinaw ou Michillimakinac, poste de commerce fort important, que les sauvages vénéraient comme la demeure favorite de leurs esprits, et fort prisé par les touristes comme la " Venise des lacs," en raison de ses pittoresques beautés.

Ainsi isolé de la civilisation, notre jeune insulaire put cependant recueillir d'autres bribes de connaissances que celles que l'on acquiert sous l'ambulant wigwam ; un successeur du P. Marquette lui donna des leçons et ébaucha son éducation.

Mais, d'un autre côté, s'il ne put parfaire son instruction, du moins, il trouva chance de réveiller de bonne heure son instinct belliqueux et de débuter dans le dur métier de la guerre. A dix ans, la tribu Ottawaise était aux prises avec une peuplade de sauvages alliés

aux Anglais. Deux fois "les jeunes gens" avaient tenté l'assaut d'une place forte de l'ennemi, et deux fois ils avaient été repoussés.

Le commandant français de Mackinaw les incita à faire un troisième essai ; mais ils s'y refusèrent. Enfin, *la Fourche*, superstitieux comme tous ceux de sa nation, vit en songe qu'on ne réussirait que si le jeune de Langlade formait partie de l'expédition. Son père lui permit de partir ; mais, comme autrefois le Chevalier Bayard, il s'engagea à ne jamais le déshonorer dans le "train des armes." On s'élança avec ardeur à l'attaque du village fortifié des ennemis, qui fut emporté aux cris du terrible *whoop* que hurlent les sauvages dans les combats.

Bien des chevelures furent scalpées et vinrent orner les huttes des vainqueurs.

Ce gars était évidemment protégé par quelque puissant "Manitou;" aussi les Ottawas ne levaient la hache de guerre dans la suite que lorsqu'ils étaient accompagnés de celui sur lequel veillaient les Esprits. Ce fait donne la clef de l'influence qu'il prit sur cette tribu toujours enrôlée sous l'étendard d'Ononthio.

Vers 1745, Augustin de Langlade et son fils Charles émigrèrent de l'île "Sacrée" à la Baie des Puants dans le Lac Michigan, connue à présent sous le titre moins prosaïque de la Baie verte (*Green Bay*).

Ils devinrent les principaux propriétaires du sol alors entièrement couvert de noires futaies s'étendant à perte de vue. Les premiers, ils plantèrent leur tente sur la Rivière des Renards, et autour d'eux, vinrent se grouper quelques rares colons. Tel fut le berceau de l'état du Wisconsin, tel fut le premier établissement dans ces bois solitaires que n'avait pas encore envahis la civilisation avec son large essaim de travailleurs. [1]

L'honneur en revient à des Canadiens que l'on voit à cette époque, éparpillés en grand nombre dans les *pays d'en haut* et dont le nom se trouve lié à la naissance de bien des villes comme à l'enfantement de plusieurs états, aujourd'hui de brillantes étoiles sur le drapeau constellé. [2] On n'en frustre pas d'ailleurs Charles de

1 *L'American Historical Magazine*, vol. I, a reproduit ce qui concerne l'établissement de la Baie-Verte par De Langlade du vol III, des *Collections of the Historical Society of Wisconsin.*

2 Milwaukie, capitale du Wisconsin, fut fondée par des Canadiens dont l'un l'Hon. Solomon Juneau possédait une grande partie de la ville. Dubuque, ville de l'Iowa, a été fondée par un Canadien nommé Dubuque. La *Prairie du chien* fut également établie par des Canadiens ; ainsi que *St. Paul*, les *Chutes St. Antoine* dans le Minnesota, où ils s'y étaient agglomérés. Faribautville, encore dans ce dernier état, a été établie par Faribault que l'abbé Casgrain appelle "le premier évangélisateur," le défricheur du Minnesota ; etc., etc.

Langlade qu on qualifie emphatiquement de fondateur du Wisconsin, l'un des plus grands états de l'Union.

Nos courageux pionniers furent souvent troublés dans la solitude ; ils eurent à combattre les farouches Sauks et Renards qui voyaient d'un œil jaloux l'empiêtement de l'homme civilisé sur l'enfant de la nature ; mais Langlade, dont les prouesses étaient exaltées au loin autour du traditionnel *poteau des braves*, sut toujours refouler les agresseurs ; son nom était craint et sa bravoure respectée.

## II

Langlade n'a encore rien fait qui puisse commander l'admiration et la reconnaissance du lecteur canadien. Il n'a pu que suivre les brisées de bien d'autres.

Sa bravoure est incontestable. Il s'est distingué dans ces combats meurtriers de tribu contre tribu ; mais quel est le Sachem sauvage qui n'aurait pas à revendiquer pareil honneur si la gloire militaire était ainsi cotée ?

Heureusement un théâtre plus vaste et plus digne de son émulation et de son intrépidité va s'ouvrir pour lui. Les événements se sont compliqués en Canada ; les difficultés qui surgissent entre la mère-patrie et l'Angleterre ne seront tranchées que par les armes ; la terrible et désastreuse guerre de sept ans va commencer.

Vaudreuil, gouverneur de la colonie, arme les troupes régulières et les milices. Mais à qui donnera-t-il le commandement des Français dispersés sur la frontière et des nombreuses tribus du Nord-Ouest ? Ce sera à notre héros ; uni aux sauvages par les liens du sang et par des habitudes semblables, connaissant tous leurs dialectes et possédant leur confiance entière, reconnu pour son expérience et son habileté à faire la guerre à leur manière, qui avait tant de fois été funeste aux Anglais, Langlade était l'homme de la situation.

A l'appel de ce dernier, le tomahawk est déterré et une foule de guerriers sauvages se rallient sous le drapeau français. Le commandant avait ordre de diriger ses forces vers le fort Duquesne que le général Braddock allait tenter de surprendre pour rejeter les Français audelà de la vallée de l'Ohio.

C'était en juillet 1755. A leur arrivée au fort, des éclaireurs furent envoyés à la découverte de l'armée anglaise ; ils rapportèrent qu'elle n'était qu'à une mi-journée de la Monongahéla. Il

fut décidé que Beaujeu à la tête de deux cents Français et Langlade avec ses Indiens, iraient à sa rencontre et qu'on l'attaquerait lorsqu'elle essaierait de franchir la rivière. Cependant les Anglais s'avancèrent sur la rive sud de la Monongahéla ; ils firent halte pour préparer leur dîner, tandis que les Français et les Indiens restaient cachés dans les bois sur le rivage opposé. A ce moment, Langlade court trouver Beaujeu, lui dit qu'il n'y a pas de temps à perdre et qu'on doit commencer de suite l'attaque. Ce dernier reste silencieux. Langlade réunit alors les chefs sauvages et leur demande d'aller requérir des ordres du commandant pour la bataille. Ils ne répliquent rien à ce pressant avis.

Langlade fait une seconde démarche auprès du général français, insiste avec force sur la nécessité d'attaquer l'ennemi, affirmant que si on voulait se battre, il fallait le faire tandis que les Anglais, ne soupçonnant pas le péril, avaient mis leurs armes de côté, ou lorsqu'ils passeraient le gué de la rivière ; qu'aucune chance aussi favorable ne se présenterait et que les Anglais étaient trop supérieurs en nombre pour une rencontre en rase campagne. Beaujeu était évidemment découragé en voyant la force de l'ennemi et balançait sur le parti qu'il devait prendre ; enfin il commanda l'attaque.

L'action commença vigoureusement et les officiers anglais, qui avaient encore leurs serviettes attachées à la poitrine, saisirent leur fusils et prirent part au combat ; nombre d'entr'eux furent tués, portant encore ces serviettes, qui montraient avec quelle précipitation ils s'étaient jetés dans la lutte. Les soldats ennemis occupant un terrain moins élevé tirèrent bien au-dessus des Français ; aussi la perte de ces derniers fut nominale et la plupart des tués ou blessés ne le furent pas par les boulets de l'ennemi, mais par les branches des arbres sous lesquels ils s'étaient embusqués et qui se détachaient violemment sous le feu nourri des Anglais lancé à une trop grande hauteur.

Comme sur les Plaines d'Abraham, les commandants des deux armées tombèrent sur le champ de bataille, mais avec une fortune inverse. Les Anglais étant défaits et mis en fuite avec des pertes considérables, le premier soin de Langlade fut de voir à ce que les magasins de provisions et de liqueurs ne tombassent pas entre les mains des sauvages, dont il savait la soif insatiable pour " l'eau de feu," qui les abrutissait au point de les porter aux plus abominables excès.

Les sauvages privés de ce breuvage dont ils sont si friands, se mirent à la recherche des corps anglais gisant sur le théâtre du combat. Plusieurs des officiers étaient richement habillés, cette

campagne étant la première depuis leur arrivée d'Angleterre ; ils furent dépouillés de tous les objets de valeur qu'ils portaient.

Je n'ai pu trouver la plupart de ces intéressants détails dans aucun de nos historiens sur la victoire du 9 juillet ; ils ne sont pas consignés dans le récit si détaillé de M. Winthrop Sarjent, [1] ni dans les trois relations originales, recueillies par M. Jared Sparks dans les archives de la guerre à Paris.

On sera peut-être surpris du rôle important qu'on fait jouer à Langlade dans cette bataille, l'une des plus importantes, dit Garneau, dans l'histoire américaine, et cela un peu au détriment de l'héroïque de Beaujeu ; on pourrait encore accuser la partialité de ce rapport ; mais la suite des exploits de notre guerrier démontrera la possibilité de tels faits. Un écrivain va plus loin ; il attribue toute cette victoire à de Langlade. M. Anbury, officier dans l'armée de Burgoyne sur le lac Champlain, en 1777, écrivait : " Nous attendons les Ottawas.... Ils sont commandés par M. de St. Luc et M. de Langlade, tous deux partisans zélés français dans la dernière guerre ; le dernier est celui qui à la tête de la nation qu'il commandait, défit le général Braddock : " [2] On peut se défier avec raison d'un écrivain qui, entre cent balourdises qui discréditent son œuvre, déclare qu'il " préférerait dîner avec son cheval qu'avec les curés canadiens," [3] et que " les jeûnes fréquents que la religion prescrit, rend les Canadiens maigres et fluets." [4] ..... Mais Burgoyne, le malheureux commandant de la susdite armée, énonce le même fait."

Il dit : " Les Ottawas sont sous la direction d'un M. St. Luc, Canadien d'honneur et d'un M. Langlade, l'homme véritable qui projeta et exécuta avec ces nations la défaite de Braddock." [5]

Ainsi appuyé, il me semble établi que, sans dérober la gloire qui rejaillit sur Beaujeu et Dumas, on peut réclamer pour Langlade une part marquante dans cette célèbre victoire.

1 History of Braddock's expedition. 1 vol. en 413 pages.

2 Voyage dans l'Amérique Septentrionale, vol. I. Lettre XXXIV.

3 Ibid. Page 27.

4 Ibid. Page 46.

5 A state of the expedition from Canada by Lieut. Burgoyne, page 10.

## III

Après la déroute de Braddock, notre sénile conteur n'a pas souvenance si Langlade retourna à la Baie Verte, ou s'il resta en service au fort Du Quesne.

Toutefois, le 9 aout 1756, nous voyons que Dumas, qui commandait ce dernier fort, lui ordonna d'aller au fort Cumberland avec un parti de Français et de Sauvages pour découvrir si les Anglais ne faisaient pas quelque mouvement dans la direction de l'Ohio. A une autre date, Dumas l'envoie à la tête de troupes semblables pour s'approcher de la frontière et s'emparer de quelque prisonnier afin d'en arracher des informations. Effectivement, il parvint près d'un fort ennemi et nuitamment fit prisonnière une vedette en faction qui lui dévoila qu'un officier anglais devait arriver au fort avec une somme considérable d'argent destinée à des fins publiques.

Langlade ne veut pas laisser échapper une telle prise, et il s'embusque avec un certain nombre d'hommes près du chemin où devait passer le porteur du précieux dépôt se croyant sûr de sa proie.

C'était en hiver....Tout à coup on entend des pas sur la neige congelée. C'est une garde à pied qui marche devant la voiture de l'officier chargé du trésor. L'embuscade est passé. Aussitôt Langlade sort du trou où il est blotti ; et un officier français s'avance à la tête des chevaux ; mais un chien importun aboie et donne l'éveil. Le conducteur soupçonnant un guet-apens fait tourner promptement ses chevaux et rebrousse chemin. Mais Langlade s'est jeté dans la voiture ; le fouet de l'officier laboure les flancs de ses coursiers qui s'élancent au grand galop ; puis il tire son pistolet et couche en joue son assaillant. Celui-ci saisit l'arme et évite un coup mortel. L'officier en désespoir de cause fouette alors alternativement ses chevaux et les épaules saignantes de Langlade, qui pour s'épargner d'autres étrivières, saute brusquement de la voiture, pestant contre son automédon et perd ainsi tout espoir de ravir ce qu'il convoitait tant.

Le pistolet fut son seul trophée. Langlade se plaisait à raconter cet incident de ses courses à travers la forêt.

Après la guerre, il rencontra fréquemment cet officier avec lequel il s'amusait au souvenir de sa mésaventure.

En 1757, M. de Langlade servit en Canada à la tête de ses fidèles Ottawas sous le marquis de Montcalm à la capture du fort William Henry.

En consultant les rapports officiels, on voit le nom de Langlade parmi les officiers attachés aux forces indiennes, et on constate une fois de plus, la véracité du mémoire du Capt. Grignon. [1]

A la fin de la campagne, par un ordre daté à Montréal, le 8 septembre 1757, Vaudreuil nomma Langlade commandant en second au poste de Michillimakinac.

En 1758, Langlade revint au Canada pour partager les périls et les lauriers des grandes opérations militaires qui s'accomplirent durant l'année. On affirme qu'il se trouvait parmi les troupes stationnées au fort Carillon, où le général Abercrombie fut, comme à Crécy, battu avec des forces cinq fois supérieures. Il a pu être présent à ce combat si glorieux dans nos annales militaires ; mais les rapports de Montcalm et de Doriel prouvent que les Indiens ne participèrent pas à ce fait d'armes. [2] Il aida encore à empêcher que la Pointe à Chevelure (*Crown Point*) ne passât à l'ennemi. Selon toute vraisemblance, il marcha ensuite à la rescousse du fort Duquesne que menaçaient de nouveau les Anglais. S'il y fut avec ses sauvages, il dut aider à défaire le brave Colonel Grant, ce capitaine si estimé des Iroquois et dont la peau seule trahissait l'origine.

Peyster, qui connut personnellement Langlade, affirme dans ses *Miscellanies*, que ce dernier aida à sauver la Pointe à Chevelure et le Fort Duquesne.

Ces nombreuses expéditions démontrent le courage à toute épreuve de ce généreux guerrier qui semblait se mutiplier et ne mesurait ni les distances ni les dangers, lorsqu'ils s'agissait de rendre nos armes victorieuses et de soutenir et élever le nom français.

## IV

Nous voici en 1759. La fortune si favorable à la cause française va déserter nos drapeaux ; le nombre écrasera enfin cette poignée de braves décidés comme Montcalm à s'ensevelir sous les ruines de la patrie ; sur le vieux fort de Québec cesseront de flotter ces blanches couleurs fleurdelisées qui s'y déployaient depuis les jours de Champlain. Parlons de ce que fit notre héros, l'un de ces Hectors canadiens qui eussent sauvé la colonie si, comme la cité de Priam, elle eût pu être sauvée.

Il n'est pas certain qu'il ait été au fort de Niagara commandé par le valeureux Pouchot, qui nous a laissé une si intéressante relation des dernières campagnes en Canada.

1 Documents de Paris.

2 Documents de Paris.

On présume qu'il prit part à l'engagement qui eut lieu près du fort et qui a été relaté par nos historiens. Mais Langlade n'a pas dû se trouver au siége de ce fort par Johnson qui succéda au Général Prideaux. Car le siége commença le 6 de juillet et la garnison française ne mit bas les armes qu'après plus de 18 jours d'une héroïque défense.

Dans un excellent mémoire du temps on lit : "Deux cents Sauvages des nations à l'entour du Missilimaquinac, commandés par le Sieur de Langlade, officier réformé, établi parmi eux, arrivèrent à Montréal le 23 juin et descendirent tout de suite à Québec."[1]

De Langlade venait offrir derechef sa vaillante épée à Montcalm qui, le premier de nos héros, n'avait que des héros à commander ; il venait assister à la dernière phase de la grande lutte où tant de fois brillèrent sa valeur et son habileté.

Nous allons voir qu'à Québec, il fut actif et courageux comme toujours :

Le 25 juillet 1759, 2,000 soldats de l'armée anglaise s'avançaient, les yeux fermés, dans les bois, vis-à-vis les retranchements français, tandis que 900 Sauvages les guettaient à une portée de pistolet, prêts à leur couper la retraite.

L'ennemi eût été taillé en pièces si de Lévis se fût rendu aux instances réitérées de Langlade, d'après Johnstone, l'auteur présumé du *Dialogue des morts.*[2]

Voici les paroles qu'il prête au général français rapportant ces détails à son digne émule : "Lorsque les Sauvages vous eurent cernés, ils envoyèrent leur officier de Langlade pour avertir M. de Lévis qu'ils vous tenaient dans leurs filets, mais que votre détachement paraissait être de près de deux mille hommes et par conséquent bien plus fort qu'eux. Ils le priaient instamment d'ordonner à M. de Repentigny de passer le gué avec onze cents soldats qu'il commandait dans ce poste, et se joindre à eux. Ils ajoutaient qu'ils répondaient sur leurs têtes, qu'il n'y aurait pas un seul homme de votre détachement à retourner à votre camp, mais qu'ils ne se croyaient pas assez forts pour se jeter sur vous sans ce secours des Canadiens. Il y avait beaucoup d'officiers au quartier de M. de Lévis, quand de Langlade vint le trouver de la part des sauvages. Le général les assembla, puis il leur donna son opinion

1 Mémoires sur les affaires du Canada depuis 1749 jusqu'à 1760. Page 144.

2 " Ce dialogue, dit le P. Martin, révèle beaucoup de faits fort curieux et qui paraissent inconnus à l'histoire."

*De Montcalm en Canada.* Introduction.

personnelle sur cette affaire. Il lui semblait dangereux d'attaquer dans les bois, un ennemi dont on ne pouvait pas bien apprécier la force ; il ajoutait que c'était peut-être l'armée anglaise toute entière et par conséquent qu'il s'agissait d'une action générale à laquelle ils n'étaient pas préparés :—et que s'il lui arrivait un échec, il serait blâmé d'avoir engagé le combat sans avoir reçu auparavant un ordre de ses chefs, M. de Vaudreuil et M. de Montcalm. Tous les officiers adoptèrent cette manière de voir à part son aide-de-camp qui soutint longuement l'opinion contraire en disant " que quand la fortune offre ses faveurs, il faut les saisir avec empressement." Ces raisons ne firent aucune impression sur Lévis, et Langlade fut renvoyé avec une réponse négative. Il y avait plus de deux milles depuis le quartier de M. de Lévis jusqu'au lieu où les sauvages étaient en embuscade. Langlade vint une seconde fois le trouver et faire de nouvelles instances et d'ardentes sollicitations, pour l'engager à donner ordre à M. de Repentigny de traverser la rivière avec son détachement ; mais il ne put pas obtenir du général un ordre positif.....

" Après avoir perdu une heure et demie, M. de Lévis se décida enfin à aller lui-même au gué et à donner ses ordres de vive voix ; mais à peine avait-il fait la moitié du chemin qu'il entendit une vive fusillade. Les Sauvages, après être restés si longtemps cachés à une portée de pistolet comme des chiens en arrêt devant le gibier, perdirent patience et firent enfin leur décharge. Ils tuèrent cent cinquante de vos soldats et se retirèrent sans perdre un seul homme.

" Il est évident que si de Repentigny eut passé la rivière avec son détachement de onze cents Canadiens, vous auriez été taillés en pièces et que cette affaire aurait mis fin à votre expédition. Après un pareil échec, votre armée n'aurait eu plus aucune espérance de succès. Son courage aurait été abattu et le Canada aurait été garanti contre une autre invasion de la Grande-Bretagne." [1]

1 Ce *dialogue des morts* a été traduit de l'anglais par le Rev. P. Martin et publié dans son savant ouvrage *De Montcalm en Canada*. P. 227,9,30.

—M. Jean Claude Panet, notaire, dans son *Journal du siége de Québec en* 1759, rapporte cet engagement d'une manière un peu différente. Il y a différence également dans les chiffres sur le nombre de l'ennemi et des soldats anglais tués : " Un parti de Sauvages Outaouais et de différentes nations passèrent le Sault Montmorency, se firent apercevoir de l'ennemi et se mirent ventre à terre. Les Anglais qui s'étaient aperçus de leur manœuvre défilèrent par deux colonnes, environ 1,500 hommes pour les cerner. Les Sauvages attendirent avec patience, trois heures ventre à terre, et, les ayant vus à portée, firent leur décharge et tuèrent environ 60 hommes. M. de Repentigny demanda 2,000 hommes à M. de Lévis, qui, les ayant demandés à M. le général de Montcalm, arrivèrent trop tard. La consternation était si grande parmi les Anglais qu'ils fuyaient en criant : " tout est perdu ; " mais on n'a pas profité de ce coup." *Journal de l'Instruction Publique* vol. X. Page 23.

Langlade était au premier rang dans l'armée française que vainquit Wolfe, le 13 septembre 1759, sur les Plaines d'Abraham.

De Gère, qui servait sous lui, affirme qu'il ne vit jamais un homme aussi parfaitement froid que Langlade ; la peur semblait ne pouvoir jamais atteindre ce cœur animé par le seul sentiment de la gloire. Un fait donnera l'idée de ce qu'était cet homme sur un champ de bataille. A force de décharges rapidement répétées, le canon de son fusil s'échauffa à tel point qu'il dut suspendre son feu pour le laisser refroidir. Il tira alors sa pipe de sa poche, la remplit de tabac, battit le briquet, et alluma, ne paraissant pas plus agité au milieu de la canonnade et du sifflement des balles que le marin qui a appris à rester impassible devant la vague mugissante.

Son fusil ayant perdu sa trop grande chaleur et lui-même étant plus frais ; il recommença le combat à sa place avec une nouvelle ardeur. Il pleura la perte de ses deux frères qui furent tués dans cette bataille. Son engagement étant expiré et le commandant de Québec, M. de Ramezay, étant décidé à capituler, Langlade fut de ceux qui crurent à la lâcheté d'une semblable mesure et il se retira de la place avec ceux qui le suivaient l'âme pleine de dégoût.

Quelques jours après, le boulevard des possessions françaises en Amérique était occupé par les soldats de Wolfe. La chûte de Québec devait entraîner la soumission de tout le pays au nouveau conquérant.

## V

L'année 1760 s'ouvre. L'état de la colonie est plus que jamais désespéré. Malgré de suprêmes efforts, les habitants de la Nouvelle-France abandonnés par la métropole n'auront plus qu'à jurer allégéance au vainqueur. Charles de Langlade revint de bonne heure au Canada cette année.

Il trouva une commission de lieutenant qui l'attendait de la part de Louis XV en date du premier de février ; ce qui montre combien il était en crédit auprès du Roi et son gouvernement.

Mais bien qu'il servit durant la guerre comme enseigne et lieutenant ; il parût toujours avoir eu des commandements égaux à celui de capitaine. Il dût être sous de Lévis lorsqu'avec sa valeureuse armée, il triompha pour une dernière fois sur le théâtre même de la défaite de Montcalm.

Lorsqu'il n'y eût plus l'ombre d'une espérance de conserver la possession du Canada, le Gouverneur Vaudreuil donna instruction à Charles de Langlade, à Montréal, le 3 septembre 1760, de con-

duire les troupes sous son commandement à Mackinaw et les Indiens à leurs villages. Il lui ordonna encore de prendre sous sa charge deux compagnies de déserteurs anglais et de les envoyer à la Louisiane où elles seraient en sûreté, advenant la chûte prochaine du Canada.

Six jours après, Vaudreuil envoya une dépêche à Langlade le notifiant que, vû la diminution de ses troupes et l'épuisement de ses ressources, il avait été forcé de livrer le Canada aux Anglais sous le général Amherst, le 6 de septembre ; que les stipulations de la capitulation étaient avantageuses à la colonie et particulièrement aux habitants de Michillimakinac, qui avaient la jouissance assurée de leur religion et la conservation de toutes leurs propriétés et de leurs pelleteries ; que les troupes ne devaient plus servir et qu'elles devaient livrer leurs armes avant de retourner en France ; qu'il devait assembler les officiers et les soldats du poste de Michillimakinac et les accompagner à tel port qu'il jugerait convenable avant leur départ pour la mère-patrie où il espérait le revoir avec tous les amis.

Ainsi, ajoute le mémoire, finit cette longue lutte entre deux puissances rivales pour la possession d'une partie de l'Amérique du Nord. Personne ne ressentit plus fortement l'abaissement de la France et le changement de domination que Langlade. Elevé sur la frontière et ayant passé sa vie dans la forêt ; il craignit que le vainqueur ne restreignit cette indépendance complète à laquelle il s'était habitué.

Il voyait enfin sa patrie passée à l'étranger malgré des années de luttes et des prodiges de vaillance ; et qui pouvait répondre de la conduite d'un pouvoir nouveau et irrité par une aussi énergique résistance ?

Aujourd'hui, nous pouvons à peine concevoir les incroyables difficultés attachées au service de partisan tel que le remplissait Langlade, toujours en marches pénibles et forcées dans les bois et n'ayant que la chasse pour moyen de subsistance.

Souvent le gibier faisait défaut ; une fois entr'autres Langlade et ses compagnons d'armes avaient dévoré la dernière miette de leurs provisions ; ils allèrent à la découverte et trouvèrent plusieurs serpents à sonnettes, qu'ils tuèrent et apprêtèrent ; la troupe affamée fit bombance avec ce mets qui nous semble si repoussant.

Aussi, si les Français eussent été vainqueurs, nul doute, dit le mémoire, que le nom et la renommée de Langlade eussent été plus connus de l'histoire ; mais le départ immédiat des chefs français après la conquête et la répugnance naturelle des vaincus à publier

des faits éclatants et des services, tout méritoires qu'ils fûssent, et le changement de gouvernement, ont dû contribuer au silence de l'histoire sur un dévouement aussi pur à la cause de la patrie !.....

## VI

La conquête du pays était terminée ; mais elle n'entraîna pas une pacification complète.

Le feu mourant de la guerre se ralluma avec ses sinistres lueurs dans le Nord-Ouest ; les Sauvages qui détestaient les Anglais ne voulurent pas passer sous le jong de ces "chiens déguisés en hommes sous des habits teints de sang." C'est ainsi que les qualifie l'audacieux organisateur de cette conspiration, le célèbre Pontiac.

Ces sauvages qui combattaient pour une cause perdue et aussi *pro aris et focis* commencèrent par la capture du fort Mackinac et le massacre de sa garnison.

Le nom de Langlade se rattache à plusieurs incidents de cette tuerie qui a eu tant de narrateurs. Langlade avait été de nouveau surintendant des Indiens à la Baie Verte ; il se trouvait dans le temps à Mackinac et était en bonne intelligence avec le commandant de ce poste, le capt. Etherington. Fidèle à son serment, il ne donnait pas dans la trame terrible qui s'ourdissait secrètement contre les Anglais. Informé du hardi coup de main qu'on complotait, il se rendit plusieurs fois auprès du Capt. Etherington et l'avertit des dangers qui le menaçaient s'il ne se tenait en garde contre les sauvages ; mais il n'y crut pas, et, fatigué de ces représentations réitérées, il éconduisit Langlade en lui disant de ne plus l'ennuyer avec ces contes de vieille commère.

Il paya cher son obstination à fermer l'oreille à ces charitables avis.

Le jour de la fête du roi, le 9 juin 1763, les Chippewas et les Sacs proposèrent de chômer ce jour par une partie de *baggatiway* ou de balle. Ce jeu dans lequel excellent les sauvages excita beaucoup d'intérêt.

Plusieurs fois, la balle fut intentionnellement jetée par dessus les palissades du fort qui leur était renvoyée ensuite par les soldats de la garnison. Etherington ordonna enfin d'ouvrir les portes afin qu'ils allassent chercher eux-mêmes la balle.

La première fois qu'elle fut ensuite lancée dans le fort, les Sauvages se ruèrent à sa poursuite ; puis fesant entendre leurs cris de guerre et armés du tomahawk et du coutelas pour scalper, firent

main basse sur la garnison qu'ils égorgèrent impitoyablement. Cette boucherie préméditée fut l'affaire d'un instant. Langlade, quoique témoin des horreurs de ce carnage, ne put rien faire pour l'arrêter.

Le capt. Etherington et le lieutenant Leslie restaient parmi les survivants ; mais ils étaient entre les mains des Indiens qui voulaient faire brûler au pôteau ces faces-pâles ; le bois était prêt, les prisonniers étaient liés et la torche allait enflammer le bûcher, lorsque Langlade arriva avec un parti d'Indiens loyaux. Il coupa les cordes qui attachaient les captifs et d'un ton fort et déterminé dit aux Sauvages hostiles : " Si vous n'êtes pas contents de ce que j'ai fait je suis prêt à vous rencontrer. " On se garda bien de relever le gant, trop de fois on avait éprouvé la valeur de Langlade. Après avoir mis en liberté Etherington et Leslie, il se tourna vers le premier et l'apostropha ainsi :

" Capt. Etherington, si vous eussiez écouté mes histoires de vieille femme, qui vous avertissaient à temps du péril, vous ne seriez pas à present dans une position aussi humiliante et la plupart de vos soldats ne seraient pas tués." Les quelques officiers et soldats qui échappèrent au massacre furent envoyés à Montréal sous une forte escorte de Sauvages.

Ces détails sont généralement confirmés par les nombreux historiens qui ont enregistré la sanglante prise de Mackinac. [1]

Alexander Henry, [2] traitant anglais, put considérer cette scène affreuse de la croisée de sa maison, presque attenante à celle de Langlade, qu'il désigne comme l'interprête Français. Comme son titre d'Anglais lui valait la mort sous ces circonstances, il se réfugia dans le grenier de la résidence de Langlade où il fut enfin découvert par les Sauvages qui furetaient partout pour immoler de nouvelles victimes.

Wenniway, le chef de la bande, le saisit et il brandissait sur sa tête un long couteau aiguisé, lorsque, arrêtant subitement son bras, il dit :

" Je ne te tuerai pas. Mon frère Musinigon a été tué par les Anglais ; tu prendras sa place et tu porteras son nom." [3]

Voilà la tragédie qui résulta de la coupable indifférence d'Etherington aux avertissements de Langlade.

1 Conspiracy of Pontiac. Parkman, p. 315 à 320.
Old Mackinaw. Strickland, p. 71 et 72.
History of Michigan. Lanman, p. 139 et 140.

2 Il est l'auteur d'un voyage en Amérique fort estimé.

3 Ibid. Strickland, p. 73. Ibid. Lanman, pages 141 et 142.

Si les Sauvages eussent été de suite réprimés, la guerre meurtrière qui ne se termina qu'en 1764, eût peut-être été étouffée à son principe.

## VII

Passons à la guerre américaine. Lorsqu'elle éclata, Charles de Langlade avait cinquante-deux ans, qu'il portait fort gaillardement. Le capt. de Peyster, qui commandait à Mackinaw lui persuada de prendre une part active dans la guerre, si ses services étaient requis : ce qui, d'après ses *Miscellanies*, était équivalent " à assurer à nos intérêts tous les Sauvages de l'Ouest."

Il eut bientôt ordre de lever une force Indienne et accompagné d'un corps considérable de Sioux, Sauks, Renards, Menomonees, Winnebagoes, Pottawattomies, Ottawas et Chippewas, il marcha sur Montréal. A leur arrivée en cette ville, un grand conseil fut tenu avec le grave cérémonial si cher aux Indiens. Puis un festin leur fut donné ; un bœuf entier fût rôti et servi à ces voraces convives qui l'engloutirent promptement. On sait qu'un banquet de guerre précédait la plupart de leurs expéditions ; on se garda bien de manquer à cet usage antique et solennel.

Le mémoire qui nous sert de guide ne signale aucun des services particuliers que rendit Langlade à la tête de ses guerriers. Il dit seulement qu'il servit sous le Major Campbell et qu'il descendit plus d'une fois au Canada durant cette lutte prolongée. Par des citations de Burgoyne et d'Anbury, nous avons vu que Langlade était avec le général anglais sur le Lac Champlain en 1777.

Il joignit avec ses Indiens l'armée de Burgoyne à Skenesborough (aujourd'hui Whitehall) ; mais ces troupes indisciplinées et mutines ne rendirent pas l'assistance qu'on attendait de ce renfort.

Ces farouches alliés ne se complaisaient que dans le vol et le pillage ; ils se rendirent coupables du meurtre odieux de cette héroïne Miss MacCrea, stigmatisé par tous les annalistes de la révolution et que quelques-uns attribuent aux Iroquois de St. Régis.

Lorsqu'on avait le plus besoin de leur présence, ils commencèrent à se débander et à s'enfuir jusqu'à ce qu'il n'en restât pas un seul au camp. [1]

Dans l'été de 1779, Charles de Langlade réunit les Indiens à L'arbre-Croche, dans le Michigan, pour aller appuyer le Lieut-

1 Voyage dans l'Amérique Septentrionale. Anbury, vol. I, p. 262.
A State, &c., by Lieut.-Gen. Burgoyne, p. 131.

Gouverneur Hamilton, de Détroit, qui marchait contre le Colonel américain Clarke, qui s'était emparé de tout le pays de l'Illinois.

Mais il arriva trop tard avec ses Indiens qui s'en retournèrent fort mécontents; Hamilton avait été mis en déroute et fait prisonnier par Clarke.

Comme les Américains ne firent pas d'autres expéditions contre le Nord-Ouest, de Langlade n'eut pas à servir à la fin de la guerre qui eut pour dénouement l'indépendance des colonies américaines révoltées contre l'Angleterre.

## VIII

Après la guerre de la révolution, Charles de Langlade continua de demeurer à la Baie-Verte, comme surintendant des Indiens dans ce quartier. Il allait de temps à autre à Mackinaw ou Toronto pour affaires publiques ou privées. J. Long, voyageur anglais, le mentionne en 1780, comme étant à la Prairie du Chien, " où il y a une ville très remarquable bâtie à la manière indienne, sous la garde de M. Langlade, interprête du roi, et qui fut fort charmé de nous voir."[1]

Vers 1782, le Lieutenant-Gouverneur Sinclair lui fit un octroi de toutes ses terres et prairies à la Baie Verte, qui étaient fort considérables. Outre cela, il recevait une annuité viagère de huit cents piastres en récompense de ses services durant l'insurrection américaine et qui lui valurent encore 3,000 âcres de terre sur la rivière La Trenche, en Haut-Canada.

Langlade, malgré son âge avancé, était resté dans le commandement de la milice. Aussi, pour honorer ce vétéran de l'armée, suivant une ancienne coutume des Canadiens, qu'a dépeinte si spirituellement M. de Gaspé ;[2] le premier de mai on plantait devant la maison du capitaine un long sapin ébranché et auquel on faisait la toilette. On saluait le mai, qui donnait son nom à la fête, d'une bruyante volée de décharges de fusils ; on le noircissait de poudre jusqu'à ce qu'il tombât en éclats. Charles de Langlade acceptait avec plaisir la démonstration de ces braves Canadiens qui l'entouraient et qui saisissaient l'occasion de lui prouver le respect dont il jouissait parmi eux.

Langlade s'était marié en 1759 avec Mlle. Charlotte Bourassa, fille de Laurent Bourassa, riche marchand de Montréal.

1 Voyage parmi les nations sauvages, p. 272.

2 Les Anciens Canadiens, p. 134 à 144.

De ce marriage naquirent deux filles dont l'une Lalotte, née en 1761, épousa un nommé Barcellou, mais mourut sans enfants et l'autre Domitelle, née en 1763, et qui se maria à M. Grignon, [1] père du Capt. Grignon, [2] qui nous a fourni cet intéressant mémoire.

Langlade, usé par l'âge et les fatigues de sa laborieuse existence, mourut en janvier 1800, après une maladie de deux semaines.

La considération générale et bien des regrets suivirent à la tombe ses restes qui furent inhumés à côté de ceux de son père, Augustin de Langlade, dans le cimetière de la Baie Verte.....

## IX

Ainsi s'éteignit Charles de Langlade. Ainsi passa ce héros dont la vie ne fut qu'un long et vaillant combat pour sa patrie. Quel guerrier gagna plus rudement que lui ses chevrons dans ces luttes herculéennes antérieures à la conquête ? Quel est celui qui peut offrir de plus beaux états de service que Langlade ? Il se plaisait à en faire l'énumération. Il avait été au feu dans quatre vingt dix-neuf batailles et escarmouches, et bien qu'il fût au déclin de la vie, il exprimait le désir d'aller au centième afin de faire un nombre rond.

Il était doux et patient, mais il ne pouvait jamais supporter l'insulte ; amical et bienveillant, il était chéri de toutes les classes de ses nombreuses connaissances.

Son intégrité était proverbiale et quoique sa position lui permît de frauder le gouvernement, ses comptes brillèrent toujours de la plus stricte exactitude.

Le nom que lui donnèrent les Indiens exprime bien leur idée du trait saillant de son caractère : *A-ke-wau-ge-ke-tau-so*, c'est-à dire un conquérant militaire. Comme son père, il fut un excellent catholique.

On le dépeint comme étant d'une moyenne taille, mesurant cinq pieds et neuf pouces, d'une solide charpente et d'une forte carrure. Son front était élevé et quelques flocons de cheveux argentaient sa tête dans sa vieillesse ; sous des sourcils épais et bien arqués,

1 Beaucoup de faits intéressants sur ce pionnier de la Baie Verte sont insérés dans *Grignon's Recollections*.

2 Augustin Grignon et Stanislas Chappin furent les deux Canadiens qui pilotèrent le parti de soldats Américains sous le Colonel Miller chargés de faire reconnaître l'autorité Américaine à la Baie Verte en 1816.

*Collections of the Hist. Society of Wisconsin. Vol.* I. P. 83. P. 103. *La France aux Colonies.* E. Rameau, P. 346.

brillaient deux yeux pénétrants et noirs comme le jais. Sa figure était ronde et fournie, et l'ensemble de son extérieur était beau. Quand il était habillé en uniforme anglais, couleur écarlate, avec son chapeau militaire, son épée et sa ceinture de maroquin rouge, il présentait une apparence aussi leste que martiale.

Tel était au physique le noble Charles de Langlade. Ajoutons qu'il cultiva toutes les vertus morales qui sont l'apanage du véritable héros.

JOSEPH TASSÉ.

---

# CONSTITUTION DU SOLEIL.[1]

---

Ce travail ne sera guère qu'un résumé de ce que les autorités scientifiques de nos jours nous apprennent sur le soleil. Parmi ces autorités, et même à leur tête, je ne craindrai pas de placer le Révérend Père Secchi, le célèbre directeur de l'observatoire du collége romain, qui, depuis 19 ans, comme il le dit lui-même, " étudie cet astre, auquel, après Dieu son créateur, nous devons tous les biens physiques dont nous jouissons ici-bas."

Je n'insisterai pas sur ce qui est connu depuis bien longtemps, par exemple : que le soleil est un globe 300,000 fois plus pesant que la terre, et 1,400,000 fois plus volumineux ; qu'il est le centre du mouvement des planètes, et que lui-même, emporté dans les espaces célestes, avec tout son cortége planétaire, décrit un orbite dont le centre semblerait être *Alcion*, l'une des *Plëïades*, orbite immense dont la période et l'étendue échappent encore aux astronomes. Il paraît aussi que notre soleil n'est comparativement qu'une étoile fort petite, et qu'elle fait partie de cette grande nébuleuse qu'on appelle *Voie-Lactée*.

Mais, qu'est-ce que le soleil ? De quelle matière est-il composé ? Et comment se fait-il qu'il ne se consume pas ? Dans tout être, vivant sur cette terre, il existe un principe de mort, ou plutôt, la

1 Les différents sujets mentionnés dans cet article ont été développés devant l'Union Catholique, au Collége Ste. Marie, dans trois conférences d'une heure chacune. Mais, ces conférences n'étant point écrites, nous n'avons pu répondre à la demande de la *Revue Canadienne* que par l'envoi de ce simple canevas.

mort est une suite de la vie : en est-il de même du soleil et des mondes ? Dieu les a-t-il créés pour être éternels, ou bien, la même loi qui maintenant les conserve, a-t-elle aussi pour mission de les détruire un jour ? Voilà certainement une question permise, et puisque Dieu "a livré le monde (matériel) aux disputes des savants," nous pouvons bien les interroger, et leur demander *si* et *quand* (dans leur opinion), le soleil doit s'éteindre ? Nous les consultons donc en disciples, non pas aveuglement soumis, mais respectueux. Quand bien même quelques-uns d'entre eux sembleraient oublier que *le concours de Dieu n'était pas seulement nécessaire au moment de la création, mais qu'il l'est à chaque instant de la conservation des êtres*, —ou bien, sans jamais dire un mot du créateur, sembleraient, comme le professeur Tyndall, *déifier la nature* et s'extasier devant un mot vide de sens, nous ne cesserions pas de les écouter pour cela, et nous n'accuserions que leurs études incomplètes, sachant bien que la métaphysique et la théodicée ne sont pas ce qui distingue le plus ces messieurs, "*ignorantes peccaverunt.*" Certes, nous aussi, nous admirons la nature ; mais, nous ne l'admirons que comme l'œuvre de Dieu ; et si nous parlons comme eux des lois de la nature, ce mot n'a rien de vague pour notre esprit ; nous entendons par là, comme tout philosophe raisonnable "*les lois imposées à la matière par le créateur.*" La physique, dans son sens le plus étendu, n'est que l'étude approfondie de ces lois

Disons donc d'abord ce que l'on entend par "*lois de conservation des énergies matérielles.*"

"*Dieu,*" *au commencement, a créé* (c.-à-d. fait de rien) *le ciel et la terre.*" Il crée encore tous les jours : il crée les âmes, il crée la vie animale, il crée la vie des plantes ; car quel savant est jamais parvenu, ou parviendra jamais, dans son laboratoire, à former de toutes pièces, un animal, ou seulement une fleur ou une feuille ?

Toutefois l'on peut dire que Dieu se repose *et requievit de opere quod patrorat ;* qu'il se repose maintenant de la création qu'il fit de la matière et de l'énergie matérielle. Aussi loin du moins que l'observation des savants peut atteindre, Dieu ne crée plus un seul atôme, et il n'en détruit aucun. Il ne donne plus à la matière aucune énergie nouvelle, et toute celle qu'il a donnée subsiste. Il y a changement, transport des groupes d'atômes : il y a changement, transport, modifications des énergies ; mais le grand total reste le même. Le principe vital lui-même peut bien diriger et appliquer l'énergie matérielle, mais il ne crée pas, il ne fait rien de rien.

L'énergie matérielle de l'univers peut être à l'état de force motrice, ou bien à l'état de chaleur, ou à l'état de lumière, ou à

l'état d'électricité, ou à l'état de magnétisme, ou à quelqu'autre état qui n'a pas encore de nom. Une quantité A de force motrice peut se changer en une quantité B de chaleur ; mais si cette chaleur redevient travail mécanique, elle n'en reproduira que la quantité A ni plus ni moins. La même quantité A de travail mécanique pourra produire une quantité C d'électricité, qui pourra se changer elle-même en la quantité B de chaleur ou la quantité D de lumière, ou la quantité E de magnétisme, mais cette quantité E de magnétisme reproduira à son tour ni plus ni moins que la quantité D de lumière, ou la quantité C d'électricité ou la quantité B de chaleur ou la quantité A de force motrice. Voilà ce que l'on entend par la *corrélation des forces physiques.* C'est une loi d'équivalence parfaite entre les différentes formes d'énergies matérielles, et la loi des équivalents chimiques n'en est elle-même qu'un cas particulier.

Mais ce qui doit surtout nous occuper, pour la théorie du soleil, c'est l'*équivalent mécanique de la chaleur.* Considérons donc cette forme d'énergie matérielle que l'on appelle *quantité de travail*, et qui peut s'exprimer par le produit d'un poids quelconque multiplié par le chemin qu'on lui fait parcourir. Ainsi, une livre pesant, élevée à la hauteur d'un pied, voilà ce qu'on prend en Angleterre pour unité de travail mécanique et qu'on appelle en anglais *foot-pound.* Qu'un poids d'une livre soit élevé, par une force quelconque, à la hauteur de 772 pieds, ou qu'il retombe de la même hauteur sous l'influence de l'attraction de la terre,—ou bien qu'un poids de 772 livres s'élève ou s'abaisse d'un pied, c'est toujours 772 unités de travail mécanique, 772 *foot-pounds.* D'un autre côté, la quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré Farenheit une livre d'eau, est prise pour unité de chaleur absolue et s'appelle une *calorie.* Or, c'est précisément 772 *foot-pounds* qui sont l'équivalent d'une calorie. Si l'on suppose un corps d'une livre qui tombe de 772 pieds de haut, le choc qui détruit son mouvement de translation donne aussitôt naissance à un autre mode de mouvement, le mouvement vibratoire des atômes qui constitue la chaleur : et la quantité de chaleur produite est précisément une calorie.

En France, et partout où le système métrique est suivi, un poids d'un kilogramme élevé à la hauteur d'un mètre constitue l'unité de travail mécanique, et s'appelle *kilogrammètre ;* La calorie est la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 0 à 1° C. un kilogramme d'eau, et dès lors la calorie du système métrique est équivalente à 423 kilogrammètres.

On démontre, du reste, que la chaleur produite par un choc est toujours proportionnelle au carré de la vitesse détruite, quelle

qu'ait été l'origine de cette vitesse. Si donc, on pouvait supposer qu'il tombât des corps étrangers dans le soleil, avec une vitesse finale d'environ 300 milles par seconde (et telle serait en effet la vitesse moyenne des aérolithes qui tomberaient dans le soleil), la destruction de la vitesse de ces corps produirait 6,000 fois plus de chaleur que ne ferait leur combustion s'ils étaient de charbon.

Mais voyons d'abord quelle est la dépense annuelle du soleil, et puis, nous chercherons si la permanence de la chaleur solaire peut, à la rigueur, s'expliquer par une pluie d'aérolithes.

La somme totale des énergies matérielles de l'univers étant constante, il est clair que le soleil perd tout ce qu'il donne. Or, Sir John Hershell, au Cap de Bonne-Espérance, et M. Pouillet, à Paris, étudiant la radiation solaire par des méthodes différentes, sont arrivés néanmoins à un résultat parfaitement identique : leurs savants travaux démontrent que les rayons du soleil tombant perpendiculairement sur une surface de glace, à la distance qui nous sépare de cet astre, c'est-à dire environ 95,000,000 de milles, peuvent en fondre une épaisseur d'à peu près 400 pieds dans un an. Figurez-vous donc un disque de glace ayant un diamètre égal à celui de la terre et 400 pieds d'épaisseur ; voilà ce que peut fondre la quantité de chaleur que notre globe reçoit du soleil chaque année ; et, par suite, on peut calculer que la totalité de la chaleur solaire rayonnée dans l'espace est 2,300,000,000 de fois plus considérable. Au lieu d'employer la chaleur du soleil à fondre de la glace, employons la à faire bouillir de l'eau. Tous les physiciens savent que la chaleur absorbée par la fusion de 100 livres de glace pourrait élever 79 livres d'eau de 0° C. à 100° C., c.-à-d. à l'ébullition ; eh bien, l'on a calculé, d'après les données d'Hershell et de Pouillet, que la chaleur émise par le soleil en une heure, serait capable d'élever de 0° à 100° un volume d'eau égal à 700,000,000 de milles cubes.

Voilà une idée des pertes du soleil en conséquence desquelles sa température devrait très-rapidement baisser. Comment donc cette température est elle entretenue ? Est-ce une pluie d'aérolithes qui, d'après la loi de conservation des énergies matérielles, donnerait naissance, en perdant leur mouvement de translation, à l'énorme quantité de chaleur dont nous avons parlé ? On connaît, par exemple, la masse de la terre ; on sait aussi, par les lois de la mécanique, avec quelle vitesse elle se précipiterait sur le soleil, si une force quelconque venait à l'arrêter dans son orbite ; or, le choc de la terre, ou, pour parler plus exactement, la cessation d'un travail mécanique proportionnel au produit de sa masse mutipliée par le carré de sa vitesse, engendrerait assez de chaleur pour

couvrir la dépense du soleil pendant 95 ans. Il suffirait donc pour expliquer la permanence de cet astre, que chaque siècle, il se précipitât sur lui une quantité de matière à peu près égale à celle de notre globe, phénomène qui, depuis le commencement des temps historiques, n'aurait pas augmenté encore d'une seule seconde le diamètre apparent du soleil.

Les phénomènes bien constatés des aérolithes qui tombent sur la terre, ainsi que les phénomènes des étoiles filantes, des pluies météoriques et de la lumière zodiacale, portent les savants à conjecturer, pour ne rien dire de plus, que les espaces planétaires, surtout dans le voisinage du soleil, sont remplis d'une multitude de petits astres qui gravitent autour du soleil, et qui, venant à s'embarrasser dans son atmosphère épaisse, finissent par se précipiter sur lui. D'autant plus que certaines comètes ont déjà révelé la présence, dans les espaces célestes, d'un milieu résistant, dont l'effet, durant un nombre de siècles, peut être très-peu sensible sur la masse énorme des planètes, mais au contraire très-sensible sur des masses plus légères, telles que celles des comètes et des aérolithes. On peut donc se représenter la matière de la lumière zodiacale comme s'enroulant sur le soleil en forme de spirale, en attendant que les planètes viennent elles-mêmes plus tard, mais inévitablement dans la suite des âges, s'y précipiter à leur tour. Rien n'est plus inexorable en effet qu'une loi de la nature bien démontrée. Si le corps plus léger, décrit une spirale au lieu d'une ellipse, les corps moins légers, les planètes et la terre en décrivent une aussi ; la différence n'est que du plus au moins, et leur chute dans le soleil ne serait plus qu'une question de temps, catastrophe dont la pensée nous rappelle involontairement le sixième chapitre de l'Apocalypse : *Et stellæ ceciderunt de cœlo... et cœlum recessit sicut liber involutus.*

Voilà la théorie du soleil proposée par l'allemand Méyer et développée d'une manière très-lucide par le professeur Tyndall.

De son côté, le R. Père Secchi, dans une conférence donnée l'année dernière aux élèves de l'école Ste. Geneviève, à Paris, leur explique la permanence de la chaleur solaire de la manière qui suit :

" Vous savez qu'aucune combinaison ne résiste à la chaleur, quelle que soit la stabilité de cette combinaison,—quelqu'énergie que possède la force d'affinité. Si on élève convenablement la température, les éléments se séparent et demeurent en présence les uns des autres, simplement mélangés, attendant pour se combiner de nouveau que la température se soit abaissée. C'est ce qu'on appelle la *dissociation*, et tel est l'état où se trouveraient, par exemple, les

gaz oxigène et hydrogène exposés à une température de 2,500° C. : ils demeureraient à l'état de mélange sans pouvoir constituer l'eau, qui doit cependant résulter de la combinaison de ces deux éléments. Mais le phénomène de la dissociation ne peut avoir lieu sans l'intervention d'une quantité énorme de chaleur. Pour le faire comprendre, supposons 1 kilogramme de glace à 0°. En se liquéfiant, il absorbera 79 calories ; pour s'échauffer à 100° et s'évaporer, il en absorbera 640 ; enfin, pour se dissocier, il lui faudra 3,954, à peu près 4,000 calories. Ce que nous disons de l'eau est également vrai de toutes les combinaisons : il n'y aurait à changer que les valeurs numériques des chaleurs latentes de fusion, de volatilisation et de dissociation. Nous devons en conclure qu'une quantité, même peu considérable, de matière à l'état de dissociation peut être considérée comme un magasin de chaleur latente, toujours prête à devenir sensible.

" La température de dissociation de l'eau est tout au plus 2,500°. La température du soleil étant au moins 5,000,000°, toute la masse qui le compose doit être dissociée, et contenir, par conséquent, une quantité énorme de chaleur latente, indépendamment de la chaleur sensible à laquelle est due cette température prodigieusement élevée. Quel est donc l'effet que doit produire sur la masse solaire la radiation dont elle est le siége ? le même effet, à peu près, que produit la radiation sur un corps liquide, arrivé à sa température de solidification. La chaleur nécessaire pour entretenir le rayonnement est empruntée à la partie du liquide qui se solidifie, en sorte que la température, au lieu de s'abaisser, demeure constante jusqu'à ce que la solidification soit terminée. C'est à peu près ce qui se passe à la surface du soleil. Cette masse incandescente, portée à une température de 5,000,000°, tend à se refroidir rapidement. La radiation produit en effet un refroidissement de la couche superficielle. Par le fait de ce refroidissement une partie des gaz qui composent l'atmosphère se trouvent abaissés au-dessous de leur température de dissociation ; ils cèdent donc une quantité énorme de chaleur, qui, de latente, devient sensible, et empêche ainsi un abaissement ultérieur de température. Il suffit, pour réparer les pertes continuelles de chaleur, qu'une masse de quelques kilogrammes passe ainsi chaque jour de l'état de dissociation à l'état de combinaison ; et il est évident, vu la masse énorme du globe solaire, que les choses peuvent rester dans cet état pendant des milliers de siècles, sans que la température du soleil change d'une manière qui soit appréciable pour nous. Je dis *pour nous*, car nous ne connaissons cette température qu'à quelques cent mille degrés près."

Ainsi la chaleur du soleil peut être entretenue non seulement par du travail mécanique qui se change en chaleur, mais aussi par de la chaleur latente qui devient sensible, car ces deux théories ne s'excluent pas l'une l'autre. Toutefois, il est à remarquer que les deux principes par lesquels on explique la vie du soleil nous entraînent à la conclusion qu'il doit s'éteindre un jour ; car un jour viendra qu'il n'y aura plus d'aérolithes hors du soleil, et que toute chaleur latente de dissociation, voire même de vaporisation et de fusion, après être devenue sensible, aura été rayonnée dans l'espace. Le soleil, dès lors, ne sera plus qu'un astre mort, un soleil encrouté, un roi dépouillé de sa couronne ; — énorme planète que les lois du mouvement continueront pour un temps à faire rouler dans l'espace pour le précipiter un jour sur l'étoile Alcion.

Mais, à ne considérer que les lois de la physique, il ne semble pas que ce refroidissement du soleil soit très-prochain.

Ecoutons ce que la science nous dit de son état actuel :

La matière constitutive du soleil paraît exister à trois états différents, que j'appellerais l'état condensé, l'état gazeux, l'état dissocié. Expliquons-nous : les couches extérieures, incessamment refroidies par la radiation, ont leur température assez basse pour être partiellement condensées, c'est-à-dire réduites à l'état liquide et même solide, de manière à former des nuages incandescents qui flottent en suspension dans l'atmosphère du soleil, à peu près comme les nuages aqueux flottent dans l'atmosphère terrestre. Ces nuages, composés de particules solides ou liquides, doivent, d'après les lois de la physique, posséder un pouvoir émissif bien supérieur à celui de gaz plus chauds mais non condensés ; ils forment donc l'enveloppe lumineuse que nous voyons et que nous appelons photosphère. Au-dessous de la photosphère se trouvent des couches moins refroidies de gaz incandescents dont le pouvoir émissif est moins considérable ; elles sont donc moins lumineuses et peuvent bien constituer la pénombre des taches que l'on aperçoit quand la photosphère se déchire.

Enfin, au-dessous des couches simplement gazeuzes, se trouve le noyau dissocié encore moins émissif, encore moins lumineux, et présentant l'aspect d'une tache plus noire au centre de la pénombre.

Mais comment se forment les taches et les déchirures de la photosphère ? On a proposé différentes explications ; voici celle que nous préférons.

Qu'un aérolithe, en décrivant sa spirale et se mouvant de l'ouest à l'est, comme toutes les planètes qui gravitent autour du soleil, vienne à pénétrer enfin dans la photosphère ; la chaleur produite

par le choc de ses atômes contre ceux du soleil, fera repasser la matière condensée de la photosphère à l'état gazeux, voire même à l'état dissocié ; ce dernier effet se produira surtout au centre de l'ébranlement ; de là une pénombre et un noyau de tache. Cette tache, au moment de sa formation, sera toujours projetée en avant dans le sens de la rotation solaire, parce que les aérolithes tombent obliquement.

De plus, comme tous les 33 ans, la terre est visitée par plus de météores et plus d'aérolithes, ainsi l'on peut bien supposer que la pluie de météores sur le soleil est plus abondante tous les 11 ans, d'où il devra résulter tous les 11 ans un maximum de taches ; et peut-être aussi, en conséquence de l'augmentation, dans le soleil, de ce mode d'énergie matérielle qu'on appelle chaleur, une augmentation correspondante de perturbations magnétiques à la surface de notre globe. Mais, quoiqu'il en soit de cette explication, un noyau noir *solide* et *froid* au centre du soleil, est une hypothèse que la science moderne a presque honte d'avoir acceptée.

Après avoir parlé de la constitution physique du soleil, c'est-à-dire des trois états physiques de la matière qui le constitue, disons un mot de sa constitution chimique, c'est-à-dire des substances chimiques qu'on y a découvertes.

Vraiment, si quelqu'un m'annonçait sérieusement qu'il a l'intention de voyager dans la lune, je ne trouverais pas la chose plus absurde que ne l'eussent fait beaucoup de gens, il y a quelques années, si l'on eut prophétisé devant eux ce qui se passe aujourd'hui, quand on travaille à analyser tout de bon la matière du soleil, des étoiles et des nébuleuses.

Oui, c'est un fait, on a déjà trouvé dans le soleil du fer, du nickel du cuivre, du calcium, du magnésium, du sodium, du chrôme, de l'hydrogène. On les y a vus sans possibilité d'erreur, et l'on est maintenant à y chercher de l'or, de l'argent, du mercure, de l'alluminium, de l'étain, du plomb, de l'arsenic, de l'antimoine.

Mais comment se fait cette analyse ?

Vous connaissez tous les brillantes couleurs qui résultent de la décomposition de la lumière blanche, le spectre, comme on l'appelle, et qu'on peut projeter sur un écran, de manière à former un bande magnifique des sept couleurs *violet*, *indigo*, *bleu*, *vert*, *jaune*, *orange*, *rouge*. Ces couleurs passent de l'une à l'autre par des nuances infinies sans aucun intervalle obscur, toutes les fois que la source lumineuse est un corps simplement incandescent comme serait un fil de platine chauffé au blanc par un courant électrique. Si la lumière provient du soleil, et qu'on fasse l'expérience avec de bons

instruments et les précautions convenables, on aperçoit tout le long du spectre une multitude de barres noires inégalement espacées et plus ou moins foncées, qui séparent les nuances. Si, au contraire, le spectre est produit par la lumière de l'étincelle électrique, au sein de laquelle se trouvent des corps en combustion, on aperçoit des raies brillantes qui tranchent nettement sur les couleurs au milieu desquelles elles se trouvent. Disons tout de suite que chaque élément, chaque substance, a la propriété singulière d'affecter la continuité du spectre de deux manières tout opposées. Si elle brûle dans la flamme dont la lumière produit le spectre, elle cause aussitôt dans ce dernier, un système de raies brillantes distribuées le long du spectre d'une manière invariable et dont le nombre et la position caractérisent entièrement la substance en combustion. Mais si les vapeurs de la même substance sont interposées sur le trajet du rayon lumineux qui forme le spectre, ces vapeurs produisent le long du spectre des raies noires, correspondant précisément, en position et en nombre, aux raies brillantes que la même substance produit dans sa combustion. Ainsi, le sodium en brûlant, produit dans le spectre un système de raies brillantes tout à fait caractéristiques du sodium, et les vapeurs du même métal, interposées sur le trajet du rayon lumineux, produisent dans le spectre continu un système de raies obscures, également caractéristiques du sodium ; et par une coïncidence remarquable, les positions des deux systèmes de raies sont identiques ; *chaque substance à l'état de vapeur absorbe les rayons qu'elle-même est capable d'émettre dans la combustion.*

Si donc le soleil est entouré de vapeurs métalliques, chaque vapeur absorbera certains rayons, et par suite, produira certaines raies noires, précisément aux mêmes points du spectre où sa combustion produirait des raies lumineuses. Brûlons donc différents corps, différents métaux dans l'étincelle électrique, et plaçant immédiatement au-dessous l'un de l'autre le spectre artificiel et celui du soleil, nous verrons quels systèmes de raies brillantes correspondent aux raies obscures du soleil. En constatant, par exemple, que les 60 principales raies lumineuses du fer en combustion, correspondent une à une, et dans le détail le plus complet, avec 60 raies obscures du soleil, nous conclurons la présence de vapeurs de fer entre le soleil et nous, et par conséquent dans l'atmosphère du soleil. Il en est de même de tous les autres corps ; et quel que soit le mélange de vapeurs inertes ou de vapeurs en combustion, chacune produit toujours infailliblement son système de raies obscures ou lumineuses, comme si elle était seule.

Voilà quelques unes des révélations fournies par la science moderne, sur la nature et la constitution du soleil. Mais avouons

qu'après tout, ce que l'on sait sur cet astre, est bien peu de chose, en comparaison de ce que l'on ignore ; et rappelons-nous du reste que le chrétien le moins riche de talent et de science, mais qui méritera par la sainteté de sa vie, d'être un jour admis dans le sein de Dieu, en saura plus sur toutes ces choses que la réunion de tous les savants irréligieux, dont l'orgueil et les prétentions aboutiront, s'ils ne se convertissent, au remords éternel dont parle l'Écriture : " *Ergo erravimus !* "

J. M. Aubier, S. J.

---

# ANNE SEVERIN.

A LADY GEORGIANA FULFERTON.

## LIV

(*Suite et fin.*)

On était au milieu de novembre. La journée était belle et presque chaude, ce qui arrive rarement en Italie, à cette époque de l'année qui est celle où l'habitant du Nord jouit avec le plus de bien-être de la douceur du climat, et compare le plus souvent le ciel gris de sa patrie lointaine avec le ciel bleu où son regard se prolonge.

Guy avait depuis quelques jours recouvré la faculté de parler, mais il n'en profitait encore que peu, car Franz, le fidèle et unique compagnon de sa solitude, cherchait à prolonger la période de repos qui avait été prescrite à son ami, et Guy lui-même sortait avec peine de ce silence pendant lequel il lui semblait avoir beaucoup vécu. Tout ce qui avait précédé son accident, toutes les circonstances qni s'étaient si rapidement succédées le jour où il avait eu lieu, et qui avaient produit dans son esprit un véritable vertige, elles étaient devenues pendant cette longue et silencieuse période claires et distinctes. Il se rendait compte maintenant de cette lutte inavouée, qui s'était si longtemps livrée dans son âme, entre le charme puissant qui le fascinait et ses meilleures aspirations déçues ! Il sentait que ce charme avait été rompu sans retour dans ce moment, dont il avait failli mourrir, où une révélation imprévue avait brisé à jamais sa confiance.

Mais cette rupture, il sentait aussi qu'elle était préparée depuis le jour où il avait revu Éveline à Rome. Aussi, lorsqu'il reçut d'elle une brève réponse qui était un adieu, et lorsqu'il apprit ensuite que lady Cécilia et sa nièce quittaient Rome pour aller passer le reste de l'hiver à Florence, ce ne fut pas cependant avec indifférence ; mais ce fut avec une secrète conviction que cette séparation leur rendait à tous deux une chance de bonheur qu'ils eussent en vain cherchée ensemble.

Toutefois, le médecin ayant remarqué en lui ce jour-là une agitation qui aurait pu aggraver son état, il lui avait conseillé de partir pour Albano.

C'est là que nous les retrouvons en ce moment, assis tous deux sur une de ces vastes terrasses couvertes, qui, presque partout en Italie sont l'appendice des plus humbles demeures, ainsi que des palais les plus somptueux. La villa qu'ils habitaient, jadis magnifique, était encore ornée de plus d'un fragment de peinture et de sculpture, qui témoignaient du luxe d'une autre époque ; mais elle était aujourd'hui passablement délabrée, le jardin était en désordre, et aucun soin n'y venait en aide à la luxuriante nature. Toutefois, exposée au grand soleil, dominant une admirable vue, toute entourée d'orangers dont les fruits dorés charmaient les yeux, c'était une habitation dont l'aspect était calme et reposant, plutôt que mélancolique. Elle convenait en ce moment mieux que tout autre à ceux qui venaient de s'y établir.

Nous l'avons dit, le charme qui avait fasciné Guy était rompu : et il en résultait pour lui plutôt l'amertume d'une déception que l'une de ces douleurs dont la vie demeure atteinte. Parfois même, en retrouvant avec Franz cette douceur d'être compris lorsqu'à peine il pouvait s'exprimer, il la savourait avec un transport augmenté par le contraste. Cependant une mélancolie profonde, et qui semblait n'avoir pas de proportion avec sa souffrance morale, ou physique, retardait le retour de ses forces et inquiétait Franz, qui n'en devinait pas bien la cause. Plus d'une fois, il avait été au moment d'interroger son ami ; mais craignant pour lui un effort, qui, même léger, eût encore pu être fatal, habitué d'ailleurs à attendre plutôt qu'à provoquer sa confiance, Franz attendait en effet, en se taisant, perdu lui-même d'ailleurs bien souvent dans des rêveries aussi profondes quoique moins troublées que celles de Guy.

Il en était ainsi au moment dont nous parlons, et le silence entre eux durait depuis quelque temps, lorsque Guy dit enfin tout d'un coup :

— Franz, as-tu revu ton dernier tableau depuis qu'il se trouve à la place qu'il occupe dans l'église à laquelle il était destiné !

— Non, dit Franz brièvement, avec un léger mouvement qu'il ne put maîtriser.

Puis il ajouta :

— Je n'ai pas cherché à le revoir.

— Mais je l'ai revu, moi ! s'écria Guy avec une vivacité soudaine, et, parlant de sa voix accoutumée, jusque-là encore très-altérée :

— Je l'ai vu, répéta-t-il et maintenant que je puis parler sans crainte, je vais te dire quand et comment.

Et alors, pour la première fois, il lui fit le récit de l'apparition soudaine qui lui avait causé une impression si profonde et si inattendue.

Une vive joie pénétra le tendre et généreux cœur de celui qui l'écoutait, et elle se peignit sur son visage.

— C'était un bon et beau présage, dit-il, et je bénis l'inspiration qui guida mon pinceau.

— Et moi aussi, je la bénis, dit Guy avec ardeur, sa mémoire lui retraçant tout ce qu'il avait trouvé de force dans ce souvenir soudainement réveillé.

— Cette inspiration, continua Franz, m'a conduit d'ailleurs à en chercher de plus hautes ; mais que Dieu me le pardonne, je ne puis regretter d'avoir ainsi reproduit malgré moi les traits d'Anne Severin. Qui sait s'il ne sera pas accordé à son image de produire un peu de ce bien qu'elle a le don de faire elle-même ? Toutefois, répéta-t-il d'une voix plus ferme et plus grave, je ne suis point retourné dans cette église depuis que ce tableau y est placé, et je n'y retournerai point.

Tandis que Franz un instant entraîné par ses souvenirs, disait ces mots, Guy était retombé dans le sombre silence qui avait précédé son récit ; mais Franz, encouragé par ce qu'il venait d'entendre, allait reprendre la conversation et la ramener à ce sujet qu'il n'avait pas osé aborder, lorsqu'il fut interrompu par un bruit fort inusité dans le lieu écarté où était située leur villa. Ce bruit, c'était celui d'une voiture arrivant avec fracas sur la route, et qui bientôt s'arrêta devant la grille de la villa.

Franz se leva, tout en arrêtant Guy qui voulait le suivre, mais trop faible encore, il pâlissait de cet effort.

— Non, dit-il, attends ici. Je vais et je reviens.

Il alla, en effet, et revint presque sur-le-champ.

— Guy, dit-il d'une voix calme pour ne pas agiter son ami, voici une arrivée qui te fera plaisir.

— C'est Pierre ! dit Guy vivement, en se levant ; j'en suis sûr, je l'attendais.

— Tant mieux, car je craignais pour toi l'effet de la surprise.

— Non, j'avais compté les jours, je savais qu'il viendrait ; donne-moi la main, je veux qu'il me trouve debout. Franz, ajouta-t-il tout bas, est-il venu seul.

— Oui, seul.

Guy s'arrêta ; mais son visage s'altéra, et lorsque Severin l'aperçut et le serra dans ses bras, ce fut avec une joie mêlée d'épouvante Il ne pouvait le croire en convalescence, et il lui fallut longtemps pour s'accoutumer au changemeut qu'avait produit dans l'aspect du jeune homme la rude secousse qu'il avait subie.

Bientôt, cependant, toute cette première émotion s'apaisa ; mais celle qui suivit, lorsque Severin apprit la rupture du mariage de Guy, sembla telle que les deux jeunes gens eurent de la peine à se l'expliquer. On n'aurait pu dire, en effet, s'il était heureux de cette nouvelle ; la seule chose évidente, c'était qu'il en était visiblement troublé.

De son côte, ce fut avec une sorte d'embarras que Guy demanda enfin si *personne* ne lui avait écrit.

Severin fut tiré de sa distraction par cette demande.

— Des lettres, dit-il ; mais oui, sans doute, oui assurément, j'ai des lettres pour vous... de tout le monde. — Je vais aller vous les chercher.

L'émotion et la surprise avaient momentanément augmenté la faiblesse de Guy, et il était si pâle que Franz hésita à permettre que ces lettres lui fussent remises. Mais Guy, les apercevant les arracha de ses mains en disant :

— Merci, merci, Franz ; maintenant laisse-moi.

Resté seul, il les ouvrit et se mit à les lire avidement...

Il y en avait quatre : l'une était d'Anne, l'autre de sa mère, la troisième du curé, la dernière de la vicomtesse de Nébriant, et chose surprenante, celle-là parut la plus intéressante de toutes à Guy ; nous allons donc la mettre, de préférence aux autres, sous les yeux du lecteur.

## LV

Hauteville, le 5 novembre, 183...

" Mon cher Guy,

" Voilà bien longtemps que je veux vous écrire, mais j'ai eu de tristes raisons pour garder le silence, et maintenant j'en ai de très-bonnes pour le rompre.

" Mon pauvre Guido !.... j'ai été à la mort... et je ne serais plus de ce monde s'il ne se trouvait pas dans ce même monde, une créa-

ture qui se nomme Anne Severin... et avant d'aller plus loin — car cela me pèse — j'espère que jamais, au grand jamais, il ne vous vient en tête de songer à plusieurs sottises que je vous ai dites un jour où vous m'aviez brusquement révélé votre intention juvénile de la prendre pour femme. Si pourtant, par malheur pour moi, vous ne les aviez pas oubliées, veillez aujourd'hui les effacer de votre mémoire et les regarder à jamais comme non avenues. Tout est pour le mieux : vous épousez une riche heritière, et, de plus, la plus jolie fille d'Angleterre ; mais pourtant, j'ai besoin de vous le dire, Guy, votre première idée était bonne, et, sans regretter ce qui est, je tiens à ne plus être comptée parmi ceux qui eussent trouvé à redire à ce qui aurait pu être.

" J'en viens maintenant à moi, ce qui, ainsi que vou sallez le voir, me ramènera à elle. Après votre départ et celui de lady Cécilia de Paris, je suis revenue, comme vous le savez, m'établir à Hauteville, où tous les travaux que j'avais dirigés pendant mon séjour à Villiers se trouvaient assez avancés pour me permettre de prendre possession.

" J'arrive donc, je m'installe, et je commençais à jouir de mon séjour, lorsque éclate à Sérigny dans mon plus proche voisinage, une affreuse épidémie, qui jette autour de nous une extrême épouvante, et qui, je ne vous le cache pas, m'en cause une telle à moi-même tellement vive, que, dès le premier jour, j'avais perdu la tête et je voulais m'enfuir. Toutefois, sur l'avis du médecin qui me montrait dans la fuite un autre danger plus grand que le premier, je me décidai à rester. Il me disait de me calmer, ce qui était une bêtise, et il ajoutait que la peur produisait le mal, ce qui en était une autre, car plus il me disait que la peur pourrait me faire cet effet-là, plus, comme de juste, j'avais peur. Bref, mon cher enfant, un beau jour, je fus bel et bien prise de cet effroyable fièvre, et, trois heures après, ma femme de chambre (Denise que vous connaissez), fut atteinte à son tour de l'épidémie avec non moins de violence que moi. En vérité, Guy, une personne plus brave que je ne le suis eût tremblé...

"J'étais seule, à la chute de ce même jour, en proie à une angoisse morale et physique inexprimable, n'ayant pour me soigner qu'une paysanne appelée à la hâte pour remplacer Denise, et dont le visage inconnu ajoutait une impression sinistre de plus à toutes les autres. Il me semblait être abandonnée du monde entier. Je ne croyais pas pouvoir lutter contre le mal croissant dont je me sentais envahie. J'aurais voulu savoir prier Dieu, et je ne savais pas comment m'y prendre. Je me sentais désespérée.

"Bientôt je n'eus plus ma tête, et je tombai dans un sommeil

qui, je le crois, était une défaillance, car tout cela est fort confus dans ma mémoire. Je sais seulement qu'en revenant à moi je n'étais plus seule, je n'avais plus auprès de moi la maladroite paysanne dont la vue m'avait été si déplaisante : une douce main était posée sur mon front, un doux visage était tout près du mien ; cette main c'était celle d'Anne Severin ; ce doux visage, c'était le sien, et, dès que je pus faire une question, j'appris qu'elle était là non pour me faire seulement une visite, mais pour ne plus me quitter, pour remplacer la paysanne qui me servait, pour me servir, enfin, comme uue bonne fée, ou plutôt comme un ange. Pendant quatre jours et quatre nuits, elle resta là, ne quittant mon lit que pour aller à celui où gisait Denise dans une chambre voisine, sans bruit, sans hâte, sans agitation, nous soignant et nous consolant à la fois avec tant d'exactitude, de fermeté et de douceur, que cela tenait de l'enchantement. Ses petites mains semblaient donner de la vertu aux remèdes et posséder celle de calmer la souffrance, et sa voix si douce avait aussi le talent de faire pénétrer dans mon âme les courtes prières qu'elle faisait près de moi et que je me rappelais ensuite sans peine lorsque je voulais prier toute seule. Que vous dirais-je, Guy, cette maladie, dont j'avais si peur d'avance, elle demeurera pour moi un heureux souvenir, car j'espère non-seulement être guérie pour le moment, mais, grâce à elle, être devenue peut-être un peu meilleure pour toujours.

" Et maintenant, vous savez sans doute comment il se fait qu'elle s'est trouvée près de moi si à propos, cette charmante fille, car on ne vous aura pas, je pense, laissé ignorer qu'elle était venu spontanément s'offrir pour soigner les enfants de l'école, tandis que les sœurs se dévouaient aux malades, et je suppose qu'on vous aura raconté aussi son dévouement héroïque lorsque l'épidémie a éclaté dans l'école elle-même, et tout ce qui fait que son nom ne s'oubliera plus dans ce pays ; mais, quant à ce qui me regarde, je tenais à vous en informer moi-même, et c'est pourquoi j'ai été longtemps à écrire ces trois pages, car je suis encore très-faible, et cette lettre...

" J'en étais là, mon cher Guy, lorsque j'ai reçu avec le plus vif chagrin la nouvelle du grave accident qui vous est survenu. J'ai hâte de vous dire... "

Guy s'arrêta à son tour. Le reste de la lettre ne regardait plus que lui, il ne l'acheva pas... ; il n'eût pas été en état de poursuivre

Ce qu'il venait de lire avait pour ainsi dire rompu une digue dans son cœur, et le flot de sa jeune tendresse pour Anne y rejaillissait avec une force qui semblait accrue maintenant par les circonstances mêmes qui l'avaient réprimé, mais jamais tari. Il rouvrit et

relut la lettre qu'il venait de recevoir d'elle. Cette lettre écrite lorsqu'Anne n'était informée que de la maladie de Guy, et nullement de ce qui l'avait précédée et suivie, exprimait son anxiété pour lui dans des termes que la pauvre Anne avait eu grand soin de mesurer, et qui ne rendaient que bien faiblement l'angoisse de son cœur. Cette lettre était donc bien loin de correspondre aux sentiments de celui qui la lisait. L'amertume passée, redevenue sans cesse, présente depuis quelques jours, fut encore augmentée par ce contraste, mais elle ne remarqua aucun doute dans son cœur. Ce sanctuaire intérieur où résidait pour lui le bonheur, Éveline n'y avait jamais pénétré. A son propre insu comme à celui d'Anne, c'était elle, elle seule qui en était demeurée gardienne. Il le reconnaissait sans détour, sans regret, et quoique ce fut en ce moment sans espérance, avec une sorte de joie, car les nuages étaient dissipés, il revoyait l'étoile première de sa vie, et, quel que fut l'avenir, il aimait à sentir qu'il ne pourrait plus jamais être entraîné à en suivre aucun autre !

Dans l'état de faiblesse où était Guy, la double émotion que lui avaient causée l'arrivée de Severin et les lettres dont il était porteur, amenèrent une légère rechute, qui l'obligea à se soumettre quelques jours encore au repos et au silence ; mais enfin, lorsqu'il se retrouva en état de jouir de la présence de ses deux amis, sa convalescence devint rapide, et leurs causeries à trois eussent été aussi douces qu'autrefois, si une inexplicable contrainte n'eût semblé se glisser entre eux et les faire tomber tour à tour dans des accès de silence qui indiquaient chez tous les trois une pensée que chacun hésitait à exprimer. Quant à Franz, cette habitude était chez lui si ancienne, qu'à peine si on pouvait s'apercevoir d'un changement, et cependant, plus que de coutume, il semblait avoir maintenant besoin de solitude et de silence ; plus souvent encore que jadis, il quittait ce petit cercle intime et restreint pour se retirer dans sa chambre ou pour aller chercher une retraite plus profonde dans de lointaines et solitaires promenades.

Severin et Guy étaient demeurés un jour sur la terrasse, le premier tenant à la main un journal qui avait servi de sujet au début de leur conversation ; le second se promenant sous ces longues arcades d'un pas qui annonçait le retour de ses forces, mais qui trahissait aussi une tristesse et un malaise dont la cause préoccupait celui qui l'observait sans en avoir l'air et lui demeurait encore inconnue. Après s'être ainsi promené quelques temps en silence, Guy était allé s'asseoir sur le bord de la terrasse, et la tête appuyée contre une des colonnes entourés de vigne grimpante, qui soutenaient les arches de la loggia, il regardait au loin, mais

l'expression de ses yeux ne reflétait point la beauté de la nature environnante. Un découragement profond, une mélancolie amère y semblaient seuls empreints, et Severin, après l'avoir contemplé un instant, ferma son journal, et devint lui-même plus pensif que Guy.

Enfin il se leva, et se rapprochant du jeune homme, il lui dit tout d'un coup.

— A quoi pensez-vous, Guy ? dites-le -moi franchement.

Guy était si absorbé, qu'il ne l'avait point vu venir : il tressaillit, et d'abord ne répondit pas.

— Alors laissez-moi le deviner.

Les longues paupières de Guy se baissèrent comme celles d'une jeune fille.

— Cela ne vous sera pas très-difficile, je pense, dit-il, tandis que son visage, très-pâle encore, se colorait faiblement.

— Eh bien ! mon ami, dit Severin d'une voix paternelle, je devine que la récente blessure saigne encore ; le mal était profond, il n'est pas guéri ; mais le temps en viendra à bout, mon enfant. Voyez-vous, il vous faut un effort, vous voilà guéri. Il faut quitter Rome, voyager ; il faut vous distraire, enfin.

Il n'avait pas achevé ces paroles, que les grands yeux de Guy s'étaient relevés avec une expression de surprise si naturelle, que Severin s'arrêta, surpris à son tour et s'écria :

— Ce n'est pas cela ? Je me trompe ? Eh bien ! alors, que diable avez-vous ? Dites-le-moi. Voyons, Guy, parlez : n'avez-vous plus confiance en moi ?

Guy passa son bras sous celui de Severin, avec ce mélange de respect et de familiarité qui avait toujours caractérisé ses rapports avec l'ami de son père.

— Comment, Pierre, lui dit-il enfin, vous connaissez toute ma vie, et vous ne devinez pas quel est le regret qui se réveille plus ardent que jamais depuis que l'illusion que j'avais follement poursuivie s'est évanouie pour moi sans retour ?...

Severin le regarda d'un air incertain.

— Vous ne comprenez pas que mon sort, qui a l'air si brillant, est un sort étrange, malheureux, et je dirais même *injuste*, si cette parole n'exprimait pas une pensée qu'il faut combattre. Et pourtant, poursuivit-il avec un accent dont la tristesse devenait de plus en plus amère, j'en ai vu plus d'un, parmi ces profanateurs de leur jeunesse, parmi ces hommes de mon âge, qui trouvent bon de jeter dans la fange, avec leurs belles années, leur intelligence leur cœur et leur âme. J'en ai vu, au bout du compte, trouver pour accepter ce cœur flétri un cœur pur parfois comme celui des anges.

Oui, je vous le dis, cela se voit souvent, et je n'en veux pas gémir, car je conçois que ce bonheur immérité, puisse être un bienfait et un remède que je ne voudrais pas leur ravir... Mais peut on concevoir que, lorsqu'un homme a prétendu maintenir dans sa jeunesse les promesses faites au Dieu de son enfance, lorsqu'il n'a profané ni sa vie ni son cœur, lorsqu'il a placé dans une affection sainte sa première et pure ambition, et qu'il n'a rêvé ici-bas d'autre bonheur que celui d'un pieux et doux foyer, cette affection soit déçue, ce bonheur lui soit refusé, et qu'il retombe enfin de ces hauteurs, dans des déceptions et des mécomptes au delà desquels peut-être pourraient renaître les tentations vaincues ? Voilà ce qui est triste, Severin, et voilà mon histoire. Ma vie eût été préservée de l'épreuve qui l'a presque brisée ; ma vie eût été heureuse et bénie, si... si... vous ne l'ignorez pas, je pense, si Anne, qui pour tous est un ange, n'eût été, pour son pauvre ami, froide, ingrate et cruelle !...

Guy acheva ce véhément discours sur un siége où il s'était jeté, et il cherchait à reprendre haleine. Il s'était cru tout à fait rétabli, mais il sentait, après l'effort qu'il venait de faire, qu'il était faible et haletant.

Il demeura ainsi sans parler jusqu'à ce que le silence fût rompu par ce seul mot : " Guy ! " prononcé d'une voix émue.

Guy, surpris, leva la tête ; les traits d'ordinaire si calmes de Severin manifestaient une émotion non moins vive que son accent ; enfin, il dit d'une voix entrecoupée :

— Guy, mon enfant, ce n'est pas elle... ce n'est pas Anne, c'est moi qu'il faut accuser... c'est à moi qu'il faut pardonner.

Il est inutile de rapporter les rapides questions de Guy, la joie, les regrets et les espérances qui se succédaient pendant l'entretien incohérent qu'amena cette subite révélation. Tout dans le présent et l'avenir semblait être changé et transformé. Anne avait été tendre, ferme, dévouée et fidèle, et c'était lui qui avait été léger, ingrat et aveugle... Mais ce qui dominait tout, c'était l'objet de cette heure, joie qui réparait et surpassait toutes les peines. Oh ! oui, tout était mieux ainsi. Il n'eût pas si tendrement apprécié et chérie, celle qui lui était rendue, s'il n'avait pas cru l'avoir perdue sans retour. Elle n'eût pas été si noble, et Severin lui-même n'eût pas été si grand, si délicat, si fier, sans cette rigueur passée, sans la simplicité avec laquelle maintenant, après avoir attendu Guy, il acceptait pour son enfant le bonheur qu'il avait d'abord éloigné d'elle et lui rendait la douce mission qu'il avait été si près de lui faire trahir.

— Aujourd'hui, dit Pierre Severin avec une sorte de solennité, en vous donnant mon consentement, je crois accomplir la volonté de Dieu autant qu'il m'est donné de la comprendre ; c'est vous dire,

mon cher ami, que l'opinion du monde à ce sujet ne pourra plus désormais me troubler.

Le visage de Guy rayonnait de joie et d'espérance lorsque Franz revint de sa longue promenade ; le premier regard de son ami n'eut pas le temps d'être suivi d'une question. Guy avait hâte de tout lui dire et était impatient aussi de fixer l'heure de son départ, non qu'il fût pressé d'aller se jeter aux pieds d'Anne et de lui redemander sa main ; mais il avait besoin de la voir, de l'entendre, de la retrouver et de redevenir enfin digne d'elle près d'elle !...

Franz l'écouta avec une attention profonde et attendrie :

—Oh ! que Dieu soit bénie ! dit-il, maintenant, j'aurai le courage de te dire adieu.

—Adieu, répéta Guy, que veux-tu dire ? Plus que jamais n'allons-nous pas être unis ?

Franz ne répondit pas en ce moment. Il voulut laisser à l'agitation de son ami le temps de se calmer. Mais le même soir, il reprit avec lui l'entretien interrompu :

— Guy, lui dit-il alors d'une voix douce et sérieuse, il y a longtemps que j'hésite à te confier ma résolution, car je me sentais une sorte de terreur à la pensée de te laisser seul ; maintenant, Dieu m'a exaucé, rien ne me retient plus et je puis tout te dire.

— Je te devine, Franz, le bien ne te suffit pas, tu veux le plus, le mieux, le parfait ; mais pourquoi nous dire adieu, pourquoi ma vie, que j'espère rendre utile, doit-elle devenir étrangère à la tienne ?

— Étrangère, dit Franz, nos âmes sont unies pour l'éternité, et mes pensées te suivront partout et toujours, mais il faut nous séparer ici-bas.

Il y avait quelque chose de doux, mais irrévocable dans ce peu de mots. Guy attendit ce que son ami allait ajouter, avec un sentiment où la tendresse était mêlée de respect.

— Je vais partir, dit Franz simplement, et très-probablement pour ne revenir jamais. La vie est toujours belle, mais souvent courte là où je vais, et s'il en est de prolongées ou d'épargnées, je ne désire point que ce soit la mienne. Toutefois, j'embrasse tout, la plus dure vie comme la plus prompte et douloureuse mort. Dieu est mon maître, je suis à lui pour l'une et pour l'autre.

-- Quand pars-tu ? dit Guy avec émotion, et dans quel lieu vas-tu ?

— A Jérusalem d'abord, dit Franz avec un accent qui donnait à ce grand nom une signification particulière, j'ai à faire la une prière spéciale, une promesse sacrée, une offrande solennelle avant de poursuivre ma route. Mais avant la fin de l'année qui s'achève je serai en route pour l'extrême Orient. Le lieu précis de notre

destination n'est pas encore fixée. Mon compagnon de voyage, tu le connais, ou du moins tu l'as vu, car c'est lui, que tu as entendu prêcher au Colisée. Il sera envoyé là où le travail sera le plus rude et le péril le plus grand, et j'ai obtenu la grâce de ne pas le quitter. Dieu m'a conduit vers lui, et il me conduira à Dieu par le chemin qu'il a choisi pour lui-même.

Cette résolution de Franz jeta sur les derniers jours de leur réunion à Albano un voile de solennelle tristesse, consolée toutefois par une tendresse qui semblait s'être élevée pour tous deux au-dessus de ce monde et qui donnait à l'un autant de force et de ferveur qu'à l'autre. Parfois cependant, le souvenir des paroles de Franz sur le Palatin faisait passer devant les yeux de Guy une vision sanglante, et il frémissait malgré lui.

— Allons donc, mon Guy, lui disait alors Franz en souriant, depuis quand le sang versé sur un champ de bataille te fait-il peur ? Et en est-il un, je te le demande, plus grand et plus glorieux que celui où je suis appelé ?

— Non, Franz, non, je ne veux pas trembler pour toi, je ne veux pas te plaindre. Quelque incapable que je sois de t'imiter, je te comprends, et, malgré tout ce que je possède et tout ce qui m'attend, je pourrais dire que je t'envie, car la simple raison me suffit pour comprendre que s'il est doux ici-bas d'aimer sa patrie, s'il est grand et glorieux de mourir pour elle, ceux à qui cet amour est accordé et cette mort réservée pour l'autre, pour la véritable et éternelle patrie, ceux-là sont dès ce monde les plus heureux de tous.

Nous n'en dirons pas davantage sur les adieux des deux amis ; nous ne dirons pas de quels sérieux discours, de quelles solennelles promesses, de quelles douces larmes ils furent accompagnés. Nous dirons seulement que ce furent pour tous les deux des discours féconds, des promesses maintenues, des larmes bénies !

L'heure de la séparation vint enfin : au moment où Guy et Severin allaient s'embarquer, Franz, revêtu du même habit que son vénérable guide, monta avec lui sur le navire qui devait les emmener sans retour, et Guy, debout sur la rive, le suivit d'un regard voilé de larmes jusqu'à ce qu'il l'eût vu disparaître à l'horizon !

## LVI

Le vent soufflait et la soirée était froide, comme le jour où, à la même époque l'année précédente, nous avons vu Anne Severin attendant son père à la grille du petit jardin du chalet. C'est à la

même place que nous la retrouvons aujourd'hui ; mais, cette fois, aucune inquiétude ne voile son front. Une douce et tranquille joie se trahit au contraire dans tous ses mouvements, et sa mère, assise à sa place accoutumée, la suit des yeux en souriant, tandis qu'elle va et vient du jardin au foyer où pétille un feu réjouissant. Enfin, le jour tombe, la nuit vient. Anne ferme la fenêtre, et venant embrasser celle qui lui tend les bras, elle lui dit :

— Oh ! chère mère, n'est-ce pas heureux de penser q'uils ne peuvent plus tarder maintenant, que nous allons les revoir et que tout va redevenir comme autrefois !

" Comme autrefois !" Tout ce qu'Anne avait connu de bonheur dans sa vie était exprimé par cette parole, et lorsqu'une heure après Guy fut arrivé et qu'il se retrouva, en effet, au milieu de ses amis comme jadis, on aurait pu croire, tant cette première soirée de réunion fut calme et paisible, qu'à lui aussi ce bonheur suffisait ! Guy revoyait Anne avec un sentiment trop profond pour être pressé de s'épancher. Ce trésor désiré et perdu, poursuivi et retrouvé enfin pour le posséder jusqu'à la mort, il en appréciait le prix mieux que jamais, il osait croire qu'il en était devenu plus digne. Il se sentait mûri par l'épreuve qu'il avait subie loin d'elle, et fortifié par les entretiens et le souvenir de l'ami qui, de loin, les protégeait de ses prières ; mais tout cela, il attendit pour le dire, et n'en fut pas écouté avec moins d'émotion lorsqu'il parla enfin, et qu'il versa le contenu de son cœur tout entier aux pieds de celle que sa mère avait si bien nommée dès leur enfance " l'ange gardien de son pauvre Guy. "

Aussi, lorsque tout eut été peu à peu dévoilé au bon curé, dans le long entretien au presbytère dont l'heure vint bientôt, il put à bon droit s'écrier :

— Ne l'avais-je pas bien dit que tout vient à point à qui sait espérer, c'est-à-dire, mon cher enfant, tu me comprends bien, n'est-ce pas ? à qui sait espérer *en Dieu.* Car, soit qu'il accorde la réalisation dès ce monde, telle qu'elle vous est donnée aujourd'hui, soit qu'il l'ajourne pour la rendre plus complète au delà de la vie, il est toujours et éternellement fidèle !

Aux premiers jours du printemps, l'abbé Gabriel bénit l'union des deux enfants qu'il avait vu naître, et peu après, les deux nouveaux époux partirent pour Rome. Pendant les deux où trois années suivantes, ils y passèrent les hivers, ne revenant à Villiers que pendant la belle saison, cette condition peu rigoureuse ayant été imposée à Guy pour assurer le rétablissement complet de sa santé.

Ces hivers furent beaux ; mais les retours au doux foyer de Villiers ne l'étaient pas moins. La vicomtesee de Nébriant, qui

revenait régulièrement passer tous les étés à Hauteville, s'absentait rarement de ces réunions, et elle ne cedait pas non plus aux autres la part qu'elle se réservait dans la correspondance qui charmait les absences. Ce fut pendant la durée de leur second séjour à Rome que Guy reçut une lettre de la vicomtesse dans laquelle se trouvait la page suivante. Nous la mettons en finissant sous les yeux du lecteur, espérant qu'il a pris assez d'intérêt aux personnages de ce récit, pour ne pas être fâché de les revoir encore une fois tous avant de les quitter.

....." Paris est animé cette année, disait la vicomtesse, et j'ai de la peine à empêcher mon salon d'être envahi par la masse des étrangers qui s'y est donné rendez-vous. Parmi eux, toutefois, j'ai eu grand plaisir à revoir lady Cécilia Morton, qui d'abord ne savait pas si nous étions brouillées, mais je l'ai bien vite mise à son aise en lui parlant la première de lord et lady Vivian Lyle, et nous avons enfin fini par nous féliciter mutuellement de tout ce qui était survenu. Je ne lui ai point caché, mon cher Guy, que vous vous trouviez fort heureux de votre sort ; elle m'a répondu : " Cela ne " m'étonne pas, Éveline me la répété mille fois que le marquis de " Villiers avait épousé la seule femme qui lui convenait. " Elle a ajouté que sa nièce avait conservé un si grand attachement pour Anne, que le seul chagrin de sa vie était de se trouver séparée d'elle par les circonstances et que tôt où tard elle espérait la revoir et redevenir son amie. Je l'ai assuré que les choses ayant si bien tourné pour toutes les deux, je ne voyais aucune raison pour qu'il en fût autrement, et je crois être sûr qu'Anne ne me démentira pas. Il paraît du reste qu'Éveline est, en effet, fort heureuse, quoique son mari, qui pourtant l'adore, ne soit nullement à ses pieds (à ce que dit sa tante) et lui fasse faire sa volonté en toute chose.

" A propos, lady Cécilia prétend aussi que son neveu est devenu un puseyiste, de la plus haute volée, ce qui lui déplaît, parce qu'à ses yeux un puseyiste, c'est un *romaniste*, en langue vulgaire, un catholique. Comme elle appartient à la fraction la plus opposée de leur Église, il ne faut pas attacher trop d'importance à ses paroles ; mais si pourtant la chose était véritable, il faut avouer qu'elle serait singulière, car Éveline, à n'en pas douter, suivrait en ce cas l'exemple de son mari. Or, je vous demande, si ce ne serait pas le cas de dire alors comme jamais : *Que tous les chemins mènent à Rome ?* "

Anne et Guy après avoir lu cette lettre en souriant se prirent la main et demeurèrent doucement pensifs. Ce jour là, au retour de leur promenade, ils s'arrêtèrent à Saint-Pierre, et ils y firent à genoux, l'un près de l'autre, une prière plus humble et plus fervente

que de coutume. Cette prière, c'était celle qu'Anne avait jadis enseignée à Janneton, c'était celle qui devrait être sur les lèvres des grands et des petits, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants. C'était celle qui devrait sortir de tous les cœurs de bonne volonté, quelle que soit la croyance à laquelle ils appartiennent et s'élever vers le ciel avec cette force devant laquelle la volonté de Dieu incline parfois sa toute puissance : *Réunissez, ô mon Dieu, dans la même foi tous ceux qui ont ici-bas la même charité et les mêmes espérances !*

Mme Craven.

---

# LE NATURALISME DE BENJAMIN FRANKLIN.

---

Le monde va, vient, court à ses affaires, à son plaisir ; les uns souffrent d'avoir trop, d'autres de n'avoir pas assez ; le fait du jour occupe exclusivement l'attention : on vit du moment, et les actes les plus sérieux, tombant dans le courant uniforme de la vie, perdent aussitôt leur physionomie exceptionnelle. Tout se fait surface, devient habitude, la joie, la misère, le crime, la vertu, les hontes et les choses saintes ; oui, les larmes qui sont l'expiation de l'homme et le sacrifice qui en est le rachat, rien n'a le privilège d'étonner longtemps. On s'accoutume aux régimes les plus étranges, et, à moins de tyrannie ou d'infamie, l'esprit humain s'y plie en apparence avec souplesse. Puis, comme tout semble naturel ; comme un mélange de bon et de mauvais se mêle à tout, on accepte un état de choses sans s'inquéter duquel, du bien ou du mal, devra l'emporter en définitive.

Et, cependant, cette surface de la société n'est pas ce qu'elle parait être : tempête ou sérénité, elle cache toujours un danger ou un apaisement, un malheur ou le progrès. Tout ce grand courant si large, si profond, si placide, va vers quelque chose, océan ou abîme, lumière ou ténèbres. C'est la vie d'un peuple tout entier qui y coule, et qui prend sa naissance à une source bonne ou mauvaise, féconde ou maudite.

Aussi faut-il bouleverser ces nivaux, briser cette surface, écarter ces voiles et descendre jusqu'à la dernière couche des formations sociales pour chercher les causes des choses, et savoir comment aboutira cette activité du monde visible. Il faut pénétrer jusqu'au

monde invisible, pour trouver le principe générateur, la source réelle, mais cachée au vulgaire, de cette société qui passe et se transforme. Il y a profit moral à cette étude, car jamais un peuple n'est condamné irrévocablement à la pire des conditions, et dire qu'il n'offre que le spectacle de l'injustice et de l'irréligion sans mélange, c'est méconnaître les faits de l'histoire, la nature même de l'humanité.

Il n'y a que le mal absolu qui soit dépouillé de tout bien, et s'il s'offrait toujours dans toute sa difformité, l'homme s'en écarterait spontanément et avec horreur. C'est parce qu'il se mêle de bien apparent qu'il réussit à tromper. Il n'y a pas plus d'hommes exclusivement vicieux qu'il n'y a de sociétés uniquement mauvaises, et il en est ainsi parceque la rédemption d'un Dieu a fait les uns et les autres guérissables. Or, le mot guérissable exclut par cela même l'idée d'incurable, et le mal sans remède ne le devient que parce que il a expulsé tout le bien et pris sa place. Cette expulsion faite, la mort arrive, c'est-à-dire la non-existence ; la destruction commence du moment que toute parcelle de vie s'en est allée. Ce fut le sort des sociétés payennes. Le désordre n'est donc pas autre chose que la diminution du bien, de même que la maladie n'est que la diminution de la vie. D'où il suit également que le progrès consiste dans l'élimination des principes mauvais, ou si l'on aime mieux, dans l'accroissement du bien, de même que la santé consiste dans la plénitude du fonctionnement de toutes les facultés organiques. Et comme ni l'homme ni les sociétés ne sont stationnaires, parceque la lutte du bien et du mal est constante, il est également certain qu'ils avancent ou reculent sans cesse dans leur marche vers l'accomplissement de leurs destinées.

Quel est ce bien, quel est ce mal toujours combattant, toujours combattu, toujours se partageant les hommes et les choses, les sociétés et le temps, depuis le commencement du monde ?

Si je parlais à des philosophes anti-chrétiens, j'aurais besoin d'entrer dans des définitions et une démonstration de cette thèse : la chose est ici superflue.

Entre tous les motifs qui m'ont porté à étudier à ce point de vue de près et depuis longtemps l'état de la société la plus considérable de ce continent, deux considérations principales m'y ramenaient quand je tentais de fixer ailleurs mon attention ;—l'amour de la vérité et l'amour de mon pays. Comme catholique, je crois utile et profitable d'examiner sur place l'ouvrage de la civilisation humaine hors de l'Eglise ; comme Canadien, je m'inquiète de comparer les deux civilisations et de demander qui doit, de l'Amérique ou du Canada, passer définitivement avec armes et bagages du côté de

l'erreur, et ce que la civilisation y gagnera. Car, la république voisine s'est constituée dans des circonstances des plus favorables pour l'application la plus complète du principe rationaliste ; cette conviction ressort de faits évidents pour moi ; aussi dois-je déclarer tout d'abord combien me parait puéril le dénigrement fait exprès de la république voisine. Les Américains ont assez de vertus pour exciter notre admiration et assez de vices pour mériter notre charité. N'exagérons rien ni en bien ni en mal ; soyons indulgents pour à notre tour échapper aux sévérités ; mais tâchons d'y trouver une preuve de la vérité des principes dont l'Eglise catholique a le dépôt, en démontrant l'insuffisance et la stérilité des doctrines qui ont fait la nation américaine, et concluons que si le catholicisme est en progrès chez nos voisins, il y a lieu de nous réjouir : car tournée de ce côté, leur dévorante activité servira plus la cause de l'Eglise que n'importe quel peuple contemporain du monde.

La société américaine, comme toutes les autres du reste, a subi à sa naissance l'influence de son plus grand penseur ; d'un homme d'une originalité puissante, et résumant en lui l'image des vices et des vertus dont plus tard son pays donnerait le spectacle. Né dans un temps de transformation politique, Benjamin Franklin avait tout ce qu'il fallait pour imprimer à une démocratie naissante une impulsion rigoureuse. Il n'était point né grand homme, ni chargé des responsabilités d'une origine illustre. Homme et société cherchèrent en même temps la liberté et la renommée par des chemins nouveaux ; le premier sortait de celle-ci obscur et sans marque d'aucune espèce : il n'y eut pas de défiance contre son élévation parce qu'il s'éleva simplement : aussi put-il grandir en renommée, en influence et en autorité sans voir s'étendre sur ses actes les ombres de l'envie ou du soupçon. Il suivait le courant, marchant avec tout le monde dans la même voie, la large, et ne heurta, en apparence du moins, aucun principe de cette société. Le temps était, il est vrai, singulièrement propice à de telles idées : les colonies qui avaient eu le temps d'émousser leur fanatisme religieux, se trouvaient tout-à-coup lancées au milieu des bouleversements politiques, et avaient besoin de foi en elles-mêmes. Elles doutaient de l'efficacité de leurs idées religieuses pour se constituer en nation ; un homme qui se levait, pour affermir cette efficacité, pouvait-il ne pas être accueilli avec une immense faveur ? Franklin fut le premier en Amérique à prôner et à appliquer l'idée protestante à la constitution d'une société. Il avait de la philosophie, beaucoup d'ambition, un grand fonds de vertus naturelles et l'amour du travail : c'est avec ces éléments qu'il s'éleva au-dessus de son époque en suivant le même

chemin, et que se fit le moule où son individualité puissante se coula tout d'une pièce.

Il enseigna l'indifférence en matière de religion, au moment où se produisait la réaction d'un fanatisme religieux qui durait depuis longtemps, et sa morale large s'accommodait merveilleusement des nécessités qui firent naître les troubles politiques de son temps. Enseignement et morale eurent ainsi l'immense avantage d'arriver à point; les préceptes en semblaient faciles à des hommes qui sortaient d'une période d'intolérance et qui avaient voulu fonder la société par l'intolérance : ils dispensaient de toute croyance autre que la religion naturelle. C'était un symbole nouveau, d'une simplicité merveilleuse ; et pour une nation qui recherchait la formule politique et religieuse d'un régime où tout le monde se trouvât à l'aise, il fut accepté d'emblée. La multitude de sectes gênait; on les émoussa sur l'indifférentisme : on supprima le dogme chrétien pour le remplacer par celui de la raison.

Avant Franklin, personne dans les colonies n'avait écrit sur la métaphysique ou la morale : la Bible suffisait à tout. Il fut le premier qui osât franchir cette limite à la recherche de l'inconnu. Dévoré de la passion des livres, il lut tout ce qui lui tomba sous la main dans la boutique puritaine de son père, et s'éprit des héros de Plutarque. Plus tard, il étudie le *Spectateur* d'Addison, écrivain anglais d'un rationalisme plus qu'outré, et il se fait légumiste à seize ans. Enfin, pour couronner une si belle éducation, *l'Essai sur l'entendement de Locke* devient son auteur, et il adopte la méthode de Socrate pour éclairer sa foi, " car, dit-il, la lecture de Shaftesbury et de Collins venait de me rendre sceptique et je doutais de plusieurs points de nos doctrines religieuses."

Au lieu de chercher à dissiper cet état affreux de l'âme qui sent les points d'appui lui manquer, Franklin s'exerça au contraire à l'art de la dispute par goût de la chose, et il nous avertit dans ses Mémoires qu'il affectionnait la forme socratique—*syllogisme et ironie*—" plus sûre pour lui et plus embarassante pour ceux contre qui il " l'employait." Il note avec une vanité qui fait peine, non les nuages qu'il dissipait dans les esprits par cette méthode, mais les succès que son amour-propre savourait : " C'est ainsi, écrit-il, que " je devins très adroit et très habile à tirer même de gens les plus " instruits des concessions dont ils ne prévoyaient pas les conséquences." Franklin abandonna cependant ce rôle, mais il en conserva l'habitude de s'exprimer " avec une modeste défiance." Jamais ses lèvres ne prononcèrent les mots *certainement*, *indubitablement*, ou toute autre expression qui lui donnât un air d'assurance dogmatique ; au contraire, il adopta l'usage, devenu si commun aux

Etats-Unis de la formule.—*Je crois, je présume.—I believe, I guess, I calculate.*

Nous trouvons notre jeune philosophe quelques temps après en train de fonder une secte avec un de ses amis, l'un exposant la doctrine, l'autre réfutant les objections.

A dix-huit ans, il passe en Angleterre où il publie une brochure sur *la liberté et la nécessité, le plaisir et la peine* dont il désavoua plus tard les principes abominables.

De retour à Philadelphie en 1726, il se fait un plan de conduite qui montre l'absence complète de convictions religieuses dans cette âme : c'est du paganisme tout pur, avec l'intérêt et le plaisir comme bases de toute morale :

" Ceux qui écrivent sur l'art poétique, nous enseignent que pour faire quelque chose qui mérite d'être lu, il faut toujours, avant de commencer, se former un plan régulier ; autrement on s'expose à ne faire rien que de confus. Je suis disposé à croire qu'il en est de même dans la vie. Je ne me suis jamais fait un plan régulier de conduite, aussi ma vie n'a-t-elle été qu'une suite de scènes confuses. Je vais commencer une vie nouvelle : c'est le moment de prendre quelques résolutions et de dresser un programme de conduite, afin de vivre désormais comme une créature raisonnable.

" I. Il est nécessaire que je sois extrêmement frugal jusqu'à ce que j'aie payé ce que je dois.

" II. Essayer de dire la vérité en toute occasion ; ne donner à personne des espérances qu'on ne peut remplir, être sincère en parole et en action : c'est la plus aimable qualité d'un être raisonnable.

" III. M'appliquer à toute besogne que j'entreprends, ne pas me laisser divertir de mes affaires par quelque projet insensé de devenir riche tout d'un coup, car le travail et la patience sont les sources les plus sûres de l'abondance.

" IV. Je prends la résolution de ne dire du mal de personne, la chose même fût-elle vraie ; j'essayerai plutôt d'excuser les fautes que j'entendrai reprocher à autrui, et à l'occasion, je dirai tout le bien que je sais de chacun. "

Dans ses différents voyages, rien de sa famille, ni de sa mère. Ses mémoires sont pleins de lui, et se taisent sur ses parents ; n'est-ce pas un curieux rapprochement dans cet homme que l'absence de piété envers Dieu et de piété envers ses parents ?

Voici maintenant sa profession de foi :

" Mes parents m'avaient donné de bonne heure des sentiments religieux, et m'avaient élevé pieusement dans les principes de la dissidence. Mais j'avais à peine quinze ans, qu'après avoir eu tour à tour des doutes sur différents points agités dans les livres de controverse que je lisais, je commençai à douter de la révé-

lation même. Quelques livres contre le déisme tombèrent entre mes mains : c'était, disait-on, la substance des sermons qui avaient été prêchés aux lectures de Boyle. Ils produisirent sur moi un effet tout contraire à celui qu'on s'en était promis en les écrivant. Les arguments des déistes qu'on citait pour les réfuter, me parurent plus forts que la réfutation ; bref, je devins bientôt un déiste achevé. Mes raisonnements pervertirent quelques-uns de mes compagnons, notamment Collins et Ralph. Mais songeant que tous deux avaient fort mal agi avec moi sans le moindre remords, et me rappelant la conduite de Keith (autre esprit fort), et ma propre conduite à l'égard de Vernon et de miss Read, conduite qui me donnait des remords, j'en vins à soupçonner que cette doctrine, fût-elle vraie, n'était pas très-utile.

Des attributs de Dieu, de sa sagesse, de sa bonté, de sa puissance infinie, je tirais cette conclusion que rien ne pouvait être mal dans le monde : que le vice et la vertu étaient des distinctions vides de sens, puisque rien de pareil n'existait. Maintenant je voyais ma brochure d'un autre œil ; je ne la trouvais plus aussi forte que je l'avais cru autrefois. Je me demandais si quelque erreur ne s'était pas glissée, à mon insu, dans mes raisonnements, et n'en avait pas gâté toutes les conclusions, accident commun en métaphysique.

Je finis par rester convaincu que *la vérité, la sincérité, la probité,* dans les relations d'homme à homme, étaient de la plus haute importance pour le bonheur de la vie, et je formai par écrit la résolution de ne jamais m'en écarter tant que je vivrais."

Incertain de ce qu'il doit croire, le voilà bien le philosophe, ce sage, ce vénérable qui débute par le déisme, le la vertu et le mal, mais s'arrête bientôt devant l'impuissance d'une telle doctrine pour constituer l'ordre, réprimer le vol et faire respecter les droits.

Il n'ose revenir sur ses pas ; la révélation lui pèse ; cependant comme il faut vivre en société, il conclut que *la vérité, la sincérité, et la probité* sont des qualités de la plus haute importance pour le bonheur de la vie. Disciple de Bacon, de Locke et de Shaftsbury, il les copiait dans ses principes de morale. On sait que l'école empirique proclamait vers ce temps que le fondement de toute morale n'était pas autre chose que le plaisir qu'on trouve à bien faire ; c'était Locke et Shaftsbury ; suivant Clark, ce principe avait son origine dans la convenance des choses ; ou bien encore, d'après Adam Smith, l'inclination naturelle qui nous porte à faire du bien aux autres est le critérium de toute morale.

Or, la vie et les écrits de Franklin sont pleins de ces principes de morale qui font abstraction d'une loi immuable, éternelle, ordonnant le bien, défendant le mal et renfermant une sanction éternelle. S'il n'eut pas le génie ou le talent d'approfondir son système, s'il n'osa surtout en faire l'application, d'autres le firent en Europe, et vous savez à quelles étranges et extravagantes conceptions de matérialisme les principes posés par Bacon et la doctrine déduite faussement du système de Descartes donnèrent naissance en France, en Angleterre et en Allemagne. Heureusement

pour la société américaine, Franklin fut illogique ; quoique proposant l'anarchie dans les idées, il sut néanmoins donner le lamentable scandale de pratiquer quelques vertus sociales et privées sans les appuyer d'aucune foi religieuse.

De même que l'empirisme de Bacon avait lancé les sciences naturelles dans des voies d'un progrès incontestable, le naturalisme de Franklin exerça une influence qui dure encore sur la formation de l'esprit public aux Etats-Unis. Car cet esprit public est essentiellement positif, s'occupant peu ou point du reste, car toutes les religions lui sont bonnes, toutes les manières d'adorer Dieu lui paraissent excellentes. Ecoutons plutôt Franklin à ce sujet :

" Par exemple, je n'ai jamais douté, dit-il, de l'existence d'un Dieu ; je n'ai jamais douté qu'il ait créé le monde, et qu'il le gouverne par sa Providence ; j'ai toujours cru que le culte le plus agréable à Dieu, c'est de faire du bien aux hommes, que notre âme est immortelle, que le crime est puni, que la vertu est récompensée en ce monde ou dans l'autre. Voilà quels étaient pour moi les principes essentiels de toute religion, et ces principes, on les trouvait dans toutes les églises d'Amérique ; j'avais donc du respect pour toutes, quoique à un degré différent, suivant que je trouvais ces principes plus ou moins mêlés d'autres articles qui, sans inspirer, ni répandre, ni fortifier les idées morales, ne servaient qu'à nous diviser et à nous rendre ennemis les uns des autres. Ce respect général joint à l'opinion que la plus mauvaise église a encore quelque bon effet, m'engagea à m'abstenir de toute parole qui aurait pu diminuer la bonne opinion qu'un autre avait de sa religion : et lorsque la population de notre province augmenta, et avec elle le besoin continuel de nouveaux temples, à élever par souscriptions volontaires, jamais, quelle que fût la secte, je ne refusai mon obole."

C'est ce qui arrive encore tous les jours et qui prouve le degré d'indifférentisme auquel la nation en est arrivée.

Franklin qui souscrivait à tous les cultes, s'en fit un pour son usage personnel et cessa tout-à-fait d'aller à l'église. C'est vers ce temps qu'il conçut le difficile projet d'arriver à la *perfection morale.* Il indique dans ses *Mémoires* la façon dont il s'y prit. Sans secours divin, livré à ses propres forces, il ne put aller loin ; aussi finit-il par avouer que " la conviction purement spéculative qu'il est de notre intérêt d'être complètement vertueux, ne suffit pas seule à nous préserver des faux-pas. Le penchant est plus fort que la raison."

Un tel échec aurait dû lui faire ouvrir les yeux sur l'impuissance de sa doctrine à le rendre vertueux : car une religion qui ne donne pas à l'homme les moyens d'accomplir ses devoirs envers Dieu, c'est-à-dire de pratiquer la vertu est par conséquent une fausse religion. L'homme dans son orgueil a beau faire croire que l'énergie et le pouvoir de sa seule raison suffisent à lui inspirer l'abnégation, l'humilité, la modestie, la charité et la tempérance, il finit

toujours par s'avouer vaincu et reconnaître le besoin d'une assistance surnaturelle.

Ces essais de morale indépendante dont Franklin raconte les détails avec tantde complaisance,n'étaient-ils pas de nature à persuader ses contemporains que la vertu est possible sans religion, sans christianisme, et que l'homme avec sa raison peut arriver à toutes les perfections et à toute la vérité ? C'est ce qui a eu lieu, et les ouvrages de Franklin sont encore de nos jours le catéchisme des hommes politiques des Etats-Unis. On en a eu un exemple bien frappant ces jours derniers à Montréal, dans les conférences du célèbre rédacteur de la *New-York Tribune*, M. H. Greeley.

D'ailleurs pour lui, la perfection morale se réduit à peu de chose. La liste des vertus qu'il veut acquérir se borne à treize ; c'est d'abord :

I°. Tempérance. Ne mangez pas jusqu'à vous appesantir ; ne buvez pas jusqu'à vous échauffer.

II°. Silence. Ne parlez que de ce qui peut servir à autrui et à vous-même. Évitez les conversations oiseuses.

III°. Ordre. Que chez vous, chaque chose ait sa place, chaque affaire son temps.

IV°. Résolution. Formez la résolution de faire ce que vous devez faire, et faites, sans faute, ce que vous avez résolu.

V° Économie. Ne faites de dépenses que pour le bien des autres ou pour le vôtre, c'est-à-dire, ne dissipez rien.

VI°. Travail. Ne perdez pas de temps. Employez-vous toujours à quelque chose d'utile. Retranchez toute occupation qui ne sert à rien.

VII°. Sincérité. N'usez d'aucun mauvais détour : que vos pensées soient innocentes et justes ; et si vous parlez, parlez comme vous pensez.

VIII°. justice. Ne faites tort à personne, soit en lui faisant injure, soit en négligeant de lui faire le bien auquel votre devoir vous oblige.

IX°. modération. Évitez les extrêmes. N'ayez pas pour les injures le ressentiment que vous croyez qu'elles méritent.

X°. Propreté. Ne souffrez aucune malpropreté sur vous, sur vos vêtements, ni dans votre demeure.

XI°. Tranquillité. Ne vous laissez pas troubler par des bagatelles, ou par des accidents ordinaires et inévitables.

XII°. Chasteté..

XIII°. Humilité. Imitez Jésus et Socrate.

On croirait lire non un code de morale, mais quelques sages conseils d'un négociant à son fils qui se prépare à entrer dans les affaires. Il y a de tout, de l'hygiène, des efforts de probité et d'ex-

cellents axiômes pour réussir. Soyez sobres de mets, lui dirait-il, de vins et de paroles : faites chaque chose en son temps et souvenez-vous que *time is money*. Une fois votre résolution prise, exécutez-la. Soyez économes, ne parlez que pour dire les choses comme vous les pensez. Soyez juste, évitez les extrêmes, pratiquez la propreté et gardez-vous de ce qui peut vous exciter la bile ; enfin tenez vous la tête froide et les pieds chauds.

Morale facile, morale d'honnête homme, morale d'affaires, en fallait-il plus pour la faire accueillir avec faveur par cette société livrée exclusivement aux préoccupations de la matière ? L'Américain comprit que, du même coup, il se trouvait débarrassé des livres et des révérends, sans pour cela cesser d'être honnête homme et homme d'affaires. C'était mettre de côté le christianisme tout entier et rétrograder jusqu'au naturalisme ; c'était ramener le paganisme avec sa barbarie et ses faux sages et ses faux hommes vertueux : Franklin aurait hésité à accepter de telles conséquences, mais il en embrassait tous les principes avec ardeur. " Voyez les résultats de mon système, écrit-il dans ses *Mémoires ;* c'est à lui que je dois le bonheur constant de ma vie jusqu'à ma soixante-dix-neuvième année.

Il attribue [illegible] *tempérance* sa longue santé et ce qui lui reste encore d'une bonne constitution ; au *travail* et à *l'économie*, l'aisance qu'il a eu de bonne heure, la fortune qu'il a acquise, et aussi les connaissances qui lui ont permis d'être un citoyen utile, et d'obtenir quelque degré de réputation parmi les savants : à la *sincérité*, et à la *justice*, la confiance de son pays et les emplois honorables dont on l'a chargé : enfin à l'influence réunie de toutes ces vertus, même dans l'état d'imperfection où il a pu les acquérir, cette égalité de caractère et cet enjouement dans la conversation qui font encore rechercher sa compagnie, et qui la rendent agréable même à ses jeunes amis. J'espère donc que quelques-uns de mes descendants pourront imiter cet exemple et en recueillir le profit.

Ecoutons-le derechef vanter sa morale mise à la portée de tout le monde :

" Quoique mon plan de conduite ne fût pas entièrement dépourvu de religion, on remarquera qu'il n'y entrait aucun dogme qui fût le cachet d'une église particulière. Je l'avais évité à dessein ; car étant entièrement convaincu de l'utilité et de l'excellence de ma méthode, persuadé qu'elle pouvait servir aux hommes de quelque religion qu'ils fussent, et ayant dessein de la publier un jour ou l'autre, je n'y voulais rien insérer qui pût inspirer des préventions à aucune personne d'aucune secte."

Il ne s'en cache pas, l'effet visible, temporaire, l'utilité, l'utilitarisme, est ce qu'il cherche.

" Comme il se trouve toujours dans le monde un grand nombre de riches négociants, de nobles, de princes et d'États qui ont besoin d'instruments honnêtes pour

le ménagement de leurs affaires, et que le nombre des gens de bien est toujours rare, je me serais appuyé de ce fait et j'aurais essayé de démontrer aux jeunes gens qu'aucune qualité n'ont plus de chance de conduire un homme pauvre à la frotune que la *probité* et l'*intégrité*."

Après avoir fait disparaître la morale évangélique, Franklin ne crut pas devoir mieux continuer son œuvre de naturalisme qu'en l'organisant sous le nom de *parti de la vertu.* Ici encore il tâche de persuader à ceux qui en deviendraient membres qu'ils *ne sauraient manquer de plaire à Dieu et de réussir, pourvu qu'ils aient l'intention droite et le talent requis.*

Il composa le programme de la nouvelle église dans le sein de laquelle il voulait réunir toutes les religions, et pour y réussir eut recours à un singulier procédé d'élimination. Rejetant tout dogme qui ne fût pas accepté de chaque communion, il s'en tint à la formule suivante :

" Il y a un seul Dieu qui a créé toutes choses.
" Il gouverne le monde par sa providence.
" On doit lui rendre un culte par l'adoration, la prière et les actions de grâces.
" Mais le culte le plus agréable à Dieu, est de faire du bien aux hommes.
" L'âme est immortelle.
" Il est certain que Dieu récompensera la vertu, et punira le vice dans ce monde ou dans l'autre."

En d'autres termes, Franklin fait table rase de la révélation, du culte extérieur que nous devons à Dieu, et veut ramener les hommes aux notions pures et simples de la religion naturelle, à la barbarie et aux monstrueuses doctrines qui pendant quatre mille ans plongèrent le monde dans les ténèbres morales les plus épaisses. La révélation paraissait superflue à ce nouveau sage en qui le protestantisme s'était si vite résolu en rationalisme ; ignorant ou feignant d'ignorer la transformation du genre humain par la révélation—réforme plus admirable encore que la création même. *Deus qui humanæ substantiæ dignatatem condidisti et mirabilius reformasti*, —il tenta sérieusement de remplacer le christianisme dans la jeune société qui l'environnait par le naturalisme le plus complet.

Que ne sortait-il de sa ville de Philadelphie pour aller chercher ses types d'hommes vertueux parmi les sauvages de la forêt voisine ! Ces peaux-rouges que sa civilisation chassait et décimait étaient les fils de la nature, les enfants de la religion naturelle ; leurs lois, leurs mœurs, leur condition tout en portait l'empreinte : que ne les donnait-il en exemple aux siens ! Oui, le premier philosophe américain, le sage Franklin, au milieu d'une population chrétienne, donna l'étrange spectacle de méconnaître l'œuvre du

christianisme dans les vertus de ses concitoyens et de leur proposer la perfection morale en revenant à la religion naturelle dépouillée de tout autre symbole.

Comme je l'ai déjà observé, ce qui sauva Franklin et la société américaine des malheurs de cet enseignement prétentieux, fut le manque de logique du philosophe. Sa doctrine semée dans un peuple passionné pour la vérité et la science, aurait renversé en peu de temps jusqu'aux moindres vestiges du culte : elle tomba sur des esprits indolents, tournés du côté des choses humaines et se souciant peu de raisonner leurs croyances et leurs vertus. L'effet du protestantisme avait été de dépouiller leurs églises et de simplifier de beaucoup leurs pratiques religieuses ; la morale si réduite, si condensée et si positive de Franklin amena leur indifférence envers toutes les religions. Bientôt, en effet, les habitants de Philadelphie élevaient un temple dédié à tous les cultes et ouvert à tout prédicant étranger qui voulait s'y faire entendre ;—*de sorte*, ajoute Franklin lui-même, *que si le Mufti de Constantinople voulait nous envoyer un missionnaire pour nous prêcher le mahométisme, il trouverait une chaire à son service.*

Le philosophe américain ne bornait pas son enseignement à son entourage, n'imitant en cela ni Socrate ni Platon : il fut de son temps, et pensant avec raison que les sept sages de la Grèce se serait faits journalistes s'ils eussent vécu au dix-huitième siècle, il se servit largement de la publicité de sa presse. Son *Almanach du Bonhomme Richard, Richard Saunders*, qu'il publia pendant vingt-cinq ans, était farci de préceptes, de maximes, de conseils et de proverbes.

" Parmi ces maximes, écrit-il, je choisis de préférence ceux qui recommandent le travail et l'économie comme moyen d'arriver à la fortune, *et par conséquent* d'assurer l'empire à la vertu ; car lorsqu'un homme est dans le besoin, ce n'est pas toujours chose aisée pour lui d'agir honnêtement, et pour me servir d'un de ces proverbes, *il est difficilequ'un sac vide se tienne debout.*"

Tel fut le succès de cet almanach que le tirage en atteignit le chiffre de 10,000 exemplaires, ce qui est un résultat extraordinaire pour le temps, eu égard à la population de la Nouvelle-Angleterre.

Je pourrais, si l'espace me le permettait, exposer ici la doctrine étrange de Franklin sur la destinée des sauvages de ce continent et montrer que ses idées sont encore celles qui inspirent la politique du gouvernement des Etats-Unis à l'égard de ces misérables peuplades ; ce sera peut-être pour plus tard.

" En vérité, écrivait-il à la suite d'un traité qu'il avait été chargé de négocier avec une tribu, s'il entre dans les desseins de la pro-

vidence d'extirper ces sauvages, pour faire place aux cultivateurs de la terre, il n'est pas impossible que le rhum soit le moyen choisi. Il a déjà anéanti les tribus qui habitaient jadis le bord de la mer."

Aujourd'hui encore, nos voisins n'ont pas une autre idée des sauvages; ils les abrutissent, les chassent ou bien ils les massacrent. Du temps où Louis XIV s'occupait de la colonisation de la Nouvelle-France, ce grand roi fesait de la conversion des sauvages, le motif principal de ces expéditions lointaines: quelle différence entre l'enseignement catholique et le fatalisme brutal des rationalistes de B. Franklin!

On peut le dire sans risque de blesser la vérité, les principes constitutifs de la société qui nous avoisine sont ceux du naturalisme le plus complet. Franklin en fut le père, Franklin fut le philosophe de cette pléïade de patriotes et d'hommes politiques qui fondèrent la république; et s'il marqua si profondément son sillon dans les mœurs et les idées de la nation, c'est qu'il réunit en lui les qualités qui avaient, avant les temps chrétiens, fait de Socrate, Platon, Aristote, Caton, Senèque et Cicéron les précurseurs de la doctrine évangélique. Ceux-ci, avec les seules forces des lumières naturelles, s'étaient élevés à une grande hauteur de vertus privées et de conceptions sur Dieu, l'homme et les créatures; mais, vertus et conceptions, de quel choquant mélanges d'absurdités, d'erreurs et de monstruosités ne furent-elles pas obscurcies et défigurées! Pendant que le reste de la terre était plongée dans l'idolâtrie la plus dégradante, ces quelques hommes furent les seuls qui entrevirent, quoique de loin, les sublimes sommets sur lesquels Dieu lui-même devait venir allumer l'immense flambeau de la croix et inonder le monde moral des clartés les plus splendides et les plus douces. Toute l'école philosophique du paganisme prouve la nécessité de la révélation.

Franklin fit donc un recul de deux mille ans en jetant dans les formes vermoulues du naturalisme antique cette jeune société dont il était le premier sage, et en la dirigeant hors des voies du christianisme. Oui, je le répète, le grand courant de vie qui coule là sous nos yeux, se dirigea de suite et se dirige encore vers le gouffre qui engloutit jadis les sociétés organisées dans le naturalisme. Ce n'est pas le seul, hélas! Le protestantisme n'a pas borné ses ravages à notre continent: vers quelles lumières, je vous le demande, vers quelles solutions s'avancent aujourd'hui les sociétés de la vieille Europe? Ne tombent-elles pas en ce moment une à à une sous les coups de la révolte de l'homme contre Dieu, de la

raison humaine contre la providence divine ? N'entendez-vous pas un à un le bruit de leurs écroulements gigantesques, écroulements d'autant plus effroyables que les assises et la pierre des monuments avaient été faites plus solides et dans le meilleur des ciments ?

Oui, une grande partie du monde contemporain descend à grands pas vers le paganisme : la religion naturelle est à l'ordre du jour. Il ne convient pas de nier Dieu, l'immortalité de l'âme, la distinction du bien et du mal : mais l'unité du culte, la nécessité de la révélation, le catholicisme en un mot, on s'en indigne parcequ'on ne veut pas y soumettre sa raison.

La république de Washington compte à peine un siècle d'existence, et déjà le mal des plus vieilles sociétés la ronge depuis longtemps. Les royaumes chrétiens de l'Europe ont pris du temps à s'en aller en ruines à cause de la plus grande somme de vérités révélées qui entraient dans leur constitution : la démocratie pure qui nous avoisine n'avait pas duré soixante ans que déjà la famille y décroissait, que le mariage cessait d'être en honneur et que la corruption étendait sur les forces vives de la nation ses horribles antennes. Pourquoi ce phénomène politique ? Comment expliquer cette diminution de la population native dans un pays fertile, immense, en partie inhabité et riche de tous les produits ? Parceque cette nation, œuvre exclusive du protestantisme, se constitua d'abord sur le principe payen de l'individualisme, au lieu du principe du renoncement qui est celui du christianisme. Constitution politique, lois, journaux, hommes d'Etat, idées générales, tout y est païen, c'est-à-dire emprunté à la religion naturelle et étranger à la révélation. C'est peut-être dans les temps modernes le seul pays de toute la chrétienté qui se soit organisé aussi complètement en dehors des vérités de l'Evangile, et chose étrange ! jamais nation ne devint l'objet d'une plus vive admiration dans tout le monde. Aussi cette unanimité n'en comporte-t-elle à nos yeux qu'une signification plus profonde. Les tendances du siècle qui étaient rationalistes et rétrogradaient vers le naturalisme ne se trompèrent pas, soyons-en sûrs, dans l'enthousiasme qui éclata parmi les chefs et bientôt après parmi tous les bruyants disciples des idées nouvelles : la république américaine devint le type et l'idéal de la révolution parceque tout s'y était fait sans la participation des idées chrétiennes. Rappelons nos souvenirs, lecteurs, la constitution sociale de nos voisins ne s'est-elle pas trouvée inscrite en tête de tous les programmes révolutionnaires de l'Europe depuis un demi-siècle ?

Il y a des instincts et des rapprochements qui ne trompent jamais ; ceux-ci me paraissent chargés de lumière. Il y a longtemps que la république de Washington, d'Adams et de Franklin serait

rayée du tableau des peuples modernes, si un incessant courant d'immigration européenne, si une forte population catholique n'était venue amortir les effets désastreux du principe constitutif de cette société. Nous en avons la preuve dans la diminution progressive et constante de la famille dans les états qui furent le noyau véritable et la première population du pays. Or, la famille, l'esprit de famille, les traditions de la famille sont l'élément de la vitalité des nations, et c'est ce qui donne à l'époque chrétienne, à la civilisation de l'Evangile une supériorité si absolue et si magnifique sur la civilisation payenne.

Le protestantisme qui avait taillé en plein drap pour habiller la république de Washington a donc avoué du coup sa triste impuissance ; pour la mettre au goût des religions qui déjà divisaient les puritains de la Nouvelle-Angleterre, il aurait fallu la bigarrer de trop de couleurs : c'eut été ridicule et impossible ; dès lors on décida de demander au paganisme le patron qu'on ne voulait pas emprunter au christianisme professé par la population. C'est ce vêtement de religion naturelle, de libéralisme, ou plutôt d'indifférence profonde et raisonnée qui couvre la République et fait la si grande admiration des révolutionnaires de tous les pays. C'est que, voyez-vous, la croix a disparu des atours du pouvoir. Non, la croix n'y brille plus comme autrefois sur les couronnes des rois ; elle y serait même qu'on ne la regarderait plus que comme une façon d'ornement, et non pas comme le symbole du renoncement et du sacrifice qui rendaient jadis l'autorité si bienfaisante et les sujets si heureux.

Je voudrais maintenant rapprocher la constitution si éminemment chrétienne de notre société canadienne de celle dont nous venons d'esquisser brièvement les sources ; je voudrais mettre le principe de notre nationalité, nos mœurs, nos traditions, notre constitution de la famille et ses magnifiques rayonnements en face des mêmes choses chez nos voisins ; je voudrais comparer leur civilisation à la nôtre, leurs progrès sociaux aux nôtres, et je ne craindrais pas de paraître faire du paradoxe ou du chauvinisme en réclamant pour nous la supériorité. Je me ferais fort de dégager la question de tous les détails qui peuvent empêcher quelques bons esprits de l'embrasser tout d'abord, et opposant le principe constitutif de notre société au leur, nous en tirerions ensemble les plus belles comme les plus consolantes conséquences.

Mais, le temps me manque pour ce soir.[1] Votre société, Messieurs,

1 Ce travail fit en grande partie les frais d'une conférence que l'auteur fut invité à donner devant la belle société de l'*Union Catholique* de St. Hyacinthe, à sa fête patronale du 7 décembre 1868.—Note du Gérant.

trouvera dans cette comparaison du principe payen avec le principe chrétien dans son application aux sociétés plus d'une étude magnifique, plus d'une grande leçon pour nous tous. Je sais d'ailleurs que c'est là le thème le plus fécond de vos travaux : votre réputation, la haute idée que l'on a de vous me disent ce que vous avez fait et ce que vous ferez encore.

La conclusion que nous pourrions déduire du sujet que nous avons examiné et dont nous n'avons indiqué que les principaux traits pourrait se formuler ainsi d'une manière générale :

1o. La sagesse purement rationnelle est impuissante à contenir les passions de l'homme déchu.

2o. Le renoncement est la condition première de toute civilisation.

3o. Le sensualisme ou plutôt la doctrine utilitaire est impuissante à assurer aux sociétés le progrès régulier et constant de la population, et ce résultat est l'œuvre exclusive des doctrines et des institutions de l'Eglise catholique.

JOSEPH ROYAL.

---

# L'ERMITE DE L'ILE ST. BARNABÉ. B

## ANECDOTE DU DERNIER SIÈCLE.

---

Le dix-neuvième siècle n'est pas celui des grands sentiments. Il a emporté tous les principes de la chevalerie pour y substituer ceux de l'intérêt. Les émotions qui inspiraient autrefois le romancier et le poète sont passées à l'état de légendes : ce qui règne c'est le positivisme et la prose. Aussi, les nobles dévouments, les aberrations même du cœur, deviennent-ils de jour en jour plus rares. Le bien-être matériel, le commerce, les industries, voilà ce qui passionne la société contemporaine, tant en Amérique qu'en Europe, tant en Canada que partout ailleurs. Peut-être, cependant, se trouvera-t-il quelqu'un qui admirera le triomphe des affections, qui s'intéressera à l'histoire d'un homme, qu'une douleur profonde avait relégué loin de l'indifférence, au-delà de la pitié de ses semblables, et qui a consacré son existence au culte d'un souvenir chéri. C'est avec cet espoir que je livre mon ermite au public.

Un ermite au Canada est un fait singulier, dans ce pays où chacun porte tant d'intérêt aux affaires d'autrui ; aussi son existence a-t-elle consacré en souvenir historique la petite île de St. Barnabé, située vis-à-vis Rimouski, sur la côte méridionale du St. Laurent, là où ce fleuve gigantesque se confond presqu'avec l'Atlantique. Il y a déjà un siècle d'écoulé depuis le fait qui nous occupe, mais d'anciens documents ont servi à y jeter quelque lumière.

Voyez les Soirées Canadiennes de 1865 page 347

Toussaint Cartier, c'était le nom de l'ermite, s'établit sur l'île St. Barnabé vers l'an 1740, et depuis ce moment jusqu'à sa mort il ne l'a jamais quittée. Il s'y était construit une petite chaumière et avait pour toute nourriture les racines et les fruits sauvages que l'île produisait en abondance. Il n'y avait chez cet homme singulier ni aspérité ni rudesse, mais une sombre et infranchissable réserve. Il semblait ni haïr ni mépriser les hommes, mais en être éloigné par une secrète douleur qui excluait à jamais la sympathie ou le soulagement. En un mot, c'était plutôt une victime qu'un misanthrope, un être dont les ressorts de l'âme étaient brisés et qui ne demandait qu'à pleurer en silence. Souvent la pitié ou la curiosité attirait des étrangers vers son île, et alors le solitaire les recevait avec bienveillance, leur faisait les honneurs de sa pauvre demeure, et gagnait leur cœur par sa bonté.

C'est ainsi qu'il vécut pendant trente années ; toujours seul, toujours livré à sa mélancolie et comme anéanti sous le poids de ses souvenirs. Enfin, un jour, quelques voyageurs ayant franchi le seuil de sa hutte, ils trouvèrent l'ermite étendu, sans vie, sur son lit de paille, portant encore sur ses traits décomposés l'empreinte d'une solennelle tristesse.

Peu d'hommes se suffisent complètement, et la loi qui les pousse à dévoiler le secret de leurs joies et de leurs peines ne fit pas exception pour celui-ci. L'on trouva près de son lit un manuscrit de quelques pages, contenant brièvement l'histoire de sa vie. Nous avons cru pouvoir le rapporter en entier :

" Mon histoire, disait-il, est celle de la plupart des hommes, et si les conséquences en furent singulières, elles eurent leur origine dans les mêmes principes.

" Je suis né dans la belle France, sous le ciel de la Bretagne, près de ses côtes éternellement battues par les vagues. Mon enfance se passa sans soucis, sans chagrin, et l'adolescence qui lui succéda fut partagée entre le travail manuel et la culture de l'esprit proportionnée à ma modeste condition. Enfin, je devins homme ; j'étais grand, fort, plein d'illusions et je m'élançais énergiquement à leur poursuite.

" Voilà ou commence, à proprement parler, l'histoire de ma vie. Bientôt, mes affections se fixèrent sur un objet digne en tout point de mon inaltérable affection. C'était une jeune fille dont la famille était voisine de la mienne et chez qui les charmes extérieurs ne le cédaient qu'à la grâce de l'esprit et à l'élévation du caractère. Notre amour était mutuel, et un engagement secret mais solennel vint le consolider davantage. Oh ! souvenirs d'un temps qui n'est plus,

avec quelle douleur ma mémoire repasse-t-elle, sur ces années écoulées, les derniers reflets d'un bonheur qui devait si tôt s'éteindre.

" Cependant les parents de Louise, (ainsi se nommait ma fiancée) avaient résolu de la donner en mariage à un homme de fortune qui assurerait son avenir. Celui-là se présenta. Quant à moi, l'on ne voyait d'objection ni dans ma famille, ni dans mon caractère, mais j'étais pauvre, j'étais sans influence, il fallut céder devant cette impérieuse nécessité et le mariage fut résolu. Que faire dans cette douloureuse circonstance ? Louise m'avait juré une inviolable fidélité et elle n'avait que de l'aversion pour celui qu'on lui imposait. Sacrifier les affections ou briser à jamais avec tous les siens, quelle alternative !

" Nous choisîmes la dernière, et, après un mariage clandestin, n'ayant plus rien à espérer en France, nous lui dîmes un éternel adieu, allant demander au Canada un abri et un avenir.

" Mille projets traversèrent mon esprit pendant que le navire s'avançait lentement vers ces rives inconnues. La mer était tour-à-tour agitée, calme, sombre ou radieuse, comme l'océan de la vie dont j'entreprenais le voyage sous des conditions si hasardeuses. Cependant nous avions ls cœur plein d'espoir, Louise heureuse de reposer sur moi sa faiblesse féminine, et moi fier de lui offrir protection et soutien.

" Enfin le vaste St. Laurent s'ouvrit à nos regards, nous passâmes près des côtes désertes d'Anticosti et le vaisseau jeta l'ancre en face de cette île qui devait être à jamais mémorable pour moi. Aussitôt, je résolus de mettre pied-à-terre et d'apporter à mon épouse quelques fruits et quelques fleurs, premier accueil de cette terre qui était désormais notre patrie.

" Mais voilà que pendant mon absence il s'éleva une tempête, la plus formidable dont j'eus jamais le souvenir. Mon frêle esquif fût poussé dans cette baie et il me fut impossible d'atteindre le vaisseau déjà balloté par les flots. L'ouragan sembla déployer toute sa fureur ; le navire s'ébranle, l'ancre se brise et il est livré à la merci des vagues qui le poussent vers les rochers de la côte. Enfin, les matelots détachent une chaloupe ; ils ont l'humanité d'y placer Louise, et font des efforts inouïs pour aborder cette île qui est leur unique refuge. Pour moi, je contemplais stupéfait cette lutte effroyable de l'homme contre la nature. Cette barque portait toute mon existence et cette attente me parut une éternité de suspens. Leur porter l'ombre de secours était impossible ; mais si jamais l'imminence d'un grand péril arracha du cœur une fervente prière, la mienne pour leur salut le fut en ce moment. Mais Dieu ne l'a pas voulu. Tout-à-coup, une vague immense enveloppa la chaloupe,

un cri de désespoir domina un instant le mugissement des eaux et je compris que tout était perdu.

" Il est de ces souffrances qui s'imaginent mieux qu'elles ne se disent. Telle fut la mienne. Le lendemain, je rendis les derniers devoirs au corps inanimé de Louise que les flots avaient jeté sur cette île. Elle repose sous cette croix de bois à l'entrée de ma chaumière. Je ne versai pas une larme, car les sources les plus profondes de mon cœur avaient été desséchées à jamais ; mais à la face du ciel redevenu serein, je fis le vœu solennel de fuir pour toujours la société des hommes, de passer ma vie sur cette plage solitaire mais consacrée par une immense douleur, jusqu'à ce que la mort m'eut rapproché de celle qu'elle venait de me ravir.

" Voilà le récit de ma vie et la cause de mon éloignement pour tous ceux qui vivent heureux ou indifférents ici-bas. Je n'envie ni ne déteste personne ; tout ce que j'ai voulu, c'est la solitude et le silence, ce baume unique pour les afflictions dont rien ne console. Dieu en soit loué, il m'a été accordé.

" Si celui qui parcourera ces pages est tenté de me juger sévèrement, il trouvera sans doute, dans ma vie, beaucoup à blâmer, mais aussi beaucoup à plaindre.

" Peut-être, est-ce un crime d'avoir sacrifié son existence à une affection terrestre ; mais ma profonde mélancolie, mes années solitaires et mon cœur déchiré ont sans doute commencé l'œuvre de l'expiation. Dieu seul a le droit de juger celui qu'il a si singulièrement éprouvé."

Ainsi vécut et mourut l'Ermite de l'Ile St. Barnabé. L'on recueillit ses restes avec respect, et ils furent déposés à côté de celle qu'il avait tant aimée. La religion vint lui rendre les derniers devoirs et bénir cette terre qui recouvrait l'exilé du cœur, la victime d'une si profonde tendresse ; et longtemps la mémoire de cet homme malheureux demeura dans l'esprit et dans les écrits des populations d'alentour.

WENTWORTH MONK.

---

# LETTRE SUR LE FUTUR CONCILE ŒCUMÉNIQUE

PAR MGR. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

---

En ce moment l'esprit humain traverse une de ces crises religieuses et politiques qui sont ordinairement suivies d'une époque de stabilité et de calme. Le rationalisme sous les formes du matérialisme, de la science et de l'ultra-libéralisme, a renversé chez des peuples entiers les principes fondamentaux du christianisme, et l'homme prétend désormais s'avancer vers l'accomplissement de ses destinées sans autres croyances que celles qu'il se démontre. Erreur profondément funeste, mais en même temps profondément séduisante pour l'amour-propre d'une intelligence qui voudrait se suffire. Aussi, l'Eglise, à qui l'Esprit de Dieu accorde le don singulier de dévoiler l'inconsistance des systèmes philosophiques érigés en religion ; l'Eglise, dont la mission est de faire entendre sa voix, même à ceux qui la méprisent, rassemble de nouveau toute son énergie, et tout ce qu'elle possède de sagesse et de puissance va se réunir, pour protester encore une fois contre les aberrations de l'humanité. L'illustre évêque d'Orléans, infatigable chaque fois qu'il se trouve une erreur à combattre ou une vérité à soutenir, vient d'adresser au clergé de son diocèse une lettre sur le futur concile qui a déjà parcouru les deux tiers du monde catholique.

Cette publication, reproduite par plusieurs des journaux canadiens, résume admirablement la situation actuelle de l'Eglise avec ses dangers, ses ressources et les motifs de confiance que la foi peut

en retirer. Elle se partage en huit chapitres. Le prélat consacre le premier à la définition et à la description des conciles œcuméniques, tels qu'ils ont été tenus dans l'Eglise depuis son origine. Le deuxième et le troisième chapitres donnent le programme dn futur Concile et les causes importantes qui décidèrent le Souverain Pontife à le convoquer malgré l'état incertain des affaires en Italie. Le quatrième, est un retour sur le passé, où l'auteur exposant l'histoire des derniers siècles, rappelle comment l'Eglise est sortie triomphante de difficultés plus grandes que celles d'aujourd'hui. Les chapitres cinq et six ont pour objet les secours offerts aux peuples et aux individus par l'auguste assemblée qui se prépare, et dissipent certaines craintes mal fondées à ce sujet. Le septième traite de cette invitation de se rendre au Concile, adressée par Rome aux communions séparées, afin qu'elles saisissent cette occasion pour entreprendre l'œuvre d'unité déjà si ardemment désirée. Enfin le huitième chapitre, est une esquisse brillante de l'Eglise Catholique avec sa constitution merveilleuse, garantie contre les maux qui rongent si souvent les institutions humaines, et il se termine par une prière sublime pour sa glorification.

Voilà cette lettre où respire à la fois l'onction du prêtre, le zèle de l'apôtre et la profondeur d'un esprit grave et cultivé. Il serait inutile, peut-être même présomptueux, de la commenter davantage. Elle est remplie du plus vif intérêt pour tous ceux, amis ou ennemis, qui contemplent sans indifférence cette grande lutte, déjà vieille de dix-huit siècles, du christianisme contre les passions humaines. Quelle en sera l'issue ? Tous ceux qui, comme moi, sont assez esprits-faibles pour accepter les "saintes obscurités de la foi," et qui trouvent le poids de l'incrédulité trop lourd à porter, se reposeront dans l'espoir que cette religion qui a déjà tant combattu et tant vécu établira enfin son empire sur le monde et verra le terme de toutes les erreurs. Ce Concile, convoqué sous des circonstances si spéciales, sera, sans doute, comme le dit Monseigneur d'Orléans, " une aurore et non pas un couchant," et ceux qui en désirent de grandes choses doivent féliciter l'épiscopat d'avoir dans ses rangs de si grands esprits, des cœurs si dévoués.

WENTWORTH MONK.

---

# LES DEUX PENDUS.

---

## I

### GILLY WILLIAMS A GEORGE SELWIN.

Crome, vendredi matin.

Mille remercîments, mon cher George, pour votre longue lettre. Votre envoi régulier de nouvelles rend plus que jamais agréable pour moi l'arrivée du courrier, ce moment le plus délicieux du séjour à la campagne. Le moins que je puisse faire est de vous écrire lettre pour lettre, mais la rareté des incidents à Crome ne me permet pas de vous payer de la même monnaie. Néanmoins cet endroit me plaît assez, et il ne vous déplairait pas non plus, j'imagine, pendant quelque temps. Nous mangeons bien, nous buvons copieusement, nous jouons gros jeux et pillons à qui mieux mieux Coventry, qui tient pour nous chaque soir une banque de Pharaon. Sa jolie comtesse est là près de nous, dans sa plus gracieuse attitude, souriant de son plus doux sourire, avec le plus rouge des rouges, le plus blanc des blancs sur son joli visage, et la plus folle des idées dans sa folle petite tête. Et cependant nous ne l'en aimons que davantage, en raison même de sa naïve folie, car n'est-elle pas la plus aimable des femmes d'Angleterre ? Je trouve toutefois que sa beauté se fane, et la pauvre âme souffre, je crains, beaucoup, quoique son grave seigneur et maître ne paraisse pas s'en apercevoir. Mais ne vous ai-je pas déjà mandé tout cela ?.....

Cet extravagant Powerscourt nous a encore fait rire aux larmes ce matin à déjeuner. Qu'est-ce que cette histoire qu'on raconte à propos de vous et d'un certain docteur dont le nom m'échappe... Pratt... est-ce bien çà ? Il paraît qu'on vous a vu lundi avec Harry Fox à Tyburn, sur le haut d'une maison en construction, ne vous souciant ni de la pluie, ni du vent, ni du soin de votre peau, tant vous preniez intérêt à la scène qui se passait sous vos yeux. Et cependant il paraît — c'est du moins ainsi qu'on raconte l'histoire — que tout cela n'était qu'une fausse exécution et que le criminel n'a pas subi sa peine. Quoiqu'il soit resté pendu une heure, on prétend que le docteur l'ait rappelé à la vie et qu'il vit encore. Qu'adviendra-t-il de tout cela ? La loi aura-t-elle satisfaction et vous aussi ? Votre condamné sera-t-il derechef *sus per col* ? L'histoire est-elle vraie ? et pourquoi, au nom du ciel, ne m'avez-vous pas mandé tout cela, mon cher George ? Dire que vous avez été dupe d'une pareille comédie ! Autant vaudrait être assis dans une loge d'avant-scène à Covent-Garden et contempler Barry, semblable à un esturgeon nouvellement pêché, se démenant et se tordant dans les étreintes de la mort, sur le tapis vert de la tragédie. Je me représente votre air grave quand vous avez appris qu'un gentleman tel que vous ait été si indignement joué. Je ris aux éclats en y pensant !... Dieu vous bénisse ! Ecrivez-moi, mon cher George, aussitôt et aussi souvent que vous en aurez le loisir.

Votre sincère ami,

George-James Williams.

(Il est bon de remarquer que M. Jesse, l'excellent éditeur de la *Correspondance de Selwyn*, n'a pas inséré dans sa collection la lettre précédente, dont l'authenticité lui aura probablement paru douteuse, et qu'aucune lettre de Selwin faisant allusion au sujet mentionné dans la seconde partie de celle de M. Williams n'a encore été découverte.)

## CHAPITRE II.

Vers le milieu du siècle dernier vivait à Londres, dans Great-Newport-street, un certain Vicesimus Muspratt, qui, bien que généralement appelé *le docteur Muspratt* par ses voisins, n'était pas membre du Collége des médecins et n'avait pas le grade de docteur. C'était un chirurgien de grande réputation attaché à l'hôpital de Saint-Barthélemi et membre de la Société Royale. Il

s'était distingué par l'étendue de ses recherches anatomiques et pathologiques,en même temps que par la publication de divers ouvrages d'un grand mérite. Son *Traité sur l'économie de l'ossification*, qui lui avait d'abord valu la haute estime de ses confrères, avait été suivi par d'autres preuves de son savoir et de son habileté. Son volume sur *les Membranes* fut pendant bien des années un des principaux ouvrages sur la matière, bien qu'il soit depuis longtemps remplacé par des publications plus modernes et plus complètes, Bref, les recherches et les découvertes du docteur Muspratt, remarquables dans leur temps, n'ont cédé le pas à d'autres qu'en raison des progrès de la science chirurgicale.

Les cours que le docteur Muspratt faisait à l'hôpital Saint-Barthélemi étaient très-suivis, et ses élèves le rétribuaient largement. Quant à sa clientèle particulière, il ne s'en préoccupait que médiocrement. Le tactique courtoise des praticiens à la mode lui était inconnue; ses manières étaient brusques, plutôt par distraction et ignorance des usages du monde que par l'intention manifeste de blesser. Il n'était pas en très-grande faveur auprès du public en général. Peu de malades venaient frapper à sa porte dans Great-Newport street, et quand quelques-uns le faisaient par hasard, il était à parier, à moins que leur maladie n'eût pour le docteur Muspratt un certain intérêt au point de vue chirurgical, qu'ils seraient plutôt considérés comme des intrus et des importuns. A dire vrai, il exerçait sa professiou bien plus pour sa profession même que pour les bénéfices qu'il en retirait. L'argent qu'il gagnait, il le consacrait aussitôt à faire de nouvelles expériences tendant à élucider une question scientifique ou à augmenter sa collection de précieux spécimens de physiologie et d'anatomie comparées.

Cependant quand le docteur Muspratt avait été s'établir dans le voisinage de Soho-square, qui, à cette époque, pouvait à juste titre prétendre à être un des quartiers les plus fashionables de la capitale, très-probablement qu'il l'avait fait en vue de devenir un praticien, en même temps qu'un professeur, et qu'il s'était proposé de suivre méthodiquement la route qui avait conduit tant de ses confrères à la renommée et à la fortune. Mais il s'était mépris sur la portée de sa passion pour l'étude et ne s'était pas rendu compte de l'empire que la science avait pris sur lui, empire qui le rendait incapable de se conformer à un genre de vie si contraire à ses inclinations naturelles. A mesure que les années s'écoulèrent, son muséum d'anatomie l'absorba de plus en plus, et il devint de moins en moins propre à entretenir des relations avec le monde extérieur. Sa tâche une fois remplie à l'hôpital, il s'empressait de rentrer chez lui pour se plonger dans ses investigations. Il était plus que négligé dans son

costume, ne faisant que de maigres repas et à des heures irrégulières, dédaignant les usages de la société, laissant sa belle maison se détériorer et vivant dans une réclusion malpropre. Mais les privations et les inconvénients auxquels il se soumettait, et qui pour tout autre eussent été une affaire de sérieuse abnégation, avaient au contraire un certain charme pour le docteur Vicesimus Muspratt. Il jouissait pleinement de son existence au milieu de la poussière et des toiles d'araignée, des plafonds noircis et des lambris enfumés, certain de trouver ses livres, ses ossements, ses bocaux, ses instruments là où il les avait laissés, état qui eût paru à tout autre qu'à lui une déplorable confusion, mais qui, à ses yeux, offrait l'ordre le plus admirable.

Toutefois, il n'était pas étonnant, tout bien considéré, que les voisins du docteur Muspratt regardassent avec surprise sa petite personne exigue, sa maigre perruque grise vierge de toute poudre, ses vieux bas de laine noire, ses souliers sans boucles et tailladés sur les côtés pour donner plus d'aise à ses pieds; encore moins étonnant que les enfants du quartier l'appelassent *l'avare Muspratt*, lorsqu'il descendait la rue en se rendant à l'hôpital avec un tricorne enfoncé sur son crâne pour abriter ses yeux myopes, un manchon de peau de lapin suspendu à sa ceinture, une canne d'ébène avec un pommeau d'agate contenant un petit flacon de vinaigre aromatique passée dans son bras, ses poches gonflées outre mesure par des notes manuscrites et un choix de spécimens destinés à être exhibés dans ses cours aux étudiants de Saint-Barthélemi. Ses voisins et, à dire vrai, le monde en général n'appréciaient pas Vicesimus Muspratt ; mais il est aussi juste de dire qu'il ne se souciait nullement de leur approbation et qu'il n'eût pas fait un pas de plus pour l'obtenir. Il ne demandait qu'à être libre de vivre à sa guise. Ce n'était pas demander énormement. Quant à la célébrité, il n'en faisait guère plus de cas que d'un vieil os dssséché.

Un matin, un gentleman habillé à la dernière mode, en velours couleur de biche bordé d'une large dentelle d'or, portant l'épée, une perruque à bourse et sous son bras un tricorne garni de plumes, descendit de sa chaise à porteurs dans Great-Newport-street et frappa à la porte de M. Muspratt. Ce ne fut pas sans beaucoup d'hésitation de la part de la servante du docteur, vieille femme toute courbée qui se dissimula à moitié derrière la porte en l'ouvrant, que l'inconnu parvint à pénétrer plus loin que le vestibule. A la fin, gagné peut-être par quelque libératité, la vieille femme fit un signe de tête en indiquant une massive porte en chêne. Le gentleman frappa avec la paume de sa canne sur le panneau de la

porte, l'ouvrit, entra, se trouva en présence du docteur Muspratt, s'inclina, sourit et, tendant la main :

" J'ai le plaisir de parler au célèbre et savant docteur Muspratt?" dit-il.

Le docteur Muspratt était assis devant une table couverte de papiers en désordre. Il se leva d'un air rechigné — peut-être y voyait-il mieux quand il contractait son front bombé et regardait en dessous de ces épais sourcils — et, soit accidentellement, soit à dessein, se méprenant sur l'intention de l'étranger, il prit le poignet de la main qu'il lui tendait et, le tenant un instant entre le pouce et l'index :

" Le pouls ordinaire d'un homme du monde, dit-il d'un air dédaigneux, en laissant retomber la main ; faible, fébrile et irrégulier. Mangez et buvez moins, ayez des heures plus régulières, renoncez au jeu, travaillez, gagnez votre vie si vous pouvez, ou du moins essayez-le, et donnez à votre constitution une chance de se remettre. Je n'ai pas d'autre prescription à vous donner, monsieur Selwyn.

— Vous m'en donnez une difficile à préparer, je le crains ; les ingrédients en sont presque inconnus. Mais je ne vous en suis pas moins obligé, docteur, dit le nouveau venu en s'inclinant encore.

— Une digestion dérangée, un foie malade, un estomac ruiné, et le cœur... d'un homme de plaisir. Telles sont vos mœurs, monsieur Selwyn.

Cook.

(*A continuer.*)

# BIBLIOGRAPHIE.

---

*The songs of a Wanderer*, par Carroll Ryan, imprimés et publiés chez G. E. Desbarats, à Ottawa, 1867.

Le livre de M. Ryan a déjà dix-huit mois d'existence ; il est permis de se demander si dans le Bas-Canada " tout le monde " l'a lu.

D'abord, il est assez peu étonnant qu'un livre publié en langue anglaise dans une autre province, même dans la capitale de la Confédération, passe inaperçu de la grande majorité du public canadien-français, quand nous prenons la peine de compter dans ce public les rares lecteurs qui daignent se mettre à l'affut des ouvrages écrits en langue française par les plumes canadiennes. A proprement parler, le clergé, les abonnés de la *Revue Canadienne*, et quelques Cabinets ou associations particulières sont les seuls qui encouragent la littérature indigène. Peu empressés de lier connaissance avec nos propres écrivains, avec ceux qui nous entretiennent de tout ce qu'un peuple possède de plus digne de ses souvenirs, nous sommes à cent lieues des auteurs qui s'adressent à l'autre moitié de la population du Canada. Si un bon livre français imprimé à Québec ou à Montréal éveille à peine l'attention de quelques cercles restreints, il va de soi qu'un bon livre anglais imprimé à Toronto ou à Ottawa échappe à toutes les chances d'être connu parmi nous. C'est le sort inévitable, jusqu'à présent, des ouvrages sortis des plumes anglaises du Haut-Canada.

Il y a plus encore. La séparation des deux littératures n'est pas seulement marquée par cet isolement étrange et par l'usage que chacune fait de sa langue et du génie de sa race ; elle est poussée à ce point que les auteurs ne se connaissent ni personnellement ni de réputation. Pour aller d'un camp dans un autre, il est nécessaire de se munir au préalable d'un laissez-passer en forme, c'est-à-dire qu'une fois la limite des deux provinces franchie, vous tombez en plein territoire inconnu. Ceci est dit en règle générale ; il y a des exceptions que nous pourrions citer avec plaisir, mais le fait principal est de toute évidence ; rien de plus facile que de le constater. Toutefois, s'il se trouve, d'un côté ou de l'autre, la connaissance, dans une certaine mesure,

de ce qui se publie ailleurs, elle existe plutôt chez les Anglais. Nous avons eu mainte occasion d'entendre des poëtes, des historiens et des journalistes (de ce nombre quelques-uns sont de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick) parler des livres des Canadiens-Français, qui leur sont parvenus et qu'ils estiment, notamment nos historiens dont le mérite fait l'objet de leurs plus grands éloges. Mais cela n'est pas suffisant pour nous autoriser à dire que les écrivains du Canada sont une seule et même famille ; au contraire

> Travailleurs de la plume, isolés par la foule,
> Sachez vous connaître et vous aimer un jour !
> Pour sa langue et pour l'art si chacun a son moule,
> Votre pensée est une et vit d'un seul amour...

Lorsque M. Carroll Ryan publia son premier volume, à Hamilton, en 1857, il revenait de la Crimée où il avait servi en qualité de volontaire dans le contingent turc. Il se retrouvait au milieu de ses compagnons d'enfance qui l'accueillirent avec le double enthousiasme que ses voyages et son talent ne manquèrent pas de soulever autour de lui. *Oscar*, racontant la vie aventureuse en Orient, les drames guerriers dont il avait été le témoin, n'oubliant jamais de tourner vers son Canada bien-aimé un regard attendri par les souvenirs, valut à M. Ryan son premier laurier d'écrivain, les plus agréables de tous ceux qui le suivent.

Lorsque les *Songs of a Wanderer* parurent à Ottawa, en 1867, le poëte complétait neuf années de service dans le 100e Régiment, dit du Prince de Galles. Il revenait encore une fois au pays avec un portefeuille richement chargé de poésies nées dans les champs de manœuvres en Angleterre, dans ses promenades à travers l'Espagne, dans les chemins de ronde de l'île de Malte, et enfin partout où le pied distrait du penseur avait cru fouler les sentiers de l'Hélicon. Voilà l'origine du livre qu'il a donné en dernier lieu aux admirateurs des beaux vers et des nobles méditations, aussi bien qu'aux Canadiens attachés à leur patrie par les liens du cœur et de l'esprit.

Composés sous un ciel étranger, par un militaire qui s'inspire au besoin de spectacles à peu près indifférents à la masse de notre peuple, une partie de ces poëmes pourraient risquer de n'être pas appréciés à leur valeur ; mais à chaque page, une scène qui nous est familière, un cri échappé du cœur d'un enfant du pays, nous portent à admirer cette nouvelle imagination d'un barde canadien, chantant les héros de la chevalerie, peignant avec feu un tableau de mœurs européennes, ou frappant au coin d'un vers mélodieux une description de la Méditerranée. Malte, le rocher aux légendes, Malte la fière, *la fleur du monde*, comme l'appellent une trentaine de nations qui lui jettent en passant un salut en échange d'un souvenir, Malte paraît avoir surtout inspiré le poëte dans ses heures de fantaisie. Il faut lire son livre, les bons endroits y abondent ; l'on sent courir la vie dans les pièces de longue haleine, tandis que l'art du ciseleur se retrouve dans les moindres couplets.

Plusieurs traits de l'histoire du Canada lui ont fourni des inspirations heureuses ; il en a profité de manière à attirer sur ce point et les lecteurs et la critique. C'est bien, en effet, à titre de poëte canadien qu'il devait être jugé, car pour nous, la principale gloire consiste à manifester sa foi nationale et à fournir un élément à la croyance patriotique. Le reste n'est que secondaire. Anglais comme Français, nous cherchons de suite dans une œuvre, quelle qu'elle soit, la pensée du citoyen,—renvoyant le reste à l'exa-

men des détails ou à la part des agréments purs et simples. Un travail littéraire parfaitement ordonné et rédigé avec soin ne reçoit la vie qu'à condition de répondre à ce sentiment.

Grâce à l'étude plus qu'ordinaire que M. Ryan a faite de l'histoire du Canada, il a pu éviter l'écueil. L'épreuve est maintenant terminée. Les *Songs of a Wanderer* sont allés rejoindre les délicieuses productions de Charles Sangster, d'Isidore Ascher et de quelques autres dont la renommée protége la littérature du Haut-Canada.

Carroll Ryan est classé,—disons aussi qu'il est définitivement arrêté sur le sol qui l'a vu naître. Rédacteur de la *Volunteer Review*, d'Ottawa, il consacre à ce journal l'expérience acquise dans sa carrière militaire, et il réside au milieu des amis qu'il a su se gagner.

Ainsi que le disait dernièrement le Révérend Père McDonnell Dawson, d'Ottawa, dans notre état de société encore assez mal assise, dans notre nouveau monde préoccupé du nécessaire et lancé vers des entreprises qui ne laissent à personne le loisir de prendre la plume ou de suivre de l'œil les littérateurs courageux qui se font les apôtres d'une muse toujours ingrate, ne refusons pas notre admiration et notre support à ceux qui savent atteindre la couronne du succès. Assez d'autres tombent sur le chemin avant d'y parvenir pour que nous ne soyions pas avares de sympathies en présence des plus favorisés. Tâchons qu'ils oublient par ce moyen les faveurs dont la fortune ne les comble jamais. Ce qu'ils laisseront derrière eux en quittant la terre aura son véritable prix devant la postérité seulement. Telle est la destinée des poëtes. Mais nous, qui subissons les rigueurs d'une époque où tant de choses sont à édifier, où chaque pas est un commencement qu'enregistre l'histoire, donnons-leur au moins un sourire furtif, un applaudissement, une poignée de main qui console et qui fortifie, et dérobons une minute à nos travaux quotidiens pour les lire le soir au foyer de famille.

BENJAMIN SULTE.

Montréal, décembre 1868.

---

*D'Iberville ou le Jean Bart Canadien et la Baie d'Hudson.* Se trouve à la bibliothèque paroissiale, Montréal, 1868. Brochure in-8 de IV-10 p.

Cette brochure est une intéressante addition que fait à son grand ouvrage, l'auteur du livre que nous avons précédemment signalé dans ce récueil, " L'Histoire des Grandes Familles du Canada." Un avis placé en tête, annonce qu'elle est envoyée gratuitement aux souscripteurs de ce précieux travail.

Dans cet opuscule, l'auteur a voulu faire connaître rapidement " la carrière si bien fournie par le plus grand homme de mer qu'ait eu le " Canada ;" et dans les pages qui suivent, il nous fait connaître la famille d'Iberville, sa naissance à Montréal en 1662 ; ses premières années, son expédition à la Baie d'Hudson ; ses brillants exploits qui lui valurent une lettre très-flatteuse du Marquis de Denonville ; son expédition dans la Nouvelle-Angleterre où il s'empara de Corlar ; ses nouveaux exploits dans la Baie d'Hudson ; puis ses actions mémorables à Terreneuve ; son voyage en Louisiane, dont il prit possession et où il se fortifia. Dans un dernier chapître enfin, l'auteur raconte le projet grandiose d'Iberville contre la

flotte anglaise de la Virginie et contre la Caroline, que sa mort inattendue, le 9 juillet 1706, empêcha seule d'exécuter.

Tel est le rapide résumé du contenu de cette brochure, qui ne manque pas d'à propos dans un moment où il est question, pour le Canada, de réoccuper la Baie d'Hudson, cette immense contrée que d'Iberville avait conquise. Aussi, " sans entrer, dit l'auteur, dans le mérite ou le démérite des prétentions de la Compagnie qui a le plus profité, jusqu'à ce jour, du vaste pays que d'Iberville avait procuré à la France, disons qu'il ne peut y avoir qu'une voix en Canada pour demander que cette contrée fasse de nouveau partie de l'Empire Canadien. Quelques sacrifices qu'il faille faire, notre honneur est engagé à ne pas laisser passer ce riche héritage en des mains étrangères."

Afin de donner encore plus d'intérêt à sa notice, l'auteur l'a accompagnée de la signature d'Iberville. Il y a joint aussi celles de Joliet et de la Salle, ses illustres précurseurs, celles de Bienville, le fondateur de la Nouvelle-Orléans et de son frère, celles de Melle. Mance et de la Sœur Bourgois, ses célèbres contemporaines, celles des deux plus grands martyrs du Canada, les PP. Lalemant et de Bréboeuf, celles d'un savant, le Dr-Sarrasin, celle du vainqueur de la Monongahéla, M. de Beaujeu, celle de Gauthier de Varennes, le découvreur des Montagnes Rocheuses, celle de Contrecœur, le fondateur de Pittsburgh, et enfin celle de Moncalm. Tous ces autographes intéresseront à un haut degré ceux qui aiment à se reporter par l'étude, à ces époques mémorables qu'on pourrait appeler justement les temps héroïques du Canada, et pendant lesquelles vivaient ces grands hommes dont le souvenir et les œuvres survivent encore, et dont l'auteur nous remet sous les yeux les nobles signatures.

E. Lef. DeBellefeuille.

---

*Les Marchés de la Ville des Trois-Rivières.* Notes historiques recueillies par Benjamin Sulte, 1868. L. A. Bergeron, Imp. Trois-Rivières, Brochure in-18 de 32 p.

Notre excellent ami, M. Benjamin Sulte, qui entre deux chansons sait faire d'excellentes études historiques, a mis sous forme de brochure un travail intéressant qui avait d'abord été publié sous le même titre dans le *Constitutionnel.* C'est une manière de conserver ce qui parait dans un journal. Loin de nous, cependant, la pensée de vouloir insinuer que tout ce que contiennent les feuilles publiques soit nécessairement destiné à tomber dans l'abîme de l'oubli. Ce serait une prétention très-fausse, que l'on pourrait détruire facilement en citant tel ou tel article de journal remis en lumière au grand regret de ses auteurs, quelquefois, neuf ou dix ans après sa première publication.

Quand au travail de M. Sulte, il n'a pas à craindre semblable destinée; car une note, placée au bas de la première page nous informe qu'une copie , imprimée sur parchemin, a été déposée le 16 octobre 1868, dans la pierr e angulaire du nouveau marché que l'on bâtit à Trois-Rivières, lors de la cérémonie publique qui a eu lieu à l'occasion de la pose de cette pierre .

Dans sa brochure, l'auteur recueille des renseignements historiques sur le sanciens marchés et places publiques de la cité trifluvienne. S'appuyant sur les souvenirs des plus anciens de la localité et sur ces certains manuscrits qu'il a pu trouver au greffe de la ville, il nous raconte de son style joyeux et original la fondation et l'existence de ces vieux édifices, qui ont tout l'intérêt des anciennes choses. Sur ce cadre retréci, l'auteur ajoute quelques notes sur les anciens juges de paix des Trois-Rivières, et sur la première organisation municipale de cette ville. Des anecdotes bien choisies et vivement racontées, viennent quelquefois émailler son récit. Nous lui en empruntons une, qui terminera cette notice:

" Une anecdote, racontée par un officier de la garnison des Trois-Rivières, que j'ai lue dans un *magasine* anglais, publié au commencement du siècle, nous fait voir les Trifluviens, debout, dès quatre ou cinq heures de matin, en été, sur la grêve où aborde la flottille des canots, venant du sud du fleuve ou du Cap, car les ponts du St. Maurice n'étaient encore qu'à l'état de projet. Au débarcadère, les habitants entamaient, sans retard, des pourparlers avec les enchérisseurs, l'on débattait les mérites des pièces exposées. Les plaidoyers se poursuivaient de part et d'autre jusqu'à ce que l'on fut arrivé sur la place du marché, ce qui provoquait parfois des scènes fort comiques. Celle que raconte l'officier anglais paraît avoir énormément diverti ses contemporains. Je doute qu'elle eût du succès de nos jours. Les officiers anglais ont perdu quelque peu de leur prestige. Il s'agit d'un grand diable de soudard qui harcela un habitant depuis le bord de l'eau jusqu'au Marché et qui, rendu là, se prétendit acquéreur d'un dindon de belle venue convoité également par un pacifique citoyen. L'argument décisif que fit valoir *l'habit rouge* eut pour résultat de mettre l'acheteur en fuite et de faire suer la peur au pauvre vendeur. On devine que l'argument invoqué n'était ni plus ni moins qu'un sabre...."

E. Lef. de B.

---

*Souvenir du Révérend Pierre Marie Migneault*, Archi-prêtre, Vicaire de Québec, Missionnaire de la Nouvelle Ecosse, ancien curé de Chambly, fondateur du Collége de Chambly, Vicaire Général des Etats-Unis et Missionnaire apostolique. Dédié très-respectueusement aux membres du clergé catholique et aux anciens élèves du Collége de Chambly, par J. O. Dion. Montréal: des presses à vapeur de la *Minerve*, 1268. Brochure in 18 de 37 p.

Cette brochure contient la reproduction de plusieurs articles publiés par la *Minerve* sur le vénérable prêtre, l'un des doyens du clergé de Montréal, dont Chambly pleure en ce moment la perte. L'auteur a raison de dire qu'en faisant cette publication, il obéit "au désir du haut clergé des diocèses de Montréal et de St Hyacinthe, aussi qu'à celui des anciens élèves de la maison que M. Migneault éleva à la cause de l'éducation." Il aurait pu ajouter qu'il remplit le vœu ardent de tous ceux qui ont connu ce digne prêtre.

M. Migneault naquit à St Denis le 8 septembre 1784. Le 18 janvier 1807 il reçut la tonsure; depuis cette époque jusqu'à 1812 il fut économe du collége de Nicolet, et le 18 octobre de cette année, il fut fait prêtre. En 1814, il fut envoyé comme missionnaire au Nouveau-Brunswick, et le 2

octobre 1817, il fut nommé à la cure de Chambly, qu'il occupa jusqu'au mois de novembre 1866. L'auteur nous montre bien comment le digne curé a su, pendant cette longue desserte, déployer le zèle sacerdotal dont son cœur débordait. Cependant nous croyons que cette partie de la biographie aurait pu être plus nourrie de faits, qui auraient rendu le récit plus attachant ; tel qu'il est, pourtant, il est loin de manquer d'intérêt.

A la suite de la vie de M. Migneault viennent la description de ses funérailles et l'éloge funèbre que prononça Mgr Laroque, évêque de Germanicopolis, sur la tombe du regretté défunt ; puis un souvenir de la célébration du deux-cent-unième aniversaire de la fondation de Chambly, en 1866, dernière fête à laquelle prit part M. Migneault dans la paroisse qu'il avait gouvernée pendant un demi-siècle. Un appel aux amis du regretté défunt pour l'érection d'un monument à sa mémoire, conclut cette brochure, qu'aimeront à posséder tous ceux qui ont aimé, admiré ou regretté ce vénérable prêtre.

E. Lef. de B.

---

# PRIME AUX ABONNÉS

DE LA

# REVUE CANADIENNE.

---

## AVIS DE L'ÉDITEUR.

L'Editeur de la *Revue Canadienne* est heureux de pouvoir informer ses abonnés et le public que, dans le but de promouvoir de plus en plus la circulation de ce recueil, il offrira aux abonnés, au commencement de l'année prochaine, les primes suivantes et aux conditions ci-dessous exposées :

Tout abonné qui paiera, avant le 25 janvier prochain, le montant complet qu'il peut devoir sur son abonnement, y compris l'abonnement pour l'année 1869, recevra en prime, avec la livraison de janvier prochain, deux beaux volumes, savoir :

VINGT ANNÉES DE MISSIONS, par Mgr. Alex. Taché, Evêque de St. Boniface ; 1 vol. in-8 de 250 pages, broché.

LES JEUNES CONVERTIES, ou Mémoires des trois Sœurs Debbie, Helen et Anna Barlow ; 1 vol. in-8 de 200 pages, broché.

Ces livres seront donnés gratuitement aux abonnés qui se seront conformés aux conditions ci-dessus.

Toute personne qui n'est pas encore abonnée participera aux mêmes avantages en s'abonnant à la *Revue* avant le 25 janvier prochain.

L'Editeur a la confiance que le public intelligent, ami des lettres canadiennes, appréciera l'étendue des sacrifices qu'il s'impose pour donner à cette publication, la seule de ce genre en Canada, toute l'importance que doit avoir une revue. Ainsi, depuis cinq ans que ce recueil existe, les abonnés ont reçu, moyennant dix piastres, cinq beaux volumes, dont trois de 770 pages

chacun, et deux de 960 pages chacun, presqu'exclusivement composés d'articles et de travaux originaux, faits spécialement pour cette publication, par quelques-uns des écrivains les plus populaires et les mieux appréciés du pays.

En ajoutant aux $10 déjà payées, deux piastres pour abonnement de 1869, les abonnés se trouveront, à la fin de cette année, avoir reçu, pour le modique prix de $12, huit beaux volumes de littérature canadienne, dont trois de 770 pages, trois de 960 pages, un de 250 pages, et un de 200 pages. On admettra qu'il est impossible de publier de la littérature originale et de choix dans de meilleures conditions d'économie et de bon marché.

L'Editeur espère que le public comprendra les efforts qu'il fait pour mettre à une hauteur convenable une publication qui, il ne faut pas l'oublier, n'a pas d'autres ressources que ses abonnements.

L'Editeur termine cet avis en annonçant avec satisfaction que la *Revue* commencera, dans la prochaine livraison, la publication d'une NOUVELLE de M. Faucher de St. Maurice, déjà si favorablement connu du public de la *Revue Canadienne*.

---

# TABLE DES MATIÈRES

DU

# TOME CINQUIEME DE LA " REVUE CANADIENNE."

---

## JANVIER 1868.

PAGES

Le Ritualisme en Angleterre, (second article) par M. R. Ouellette, Ptre..... 5
Etudes sur le moyen-âge, (suite et fin), par M. J. S. Raymond, Ptre..... 40
Scènes de la guerre de l'Indépendance du Mexique, par M. L. de B..... 50
Du développement du goût dans les arts en Canada, par M. N. Bourassa..... 67

## FÉVRIER.

Scènes de la guerre de l'Indépendance du Mexique, (suite), par M. L. de B.... 81
La persécution religieuse en Pologne, par M. Casimir Hempel..... 117
Nanette, Conte à ma petite fille, par M. G. P..... 136
Les Zouaves canadiens, (Poésie), par M. L. A. Nolin..... 149
La situation religieuse aux Etats-Unis, par M. S. J..... 153

## MARS.

La situation religieuse aux Etats-Unis, (suite et fin), par M. S. J..... 161
Scènes de la guerre de l'Indépendance du Mexique, (fin), par L. de B..... 175
Du développement du goût dans les arts en Canada, (suite), par M. N. Bourassa. 207
Les larmes du Christ, par M. Faucher de St. Maurice..... 216
Les Zouaves pontificaux du Canada, (Poésie), par M. Alph. Bellemare..... 221
Journal de voyage en Europe, par M. L. J. Huot, Ptre..... 224

## AVRIL.

Une autre question de mariage, par M. E. Lef. de Bellefeuille..... 241
Les noces d'Horace, (Esquisse de mœurs), par M. E. Gelinas..... 265
Aux Canadiens-Français, (Poésie), par M. Victor de Laprade..... 282
Le Curé de Campagne, (Fantaisie), par M. Charles Leclère..... 284
Anne Severin, par Mme Craven..... 290
Journal de voyage en Europe, par M. L. J. Huot, Ptre..... 304
Bibliographie.—Nouvelles méditations pratiques, pour tous les jours de l'année, sur la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, destinées principalement à l'usage des communautés religieuses, par le R. P. Bruno Vercruysse, de la Compagnie de Jésus. Deuxième édition revue par l'Auteur, et augmentée de quelques Méditations, d'Exercices préparatoires au renouvellement des vœux, d'une Table alphabétique des matières, du Plan de Jérusalem et d'une Carte de la Palestine, au temps de Notre Seigneur Jésus-Christ. Deux volumes, in-12. Bruxelles, Haenen, libraire; Paris, Joseph Albanel, libraire, par M. ******* Ptre..... 318

MAI.

Le droit de tester, par M. Boucher de LaBruère, Jr. ..... 321
Anne Severin, (suite), par Mme Craven ..... 341
Souvenir de jeunesse, par M. Charles Leclère ..... 371
La femme à l'aiguille, par M. Faucher de St. Maurice ..... 383
Sur la rivière, (Poésie), par M. Benjamin Sulte ..... 389
La Gascogne et la Biscaye, par M. L. R. Masson ..... 391
Bibliographie.—Histoire des Grandes Familles Françaises du Canada ou Aperçu sur le Chevalier Benoist et quelques familles contemporaines. Montréal, Eusèbe Senécal, Imprimeur-Editeur, 1867. 1 vol. gros in-8. XII-44-64-548 pp. Prix $4.00, par E. Lef. de Bellefeuille ..... 397

JUIN.

Anne Severin, (suite), par Mme Craven ..... 401
L'homme de Lettres—Sa mission dans la société moderne, par M. Faucher de St. Maurice ..... 437
La Gascogne et la Biscaye, (suite et fin), par M. L. R. Masson ..... 452
En passant par Ottawa, par M. Benjamin Sulte ..... 465
Bibliographie.—Considérations sur les lois civiles du Mariage, par M. Désiré Girouard, B. C. L., avocat, Montréal ; typographie du *Nouveau Monde*, 1868. Brochure in-8 de 43 pages, par M. E. Lef. de Bellefeuille ..... 473

JUILLET.

De la profession religieuse en Bas-Canada, par M. E. Lef. de Bellefeuille ..... 481
Anne Severin, (suite) par Mme Craven ..... 507
Histoire Naturelle : Un Animal invraisemblable, par M. Faucher de St. Maurice ..... 541
Le Navire perdu, (Poésie), par M. Benjamin Sulte ..... 546
La Bataille de Carillon ..... 548

AOUT.

De la profession religieuse en Bas-Canada, (suite), par M. E. Lef. de Bellefeuille ..... 561
Les Miettes de l'histoire, par M. Benjamin Sulte ..... 585
Anne Severin, (suite), par Mme Craven ..... 593
Bibliographie.—De Montcalm en Canada, ou les dernières années de la Colonie Française (1756-1760), par un ancien missionnaire. H. Casterman, Tournai, 1 vol. in-8, X-354 pages, par E. Lef. de Bellefeuille ..... 638

SEPTEMBRE.

De la profession religieuse en Bas-Canada, (suite), par M. E. Lef. de Bellefeuille ..... 641
Un Point d'Histoire, par M. Joseph Tassé ..... 664
Concours de poésie de l'Université Laval, par M. Louis Beaudet, Ptre. ..... 671
Les Martyrs de la Foi en Canada, (Poésie), par M. Achille Fréchette ..... 678
Anne Severin, (suite), par Mme Craven ..... 686
Bibliographies.—Repertoire Général du Clergé Canadien, par ordre chronologique depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours, par l'abbé Cypr. Tanguay, Ptre. Québec, C. Darveau Imp. Edit. 1868, 120 p. in-8, par M. E. Lef. de Bellefeuille ..... 718
Eloge de Messire J. S. Lesieur Desaulniers, prononcé à la distribution des prix du Séminaire de St. Hyacinthe, le 7 juillet 1868, St. Hyacinthe. Imprimé au bureau du *Courrier de St. Hyacinthe*, 1868. Brochure de 77 p. in-8, par E. Lef. de Bellefeuille ..... 720

## OCTOBRE.

De la profession religieuse en Bas-Canada, (suite et fin), par M. E. Lef. de Bellefeuille ..... 721
La Chanson de l'exilé, (Poésie), par M. Benjamin Sulte ..... 734
Poésie du droit primitif, par M. D. H. Senécal ..... 736
Aventures et Voyages : La Caverne-monstre (*Mammoth-Cave*) du Kentucky, par le R. P. A. Thebaud, S. J ..... 758
Anne Severin, (suite), par Mme Craven ..... 771
Bibliographie.—Dreamland and other poems. By Charles Mair, 1 vol. in-8, de 151 pages. Dawson Brothers, Editeurs, par Mme Leprohon ..... 799

## NOVEMBRE.

Un Guerrier Canadien, (Traduction de M. B. A. Testard de Montigny,) par M. Fennings Taylor ..... 801
La Bataille de Mentana, par M. Alfred Larocque ..... 820
Le Déboisement, par M. Benjamin Sulte ..... 827
De l'alimentation du peuple en Bas-Canada, par M. E. Lef. de Bellefeuille.. 840
Anne Severin, (suite), par Mme Craven ..... 844
Bibliographies.—Armand Durand ; or, a promise fulfilled, by Mrs. Leprohon, Montreal, printed by John Lovell, St. Nicholas Street, and for sale at the Booksellers, 1868. Price 25 cents. Brochure grand in-8 à 2 colonnes de 77 pages, par M. Wentworth Monk ..... 874
Conseil Général du Barreau du Bas-Canada. Assemblée annuelle tenue à Montréal le 30 mai 1868. Rapports officiels. Brochure in-8 de 81 pages, par E. Lef. de Bellefeuille ..... 876
Le Canada et les Zouaves Pontificaux. Mémoires sur l'origine, l'enrôlement et l'expédition du contingent canadien à Rome, pendant l'année 1868, compilés par ordre du Comité Canadien des Zouaves Pontificaux, par E. Lef. de Bellefeuille, membre du Comité. Montréal, typographie du journal *Le Nouveau Monde*, 1868, par M. Joseph Royal ..... 877
Avis de l'Editeur, voir la fin de cette livraison ..... 879

## DÉCEMBRE.

Charles de Langlade, par M. Joseph Tassé ..... 881
Constitution du soleil, par M. J. M. Audier, S. J ..... 899
Anne Severin, (suite et fin), par Mme Craven ..... 909
Le Naturalisme de Benjamin Franklin, par M. Joseph Royal ..... 923
L'Ermite de l'Ile St. Barnabé, anecdote du dernier siècle, par M. Wentworth Monk ..... 938
Lettre sur le futur concile œcuménique, par Mgr. l'Evêque d'Orléans, par M. Wentworth Monk ..... 942
Deux pendus, par M. Cook ..... 944
Bibliographies.—The Songs of a Wanderer, par Carroll Ryan, imprimés et publiés par G. E. Desbarats à Ottawa, 1867, par M. Benjamin Sulte.... 949
D'Iberville ou le Jean Bart Canadien et la Baie d'Hudson. Se trouve à la bibliothèque paroissiale, Montréal, 1868. Brochure in-8 de iv-10 pages, par M. E. Lef. de Bellefeuille ..... 951
Les Marches de la ville des Trois-Rivières. Notes historiques recueillies par M. Benjamin Sulte, 1868. L. A. Bergeron, Imp. Trois-Rivières, brochure in-18 de 32 pages, par M. E. Lef. de B ..... 952
Souvenir du Révérend Pierre Marie Migneault, Archi-prêtre, Vicaire de Québec, Missionnaire de la Nouvelle-Ecosse, ancien curé de Chambly, fondateur du collége de Chambly, Vicaire-Général des Etats-Unis et Missionnaire apostolique. Dédié très-respectueusement aux membres du clergé catholique et aux anciens élèves du collége de Chambly, par J. O. Dion. Montréal : des presses à vapeur de la *Minerve*, 1868. Brochure in-18 de 37 pages, par M. E. Lef. de B ..... 953
Avis de l'Editeur, voir la fin de cette livraison ..... 955
Table des matières ..... 957

AP
21
R34
v.5

Revue canadienne

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY